http://cnum.cnam.fr
Conservatoire numérique des Arts & Métiers

Titre général : Exposition internationale universelle de 1900. Catalogue général officiel
Titre du volume :

Mots-clés : Exposition internationale (1900 ; Paris) ; Alimentation ; Aliments
Description : 1 vol. (XIII-63-74-27-68-103-127-83-408 p.-[4] pl. dépl. en coul.) : ill. ; 20 cm
Adresse : Paris : Imprimeries Lemercier ; Lille : L. Danel, [1900]
Cote de l'exemplaire : CNAM-BIB 12 Xae 54 (11)

URL permanente : http://cnum.cnam.fr/redir?12XAE54.11

La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*. You may assemble and distribute links that point to other *CNUM* documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from *CNUM*.

PDF créé le 29/9/2014

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Catalogue
Général Officiel

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

EXPOSITION INTERNATIONALE UNIVERSELLE DE 1900

Catalogue Général Officiel

TOME ONZIÈME

GROUPE X

ALIMENTS

CLASSES 55, 56, 57, 58, 59, 61 et 62

IMPRIMERIES LEMERCIER, PARIS

L. DANEL, LILLE

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Papier de Louis BOUCHER, à Docelles.

Encres de Ch. LORILLEUX et Cie, à Paris.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CLASSIFICATION GÉNÉRALE

TOME PREMIER.

GROUPE I. — **Éducation et Enseignement.**

CLASSES.

1. Education de l'enfant. — Enseignement primaire. — Enseignement des adultes.
2. Enseignement secondaire.
3. Enseignement supérieur. — Institutions scientifiques.
4. Enseignement spécial artistique.
5. Enseignement spécial agricole.
6. Enseignement spécial industriel et commercial.

TOME SECOND.

GROUPE II. — **Œuvres d'art.**

CLASSES.

7. Peintures. — Cartons. — Dessins.
8. Gravure et lithographie.
9. Sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines.
10. Architecture.

TOME TROISIÈME.

GROUPE III. — **Instruments et procédés généraux des Lettres, des Sciences et des Arts.**

CLASSES.

11. Typographie. — Impressions diverses.
12. Photographie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CLASSES.

13. Librairie ; éditions musicales. — Reliure (matériel et produits). — Journaux. Affiches.
14. Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. — Topographie.
15. Instruments de précision. — Monnaies et médailles.
16. Médecine et chirurgie.
17. Instruments de musique.
18. Matériel de l'art théâtral.

TOME QUATRIÈME.

GROUPE IV. — **Matériel et procédés généraux de la mécanique.**

CLASSES.

19. Machines à vapeur.
20. Machines motrices diverses.
21. Appareils divers de la mécanique générale.
22. Machines-outils.

TOME CINQUIÈME.

GROUPE V. — **Électricité.**

CLASSES.

23. Production et utilisation mécanique de l'électricité.
24. Électrochimie.
25. Éclairage électrique.
26. Télégraphie et téléphonie.
27. Applications diverses de l'électricité.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

TOME SIXIÈME.

GROUPE VI. — **Génie civil. — Moyens de transport.**

CLASSES.

28. Matériaux, matériel et procédés du génie civil.
29. Modèles, plans et dessins de travaux publics.
30. Carrosserie et charronnage, automobiles et cycles.
31. Sellerie et bourellerie.
32. Matériel des chemins de fer et tramways.
33. Matériel de la navigation de commerce.
34. Aérostation.

TOME SEPTIÈME.

GROUPE VII. — **Agriculture.**

CLASSES.

35. Matériel et procédés des exploitations rurales.
37. Matériel et procédés des industries agricoles.
39. Produits agricoles alimentaires d'origine végétale.
40. Produits agricoles alimentaires d'origine animale.
41. Produits agricoles non alimentaires.
42. Insectes utiles et leurs produits. — Insectes nuisibles et végétaux parasitaires.

TOME HUITIÈME.

GROUPE VII. — **Agriculture** (*Suite*).

CLASSE.

38. Agronomie. — Statistique agricole.

TOME NEUVIÈME.

GROUPE VIII. — **Horticulture et Arboriculture.**

CLASSES.

43. Matériel et procédés de l'horticulture et de l'arboriculture.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CLASSES.

44. Plantes potagères.
45. Arbres fruitiers et fruits.
46. Arbres, arbustes, plantes et fleurs d'ornement.
47. Plantes de serre.
48. Graines, semences et plants de l'horticulture et des pépinières.

TOME DIXIÈME.

GROUPE IX. — **Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes.**

CLASSES.

49. Matériel et procédés des exploitations et des industries forestières.
50. Produits des exploitations et des industries forestières.
51. Armes de chasse.
52. Produits de la chasse.
53. Engins, instruments et produits de la pêche. Aquiculture.
54. Engins, instruments et produits des cueillettes.

TOME ONZIÈME.

GROUPE X. — **Aliments.**

CLASSES.

55. Matériel et procédés des industries alimentaires.
56. Produits farineux et leurs dérivés.
57. Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.
58. Conserves de viande, de poissons, de légumes et de fruits.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CLASSES.

59. Sucres et produits de la confiserie ; condiments et stimulants.

61. Sirops et liqueurs ; spiritueux divers ; alcools d'industrie.

62. Boissons diverses.

TOME DOUZIÈME.

GROUPE VII. — **Agriculture** (*Suite*).

CLASSES.

36. Matériel et procédés de la viticulture.

GROUPE X. — **Aliments** (*Suite*).

60. Vins et eaux-de-vie de vin.

TOME TREIZIÈME.

GROUPE XI. — **Mines. — Métallurgie.**

CLASSES.

63. Exploitation des mines, minières et carrières.

64. Grosse métallurgie.

65. Petite métallurgie.

TOME QUATORZIÈME.

GROUPE XII. — **Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.**

CLASSES.

66. Décoration fixe des édifices publics et des habitations.

67. Vitraux.

68. Papiers peints.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CLASSES.

69. Meubles à bon marché et meubles de luxe.
70. Tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement.
71. Décoratiou mobile et ouvrages du tapissier.
72. Céramique.
73. Cristaux, verrerie.
74. Appareils et procédés du chauffage et de la ventilation.
75. Appareils et procédés d'éclairage non électrique.

TOME QUINZIÈME.

GROUPE XIII. — **Fils, Tissus, Vêtements.**

CLASSES.

76. Matériel et procédés de la filature et de la corderie.
77. Matériel et procédés de la fabrication des tissus.
78. Matériel et procédés du blanchiment, de la teinture, de l'impression et de l'apprêt des matières textiles à leurs divers états.
79. Matériel et procédés de la couture et de la fabrication de l'habillement.
80. Fils et tissus de coton.
81. Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. — Produits de la corderie.
82. Fils et tissus de laine.
83. Soies et tissus de soie.
84. Dentelles, broderies et passementeries.
85. Industries de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants.
86. Industries diverses du vêtement.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

TOME SEIZIÈME.

GROUPE XIV. — **Industrie chimique.**

CLASSES.

87. Arts chimiques et pharmacie.
88. Fabrication du papier.
89. Cuirs et peaux.
90. Parfumerie.
91. Manufactures de tabacs et d'allumettes chimiques.

TOME DIX-SEPTIÈME.

GROUPE XV. — **Industries diverses.**

CLASSES.

92. Papeterie.
93. Coutellerie.
94. Orfèvrerie.
95. Joaillerie et bijouterie.
96. Horlogerie.
97. Bronze, fonte et ferronnerie d'art. — Métaux repoussés.
98. Brosserie, maroquinerie, tabletterie et vannerie.
99. Industrie du caoutchouc et de la gutta-percha. — Objets de voyage et de campement.
100. Bimbeloterie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

TOME DIX-HUITIEME.

GROUPE XVI. — **Économie sociale. — Hygiène. Assistance publique.**

CLASSES.

101. Apprentissage. Protection de l'enfance ouvrière.

102. Rémunération du travail. Participation aux bénéfices.

103. Grande et petite industrie. — Associations coopératives de production ou de crédit. — Syndicats professionnels.

104. Grande et petite culture. — Syndicats agricoles. — Crédit agricole.

105. Sécurité des ateliers. — Réglementation du travail.

106. Habitations ouvrières.

107. Sociétés coopératives de consommation.

108. Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers.

109. Institutions de prévoyance.

110. Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens.

111. Hygiène.

112. Assistance publique.

TOME DIX-NEUVIÈME.

GROUPE XVII. — **Colonisation.**

CLASSES.

113. Procédés de colonisation.

114. Matériel colonial.

115. Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

TOME VINGTIÈME.

GROUPE XVIII. — **Armées de terre et de mer.**

CLASSES.

116. Armement et matériel de l'artillerie.
117. Génie militaire et services y ressortissant.
118. Génie maritime. — Travaux hydrauliques. — Torpilles.
119. Cartographie, hydrographie, instruments divers.
120. Services administratifs.
121. Hygiène et matériel sanitaire.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CATALOGUE GÉNÉRAL OFFICIEL

PLAN Nº I

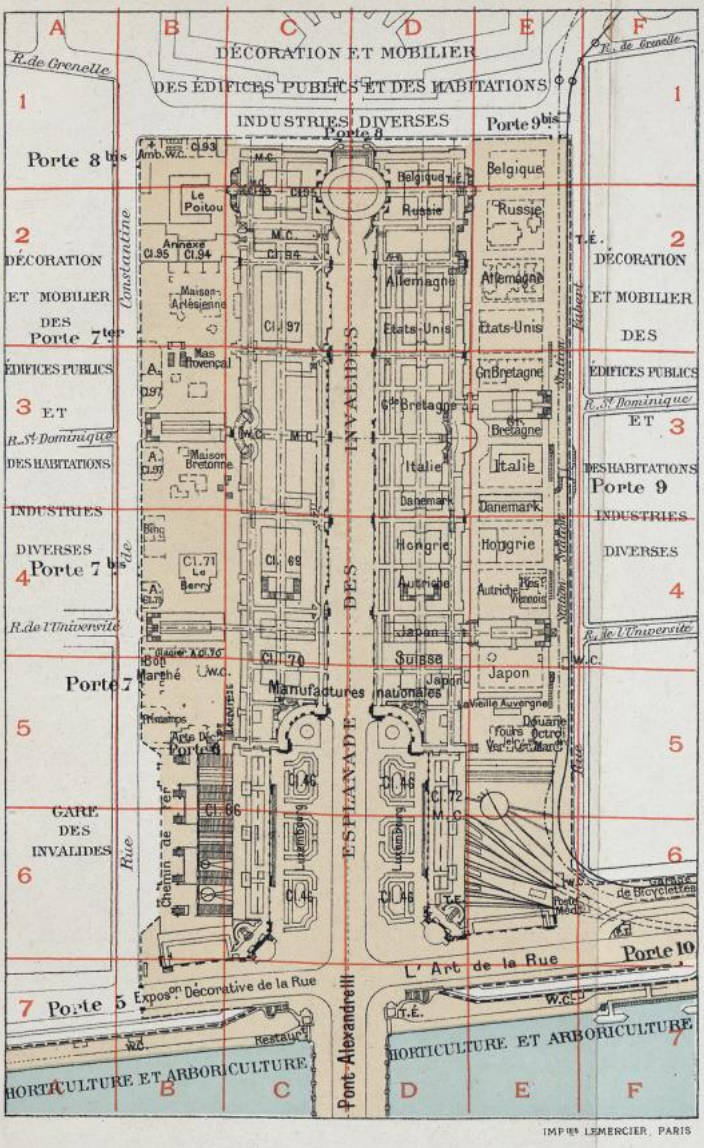

IMPIMERIE LEMERCIER, PARIS

ESPLANADE DES INVALIDES

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PLAN Nº IV

PLAN Nº II

PLAN Nº III

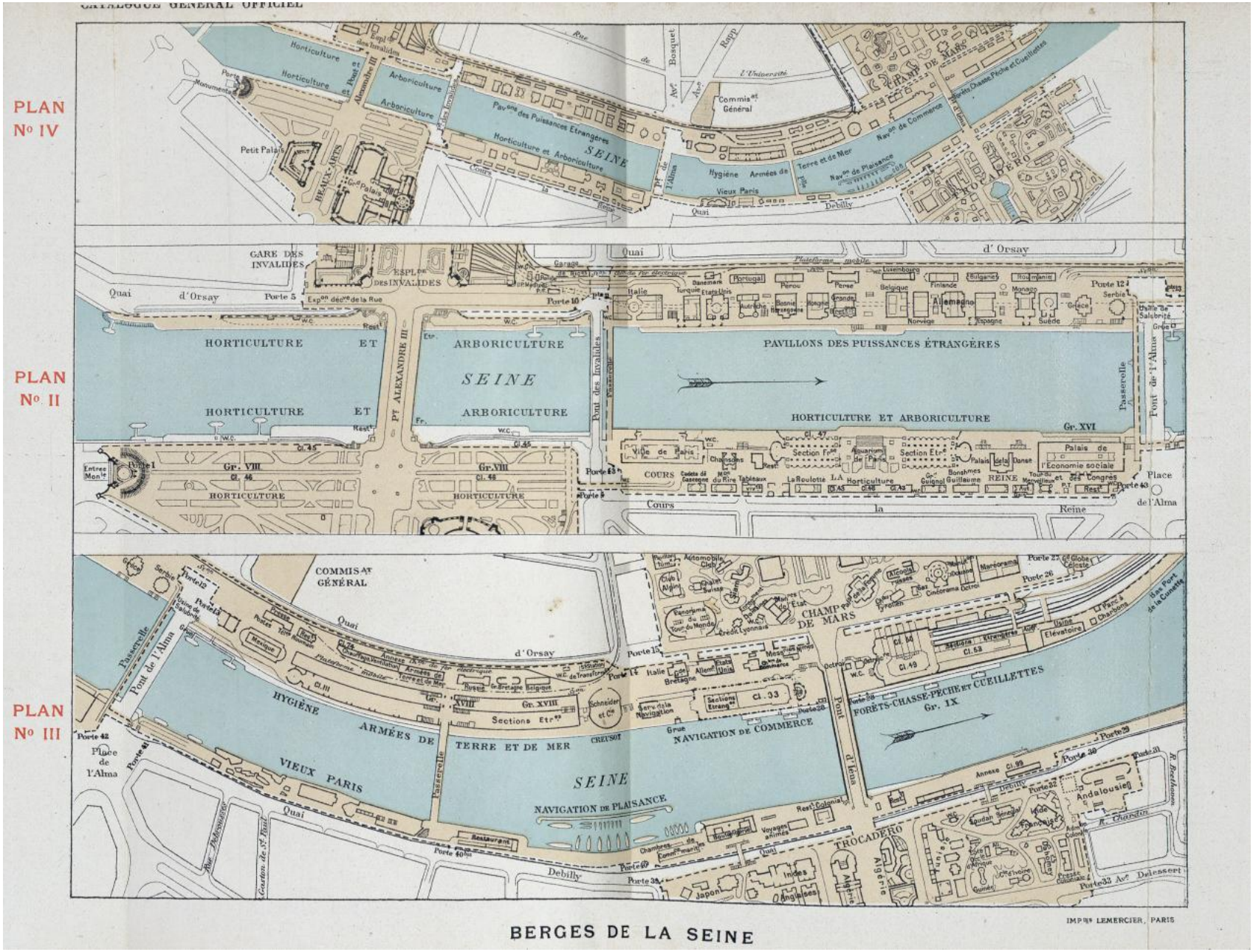

BERGES DE LA SEINE

IMPRIS LEMERCIER, PARIS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

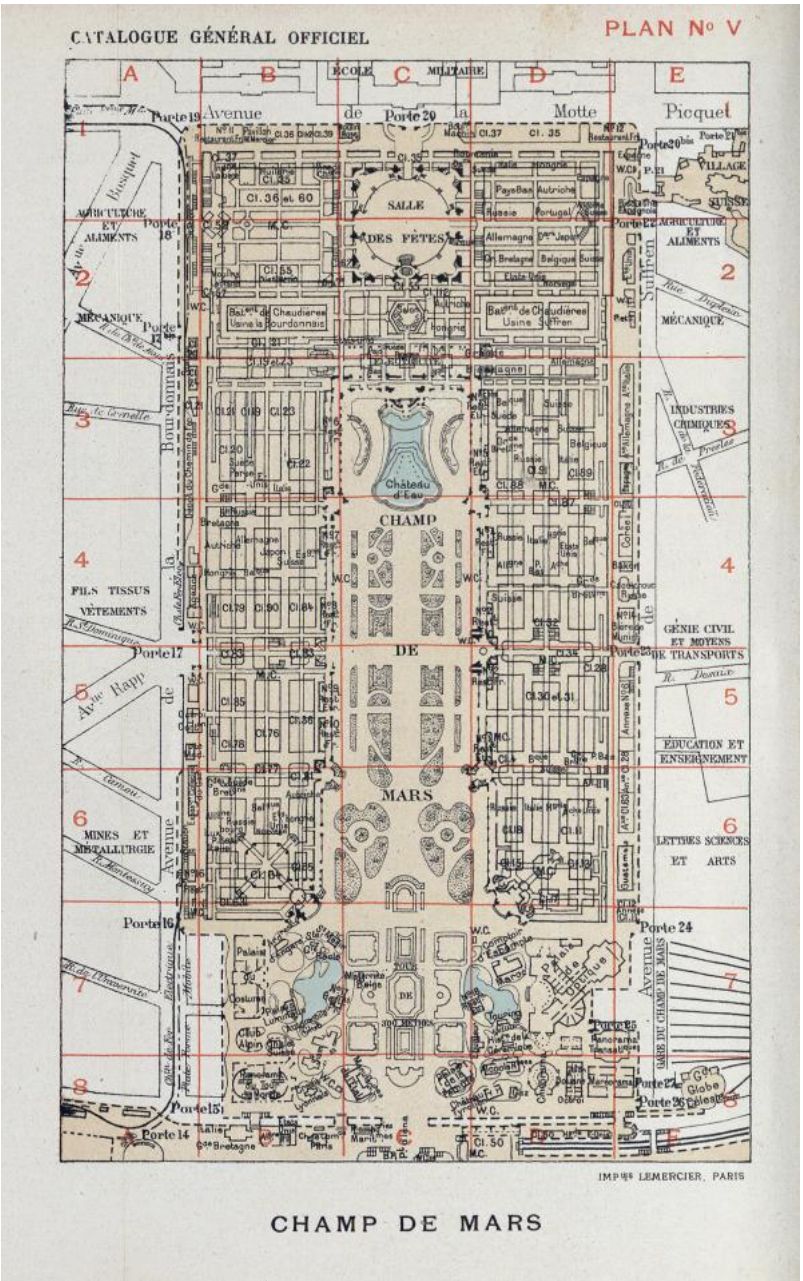
CATALOGUE GÉNÉRAL OFFICIEL
PLAN Nº V
ÉCOLE MILITAIRE
Avenue de la Motte Picquet
Porte 20
SALLE DES FÊTES
CHAMP DE MARS
Château d'Eau
AGRICULTURE ET ALIMENTS
MÉCANIQUE
INDUSTRIES CHIMIQUES
FILS TISSUS VÊTEMENTS
GÉNIE CIVIL ET MOYENS DE TRANSPORTS
ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT
MINES ET MÉTALLURGIE
LETTRES SCIENCES ET ARTS
Porte 16
Porte 24
Porte 15
Porte 14
Avenue de Rapp
Avenue de Suffren
Avenue du Champ de Mars
Boulevard de la Tour Maubourg
Pont d'Iéna
Pont de Grenelle
Pont de la Bourdonnais
Pont de Bir-Hakeim
Pont de Passy
Pont de Grenelle
Pont Mirabeau
Pont Alexandre III
Pont des Invalides
Pont de la Concorde
Pont de la Tournelle
Pont Marie
Pont Sully
Pont de Bercy
Pont Neuf
Pont au Change
Pont d'Arcole
Pont de l'Archevêché
Pont Saint-Michel
Pont au Double
Pont de la Cité
Pont Notre-Dame
Pont d'Austerlitz
Pont de Sully

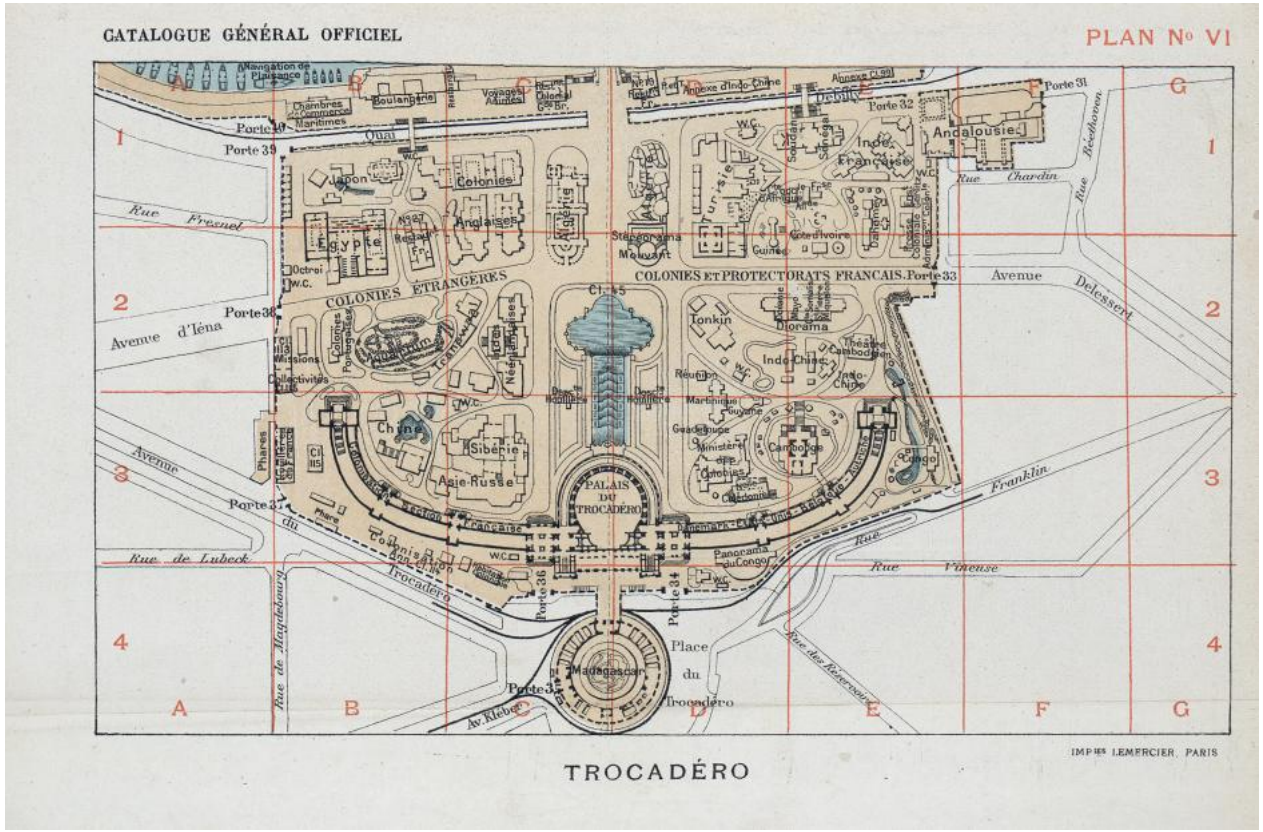

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

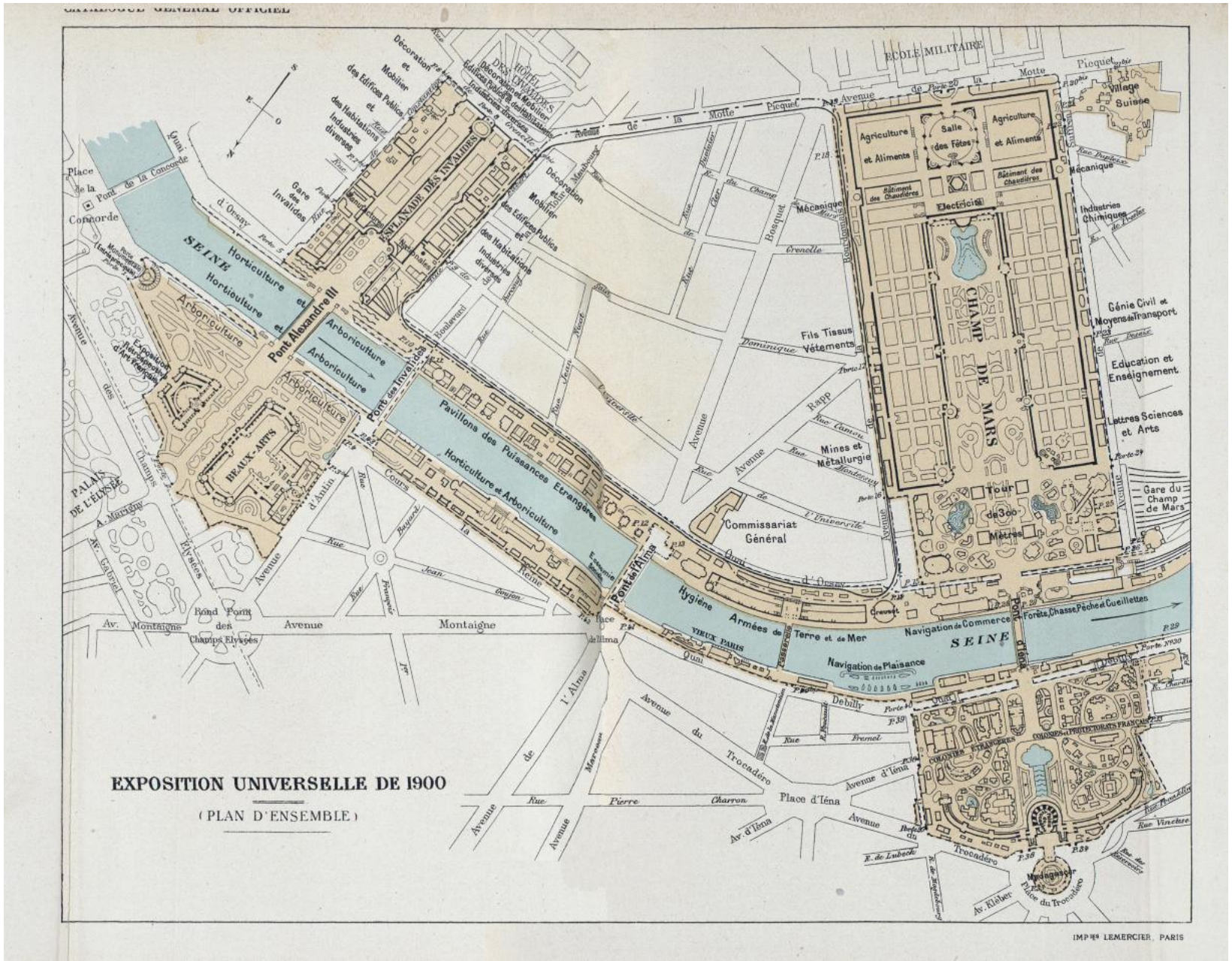
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900
(PLAN D'ENSEMBLE)
SEINE
CHAMP DE MARS
ESPLANADE DES INVALIDES
PALAIS DE L'ÉLYSÉE
BEAUX-ARTS
Pont Alexandre III
Pont de l'Alma
Pont de la Concorde
Pont de Iéna
Pont des Invalides
Pont d'Iéna
Pont d'Issy
Pont Rouelle
Pont Saint-Michel
Pont Solférino
Pont Tournant
Pont-Neuf
Quai d'Orsay
Quai de la Rapée
Quai de la Rive Droite
Quai de la Rive Gauche
Quai de la Tournelle
Quai de Passy
Quai de Suffren
Quai de Tokio
Quai de Valmy
Quai des Célestins
Quai des Grands Augustins
Quai des Orfèvres
Quai du Louvre
Quai Henri IV
Quai Malaquais
Quai Voltaire
Rue de Rivoli
Rue de Sèvres
Rue de Vaugirard
Rue du Bac
Rue du Faubourg Saint-Honoré
Rue du Faubourg Saint-Jacques
Rue du Faubourg Saint-Martin
Rue du Faubourg Saint-Antoine
Rue du Four
Rue du Pont Neuf
Rue du Temple
Rue Saint-Antoine
Rue Saint-Denis
Rue Saint-Honoré
Rue Saint-Jacques
Rue Saint-Martin
Rue Saint-Michel
Rue Saint-Sulpice
Rue Vieille du Temple
Rue Vivienne
Rue Voltaire
Avenue de la Motte Picquet
Avenue de Suffren
Avenue de Tourville
Avenue de Villars
Avenue de Wagram
Avenue de l'Opéra
Avenue de l'Observatoire
Avenue de l'Université
Avenue de la Bourdonnais
Avenue de la Grande Armée
Avenue de la Motte Picquet
Avenue de la Tour Maubourg
Avenue de l'Alma
Avenue de l'Opéra
Avenue de l'Observatoire
Avenue de l'Université
Avenue de la Bourdonnais
Avenue de la Grande Armée
Avenue de la Motte Picquet
Avenue de la Tour Maubourg
Avenue de l'Alma
Avenue des Champs Élysées
Avenue du Président Wilson
Avenue du Trocadéro
Avenue d'Iéna
Avenue Bosquet
Avenue Dutuit
Avenue Gabriel
Avenue Montaigne
Avenue Rapp
Avenue Rodin
Avenue Victoria
Avenue Winston Churchill
Boulevard de la Tour Maubourg
Boulevard des Invalides
Boulevard du Général Koenig
Boulevard Latour Maubourg
Boulevard Saint-Germain
Boulevard Saint-Michel
Boulevard Suchet
Boulevard Victor
Boulevard Victor Hugo
Boulevard Voltaire
Boulevard de la Tour Maubourg
Boulevard des Invalides
Boulevard du Général Koenig
Boulevard Latour Maubourg
Boulevard Saint-Germain
Boulevard Saint-Michel
Boulevard Suchet
Boulevard Victor
Boulevard Victor Hugo
Boulevard Voltaire
Place de la Concorde
Place de la Résistance
Place de la Rotonde
Place de la Sorbonne
Place de la Tour Eiffel
Place de la Trinité
Place de la Victoire
Place de la Vierge
Place de la Nation
Place de la Bastille
Place de la Concorde
Place de la Résistance
Place de la Rotonde
Place de la Sorbonne
Place de la Tour Eiffel
Place de la Trinité
Place de la Victoire
Place de la Vierge
Place de la Nation
Place de la Bastille
Place d'Iéna
Place du Trocadéro
Place du Trocadéro et du 11 Novembre
Place Saint-Michel
Place Vendôme
Place Victor Hugo
Place Victor Hugo
Place Vendôme
Place Saint-Michel

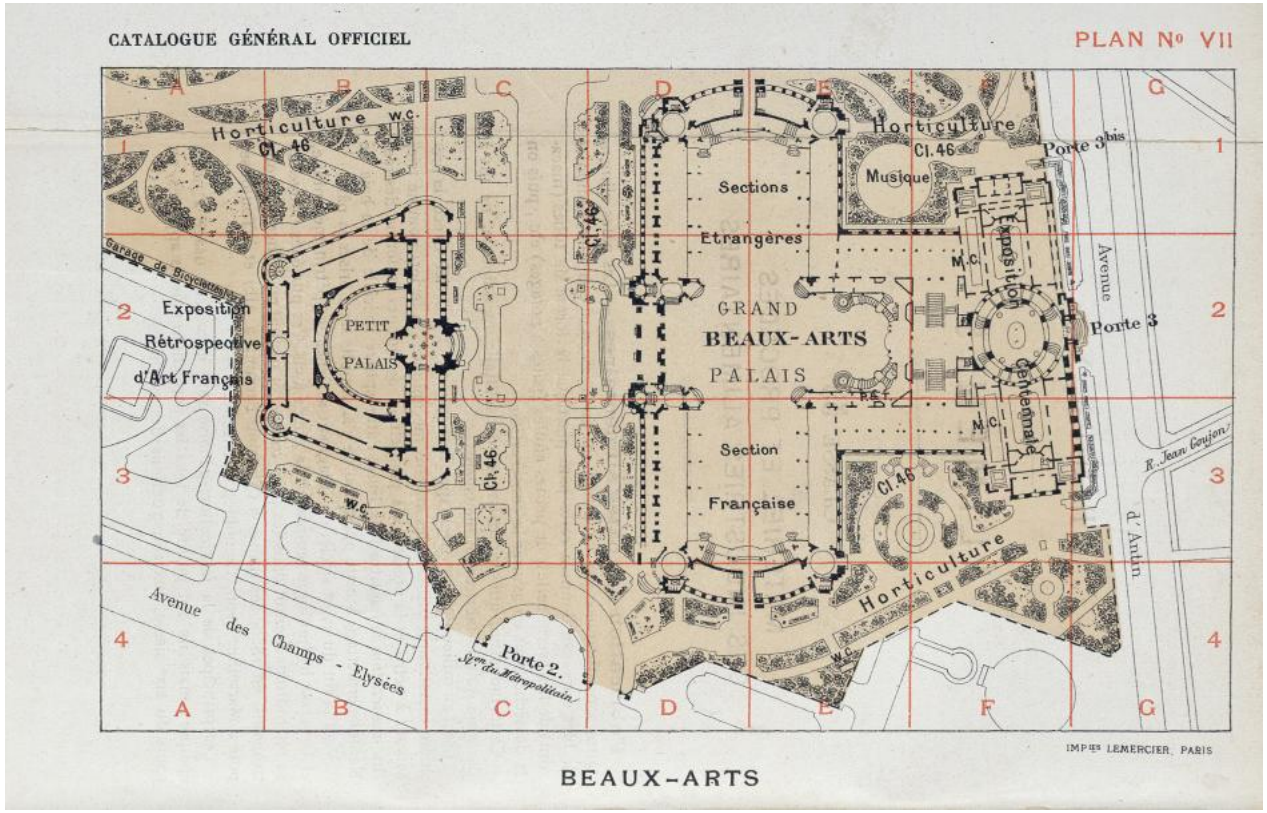

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GROUPE X

ALIMENTS

CLASSE 55

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Fabrication des pâtes alimentaires. — Les pâtes alimentaires sont obtenues par l'addition de 20 à 25 % d'eau aux semoules de blés durs. On donne à cette pâte plastique la forme de tubes (macaroni),de fils (vermicelle), de petites étoiles (pâtes à potages) etc., puis on la dessèche pour en assurer la conservation.

Cette industrie, qui prit naissance dans l'Italie méridionale, ne fut à l'origine qu'une fabrication ménagère.

C'est au milieu du XVIIe siècle que fut créée à Torre del Greco la première installation utilisant les moyens mécaniques: le levier, nommé trie, servant à pétrir et la presse à vis permettant de donner la forme désirée. La *dessiccation* se faisait à l'air libre, l'atmosphère spéciale de la baie de Naples permettant à cette opération de s'accomplir sans briser la pâte.

Vers la fin du XVIIIe siècle, on imaginait à Gênes un pétrin mécanique, et la presse hydraulique remplaçait la presse à vis. Ces procédés nouveaux se répandirent bientôt dans les pays voisins, et surtout en France, où nous trouvons, en 1830, des usines à Clermont-Ferrand, à Albi et à Toulouse, puis à Marseille, Lyon, Grenoble, Valence, etc.

Les principes de la fabrication génoise sont encore en usage à notre époque ; mais ils ont profité de tous les perfectionnements apportés, au cours du XIXe siècle, aux constructions des machines.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les pétrins, avec leurs énormes meules de 12.000 kilog., les presses hydrauliques, chassant la pâte à travers les moules ou filières, sous une pression de 200 kilog. ; les découpoirs mécaniques pour les pâtes à potages ; les étuves de dessiccation chauffées à la vapeur ; les séchoirs-glaceurs, à fonctionnement continu et accéléré ; les machines à étendre le macaroni sur les cartons constituent les principaux progrès modernes.

Sucrerie et raffinerie. — Jusqu'au début du XIXe siècle, le sucre de canne était seul connu, et l'Europe tirait exclusivement des colonies les 250.000 tonnes qu'elle consommait annuellement.

L'existence du sucre dans la betterave avait été soupçonnée par Olivier de Serres, mais la possibilité d'extraire cette substance à l'état cristallisé et son identité avec le sucre de cannes ne furent démontrées qu'en 1747 par Markgraf de Berlin.

Le premier essai de fabrication fut tenté en 1798 par Achard, descendant d'un Français réfugié en Prusse après la révocation de l'Edit de Nantes, et directeur de l'Académie de Berlin. En 1802, avec l'appui du roi Frédéric, il créa à Cunern en Silésie, une fabrique de sucre de betteraves, qui n'eut, ainsi que plusieurs autres usines installées en Saxe et en Bohème, qu'une existence éphémère.

C'est en France que cette industrie reçut sa consécration définitive. Le blocus continental en fournit l'occasion. Napoléon encouragea l'industrie naissante par des faveurs de toute espèce et l'exempta de tout impôt.

En 1811, il décora Benjamin Delessert qui venait lui présenter le premier pain de sucre de betteraves sorti de sa fabrique de Passy.

Bientôt, sous l'impulsion de Chaptal, de Mathieu de Dombasle, de Crespel-Delisse, les sucreries de betteraves se multiplièrent. Mais la fin du blocus continental, en ramenant le sucre de cannes, fit subir une crise profonde à l'industrie indigène, encore dans l'enfance. La lutte entre le sucre colonial et le sucre indigène devait se continuer avec des fortunes diverses pendant soixante ans, au grand profit du progrès industriel stimulé par la concurrence.

Dès 1811, Descotils substituait au travail acide d'Achard la défécation par la chaux, imitée du travail de la canne. Barruel remplaçait les acides forts par l'acide carbonique pour la saturation de la chaux. Figuier découvrait les propriétés décolorantes et épurantes du noir animal, dont l'emploi devait se généraliser à la suite des travaux de Payen. L'extraction du jus s'améliorait par l'emploi des râpes rotatives et des presses hydrauliques. Vers 1820, les moteurs à vapeur commençaient à remplacer les manèges. L'emploi de la vapeur pour les chauffages, l'évaporation des jus et de la cuisson du sirop dans les chaudières de Pecqueur, puis la concentration dans le vide, due à Howard, en supprimant les altérations

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et les pertes inévitables avec le travail à feu nu et à air libre, amenèrent un progrès considérable dans la fabrication du sucre. Peu après, pour l'extraction du jus de la betterave, Mathieu de Dombasle imaginait son procédé de macération, dont le principe, repris plus tard par Robert de Seclowitz, a servi de base au système de diffusion, universellement employé aujourd'hui dans l'industrie sucrière.

La période de 1850 à 1870 a été particulièrement féconde en progrès.

Dubrunfaut et Leplay découvraient les propriétés des sucrates de baryte et de strontiane et les appliquaient à l'extraction du sucre des mélasses.

L'épuration des jus, restée stationnaire pendant plus de trente ans avec l'ancienne défécation à la chaux, faisait un progrès considérable avec le procédé Rousseau.

Quelques années plus tard, vers 1857-1858, Jelinek en Autriche, Perrier et Possoz en France donnaient à l'épuration calco-carbonique la formule définitive sous laquelle elle est encore employée partout de nos jours, sous le nom de double carbonatation.

Rilleux, Français établi en Amérique, inventait vers 1853 les appareils d'évaporation dans le vide à multiple effet qu'il devait compléter à la fin de sa carrière par l'adjonction des chauffages multiples, grâce auxquels l'utilisation de la vapeur et du combustible est aussi parfaite que possible.

La cuite en grains dans le vide, sorte de tour de main, basé sur les phénomènes de cristallisation brusque des solutions sursaturées, pour former dans l'appareil à cuire l'amorce des cristaux destinés à être nourris d'une façon continue, au fur et à mesure de la concentration des sirops, est sans doute due au hasard, et le praticien qui l'a découverte est inconnu. Elle a été appliquée pour la première fois en France à la sucrerie de M. Lalouette, à Barbery.

L'emploi de la force centrifuge, pour la séparation du sucre et de la mélasse dans les turbines, dû à Seyrig et propagé par Cail, ainsi que les filtres-presses de Danek et de Trinks pour séparer les dépôts de carbonatation ; l'osmose, de Dubrunfaut, pour l'épuration des mélasses par la dialyse des sels; la création, par Jules Linard, des grandes usines centrales alimentées par des râperies annexes reliées au moyen d'une canalisation souterraine pour le transport des jus, complètent les transformations qui ont marqué cette période féconde. Elles avaient amené l'industrie française à un haut degré de perfection pour l'époque, lui permettant de produire, longtemps avant les pays concurrents, les beaux sucres cristallisés, blancs, propres à la consommation directe.

Dans la période de 1884 à 1889, un essor nouveau est donné à la sucrerie ; le matériel suranné se transforme rapidement et l'effort principal se concentre sur l'extraction du jus, pour l'améliorer tant au point de vue des pertes en sucre que de l'économie de la main-d'œuvre.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La diffusion de Robert remplace partout les presses hydrauliques et continues. Les filtres à noir animal disparaissent devant les filtres mécaniques.

Depuis 1889, les améliorations introduites portent surtout sur les dernières phases de la fabrication, l'évaporation des jus, la cuisson des sirops et le traitement des masses cuites.

Les appareils d'évaporation à effet multiple, avec prélèvement des vapeurs de jus pour les utiliser à des chauffages multiples, suivant les principes posés par Rilleux, réduisent la consommation de charbon à des chiffres inconnus jusqu'alors.

Les procédés de cuisson avec rentrée des égouts ou bas produits dans les masses cuites de sirop vierge, combinés avec la cristallisation e n mouvement, dans les malaxeurs ouverts ou fermés, permettent d'extraire directement et rapidement, en un seul jet, la presque totalité du sucre contenu dans la betterave. Ils suppriment le travail coûteux et défectueux des emplis, chauffés pendant de longs mois, avant d'obtenir les cristallisations successives nécessaires pour l'épuisement de la mélasse. La formule de Manoury: « sucre et mélasse en un seul jet », n'est plus une utopie, mais une réalité prochaine.

Les turbines centrifuges ont vu leur production augmenter avec leurs dimensions; de nombreuses tentatives sont faites pour les transformer en appareils continus, et cette tendance à la continuité se manifeste dans toutes les phases de la fabrication.

La main-d'œuvre est réduite à un strict minimum par l'emploi des pompes à masse cuite, des transporteurs, élévateurs et ensacheurs mécaniques de sucre.

Le transport de force à distance et les moteurs électriques commencent à prendre une large place dans toutes les opérations.

En résumé, de nombreuses améliorations d'ordre physique ou mécanique, ont signalé ces dix dernières années.

Au point de vue de l'épuration chimique du jus, de grands efforts ont été faits également par les inventeurs; mais ils ont presque tous abouti à des procédés ayant pour but de corriger les imperfections du travail antérieur et non de les supprimer.

La sulfitation et l'hydro-sulfitation des jus et sirops, l'emploi de la baryte concurremment avec la chaux, de l'ozone ou de l'eau oxygénée et de tant d'autres produits chimiques qui ont été préconisés, ne sont que des adjuvants de l'épuration calco-carbonique qui est restée la base indispensable du travail du jus.

La dialyse électrique a seule permis d'aborder le problème de front, en épurant directement le jus brut ; mais, jusqu'à présent, la dépense considé-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

rable d'énergie électrique qu'elle entraîne a été un obstacle au point de vue économique à son adoption dans la pratique courante. Ce sera l'œuvre du xxe siècle de faire aboutir cette transformation radicale d'une industrie toujours en quête de progrès.

Elle peut, avec un orgueil légitime, jeter un regard sur son passé et envisager l'avenir avec confiance. Née au début du siècle, alors que le sucre de cannes valait 400 francs les 100 kilogrammes, elle en a abaissé le prix de vente, non compris l'impôt, à moins de 30 francs ; elle fournit annuellement à la consommation universelle plus de 5 millions de tonnes d'un aliment agréable et bienfaisant. Près de 800.000 tonnes sont produites en France et apportent une prospérité agricole remarquable aux contrées qui cultivent la betterave.

La raffinerie a largement participé aux progrès de la dernière décade : la forme surannée du pain de sucre traditionnel tend à disparaître de plus en plus ; le sucre raffiné reçoit sa forme définitive dans les turbines dont l'action supprime le travail lent et coûteux des greniers. Il est produit en tablettes, lingots ou cubes, allant directement à la consommation sous une forme commode à employer par le consommateur, qui évite ainsi le déchet et les ennuis du cassage. Il affecte aussi la forme de petits cristaux brillants et éblouissants de blancheur, qui ont, surtout à l'étranger, un grand succès sous le nom de sucre granulé ou sucre-cristal.

Distillerie industrielle. — Depuis 1889, la distillerie industrielle a suivi, elle aussi, le mouvement ascensionnel commun à toutes nos industries. Non seulement les appareils se sont utilement transformés, mais des procédés nouveaux, basés sur des découvertes théoriques françaises, ont surgi.

La vulgarisation de l'emploi des levures pures a augmenté le rendement alcoolique en assainissant les fermentations. Des ferments nouveaux ont été extraits, par culture sélectionnée, des produits qui servent en Chine et en Indo-Chine à la saccharification et à la fermentation du riz. Les procédés d'acclimatation des levures dans les milieux aseptiques ont apporté une contribution considérable au progrès.

Les appareils de distillation et de rectification ont reçu des perfectionnements de détail importants, aussi bien pour les appareils discontinus que pour les appareils continus.

Les opérations de distillation et de rectification tendent à se réunir en une seule s'effectuant de manière continue et permettant d'extraire directement, par un traitement unique, l'alcool pur des moûts fermentés.

Dans la distillerie de betteraves, la diffusion se substitue peu à peu aux presses pour l'extraction du jus.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

En un mot, le rendement général des matières premières en alcool s'est notablement accru. L'industrie est, de plus, arrivée à produire des alcools d'une pureté à peu près absolue.

La production moyenne annuelle de l'alcool d'industrie varie entre 1.800.000 et 2.000.000 d'hectolitres, suivant l'abondance des récoltes et suivant aussi l'élévation des cours. La betterave produit de 600.000 à 700.000 hectolitres; la mélasse de 700.000 à 800.000; les grains de 500.000 à 600.000.

La classe 55 ne comprend que la distillerie industrielle, mais la ligne de démarcation qui la sépare de la distillerie agricole est bien indécise. Ce qu'on appelle en France distilleries agricoles, ce sont, en réalité, de petites usines industrielles, plus ou moins complètes, rectifiant ou ne rectifiant pas les alcools bruts qu'elles produisent.

Elles mettent exclusivement en œuvre des betteraves et dépendent, en grande majorité, d'exploitations rurales importantes sur lesquelles ces betteraves sont cultivées.

En y comprenant la production des usines agricoles, la totalité de l'alcool issu de la bettrave est, en ce moment, de 950.000 hectolitres par an et ce chiffre paraît devoir être dépassé dans l'avenir. En évaluant de 600.000 à 700.000 hectolitres l'apport annuel d'alcool dû à la grande distillerie de betteraves, on ne s'eloigne guère de la vérité.

Si la production générale des distilleries industrielles ne varie que faiblement d'une année à l'autre, le nombre de ces usines s'amoindrit. Les établissements de faible importance disparaissent peu à peu et les grandes usines, ayant des moyens plus puissants et plus perfectionnés, des frais généraux relativement moins élevés, centralisent de plus en plus les matières premières qui se répartissaient entre les productions de moindre importance.

La plus grande partie de l'alcool d'industrie se consomme sous forme de liqueurs, d'eau-de-vie d'imitation, etc., etc.

Une proportion faible encore, mais qui tend à s'accroître, grâce aux dégrèvements de droits, s'emploie dans diverses industries ou à l'état d'alcool dénaturé. Ces usages industriels et ménagers absorbent environ 200.000 hectolitres.

Vinaigrerie. — Les premiers appareils employés à la préparation des vinaigres furent des récipients en terre dans lesquels on exposait au soleil du vin ou des jus de fruits. Ces vases ont été remplacés plus tard par des tonneaux à moitié pleins de vin, débondés, percés de trous et placés dans des celliers chauffés.

Cette fabrication primitive est encore employée de nos jours sous le nom de méthode orléanaise.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Boerhaave, chimiste hollandais, inventa en 1720 un appareil composé de deux cuves droites remplies de sarments de vigne. Son procédé, amélioré par Glauber, est encore en usage dans le sud-ouest et le midi de la France.

Wageman et Schützenbach, en Brisgau de Endigen, remplacèrent les sarments de vigne de Boerhaave par des copeaux de hêtre, et créèrent le tonneau de graduation pour la fabrication accélérée des vinaigres d'alcool. Cette méthode dite allemande a été très perfectionnée ; elle est employée en France pour la fabrication des vinaigres concentrés.

Les chimistes Lavoisier, Berthollet, Vauquelin, Fourcroy, Liebig, Dumas, étudièrent les fermentations alcooliques et acétiques.

En 1868, les travaux de Pasteur sur le *mycoderma aceti* fixèrent définitivement la théorie de l'acétification. Il préconisa un système scientifique des plus ingénieux pour la fabrication rapide des vinaigres de vin.

En 1878, s'appuyant sur ces travaux les frères Michaelis perfectionnèrent les cuves rotatives de Lacambre décrites en 1855 et de Duquenne et Smetsen en 1850 ; ils les rendirent pratiques en faisant passer un courant d'air en diagonale à travers les copeaux.

En 1882, MM. Agobert et Cie supprimèrent le courant d'air de la cuve tournante de Michaelis qui avait l'inconvénient de laisser évaporer les éthers aromatiques du vinaigre de vin.

M. G. Basset, d'Arcueil (Seine), leur ingénieur et successeur, créa un système de rotation mécanique et automatique pour ces cuves.

L'adoption de ce système dans la plupart des vinaigreries a fait passer cette industrie du domaine scientifique et chimique dans celui de la mécanique.

Statistique.

Méthode.	Nombre d'appareils.	Production en hectolitres.
Orléanaise	8.000	30.000
Boerhaave	100	5.000
Allemande	2.000	144.000
Cuves tournantes	11.420	571.000
Total de la production annuelle des vinaigres en France.		750.000

Fabrication et conservation de la glace. — La production artificielle du froid fut pendant longtemps réduite à l'emploi des mélanges réfrigérants pour la production des glaces et sorbets.

Elle ne devint une industrie proprement dite que vers 1860, date des premiers brevets de F. Carré. Depuis cette époque, si les machines frigorifiques ont été utilement modifiées au point de vue du rendement et si

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

leurs applications se sont multipliées, les agents employés sont restés les mêmes.

Les machines frigorifiques se divisent en deux grandes classes :

1° Machines à compression mécanique ;

2° Machines à affinité.

La première classe se divise elle-même en :

a. Machine à air ;

b. Machines à gaz liquéfiable.

a. Les machines à air (Giffard 1873, Windhausen), qui n'exigent aucun intermédiaire pour la transmission du froid produit (ni liquide, ni surface métallique), sauf cependant dans le cas de la fabrication de la glace, ne sont pas économiquement applicables dans l'industrie, malgré leur simplicité apparente, à cause de leur rendement inférieur à celui des autres machines frigorifiques.

b. Les machines à gaz liquéfiables sont les plus répandues dans l'industrie et comportent quatre types principaux : les machines à chlorure de méthyle (Vincent); les machines à acide carbonique (Windhausen); les machines à ammoniaque (Carré 1864, Rouart frères, Linde); les machines à acide sulfureux (Pictet 1876).

c. Quant aux machines à affinités composant la seconde classe, leur principe basé sur la liquéfaction et la volatilisation successives de l'ammoniaque, a d'abord été appliqué par Carré vers 1857 et perfectionné de 1859 à 1876 par Mignon et Rouart.

Le seul organe mécanique qui existe est la pompe de circulation de la solution riche. L'action de la pompe de compression est remplacée dans ces machines : pour l'aspiration par l'affinité du dissolvant froid qui détermine l'absorption, et pour la compression par la tension que prend le gaz sous l'action du chauffage. C'est là un des avantages de la machine à affinité, qui utilise ainsi directement la puissance calorifique du charbon.

Depuis 1889, des perfectionnements nombreux ont été apportés dans les détails de construction et dans l'utilisation des machines. La liquéfaction et la solidification de la plupart des corps gazeux considérés autrefois comme gaz fixes et le principe des refroidissements successifs en cascades ont permis d'obtenir des températures insoupçonnées jusqu'alors et qui trouveront peut-être, dans un avenir prochain, leur emploi dans l'industrie.

Les applications du froid ont augmenté d'une façon constante, en dehors de la fabrication de la glace, particulièrement pour les brasseries, où une température basse et uniforme est indispensable pendant la période de fermentation ; pour la conservation des poissons et des viandes ; pour

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les salles de démoulage du chocolat ; pour les laiteries et la conservation du lait ; pour la préparation de certains produits chimiques ; pour le forage des puits dans les terrains aquifères ; pour les besoins des hôpitaux ; pour la congélation des pistes de patinages, etc., etc.

Aussi s'explique-t-on le développement considérable qu'a pris cette industrie depuis dix ans.

La classe 55 comprend encore le matériel et les procédés de la minoterie, de la boulangerie, des conserves de viande, de la chocolaterie et de la confiserie, de la brasserie et des eaux gazeuses. Mais, pour ne pas étendre trop cette notice et aussi pour plus de clarté, il a été jugé préférable de parler de ces industries dans les classes qui leur sont spécialement consacrées.

RECENSEMENT PROFESSIONNEL. — 1896

INDUSTRIES	NOMBRE TOTAL de personnes occupées	NOMBRE TOTAL des établissements où travaillent plus de 5 personnes	RÉPARTITION de ces établissements d'après le nombre des personnes occupées			DÉPARTEMENTS où sont occupées le plus de personnes — PROPORTION pour 100 du personnel total	PRODUCTION OUTILLAGE, ETC.
			0 à 50	50 à 500	plus de 500		
Fabricat. d'appareils à distiller, de réfrigérants en métal, etc....	450	9	7	2	»	Seine (76). Nord (17)	
Fabricat. d'appareils pour eaux gazeuses....	450	11	8	3	»	Seine (99)	
Fabricat. de moules pour confiserie.....	120	4	4	»	»	Seine (99)	

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Classe 55

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES [1]

FRANCE

1. **Amelin & Renaud,** à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, 39. — Matériel pour moulins. Deux nouvelles machines combinées pour séparer la nielle et les graines rondes contenues dans les blés, avoines, seigles, orges, etc. **PL. V.— B.2**

2. **Arnould** (Charles-M.), à Orléans (Loiret), rue Ducerceau, 1. — Mécanique. Deux systèmes de moulins portatifs, mus à bras, montés tous deux sur leur socle et n'exigeant aucune construction. **PL. V.— B.2**

Ces moulins servent particulièrement à la mouture de graines et grains de diverses sortes et du blé et du millet

3. **Association des Chimistes de Sucrerie & de Distillerie de France & des Colonies** (Exposition collective de l'), à Paris, boulevard Magenta, 156. Président : M. Durin. Secrétaire général : M. Dupont. — Travaux, volumes et ouvrages divers de l'Association. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Médaille d'argent ; Chicago 1893, Hors Concours ; Bruxelles 1897, Diplôme de Mérite.

---

(1) *Les chiffres et la lettre qui suivent le nom de chaque exposant indiquent la place qu'il occupe dans l'un des sept plans du volume.*

Le chiffre romain est le numéro du plan.

La lettre désigne la colonne verticale et le chiffre arabe la colonne horizontale à l'intersection desquelles se trouve le produit exposé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

4. Bacri (D.-C.), à Paris, boulevard de Belleville, 64. — Liste des brevets d'invention délivrés en France de 1889 à 1900 concernant la sucrerie et la raffinerie : textes et dessins. **PL. V.— B.2**

5. Ballée (Henri-N.), à Paris, rue Vauvilliers, 9. — Outils et articles spéciaux pour les charcutiers, bouchers, pâtissiers. Cuisinière à gaz avec four spécial et grillade. Fours à gaz portatifs pour la pâtisserie. **PL. V.— B.2**

6. Ballet & Cie, à Anzin (Nord). — Appareil à laver et stériliser les tonneaux ou récipients analogues par injection d'eau et de vapeur. **PL. V.— B.2**

7. Barbet (Émile-A.), à Paris, rue de Rennes, 167. — Un appareil de rectification continue directe de vins fermentés. Un appareil breveté S. G. D. G. de stérilisation des moûts à fermenter et de production de levains purs. **PL. V.— B.2**

Système Barbet, breveté S. G. D. G.
Ingénieur-constructeur de distilleries.
Exposition universelle Bruxelles 1897, Grand-Prix.

8. Barbier (Paul-L.), à Paris, boulevard Richard-Lenoir, 46. — Un appareil à distiller et ses accessoires. Un coupe-racines de distillerie. Une râpe pour distilleries et féculeries. Un tamis à arrosage intérieur et extérieur. Une presse continue. Tableaux d'installations de distilleries et féculeries. **PL. V.— B.2**

Ingénieur-constructeur.
Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, deux Médailles d'argent et Médaille de bronze ; Chevalier de la Légion d'Honneur.

9. Barboux (Léon et Ferdinand) **frères**, à Paris, rue des Messageries, 23. — Glacières. **PL. V.— B.2**

10. Baron (Camille), à Luçon (Vendée). — Glacière. **PL. V.— B.2**

11. Barrillier aîné, à Bapaume (Pas-de-Calais). — Distributeur à farine ou autres produits pulvérulents. **PL. V.— B.2**

Meunerie.
Débit de 1 à 1.600 kilog. à l'heure. 65 applications diverses.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

12. Basset (GUSTAVE), à Arcueil (Seine), avenue Laplace, 35. — Appareils mécaniques pour la fabrication des vinaigres. Instruments de laboratoire. **PL. V.— B.2**

13. Baudot (LÉON), à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, 53. — Soies à bluter les farines. Poulies en X. **PL. V.— B.2**

Fournitures générales pour moulins.
Paris 1889, Médaille de bronze.

14. Becker (CHARLES), à Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise). — Régulateur de colonne à distiller et à rectifier. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Médaille de bronze.

15. Berl (ANATOLE-M.), à Paris, quai d'Anjou, 9. — Appareils et matériaux spéciaux pour fours. **PL. V.— B.2**

Construction de fours pour boulangeries, pâtisseries, confiseries, biscuiteries.

16. Besset (MARIE-C.-E.), à Albi (Tarn), rue Mariès, 2. — Livre de cuisine. Traité élémentaire et pratique de la cuisine moderne. **PL. V.— B.2**

Éditeur de l'«Art culinaire J. Besset».
2 Médailles à l'Exposition universelle de Paris 1867.

17. Beyer (AUGUSTE et ADOLPHE) **frères**, à Paris, rue de Lorraine, 16, 18. — Machines pour la fabrication du chocolat et des produits alimentaires. **PL. V.— B.2**

18. Biabaud (Vve ALEXANDRE) **fils**, à Paris, rue de Citeaux, 21. — Fours pour boulangers et pâtissiers: Ustensiles et accessoires pour boulangeries et pâtisseries. **PL. V.— B.2**

Constructeur de fours.
Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Londres 1862, Médaille d'or.

19. Billioud (AMÉDÉE-F.), à Paris, rue Saint-Maur, 108. — Machines pour le traitement des produits coloniaux alimentaires, cacao, café, riz, etc., à l'usage des chocolatiers. **PL. V.— B.2**

Constructeur de machines.
Importateurs et marchands de denrées alimentaires, etc.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

20. Bissaud & Cie, à Paris, rue de Javel, 151. — Acidificateur rotatif. **PL. V.— B.2**

21. Bobet (Paul-F.-M.), à Paris, rue des Lions-Saint-Paul, 13. — Siphons et appareils pour boissons gazeuses. **PL. V.— B.2**

22. Boilève (Louis-P.-L.), à Paris, boulevard de la Gare, 60, — Appareils et dessins pour brasseries, féculeries, amidonneries. **PL. V.— B.2**

23. Bolvin (Julien), à Paris, rue des Cendriers, 29. — Façade de four : 1 bouche de four, ouras, chaudière, appareil à buée, Étouffoir. Étagère. Éclairage de four. **PL. V.— B.2**

Mécanicien, breveté S. G. D. G. pour boulangerie.

24. Bonvallet (Emmanuel-P.-J.), à Paris, rue du Bourg-Tibourg, 26. — Façades de fours en briques et fonte. Modèles ou dessins, pour boulangeries, pâtisseries, etc. **PL. V.— B.2**

Constructeur de fours.

25. Boussac (Auguste), à Paris, avenue du Maine, 226. — Pétrins mécaniques. **PL. V.— B.2**

26. Brehier (E.) **& Cie**, à Paris, rue de l'Ourcq, 50, 52. — Alambics. Bassines. Évaporateurs. Appareils pour concentrer dans le vide. Matériel pour conserves et pasteurisation. **PL. V.— B.2**

27. Breton (Édouard), à Orrouy (Oise). — Moules pour pâtes alimentaires. **PL. V.— B.2**

Paris 1878, Mention honorable ; Paris 1889, Médaille de bronze.

28. Briet (Lefèvre), à Pierrefonds (Oise). — Un appareil de diffusion pour la fabrication du cidre. **PL. V.— C.2**

29. Brisgault & Cie, à Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire). — Quatre meules de moulins, longueur 3 m. 50, hauteur 2 mètres, largeur 1 mètre. **PL. V.— B.2**

Fabricants de meules de moulins.

Paris 1855, Mention honorable ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Philadelphie 1876, Médaille d'or ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

30. Brulé (Henri) **& Cie**, à Paris, rue Boinod, 33 et 31. — Appareils divers pour la fabrication des eaux et boissons gazeuses. **PL. V.— B.2**

31. Bustin (P.-Jean), à Paris, boulevard de la Chapelle, 5. — Deux buffets glacières. Machines domestiques à fabriquer la glace. Sorbetières diverses. Fontaines réfrigérantes. Turbines pour congeler plusieurs essences en une seule opération. **PL. V.— B.2**

Buffets glacières pour bouchers, charcutiers, marchands de volailles et de poissons, crémiers, pâtissiers, restaurants, hôtels, chocolatiers, marchands de vins, maisons bourgeoises, etc.

Exposition universelle Paris 1878, trois Médailles.

32. Cambier (Théodore) **& Cie**, à Lille-Saint-Maurice (Nord), rue du Faubourg-de-Roubaix, 139. — Machines à glace. **PL. V.— B.2**

33. Caramija (Gabriel et Clément) **frères**, à Paris, rue Ruty, 17 et 19 — Appareils pour le battage et le nettoyage des grains, moteurs « Campbell ». **PL. V.— B.2**

Constructeurs-mécaniciens.

Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, trois Médailles d'argent.

34. Carnaud (Jules-J.), à Paris, rue d'Argout, 3. — Boîtes métalliques. Boîtes à conserves de diverses sortes. **PL. V.— B.2**

Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or.

35. Carpentier (Henri), à Paris, boulevard Soult, 73. — Appareils pour malteries et brasseries. Cuve-matière. Cuve filtreuse. **PL. V.— B.2**

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille d'or.

36. Carrière (H). **& Vazou aîné**, à Beaune (Côte-d'Or). — Appareil destiné à la fabrication de l'eau à domicile de seltz, du champagne, du lait et d'autres boissons gazeuzes. **PL. V.— B.2**

Appareil dénommé L' « Autoseltz ».

Usine à Wizernes (Pas-de-Calais).

37. Cazaubon (D.) **& fils**, à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 43. — Appareils pour la fabrication des boissons gazeuses. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

38. Chatelard (ARTHUR-C.-A), à Concarneau (Finistère). — Boîtes et récipients métalliques pour conserves et autres produtis. **PL. V.— B.2**

39. Chausson-Odend'hal (C.), à Arcueil (Seine), avenue Laplace, 26. — Brûloirs servant à la torréfaction du café, cacao, etc. **PL. V.— B.2**

Constructeur.
Exposition universelle Paris 1867, Mention honorable.

40. Chenez (AUGUSTE), à Villedieu (Manche). — Peaux perforées, diverses dimensions, pour sasseurs à semoules. **PL. V.— B.2**

41. Christinet (MAURICE-A. et EDMOND-A.), à Paris, place Pereire, 8. — Gaufrier. **PL. V.— B.2**

Macarons mous. Articles de pâtisserie divers.
Pâtisserie. Fabrication de gaufrettes.
Gaufrier « Christinet », breveté S. G. D. G,

42. Cohu (ALBERT-H.), à Paris, rue de la Bourse, 12. — Fûts renforcés en tôle emboutie. Fûts-transport démontables. Fûts à bière. **PL. V.— B.2**

43. Collette (AUGUSTE) **& Boidin,** à Seclin (Nord). — Une cuve de fermentation. Plans d'installation. **PL. V.— B.2**

Collection des produits obtenus par le procédé et des mucédinées employées.

Distillerie : Procédé de saccharification et de fermentation par les mucédinées.

44. Collette (AUGUSTE et RENÉ), à Seclin (Nord). — Distillerie. Colonne à distiller. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Médaille d'or.

45. Colombié (AUGUSTE-H.), à Paris, cité d'Antin, 5. — L' « Hygiène de l'Enfance », éléments culinaires à l'usage des jeunes filles. « Traité pratique de cuisine bourgeoise ». « Cent entremets ». « Histoire du repas à travers les âges ». « Petite encyclopédie culinaire ». **PL. V.— B.2**

École de cuisine. Auteur de l' « École de Cuisine », revue bi-mensuelle.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

46. Compagnie de Fives-Lille pour constructions mécaniques et entreprises, à Paris, rue Caumartin, 64. — Appareils pour la fabrication du sucre de betteraves et de cannes. Raffinage en plaquettes. Cassage du sucre. Distillerie. Malterie. **PL. V.— B.2**

Expose également classes 19, 20, 21, 23, 29, 32 et 59.

47. Compagnie française des Moteurs à gaz & des Constructions mécaniques, à Paris, rue Croix-Nivert, 155. — Machines à glace et à air froid sec. Frigorifère pour la conservation des produits alimentaires. **PL. V.— B.2**

Une machine à glace Fixary, pour le refroidissement des caves de l'Exposition des boissons fermentées.

Croix de la Légion d'Honneur.

48. Compagnie générale ponr la conservation des liquides, à Paris, boulevard Haussmann, 76. — Appareils pour la stérilisation des moûts de raisin. **PL. V.— B.2**

49. Compagnie industrielle des procédés Pictet (Raoul), à Paris, rue de Grammont, 16. — Machines et appareils pour la production du froid et de la glace et applications diverses à l'industrie. **PL. V.— B.2**

Production du froid et de la glace.

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or ; Amsterdam 1883, Médaille d'or.

Expose également classe 62 (Exposition collective de la brasserie).

50. Compagnie Parisienne de Matériel hygiénique à eaux gazeuses, à Paris, avenue Daumesnil, 52 — Siphons : Appareils pour eaux gazeuses. Acide carbonique liquide et ses applications industrielles. Appareils de divers genres pour la fabrication des eaux et boissons gazeuses. Siphons cristal. Acide carbonique liquide. Appareils pour son emploi. Pompes à bière. Installations de brasseries. **PL. V.— B.2**

M. Crépin (F.-J.-Henri), directeur.

51. Coquillard (Ch.), à Épernay (Marne). — Étains en feuilles pour l'empaquetage des chocolats, bonbons, des conserves et de tous produits alimentaires, pour le surbouchage des vins mousseux, absinthes et liqueurs. **PL. V.— B.2**

Métallurgiste.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

52. Coursier (Paul et Georges) **frères**, à Paris, rue Saint-Maur, 66, 68. — Matériel de chocolaterie. Torréfacteurs. Casse-cacao. Tarares. Broyeuses à cylindres de granit. Mélangeurs à table tournante. Boudineuses. Tapoteuses. Machines à peser le chocolat. Machines à broyer les amandes. Émondeuses. Pierres à bonbons. Machines à broyer le cacao. **PL. V.— B.2**

Constructions mécaniques.

53. Couturier (A.), à Paris, rue Philippe-de-Girard, 72. — Buffets. Glacières. **PL. V.— B.2**

54. Crépelle-Fontaine (Charles), à La Madeleine-lez-Lille (Nord). — Un appareil de rectification continue des alcools et produits volatils de tous genres. **PL. V.— B.2**

Trois générateurs de vapeur dont un en fonctionnement donnant trois mille kilogrammes de vapeur par heure.

Constructeur. Ateliers à La Madeleine-lez-Lille et à Roubaix (Nord).

Paris 1878, deux Médailles d'argent; Paris 1889, deux Médailles d'or; Amsterdam 1883, Médaille d'argent; Anvers 1885, Médaille d'or; Anvers 1894, Grand-Prix; Barcelone 1888, Médaille d'or, Chevalier de la Légion d'Honneur; Bruxelles 1897, Grand-Prix.

55. Crépy (C.-L.-Pierre), à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 204. — Étagères porte-pains. Tables de bouchers. Étalages. **PL. V.— B.2**

56. Cusson (G. et A.) **frères**, à Châteauroux (Indre). — Un moulin à cylindres complet avec blutage sans soie. **PL. V.— B.2**

Constructeurs de machines pour la meunerie.

57. Damerval aîné, à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, 66. — Ustensiles pour boulangerie. Pétrin. Four. **PL. V.— B.2**

58. Darblay père & fils, à Essonnes (Seine-et-Oise) et à Paris, rue du Louvre, 3. — Un appareil à quatre cylindres pour la réduction du blé en farine. Une brosse à son. Un détacheur. **PL. V.— B.2**

Ateliers de construction.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

59. Dardel (ARTHUR), à Melun (Seine-et-Marne). — Roues Sagebien. Turbines à libre déviation de la veine-fluide. Turbines américaines. Broyeurs multiples à quatre et cinq paires dans le même bâtis, munies de tamis bluteurs. Élevateurs brevetés S. G. D. G., convertisseurs brevetés. Plantsichters avec et sans suspensions, systèmes brevetés S. G. D. G. **PL. V.— B.2**

Ingénieur-constructeur. Spécialité de moteurs hydrauliques.

Exposition universelle de Paris 1878, 2 Médailles ; Paris 1889, Médaille d'argent.

60. Daubron (LUCIEN), à Paris, boulevard Voltaire, 210.— Matériel pour labriques d'eaux gazeuses. Machines à eaux gazeuses. Types intermittents (système S. François). Machines à eaux gazeuses. Types continus. Machines à eaux gazeuses employant l'acide carbonique liquéfié. Siphons et appareils accessoires pour fabriques d'eaux gazeuses. Appareils pour le tirage des bières. **PL. V.— B.2**

Ancienne maison Prudon et Dubost. Ingénieur des arts et manufactures, constructeur-mécanicien.

Exposition universelle, Paris 1889, Médaille d'argent et Médaille de bronze.

61. Dathis (LÉON), ingénieur, à Paris, avenue de l'Opéra, 33. — Matériel en fonction pour la fabrication mécanique du pain et de la pâtisserie. **PL. V.— B.2**

Panification nouvelle de Paris.

62. Decollogne (EUGÈNE), à Saint-Martin-lès-Langres (Haute-Marne). — Extracteur à tamis. Plan pour meunerie. Diviseur à gruau à tamis plan. Bluterie centrifuge. Nettoyage combiné pour l'agriculture. **PL. V.— B.2**

63. Delion (V.) **& Lepeu** (J.), au Pré-Saint-Gervais (Seine), rue Marceau, 9. — Machine à glace. **PL. V.— B.2**

64. Deliry père & fils, à Soissons (Aisne). — Pétrin mécanique. **PL. V.— B.2**

65. Deriveau (PAUL), à Paris, rue Popincourt, 12. — 1° Appareils à distiller et rectifier. 2° Alambics brûleurs. **PL. V.— B.2**

Un laboratoire à vapeur pour distillerie de liqueurs. Un laboratoire à vapeur pour fabrique de conserves.

Chaudronnerie de cuivre et de fer.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

66. Deroy fils aîné (HENRI-A.), à Paris, rue du Théâtre, 71 à 77. — Appareils divers employés dans les distilleries et raffineries d'alcools, d'eaux-de-vie, de rhums, etc. Matériel employé dans les fabriques de conserves, de liqueurs et autres industries alimentaires. **PL. V.— B.2**

Constructeur d'appareils de distillation et de matériel de laboratoires.

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Chicago 1893, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

67. Desmarais & Morane (GEORGES), à Paris, rue du Banquier, 10. — Presses hydrauliques pour pâtes alimentaires. Presses pour petites pâtes. Meuletons pétrisseurs. **PL. V.— B.2**

Successeurs de Morane aîné. Constructeurs-mécaniciens.

68. Diebold, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue Mac-Mahon, 10. — Appareils. **PL. V.— C.2**

69. Distel (Mlle MARTHE), à Paris, 1, 3, 5, 7, galerie d'Orléans. — 1° le « Cordon bleu », revue hebdomadaire illustrée de cuisine ménagère. 2° la « Cuisine pratique », revue professionnelle des cuisiniers, restaurateurs. 3° le « Journal des confiseurs-chocolatiers » ; 4° le « Journal des pâtissiers-biscuitiers-boulangers ». **PL. V.— B.2**

Editeur de journaux. Cours de cuisine du Palais-Royal.

70. Douane (MAURICE), à Paris, avenue Parmentier, 23. — Appareils frigorifiques et machines à glace. **PL. V.— B.2**

Constructeur-mécanicien.

Exposition universelle de Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, deux Médailles d'argent.

71. Drouet (GEORGES-A.), à Paris, avenue Parmentier, 72, 74. — Matériel pour grandes cuisines. **PL. V.— B.2**

Construction de fourneaux de cuisine.

Bruxelles 1897, Médaille d'or.

72. Drouin (PAULIN-A.), à Châlons-sur-Marne, rue de la Gravière, 16. — Appareil à buée, à vaporisation instantanée pour fours de boulangerie. **PL. V.— B.2**

Ancien boulanger. Construction d'appareils à buée pour fours de boulangerie.

Système P. Drouin breveté S. G.D.G. Cet appareil qui possède une très grande force de vaporisation donne au pain une très jolie couleur dorée et une légèreté absolue. Il est destiné à être posé dans les fours déjà construits.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

73. Dubois & Jouy, à Épernay (Marne). — Pétrin mécanique. **PL. V.— B.2**

74. Dubreucq-Perus (Horace) **(Etablissements H.)**, à Fives-Lille (Nord), rue Pierre-Legrand, 268. — Appareils et procédés pour la fabrication des grits de maïs et de la dextrine soluble. **PL. V.— B.2**

Expositions universelles : Paris 1889, Médaille d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or.

75. Ducroquet aîné, à Rumigny, près Amiens (Somme). — Nettoyeurs pour moulins. Nettoyeur système breveté S.G.D.G. à triple aspiration combinée, à marche silencieuse, pour nettoyer, épointer, cribler et épurer les blés,avec mouilleur supplémentaire sur le côté pour mouiller le blé après avoir été nettoyé. **PL. V.— B.2**

76. Dujardin (Jules), à Paris, rue Pavée, 24. — Instruments de précision appliqués à la fabrication des alcools, à leur dosage. Alambics d'essais. Alcoométrie. **PL. V.— B.2**

77. Dupety & Cie, à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). — Meules pour la mouture du froment et du seigle. **PL. V.— B.2**

78. Durafort & fils, à Paris, boulevard Voltaire, 162, 164. — Siphons. Machines et matériel pour boissons gazeuses. Appareils pour brasseurs. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Médaille d'or.

79. Echalié, à Paris, rue Montmartre, 55. — Fours et appareils pour la boulangerie. **PL. V.— B.2**

80. Egrot & Grangé, ingénieurs-constructeurs, **& Guillaume** (E.), ingénieur, à Paris, rue Mathis, 23. — Appareils de distillation et de rectification système Egrot. Appareils de distillation rectification directe et rectificateurs continus, système Guillaume. Stérilisateurs et réfrigérants système Houdart et Egrot et Grangé. Alambics. Appareils pour la fabrication des liqueurs, des conserves, de la confiserie. Cuisines à vapeur. **PL. V.— B.2**

Expositions universelles de Paris 1878, deux Médailles d'or ; Paris 1889, Hors Concours, membre du Jury, Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

81. Farcot (EMMANUEL-F.-M.) **fils**, à Paris, rue Lafayette, 189. — Élévateurs de grains pour brasserie, malterie, distillerie. Plans d'installation de brasserie-malterie. **PL. V.— B.2**

Entrepreneur de la ventilation du Palais de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille de bronze ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

82. Fauvel (CHARLES) **& Peré** (EUGÈNE), à Yerres (Seine-et-Oise), route de Crosne. — Boîte à double fond mobile et son mécanisme. **PL. V.— B.2**

Paris, 1889, Mention honorable.

83. Favre & Martinod, à Panissières (Loire). — Tissu gaze de soie pour le blûtage des farines. **PL. V.— B.2**

Fabrication de gazes de soie.

Maison fondée en 1785, fabricant les tissus à bluter en soie désignés genre français et genre suisse. Fabrique également des tissus à bluter en coton lin et laine.

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Vienne 1873, Médaille de bronze ; Philadelphie 1876, Médaille de bronze.

84. Fouché (FRÉDÉRIC), à Paris, rue des Écluses-Saint-Martin, 38. — Matériel pour fabrication des conserves. Soudages des boîtes. **PL. V.— B.2**

85. Garlin, à Soisy-sous-Étiolles (Seine-et-Oise). — Livres de cuisine. **PL. V.— B.2**

86. Gasnier & Bruni, à Paris, rue du Jour, 10. — Fourneau et fumoir. Four à pâtisserie, etc. **PL. V.— B.2**

87. Gaulin & Cie, à Paris, rue Myrha, 86. — Boîtes et bocaux à conserves. Alambic pour amateurs. **PL. V.— B.2**

Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

88. Gilles (LOUIS) **& Cie**, à Paris, avenue de la République, 89. — Appareils pour eaux gazeuses, bières, cidres et vins, etc. **PL. V.— B.2**

89. Granchamp & Cie, à Lyon (Rhône), rue Cavenne, 12. — Étagères porte-pain. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

90. Greffier (Fortuné), à Paris, rue Lecourbe, 183. — Appareils et siphons. Appareil automatique pour l'élévation des liquides gazeux. **PL. V.— B.2**

91. Guéret (Célestin-Rémi), à Paris, boulevard de la Gare, 72. — Appareils et siphons servant à la fabrication et au débit des eaux gazeuses, limonades, etc. Appareils de brasserie pour le filtrage, le soutirage, la gazéification et le débit des bières. Appareils de table pour faire soi-même des boissons gazeuses. Accessoires divers. **PL. V.— B.2**

Eaux gazeuses et tout ce qui s'y rattache.

Expositions universelles : Paris 1867, Mention honorable ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Vienne 1873, Diplôme de Mérite ; Philadelphie 1876, Médaille ; Amsterdam 1883, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

92. Guilbert (Alphonse), à Pantin (Seine), rue Michelet, 6. — Un moulin et un diviseur y attenant. **PL. V.— B.2**

93. Havet-Delattre (Maxime), à Arras (Pas-de-Calais), rue des Gauguiers, 8. — Pétrin mécanique. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Mention honorable.

94. Hérault (Prosper-R.), à Paris, boulevard Voltaire, 197 (impasse Delépine, 20). — Écosseuses pour petits pois, haricots, etc. Décortiqueurs-polisseurs pour cafés, cacaos, etc. Épierreurs-dégermeurs pour cafés, cacaos, grains, etc. Décortiqueurs pour ricin, arachides, etc. Trieuses-diviseuses pour légumes secs et verts, denrées, grains, graines, etc. Moulins et tamiseurs à tapioca, à malt, lin, moutarde, etc. Échantillons de produits alimentaires, agricoles, coloniaux, etc., traités par ses machines. **PL. V.— B.2**

Machines pour le traitement des produits alimentaires. Constructeur-mécanicien.

Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille de bronze ; Londres 1862, Mention honorable et Médaille de bronze.

95. Hignette (Jules), à Paris, boulevard Voltaire, 162. — Appareils de nettoyage et de mouture. Sucrerie. Appareils d'épuration des jus de diffusion (turbines et électrolyseurs). Rizeries. Machines à décortiquer le riz, le café, les avoines, les lentilles, etc. Installations d'usines pour produits alimentaires. **PL. V.— B.1**

Meuneries. Laiteries. Fromageries.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

96. Huché (Édouard), à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, 25, 27. — Appareils de nettoyage, de blutage et de sassage.
PL. V.— B.2

97. Jacquemin (Georges), à Malzéville, près Nancy. — Cultures des levures sélectionnées. Emploi des levûres de vin en distilleries industrielles. Types de levures convenant au travail des diverses matières premières. Ouvrages. Plans et documents divers. Système de fermentation pure par levains continus. Modèle des appareils, réduction au 1/100. PL. V.— B.2

Chimiste. Laboratoire de recherches scientifiques appliquées à l'industrie.

98. Jametel (Pierre), à Paris, cours de Vincennes, 41. — Pétrisseurs mécaniques, système Boland, pour boulangeries, pâtisseries, fabriques de pâtes alimentaires. Mélangeurs pour charcuterie.
PL. V.— B.2

Constructions mécaniques.

99. Jouy (Émile-F.-A.), à Pantin (Seine), rue de Paris, 79. — Glacières. PL. V.— B.2

Fabricant de glacières, brevetées S. G. D. G.

100. Labussière (Auguste), à Paris, rue du Louvre, 44. — Plans et vues de moulins. PL. V.— B.2

101. Lacroix frères, à Dôle-du-Jura. — Moulin à cylindres broyeurs. Moulin à cylindres convertisseurs. Bluterie. PL. V.— B.2

102. Laffond (J.-B.), à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Saint-Victor, 1, et Grand chemin de Toulon, 1. — Pétrin mécanique.
PL. V.— B.2

103. Lagogué (Édouard-A.), à Alençon (Orne). — Porteuse de pain. PL. V.— B.2

104. Lambert (Vve) **& fils,** à Paris, rue Rébeval, 90, 92. — Machines pour la confiserie, la biscuiterie et la pâtisserie.
PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

105. Lamoureux (François-A.), à Joinville (Haute-Marne). — Boulangerie mécanique; Pâtisserie, fonctionnant dont l'âme est avec four générateur breveté S. G. D. G., donnant gratuitement la force motrice en cheval-vapeur pour actionner le pétrin mécanique, monte-sacs, pompe, bluterie, turbine à glaces, hachoir, batteuses à œufs et pâtes, etc., pour chauffer l'eau nécessaire à la panification. **PL. V.— B.2**

Paris, 1878, Mention honorable.

106. Lapointe (Georges), à Paris, rue Saint-Sébastien, 9. — Rince-bouteilles automatique breveté, marchant à la main et à la force motrice et machine à capsuler, brevetée S. G. D. G. Système G. Lapointe. **PL. V.— B.2**

Paris 1867, Médaille de bronze; Paris 1878, Médaille de bronze; Paris 1889, médaille de bronze.

107. Laurent frères & Collot, à Dijon (Côte-d'Or). - Un moulin agricole portatif. Un moulin à cylindres. Divers cylindres de meunerie. **PL. V.— B.2**

108. Lauzanne (Charles), à Paris, rue de la Verrerie, 91. — Moulins à café. Brûloirs à café. Broyeurs. **PL. V.— B.2**

109. Lavie (Vve Léon), à Marseille (Bouches-du-Rhône), allée des Capucines, 25. — Un petit appareil sasseur. **PL. V.— B.2**

Semoules et farines de blés durs et leurs dérivés. Un petit appareil « Eureka » de son invention.

Minoterie. Fabrication des semoules.

110. Lavy, à Paris, avenue d'Italie, 186. — Alambics à distiller les alcools et autres produits. **PL. V.— B.2**

111. Lecornu (Pierre-F.), à Paris, rue Oberkampf, 114, impasse Gaudelet, 16. — Machines et appareils pour la fabrication de la confiserie, tels que machines à dragées, machines à fabriquer les pâtes de guimauve et autres, machines à fabriquer le nougat, machines à couper les pâtes. **PL. V.— B.2**

Mécanique et chaudronnerie de cuivre.

Paris 1867, Médaille d'argent : Paris 1878, deux Médailles d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or et d'argent; Sidney 1879, Premier Prix et Médaille : Melbourne 1880, Premier Prix et Médaille ; Amsterdam 1883, Médaille de première classe, argent : Anvers 1885, Médaille d'or ; Barcelone 1888, Médaille d'or : Chicago 1893, Hors Concours.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

112. Lécureux (François-H.), à Paris, rue du Vertbois, 27. — Cafetières et bains-marie. **PL. V.— B.2**

113. Lefèvre (F.-Olivier), à Saint-Quentin (Aisne), rue Saint-Martin, 83, et rue des Bouloirs, 10. — Soupapes d'équerre et à brides parallèles. Vannes. Pièces de bronze. Appareils d'alimentation de détente de vapeur. Pièces diverses de mécanique. Appareils brevetés et accessoires pour machines et appareils de sucreries et raffineries. **PL. V.— B.2**

Fondeur constructeur. Robinetterie générale en bronze, fonte, fonte et bronze.

Tous les appareils exposés sont fabriqués par la Maison. Les robinets, soupapes, vannes sont représentés par des séries complètes de chaque article, jusqu'aux plus grandes dimensions.

Paris 1855, Médaille d'argent ; Paris 1878, Médaille de bronze et Mention honorable, Bruxelles 1897, deux Médailles d'argent.

114. Lefèvre & Legrain, à Paris, rue Bichat, 15. — Moulins à café et autres produits. Tôlerie. Ferblanterie. Balances et bascules. **PL. V.— B.2**

Fabricants de brûloirs à café, cacao et chicorée.

Expositions universelles ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Bruxelles 1897, Deux Médailles d'or.

115. Lejeune (G.) **& Cie.** à Nantes (Loire-Inférieure). — Appareils pour le débit et la conservation des boissons alimentaires : 1° Système de bondage. 2° Robinet de tirage et de mise en bouteilles. Fûts et récipients munis d'une bonde carbonique. Glacière pour la conservation des boissons et appareils divers. 3° Installation d'un débit hygiénique de boissons alimentaires, vin, bière, cidre, lait, eaux gazeuses. **PL. V.— B.2**

Brasserie Burgelin. Représentée par M. Lejeune (Georges), chef de fabrication.

116. Lepage & Cie, à Paris, rue de la Convention, 105. — Appareils. **PL. V.— B.2**

117. Létang fils, à Paris, rue Vieille-du-Temple, 108. — Moules à machines à l'usage des chocolatiers, confiseurs, glaciers, pâtissiers, fabricants de biscuits, fabricants de gaufres. **PL. V.— B.2**

Ferblantier, mouliste, mécanicien.

Paris 1855, Mention honorable ; Paris 1867, Mention honorable ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

118. Letaud (Paul-E.), à Conches (Eure). — Filtre mécanique pour sucrerie, en fonte, bronze et bi-métal, système Feuillebois, breveté S.G.D.G. **PL. V.— B.2**

Usine métallurgique. — Fonderie de fer et construction.

119. Levasseur (Charles), à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), route de Jouarre, 2. — Meules à moulins et pierres meulières. **PL. V.— B.2**

Exposition universelles : Paris 1855, Médaille de 2e classe ; Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'argent.

120. Lévy (Emile), à Paris, boulevard Saint-Germain, 61bis. — Quatre types absolument différents de machines pour la production du froid, de la glace, des carafes frappées et de l'eau froide, système E. Carré **PL. V.— B.2**

Ingénieur E.C.P. Constructeur mécanicien.
Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or.

121. Lhuillier (Les gendres de), à Dijon (Côte-d'Or). — Trieurs à grains. Machines et appareils de meunerie. Trieurs à alvéoles fraisées. **PL. V.— B.2**

122. Longeot (Ch.) **aîné**, à Paris, rue Wilhem, 4. — Rinçoirs mécaniques pour bouteilles et flacon de diverses formes. Bacs chauffeurs et pasteurisateurs pour laiteries et brasseries. **PL. V.— B.2**

Breveté S. G. D. G.

123. Lotz (Alfred-L.-F.), **fils de l'aîné** à Nantes (Loire-Inférieure), rue Canclaux. — Pétrins mécaniques à cuve tournante en bois, chaudières à vapeur. **PL. V.— B.2**

Maison fondée en 1833. — Construction de locomobiles. Batteuses, égreneuses. Moteurs à pétrole et à gaz, locomotives routières, voitures à vapeur, camions à vapeur.

Expositions universelles : Paris 1855, Médaille de 1re classe ; Paris 1867, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or.

124. Lucas (Charles), à Boulogne-sur-Seine (Seine), rue Escudier, 10. — Instrument pour l'analyse des farines. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

125. Lucas frères & Cabane, à Paris, rue des Cendriers, 23. — Filtre sans manche pour liquides divers. **PL. V.— D.2**

Cabane breveté S. G. D. G. en France et à l'étranger.

126. Luscan (Alexandre-J.), à Blajan (Haute-Garonne). — Tissus de soie de divers genres pour bluter. **PL. V.— D.2**

Manufacture de gazes de soie pour bluter.

Production journalière : 400 mètres de tissus de diverses largeurs en Zurich, mi-Zurich, tour anglais et uni.

Médailles de bronze, argent et or aux Expositions de Paris 1855, 1867, 1878.

127. Mabille (E.) **frères,** à Amboise (Indre-et-Loire). — Pressoirs à cidre. Broyeurs de pommes. **PL. V.— D.2**

Paris 1867, Médaille d'or ; Paris 1878, Médaille d'or, objet d'art ; Paris 1889, Médaille d'or et Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur ; Vienne 1873, Médaille de Progrès, Médaille de Mérite ; Philadelphie 1876, Grande Médaille et Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur ; Melbourne 1880, deux Médailles d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Barcelone 1888, deux Médailles d'or ; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

Exposent également classes 36 et 37.

128. Mahot (Eugène), à Ham (Somme). — Pétrins à bras pour boulangeries commerciales. Pétrin mécanique actionné par un moteur pour manutentions. Pétrin pour pâtissiers et petites exploitations agricoles. Spécimen de four aérotherme pour boulangeries et pâtisseries. **PL. V.— D.2**

Constructeur-mécanicien.

Expositions universelles : Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille de bronze.

129. Malesset (Joseph) **& Chouanard** (Edmond), à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 148. — Siphons de divers modèles. Seltzogènes de table. Gazateurs. Appareils pour la fabrication des eaux gazeuses. **PL. V.— D.2**

Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Vienne 1873, Médaille d'argent ; Philadelphie 1876, Diplôme d'Honneur ; Sidney 1879, Premier Prix ; Melbourne 1880, Premier Prix ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'argent ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

130. Mariolle-Pinguet & fils, à Saint-Quentin (Aisne). — Matériel de sucrerie. Un appareil à cuire en grains dans le vide. Une turbine centrifuge. Une chaudière à carbonater. Un appareil à sulfiter. Un réchauffeur pour jus et sirops. Une pompe à jus et sirops. Un appareil à lait de chaux. Un diffuseur. Un filtre pour jus et sirops. **PL. V.— D.2**

Constructions mécaniques.

Paris 1855, Médaille d'argent ; Paris 1878, 2 Médailles de 2e classe ; Paris 1889, Médaille d'or et Médaille d'argent.

131. Marolle (Gustave), à Chartres (Eure-et-Loir), place des Halles, 13. — Appareils de chauffage économique au bois ou au charbon, à foyer et conduit projecteur mobiles, système G. Marolle. Armatures. Bouches. Houras. Appareils à buée. **PL. V.— D.2**

Construction d'appareils pour fours.

132. Marot frères, à Niort (Deux-Sèvres). — Trieurs de meunerie. Trieurs à déchets. Trieurs pour échantillons de grains. Trieurs de brasserie. Densitrieurs. **PL. V.— D.2**

Trieurs pour agriculture et graineterie.

Construction de machines à trier les grains.

Expositions universelles : Paris 1867, Médaille d'or, Premier Prix ; Paris 1878, Médaille d'or, Premier Prix, Croix de la Légion d'Honneur ; Paris 1889, Médaille d'or, Premier Prix.

133. Mathieu (Alexis), à Reims (Marne), rue Buirette, 26. — Machines à l'usage des vins de champagne : à tirer, à doser, à boucher, à transvaser, à faire le trop de vin, à mélanger, à gazer, à mesurer la résistance des bouteilles, à mesurer la pression de gaz, à agrafer, à muscler, à tirer les bouchons, etc. **PL. V.— D.2**

Mécanicien breveté S. G. D. G. Inventeur et constructeur de plusieurs machines employées par les maisons de la Champagne.

Paris 1898, Hors Concours, membre du Jury.

134. Molinard (Th.) **& Cie**, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue d'Alger, 20. — Réfrigérateur destiné à la conservation des viandes et produits alimentaires. Réfrigérateur pour la solidification des pâtes de chocolat. Réfrigérateur à l'usage des pâtissiers. **PL. V.— D.2**

Société des Réfrigérateurs à air sec.

Appareils spéciaux destinés à la conservation des cadavres dans les morgues, des sérums et des vaccins.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

135. Mollet-Fontaine & Cie, à Lille (Nord), rue Gustave-Testelin. — Pompes. Turbines. Machines à glace. **PL. V.—D.2**

136. Montupet (ANTONIN), à Paris, rue de la Voûte, 19 à 25. — Un appareil à eau distillée à triple effet. Appareil pour la fabrication des conserves. Éprouvette perfectionnée pour colonne à distiller. **PL. V.— B.2**

Breveté S. G. D. G. Constructions en fer.

137. Mousseau & Cie, à Paris, quai de Valmy, 125. — Fours pour boulangers et pâtissiers. **PL. V.— B.2**

Phénix automobile, mobile, aérotherme, universel à tôle sans fin, à foyer fixe, etc., au bois, charbon, coke, gaz.

Brevetés S. G. D. G. en France et à l'étranger. 2.000 applications. Pétrisseur mécanique et appareil à buée à double jet de vapeur, breveté S. G. D. G.

138. Naulot-Prudon, à Paris, rue Dombasle, 35. — Machines taille-soupe. Coupe-julienne. Hache-viande. Hachoirs à main. Machines à nettoyer les couteaux. Moulins à café et à poivre. Machines à peler les légumes. Coutellerie pour boulangers et pâtissiers. **PL. V.— B.2**

Articles pour administrations et grandes cuisines.
Usine à vapeur, rue Dombasle, 34. Mécanique-coutellerie.
Paris 1867, Paris 1878, Paris 1889, Médailles de bronze.

139. Navarre (PLACIDE), à Paris, boulevard de la Villette, 50. — Machine à écosser les petits pois. Trieurs-diviseurs à pois. Machine pour passer les tomates, etc. **PL. V.— B.2**

140. Noël (EDMOND-J.), à Paris, rue Ordener, 176. — Fourneaux à gaufres de un à six fers, pour gaufres, gaufrettes, briselets, hosties, etc., à chauffage mixte à pied et foyer démontable. **PL. V.— B.2**

Fourneaux et fers à gaufres. Système Noël.

141. Pache (ÉDOUARD), à Cognin près Chambéry (Savoie). — Un filtre à bière. Une soutireuse à bière. Divers articles de cuivrerie et robinetterie pour la brasserie. **PL. V.— B.2**

Fabrique spéciale d'appareils pour brasseries.
Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

142. Paquet (JULES), à Paris, rue de Paradis, 10. — Appareils à eaux gazeuses. **PL. V.— B.2**

143. Patriarche (FRANÇOIS), à Paris, rue de Charenton, 177. — Couteaux à couper le pain. Coupe-pâte. Petites lames. Ustensiles divers. **PL. V.— B.2**

144. Pellet (HENRI-J.-B.), à Paris, boulevard Magenta, 148. — Appareils divers concernant l'analyse des matières employées ou des produits obtenus dans la sucrerie, distillerie, etc. Brochures. **PL. V.— B.2**

Paris 1878, Médaille de bronze.

145. Perret (GUSTAVE), à Paris, passage d'Allemagne, 18. — Étagères porte-pains. Colonnes et supports d'étalages. Armatures. Houras. Bouches de fours. **PL. V.— B.2**

146. Perrier (ODILON-E.), à Paris, quai de Béthune, 30. — Appareils continus et automatiques pour la distillation fractionnée des produits volatils. **PL. V.— B.2**

Ingénieur E. C. P. — Distillation.

147. Perrigot-Masure, à Arches (Vosges). — Papiers et pâtes pour la brasserie. **PL. V.— B.2**

Fabricant de papiers. Dépôt à Paris, rue Mazarine, 30.

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or ; Amsterdam 1883, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Grand-Prix.

148. Philippe (ALFRED-L.), à Paris, boulevard Magenta, 124. — Pompes. Filtres-presses. Filtres. Machines et appareils divers. **PL. V.— B.2**

149. Piat & Fougerol, à Auxerre (Yonne). — Appareils divers de meunerie. Broyeur automatique à quatre passages. Plansichter. Convertisseur. Nettoyeur. Appareils accessoires de meunerie. **PL. V.— B.2**

Constructions-mécaniques.

Exposition universelle : Paris 1889, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

150. Pissavy (JOSEPH), à Lyon (Rhône), rue Grenette, 35. — Articles pour bars, cafés, b rasseries. Pompes à bière aérophore, fonctionnant par l'air, l'eau et le gaz carbonique. Sorbetières. Timbres de conserves et rafraîchissoirs. **PL. V.— B.2**

Fabricant plusieurs fois breveté. Fournitures complètes pour tous genres de débits et glaciers. Articles pour l'installation des débits et glaciers.

Paris 1867, Mention honorable ; Paris 1878, Médaille de bronze; Paris 1898, Médaille d'argent ; Vienne 1873, Médaille d'argent.

151. Poisson (AUGUSTE-J.-M.), à Paris, rue Réaumur, 36. — Machines à rincer, à boucher, à capsuler, à coller les étiquettes. Articles de caves, etc. **PL. V.— B.2**

152. Potey, à Paris, rue de Sèvres, 96. — Moulins à manivelles. **PL. V.— B.2**

153. Pouey (ALEXANDRE), à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Bergère, 114. — Outillage. **PL. V.— B.2**

154. Ragot (JULES) **& Tourneur** (HENRI), à Villenoy, près Meaux (Seine-et-Marne). — Plans d'un malaxeur. **PL. V.— B.2**

155. Rangod (Vve LOUIS), à Romainville (Seine), rue Saint-Pierre, 34.— Machine à fabriquer les dragées. Pastilleuse. **PL. V.— B.2**

156. Remère (ALPHONSE), à Angers, rue Saint-Maurille, 5. — Appareils et ustensiles de boulangerie et de pâtisserie. Fours à charbon spéciaux pour pâtissiers. **PL. V.— B.2**

Serrurerie d'art. Grille. Planchers et charpentes en fer.

157. Ringuet (EUGÈNE), à Paris. — Matériel pour limonadiers, marchands de vins, cafés, brasseries, restaurants, hôtels, cercles, casinos, etc. **PL. V.— B.2**

Successeur des maisons Pierre Ouvrier, boulevard Richard-Lenoir, 2 et 4, et Bresson, rue de Lyon, 122 à 134.

Paris 1878, Médaille de bronze. Paris 1855, Médaille de 1re classe.

158. Rivierre & Casalis, à Orléans (Loiret), rue de Coulmiers, 15. — Décortiqueuse de café. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

159. Rouart (Henri), à Montluçon (Allier), à Paris, quai Jemmapes, 66. — Une machine à glace à compression de 200 kilog. Une machine à glace à affinité de 200 kilog. Une machine à affinité de 12 kil. Deux machines à glace à affinité de 2 kilog. **PL. V.— B.2**

F. Grimault et Cie, dépositaires et agents commerciaux. Constructeur-mécanicien.

160. Roussel & Duponchelle, à Lille (Nord), rue de Douai, 101 et 101bis. — Machine frigorifique. **PL. V.— B.2**

161. Saliot (Émile-L.), à Paris, rue Montéra, 13. — Moules à pâtes alimentaires. **PL. V.— B.2**

Ancienne maison E. Denet fils.

Paris 1867, Mention honorable ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Philadelphie 1876, Médaille de bronze.

162. Samain (Pierre), à Clamart (Seine), rue Victor-Hugo, 108. — Bouchage pour bouteilles. **PL. V.— B.2**

163. Savit, Boutet & Cie, à Toulouse (Haute-Garonne), boulevard de la Gare, 10. — Machine à laver et à sécher les blés. **PL. V.— B.2**

Ingénieurs-constructeurs.

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'argent.

164. Savy (A.) **& Cie**, à Paris, rue de Charenton, 162. — Matériel pour la fabrication du chocolat, de la poudre de cacao, de la confiserie. Fabrication en public de ces divers produits. **PL. V.— B.2**

Ingénieurs-constructeurs.

Anciens établissements Hermann-Debatiste (G.) et Greiss, fondés en 1830. Ateliers de constructions mécaniques.

Paris 1855, Deux Médailles de 1re classe ; Paris 1867, 1re Médaille ; Paris 1889, Deux Médailles d'or ; Londres 1851, 1re Médaille ; Londres 1862, 1re Médaille ; Vienne 1873, Médaille d'or ; Philadelphie 1876, Médaille d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, deux Diplômes d'Honneur.

165. Schaller (Jules), à Paris, rue du Ranelagh, 97. — Appareils réfrigérants : 1° Glacière des châteaux et des campagnes produisant, au moyen d'azotate d'ammoniaque et d'eau fraîche de la glace artificielle, des glaces, sorbets, vins frappés. 2° Sorbetière pour la fabrication des glaces, sorbets, etc. 3° Frigorifique, timbre à glace pour la conservation de la glace, des aliments, la réfrigération des liquides, etc. **PL. V.— B.2**

Sorbetière dite « Glacière Maréchal ».

Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

166. Sidersky (David-D.), à Paris, rue Tiquetonne, 62. — Livres, mémoires et brochures, traitant de questions physiques et chimiques appliquées aux industries du sucre et de l'alcool. Appareils et instruments de chimie appliqués au contrôle de ces industries. **PL. V.— B.2**

Ingénieur-chimiste. Conseil technique du Syndicat de la distillerie agricole.

Chimie appliquée à la sucrerie et à la distillerie.

167. Simon frères, à Cherbourg (Manche). — Appareils pour la grande industrie beurrière d'exportation. **PL. V.— B.2**

Constructeurs-mécaniciens. Construction et fonderie de machines agricoles et industrielles. Installation complète de cidrerie industrielle, comprenant presses, broyeurs, foudre, cuves.

Paris 1889, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

168. Simoneton (Emmanuel), à Paris, rue d'Alsace, 41 et 43. — Appareils, tissus à filtrer et accessoires pour le filtrage des liquides alimentaires, de la sucrerie, de la brasserie, des alcools, etc. **PL. V.— B.2**

Filtres presses et tissus à filtrer.

169. Société anonyme « La Carbonique lyonnaise », à Lyon (Rhône), Grande-rue de Monplaisir, 30. — Procédés et appareils pour la fabrication des eaux gazeuses, vins mousseux, etc. **PL. V.— B.2**

Ancienne maison Lafond et Mignot. — Fabrique d'acide carbonique liquide, d'azote comprimé.

170. Société anonyme des Constructions mécaniques de Saint-Quentin, à Saint-Quentin (Aisne), rue d'Orléans, 93. — Appareils pour la fabrication et le raffinage du sucre : Diffusion. Carbonatation continue. Filtre-presse et filtre mécanique. Chaudières à déféquer. Réchauffeurs. Pompe à air sèche. Condenseur barométrique. Appareil à cuire. Pompe centrifuge. Électro-moteur, etc. **PL. V.— B.2**

Succursale à Ham (Somme). Administrateurs-délégués, MM. Decléty et Dessinn. Constructions mécaniques. Chaudronneries et fonderies.

Expositions universelles : Paris 1855, Médaille de 1re classe ; Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Londres 1862, Médaille d'or ; Amsterdam 1883, Médaille d'or.

171. Société anonyme des établissements A. Maguin, à Charmes, près La Fère (Aisne). — Couteaux et porte-couteaux, fraises et limes, etc. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

172. Société anonyme d'exploitation des Établissements Bailly, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue du Faubourg-Stanislas, 40. — Un pétrisseur mécanique. **PL. V.— B.2**

Masson (Charles-P.), administrateur directeur.
Constructions mécaniques et fonderies.

173. Société anonyme française des Établissements Emringer & Marchand, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 101. — Appareils et accessoires pour eaux gazeuzes, bières, vins mousseux, etc. Acide carbonique. **PL. V.— B.2**

Ingénieurs-constructeurs. Usines de Bobigny (Seine).

174. Société du filtre Gasquet, à Bordeaux (Gironde), rue Notre-Dame, 110. — Appareils. **PL. V.— B.2**

175. Société Française de Constructions mécaniques, à Paris, rue de Londres, 21. — 1° Machines et appareils pour sucreries et raffineries : Un diffuseur de 50 hect. avec son calorisateur de 8 ^{m2} de surface de chauffe. Filtre-presse à lavage et à 50 compartiments avec plateaux de 1^{m}×1^{m}. Un filtre-mécanique (système Breitfeld Daneck) à 30 cadres de 800 × 900. Un appareil d'évaporation dans le vide à quintuple effet avec réchauffage. Une chaudière à cuire dans le vide à serpentins et à lyres. Une pompe à air sèche. Un appareil à force centrifuge à tambour de 1^{m}25 de diamètre avec commande électrique à la partie inférieure. Un appareil à force centrifuge à tambour de 0^{m}76 de diamètre avec commande électrique à la partie inférieure. Un moulin à cannes avec machine motrice (système Corliss, Reynolds, type Allis) à détente variable pour le régulateur. 2° Machines et appareils frigorifiques : Un compresseur d'ammoniaque (système Linde) avec condenseur et réfrigérant et plans. 3° Photographies et plans divers. **PL. V.— B.2**

Anciens Établissements Cail. Constructions mécaniques et métalliques et chaudronnerie.

Paris 1855, Grande Médaille d'Honneur, cinq Médailles d'argent ; Paris 1867, deux Médailles d'or, une Médaille d'argent ; Paris 1878, deux Grands-Prix, trois Médailles d'or, trois Médailles d'argent ; Paris 1889, deux Grands-Prix, trois Médailles d'or ; Londres 1851, Council Medal ; Londres 1862, trois Médailles ; Vienne 1873, Médaille de Mérite ; Amsterdam 1883, trois Diplômes d'Honneur, une Médaille d'or ; Anvers 1885, six Diplômes d'Honneur, trois Médailles d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

176. Société franco-belge de panification intégrale, à Saint-Ouen (Seine), avenue des Batignolles, 116. — Panification intégrale : Panificateurs antispires (divers modèles) pour la transformation directe du blé entier en pâte panifiable. **PL. V.— B.2**

177. Société française de Meunerie & de Panification système Schweitzer, à Paris, rue Méhul, 1. — Grands-Moulins. Petits Moulins agricoles. Pétrins et fours portatifs et continus. **PL. V.— B.2**

Ateliers de constructions d'appareils de meunerie boulangerie à Suresnes.

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Grand-Prix.

178. Société générale meulière, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). — Un nettoyage combiné. Un nettoyage économique. Un petit nettoyeur silencieux. Un sasseur nouveau modèle. Quatre appareils à cylindres. Un moulin, bâti fonte avec meules de La Ferté-sous-Jouarre. Un moulin colonial à bras, breveté S. G. D. G. Un moulin de campagne complet, breveté S.G.D.G. deux paires de meules à céréales. **PL. V.— B.2**

Directeur en chef : M. Malliary (Albert-L.-P.), ingénieur E. C. P. Articles et appareils de meunerie. Fabrique de meules.

La Société générale meulière comporte des fabriques de meules et des ateliers de construction de machines. Usines à La Ferté-sous-Jouarre, Épernon (Eure-et-Loir) et Domme (Dordogne). Succursales à Marseille et Gannat et de nombreuses à l'étranger. Elle est formée par la fusion de neuf grandes maisons dont la fondation remontait à 1802. Elle occupe de 800 à 1.000 ouvriers et fait un grand commerce avec l'étranger, notamment avec la Russie.

Paris 1855, Médailles d'argent ; Paris 1867, Médailles d'argent ; Paris 1878, Médailles d'or, d'argent, Diplôme d'Honneur ; Paris 1889, Médaille d'or (Médaille unique) ; Londres 1851, Médaille de bronze ; Londres 1862, Médaille de bronze ; Vienne 1873, Hors Concours, membre du Jury ; Philadelphie 1876, Médaille de bronze ; Amsterdam 1883, Diplôme d'Honneur ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Chicago 1893, Hors Concours ;

179. Société industrielle de Creil, à Paris, rue Baudin, 29. — Appareils spéciaux de boulangerie : Pétrisseuse Somasco. Fours de divers systèmes pour la boulangerie de campagne. Appareils spéciaux du service de santé. **PL. V.— B.2**

Ateliers de construction mécanique et de chaudronnerie, à Creil (Oise).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

180. Société Rose (H. et G.) **frères**, à Poissy (Seine-et-Oise). — Un moulin fonctionnant avec trois systèmes divers de mouture automatique. Un pileur épauteur. Un trieur. Un mouilleur automatique. Un fendeur. Un granulateur. Deux broyeurs. Deux plansichters. **PL. V.— B.2**

Construction spéciale de machines de meunerie et installations complètes de moulins.

Paris 1867, Médaille d'argent ; Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur ; Vienne 1873, Diplôme de Mérite.

181. Société de soudage, à Boulogne-sur-Seine, 13, quai de Boulogne. — Machines à souder les boîtes de conserves. Machines à vérifier les boîtes de conserves. **PL. V.— B.2**

Construction de machines-outils pour le travail des métaux en feuilles.

182. Société strasbourgeoise de Constructions mécaniques, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle). — Plusieurs appareils à fabriquer la bière et plusieurs accessoires ou autres appareils intéressant la brasserie. **PL. V.— B.2**

M. Gillmann-Guillaume, directeur. — Constructions mécaniques et chaudronnerie.

183. Sommet (Émile), à Paris, rue Debelleyme, 5. — Fabrique de moules en fer-blanc de divers genres pour pâtissiers, confiseurs, glaciers, cuisiniers, biscuitiers, chocolatiers. **PL. V.— B.2**

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille de bronze et Médaille d'argent ; Chicago 1893, Médaille.

184. Stéphany (Pierre), à Paris, rue Saint-Sébastien, 39. — Machines pour la préparation des aliments. **PL. V.— B.2**

185. Stupffel (Félix-M.-S.-A.), à Paris, rue d'Allemagne, 185 (7, dans l'impasse). — Installation d'une boucherie et d'une charcuterie comprenant grille-fermeture d'hiver, étaux en bois debout, caisse, barres à dents, tables en fer et en bois, soubassements, hachoirs, poussoirs, presses, suspension pour étalage, outillage de boutique et matériel d'abattoir. **PL. V.— B.2**

Ancienne maison Jules Mareschal.

Construction de tout le matériel à l'usage de la boucherie et de la charcuterie.

Expositions universelles : Paris 1855, Médaille de bronze ; Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Londres 1851, Médaille de bronze ; Sydney 1879, Médaille de bronze.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

186. Sucrerie indigène coloniale (La), à Paris, rue de Bellefond, 14. — Collection du journal et publications. PL. V.— B.2

187. Taneray (Pierre), à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 260. — Ustensiles de boulangerie. Pelles. Pétrins. Comptoir. PL. V.— B.2

188. Taprest (Camille), à Paris, rue Rocroy, 7. — Four. Pétrins. Bluterie. Éclairage. Matériel, etc. PL. V.— B.2

189. Teisset (Jules), **Brault** (Vve Francis) **& Chapron** (Louis), à Paris, rue du Ranelagh, 14, et à Chartres (Eure-et-Loir). — Appareils de meunerie. Nettoyeurs à blé. Aroyeurs et convertisseurs à cylindres. Bluteries. Plansichters. Masseurs. Accessoires divers. Moteurs hydrauliques. Turbines et roues. Matériel de papeterie et élevation d'eau. PL. V.— B.2

Fonderie et ateliers de construction mécanique.

190. Testut (Charles) **fils & frère,** à Paris, rue Popincourt, 8. — Instruments de pesage : Balances de comptoir. Bascules de comptoir. Pèse-sacs. Balances de fournil. Bascules pour pesage des fûts. Mesures bois et fer. Séries pour les liquides et les vins. Poids. Colonnes. Fléaux, etc. PL. V.— B.2

Tous systèmes d'instruments de pesage à bras égaux. Balance Testut 1900, brevetée S. G.D.G.

Maison fondée en 1850 pour la balancerie et en 1820 pour la quincaillerie.

Usines hydrauliques à Corbeil-Essonnes (Seine-et-Oise) et à Abbeville (Somme).

191. Thessier (Eugène), à Paris rue Castex, 9. — Siphons, appareils et poudres pour boissons gazeuses. Seltzogènes et poudres D. Fèvre. PL. V.— B.2

Maison fondée en 1835, rue Saint-Honoré, 398. Créateur de l'Industrie des poudres pour Eaux de Seltz. Inventeur de l'appareil Seltzogène.

Paris 1855, Médaille de bronze ; Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Mention honorable ; Paris 1889, Médaille de bronze ; Vienne 1873, Prize Medal (Bronze) ; Melbourne 1880, Bronze Medal ; Amsterdam 1883, Mention honorable.

192. Thirion (Édouard), à Bar-le-Duc. — Un torréfacteur automatique et un torréfacteur rapide. PL. V.— B.2

Constructeur en tôlerie mécanique. Torréfacteur « Sirocco ».

Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

193. Tremault (Victor-L.-A.), à Paris, rue d'Allemagne, 146. — Machines à hacher. Machines à pousser. Pétrin. Presses à gras. Pompes à saler. Outillage et ustensiles de cuisine. **PL. V.—B.2**

Construction mécanique pour charcuterie.

Entreprise générale d'installation.

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

194. Vauche (Pierre), à Gaulier-Floing (Ardennes). — Deux appareils réfrigérants système breveté S. G. D. G. pour bière, vin, lait, etc. **PL. V.— B.2**

Chaudronnerie en tous genres.

Paris 1889, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'argent.

195. Vaudrey (Paul-Virgile), à Paris, rue Lafayette, 212. — Avertisseur-contrôleur immédiat. Indicateur-enregistreur du service de garde-moulins. Contrôleur-avertisseur électrique d'insuffisance ou manque de graissage des coussinets. Indicateur électrique de niveau à distance pour distilleries, brasseries, sucreries, etc., et autres appareils de mesure et de contrôle. **PL. V.— B.2**

Ingénieur-constructeur-électricien. Avertisseur « La Sentinelle ».

Électricité industrielle. Mécanique de précision.

196. Viard (Édouard-L.-M.), à Valence (Drôme), rue de Châteaudun, 8. — Bouchons caoutchouc à ressorts. **PL. V.— D.2**

197. Vidal-Marty (Édouard), à Montauban (Tarn-et-Garonne). — Tissage de gazes soie pour bluterie et filature de grèges. Antiacidifiques pour soufres, pour plansichter à torsion multiple.

Assortiment Montauban et gazes Zurich, les genres 102, 87, 72, 60, 51, 32 centimètres.

Maison fondée en 1860.

Exposition universelle : Paris 1878, 2 Médailles d'argent.

198. Warein fils & Defrance, à Lille (Nord), boulevard Montebello, 54. — Un ensemble de distillerie de grains comprenant : 1° Appareil à distiller brevet Collette. 2° Cuiseur. Cuve matière. Dépeleur et autres appareils pour la fabrication de l'alcool. **PL. V.— B.2**

Constructeur. Spécialités pour distilleries.

Distillerie modèle par l'amylomice montée à l'Institut Pasteur de Lille.

Paris 1889, 2 Médailles d'or ; Bruxelles 1897, Grand-Prix.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

199. Wauquier (E.) & fils, à Lille (Nord), rue de Wazemmes, 69. — Un appareil de rectification pour distilleries industrielles. Un appareil de distillation continue à haut degré. Appareils pour services accessoires. Pompes, etc. PL. V.— B.2

Constructions mécaniques.

200. Weissenthanner (Achille), à Paris, rue Saint-Maur, 168. — Machines. Capsules pour fermeture hermétique des bouteilles. Vases en verre de toutes formes, faïence, fer-blanc. PL. V.— B.2

Fabrique de machines et capsules pour la fermeture hermétique des flacons, bouteilles, boîtes, terrines de toutes formes.

Exposition universelle : Chicago 1893, Hors Concours.

201. Wilcké, à Saint-Étienne (Loire), rue Michelet, 47. — Appareils. PL. V.— B.2

202. Yberty (J.) & Cie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — Un séchoir rapide et à faible volume pour macaroni et pâtes diverses. PL. V.— B.2

Pâtes alimentaires. Macaroni séché en six heures.

Paris 1855, Médaille d'or ; Paris 1867, Médaille d'or ; Paris 1878, 2 Médailles d'or ; Londres 1851, Médaille de bronze.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COLONIES

INDO-CHINE

1. **Chatel** (Pierre), à Paris, rue Saint-Luc, 9. — Appareils divers. **PL. VI.— D.** et **E.2** et **3**

2. **Comité local du Tonkin,** à Hanoï. — Pressoir de mélasse. **PL. VI.— D.** et **E.2** et **3**

3. **Résident de Sontay** (Le), à Sontay. — Machine pour préparer la mélasse. **PL. VI.— D.** et **E.2** et **3**

4. **Virgile** (Pierre), à Paris, rue de la Chapelle, 71.—Appareils divers. **PL. VI.— D.** et **E.2** et **3**

MADAGASCAR

1. **Administration locale de la Province de Nossy-Bé,** à Hell-Ville. **PL. VI.— C.** et **D.4**

2. **Colons de Diégo-Suarez** (Les), à Diégo-Suarez. — Bananes pressées. Confitures, etc. **PL. VI.— C.** et **D.4**

3. **Service de l'Agriculture de Madagascar,** à Tananarive. — Cafés décortiqués et torréfiés. **PL. VI.— C.** et **D.4**

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

1. **Butuel,** à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), rue de la Harpe, 2. — Appareils divers. **PL. PI.— E.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PAYS ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

1. **Amme, Giesecke & Konegen,** à Braunschweig. — Machines employées dans les minoteries. PL. V.— D.2

2. **Bahr** (Léo), à Berlin-Halensee. — Installation frigorifique. PL. V.— D.2

3. **Barth** (G. W.), à Ludwigsbourg. — Appareils à torréfier le café, les blés, le malt, le cacao, la chicorée, Torréfacteur automatique avec régulateur de sûreté. Le « Sirocco », torréfacteur à air surchauffé. Torréfacteurs. Épierreur. PL. V.— D.2

   Torréfacteurs : « Sirocco », « Tornado ». Épierreur « Perfector ».
   Bruxelles 1897 : Diplôme d'Honneur et 8 médailles.

4. **Bauermeister** (Hermann), à Altona-Ottensen. — Moulins à cylindres pour broyer les blés et le cacao. PL. V.— D.2

   Constructeur de machines et de moulins.

5. **Braden** (Léonhard) **fils,** à Buedesheim (Rheinhessen). — Bouteilles et bouchons à pression atmosphérique. PL. V.— D.2

6. **Fabrique de Filtres & d'Appareils pour Brasseries,** à Worms-sur-Rhin. — Appareils employés dans les brasseries. PL. V.— D.2

   Société anonyme, anciennement L.-A. Enzinger.

   Succursale à Paris, 62, boulevard de Strasbourg.

   Capital social : 1.875.000 francs.

   Maison fondée en 1880.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

7. Gothot (FERD.), à Mulheim-sur-la-Ruhr.—Appareils servant à la torréfaction du café. **PL. V.— D.2**

8. Grossmann (OSCAR), à Dresde. — Appareil rectificateur des produits obtenus dans le raffinage de l'alcool. **PL. V.— D.2**

Maison fondée en 1852, anciennement Auguste Burger.

9. Hengstenberg (RICH.), à Esslingen-sur-Neckar.— Récipient en verre pour conserves « Kœnigin ». **PL. V.— D.2**

Maison fondée en 1876.

10. Kleemann & Cie, à Berlin.— Industries alimentaires. Matériel des industries alimentaires. **PL. V.— D.2**

Usines réunies de stérilisation.

11. Kuehne (KARL), à Berlin. — Appareil à transvaser la moutarde. **PL. V.— D.2**

Fournisseur de la cour royale.

12. Lehmann (J.-M.), à Dresde. — Machines pour chocolatiers. Mélangeurs. Broyeuses, Tapoteuses, Presses, Moulins et Pulvérisateurs à cacao soluble. **PL. V.— D.2**

Constructions éprouvées d'origine Lehmann.

Succursales : à Londres, 22, Red Lion Square ; à Paris, représentant : M. Louis Lévy, 92, boulevard Richard-Lenoir.

Maison fondée en 1834, nombre d'ouvriers, 450.

Vienne 1873, Médaille de Mérite ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'or, Diplôme ; Chicago 1893, 2 Médailles de bronze ; Barcelone 1888, Médaille d'or.

13. Lehmann (RICHARD), à Dresde. — Fours et pétrisseurs. Fours à chaînes pour biscuits. Fours à gaufres pour l'exploitation en grand et en petit. Pétrisseurs et rouleaux. Étuves à dessiccation pour les fabriques de machines à coudre, de cycles et d'emballages en fer-blanc. **PL. V.— E.3**

14. Maschinenfabrik Germania, à Chemnitz (Saxe). — Plans et dessins d'installations frigorifiques construites et livrées pour abattoirs publics, brasseries, etc. **PL. V.— D.2**

Ancienne Maison J.-S. Schwalbe et fils.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

15. Mendelssohn (M.), à Duisbourg. — Une année du « Nahrungsmittel-Anzeiger ». PL. V.— D.2

16. Riedinger (L.-A.), à Augsbourg. — Plan de l'installation frigorifique de la grande halle du marché à Vienne. PL. V.— D.2

Fabrique de machines.
Société par actions.
Succursales à Berlin, Hanovre et Vienne.
Capital par actions, 3.300.000 marks.
Maison fondée en 1854.
Nombre d'ouvriers, 1.200.
Exportation pour différents pays, 2.000.000 marks.

17. Schmidt (W.), à Bretten (Bade). — Réfrigérants. PL. V.— D.2

18. Schule (F.-H.), à Hambourg. — Machines pour les minoteries. PL. V.— D.2

Trieur pour les diverses céréales. Succursales : à Paris, Londres et Rotterdam. Maison fondée en 1892. Nombre d'ouvriers : 100. Breveté dans la plupart des États agricoles. Spécialité : Aménagement complet pour les moulins à riz. Exportation pour tous pays.

19. Société anonyme de la fabrique de Machines pour minoteries, à Dresde. — Machines pour les minoteries. PL. V.— D.2

Ancienne Maison Seck frères. Maison fondée en 1873. Nombre d'ouvriers : 1000. Capital social : 3.000.000. Construction de machines pour les minoteries. Construction de moulins système automatique. Projets de silos et de granges.

Production annuelle : 3 1/2 millions de marks. Exportation : 1 3/4 millions.

Chicago 1893, Bruxelles 1897, Médailles.

Succursales : à Bruxelles, Cologne, Breslau, Stuttgart, Prague.

Représentants : à Christiania, Copenhague, Zurich, Gênes, etc.

20. Société des Machines à glace système Linde, à Wiesbaden. — Modèles des installations frigorifiques. PL. V.— D.2

21. Wagner (Joh.-Ph.) **& Cie,** à Mayence. — Boîtes de conserves et couvercles à fermeture hermétique. PL. V.— D.2

22. Werner & Pfleiderer, à Cannstatt (Wurtemberg). — Machines et appareils pour la boulangerie. PL. V.— D.2

Succursales : à Paris, Londres, Berlin, Vienne, Moscou, Saginaw.
Récompense Chicago 1893.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

AUTRICHE

1. Comité spécial pour l'Exposition agricole de l'Autriche (Exposition collective du), à Vienne, Liebiggasse, 5.

Brasserie bourgeoise, à Pilsen (Bohême). Société coopérative de brasserie, à Pilsen (Bohême).

Plans. Tableaux. Figurations. Diagrammes. **PL. V.— D.1**

BELGIQUE

1. Lebrun Bruno, à Nimy. — Appareil frigorifique pour le refroidissement des caves à la dégustation des bières belges avec dynamo motrice à courants polyphasés. Une machine à vapeur de 40 chevaux, une dynamo de 35 kilowats. Un appareil frigorifique pour le refroidissement des caves à la dégustation des bières belges. Un échangeur de température avec chambre froide. Un refrigérant à lait à détente directe d'ammoniaque. Un réfrigérant à bière à détente directe d'ammoniaque. Pompes rotatives. Pompes centrifuges. **PL. V.— D.2**

Ateliers de constructions mécaniques.

Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, membre du Jury.

2. Ponty (Julien) **& Cie**, à Bruxelles, rue du Frontispice, 69 et 73.— Appareils pour le filtrage et l'embouteillage des bières. **PL. V.— D.2**

3. Société anonyme L' « Amylo », à Bruxelles, rue du Luxembourg, 34. — 1° Cuve de fermentation aseptique pour le travail des matières amylacées en distillerie, d'après le procédé Collette et Boidin. 2° Plans et modèles d'usine travaillant par le procédé « Amylo » (Brevets Collette et Boidin).

Exploitation de brevets relatifs à la saccharification et à la fermentation des matières amylacées par les mucédinées saccharifiantes. Echantillons divers des matières premièresemployés et des produits obtenus. **PL. V.— D.1**

4. Société anonyme des Ateliers Patte, à Dour (Belgique). — Appareil de cuite en mouvement pour sucrerie (système Reboux breveté). **PL. V.— D.2**

Directeur : M. Ruelle (Albert), à Dour.

5. Zoetholdt, à Bruxelles (Belgique), rue Sallaert, 17. — Pompes et appareils de débit. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHINE

1. **Commission impériale** (Chine du Nord), à Tien-Tsin. — Modèle de moulin à haricots. **PL. VI.— B. 3**

2. **Commission impériale** (Chine du Sud), à Canton. — Modèle de manufacture de sucre. Machine pour écraser la canne à sucre. Moulins à grains. **PL. VI.— B. 3**

3. **Commission impériale** (Chine du Centre), à Shanghaï. — Moulin et mortier pour décortiquer le riz. **PL. VI.— B. 3**

DANEMARK

1. **Borum** (Charles), à Copenhague, Vesterbrogade, 16. — Machines agricoles. **PL. V.— D.2**

2. **Pindstofte** (A.), à Copenhague, V. Pindstofte Westerbrogade, 66. — Machines et appareils pour brasseries. Laiteries. **PL. V.— D.2**

3. **Schrœder** (A.) **& Joergensen**, à Copenhague. — Un moulin à café. **PL. V.— D.2**

EQUATEUR

1. **Macias** (Mauricio), à Guayaquil. — Machine à faire des glaces. **PL. V.— D.7**

ESPAGNE

1. **Climent** (Francisco), à Valence, rue de Buenavista, 12 et 14. — Presse hydraulique pour pâtes alimentaires. **PL. V.— D.1**

2. **Valls frères**, à Barcelone, rue de Campo-Sagrado, 19. — Outils pour la fabrication de pâtes alimentaires. **PL. V.—D.1**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉTATS-UNIS

1. **Armour & C°**, à Chicago (Illinois). — Procédé pour abattre les animaux et conserver la viande. **PL. V.— D.2**

2. **Chasse** (A.-J.), à Boston (Massachusetts).— Machine à refroidir le beurre. **PL. V.— D.2**

3. **Deal** (H.-M.) **& C°**, à Bucyrus (Ohio). — Machines à nettoyer les grains. **PL. V.— D.2**

4. **Enterprise Manufacturing Company**, à Philadelphie (Pennsylvanie). — Moulins pour produits alimentaires. **PL. V.— D.2**

5. **Libby, Mc Neill & Libby**, à Chicago (Illinois). — Modèle d'usine à conserver les viandes. **PL. V. — D. 2**

6. **Liquid Air Refrigeration & Power Company**, à Boston (Massachusetts). — Réfrigérateur. **PL. V.— D.2**

7. **North brothers Manufacturing Company**, à Philadelphie (Pennsylvanie). — Appareils à fabriquer les glaces et les sorbets, avec accessoires. **PL. V.— D.2**

8. **Swift & C°**, à Chicago (Illinois). — Modèle de wagon frigorifique de chemin de fer. **PL. V.— D.2**

9. **Union Stock Yards Company**, à Chicago (Illinois). — Photographies illustrant les méthodes pour marquer les animaux. **PL. V.— D.2**

CUBA

1. **Fowler**, à Matanzas. — Appareils pour broyage de la canne à sucre. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GRANDE-BRETAGNE

1. **Baker** (JOSEPH) **& son,** à Londres, E. C. City road, 58. — Appareils employés dans les fabriques de biscuits, dans les boulangeries, dans les chocolateries et dans les confiseries. **PL. V.— D.2**

Maison à Willesden Junction, London, N. W.

2. **Barford & Perkins,** à Peterborough. — Machine à moudre et à broyer les céréales. **PL. V.— D.2**

3. **Bentall** (E.-H.) **& C°,** à Heybridge, Maldon, (Essex). — Machine pour moudre et broyer les céréales. **PL. V.— D.2**

4. **Blackstone & C°, Limited,** à Stamford (Lincolnshire). — Moulin « Stamford » pour broyer et concasser les aliments. Bluteau pour les colonies. **PL. V.— D.2**

5. **Catelli** (CHARLES-H.), à Montreal (Canada). — Matériel et procédés des industries alimentaires. **PL. VI.— C.1**

6. **Colman** (J. et J.), **Limited,** à Norwich (Angleterre). — Modèle de l'usine pour la fabrication de la farine de moutarde, d'amidon de riz, de bleu pour le blanchissage et de Corn-Flour. **PL. V.— D.2**

Usine fondée en 1810, occupant 2.500 ouvriers.
Marque de fabrique : Une tête de taureau.
Fabricants par brevet spécial de la reine d'Angleterre.
Fournisseurs de S. A. R. le prince de Galles.
Fournisseurs de la cour de Hollande.
Fournisseurs de la cour d'Italie.
Entrepreneurs de la marine anglaise.
Entrepreneurs du gouvernement des Indes anglaises.

7. **Crown Cork Company,** à Londres, E. C., Paul street, Finsbury, 79-80. — Machines en mouvement pour la mise en bouteille des bières, eaux gazeuses et minérales. Bouchons en liège et autres accessoires. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. Dominion du Canada, département de l'Agriculture (Exposition collective des provinces).

COLOMBIE BRITANNIQUE.
ILE DU PRINCE EDOUARD.
MANITOBA.
NOUVEAU-BRUNSWICK.
NOUVELLE-ECOSSE.
ONTARIO.
PROVINCES DU NORD-OUEST.
QUÉBEC.

Matériel et procédés des industries alimentaires. **PL. VI.— C. I**

9. Dunville & C°, à Belfast (Irlande). — Photographies et modèles d'installation d'une distillerie. **PL. V.— D. 2**

10. Fernando (W.-E.), à Ceylan. — Modèle d'une fabrique de thé. **PL. V.— D.2**

11. Follows & Bate, à Manchester, Gorton. — Machines et outils pour hacher et couper les viandes et pour la préparation des saucisses. **PL. V.— D.2**

12. Francœur (MICHEL), à Saint-Roch, Québec (Canada). — Matériel et procédés des industries alimentaires. **PL. VI.— C. I**

13. Guinness (ARTHUR) **son & C°, Limited,** à Dublin (Irlande), Saint-James's Gate.—Modèle de brasserie. Photographies. **PL. V.— D.2**

14. Hardy Patent Pick Company Limited, à Heeley (Sheffield). — Appareils de broyage, pour distilleries, brasseries, minoteries et sucreries. **PL. V.— D.2**

15. Harrison M Gregor & Company Limited, à Leigh (Lancashire). — Moulin à broyer les céréales. **PL. V.— D.2**

16. Hudson Bay Company, à Winnipeg, Manitoba (Canada). — Matériel et procédés des industries alimentaires. **PL. VI.— C. I**

17. Lake of the Woods, Milling Company, à Montreal (Canada). — Matériel des industries alimentaires. **PL. VI.— C. I**

18. London & Provincial Dairy Company Limited, à Londres, S. W., à West Halkins, St Belgrave square. — Matériel et procédés de la fabrication des glaces et des eaux gazeuses artificielles. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

19. Nicholson (W.-N.) **& sons, Limited,** à Newark-on-Trent. — Machines à broyer et à pulvériser les fruits, les biscuits et autres aliments. **PL. V.— D.2**

20. Ogilvie, Milling Company, à Montreal (Canada). — Matériel et procédés des industries alimentaires. **PL. VI.— C.1**

21. Porolis, à Don (Muhandirams, Ceylan). — Modèle d'une fabrique de thé. **PL. VI.— C.1**

22. Protene Company Limited, à Londres, Welbeck street, 36, Cavendish square. — Matériel et procédés pour la fabrication des produits de la protène (en opération). **PL. V.— D.2**

23. Rhodes & sons (Joseph), **Limited,** à Wakefield. — Machines et appareils pour la fabrication des boîtes en conserves. **PL. V.— D.2**

24. Riley Manufacturing Company Limited, à Londres, S. W., South Lambeth road, 256. — Appareils pour la mise en bouteilles des bières, eaux gazeuses et minérales. **PL. V.— D.2**

25. Robinson (Thomas) **& son, Limited,** à Rochdale. — Appareils et machines employés dans les minoteries. Appareils de meunerie. **PL. V.— D.2**

26. Thorne (R.) **& son,** à Londres, E. C., Great Tower street, 7. — Modèle de distillerie pour la fabrication du whiskey. **PL. V.— D.2**

27. Turner (F.-R. et F.), à Ipswich. — Machines. Appareils et accessoires employés dans les minoteries. **PL. V.— D.2**

28. Vissot & C⁰, à Jolette (Quebec, Canada). — Machine à moudre le blé. **PL. VI.— C.1**

29. Waller (W.), à Londres, S. E., Vauxhall Walk, 28 et 32. — Machines pour l'emballage et la fermeture hermétique des produits conservés dans les boîtes à conserves. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

HONGRIE

HONGRIE

1. **Bacher** (Emile), à Budapest. — Plan, dessins, outillage de moulin. PL. V.— D.6

2. **Bachler** (Richard), à Vienne. — Plan, dessins, outillage de sucrerie. . PL. V.— D.6

3. **Back de Bégavár** (Alfred), à Nyitra. — Plans, dessins et outillage de moulin. PL. V.— D.6

4. **Bárkány** (Léon), à Budapest. — Plans, dessins, outillage de moulin. PL. V.— D.6

5. **Bársony** (Jean), à Petöhàza (Sopron). — Exposé graphique de la fabrication et du commerce des sucres. PL. V.— D.6

6. **Bielek** (Ladisla). à Epeojes.— Plans de moulin. PL. V.— D.6

7. **Bock** (Mathieu), à Budapest. — Plan, dessin, outillage de moulins. PL. V.— D.6

8. **Brachtel** (Maximilien), à Czinfalva (Sopron). — Conditions de production et de vente des sucres. PL. V.— D.6

9. **Brasserie hongroise par actions**, à Budapest. — Vues de la brasserie. Exposé de son mouvement d'affaires. PL. V.— D.6

10. **Braun** (Edouard), à Arad. — Plan, dessin, outillage de moulins. PL. V.— D.6

11. **Brichta** (Jacques), à Diószeg (Pozsony). — Exposé graphique de la fabrication et du commerce des sucres. PL. V.— D.6

12. **Csermák** (Hugues), à Acs (Komàrom). — Plans, dessins et outillage pour sucrerie. PL. V.— D.6

13. **Czichó** (Edouard), à Félszerfalu (Sopron). — Exposé graphique et plastique de la fabrication et du commerce des sucres. PL. V.— D.6

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

14. Déry (Isidore), à Budapest. — Plan, dessins, outillage de moulins. PL. V.— D.6

15. Deutsch de Hatvan (Béla), à Sàrvàr. — Plans, dessins, outillage de sucrerie PL. V.— D.6

16. Deutsch de Hatvan (Joseph), à Hatvan. — Plans, dessins et outillage de sucrerie. PL. V.— D.6

17. Deutsch (Jules), à Budapest. — Plans, dessins et outillage de sucrerie. PL. V.— D.6

18. Dlauhy (Charles), à Botfalu. — Plans, dessins et outillage de sucrerie. PL. V.— D.6

19. Domaine du Haras de l'État, à Mezöhegyes. — Plan et exposé explicatif de la distillerie et de la raffinerie d'alcool de betteraves. PL. V.— D.6

20. Dreher (Antoine), à Budapest. — Vues de la brasserie. Exposé de son mouvement d'affaires. PL. V.— D.6

21. Dreischoek (Alexandre), à Oroszka (Bars). — Plans, dessins, outillage de sucrerie. PL. V.— D.6

22. Dressel (Jean), à Nagy-Szombat (Pozsony). — Conditions de production et vente du sucre. PL. V.— D.6

23. Eisenstädter (Joseph), à Szeged. — Plans, dessins, outillage de moulins. PL. V.— D.6

24. Essö (Étienne), à Acs (Komárom). — Condition de production et de vente des sucres. PL. V.— D.6

25. Fodor (Guillaume), à Budapest. — Procédés de production et de vente des sucres. PL. V.— D.6

26. Ganz & Cie, à Budapest. — Cylindres. Désagrégeur. Moulin. Convertisseur en fonte durcie. PL. V.— D.6

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

27. Glas (Richard), à Magyarfalu (Pozsony). — Plan de sucrerie. **PL. V.— D.6**

28. Gras (Gustave), à Szerencs (Lemplers). — Procédés de production et de vente. **PL. V.— D.6**

29. Gschwindt, à Budapest. — Plan de la distillerie, de la fabrique et du séchoir de résidus. **PL. V.— D.6**

30. Hafner (Joseph), à Budapest. — Plan, dessins, outillage des moulins. **PL. V.— D.6**

31. Haggenmacher (Henri) **fils**, à Budapest. — Vue de la brasserie. **PL. V.— D.6**

32. Haggenmacher (Robert), à Budapest. — Plan, dessins, Outillage de moulins. **PL. V.— D.6**

33. Hajdu (Etienne), à Valkó (Pest). — Tableau statistique de la distillerie rurale. **PL. V.— D.6**

34. Heim (Maurice), à Nagy-Kikinda. — Plans, dessins, outillage de moulins. **PL. V.— D.6**

35. Herbst (François), à Petöháza (Sopron). — Plans, dessins. Outillage de sucrerie. **PL. V.— D.6**

36. Jost (Henri), à Nagy-Surány (Nyitra). — Tableau de la production de sucre depuis dix ans. **PL. V.— D.6**

37. Kaff (A.), à Magyarfalu (Pozsony). — Exposé graphique de l'industrie et du commerce des sucres. **PL. V.— D.6**

38. Kalenda (Jean), à Selyp (Nógrád). — Procédés de production et vente des sucres. **PL. V.— D.6**

39. Kauders (Sigfried), directeur technique, à Hatvan. — Exposé graphique de la fabrication et du commerce des sucres. **PL. V.— D.6**

40. Kappel (Charles), à Szerencs. — Tableaux relatifs à la fabrication et commerce des sucres. **PL. V.— D.6**

41. Kladnigg (Aloyse), à Kaposvár. — Plans et dessins de sucrerie. **PL. V.— D.6**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

42. Klaudy (Chev. Frédéric de), à Selyp (Nógrád). — Plan, dessin et outillage de sucrerie. PL. V.— D.6

43. Kmetty (Rodolphe), à Czinfalva (Sopron). — Exposé graphique de la fabrication et du commerce des sucres. PL. V.— D.6

44. Kollerich (Paul) **& fils**, à Budapest. — Tissus en fils d'acier, recouverts de platine (à l'usage des moulins). PL. V.— D.6

Fournisseurs de la cour.

45. König (Michel), à Györ. — Plan, dessin, outillage de moulin. PL. V.— D.6

46. Kubics (Gustave), à Szolnok. — Plan, dessins, outillage de moulin. PL. V.— D.6

47. Kuffner de Diószeg (Charles), à Diószeg (Pozsony). — Plans, dessins et outillage de sucrerie. PL. V.— D.6

48. Lamberg (Sigismond), à Diószeg (Pozsony). — Production et vente du sucre. PL. V.— D.6

49. Lamm (Armand), à Feketepuszta (Veszprém). — Photographie et exposé explicatif de la distillerie. PL. V.— D.6

50. Laszgallner (Edmond), à Kassa. — Plan, dessins, outillage de moulin. PL. V.— D.6

51. Leipziger (Guillaume), à Budapest. — Vue de la distillerie et raffinerie, photographies. PL. V.— D.6

52. Lévai (Samuel), à Budapest. — Explication graphique de la fabrication et du commerce des sucres. PL. V.— D.6

53. Mannheimer (Léon), à Losoncz. — Plan, dessin, outillage de moulins. PL. V.— D.6

54. Martens (César), à Mezöhegyes. — Plans et dessins de sucrerie. PL. V.— D.6

Directeur de sucrerie.

55. May (Henri), à Budapest. — Plan, dessins, outillage de moulins. PL. V.— D.6

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

56. Mayer (Émile), à Debreczen. — Plan, dessin, outillage de moulin. **PL. V.— D.6**

57. Meyer (J.-J.), à Félszerfalu (Sopron). — Phases successives de la fabrication des sucres. **PL.V.— D.6**

58. Mienzil (Jean), à Nagy-Czenk (Sopron). — Plan, dessin, et outillage de sucreries. **PL. V.— D.6**

59. Negro (Armand), à Ács (Komárom). — Exposé graphique de la fabrication et du commerce des sucres. **PL. V.— D.6**

Inspecteur.

60. Negro (Bèla), à Petöháza (Sopron). — Conditions de production et de vente des sucres. **PL. V.— D.6**

61. Negro (Charles), à Czinfalva (Sopron). — Plan, dessins et outillage de sucrerie. **PL. V.— D.6**

62. Pick (Samuel), à Sárvár (Vas). — Exposé graphique et plastique de la fabrication et du commerce des sucres. **PL. V.— D.6**

63. Pogats (Charles), à Nagy-Czenk (Sopron). — Conditions de production et de vente des sucres. **PL. V.— D.6**

64. Quittner (Ignace), à Sárvár (Vas). — Production et vente des sucres. **PL. V.— D.6**

65. Rajner (Coloman), à Vácz. — Plans, dessins, outillage de moulins. **PL. V.— D.6**

66. Rajner (Coloman), à Budapest. — Plan, dessin, outillage de moulins. **PL. V.— D.6**

67. Reitzer (Jules), à Selyp (Nógrád). — Explication graphique de la fabrication et du commerée des sucres. **PL. V.— D.6**

68. Richter (Antoine), à Nagy-Surány (Nyitra). — Analyses de betteraves produites depuis dix ans. **PL. V.— D.6**

69. Riedinger (Charles) **aîné**, à Bük (Sopron). — Explication graphique et plastique de la fabrication et du commerce des sucres. **PL. V.— D.6**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

70. Riedinger (Charles) **fils,** à Bük (Sopron). — Condition de production et vente des sucres. PL. V.— D.6

71. Riemer (Dr Oscar), à Magyarfalu (Pozsony). — Condition de production et vente des sucres. PL. V.— D.6

72. Robitschek (Sigismond), à Budapest. — Exposé graphique de la fabrication et du commerce des sucres. PL. V.— D.6

73. Rothermann (Ferdinand), à Félszerfalu (Sopron). — Appareil pour distribuer l'acide carbonique dans les saturateurs. PL. V.— D.6

74. Schablin (Simon), à Nagy-Surány (Nyitra). — Description de la sucrerie de Nagy-Surány. PL. V.— D.6

75. Schedy (Ignace), à Nagy-Szombat. — Exposé graphique de la fabrication et du commerce des sucres. PL. V.— D.6

76. Schön (Géza), à Oroszka (Bars). — Exposé graphique de la fabrication et du commerce des sucres. PL. V.— D.6

77. Schrecker (S.-L.), à Miskolcz. — Plans, dessins, outillage de moulins. PL. V.— D.6

78. Seelig (Otto), à Nagy-Czenk (Sopron). — Explication graphique de la fabrication et du commerce des sucres PL. V.— D.6

79. Seidler (Léopold), à Ungvár. — Plan, dessin et outillage de moulins. PL. V.— D.6

Directeur de la minoterie d'Ungvár.

80. Selevér (Joseph), à Budapest. — Cconditions de production et de vente des sucres. PL. V.— D.6

81. Société anonyme de la Brasserie bourgeoise de Köbánya, à Budapest. — Vues de la brasserie. Exposé de son mouvement d'affaires. PL. V.— D.6

82. Société anonyme de la Brasserie royale de Köbánya, à Budapest. — Vues de la brasserie. Exposé de son mouvement d'affaires. PL. V.— D.6

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

83. Société anonyme Pauksch (H.), à Budapest. — Dessin ayant trait à l'organisation des distilleries. **PL. V.—D.6**

84. Stanze (Richard), à Nagy-Tapolcsány (Nyitra). — Production et vente des sucres. **PL. V.— D.6**

85. Sternberg (Albert), à Hatvan. — Conditions de production et de vente des sucres. **PL. V.— D.6**

86. Svehla (Antoine), à Oroszka (Bars). — Production et vente des sucres. **PL. V.— D.6**

87. Szevera (Charles), à Ponyvád (Györ). — Photographies de la distillerie. **PL. V.— D.6**

88. Wazek (Guillaume), à Nagy-Tapolcsány (Nyitra). — Exposé graphique de la fabrication et du commerce des sucres. **PL. V.— D.6**

89. Weinmann (Géza), à Budapest. — Explication graphique de la fabrication et du commerce des sucres. **PL. V.— D.6**

90. Woerner & Cie, à Budapest. — Construction de moulins, etc. Modèle d'un moulin moderne. **PL. V.— D.6**

91. Zalka (Sigismond), à Kassa. — Relevés des bouilleurs de crû et des distilleries industrielles en Hongrie. **PL. V.— D.6**

92. Zillich (Emmanuel), à Botfalu (Brasso). — Production et vente du sucre. **PL. V.— D.6**

93. Zöhls (Joseph), à Felsó Bük (Sopron). — Plan, dessin et outillage de sucrerie. **PL. V.— D.6**

94. Zückler (Adolphe), à Budapest. — Plans, dessins, outillage de moulins. **PL. V.— D.6**

CROATIE-SLAVONIE

1. Fellner (Othon), à Eszék. — Plans, dessins, outillage de moulins. **PL. V.— D.6**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ITALIE

1. **Canciani & Ponte** (Da), à Plaino (Udine). — Appareils divers pour la distillation. PL. V.— D. I

2. **Macchi** (Auguste), à Turin, Corso Margherita, 156. — Machines et siphons. PL. V.— D. I

3. **Michelerio** (Michel), à Casalmonferrato (Alexandrie). — Filtres. Pompes et accessoires. PL. V.— D. I

4. **Société des Moulins & Pâtes alimentaires,** à Rome. — Photographies. PL. V.— D. I

5. **Pattison** (C. et TT.), à Naples. — Machines pour la fabrication des pâtes alimentaires. PL. V.— D. I

MEXIQUE

1. **Bustamante** (Miguel), à Mexico. — Machine pour écaler le café en grain. PAV. PL.II

2. **Candia** (Manuel) **& fils,** à Zacatlan (Puebla). — Moulin à maïs. PAV. PL. II

3. **Castanos y Lopez de Lara,** à Guadalajara (Jalisco). — Moulin laveur pour la fabrication du « mezcal ». PAV. PL. II

4. **Commission de l'Exposition de l'État de San-Luis Potosi,** à San-Luis Potosi. — Un modèle d'alambic en cuivre. PAV. PL. II

5. **David** (Hipolito), à Mexico. — Moulin automatique pour grains. PAV. PL. II

6. **Diaz Rivera** (José), à Panzacola (État de Puebla). — Moulin à maïs. PAV. PL. II

7. **Gomez** (Ramon), à Cuantla (Morelos). — Machines pour écaler le riz. PAV. PL .II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. **Manufacture & Fonderie de fer,** à Monterrey, (Nuevo Leon). — Moulins horizontaux et verticaux de cannes à sucre. Cylindres de 457 × 61 centimètres. Cylindres de 216 et 318 centimètres × 254 centimètres. **PAV. PL. II**

9. **Martinez** (Mariano), à Acaxochitlan (État d'Hidalgo). — Modèle d'un alambic pour distiller l'alcool. **PAV. PL. II**

10. **Reyes** (Jésus), à Uruapan (État de Michoacan). — Modèle d'un alambic pour distiller l'alcool. **PAV. PL. II**

11. **Sanchez** (Vicente), à Xalapa (État de Veracruz). — Dessins et photographies d'alambic. **PAV. PL. II**

MONACO

1. **Société de Panification modèle Barbier,** à Monaco, rue Florestine. — Plans et dessins. **PAV. PL. II**

PAYS-BAS

1. **Jonker** (Hk.) **& fils,** à Amsterdam. — Machine pour la fabrication du pain d'épice, nommé « Saint-Nicolas ». **PL. V.— D.I**

Constructeurs-mécaniciens.

Exposition universelle, Paris 1878, Médaille d'or ; Exposition universelle, Melbourne 1880, Second ordre de Mérite ; Exposition universelle, Amsterdam 1883, Médaille d'or. **PL. V.— D.I**

2. **Société anonyme des Ateliers néerlandais pour la construction de Machines & de Matériel des Chemins de fer,** à Amsterdam. — Appareil à cristallisation du sucre, avec pompe à air sèche. **PL. V.— D.I**

3. **Société anonyme des Brasseries Heineken,** à Amsterdam et à Rotterdam. — Appareil pour la production industrielle des levures. **PL. V.— D.I**

Appareil du Dr Elisn, conseil scientifique de la Société des « Brasseries Heineken » fonctionnant depuis 1886.

Exposition universelle Paris 1889, Grand prix.

4. **Stork frères & Cie,** à Hengelo. — Appareils pour l'industrie sucrière. Moulin à cannes. Appareil à cuire. Pompe à air. Cristallisateur avec accessoires et machine à vapeur. **DL. V.— D.I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PORTUGAL

1. **Aubry** (Donatien-Jules), à Lisbonne. — Matériel pour fabriques de conserves. PL. V.— D. I

2. **Commission provinciale du Cap-Vert,** dans l'île de S. Thiago (Cap-Vert). — Moulin de pierre. PL. V.— D. I

3. **Cruz** (Manoel-Paulino de), à Villa Real de Santo Antonio Faro. — Matérel pour fabriques de conserves de sardines. PL. V.— D. I

4. **Lourenço** (José-Maria) **junior**, à Lisbonne, rua Augusta, 43 et 45. — Alambic en cuivre. PL. V.— D. I

5. **Rocha** (Joaquim-José de) **& filho**, à Lisbonne. — Matériel pour minoteries et boulangeries. PL. V.— D. I

6. **Rodrigues** (Francisco-Luiz), à Lisbonne. — Moulins à café. PL. V.— D. I

ROUMANIE

1. **Fabriques unies de Roumanie,** à Bucarest. — Têtes pour siphons. PL. V.— D. I

2. **Agriculture (Ministère de l') (Service de la pêche),** à Bucarest. — Installations pour la conservation du poisson. PL. V.— D. I

3. **Porumbaro** (C.R.), à Letea (Bacan). — Têtes pour siphons. PL. V.— D. I

4. **Stein** (M.) **& frères,** à Roman. — Têtes pour siphons. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RUSSIE

1. **Administration générale des Apanages,** à Saint-Pétersbourg. — Plans. Photographies et statistiques relatifs à la sucrerie, raffinerie de Tinachevski. PL. V.— D. I

2. **Alexandrov** (P.), à Malmyge (Gouvernement de Viatka). — Vues de la distillerie. PL. V.— D. I

3. **Bormann** (Georges), à Saint-Pétersbourg. — Machine pour la fabrication du caramel. PL. V.— D. I

4. **Bormann, Chwédé & Cie,** à Varsovie. — « Vacuum », appareils pour les sucreries. PL. V.— D. I

5. **Conseil du Congrès de la Meunerie,** à Saint-Pétersbourg. — Publications. PL. V.— D. I

6. **École de Meunerie,** à Moscou. — Plans et dessins relatifs à l'industrie alimentaire. PL. V.— D. I

7. **Évréïnov** (Nicolas), à Nevel (Gouvernement de Vitebsk). — Charbon de filtration. PL. V.— D. I

8. **Gourianov** (Jean) **& fils,** à Yaroslav. — Dessins et modèles de four pour boulangerie. PL. V.— D. I

9. **Kapf** (Nicolas), Ingénieur, à Moscou. — Plans et dessins relatifs à l'industrie alimentaire. PL. V.— D. I

10. **Mansfeld** (Dimitri de), à Moscou. — Livre « Revue de l'industrie meunière en Russie ». PL. V.— D. I

11. **Mett** (M.), Ingénieur. — Plans et dessins relatifs à l'industrie alimentaire. PL. V.— D. I

12. **Muller-Fougelsang & Cie,** à Moscou. — Appareil combiné pour la distillerie et la rectification. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

13. Philippov (SERGE), à Saint-Pétersbourg. — Plan et vues de la distillerie. **PL. V.— D.I**

14. Saks (MARC), à Kiev. — Procédés pour la cuisson et la cristallisation des appareils inférieurs de la sucrerie. **PL. V.— D.I**

15. Saks (M.), à Kiev. — Vacuum pour sucrerie. **PL. V.— D.I**

16. Sion (A.) **& Cie**, à Moscou. — Procédés pour fabrication des bonbons. **PL. V.— D.I**

17. Société varsovienne de la Brasserie Chmel, à Varsovie. — Procédés de production de la bière. **PL. V.— D.I**

18. Usine de Rectification de Perescageski, à Radoul (Gouvernement de Tchernigov). — Matériel pour la rectification des alcools. **PL. V.— D.I**

19. Wichnewsky (PIERRE), Ingénieur, à Moscou. — Diagrammes. Plans. Industrie alimentaire. **PL. V.— D.I**

SERBIE

1. Syndicat des Maçons, à Niche. — Fours à pain et autres modèles en usage dans la population rurale. **PAV. PL. 2**

2. Weifert (GEORGES), à Belgrade. — Matériel pour la fabrication de la bière. **PAV. PL. 2**

Brasserie à vapeur serbe.

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

1. République Sud-Africaine, à Prétoria. — Reproductions à petite échelle des usines. Plans, documents graphiques, statistiques. **PL. VI.— C.2**

Distilleries d'alcool de la république.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SUÈDE

1. Société anonyme Promotor, à Gothembourg. — Machine pour vider et décapiter les harengs. **PL. V.— D.1**

2. Société anonyme de « Temperator », à Stockholm et à Omskoldsvik. — Glacière pour la conservation des comestibles et boissons. **PL. V.— D.1**

SUISSE

1. Bühler (ADOLPHE), à Uzwil (Saint-Gall). — Machines pour la meunerie. **PL. V.— D.2**

Ateliers de construction et fonderies.

2. Daverio (GUSTAVE), à Zurich.—Moulin automatique. Machines pour minoterie. **PL. V.— D.2**

Succursales à Marseille, Barcelone, Valladolid, Moscou.

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille de bronze, Paris 1889, Médaille d'or ; Sydney 1879, Diplôme d'honneur ; Barcelone 1888, Diplôme d'Honneur.

3. Fabrique de Sodor, à Zurich. — Capsules d'acier. Bouteilles pour la fabrication des eaux et boissons gazeuses. **PL. V.— D.2**

4. Finaz (C.) **& Cie**, à Genève, Molard. — Diverses machines pour confiserie, broyeuses d'amandes, émondeuses. passoires à fruits. **PL. V.— D.2**

Exposition universelle Paris 1855, Médaille de bronze.

5. Homberger & Cie, à Wetzikon (Zurich). — Articles pour le blutage des farines et le tamisage de tous produits. **PL. V.— D.2**

6. Kehrer (JULES), à Berne, Kirchenfeld. — Bouchons mécaniques a ressort. **PL. V.— D.2**

Fabrique de fermetures mécaniques pour bouteilles à bières, etc.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

7. **Kustner frères,** à Genève, les Vollandes.— Machines pour la confiserie, le chocolat, les biscuits. Produits pharmaceutiques, etc. PL. V.— D.2

Constructeurs-mécaniciens.

8. **Société anonyme Escher, Wyss & Cie,** à Zurich. — Machine à produire la glace, à acide carbonique. PL. V.— D.2

Constructeurs-mécaniciens. Machine système Escher, Wyss et Cie, fabriquant 500 kilogrammes de glace à l'heure.

9. **Société genevoise pour la Construction d'Instruments de physique,** à Genève. — Machines à produire le froid et la glace. PL. V.— D.2

10. **Wegmann** (FRÉDÉRIC), à Zurich. — Convertisseurs à cylindres en porcelaine. Décortiqueuse. PL. V.— D.2

Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GROUPE X

ALIMENTS

CLASSE 56

PRODUITS FARINEUX ET LEURS DÉRIVÉS

Farine de froment. — La farine, principalement celle de froment, est, depuis des siècles, la base de l'alimentation de la plus grande partie de l'humanité.

Dans les temps primitifs, chaque famille faisait elle-même la farine nécessaire à sa subsistance. Elle avait son appareil portatif, véritable ustensile de ménage et de première nécessité. Chez les Hébreux, il était défendu de le recevoir en gage, parce que « celui qui l'offre, met en gage sa propre vie». La «meule à main» fut l'appareil le plus usité, dans le monde antique. C'est elle que les légions romaines emportaient dans leurs conquetes de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. C'est d'elle que se servent encore de nos jours les tribus nomades du sud de l'Algérie et de la Tunisie, de même qu'on retrouve chez les Indiens du Mexique, la table de pierre et le rouleau et qu'en Bretagne les ménagères préparent encore leur farine de sarrasin avec le petit moulin de bois, à noix garnie de fer.

Avec ces appareils rudimentaires, on obtient une farine tout à fait grossière, comprenant tout le grain broyé en morceaux, et destinée, le plus souvent, à faire des bouillies et des galettes, plutôt que du pain. Mais on sait aussi la diviser au moyen de tamis faits de fibres d'écorce, de fils de soie, de crins, et en extraire la partie la plus fine, la «fleur», dont on fait des gâteaux qu'on offre aux divinités.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Plus tard apparaît à Rome le moulin en forme de sablier, fixé à demeure avec sa meule tournante emmanchée de deux grandes barres de bois auxquelles sont attelés des esclaves ou des animaux de trait. Ce sont des moulins de ce genre qu'on a retrouvés à Pompéi. Au temps d'Auguste, Rome en possédait 329 organisés administrativement. Pline, du reste, fait mention du progrès énorme accompli par la meunerie à cette époque. On faisait donner au blé 66 60e % de farine 1re, 16 70 e% de farine bise, et 16 70 e% de son. C'est, à peu de chose près, ce que donne actuellement la mouture militaire en France. L'invention des moulins à eau, dont l'usage ne se répand guère qu'au IVe et au Ve siècle de notre ère, permet d'employer de grandes meules plates, circulaires, de près de deux mètres de diamètre, qu'on adopte aussi dans les moulins à vent et à manège installés pour la première fois en France après les croisades.

Ces installations alors se multiplient dans notre pays et presque chaque village possède la sienne. Mais la barbarie et la féodalité arrêtent le progrès. Pendant des siècles, on ne fait plus que de la mouture grossière.

On ne moud pas son grain chez soi ; on est obligé, sous peine d'amende, de le faire moudre au moulin du seigneur de l'endroit. Pas de nettoyage du grain, pas de blutage de la farine, et défense de remoudre les gruaux indignes de l'homme et réservés pour la nourriture des animaux.

Et c'est ainsi, qu'en 1709, au dire de Parmentier, on ne tirait d'un setier de blé, pesant 240 livres, que 90 livres de farine.

Mais, au commencement du XVIIIe siècle, la disette est meilleure conseillère. Des boulangers achètent du blé, le font moudre, rapportent chez eux la « boulange », c'est-à-dire le grain moulu, et, au moyen de tamis et de bluteries, extraient les gruaux qu'ils font remoudre pour les mélanger ensuite avec la farine obtenue du premier coup de meule.

C'est la « mouture économique », la « mouture ronde », ou « mouture à la française ». On la pratiquera jusqu'au XIXe siècle, et même pendant les vingt ou trente premières années de ce siècle. Le meunier cependant travaille toujours à façon : il écrase le blé que les cultivateurs, les particuliers et les boulangers du voisinage lui confient, et s'il a commencé à le nettoyer un peu avant de le livrer à la meule, et installé une bluterie au-dessous de celle-ci, le progrès n'est encore guère appréciable. En somme, au commencement du XIXe siècle, la meunerie se trouve dans des conditions à peu près identiques à celles où l'avait amenée la civilisation romaine.

La suppression, par la Révolution française, des entraves apportées au commerce et à la circulation des graines, la multiplication des moyens de transport, l'ère de paix qui a suivi le premier Empire devaient nécessairement faire entrer la meunerie dans une voie nouvelle.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

On voit bientôt apparaître et se multiplier ce qu'on appelle les « moulins de commerce ». Le meunier qui les possède ou les loue ne travaille plus à façon pour autrui. Il achète du grain là où il veut, et le moud a sa guise. De 1817 à 1830, une transformation considérable s'accomplit dans le mécanisme du moulin à eau. Le fer et la fonte remplacent le bois; les roues à eau perfectionnées, au lieu de faire mouvoir une paire de meules, en font mouvoir 2, 3, 4, jusqu'a 10, au moyen d'une série d'engrenages et de couronnes dentées. La vieille meule française de six pieds, toute d'une seule pièce, cède la place à la meule de 1 m. 30, faite de carreaux de pierre meulière, choisis et assemblés avec soin, sillonnée de rayons, creusée de ciselures calculées et exécutées avec art. On fait la « mouture basse » qu'on appelle aussi à tort « anglaise », car elle n'est que la mise en pratique des idées émises par les français Malouin et Parmentier. On obtient du premier coup de meule 50 à 55 % de belle farine fine, soyeuse, douce au toucher. On atteint facilement 70 %, en remoulant les gruaux blancs, et 75 %, en remoulant les gruaux bis. Il est vrai qu'on a perfectionné le nettoyage du grain en multipliant les appareils nettoyeurs et qu'on a installé de longues bluteries prismatiques a pans recouverts de soie pour diviser au mieux les produits de la mouture.

Une ère de progrès et de prospérité s'ouvre alors pour notre meunerie : la farine française devient célèbre. Bientôt on l'exporte en grandes quantités chez tous nos voisins et même au delà des mers. La meunerie française maintient sa supériorité pendant des années, et le rapporteur de l'Exposition de 1869 peut « avec équité la placer au premier rang parmi toutes les meuneries ».

Mais, trop confiante en ses meules, dans l'habileté de ses ouvriers spéciaux et dans la bonne qualité des blés, que lui vend la culture française, la meunerie de notre pays ne se tint pas au courant des progrès des autres nations.

A l'Exposition de 1878, elle voit avec étonnement un nouvel appareil de mouture, le moulin à cylindres hongrois. Elle est surprise de la blancheur et de la pureté des farines exposées par les meuniers de Budapest, fabriquées avec des cylindres de fonte trempée, les uns cannelés, les autres lisses, suivant qu'on leur donne à moudre le blé ou les gruaux. Malheureusement, quelques spécialistes des plus justement réputés, quelques praticiens des plus éminents de notre pays, la détournent de cette nouveauté.

Mais bientôt, nous reconnaissons notre erreur, et sur tous les points de la France, la transformation radicale des moulins s'effectue. La meule est remplacée par les cylindres ; la « mouture anglaise » fait place à la « mouture hongroise ».

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Si cette dernière est supérieure à toutes les autres, c'est que seule elle permet le rejet complet des parties du grain de blé qui sont riches en huile, en céréaline, en principes nuisibles à la confection d'un pain blanc, léger et savoureux, c'est qu'elle élimine, en un mot, ainsi que M. Aimé Girard en a le premier démontré clairement la nécessité, le germe, la membrane embryonnaire et les enveloppes.

En France, la meunerie est une industrie des plus importantes. La valeur de la matière première qu'elle transforme dépasse 2 milliards.

Le nombre des moulins est considérable ; on l'a évalué à plus de 50.000. On en rencontre sur tous les points du territoire ; ils sont plus importants toutefois dans les pays grands producteurs de blé et dans le voisinage des grandes villes. Le nombre des petits moulins a diminué et celui des grands a augmenté. Le développement des moyens de transport, l'emploi de la machine à vapeur, utilisée d'abord comme simple machine de secours pour maintenir toujours égale la production, en cas de diminution temporaire de la force hydraulique, puis comme force motrice accessoire ou unique, notamment dans les villes où des conditions spéciales la rendaient moins onéreuse, avaient déjà poussé la meunerie à augmenter la puissance de production de ses usines. Le système de mouture par cylindres, qui exige la combinaison de plusieurs appareils pour arriver à la mouture complète du blé, a nécessairement accéléré le mouvement. Les grandes usines de meunerie deviennent de plus en plus nombreuses, dans les ports et dans le voisinage des frontières, centres d'exportation.

Les pays étrangers nous ont précédés dans la voie de l'augmentation de capacité des moulins, dans des proportions que nous n'avons imitées que de bien loin. Les minoteries de Minnéapolis, en Amérique, peuvent moudre journellement 50.000 quintaux de blé. Une d'entre elles écrase 10.000 quintaux à elle seule. Le développement de l'industrie meunière en Hongrie a aussi été considérable. Budapest ne possédait, en 1864, que trois moulins de commerce dont la mouture s'élevait annuellement à 466.000 quintaux. De 1864 à 1884, huit nouvelles usines furent créées et la fabrication fut portée de 466.000 à 5.460.000 quintaux.

La farine est généralement vendue en France directement au boulanger par le meunier, de gré à gré, à des conditions et des poids qui varient avec les provinces. Il existe à Paris un marché spécial des farines, dit marché des Douze-Marques, dont l'importance n'a cessé de grandir depuis le milieu du siècle.

Depuis peu, ce marché « Douze-Marques » a fait place au marché des farines fleur de Paris ; c'est, sous un autre nom, le même marché avec des bases plus larges, un règlement plus sévère, et l'inauguration de la vente de la farine au quintal métrique, au lieu du sac de 157 kilog.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le prix de la farine varie avec le prix du blé. Les frais de fabrication ne la majorent que de fort peu de chose. Le prix du son, des issues, que règle la récolte du fourrage, a aussi tout naturellement une certaine influence sur le prix de la farine, dont il augmente ou diminue le coût de revient.

Farine de seigle.— La mouture du seigle se fait comme celle du froment, ainsi que pour ce dernier, la meule a été remplacée par des cylindres, mais par des cylindres de plus grand diamètre.

La farine de seigle donne un pain de couleur brune, de consistance un peu molle. En France, sa consommation va diminuant chaque jour. On n'en fait plus guère que des petits pains de fantaisie. A Paris, et dans les villes où la panification est soignée, on l'emploie pour faciliter la fabrication du pain de froment, connu sous le nom de « pain fendu ». Elle sert également à la fabrication du pain d'épice.

Les farines de seigle de Champagne sont particulièrement renommées.

En Allemagne, la farine de seigle a, dans l'alimentation, la place prépondérante réservée en France à celle de froment.

Farine d'avoine. — Nos ancêtres de la Gaule et de la Germanie, connaissaient la bouillie d'avoine. De nos jours, l'Écosse, l'Irlande, et, chez nous, la Bretagne, ont conservé l'usage de la farine et du gruau d'avoine.

On la prépare en faisant moudre le grain, après l'avoir séché et dépouillé de son écorce. Le grain décortiqué constitue le gruau d'avoine. La farine sert à faire des galettes, le gruau des bouillies. Le gruau d'avoine est encore utilisé sous forme de soupes pour l'alimentation des enfants en bas âge, de même qu'il entre dans la composition de plusieurs préparations pharmaceutiques.

Farine d'orge. — La farine d'orge, aliment principal de nombreuses populations du nord de l'Europe, n'est utilisée en France que pour la nourriture des animaux. On se contente donc de moudre le grain grossièrement et on le fait manger tel quel, sans extraire les écorces, et en le délayant dans de l'eau.

On fait aussi avec de l'orge, ce qu'on appelle de l'orge mondé et de l'orge perlé, en dépouillant le grain de son écorce et en l'arrondissant par un broiement très léger. La consommation de ces produits est restreinte.

Farine de sarrasin. — La farine de sarrasin n'est guère consommée en France que dans la Bretagne. Elle n'est pas panifiable, et l'on en fait exclusivement des galettes ou des crêpes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Farine de maïs. — Le maïs entre pour une large part dans la nourriture des habitants de l'Amérique, de la Corse, de l'Italie, de l'Espagne, du midi de la France et des principautés danubiennes. Le grain frais appelé « cob » bouilli dans le lait, forme en Amérique un aliment de luxe qui remplace les pois verts.

En France, on le consomme surtout en Provence, dans les Pyrénées, dans les Landes, sous forme de farine réduite en bouillie. Dans le Jura, cette bouillie prend le nom de « gaudes ». On l'appelle « polenta », en Italie.

Les Américains, par un procédé spécial, sont parvenus à panifier la farine de maïs. Ils ont tenté récemment de faire adopter ce pain en Europe, particulièrement en Allemagne.

Farines de Fèves. — La fève, originaire de la haute Asie, a été connue et cultivée de toute antiquité ; mais il n'y a pas plus de cinquante ans qu'on en fait de la farine.

Cette farine, extrêmement riche en matières azotées, joue, dans certaines contrées, notamment dans le nord de la France, un rôle correctif à la qualité boulangère des farines. Mélangée à la farine de blé, dans une proportion de 2 à 3 %, elle en facilite la panification en augmentant les propriétés extensibles du gluten. Ce rôle, consacré par la pratique, a été récemment expliqué pour la première fois par M. Fleurent, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.

Cette industrie spéciale, créée en Bourgogne vers 1850, prit bientôt de l'extension dès que la boulangerie et la meunerie eurent compris les avantages de l'emploi de la farine de fèves. Depuis 1889, l'abandon de la culture des fèves en Bourgogne, l'emploi, presque exclusif des fèves exotiques (d'Égypte surtout) ont déterminé les principaux fabricants à déplacer leurs usines et à les reporter à proximité des ports de mer ou des têtes de lignes des chemins de fer.

On peut évaluer à 500.000 quintaux la fabrication totale. Les prix des farines varient de 26 à 35 francs les 100 kilog., suivant l'abondance de la récolte. Les écorces, les issues sont précieuses pour l'alimentation du bétail.

La fabrication, beaucoup plus compliquée que celle de la farine de blé, demande des appareils spéciaux tels que laveurs, épierreurs, diviseurs, étuves et décortiqueurs. Après avoir été concassées, les fèves décortiquées, sont réduites en semoules par des cylindres, puis les semoules sont converties en farine par des meules.

Il n'existe à l'étranger que peu de minoteries de fèves.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ces établissements exigent l'emploi d'un personnel plus nombreux que celui des moulins à blé pour une production identique de farine. Les salaires sont à peu près les mêmes.

La farine de fèves s'emploie principalement en France. On l'utilise aussi en Belgique et en Suisse.

Farine de riz. — Il y a environ un demi-siècle qu'on a commencé à travailler le riz en France, à Nantes, à Bordeaux, à Marseille et à Paris. Vers 1890, grâce à la franchise des droits sur le riz de Cochinchine et aux droits établis ou maintenus sur les autres provenances, la rizerie s'est développée dans notre pays. Il existe maintenant des usines importantes à Dunkerque, au Havre, à Nantes, deux à Bordeaux, trois ou quatre à Marseille et, par ces usines, passent 100 à 120.000 tonnes par an, dont partie en négoce et partie travaillées par elles-mêmes.

En dehors des rizeries, quelques négociants importent des quantités notables de riz travaillé aux colonies mêmes et, quand ils y trouvent leur avantage, ils en font transformer une certaine quantité en farine-fleur pour la brasserie, etc., etc. Cette transformation est faite surtout avec les riz cassés ou brisures.

Au fur et à mesure qu'on a perfectionné le décorticage et le fini du riz pour l'alimentation, on a produit de plus en plus de farine.

Cette farine ne s'obtient pas par écrasement, comme celle du blé, et par conséquent ne saurait lui être comparée. Elle est, en effet, produite par l'usure graduellement plus grande des grains de riz qui, dépouillés du paddy ou enveloppe pailleuse les entourant, sont passés sous des meules ou des cylindres combinés, de façon à éviter non seulement l'écrasement, mais autant que possible, le bris du grain qu'il est essentiel de conserver entier.

Cette farine bise sert surtout à l'alimentation du bétail. On en fait aussi de blanche, généralement appelée fleur, en écrasant les brisures provenant de la fabrication du riz ; ces brisures étant débarrassées pendant le travail du riz de toutes les enveloppes qui constituent la farine bise, donnent une farine très blanche et très fine ressemblant à de la farine-fleur de froment. Elle est beaucoup employée pour les brasseries, les pâtes alimentaires et les pâtes à potages.

Farines de pois, haricots, lentilles, marrons. — L'industrie française a été la première à vulgariser les farines de légumes secs, haricots, lentilles et aussi la farine de marrons, etc. Leur préparation est simple, mais très spéciale et très difficile. Si le blé, pour être réduit en farine, demande des procédés de mouture presque uniformes,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

il n'en est pas de même pour les pois, les haricots, les lentilles, les marrons ; il faut, pour chacune de ces espèces, un traitement spécial afin d'obtenir, soit de la farine, soit des semoules.

Amidons. — Le mot amidon, du grec *amulon*, désigne la matière amylacée qu'on extrait des graines des céréales : blé, maïs, riz.

Au commencement du siècle, on ne connaissait que la fabrication de l'amidon par fermentation.

Puis vint, en 1837, la fabrication par la malaxation, due à un pharmacien de Vervins. Elle consiste à faire une pâte ferme avec de la farine de froment. On met cette pâte dans une « amidonnière » qui lui donne un mouvement de va-et-vient, et qui, sous un filet d'eau, la décompose. L'amidon s'en va avec l'eau dans un récipient où il se dépose, et le gluten reste dans l'amidonnière en masse épaisse et jaunâtre.

En 1840, Orlando Jones eut l'idée de faire de l'amidon avec du riz. Il fait macérer les graines dans une solution alcaline peu forte, puis les fait sécher et moudre ; ensuite, au moyen d'une nouvelle macération et de décantations, il obtient l'amidon pur qui a formé couche au fond de la cuve.

Les principales fabriques d'amidon de riz se trouvent en Amérique, (Chicago, New-York et Boston), en Belgique et en France (Nord, Eure, Bouches-du-Rhône).

Vers 1860, il a été installé des fabriques d'amidon de maïs ; les plus importantes se trouvent dans le Nord, la Loire et Saône-et-Loire. Les procédés de fabrication sont les mêmes que ceux en usage pour l'amidon de riz.

Jusqu'en 1865, les amidons de riz et ceux de maïs se vendaient peu en France, l'amidon de blé étant seul en vogue. Il y avait alors une grande quantité de fabriques d'amidon, principalement à : Saint-Denis (sept fabriques), Marseille, Toulouse, Le Mans, Rouen, Épinal. L'amidon le plus renommé à cette époque était celui de Saint-Denis, connu sous le nom d'amidon de Paris.

La concurrence amena la ruine d'un grand nombre de fabricants d'amidon de blé, au profit des amidonneries de riz et de maïs. Néanmoins, l'amidon de blé conserve toujours sa renommée, car il est difficile de le remplacer pour les apprêts délicats, tels que ceux des tulles, dentelles, rideaux fins, fleurs artificielles ; en un mot, pour tout ce qui nécessite un amidon pur, émollient et sans trace d'acide. La pharmacie emploie aussi l'amidon de blé de préférence à tout autre.

L'amidon de maïs est plus spécialement employé dans le Nord, pour la fabrication des glucoses.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le gluten. — Le gluten ou fibrine végétale est une substance souple, élastique, d'une couleur jaunâtre, qui existe dans toutes les céréales, mais qui est particulièrement abondante dans le blé.

Jusqu'en 1840, le gluten était très peu connu, et par conséquent peu employé dans l'alimentation ; en industrie, on ne s'en servait aucunement. Vers 1845, Véron, pharmacien à Poitiers, commença à employer le gluten dans la fabrication des pâtes alimentaires ; il le mélangeait à la farine de froment et fabriquait des granules connus sous le nom de gluten granulé. En 1850, le professeur Bouchardat se servit du gluten sous forme de pain pour combattre la maladie du diabète.

La première fabrique de pain de gluten fut installée à Toulouse. Aujourd'hui, ces fabriques se sont multipliées et les principales sont établies à Saint-Denis, à Paris, à Toulouse, à Villemur, à Lyon et à Marseille.

Les fabricants de pâtes alimentaires emploient aussi le gluten pour donner du corps à leurs produits, ce qui leur permet d'obtenir, avec des semoules ordinaires, des produits aussi riches en cet élément que s'ils n'employaient que des semoules de blés durs.

Le gluten s'utilise également en pharmacie pour la préparation des capsules ; il sert, de plus, à donner de l'adhérence à certaines couleurs, mais c'est surtout l'industrie de la cordonnerie qui en fait le plus grand usage en l'employant pour le collage des cuirs.

Fécules. — On donne le nom de fécule à la matière pulvérulente amylacée qu'on extrait des pommes de terre et de diverses racines.

D'après Diderot, un premier échantillon en fut présenté à l'Académie en 1739.

Vers 1773, Parmentier fut amené, par ses intéressantes recherches sur les substances alimentaires, à reconnaître tout le parti que pourraient tirer de la fécule l'alimentation et l'industrie. Malgré les efforts qu'il fit pour la diffusion de cette découverte, les premières fabriques importantes ne firent leur apparition que vers 1810-1812, dans les Vosges et à Paris.

En 1822, on comptait à Paris 15 féculeries ; à partir de 1830 leur nombre s'accrut, notamment dans les Vosges, l'Oise et le centre ; mais, depuis vingt-cinq ans, il est descendu de 550 à 282.

Les découvertes de la transformation de la fécule en sirop de glucose et en dextrine ont donné un grand essor à la féculerie, grâce aux travaux de Parmentier et de Fourcroy (1801), de Kirchoff (1811), de Lampadius (1812), de Bouillon-Lagrange (1804).

Les principaux centres de production sont : les Vosges (130 usines), l'Oise (25 usines), le centre : Loire, Puy-de-Dôme (48 usines).

La production annuelle est d'environ 500.000 à 600.000 quintaux.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le prix moyen de la pomme de terre industrielle est de 3 francs le quintal rendu à l'usine.

La fabrication de la fécule est très simple et consiste en lavage de la pomme de terre, râpage et tamisage, cette dernière opération ayant pour but de séparer la pulpe de la fécule.

Cette substance, recueillie dans des bassins de dépôts en même temps que les eaux de tamisage et de végétation est, après épuration, essorée, séchée et même blutée dans certaines usines.

La pulpe ou cellulose, épuisée, est utilisée en boulangerie dans le fleurage du pain.

La durée du travail en France est de quatre à six mois ; pour quelques usines importantes la saison dure de septembre à avril, avec travail de nuit.

Les 282 patrons féculiers occupent environ 10,000 ouvriers, dont le salaire moyen est de 3 fr. 50 par jour.

La fécule trouve son emploi dans une foule d'industries dont les principales sont : glucoserie, fabrique de dextrine, de gommes artificielles, de colles, tissage, teinturerie et apprêts, papeterie, produits chimiques, pharmacie, confiserie, alimentation, etc.

L'industrie féculière possède trois réunions importantes ou marchés : Paris, Compiègne et Épinal. Les prix entre Paris et Compiègne varient peu ; il n'en est pas de même pour les Vosges, dont les produits fort beaux jouissent d'une plus-value souvent importante.

Les exportations se sont élevées, pendant la période décennale 1889-1898 à 101,603 quintaux métriques, tandis que les importations ont été de 312,102 quintaux.

Semoules. — C'est vers le milieu du siècle dernier, que fut établie à Paris la première fabrique de pâtes alimentaires ; puis, en 1819, on en installa une à Clermont-Ferrand, pour tirer parti des blés durs produits par l'Auvergne.

En 1827, il y avait seulement en France, 10 petites fabriques de pâtes ; et nous avions recours aux importations de l'Italie qui, depuis très longtemps, était la grande productrice des pâtes et des semoules.

Cependant, l'industrie des semoules augmentait d'importance à Clermont-Ferrand ; elle s'établit aussi à Marseille, entrepot des blés de Russie, de Turquie et d'Algérie, etc. Les semoules étaient obtenues par la mouture haute, et l'épuration était faite à l'aide de tamis, opération longue et coûteuse. Peu à peu, cependant, on améliora les produits, et vers l'année 1847, la France commença à exporter.

Marseille est devenu le centre principal, en France et à l'étranger, de la production des semoules. L'application des procédés mécaniques à l'épuration fit baisser le prix de revient, et notre exportation, qui n'était que

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de 11.859 kilog. en 1855 s'éleva, dès 1875 à 3.816.000 kilog., et atteignit, grâce aux bons procédés de la fabrication marseillaise, 51,786,101 kil. en 1895.

L'industrie semoulière compte aujourd'hui 26 usines livrant environ 400.000 kilog. de semoules par jour, soit la mouture de 6.800 quintaux métriques de blés durs ; elle emploie un personnel de 800 ouvriers, dans les usines ou sur les quais.

La France exporte principalement ses semoules en Suisse, en Algérie, en Tunisie, en Égypte, en Allemagne, en Angleterre, etc.

Tapioca, sagou, salep, arrow-root. — L'importation de ces produits exotiques est due à la France. Autrefois, leur vente était très restreinte, et ils ne se trouvaient que dans les pharmacies. Aujourd'hui, ce sont des aliments très répandus, et dont la préparation et l'épuration sont perfectionnées. Ils retournent même, après la manutention dont ils ont été l'objet, dans leur pays d'origine.

Les grands progrès des sciences appliquées à la chimie agricole ont été un auxiliaire puissant pour l'obtention de ces produits exotiques qui, en raison de leurs qualités naturelles, jouent un rôle si important dans l'alimentation générale et surtout dans le régime nutritif des vieillards, des enfants et des convalescents.

Extrait de la racine tuberculeuse du manioc du Brésil, qui est très cultivé aujourd'hui dans les Indes également, le tapioca, contrairement à la fécule de pomme de terre, n'altère en rien le bouillon ou le liquide dans lequel on l'emploie.

L'arrow-root est la fécule obtenue en râpant les tiges souterraines ou rhizomes du « maranta arundinacea ». C'est un produit très recherché, surtout en Angleterre, pour l'alimentation des enfants.

Le sagou est extrait de la moelle d'un arbre de la famille des cycadées, végétaux ayant le port des palmiers. On le travaille comme toutes les fécules, puis on le passe sur un tamis fin, et on l'obtient à l'état granulé, en le faisant lentement tourner, pendant quelques minutes, sur un feu ardent.

Le salep, petit tubercule de l'espèce des orchis, provient de l'Asie Mineure et de la Perse. Desséché et mis sous la meule, il donne une farine très mucilagineuse, fort en faveur, principalement en Orient.

Pâtes alimentaires. — On comprend généralement sous le nom de pâtes alimentaires le macaroni, le vermicelle, les nouilles, les lazagnes et les petites pâtes de formes variées connues sous le nom de « pâtes d'Italie ».

Ces pâtes sont fabriquées avec des farines, ou des semoules de froment et de l'eau. Elles doivent être solides, complètement sèches, ne pas se

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

délayer à la cuisson, et ne pas troubler la limpidité du liquide dans lequel on les fait cuire.

L'industrie des pâtes fut longtemps le monopole de l'Italie ; y trouvant de nombreux débouchés dans l'alimentation du peuple, elle y avait pris une grande extension ; en outre, le succès des procédés de fabrication italiens était le sûr garant d'une exportation sans cesse croissante.

Les perfectionnements apportés en France dans la préparation de la semoule de blé ont assuré depuis une importance toujours plus grande et une supériorité très marquée à notre fabrication de pâtes alimentaires, supériorité augmentée encore par de très ingénieux procédés de pétrissage, d'étuvage et de séchage.

C'est à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Marseille, à Paris, à Valence et dans les Vosges que sont établies nos principales usines.

On emploie pour la fabrication des pâtes alimentaires les semoules des blés de Russie, d'Algérie et d'Auvergne. Ces différents blés ne sont pas également riches en gluten, mais tous donnent d'excellents résultats.

RECENSEMENT PROFESSIONNEL — 1896

INDUSTRIES	NOMBRE TOTAL de personnes occupées	NOMBRE TOTAL des établissements où travaillent plus de 5 personnes	RÉPARTITION de ces établissements d'après le nombre des personnes occupées			DÉPARTEMENTS où sont occupées le plus de personnes — PROPORTION pour 100 du personnel total	PRODUCTION OUTILLAGE, ETC.
			0 à 50	50 à 500	plus de 500		
Meunerie	113.000	2.714	2700	14	»	»	
Féculerie	1.000	44	41	3	»	Vosges (22) Saône-et-Loire (21) Oise (11)	
Décorticage de riz. Fabric. d'orge perlé	300	10	9	1	»	(Loire-Inférieure (25) Gironde (13) Nord (9)	
Amidonnerie	1.200	21	14	7	»	Nord (66) Eure (12)	
Fabrication de pâtes alimentaires	4.300	111	90	21	»	Rhône (17) B.-du-Rhône (14) Seine (11)	

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Classe 56

PRODUITS FARINEUX ET LEURS DÉRIVÉS [1]

FRANCE

1. **Abel-Leblanc** (Lucien-Édouard), à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, 39. — Produits de la mouture. PL. V.— B.2
   Moulins à Pantin (Seine).

2. **Agélasto** (Michel) **& fils,** à Marseille (Bouches-du-Rhône), boulevard du Nord, 2. — Farine. Semoule. PL. V.— B.2

3. **Amelin frères,** aux moulins de Tours-sur-Marne et à Anglure-sur-Aube (Aube). — Minoterie. Produits de la mouture. PL. V.— B.2
   Propriétaires exploitants. Siège social à Tours-sur-Marne. — Production journalière : 500 quintaux métriques de blé.

4. **Anger** (Charles), à Caen (Calvados). — Farine et produits de la mouture. PL. V.— B.2

5. **Association nationale de la meunerie française** (Exposition d'ensemble de l'), à Paris, place du Louvre, 6. — Documents. Statistiques et publications. PL. V.— B.2

---

(1) *Les chiffres et la lettre qui suivent le nom de chaque exposant indiquent la place qu'il occupe dans l'un des sept plans du volume.*
Le chiffre romain est le numéro du plan.
La lettre désigne la colonne verticale et le chiffre arabe la colonne horizontale à l'intersection desquelles se trouve le produit exposé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

6. Association syndicale du Marché des farines fleur de Paris. (Exposition collective de l') (Ancien Marché des farines 12 Marques). M. Lanier, Président, à Paris, Bourse de Commerce.

Baudran et Lemouettre, à Paris, rue Volney, 9.

Bessereau (Ludovic), à Blois (Loir-et-Cher).

Bloch fils (L. et T.), à Paris, rue du Louvre, 7 bis.

Boussac (A.) et Cie, à Paris, avenue du Maine, 226.

Charonnat, à Puteaux (Seine), quai National, 30.

Cornaille-Leroy & fils, à Cambrai (Nord).

Lefebvre (Vve Alcide), à Paris, boulevard Sébastopol, 31.

Loir (Louis), à Paris, rue de Crimée, 247.

Millot (Armand), à Saint-Quentin (Aisne). Ancienne maison Danjou et A. Millot.

Piffret & Clozeau, à Ollainville (Seine-et-Oise).

Poirier jeune, à Dreux (Eure-et-Loir).

Ronceret, à Maintenon (Eure-et-Loir).

Sassot frères, à Nogent-sur-Seine (Aube).

Trillon, à Ruffin, près Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).

Spécimens de farines. Produits divers de la mouture. Dessins et diagrammes. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Grand-Prix; Chicago 1893, Diplôme commémoratif; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

7. Aulagnon & Cie, à Saint-Étienne (Loire). — Blés indigènes et exotiques. Produits de mouture. Farine de gruau. Farine supérieure. Farine fleur de seigle. **PL. V.— B.2**

Minoterie stéphanoise (directeur-gérant, M. A.-J. Léon Aulagnon).

8. Barbereau (Alfred) **& Bayvet** (Maurice), à Choisy-le-Roy (Seine). — Féculerie et amidonnerie. Fécules en grains et blutées pour diverses industries. Amidines fleur d'amidon. Fleurages. **PL. V.— B.2**

Fournisseurs des principaux tissages et apprêteurs de la région du Nord. Production annuelle 38.000 quintaux.

Paris 1878, Médaille d'argent; Paris 1889, Médaille d'or.

9. Baudran & Lemouettre, à Verneuil-l'Étang (Seine-et-Marne) et à Paris, rue Volney, 9. — Farines. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

10. Bertrand & Cie, à Lyon (Rhône), rue Bouteille, 27 et à Grigny (Rhône). — Pâtes alimentaires lyonnaises et algériennes. Spaguetti. Macaroni. Vermicelle. Nouilles. Lazagnes. Petites pâtes (grosses, moyennes et petites) invisibles, etc., fabriquées avec des semoules provenant des blés durs de Russie et d'Afrique. Pâtes aux œufs frais, etc. Pâtes au gluten, etc. **PL. V.—B.2**

Expositions universelles de Paris 1855, Médaille de 1re classe; Paris 1867, Grande Médaille d'or; Paris 1878, Médaille d'or; Paris 1889, deux Médailles d'or; Londres 1862, Médaille de Prix; Vienne 1873, Médaille de Progrès.

11. Bignon frères, à Bourbon-l'Archambault (Allier). — Farines. Froments. Produits de la mouture. **PL. V.—B.2**

12. Bilard (Gustave), à La Ferté-Bernard (Sarthe). — Minoterie. Produits de la mouture. **PL. V.—B.2**

Paris 1889, deux Médailles de bronze; Chicago 1893, Médaille d'or et Diplôme d'Honneur.

13. Billard (Georges), à Nantes (Loire-Inférieure), quai Baco, 15. — Tapiocas exotiques. **PL. V.—B.2**

14. Bloch fils (Lucien et Eugène), aux Moulins de Bourray, à Villiers-le-Morhier (Eure-et-Loir). — Minoterie. Farine Semoules. Issues. **PL. V.—B.2**

Bureaux à Paris, rue du Louvre, 7bis.

Paris 1878, Médaille d'or; Paris 1889, Médaille d'or; Chicago 1893, Médaille commémorative; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

15. Boissonnet (Georges-Eugène), à Paris, impasse Jean-Bouton, 22. — Tapiocas farineux et féculents. **PL. V.—B.2**

16. Boudier (Louis), à Paris, rue de la Verrerie, 54. — Tapiocas. Pâtes. Tapioca-bouillon. **PL. V.—B.2**

17. Boussac (Auguste), à Paris, avenue du Maine, 226. — Gruau de froment. Farine fleur. Farine secondaire. Sons divers. **PL. V.—B.2**

18. Bouvet-Denis (C.), aux Grands Moulins de Mayenne, commune de Saint-Baudelle (Mayenne). — Farines supérieures Farines bises. Issues. etc. **PL. V.—B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

19. Bozon-Verduraz (E.), à Saint-Étienne de Cuines (Savoie). — Pâtes alimentaires. PL. V.—B.2

Fabrique de pâtes alimentaires.
Paris 1889, Médaille d'argent.

20. Breuil (PHILIPPE), à Alfortville (Seine). — Produits de la mouture de la fève. PL. V.—B.2

21. Brosio (J.-FRÉDÉRIC), à Paris, rue du Chemin-Vert, 122. —Pâtes alimentaires fraîches et sèches aux œufs. Nouilles. PL. V.—B.2

Paris 1889, Médaille de bronze.

22. Brusson jeune (JEAN-M.-E.), à Villemur (Haute-Garonne). — Pâtes alimentaires. PL. V.—B. 2

Paris 1889, Médaille d'or ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Chicago 1893, Hors Concours ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Usines de pâtes alimentaires à Toulouse et à Villemur.

23. Bulletin des Halles (LE), à Paris, 33, rue Jean-Jacques-Rousseau — Journaux : « Le Bulletin des Halles », quotidien fondé en 1846 ; « Le Journal de la Meunerie », organe officiel de l'École de Meunerie. — Imprimerie de la Bourse de Commerce, fondée en 1885. — Collection de journaux. Tableaux graphiques. Cartes. Spécimens d'impressions. PL. V.—B.2

Société anonyme, Ch. Bivort, directeur.
Paris 1878, Mention honorable.

24. Carret (J.) **& ses fils,** à Lyon (Rhône), cours Lafayette, 121. — Pâtes alimentaires : Semoules. Tapiocas. Pâtes aux œufs. PL. V.— B.2

Successeurs de Rivoire et Carret.

Usines à Lyon, à Marseille, à Saint-Marcel, à Saint-Loup, à Mulhouse, à Saint-Denis-sur-Seine.

25. Chambeyron (GEORGES-C.-M.), à Lyon (Rhône), rue de la Bourse, 43. — Produits de la mouture du blé. PL. V.— B.2

26. Chambre syndicale de l'Industrie et du Commerce de la Fécule en France (EXPOSITION COLLECTIVE DE LA), à Paris, rue des Petites-Écuries, 48. — Fécules. Pulpes Fleurages. Produits dérivés. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

27. Chambre syndicale de la Meunerie de l'arrondissement d'Étampes (EXPOSITION COLLECTIVE DE LA), à Étampes (Seine-et-Oise). — Farines. Issues et dérivés. PL. V.— B.2

28. Charonnat (ALBERT), à Puteaux (Seine), quai National, 30. — Produits de la mouture. PL. V.— B.2

29. Charpentier-Mary, à Chartres (Eure-et-Loir), Moulin de la Barre. — Produits divers issus de la mouture du blé. PL. V.— B.2

30. Chassaing, & Cie, à Paris, avenue Victoria, 6. — Farine alimentaire pour les enfants « Phosphatine Falières ». PL. V.— B.2

31. Chéron (ANATOLE), à Dreux (Eure-et-Loir), rue de la Gare, 17. — 1° Gruaux, produits de blés français ou algériens. 2° Gruaux, produits de blés étrangers. PL. V.— B.2

Meunier. Marque « Phénix » déposée.

32. Colson-Blanche, à Chantilly (Oise). — Minoterie. Produits de la mouture. PL. V.— B.2

Spécialité de farines supérieures.

Paris 1867, Médaille d'or ; Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or.

33. Cornaille-Leroy & fils, à Cambrai (Nord). — Minoterie. Farines. Gruaux et issues. PL. V.— 2.B

Paris 1889, Médaille d'or.

34. Coudert père & fils, à Thiers (Puy-de-Dôme), rue de Lyon, 10. — Semoules et farines de blé français. PL. V.— B.2

Semoulerie et minoterie d'Auvergne.

35. Cousin-Devos (J.-AUGUSTE), à Haubourdin, près de Lille (Nord). — Amidonnerie de maïs. Féculerie. Dextrines et apprêts industriels divers. Glucoserie. Massé blanc, ambré. PL. V.— B.2

Fabrique d'huile de germes de maïs et de graines diverses. Sirop cristal.

Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, un Diplôme d'Honneur et deux Médailles d'or.

36. Craste (L.-S.), à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie). — Pâtes alimentaires diverses. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

37. Doittau (L.-M.), à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise). — Fécule de pommes de terre. **PL. V.— B.2**

Ingénieur des arts et manufactures.

Fabricant de fécule supérieure en grain et blutée. Spécialité pour tissages et apprêts.

38. Droin-Breuil (Eugène-D.), à Marseille (Bouches-du-Rhône), boulevard Magallon. — Produits de la mouture de la fève. **PL. V.— B.2**

39. Dubray (Albert), à Boissy-l'Aillerie (Seine-et-Oise). — Produits de la mouture du blé. **PL. V.— B.2**

40. Dufour (Jules-E.-A.), à Epinal (Vosges), rue de Nancy, 47. — 1° Fécule de pommes de terre. 2° Tapioca indigène. 3° Gommeline. 4° Dextrines. **PL. V.— B.2**

Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur et Médaille d'or.

41. Duverne (G.) **& Cie**, à Palinges (Saône-et-Loire). — Fécules. Amidons. Dextrines de diverses nuances. Amidons grillés de diverses nuances. Pulpe de pommes de terre. Pulpe de maïs. Diverses variétés de pommes de terre. **PL. V.— B.2**

Féculerie. Amidonnerie. Dextrine.

42. Fauroux (X.) **& Ournac** (C.), à Toulouse (Haute-Garonne), canal de Brienne, 19. — Farines. **PL. V.— B.2**

43. Ferrand, Renaud & Cie, à Lyon (Rhône), cours Gambetta, 94, 96 et 98, et rue Rachais, 20. —Pâtes alimentaires diverses ; Macaronis. Vermicelles. Nouilles. Lazagnes. Pâtes à potages. Tapiocas. Semoules de blés durs. Potage koulao-thou. **PL. V.— B.2**

Manufacture de pâtes alimentaires.

Trois usines : à Lyon, cours Gambetta, 94, 96, 98 ; rue Paul-Bert, 161 et 163 ; à Ivry-sur-Seine, route de Vitry et rue Franklin.

Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

44. Ferrari (Établissements), à Paris, rue Halévy, 2, et place de l'Opéra. — Nouilles. Macaroni. Pâtes à potage. Ravioli. **PL. V.— B.2**

Fabrique de pâtes alimentaires fraîches aux œufs fondée en 1852. Inventeur des nouilles aux œufs à la machine, dites « Nouilles Ferrari ».

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

45. **Fradin** (Théodore), à Angibault, près Moncoutant (Deux-Sèvres). — Farines de blé et ses dérivés. Semoules. Gruaux. PL. V.— B.2

Fabriqués par meules-cylindres en silex meulier, inventées par l'exposant, brevetées S. G. D. G.

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

46. **Gillot** (Ch.-Julien-G.), à Faguin, près Laguerche-sur-l'Aubois (Cher). — Grains. Farines. Semoules. Sons. PL. V.— B.2

47. **Ginet** (P.) & **Cie**, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Grignan, 12. — Semoules de riz et de maïs. Sous-produits pour l'alimentation du bétail. PL. V.— B.2

Usine à la Rose. Spécialités de farines de fèves, de féverolles et de riz.

48. **Gœrger** (A. H.), à Maisse (Seine-et-Oise), Moulin-Neuf, bureaux à Paris, rue de Bercy, 232.— Grains et farines. PL. V.— B.2

49. **Groupe des Féculiers des Vosges** (Exposition collective du), à Épinal (Vosges). — Fécules des Vosges. PL. V.— B.2

Représenté par M. Dufour.

50. **Groult** (Camille), à Paris, rue Sainte-Apolline, 12. — Farines et semoules des céréales. Tapiocas et fécules. PL. V.— B.2

51. **Guérin-Delangrenier**, à Paris, rue des Saints-Pères, 19. — Racahout des Arabes. PL. V.— B.2

52. **Guillon, père & fils**, à Froid-Fond, près Sancoins (Cher). — Issues de farines. PL. V.— B.2

53. **Herbault, jeune**, à Nézel (Seine-et-Oise). — Blés et farines. PL. V.— B.2

54. **Heurteux** (Blaise), à Paris, rue des Cévennes, 3. — Farines. PL. V.— B.2

Grands moulins de Javel.

55. **Hygonet** (Marius), à Montélimar (Drôme). — Farines de froment et de seigle. PL. V.— B.2

56. **Juillard & Mégnin**, à Épinal (Vosges). — Féculerie. Fécule supérieure. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

57. Lainé (Auguste-L.), aux Andelys (Eure), moulin du Marché.— Grains. Farines et issues de blé. **PL. V.— B.2**

58. Lapelle-Lateulère (Joseph-G.-C.), à Mont-de-Marsan (Landes). — Farines et issues. **PL. V.— B.2**

59. Laurent (Louis-G.), à Rouen (Seine-Inférieure), rue Martainville, 19. — Farines. Sons. Issues. **PL. V.— B.2**

60. Lefebvre (Vve Alcide), à Paris, boulevard Sébastopol, 31. — Produits de la mouture : 1° Blés employés indigènes et exotiques. 2° Farines supérieures et secondaires. 3° Gruaux et issues diverses. **PL. V.— B.2**

Fabricant du type du marché des farines fleur de Paris.

Moulins du gué : Mouture du froment et dérivés.

Paris 1867, Médaille d'or ; Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Rappel de Médaille d'or ; Londres 1852, Première Médaille ; Bruxelles 1897, Grand-Prix.

61. Legendre (Achille), à Orléans (Loiret), boulevard Alexandre-Martin, 19. — Farines supérieures. Farines petites premières. Farines secondes. Sons et issues. **PL. V.— B.2**

62. Lemouettre (Henri-G.-A.), à Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir). — Farines supérieures pour l'approvisionnement de la boulangerie de Paris. Gruaux et semoules. Sons et issues. Blés du rayon de Nogent-le-Roy exclusivement employés au Moulin de la Porte. **PL. V.— B.2**

Propriétaire meunier. « Moulin de la Porte ». Moulin à force hydraulique et à vapeur combinées.

63. Leroux-Louvet fils & Cie, à Rouen (Seine-Inférieure), place Saint-Martin, 8. — Amidons. Fécule. Dextrine. Tapiocas. **PL. V.— B.2**

64. Lhuillier & Grapin (H.), à Paris, rue de Vannes, 8. — Farine de seigle française. Mouture à la meule. **PL. V.— B.2**

65. Mallen, Théric & Cie, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Saint-Dominique, 27. — Farines. Semoules. Farines étuvées. **PL. V.— B.2**

Maison fondée en 1840. Fournisseurs de la Guerre, de la Marine et des Colonies.

66. Mariotte (Abel), à Vereux (Haute-Saône). — Farines. Semoules. Gruaux. Sons et issues. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

67. Maurel (JOSEPH), à Marseille (Bouches-du-Rhône), boulevard de la Liberté, 4. — Semoules et minoterie. PL. V.— B.2

Fabricant de semoules et minotier.

Paris 1878 et 1889, Médaille d'or ; Anvers 1885, Diplôme d'Honneur.

68. Menier, à Paris, rue de Châteaudun, 56. — Pâtes alimentaires. V.— B.2

Paris 1889, Médailles d'or.

69. Mignon & Perrin, à Antony (Seine). — Fécule pour apprêts, tissage et teintureries, etc. PL. V.— B.2

70. Milliat (JOSEPH), à Lyon (Rhône), avenue des Ponts, 319. — Farines. PL. V.— B.2

Fabrication spéciale de farines supérieures. Grande minoterie de Montplaisir.

71. Millot (ARMAND-M.), à Saint-Quentin (Aisne), boulevard Victor-Hugo, 6. — Produits de la mouture du blé par cylindres, système hongrois (Ganz, de Budapest). Son aggloméré et mis en tourteau par procédé Millot, système breveté S. G. D. G. en France, en Angleterre et en Belgique. PL. V.— B.2

Ancienne Maison Danjou et A. Millot, moulins Saint-Martin.

Bruxelles 1897, Mention honorable.

72. Mirand & Courtine, à Maisons-Alfort (Seine). — Pâtes alimentaires et leurs dérivés. Pâtes alimentaires. Macaronis. Vermicelles. Semoules. Nouilles. Pâtes à potages. Blés. Pâtes aux œufs. Farines. Tapiocas. Riz. PL. V.— B.2

73. Mistral frères (FRANÇOIS-J.), à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône). — Farines. PL. V.— B.2

Minotiers.

Paris 1878, Médaille d'argent ; Vienne 1873, Médaille de Mérite.

74. Monlaurent (ERNEST) **& fils** à Cormontreuil (Marne). — Blés et produits de la mouture. PL. V.—B.2

Négociant-meunier. Usine hydraulique et à vapeur. Meunerie à blé.

Paris 1889, Médaille d'argent.

75. Montlaurent (ALFRED), à Sillery (Marne). — Produits de la mouture. PL. V.— B.2

Négociant-meunier. Usine hydraulique et à vapeur. Adresse et siège social à Sillery (Marne).

Paris 1889, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

76. Nicolas frères, à Bar-le-Duc (Meuse), rue de la Banque, 66. — Produits de mouture des blés de Lorraine. **PL. V.— B.2**

Meuniers. Moulins à cylindres à Bar-le-Duc, Saint-Mihiel et Rancourt (Meuse).

Paris 1889, Médaille d'argent.

77. Niklaus (GEORGES), à Paris, rue Lafayette, 212. — Pâtes d'avoine. Semoule et farine de Céravène. **PL. V.— B.2**

78. Obry frères, à Lille (Nord), rue de Jemmapes, 2. — Farines et issues du blé. **PL. V.— B.2**

79. Olivari (ANTOINE), à Nice (Alpes-Maritimes), quai de la place d'Armes, 42. — Pâtes alimentaires. Pâtes glacées fabriquées à froid. **PL. V.— B.2**

Manufacture de pâtes alimentaires.

Bruxelles 1897, Médaille d'or.

80. Péchegut & Myquel, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Amidonniers, 41. — Gluten. Vermicelles. Macaroni. Petites pâtes au gluten. Chocolat au gluten. Semoule et farine de gluten. **PL. V.— B.2**

Inventeur breveté S. G. D. G.

Expositions universelles : Paris 1878. 2 Médailles d'argent ; Amsterdam 1883. Paris 1889, Médailles d'or ; Bruxelles 1897, Diplômes d'Honneur.

81. Piétrement & ses fils, à Courbetaux, près de Montmirail (Marne). — Produits de la mouture des blés. Diagramme de mouture et plans d'une minoterie. **PL. V.— B.2**

82. Poirier jeune, à Dreux (Eure-et-Loir). — Farines. **PL. V.— B.2**

Ancienne maison Barre et Poirier jeune.

83. Prat, Bassot, Ligneul & Cie, à Paris, rue du Louvre, 21. — Farines de fèves. Issues. **PL. V.— B.2**

Grandes minoteries de Fèves de France.

Paris 1889, Médaille d'or.

84. Regnault-Desroziers (PAUL-F.), à Saint-Denis (Seine), rue de Paris, 138. — Farine de blé. Blé. Produits de la mouture. Issues. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

85. Renard & Cie, à Fondettes (Indre-et-Loire). — Perles des Roches (pâtes au jus de légumes frais). Potage printemps (pâtes à l'oseille). Bouillon concentré Renard. Complet bœuf et légumes. PL. V.— B.2

Pâtes et produits alimentaires.

Paris 1889, Médaille de bronze pour les Perles des Roches.

86. Rieffel (Victor-L.), à Paris, rue de l'Arbre-Sec, 52. — Farine et ses dérivés. PL. V.— B.2

87. Rihal (Narcisse) **& fils**, à Puteaux (Seine), rue de Paris, 5. — Tapiocas. Farines alimentaires. Fécules. PL. V.— B.2

Usine à vapeur pour la préparation des tapiocas, farines alimentaires, fécules et riz et cafés torréfiés, poivres.

88. Royer (Édouard) **& fils**, à Paris, rue Mathis, 31 et 33. — Tapiocas. Pâtes alimentaires. Tapioca naturel. PL. V.— B.2

89. Russo & Cie, à Flers (Orne). — Produits de la mouture. PL. V.— B.2

90. Sabarot (Joseph), à Brives-Charensac, près le Puy (Haute-Loire). — Gruaux d'avoine. Produits de la minoterie. Divers numéros d'orge perlé. Orges triées pour brasserie. PL. V.— B.2

Moulins de Brives. Minoterie. Fabrication d'orge perlé. Commerce de grains.

Maison fondée en 1820. Usine sur la rive droite de la Loire. Expéditions de l'année 1898, 70.000 sacs.

Paris 1855, Médaille de bronze et Mention Honorable ; Paris 1878, Médaille de bronze.

91. Samuel-Marot (Les fils de), à Troyes (Aube), Moulin de Fauchy. — Minoterie. Blés et seigles (leurs déchets pour les préparer à la mouture). Produits des différentes phases de la mouture du blé et du seigle par cylindres. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'or.

92. Sassot frères, à Nogent-sur-Seine (Aube). — Minoteries. Grains. Graines. Produits de moutures et dérivés. PL. V.— B.2

Usines à Nogent-sur-Seine (Aube) ; à La Chapelle-Godefroy (Aube) ; à La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).

Paris 1889, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

93. Schotsmans (JEAN et PAUL) **& Cie**, à Don (Nord). — Minoterie. Blés, Farines. Issues de grains et graines. PL. V.— B.2

Huileries : huiles et tourteaux. Fabrique de malt de maïs.
Paris 1889, Médaille d'or.

94. Segaust (GABRIEL-E.), à Saint-Denis (Seine), rue de la Briche, 30. — Amidonnerie. Gluten. Meunerie. Farines de froment. Amidons de froment en aiguilles et en fleur. Gluten sec en morceaux. Pâtes de gluten pour potages. PL. V.— B.2

Paris 1855, Médaille d'argent ; Paris 1878, Médailles d'or et d'argent ; Paris 1889, deux Médailles d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, deux Médailles d'or.

95. Sergeant (A.), à Marle (Aisne). — Produits de la mouture. PL. V.— B.2

96. Société anonyme des amidonneries françaises, à Valenciennes (Nord), faubourg de Cambrai. — Amidon de riz et ses dérivés. PL. V.— B.2

97. Société anonyme des Amidonnerie & Glucoserie d'Haubourdin, à Haubourdin (Nord). — Amidonnerie de maïs : Amidons de maïs, en aiguilles, Amidons de maïs en marrons. Amidons de maïs en grains. Amidons de maïs en poudre. Amidon spécial pour apprêts et industries. PL. V.— B.2

Établissements Verley frères.

98. Société anonyme des Amidonneries & Rizeries de France, à Marquette-Lille (Nord). — Amidonnerie. Rizerie. Meunerie. Amidons. Farines de riz. Riz. PL. V.— B.2

M. Verley (E.), administrateur-délégué.
Paris 1889, Médaille d'or : Chicago 1893, Hors Concours.

99. Société anonyme d'exploitation des Amidonneries de Marcoing, à Marcoing (Nord). — Amidon de riz. PL. V.— B.2

Anciens établissements Leconte-Dupont. Fabrication de l'amidon.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

100. Société anonyme des Grands Moulins de Corbeil, à Paris, rue du Louvre, 6. — Farines. Issues. Blés en bocaux dans des vitrines. Gruaux. Semoules. Fécules. Farines en sacs. Caisses et barils. Plans et dessins divers. PL. V.— B.2

Anciens établissement Darblay et Béranger. Société anonyme au capital de 12.000.000 de francs.

Paris 1855, Hors Concours ; Paris 1867, Hors Concours : Paris 1878, Diplôme d'Honneur ; Paris 1889, Hors Concours, membre du Jury : Londres 1851, Grande Médaille d'Honneur ; Chicago 1893, Hors Concours, membre du Jury.

101. Société anonyme des Grands Moulins de Paris, à Paris, quai de Javel, 85. — Farines. Sons. Issues. PL. V.— B.2

Marque Truffaut.

Fondés par M. Truffaut père. Capital : 1.800.000 francs.

Président du conseil d'administration : C. Visseaux, meunier.

Administrateur délégué : Marcel Hirsch.

Paris 1867, Médaille d'or ; Paris 1878, Rappel de Médaille d'or ; Paris 1889, Grand-Prix. M. Truffaut père, Chevalier de la Légion d'Honneur.

102. Société anonyme des Usines Rémy, à Gaillon (Eure). — Amidon de riz. V.— B.2

Paris 1867, Médaille d'or ; Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Grand-Prix ; Londres 1862, Médaille d'Honneur : Amsterdam 1883, Grand Diplôme d'Honneur ; Anvers 1885, Hors Concours ; Bruxelles 1897, Hors Concours.

103. Société anonyme de la Féculerie agricole des Guérets, à Bazouges-sur-Loir, par La Flèche (Sarthe). — Fécules de pommes de terre. Pommes de terre. PL. V.— B.2

M. Lamandé (Henri de), président. Féculerie de pommes de terre. Arrache-pommes de terre.

104. Société française de Meunerie & de Panification, système Schweitzer, à Paris, rue des Petits-Champs, 46, et rue de Méhul, 1. — Farines et graines décortiquées. V.— B.2

Ateliers de construction et d'appareils à Suresnes (Seine).

Construction d'appareils de meunerie et de panification.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

105. Société franco-belge de Panification intégrale, à Saint-Ouen (Seine), avenue des Batignoles, 116. — Farine intégrale. Farines d'exportation intégrales et blanches. **PL. V.— B.2**

106. Société nouvelle anonyme des Moulins de Prouvy, à Prouvy, par Thiant (Nord). — Produits de la mouture du blé. **PL. V.— B.2**

M. Way (H.-A.), administrateur-délégué.

107. Trillon (R.) **& gendre,** à Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir). — Farines et issues. **PL. V.— B.2**

108. Troubat (Antonin), à Dijon (Côte-d'Or), place Darcy, 2. — Meunerie. Farines et dérivés du blé. **PL. V.— B.2**

Usines à Plombières-les-Dijon (Côte-d'Or).

Paris 1878, Médaille d'or. Chevalier de la Légion d'Honneur.

109. Turaud (E.) **& fils,** à Jaligny (Allier).— Farines. Issues. **PL. V.— B.2**

110. Vaury (Charles), à Paris, avenue d'Orléans, 104. — Farines. Produits de la mouture de blé. **PL. V.— B.2**

111. Vilgrain, Simon & Cie, à Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Meunerie. Produits de mouture. **PL. V.— B.2**

Fabrication spéciale de farine de gruau pour pain de luxe et pâtisserie.

Paris 1867, Médaille ; Paris 1878, Médaille ; Paris 1889, Médaille ; Londres 1862, Médaille.

112. Vincienne frères, à Vitry-le-François (Marne). — Farines. Sons de blé. **PL. V.— B.2**

Usine à Vitry-en-Perthois (Marne).

113. Viron (Émile-L.-J.), à Saint-Jean-Froidmentel, par Cloyes (Eure-et-Loir). — Blés. Déchets de nettoyages. Grosses et petites graines noires. Semoules. Sons et remoulages. Farines diverses. Farine-fleur extra supérieure (qualité Paris). **PL. V.— B.2**

Minoterie à cylindres.

Différents produits d'une mouture complète par cylindres système « Ganz » avec application de la cannelure américaine Beall et de plansichters, système « Bunge ».

114. Visseaux (Clément-J.-B.), à Niort (Deux-Sèvres). — Produits de la mouture du blé. **PL V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

115. Vrinat (JEAN), à la Chaponnière, près Vierzon (Cher). — Farines. Issues. PL. V.— B.2

116. Yberty (J.) **& Cie**, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Neuve, 11. — Pâtes alimentaires : Macaroni. Vermicelle. Pâtes à potages. Tapioca. Semoule. Crème de riz. Sagou. Crème d'orge et autres farines pour potages. PL. V.— B.2

Paris 1867, Médaille d'or, chevalier de la Légion d'Honneur ; Paris 1878, deux Médailles d'or ; Paris 1889, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COLONIES

ALGÉRIE

1. **Axiach** (Michel), à Alger, faubourg Bab-el-Oued. — Farine tuzelle. Semoule. Semoulette. **PL. VI.— D.3**

2. **Ayme & Cie**, à Oran. — Farine tuzelle cylindrée. **PL. VI.— D.3**
Minoterie à cylindres.

3. **Bachler** (Joseph), à Bordj-Bou-Arreridj (Constantine). — Semoule. Farine. **PL. VI.— D.3**

4. **Beaud** (Jules), à Sétif (Constantine). — Semoule de blé dur. Farine de blé dur. Farine tuzelle de blé tendre. **PL. VI.— D.3**
Exposition Internationale de Bruxelles 1897, Médaille d'or.

5. **Berr** (Albert-Léon), à Oran. — Farine tuzelle. Farine semoule. **PL. VI.— D.3**

6. **Boisset** (Louis), à Médéa (Alger). — Pâtes alimentaires. **PL. VI.— D.3**

7. **Bonici & Lavigne** (J.-B.), à Souk-Ahras (Constantine). — Farines. Semoules. **PL. VI.— D.3**

8. **Bonnaud** (A.) à Bouira (Alger). — Couscous. **PL. VI.— D.3**

9. **Bou** (Auguste), à Sedrata (Constantine). — Farine de blé dur. **PL. VI.— D.3**

10. **Burelle** (Joseph), à Mustapha (Alger), rue Sadi-Carnot, 135. — Pâtes alimentaires. Couscous arabe. Semoules. **PL. VI.— D.3**
Fabricant de pâtes alimentaires et de couscous arabe.

11. **Carrafang** (Pierre et Jean-Pierre), à Mascara et à Saïda, Oran.— Farines. Semoules. Sons. **PL. VI.— D.3**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

12. Cotte (E.) **fils,** à Oued Amizour (Constantine). — Semoule. Farine. PL. VI.— D.3

Moulin à farine, à vapeur.

13. Cournut frères, *à Mascara, Oran.* — *Semoules. Farines de blé tendre. Tuzelle. Minot. Farines de blé dur.* PL. VI.— D.3

Minotiers.

14. Debono (*Augustin*), *à Bône,* (Constantine). — Pâtes place Caraman alimentaires. Moutures de blé. PL. VI.— D.3

15. Debono (S.-S.), **Frères,** à Bône (Constantine), rue Bugeaud, 17. — Pâtes alimentaires. PL. VI.— D.3

16. Debonno (Jean), à Bône (Constantine), rue Gambetta. — Pâtes alimentaires. Semoules. PL. VI.— D.3

17. Derouineau (Louis), à Oran, rue des Géants, 27. — Semoule. PL. VI.— D.3

18. Deyron (Léon), à Souk-Ahras (Constantine). — Farine de blé dur. Semoules de différentes grosseurs. Gruaux. Sons. Vue de la minoterie du Dekma. PL. VI.— D.3

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Diplôme.

19. Duroux (Jean), à Rouïba (Alger). — Produits de la minoterie et de la semoulerie. PL. VI.— D.3

20. Estève (Ramon), à Boukanéfis (Oran). — Farine tuzelle. Farine entière. Semoule. PL. VI.— D.3

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille d'or (farine).

21. Fritsch (Eugène), à Bouïra (Alger).— Farine. PL. VI.— D.3

22. Galdés (Charles) **fils**, à Bône (Constantine), rues Mesmer et rue Gambetta.— Pâtes alimentaires. PL. VI.— D.3

23. Galienne (Julien), à Héliopolis (Constantine).— Semoule et farine de blé dur. PL. VI.— D.3

24. Gratia (Hilli), à Bône (Constantine), rue Bugeaud. — Semoules. Pâtes alimentaires. PL. V.— D.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

25. Grivel (Henri), à Saint-Denis-du-Sig (Oran). — Farine. Blé. Semoules. **PL. VI.— D.3**

26. Hayn (Charles), à Sidi-bel-Abbès, (Oran). — Blés. Farines. Semoules. **PL. VI.— D.3**

Minotier agriculteur.
Paris 1889, Médaille d'argent.

27. Kaouki frères, à Constantine. — Farine semoule. **PL. VI.— D.3**

28. Lavie & Cie (M.), à Guelma (Constantine). — Farine de blé dur. Semoules. **PL. VI.— D.3**

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille d'or.

29. Lavie (Alfred) **& Cie**, à Constantine, rue Rohault-de-Fleury, 1. — Blé dur. Blé tendre. Farines. Semoules. **PL. VI.— D.3**

30. Lesin Giraud, à Blida (Alger). — Farines. Semoules. **PL. VI.— D.3**

31. Mustapha ben Mohamed, à Oran, boulevard du Sud et rue de Constantine. — Semoules. Semoule remoulue de blé dur et farine entière. **PL. VI.— D.3**

Minoterie de semoules et farines.

32. Narbonne (Jules), à Hussein-Dey, (Alger). — Blé. **PL. VI.— D.3**

33. Pardier (Raphaël), à Saïda (Oran). — Farines. Tuzelle. Semoules. Sons. **PL. VI.— D.3**

34. Pedro-Navarro, à Sidi-bel-Abbès (Oran). — Farine. Semoule. **PL. VI.— D.3**

35. Perez (Henri), à Mascara (Oran).—Farines tuzelles cylindrées. **PL. VI.— D.3**

36. Perrenoud (Paul), à El Arrouch (Alger). — Minoterie des Zardezas. Farines et semoules. **PL. VI.— D.3**

Régisseur du domaine des Zerdezas.

37. Possuolo frères, à Oran, rue de Mostaganem, 27. — Pâtes alimentaires. **PL. VI.— D.3**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

38. **Ricci** (Émile), minotier, à Blida (Alger). — Semoule. Minot dur. Tuzelle. PL. VI.— D.3

39. **Salierno frères**, à Constantine, rue de France, 25. — Pâtes alimentaires. PL. VI.— D.3

40. **Seltzer** (E.), à Souma (Alger). — Semoule et farine. PL. VI.— D.3

Exposition internationale de Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

41. **Vella** (Joseph), à Souk-Ahras (Constantine). — Semoules et farines. PL. VI.— D.3

CONGO-FRANÇAIS

1. **Comités locaux de la colonie**, à Libreville. — Manioc. PL. VI.— E.3

2. **Société agricole & commerciale du Bas-Ogoué**, à Paris, rue de Châteaudun, 39. — Manioc. PL. VI— E.3

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE

1. **Sous-Commission de l'Agriculture**, à Pondichéry. — Fécules. PL. VI.— E.1

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

1. **Administration locale**, à Papeete (Tahiti). — Fécules diverses. PL. VI.— D.2

2. **Kenealy**, à Faaa (Tahiti). — Farine de coco. PL. VI.— D.2

3. **Raoulx** (V.-L.), négociant, à Papeete (Tahiti). — Fécules diverses. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GUADELOUPE

1. **Butel** (Louis), à Pointe-à-Pitre. — Fécule de topinambours. PL. VI.— D.3

2. **Crédit Foncier colonial** (Agence de la Guadeloupe), à Pointe-à-Pitre, rue d'Arbaud, 50. — Farine et fécule de manioc. PL. VI.— D.3

   Siège social à Paris : rue Mogador prolongée. Féculerie.

3. **Dufau** (Maurice), à Trois-Rivières (Basse-Terre). — Fécule de manioc. PL. VI.— D.3

4. **Fawtier** (William), à Basse-Terre (H^ion^ Belost). — Poudre d'arrow-root. Fécule de coloman. PL. VI.— D.3

5. **Saumery** (de) & Cie, au Havre (Seine-Inférieure), rue de la Bourse, 38. — Produits farineux : Fécules. Tapioca. PL. VI.— D.3

   Société coloniale havraise, capital 420.000 francs.

6. **Vermond & Trobal,** à Le Boyer-Sainte-Rose. — Amidon de manioc. PL. VI.— D.3

GUYANE FRANÇAISE

1. **Comité local pour la participation de la Guyane Française à l'Exposition de 1900,** à Cayenne. — Fécules diverses. PL. VI.— D. 2 et 3

2. **Kerbec** (Th.), à Cayenne. — Fécules. PL. VI.— D. 2 et 3

INDO-CHINE

1. **Comité local de la Cochinchine,** à Saïgon. — Arrow-root. PL. VI.— D et E. 2 et 3

2. **Verdier** (Jacques-Dominique-Théodore), à Hung-Hoa (Tonkin). — Farine de manioc. PL. VI.— D. et E. 2 et 3

3. **Protectorat de l'Annam.** — Pâtes. Nids d'hirondelles. PL. VI.— D et E. 2 et 3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

1. **Administration locale de la Province de Sainte-Marie,** à Sainte-Marie. — Produits farineux. Farine de riz, de manioc, de sagou, etc. PL. VI.— C. et D.4

2. **Service de l'Agriculture de Madagascar,** à Tananarive. — Farines de riz, de manioc et de sagou. PL. VI.— C. et D.4

MARTINIQUE

1. **Albert** (L.-V.), à Le Prêcheur. — Fécules. PL. VI.— D.2 et 3

2. **Calonne** (FERNAND), à Paris, boulevard Saint-Germain, 152. — Farine de manioc. Fécules diverses. Arrow-root. Patates. Ignames, etc. PL. VI.— D. 2 et 3

   Paris 1889, Médaille d'argent.

3. **Comité local.** — Farine. PL. VI.— D. 2 et 3

4. **Nollet** (L.-A.-E.), à Saint-Pierre. — Collection de fécules. PL. VI.— D. 2 et 3

   Directeur du jardin botanique.

5. **Nollet** (EUGÈNE), à Saint-Pierre. — Fécules diverses. PL. VI.— D. 2 et 3

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

1. **Administration pénitentiaire.** — Tapioca. Farineux divers. PL. VI.— D.3

2. **Administration pénitentiaire** (Pénitencier de Bourail). — Féculerie. Farine de blé noir, etc. PL. VI.— D.3

3. **Administration pénitentiaire** (Internat de Néméara). — Fécules de curcuma, de gingembre. PL. VI.— D.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

4. **Administration pénitentiaire** (Pénitencier de Bourail). — Fécules de gingembre et de curcurma. PL. VI.— D.3

5. **Barrau** (A.), à Nouméa. — Tapioca. PL. VI.— D.3

6. **Bonnet** (Pierre-Alexandre), à Troyes (Aube), place de l'Hôtel-de-Ville, 15. — Produits farineux. Tapioca. PL. VI.— D.3

7. **Devillers,** à Ponerihouen. — Arrow-root. PL. VI.— D.3

8. **Greslan** (de), à La Dumbéa. — Fécule de manioc. Arrow-root. PL. VI.— D.3

9. **Hubert** (A.), à La Dumbéa. — Farines de manioc, de moussache, de cassave. PL. VI.— D.3

10. **Jourdey,** à Bourail.— Fécule de gingembre, de pommes de terre. Tapioca. Fécule de cycas. Semoule, etc. PL. VI.— D.3

11. **Lecluze,** à Bourail.— Farines de blé noir. PL. VI.— D.3

12. **Morgan & Dezarnaulds,** à Nouméa. — Farine. Son. Gruau et semoule. PL. VI.— D.3

13. **Pauthonier,** à Nouméa. — Tapioca calédonien. PL. VI.— D.3

14. **Ravaux,** à La Foa. — Tapioca. PL. VI.— D.3

15. **Thouvenin** (F.), à La Foa. — Tapioca. PL. VI.— D.3

16. **Wright** (J.-J.), à Lifou. — Arrow-root. PL. VI.— D.3

RÉUNION

1. **Bellier de Villentroy** (Pierre), à Chaudron Saint-Denis. — Produits farineux. PL. VI.— D.2

2. **Bruniquel** (Jules), à Saint-Denis. — Tapioca. Fécule d'arrow-root, de manioc, de safran. PL. VI.— D.2

3. **Kervéguen** (Le Coat de), à Saint-Pierre.— Tapioca, Fécule. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

4. **Ricard** (Ed.), à Paris, rue Saint-Dominique, 90. — Arrow-root. PL. V.— D.2

5. **Selhausen** (Henri), à Saint-Denis, Bois des Nèfles. — Tapioca. Arrow-root. Farine de manioc. PL. V.— D.2

6. **Société anonyme de la Rivière des Roches,** à Saint-Benoît (La Réunion). — Tapioca. Fécules de manioc. PL. V.— D.2

SOUDAN FRANÇAIS

1. **Comité local du Soudan Français,** à Kayes. — Manioc. PL. VI.— D.I

TUNISIE

1. **Direction de l'Agriculture & du Commerce de la Régence de Tunis,** à Tunis, rue d'Angleterre, 22. — Couscouss. Bourghol. Halalam, etc. PL. VI.— D.I

2. **Lorenzo Tabone Bartolo,** à Tunis, rue Al Djariza, 53. — Semoule. Farine et son. PL. VI.— DI

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PAYS ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

1. Bauer & Cie, à Berlin. — Sanatogène. **PL. V.— D.2**

Sanatogène-cakes. Sanatogène-chocolat. remède pour fortifier les nerfs.

2. Erste Freiburger Naehrmittelfabrik Muffler & Cie, à Fribourg-en-Brisgau. — Nourriture pour enfants, de Muffler. **PL. V.— D.2**

Chicago 1893, Médaille d'or.

3. Farbenfabriken vorm Friedr. Bayer & Cie, à Elberfeld. — Matières colorantes Couleur d'aniline et d'alizarine. Produits pharmaceutiques. Préparations. Produits organiques et inorganiques bruts et préparés. **PL. V.— D.2**

Fabrique de couleurs, anciennement Friedr. Bayer et Cie, à Elberfeld. Succursales : à Leverkusen a/Rh, Barmen, Schelploh, Moscou, Flers. Société anonyme au capital de 12.000.000 de m. actions et 8.000.000 m. obligations. Maison fondée en 1850. Nombre d'ouvriers : 3.200 et 1.000 apprentis. Employés : 145. Ingénieurs chimistes : 27. Employés techniques : 148. Employés chargés de la vente : 520.

4. Friedrichsdorfer Nudelfabrick Theodor Haller, à Friedrichsdorf Taunus. — Pâtes diverses et produits diététiques.

5. Hermann (E.-C.-F.), à Hanôvre. — Farineux divers. **PL. V.— D.2**

6. Heyden (Vox), à Radebeul, près Dresde. — Produits nutritifs. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

7. Knorr (C.-H.), à Heilbronn-sur-Neckar. — Farines et gruau d'avoine. Farines de diverses sortes pour potages. Légumes verts desséchés et pâtes aux œufs. **PL. V.— D.2**

Succursales : Bregenz (Autriche) et à Sainte-Marguerite (Suisse). Représentant à Paris : Schwarz et Cie, 21, rue du Louvre. Exportation pour les principaux pays.

8. Kœnigsberger Schælmuehle S. Winter, à Kœnigsberg. — Pois cassés, jaunes et verts. Gruau d'avoine. Avoine (A la Quather oats). Farines de pois, d'avoine et de haricots. **PL. V.— D.2**

9. Ludwigshafener Walzmuechle, à Ludwigshafen. — Farines de céréales. **PL. V.— D.2**

10. Meister, Lucius & Bruening, à Hœchst-sur-le-Mein. — Nutrose. **PL. V.— D.2**

11. Niemoeller (H.), à Guetersloh.—Roborat, blanc d'œuf nutritif. **PL. V.— D.2**

12. Seelig (Emil.-A.-G.), à Heilbronn-sur-Neckar. — Produits farineux nutritifs. **PL. V.— D.2**

Société par actions.
Maison fondée en 1858. 300 ouvriers.
Médailles à Londres 1862, Paris 1867, Chicago 1893.

13. Société d'aliments Siebold, à Berlin. — Farines. Pâtes, etc. **PL. V.— D.2**

14. Stollwerck frères, à Cologne-sur-le-Rhin. — Mutase et mutasepuäparate. **PL. V.— D.2**

15. Tropon-Werke (G. m. b. H.). à Müelheim-sur-le-Rhin. Tropon (Albumine pure). Six boîtes de tropon à 250 gr. Six boîtes de sel nutritif tropon à 250 gr. **PL. V.— D.2**

Succursales : à Londres E. C. Dashwood-house, Old Broand street. Berlin, Taubenstr, 46. New-York, Broadway, 491. Buenos-Ayres, Calle Belgrano, 785. Capital social : 3.000.000 de marks. Maison fondée en Nombre d'ouvriers : 200. Production annuelle : 1.000.000 de kilos. Fournisseurs des armées, des hôpitaux, des asiles.

16. Usines réunies de stérilisation Kleemann & Cie. à Berlin. — Farines. Pâtes, etc. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

17. **Walzenmuehle Wilhelmsburg Georg Plang,** à Hambourg.— Produits farineux. PL. V.— D.2

18. **Winter** (J), à Kœnisgsberg. Kœnigsberger Schælmuehle, — Malts. PL. V.— D.2

BELGIQUE

1. **Beys** (Camille de), à Anvers, rue du Rossignol, 27 et 37. — Malts de diverses provenances pour brasseries et distilleries. PL. V.— D.2

2. **Boeck** (De) **frères,** à Koekelberg. — Malts pour brasserie et distillerie. PL. V.— D.2

3. **Boelens** (Honoré), à Lokeren. — Malts pour brasserie et distillerie. PL. V.— D.2

4. **Borremans van Campenhout** (Aug.), à Forest-lez-Bruxelles. — Malts. Farines de maïs. PL. V.— D.2

5. **Brasseur frères,** à Anvers, plaine de Hesse, 35. — Malts.

6. **Brulé** (Max), à Baulers (Nivelles). — Malts pour brasseries et distilleries. PL. V.— D.2

7. **Dandelooy** (Joseph), à Merxem-lez-Anvers. — Malts de diverses provenances pour brasseries et distilleries. PL. V.— D.2

8. **Dumon** (Alphonse), à Bruges. — Malts pour la fermentation haute et basse. Malts colorants, cristallisés. PL. V.— D.2

Spécialités pour stout.
Bruxelles 1897, Président du Jury.

9. **Dumont frères,** à Chassart. — Malts d'escourgeon indigène, d'escourgeon d'Espagne et d'escourgeon de Californie. Malts d'orge chevalier de Modaivie, d'orge chevalier de Californie et d'orge de Champagne. PL. V.— D.2

10. **Hoedt** (Cauwe d'), à Bruges. — Malts. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

11. Malterie à vapeur des Poldres, à Stabroeck (Anvers). — Orges et malts. **PL. V.— D.2**

Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'argent Bruxelles 1897, Médaille d'or.

12. Société anonyme des Usines Remy, à Louvain. — Amidon Remy. **PL. V.— D.2**

Paris 1889, Grand-Prix.

13. Van Roye (Em.), à Hal. — Malts pour bières à fermentation haute, basse et spontanée. Malts pour distillerie. **PL. V.— D.2**

Bruxelles 1897, Hors Concours, membre du Jury.

14. Van Tilt (sœurs), à Louvain. — Malts d'escourgeons pour bières à fermentation haute et basse. **PL. V.— D.2**

Directeur : Koltz.

15. Wielemans-Couppens, à Bruxelles-Midi — Malts pour brasseries et distilleries. **PL. V.— D.2**

BULGARIE

1. Chotof, Entcheff & Cie, à Varna. — Diverses farines fines. **PLAN II**

2. Hadji Ivan Hadji Voultcheff, à Vidin. — Farines. **PLAN II**

3. Ivantcho (H.-Petroff), à Bourgas.— Diverses farines fines. **PLAN II**

4. Jordanoff frères, à Vratza. — Farines fines et semoules. **PLAN II**

5. Marda (D.), à Plovdiv. — Pâtes alimentaires. **PLAN II**

6. Momtcheff, Popoff, Petroff & Cie, à Tirnovo. — Farines diverses. **PLAN II**

7. Pétroff (P.-H.), à Yamboli. — Farines et farine de riz. **PLAN II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. Popoff (ANGHEL), à Tirnova. — Pâtes alimentaires. **PLAN II**

9. Société de Minoterie bulgare, à Sofia. — Diverses farines fines. **PLAN II**

10. Todor Kossovsky & Cie, à Tirnovo. — Diverses farines fines. **PLAN II**

Fournisseurs de l'armée.

11. Tzankoff, Nikiforoff, Velkoff & Cie, à Lovtcha. — Farines fines et semoule. **PLAN II**

12. Tzerovsky & Cie Stoyanoff, à Gorna-Orehovitza (Département de Tirnovo).— Farines diverses qualités. **PLAN II**

13. Velkoff (PÉNU), à Tirnova. — Farines fines. **PLAN II**

CHINE

1. Commission impériale (Chine du Centre), à Shanghaï. — Vermicelle. **PL. VI.— B. 3**

2. Commission impériale (Chine du Sud), à Canton. — Farine de froment, de châtaignes d'eau, de Nélombo. **PL. VI.— B. 3**

CORÉE

1. Gouvernement coréen, à Séoul. — Produits farineux et leurs dérivés. **PL. V.— E.4**

ÉQUATEUR

1. Alfieri (JUAN), à Guayaquil. — Pâtes alimentaires. **PL. V.— D.7**

2. Sous-Comité d'organisation pour l'Exposition de 1900, à Loja. — Farine de blé. **PL. V.— D.7**

3. Vignolo frères & Castagneto, à Guayaquil. — Pâtes alimentaires. **PL. V.— D.7**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ESPAGNE

1. **Alonso frères** (Cárlos), à Almazan (Province de Soria). — Farine de blé. **PL. V.— D.6**

2. **Carbonell y Cª**, à Cordoue, rue Conde de Arenales, 6. — Farine de blé. **PL. V.— D.6**

3. **Clot** (Juan-J.), à Madrid, rue de la Princesse, 65. — Pâtes alimentaires. **PL. V.— D.6**

4. **Diez Serrano** (Fernando), à Villada (Province de Palencia). — Farines. **PL. V.— D.6**

5. **Margarit y Masriera,** à Barcelone, rue de Gerona, 36. — Amidons. Gluten. Résidus, etc. **PL. V.— D.6**

6. **Mirat & fils,** à Salamanque, place de la Justice. — Amidon de blé et pâtes alimentaires. **PL. V.— D.6**

7. **Oria y Ortiz** (Juan), à Avilès (Province d'Oviedo). — Farines de blé. **PL. V.— D.6**

8. **Peña Muñoz frères,** à Cuenca, rue Mariano Catalina, 18. — Farine de blé. **PL. V.— D.6**

9. **Ripoll Herrero** (Vicente), à Alguazas (Province de Murcie). — Farines de blé. **PL. V.— D.6**

10. **Rodriguez de Sepulveda** (Juan-Manuel), à Piedrahita (Province d'Avila). — Fécules de pommes de terre. **PL. V.— D.6**

11. **Sanchez Guaza** (Antonio), à Grajal de Campos (Province de León). — Pâtes. **PL. V.— D.6**

ÉTATS-UNIS

1. **Alliance Milling Company,** à Denton (Texas). — Farine de blés mous d'hiver. **PL. V.— D.2**

2. **American Cereal Company,** à Chicago (Illinois). — Produits de céréales. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

3. **Battle Creek Sanitarium Health Food Company,** à Battle Creek (Michigan). — Préparations alimentaires et hygiéniques de céréales. **PL. V.— D.2**

4. **Cascade Mill,** à Akron (Ohio). — Préparations de céréales. Farine complète. Farines « Graham », etc. **PL. V.— D.2**

5. **Cereal Food Company,** à Peoria (Illinois). — Maïs blanc, mondé et cuit, prêt à l'usage ordinaire. **PL. V.— D.2**

6. **Cereal Machine Company,** à Worcester (Massachusetts). — Produits hygiéniques. Blé « Shredded ». **PL. V.— D.2**

7. **Cereal Mill,** à Akron (Ohio). — Farine d'avoine. Farinose. Blé cassé. Farine de maïs. Maïs, etc. **PL. V.— D.2**

8. **Decatur Cereal Mill Company,** à Decatur (Illinois).— Maïs. **PL. V.— D.2**

9. **Del Monte Milling Company,** à San-Francisco (Californie). — Farine. Céréales. Graines entières. **PL. V.— D.2**

10. **Empire Mill,** à Akron (Ohio). — Préparations et farine de maïs, de seigle, d'orge, etc. **PL. V.— D.2**

11. **Health Food Company,** à New-York, 5th avenue, 61. — « Wheatena », nourriture pour enfants et malades. **PL. V.— D.2**

12. **Imperial Mill,** à Chicago (Illinois). — Farines d'avoine. **PL. V.— D.2**

13. **Indianapolis Hominy Mills,** à Indianapolis (Indiana). — Produits de maïs pour l'alimentation et la boisson. **PL. V.— D.2**

14. **National Starch Manufacturing Company,** à New-York, Broadway, 1. — Amidon. Farine de maïs dite « Maizena ». Huile de maïs. **PL. V.— D.2**

15. **North Star Mills,** à Cedar Rapids (Iowa). — Diverses préparations de maïs et d'avoine. **PL. V.— D.2**

16. **Pillsbury-Washburn Company,** à Minneapolis (Minnesota). — Farines et produits de céréales. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

17. Postum Cereal Company, à Battle Creek (Michigan). — Préparations de céréales. Imitations de café, tirées des grains. **PL. V.— D.2**

18. Sanitas Nut Food Company, à Limited, à Battle Creek (Michigan). — Aliments tirés des noix. **PL. V.— D.2**

19. Scotch Oats Mill, à Kansas City (Missouri). — Gruaux d'avoine, d'avoine blanche « Scotch rolled ». **PL. V.— D.2**

20. Sperry Flour Company, à San-Francisco (Californie). — « Germea », aliments pour les enfants, etc. **PL. V.— D.2**

21. Stone Mill, à Akron (Ohio). — Farines. Préparations de blé. **PL. V.— D.2**

22. United States Frumentum Company, à Detroit (Michigan). — Préparation de maïs. « Frumentum Corn Flakes », etc. **PL. V.— D.2**

23. Washburn-Crosby Company, à Minneapolis (Minnesota). — Farines et produits de céréales. **PL. V.— D.2**

CUBA

1. Lubian (Raphaël), à Santa-Clara. — Pâtes et préserves. **PL. V.— D.2**

2. Paz Rego (Pedro), à Cienfuegos. — Farine de fruits. **PL. V.— D.2**

3. Ortiz (Saturnino), à Matanzas. — Pâtes et préserves. **PL. V.— D.2**

GRANDE-BRETAGNE

1. Bonnin (Louis), à Curepipe (Ile Maurice). — Farine de banane. **PL. VI.— C.1**

2. Brantford, Starch Company, Brantford, Ontario (Canada). Produits farineux. **PL. VI.— C.1**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

3. Catelli (CHARLES-H.), à Montréal (Canada). — Produits farineux. **PL. VI.— C.1**

4. Colman (J. et J.), **Limited,** à Carrow Works (Norwich), Angleterre. — Amidon et ses dérivés. **PL. V.— D.2**

Récompenses :
Londres 1851, Médaille de bronze.
Londres 1862, Médaille de bronze.
Paris 1867, Médaille d'argent.
Vienne 1873, Médaille de bronze.
Paris 1878, Médaille d'or.
Paris 1878, Croix de la Légion d'Honneur.

5. Compagnie de la Nourriture nationale irlandaise, à Toronto (Canada). — Produits farineux. **PL. VI.— C.1**

6. Cossigny (J.-L.), à Mapou (Ile Maurice). — Poudre d'arrow-root et farine lactée. **PL. VI.— C.1**

7. Département de l'Agriculture, Dominion of Canada. (EXPOSITION COLLECTIVE DU)

COLOMBIE BRITANNIQUE.
ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.
MANITOBA.
NOUVEAU-BRUNSWICK.
NOUVELLE-ÉCOSSE.
ONTARIO.
PROVINCES DU NORD-OUEST.
QUÉBEC.

Produits farineux et leurs dérivés. **PL. VI.— C.1**

8. Dias (MRS.-ARNOLD), à Ceylan. — Arrow-root. **PL. VI.— C.1**

9. Drieberg (C.), à Ceylan. — Produits farineux. **PL. VI.— C.1**

10. Edmunds (JOSEPH), à Londres, N., Belper street, Barnsbury. — Poudre pour faire des crèmes. Poudre pour faire lever le pain. **PL. V.— D.2**

11. Fort Saskatchewan Milling Company, Fort Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest (Canada). — Produits farineux. **PL. VI.— C.1**

12. Francœur (MICHEL), à Saint-Roch, Québec (Canada). — Produits farineux. **PL. VI.— C.1**

13. Hill (J.) **& son,** à Ashton-under-Lyne. — Farine. **PL. V.— D.2**

Marques « Tudno » et « Moonbeam ». Exposent également classe 57.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

14. Hudson Bay Company, Winnipeg, Manitoba (Canada). — Farine. **PL. VI.— C.I**

15. Lake of the Woods Milling Company, Montréal (Canada). — Produits farineux. **PL. VI.— C.I**

16. London & provincial Dairy Company Limited, à Londres, S. W., West Halkin street, Belgrave square. — Produits farineux bouillis. **PL. V.— D.2**

17. Mellin's Food, Limited, à Londres, S.-E., Peckham. — Aliment. Produits farineux et bouillis pour enfants et pour malades. **PL. V.— D.2**

18. Ogilvie Milling Company, Montréal (Canada). — Farine. **PL. VI.— C.I**

19. Parisot, à Bel-Air, rivière des Anguilles (Ile Maurice). — Poudre d'arrow-root. **PL. V.— D.2**

20. Protene Company, Limited, à Londres, W., 36, Welbeck street, Cavendish square. — Farine de protene et dérivés pour nourriture des enfants. **PL. V.— D.2**

Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

21. Société d'Agriculture du Comté de l'Islet, à Québec (Canada). — Produits farineux. **PL. VI.— C.I**

22. Tillson Company, à Tilsonburg, Ontario (Canada). — Farine. **PL. VI.— C.I**

23. Zeidler (Carl), à Toronto (Canada). — Farine. **PL. VI.— C.I**

GRÈCE

1. Agathoclès (C.-P.), à Stylis (Phthiotide). — Farines de céréales. Semoules et pâtes d'Italie. **PLAN II**

2. Bachamakis & Vrangalis, à Athènes. — Farines de céréales et pâtes. **PLAN II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

3. Glavani frères, à Volo (Thessalie). — Farines et pâtes. **PLAN II**

4. Papachristos (Constantin), à Carditza (Thessalie). — Farine. Semoule. **PLAN II**

5. Phakidi (Jean), à Athènes. — Pâtes diverses. **PLAN II**

HONGRIE

HONGRIE

1. Amrein (Joseph), à Eperjes. — Matières premières de mouture. **PL. V.— D. I**

2. Beimel (Alexandre), à Puszta-Pékla. — Riz et dérivés. **PL. V.— D. I**

3. Beimel (Jacques), à Puszta-Pékla. — Riz et ses dérivés. **PL. V.— D. I**

4. Birmann (Édouard), à Budapest. — Exposé graphique de la fabrication et du commerce des farines. **PL. V.— D. I**

5. Birnbaum (Jacques), à Puszta-Pékla. — Riz et ses dérivés. **PL. V.— D. I**

6. Birnbaum (Ladislas), à Puszta-Pékla. — Riz et ses dérivés. **PL. V.— D. I**

7. Cultivateurs de Riz de Pusza-Pékla & Moulin à riz de Kis-Sztapár, à Budapest. — Riz. **PL. V.— D. I**

8. Demetrovics (Paul), à Debreczen. — Matières premières diverses et leurs valeurs comparées. **PL. V.— D. I**

9. Dunkel (Frédéric), à Budapest. — Matières premières diverses et leurs valeurs comparées. **PL. V.— D. I**

10. Eggenberger (Georges), à Budapest. — Matières premières diverses et leurs valeurs comparées. **PL. V.— D. I**

11. Eichelberg (D.-A.), à Puszta-Pékla, près Torzsa. — Riz et dérivés. **PL. V.— D. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

12. Fischer (Jules), à Szolnok. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

13. Fleischer (Charles), à Györ. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

14. Frankl fils, à Párkány (Esztergom). — Amidons et dérivés. PL. V.— D. I

15. Fried (Louis), à Losoncz. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

16. Fuchs (Émile), à Nyitra. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

17. Fuchs (Ignace), à Arad. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

18. Gindrich (Joleph), à Vácz (Pest). — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

19. Grossmann (Béla), à Nagy-Kikinda. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

20. Hámos (Aladár), à Ungvár. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

21. Hartek (Georges), à Budapest. — Matières premières diverses et leurs valeurs comparées. PL. V.— D. I

22. Hedrich & Strauss, Moulin royal, à Budapest. — Orge perlé. Millet. Farine de riz, de seigle, de pois, de maïs, de farine pour bétail. PL. V.— D. I

23. Herzog (Sigismond), à Budapest. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

24. Heym (Edouard-Georges), à Budapest.— Matières premières et leurs valeurs comparées. PL. V.— D. I

25. Hirschler (Marcel), à Budapest. — Exposé graphique de la fabrication et du commerce des farines. PL. V.— D. I

26. Hoffmann (Ignace), à Szeged. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

27. Höfler (Benoit), à Ungvár:— Matières premières de mouture et leurs valeurs comparées. **PL. V.— D. I**

28. Kapaczin (Jules), à Temes-Topolya. — Riz et dérivés. **PL. V.— D. I**

29. Karácsonyi (Comte Eugène), à Temes-Topolya. — Riz brut, décortiqué. Son. Farine. Cartes et photographies. **PL. V.— D. I**

30. Kell (Isidore), à Budapest. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. **PL. V.— D. I**

31. Kirchmann (Joseph), à Budapest. — Matières premières de mouture et leurs valeurs comparées. **PL. V.— D. I**

32. Kohlheb (François), à Deszpot-Szent-Ivan. — Riz et ses dérivés. **PL. V.— D. I**

33. König (Louis), à Budapest.— Exposé graphique de la fabrication et du commerce des farines. **PL. V.— D. I**

34. Krausz (Sigismond), à Budapest. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. **PL. V.— D. I**

35. Kraxner (Georges), à Szeged. — Matières premières de mouture et leurs valeurs comparées. **PL. V.— D. I**

36. Kriegner (Georges), à Torzsa (Bács-Bodrog). — Riz. Orge perlé, etc. **PL. V.— D. I**

37. Lang (Jacques), à Budapest. — Matières premières et mouture et leurs valeurs comparées. **PL. V.— D. I**

38. Langfelder (Édouard), à Budapest.— Exposé du commerce des farines et de la mouture. **PL. V.— D. I**

39. Máthé (François), à Miskolcz. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. **PL. V.— D. I**

40. Matisz (Jean), à Szolnok. — Matières premières et leurs valeurs comparées. **PL. V.— D. I**

41. Molnár (Josias), à Kezdi-Vasarhely. — Farines et sons. **PL. V.— D. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

42. Molnár (Michel), à Temes-Topolya. — Riz et dérivés.
PL. V.— D. I

43. Moulins de Hongrie (Exposition collective des).

Back (Armand), à Gyor.
Back (Bernard fils), à Szeged.
Back (Ernest), à Nyutra.
Bauer (Jacques) et fils, à Hodmezo Vasarhely.
Beck et Fischer, à Szerencs.
Borsod-Miskolez (Société anonyme de), à Miskolcz
Csany (Société de la minoterie de), à Kassa.
Élisabeth (moulin à vapeur), à Budapest.
Gizella (moulin à vapeur), à Budapest.
Haggenmacher (Henri), à Budapest.
Hungaria (moulin à vapeur), à Budapest.
Hungaria (moulin à vapeur), à Szolnok.
Istvan (moulin à vapeur), à Debreczen.
Losoncz et de Hatvan (moulin à vapeur de), à Lozoncz.
Louise (moulin à vapeur), à à Budapest.
Meuniers et boulangers de Pest (moulin à vapeur de), à Budapest.
Nagy Kikinda (minoterie de), à Nagy-Kikinda.
Nagy-Saros (minoterie de), à Eperges.
Neuman, frères, à Arad.
Pest (moulins à cylindres), à Budapest.
Première société anonyme des moulins à cylindres, à Budapest.
Union (moulin à vapeur), à Eszék.
Vacz (moulin à vapeur), à Vacz.
Victoria (moulin à vapeur), à Budapest.

Collection des produits de minoteries. PL. V.— D. I

44. Nagy (François), à Budapest. — Matières premières et leurs valeurs comparées. PL. V.— D. I

45. Overmars (Herman), à Temes-Topolya.— Riz et dérivés.
PL. V.— D. I

Intendant des rizières du comte Gu. Karacsonyi.

46. Pick (Marc), à Szeged. — Pâte alimentaire aux œufs.
PL. V.— D. I

47. Posch (Jean), à Vácz (Pest). — Matières premières diverses et leurs valeurs comparées. PL. V.— D. I

48. Raisz (Victor), à Eperjes. — Exposé du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

49. Reég (Louis), à Kassa. — Matières premières diverses de mouture et leurs valeurs comparées. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

50. Schmidt (Henri), à Puszta-Pékla. — Épis de riz et ses dérivés. PL. V.— D. I

51. Schmidt & Császár, à Budapest. — Millet décortiqué. Orge mondé. Farine de seigle. Produits accessoires. PL. V.— D. I

52. Schuller (Henri), à Budapest. — Matières premières et leurs valeurs comparées. PL. V.— D. I

53. Schwarz (Armand), à Budapest. — Exposé du commerce des farines et de la mouture. PL. V.— D. I

54. Seiberl (Joseph), à Cyör. — Matières premières de mouture et leurs valeurs comparées. PL. V.— D. I

55. Simon (Jacques), à Puszta-Pékla. — Riz et dérivés. PL. V.— D. I

56. Simon (Maximilien), à Puszta-Pékla. — Riz et dérivés. PL. V.— D. I

57. Société anonyme des Moulins à vapeur réunis, à Budapest. — Décortication de millet, orge et riz. PL. V.— D. I

58. Société anonyme de l'Usine de Décortication & d'Amidonnerie de Riz, à Fiume. — Riz décortiqué. Farine et son de riz. PL. V.— D. I

59. Stirling (T.) **& fils,** à Györ. — Millet. Orge mondé. Son. Farine pour bétail. PL. V.— D. I

60. Szathmáry (Michel), à Debreczen. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

61. Szövenyi (Gustave), à Kassa. — Exposé graphique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D. I

62. Szuchi (Joseph) **& Hörömpö** (Alexis), à Arad. — Matières premières et leurs valeurs comparées. PL. V.— D. I

63. Toncich (Joseph), à Fiume. — Pâtes alimentaires. PL. V.— D. I

64. Tóth (Ernest), à Nyitra. — Matières premières diverses de mouture et leurs valeurs comparées. PL. VI— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

65. Tüll (JEAN), à Budapest. — Matières de mouture et leurs valeurs comparées. PL. V.— D.I

66. Ujházy (ALEXANDRE), à Losoncz. — Matières premières diverses et leurs valeurs comparées. PL. V.— D.I

67. Weigand (FRANÇOIS), à Budapest. — Exposé graphique plastique du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D.I

68. Wyhlied (ANTOINE), à Miskolcz. — Matières premières diverses et leurs valeurs comparées. PL. V.— D.I

69. Zdworak (JOSEPH), à Nagy-Kikinda. — Matières premières de mouture et leurs valeurs comparées. PL. V.— D.I

CROATIE-SLAVONIE

1. Hirsch (MAURICE), à Eszék. — Exposé du commerce et de la fabrication des farines. PL. V.— D.I

2. Moster (H.) **& fils**, à Sz. Ivan Zabno. — Farines de maïs, sarrazin, seigle. PL. V.— D.I

3. Stangl (ANTOINE), à Eszék. — Matières premières de mouture. PL. V.— D.I

ITALIE

1. Amato & Cie (D'), à Salerne. — Pâtes d'Italie. Farines et semoules. PL. V.— D.I

2. Antonin Fodalei & Cie, à Trapani. — Pâtes alimentaires. Semoules. PL. V.— D.I

3. Augugliaro frères, Luppino, Genna, à Trapani. — Pâtes d'Italie. PL. V.— D.I

4. Bougleux & Cie, à Livourne. — Pâtes d'Italie. PL. V.— D.I

5. Brizio (CAMILLE), à Macerata. — Sons et farines pour bestiaux. PL. V.— D.I

6. Bintoni (JEAN) **& frères**, à Sansepolcro (Arezzo). — Pâtes alimentaires. Semoule. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

7. Chambre de Commerce, à Avellino. — Pâtes d'Italie.
PL. V.— D. I

8. Chambre de Commerce, à Lecce. — Pâtes d'Italie.
PL. V.— D. I

9. Cola (Jean di), à Termini Imerese. — Pâtes d'Italie.
PL. V.— D. I

10. Dolfi (Guillaume), à Florence, Borgo S. Lorenzo, 4. — Pâtes d'Italie médicamenteuses. Gluten. PL. V.— D. I

11. Fissore frères & Sandri, à Verzuolo. — Produits de la mouture du blé. PL. V.— D. I

12. Gabola (Isaia), à Nocera Inferiore (Salerne). — Pâtes d'Italie. PL. V.— D. I

13. Garofalo (Alphonse), à Gragnano (Naples). — Macaroni et petites pâtes. PL. V.— D. I

14. Garofalo frères, à Palerme. — Pâtes d'Italie. PL. V.— D. I

15. Grasso Finocchiaro (Joseph), à Catane. — Pâtes alimentaires. PL. V.— D. I

16. Guicciardini (Comte Carlo), à Firenze, Lung' Arno Guicciardini, 5. — Farine de châtaignes. PL. V.— D. I

17. Monaco & fils, à Catane. — Pâtes d'Italie et semoules.
PL. V.— D. I

18. Poggi frères, à Verone. — Produits du travail du riz.
PL. V.— D. I

19. Sansone (Sauveur), à Termini-Imerese (Palerme). — Pâtes alimentaires d'Italie. PL. V.— D. I

JAPON

1. Établissement meunier de Sapporo (Hokkaïdo). — Farine de blé. PL. V.— D. I

2. Hidékawa (Shôkei), à Osakafu. — Semoule Dômioji.
PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

3. **Hiraï** (Omitika), à Otaru (Hokkaïdô). — Farines de haricots rouges. PL. V.— D. I

4. **Ikéda** (Kôzaburô), à Nara-kén. — Vermicelle. PL. V.— D. I

5. **Ino-ouyé** (Hatitarô), à Kiôto. — Semoule Dômioji. PL. V.— D. I

6. **Matsuda** (Shinshiti), à Hiogo-kén. — Vermicelle. PL. V.— D. I

7. **Minamibôjô** (Yoshioki), à Osaka-fu. — Semoule Dômiôji. PL. V.— D. I

8. **Morita** (Iwao), à Hokkaïdô. — Fécule de pommes de terre. PL. V.— D. I

9. **Séto** (Séiyémon), à Kanazawa (Ishikawa-kén). — Semoule Dômiôji. PL. V.— D. I

10. **Yamamoto** (Shôzô), à Osaka. — Fécules. PL. V.— D. I

11. **Yoshinari** (Makoto), à Ibaraki-kén. — Farine de conophallus. PL. V.— D. I

LUXEMBOURG

1. **Wagener frères** (F. et J.), à Echternach. — Farine lactée. PLAN II

MEXIQUE

1. **Albaitero** (P.) & **Cie**, à Mexico. — Farine. PAV. PL. II

2. **Alvarez & Masini**, à Mexico. — Pâtes d'Italie. PAV. PL. II

3. **Amezcua** (Gabriel), à Guadalajara (État de Jalisco). — Pâtes de farine. PAV. PL. II

4. **Arvizu** (Lucas), à Ures (État de Sonora). — Farine. PAV. PL. II

5. **Avalos & Cie** (Ignacio), à Atlixco (État de Puebla). — Farine. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

6. **Azcona** (Alberto), à Magdalena (État de Sonora). — Farine. PAV. PL. II

7. **Bermudez** (Ignacio), à Guadalajara (État de Jalisco). — Amidon. PAV. PL. II

8. **Calvillo** (Martin), à Uruapan (État de Michoacan). — Farine. PAV. PL. II

9. **Cervantes** (José-Maria), à Teocaltiche (État de Jalisco). Farine. PAV. PL. II

10. **Chiapa** (Préfecture de), à Chiapa (État de Chiapas). — Amidon. PAV. PL. II

11. **Compagnie industrielle,** à Hermosillo (État de Sonora). — Pâtes d'Italie et amidon. PAV. PL. II

12. **Berhonague** (Félix), à Lagos (État de Jalisco). — Farine. PAV. PL. II

13. **Condon de Mendez** (Mme Tita), à Tepeji del Rio (État d'Hidalgo). — Maizena. PAV. PL. II

14. **Correla** (Gabriel), à Imuris (État de Sonora). — Farine, PAV. PL. II

15. **Couttolenc** (Antonio), à Chalchicomula (État de Puebla). — Farine. PAV. PL. II

16. **Cuesta & fils** (Manuel-M.) à Ixtlahuacan (État de Jalisco) — Farine. PAV. PL. II

17. **Diaz Vaballos** (Alberto) à Tehuacan (État de Puebla). — Farine. PAV. PL. II

18. **Echaverria & Cie** (Antonio), à Mocorito (État de Sinaloa). Farine. PAV. PL. II

19. **Echeverria & Cie** (V.-C.), à Hermosillo (État de Sonora). — Farine. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

20. « El Fenix », à Saltillo (État de Coahuila). — Farine et vues photographiques du moulin « El Fenix ». **PAV. PL. II**
Société anonyme.

21. Escoto (Rafaël), à Queretaro. — Farine. **PAV. PL. II**

22. Flores (Miguel), à La Barca (État de Jalisco). — Amidon. **PAV. PL. II**

23. Garcia (Francisco), à Colima. — Amidon de riz. **PAV. PL. II**

24. Garcia (Leonardo), à Queretaro. — Pâtes d'Italie. **PAV. PL. II**

25. Garcia Rosas (Luis), à Colima. — Pâtes d'Italie. **PAV. PL. II**

26. Gardois (Ernesto), à Ensenada de Todos Santos (Territoire de la Basse-Californie). — Pâtes d'Italie. **PAV. PL. II**

27. Geddes & Cie (D.-J.), à Ixtlahuacan (État de Jalisco). — Farine. **PAV. PL. II**

28. Gomez Conde (Quintin), à Puebla. — Farines. **PAV. PL. II**

29. Gomez Palacio (Francisco), à Durango. — Farine. **PAV. PL. II**

30. Gomez Tagle (Luis), à Valle de Bravo (État de Mexico). — Farines. **PAV. PL. II**

31. Gonzalez de Cosio (José), à Queretaro. — Farine. **PAV. PL. II**

32. Gonzalez (Fidencio), à Huazalingo (État d'Hidalgo). — Amidon de yucca. **PAV. PL.II**

33. Gordoa (Pablo-P.), à Santa Maria del Rio (État de San Luis Potosi). — Farine. **PAV. PL. II**

34. Hernandez (Margarito), à Queretaro. — Pâtes d'Italie. **PAV. PL. II**

35. Hidalgo (Gumersindo), à Mexico. — Fécule. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

36. Hope (ARCHIBALDO), à Tepeji del Rio (État d'Hidalgo). — Farine. **PAV. PL. II**

37. Llaca (AGUSTIN-G.), à Queretaro. — Farine. **PAV. PL. II**

38. Marin (HERMINIO), à Tajimaroa (État de Michoacan). — Farines. **PAV. PL. II**

39. Maurer (EMILIO), à Atlixco (État de Puebla). — Farine. **PAV. PL. II**

40. Morales (LAURO), à Ures (État de Sonora). — Farine. **PAV. PL. II**

41. Mormeau (G.), à Caborca (État de Sonora). — Farine. **PAV. PL. II**

42. Munguia (J.) **& Cie**, à Mexico. — Pâtes d'Italie. **PAV. PL. II**

43. Narero frères, à San Luis Potosi. — Amidon. **PAV. PL. II**

44. Noriega Mijares (FRANCISCO) **& Cie**, à Amecameca (Mexico). — Farine. **PAV. PL. II**

45. Osorio (MIGUEL), à Quecholac (État de Puebla). — Farine. **PAV. PL. II**

46. Peregrino (JÉSUS), à Huimilpan (État de Queretaro). — Sagou, amidon et semoule . **PAV. PL. II**

47. Perez Arce (CARLOS), à Guadalajara (État de Jalisco). — Sagou, amidon. **PAV. PL. II**

48. Perez (ERACLIO), à Tacotalpa (État de Tabasco). — Amidon de yucca. **PAV. PL. II**

49. Presno (MARCELINO-G.), à Tlahuapan (État de Puébla). — Farine. **PAV. PL. II**

50. Ramirez (CELIO), à Teocaltiche (État de Jalisco). — Farine. **PAV. PL. II**

51. Retes frères, à Mocorito (État de Sinaloa). — Farine. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

52. Rico (Adolfo), à Guadalajara (État de Jalisco). — Pâtes de farine. PAV. PL. II

53. Rodriguez Gonzalez & fils (Francisco), à Saltillo (État de Coahuila). — Farines. PAV. PL. II

54. Rovirosa (Narciso), à San Juan Bautista (État de Tabasco). — Fécule de maïs. PAV. PL. II

55. Ruiz & Cie, à Molino Colorado, Guadalajara (État de Jalisco). — Farine. PAV. PL. II

56. Sanchez & Cie (Enrique), à Lerdo (État de Durango). — Farines. PAV. PL. II

57. Sanchez & Fernandez, à Mexico. — Farine. Amidon et pâtes d'Italie. PAV. PL. II

58. Santa Marina (Juan), à Santiago Papasquiaro (État de Durango). — Farines. PAV. PL. II

59. San Luis Potosi (Commission de l'Exposition de l'État de), à San Luis Potosi. — Amidons. Farines. Pâtes d'Italie. PAV. PL. II

60. Sanchez de Lorenz (Matilde), à Puebla. — Farines (diverses qualités). Photographies du moulin « San Francisco ». PAV. PL. II

61. Tabasco (Gouvernement de l'État de), à San Juan Bautista. — Amidon de yucca et sagou. PAV. PL. II

62. Toro (Pilar, Vve de Cajiga), à San Sebastian (État d'Oaxaca). — Farine. PAV. PL. II

63. Ugalde (Macario), à San Juan del Rio (État de Queretaro). — Farine. PAV. PL. II

64. Valdivia (Homobono), à Guadalajara (État de Jalisco). — Farine de maïs. PAV. PL. II

65. Veraza (Alfonso-M.), à El Pueblito (État de Queretaro). — Farine. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PAYS-BAS

1. **Nicola Kœchlin & Cie**, à La Haye. — Meunerie à cylindres. Farine de froment en diverses qualités. **PL. V.— D. I**

2. **Wessanen & Laan,** à Wormerveer. — Farine de froment et de seigle. **PL. V.— D. I**

Maison fondée en 1765.
Manufactures royales.
Rizerie. Meunerie. Rizerie de Wlÿt, 600 chevaux.
Médailles d'or, Paris 1889, Anvers 1885.

PÉROU

1. **Gayani y Balmelli,** à Lima. — Amidon de Jucca. **PAV. PL. II**

2. **Morey** (Luis-F.) **e hijos**, à Iquito (Loreto). — Farine de yucca. **PAV. PL. II**

3. **Ramos** (Josefina) (Veuve de Gonzales **Prada**), à Cañete (Lima). — Farines de yucca et de patates douces. **PAV. PL. II**

PORTUGAL

1. **Almeida** (João-Duarte de), à Mossamedes, (Angola.) — Farines et céréales. **PL. V.— D. I**

2. **Andrade & Irmão** (F. Freire de), à Lisbonne. — — Farine lactée. **PL. V.— D. I**

3. **Areosa & C^a^**, à Coimbra. — Farines alimentaires et pâtes. **PL. V.— D. I**

4. **Banco nacional ultramarino,** à Lisbonne, Angola. — Produits farineux. **PL. V.— D. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. **Belem** (Silvestre-Correia), à Lisbonne. — Farines alimentaires. PL. V.— D. I

6. **Bensaude, Bacellar & Freitas**, à Benguella, Angola. — Produits farineux. PL. V.— D. I

7. **Britto** (João de), à Lisbonne. — Minoterie. PL. V.— D. I

8. **Callapez & Cª**, à Odemira. — Farines de blé et de maïs. PL. V.— D. I

9. **Correia & Cª**, à Lisbonne. — Farines. Semoules et sons. PL. V.— D. I

10. **Chaves & Cª** (Niuva de J.-B.), à Lisbonne.— Pâtes alimentaires. PL. V.— D. I

11. **Commission provinciale d'Angola**, à Loanda, Angola. — Farine de manioc. PL. V.— D. I

12. **Commission provinciale du Cap-Vert**, île de S. Thiago. — Amidon de manioc. PL. V.— D. I

13. **Commission provinciale de S. Thomé**, à S. Thomé. — Farine de manioc. PL. V.— D. I

14. **Commission provinciale de Timor**, à Dilly, Timor. — Produits farineux. PL. V.— D. I

15. **Compagnie de Loabo**, à Lisbonne. — Produits farineux. PL. V.— D. I

16. **Compagnie du Nyassa**, à Lisbonne. — Produits farineux. PL. V.— D. I

17. **Compagnie de Zambezia**, à Lisbonne. — Produits farineux. PL. V.— D. I

18. **Companhia Elvense de moagens à vapor**, à Elvas. — Farines. Semoules et pâtes alimentaires. PL. V.— D. I

19. **Companhia Portugueza de Moagem**, à Lisbonne. — Minoterie. Farines. Fécules. Riz mondé. Semoule et son. PL. V.— D. I

20. **Costa & Irmão**, à Portalegre. — Farines de blé. Semoules et pâtes alimentaires. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

21. Costa (Irmãos), à Lisbonne. — Grains mondés. Gruaux. Farines. Sons, etc. PL. V.— D. I

22. Dantas & Leiro, à Novo Redondo, Angola. — Produits farineux. PL. V.— D. I

23. Dias Pereira, Marques Pinto & Cª, à Coimbra. — Minoterie. Semoules et pâtes alimentaires. PL. V.— D. I

24. Duarte (Theophilo), île de S. Nicolas (Cap-Vert). — Farine de manioc. PL. V.— D. I

25. Firmino (Arsenio-Daniel), à l'île de S. Nicolas (Cap-Vert). — Amidon de manioc. PL. V.— D. I

26. Garcia (José) **& Cª,** à Elvas. — Amidons et fécules. PL. V.— D. I

27. Gomes (Manuel-Pereira), à Lisbonne, rua do diario de Noticias, 184. — Farines. PL. V.— D. I

28. Homem (José-Favares), à l'île de S. Thiago (Cap-Vert). — Farine de manioc. PL. V.— D. I

29. Lejo (José da Costa), à l'île de S. Nicolas (Cap-Vert). — Farine de manioc. PL. V.— D. I

30. Levy (Moysés), à l'île de S. Thiago (Cap-Vert). — Farine de manioc. PL. V.— D. I

31. Lisboa & Cª (Albino), à Huilla, Angola. — Farine de céréales. PL. V.— D. I

32. Lisboa (Luiz Joaquim da Cunha), à S. Thomé. — Farine de manioc. PL. V.— D. I

33. Matta (Francisco-Manoel-Brito), à Montemor-o-Novo. — Farines de blé. PL. V.— D. I

34. Miranda (Antonio-Joaquim), à Zenza de Golungo. — Produits farineux. PL. V.— D. I

35. Monteverde (Manoel-Pimenta), à S. Thomé. — Farine de manioc. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

36. Moraes & Irmão (Domingos-José de), à Lisbonne. — Produits de la minoterie. Grains. Gruaux. Farine. Son, etc. **PL. V.— D. I**

37. Oliveira Bahuto e Gonçales, à Lisbonne. — Farine et pâtes alimentaires. **PL. V.— D. I**

38. Padilha (Joaquim-Bento), à Porto. — Pâtes alimentaires. **PL. V.— D. I**

39. Ramazzotti (Carlos), à Lisbonne. — Farines alimentaires. **PL. V.— D. I**

40. Reis (José-Antonio dos), à Lisbonne (Bom Successo). — Farine de froment. **PL. V.— D. I**

41. Ribeiro (Justino-José), à S. Thomé. — Fécules de bananes, de fructa-páo et de manioc, d'arrow-root. **PL. V.— D. I**

42. Silvas & Fonsecas, à Gondomar, Valbom. — Farines de céréales. **PL. V.— D. I**

ROUMANIE

1. Agopian (R.-S.) **frères,** à Cicracei (Constantza). — Farines. **PL. V.— D. I**

2. Arishan Anghel, à Roshiori-de-Vede (Teleorman). — Produits farineux. **PL. V.— D. I**

3. Assan (G.) **frères,** à Bucarest. — Farines. **PL. V.— D. I**

4. Balsh (Michel), à Ivesti (Tecuci). — Farines. **PL. V.— D. I**

5. Boiciu Panait, à Ploesti (Prahova). — Produits farineux. **PL. V.— D. I**

6. Bradesco (N.) **& Cie,** à Caciulesti (Neamtz). — Amidon. Gluten. **PL. V.— D. I**

7. Calude S. (Basile), à Piatra (Neamtz). — Produits farineux. **PL. V.— D. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. **Chercea Nedelco**, à Braila. — Farines. PL. V.— D. I

9. **Doanma**, à Piatra (Neamtz). — Produits farineux. PL. V.— D. I

10. **Galiatzato frères**, à Braila. — Farines. PL. V.— D. I

11. **Gheorghiu** (Constantin), à Alexandrie (Teleorman). — Produits farineux. PL. V.— D. I

12. **Goilav** (B. J. et G) **frères**, à Ringhilesti (Botoshani). — Produits farineux. PL. V.— D. I

13. **Hagi-Jeco & Raicin**, à Ploesti (Prahova). — Farines. PL. V.— D. I

14. **Haier** (Emmanuel), à Iassi. —Produits farineux. PL. V.— D. I

15. **Josiek Ludwig & Cie**, à Galatz (Covurlui). — Pâtes alimentaires. PL. V.— D. I

16. **Juster Bermann**, à Tergu-Frumos (Iassi). — Farine. PL. V.— D. I

17. **Kéfaléas** (Georges), à Berlad (Tutova). — Farine. PL. V.—D. I

18. **Klepper frères**, à Iassi. — Produits farineux. PL. V.— D. I

19. **Kristen** (Paul), à Bacau. — Produits farineux. PL. V.— D. I

20. **Linke** (Charles), à Iassi. — Farines. PL. V.— D. I

21. **Manoliu** (Jean), à Berlad (Tutova). — Farine. PL. V.— D. I

22. **Markefka** (François), à Bucarest. — Amidon. Dextrine. PL. V.— D. I

23. **Markefka** (François), à Bucarest. — Pâtes alimentaires. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

24. Meuniers (Exposition collective des), à Bucarest (Ilfov).

Botez (Th.).
Christidi (Théodore).
Constantinesco (Florea).
Dumitresco (Elie).
Eftimard (A.).
Fiedler (A.).
Hristea (P.).
Jancovici (Martin).
Lami (Fr.).
Porojnico (C.).
Pretorian (J.).

Farines et produits farineux. PL. V.— D. I

25. Millas & Fils, à Braila. — Farines. PL. V.— D. I

26. Oroveano (Th.-Joseph), à R. Sarat. — Farines. PL. V.— D. I

27. Paxinos frères, à Ploesti (Prahova). — Produits farineux. PL. V.— D. I

28. Popovici (André), à Bucarest.— Produits farineux. PL. V.— D. I

29. Rebedea (C. Demètre), à Tetila (Gorj). — Farines. PL. V.— D. I

30. Rosen Jonas & Turi, à Radautzi (Dorohoi). — Produits farineux. PL. V.— D. I

31. Société des Moulins à Vapeur, à Botoshani. — Produits farineux. PL. V.— D. I

32. Solacoglou frères, à Bucarest.— Pâtes alimentaires. PL. V.— D. I

33. Stancovici State, à Bucarest.— Produits farineux. PL. V.— D. I

34. Steinberg (L.-J.), à Mihaileni (Dorohoi).— Produits farineux. PL. V.— D. I

35. Stirbey (Barbo A), à Bucarest.— Farines. PL. V.— D. I

36. Stoicesco (J. Constantin), à Bucarest.— Produits farineux. PL. V.— D. I

37. Stroesco (N.), à Roshie (Gorj). — Farines. PL. V.— D. I

38. Teohari (Al.-J.), à Neamtz.— Produits farineux. PL. V.— D. I

39. Violato Panaït, à Braila.— Farines. PL. V.— D. I

40. Vlasto (Xémophon), à Podou-Iloaei (Iassi). — Farines. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

41. **Zaharia** (M.), à Flamanzi (Botoshani). — Farine. PL. V.— D.I

42. **Zahariadi Olmazu** (Les frères N. et C.), à Bucarest. — Produits farineux. PL. V.— D.I

43. **Zamfiratos** (Théodore), à Constantza. — Pâtes alimentaires. PL. V.— D.I

RUSSIE

1. **Abrasimov** (Basile), à Kovalevka (Gouvernement de Poltava). — Farine. PL. V.— D.I

2. **Aksenoff** (Jacques), à Livni (Gouvernement d'Orel). — Farine. PL. V.— D.I

3. **Aléinoff frères,** à Piatigorsk. — Farine. PL. V.— D.I

4. **Alexséeff** (Basile), à Blagovechensk. — Farine. PL. V.— D.I

5. **Alipov** (Jean), à Penza. — Farine. PL. V.— D.I

6. **Amstislavsky** (Israel), à Kreméntchoug. — Farine PL. V.— D.I

7. **Andréev** (Alexis), à Omsk. — Farine. PL. V.— D.I

8. **Andreev** (Marius), à Koslov. — Farine. PL. V.— D.I

9. **Aristoff** (Jean), à Kostroma. — Farine. PL. V.— D.I

10. **Aslanidi frères** (Jean et Achille), à Novorossisk. — Fleur de farine. PL. V.— D.I

11. **Asslanidi frères**, à Rostow-sur-Don. — Farine. PL. V.— D.I

12. **Avedov frères**, à Rostov-sur-le-Don. — Farine. PL. V.— D.I

13. **Awrachov** (M.), à Romny. — Farine. PL. V.— D.I

14. **Bachkiroff** (I. E.), à Nijni-Novgorod. Farine. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

15. **Bachkirov** (JACQUES), à Nijni-Novgorod. — Farine. Semoule. Son de froment. PL. V.— D.I

16. **Bachkirov** (NICOLAS), à Novospask. — Farine. PL. V.— D.I

17. **Bachmakov** (FARAS), à Novotchérdock. — Farine. PL. V.— D.I

18. **Bakine** (PAUL), à Orel. — Farine. PL. V.— D.I

19. **Balaban** (S.), à Pawlograd. — Farine. PL. V.— D.I

20. **Bala-Goulieff** (AGA). — Farine. PL. V.— D.I

21. **Baranov** (JEAN), à Newinomisck (Couban). — Farine. PL. V.— D.I

22. **Baranov**, à Khodorkov (Gouvernement de Kiev). — Farines. PL. V.— D.I

23. **Baratoff** (Prince J.), à Tiflis. — Farine et graines de « Ricinus ». PL. V.— D.I

24. **Barchaninov** (ALEXANDRE), à Ekaterinbourg. — Farine. PL. V.— D.I

25. **Basilevsky** (P.-A.), à Philatovo (Chemin de fer Oural-Ryasan). — Farine. PL. V.— D.I

26. **Besborodov & Semenov**, à Balachov (Gouvernement de Saratov). — Farine. PL. V.— D.I

27. **Bichler** (W.), à San-Losowaya. — Farine. PL. V.— D.I

28. **Bieff** (H. et B.) **frères**, à Rostow-sur-le-Don. — Farine. PL. V.— D.I

29. **Blinder** (J.), à Kiew. — Farine. PL. V.— D.I

30. **Blinov** (EUGÈNE), à Livni. — Farine. PL. V.— D.I

31. **Bobermann**, à Samara. — Farine. PL. V.— D.I

32. **Bobrov** (SIMON), à Ekatérinodar. — Farine. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

33. **Botharov** (Jean), à Rousski-Brod (Orel). — Farine. PL. V.— D.I

34. **Borisgulebsk**, à Borisgulebsk. — Farine. PL. V.— D.I

35. **Botov** (Frol), à Froïzk. — Farine. PL. V.— D.I

36. **Bounakov** (Anatole), à Orel. — Farines. PL. V.— D.I

37. **Boutourlinoffka**, à Boutourlinoffka (Woronège). — Farine. PL. V.— D.I

38. **Brand** (Woldemar), à Efremoff. — Farine. PL. V.— D.I

39. **Brikoun** (Théodore), à Krapivna (Gouvernement de Poltava). — Farine. PL. V.— D.I

40. **Brodski** (Lazare et Léon), à Kiev. — Produits de la meunerie. PL. V.— D.I

41. **Cachenko**, à Boutourlinowka. — Farine. PL. V.— D.I

42. **Caleri** (Nicolas), à Caniwskaja (Couban). — Farine. PL. V.— D.I

43. **Chapiro** (Léon), à Guenitchesk. — Farine. PL. V.— D.I

44. **Chapiro** (Léon) **& Cie**, à Guenitchensk (Gouvernement de Tauride). — Produits de la mouture des céréales. PL. V.— D.I

45. **Chifrine frères**, à Ekathérinoslav. — Farine. PL. V.— D.I

46. **Chmidt frères**, à Saratoff. — Farine. PL. V.— D.I

47. **Cojouchoff** (Nicolas), à Starobelsk. — Farine. PL. V.— D.I

48. **Coniaeff**, à Twer. — Farine. PL. V.— D.I

49. **Conowaloff frères**, à Samara. — Farine. PL. V.— D.I

50. **Costouchenko** (Basile), à Paschkowo (Couban). — Farine. PL. V.— D.I

51. **Crossikoff** (Théodore), à Samara. — Farine. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

52. **Dabakoff** (Georges), à Nowowelitelkoff (Couban). — Farine. PL. V.— D.I

53. **Dassilieff** (J.-A.), à Novotcherkassk. — Farine. PL. V.— D.I

54. **Ditzman & fils,** à Ekatérinodar. — Farine. PL. V.— D.I

55. **Dolgoroukov** (Prince Pierre), à Rogdestwnusky-Guievo Gouvernement de Koursk. — Farine. PL. V.— D.I

56. **Egoroff** (P.-N.), à Tamboff. — Farine. PL. V.— D.I

57. **Eisler** (Ilias), à Poltava. — Farine. PL. V.— D.I

58. **Elizer frères.** à Rostov-sur-le-Don.— Farine. PL. V.— D.I

59. **Engelgard** (Constantin), à Guiwan. —Farine. PL. V.— D.I

60. **Fast** (Jean), à Ekatérinoslav. — Farine PL. V.— D.I

61. **Federoff & Timofeeff,** à Magnenstnaja. — Farine. PL. V.— D.I

62. **Fedouloff** (Nicolas), à Tomsk. — Farine. PL. V.— D.I

63. **Fiessen** (J.), à Ekathérinoslav. — Farine. PL. V.— D.I

64. **Forère frères,** à Elisavetpol. — Farine. PL. V.— D.I

65. **Fouksmann** (Ilia), à Tomsk. — Farine. PL. V.— D.I

66. **Fourkin & Fratcheff,** à Zarizine. — Farine. PL. V.— D.I

67. **Froumson** (Moïse), à Rostov-sur-le-Don. — Farine. PL. V.— D.I

68. **Galeri** (Nicolas), à Caniwskaja (Couban). — Farine. PL. V.— D.I

69. **Gavriloff frères,** à Borissgulebsk. — Farines. PL. V.— D.I

70. **Giricov** (Basile), à Ekatérinbourg. — Farine. PL. V.— D.I

71. **Gorohoff** (W.), à Tomsk. — Farine. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

72. Goulief-Aga-Bala, à Bacou. — Farine. PL. V.— D. I

73. Gratchoff (H.) & Bortchaninoff, à Ekaterinbourg. — Farine. PL. V.— D. I

74. Grodzenski (M.), à Varsovie. — Produits consécutifs de la mouture des blés. PL. V.— D. I

75. Guerzenstein frères, à Odessa. — Farine. PL. V.— D. I

76. Harine (P.-N.), à Rowenki (Gouvernement de Woronège). — Farine. PL. V.—D. I

77. Hün (C.), à Cisrane. — Farine. PL. V.— D. I

78. Ignatieff (Comte N.-P.), à Bossi-Brod. — Farine. PL. V.— D. I

79. Ilokhatchov & Anitchkine, à Ouralsk. — Farines. PL. V.— D. I

80. Iakowleff (A.-B.), à Atkarsk. — Farine. PL. V.— D. I

81. Joudolewitch (M.), à Boljopol (Tomsk). — Farine. PL. V.— D. I

82. Jourov & fils (Société), à Orembourg. — Farines. PL. V.— D. I

83. Khodiakov (Jacques), à Vladicaucase. — Farine. PL. V.— D. I

84. Klimov (M.-A.), à Sengili. — Farine. PL. V.— D. I

85. Kogoukoff (N.-A.), à Starobelsk. — Farines. PL. V.— D. I

86. Kobiakov (K.), à Nicolaïev. — Farines. PL. V.— D. I

87. Kalmikov (P.-J.), à Kozlov. — Farine. PL. V.— D. I

88. Kourakine (Prince J.), à Serdobsk. — Farine. PL. V.— D. I

89. Kouriloff & Boïke, à Aschtitka. — Farine. PL. V.— D. I

90. Koniaeff frères, à Twer. — Farine. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

91. **Kozlov** (Pierre), à Atkarsk. — Farine. PL. V.—D. I

92. **Krassikoff** (Fr.), à Samara. — Farine. PL. V.— D. I

93. **Kropivnizki** (Stanislas) & Cie, à Varsovie. — Farines et son. PL. V.— D. I

94. **Lavouskan**, à Kherson. — Farines. PL. V.— D. I

95. **Lissak** (Théodore), à Ecatherinoslaw. — Farine. PL. V.— D. I

96. **Loukinne** (Nicolas), à Loukojanov (Gouvernement de Nijni-Novgorod). — Farines. PL. V.— D. I

97. **Macaroff** (M.-P.), à Storogilovo (Chemin de fer Oural-Ryasan). — Farines. PL. V.— D. I

98. **Melnikov** (Serge), à Balakova (Gouvernement de Samara). — Farine de froment. Son. PL. V.— D. I

99. **Meschersky** (Prince Basile), S^te^ du chemin de fer du fer du Sud-Ouest, à Martinovka. — Farine. PL. V.— D. I

100. **Michler** (Charles), à Varsovie. — Farines. PL. V.— D. I

101. **Minkov** (M.-K.), à Bolgrad. — Farine. PL. V.— D. I

102. **Mirochnitchenko** (Alexis), à Samarkand. — Farine. PL. V.— D. I

103. **Macaroff** Z., à Petropawlowka (Gouvernement d'Ekathérinoslav). — Farine. PL. V.— D. I

104. **Mosstoslawsky frères**, à Romni. — Farine. PL. V.— D. I

105. **Moulin Blagodotnoë**, à Blagodatnaja. — Farine. PL. V.— D. I

106. **Moulin Carlowka**, à Carlowka (Gouvernement de Poltawa). — Farine. PL. V.— D. I

107. **Müller** (A.-J.), à Saratov. — Farine. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

108. Narichkine (Dmitri), à Kirsanov (Gouvernement de Tambov). — Farines de blé. Fleur de farine. Farine blutée. PL. V.— D.1

109. Nemetz (J.-G.), à Krementchoug. — Farines. PL. V.— D.1

110. Novikov (A.) **& fils**, à Atkarsk (Gouvernement de Saratov). — Farine. PL. V.— D.1

111. Oberemtchénko, à Nicolaïev. — Farines. PL. V.— D.1

112. Oglodkov (Gabriel), à Orenbourg. — Farine. PL. V.— D.1

113. Okonichnikov (Jean), à Kazan. — Farine. PL. V.— D.1

114. Oleneff (Issaak), à Cherson. — Farine. PL. V.— D.1

115. Otzowitch (Ignati), à Isium. — Farine. PL. V.— D.1

116. Oumanski (Fovi), à Novomoskovsk. — Farine PL. V.— D.1

117. Oustinov (Serge), à Ekaterinowka, chemin de fer de Rjas-Oural. — Farine. PL. V.— D.1

118. Paramonov (Elpidifor), à Rostov-sur-le-Don. — Farine. PL. V.— D.1

119. Perejoguine (Jean), à Lisrane. — Farine. PL. V.— D.1

120. Pervouchinne (Eugène), à Ekathérinbourg. — Farine. PL. V.— D.1

121. Pirogekoff (Ilia), à Irkoutsk. — Farine. PL. V.— D.1

122. Plechéeff frères, à Semipalatinsk. — Farine. PL. V.— D.1

123. Plecheeff (W.-A.), à Konstantinowka. — Farine. PL. V.— D.1

124. Poutalov, à Orembourg. — Farine. PL. V.— D.1

125. Première Société de Moulin, à Voronège. — Farines. PL. V.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

126. **Raissig** (Alexandre), à Camichin. — Farine. PL. V. — D. I

127. **Raïssig** (A.-F.), à Kamichin. — Farine. PL. V. — D. I

128. **Reineke** (Conrad) **& Fils**, à Saratov. — Farine. PL. V. — D. I

129. **Rieff frères** (H. et B.), à Rostov-sur-le-Don. — Farine. PL. V. — D. I

130. **Rodion** (Elim), à Moscou. — Farine. PL. V. — D. I

131. **Rodioukov** (Alexis), à Tomsk. — Farine. PL. V. — D. I

132. **Rogovzev & Snegko**, à Kiev. — Farine. PL. V. — D. I

133. **S. A. impériale le grand-duc Alexis**, à Repiovka. — Farine, Macaroni. PL. V. — D. I

134. **Samsonov** (Dmitri), à Petrowsk. — Farine. PL. V. — D. I

135. **Scheffer** (Charles), à Saint-Pétersbourg. — Pains. PL. V. — D. I

136. **Schifrine frères**, à Ekatérinoslav. — Farine. PL. V. — D. I

137. **Schmidt frères**, à Saratov. — Farine. PL. V. — D. I

138. **Schouvalov** (Nicolas), à Vougourouslan. — Farine. PL. V. — D. I

139. **Schpady** (Lucien), à Khvalinsk. — Farine. PL. V. — D. I

140. **Schtrem** (Otto), à Canaïevka. — Farine. PL. V. — D. I

141. **Seider frères**, à Elisavetgrad. — Farines. PL. V. — D. I

142. **Simanov** (Ilia), à Ekathrinbourg. — Farine. PL. V. — D. I

143. **Simonov** (E.), à Ekathérinbourg (Gouvernement de Perm). — Farines. PL. V. — D. I

144. **Skworzov** (Nicolas), à Saratov. — Farine. PL. V. — D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

145. **Société pour la fabrication de l'Amidon J. Wilms & Cie**, à Holbstadt (gouvernement de Tauride). — Amidon, Gluten, Fécules. PL. V.— D. I

146. **Société de moulins**, à Alatir (Gouvernement de Simbirsk). — Farine. PL. V.— D. I

147. **Société de Moulin à vapeur**, à Moscou. — Farine. PL. V.— D. I

148. **Société des Moulins d'Akhtirka**, à Akhtirka. — Farines. PL. V.— D. I

149. **Société de Moulins de Borissoglebsk**, à Borissoglebsk. — Farine. PL. V.— D. I

150. **Société des Moulins de Voronège**, à Tchervigov. — Farines. PL. V.— D. I

151. **Société Nibour & Cie**, à Alexandrovsk. — Farines. PL. V.— D. I

152. **Société Schwartz frères**, à Verknédnéprovsk. — Farines. PL. V.— D. I

153. **Société Solodov** (Théodore), à Rostov-sur-le-Don. — Farine. PL. V.— D. I

154. **Steingel** Baron (Vladimir), à Roubanskaïae par Vladicaucase. — Farines. PL. V.— D. I

155. **Sterliadkine** (A.-A.), à Sizran. — Farine. PL. V.— D. I

156. **Taldikine** (Nicolas), à Elez. — Farine. PL. V.— D. I

157. **Takarev** (W.), à Chigri. — Farine. PL. V.— D. I

158. **Taranoff** (K.-J.), à Kodorkoff. — Farine. PL. V.— D. I

159. **Taratine** (Alexis), à Melexess. — Farine. PL. V.— D. I

160. **Tecoutiev** (André), à Fumène. — Farine. PL. V.— D. I

161. **Téréchtenko** (Nicolas), à Kiev. — Produits de la meunerie. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

162. Tourkin & Ikatcheff, à Zarizi. — Farine. PL. V.— D.1

163. Tcharikoff (Nicolas), à Bogdanofka (Samara). — Farine. PL. V.— D.1

164. Tietz frères, à Piatigorsk. — Farine. PL. V.— D.1

165. Timofeeff & Fedoroff, à Saint-Maguenitnaya. — Farine. PL. V.— D.1

166. Torline (André), à Cronava (Gouvernement de Kherson). — Farine. PL. V.— D.1

167. Toupizina (A.), à Moscou. — Farine. PL. V.— D.1

168. Tiessen (I.-S.), à Ekaterinoslaw. — Farines. PL. V.— D.1

169. Trégouboff (M.), à Marioupol. — Farine. PL. V.— D.1

170. Vakromeeff (Jean), à Jaroslav. — Farine. PL. V.— D.1

171. Varchavski (Victor), à Novokraïka. — Farine. PL. V.— D.1

172. Vassiliev (Jacques), à Novotcherkask. — Farine. Sons. PL. V.— D.1

173. Weinstein (G.), à Odessa. — Produits de la mouture des blés. PL. V.— D.1

174. Vosdvigenski (Jean), à Zemkoff (Gouvernement de Poltava). — Farine. PL. V.— D.1

175. Wengerowsky (J.), à Pawlograd. — Farine. PL. V.— D.1

176. Yacovlev (André), à Lopoukhovka (Saratov). — Farine. PL. V.— D.1

177. Zeifert (David), à Saratov. — Farine. PL. V.— D.1

178. Zoukinne (Nicolas), à Zoukojanov (Nijni). — Farines. PL. V.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SERBIE

1. Comité général du Commerce & des Métiers, à Belgrade. — Farines provenant de moulins artificiels et à vapeur de différentes contrées de la Serbie. PLAN N° II

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

1. République Sud-Africaine, à Prétoria. — Farine. Fleur de farine. Gruaux.

SUÈDE

1. Société anonyme de Fabrication d'Amidon Svartvik, à Stockholm. — Amidon de riz de l'amidon. PL. V.— D.1

SUISSE

1. Fabrique suisse de Farine lactée, (Lüthi, Zing et Cie), à Berne. — Farine lactée « Galactina ». PL. V.— D.2

Aliment pour petits enfants et pour personnes souffrant de maladies d'estomac (Dyspepsie).

2. Hoirs de Wuhrmann (Charles) **Les**, à Nyon, (Vaud.) — Farines diverses pour potages. Fleur d'avoine, d'orge, Lentillina, etc. PL. V.— D.2

Fabricants de produits alimentaires.

3. Société anonyme Nestlé (Henri), à Vevey, (Vaud.) — Farine lactée. PL. V.— D.2

Fabricants de farine lactée et de lait condensé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GROUPE X

ALIMENTS

CLASSE 57

PRODUITS DE LA BOULANGERIE ET DE LA PATISSERIE

Histoire de la corporation. — Comme toutes les corporations en France, celle des boulangers s'est formée, et avant toutes les autres, par une sorte de confrérie ou société religieuse. Sous le nom de talmeliers, on trouve la trace de leurs statuts au temps de saint Louis ; mais les plus anciens règlements que nous possédions, sont ceux qui, recueillis vers l'an 1260, nous ont été conservés par Étienne Boileau, au début des Registres des métiers.

Dès cette époque, le droit de visite était établi, et le pain d'un poids insuffisant était saisi et confisqué au profit des pauvres. Toute faute était punie d'une amende de six deniers.

Philippe le Bel laisse libre l'exercice de la boulangerie, et proportionne le délit à la faute.

En 1372, Charles V décide que le prix du pain sera fixé proportionnellement au prix du blé.

Charles VIII, par une ordonnance de 1439, apporte quelques dispositions nouvelles. A Paris, les poids pour peser les blés et les farines, seront gardés dans un lieu choisi par les échevins. Le pain blanc, quand il sera permis d'en faire, sera vendu par six onces, le pain bis par huit onces.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le 13 mai 1569, une ordonnance notifie aux compagnons boulangers d'être continuellement en chemise, en caleçon, sans haut-de-chausse et en bonnet, dans un costume tel qu'ils soient toujours en état de travailler ; d'autre part, ils ne devaient jamais sortir, hors les dimanches et les jours de chômage réglés par les statuts, sous peine de prison et de punition corporelle.

Au XVIIe siècle, a lieu le fameux procès du pain Mollet, à la suite duquel défense fut faite d'employer la levure de bière.

Richelieu s'intéressa beaucoup à la boulangerie et, le 30 mars 1635, introduisit les dispositions suivantes dans un règlement : « Les marchands de blé ne pourront faire leurs achats qu'à dix lieues au delà de Paris. Les boulangers n'achèteront pas de blé avant onze heures, en été, et midi en hiver, pour que les bourgeois puissent d'abord se fournir. Les boulangers, seuls, ou leurs femmes, enfants ou serviteurs, pourront vendre leurs pains ; défense de faire vendre par personnes interposées ».

C'est en 1650 que l'on commence à vendre des farines blutées. Vers 1710, les boulangers peuvent vendre leurs pains pendant la matinée et, jusqu'à midi, le prix qu'ils veulent ; mais, quand midi est passé, il ne leur est pas permis d'augmenter le prix de la matinée et à quatre heures, s'il leur reste encore du pain, ils sont obligés de le mettre au rabais.

Louis XIV supprime la juridiction de la paneterie. Il assimile les artisans et les marchands de la campagne à ceux des villes. Les nouveaux maîtres peuvent dès lors exercer aux mêmes conditions que les anciens, en payant les mêmes droits.

A cette époque, l'apprentissage, qui était de cinq années, devait être suivi de quatre années de compagnonnage. Après ces neuf ans, l'ouvrier, à moins d'être fils de maître, devait faire un chef-d'œuvre et pouvait, en payant un brevet de 50 livres et 900 livres de maîtrise, exercer enfin comme maître. En 1749, Louis XV fit reviser les statuts en vigueur.

Puis la boulangerie eut à lutter (1729-1776) contre le pacte de famine, créé par une compagnie, qui avait reçu de Orry, contrôleur des finances, le monopole des grains, et en abusa pour affamer la France.

Vinrent ensuite Turgot et Necker, l'un partisan de la libre circulation des grains, l'autre des anciens règlements.

Pour contenter le peuple, on ressuscita les vieux édits contre la boulangerie ce qui ne fit qu'aggraver la situation.

De 1789 à 1791, la boulangerie eut à supporter les effets de la perturbation politique et de la disette générale. A force de sacrifices, d'énergie, elle maintint le prix du pain à trois sous la livre en assignats, mais la date la plus mémorable est le 2 mars 1791, car ce jour-là, la Constituante supprima les jurandes et les maîtrises. Néanmoins, le législateur crut devoir laisser aux administrations municipales la faculté de taxer le pain, c'est-à-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dire d'en fixer le prix (loi du 30 juillet 1791). Ce régime, qui ne devait être aboli que vers la fin de ce siècle, pesa lourdement sur la boulangerie ; il se traduisit longtemps par des mesures vexatoires, telles que la marque du pain au nom du boulanger, la marque indicatrice du poids sans compter la perte de temps eu allées et venues administratives.

Vers 1860, se fonde la Caisse de la Boulangerie, institution spéciale qui rendit à la boulangerie d'utiles services, et enfin, en 1863, un décret abolit les anciens règlements et accorde aux boulangers la liberté du travail.

Dès lors, les boulangeries se multiplient.

De 601, en 1863, leur nombre s'élève, dans Paris, à 1.400 en 1874, et à 1.785, en 1884.

Dans un certain nombre de villes, notamment à Paris, l'usage d'une taxe simplement officieuse a prévalu ; cette taxe n'a pas de caractère obligatoire, mais cependant elle exerce une réelle influence sur le prix du pain.

Fabrication. — Longtemps, la fabrication du pain fut une occupation domestique. Il y a une trentaine d'années, plus de la moitié du pain consommé en France se confectionnait encore dans les ménages.

Ce pain restait lourd et peu digestif. Il ne devait acquérir ses pleines qualités nutritives que le jour où l'on connut le rôle de la fermentation La levure de bière, introduite dans la pâte, amena l'invention du pain de luxe.

Après être demeurée stationnaire pendant plusieurs siècles, la fabrication du pain s'est considérablement développée à notre époque. Le mérite en revient à des savants tels que Boussingault, Payen, Aimé Girard, qui ont établi la théorie rationnelle de la panification. Cette initiative de nos plus grands savants s'explique, si l'on veut bien se rappeler que la France est, par excellence, le pays consommateur de pain. On aura d'ailleurs une idée de nos besoins sans cesse croissants en apprenant que la ration moyenne annuelle a presque doublé au cours de ces soixante dernières années, passant de 118 à 200 kilog.

Nous avons maintenant des pétrins mécaniques, sinon parfaits du moins satisfaisants : ces outils sont employés dans les grandes manutentions, mais pénètrent difficilement dans les boulangeries proprement dites. Bien qu'ayant reçu de sérieuses améliorations, les fours ordinaires au bois présentent encore divers inconvénients ; ils semblent devoir être supplantés par les fours mixtes, qui se chauffent à la houille ou au coke, et dont le système consiste à localiser le feu dans un foyer indépendant, tout en faisant passer à l'intérieur les produits de la combustion.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La panification emploie plusieurs sortes de farines désignées sous les rubriques : farines-fleurs, premières, secondes.

Il est employé, en France, environ six milliards de kilog. de farine par an, soit 16 millions et demi de kilog. par jour. La farine venant de l'étranger n'entre pour ainsi dire pas en ligne de compte ici.

Ces farines représentent dix milliards et demi de kilog. de pain par an. et 28.767.159 kilog. de pain par jour.

Cependant, nous recevons encore de la Hongrie soixante millions de kilog. par an, qui sont plus spécialement destinés à la fabrication du pain de luxe.

Patrons et ouvriers. — La France compte environ 62.000 patrons boulangers, qui emploient 125.000 ouvriers. Les salaires moyens varient entre 40 et 50 fr. par semaine, et le travail est de 8 à 10 heures.

Parmi ces ouvriers, il y en a de deux sortes : les uns, Français, qui fabriquent le pain ordinaire et les Viennois, ainsi appelés, parce qu'ils sont plus spécialement chargés de fabriquer le pain de luxe dit « Viennois ».

Pâtisserie. — La pâtisserie, comme le pain, est très ancienne. A Rome, à Athènes, on appréciait fort certains gâteaux, garnis de fruits, où l'huile et le miel remplaçaient le beurre et le sucre. Villon nous parle des Talmouses et Catherine de Médicis raffolait, dit-on, des macarons et des pains de Milan. Le peuple déjà y prenait goût lorsque survint l'austère L'Hospital qui, par un édit, en supprima l'usage en 1540.

Claude Lorrain, se mêlant de cuisine, invente le feuilletage, et Van Brioché donne son nom à la célèbre brioche.

Au XIXe siècle, avec le fameux Carême, nous assistons au triomphe de la pâtisserie. Le nougat et le pastillage se prêtent à la construction de pièces d'architecture et de décoration.

C'est l'ère de la littérature culinaire. Carême publie le *Pâtissier royal parisien* (1828) ; de nos jours, a paru un livre de grand luxe, la *Pâtisserie moderne* , par M. Urbain Dubois ; enfin, un *Mémorial de la Pâtisserie*, de P. Lacam, fait autorité en cette matière.

Pour si renommés que soient les pâtissiers parisiens, la province rivalise avec la capitale. Il y a peu de villes qui n'aient leurs gâteaux particuliers et souvent des spécialités, ainsi les macarons de Nancy et les madeleines de Commercy, pouvant prétendre à mieux qu'à une réputation de clocher.

A côté de notre fine et délicate pâtisserie, les gâteaux étrangers nous paraissent lourds. et cependant les plum-cakes ou les plum-puddings anglais, les kouggloffs allemands, les koulics russes et les linzer autrichiens rencontrent nombre d'amateurs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Biscuiterie. — La fabrication du biscuit sucré se composait primitivement des biscuits dits « à la cuillère » à pâte molle ; elle est restée, en partie, la spécialité des pâtissiers.

Puis à Chablis et à Reims, on a fait des biscuits plus secs, moins moelleux, que l'on appelle encore « biscuits Chablis » ou « biscuits de Reims » et qui ne diffèrent des biscuits à la cuillère que par la proportion des matières qui les composent et la façon de les travailler, chaque fabricant ayant la sienne.

Longtemps, ces deux villes ont conserve le monopole de cette fabrication, puis elle s'est étendue, et Paris a vu plusieurs maisons prendre une place considérable dans cette industrie.

Vers 1850, les Anglais, inspirés par la fabrication du biscuit de mer, ont appliqué les mêmes procédés mécaniques à la confection des biscuits secs, de dimensions et de formes variées.

Ces gâteaux se composent généralement d'une pâte ferme, travaillée avec de la farine, du beurre, des œufs, du lait et du sucre.

Ayant été pétrie mécaniquement, la pâte est passée, sous des rouleaux, qui forment une abaisse de 10 ou 12 millimètres d'épaisseur et que l'on coupe en bandes de 80 centimètres de longueur. Ces bandes sont amenées, de cylindre en cylindre, jusqu'à un emporte-pièce automatique qui les découpe, les marque et les dépose sur des grilles ou sur des plaques en fer.

Ces grilles ou ces plaques sont ensuite portées sur des chaînes sans fin, qui les conduisent de l'entrée à la sortie de longs fours (14 mètres), pourvus d'un chauffage régulier et continu. Le biscuit passe, alors, par tous les degrés de la chaleur ascendante et descendante, afin qu'il ait non seulement la cuisson voulue sans saisissement, mais encore le degré de siccité nécessaire à sa conservation.

Les plus connus de ces biscuits ont été d'abord les « Albert » du nom du prince consort, mari de la reine Victoria, et les « Marie ». Ces biscuits étaient légèrement sucrés, puis, la fantaisie entrant en jeu, on a employé des amandes, même des confitures, et des parfums les plus divers, parmi lesquels la vanille domine.

Chaque pays a ses usages et ses goûts. En Angleterre et en Amérique, on préfère les biscuits peu ou pas sucrés, et beaucoup sont consommés, non comme dessert, mais au lieu de pain. Cette sorte de pâtisserie offre la commodité de pouvoir se conserver.

Les premières fabriques de biscuits ont été créées en Angleterre, puis en Amérique ; il s'en est fondé ensuite dans le monde entier, principalement en Europe. Actuellement il en existe en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Russie, en Espagne, etc.

En France, on compte douze usines de ce genre de biscuits, dont le chiffre d'affaires dépasse trente millions de francs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Nos importations étaient, en 1897, de 1.246.174 kilog., d'une valeur de 1.682.335 francs, et nos exportations de 907.415 kilog., d'une valeur de 1.346.510 francs.

Pain d'épice. — Le pain d'épice n'a pris une réelle importance que depuis vingt-cinq ans. Vingt maisons, disposant de 200 chevaux-vapeur, le fabriquent annuellement.

Les petits fabricants sont au nombre de 80 environ.

Le mouvement d'affaires de cette industrie est de 9 à 10 millions. Elle occupe un personnel d'environ 2.000 ouvriers et 1.500 ouvrières, dont les salaires moyens sont de 6 fr. par jour, pour les hommes, et de 3 fr., pour les femmes.

Les matières premières employées, sont la farine de blé et celle de seigle, le miel de Bretagne, la mélasse, le sucre, les amandes, les fruits confits.

Les principaux centres de production du pain d'épice sont : Paris, Dijon, Reims, Chartres, Arras.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PRIX DES FARINES (MARQUE CORBEIL) ET PRIX DU PAIN 1re QUALITÉ DE 1890 A 1899

(Moyenne par mois, prix par sac de farine de 157 kil. et par 2 kil. de pain)

MOIS	1890		1891		1892		1893		1894		1895		1896		1897		1898		1899	
	farine	pain	farine	pain	farine	pain	farine	pain	farine	pain	farine	pain	farine	pain	farine	pain	farine	pain	farine	pain
JANVIER.....	56 »	0 75	61 »	0 85	60 75	0 85	52 »	0 75	49 50	0 70	46 »	0 65	45 »	0 70	51 50	0 70	66 50	0 85	48 75	0 75
FÉVRIER	56 »	0 75	61 »	0 85	59 50	0 80	52 »	0 75	49 »	0 70	46 »	0 70	45 »	0 70	51 50	0 70	66 »	0 85	49 »	0 75
MARS	56 »	0 75	62 75	0 85	58 25	0 80	51 25	0 75	47 50	0 70	47 50	0 70	45 50	0 70	50 25	0 70	65 25	0 85	48 25	0 75
AVRIL.....	56 25	0 75	63 75	0 85	56 »	0 80	50 75	0 75	47 »	0 70	46 25	0 70	44 25	0 70	50 »	0 70	68 »	0 85	48 »	0 70
MAI.....	57 »	0 80	66 25	0 85	56 50	0 80	51 75	0 75	46 »	0 70	47 55	0 70	44 »	0 70	52 »	0 70	70 »	0 85	47 75	0 70
JUIN	57 25	0 80	65 75	0 85	56 75	0 80	51 »	0 75	45 25	0 70	48 50	0 70	44 75	0 70	53 »	0 70	64 75	0 85	47 »	0 70
JUILLET	59 25	0 80	63 »	0 85	55 25	0 80	50 »	0 75	45 »	0 70	46 75	0 70	44 25	0 70	54 25	0 80	59 25	0 85	47 »	0 70
AOUT	60 »	0 80	64 50	0 85	55 »	0 80	49 50	0 75	45 »	0 70	47 25	0 70	44 »	0 70	63 »	0 75	54 »	0 85	46 25	0 70
SEPTEMBRE..	60 »	0 80	64 50	0 85	54 »	0 80	49 »	0 75	45 »	0 70	46 25	0 70	44 »	0 70	65 »	0 80	52 »	0 75	46 »	0 70
OCTOBRE.....	60 »	0 80	63 »	0 85	54 »	0 80	49 »	0 75	44 »	0 65	47 »	0 70	47 »	0 70	66 »	0 70	51 »	0 75		
NOVEMBRE...	60 »	0 80	63 50	0 85	52 75	0 80	48 »	0 75	45 75	0 65	46 »	0 70	49 75	0 70	66 »	0 85	50 25	0 75		
DÉCEMBRE...	60 50	0 80	62 25	0 85	51 50	0 80	48 »	0 75	46 »	0 65	45 »	0 70	50 75	0 70	66 75	0 85	49 »	0 75		
Moyennes par années.....	58 20	0 79	63 45	0 85	55 85	0 80	50 20	0 75	46 25	0 68	46 65	0 70	45 65	0 70	57 45	0 75	59 65	0 80		

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RECENSEMENT PROFESSIONNEL. — 1896

INDUSTRIES	NOMBRE TOTAL de personnes occupées	NOMBRE TOTAL des établissements où travaillent plus de 5 personnes	RÉPARTITION de ces établissements d'après le nombre des personnes occupées			DÉPARTEMENTS où sont occupées le plus de personnes — PROPORTION pour 100 du personnel total	PRODUCTION OUTILLAGE, ETC.
			0 à 50	50 à 500	plus de 500		
Boulangerie, boulangerie mécanique, fabrication de biscuits de troupe.....	160.000	1.565	1564	1	»	Seine (10)	
Fabrication de pain à chanter, etc.....	120	4	4	»	»	Seine (29), Bouches-du-Rhône (23), Drôme (23), Vaucluse (9)	
Patisserie.....	19.000	496	496	»	»	Seine (17)	
Fabricat. de biscuits de table, etc.....	2.500	67	55	12	»	Seine (35), Loire-Inférieure (13)	
Fabrication de pain d'épice.....	300	11	10	1	»	Seine (32), Côte-d'Or (10), Nord (10), Loiret (9), Marne (9)	

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Classe 57

PRODUITS DE LA BOULANGERIE ET DE LA PATISSERIE [1]

FRANCE

1. **Auger** (Édouard), à Dijon (Côte-d'Or), rue des Forges, 46. — Pavés de santé et aux fruits. Nonnettes. Chanoinesses aux gelées de fruits, etc. **PL. V.— B.2**

   Fabrique de pains d'épice.

2. **Augras** (Edmond), à Châteauroux (Indre), rue Porte-Neuve. — Biscuits et petits fours. **PL. V.— B.2**

3. **Ballée,** à Paris, rue Vauvilliers, 9. — Fours à pâtisserie.

4. **Battandier** (Adrien-M.), à Remoulins (Gard). — Galettes, dites « du Pont du Gard », spécialité. **PL. V.— B.2**

   Pâtisserie.

5. **Bertani** (Gaetan), à Paris, rue de Turenne, 64. — Pains. Pain gluten pur. **PL. V.— B.2**

6. **Biscuiterie Léon,** à Maisons-Alfort. — Biscuits secs. Biscuits genre Reims. Biscuits à la cuiller. Petits fours secs, etc. **PL. V.— B.2**

---

[1] *Les chiffres et la lettre qui suivent le nom de chaque exposant indiquent la place qu'il occupe dans l'un des sept plans du volume.*

Le chiffre romain est le numéro du plan.

La lettre désigne la colonne verticale et le chiffre arabe la colonne horizontale à l'intersection desquelles se trouve le produit exposé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

7. Boulangerie ouvrière, à Paris, boulevard de la Villette, 75. — Pain. PL. V.— B.2

Association Coopérative d'ouvriers boulangers.

8. Bouyssi (ALBERT), à Vichy (Allier), boulevard de l'Hôtel-de-Ville, 1. — Biscuits aux sels de Vichy. PL. V.— B.2

9. Breton (A.), à Paris, quai de la Cité, 1. — Biscuits. Petits fours et pain d'épice. PL. V.— B.2

10. Chambre syndicale ouvrière des biscuitiers, pains d'épice et assimilés, à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, 35. — Biscuits et pains d'épice. PL. V.— B.2

11. Charrasse (B.), à Marseille (Bouches-du-Rhône), avenue du Prado, 20 et 22. — Produits alimentaires au gluten. PL. V.— B.2

12. Chetelat (JOSEPH), à Paris, rue de Vannes, 1. — Chapelures. Chapelures pour l'épicerie et la charcuterie ; pour l'élevage des faisans et des perdreaux. PL. V.— B.2

Usine à Asnières (Seine).

Paris 1889, Médaille de bronze ; Anvers 1885, Médaille de vermeil ; Barcelone 1888, Médaille de bronze.

13. Chevalérias (ANTOINE), à Moulins (Allier), rue du Pont, 17. — Brioches bourbonnaises. Pain. PL. V.— B.2

14. Cru (CAMILLE-O.-F.), à Compiègne (Oise), rue de l'Etoile, 12. — Pain français et viennois. PL. V.— B.2

15. Dathis (LÉON), ingénieur, à Paris, avenue de l'Opéra, 33.— Panification nouvelle de Paris. Pain aseptique de toutes sortes. Pain sans mie. Pâtisserie, etc. PL. V.— B.2

16. Démarest (JULES-P.), à Villers-Cotterets (Aisne). — Pains d'épice. Petits fours. PL. V.— B.2

Fabrique de biscuits.

Expositions universelles, Paris 1878 : Médaille de bronze : Paris 1889, Médaille d'argent. PL. V.— B.2

17. Deschamps (FRANÇOIS-J.-M.), à Paris, rue Rambuteau, 110. — Biscuits Montbozon. Croissants. Madeleines et massepains. Fabrique de biscuits. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

18. Desvilles (Émile-F.), à Paris, rue Etienne-Marcel, 24. — Pain au Soya Hispida et autres produits du Soya. Farine. Biscotte. Gaufrette. PL. V.— B.2

Pharmacien. Spécialités pour l'usage des diabétiques.

Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

19. Dijon (Henri-E.), à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 3. — Pains. Pâtisserie. PL. V.— B.2

20. Dubois (Amand-P.-M.), à Paris, rue Quincampoix, 40. — Biscuits. Pains d'épice. Petits fours. Pâtisserie sèche. PL. V.— B.2

Fabricant. Ancienne maison Louvel.

Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or.

21. Dumeix (Jean-Baptiste), à Paris, boulevard Rochechouart, 7. — Galettes Dumeix.

Nouvelle pâte brevetée S.G.D.G. pour faire un gâteau dit : « galette Dumeix ». PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'argent et Grand-Prix.

22. Echegu & Myquel, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Amidonniers, 41. — Pain de gluten. PL. V.— B.2

23. Estieu (M. et J.), à Courbevoie (Seine), rue Saint-Denis, 209. — Biscuits secs. Petits fours. Pains d'épice. PL. V.— B.2

24. Forest (Louis), à Paris, rue du Petit-Pont, 16. — Petit four pour la fabrication des croissants. PL. V.— B.2

25. Guillaume (Benoit), à Lorient (Morbihan). — Gâteaux et biscuits lorientais. PL. V.— B.2

26. Guillout & Cie, à Paris, rue de Rambuteau, 84. — Biscuits secs. Pâtisserie. Fruits glacés. Confiserie. PL. V.— B.2

Fruits glacés, confiseries. Haret (Ch.), directeur.

Fabrique de biscuits et pains d'épice, etc.

Chevalier de la Légion d'Honneur.

27. Hanin (Jules), à Paris, rue de Buci, 19. — Biscuits. Petits fours et pains d'épice. PL. V.— B.2

Successeur de Courtois et Robin frères.

Exposition universelle Paris 1878, Médaille d'or.

28. Hooreman (Louis), à Roubaix (Nord), rue de l'Épeule, 147. — « La Gaufrette Supra du Nord ». PL. V.— B.2

« Au Parrain généreux » : Pâtissier-glacier.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

29. Huché (Édouard), à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, 25 et 27. — Panification mécanique. PL. V.— B.2

30. Jacquet (Philibert), à Paris, rue de Richelieu, 92. — Pain grillé. Petit pain Richelieu et autres genres de petits pains de gruau assortis. PL. V.— B.2

Boulangerie viennoise. Ancienne maison Zang.
Exposition de Paris 1889, Médaille d'or.

31. Javault (Louis), à Paris, rue Lafayette, 51. — Pains de luxe. Biscottes sucrées. Biscottes digestives sans sucre. PL. V.— B.2

32. Javouhey (Anatole), à Chartres (Eure-et-Loir), rue de la Tonnellerie, 18. — Pains d'épice et biscuits. PL. V.— B.2

33. Juliard (Eugène), à Angers (Maine-et-Loire), rue Plantagenet, 20. — Pain de gluten. Pain de gluten biscuité. PL. V.— B.2

Spécialités pour diabétiques.

34. Klein (S.), à Paris, boulevard Voltaire, 215 (passage Dumas). — Biscuiterie gauloise. Gaufrettes aux fruits à la vanille, au chocolat praliné vanillé. Biscuits. Desserts fins, etc. PL. V.— B.2

35. Lamoureux (François-A.), à Joinville (Haute-Marne). — Boulangerie mécanique. Pâtisserie fonctionnant dont l'âme est son four générateur, breveté S. G. D. G., donnant gratuitement la force motrice en cheval-vapeur pour actionner le pétrin mécanique, monte-sacs, pompe, bluterie, turbines à glaces, hachoir, batteuses à œufs et pâtes, etc., chauffant l'eau nécessaire à la panification, etc. PL. V.— B.2

Exposition universelle Paris 1878, Mention honorable.

36. Laporte (F.), à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Amidonniers, 41. — Pain de gluten sous diverses formes. PL. V.— B.2

Vermicelles. Macaroni. Petites pâtes au gluten. Chocolat au gluten. Semoule et farine de gluten.

Inventeur breveté S. G D. G.

Expositions universelles Paris 1878, 2 Médailles d'argent ; Amsterdam 1883, Paris 1889, Médailles d'or ; Bruxelles 1897, Diplômes d'Honneur.

37. Lefèvre-Utile, à Nantes (Loire-Inférieure). — Biscuits. Petits fours. Pains d'épice, etc. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

38. Leneuf (Edme), à Paris, rue de Grenelle, 37. — Panification française et viennoise. PL. V.— B.2

39. Lesaffre & Bonduelle, à Marcq-en-Barœul (Nord). — Levure de grains. Panification et pâtisserie, obtenue avec ladite levure. Matières premières. PL. V.— B.2

Distillateurs, fabricants de levure.

Paris 1878, Médaille d'argent; Paris 1889, deux Médailles d'or; Anvers 1885, Diplôme d'Honneur et Médaille d'or.

40. Lombardini (A.) **& Cie,** à La Garenne-Colombes (Seine), rue du Château, 15. — Biscuits romains. Petits fours. Macarons. Gaufrettes et gâteaux divers. PL. V.— B.2

Fabricant de biscuits. Anciennement à Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 30.

41. Manufacture dijonnaise des Biscuits Pernot, à Dijon (Côte-d'Or), et à Genève (Suisse). — Biscuits de luxe. Petits fours. Desserts fins. Pains d'épice de Dijon. « Suprême Pernot ». « Sugar Pernot ». « Madrigal Pernot ». Chanoinesses à la gelée, etc. PL. V.— B.2

MM. Lucien et Georges Richard, directeurs-propriétaires.

Maison à Paris, 5, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

42. Meire (François), à Paris, rue Taitbout, 30. — Gaufres. PL. V.— B.2

43. Merlière (Joseph), à Vieils-Maisons (Aisne). — Biscuits et massepains. PL. V.— B.2

Fabricant.

44. Mollier (Maurice), à Caen (Calvados), rue Saint-Jean, 205. — Biscuits de luxe. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille de bronze.

45. Mongrolle (Léon-G.), à Paris, boulevard Sébastopol, 23. — Gâteaux secs. PL. V.— B.2

46. Paviot (Pierre), à Paris, avenue des Ternes, 82. — Pain de gluten. PL. V.— B.2

47. Percheron-Page (Albert-D.), à Paris, rue du Buisson-Saint-Louis, 11. — Pains croissants. Pâtisserie. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

48. Périer (ALBERT), à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Grosse-Horloge, 68. — Pains de luxe. Pains variés. Biscuits. PL. V.— B.2

Président du Syndicat de la Boulangerie de Rouen 1884, 1899 ; Vice-Président du Syndicat général de la Boulangerie française.

Anvers 1885, Médaille d'argent.

49. Petitjean (PIERRE-L.-A.), à Reims (Marne), place Royale. 15. — Pains d'épice. Biscuits. Massepains. Petits fours. PL. V.— B.2

Maison fondée en 1722.

50. Pinteaux & Mozet, à Reims (Marne), place Royale, 11, — Biscuits. Pains d'épices. Petits fours. VL. V.— B.2

51. Poitte (EUGÈNE), à Ham (Somme), rue Notre-Dame, 3. — Biscuits à la cuiller. Biscuits. PL. V.— B.2

52. Rousseaux (JEAN-M.-J.), à Reims (Marne), place Royale, 8. — Madeleines-champagne.

53. Savidan aîné (YVES-M.), à Paris, rue Victor-Duruy, 13 et 14, et rue Olivier de Serres, 1 et 3. — Echaudés et colifichets. Pâtisserie sèche. Kraquelins et chapelures. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'argent.

54. Scapini (Compagnie française des Établissements), à Paris, boulevard de Strasbourg, 38. — Biscuits milanais. Petits fours. Pâtes fraîches aux œufs. PL. V.— B.2

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or.

55. Segaust (G.) à Saint-Denis (Seine), rue de la Briche, 30. — Pains de gluten. PL. V.— B.2

56. Sigaut (JULES-J.), à Paris, rue Saint-Martin, 140. — Pain d'épice. Biscuits. Gâteaux secs. Petits fours. Nougats. PL. V.— B.2

Fabrique de pains d'épice. Maison fondée en 1843.

Paris 1867, Médaille d'argent ; Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or.

57. Société anonyme le Pain Souvant, à Paris, boulevard Raspail, 228 et 230. — Pains brevetés S. G. D. G. PL. V.— B.2

Société au capital de 150.000 francs.

Exposition internationale de Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

58. Société des biscuits Olibet, à Suresnes (Seine). — Biscuits de luxe. PL. V.— B.2

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Hors Concours, Membre du Jury.

59. Société bordelaise des Biscuits Olibet, à Talence (Gironde). — Biscuits de luxe. PL. V.— B.2

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Hors Concours, Membre du Jury.

60. Société franco-belge de panification intégrale, à Saint-Ouen (Seine), avenue des Batignolles, 116. — Pain intégral provenant de la transformation du blé entier (sans mouture) en pâte panifiable. Pain provenant de la farine intégrale. Biscuiterie intégrale et pâtisserie intégrale. PL. V.— B.2

61. Société parisienne de Meunerie-Boulangerie système Schweitzer, à Paris, rue Marsollier, 1. — Pain. PL. V.— B.2

Meunerie, boulangerie modèle, à Paris, rue d'Allemagne, 69.

Marque déposée : « Le meilleur pain au meilleur marché. »

62. Tarpin (Ch.), à Reims (Marne), rue Colbert, 23 et 25. — Biscuits et massepains. PL. V.— B.2

63. Triquenaux (Philogène), à Reims (Marne), rue de l'Écu, 10 et 12. — Pains d'épice. Biscuits. Madeleines. Friands. PL. V.— B.2

Fabrique de pains d'épice et biscuits.

Le « Friand » (dessert des gourmets). Madeleines. Biscuit du nouveau siècle, aux fruits, inventé par M. Triquenaux. Le « Caprice » (dessert), créé spécialement pour l'Exposition.

64. Troussel (Eugène), à Paris, rue Saint-Denis, 226. — Pain. PL. V.— B.2

65. Vergnaud (Victorien), à Mantes-la-Ville (Seine-et-Oise). — Biscuits. Madeleines. Croquettes, etc. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

66. Villaret (Paul), à Nîmes (Gard), rue Madeleine, 13. — Croquants. PL. V.— B.2

67. VILLE DE PARIS. Direction des Affaires municipales (M. Menant, directeur), Approvisionnement. — (M. Genest, chef de bureau). — Graphique du prix du pain pendant le siècle. PLAN II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COLONIES

ALGÉRIE

1. **Fabreguettes** (Gabriel), à Mustapha, près d'Alger, rue Sadi-Carnot. — Biscuits secs. PL. VI.— D.3

   Biscuiterie : Biscuits de diverses qualités.

2. **Gauss** (B.) **& Girard** (J.), à Oran, boulevard Séguin, 33. — Biscuits secs de diverses qualités. PL. VI.— D.3

INDO-CHINE

1. **Comité local du Tonkin,** à Hanoï. — Gâteaux. PL. VI.— D. et E.2 et 3

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

1. **Administration pénitentiaire.** — Gâteaux de maïs, etc. PL. VI.— D.3

2. **Hubert,** à la Dumbéa. — Gâteaux de moussache. PL. VI.— D.3

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

1. **Legasse** (Louis), à Saint-Pierre (Iles de Saint-Pierre et Miquelon). — Biscuits. PL. VI.— E.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PAYS ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

1. **Baader** (JULIUS), à Fribourg-en-Brisgau. — Bretzels. PL. V.— D.2

2. **Bauer & Cie**, à Berlin. — Biscuits. PL. V.— D.2

3. **Erste Frankfurter Brentenfabrik Heinrich Kurtz,** à Francfort-sur-le-Mein. — Brenten de Francfort. PL. V.— D.2

Les « Frankfurter Brenten » (Brenten de Francfort) sont des biscuits nourrissants surfins, pas trop doux.

Représentant à Paris : Jean Popp, rue de l'Echiquier, 14.

Maison fondée en 1824. Nombre d'ouvriers : 24. Exportation.

Plusieurs Médailles d'or, d'argent et Mentions honorables.

4. **Friedrichsdorfer Zwiebackfabrik V. Ehrlich.** à Francfort-sur-le.Mein. — Biscuits. PL. V.— D.2

5. **Hannoversche Cakes-Fabrik, Bahlsen** (H.), à Hanovre. — Biscuits. PL. V.— D.2

Chicago 1893, Premier Prix.

6. **Huebner & Germann,** à Charlottenbourg. — Biscuits. PL. V.— D.2

7. **Hundhausen** (R.), à Hamm (Westphalie). — Produits divers contenant de « l'Aleuronate ». PL. V.— D.2

8. **Langnese** (A.-H.), **Wittwe & Cie**, à Hambourg. — Biscuits nutritifs. Nutrose de Langnese. PL. V.— D.2

Fabrique de biscuits.

9. **Mucke** (ALWIN), à Dresde. — Biscuits. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

10. Niemoeller (H.), à Guetersloh-sur-Westf. — Pâtisserie au roborat. PL. V.— D.2

11. Pauly (F.-A.), à Friedrichsdorf-sur-Taunus. — Biscuits. PL. V.— D.2

Biscottes de Friedrichsdorf. Marque : « Vom Guten das Beste ». Représentants à Paris : Maison Corcellet, 8, avenue de l'Opéra. E. Olida et Cie, 11, rue Drouot. E. Barop, 57, boulevard de Strasbourg. Maison fondée en 1803. Exportation : Afrique, Amérique, Asie. Fournisseur de cours impériales, royales, grand-ducales.

12. Schilling (Gustav), à Francfort-sur-le-Mein.— Pains d'épice, Pâtisseries diverses. PL. V.— D.2

Brenten de Francfort, Biscuits de vanille, Pains d'épice d'Offenbach. Maison fondée en 1650.

13. Soekeland (E.) **& fils,** à Berlin. — Pumpernickel en boîtes. PL. V.— D.2

14. Stemler (Ferd.), à Friedrichsdorf-sur-Taunus. — Biscuits. PL. V.— D.2

Maison fondée en 1788. Spécialités de « Biscottes de Friedrichsdorf ». Fabrique de biscuits de l'Allemagne du Sud.

15. Tiede frères, à Brandebourg-sur-Havel. — Keeks et Waffeln. PL. V.— D.2

16. Tropon-Werke (G. m. b. H.), à Mulheim-sur-Rhin. — Biscuits au Tropon. PL. V.— D.2

Tropon biscuits contenant 20 % de Tropon. Tropon Zwieback contenant 20 % de Tropon.

17. Usines réunies de stérilisation Kleemann & Cie, à Berlin. — Produits de la pâtisserie. PL. V.— D.2

AUTRICHE

1. Comité spécial pour l'Exposition Agricole de l'Autriche (Exposition Collective du), à Vienne, Liebiggasse, 5.

Bayer (Charles).
Cabos (Charles).
Schreiber (Godefroy)
Zátka (Vlastimil et Dobroslav).

Produits de la boulangerie et de la pâtisserie. PL. V.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

BELGIQUE

1. **Buelens** (Pierre), à Ixelles, rue du Collège, 14. — Produits de la boulangerie. **PL. V.— D.2**

2. **Dehenvel** (Théodore), à Cureghem-Anderlecht, chaussée de Mons. — Produits de la boulangerie. **PL. V.— D.2**

3. **Delhaize frères & Cie**, à Bruxelles, rue Osseghem. — Biscuits secs et pains d'épice. **PL. V.— D.2**

   Fabrication de biscuits secs et de pains d'épice.

   Bruxelles 1897, 2 Diplômes d'Honneur et 7 Diplômes de Médailles, Chevalier de l'ordre de Léopold.

   Exposent également groupes 15, 16.

4. **De Vleeschouwer**, à Schaerbeck, rue Hancart. — Produits de la boulangerie. **PL. V.— D.2**

5. **Huleu** (Victor), à Bruxelles, rue Libeau, 63. — Produits de la boulangerie. **PL. V.— D.2**

6. **Joors** (Léon), à Bruxelles, rue de la Montagne, 37. — Produits de la boulangerie. **PL. V.— D.2**

7. **Joye** (H.), à Bruxelles, rue Marché-aux-Herbes, 60. — Biscuits et bonbons secs. **PL. V.— D.2**

8. **Raedemaeker**, à Bruxelles, rue Haute, 321. — Produits de la boulangerie. **PL. V.— D.2**

9. **Rooryck** (Florent), à Bruxelles, rue Royale, 162. — Produits de la boulangerie. **PL. V.— D.2**

   Bruxelles 1897, Diplôme d'honneur en coopération.

10. **Schollaert** (Bernard), à Saint-Josse-Ten-Noode, rue Saint-Lazare. — Produits de la boulangerie. **PL. V.— D.2**

11. **Société belge-néerlandaise de Meunerie-Boulangerie système Schweitzer**, à Bruxelles, rue Henri-Maus 3. — Meunerie. Boulangerie système Schweitzer en marche. **PL. V.— D.2**

    Capital un million.

    Bruxelles 1897, Grand-Prix et 2 Médailles d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

12. Syndicat des Patrons Boulangers, à Bruxelles. — Produits de la boulangerie. PL. V.— D.2

13. Timmermans (Corneille) **fils,** à Ixelles, chaussée de Wavre, 139. — Produits de la boulangerie. PL. V.— D.2

14. Vander Kelen (Victor), à Louvain, rue des Moutons, 38. — Biscuits et pains d'épices. PL. V.— D.2

15. Verspecht, à Bruxelles, boulevard de la Senne. — Produits de la boulangerie. PL. V.— D.2

ÉQUATEUR

1. Alfieri (Juan), à Guayaquil. — Biscuits secs. PL. V.— D.7

2. Vera (Francisco), à Guayaquil. — Biscuits divers. PL. V.— D.7

3. Vignolo frères & Castagneto, à Guayaquil. — Biscuits secs. PL. V.— D.7

ESPAGNE

1. Alonso Ferrero (Emilio), à la Bañeza (Province de Leon). — Biscuits. PL. V.— E.1

2. Aparicio Navarro (Micaela), à Madrid, rue de Valverde, 46. — Gimblettes. PL. V.— E.1

3. Granell y Martinez (H.), à Astorga (Province de Leon). — Biscuits. PL. V.— E.1

4. Parabere (Enrique), à Renteria (Province de Guipuzcoa). — Biscuits et galettes. PL. V.— E.1

5. Pascual Calonge (Pedro), à Soria, rue de Collado, 29. — Biscuits. PL. V.— E.1

6. San Roman (J.), à Oviedo. — Galettes. PL. V.— E.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉTATS-UNIS

1. **National Biscuit Company,** à Chicago (Illinois), et à New-York. — Pains de fantaisie. Biscuits. Petits gâteaux. Gâteaux, etc. PL. V.— D.2

GRANDE-BRETAGNE

1. **Baker** (Joseph) **& sons,** à Londres, W., City road, 58. — Produits de la boulangerie. PL. V.— D.5

   Maison à Willesden Junction, Londres, N. W.

2. **Boval & C⁰** (D.), à Montréal (Canada). — Produits de la boulangerie. PL. V.— D.5

3. **Clark** (William), à Montréal (Canada). — Produits de la boulangerie. PL. VI.— C.1

4. **Cook's Friend Company,** à Montréal (Canada). — Poudre à lever le pain. PL. VI.— C.1

5. **Crosskill & son** (J.), à Halifax (Canada). — Boulangerie et pâtisserie. PL. VI.— C.1

6. **Espen Kattine Company,** à Montréal (Canada). — Produits de la boulangerie. PL. VI.— C.1

7. **Greig Manufacturing Company,** à Montréal (Canada). — Produits de la boulangerie. PL. VI.— C.1

8. **Dally** (F.-W.) **& C⁰,** à Hamilton (Ontario) (Canada). — Produits de la boulangerie. PL. VI.— C.1

9. **Davidson & Hay Company,** à Toronto (Canada). — Produits de la boulangerie. PL. VI.— C.1

10. **Département de l'Agriculture du Dominion du Canada** (Exposition collective des provinces du). PL. VI.— C.1

Colombie Britannique,
Ile du Prince-Edouard,
Manitoba,
Nouveau-Brunswick,
Nouvelle-Écosse,
Ontario,
Provinces du Nord-Ouest,
Québec,

Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

11. Dwight & Co (J.), à Montréal (Canada). — Produits de la boulangerie. **PL. VI.— C.I**

12. Hill (J.) & son, à Ashton-sur-Lyne. — Gâteaux secs. Biscuits Gâteaux de noces. Gâteaux avec pâte d'amandes. **PL. V.— D.5**

Succursales : Londres, 23 Rood Lane, et à Birmingham, Manchester, Cardiff, Newcastle-sur-Tyne, Leeds, Preston, Bristol, Glasgow, Dublin et Belfast. Maison fondée en 1855. Nombre d'ouvriers : Plus de 300. Les ventes hebdomadaires s'élèvent à plus de 100 tonnes.

Exposition internationale de Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

13. Huntley & Palmers Limited, à Reading et Londres, 162, Fenchurch street. — Biscuits, de fantaisie, sucrés et secs, et de Gâteaux, pour la consommation indigène et pour l'Exportation. **PL. V.— D.5**

Fabricants de toutes espèces de Biscuits et de Gâteaux.

Maison fondée en 1826.

Fournisseurs par brevet spécial de S. M. la reine d'Angleterre ; S. M. le roi d'Italie ; S. M. le roi des Belges ; S. A. R. le prince de Galles, etc.

Huntley et Palmers Limited ont obtenu des récompenses aux Expositions de Londres 1851, Paris 1855, Londres 1862, Paris 1867, Vienne 1873, Paris 1878, les plus hautes récompenses décernées à aucune maison Anglaise pour les Biscuits.

Exposition universelle, Paris 1878, Huntley et Palmers Limited ont obtenu le Grand-Prix, le Seul accordé au Commerce de Biscuits.

14. Lawson & fils, à Chatham (Ontario) (Canada). — Produits de la boulangerie. **PL. VI.— C.I**

15. Lipton Limited, à Londres, E.C., City road. — Biscuits. **PL. V.— D.5**

16. London and Provincial Dairy Company Limited, à Londres S.W., West Halkin street Belgrave square. — Pain et pâtisserie. Produits de la Protene. **PL. V. —D.5**

17. Mellin's Food Limited, à Londres, S.E. — Biscuits. **PL. V.— D.5**

18. « Old Calabar », Biscuits Company Limited, à Liverpool, Chapel street, 28. — Biscuits. « Old Calabar » **PL. V.— D.5**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

19. Protene Company Limited, à Londres, W., 36, Welbeck street, Cavendish square. — Pains divers de la pâtisserie, etc. Produits de la Protene. **PL. V.— D.5**

Bruxelles 1897. Médaille d'argent (Premier Ordre de Mérite).

20. Rouhier (J.), à Port-Louis (Ile Maurice). — Farine. Biscuits manioc. **PL. VI.— C.1**

21. Snowdrift Company, à Brantford (Ontario) (Canada). — Poudre à lever le pain. **PL. VI.— C.1**

22. Spratt's Patent Limited, à Londres, E. C. — Biscuits pour les chiens, aliments pour oiseaux. **PL. V.— D.5**

Dépôt à Paris, rue Caumartin, 38.

23. Tood (J.-H.) **& fils,** à Victoria (Colombie anglaise). — Produits de la boulangerie. **PL. V.— C.1**

24. Viau frères, à Montréal (Canada). — Produits de la boulangerie. **PL. V.— C.1**

HONGRIE

1. Debreczen (Municipalité de la Ville de). — Produits alimentaires industriels. Pâtes alimentaires. Craquelins, etc. **PL. V.— D.1**

2. Kottás (JEAN), à Ungvár. — Pains romains, parisiens, saxons, de seigle, de froment, au lait, brioches, etc. **PL. V.— D.1**

ITALIE

1. Baj (JOSEPH), à Milan. — Gâteaux. **PL. V.— D.1**

2. Barozzi (HECTOR), à Novare, corso Cavour, 2. — Biscuits. **PL. V.— D.1**

3. Ferrero frères, à Turin, rue Sainte-Thérèse, 20. — Biscuits Guayaquil. **PL. V.— D.1**

4. Parenti (JEAN), à Sienne. — Panforte. **PL. V.— D.1**

5. Sapoori (VIRGILE), à Sienne. — Panforte. **PL. V.— D.1**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

MEXIQUE

1. **Alvarez & Masini,** à Mexico. — Biscuits. PAV. PL. II

2. **Herver** (Mlle Fausta), à Huejutla (État de Hidalgo). — Biscuits de maïs. PAV. PL. II

3. **Moebius Guido,** à Monterrey (État de Nuevo Léon). — Levain en poudre. PAV. PL. II

4. **Moreno** (Dolores), à Queretaro. — Petits fours. PAV. PL. II

5. **Nielsen** (Juan-J.), à Xalapa (État de Vera-Cruz). — Biscuits. PAV. PL. II

6. **Ramirez** (Pedro-G.), à Tlaxiaco (État de Oaxaca). — Pain. PAV. PL. II

7. **Sanchez & Fernandez,** à Mexico. — Biscuits. PAV. PL. II

PORTUGAL

1. **Avelar** (Francisco d'), à Lisbonne. — Gâteaux portugais. PL. V.— D. I

2. **Britto** (João de), à Lisbonne. — Gâteaux secs. PL. V.— D. I

3. **Fernandes** (Maria-Candida-Auguado), à Evora. — Gâteaux. PL. V.— D. I

4. **Miranda & Filho** (Joaquim), à Coimbra. — Biscuits et gâteaux secs. PL. V.— D. I

5. **Pires** (Antonio-Joaquim), à Caldas da Rainha. — Gâteaux secs. PL. V.— D. I

6. **Telles** (José-Francisco da Cruz), à Coimbra. — Gâteaux secs. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ROUMANIE

1. **Capsha** (Grégoire), à Bucarest. — Produits de la pâtisserie. PL. V.— D.I

2. **Constantinesco** (Thomas), à Bucarest. — Produits de la pâtisserie. PL. V.— D.I

3. **Dobricéanu** (G.), à Bucarest. — Produits de la pâtisserie. PL. V.— D.I

4. **Economu** (M.), à Bucarest. — Produits de la pâtisserie. PL. V.— D.I

5. **Georgesco** (Thomas), à Bucarest. — Biscuits PL. V.— D.I

6. **Ionesco** (N.), à Bucarest. — Produits de la pâtisserie. PL. V.— D.I

7. **Radulesco** (D.), à Turnu Magurélé (Teleorman). — Biscuits. PL. V.— D.I

8. **Riegler** (Georges), à Bucarest. — Produits de la pâtisserie. PL. V.— D.I

9. **Tanasesco** (C. Nicolas), à Bucarest. — Produits de la pâtisserie. PL. V.— D.I

RUSSIE

1. **Belolipetzky** (Mme N.-G.) **& fils**, à Toula. — Pains d'épice. PL. V.— D.I

2. **Bielolipetzki** (Michel) **& fils**, à Toula. — Pains d'épice. PL. V.— D.I

3. **Gretchikine** (Basile), à Toula. — Pains d'épice de Toula. PL. V.— D.I

4. **Société de la Distillerie Alexandrowski**, à Yourievitz-Povolyeski. — Levain pressé. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. **Société de la Fabrique de Chocolat, Confiserie et Biscuits « Siou »**, à Moscou. — Produits de la pâtisserie. Pains d'épice. PL. V.— D.I

6. **Strachinski** (Adolphe), à Smorgone (Gouvernement de Vilno).— Boulangerie, Gâteaux secs. PL. V.—D.I

7. **Zavierine** (G.), à Kalouga. — Pâte de Kalouga. PL. V.— D.I

SERBIE

1. **Syndicat des Boulangers,** à Belgrade. — Pain ordinaire. Pain blanc. Croissants. Biscuits. Galettes, etc. PLAN I I

2. **Syndicat des Fabricants d'objets en cire et de pains d'épice,** à Belgrade. — Pains d'épice. PLAN I I

SUISSE

1. **Ecoffey** (Henri), à Lausanne, rue Mercerie, 19. — Pain pour les malades. PL.V.— D.2

2. **Manufacture des Biscuits Pernot,** à Genève. — Biscuits de luxe. Desserts fins. Suprêmes Pernot. Sugar Pernot. Madrigal Pernot. Petits fours. Pains d'épice, etc. PL. V.— D.2

   Fabrication de biscuits.

3. **Manufacture lausannoise des Biscuits Vallotton,** à Lausanne. — Biscuits et pains d'épice. PL. V.— D.2

4. **Rukstuhe** (Charles), à Trogen, Appenzell. — Pains d'épice. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GROUPE X

ALIMENTS

CLASSE 58

CONSERVES DE VIANDES, DE POISSONS DE LÉGUMES ET DE FRUITS

Historique. — Les substances animales et végétales qui servent à l'alimentation s'altèrent assez facilement par suite de la fermentation provoquée par le développement de microorganismes particuliers, dont l'existence et l'action ont été déterminées par Pasteur.

C'est à la nécessité de combattre cette décomposition prématurée et d'assurer ainsi la consommation entière des produits alimentaires que nous devons la découverte des différents modes de conservation dont l'emploi a donné naissance à l'industrie des conserves alimentaires.

D'une façon générale, pour que la putréfaction se produise, il faut que les microorganismes auxquels elle est due soient placés en présence de l'air et dans des conditions de température et d'humidité favorables à leur propagation : l'air, l'eau et la chaleur sont donc les trois facteurs de la putréfaction.

Les procédés de conservation. — C'est sur ces données que sont basés les divers procédés en usage pour la conservation des aliments.

La dessiccation est le moyen le plus anciennement employé ; il consiste à priver l'aliment traité de la plus grande partie de son eau et à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

mettre ainsi les agents de la fermentation dans l'impossibilité de se multiplier.

Une température élevée amène la destruction de ces microorganismes ; quant à la congélation, elle arrête leur développement tant que dure son application, sans toutefois les détruire complètement.

Pour certains aliments, ce dernier système se complète généralement par l'application de substances antiseptiques, telles que le sel, le sucre, etc., dont les anciens disposaient déjà.

C'est en France spécialement que ces divers procédés de conservation des aliments ont été imaginés.

Les inventeurs de conserves. — Masson tenta les premiers essais de conservation des légumes potagers par la dessiccation et reçut en récompense de son invention la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur, à la suite de la première Exposition universelle, qui eut lieu à Londres en 1851. L'Académie lui décerna le prix Montyon dans sa séance du 22 mars 1852.

Nicolas Appert imagina la méthode qui porte son nom, méthode basée sur le principe de la stérilisation par la chaleur, auquel Pasteur devait aboutir également.

Charles Tellier tenta le premier essai industriel de conservation des viandes fraîches par le froid.

Giffard, enfin, inventa la machine pour la production du froid.

C'est à la solution de ce dernier problème que nous devons l'essor donné en France, dans ces dernières années, à l'industrie des salaisons, et l'installation, dans nos camps retranchés, de ces usines frigorifiques destinées à faciliter le ravitaillement des garnisons et des populations en cas d'investissement.

L'industrie des conserves alimentaires est donc éminemment française. Elle a débuté avec le siècle et n'a cessé de progresser.

La fabrication. — La découverte de M. Appert était ainsi appréciée par les journaux de l'époque : « M. Appert a trouvé l'art de fixer les saisons ; chez lui, le printemps, l'été, l'automne vivent en bouteilles, semblables à ces plantes délicates que le jardinier protège sous un dôme de verre contre l'intempérie des saisons. »

Depuis la simple chaudière dont se servait l'inventeur pour obtenir une cuisson au bain-marie, l'industrie a fait des progrès considérables. Elle emploie aujourd'hui des chaudières à vapeur à renversement, autoclaves, avec un manomètre dû à Chevalier Appert, et créé en 1852. Ces appareils permettent de stériliser les conserves à une température supérieure à 100 degrés avec une certitude absolue de réussite. Il existe également dans les usines de conserves alimentaires des trieurs et des découpeurs

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

mécaniques pour les légumes, des étuves variées pour les légumes secs, les fruits, etc.

Au lieu des bocaux de verre ordinaire, bouchés comme une simple bouteille qu'on employait au début, voici des flacons élégants à bouchage hermétique et des boites en métal, illustrées et à fermeture soudée, le plus souvent munies d'un mode d'ouverture spécial. On ferme maintenant la boite par le sertissage du couvercle. Ce système constituant une amélioration des plus appréciables s'obtient mécaniquement par un matériel-outil qui se perfectionne journellement ; il offre d'ailleurs sur la soudure le précieux avantage de diminuer les frais de main-d'œuvre.

L'industrie des conserves de viandes en boites a pris une réelle importance depuis l'Exposition de 1889. Avec le concours de nos établissements coloniaux de la Nouvelle-Calédonie et de Madagascar, diverses fabriques installées en France suffisent maintenant à assurer la totalité des approvisionnements de nos armées.

Les conserves françaises de viande autres que celles fabriquées en boites d'apres le procédé Appert, ont subi également certaines transformations heureuses.

Dans l'industrie des salaisons de porc, les fabricants, comprenant enfin tout le parti que l'on pouvait tirer de la machine à produire le froid, ont pris modèle sur les meilleures installations de l'étranger, des États-Unis notamment.

Les établissements français possèdent donc maintenant des chambres frigorifiques ou glacières perfectionnées ; des cuves à saler rationnellement remplaçent les cuves en bois dont on faisait autrefois usage ; des pompes à injecter la saumure, soit hydrauliques, soit à air comprimé, qui, grâce à une congélation légère, facilitent la pénétration dans la chair de ce liquide préservateur. Ce procédé permet de porter le sel jusque dans les tissus fibreux les plus centraux de la viande, qui, ainsi traitée, conserve sa saveur naturelle, etc.

Centres de production. — Les établissements de conserves de viandes en boites se rencontrent dans le Charolais, le Périgord, le Nivernais, et surtout dans le Bordelais où les troupeaux landais offrent un marché important d'approvisionnement.

Paris, Nantes, Fougères, Morlaix, Lyon, Arles, sont les centres les plus renommés de salaisons de porc et produits dérivés.

Les pâtés de foies gras de volailles, préparés aux truffes, sont fabriqués spécialement à Paris, Nancy, Toulouse, Périgueux, etc.

Les galantines de volailles et les gibiers truffés se préparent à Paris, Bordeaux, Nantes, Pithiviers ; cette dernière ville ayant la spécialité des conserves d'alouettes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Nos centres maritimes, qui se livrent à la pêche et à la préparation de la morue, du maquereau, du hareng et autres poissons de mer salés, séchés ou fumés, sont le 1er et le 2e arrondissements maritimes (nord-ouest et l'ouest de notre littoral : dans le premier, nous distinguons Dunkerque, Boulogne, Fécamp, Dieppe : dans le second : Granville, Saint-Malo, Saint-Brieuc.

C'est aussi dans ces arrondissements maritimes que se trouvent les principales fabriques de conserves de poissons à l'huile : sardines, maquereaux, thons. Nous indiquerons en première ligne : Nantes, puis Douarnenez, Audierne, Concarneau, Lorient, Etel, Quiberon, Belle-Ile-en-Mer, les Sables-d'Olonne. Au sud-ouest mentionnons Bordeaux et Bayonne. Quant aux conserves d'anchois, elles sont spécialement préparées en Algérie et sur les côtes de la Méditerranée.

Les conserves de légumes divers de Paris, Bordeaux, Nantes, Le Mans, Orléans, portent le bon renom de notre fabrication jusqu'aux points les plus extrêmes du globe ; nos truffes conservées, de Paris et de Périgueux, n'ont pas de rivales ; c'est à Nancy et à Paris que, depuis l'année terrible qui nous a enlevé Strasbourg, se fabrique la choucroute.

En ce qui concerne le commerce des fruits, citons de préférence comme principaux centres Nancy, renommée pour ses mirabelles, Marseille, dont les figues sèches sont sur toutes les tables; Tours, Agen, Ente, dont les pruneaux sont justement renommés.

En dehors de notre pays et de l'Europe, nos colonies, celles des autres nations, l'Amérique du Nord, les divers États de l'Amérique du Sud, en somme, le marché du monde entier, sont tributaires de notre fabrication de conserves de légumes, de poissons à l'huile et de foies gras; nos autres conserves, s'écoulent plus spécialement sur les marchés français et européens.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RECENSEMENT PROFESSIONNEL 1896

INDUSTRIES	NOMBRE TOTAL de personnes occupées	NOMBRE TOTAL des établissements où travaillent plus de 5 personnes	RÉPARTITION de ces établissements d'après le nombre des personnes occupées			DÉPARTEMENTS où sont occupées le plus de personnes — PROPORTION pour 100 du personnel total	PRODUCTION — OUTILLAGE, ETC.
			0 à 50	50 à 500	plus de 500		
Fabrication de salaisons, de conserves de viande, préparation d'extraits de viande, etc.....	350	29	28	1	»	Seine 57, Bouches-du-Rhône 9	Le personnel indiqué ci-contre, des fabriques de conserves augmente considérablement en été.
Charcuterie.....	36.000	286	286	»	»	Seine 15	
Fabrication de conserves de poissons, fumage, etc.....	1.200	138	79	59	»	Finistère 78	
Fabrication de conserves, de légumes, de fruits secs, etc.....	3.500	87	79	9	1	Seine 45, Gironde 24	

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Classe 58

CONSERVES DE VIANDES, DE POISSONS DE LÉGUMES ET DE FRUITS [1]

FRANCE

1. **Amieux frères,** à Chantenay-lès-Nantes (Loire-Inférieure). — Conserves et produits alimentaires. Conserves de légumes. Conserves de viandes. Conserves de poissons. Fruits au vinaigre et moutardes. Tapiocas. **PL. V.— B.1 et 2**

   Maison Amieux (M.) et Cᵉ.

2. **Bayle fils frères,** à Bordeaux (Gironde), rue Latour, 21, 23, 24 et 26. — Conserves alimentaires en flacons et en boîtes. Prunes d'Ente en bocaux, en boîtes, etc. **PL. V.— B.1 et 2**

3. **Benoit** (F.), à Nantes (Loire-Inférieure) (Ville en Bois). — Conserves alimentaires. **PL. V.— B.1 et 2**

   Propriétaire des marques Benoit et Cie, F. Roudenet et Cie, J.-B. Jacquier.

4. **Besséat-Gelly & Cie,** à Nice (Alpes-Maritimes), rue Biscarra, 9. — Conserves de fruits. Cèpes. Tomates, etc. **PL. V.— B.1 et 2**

---

(1) *Les chiffres et la lettre qui suivent le nom de chaque exposant indiquent la place qu'il occupe dans l'un des sept plans du volume. Le chiffre romain est le numéro du plan.*

La lettre désigne la colonne verticale et le chiffre arabe la colonne horizontale à l'intersection desquelles se trouve le produit exposé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. Beziers (René-P.), à Douarnenez (Finistère). — Conserves alimentaires. Sardines à l'huile. Maquereaux à l'huile. Thon à l'huile. Thon et anchois à l'huile. Légumes au naturel et au beurre.

Maison fondée en 1868, fabricant annuellement 50.000 caisses de conserves de sardines avec et sans arêtes, thon et maquereaux à l'huile et légumes. Six usines situées à Douarnenez, Audierne, Camaret, île Tudy, Saint-Guénolé, Douëlan, employant 900 personnes.

Chicago 1893, Hors Concours. **PL. V.— B.1** et **2**

6. Billette de Villeroche (Samuel-L.-M.), à Concarneau (Finistère). — Conserves alimentaires. Sardines. Thons. Maquereaux à l'huile et au naturel. Homards. Saumons et rougets à l'huile, etc. Conserves de coquilles Saint-Jacques au naturel. Conserves de gibier. Conserves de légumes et de champignons. **PL. V.— B.1** et **2**

Propriétaire de la maison Billette fondée en 1806 par son aïeul.

Exposition Universelle de Paris 1889, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'argent.

7. Bouton (G.), à Périgueux (Dordogne). — Truffes conservées. **PL. V.— B.1** et **2**

Négociant en Truffes.

Membre de la Chambre de Commerce de Périgueux.

Paris 1889, Médaille d'or ; Londres 1862, Médaille de bronze ; Melbourne 1880, Grand-Prix ; Amsterdam 1883, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Médaille d'or ; Paris 1900, Membre des Comités d'admission.

8. Castaings & Cornut, à Bordeaux (Gironde). — Prunes d'ente. **PL. V.— B.1** et **2**

Préparation de prunes d'ente pour l'exportation.

Paris 1855, Médaille de 1re classe ; Paris 1878, Médaille d'or ; Londres 1862, Médaille de 1re classe ; Philadelphie 1876, Médaille ; Amsterdam 1883, Médaille d'or.

9. Chancerelle frères (René et Robert), à Douarnenez (Finistère). — Conserves de poissons à l'huile. Sardines et maquereaux à l'huile. **PL. V.— B.1** et **2**

Fils et successeurs de Wenceslas Chancerelle.

10. Chevalier (Ch.) **& Cie,** à Puteaux (Seine), rue de l'Oasis, 22. — Conserves alimentaires. Légumes. Viandes. Gibiers. Truffes. Foies gras conservés. **PL. V.— B.** et **2**

Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or ; Vienne 1873, Médaille de Mérite ; Amsterdam 1883, Médaille d'or ; Chicago 1893, Hors Concours ; Bruxelles 1897, Hors Concours, membre du Jury.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

11. Chevallier-Appert (ALFRED), à Paris, rue de la Mare, 30. — Conserves de champignons, de viandes et de truffes. Légumes.

Fabrique de conserves alimentaires. **PL. V.— B. 1 et 2**
Bruxelles 1897. Grand-Prix.

12. Claudot-Deschandeliers, à Ruffec (Charente). — Comestibles aux truffes. Terrines de foie gras truffé et de gibier de diverses sortes. Pâtés de foie gras en boîtes (truffés). Pâtés de gibier en boîtes (truffés). Truffes conservées en boîtes. Foies gras conservés en boîtes. Gibier et poulets rôtis conservés en gelée, etc. **PL. V.— B. 1 et 2**

Paris 1855. Médaille de bronze ; Paris 1878. Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Londres 1851. Médaille de bronze ; Anvers 1885. Médaille d'or.

13. Clédat (MATHIEU-A.), à Cours, canton de Monségur (Gironde). — Pruneaux d'Agen. **PL. V.— B. 1 et 2**

Usine à Duras (Lot-et-Garonne). Maison de vente à Paris, rue Montmartre, 65. Commerce de pruneaux d'Agen.

14. Cléret (F.), à Paris, avenue du Maine, 116. — Viande fumée. Jambons. Poitrines, etc. Saucissons de Lyon, d'Arles, de Lorraine. Saucisses, etc. **PL. V.— B. 1 et 2**

Salaisons en gros.
Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or.

15. Compagnie internationale d'Alimentation, à Paris, quai de la Loire, 82. — Jambons. Saucissons. Lards. Saindoux. Pâtes, etc. Produits de porcs français. **PL. V.— B. 1 et 2**

16. Coudert (M.), à Paris, rue Montmartre, 20. — Truffes du Périgord. Pâtés de foies gras truffés. Comestibles. Foies gras. Gibier truffé et conserves alimentaires. **PL. V.— B. 1 et 2**

Ci-devant rue Turbigo, 8.
Exposition universelle de Paris 1889, Mention honorable.

17. Damoy (JULIEN), à Paris, boulevard Sébastopol, 31. — Conserves de viandes. **PL. V.— B. 1 et 2**

18. Danty (L.-ALPHONSE), à Bordeaux (Gironde), chemin du Tauzin, 6 et 8. — Conserves de poissons et de gibiers. **PL. V.— B. 1 et 2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

19. Delory (F.), à Lorient (Morbihan), route de Brest, 20. — Boîtes de sardines, de thon, de maquereaux, de pois, de haricots, de flageolets, de cèpes et d'asperges. **PL. V.— B. 1 et 2**

20. Dumagnou (J.) **& Cie**, à Paris, rue Saint-Honoré, 108. — Fabricants de conserves alimentaires : Poissons à l'huile. Viandes conservées. Légumes conservés. Truffes. Champignons. **PL. V.— B. 1 et 2**

Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, membre du Jury, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Philadelphie 1876, 3 Médailles.

21. Dufort (Vve Paul), à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). — Prunes et conserves alimentaires. Pois et cèpes au naturel. **PL. V.— B. 1 et 2**

Produits spéciaux pour l'exportation. Usine à vapeur.

22. Fabre (Joseph et Charles), à Aubervilliers (Seine), rue de la Haie-Coq, 33. — Boyauderie. Intestins préparés pour la charcuterie. **PL. V.— B. 1 et 2**

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'argent.

23. Faugeron-Carpentier, à Paris, rue Ducouédic, 25, et rue Dareau, 70 et 72. — Asperges. Champignons. Haricots verts. Petits pois. Jardinières. Macédoines. Fonds d'artichauds, etc. **PL. V.— B. 1 et 2**

Paris 1867, Médaille de bronze.

24. Fontaine (Lucien-A.), à Paris, rue du Marché-Saint-Honoré, 14. — Légumes. Fruits et viandes en boîtes et en bocaux. **PL. V.— B. 1 et 2**

Fabricant de conserves alimentaires

Usine à Clichy (Seine), boulevard National, 40. Membre de la commission supérieure des Halles ; fournisseur de la Compagnie générale transatlantique.

Paris 1889, Médaille d'or ; Paris 1900, membre des Comités d'admission et d'installation.

25. Garres (Vve), **jeune & fils**, à Bordeaux (Gironde) route de Bayonne, 120 et 122. Fabrique de conserves et pâtes alimentaires : Conserves de légumes à l'étuvée préparés au maigre, (création de 1895, marque et procédé déposés), de viandes, de sardines à l'huile. Moutardes. Tapiocas. Semoules et pâtes alimentaires. **PL. V.— B. 1 et 2**

Usine à Saint-Nicolas.

Fabrique de conserves. Création de 1895, marque et procédé déposés.

Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

26. Gautier & Houzé, à Aubervilliers (Seine), rue de la Goutte-d'Or, 68. — Tripes à la mode de Caen en conserves.

PL. V.— B. 1 et 2

Ancienne maison E. Sarcelle.

Paris 1889. Médaille de bronze ; Amsterdam 1883. Médaille de bronze.

27. Goirand (Nicolas) (Les enfants de feu F.), à Draguignan (Var), boulevard de la Liberté, 7 et 9. — Conserves de truffes, de tomates et de fruits. PL. V.— B. 1 et 2

Fabricants. Maison fondée en 1849 ; Goirand fils, directeur.

28. Gringoire (Alfred), à Pithiviers (Loiret), boulevard du Chemin-de-fer, 12. — Pâtés de viandes et conserves.

PL. V.— B. 1 et 2

29. Grosse & Cahen, à Paris, rue Simon-le-Franc, 18. — Conserves alimentaires. Champignons et légumes de diverses sortes.

PL. V.— B. 1 et 2

Maison Lebreton et Brée.

Paris 1889. Membre des Comités.

30. Guilloux (Ernest-A.), à Varreddes (Seine-et-Marne). — Oseille conservée en barils et en boites. PL. V.— B. 1 et 2

Gendre et successeur de Vve Clairet. Dépôt à Paris, rue du Cygne, 12.

Paris 1889. Médailles d'argent ; Bruxelles 1887. Médaille d'or et Médaille d'argent.

31. Guimier (A.) **fils**, à Richelieu (Indre-et-Loire). — Conserves de viandes. Potages condensés. Lard et saindoux.

PL. V.— B. 1 et 2

32. Hadoux (E.), à Paris, passage de Patay, 1. — Harengs et maquereaux marinés au vin blanc. Filets de harengs saurs à l'huile.

PL. V.— B. 1 et 2

Conserves alimentaires du « Capitaine Cook ».

Paris 1889. Mention honorable.

33. Hottot (Eugène), à Paris, rue Saint-Honoré, 89. — Pâtés et conserves de foie gras. Pâtés en croûtes et terrines. Boîtes de foie au naturel. Conserves de pâtés de gibier. PL. V.— B. 1 et 2

Paris 1878. Médaille d'or : Paris 1889. Médaille d'or ; Philadelphie 1876. Médaille de bronze ; Anvers 1885. Médaille d'or ; Chicago 1893. Médaille commémorative.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

34. Jacquier (Émile-P.-E.), au Mans (Sarthe), quai de l'Hôpital, 23. — Légumes et poissons conservés. Sardines. Thon et poissons divers. **PL. V.— B. 1 et 2**

Fabrique de conserves alimentaires.

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

35. Jacquot (L.), **Hébert & Cie**, à Périgueux (Dordogne). — Pâté truffé en boîtes et en terrines. Truffes conservées. **PL. V.— B. 1 et 2**

« Le Royal Périgord ».

36. Jager (Vve Georges), à Montpellier (Hérault). — Enveloppes de toute nature consistant en boyaux salés ou séchés servant à la fabrication des saucisses. Saucissons. Andouillettes. Mortadelles. Langues fourrées. Boudins. Cervelas. Saucissons de foie gras, etc. **PL. V.— B. 1 et 2**

Préparation de boyaux salés et séchés pour la charcuterie et tous les produits de la charcuterie.

Paris 1855, Mention honorable ; Paris 1867, Médaille de bronze ; Londres 1862, Mention honorable.

37. Jego fils, à l'île de Groix (Morbihan). — Fabrique de conserves alimentaires : Boîtes assorties de thon mariné à l'huile. **PL. V.— B. 1 et 2**

Fabrique spéciale de thon mariné à l'huile. Grandes boîtes pour pensions et collèges. Boîtes depuis le poids de 125 grammes jusqu'à celles pesant 10 kilog.

38. Laffargue (Vincent), à Limoges (Haute-Vienne), route de Toulouse, 11. — Salaisons et conserves. **PL. V.— B. 1 et 2**

Fournisseur des armées de terre et de mer (exportation).

39. Laforest (Jean-Baptiste-B.), à Périgueux (Dordogne). — Truffes conservées. Conserves alimentaires. **PL. V.— B. 1 et 2**

Exportation des produits du pays. Représentants dans les principales villes de France et de l'étranger.

Paris 1878, Mention honorable.

40. Laplace (Petrus), au bois Monzil, commune de Villars — (Loire). Conserves de viandes. Salaisons et saindoux. Saucissons de Lyon, d'Arles. Conserves de charcuterie en boîtes. Conserves de viandes. Farineux et légumes en boîtes. **PL. V.— B. 1 et 2**

Domicile à Saint-Étienne (Loire), rue Beaubrun, 29.

Manufacture de saucissons.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

41. Lecourt (P.-François), à Sèvres (Seine-et-Oise), Grande Rue, 13. — Conserves de légumes, de poissons et de fruits. PL. V.— B.1 et 2

42. Le Gall (J.-Gustave-M.), à Audierne (Finistère). — Sardines à l'huile. Poissons en conserves. Légumes. PL. V.— B.1 et 2

43. Legrand (Oscar), à Paris, boulevard des Italiens, 25. — Conserves de cuisine. Comestibles et fruits. PL. V.— B.1 et 2

Successeur de Potel et Chabot.
Marchand de comestibles et conserves.
Fournisseur du Gouvernement.
Paris 1889, Médaille d'or.

44. Loubrie (P.-Maurice), à Bordeaux (Gironde), rue des Sablières, 65. — Conserves de fruits, de légumes, de gibier, de viandes et de poissons, huile d'olive. PL. V.— B.1 et 2

Conserves alimentaires. Usine à vapeur.

45. Macheret frères, à Paris, rue François-Bonvin, 25. — Conserves alimentaires : Conserves de tomates. PL. V.— B.1 et 2

Bruxelles 1897. Médaille de bronze.

46. Maingourd (René), à Orléans (Loiret) boulevard Alexandre-Martin. — Conserves d'asperges, de petits pois, de haricots verts, de tomates, de macédoine de légumes, de sardines à l'huile et de thon. PL. V.— B.1 et 2

Fabrique de conserves alimentaires au Perells près Lorient (Morbihan).
Paris 1889, Mention honorable.

47. Mallein frères, à Orléans (Loiret), rue d'Illiers, 15, et à La Turballe (Loire-Inférieure). — Conserves alimentaires. Conserves de légumes, de viandes, de poissons. PL. V.— B. et 2

Maison J. Gravier aîné.
Paris 1889, Médaille de bronze : Amsterdam 1883, Mention honorable.

48. Marianvalle (Eugène-Louis), à Paris, rue Saint-Martin, 101, et rue Aubry-le-Boucher, 1 et 3.— Tripes à la mode de Caen. Conserves de tripes. PL. V.— B.1 et 2

Restaurant.
A la Grande-Renommée. Maison Fanet Jouanne fondée en 1830.
Usine rue Saint-Merry, 23.
Paris 1889, Médaille de bronze.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

49. Martin (François), à Douarnenez (Finistère). — Sardines à l'huile. Thon mariné. Légumes. **PL. V.— B. 1 et 2**

50. Moitrier (Edmond-J.), à Bayonville (Meurthe-et-Moselle). — Conserves et comestibles. **PL. V.— B. 1 et 2**

Conserves alimentaires et salaisons.

Spécialité de civet de lièvre et de conserves de gibier.

51. Monmirel (Aimé), à Villers-le-Sec, par Mareil-en-France (Seine-et-Oise. — Conserves de petits pois récoltés à la ferme. **PL. V.— B. 1 et 2**

Cultivateur distillateur et fabricant de conserves.

52. Montaut (Lubin-A.), à Foix (Ariège), plateau de Villotte. — Conserves alimentaires. Pâtés de foie gras truffés. Conserves de légumes. **PL. V.— B. 1 et 2**

Marque déposée « A Gaston de Foix ».

53. Morin (Charles), à Longuyon (Meurthe-et-Moselle). — 1° Saucissons de Lorraine fumés et non fumés. 2° Saucissons, façon Lyon. 3° Jambons. Épaules. Poitrines fumées de porc. 4° Mortadelle de Lorraine. **PL. V.— B. 1 et 2**

Fabrique de salaisons et saucissons de Lorraine.

54. Mosser, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue des Fabriques, 14. — Pâtés et terrines de foies gras aux truffes du Périgord. Conserves alimentaires. Conserves de foie gras, de viandes, de légumes et de fruits. **PL. V.— B. 1 et 2**

55. Mouriaux (Léon), à Genlis (Côte-d'Or). — Conserves. Volailles. Gibier. Viandes. Poissons. Légumes. **PL. V.— B. 1 et 2**

56. Parmentier & Besnier, à Douarnerez (Finistère). — Sardines sans arêtes brevetées S. G. D. G. Maquereaux à l'huile d'olive en boîtes de fer-blanc illustrées. **PL. V.— B. 1 et 2**

Fabricants de conserves alimentaires. Préparation de poissons à l'huile.

57. Pellier frères, au Mans (Sarthe). — Conserves alimentaires : Petits pois. Haricots verts. Flageolets et légumes divers. Sardines. Thon et poissons divers. Viandes. Pâtés et gibiers. **PL. V.— B. 1 et 2**

Maison fondée en 1829.

Paris 1855, Médaille de bronze ; Paris 1867, Médaille d'argent ; Paris 1878, Hors Concours, membre du Jury ; Paris 1889, Médaille d'or ; Vienne 1873, Grande Médaille de bronze.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

58. Petitjean fils, à Paris, rue Pierre-Lescot, 3.— Fabrique de conserves alimentaires. Quenelles et conserves diverses. **PL. V.— B.1 et 2**

Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

59. Pharamond (Alexandre-A.), à Paris, rue de la Grande-Truanderie. — Boîtes et bocaux de conserves de tripes. **PL. V.— B.1 et 2**

Usine à Paris, rue Barbanègre 3. Fabrication de conserves de tripes.
Paris 1889, Médaille de bronze ; Amsterdam 1883, Médaille de bronze.

60. Philip (P.), à Paris, rue de l'Église, 56. — Conserves alimentaires. **PL. V.— B.1 et 2**

Fabrication de conserves alimentaires : Flacons de diverses espèces de conserves obtenues par un bouchage hermétique « le Succès », système P. Philip, brevets en France et à l'étranger.

Bruxelles 1897, Médaille d'or.

61. Philippe (R.), **Benoit** A. **et Cie, Philippe & Canaud, Lechat** (L.) à Nantes (Loire-Inférieure), Ville en Bois. — Conserves alimentaires. **PL. V.— B.1 et 2**

Paris 1855, Médaille de 1re classe ; Paris 1867, Médaille d'or ; Paris 1878, Médaille d'or ; Londres 1851, Première Médaille ; Londres 1862, Première Médaille.

62. Pichery (Gustave) **& Cie,** à Nantes, (Loire-Inférieure), quai de la Fosse, 38. — Conserves alimentaires. Sardines à l'huile. Maquereaux à l'huile. Thon à l'huile et diverses espèces de poissons. **PL. V.— B.1 et 2**

Ancienne maison Doré Gustave.
Paris 1878, Mention honorable.

63. Poisson (Henri), à Pithiviers (Loiret). — Pâtés d'alouettes. Croûte. Terrines et boîtes. **PL. V.— B.1 et 2**

64. Potin (Félix), à Paris, boulevard Sébastopol 103. — Produits alimentaires : Viandes salées et fumées. Conserves de viandes en boîtes. Foies gras. Produits divers de la charcuterie. Poissons conservés. Légumes conservés par divers procédés. Fruits secs. Prunes d'Agen. **PL. V.— B.1 et 2**

Hors-Concours aux Expositions Universelles.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

65. Prevet (Ch.) **& Cie**, à Paris, rue des Petites-Écuries, 48. — Conserves alimentaires. Conserves de légumes et de fruits. Conserves de poissons, de viandes, de gibier, etc. **PL. V.— B.1** et **2**

Compagnie française d'alimentation, ancienne maison Chollet et Cie. Maison fondée en 1848.

Paris 1855, Médaille d'honneur ; Paris 1878, Rappel de Médaille d'or ; Paris 1889, Hors Concours, membre du Jury supérieur ; Londres 1851, Grande Médaille d'or ; Chicago 1893, Hors Concours, Commissaire-rapporteur ; Bruxelles 1897, Grand-Prix.

66. Price (Léopold-A.), à Bordeaux (Gironde), route de Bayonne, 229 et 231. — Conserves alimentaires en boîtes et en flacons. Légumes. Prunes et divers fruits. Sardines à l'huile et autres poissons. **PL. V.— B.1** et **2**

Huiles d'olive.

Fabricant de produits alimentaires.

Paris 1889, Médaille de bronze ; Chicago 1893, Hors Concours.

67. Rabilloud (Joseph), à Paris, rue des Bernardins, 11. — Rillettes. **PL. V.— B.1** et **2**

68. Raynal-Roquelaure, à Capdenac-gare (Aveyron). — Conserves alimentaires. Pâtés de foie gras. Truffes. Viandes diverses. Charcuterie. **PL. V.— B.1** et **2**

Paris 1878, Mention honorable ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

69. Risch (Victor-J.-P.), à Paris, rue Courat, 30. — Conserves alimentaires. **PL. V.— B.1** et **2**

Paris 1889, Médaille d'argent.

70. Rödel & fils, frères, à Bordeaux (Gironde). — Conserves alimentaires. **PL. V.— B.1** et **2**

Fabrique de conserves alimentaires

Chevalier de la Légion d'Honneur, Membre du Jury, Paris 1889.

71. Roulland fils (Louis-P.), à Concarneau (Finistère). — Conserves alimentaires. Conserves de sardines et poissons à l'huile. **PL. V.— B.1** et **2**

Paris 1889, Médaille d'argent ; Chicago 1893, Hors Concours.

72. Schweitzer (Émile), à Paris, rue de Lesseps, 14 et 16. — Salaisons fumées. **PL. V.— B.1** et **2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

73. Seyve (J.), à Romans (Drôme), impasse Jacquemort, 1, et rue Perrollerie. — Cornichons à la saumure. Petits pois. Tomates. Champignons. PL. V.— B.1 et 2

Fabrique de conserves alimentaires.

74. Société anonyme « Cristal conserves », à Lorient (Morbihan), cours des Quais, 22.— Poissons et conserves en boîtes. PL. V.— B.1 et 2

Société anonyme au capital de 25.000 francs.
Fabrication de conserves.

75. Société anonyme des Établissements Arsène Saupiquet, à Nantes (Loire-Inférieure), boulevard Sébastopol. — Conserves alimentaires. PL. V.— B.1 et 2

76. Société bordelaise de Conserves & Produits alimentaires, à Bordeaux (Gironde), route de Toulouse, 186 à 192. — Conserves alimentaires. Conserves diverses. Fruits secs. PL. V.— B.1 et 2

Dalidet (Georges) et Cie.
Usines, route d'Espagne, de 185 à 185bis.
Sydney 1879. Médaille de bronze.

77. Société Brestoise de Produits alimentaires, à Brest (Finistère) quai de la Douane. — Conserves de poissons à l'huile, au naturel et marinés. Conserves de légumes. Conserves de fruits. Conserves de viandes. PL. V.— B.1 et 2

Fouché (Eugène), directeur-gérant.
Fabrique de conserves alimentaires.

78. Société Française de Conserves de Viande pour l'Armée « La Bourbonnaise », à Moulins (Allier), cours de Bercy. — Conserves diverses : 1° Viande de bœuf bouilli pour l'armée ; 2° Filets de bœuf. Bœuf mode. Hachis, langues de bœuf. Pâtés de foie truffés ou non truffés. Tripes à la mode de Caen. 3° Légumes : Asperges. petits pois. Haricots verts. Flageolets. Choux-fleurs. Artichauts. Tomates et épinards, etc. PL. V.— B.1 et 2

Maison fondée le 30 Juin 1898.

79. Syndicat des Fabricants de Conserves (Exposition collective du), à Bordeaux (Gironde). — Conserves et produits alimentaires divers. PL. V.— B.1 et 2

Président : Ph. Rödel. Secrétaire : Ch. Bayle.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

80. Teyssonneau jeune (Les fils de Ch.), à Bordeaux (Gironde), rue Saint-Siméon 3 à 13, et à Concarneau (Finistère). — Conserves alimentaires et fruits conservés.

PL. V.— B. 1 et 2

Conserves de viandes. Légumes. Sardines. Thon. Fruits au jus, à l'eau-de-vie. Huiles et sirops. Plum-pudding.

Paris 1878, Médaille d'or ; Amsterdam 1883. Médaille d'or ; Anvers 1885. Médaille d'or ; Chicago 1893, Hors Concours. Chevalier de la Légion d'Honneur.

81. Tivollier (Emmanuel), à Toulouse (Haute-Garonne), rue d'Alsace-Lorraine, 31 et 33, et rue Baour-Lormian, 14. — Pâtés de foie gras de canards aux truffes du Périgord.

PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique de pâtés de foies gras de canards aux truffes.

Paris 1867, Médaille d'argent ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Philadelphie 1876, Médaille modèle unique avec Diplôme, Médaille d'or ; Chicago 1893, Médaille commémorative.

82. Troley (Jules), à Paris, rue Marc-Séguin, 32. — Filets de harengs saurs marinés à l'huile. Harengs et maquereaux au vin blanc. Merlans et rougets au vin blanc. Macédoine de poissons, etc.

PL. V.— B. 1 et 2

Fabrication spéciale de conserves de poissons, marque « Au Gendarme ».

Exposition universelle Bruxelles 1897, Médaille d'or.

83. Usines de Chèvremont & de Nancy, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue de Saurupt, 3. — Choucroûte en fûts et en boîtes.

PL. V.— B. 1 et 2

M. Krug (Alfred), directeur-gérant.

Fabriques de choucroûte de Strasbourg.

Maisons fondées en 1859 à Strasbourg, établies en France depuis 1872.

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille d'argent.

84. Vanheeckhoet (Pierre-A.-A.), à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), rue d'Orléans, 5, et rue du Moulin-à-Vapeur, 56. — Filets de harengs marinés à l'huile. Harengs et maquereaux au vin blanc, « Rollmops ». Harengs roulés sans arêtes au vin blanc et aux aromates. Tripes à la mode de Caen, etc.

PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique de conserves.

Paris 1889, Médaille de bronze.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

85. Vernet frères & Cie, à Orléans (Loiret), place du Martroi, 1. — Petits pois. Haricots verts. Asperges. Flageolets. Tomates au naturel. **PL. V.— B. 1 et 2**

Fabrique de conserves alimentaires.
Paris 1889, Médaille de bronze.

86. Vianey frères, à Paris, quai de la Râpée, 98. — Conserves alimentaires. Terrines de foies gras et de gibiers. Conserves en boîtes. **PL. V.— B. 1 et 2**

87. Vidal-Engaurran (Barthélemy) **& Cie**, à Marseille (Bouches-du-Rhône), place d'Aix, 28. — Conserves alimentaires. **PL. V.— B. 1 et 2**

Fabrique de conserves.
Margarine. Graisses alimentaires. Saindoux pur. Conserves. Huiles d'olives. Beurre. Coco. Corps gras alimentaires.
Usine et succursale à Sampierdarena (Italie).

88. Wursthorn (Pierre), à Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue Jeanne-d'Arc, 26. — Pâtés de foie gras et conserves alimentaires. **PL. V.— B. 1 et 2**

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Paris 1900, Membre du Comité d'installation de la classe 58 (Alimentation).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COLONIES

ALGÉRIE

1. **Bastide** (Léon), à Sidi-Bel-Abbès (Oran). — Figues sèches. Raisins secs. Amandes sèches. Noix. Olives. **PL. VI.— D.3**

   Propriétaire-agriculteur.

2. **Belhadj Si Larbi ben Hamouda,** au village de Freha, douar Beni-Ourtilane, commune de Guergour (Constantine). — Raisin sec. **PL. VI.— D.3**

3. **Benlalam Mohamed ben Cherif,** village Tigoura, douar Beni-Ourtilane, commune de Guergour (Constantine). — Raisins secs. **PL. VI.— D.3**

4. **Bonnaud** (A.), à Bouïra (Alger). — Conserves de viandes. Légumes. Poisson. Couscous. **PL. VI.— D.3**

5. **Borg** (Vincent), à Bougie (Constantine). — Figues et caroubes. **PL. VI.— D.3**

6. **Bourezkallah Sliman Ben Ali,** village Ighil ou Fellah, douar Beni-Ourtilane, commune du Guergour (Constantine). — Figues sèches. **PL. VI.— D.3**

7. **Bourgeois** (Henri), à Philippeville (Constantine). — Conserves de poissons. **PL. VI.— D.3**

8. **Chiolero** (Louis) **fils,** à Constantine, rue Caraman, 4. — Lard. Petit salé. Graisse. **PL. VI.— D.3**

9. **Compagnie genevoise,** à Sétif (Constantine). — Fruits séchés. **PL. VI.— D.3**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

10. Cotte (E.) **fils,** à Oued Amizour (Constantine). — Figues sèches. Câpres. PL. VI.— D.3

Négociant en produits du pays.

11. Couret frères, à Sidi Aïch (Constantine). — Figues. PL. VI.— D.3

12. Decelis (Ch.), à Castiglione (Alger). — Salaisons. Anchois. Sardines en barils et en bocaux. PL. VI.— D.3

13. Delcroix & Olive, à Castiglione (Alger). — Anchois et sardines. PL. VI.— D.3

14. Deyries (Raymond-Victor.), à Bougie (Constantine). — Figues. Caroubes. PL. VI.— D.3

Exposition universelle de Chicago 1893, Médaille commémorative.

15. Digne (Joseph), à Constantine, boulevard Victor-Hugo, 6. — Tomates. PL. VI.— D.3

16. Dion (Georges-Louis), à Surcouf, commune d'Aïn-Taya (Alger). — Sardines à l'huile. Salaisons. PL. VI.— D.3

17. Dubois (Parfait), à Seddouk (Constantine). — Figues sèches. PL. VI.— D.3

18. Dussaix (Eugène) **& Soubens,** à Kerrata (Constantine). — Câpres. PL. VI.— D.3

19. Elhachemi ben si Lounis (Ameur), à Tamazirt, commune de Fort-National (Alger). — Figues sèches. PL. VI.— D.3

20. Fabre (Marius), à Constantine, route du Bardo. — Olives vertes et noires. Tomates en conserves. Cornichons. PL. VI.— D.3

21. Fèvre (D.) **fils aîné,** à Alger, rue Henri-Martin, 21 23. — Fruits conservés. PL. VI.— D.3

22. Gidrol (Jean-Claude), à Souk-Ahras (Constantine). — Conserves de viandes sèches. Fruits. Légumes. PL. VI.— D.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

23. Laussinot Campagnac frères, à El Kseur, près Bougie (Constantine). — Fruits secs. PL. VI.— D.3

24. Martin (Louis), à Oued Amizour (Constantine). — Figues sèches. PL. VI.— D.3

25. Mati Ali ben Abdallah, à Kebila-Lafayette (Constantine). — Figues sèches. PL. VI.— D.3

26. Miramont (Pierre-Léon), à Oran, boulevard Sébastopol, 35. — Fruits confits. PL. VI.— D.3

27. Morato (Étienne), à Bougie (Constantine). — Figues, Caroubes. PL. VI.— D.3

28. Nasri (Akli ben Cherif), à Tala-Ifacene Lafayette (Constantine). — Figues. PL. VI.— D.3

29. Richaud (François), à Akbou (Constantine). — Olives. PL. VI.— D.3

30. Roig (Antoine), à Souk-Ahras (Constantine). — Raisins secs. PL. VI.— D.3

31. Zamit (Fortuné), à Bougie (Constantine). — Figues, Céréales, Caroubes. PL. VI.— D.3

INDE FRANÇAISE

1. Salla Balasoubramania Chetty, à Pondichéry. — Conserves alimentaires. PL. VI.— E.1

2. Sous-Commission de l'Agriculture, à Pondichéry. — Légumes secs et salés. PL. VI.— E.1

OCÉANIE

1. Kenealy, Faa (Tahiti). — Bananes sèches. PL. VI.— D.2

2. Raoulx (V.-L.), à Papeete (Tahiti). — Fruits à pain desséchés. PL.VI.— D.2

Négociant.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GUYANE FRANÇAISE

1. **Administration pénitentiaire de la Guyane Française,** à Cayenne. — Conserves diverses. PL. VI.— D.2 et 3

2. **Comité local de l'Exposition,** à Cayenne. — Conserves de légumes et de fruits. PL. VI.— D.2 et 3

INDO-CHINE

1. **Dreyfus** (Vve Léon) **& Cie,** à Paris, rue Sainte-Cécile, 14. Produits alimentaires. PL. VI.— D. et E.2 et 3

2. **Mainard-Toulza frères,** Dap-Caa (Tonkin). — Conserves de poulets, Perdreaux, Faisans tonkinois, etc. PL. VI.— D. et E.2 et 3

3. **Place** (L.) **& Cie,** à Paris, rue Saint-Antoine, 145. — Fruits secs et conservés de l'Indo-Chine. PL. VI.— D. et E.2 et 3

MADAGASCAR

1. **Beauristhene** (Em.), à Tamatave. — Conserves. Ananas et diverses conserves. PL. VI.— C. et D.4

2. **Compagnie coloniale française d'Élevage & d'Alimentation de Madagascar,** à Paris, rue de Richelieu, 92. — Conserves de bœuf bouilli. PL. VI.— C. et D.4

3. **Société d'Alixville,** à Amiens (Somme), rue Victor-Hugo, 17. — Conserves de viande de bœuf. Extrait de viande, etc. PL. VI.— C. et D.4

MARTINIQUE

1. **Beaudouin** (Charles), à Paris, rue de Berri, 38. — Fruits secs et conservés. PL. VI.— D.2 et 3

2. **Clanis** (Gaston), à Saint-Pierre. Fruits conservés. PL. VI.— D.2 et 3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

3. **Dupuis-Nouillé** (Hubert), à Saint-Pierre. — Fruits glacés. PL. VI.— D.2 et 3

4. **Fouché & Cie**, à Saint-Pierre. — Boites ananas. PL. VI.— D.2 et 3

5. **Comité local**, à Saint-Pierre. — Poissons. Thon mariné. Conserves de fruits. Bananes séchées. PL. VI.— D.2 et 3

NOUVELLE-CALÉDONIE

1. **Administration pénitentiaire** — Conserves de viande, de poisson, de légumes, de fruits, etc. PL. VI.— D.3

2. **Administration pénitentiaire** (Pénitencier de Bourail). — Conserves. Graisse de porc. PL. V.— D.3

3. **Administration pénitentiaire** (Pénitencier de Bourail). — Choucroute. PL. VI.— D.3

4. **Augé**, à Bourail. — Bananes sèches. PL. VI.— D.3

5. **Dark-Ieona.** — Biche de mer. PL. VI.— D.3

6. **Hubert** (A.), à La Dumbéa. — Goyaves sèches. PL. VI.— D.3

7. **Jacquier** (G.-René), à Foné, près Koné. — Biches de mer (grises, noires, rouges). PL. VI.— D.3

8. **Société des Établissements de Gomen-Ouaco.** — Conserves diverses. Viandes. Poissons, etc. PL. VI.— D.3

Siège social, à Paris, rue Castellane, 4.

9. **Tarbé des Sablons**, à Nouméa. — Biches de mer. PL. VI.— D.3

10. **Wright**, à Lifou. — Biche de mer. PL. VI.— D.3

RÉUNION

1. **Lacaze** (Eugène), à Saint-Pierre (Ile de la Réunion). — Conserves variées. PL. VI.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

1. **Aminard** (R.) à Granville (Manche). — Poissons. PL. VI.— E.2

2. **Beust & fils,** à Saint-Pierre et Miquelon.— Echantillons de différents types de morues sèches. PL. VI.— E.2

   Paris 1867. Médaille de bronze à Beust père et fils.

3. **Hacala** (Pierre-Charles), à Saint-Pierre (Iles de Saint-Pierre et Miquelon). — Saumons, Homards, etc. PL. VI.— E.2

4. **Huet** (C.), à Saint-Pierre et Miquelon. — Poissons séchés et en conserves. PL. VI.— E.2

5. **Le Buf** (François), à Saint-Pierre et Miquelon. — Poissons séchés. Morues, etc. PL. VI.— E.2

6. **Legasse** (Louis), à Saint-Pierre (Iles de Saint-Pierre et Miquelon). — Conserves de poissons. PL. VI.— E.2

7. **Société des Sécheries de Morues de Port-de-Bouc,** à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Sainte, 44. — Conserves de poissons. PL. VI.— E.2

8. **Tajan** (Paul-Joseph), à Saint-Pierre (Iles de Saint-Pierre et Miquelon). — Conserves. Croquettes de morues, etc., etc. PL. VI.— E.2

TUNISIE

1. **Abd Allah ben El Hadj Ahmed,** à Tozeur-Dégache. — Dattes dites « Degla ». PL. VI.— D.1

2. **Ahmed ben Hassen Longo,** à Gafsa. — Olives conservées. PL. VI.— D.1

3. **Ahmed ben Mohamed Gabous,** à Nefta. — Dattes Bent-Essigui. PL. VI.— D.1

4. **Amar ben Djellabi,** à Dégache. — Dattes dites « Deglat Ennour ». PL. VI.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. Bena (David), à Sfax (Tunisie). — Dattes. Pistaches.
PL. VI.— D. I

6. Brahim ben Mohamed El Ouadi, à Nefta, quartier d'Alegma. — Dattes Menakher. PL. VI.— D. I

7. Chambre de Commerce française de Tunis, à Tunis, rue d'Italie, 2. — Conserves de poissons. Fruits. Olives et capres. PL. VI.— D. I

8. Chambre mixte de Commerce & d'Agriculture du Sud de la Tunisie, à Sfax. — Dattes. Raisins secs. Figues sèches. Olives. PL. VI.— D. I

9. Ciralli (Nicole), à Tunis, rue Es Sadikia, 18. — Dattes.
PL. VI.— D. I

10. Direction de l'Agriculture & du Commerce de la Régence de Tunis, à Tunis, rue d'Angleterre, 22. — Dattes des oasis du Djerid. PL. VI.— D. I

11. El Hadj Abd Allah ben El Hadj Ali, Cheikh, à Tozeur. — Dattes. PL. VI.— D. I

12. El Maki ben Tahar ben El Hadj Ahmed, à Dégache, près Tozeur. — Dattes. PL. VI.— D. I

13. El Nouri ben Rabah, à Tozeur. — Dattes Beglat Ennour. PL. VI.— D. I

14. Epinat & Novak, à Mahdia (Tunisie), rue Aly-Bey.— Allaches salées. Sardines salées. PL. VI.— D. I

15. Genevay (Z.), à Tunis, rue d'Espagne, 14. — Olives en conserve. Légumes secs. PL. VI.— D. I

16. Habib (Fortuné d'Élie), à Sousse (Tunisie). — Dattes du Djerid. PL. VI.— D. I

17. Hadj Ali ben Hadj Ahmed, à Nefta. — Dattes Degla PL. VI.— D. I

18. Hafnoui ben Hadj Ettaieb, à Nefta. — Degla Ennour. Dattes Menakher. Dattes Bou Fagous. PL. VI.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

19. Mohamed ben Amar, à Tozeur, Cheikh des Zabda. — Dattes dites « Daglas ». PL. VI.— D.1

20. M'hamed ben Mohamed ben Ali, à Nefta. — Dattes Degla. PL. VI.— D.1

21. Mohammed Guettoul, à Midoun (Djerba). — Figues sèches et raisins secs. PL. VI.— D.1

22. Smida ben Hadj Mohamed Smida, à Nefta, quartier d'Alegma. — Dattes Fezzani. PL. VI.— D.1

23. Tahar ben Salah, à Nefta, quartier d'Alegma. — Dattes Bou-Fagous. PL. VI.— D.1

24. Taine (Emile-A.), à Bou Arada. — Jambons. Lards fumés. PL. VI.— D.1

25. Zine ben Ahmed Bakir, à Nefta, quartier d'Alegma. — Dattes « Fetimi ». PL. VI.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PAYS ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

1. Bauer (Heinrich), à Francfort-sur-le-Mein. — Petites saucisses de Francfort en boîtes. Saucisses au foie en boîtes. **PL. V.— D.2**

Fabrique de saucisses. Représentant à Paris, Walter Schacht, 14, rue Demarquay.

2. Brandt (Martin), à Lebeck. — Conserves de viandes et de poissons. Saumon fumé conservé pour l'exportation. **PL. V.— D.2**

Maison fondée en 1876 : Riugkjöbung (Danemark) 1881 ; Tobolsk (Sibérie) 1886. Lubeck.

3. Carstens & Winter, à Neumunster-sur-Holstein. — Produits divers de la charcuterie. **PL. V.— D.2**

Fabrication fine de charcuterie et viandes fumées. Spécialités : Saucissons. Jambons. Conserves de viandes et de saucisses pour les tropiques.

4. Erste Bayer. Krautverwertungs-Genossenschaft, E. G. m. u. H., près Munich Ismaning (Bavière). — Choucroute. **PL. V.— D.2**

Fournisseur d'instituts et corps d'armée.

5. Fromm (J.), à Francfort-sur-le-Mein. — Conserves de myrtilles. **PL. V.— D.2**

6. Hartmann (C.-G.), à Francfort-sur-Mein. — Conserves de saucisses. Saucisses de Francfort. **PL. V.— D.2**

Représentant : Duneufgermain, 8, rue Saint-Paul, Paris.

7. Jung (Adolf), à Francfort-sur-le-Mein.—Saucisses. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. Kamping (F.-W.), à Buer, près Osnabrück. — Jambons de Westphalie. Salamis. PL. V.— D.2

9. Knorr (C.-H.), à Heilbronn. — Légumes desséchés. PL. V.— D.2

10. Kœlsch à Francfort-sur-le-Mein. — Choucroute. Cornichons. Concombres au sel. PL. V.— D.2

Successeur G. Stoll.

11. Krueger (F.-W.), à Barth. — Conserves de poissons de la mer Baltique, en boîtes de fer-blanc. PL. V.— D.2

Fournisseur de la Cour royale de Prusse.

12. Micha (A.), à Berlin. — Conserves d'écrevisses. PL. V.— D.2

13. Michel (Aug.), à Schiltigheim, Strasbourg.— Pâtés de foie gras. Pâtés de gibier. PL. V.— D.2

14. Moitrier (Emil), à Metz (Lorraine). — Conserves de viandes, de légumes, etc. PL. V.— D.2

Fabrique de conserves. Succursale à Paris, 28, rue de Châteaudun.

15. Nimoeller (H.), à Guetersloh (Westfalie). — Conserves de légumes additionnés de « Roborat. » PL. V.— D.2

16. Panzer (Eugène) **& Cie**, à Eisenberg-Saasa. — Saucissons. Cervelas et salamis fumés. PL. V.— D.2

Fabrication spéciale pour l'Exportation.

17. Panzer (Gustave), à Eisenberg (Saxe-Altembourg). — Conserves de viandes. PL. V.— D.2

Fabrique de saucisses de Thuringe. Spécialité de saucisses de cervelas et salamis. Marchandises et conserves pour l'exportation.

18. Rehse Albert fils. à Wulfel (Hannovre). — Conserves avec réchaud. PL. V.— D.2

19. Rheinische Préeserven Fabrik, Raffauf & Cie, à Coblentz. — Capsules de bouillon, etc. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

20. Schendel (W.), à Lauenbourg (Poméranie). — Conserves de viande d'oies fumées de Poméranie. Poitrine d'oies. Graisse d'oies. Viande d'oies salées. **PL. V.—D. 2**

Fournisseur de la cour.

21. Schmidt (Heinrich), à Francfort-sur-le-Mein. — Conserves de viandes et de saucisses. **PL. V.— D.2**

Maison fondée en 1811.

22. Schott, à Strasbourg. — Pâtés de foie gras. **PL. V.— D.2**

Ancienne maison Albert Henry.

Exportation. Fournisseur de Sa Majesté le roi de Prusse et de Sa Majesté le roi d'Italie.

23. Société alsacienne d'Alimentation, à Schittigheim, Strasbourg. — Plums. Prunes bleues fourrées. **PL. V.— D.2**

Bonbons de réglisse : Lakritzia.

Capital social : 1 million de marks.

24. Turck & Pabst, à Francfort-sur-le-Mein. — Saucisses. **PL. V.— D.2**

25. Wagner & Cie (Joh.-Phil.), à Main. — Conserves de fruits. **PL. V.— D.2**

AUTRICHE

1. Comité spécial pour l'Exposition agricole de l'Autriche (Exposition collective du), à Vienne, Liebiggasse, 5.

Felbinger (Le chevalier François de).
Harrach (Le comte Jean de).
Kumpf (Le Dr Ernest).
Reinle (Othon).
Rozanski (Jean).
Slehover (Stanislas).
Steiner (Armand).
Tschurtschenthaler (Aloïse).
Wagner (E.) & Cie.

Conserves de légumes et de fruits. **PL. V.— D. I**

2. Tschurtschenthaler (Aloïse), à Bozen (Tyrol). — Conserves de viandes, de légumes, de fruits, de lait. **PL. V.— D. I**

3. Wagner (R.) **& Cie,** à Erlao, près Vienne. — Conserves pour l'armée. Conserves et pâtés pour le commerce. **PL. V.— D. I**

Fabrique de conserves Impériale Royale autrichienne de la cour et de l'armée.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

BELGIQUE

1. **Fabrique internationale de Conserves alimentaires,** à Malines, Neckerspoel, 405. — Conserves. **PL. V.— D.2**

2. **Kennis** (L.), à Bruxelles, rue Rogier, 24. — Extrait alimentaire. Bouillon concentré, etc. **PL. V.— D.2**

3. **Société anonyme « La Corbeille »,** à Wespelaer. — Conserves de légumes et cerises. **PL. V.— D.2**

   M. Julien Vande Poel, directeur.

4. **Société anonyme Ox-Beef,** à Bruxelles, avenue du Boulevard, 14. — Extraits de viande. Poudre de viande. **PL. V.— D.2**

5. **Van Meenen,** à Bruxelles, rue de Prusse, 1. — Choucroute. Conserves alimentaires. **PL. V.— D.2**

   Ancienne maison Bertram.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

1. **Balic** (Muharem), à Kozarac. — Pruneaux secs. **PAV. PL. II**

2. **Département de l'Agriculture,** à Sarajevo. — Fruits séchés. Purée de prunes. **PAV. PL. II**

3. **Gebrueder Weiss** (Weiss frères), à Brčka. — Pruneaux secs. **PAV. PL. II**

4. **Kojdic** (Savo), à Brčka (Bosnie). — Pruneaux secs. **PAV. PL. II**

5. **Kovacevic** (Stefan), à Brčka (Bosnie). — Pruneaux secs. **PAV. PL. II**

6. **Kucukalic** (Aliaga), à Brčka (Bosnie). — Purée de prunes et pruneaux secs. **PAV. PL. II**

BULGARIE

1. **Anastassoff frères,** à Kustendil. — Pruneaux. **PLAN II**

2. **Bacheff** (Sv.-St.), à Balianité. — Pruneaux. **PLAN II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

3. **Boris Dospevsky,** à Tatar-Bazardjik. — Tomates en purée. **PLAN II**

4. **Iotzo Pavloff,** à Roustchouk.— Viandes séchées et fumées.

5. **Mihneff** (Pètre-G.), à Slivno. — Pastarma. Filets de bœuf fumés. **PLAN II**

6. **Mochteff** (Raphael), à Choumla. — Viandes séchées et fumées. **PLAN II**

7. **Nedelkoff, Koleff** (Iv.), à Ratchevtzi. — Pruneaux. **PLAN II**

8. **Panteley Ghenoff,** à Varna. — Conserves de tous genres. **PLAN II**

9. **Péneff** (At.), à Tirnovo. — Boyaux séchés et salés. **PLAN II**

10. **Popoff** (Pètre-D.), à Sovrolyanovro (Département Küstendil). — Prunes sèches. **PLAN II**

11. **Tanass Penoff,** à Tirnova. — Boyaux séchés et salés. **PLAN II**

12. **Tachko Lyakoff & Kostoff** (G.), à Sofia. — Boyaux préparés. **PLAN II**

CHINE

1. **Commission impériale** (Chine du Sud), à Canton. — Gâteau d'algues. Ailerons de requin. Haricots salés. Viande de bœuf séchée au soleil. Kakis secs. Crevettes séchées, etc. **PL. VI.— B. 3**

2. **Commission impériale** (Chine du Centre), à Shanghaï. — Pousses de bambou. Dattes. Œufs conservés. **PL. VI.— B. 3**

DANEMARK

1. **Association des Abattoirs coopératifs danois,** à Copenhague. — Viande de porcs. Lard. Saucissons. **PL. V.— C. I**

2. **Fabrique danoise de Vins & Conserves,** à Faaborg. — Confitures. Pâté. Boulettes de poissons. **PL. V.— C. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

3. Fabriques danoises de Conserves alimentaires, à Copenhague. — Conserves de viande. Pâtés. Poissons. Légumes. Fruits, etc. PL. V.— C.1

J.-D. Beauvais.

4. Opfermann (C.-M.), à Copenhague. — Harengs marinés. Anchois. PL. V.— C.1

5. Société anonyme des Fabriques de Conserves Wolff & Arvé, à Copenhague. — Pâté de foie. PL. V.— C.1

ÉQUATEUR

1. Cognoli (Pedro), à Guayaquil. — Extrait de viande. PL. V.— D.7

ESPAGNE

1. Abel Bonfill (Pedro), à Barcelone, rue de Vidrieria, 10. — Conserves ordinaires et truffées. PL. V.— D.1

2. Baeza (Rogelio), à Almeria, place San Sébastian, 6. — Raisin de conserve. PL. V.— D.1

3. Balaguer (S.) **y C^a^**, à Lérida. — Conserves. PL. V.— D.1

4. Beloso y Fernandez (Aniceto), à Pamplona, rue Mayor, 113. — Conserves de viandes de porc. PL. V.— D.1

5. Bescós frères y C^a^, à Saragosse, rue de Valencia, 6. — Conserves de fruits et de légumes. PL. V.— D.1

6. Blanco Gonzalez (José), à Ponferrada (Province de Leon). — Conserves de fruits et légumes. PL. V.— D.1

7. Busto (Francisco), à Almeria, rue de Valencia, 1. — Raisin de conserve. PL. V.— D.1

8. Butini y Leoz (Luis), à Tudela (Province de Navarre). — Conserves de fruits et de légumes. PL. V.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

9. Casado Reissig (Felipe-N.), à Malaga, rue de Torrijos, 97. — Raisins secs. PL. V.— D. I

10. Company Mallent (José-Maria), à Gandia (Province de Valence). — Raisins secs. PL. V.— D. I

11. Diez Canseco (Manuel), à Leon, rue de los Cuatro Cantones, 9. — Jambon et viande de bouc préparée. PL. V.— D. I

12. Echarri y Arguiñarena (Miguel), à Pamplona, rue de la Zapateria, 47. — Conserves de viande de porc. PL. V.— D. I

13. Franco de Saravia (Baltasar), à Madrid, rue de Trafalgar, 3. — Conserves de viandes. Poissons. Légumes et fruits. PL. V.— D. I

14. Gadea (Ricardo de la), à Almeria, rue San Francisco, 4. — Raisin de conserve. PL. V.— D. I

15. Gaminde y Cª, à Lemoniz (Province de Vizcaya). — Conserves. PL. V.— D. I

16. Garcia y Somoza (Félix), à Noya (Province de la Corogne). — Conserves de viande. Poissons, etc. PL. V.— D. I

17. Gasset y Martinez, à Riveira (Province de la Corogne). — Sardines et diverses conserves. PL. V.— D. I

18. Goday Goday (Juan), à Rianjo (Province de la Corogne). — Sardines à l'huile. PL. V.— D. I

19. Gomez y Ramirez (José Joaquin), à Seville, rue de Arios Montano, 1. — Conserves de poisson. PL. V.— D. I

20. Góngora (Joaquin de), à Pechina (Province d'Ameria). — Raisin de conserve. PL. V.— D. I

21. Grana & fils (Enrique), à Malaga, Cortina del Muelle. 75. — Raisins secs. PL. V.— D. I

22. « Las Palmas », à Alicante (playa del Babel).— Conserves de fruits et légumes. PL. V.— D. I

23. Lopez Aldao (Antonio), à La Corogne, rue de la Palloza, 6. — Conserves de viandes, poissons et légumes. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

24. Luengo frères, à Almendralejo (Province de Badajoz). — Conserves de viande. PL. V.— D. I

25. Lumpié y Fernandez (José), à Málaga, rue de Santa Rosa, 9. — Conserves au naturel. PL. V.— D. I

26. Madruga & frères (Manuel), à Salamanque, place de la Verdura, 36. — Charcuterie. PL. V.— D. I

27. Marroc Rocatallada (Manuel), à Saragosse, rue de la Manifestaciõn, 1. — Conserves de légumes. PL. V.— D. I

28. Mina (Fils de M.), à Pamplona. — Charcuterie. PL. V.— D. I

29. Mugaburu (Cándido), à Logroño. — Conserves de légumes. PL. V.— D. I

30. Orland (José-Maria), à Almeria. — Raisin de conserve. PL. V.— D. I

31. Oliver y Cª, à Denia (Province d'Alicante). — Raisins secs. PL. V.— D. I

32. Orozco y Cordero (Ramón), à Almeria. — Raisin de conserve. PL. V.— D. I

33. Requena (Manuel-Francisco), à Almeria, rue Mendez Nuñez, 5. — Raisins frais conservé. PL. V.— D. I

34. Rodenas (Emilio), à Casas Ibañez (Province d'Albacete). — Conserves de légumes et de fruits. PL. V.— D. I

35. Rodriguez Calvache (José), à Almeria, rue del Principe, 56. — Raisin de conserve. PL. V.— D. I

36. Rodriguez Calvache (Juan), à Alhama (Province d'Almeria). — Raisin de conserve. PL. V.— D. I

37. Rodriguez (Diego), à Alhama (Province d'Almeria). — Raisin de conserve. PL. V.— D. I

38. Salvadó frères, à Barcelone, rue del Rech, 45. — Raisins secs et figues. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

39. Torra Palau (JUAN), à Barcelone, rue de Ausias March, 33. — Saucisson. PL. V.— D. I

40. Trevijano & fils, à Logroño. — Conserves de légumes. PL. V.— D. I

ÉTATS-UNIS

1. Alaska Packers Association, à San-Francisco (Californie).— Saumon en conserve. PL. V.— D.2

2. Ames (J.-O.), à Red Bluff (Californie).— Pruneaux « Kelsey ». PL. V.— D.2

3. Anderson (O.-M.), à Red Bluff (Californie).— Pêches «White Cling ». PL. V.— D.2

4. Anker Manufacturing Company, à New-York, Greenwich street, 255. — Capsules de bouillon. Bouillon liquide. Capsules de « junket ». PL. V.— D.2

5. Armour & Cº, à Chicago (Illinois). — Conserves de viandes, Saucisses. Viandes fumées. Extraits de viande. PL. V.— D.2

6. Armour Packing Company, à Kansas City (Missouri). — Conserves de viandes. PL. V.— D.2

7. Barataria Canning Company, à Biloxi (Mississipi). — Conserves de crabes, de crevettes, de poisson, d'huîtres. Figues conservées. PL. V.— D.2

8. Barr (G.-W.), à Fresno (California).— Fruits secs. PL. V.— D.2

9. Beardsley's (J.-W.), à Sons, New-York.— Morue déchiquetée Bœuf fumé en tranches. Harengs conservés sans arêtes. PL. V.— D.2

10. Bouillon Stock Manufacturing Company, à Chicago. — Bouillon concentré de Wahl, fabriqué seulement avec le bacille de la levure. PL. V.— D.2

11. Brown (PAUL). **Taylor Company,** à New-York, Hudson street 76. — Conserves de maïs, de tomates et d'asperges. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

12. California Fish Company, à Los Angeles, (Californie). — Sardines. **PL. V.— D.?**

13. Campbell Preserving Company, à Camden, (New-Jersey).— Sauces piquantes. Soupes grasses et maigres. **PL. V.— D.2**

14. Castle brothers, à Fresno, California.— Poires, pêches et abricots secs. Pommes. Prunes. **PL. V.— D.2**

15. Chipman (N.-P.), à Red Bluff (Californie). — Pêches « Muir ». **PL. V.— D.2**

16. Commission de Californie, à San-Francisco, (Californie). — Produits conservés de Californie. **PL. V.— D.2**

17. Cone (D.-S.), Red Bluff, (Californie). — Pruneaux, pêches et poires sèches. **PL. V.— D.2**

18. Curtice brothers Company, à Rochester (New-York) — Conserves de fruits et de légumes. Soupes et viandes conservées. **PL. V.— D.2**

19. Dairymen's Union, à San-Francisco (Californie).— Viandes fumées, etc. **PL. V.— D.2**

20. Doxsee (J.-H.) **& sons, Islip,** à Long Island, New-York. — Conserves et jus de coquilles « Little Neck Clams ». **PL. V.— D.2**

21. Ducan (Mrs M.), à Red Bluff (Californie). — Fruits secs. **PL. V.— D.2**

22. Erie Preserving Company, à Buffalo (New-York).— Fruits et légumes conservés. **PL. V.— D.2**

23. Forsythe (William), à Fresno (Californie).— Figues et raisins secs. Raisin sans pépins. **PL. V.— D.2**

24. Franco-American Food Company, à Jersey Heights (New-Jersey). — Soupes et viandes conservés. **PL. V.— D.2**

25. Frésno Chamber of Commerce, à Fresno (Californie). Fruits secs. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

26. German American Provision Company, à Chicago.
Viandes conservées et saucisses. **PL. V.— D.2**

27. Geneva Preserving Company, à Genève (New-York).
Poires « Kieffer », marque « Thistle ». **PL. V.— D.2**

28. Goetjean (N.), à San-Francisco (Californie). — Soupes. Viandes et légumes conservés. **PL. V.— D.2**

29. Hayden Packing Company, à San-Francisco (Californie. — Légumes séchés artificiellement. **PL. V.— D.2**

30. Hickmott Canning Company, à San-Francisco (Californie).— Asperges en conserve. **PL. V.— D.2**

31. Hobbs (A.-L.), à Fresno (Californie). — Fruits secs. **PL. V.— D.2**

32. Howell (B.-F.), à Red Bluff (Californie). — Nectarines. **PL. V.— D.2**

33. Huckins (J.-H.-W.) **& C°,** à Boston, (Massachusetts). — Soupes et viandes conservées. **PL. V.— D.2**

34. Imperial Packing Company, à Canajoharie (New-York). — Conserves de lard, de viande et de jambon en tranches. **PL. V.— D.2**

35. Inderriaden (J.-B.), à Fresno (Californie). — Fruits secs. **PL. V.— D.2**

36. Jensen (N.-P.), à Fresno (Californie). — Fruits secs. **PL. V.— D.2**

37. Kapp & Street, à San-Francisco (Californie). — Viandes conservées, « Tamales » de dindon et d'huîtres, « Chili concarne », « Frijolas », « Enchiladas », etc. **PL. V.— D.2**

38. Kemp, Day & C°, à New-York. — Légumes et fruits conservés. Produits de poissons. **PL. V.— D.6**

39. Kimble Estate, à Fresno (Californie). — Fruits secs. **PL. V.— D.6**

40. Knox (CHARLES-B.), à Johnstown (New-York). — Gélatine à l'usage culinaire. **PL. V.— D.6**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

41. Lewis (D.-W.), à Fresno (Californie). — Fruits secs.
PL. V.— D.6

42. Lewis (W.-L.), à Fresno (Californie). — Fruits secs.
PL. V.— D.6

43. Libby, Mc Neill & Libby, à Chicago.— Viandes conservées. Soupes. Viandes fumées. Saucisses.
PL. V.— D.6

Philadelphie 1876, Médaille de bronze; Paris 1878, Médaille d'or.

44. Los Angeles Chamber of Commerce, à Los Angeles (Californie). — Fruits secs.
PL. V.— D.6

45. Loud & Gerling, à Pomona (Californie). — Abricots secs.
PL. V.— D.6

46. Mc Menamin & C°, à Hampton (Virginie). — Conserves de crabes.
PL. V.— D.6

47. Malaga cooperative Company, à Fresno (Californie). Fruits secs.
PL. V.— D.6

48. Malone & Smith, à Ontario (Californie). — Pruneaux.
PL. V.— D.6

49. Marcariar & C°, à Fresno (Californie). — Fruits secs.
PL. V.— D.6

50. Michigan Carbon Works, à Détroit (Michigan). — Gélatine.
PL. V.— D.6

51. Miley (A.-C.), à Fresno (Californie). — Fruits secs.
PL. V.— D.6

52. Ministère de l'Agriculture (Section de l'Industrie des Bestiaux), à Washington, D. C. (EXPOSITION COLLECTIVE DES).

BOARDMAN HROTBERS, à Nevada Serra.

SCHEVARZCHILD & SULZBERGER COMPANY, à New-York.

PRIEBE et SINIATER, à New-York.

Viandes conservées. Gelées. Salées.
PL. V.— D.6

53. Ministère de l'Agriculture (Section de Chimie), à Washington. — Exposition collective de sucres, de sirops et de bonbons.
PL. V.— D.6

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

54. Minnehaha Vineyard, à Fresno (Californie). — Fruits secs. **PL. V.— D.6**

55. Morris (Nelson) **& C⁰,** à Chicago.— Viandes conservées. **PL. V.— D.6**

56. Neal (John-R.), **& C⁰,** à Boston (Massachusetts). — Poisson fumé. **PL. V.— D.6**

57. Noble brothers, à Fresno (Californie). — Fruits secs. **PL. V.— D.6**

58. Pacific Steam Whaling Company, à San-Francisco (Californie). — Saumon conservé. **PL. V.— D.6**

59. Phœnix Packing Company, à Fresno (Californie). — Fruits secs. **PL. V.— D.6**

60. Richardson & Robbins, à Dover (Delaware). — Viandes conservées. **PL. V.— D.6**

61. Runyon (E.-W.), à Red Bluff (Californie). — Pêches « Crawford ». **PL. V.— D.6**

62. Russell (Edward-T.) **& C⁰,** à Boston (Massachusetts). — Sardines américaines conservées. **PL. V.— D.6**

63. Sacramento River Packing Company, à San-Francisco (Californie). — Saumon conservé. **PL. V.— D.6**

64. San-Gabriel Fruit Company, à San-Gabriel (Californie). — Pêches et abricots secs. **PL. V.— D.6**

65. Santa-Ana Chamber of Commerce, à Santa-Ana (Californie). — Pruneaux. Pêches et Abricots secs. **PL. V.— D.6**

66. Sea Beach Pickling Works, à Warrenton (Orégon). — Conserves de coquilles "Clams". **PL. V.— D.6**

67. Swift & C⁰, à Chicago. — Viandes conservées et produits alimentaires. Jambons. Lard. Saindoux. **PL. V.— D.6**

68. Tamale (I.-X.-L.) **Company,** à San-Francisco (Californie). — « Tamales. Frijolas. Fuchilades. Chili concarne » soupes. **PL. V.— D.6**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

69. Trowbridge (D.-S.). à Fresno (Californie). — Fruits secs. PL. V.— D.6

70. Van Camp Packing Company, à Indianapolis (Indiana).— Viandes. Soupes et légumes conservés. PL. V.— D.6

71. Viau (Lewis), à Fresno (Californie).— Fruits secs. PL. V.— D.6

72. Voice brothers, à Fresno (Californie). — Brugnons secs. PL. V.— D.6

73. Wagner (Martin) **Company,** à Baltimore (Maryland). — Ananas conservés. PL. V.— D.6

74. Welch Grape Juice Company, à Westfield (New-York). — Jus de raisin. PL. V.— D.6

75. Winkle (G.-W.), à Fresno (Californie). — Fruits secs. PL. V.— D.6

76. Wonson (William-H.) **& son,** à Gloucester (Massachusetts). — « Halibut » (poisson d'Islande) préparé en morceaux ou en bandes. PL. V.— D.6

77. Zimmerman brothers, à Fresno (Californie). — Fruits secs. PL. V.— D.6

GRANDE-BRETAGNE

1. Alexander frères, à Québec (Canada), Port Daniel. — Produits conservés. PL. V.— D.2

2. Ance, à Gascons Fish Company, à Québec (Canada). — Produits conservés. PL. V.— D.2

3. Aylmer Canning Company, à Aylmer, Ontario (Canada). — Produits conservés. PL. V.— D.2

4. Balantyne, Byron Island, Magdalen Islande (Canada). — Produits conservés. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. Belleville Canning Company, à Belleville Ontario (Canada). — Produits conservés. **PL. V.— D.2**

6. Bovril Limited, 152, 166, Old street, à Londres, E.C. — Préparations de viandes. **PL. V.— D.2**

« Bovril », préparation fluide composée des constituants nutritifs et des constituants stimulants du bœuf de première qualité. Gelée de bœuf Bovril. Stamnoïdes Bovril.

Médailles d'or, Paris 1889, Chicago 1893.

Succursale à Paris, 4, rue de la Tâcherie.

7. Brand & C°, Limited, à Londres, W., Little Stanhope street, 11, Mayfair. — Extraits. Tablettes et préparations de viandes pour malades. Gelées. Potages. Pâté de gibiers et viandes conservées, etc. **PL. V.— D.2**

8. British Columbia Salmon Combination, à Londres, E. C., Fenchurch avenue, 9. — Produits conservés. **PL. V.— D.2**

9. British Columbia Salmon Packers' Association, à Vancouver, British Columbia (Canada). — Produits conservés. **PL. V.— D.2**

10. Canadian Packing Company, à London, Ontario (Canada). — Produits conservés. **PL. V.— D.2**

11. Collas (Robin) **& C°,** à Paspebiac, Québec (Canada). — Produits conservés. **PL. V.— D.2**

12. Collas, Whitman & C°, à Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada. — Produits conservés. **PL. V.— D.2**

13. Coombs (Henry-F.), à Saint-John, Nouveau-Brunswick (Canada). — Produits conservés. **PL. V.— D.2**

14. Crosse & Blackwell, Limited, à Londres, W. Soho square, 21. — Viandes. Poissons et fruits conservés. **PL. V.— D.2**

15. Delhi Canning Company, à Delhi, Ontario (Canada). — Produits conservés. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

16. Département de l'Agriculture (Exposition collective du), Dominion of Canada.

Colombie Britannique.
Ile du Prince-Edouard.
Manitoba.
Nouveau-Brunswick.
Nouvelle-Écosse.
Province du Nord-Ouest.
Ontario.
Québec.

Conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits.
PL. V.— D.2

17. Drieberg (C.), à Ceylan. — Conserves de viandes et de poissons. PL. V.— D.2

18. Edmunds (Joseph), à Londres, N., Belper street, Barnsbury. — Poissons conservés. Pâtes et essence d'anchois, de sardines, de harengs, de morues, etc. PL. V.— D.2

19. Excelsior Canning Company, à Saharanpur, Provinces du Nord-Ouest (Indes). — Fruits conservés en sirops.
PL. V.— D.2

20. Expérimental Farm of Brandon, à Manitoba (Canada). — Légumes en solution. PL. V.— D.2

21. Expérimental Farm & Indian Head, à North West Territoires (Canada). — Légumes en solution : Pois, Fèves et haricots. PL. V.— D.2

22. Fearman (F.-W.), à Hamilton, Ontario (Canada). — Produits conservés. PL. V.— D.2

23. Fruing (William) **& C°,** à Québec (Canada), Grand Greve. — Produits conservés. PL. V.— D.2

24. Gascon Fishing Company, à Montréal (Canada). — Produits conservés. PL. V.— D.2

25. Hambly (J.-H.) **& fils,** à Cedar Springs, Ontario (Canada). — Produits conservés. PL. V.— D.2

26. Harris (Charles & Thomas) **& C°,** à Calne (Wiltshire), — Lard fumé. Jambon séché. Saindoux et saucisses pour la consommation européenne et pour l'exportation aux climats chauds. PL. V.— D.2

Récompense : Médaille d'or, Exposition internationale universelle Paris 1889.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

27. Hoegg & C⁰, à Québec (Canada), Port Daniel. — Produits conservés. **PL. V.— D.2**

28. Ingersoll Packing Company, à Ingersoll, Ontario (Canada). — Produits conservés. **PL. V.— D.2**

29. Ievers (R.-W.), à Ceylan. — Conserves de viandes, de poissons. **PL. V.— D.2**

Agent du gouvernement de la province du Nord.

30. Laing Packing & Provision Company, à Montréal (Canada). — Produits conservés. **PL. V.— D.2**

31. Lawry frères, à Hamilton, Ontario (Canada). — Produits conservés. **PL. VI.— C.I**

32. Le Boutellier frères, à Paspebiac, Québec (Canada). — Produits conservés. **PL. VI.— C.I**

33. Leslie (R.-J.), à Amherst, Magdalen Islands (Canada). — Produits conservés. **PL. VI.— C.I**

34. Lipton, Limited, à Londres, E. C., City road. — Fruits conservés en bouteilles. Préparation de bœuf et de bœuf en état fluide. **PL. V.— D.2**

35. Logie (A.-J.), à Dalhousie, Nouveau-Brunswick (Canada). — Produits conservés. **PL. VI.— C.I**

36. Logie (A. et R.), à Dalhousie, Nouveau-Brunswick (Canada). — Produits conservés. **PL. VI— C.I**

37. Ludw Wurzburg Company, à Halifax, Nova Scotia (Canada). — Produits conservés. **PL. VI.— C.I**

38. Miller (A.-C.) **& C⁰,** à Picton, Ontario (Canada). — Produits conservés. **PL. VI.— C.I**

39. Miller & C⁰, à Trenton, Ontario (Canada). — Produits conservés. **PL. VI.— C.I**

40. « Old Calabar » Biscuits Company, Limited, à Liverpool, Chapel street, 28. — Calettes (mélanges de viande et légumes) « Old Calabar » pour chiens et animaux de basse-cour. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

41. Percé Fishing Company, à Percé, Québec (Canada). — Produits conservés. PL. VI.— C.1

42. Perry (W.-T.-L.), à Penzance (Cornwall), Mounts Bay Steam Works. — Poissons marinés. Poissons conservés dans l'huile. PL. V.— D.2

43. Poulton & Noel, à Londres, N., Brewery road, 62. — Viandes. Soupes. Légumes conservés, en boîtes, en verres et en tinnes. PL. VI.— C.1

44. Province de Québec, à Québec (Canada). — Légumes en solution. PL. VI.— D.1

45. Red Cross Canning Company, à Port Hoep, Ontario (Canada). — Produits conservés. PL. VI.— C.1

46. Rouhier, à Port-Louis (Ile Maurice). — Conserves de fruits secs et au vinaigre. PL. VI.— C.1

47. Sealy (Jean), à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Canada). — Produits conservés. PL. VI.— C.1

48. Sharwood Company (J.-A.), à Londres E.C., Saint-Georges-House, Eastcheap. — Viandes conservées. Mangues. Modèles de fruits employés pour les confitures. PL. V.— D.2

49. Simcoe Canning Company, à Simcoe, Ontario (Canada). — Produits conservés. PL. VI.— C.1
Animaux de basse-cour. PL. V.— D.2

50. Spratt's Patent, à Londres, E. C. — Galettes et préparations de viandes sous forme de biscuits pour chiens, chevaux, bestiaux et animaux de basse-cour. PL. V.— D.2

51. Sydney Meat Preserving Company, à Londres, Rood E.C., Lane, 16. — Viandes conservées. PL. VI.— C.1

52. Thompson (Robert) **& fils,** à Toronto (Canada). — Produits conservés. PL. VI.— C.1

53. Webb Jubal, à Londres, E. C. Central Market, 313 Smithfield. — Jambon. Lard. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

54. William Davies Company, à Toronto (Canada). — Viandes conservées. PL. V.— D.2

55. Windsor (J.-W.), à Cape Cove, Québec, (Canada). — Produits conservés. PL. VI.— C. I

56. Wurzburg Company, à Vancouver, Nouveau-Brunswick (Canada). — Produits conservés. PL. VI.— C. I

GRÈCE

1. Athanassiou (Nicolas-M.), à Athènes. — Conserves diverses. PAV. PL. II

2. Barberis (Christos-A.), à Philiatra (Messénie). — Raisins secs. PAV. PL. II

3. Bassias (Typaldo-A.), à Athènes. — Raisins secs. PAV. PL. II

4. Bétzou (Eurydice), à Nauplie. — Raisins secs. Sultanine. PAV. PL. II

5. Burlumi (N.-A.), à Patras. — Raisin sec de Corinthe préparé. Raisin sec blond dit « Sultanine ». Figues sèches de Calamata. PAV. PL. II

6. Caravergias (Georges), à Tyrnavos (Thessalie). — Raisin sec. PAV. PL. II

7. Chadji-Joannou, à Patras. — Raisins secs. PAV. PL. II

8. Chrysicopoulos (J.-N.), à Aegion (Achaïe). — Raisins secs. PAV. PL. II

9. Crémydas frères, à Patras. — Raisin de Corinthe. PAV. PL. II

10. Gryllos (François), à Naxos (Cyclades). — Cédrats marinés. PAV. PL. II

11. Hancoch & Wood, à Patras. — Raisins secs et nettoyés à la machine. PAV. PL. II

12. Kydonakis (Nicolas), à Corinthe. — Raisins secs : variété sultanine. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

13. Maltésos (Thémistocles), à Patras. — Raisin de Corinthe. **PAV. PL. II**

14. Michalakopoulos (Arg.), à Patras. — Raisin de Corinthe. **PAV. PL. II**

15. Nicolaou (Jean et Stavros), à Corinthe. — Raisins secs. **PAV. PL. II**

16. Panagopoulos (Constantin-A.), à Patras. — Raisins secs. **PAV. PL. II**

17. Pappageorgiou (Photius), à Chalandritsi (commune de Pharo-Achaïe). — Raisins secs. **PAV. PL. II**

18. Schizas (Dém.), à Patras. — Raisin de Corinthe. **PLAN N° 2**

19. Société biotechnique, à Patras. — Raisins secs de Grèce de diverses qualités et de diverses provenances. **PAV. PL. II**

20. Société « M. L. Messinésis », à Patras. — Raisin de Corinthe. **PAV. PL. II**

21. Thanopoulos (P.), à Athènes. — Produits de la charcuterie. **PAV. PL. II**

HONGRIE

HONGRIE

1. Bogdány (Fabrique hongroise de conserves à potages), à Rohoncz (Vas). — Conserves pour potages. **PL. V.— D.I**

2. Borhy (Georges de), à Gyöngyös. — Fruits et légumes séchés et conservés. **PL. V.— D.I**

3. Brém (François), à Budapest. — Conserves de fruits et légumes. **PL. V.— D.I**

4. Del Medico (Pierre) **fils,** à Budapest. — Salmis hongrois. **PL. V.— D.I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. **Dozzi** (JOSEPH), à Budapest. — Salamis. PL. V.— D. I

6. **Herz** (ARMINIUS) **fils,** à Budapest. — Saucissons de salamis (imitation). PL. V.— D. I

7. **Herz & fils,** à Károlyfalva. — Salamis. PL. V.— D. I

8. **Hirschfeld** (ANTOINE), à Galgócz (Nyitra). — Foie d'oie conservé. PL. V.— D. I

9. **Kreische** (ANTOINE), à Budapest. — Salamis hongrois. PL. V.— D. I

10. **Kardas** (ARPAD), à Budapest. — Moulages (produits potagers) groseilles. PL. V.— D. I

11. **Krompecher** (E.-M.), **fils,** à Felka, Comitat Szepes. — Pois décortiqués, glacés et verts. PL. V.— D. I

12. **Manfed Weiss,** à Budapest. — Conserves de potages, de viandes, de légumes en boîtes et en paquets. PL. V.— D. I

Première fabrique hongroise de conserves alimentaires et d'articles en métal.

13. **Markó** (ALBERT), à Budapest. — Pruneaux séchés. PL. V.— D. I

14. **Mocznik** (L.), à Budapest. — Conserves de légumes et de fruits. PL. V.— D. I

15. **Pick** (MARC), à Szeged. — Saucisses. Saindoux. PL. V.— D. I

16. **Strauss** (ANTOINE), à Budapest, Arpad Utcza, 11. — Pruneaux secs conservés. PL. V.— D. I

Spécialités en prunes sèches et haricots.
Bruxelles 1888, Médaille d'or ; Anvers 1894, Médaille d'or.
Maison fondée en 1875.

17. **Société d'exportation de Caviar d'Orsova et de Poissons,** à Orsova.— Caviar. Poissons conservés. PL. V.— D. I

18. **Szál frères,** à Apatin. — Conserves de poissons au poivre rouge. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

19. Széll (Georges), à Avar-Újváros (Szatmár). — Pruneaux farcis aux noix. PL. V.— D.I

20. Teleki (Ladislas-Jules, comte), à Kendi-Lóna. — Fruits et légumes séchés au four. PL. V.— D.I

21. Teleki (Comte Arvéd), à Drassó. — Fruits et légumes séchés au four. PL. V.— D.I

CROATIE-SLAVONIE

1. Jurcic (Georges), à Zagreb. — Poissons marinés. PL. V.— D.6

ITALIE

1. Arena (Thomas), à Bagheria (Palerme). — Conserves alimentaires. PL. V.— D.I

2. Baiardini (Paul), à Turin, rue Alfieri, 1. — Conserves alimentaires. PL. V.— D.I

3. Bellentani (G.), à Modène. — Conserves de viandes de porc. PL. V.— D.I

Charcuterie.
Maison d'exportation. Fabrique italienne.

4. Berardo (Jean), à Turin. — Produits de la charcuterie. PL. V.— D.I

5. Borello (Joseph), à Turin, rue de Pô, 23. — Jambons salés. PL. V.— D.I

6. Butini (César), à Sienne. — Viandes salées préparées. PL. V.— D.I

7. Butini (Joseph), à Sienne. — Viandes salées préparées. PL. V.— D.I

8. Campa (Émile), à Squinzano. — Figues sèches. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

9. Carapelli frères, à Sienne. — Viandes de porc salées et préparées. **PL. V.— D. I**

10. Carella (Maxime), à Plaisance. — Viandes salées. **PL. V.— D. I**

11. Carulli (David), à Crémone. — Produits divers de la charcuterie. **PL. V.— D. I**

12. Cavaliere (Vincent), à Mesagne (Lecce). — Figues sèches. **PL. V.— D. I**

13. Celaschi (Émile), à Plaisance. — Viandes salées. **PL. V.— D. I**

14. Centoni (Dominique), à Sienne. — Viandes de porc salées et préparées. **PL. V.— D. I**

15. Cerpi frères, à Costalpino (Siennes). — Viandes de porc salées et préparées. **PL. V.— D. I**

16. Chambre de Commerce, à Lecce. — Figues sèches. Raisins secs. **PL. V.— D. I**

17. Coco Testa (Sauveur), à Catane. — Sauce tomate concentrée. **PL. V.— D. I**

18. Coldo (Joseph), à Sala Bagauza (Parme). — Jambons. Saucissons, etc., et sauce tomate. **PL. V.— D. I**

19. Comité d'Avellino, pour l'Exposition de Paris en 1900, à Avellino. — Fruits secs et frais. **PL. V.— D. I**

20. Compagnie vésuvienne de Produits conservés, à Milan, Corso S. Gottardo, 22. — Extrait et purée de tomates. Conserve de tomates, etc. **PL. V.— D. I**

21. Consortini (Jean), à Poggibonsi (Sienne). — Saucissons. **PL. V.— D. I**

22. Ducci (Théobald), à Massa Marittima (Sienne). — Viandes de porc salées et préparées. **PL. V.— D. I**

23. Elia (François), à Ceglie Messapica (Lecce). — Figues sèches. **PL. V.— D. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

24. Faleri frères, à Sienne. — Viande de porcs préparées. PL. V.— D. I

25. Fichera (Bernard), à Catane. — Conserves alimentaires. PL. V.— D. I

26. Fineschi (Joseph), à Castelnuovo Berardenga (Sienne). — Mortadelles. PL. V.— D. I

27. Fiocchi frères, à Melegnano. — Saucisson de Milan pour l'exportation. Pure viande de porc, résistante aux tropiques. PL. V.— D. I

Manufacture de viande de porc. Manufacture spéciale.

28. Florio (Catiello), à Cosenza. — Figues sèches. PL. V.— D. I

29. Florio (Ignace), à Palerme. — Thon et œufs de thon à l'huile. PL. V.— D. I

30. Florio (Ignace), à Palerme. — Mannes et raisin sec. PL. V.— D. I

31. Francesco (Emilio di), à Mosciano Sant'Angelo (Teramo). — Figues sèches préparées. PL. V.— D. I

32. Francia (Galilée) **& Cie,** à Spoleto (Pérouse). — Truffes en conserve. PL. V.— D. I

33. Frati (Jules), à Sienne. — Viandes de porc salées et préparées. PL. V.— D. I

34. Gallo (Joseph), à Cosenza. — Figues sèches. PL. V.— D. I

35. Gobbi (François), à Plaisance. — Viandes salées. PL. V.— D. I

36. Grottaglie & Fabbiano (Delle), à Brindisi (Lecce). — Figues sèches. PL. V.— D. I

37. Matteuzzi Scipione & fils, à Civita-Vecchia (Rome). — Gibier. Sauce salmis et truffes. PL. V.— D. I

38. Maurano (François), à Castellabate (Salerne). — Figues sèches. PL. V.— D. I

39. Mazzoneschi frères, à Spoleto (Pérouse). — Truffes conservées. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

40. **Mazzuca Gaetono,** à Cosenza. — Figues sèches.

41. **Minneci Cittarda** (Nicolas), à Palerme. — Fruits secs. PL. V.— D. I

42. **Musciano frères,** à Lecce. — Figues sèches. PL. V.— D. I

43. **Parodi** (Ange), à Gênes. — Thon et poissons à l'huile. PL. V.— D. I

44. **Pichera** (Bernard), à Catane. — Conserves alimentaires. PL. V.— D. I

45. **Pieri** (Dominique), à Sienne. — Viandes de porc préparées. PL. V.— D. I

46. **Pollette** (F.) **& Cie,** à Porto Santo Stefano (Grosseto). — Sardines et thon à l'huile. Conserves. Pt. V.— D. I

47. **Quadrelli** (Charles) **& Cie,** à Arezzo. — Légumes. Fruits. Viandes. Volailles. PL. V.— D. I

48. **Réunion des Producteurs d'Huile d'olive,** à Bari. — Fruits secs. Conserves. Vins et savons. PL. V.— D. I

Prosp.-Ern. Chartroux, directeur. Exportation.
Médaille de bronze Exposition universelle, Paris 1878.

49. **Romani** (Louis), à Vérone. — Saucissons à l'ail. PL. V.— D. I

50. **Romano** (Raphaël) **& fils,** à Vacri (Chieti). — Nougats de figues sèches. PL. V.— D. I

51. **Salvo Liborio & fils,** à Trapani. — Thon à l'huile en boîtes. PL. V.— D. I

52. **Sandmeyer & Cie,** à Catane. — Conserves de tomates. PL. V.— D. I

53. **Santarsiero** (Vincent) **& fils,** à Saint-Giovanni Teduccio (Naples). — Tomates conservées. PL. V.— D. I

54. **Société italienne de Conserves alimentaires,** à Turin. — Conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

55. Spinelli frères, à Reggio (Calabre). — Figues sèches. PL. V.— D. I

56. Tognanini (Félix), à Sienne. — Viandes de porc salées et préparées. PL. V.— D. I

57. Tosi & Rizzoli, à Parme. — Légumes. Fruits et poissons conservés. PL. V.— D. I

58. Zaninoni (Henri), à Plaisance. — Viandes salées. PL. V.— D. I

59. Zaninoni (Pierre), à Plaisance. — Viandes salées. PL. V.— D. I

60. Zocco Donato, à Maglie (Lecce). — Figues sèches. PL. V.— D. I

61. Zotti (Laurent) **& Cie,** à Bari. — Fruits verts et secs. Conserves alimentaires. PL. V.—D. I

JAPON

1. Adati (Hatisaburô), à Nagasaki. — Conserves de maquereaux, de sardines et de crevettes. PL. V.— D. I

2. Aoki (Takashi), à Fukui-kén. — Hérissons de mer. PL. V.— D. I

3. Asayéda (Hikobei), à Hiroshima. — Conserves d'huîtres, de crevettes, de dorades et de châtaignes. PL. V.— D. I

4. Atelier de Conserves de Sadanaga, à Mitajiri (Yamaguti-kén). — Conserves de crevettes, de mulets (de la station d'aquiculture). PL. V.— D. I

5. Fabrique de Conserves de Matsuda, à Nagasaki.— Conserves de poissons et de champignons. PL. V.— D. I

6. Fabrique de Conserves de Tosa, à Kôti-kén. — Extrait de bonite. PL. V.— D. I

7. Fujino (Tatsujirô), à Hokkaïdô. — Conserves de saumons et de truites. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. Gotô (Iwanojô), à Wakayama. — Conserves de poissons. PL. V.— D. I

9. Hémmi (Sanyôdô), à Hiroshima. — Conserves de légumes et de fruits (pousses de fougère, racines de lis, de lotus et de châtaignes). PL. V.— D. I

10. Itô (Hatirô), à Fukui. — Conserves de crabes et de hérissons de mer. PL. V.— D. I

11. Kanékô (Sadakiti), à Matsumayé (Hokkaïdô). — Awabi (haliotis) séchés. PL. V.— D. I

12. Katsuzaki (Yéikiti), à Tôkiô. — Conserves de tortues. PL. V.— D. I

13. Kida (Kiuzô), à Hokkaïdô. — Morues séchées. PL. V.— D. I

14. Kita (Oushiti), à Saga-kén. — Conserves de poissons, d'huîtres, de langoustes et de tortues. PL. V.— D. I

15. Kubota (Mme Yoshi), à Tôkiô. — Nori (algues séchées à l'usage de la table). PL. V.— D. I

16. Matsunari (Yéizaburô), à Fukui. — Conserves de crabes et de hérissons de mer. PL. V.— D. I

17. Minowa (Gunji), à Guifu-kén. — Fruits de kaki séchés. PL. V.— D. I

18. Mitsui-Bussan-Kaïsha, à Hakodaté (Hokkaïdô). — Conserves de truites et de saumons. PL. V.— D. I

19. Mizushima (Rinta) à Hakodaté (Hokkaïdô). — Conserves de truites. PL. V.— D. I

20. Miyazaki(Yosaburô), à Hiroshima. — Extrait d'huîtres. PL. V.— D. I

21. Nagashima (Shiguéo), à Kobé. — Conserves de légumes, de champignons, de racines de lotus, etc. PL. V.— D. I

22. Naïtô (Kotarô), à Fukui-kén. — Conserves de maquereaux. PL. V.— D. I

23. Namékata (Shôsuké), à Miyé-kén. — Conserves de poissons. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

24 .Ousui (KATSUSABURÔ), à Némuro (Hokkaïdô). — Conserves de poissons. **PL. V.— D. I**

25. Suzuki (KIYOSNI), à Kobé. — Extrait de viande et de conserves de crevettes, de champignons, de pousses de bambous, etc. **PL. V.— D. I**

26. Takahashi (GUIHÉI), à Hokukaïdô. — Saumons et harengs fumés. **PL. V.— D. I**

27. Toyoda (KITISABURÔ), à Tôkiô. — Conserves de viande de bœuf. **PL. V.— D. I**

28. Waki (TAKAKAGUÉ), à Hiroshima. — Conserves d'huîtres et de châtaignes. **PL. V.— D. I**

29. Yamazani (NOBUKITI), à Kiôto. — Conserves de champignons et de pousses de bambous. **PL. V.— D. I**

30. Yoshikawa (KIYOSHI), à Katagaï (Tiba-kén). — Conserves de sardines et de thon (de la station d'aquiculture). **PL. V.— D. I**

MEXIQUE

1. Aguilar (FRANCISCO), à Ures (État de Sonora). — Fruits conservés. **PAV. PL. II**

2. Alessio (DOMINGO), à Saltillo (État de Coahuila). — Fruits conservés. Poires conservées et duracines. **PAV. PL. II**

3. Altamira (Conseil municipal de), à Altamira (État de Tamaulipas). — Viandes salées. **PAV. PL. II**

4. Andres (FRANCISCO DE P.), à Muzquiz (État de Coahuila). — Viandes sèches. **PAV. PL. II**

5. Astivia (DIONISIO), à Toluca (État de Mexico). — Conserves en boîtes. Viandes. Poissons. Légumes. Fruits, etc. Viandes salées et viandes sèches. **PAV. PL. II**

6. Becerra Fabre (BÉLISARIO),à Macuspana (État de Tabasco). — Fruits préparés. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

7. Camacho (Cristobal), à Tututepec (État d'Oaxaca). — Poisson fumé. **PAV. PL. II**

8. Espinosa (Melesio), à Colima. — Jambons. **PAV. PL. II**

9. Fuentes (Gorgonio), à Comalcalco (État de Tabasco). — Conserves d'huîtres. **PAV. PL. II**

10. Hidalgo (Gouvernement de l'État de), à Pachuca (État d'Hidalgo). — Fruits secs. **PAV. PL. II**

11. Huichapan (Municipalité de), à Huichapan (État d'Hidalgo). — Fruits préparés. **PAV. PL. II**

12. Jantetelco (Conseil municipal de), à Jantetelco (État de Jonacatepec Morelos). — Viandes salées. **PAV. PL. II**

13. Jimenez (Miguel), à Jaltenco (État de Mexico). — Fruits secs. **PAV. PL. II**

14. Magadan (Magdaleno), à Huztamo (État de Michoacan). — « Cecina » (viande salée). **PAV. PL. II**

15. Magaña (Mariana S., Vve de), à Patzcuaro (Michoacan). — Poissons conservés à l'huile et aux tomates. **PAV. PL. II**

16. Nuño (Carlos F.), à Mulegé (Territoire de la Basse-Californie). — Dattes. **PAV. PL. II**

17. Nuno (Onofre), à Mulegé (Territoire de la Basse-Californie). — Raisins préparés. **PAV. PL. II**

18. Padilla (Refugio), à Mulegé (Territoire de la Basse-Californie). — Dattes. **PAV. PL. II**

19. Palacios Espinosa (Francisco), à Tuxtla Gutierrez (État de Chiapas). — Groseilles préparées. **PAV. PL. II**

20. Rodriguez Gonzalez (Crescencio), à Saltillo (État de de Coahuila). — Fruits secs et conservés. **PAV. PL. II**

21. Rosas (H.-Francisco), à Mulegé (Territoire de la Basse-Californie). — Figues préparées. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

22. Rousseau (Juan-José), à Mulegé (Territoire de la Basse-Californie). — Dattes. **PAV. PL. II**

23. Suarez (Ismael), à Mulegé (Territoire de la Basse-Californie). — Raisins préparés. **PAV. PL. II**

24. Tabasco (Gouvernement de l'État de), à San Juan Bautista. (État de Tabasco). — Fruits secs. **PAV. PL. II**

25. Vargas (Manuel), à Colima. — Légumes conservés dans du vinaigre. **PAV. PL. II**

26. Vazquez (Enrique-M.), à Metzcaltitlan (Territoire de Tepic). — Crabes préparés. **PAV. PL. II**

27. Vidal Rodriguez (Prudencio), à Mulegé (Territoire de la Basse-Californie). — Dattes. **PAV. PL. II**

28. Villavicencio (Jésus), à Mulégé (Territoire de la Basse-Californie). — Figues. **PAV. PL. II**

NORVÈGE

1. Bjelland (Chr.) **& Cie**, à Stavanger. — Conserves de poisson et de viande. **PL. V.— D.2**

2. Braadland (John), à Stavanger.— Conserves. **PL. V.— D.2**

3. Bratsberg (P.-M.), à Stoksund Söndre Trondhjems Amt. — Morue sèche. **PL. V.— D.2**

4. Compagnie de Conserves de Christiansund, à Christiansund N. — Conserves alimentaires. **PL. V.— D.2**

5. Compagnie des Conserves de Trondhjem, à Trondhjem. — Conserves de poisson et de viande. **PL. V.— D.2**

6. Hjorth (N.-K.), à Fredrikshald. — Anchois. **PL. V.— D.2**

7. Jensen (H.-J.), à Bredval, par Havnvik. — Conserves d'œufs de morue ; Boulettes de poisson, Morue fumée, Saumon à l'huile, etc. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. Jentoft (P.), à Balstad, Lofoten. — Conserves de poisson. PL. V.— D.2

9. Johnsen (Christian), à Christiansund N. — Morue salée et morue salée sans arêtes. PL. V.— D.2

Fabricant et exportateur. Maison fondée en 1854.

Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Philadelphie 1876, Diplôme.

10. Klepstad (H.-D.), à Lofoten. — Foies et œufs de morue pour la médecine. Conserves et boulettes de poisson, etc. PL. V.— D.2

11. Rosing (Mme Hedevig), à Christiania.— Biscuits de farine de poissons. PL. V.— D.2

12. Société par Actions des Conserves de Nortland, à Bodö. — Conserves de viande et de poisson. PL. V.— D.2

13. Thiis (Chouge), à Stavanger. — Conserves de viande, poisson, etc. PL. V.— D.2

14. Waage (R.) **& sön,** à Brandesun. — Conserves de poisson, anchois, filets de harengs, etc. PL. V.— D.2

PAYS-BAS

1. Henkes & Cie, à Rotterdam. — Fruits et légumes, Confitures. PL. V.— D.1

Fabrication de conserves, Jams et marmelades.

Légumes et fruits évaporés.

Fruits au jus et au sirop. Corinthes et raisins purifiés et sans queues.

2. Nieuwenhuijs (J.-H.) **Ir & Cie,** à Amsterdam. — Conserves alimentaires. Conserves diverses de légumes, viandes et poissons. PL. V.— D.1

17 Récompenses de première classe en or, argent et bronze.

Paris 1867, Médailles de bronze et d'argent; Vienne 1873, Médaille de bronze; Philadelphie 1876, 2 Médailles de bronze; Paris 1878, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PORTUGAL

1. Albergaria (Thomaz Cabral Soares de), à Manteigas. — Châtaignes sèches. PL. V.— D. 1

2. Almeida (José-Duarte d'), à Silves. — Figues sèches. PL. V.— D. 1

3. Alvaiazere (Baron de), à Thomar. — Sauce tomate. PL. V.— D. 1

4. Alves & Fragoso, à Setubal. — Conserves de sardines. PL. V.— D. 1

5. Alves (Filippe-Anselmo), à Freixo d'Espada à Cinta. — Olives conservées. PL. V.— D. 1

6. Alvor (Vicomte de), à Villa Nova de Portimão. — Fruits secs. PL. V.— D. 1

7. Anachoreta & Figueira, à Santarem. — Fruits et légumes conservés. PL. V.— D. 1

8. Amram (Abrahão), à Faro. — Figues sèches. PL. V.— D. 1

9. Araujo (Alberto Velloso de), à Porto. — Conserves de légumes et de fruits. PL. V.— D. 1

10. Ascenção (Antonio), à Setubal. — Conserves de sardines. Anchois marinés. PL. V.— D. 1

11. Assalino (Joaquim), à Figueira da Foz. — Poissons conservés. PL. V.— D. 1

12. Azeda (Antonio-Joaquim de Deus), à Setubal. — Conserves de sardines. PL. V.— D. 1

13. Barreto (Antonio-Soares), à Villa Real de Santo Antonio. — Conserves de sardines et de thon. PL. V.— D. 1

14. Bastos (José-Pereira), à Lisbonne, rue Augusta, 39. — Poissons conservés. PL. V.— D. 1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

15. Benholiel (José), île de Boa Vista (Cap-Vert). — Poissons salés. PL. V.— D. I

16. Brandão Gomes & Cª, à Espinho. — Conserves alimentaires PL. V.— D. I

17. Brito (M.-A.), à Lisbonne, Calçada de Santo Amaro. — Conserves diverses. PL. V.— D. I

18. Caldeira (Carlos-Augusto-Juzarte), à Lisbonne, rue de S. Pedro d'Alcantara, 89. — Prunes sèches. PL. V.— D. I

19. Cancio (João Marques) **& Cº**, à Setubal. — Conserves de sardines. PL. V.— D. I

20. Candido Telles & Cª, à Elvas. — Prunes sèches. PL. V.— D. I

21. Carvalho & Cª (Francisco Netto de), à Setubal. — Conserves de sardines. PL. V.— D. I

22. Cavallery (P.) **& Cª**, à Lisbonne, rua da Palma, 246. — Conserves de viandes, poissons, fruits, etc. PL. V.— D. I

23. Centenos, Cruz & Cª, à Villa Real de Santo Antonio. — Conserves de sardines et thon. PL. V.— D. I

24. Cerqueira (Francisco-José), à Lisbonne, rue de S. Paulo, 242. — Pate de tomate. PL. V.— D. I

25. Chancerelle (Pierre), à Setubal. — Conserves de sardines à l'huile, à la tomate, au citron, Royans aux achards, etc. PL. V.— D. I

26. Companhia de Conserva lisbonense à Lisbonne. — Conserves de poissons, viandes, légumes et fruits. PL. V.— D. I

27. Compagnie nationale de Conserves, à Lisbonne, rue de Cascaes. — Conserves diverses. PL. V.— D. I

28. Conceição (João-José Nunes da), à Elvas. — Fruits conservés. PL. V.— D. I

29. Corrêa (Manuel-Rodrigues), à Loulé. — Fruits secs. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

30. Corte-Real (D. Antonia-Freire), à Valle-de-Prazeres — Fundão. — Raisins et figues secs. PL. V.— D. I

31. Costa (Antonio-Manuel de Azevedo e), à Alfandega da Fé. — Olives conservées. PL. V.— D. I

32. Costa & Carvalho, à Setubal. — Conserves de sardines. PL. V.— D. I

33. Couto (João-F.-Maia do), à Porto. — Conserves diverses. PL. V.— D. I

34. Cyrne (Antonio-Tarvalho-Rebello-Feixeira), à Ervedosa, S. Joào da Pesqueira. — Figues sèches. PL. V.— D. I

35. Dias & Cª (José-Coelho), à Porto. — Conserves diverses. PL. V.— D. I

36. Dominguez (José-Eligio), à Villa Real de Santo Antonio. — Conserves de sardines et de thon. PL. V.— D. I

37. École agricole de Villa Fernando, à Villa Fernando Elvas. — Fruits secs. PL. V.— D. I

38. Feria (Veuve Domingos), à Lagos Algarve. — Figues sèches. PL. V.— D. I

39. Ferreira Luiz Maria, à Elvas. — Olives conservées. PL. V.— D. I

40. Ferreira Mariz & Cª, à Setubal. — Poissons. Légumes et fruits conservés. PL. V.— D. I

41. Fialho (J.-A.-Judice), à Faro. — Conserves de sardines.

42. Freitas (Joaquim-José de), à Chellas. — Pâte de tomate. PL. V.— D. I

43. Galvão (Miguel-Antonio), à Faro. — Figues sèches. PL. V.— D. I

44. Gomes (Manuel-Pereira), à Lisbonne. — Viandes. Poissons et herbes potagères conservés. PL. V.— D. I

45. Gomes (Pedro-Augusto dos Santos), à Lisbonne, rue de Santo Antão, 166. — Poissons conservés. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

46. **Gonçalves & Carvalho,** à Elvas. — Fruits conservés. Olives. Saucissons. PL. V.— D. I

47. **Guadri V. & C^ia,** à Lisbonne. — Conserves alimentaires. PL. V.— D. I

48. **Guerra & Irmão** (José da Conceição), à Elvas. — Conserves diverses. PL. V.— D. I

49. **Guerreiro** (Antonio da Silva), à Olhão. — Poissons conservés. PL. V.— D. I

50. **Henriques** (João-Carlos), à Setubal. — Conserves de sardines. PL. V.— D. I

51. **Herlitz** (J.), **Filhos & C^a,** à Setubal. — Poissons salés. PL. V.— D. I

52. **Inspection générale de la Section portugaise,** à Lisbonne. — Conserves de poissons. Crustacés et mollusques conservés. PL. V.— D. I

53. **Judice** (Antonio de Mascarenhas), à Lagòa Algarve.— Figues sèches. PL. V.— D. I

54. **Kuang-hanj Chiong,** à Macao. — Conserves de viandes, de poissons et de fruits. PL. V.— D. I

55. **Landeiro & filho,** à Lagos. — Raisins et figues secs. PL. V.— D. I

56. **Lopes** (Auguste-Cesar), à Lagoaça (Freixo). — Olives conservées. PL. V.— D. I

57. **Mattos** (Arthur-Ferreira de), à Porto, rue dos Foguetteiros, 21. — Olives conservées. PL. V.— D. I

58. **Mendes** (Carlos da Costa-Pereira), à Thomar. — Figues sèches. PL. V.— D. I

59. **Mendonça** (E. de), à Lisbonne, rue dos Fanqueiros, 2. — Conserves sardines. PL. V.— D. I

60. **Miranda** (Joaquim-Lobo de), à Lagos. — Figues sèches. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

61. Monteiro (João-Luiz), à Elvas. — Fruits conservés. PL. V.— D. I

62. Natividade & Cª, à Alcobaça. — Fruits divers conservés. PL. V.— D. I

63. Oliveira (Francisco-Damasio de Souza), à Povoa de Varzim. — Poissons divers salés et marinés. PL. V.— D. I

64. Paes (Marciano-Rovisco), à Elvas. — Fruits conservés. PL. V.— D. I

65. Peleira (José dos Santos), à Porto-Alexandre — Angola. — Poissons marinés. PL. V.— D. I

66. Penteado (E.), à Faro. — Figues sèches. PL. V.— D. I

67. Pimenta (José-Maria-Dantas), à Torres Novas. — Fruits secs. PL. V.— D. I

68. Pinto (Augusto-Leal de Gouveia), à Miranda do Corvo. — Fruits secs. PL. V.— D.

69. Proença (Francisco-Tavares d'Almeida), à Castello Branco. — Olives conservées. PL. V.— D. I

70. Ramires (Sebastião), à Villa Real de Santo Antonio. — Conserves de sardines, de thon et d'anchois. PL. V.— D. I

71. Rangel (Vicente-João-Janin), à Bardez (Inde Portugaise). — Conserves de crevettes. Poissons et fruits marinés. PL. V.— D. I

72. Rente (Antonio-Amaro), à Elvas. — Olives conservées. PL V.— D. I

73. Repenicado (Antonio-José), à Castello de Vide. — Viande saurée. PL. V.— D. I

74. Ribeiro (Joaquim de Campos), à Figueira da Foz. — Conserves de viandes, de poissons et de légumes. PL. V.— D. I

75. Ribeiro (José-Nunes da Cunha), à Valle de Prazeres (Fundão). — Olives conservées. PL. V.— D. I

76. Roseira (Manuel-Antonio Lopes), à Lamego. — Conserves de viande. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

77. **Sant'Anna** (Joaquim-José), à l'île de S. Thiago (Cap-Vert). — Thon mariné à l'huile. PL. V.— D. I

78. **Salgado** (João-José), à Setubal. — Conserves de sardines. PL. V.— D. I

79. **Sequerra & filho** (D.-Luna), à Faro. — Conserves de sardines. PL. V.— D. I

80. **Soares** (Manuel-Antonio), à Olhão. — Sardines à l'huile. PL. V.— D. I

81. **Sociedade Mercantil S. João,** à Lagos. — Conserves de sardines. PL. V.— D. I

82. **Telles & Cª** (Candido), à Elvas. — Prunes sèches. PL. V.— D. I

83. **Tenorio** (Francisco-Rodrigues), à Villa Real de Santo-Antonio. — Conserves de thon mariné, de sardines, d'huîtres et d'anchois. PL. V.— D. I

84. **Tierno** (João-Henriques), à Elvas. — Olives conservées. PL. V.— D. I

85. **Tramagal** (Vicomte de), à Abrantes. — Pâte de tomate. PL. V.— D. I

ROUMANIE

1. **Alexandrof** (Ichim), à Tulcea. — Caviar. Poissons conservés. PL. V.—D. I

2. **Barras** (Veuve Ad.), à Bucarest. — Conserves de légumes, de viande et de poissons. PL. V.— D. I

3. **Bohos** (Sava), à Botoshani. — Saucissons plats. PL. V.— D. I

4. **Burbure de Wesembeck,** à Dersca (Dorohoi). — Fruits conservés. PL. V.— D. I

5. **Capris** (Thomas), à Braila. — Produits de la charcuterie. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

6. **Economu** (M.), à Bucarest. — Conserves de légumes, de viande et de poisssons. PL. V.— D. I

7. **Frigator** (V.), à Tulcea. — Caviar. Conserves de poissons. PL. V.— D. I

8. **Klein** (SIGMUND), à Campina (Prahova). — Produits de la charcuterie. PL. V.— D. I

9. **Kyru-Kyriac**, à Hushi (Falciu). — Produits de la charcuterie. PL. V.— D. I

10. **Milano** (JANI), à Tulcea. — Caviar. Poissons conservés. PL. V.— D. I

11. **Ministère de l'Agriculture** (SERVICE DE LA PÊCHE). — Poissons conservés. PL. V.— D. I

12. **Nissim** (S.-J.), à Ploesti (Prahova). — Conserves. PL. V.— D. I

13. **Opresco** (JULIAN), à Bucarest. — Conserves de légumes. PL. V.— D. I

14. **Orovéanu** (TH.-JOSEPH), à Ramnic-Sarat. — Conserves de légumes, de poissons et de viande. PL. V.— D. I

15. **Patzac** (LEOPOLD), à Bucarest. — Produits de la charcuterie. PL. V.— D. I

16. **Sarangiopol** (ELIE), à Galatz (Covurlui), — Caviar. PL. V.— D. I

17. **Scheeser** (CHARLES), à Azuga (Prahova). — Produits de la charcuterie. PL. V.— D. I

18. **Staïcovici** (D), à Bucarest. — Conserves de légumes, de fruits et de viande. PL. V.— D. I

19. **Teclu** (VICTOR), à Bucarest. — Conserves alimentaires. PL. V.— D. I

20. **Waller & Cie**, à Azuga (Prahova). — Produits de la charcuterie. Poissons conservés. PL. V.— D. I

21. **Zafiris** (ANTON), à Galatz. — Conserves de légumes. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RUSSIE

1. **Comité commercial de la Société agricole Impériale,** à Moscou. — Conserves de viandes. PL. V.— D.I

2. **Doubinine** (Bartholomé), à Odessa. — Conserves de légumes. PL. V.— D.I

3. **Durchmau-Svens** (L.), à Rivijarvi (Finlande). — Confitures de baies sauvages. PAV. PL. II

4. **Gratchev** (Nicolas), à Moscou. — Jambons et saucissons. PL. V.— D.I

5. **Gratchov** (Théodore), à Moscou. — Saucissons et jambons. PL. V.— D.I

6. **Loukianov** (André), à Moscou. — Intestins de bœuf avec sel. PL. V.— D.I

7. **Mokroussov** (Basile), à Tambov. — Jambons et saucissons. PL. V.— D.I

8. **Mourine** (Jean), à Rostov. — Légumes secs en conserves. PL. V.— D.I

9. **Pétrov** (Basile) **fils,** à Moscou. — Jambon. PL. V.— D.I

10. **Plotnikoff et fils.** — Conserves de poisson. PL. V.— D.I

11. **Pouchkine** (Michel), à Moscou. — Viande salée. PL. V.— D.I

12. **Slougvinov** (Vve Jean) **& fils,** à Vologda. — Conserves de gibier. PL. V.— D.I

13. **Société agricole & industrielle du Turkestan,** à Tachkent. — Conserves de fruits du Turkestan. PL. VI.— C.3

14. **Société J. Wakromeeff,** à Rostov (Gouvernement de Yaroslav). — Conserves de petits pois secs. PL. P.— D.I

15. **Société impériale d'Agriculture,** à Moscou. — Viande conservée. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

16. Société Rousskoe Bogatsbvo (Comte GOLNISTCHEFF, ROUTOUZOFF et SOLOVIEFF), à Saint-Pétersbourg. — Viandes conservées. PL. V.— D.I

17. Société Abricossow fils, à Moscou. — Conserves de fruits. PL. V.— D.I

18. Tchesnokov (BASILE), à Arkhanguellsk. — Viande de cerf. PL. V.— D.I

19. Tchesnokow (GRÉGOIRE), à Kertch. — Conserves de fruits. Pâte de fruits. Fruits confits. PL. V.— D.I

20. Tischkievitch (Comte A.-N.), à Govori (Gouvernement de Podolie). — Conserves de bouillon et de gibier. PL. V.— D.I

21. Voronovitch (MARIE), à Klintzy (Gouvernement de Tchernigov). — Jambon. Conserves de champignons. PL. V.— D.I

22. Yagmin (ANNE), à Yaltouchko (Gouvernement de Podolsk). — Conserves de fruits secs. PL. V.— D.I

RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN

1. Tosi (DIONIZIO), à Monte Giardino. — Fromages de porc. PL. V.— B.7

2. Zonzini (MARINO), à Borgo. — Charcuterie. PL. V.— B.7

SERBIE

1. Comité général du Commerce & des Métiers, à Belgrade. — Poissons conservés. Caviar. Boyaux salés. Pruneaux pour l'exportation. PLAN II

2. Direction du Domaine de l'Etat, à Topchidère. — Fruits conservés. Légumes secs. PLAN II

3. Kraina (Département de), à Négotine. — Viandes séchées. Lard. PLAN II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

4. **Kragouiévatz** (Département de), à Kragouiévatz. — Viandes séchées. Lard. Fruits préparés. Pruneaux. PLAN II

5. **Krouchevatz** (Département de), à Krouchevatz. — Viandes séchées. Liard. Fruits préparés. Pruneaux. PLAN II

6. **Morava** (Département de la), à Tchoupria. — Viandes séchées. Lard. Fruits préparés. Pruneaux. PLAN II

7. **Oujitzé** (Département d'), à Oujitzé. — Viandes fumées. Lard. Fruits préparés. Pruneaux. PLAN II

8. **Podounavlié** (Département de), à Smederevo. — Viandes séchées. Lard. Fruits préparés. Pruneaux. PLAN II

9. **Prodigné** (Département de), à Chabatz. — Fruits préparés. Pruneaux. PLAN II

10. **Pojarévatz** (Département de), à Pojarévatz. — Viandes séchées. Lard. Fruits préparés. Pruneaux. PLAN II

11. **Roudnik** (Département de), à Tchatchak. — Viandes séchées. Lard. Fruits préparés. Pruneaux. PLAN II

12. **Société d'Agriculture**, à Oujitzé. — Viandes fumées. Lard. PLAN II

13. **Société pour la Préparation de la Viande**, à Belgrade. — Produits du bétail. Viande préparée pour transports. Conserves de viande. PLAN II

14. **Toplitza** (Département de), à Prokouplié. — Fruits préparés. Pruneaux. PLAN II

15. **Vragna** (Département de), à Vragna. — Fruits préparés. Pruneaux. PLAN II

16. **Valiévo** (Département de), à Valiévo. — Fruits préparés. Pruneaux. PLAN II

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

1. **République Sud-Africaine**, à Prétoria. — Conserves. Fruits secs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SUÈDE

1. **Christiansson** (C.-J.), à Olófsholm, Lysekil. — Morues. Anchois. Harengs. PL. V.— D.I

2. **Corneliusson** (C.), à Lysekil. — Anchois conservés. PL. V.— D.I

3. **Fabriques Gadus** (Les), à Gothembourg. — Conserves de poissons. PL. V.— D.I

4. **Söderlund** (Adolf.), à Karlshamn. — Harengs. PL. V.— D.I

5. **Société d'Exportation de Caviar d'Orsova et de Poissons du Danube,** à Orsova. — Caviar d'Orsova. Poissons du Danube. PL. V.— D.I

SUISSE

1. **Brandt** (Paul), à Genève, rue Verdaine, 15. — Cacao lacté à la viande. PL. V.— D.2

2. **Fabrique des Produits alimentaires Maggi,** à Kempttal (Zurich). — Produits alimentaires : 1° Potages-déjeuner solubles. 2° Potages à la minute. 3° Tubes de bouillon et consommé. Deux consommés. 4° « Le Maggi ». PL. V.— D.2

   Paris 1889, Hors Concours. Membre du Jury.

3. **Société de Conserves alimentaires de la Vallée du Rhône,** à Saxon (Valais). — Conserves de légumes, fruits, viande. Soupes condensées. Fruits confits. Bonbons et purées de fruits. PL. V.— D.2

   Paris 1889, Médaille d'argent.

TURQUIE

1. **Alitenssi,** à Constantinople. — Confiserie. Bonbons. PAV. PL. II

2. **Poly Calomeni,** à Smyrne. — Nougat noir. PAV. PL. II

3. **Stratigos,** à Smyrne, rue Tristano, saine Photinie. — Confiture. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GROUPE X

ALIMENTS

CLASSE 39

SUCRES ET PRODUITS DE LA CONFISERIE CONDIMENTS ET STIMULANTS

Chocolat. — Le cacao, avec lequel on fabrique le chocolat, est la graine du cacaoyer. Cet arbre, qui pousse dans les climats chauds et humides de la Colombie, du Brésil, du Vénézuela, de l'Équateur, a une durée moyenne de trente à cinquante ans, et c'est entre sa dixième et sa vingt-cinquième année qu'il est le plus productif.

Chaque arbre donne généralement une centaine de gousses ou mazoras, qui rappellent quelque peu le concombre par leur forme rugueuse et leur couleur jaunâtre. L'intérieur de ces fruits renferme de vingt-cinq à quarante amandes de cacao, serrées à plat les unes contre les autres et enveloppées d'une pulpe gélatineuse, d'un blanc rosé, à saveur aigrelette. La récolte du cacao se fait deux fois par an, soit dans les forêts, soit dans les cultures particulières.

Le chocolat était déjà connu et fort goûté au Mexique lors de la découverte du nouveau monde, et les Espagnols l'apprécièrent comme une friandise.

Du Mexique et de l'Espagne son usage se répandit en Hollande et en Allemagne. En France, la plus ancienne pièce authentique concernant la vente du chocolat est une lettre du 5 juin 1660, adressée par M. de Brienne au chancelier Séguier pour le prier de sceller les lettres patentes du sieur Chaillou, qui venait d'obtenir de Louis XIV, par la protection du comte de Soissons, « la permission de faire et vendre privativement la composition dite chocolat ».

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

On rapporte que le cardinal-archevêque de Lyon, Alphonse, frère du cardinal de Richelieu, fut un des premiers amateurs du chocolat, dont l'usage se répandit dans les classes aisées au cours du XVIIIe siècle.

Le maréchal de Belle-Isle dit dans son testament : « Le Régent n'avait point de petit lever. Après son lever, l'huissier de la chambre ouvrait l'escalier dérobé, et Son Altesse royale venait alors prendre son chocolat dans une grande pièce où l'on venait lui faire sa cour : c'est ce qu'on appelait être admis au chocolat de Son Altesse royale ».

Cependant, au commencement du siècle, le chocolat n'était qu'un produit rare et de prix élevé. Maintenant, grâce aux perfectionnements apportés à sa fabrication, c'est un aliment à la portée de tous.

Ce ne fut, en effet, qu'au XIXe siècle que cette industrie prit un véritable essor. De 1820 à 1855, les progrès furent rapides. Dès cette époque, des machines élégantes et bien conçues fabriquaient le chocolat en une seule opération avec une régularité irréprochable.

Une usine moderne comprend un cylindre-cribleur et à poussière, pour nettoyer les fèves de cacao ; un torréfacteur pour les rôtir ; un concasseur pour les décortiquer ; un tarare pour séparer de l'écorce la partie charnue de l'amande ; une broyeuse de cacao pur ; une mélangeuse pour mêler le sucre au cacao broyé ; une balance mécanique où la pâte se fractionne en morceaux soigneusement pesés. Ces morceaux sont placés dans des moules à tablettes préparés à cet effet ; le chocolat se refroidit dans ces moules, grâce à des machines réfrigérantes, ce qui facilite le démoulage des tablettes, qu'on recouvre ensuite d'une feuille d'étain.

En 1820, la production était de 200.000 kilog. ; elle est aujourd'hui de 30.000.000.

Confiserie. — L'art de la confiserie remonte à une époque très éloignée. Les appareils employés furent d'abord fort simples. Des poêlons, des bassines chauffées à feu nu et manipulées directement par l'ouvrier, constituaient uniquement le matériel du confiseur jusqu'en 1847. A ce moment, la bassine Peysson, chauffée et mue par la vapeur, fut appliquée à la fabrication des dragées ; la confiserie devint, dès lors, une véritable industrie.

Depuis, les procédés mécaniques se sont sans cesse multipliés, réduisant le prix de revient, donnant à la fabrication une plus grande régularité, enfin facilitant la tâche de l'ouvrier.

Les salaires, nécessairement très variables, sont de 5 à 6 fr. par jour pour les ouvriers proprement dits ; de 3 fr. 50 à 5 fr. pour les aides-manœuvres ; de 2 à 4 fr. pour les femmes, suivant leur habileté et la nature de leurs travaux.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les produits de la confiserie peuvent se diviser en deux catégories :

A. Ceux dont les fruits constituent l'élément distinctif savoir : 1° les confitures ; 2° les fruits confits ou candis.

B. Ceux dont le sucre constitue l'élément unique, ou du moins principal, avec l'addition de noyaux divers, de gomme, de miel, de glucose, etc. Le nombre en est très grand ; on peut citer, comme variétés principales rentrant dans cette catégorie, les fondants, les dragées et les pralines, les sucres cuits, les pâtes et les pastilles à la gomme, les nougats, les pastilles à la goutte et à l'emporte-pièce, etc., variétés qui se subdivisent elles-mêmes en un grand nombre de sortes et de qualités diverses.

Les principaux centres de production sont : pour la première catégorie, Clermont-Ferrand, Carcassonne, Paris, Avignon, Apt, Marseille et d'autres localités du Midi ; pour la seconde catégorie : Paris, Verdun, Nancy, Marseille, Orléans, Rouen, Lille, Troyes, Aix, Montélimar et maintes autres villes de moindre importance.

En 1898, la France a fabriqué pour l'exportation :

Série A. 2.045.951 kilog. de fruits confits ; 662.053 kilog. de confitures, dont l'estimation s'élève à 4.410.946 francs.

Série B. Articles de confiserie proprement dits et sirops : 1.255.033 kilog., estimés à 2.196.290 francs.

Soit ensemble 3.963.005 kilog., estimés à 6.607.236 francs.

Une société de secours mutuels corporative, créée en 1835, pour les ouvriers confiseurs, a donné les meilleurs résultats.

Confitures. — Avant 1850, les confiseurs seuls préparaient les confitures, et, s'adressant à une clientèle riche, ils en avaient fait un article exclusivement de dessert, par conséquent un article de luxe.

Depuis lors, la fabrication des confitures est devenue une véritable industries, et il s'est créé de grandes usines, installées avec tous les perfectionnements modernes. C'est qu'en même temps s'accomplissait un changement complet dans l'utilisation de ce produit. Au lieu d'un mets de luxe, la confiture est devenue un produit d'alimentation très nutritif et à la portée de toutes les bourses.

Parmi les villes qui fabriquent des confitures, Paris tient le premier rang ; puis viennent : Clermont-Ferrand, Apt, Carcassonne et Bar-le-Duc, qui fournit une confiture spéciale.

Le sucre et les fruits (surtout les fruits indigènes) sont les principales matières premières employées. Les fruits français les plus estimés sont ceux des environs de Paris, ceux d'Auvergne, de Vaucluse, de Lorraine, etc.

Pour les confitures de qualité supérieure on emploie le sucre raffiné ; pour les autres, le sucre cristallisé additionné de glucose.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les confitureries importantes possèdent un matériel perfectionné, facilitant la production, ce qui a permis d'abaisser les prix de vente.

On compte environ une quarantaine de confitureries en France. Les centres manufacturiers et les pays peu riches consomment une quantité importante de confitures ordinaires, dites confitures alimentaires.

Les mouvements du commerce extérieur présentent peu d'intérêt en ce qui concerne les confitures : la France importe d'Angleterre une petite quantité de confitures spéciales ; quant à l'exportation, elle est un peu plus importante.

Le café. — Suivant la légende, l'idée de faire usage des graines de café aurait été inspirée à l'homme par l'état de joie et de demi-ébriété où se trouvaient les chèvres, après avoir brouté les fruits du caféier. Quoi qu'il en soit, le café, originaire d'Abyssinie, est passé en Arabie par le détroit de Bab-el-Mandeb, pour apparaître en Europe vers le milieu du XVIe siècle.

On cultive aujourd'hui le café dans tous les pays intertropicaux.

Le Brésil est au premier rang des pays producteurs ; à lui seul il donne presque autant que les autres pays qui sont : Haïti, le Vénézuela, le Guatémala, le Salvador, Costarica, les Indes Anglaises, etc.

Les procédés de torréfaction des cafés n'ont pas subi de progrès décisifs. Jusqu'ici, le commerce intérieur en France est resté assez divisé, à cause de la différence de goûts dans les différentes régions. Pourtant, depuis quelques années, il s'est créé d'importantes brûleries de cafés, qui tendent à spécialiser cette branche d'affaires, à la centraliser.

Le grand centre français du marché des cafés est le Havre.

La consommation a sans cesse progressé pendant ces dernières années. Elle était, en 1896, de 69.300.000 kilog. En 1898, elle atteignait 79.434.795 kilogrammes.

Le thé. — Il y a deux espèces de thés : le thé noir et le thé vert, et chacune de ces espèces se divise en un certain nombre de variétés. Le thé noir et le thé vert sont d'ailleurs produits par le même arbuste.

Divers procédés sont en usage pour la préparation du thé destiné à l'exportation. On laisse les feuilles, en général, à l'air pendant plusieurs heures, on les remue soigneusement, puis on les sèche sur un feu de charbon de bois.

La Chine garde le premier rang, tant par l'importance de ses cultures, que par la qualité de ses produits. Annuellement, elle exporte plus de 100 millions de kilogrammes de thés.

La consommation du thé, en France, s'est beaucoup développée : en 1898, elle atteignait 835.155 kilog., contre 636.750 en 1896.

L'Angleterre est, par excellence, le pays consommateur de ce produit.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Vinaigres. — Autrefois, on n'employait à la fabrication des vinaigres que les petits vins blancs de l'Orléanais, de la Sologne, du Blaisois, du Poitou. Les fabriques de vinaigre d'alcool ne furent fondées qu'en 1865 ; mais elles se sont multipliées, surtout depuis l'apparition du phylloxera.

La production totale est de 6 à 700.000 hectolitres. Les vinaigres ne donnent pas lieu à un commerce extérieur important.

Moutarde. — La moutarde est composée de graine de moutarde triturée, de vinaigre et de divers condiments. La fabrication de ce produit a pris une certaine extension en France, vers 1825. Aujourd'hui, les progrès mécaniques permettent à des maisons parisiennes de livrer quotidiennement jusqu'à 2.000 à 2.500 kilog. de ce condiment. La première ville de production est Paris, puis viennent Dijon et Bordeaux.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RECENSEMENT PROFESSIONNEL. — 1896

INDUSTRIES	NOMBRE TOTAL de personnes occupées	NOMBRE TOTAL des établissements où travaillent plus de 5 personnes	RÉPARTITION de ces établissements d'après le nombre des personnes occupées			DÉPARTEMENTS où sont occupées le plus de personnes — PROPORTION pour 100 du personnel total	PRODUCTION, OUTILLAGE, ETC.
			0 à 50	50 à 500	plus de 500		
Fabrication du sucre	13.000	355	282	73	»	Aisne 26, Nord 16, Somme 14, Oise 11, Pas-de-Calais 11.	Le personnel indiqué ci-contre a été relevé en fin de campagne. Durant la campagne 1897-98, 344 fabriques ont travaillé et occupé 50.000 ouvriers.
Raffinerie de sucre..	8.500	33	10	19	4	Seine 53, Bouches-du-Rhône 25.	
Fabr. de glucose, etc.	350	13	12	1	»	Seine 70, Nord 14.	
Fabricat. de chocolat.	5.000	67	53	12	2	Seine-et-Marne 35, Seine 29.	Importat. du cacao en 1899 : 18 millions de kilogr.
Fabrication de confiserie, fruits confits, etc.	7.000	276	269	7	»	Seine 24, Bouches-du-Rhône 9.	
Fabrication de confitures.....	250	12	12	»	»	Seine 74.	Le personnel augmente beaucoup à l'automne.
Fabrication de café, triage, brûlerie de café, etc.....	350	11	10	1	»	Seine 59.	Importation des cafés en 1899 : 81.500.000 kilogr.
Fabricat. de chicorée.	2.300	76	66	10	»	Nord 84.	
Fabricat. de vinaigre.	900	40	39	1	»	Loiret 31, Seine 13.	Production du vinaigre en 1898 : 549.000 hectolitres.
Fabric. de moutarde.	250	15	15	»	»	Seine 12, Nord 11.	Import. du poivre et des épices en 1899 : 3 millions de kilogr.
Raffinerie de sel.....	180	6	6	»	»	Nord 32, Basses-Pyrénées 25, Loire-Inférieure 12, Charente-Inf^re 10, Pas-de-Calais 10.	Production du sel en 1898 : 336.619.000 kilogr.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Classe 59

SUCRES ET PRODUITS DE LA CONFISERIE CONDIMENTS ET STIMULANTS [1]

FRANCE

1. **Allix-Breton** (Georges), à Grenoble (Isère), rue Beccaria, 8. — Chocolat-Dauphin, vanillé (3 qualités) en tablettes. Pastilles. Croquettes, etc. Chocolat-Dauphin surfin granulé. Couverture pour confiseurs. Cacao-Dauphin en feuilles et en poudre. Racahout-Dauphin. PL. V.— B. 1 et 2

   Chocolaterie.

2. **Ansart** (F.-L.), à Clamart (Seine), rue de Paris, 235. — Karacoli américain. Chicorée supérieure. Chicorées diverses. PL. V.— B. 1 et 2

   Fabricant de chicorée.
   Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

3. **Arlatte & Cie**, à Cambrai (Nord). — Chicorées en grains et en poudre et empaquetées dans des boîtes fer-blanc. PL. V.— B. 1 et 2

   Fabricant de chicorée.
   Paris 1889, Médaille d'argent et Grand Prix au Concours International de produits alimentaires ; Anvers 1885, Diplôme d'Honneur ; Barcelone 1888, Médaille de bronze.

---

(1) *Les chiffres et la lettre qui suivent le nom de chaque exposant indiquent la place qu'il occupe dans l'un des sept plans du volume.*
Le chiffre romain est le numéro du plan.
La lettre désigne la colonne verticale et le chiffre arabe la colonne horizontale à l'intersection desquelles se trouve le produit exposé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

4. Aubouin (Louis-Hippolyte), à Paris, boulevard Saint-Germain, 47. — Condiments divers. Confitures. Cafés. PL. V.— B. 1 et 2

Paris 1878 et 1889, Mentions honorables ; Paris 1889, Médaille de bronze.

5. Aubrespy (M.-Paul-E.), à Uzès (Gard). — Sucs, bois, poudres, pastilles de réglisse. PL. V.— B. 1 et 2

Réglisse « Zan ».

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

6. Aussage (Émile), à Paris, rue de Flandre, 99. — Poivres et épices. PL. V.— B. 1 et 2

7. Bannier (Émile), à Paris, rue Jules-César, 18. — Confitures de divers fruits. Marrons glacés et au sirop. PL. V.— B. 1 et 2

8. Beauvais (Auguste) & Cie, à Paris, rue des Tournelles, 8. — Confitures. Marrons glacés. Fruits au naturel. PL. V.— B. 1 et 2

Confiturerie des Tournelles.

Exposition universelle Paris 1878, Mention honorable.

9. Béghin (F.), à Thumeries (Nord). — Sucres cristallisés. Sucres raffinés. PL. V.— B. 1 et 2

10. Bise (Jules), à Paris, rue Saint-Denis, 23. — Cafés verts et torréfiés. PL. V.— B. 1 et 2

11. Bonnel (Théophile), à Toulouse (Haute-Garonne), rue Perchepinte, 15. — Fleurs pralinées et candies. Violettes. Lilas. Acacias. Roses. Orangers. Menthe. Verveine. Œillets. Genets et œufs farcis du Houdan. PL. V.— B. 1 et 2

Marque déposée.

12. Bouchon (Albert-C.), à Nassandres (Eure). — Sucres. Mélasses. PL. V.— B. 1 et 2

13. Braquier (Léon), à Verdun-sur-Meuse (Meuse). — Dragées de Verdun. Bouquets en dragées. Confiserie explosible. Spécialité de Boîtes pour baptêmes. Corbeilles de mariage. Bouquet démontable. PL. V.— B. 1 et 2

Usine de confiserie du château du Coulmier.

Expositions universelles Paris 1889, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille de bronze ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

14. Brulé (GUSTAVE), à Amiens (Somme), rue Caudron, 5. — Moutardes jaune, grise et blanche. Poudre de moutardes. PL. V.— B. 1 et 2

15. Cabasson (JULES), à Paris, rue Saint-Denis, 32. — Bonbons. Dragées. Pâtes pectorales. Chocolats, etc. PL. V.— B. 1 et 2

16. Carénou & Tur, à Moussac (Gard). — Sucs et bois de réglisse. PL. V.— B. 1. et 2

17. Carpentier, à Paris, impasse Saint-Claude, 4. — Chocolat. PL. V.— B. 1 et 2

18. Carraud (GABRIEL-L.), Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 50. — Vinaigres de vins naturels. Vinaigres de vins aromatisés. Moutardes naturelles. Moutardes aromatisées. Conserves au vinaigre. Conserves à l'huile et au sel. Conserves alimentaires au naturel. PL. V.— B. 1 et 2

Ancienne maison Bordin.

Fabrique de vinaigres, moutardes et conserves alimentaires.

Usine à Montrouge (Seine), route d'Orléans, 86 et 88.

Maison fondée à Paris en 1731.

Expositions universelles : Paris 1855, Médaille de 2e classe ; Paris 1867, Médaille d'or et 4 Médailles de bronze ; Paris 1878, 2 Médailles d'or ; Londres 1862, Médaille de 1re classe.

19. Carvalho (RAOUL DE) **& Cie,** à Levallois-Perret (Seine), rue Gide, 98. — Cafés verts et torréfiés. PL. V.— B. 1 et 2

20. Chausson-Odend'hal (C.), à Arcueil (Seine), avenue Laplace, 26. — Pastilles Extrait de sucs de légumes. PL. V.— B. 1 et 2

Les pastilles Chausson ont la forme d'un huit et sont enveloppées de papier d'étain pur.

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille de bronze.

21. Chauveau (ARTHUR-A.) à Paris, avenue de l'Opéra, 18. — Cafés en poudre et en grains. Cafés verts. Essences de cafés. PL. V.— B. 1 et 2

Maison Corcellet, fondée en 1760 au Palais-Royal. Usine à vapeur, à Paris, rue Alphonse-de-Neuville, 18.

Expositions universelles : Paris 1855, Mention honorable ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent grand module.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

22. Choquart & fils, à Paris, rue de Rivoli, 182. — Chocolats. Bonbons. Cacaos en poudre. PL. V.— B. 1 et 2

23. Clementz (Michel) **& Cie,** à Gray (Haute-Saône). — Vinaigres. PL. V.— B. 1 et 2

Vinaigrerie.

Paris 1878, Médaille d'argent ; 1889, Médaille d'or.

24. Compagnie française des Chocolats & des Thés. à Paris, rue aux Ours, 25, et boulevard de Sébastopol, 58. — Chocolats. Cacaos. Thés. Tapiocas. PL. V.— B. 1 et 2

Chocolaterie Merlé (Charles-G.-A.).

25. Compagnie de Fives-Lille pour Constructions mécaniques & Entreprises, à Paris, rue Caumartin, 64. — Sucres divers et différents produits pendant le cours de la fabrication. Photographies diverses d'usines et d'appareils. PL. V.— B. 1 et 2

Fabrication du sucre.

Expose également classes 19, 20, 21, 23, 29, 32 et 55.

26. Coricon (Léon-C.-D.), à Neuilly (Seine), rue de Villiers, 43bis. — Confitures et conserves de fruits. PL. V.— B. 1 et 2

Expositions universelles : Paris 1878, Médailles de bronze et d'argent ; Paris 1889, Médaille d'argent.

27. Cossé-Duval & Cie, à Nantes (Loire-Inférieure). — Sucres candis de canne pour la préparation des vins mousseux. Sucres raffinés de canne de diverses sortes. Mélasse de canne. PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique de sucres candis et raffinés de pure canne.

Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Médaille d'or ; Anvers 1894, Diplôme d'Honneur ; Paris 1889, Médaille d'or.

28. Dagousset (Eugène et Charles), à Gentilly (Seine), rue Frileuse, 21. — Moutardes. Vinaigres. Conserves au vinaigre. PL. V.— B. 1 et 2

29. Danonville (Paul), à Paris, boulevard de Charonne, 83 et 85. — Confitures. Marrons glacés. Fruits confits. Pulpes d'abricots. Pulpes de mirabelles. PL. V.— B. 1 et 2

Paris 1889, Médaille d'argent ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

30. David & Duval (Vve), à Paris, rue de Rivoli, 138. — Cafés. PL. V.— B. 1 et 2

31. Debacker (Charles), à Dunkerque (Nord). — Cossettes de chicorée. Chicorées fabriquées. PL. V.— B. 1 et 2

32. Del-Pozo (A.), à Paris, rue des Barres, 15. — Bonbons anglais. Bonbons fantaisies. Sucre d'orge. Gomme. PL. V.— B. 1 et 2

Paris 1889, Médaille de bronze.

33. Deprémery (Joseph), à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131. — Sirops. PL. V.— B. 1 et 2

34. Derossy (Georges), à Paris, rue de La Chapelle, 125. — Chocolat en tablettes et autres. Cacaos divers. Beurre de cacao. Thés divers. PL. V.— B. 1 et 2

Seul fabricant du chocolat de l'Exposition universelle de 1900 (marque déposée).

Récompenses aux Expositions universelles de Paris de 1878 et 1889.

35. Dufresne & fils, à Paris, rue du Bac, 28. — Confiserie et chocolats. PL. V.— B. 1 et 2

Successeur de la maison Seugnot.

Médailles, 1855 et 1878 ; Hors Concours, membre du Jury en 1889.

36. Dufresne & fils, à Paris, place de l'Opéra, 3 et boulevard des Capucines, 17. — Chocolats et confiserie. PL. V.— B. 1 et 2

Ancienne maison Louis Marquis, Siraudin successeur.

37. Dessaux fils (Henri-L.), à Orléans (Loiret). — Vinaigres. PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique de vinaigres.

Fabrication annuelle par procédé automatique s'élevant à 12 millions de litres. Fûts fabriqués mécaniquement dans la maison pour l'expédition de cette production.

Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

38. Dubosc (Paul-E.), à Paris, rue de la Verrerie, 79. — Moutardes en pots et en flacons. Conserves au vinaigre. Anchois à l'huile en flacons. **PL. V.— B. 1 et 2**

Paris 1867, Médaille de bronze, Paris, 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Hors Concours, membre du Jury ; Londres 1862, Médaille de vermeil ; Vienne 1873, Médaille de Mérite. Paris 1900, rapporteur de la classe 59.

39. Dufourt fils, à Paris, avenue d'Orléans, 93. — Vinaigres divers. Vinaigres d'alcool 12°, concentrés pour l'exportation. Vinaigres d'alcool 8°. Vinaigre viné et vinaigre de vin. Vinaigre à l'estragon. **PL. V.—B . 1 et 2**

Fabrique de vinaigre.

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille de bronze ; Anvers 1885, Médaille d'or.

40. Durand (A.), à Carcassonne (Aude). — Fruits confits. Confitures. Marmelades. Pulpes de fruits. **PL. V.— B. 1 et 2**

41. Durieu (Mme), à Verdun (Meuse), rue du Saint-Esprit, 5. — Dragées de diverses sortes. Pralines. Pastilles de gomme et au miel. **PL. V.— B. 1 et 2**

Maison Vve Baudot-Mabille fils.

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or ; Londres 1862, Médaille de bronze.

42. Eisenmenger (Rodolphe-T.), à Paris, rue Saint-Merri, 42. — Pièce décorative en pastillage. **PL. V.— B. 1 et 2**

Fabrique de pastillages.

Paris 1855, Médaille de 1re classe ; Paris 1867, Mention ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

43. Fichot-Landrin (L.), à Paris, rue Montorgueil, 15. — Couleurs végétales et de jus de fruits : 1° Couleurs végétales à l'usage des confiseurs, pâtissiers, cuisiniers, glaciers et distillateurs. 2° Conserves de jus de fruits pour glaces et pour sirops. **PL. V.— B. 1 et 2**

Ancienne maison Breton.

Paris 1867, Mention honorable : Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent : Philadelphie 1876, Diplôme « O Award », Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Chicago 1893, Hors Concours ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Exposent également aux classes 87 et 115.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

44. Foulon & Fédit, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — Fruits confits d'Auvergne. Conserves de fruits. Confitures pour pensions, lycées, administrations. PL. V.— B. 1 et 2

Confiserie centrale d'Auvergne.

Usine à vapeur, 6, avenue Croix- Morel, à Clermont-Ferrand. Maison de vente et bureaux à Paris, 15, rue du Temple.

Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or ; Melbourne 1880, Médaille d'or ; Amsterdam 1883, Médaille d'or ; Barcelone 1888, membre du Jury ; Bruxelles 1888, Diplôme d'Honneur.

45. Franchomme & Fauchille, à Lille (Nord), rue Nationale, 98. — Chocolat. Confiserie. Pains d'épices. Biscuits. PL. V.— B. 1 et 2

Ancienne maison Delespaul-Havez.

Usine à vapeur à Marcq-en-Barœul, près Lille.

46. Gallet, Gibou & Cie, à Paris, rue de l'Argonne, 17. — Colorants et caramels pour divers usages. PL. V.— B. 1 et 2

Fabricants de glucoses cristal et massé. Raffineurs de mélasses.

Paris 1889, Médaille d'or.

47. Galimard (Jacques-E.), à Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or), abbaye de Flavigny. — Anis. PL. V.— B. 1 et 2

48. Garcet & Tremblot, à Yvetot (Seine-Inférieure). Moutardes. PL. V.— B. 1 et 2

Deux usines à vapeur et hydraulique.

Expositions universelles de Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Paris 1900, membre du Comité d'installation.

49. Gimbert-Dallard (Pierre), au Puy (Haute-Loire). — Chocolat et cacao. PL. V.— B. 1 et 2

50. Girard (Jules), à Paris, avenue de Bel-Air, 16. — Confiserie. Articles de confiserie de sa fabrication. PL. V.— B. 1 et 2

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

51. Grondard (Charles) **& fils**, à Paris, boulevard Saint-Germain, 129, et boulevard Malesherbes, 53. — Chocolats divers. Thés Souchong de Fou-Tchéou ou paquets d'origine de 30, 60, 125 et 250 grammes. PL. V.— B. 1 et 2

Thés. Chocolats Grondard. Chocolats Express.

Usine à Montrouge (Seine), route d'Orléans, 93 et 95.

Paris 1855, Mention ; Paris 1867, Médaille de bronze : Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

52. Guérin-Boutron frères, à Paris, boulevard Poissonnière, 29. — Chocolats et bonbons. PL. V.— B. 1 et 2

Usine à Paris, rue du Maroc, 23, succursale à Paris, rue Saint-Sulpice, 28.

Médaille d'or à l'Exposition Universelle de 1889.

53. Havrincourt (Marquis d'), à Havrincourt (Pas-de-Calais). — Sucres raffinés. PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique de Sucre et Raffinerie.

A. Vasseur, directeur. Sucrerie fondée en 1857. Raffinerie fondée en 1885.

Récompense obtenue à l'Exposition universelle Paris 1878, Médaille d'argent.

54. Houet (Victor), à Clichy-la-Garenne (Seine), rue du Réservoir, 43. — Chicorée. PL. V.— B. 1 et 2

55. Hugon (Gustave), à Paris, rue des Saints-Pères, 30. — Chocolats en tablettes. Chocolats de fantaisie. Bonbons de chocolats. Cacao en poudre. Vanille en poudre. Maranta. PL. V.— B. 1 et 2

Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or.

56. Huyot (Gustave-E.), à Paris, rue de la Glacière, 81. — Confitures. PL. V.— B. 1 et 2

57. Ibled (Henri), à Mondicourt (Pas-de-Calais). — Chocolats. PL. V.— B. 1 et 2

58. Jacquemin & fils (Pierre), à Meursault (Côte-d'Or). — Moutarde en pots et flacons. PL. V.— B. 1 et 2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

59. Jacquin (Anatole) **& fils**, à Paris, rue Pernelle, 12. — Produits divers de la confiserie et bonbons de chocolat. Dragées argentées. PL. V.— B. 1 et 2

Confiseurs.

Paris 1867 et 1878, Hors Concours ; Paris 1889, Médaille d'or ; Vienne 1873, Médaille de Mérite ; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

60. Jux (Charles-F.-Th.), à Paris, boulevard de Reuilly, 74.— Bonbons. Crème au chocolat. PL. V.— B. 1 et 2

Confiseur.

Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

61. Klaus (J.), à Morteau (Doubs). — Chocolat. Cacao. Confiserie. PL. V— B. 1 et 2

Société anonyme des Fabriques de Chocolat et Confiserie. Maison au Locle (Suisse).

Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, membre du Jury ; Londres 1862, Médaille de bronze ; Vienne 1873, Médaille de bronze ; Amsterdam 1883, membre du Jury ; Anvers 1885, Médaille d'or.

62. Labadie (Paul), à Limoux (Aude). — Nougats. PL. V.— B. 1 et 2

63. Lagache (A.-Georges-M.), à Paris, rue des Petits-Champs, 1. — Confiserie. Nougats. PL. V.— B. 1 et 2

64. Lagaye (Antoine-A.), à Riom (Puy-de-Dôme). — Fruits confits d'Auvergne. Pâtes de fruits divers. Bonbons d'Auvergne. Confitures. PL. V.— B. 1 et 2

Fabricant de fruits confits. Usine à Riom et succursales au Mont-Dore et à La Bourboule.

Paris 1889, Médaille de bronze ; Barcelone 1888, Médaille d'or.

65. Lamouroux (Émile), à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 4. — Chocolats et bonbons. Chocolat de luxe. PL. V.— B. 1 et 2

Chocolatier. Maison Pihan.

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'or.

66. Landragin (N.-Charles-L.), à Ribécourt (Oise). — Condiments. Sauce. Essence d'anchois. Moutardes. PL. V.— B. 1 et 2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

67. Lapie, à Nice (Alpes-Maritimes), place Masséna, 2. — Fruits confits. Pâtes de fruits. Fleurs pralinées. Compotes de fruits à l'eau, au sirop et à l'eau-de-vie. **PL. V.— B. 1 et 2**

Ancienne maison Féa, Fournisseur de la cour de Russie et de S. A. I. la princesse Mathilde.

Expédition franco pour tous pays.

Maison à Houlgate (Calvados).

Exposition internationale de Bruxelles 1897, Grande Médaille d'argent.

68. Lavril & Cie, à Saint-Aquilin-de-Pacy (Eure). — Chocolat de consommation, de fantaisie. Bonbons de chocolat. Chocolat au lait. Thés. **PL. V.— B. 1 et 2**

Chocolaterie du « Royal Chocolat ».

69. Leleu (Auguste), **& fils**, à Paris, rue de Rivoli, 91. — Chocolats. **PL. V.— B. 1 et 2**

70. Lesaffre & Bonduelle, à Marcq-en-Barœul (Nord). — Sucres cristallisés. Produits des sucreries. Sous produits. Sucres raffinés divers. **PL. V.— B. 1 et 2**

Maisons à Nangis (Seine-et-Marne), et à Sainte-Menehould (Marne). Raffinerie. Sucrerie.

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, 2 Médailles d'or ; Anvers 1885, Diplôme d'Honneur et Médaille d'or.

71. Louit frères & Cie, à Bordeaux (Gironde), rue d'Eysines, 24. — Chocolat-Louit. Thés et vanilles. Fruits au vinaigre. Moutarde-Diaphane. **PL. V.— B. 1 et 2**

Produits alimentaires. Conserves alimentaires. Tapioca-Louit. Pâtes pour potages.

Expositions universelles : Paris 1855, Médaille de 2e classe ; Paris 1867, Médaille d'argent ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'argent et Médaille d'or ; Londres 1851, Médaille de bronze ; Vienne 1872, Médaille de Progrès ; Philadelphie 1876, Médaille de Premier Ordre.

72. Marchéville, Daguin & Cie, à Paris, rue de Château-Landon, 44 et 46. — Sels. **PL. V.— B. 1 et 2**

Société de Comptoir de l'Industrie du sel et des produits chimiques de l'Est. Salines de Saint-Nicolas, soudière de la Madeleine.

73. Massinot (Edouard-A.-J.), à Paris, rue des Marais, 40. — Vanilles. Tapiocas. Cafés. Girofles. Fruits exotiques, etc. **PL. V.— B. 1 et 2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

74. Matte fils, (Louis-G.-J.), à Montpellier (Hérault). — Chocolats. Confiserie. Cafés. Produits similaires. **PL. V.— B. 1 et 2**

Paris 1889, Médaille d'argent ; Chicago, 1893, Hors Concours.

75. Menier, à Paris, rue de Châteaudun, 56. — Chocolats. Cacaos. Sucres. **PL. V.— B. 1 et 2**

Récompenses les plus hautes aux Expositions universelles.
Grands-Prix à Paris en 1878 et 1889.

76. Michel (Gustave), à Paris, rue de Clignancourt, 27. — Cafés. **PL. V.— B. 1 et 2**

77. Michel fils (Gustave-J.-M.), à Paris, rue Saint-Martin, 123. — Nougat de Montélimar. **PL. V.— B. 1 et 2**

Fabrique de nougat.
Amsterdam 1883, Mention honorable.

78. Mirand & Courtine, à Maisons-Alfort (Seine). — Thés de Chine. **PL. V.— B. 1 et 2**

Thés de la Compagnie orientale. Marque déposée.
Exposition universelle Paris 1889, Médaille de bronze.

79. Mongin & Herbet, à La Briche-Saint-Denis (Seine). — Glucose. Caramels. **PL. V.—B. 1 et 2**

80. Moquet-Lesage (Henri), à Paris, rue Saint-Gilles, 7. — Confitures de Saint-James. **PL. V.— B. 1 et 2**

Expositions universelles de Paris 1878 et 1889, Médailles d'or.

81. Nègre (Joseph), à Grasse (Alpes-Maritimes). — Fruits confits. Fleurs sucrées. Eaux distillées et autres produits de confiserie. **PL. V.— B. 1 et 2**

Juge au tribunal de commerce, membre de la chambre consultative des arts et manufactures. Succursale à Cannes. Confiseur-distillateur, usine à vapeur.

La maison Joseph Nègre fondée à Grasse en 1818 et successivement dirigée de père en fils a ajouté à ses produits la préparation des « Fleurs sucrées ».

Paris 1855, Médaille de 2e classe ; Paris 1878, Médaille de 1re classe argent et Médaille d'or (Collectivité de Grasse) ; Paris 1889, pas exposé, Membre du Comité départemental ; Londres 1862, Mention honorable ; Philadelphie 1876, Médaille unique ; Exposition universelle de Paris 1900, membre du Comité départemental.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

82. Nivet (Claudius-Michel), à Jarnac (Charente). — Moutarde. PL. V.— B. 1 et 2

83. Offrion (Oscar), à Paris, rue Turbigo, 16. — Cafés Cafés torréfiés. Caféonine (extrait de café). Café divers. Cacao et thés. PL. V.— B. 1 et 2

Le Café, ses dérivés et ses machines.

Cafés torréfiés supérieurs brûlés dans le Torréfacteur Offrion.

Caféinone ou extrait pur et complet de café à trois, six et neuf kilogrammes de café par litre, pour usages industriels, commerciaux, administratifs et ménagers du café.

Tube-Express-Café de une, cinq, dix et vingt tasses pour usages instantanés du café. Voyages, Campagnes. Guerre et Marine.

Cristal-Café-Sucre ou tablettes perfectionnées de sucre et café purs pour Armées de Terre et de Mer.

Tube-Express-Cacao et id.: Thé. Extraits purs, limpides et aromatiques pour breuvages instantanés froids et chauds.

Tube-Express-Absinthe à dose minuscule hygiénique et rafraîchissante pour toutes personnes.

La Fée, petite machine automatique et expéditive à emplir, plier, pincer et fermer les tubes d'étain pour tous liquides fluides et épais.

Usine au château de la Reine-Blanche, à Gentilly (Seine), rue des Noyers, 9.

84. Peretti (Marc de) **& Cie**, au Mans (Sarthe), chemin de Malpalu. — Chocolats. Thés. Cacaos. Vanille. PL. V.— B. 1 et 2

Société française du Chocolat Besnier.

Paris 1867, Mention honorable.

85. Pernet (Albert), à Bar-le-Duc (Meuse). — Confiture de Bar-le-Duc. Groseilles fraises, etc. Eaux-de-vie vieilles du pays. PL. V.— B. 1 et 2

86. Petit (Charles), à Paris, boulevard Haussmann, 87. — Chocolats en tablettes. Bonbons de chocolats. PL. V.— B. 1 et 2

Chocolat de la Coupe d'Or.

87. Phellion, Breton aîné & gendre, à Orléans (Loiret). — Vinaigres de vin. PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique de vinaigres.

Paris 1878, Médaille d'or; Amsterdam 1883, Médaille de bronze; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

88. Pinchard (Abel-J.), à Montélimar (Drôme) — Nougats. PL. V.— B. 1 et 2

Maison Arnaud-Soubeyran. Fabrique de nougats.
Paris 1867, Mention honorable ; Vienne 1873, Médaille de Mérite.

89. Pommery (Vve Sophie), à Meaux (Seine-et-Marne), faubourg Saint-Nicolas, 69. — Pots de moutarde. PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique de moutarde.
Exposition universelle Paris 1878, Médaille d'argent.

90. Poupon (Henri), à Dijon (Côte-d'Or), rue de la Liberté, 32. — Moutarde de table préparée : Moutarde de table préparée en flacons et autres récipients. PL. V.— B. 1 et 2

Moutarde « Gray Poupon ».
Paris 1855, Mention honorable ; Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or.
Expose également : 1° à l'Exposition centennale, récipients anciens, documents et objets relatifs à l'histoire rétrospective de la moutarde et de cette industrie ; 2° à l'Exposition coloniale, moutarde de table préparée spécialement pour l'exportation en flacons et autres récipients.

91. Privé (Émile), à Paris, rue Saint-Merri, 32. — Confitures. PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique de confitures.
Exposition universelle Paris 1889, Médaille d'or.

92. Rebours (Émile-A.), à Troyes (Aube), faubourg Saint-Jacques, 69. — Dragées et articles dragéifiés. Confiserie et bonbons divers. PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique de confiserie.
Exposition universelle internationale Bruxelles 1897, Médaille d'or.

93. Renard (Albert), à Paris, rue Monsieur-le-Prince, 60. — Chocolats. PL. V.—B. 1 et 2

94. Richard (Victor), à Paris, rue des Martyrs, 41. — Chocolats. PL. V.— B. 1 et 2

95. Rigaud (Léon), à Paris, boulevard Soult, 61. — Extraits concentrés de café et de thé. Caféone spiritueuse. PL. V.— B. 1 et 2

« La Parisienne » marque déposée. Théone, marque déposée.
Fabrique de parfums et produits de chimie organique.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

96. Rigaud (J.) **& Cie**, à Charenton (Seine). — Sucre brut, candi. Vergeoise. Mélasse. PL. V.— B. 1 et 2

97. Roberts (George), à Paris, rue Rambuteau, 49. — Bonbons chocolat et autres. PL. V.—B. 1 et 2

Confiserie du « Chien qui Saute », fondée en 1895. Confiserie. Chocolaterie.

Spécialités : « Le Caramel mou », « le Cyrano », « la Présidente » « les Dragées Moelleuses », etc. etc., « la Chocolane » (chocolat de luxe).

98. Rousseau (Louis-M.), à Ermont (Seine-et-Oise), rue de la Gare, 130. — Chocolats et cacaos. Kaméhine (aliment pour les enfants). PL. V.— B. 1 et 2

Exposition universelle Paris 1889. Médaille de bronze.

99. Rouzaud (Auguste-P.-G.), à Royat-les-Bains (Puy-de-Dôme). — Chocolats en tablettes. Chocolat granulé instantanané. Bonbons de chocolat très variés. Chocolat à la noisette, au café, et nombreux moulages fantaisies en chocolat fondant.

PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique de chocolat.

100. Rubé (Ernest), à Paris, rue Mont-Louis 8 (impasse Lamier), 6. — Nougats. PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique spéciale de nougats pour confiseurs et marchands forains.

101. Saint-André (Mlle), à Toulouse (Haute-Garonne), avenue de Muret. — Vinaigres. PL. V.— B. 1 et 2

102. Saintoin & Cie, à Orléans (Loiret).— Confiserie. Chocolats. PL. V.— B. 1 et 2

103. Salavin (Joseph), à Paris, passage Stanislas, 4. — Confiserie. Chocolat. PL. V.— B. 1 et 2

Médailles, 1855 et 1878 ; Hors Concours, Membre du Jury en 1889.

104. Sigaut (Élie), à Reims (Marne), rue du Cardinal-Gousset, 11. — Confiserie au miel. PL. V.— B. 1 et 2

Magasin et vente, 2, rue des Petits-Champs, Paris.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

105. Simon (Joseph), à Paris, rue des Francs-Bourgeois, 50. — Dragées. Pâtes pectorales. Pastilles. Fondants. Bonbons.
PL. V.— B. 1 et 2

106. Société anonyme de la Raffinerie de Chantenay-sur-Loire, à Paris, rue de la Bienfaisance, 6. — Sucres en pains. Sciés. Poudres. Granulés. Tablettes, etc.
PL. V.— B. 1 et 2

Raffinerie de sucre.
Société anonyme au capital de 2.000.000 francs.
Exposition universelle Paris 1889, Médaille d'or.

107. Société anonyme des Amidonnerie & Glucoserie d'Haubourdin, à Haubourdin (Nord). — Glucoserie. Sirop pour confiseurs, distillateurs. Glucose massé blanc pour brasserie. Sucre de raisin. Glucoses massés ambres pour bières anglaises. Glucose massé ambre (genre maltose). PL. V. —B. 1 et 2

Marque Grappe.
Établissements Verley frères, à Haubourdin (Nord).

108. Société anonyme du Chocolat Lombard, à Paris, avenue de Choisy, 75. — Dragées. Pralines. Gommes. Pâtes et pastilles. Bonbons anglais. Bonbons fondants. Fruits confits. Marrons glacés. Sirops et jus de fruits. Fruits au sirop. Confitures. Nougats. Chocolats. Cafés. Thés. Vanilles. Divers. PL. V.— B. 1 et 2

Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs.
Confiserie du « Fidèle Berger ». Maison fondée en 1720.
Paris 1878, Paris 1889, Hors Concours, membre du Jury.

109. Société anonyme de la Confiserie du Fidèle Berger, à Paris, avenue de Choisy, 75. — Chocolat. Bonbons. Thés. Cafés. Vanilles. PL. V.— B. 1 et 2

Société anonyme. Capital 2 millions. Maison fondée en 1760. Breveté en 1789 et 1814.

Les plus hautes récompenses à toutes les Expositions. Hors Concours, Membre du Jury, Paris 1878, 1889.

110. Société agricole d'Exploitation des établissements Jules Jaluzot & Cie, à Paris, boulevard Haussmann, 64. — Sucres de betteraves bruts et raffinés. PL. V.— B. 1 et 2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

111. Société anonyme des Mines de Sel & Salines de Rosières-Varangéville, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue de la Visitation, 1. — Exploitation d'une mine de sel gemme. Fabrication du sel raffiné. Sels raffinés de diverses grosseurs, extra-fin, écaillé, cristaux. Sels agglomérés et comprimés. Modèles d'appareils pour la fabrication du sel raffiné. PL. V.— B. 1 et 2

M. Payelle (René), administrateur-directeur.

112. Société anonyme de Bourdon, siège social, à Paris, rue de la Paix, 5. — Sucres. PL. V.— B. 1 et 2

Usines et exploitations agricoles, près Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Récompenses : Exposition universelle de Paris 1878. Médaille d'or (collaborateur) et Médaille d'argent :

Exposition universelle à Paris 1889, Hors Concours (Directeur de la Société, Membre du Jury) ; Récompenses aux collaborateurs : une Médaille d'or, trois Médailles d'argent, trois Médailles de bronze.

113. Société du Chocolat Devinck, à Paris, rue des Mathurins, 5. — Chocolat. PL. V.— B. 1 et 2

Usine à Bécon-les-Bruyères (Courbevoie) (Seine). Fabrique de chocolat et confiserie : Chocolat granulé. Cacao en poudre. Bonbons-chocolat. Confiserie. Dragées et pralines. Bonbons anglais et suisses. Crème extra-rapide. Entremets.

114. Société des Raffinerie & Sucreries Say, à Paris, boulevard de la Gare, 123. — Sucres raffinés. PL. V.— B. 1 et 2

Exposition universelle Paris 1889, Grand Prix.

115. Société nouvelle des Raffineries de la Méditerranée, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Montgrand, 24. — Raffinage du sucre. Pains. Morceaux réguliers et irréguliers. Tablettes. Baguettes et cubes. Cassonades. PL. V.— B. 1 et 2

Exposition universelle Paris 1878, Médaille d'or.

116. Société nouvelle des Raffineries de Sucre de Saint-Louis, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue de la République, 3. — Sucre raffiné. Sucre brut. PL. V.— B. 1 et 2

117. Soulès & fils, à Paris, rue du Parc-Royal, 10. — Poivres. Cannelle. Piments. Moutarde, etc. PL. V.— B. 1 et 2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

118. Tandeau (Victor), à Paris, rue Violet, 50. — Vinaigre aromatisé pour la table. Conserves au vinaigre. Moutarde préparée. Anchois à l'huile. **PL. V.— B. 1 et 2**

Ancienne maison Maille.

Paris 1855, Médaille de 2e classe ; Paris 1867, Médaille d'argent ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Londres 1851, Médaille ; Londres 1862, Médaille ; Philadelphie 1876, Médaille ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'argent ; Chicago 1893, Hors Concours ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

119. Tavernier (Georges), à Bourges (Cher). — Forestine et bonbons du Berry. **PL. V.— B. 1 et 2**

Confiseur.

1re Médaille d'argent à l'Exposition de Paris 1889.

120. Thiel (Désiré), au Havre (Seine-Inférieure). — Cafés. Thés de provenances diverses. **PL. V.— B. 1 et 2**

Importateur de thés.

Chicago 1893, Hors Concours, membre du Jury ; Bruxelles 1897, membre des Jurys d'admission et d'installation Paris 1900.

121. Trébucien (Ernest), à Paris, cours de Vincennes, 25.— Cafés torréfiés. Chocolats. **PL. V.— B. 1 et 2**

122. Vautrin (Henri), à Paris, rue du Moulinet, 19. — Confitures. Pulpe d'abricots. **PL. V.— B. 1 et 2**

Confiturerie des Gobelins.

123. Verdurand (Paul-L.), à Die (Drôme). — Nougat à la pistache, aux fruits et aux amandes torréfiées. **PL. V.— B. 1 et 2**

124. Vicat & Cie, à Paris, rue Jules-César, 9, 9bis et 10 — Moutarde aromatisée dite de vert pré. Moutarde blanche. Moutarde jaune. Graine et farine de moutarde. **PL. V.— B. 1 et 2**

Marque « L'Alsacienne » extra-forte. — Moutarde blanche extra et supérieure. En pots verre, grès, seaux fer et fûts.

La Moutarde du Vert Pré fut acceptée par les gourmets de la Société du Vert Pré, au seizième siècle, dont elle tire son nom.

Maison fondée en 1619. Fabrique de moutardes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

125. Vinaigriers d'Orléans (Exposition collective des), à Orléans (Loiret).

Bardin.
Barué frères.
Bouchery.
Breton aîné & gendre.
Budin-Delasalle.
Chavigny.
Colliot.
Dessaux (Georges).
Goy (Paul).
Le Barbier & Chapuis.
Lerude.
Rigault (Jules).
Séjourné-Barué.
Verjat-Vassort.
Wilmart fils.

Vinaigres : Vitrines renfermant des vinaigres en fûts et en bouteilles. Au centre, une vinaigrerie orléanaise. PL. V.— B. 1 et 2

Maison L. Barué et G. Hébert réunis, à Orléans. — Vinaigres pur vin extra vieux. — Spécialité pour l'exportation.

Bouchery.
Anvers 1888, Médaille d'argent.

Budin-Delasalle.
Paris 1878, Médaille d'argent : Bruxelles 1897, 2 Médailles d'argent.

Dessaux (Georges). — Maison fondée en 1795.
Paris 1855, Médaille d'argent.

Goy (Paul).
Paris 1878, Médaille d'or.

Le Barbier & Chapuis.
Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'argent.

Séjourné-Barué. — Maison fondée en 1810.
Spécialité de vinaigre pour vin blanc et rouge. Spécialité de vinaigre pur vin vieux. Vinaigre à l'estragon.
Bruxelles 1897, deux Médailles d'argent.

Wilmart fils. — Maison fondée en 1572.
Bruxelles 1897, deux Médailles d'argent.

126. Vincent (Adrien), à Paris, rue Blomet, 5. — Conserves de fruits au sirop. Jus de fruits pour sirops. Suc de fruits. PL. V.— B. 1 et 2

Distillation.
Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or.

127. Viot (Alexandre), à Grillaud-Nantes (Loire-Inférieure). — Chocolats. PL. V.— B. 1 et 2

Chocalaterie de Bretagne. Fabrique de chocolats.
Paris 1878, Sucres de Mayotte, Médaille d'argent ; Paris 1889, Sucres de Mayotte, Médaille de bronze ; Anvers 1885, sucres de Mayotte, Médaille de bronze ; Chicago 1893, Section française, sucres de Mayotte, Hors Concours.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

128. Vœlcker-Coumes (DANIEL), à Bayon (Meurthe-et-Moselle). — Chicorée. Cossettes séchées et torréfiées. Chicorée moulue, Semoule et poudre. Chicorée en paquets semoule et poudre. Café de glands doux en paquets. PL. V.— B. 1 et 2

Fabrique de chicorée. M. Léon J. Coumes, chef de la maison.

Paris 1855, Médaille de bronze ; Paris 1867, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Londres 1862, Médaille de Prix ; Vienne 1873, Médaille de Mérite ; Chicago 1893, Médaille commémorative ; Bruxelles 1897, Hors Concours, membre du Jury ; Barcelone 1888, Hors Concours, membre du Jury, Chevalier de la Légion d'Honneur.

129. Wencker (ALOÏSE), à Paris, rue Hautefeuille, 4. — Vanille en poudre et essence de vanille. PL. V.— B. 1 et 2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COLONIES

ALGÉRIE

1. **Bastide** (Léon), à Sidi-bel-Abbès (Oran). — Vinaigre. PL. VI.— D.3

Propriétaire agriculteur.

2. **Bourcier** (Vve Claude), à Souk-Ahras (Constantine). — Confitures. Gelée. PL. VI.— D.3

3. **Bruyer** (E.) **fils,** à Alger, boulevard Carnot, 12. — Poivres. Safrans. Épices. Cannelles. Girofles. Tapiocas. Thés. Sel. Moutarde. PL. VI.— D.3

Produits alimentaires et droguerie. Spécialité de boitage et de paquetage pour la vente au détail.

4. **David** (Fernand), à Seddouk, commune mixte d'Akbou (Constantine). — Conserves d'olives. PL. VI.— D.3

5. **Fenagutti** (Étienne), à Douéra. (Alger). — Vinaigre de vin rouge. PL. VI.— D.3

6. **Fille & Cie**, à Alger, rue Clauzel. — Chocolat. Confiserie. PL. VI.— D.3

Magasin de détail, rue Bab-Azoun, 2.

7. **Houdou** (André-Albert), à Oran, rue de la Banque. — Vinaigre. PL. VI.— D.3

8. **Laquerrière** (Albert), à Alger, rue Amiral-Courbet, 1, faubourg Bal-el-Oued. — Vinaigre de vin. PL. VI.— D.3

9. **Miramont** (Pierre-Léon), à Oran, boulevard Sébastopol, 35. — Liqueur de mandarine. PL. VI.— D.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

10. Ourset (MARTIN), à Condé-Smendou (Constantine). — Vinaigre. PL. VI.— D.3

11. Puymège (CH.) **& Cie**, à Oran, rue Mostaganem, 91. — Vinaigres de vin rouge et de vin blanc. PL. VI.— D.3

Ancienne maison P. Brunie et Cie.

12. Richaud (AUGUSTE), à Akbou (Constantine). — Olives vertes et noires. PL. VI.— D.3

Propriétaire industriel. Fabrique d'huile d'olives.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'argent ; Chicago 1893, Médaille commérative.

13. Sustrac (EUGÈNE), à Douéra (Alger). — Vinaigre. PL. VI.— D.3

14. Teuma (JOSEPH), à Guelma (Constantine), rue d'Announa, 16. — Vinaigre. PL. VI.— D.3

CONGO FRANÇAIS

1. Comités locaux de la colonie, à Libreville. — Vanille. Kola. PL. VI.— E.3

2. Compagnie française du Congo Occidental, à Paris, rue du Louvre, 42. — Vanille. PL. VI.— E.3

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE

1. Heymann (CHARLES), à Paris, rue Richer, 22. — Thés. PL. VI.— E.I

2. Salla Balasoubralania (CHETTY), à Pondichéry. — Hachards. Poudre à Kari, etc. PL. VI.— E.I

3. Sous-Commission de l'Agriculture, à Pondichéry. — Gelée. Achards. PL. VI.— E.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

1. **Drollet** (Vve), à Papeete (Tahiti). — Gelée de goyaves. PL. VI.— D.2
   Négociant.
2. **Kennedy & Fritch,** à Papeete (Tahiti). — Sucres. PL. VI.— D.2
   Négociant.
3. **Philipps & Mac-Farlane,** à Novrea (Tahiti). — Vanille. PL. VI.— D.2
4. **Raoulx** (V.-L.), à Papeete (Tahiti). — Vanille. PL. VI.— D.2
   Négociant.
5. **Rey** (Jean), à Papeete (Tahiti). — Vanille. PL. VI.— D.2
6. **Stevenson,** à Parara (Tahiti). — Vanille. PL. VI.— D.2

GUADELOUPE

1. **Beauperthuy** (Alexandre) (Usine Duval), à Canal. — Sucres d'usine. PL. VI.— D.3
2. **Belligny** (Louis de), à Paris, rue Laffitte, 52. — Vanille. Cafés. PL. VI.— D.3
3. **Bernard** (Étienne), Trois-Rivières (Basse-Terre). — Vanille. PL. VI.— D.3
4. **Blaine** (Alfred de), à Pointe-Noire. — Vanille. PL. VI.— D.3
5. **Bloncourt** (G.), à Sainte-Rose (Canton de Lamentin). — Vanille. PL. VI.— D.3
6. **Butel** (Louis), à Pointe-à-Pitre. — Canelle. PL. VI.— D.3
7. **Carbonel** (A.), à Petit-Bourg. — Ananas confits et à l'eau-de-vie. PL. VI.— D.3
   Négociant.
8. **Cayrol** (Gustave), à Pointe-à-Pitre. — Épices. Poivre. Girofle. PL. VI.— D.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

9. Chambre de Commerce de Basse-Terre. — Vanille. Vanillon. PL. VI.— D.3

10. Chayssen (Hippolyte), à Saint-Charles (commune de Gourbeyre). — Chocolat. PL. VI.— D.3

11. Collomb (Gaston), à Gourbeyre (Basse-Terre). — Vanille. PL. VI.— D.3

12. Crédit foncier colonial (Agence de la Guadeloupe), à Pointe-à-Pitre, rue d'Arbaud, 50.— Sucre d'usine. PL. VI.— D.3

Siège social, à Paris, 2, rue Magador prolongée. Établissements sucriers.

13. Croquet Legrand (Rachel), à Paris, rue de Rome, 109. — Vanille. PL. VI.— D.3

14. Desir (A.-J.-M.), à Pointe-à-Pitre. — Confitures au sucre. PL. VI.— D.3

15. Dubos (E.), à Petit-Bourg. — Condiments. Muscade. PL. VI.— D.3

16. Dubos (A.), à Sainte-Anne (Pointe-à-Pitre). — Sucre. PL. VI.— D.3

17. Dubos père, à Sainte-Anne. — Sucre. PL. VI.— D.3

18. Duchassaing (Héritiers), Le Moule. — Sucres. PL. V.— D.3

19. Dufau (Maurice), à Trois-Rivières (Basse-Terre). — Vanille et vanillons. Poivre. PL .VI.— D.3

20. Fabre (Am.), à Saint-Claude (Basse-Terre). — Cannelle. PL. VI.— D.3

21. Fanton (Francis), à Paris, rue Saint-Paul, 17. — Vanille. PL. VI.— D.3

22. Fawtier (William), à Basse-Terre. — Sucres. PL. VI.— D.3

23. Gérard (J.-G. et P.) **frères,** à Pointe-à-Pitre. — Sucre d'usine. PL. VI.— D.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

24. **Grogny** (Marie), à Pointe-à-Pitre. — Confiture. Fruits confits. Sirops. PL. VI.— D.3

25. **Idylle** (Mme Vve Emmanuel), à Pointe-à-Pitre, rue Schoelcher, 23. — Chocolat. Confitures. PL. VI.— D.3

26. **Labique** (Amédée), à Vieux-Habitants. — Vanille. PL. VI.— D.3

27. **Laclemandière** (A. de), à Morne-à-l'Eau (Pointe-à-Pitre). — Sucre. PL. VI.— D.3

28. **Longueteau** (Henri), à Capesterre. — Vanille, muscade. PL. VI.— D.3

29. **Massy & Marcel,** à Sainte-Rose. — Vanille en bocaux. PL. VI.— D.3

30. **Montgaillard** (Édouard de), à Saint-Claude. — Vanille. PL. VI.— D.3

31. **Papin Beaufond Tomy,** à Pointe-à-Pitre. — Vanille. PL. VI.— D.3

32. **Pauvert** (Héritiers), Saint-François. — Sucres cristallisés. PL. VI.— D.3

33. **Rachel Croquet Legrand,** à Paris, rue de Rome, 109. — Vanille. PL. VI.— D.3

34. **Roncière** (Numa de la), à Trois-Rivières. — Produits pour la confiserie. Vanille. PL. VI.— D.3

35. **Roullet-Degazon,** à Trois-Rivières. — Vanille. Vanillon. PL. VI.— D.3

36. **Saint-Martin** (Charles), à Vieux-Fort. — Vanillon. PL. VI.— D.3

37. **Satis** (Charles), à Basse-Terre. — Ananas. Goyaves. Bananes. Mangues. PL. VI.— D.3

38. **Société havraise coloniale,** à Sainte-Rose. — Vanille. PL. VI.— D.3

De Saumery et Cie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

39. Société des Plantations de Grand-Maison, à Trois-Rivières. — Poivre. Muscade. Cannelle. Girofle. Vanille. PL. VI.— D.3

40. Société « La Solidarité agricole », à Gourbeyre. — Vanilles. Muscade. PL. VI.— D.3

41. Société des Sucreries de Port-Louis, à Port-Louis. — Sucres. PL. VI.— D.3

42. Souques (E.) & Cie, à Pointe-à-Pitre. — Sucre. PL. VI.— D.3

GUYANE FRANÇAISE

1. Administration pénitentiaire de la Guyane Française, à Cayenne. — Épices et aromates. PL. VI.— D.2 et 3

2. Comité local pour la participation de la Guyane à l'Exposition de 1900, à Cayenne. — Condiments et stimulants divers. PL. VI.— D.2 et 3

3. Jaffard (Ferdinand), à Cayenne. — Confiseries diverses. PL. VI.— D.2 et 3

INDO-CHINE

1. Bertrand, à Tourane (Annam). — Boissons aromatiques. Thé. PL. VI.— D. et E.2 et 3

2. Bosmeval-Fano (Alice) à Hanoi (Tonkin), rue Paul-Bert, 26. — Denrées du pays. Thé. PL. VI.— D. et E.2 et 3

3. Bourgain Meiffre, à Hanoi. — Essence de citronnelle. Verveine. PL. VI.— D. et E.2 et 3

4. Chatel (Pierre), à Paris, rue Saint-Luc, 9. — Thés. Épices. Condiments PL. VI.— D. et E.3 et 3

5. Chesnay & de Boisadam, à Hanoi. — Thé. PL. VI.— D. et E.2 et 3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

6. Comité local de l'Annam, à Hué. — Sucres blanc, gris et noir. PL. VI.— D. et E.2 et 3

7. Comité local de la Cochinchine, à Saïgon. — Épices. Condiments. Vanille. Poivres blanc et noir. PL. VI.— D. et E.2 et 3

8. Comité local du Cambodge, à Phnom-Penh. — Épices. Condiments. Pistaches. Gingembre. Cannelle. Poivre. PL. VI.— D. et E.2 et 3

9. Comité local du Tonkin, à Hanoi. — Cannelle. Gingembre. Thé. Sucre. PL. VI.— D. et E.2 et 3

10. Compagnie Lyonnaise indo-chinoise. — Épices. PL. VI.— D. et E.2 et 3

11. Delaporte (Louis), à Paris, boulevard de Clichy, 134. — Aliments. Cafés. Thés. Chocolats. PL. VI.— D. et E.2 et 3

12. Denis frères, à Saïgon (Cochinchine). — Riz. Produits divers. PL. VI.— D. et E.2 et 3

13. Derobert frères & Fiard (J.), à Lyon (Rhône) et à Faïto (Annam). — Thé de l'Annam. PL. VI.— D. et E.2 et 3

14. Lafeuille (Pierre), à Phu-Nho-Quan (Ninh-Binh). — Thés. PL. VI.— D. et E.2 et 3

15. Lassalle (Jean), à Paris, rue Muller, 19. — Vanille. Thé. Glaces à la vanille. Gaufres et gaufrettes. Crèmes. PL. VI.— D. et E.2 et 3

16. Lombard & Leroy, à Phu-Thuong (Annam). — Thés de l'Annam. PL. VI.— D. et E.2 et 3

17. Mainard, à Don-Can. — Thé. Ananas à l'eau-de-vie. Confiture de goyaves, etc. PL. VI.— D. et E.2 et 3

18. Michel (Arthur), à Paris, rue des Archives, 21. — Thés. Chocolats. Vanille. PL. VI.— D. et E.2 et 3

19. Otto (Marius), à Paris, rue Ménars, 8. — Vanille. PL. VI.— D. et E.2 et 3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

20. Protectorat de l'Annam. — Thé. Café.
PL. VI.— D. et E.2 et 3

21. Société du Théâtre indo-chinois, à Paris, boulevard Montmartre, 5. — Thé. PL. VI.— D. et E.2 et 3

22. Van-Hai (Pierre), à Lyon (Rhône), rue de Sèze, 93. — Vanille. Thé. PL. VI.— D. et E.2 et 3

23. Virgile (Pierre), à Paris, rue de la Chapelle, 71. — Thés. Épices. Condiments. PL. VI.— D. et E.2 et 3

MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

1. Administration locale de la Province d'Andevoranto, à Andevoranto. — Piments. Cannelles. Clous de girofle.
PL. VI.— C. et D.4

2. Administration locale de la Province de Diégo-Suarez, à Antsirane. — Piments. Cannelle. Clous de girofle, etc.
PL. VI.— C. et D.4

3. Administration locale de la Province de Farafangana, à Farafangana. — Piments. Cannelles. Clous de girofle.
PL. VI.— C. et D.4

4. Administration locale de la Province de Fort-Dauphin, à Fort-Dauphin. — Piments. Cannelle. Clous de girofle.
PL. VI.— C. et D.4

5. Administration locale de la Province de Mahanoro, à Mahanoro. — Piments. Cannelle. Clous de girofle.
PL. VI.—C. et D.4

6. Administration locale de la Province de Mananjary, à Mananjary. — Piments. Cannelles. Clous de girofle
PL. VI.— C. et D.4

7. Administration locale de la Province de Maroantsetra, à Maroantsetra.— Piments. Cannelles. Clous de girofle.
PL. VI.— C. et D.4

8. Administration locale de la Province de Nossy-Bé (Grande-Terre), à Sambirano. — Piments. Cannelle. Clous de girofle, etc. PL. VI.— C. et D.4

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

9. Administration locale de la Province de Nossy-Bé, à Hell-ville. — Piments. Cannelle. Clous de girofle, etc.
PL. VI.— C. et **D.4**

10. Administration locale de la Province de Sainte-Marie, à Sainte-Marie. — Piments. Cannelle. Clous de girofle, etc.
PL. VI.— C. et **D.4**

11. Administration locale de la Province de Tamatave, à Tamatave. — Piments. Cannelle. Clous de girofle.
PL. VI.— C. et **D. 4**

12. Administration locale de la Province de Vohémar, à Vohémar.— Piments. Cannelle. Clous de girofle, etc.
PL. VI.— C. et **D.4**

13. Administration locale du Troisième Territoire militaire de Madagascar. — Piments. Cannelle. Clous de girofle, etc. **PL. VI.— C.** et **D.4**

14 Boname & Cie, à Tamatave. — Confiserie. Produits pour la confiserie. Un sac de sucre. **PL. VI.— C.** et **D.4**

15. Compagnie française des Salines de Diégo-Suarez, à Paris, rue Auber, 15 et 17. — Sel marin.
PL. VI.— C. et **D.4**

16. Dupuy (J.), à Tamatave. — Confiserie. Produits pour la confiserie. Une boîte sucre Vesou. **PL. VI.— C.** et **D.4**

17. Frager (L.), à Paris, rue de Londres, 16bis. — Épices. Piments. Canelles. Girofles, etc. **PL. VI.— C.** et **D.4**

18. Frey (Pierre), à Nossy-Bé, Pointe à la Fièvre. — Vanille.
PL. VI.— C. et **D.4**

Compagnie allemande de l'Afrique Orientale.

19. Lauratet (Adrien), à Mananzary. — Vanille.
PL. VI.— C. et **D.4**

20. Province de Madagascar. — Miel. Vanille.
PL. VI.— C. et **D.4**

21. Sabatier (J.), à Sainte-Marie-de-Madagascar.— Condiments et stimulants. 10 kilog. de clous de girofle. **PL. VI.— C.** et **D.4**

22. Service de l'Agriculture de Madagascar, à Tananarive. — Épices. **PL. VI.— C.** et **D.4**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

MARTINIQUE

1. **Albert** (L.-V.), à Le Prêcheur. — Vinaigre. PL. VI.— D.2 et 3

2. **Alfred** (JULES), à Fort-de-France. — Gelée et marmelades de goyaves. Confiture de barbadine. PL. VI.— D.2 et 3

3. **Beaudouin** (CHARLES), à Paris, rue de Berri, 38. — Confitures et sucreries. Épices. Condiments. PL. VI.— D.2 et 3

4. **Blaisemont** (Mme LAURENCE), à Sainte-Marie. — Confitures. PL. VI.— D.2 et 3

5. **Boisson** (LOUIS), à Fort-de-France. — Confitures. PL. VI.— D.2 et 3

6. **Calonne** (FERNAND), à Paris, boulevard Saint-Germain, 152. — Sucre. Cassonade. Jus de canne concentré. Chocolat. Confitures divers. Condiments : Piments. Muscades, etc. PL. VI.— D.2 et 3

7. **Comité local**, à Saint-Pierre. — Cannelle. Noix muscade. Gingembre. Bay-rhum. PL. VI.— D.2 et 3

8. **Cornée** (AUGUSTE), à Saint-Pierre. — Vanille préparée. PL. VI.— D.2 et 3

9. **Coste** (RENÉ DE LA) **père**, à Grand-Ceron. — Sucre. PL. VI.— D.2 et 3

10. **Cottrell** (EUGÈNE), à Le Prêcheur. — Cacao vanillé. PL. VI.— D.2 et 3

11. **Courmont** (DE), à Basse-Pointe.— Sucres. PL. VI.— D.2 et 3

12. **Dupuis-Nouillé** (HUBERT), à Saint-Pierre. — Fruits confits. Confitures. PL. VI.— D.2 et 3

13. **Gerard frères** (G.-J. et P.), à Saint-Pierre. — Sucres de canne. PL. VI.— D.2 et 3

14. **Guérin** (AUGUSTE), à Saint-Pierre. — Sucre. PL. VI.— D.2 et 3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

15. Hermanie (Mlle Elmina), à Saint-Pierre, rue Isambert, 23. — Confitures. Fruits confits. **PL. VI.— D.2 et 3**

16. Jusselain (Léon), au Carbet. — Vanille préparée. **PL. VI.— D.2 et 3**

17. Lanuqueitte (Jean), au Saint-Esprit. — Vanille. **PL. VI.— D.2 et 3**

18. Liottier (Pierre-Ernest), au François. — Sucres. **PL. VI.— D.2 et 3**

19. Nollet (L.-A.-E.), à Saint-Pierre. — Vanille. **PL. VI.— D.2 et 3**

20. Nollet (Eugène), à Saint-Pierre. — Schrubb. **PL. VI.— D.2 et 3**

21. Nollet (Eugène), à Saint-Pierre. — Cannelier-muscadier. Coca. Café. Divers piments. Noix de tonka. **PL. VI.— D.2 et 3**

Directeur du Jardin botanique.

22. Saint-Yves (P.-J.-B.), au Diamant. — Huile de piment. **PL. VI.— D.2 et 3**

MAYOTTE ET COMORES

1. Comité local d'Exposition. — Sucres. Vanille. Poivre.

2. Faymoreau d'Arquistade (Marquis de), **& M. Mazaré**, à Mayotte. — Vanille. Cannelle. **PL. VI.— E.2**

Propriétaires.

Exposition universelle Paris 1889, Médaille d'or (Vanille).

3. Humblot & Cie (Grande-Comore), à Paris, rue de Bondy, 60. — Vanille. Girofle. **PL. VI.— E.2**

4. Lémon (Fabrice), à Paris, rue Vignon, 11. — Vanille. **PL. VI.— E.2**

5. Moquet (Jules), à Isles-les-Villenoy. — Sucre de canne. Vanille. Poivre d'Anjouan. **PL. VI.— E.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

1. **Administration pénitentiaire.** — Vanille. Sucre de miel. PL. VI.— D.3

2. **Administration pénitentiaire** (Pénitencier de Bourail). — Sucre de miel. Gimgembre. PL. VI.— D.3

3. **Coste** (Louis), à Pouébo. — Cannelle. PL. VI.— D.3

4. **Fullet,** à Nakety. — Vanille. PL. VI.— D.3

5. **Groupe agricole de Hienghène.** — Produits divers. PL. VI.— D.3

6. **Greslan** (De), à la Dumbéa. — Fruits à l'eau-de-vie. PL. VI.— D.3

7. **Hennequin & Cie,** à Bourail. — Confitures. PL. VI.— D.3

8. **Le Goupils & Roumy,** à Bouloupari, domaine de Nassirat. — Vanille. PL. VI.— D.3

9. **Metzger** (A.), à Païta. — Vanille. PL. VI.— D.3

10. **Rime frères,** à La Dumbéa. — Vanille. PL. VI.— D.3

11. **Salmon** (E.), à Gouaro. — Vanille. PL. VI.— D.3

RÉUNION

1. **Adam de Villiers** (Jacques), à Ravine-Glissante Sainte-Rose. — Sucres. PL. VI.— D.2

2. **Adam de Villiers** (Victor), à Saint-Denis. — Sucre. PL. VI.— D.2

3. **Athénas** (Louis), à Saint-Denis. — Chocolat. PL. VI.— D.2

4. **Aubry** (Alfred-Victor), à Saint-Louis. — Vanille. Condiments, etc. PL. VI.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. **Bellier de Villentroy** (Mme), à Sainte-Anne (Canton de Saint-Benoît). — Vanille. **PL. VI.— D.2**

6. **Bellier de Villentroy** (PIERRE), à Chaudron, Saint-Denis. — Safran. Épices. **PL. VI.— D.2**

7. **Bouquet** (F.), à Champborne, Saint-André. — Vanille.

8. **Bruniquel** (ERNEST), à Sainte-Marie.— Vanille. **PL. VI.— D.2**

9. **Champierre de Villeneuve** (J.-ALEXIS), à Saint-Benoit. — Vanille. **PL. VI.— D.2**

10. **Chatel**, à Saint-Denis. — Chocolat. **PL. VI.— D.2**

11. **Choppy** (CHARLES), à Saint-Pierre. — Sucre. Vanille. **PL. VI.— D.2**

12. **Colson & Cie**, a Saint-Louis, Établissement du Gol. — Sucres. Vanilles. **PL. VI.— D.2**

13. **Crédit foncier colonial** (Agence de la Réunion), à Saint-Denis. Siège social à Paris, rue Mogador prolongée, 2. — Sucres 1er, 2e, et 3e jets, des sept sucreries de la Société. Vanille récoltée et préparée par la Société. Thés, préparation Ceylan, préparation de Chine. **PL. VI.— D.2**

Exploitation agricole, sucreries.

14. **Dureau de Vaulcomte** (CHARLES), à Paris, rue Jouffroy, 68. — Vanille. **PL. VI.— D.2**

15. **Houareau** (Vve) **& Guizon** (HENRI), à Sainte-Rose (Le Piton). — Vanille. **PL. VI.— D.2**

16. **Hugot** (ÉMILE), à Sainte-Rose, rivière de l'Est. — Sucre. **PL. VI.— D.2**

17. **Isautier frères & Cie**, à Saint-Pierre. — Confiserie. Vanilles. **PL. VI.— D.2**

18. **Kervéguen** (LE COAT DE), à Saint-Pierre. — Sucre. Vanille. **PL. VI.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

19. **Lacaze** (Eugène), à Saint-Pierre. — Fruits confits. PL. VI.— D.2

20. **Le Bon** (Louis), à Sainte-Rose (Le Piton). — Vanilles. PL. VI.— D.2

21. **Leffray & Leroux,** à Saint-Denis. — Sucre. Vanille. PL. VI.— D.2

22. **Massinot & fils**, à Saint-Denis. — Vanille. PL. VI.— D.2

23. **Oulédi** (Jean-Baptiste), à Saint-Denis. — Poudre à Kari. Safran. Moutarde. PL. VI.— D.2

24. **Pignolet** (Auguste), à Saint-Benoît. — Vanille. PL. VI.— D.2

25. **Pradel** (Germain), à Le Port. — Vanille. PL. VI.— D.2

26. **Ricard** (Édouard), à Paris, rue Saint-Dominique, 90. — Vanille. Muscade. Gingembre. Safran indien (Curcuma). PL. VI.— D.2

27. **Rolland** (Bernard), à Sainte-Rose, — Vanille. PL. VI.— D.2

28. **Roland** (Ferdinand de), à Saint-Benoît. — Vanille. PL. VI.— D.2

29. **Selhausen** (Mme Vve Ernest), à Saint-Denis. — Gingembre. PL. VI.— D.2

30. **Vinson** (Succession Ernest), à Sainte-Marie. — Sucre de canne. PL. VI.— D.2

SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES

1. **Société franco-africaine d'Importation,** à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 51. — Sucreries à la Kola. PL. VI.— E.1

SOUDAN FRANÇAIS

1. **Comité local du Soudan Français,** à Kayes. — Poivre du Kissi. PL. VI.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

TUNISIE

1. **Chambre de Commerce française de Tunis,** à Tunis, rue d'Italie, 2. — Vinaigre de vin blanc et rouge. Piment. Graines.
PL. VI.— D. I

2. **Choel** (Joséphine-Marie-Camille), à Porto-Farina. — Raisins muscats à l'eau-de-vie.
PL. VI.— D. I

3. **Duvau** (Albert), à Tunis, Institut Pasteur. — Vinaigre rouge de 1899. Vinaigre blanc de 1898.
PL. VI.— D. I

Propriétaire viticulteur à la Soukra.

4. **Genevay** (Z.), à Tunis, rue d'Espagne, 14. — Câpres. Cornichons.
PL. VI.— D.I

5. **Mercier** (Pierre), à Tunis, rue de Naples, 48. — Sels de table de Sidi-El-Hani.
PL. VI.— D. I

6. **Ruprich** (Robert-Edmond), à Nabeul. — Vinaigre de miel.
PL. VI.— D. I

7. **Vigliano** (Eugéne-D.), à Vigliano Sfax. — Sirop de jus de raisins.
PL. VI— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PAYS ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

1. **Bauer & Cie**, à Berlin. — Chocolat au sanatogène. PL.V.— D.2

2. **Brenner** (Fritz), à Devant-les-Ponts, près Metz. — Compotes. Fruits confits. PL. V.— D.2

3. **Clot** (I.) **& Cie**, à Strasbourg. — Conserves. Fruits confits. PL. V.— D.2

4. **De Giorgi frères**, à Francfort-sur-le-Mein. — Chocolat et cacao. PL. V.— D.2

   Maison fondée en 1778. Médaille : Londres 1862.

5. **Direction des Salines de Lunebourg**, à Lunebourg. — Sels de cuisine de toute espèce. PL. V.— D.2

6. **Franck fils** (Heinrique), à Ludwigsburg. — Produits remplaçant le café. PL. V.— D.2

7. **Hannovershe Cakes Fabrik, Bahlsen** (H.), à Hanovre. — Confitures. PL. V.— D.2

   Chicago 1893 : Premier prix.

8. **Hartwig & Vogel**, à Dresde. — Cacao. Chocolat. Confitures. Marzipan, etc, etc. PL. V.— D.2

   Fabriques à Dresde et Bodenbach (Bohème). Environ 1.600 ouvriers. « Cacao vero » .

9. **Hellwig** (Franz) **& Cie**, à Berlin. — Boissons aromatiques. Confiserie. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

10. Hengstenberg (Rich), à Esslingen-sur-Neckar. — Vinaigres de vin. Conserves de cornichons. **PL. V.— D.2**

Maison fondée en 1876.

11. Herrmann (E.-C.-F.), à Hanovre. — Confitures. Gelées. **PL. V.— D.2**

Fabrique de fruits conservés. Gelées. Extraits et tartes.
Maison fondée en 1891. Nombre d'ouvriers : 100 à 120.
Spécialité d'extraits de gelées et fruits conservés.
Marque de fabrique : « Hermanns Denkmal ».
Production annuelle : En extraits de gelées 55 wagons doubles en 1899. Exportation en Angleterre, Hollande, France, Belgique, Autriche, Mexique, Russie, etc.

12. Hoffmann & Tiede, à Berlin. — Cacao. Chocolat. Massepain. Confiserie. **PL. V.— D.2**

Marque de fabrique « Sarotti ».

13. Kathreiner's Malzkaffee Fabriken, (G. m. b. H.), à Munich. — Café de malt Kneipp. **PL. P.— D.2**

14. Kuehne (Carl), à Berlin. — Vinaigres. Moutardes. **PL. V.— D.2**

15. Moitrier (Emil), à Metz (Lorraine). — Compotes. Confitures. **PL. V.— D.2**

Fabrique de conserves. Succursale à Paris, 28, rue de Châteaudun.

16. Niemoeller (H.), à Guetersloh-sur-Westf. — Chocolat et cacao au roborat. **PL. V.— D.2**

17. Société alsacienne d'Alimentation, Schiltigheim-Strasbourg. — Fruits confits. Cerises. Carlsbad. Plums. Prunes bleues fourrées. Bonbons de réglisse : Lakritzia. **PL. V.— D.2**

Capital social 1 million de marks.

18. Schilling (Gustav), à Francfort-sur-le-Mein. — Café de figues de Francfort. **PL. V.— D.2**

19. Seelig (Emil-A.-G.), à Heilbronn. — Produits remplaçant le café. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

20. Stollwerck frères, à Cologne. — Chocolat. Cacao et produits de la confiserie. **PL. V.— D.2**

21. Tropon Werke (G.-M.-B.-H.), à Mulheim-sur-le-Rhin. Kola. Chocolat. Cacao au « Tropon. » **PL. V.— D.2**

18 paquets tropon-chocolat. 18 paquets tropon-cacao. 12 boîtes kola en tablettes.

22. Wucherer (F.) **& Cie,** à Wurzbourg. — Chocolat. **PL. V.— D.2**

AUTRICHE

1. Comité spécial pour l'Exposition agricole de l'Autriche (EXPOSITION COLLECTIVE DU), à Vienne, Liebiggasse, 5.

GRÖSSL (Antoine). KASÝK (Joseph).

Sucreries. Produits de la confiserie. Café indigène. **PL. V.— D.1**

2. Comité spécial pour l'Industrie sucrière en Autriche (EXPOSITION COLLECTIVE DU), à Vienne, Elisabethstrasse, 18.

ACHRENTHAL (baron DE), à Doxan.
ADOLPHE DE RIESE-STALLBURG (baron), à Wodolka.
AMODIATION DE LA SUCRERIE BERNARD MANDELIK, à Zasmuk.
AMODIATION de la sucrerie de Schœller & Cie, à Mratín.
ASSOCIATION, à Dolní Cetno.
AUERSPERG (prince François-Joseph), à Statinan.
BAER (Ad.), à Ronow.
BAMBERGER (Antoine), à Koleschowitz.
BENIES (frères), à Litol.
BENIES (Henri), à Rossitz-Pardubitz.
BLOCH (David), à Auschitz.
BUNZL, à Prague.
CERMÁK (Joseph) & Cie, à Rakonitz.
CERYCH & Cie, à Cernovic.
CLAM MARTINITZ (comte Henri de), à Studnoves.
CLANNER (chevalier Arthur DE), à Hostacow.
CRÉDIT FONCIER, à Prague.
CZERNIN (S. E. le comte Theobald), à Dymoleur.
CZERNIN (S. E. le comte), à Schönhof.
DOSTAL & Cie, à Poděbrad.
ELBOGEN (Seligmann), à Beraun.
FABRIQUE betteravienne, à Rozodalovic.
FABRIQUE betteravienne, distillerie de l'alcool et raffinerie de Michel B. Feller, à Kuttenberg.
FABRIQUE betteraviste, à Baschitz.
FAUSSIG (M.), à Ovcar.
FHURN (prince Alexandre) et FAXIS, à Dobrowitz.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

FREY (Frédéric) fils, à Vysocan.
FRIČ & Cie, à Dolní-Bousov.
FRIEDLANDER (H.), à Chlumec s/C.
FRIEDLER & GIMBEL, à Gestüthof.
Comte HARRACH, à Sadová.
HELLMANN (N.), à Meziric.
Comte HERBERSTEIN, à Libochowitz.
HERZ (H.-E.), à Libnoves.
HIELLE & DITTRICH, à Hannan.
HORSKY (chevalier DE), à Kolin.
KADLČÍKOVA (Marie), à Cerekvice.
KINSKY (comte Frédéric-Charles), à Adlerkosteletz.
Prince KINSKY, à Hospozin.
Prince KINSKY, à Rossitz.
KOHN (M.-B.), à Cerhenitz.
KOMÁREK & Cie, à Königgrätz.
M. KORITSCHONER J. BINDER, à Alt-Benatek.
LIECHTENSTEIN (prince Jean DE), à Pecek.
LIECHTENSTEIN (prince Jean DE), à Böhm-Brod.
LOBKOWITZ (prince Ferd.), à Dolní-Berkovice.
MANDELIK (Bernard), à Radbor.
MÜLLER & Cie, à Basnitz.
PAAR (prince), à Hoch-Wessely.
RAFFINERIE de Dub et Altschul, à Böhmisch-Leipa.
RIEDL-RIEDENSTEIN (Victor DE), à Anval.
RUSTON (Joseph-J.), à Swijan-Podot.
SCHLIK (comte Erwein), à Kopidlno.
SCHŒLLER & Cie, à Caslau.
SCHWARZENBERG (prince), à Budweis.
SCHWARZENBERG (prince), à Postelberg.
SCHWARZENBERG (prince), à Sullowitz.
SOCIÉTÉ A. & O. de Liebieg, à Skrivan.
SOCIÉTÉ agricole, à Becváry.
SOCIÉTÉ agricole, à Horka.
SOCIÉTÉ agricole, à Uhrinčves.
SOCIÉTÉ agricole, à Vinor.
SOCIÉTÉ agricole anonyme, à Laun.
SOCIÉTÉ agricole anonyme, à Leneschitz.
SOCIÉTÉ agricole anonyme, à Bohusovic.
SOCIÉTÉ agricole anonyme, près de Brüx.
SOCIÉTÉ agricole de Holitz-Morawan, à Morawan.
SOCIÉTÉ agricole de la sucrerie, à Predměritz sur l'Elbe.
SOCIÉTÉ agricole de la sucrerie, à Neubydzow.
SOCIÉTÉ anonyme agricole, à Daschitz.
SOCIÉTÉ anonyme de la sucrerie, à Hohenmanth.
SOCIÉTÉ anonyme de la sucrerie, à Chrudim.
SOCIÉTÉ bohémienne de l'industrie sucrière, à Mochow.
SOCIÉTÉ en commandite Klimes, Salásek, Korky, à Choltitz.
SOCIÉTÉ de la sucrerie, à Dux.
SOCIÉTÉ de la Sucrerie, à Jung-Bunxlau.
SOCIÉTÉ de la sucrerie, à Klobuky.
SOCIÉTÉ de la sucrerie, à Luzec.
SOCIÉTÉ de la sucrerie, à Melnik.
SOCIÉTÉ de la sucrerie, à Nimburg.
SOCIÉTÉ de la sucrerie, à Velim.
SOCIÉTÉ de la sucrerie de Dux, à Eidlitz.
SOCIÉTÉ de la sucrerie de Jicin.
SOCIÉTÉ de la Sucrerie de Kolin.
SOCIÉTÉ de la sucrerie de Planany.
SOCIÉTÉ de la sucrerie de Raudnitz.
SOCIÉTÉ de la sucrerie de Welvar.
SOCIÉTÉ de l'industrie sucrière bohémienne, à Königstadtl.
SOCIÉTÉ par actions, à Obora.
SOCIÉTÉ par actions, à Slibowitz.
SOCIÉTÉ par actions de la fabrique betteravienne, à Saaz.
SOCIÉTÉ par actions de la fabrique betteravienne de Saaz, à Kriegern.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Société par actions de la raffinerie, à Schönpriesen.
Société par actions de la sucrerie, à Karlsthal.
Société par actions de la sucrerie, à Kaurim.
Société par actions de la sucrerie, à Pardubitz.
Société par actions de la sucrerie, à Prelouc.
Société par actions de la sucrerie, à Radonitz.
Société par actions de la sucrerie de Sadska.
Société par actions de la sucrerie de Teplitz.
Société par actions des sucreries, à Lobositz.
Société sur actions bohémienne, à Modran.
Strassern (Hugo de), à Rusin.
Stummer (Charles), à Daudleb.
Sucrerie, à Kaaden.
Sucrerie, à Nestonitz.
Sucrerie, à Pecek.
Sucrerie de Brüx.
Sucrerie de David Bloch, à Elbekosteletz.
Sucrerie de David Bloch, à Libán.
Sucrerie de Fauschim.
Sucrerie de G. Hodek, à Funfhunden.
Sucrerie de Phillipshof.
Sucrerie de Schœller & Cie, à Czakowitz.
Sucrerie de la Société agricole, à Kralup.
Sucrerie de l'Union agricole, à Hrochuv Fynec.
Sucrerie par actions, à Dol. Bucice.
Sucrerie par actions, à Kralup.
Sucrerie par actions de la Société agricole de Mscheno.
Sucreries impériales et royales Swolenowes et Smiritz, Henri Benies, à Smiritz.
Sucreries Mocovice et Libitz de F. Wiesner & Cie, à Mocovic.
Sucreries de Schœller & Cie, à Wrdy.
Sucrerie les frères Faltis, à Wrutitz.
Sucrerie de la société agricole d'Elbeitenitz.
Sucrerie de Sal. Heller, à Zakolan.
Sucrerie Raudnitz du prince de Lobkowitz, à Zidowitz.
Sucrerie du prince François-Joseph Auersperg, à Zleb.
Sucreries Zlonitz et Hosposin du prince Kinsky. è Zlonitz.
Tarouca (comte Sylva), à Fürmitz.
Thun-Hohenstein (S. E. le comte François), à Perutz.
Thurn (prince Alexandre), et Taxis, à Wtkava.
Valtera (M.), à Launy.
Waldstein-Wartenberg (S. E. le comte), à Munchengrätz.
Weinrich (Charles) & Cie, à Syrowatka.
Werther (A.), à Radotin.
Wiesner (F.) & Cie, Mocovic & Libitz.
Winterberg et Heller, à Wegstädtt.

MORAVIE.

Brass (Guillaume) & fils, à Müglitz.
Fabrique de sucre, d'alcool et de levure de Hatschein des Frères A. & H. May, à Olmütz.
Frères Redlich & Berger, à Göding.
Hellmann (N.), à Zditz.
Première Société anonyme agricole de la sucrerie, à Kremsier.
Raffinerie de la sucrerie de Rohrbach de la société anonyme à Vienne.
Robert & Cie, à Seelowitz.
Société agricole par actions de la sucrerie, à Holic, près Olmütz.
Société agricole, à Wrbatky.
Société anonyme agricole de la sucrerie, à Litovlo.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Société anonyme agricole de la sucrerie, à Mähr.-Neustadt.
Société anonyme agricole de la sucrerie. à Prosenitz près de Leipnik.
Société anonyme agricole, à Slapanice.
Société anonyme de la sucrerie, à Keltschan.
Société anonyme de la sucrerie, à Kwassitz.
Société anonyme de la sucrerie Möovitz, à Brünn.
Société anonyme de la sucrerie, à Wschetul.
Société anonyme des sucreries de Leipnik-Lundenburg, à Leipnik.
Société anonyme des sucreries Leipnik-Lundenberg, à Leipnik.
Société des sucreries moraviennes, à Hullein.
Société des sucreries moraviennes, à Bedihoscht.
Société bohémienne de l'industrie sucrière, à Branowitz.
Société par actions de la sucrerie, à Brodek.
Société par actions de la sucrerie de Chropin, à Vienne.
Société par actions de la sucrerie de Csellechowitz, à Vienne.
Société par actions de la sucrerie, à Drahanowitz.
Sucrerie d'Armand Redlich & Cie, à Austerlitz.
Sucreries Roeatetz Bisenz de Rodolph Auspitz & Cie, à Bisenz-Pisek.
Sucrerie de D. Spitzer & fils en liquidation (non exploitée), à Ung-Brod.
Sucrerie de M. Bauer, à Altbrunn.
Sucrerie, à Dolloplass.
Sucrerie de la société Kürshner & Bachler, à Grussbach.
Sucrerie de A. May, H. May & Cie, à Ung-Hradisch.
Sucreries de A. Popper & Cie, à Kojetein.
Sucrerie de la société Kuffner. à Kostel.
Sucrerie du prince Charles Liechtenstein. à Mähr.-Kroman.
Sucrerie de Kuffner, à Lundenburg.
Sucrerie des A. M. Baltazzi, à Napagedl.
Sucrerie de Charles Stummer, à Osslawan.
Sucrerie des frères May, à Ung.-Ostra.
Sucrerie des I. Latzel & Cie, à Groso-Pawlowitz.
Sucrerie du comte Herbestein, à Pohrlitz.
Sucreries des frères Skene, à Preran.
Sucrerie du prince Salm, à Raitz.
Sucreries Rohatetz-Bisenz de Rodolphe Auspitz & Cie, à Rohatetz.
Sucrerie du baron Moriz Hirsch-Gereuth, à Rossitz.
Sucrerie de D. Kammel de Hardegger, à Selletitz.
Sucrerie de Drnowitz de V. Offermann & Cie, à Sokolnitz.
Sucrerie de Ed. Seidl & Cº, à Steinitz.
Sucrerie de Tischnowitz de V. Onfermann & Cie, à Brünn.
Sucrerie de Tobitschau de David de Gutmann. à Tobitschau.
Sucrerie de Drnowitz de V. Offermann & Cie, à Wischau.
Sucrerie à Gr. Wisternitz.
Sucrerie de Zborowitz-Kojetein de A. Popper & Cie, à Zborowitz.

SILÉSIE

Raffinerie de la sucrerie de la société anonyme, à Katharein.
Raffinerie de sucre, à Gr. Kunzeudorf.
Raffinerie de sucre de la société anonyme, à Sokowitz,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RAFFINERIE DE SUCRE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME de Troppau.
SOCIÉTÉ SUR ACTION DE LA SUCRERIE, à Drěvohostitz.
SUCRERIE ARCHIDUCALE, à Chybi.
SUCRERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME, à Barzdorf.
SUCRERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME. à Chybi.
SUCRERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME, à Freiheistsau.
SUCRERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME, à Hotzenplotz.
SUCRERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME, à Wawrowitz.
SUCRERIE ET MOULIN A VAPEUR du prince BLÜCHER DE WAHLSTADT à Stauding.

Sucres bruts et raffinés. PL. V.— D. I

BASSE-AUTRICHE

SUCRERIE ET DISTILLERIE D'ALCOOL à Dürnàrut.
SUCRERIE DES FRÈRES STRAKOSCH, à Hohenau.
SUCRERIE DE I. HARTIG & Cie. à Landegg.

GALICIE

SUCRERIE DE LA SOCIÉTÉ GALICIENNE, à Przeworsk.
SUCRERIE DE CBROPIN DE LA SOCIÉTÉ ANONYME, à Flumacz.

BELGIQUE

1. **Compagnie continentale pour la Torréfaction des Cafés** (Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs), à Anvers, rue de la Fraternité, 64. — Cafés torréfiés en boîtes en fer-blanc, caissettes et paquets. PL. V.— D.2

Marque « Le Pélican Rouge ».

Succursales à Rotterdam, Amiens, Santander. Fournisseurs de l'État indépendant du Congo.

Médaille d'or à l'Exposition de Bruxelles 1897.

2. **Delhaize frères & Cie**, à Bruxelles, rue Osseghem. — Chocolats. Produits divers de la confiserie et cafés. PL.V.— D.2

Fabrication de chocolat, confiserie et torréfaction de cafés.

Anvers 1894, Médaille d'or et d'argent ; Bruxelles 1897, 2 Diplômes d'Honneur et 7 Diplômes de Médailles, Chevalier de l'Ordre da Léopold.

Exposent également groupes 15 et 16.

3. **Fabrique internationale de Conserves alimentaires** à Malines, Neckerspeel, 405. — Confitures. PL. V.— D.2

4. **Leclercq** (ISIDORE-HECTOR) **& Leclercq** (HYACINTHE), à Alost, quai Beaudoin. — Glucoseries. Amidonneries. Sucres intervertis. Colorants. Houblons d'Alost et de diverses provenances. Articles pour brasseries. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. **Ronne-Delanier** (L. DE), à Gand, Coupure, 257. — Chicorée. **PL. V.— D.2**

Fabrication de chocolats. Confiserie et torréfaction de cafés.

Paris 1878, Médaille d'argent; Paris 1889, Médaille d'or; Amsterdam 1883, Médaille d'or; Anvers 1885, Diplôme d'Honneur; Barcelone 1888, Médaille d'or.

6. **Raffinerie tirlemontoise,** à Tirlemont. — Sucres raffinés et cristallisés. Sucres en boîtes de 1 kilo et $1/2$ kilo. **PL. V.— D.2**

Paris 1889, Médaille d'or; Anvers 1885, Grand-Prix; Bruxelles 1897, Grand-Prix.

BOSNIE - HERZÉGOVINE

1. **Département de l'Agriculture,** à Sarajevo. — Sladko (confitures). **PAV. PL. II**

2. **Kojdic** (SAVO), à Brčka (Bosnie). — Sladko (confitures). **PAV. PL. II**

BULGARIE

1. **Balaktchieff** DIMITROFF, & Cie, à Sofia. — Bonbons. **PLAN II**

Fabrique « Malina ».

2. **Boyadjiysky frères,** à T. Bazardjik. — Vinaigre. **PLAN II**

3. **Chahanoff** (R. et V.), à Stara-Zagora. — Vinaigre. **PLAN II**

4. **Diamandopolo** (GHÉORGHI), à Anhialo. — Vinaigre. **PLAN II**

5. **Kaltcho** (VASSILIEFF), à Silistria. — Vinaigre. **PLAN II**

6. **Kantcho A. Dulgeroff,** à Tirnova. — Légumes conservés. **PLAN II**

7. **Krsteff** (NICOLAS), à Roustchouk.— Bonbons et confitures. **PLAN II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. Löventhal, à Roustchouk. — Bonbons. **PLAN II**

9. Radi Trifonoff, à Varna. — Vinaigre. **PLAN II**

10. Société anonyme des Sucreries, à Sofia. — Sucre brut et raffiné. **PLAN II**

11. Tzenoff (GHÉORGHI), à Sistova. — Confitures. Rahat. Cassonade, etc. **PLAN II**

12. Valtchanoff (PÉNU), à Stara-Zagora. — Vinaigre. **PLAN II**

CHINE

1. Commission impériale (Chine du Sud), à Canton. — Thés en feuilles, en briques et en tablettes. Cannelle. Sucre. **PL. VI.— B. 3**

2. Commission impériale (Chine du Centre), à Shanghaï. — Thés de Hankow. **PL. VI.— B. 3**

CORÉE

1. Gouvernement coréen, à Séoul. — Sucres et produits de la confiserie. Condiments et stimulants. **PL. V.— E.4**

DANEMARK

1. Langes C. à Copenhague. — Vinaigres. **PL. V.— C.I**

2. Société anonyme des Fabriques de Conserves Woeff & Arve, à Copenhague. — Conserves de légumes. Confitures, etc. **PL. V.— C.I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉQUATEUR

1. **Alfieri** (Juan), à Guayaquil. — Confiserie. PL. V.— D.7

2. **Andrade** (Modesto-N.), à Ibarra. — Fleurs confites dans du vinaigre. PL. V.— D.7

3. **Cobos** (Manuel-J.), dans l'archipel Colón. — Sucres. PL. V.— D.7

4. **Garcia Avilès** (Francisco) & **Cie**, à Guayaquil. — Sucres. PL. V.— D.7

5. **Gonzalez** (Juan-J.), à Guayaquil. — Sucres. Sucre candi. PL. V.— D.7

6. **Iturralde** (José-M.), à Samborondon. — Chocolat nutritif. PL. V.— D.7

7. **Jaramillo** (Mlle Dolores), à Quito. — Confitures. Conserves de fruits tropicaux. PL. V.— D.7

8. **Machiavello & Cie**, à Guayaquil. — Chocolat. PL. V.— D.7

9. **Morla** (Homero), à Guayaquil. — Sucres de canne. PL. V.— D.7

10. **Mortuola & fils** à Guayaquil.— Chocolat. PL. V.— D.7

11. **Municipalité de San-Miguel.** à San-Miguel — Safran. PL. V.— D.7

12. **Sous-Comité d'Organisation pour l'Exposition de 1900**, à Cuenca. — Fenouil. PL. V.— D.7

13. **Valdés** (Les successeurs de Rafael), à Guyaguil. — Sucres de canne « El Milagro ». PL.V.— D.7

14. **Vasconez** (Sébastien), à Quito — Poires en sucre conservées dans de la cire. PL. V.— D.7

15. **Vignolo frères & Castagneto,** à Guayaquil. — Confiserie. Chocolats. PL. V.— D.7

16. **Yerovi** (Agustin-L.), à Guayaquil. — Sucres. PL. V.— D.7

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ESPAGNE

1. **Abarca de la Espada** (Eulogio), à Castejon (Province de Cuenca). — Anis. PL. V.— D.I

2. **Acebillo** (José), à Huesca, place de Lizana, 12. — Vinaigre. PL. V.— D.I

3. **Aguirre** (Fils de Isidro), à Munilla (Province de Logroño). — Chocolat. PL. V.— D.I

4. **Albarracin y Aleman**, à Espinardo (Province de Murcie). — Piment rouge. PL. V.— D.I

5. **Alique y Saiz** (Fidel), à Portarubio (Province de Cuenca). — Safran. PL. V.— D.I

6. **Alonso Ferrero** (Emilio), à La Bañeza (Province de Leon). — Chocolat. PL. V.— D.I

7. **Alonso & frères** (Enrique), à Logroño, place de San Agustin, 3. — Pastilles de café au lait stérilisé. PL. V.— D.I

8. **Alvarez Rodriguez** (Ramon), à Celanova (Province d'Orense). — Chocolat. PL. V.— D.I

9. **Anechina Martin** (Gregorio), à Saragosse, rue de Pignatelli, 31. — Safran. PL. V.— D.I

10. **Atarés** (Juan), à Huesca, rue del Coso Bajo, 10. — Chocolat et pastilles. PL. V.— D.I

11. **Bariane Lerga** (Elipio), à Olite (Province de Navarre). — Chocolat. PL. V.— D.I

12. **Barrionuevo** (Antonio), à Haro, rue del Arrabal, 26. — Pastilles de chocolat et de café. PL. V.— D.I

13. **Blanch y Santa Cruz** (Ana), à Barcelone, rue de Trafalgar, 58. — Vinaigre. PL. V.— D.I

14. **Cano y Gomez**, à Espinardo (Province de Murcie). — Piment rouge. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

15. Comendador (Manuel), à Aldeanueva del Camino (Province de Cáceres). — Piment. PL. V.— D.I

16. Diaz Alonso (Nicolas), à Séville, rue de Mercurio, 4. — Succédané de café. PL. V.— D.I

17. Encabo (Saturnino), à Jarandilla (Province de Cáceres). — Piment. PL. V.— D.I

18. Fernandez de Soria (Fernando), à Villafranca de los Barros (Province de Badajoz). — Vinaigre. PL. V.— D.I

19. Garcia Castilla (Raimundo), à Burgos, place du Général-Santocildes, 4. — Vinaigres. PL. V.— D.I

20. Garcia Fernandez (Geronimo), à Medina del Campo (Province de Valladolid). — Vinaigre. PL. V.— D.I

21. Granell y Martinez (H.), à Astorga (Province de Léon). — Chocolat. PL. V.— D.I

22. Greppi Ledo (Laureano), à Villafranca del Vierzo (Province de Léon). — Fruits confits. PL. V.— D.I

23. Ledo (V.ve et fils de Thomás), à Villafranca del Vierz (Province de Léon). — Fruits confits. PL. V.— D.I

24. Lloveras (Joaquin), à Barcelone, rue de la Princesa, 15. — Produits de la confiserie. PL. V.— D.I

25. Lœwenthal y Morales, à La Palma del Condado (Province de Huelva). — Vinaigre. PL. V.— D.I

26. Lopez Civera (Eudosio), à Valladolid. — Chocolats. Croquettes. Bonbons, etc. PL. V.— D.I

27. Marroco Roatallada (Manuel), à Saragosse, rue de la Manifestationa 1. — Conserves de légumes au sucre. PL. V.— D.I

28. Matute y Abaurrea (Martin), à Alsasua (Province de Navarre). — Thé et plantes aromatiques. PL. V.— D.I

29. Moreno y Garcia frères, à Fuensalida (Province de Toledo). — Chocolat. Massepain et confitures. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

30. Monserrat & fils, à Reus (Province de Tarragone). — Fruits confits. Nougats. Gelées. Dragées, etc. PL. V.— D.I

31. Municipalité de Valtueña (Province de Soria). — Safran. PL. V.— D.I

32. Nueva Azucarera de Zaragoza (La), à Saragosse, plaza de Aragón, 3. — Sucre. PL. V.— D.I

33. Pascual Calonge (Pedro), à Soria, rue de Collado, 29. — Chocolat. PL. V.— D.

34. Perez y Perez (Telesforo), à Logroño, rue del Norte, 11 et 13. — Vinaigre. PL. V.— D.I

35. Porcar y Tio (Manuel), à Barcelone, rue del Dormitorio de San Francisco, 8. — Vinaigre et piment. PL. V.— D.I

36. Prota de Quesada (Luis), à Madrid, rue de Doña Barbara de Braganza, 18. — Vinaigre. PL. V.— D.I

37. Puzini frères, à Cordoue, rue de Ambrosio Morales, 10.— Confitures. PL. V.— D.I

38. Ripoll Guardiola (Antonio), à Alguazas (Province de Murcie). — Piment. PL. V.— D.I

39. Rubio Silva (Tomás), à Astorga (Province de Leon). — Chocolat. PL. V.— D.I

40. Saenz Ruiz (Carmelo), à Logroño, rue del Mercado, 48. — Pastilles de café au lait stérilisé. PL. V.— D.I

41. Sainz y Romillo (Eugenio y Teodoro), à Madrid, plaza del Callao, 6. — Vinaigre. PL. V.— D.I

42. Salines de la Trinité, à San Carlos de la Rápita (Province de Tarragone). — Sel. PL. V.— D.I

43. San Mori (Marquis de), à Barcelone, rue del Cazador, 1. — Vinaigre. PL. V.— D.I

44. San Roman (J.), à Oviedo. — Chocolats et confitures. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

45. Serrano Lopez (Antonio), à Manzanares de la Mancha (Province de Ciudad Real).— Safran « Manzanares ». **PL. V.— D.1**

46. Torán (Damaso-C.), à Saragosse, rue San Miguel, 7. — Sel. **PL. V.— D.1**

47. Zamora Lozar (Fernando), à Tudela de Duero (Province de Valladolid). — Anis. **PL. V.— D.1**

ÉTATS-UNIS

1. Baker (Walter) **& Company,** à Dorchester (Massachusets). — Cacao et chocolat. **PL. V.— D.2**

2. Barrett & Barrett, à Chicago (Illinois). — Vinaigres. **PL. V.— D.2**

3. Bishop & C°, à Los Angeles (Californie). — Confitures. Fruits glacés cristallisés. **PL. V.— D.2**

4. California Canneries Company, Limited, à San-Francisco. — Fruits conservés. Confitures. **PL. V.— D.2**

5. California Packing Company, à San-Francisco (Californie). — Confitures. Condiments. Sauces. **PL. V.— D.2**

6. Clarksville Cider Company, à Saint-Louis (Missouri). — Vinaigre. **PL. V.— D.2**

7. Crystal Salt Works, à Los Angeles (Californie). — Sel pour la laiterie et pour la table. **PL. V.— D.2**

8. Curtice brothers Company, à Rochester (New-York). — Sirops et sucres d'érable. **PL. V.— D.2**

9. Dilling & C°, à Marion (Indiana). — Bonbons. **PL. V.— D.2**

10. Flickenger (J.-H.) **Company,** à San-José (Californie). — Fruits conservés. **PL. V.— D.2**

11. Gulden (Charles), à New-York, Elizabeth street, 46 et 48. — Moutarde préparée. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

12. Hayne & Whitaker, à Antwerp (New-York). — Sucre de lait. **PL. V.— D.2**

13. Heinz (H.-J.) **Company,** à Pittsburg (Pensylvanie). — Pickles. Conserves et produits alimentaires. 57 variétés. Sauce piquante Chutney et soupe aux tomates. Haricots cuits à la sauce tomate. Conserves douces au vinaigre. Petits cornichons. Condiments des Indes. Raifort séché. **PL. V.— D.2**

Cette maison cultive les semences et les légumes là où le climat et le terrain en produisent de qualité supérieure, elle n'emploie que des légumes parfaits.

Philadelphie 1876, Médaille ; Paris 1878, Médaille ; Chicago 1893, **Médaille.**

14. Hill (Joseph) **& sons Company,** à Los Angeles (Californie). — Olives. **PL. V.— D.2**

15. Johnson (J.), à Lompoc (Californie). — Moutarde brune. Condiments et sauces. **PL. V.— D.2**

16. Joslin (C.-T.) **Company,** à Malden (Massachusetts). — — Sirops et sucres d'érable. **PL. V.— D.2**

17. Kenney, Seth & son, à Morristown (Minnesota). — Mélasses de sorghos. **PL. V.— D.2**

18. Lewis (S.-B.), à Lompoc (Californie). — Moutarde blanche. Condiments et sauces. **PL. V.— D.2**

19. Los Alamitos Beet Sugar Company, à Los Alamitos (Californie). — Sucre de betterave. Produits de betterave. **PL. V.— D.2**

20. Louisiana Sugar Planters Association, à New-Orleans (Louisiane). — Sucre de canne. Mélasse. « Massequite », etc. **PL. V.— D.2**

21. Marsh (Miss Bessie), à Pasadena (Californie). — Fleurs cristallisées. **PL. V.— D.2**

22. Maresi (P.), à New-York, 6th avenue, 721. — Confiserie. **PL. V.— D.2**

23. Michigan Beet Sugar Association, à Détroit (Michigan). — Sucre de betterave de différentes qualités. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

24. Miller (George) **& sons Company,** à Philadelphie (Pennsylvanie). — Cacao. Chocolats et bonbons. **PL. V.— D.2**

25. Pan Confection Company, à Chicago. — Dragées et bonbons. **PL. V.— D.2**

26. Pioneer Salt Works, à Mount Eden (Californie). — Sel. **PL. V.— D.2**

27. Redondo Salt Works, à Redondo (Californie). — Sel de table. **PL. V.— D.2**

28. Richardson (William-D.), à Fredericksburg (Virginie). — Pickles. **PL. V.— D.2**

29. San-Francisco Packing Company, à San-Francisco (Californie). — Pickles d'olives vertes de Californie. **PL. V.— D.2**

30. Shields (Mrs Emily), à Mills (Californie). — Marmelade d'orange. **PL. V.— D.2**

31. Soniat (L.-M.), à Dorcyville (Louisiane). — Sucre de canne, Mélasse. Produi's de la canne à sucre. Photographies. **PL. V.— D.2**

32. Southern California Salt Company, à Los Angeles (Californie). — Sel de table. **PL. V.— D.2**

33. Spreckels Sugar Company, à Salinas (Californie). — Sucre de betterave et produits de betterave. **PL. V.— D.2**

34. Teel (Mrs A.-E.), à Minnneapolis (Minnesota). — Fruits candis. **PL. V.— D.2**

35. Towle Syrup Company, à Saint-Paul (Minnesota). — Sirops et sucres d'érable. **PL. V.— D.2**

36. Union Pacific Salt Works, à San-Francisco, (Californie). — Sel de table. **PL. V.— D.2**

37. Welch brothers Maple Company, à Burlington (Vermont). — Sirop, Sucre et crème d'érable. **PL. V.— D.2**

38. Williams (George), à Los Angeles (Californie). — Sauce piquante pour viandes, poissons, soupes, etc. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CUBA

1. **Arango** (Antonio), à Cienfuegos. — Sucre. PL. VI.— E.3
2. **Arenal** (Pedro), à Cienfuegos. — Sucre. PL. VI.— E.3
3. **Baguer y Hue**, à La Havane. — Chocolats. PL. VI.— E.3
4. **Davalos & Co**, à Matanzas. — Confiture. PL. VI.— E.3
5. **Pendas** (Diaz), à Matanzas. — Sucre. PL. VI.— E.3
6. **Estape** (Jose), à La Havane. — Confiture. PL. VI.— E.3
7. **Pablo Gomez & Co**, à Santa-Clara. — Confiture. PL. VI.— E.3
8. **Grimal**, à La Havane. — Confiture. PL. VI.— E.3
9. **Piedra** (Jouquin), à Matanzas. — Sucre. PL. VI.— E.3
10. **Ledo & Co**. à Santa-Clara. — Confiture. PL. VI.— E.3
11. **Llana & Co**, à Matanzas. — Sucre. PL. VI.— E.3
12. **Marta Alvéce de Estevez**, à Santa-Clara. — Sucre. PL. VI.— E.3
13. **Ortiz** (Saturnino), à Matanzas. — Confiture. PL. VI.— E.3
14. **Parravicini** (Elvira), à Cardenas. — Sel. PL. VI.— E.3
15. **Plantation Caracas « Ferry y Huo »** à Cienfuegos. — Sucre. PL. VI.— E.3
16. **Plantation centrale San Francisco**, à San-Spiritu. — Sucre. PL. VI.— E.3
17. **Plantation « Dos Hermanos »**, à Matanzas. — Sucre. PL. VI.— E.3
18. **Rabentos Hnos & Co**, à La Havane. — Confiture. PL. VI.— E.3
19. **Romero** (Faustino) à La Havane. — Chocolats. PL. VI.— E.3
20. **Sardiña & Co**, à Matanzas. — Sucre. PL. VI.— E.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

21. Tolon (SAMUEL), à Cardenas. — Sucre. **PL. VI.— E.3**

22. Viadevo y Velazco à Habana. — Confiture. **PL. VI.— E.3**

23. Villaplana, Guerrero & C°, à La Havane. — Confiture. Chocolat. **PL. VI.— E.3**

24. Villar (FERNANDEZ) **& C°**, à La Havane. — Confiture. **PL. VI.— E.3**

25. Zeigle (S^r^), à Sagna-la-Grande. — Confiture. **PL. VI.— E.3**

GRANDE-BRETAGNE

1. Acadia, Sugar Refining Company, à Halifax, Nova Scotia (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Condiments. Stimulants. **PL. VI— C.1**

2. Allendy (Vve-P.)[1], Établissement Belle-Vue Flacq (Ile Maurice). — Echantillons de sucre, sans noir animal. **PL. VI.— C.1**

3. Anglo-Ceylon Company, à Port-Louis (Ile Maurice). — Sucres. Cristaux et sirops blancs et jaunes. Cristaux gris pour raffinerie préparés sans produits chimiques. **PL. VI.— C.1**

4. Antelme (L.), à The Mount (Ile Maurice). — Sucre Vesou, sirop. **PL. VI.— C.1**

5. Antelme & Lemiere, à « Deep River » Flacq (Ile Maurice). — Échantillons de sucre sans noir animal. **PL.VI.— C.1**

6. « Antoinette », Ile Maurice, rivière du Rempart. — Sucre Vesou, 1er sirop. **PL. VI.— C.1**

7. Arnaud & C° (A.), à « Rich Fund », Flacq (Ile Maurice). — Échantillons de sucre sans noir animal. **PL. VI.— C.1**

8. Association des Planteurs de Ceylan (EXPOSITION COLLECTIVE DE L'), à Ceylan.

DISTRICT PLANTERS (Northern) ; VANDER POORTEN (G.-A.) ;
Dr DUKE (W.). WESTLAND (F.) ;
SPENCE (John) ; WRIGHT (W.-H.).

Cardémomes. Vanille. Poivre. Muscade. Macis. **PL. V.— D. 2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

9. Association du Thé indien, à Londres, E.-C., Saint-Mary-Axe, 14. — Thés et cafés indiens. **PL. VI.— C.1**

10. Association des Planteurs de Ceylan (Exposition collective de l').

Ambegamuwa.
Badulla.
Balangoda.
Dikoya.
Dimbula.
Dolosbage and Yakdessa.
Elkaduwa.
Galle Districts.
Haputale.
Kalutara.
Kelani Valleys.
Kotmale.
Maturata and Hewaheta.
Maskeliya.
Northern Districts Planters' Association.
Nuwara Eliya.
Passara.
Pundalu-Oya.
Pussellawa.
Rakwana.
Rangalla.
Ratnapura.
Uda Pussellawa.

Thés ordinaires. Thés de fantaisie et thés verts. **PL. V.— D.2**

11. Baker (Joseph) **& sons,** à Londres, City road, 58. — Produits de la confiserie. **PL. V.— D.2**

Maison à Willesden Junction, Londres, N. W.

12. Belzim & Harel, à Trianon (Ile Maurice). — Sucre. **PL. VI.— C.1**

13. Bour (F.) **& C°,** à Saint-Avold (Ile Maurice). — Échantillons de sucre. **PL. VI.— C.1**

14. Bour (Léopold), à Port-Louis (Ile Maurice). — Ayapana préparé. **PL. VI.— C.1**

15. Bourgault (Héritiers), à La Retraite (Ile Maurice). — Échantillon de sucre fabriqué à l'acide sulfureux et à la chaux sans sulfate, ni noir animal. **PL. VI.— C.1**

16. Boval (D.) **& C°,** Montréal (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Condiments et stimulants. **PL. VI.— C.1**

17. Canadian Sugar Refining Company, à Londres, Ontario (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Condiments et stimulants. **PL. VI.— D.2**

18. Castonguay (Auguste), à Saint-Roch-des-Aulnaies, Québec (Canada). — Sucre et sirop d'érable. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

19. Chazal (Rodolphe de), à Saint-Antoine, rivière du Rempart (Ile Maurice). — Vanille. Sucre Veson. PL. VI.— C. I

20. Chivers (S.) **& sons,** Histon, Cambridge. — Fruits conservés dans du sirop, en boîtes de fer-blanc et en bouteilles. PL. VI.— C. I

21. Clark (Guillaume), à Montréal (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Condiments et stimulants. PL. VI.— C. I

22. « Coleman », Salt Company, Seaforth, Ontario (Canada). — Sel de table. PL. VI.— C. I

23. College (Laurent), à Montréal, Québec (Canada). — Piment. PL. VI.— C. I

24. Colman (J. et J.), **Limited,** à Norwich. — Farine de moutarde et ses dérivés. PL. VI.— C. I

Fabricants de moutarde (par brevet spécial) de S. M. La Reine d'Angleterre.

Fournisseurs de S. A. R. le prince de Galles.

La cour de Hollande.

La cour d'Italie.

Entrepreneurs de la marine anglaise.

Entrepreneurs du Gouvernement des Indes-Anglaises.

Récompenses :

Londres 1851, Médaille de bronze ;

Londres 1862, Médaille ;

Paris 1867, Médaille d'argent ;

Paris 1878, Médaille d'or ;

Bruxelles 1897, Grand Prix ;

Paris 1878, Croix de la Légion d'Honneur.

25. Coombs (Henri-I.), à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Canada. — Sucre d'érable. Confiserie. PL. VI.— C. I

26. Cowan & C°, Toronto (Canada). — Épices. PL. VI.— C. I

27. Compagnie sucrière « Constance & la Gaieté », île Maurice. — Échantillon de sucre fabriqué à l'acide sulfureux et à la chaux sans sulfate, ni noir animal. PL. VI.— C. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

28. Compagnie sucrière « Mon Désert », île Maurice. — Échantillon de sucre fabriqué à l'acide sulfureux et à la chaux sans sulfate ni noir animal. **PL. VI.— C.1**

29. Compagnie sucrière « Queen Victoria & Bonne Mère », île Maurice. — Échantillon de sucre fabriqué à l'acide sulfureux et à la chaux, sans sulfate ni noir animal. **PL. VI.— C.1**

30. Côte d'Or, à Moka (Ile Maurice). — Sucre Vesou **PL. VI.— C.1**

31. Crosse & Blackwell, Limited, à Londres, W. Soho square, 21. — Vinaigre d'orge. Fruits conservés. Pickles. Sauces. Condiments. Confitures. Gelées. **PL. VI.— C.1**

32. Dally (I.-W.) **& C°**, à Hamilton, Ontario (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Stimulants. **PL. VI.— C.1**

33. Darley, Butler & C°, à Ceylan. — Cannelle. **PL. VI.— C.1**

34. Dartmouth Sugar Refining Company, à Darmouth. Nouvelle-Écosse (Canada). — Sucres et produits de la confiserie, Condiments et stimulants. **PL. VI.— C.1**

35. Dauban (A.), à Beau-Vallon (Ile Maurice). — Sucre. **PL. VI.— C.1**

36. Davidson & Hay Company, à Toronto (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Condiments et stimulants. **PL. VI.— C.1**

37. Desvaux & Cie (R.), à « Bagatelle », Rose Hill (Ile Maurice). — Sucre Vesou. **PL. VI.— C.1**

38. Dowson (W.), à Curepipe (Ile Maurice). — Thé. **PL. V.— D.2**

39. Drieberg (C.), à Ceylan. — Karis et confitures. **PL. VI.— C.1**

40. Duke (Docteur V.), à Ceylan, Nuwara Eliya. — Muscade et macis. **PL. VI.— C.1**

41. Dupin (Victor), à Beau-Bois (Ile Maurice). — Échantillon de sucre fabriqué à l'acide sulfureux et à la chaux sans sulfate ni noir animal. **PL. VI.— C.1**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

42. Dupuis (M.-M.), Les Aulnais, Québec (Canada). — Sirop et sucre d'érable. **PL. VI.— C.1**

43. Dwight (J.) **& C°**, à Montréal (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Condiments et stimulants. **PL. VI.—C.1**

44. Edmunds (JOSEPH), à Londres, N., Belper street, Barnsbury. — Pâtes. Sauces et poudres de Karis ; Matières colorantes et aromatiques pour cuisines. Cochenille. **PL. V.— D.2**

45. Elias Mallac & C°, à Port-Louis (Ile Maurice). — Thé. **PL. VI.— C.1**

46. Emelin Srs-Jean de Gaye, Rose Hell (Ile Maurice). — Sucre vésou et premiers sirops. **PL. V.— D.2**

47. Espen Kattine Company, à Montréal (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Condiments et stimulants. **PL. VI.— C.1**

48. Experimental Farm of Brandon, à Manitoba (Canada). — Fruits en solution. Framboises et groseilles. **PL. V.— D.2**

49. Experimental Farm, Indian head North West Territoires, au Canada. — Fruits en solution. Groseilles. Framboises. Canneberges. Fraises et cerises. **PL. V.— D.2**

50. Framjee Manockjee Ponjiajee & fils, à Bombay (Indes), Bazar Gale street. — Confitures et condiments indiens. **PL. VI.— C.1**

51. Framjee Nowrojee & fils, à Fort Bombay (Indes), Forbes street, 9. — Différentes marques de « Chutney » et de « Poudres à Kari » ; pâte de Mulligatawrny. Pickles Kaiser-i-Hind. Pickles de mangues. **PL. VI.— C.1**

52. Galibardy (T.-D.) **& David** (F.-S.), à Port-Louis (Ile Maurice). — Poudre à carré « La Mauricienne ». **PL. VI.— C.1**

53. Goupille & C°, à Port-Louis (Ile Maurice). — Sucre Vesou et sirop. **PL. VI.— C.1**

54. Goupille Volcy, à Beau-Bassin (Ile Maurice). — Ayapana. **PL. VI.— C.1**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

55. Grandpré-Daruty (De), à Mon Trésor (Ile Maurice). — Thé. Vanille. PL. VI.— C. I

56. Greekissen Dutt & C°, à Calcutta (Indes Britanniques), Old Court House Lane, 14. — Chutneys. Poudres et pâtes de karis. Confitures. PL. VI.— C. I

57. Greig, Manufacturing Company, à Montréal (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Condiments et stimulants. PL. VI.— C. I

58. Hardouin (Héritiers), à Bel-Air (Ile Maurice). — Sucre Vesou. PL. VI.— C. I

59. Harel Nemours, à Belle-Vue (Ile Maurice). — Sucre Vesou. PL. VI.— C. I

60. Harry & C°, à Calcutta (Indes), Old Court House Lane, India Mart Office, 1. — Chutneys. Poudres à karis. Gelées Confitures et sauces. PL. VI.— C. I

61. Hayley (C. P.) **& C°,** à Ceylan. — Sucre. PL. VI.— C. I

62. Hendricks (George-N.) **& C°,** à Plumwescep, King's C., Nouveau-Brunswick (Canada). — Sel raffiné. PL. VI.— C. I

63. Hugnin fils (Amédée-Plaisance), à Port-Louis (Ile Maurice). — Sucre Vesou. PL. V.— D.2

64. Janvier, à Curepipe (Ile Maurice). — Confitures et pâtes de fruits de Maurice. PL. V.— C. I

65. Jakson (John) **& C°,** Mitcham Road, West Croydon, Surrey. — Essence de menthe Mitcham peppermint. PL. VI.— C. I

Distilleries.

Exposent également 90.

66. Lawson & son, à Chatham, Ontario (Canada).—Sucres et produits de la confiserie. Condiments et stimulants. PL. VI.— C. I

67. Lebreton Bour & C°, à Port-Louis (Ile Maurice). — Thés dits : « Howery Pekoe », orange Pekoe, Braken Pekoe, Pekoe et Pekoe Souchonj. PL. VI.— C. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

68. Leclezis, Hon (C.-M.-G.-H.), à Alma (Ile Maurice). — Sucre Vesou. PL. VI.— C. I

69. Lefebvre (MICHEL) **& C°**, à Montreal (Canada). — Vinaigre. PL. VI.— C. I

70. Lipton, Limited, à Londres, E. C., City road. — Confitures. Cacao. Essence de café et de chicorée. PL. V.— D.2

71. London & Provincial Dairy Company Limited, à Londres, S. W. West Halkin street, Belgrave square. — Café. Thé. Cacao et diverses boissons aromatiques. PL. V.— D.2

72. Mailley, Dupuis & frères (L.), Les Aulnais, Québec (Canada). — Sirop et sucre d'érable. PL. VI.— C. I

73. Maingard Josselin, à Curepipe (Ile Maurice). — Thé. PL. V.— D.2

74. Mallac, Elias & C°, à Port-Louis (Ile Maurice). — Thé. PL. V.— D.2

75. Manna, H.-D. & C°, à Calcutta (Indes Britanniques). Guloo Ostagon's Lane Durjeepara, 4. — Chutneys. Poudres et pâtes de kari. Confitures et gelées. PL. VI.— C. I

76. Manockjee Poonjiajee & sons, à Bombay. — Chutney et pickles des Indes. Poudre de curry. Confitures, etc. PL. V.— D.2

Agents : J. A. Sharwood et C°, Limited, Saint-Georges House, à Londres.

77. Martin (D.), Industrie Montagne Longue (Ile Maurice). — Sucre Vesou jaune et 1er sirop. PL. VI.— C. I

78. Mauritius (SUGAR-ESTATES), à Astrœa (Ile Maurice). — Sucre Veson, 1er sirop. PL. VI.— C. I

79. Mauritius (SUGAR-ESTATES), à « Riche-Bois » (Ile Maurice). — Sucre Vesou, 1er sirop. PL. VI.— C. I

80. Mellin's Food Limited, à Londres, S. E., Peckham. — Lacto-glycose. Préparation de céréales et de lait frais. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

81. Mendis (ADRIS), à Ceylan. — Cannelle. PL. VI.— C.1

82. « Minissy », à Moka (Ile Maurice). — Échantillons de sucre. PL. VI.— C.1

83. « Mon Rocher », à Ile Maurice. — Sucre Vesou, 1er sirop. PL. VI.— C.1

84. Murdoch & Bramwell, à Ceylan. — Cannelle. PL. VI.— C.1

85. Naz & Cº (Sir V.), à Bénarès (Ile Maurice). — Sucs naturel, non filtré, fabriqué à l'acide sulfureux et à la chaux sans sulfate ni noir animal. PL. V.— D.2

86. Orient Company, à Ceylan, East India avenue. E. C., 7. — Cannelle. PL. V.— D.2

87. Poulton & Noel, à Londres, N., 62, Brewery road. — Sauces en bouteilles. PL. VI.— C.1

88. Protene Company, Limited, à Londres, W., 36, Welbeck street, Cavendish Square. — Condiments et confiserie. Produits de la Protene. PL. VI.— C.1

89. Province de Ontario, à Guelph, Ontario (Canada). — Fruits en solution. PL. V.— D.2

90. Province de Québec, à Québec (Canada). — Fruits en solution. PL. V.— D.2

91. Pure Gold Manufacturing Company, à Toronto (Canada).— Sucres et produits de la confiserie. Condiments. Stimulants. PL. V.— D.2

92. Régnard (A.), à « Union » (Ile Maurice). — Sucre Vesou. PL. V.— D.2

93. Rodes & sons (JOSEPH), **Limited,** à Wawefield. — Machines et appareils employés dans la fabrication des boîtes de conserves. PL. V.— D.2

94. Rochecouste (L. DE), à Beau-Vallon (Ile Maurice). — Sucre Vesou. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

95. Rosnay (De) **& Langlois,** à Pamplemousses (Ile Maurice). — Vanille. PL. V.— D.2

96. Rouhier (J.), à Port-Louis (Ile Maurice). — Confitures de fruits coloniaux au sucre de canne. Conserves de fruits au naturel et au sucre. PL. VI.— C.1

97. Saint-Jean de Gaye (Emelien), à Rose Hill (Ile Maurice). — Sucre Vesou et 1er sirop. PL. VI.— C.1

98. « Sans Souci », Compagnie sucrière de Moka (Ile Maurice). — Échantillon de sucre sans noir animal. PL. VI.— C.1

99. Shand-Harvey (J.-W.), à Henrietta (Ile Maurice). — Échantillon de sucre. PL. VI.—C.1

100. Sharwood (J.-A.) **& Cº,** Londres, E. C., St-George's House, Eastcheap. — Condiments et stimulants. Karis. Confitures indiennes. Gelées. Sauce Worcerstershire dite « White Label ». PL. V.— D.2

101. Silva (H.-W. de), à Ceylan. — Cannelle. PL. VI.— C.1

102. Silva (N.-D.-P. de), à Ceylan. — Cannelle. PL. VI.— C.1

103. Smith & Scott, à Toronto (Canada). — Épices. PL. VI.— C.1

104. Soyza (J.-W.-C. de), à Ceylan (Mudaliyar). — Cannelle. PL. VI.— C.1

105. Steuart (G.) **& Cº,** à Ceylan. — Cannelle. PL. VI.— C.1

106. Sugar Refining Company Acadia à Moncton New Brunswick (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Condiments et stimulants. PL. V.— D.2

107. Sutton (G.-F.) **sons & Cº,** King's Cross, à Londres N.— Cannelle. Café. Thé. Citrons. Karis. Clous de girofle. Piments. Cardamomes. Tamarins, etc. Confiserie pour la cuisine. PL. VI.— C.1

Maison fondée en 1860.

Propriétaires de la sauce Worcestershire Sutton, du Victory Dinner Relish et de l'essence d'anchois Gorgone.

Agences à Madras, Bombay, Adelaide, Sydney, Montréal, Toronto, le Cap, East London, etc., etc.

Médaille d'or et Médaille d'argent, Bruxelles 1897.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

108. Terracine sugar Estates, île Maurice. — Sucre Vesou, 1er sirop. **PL. VI.— C. I**

109. Thiery Thomy, à « Mon Désert » (Ile Maurice). — Échantillon de sucre fabriqué à l'acide sulfureux et à la chaux, sans sulfate ni noir animal. **PL. VI.— C. I**

110. Todd (J.-H.) **& fils,** à Victoria, Colombie Britannique (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Condiments. Stimulants. **PL. VI.— C. I**

111. Union Sugar Estates, à Savane (Ile Maurice). — Sucre Vesou, 1er sirop. **PL. VI.— C. I**

112. Van Der Poorten (G.-A.), à Ceylan, Galagedara. — Vanille. **PL. V.— C. I**

113. Vian frères, à Montreal (Canada). — Sucres et produits de la confiserie. Condiments. Stimulants. **PL. VI.— C. I**

114. Windsor Salt Company à Windsor, Ontario(Canada). — Sel de table. Sel de fabrication. **PL. VI.— C. I**

GRÈCE

1. Angélopoulos (Photius), à Patras. — Produits de a confiserie. **PAV. PL. II**

2. Antoniou (Panagiotis), à Syra (Cyclades). — Loucoumi et produits divers de la confiserie. **PAV. PL. II**

3. Aphratéos (D.-R.) **& Cie,** au Pirée (Attique). — Produits de la confiserie. **PAV. PL. II**

4. Avramopoulos & Loubier, à Athènes. — Chocolats. produits de la confiserie. **PAV. PL. II**

5. Burlumi (N.-A.) à Patras. — Jus de réglisse en tablettes et en bâtons. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

6. Carakatsanis (Nicolas), à Andros (Cyclades). — Confitures diverses. **PAV. PL. II**

7. Courmalidis & Théodorou, à Athènes. — Produits de la confiserie. **PAV. PL. II**

8. Cyriakopoulos & Stamatopoulos, à Patras. — Produits de la confiserie. **PAV. PL. II**

9. Dapolas (Antoine), à Syra (Cyclades). — Loucoumi et produits divers de la confiserie. **PAV. PL. II**

10. Direction des Propriétés Christaki Zographos, à Zographia, près Carditza (Thessalie). — Sucre. **VINCENNES**

11. Jeannakis (C.), à Athènes. — Produits de la confiserie. **PAV. PL. II**

12. Maggos (Panag.-N.), à Syra (Cyclades). — Loucoumi, chalvas (pâte de confiserie). **PAV. PL. II**

13. Roussi frères & Cie, à Corfou. — Produits divers de la confiserie. **PAV. PL. II**

14. Stamatelaki (P.-N.), à Syra (Grèce). — Loucoumi. Confiserie. **PAV. PL. II**

15. Stamos frères, à Volo (Thessalie). — Produits divers de la confiserie. **PAV. PL. II**

16. Vourdéris (P.), à Patras. — Produits de la confiserie. **PAV. PL. II**

17. Zoumboulakis (Dém.), à Syra (Cyclades). — Loucoumi. Chalvas. Pâte de confiserie. **PAV. PL. II**

18. Zoumboulakis (Georges), à Syra (Cyclades). — Loucoumi. Chalvas. Pâte de confiserie. **PAV. PL. II**

19. Zannos & Roche, à Athènes. — Sirop de raisin de Corinthe. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GUATÉMALA

1. **Gouvernement de Guatémala,** à Guatémala. — Collections diverses de sucre. Chocolats. Épices. Condiments et stimulants. PL. V.— E.6

2. **Krauss Schroeder & Cie,** à Escuintla. — Echantillons de sucre. PL. V.— E.6

3. **Samoyoa** (José), à Amatitlan. — Sucre de canne. PL. V.— E.6

HONGRIE

HONGRIE

1. **Braun** (Frères), à Budapest. — Vinaigre. PL. V.— D.I

2. **Fritz** (Charles), à Teme vár. — Bonbons. Gâteaux glacés. Petits fours. PL. V.— D.I

3. **Horváth** (Charles), à Szeged. — Poivre rose de Szeged. PL. V.— D.I

4. **Jontz** (François), à Gyula (Békés). — Vinaigres divers (communs) de vin, à l'estragon, au citron, aux framboises, fraises, ananas, violette, rose, etc. PL. V.— D.I

5. **Klein** (Ignace), à Tolna. — Poivre rouge en gousses, grains, moulu, etc. PL. V.— D.I

6. **Kotányi** (Jean), à Budapest. — Moulin à paprika. Pavillon construit en gousses de poivre rouge. PL. V.— D.I

7. **Kugler** (Henri), à Budapest, Gizella, tér 7. — Coupe à bonbons. Chocolat et cacao en poudre. Bonbonnières. PL. V.— D.I

   Ancienne Maison Gerbeaud (Émile).

8. **Mocznik** (L.), à Budapest. — Vinaigre de vin. Moutardes. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

9. Pajer (JULES), à Budapest. — Oublies pour confiseurs. **PL. V.— D.I**

10. Pálfy, frères, à Szeged. — Poivre rouge moulu. **PL .V.— D.I**

11. Pick (MARC), à Szeged. — Poivre rouge en gousses et moulu. **PL. V.— D.I**

12. Pollág Géza, à Szomolnok (Szepes). — Sirop de framboises. Airelles confites. Champignons confits. **PL. V.— D.I**

13. Rohonczy (GÉDÉON DE), à Török-Becse. — Fraises et ananas pour glaces et bonbons. **PL. V.— D.I**

14. Steiner, (ALBERT) à Kapuvár. — Vinaigre de vin de deux sortes. Acide acétique d'alcool de céréales. **PL. V.— D.I**

15. Sucreries de Hongrie (EXPOSITION COLLECTIVE DES).

DEUTSCH (Ignacz) et fils, Haivan.
DIÓSZEG, Domaine, Sucrerie et Distillerie, Société anon., Magyar-Diószeg.
HARTIG & ROTHERMANN, Félszerfalva,
LÖW-BEER, Maximilien, Magyarfallu.
NAGY-CZENK, Société anon. des Sucreries, Felso-Bukk.
NAGY-SURANY, Société anon. de Sucrerie et Raffinerie, Nagy-Surany.
OFFERMANN Th. & Cie, Sucrerie, Petohaza.
PATZENHOFER, BERG & Cie, Acs.
SELYP, Société anon. de Sucrerie, Selyp.
STUMMER, Charles, Sucrerie. Nagy-Szombat.
SOCIÉTÉ anonyme d'Industrie sucrière hongroise, Botfalu.
SOCIÉTÉ Szerencs.
SUCRERIE de la Société anon. pour Usines agricoles, Kaposvar.
SUCRERIE de la Vallée de Garam, Société anon., Oroszka.
SUCRERIE du combat Vas, Société anon., Sarvar.
SUCRERIE et Raffinerie de la Société anon. pour Usines agricoles, Mezohegyes.
SUCRERIE Nagy-Czenk.
SUCRERIE Nagy-Tapolesany.

Collection de produits de sucrerie et raffinerie de sucre. **PL. V.— D.I**

16. Weisz (MAUFRED) à Budapest. — Boîtes en tôle pour conserves. Conserves. **PL. V.— D.I**

CROATIE-SLAVONIE

1. Kramer (LÉOPOLD), à Osiek. — Essence de vinaigre. **PL. V.— D.6**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ITALIE

1. **Acerbi** (Victor), à Crémone. — Nougat. PL. V.— D. I

2. **Amato** (François-Paul), à Catane. — Fruits confits. PL. V.— D. I

3. **Baiardini** (Paul), à Turin, rue Alfieri, 1. — Moutardes. Sauces, etc. PL. V.— D. I

4. **Barati & Milano**, à Turin. — Caramelle. PL. V.— D. I

5. **Cavoretto** (Pierre), à Bussotano (Turin). — Marrons glacés. PL. V.— D. I

6. **Chambre de Commerce**, à Lecce. — Vinaigres. Gelée de coings. PL. V.— D. I

7. **Coco Testa** (Sauveur), à Catane. — Suc réglisse en billes. PL. V.— D. I

8. **Favretto** (Thérèse), à Ponte di Brenta (Padoue). — Vinaigre. PL. V.— D. I

9. **Fichera** (Bernard), à Catane. — Réglisse. PL. V.— D. I

10. **Florio** (Ignace), à Palerme. — Grains de moutarde. PL. V.— D. I

11. **Florio frères**, à Asti (Alexandrie). — Noix candies. PL. V.— D. I

12. **Frassineto** (Comtesse Maria de), à Rovezzeino (Florence). — Confitures. PL. V.— D. I

13. **Gay Revel & Cie**, à Turin. — Cacao. Chocolat. Dragées et bonbons pralinés, etc. PL. V.— D. I

14. **Gianoli** (Charles-Albert), à Turin. — Vinaigre naturel. PL. V.— D. I

15. **Giusti** (Joseph), à Modène. — Vinaigre. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

16. Guli (Sauveur) **& fils,** à Palerme. — Fruits confits et glacés. Confitures. Anis. PL. V.— D. I

17. Jacobini frères, à Genzano (Rome). — Vinaigre. PL. V.— D. I

18. Litardi, à Rome. — Marmelades et gelées de fruits assortis. Pêches. Abricots. Fraises. Griottes. Oranges, etc. PL. V.— D. I

19. Magno (Grégoire), à Messine. — Cassata à la Sicilienne. PL. V.— D. I

20. Molaro (François), à Naples. — Fruits confits. PL. V.— D. I

21. Moriondo & Gariglio, à Turin, rue Artisti, 36. — Chocolat. PL. V.— D. I

Exportation dans les principaux pays. Fournisseurs de la maison royale et des maisons des princes royaux d'Italie.

Grand Prix : Bruxelles 1897.

22 Nazzaro (Ernest), à Chivasso (Turin). — Noisettes. PL. V.— D. I

23. Parenti (Jean), à Sienne. — Travaux en sucre. PL. V.— D. I

24. Parlato (Liborio), à Palerme. — Vinaigre. PL. V.— D. I

25. Passerini (Charles), à Turin. — Dragées au miel.

26. Prochet & Cie, à Turin. — Chocolat. PL. V.— D. I

27. Regina (Vincent La), à S. Marco Argentano (Cosenza). — Vinaigres. PL. V.— D. I

28. Ridolfi (Marquis Jean-Baptiste), à Pontassieve (Toscane). — Monsavano. PL. V.— D. I

29. Sapoori (Virgile), à Sienne. — Travaux en sucre. PL. V.— D. I

30. Silvestre Allemand & Cie, à Savone (Gênes). — Fruits confits et moutarde de fruits au sucre. PL. V.— D. I

31. Société italienne de Conserves alimentaires, à Turin. — Sucres et produits de la confiserie. Condiments et stimulants. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

32. Talmone (MICHEL), à Torino. — Chocolats. Cacao soluble. PL. V.— D. I

33. Venchi (S.) **& Cie**, à Turin, via diegli Artisti, 16 et 18. — Dragées. Caramels. Bonbons. Chocolat, etc. PL. V.— D. I

34. Verde (LOUIS) **& fils**, à Naples. — Fruits confits. PL. V.— D. I

35. Zedda (JEAN), à Cagliari. — Vinaigre blanc naturel. PL. V.— D. I

JAPON

1. Asano (HÂTIRÔ), à Tokushima. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

2. Association des Fabricants de Shôyu de Tatsuno, à Tatsuno (Hiôgô-kén). — Shôyu (sauce japonaise). PL. V. — D. I

3. Association des Fabricants de Shôyu d'Yuasa, à Arita-gun (Wakayama-kén). — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

4. Association des Fabricants de Shôyu de Kumamoto, à Kumamoto. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

5. Association des Confiseurs de Kiôto, à Kiôto. — Confiserie japonaise. PL. V.— D. I

6. Association des Exposants d'Amé, à Kumamoto (Kumamoto-kén). — Amé (pâte douce et translucide). PL. V.— D. I

7. Association des Fabricants d'Amé de Takata, à Takata (Nïgata-kéu). — Amé (pâte préparée douce et translucide). PL. V.— D. I

8. Bureau central du Syndicat des Producteurs & Marchands de Thé, à Tôkiô. — Spécimens de différentes sortes de thé japonais. PL. V.— D. I

9. Fabrique de Shôyu de Kaméya & Cie, à Shizuoka-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

10. Fukami (Tadasaburô) à Aïti-Kén.— Shôyu (sauce japonaise) deux qualités. PL. V.— D. I

11. Hamaguti (Guihei), à Tchôshi (Tiba-kén).— Shôyu (sauce japonaise), marque : Yamasa. PL. V.— D. I

12. Hattori (Heinosuké), à Aïti-kén.— Shôyu (sauce japonaise), pot carré. PL. V.— D. I

13. Hayashi (Yékitarô),à Tokushima-kén.— Shôyu (sauce japonaise), marque: Ténzan. PL. V.— D. I

14. Hirado (Sampei), à Tokushima. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

15. Hosono (Sutéjirô), à Nïgata-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

16. Itô (Kozayémon), à Miyé-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

17. Iwamoto (Kwanjirô), à Ohita-kén. — Shôyu (sauce japonaise), marques : Hakuguioku et Tatsuno. PL. V.— D. I

18. Iwasaki (Seishiti), à Totighi. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

19. Kashiwadani (Torakiti), à Kobé. — Amé (pâte préparée douce et transparente). PL. V.— D. I

20. Katô (Guénzô), à Kiôto. — Awa-amé (pâte préparée douce et translucide). PL. V.— D. I

21. Kaku (Tôzaburô), à Ohita-kén. — Shôyu (sauce japonais). Marque : Mogami. PL. V.— D. I

22. Kanéko (Guén-Yémon), à Irabaki-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

23. Katô (Rokuzô), à Aiti-kén. — Shôyu (sauce japonaise), marque: Marujirushi. PL. V.— D. I

24. Katô (Shôbei), à Nagoya. — Shôyu (sauce japonaise), marque : Yukijirushi. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

25. **Kawamura** (Séibéi), à Miyé-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

26. **Kawamori** (Matasaburô), à Sakaï (Osaka-fu). — Shôyu (sauce japonaise), marque : Matsunomori. PL. V.— D. I

27. **Kawazoé** (Riuhei), à Nagasaki. — Sel marin. PL. V.— D. I

28. **Kimura** (Kinzaburô), à Shizuoka. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

29. **Kishimoto** (Namitarô), à Iwatsuki (Saïtama-kén). — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

30. **Kosughi** (Hikoshirô), à Toyama-kén. — Shôyu (sauce japonaise), marque : Sakigaké. PL. V.— D. I

31. **Matsui** (Kuhei), à Kobé.— Mizuamé (pâte préparée douce et translucide). PL. V.— D. I

32. **Masuda** (Shinzaburo), à Osaka. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

33. **Matsui** (Rokuhei), à Sakaï (Osaka-fu). — Shôyu (sauce japonaise), marque : Ousuzakura. PL. V.— D. I

34. **Matsumoto** (Kanji), à Ohita-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

35. **Mitaté** (Itiroji), à Nïgata-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

36. **Moghi** (Fusagorô), à Noda (Tiba-kén). — Shôyu (sauce japonaise) marque : Minakami. PL. V.— D. I

37. **Moghi** (Sahéiji), à Noda (Tiba-kén). — Shôyu (sauce japonaise) marque : Kikkôman. PL. V.— D. I

38. **Moghi** (Shitiroyémon), à Noda (Tiba-kén). — Shôyu (sauce japonaise) marque : Kushiba. PL. V.— D. I

39. **Moghi** (Shitizayémon), à Noda (Tiba-kén). — Shôyu (sauce japonaise) marque : Kushigata. PL. V.— D. I

40. **Mori** (Tétsunosuké), à Nïgata-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

41. Moriyama (Santarô), à Nagasaki.— Shôyu (sauce japonaise) et sauce préparée à l'anglaise. **PL. V.— D. I**

42. Murata (Sôyémon), à Ibaraki-kén.— Shôyu (sauce japonaise). **PL. V.— D. I**

43. Nakamura (Kéizô), à Aïti-kén. — Shôyu (sauce japonaise). **PL. V.— D. I**

44. Obata (Kôkiti), à Toyama-kén. — Shôyu (sauce japonaise). marque : Yamazakura. **PL. V.— D. I**

45. Ohkôti (Gorobei), à Iwatsuki (Saïtama-kén). — Shôyu (sauce japonaise). marque : Kanéni-Gonoji. **PL. V.— D. I**

46. Ohtsuka (Mojûrô), à Hiôgo-kén).— Shôyu (sauce japonaise). **PL. V.— D. I**

47. Oka (Tarôji), à Totighi-kén. — Shôyu (sauce japonaise). **PL. V.— D. I**

48. Sakaï (Nihei),à Osaka. — Mizuamé (pâte préparée douce et translucide). **PL. V.— D. I**

49. Sano (Sadashiti), à Hokkaïdô. — Shôyu (sauce japonaise). **PL. V.— D. I**

50. Sékiguti (Naotarô), à Ibaraki-kén. — Shôyu (sauce japonaise). **PL. V.— D. I**

51. Sénda (Ihéi), à Toyama-kén. — Shôyu (sauce japonaise). **PL. V. — D. I**

52. Shimada (Riôhei), à Totighi-kén. — Shôyu (sauce japonaise). **PL. V.—D. I**

53. Shimada (Yayémon), à Iwatsuki (Saïtama-kén). — Shôyu (sauce japonaise). marque : Ighétanikiû. **PL. V.— D. I**

54. Shindô (Ka-itirô), à Osaka. — Shôyu (sauce japonaise). **PL. V.— D. I**

55. Shi-omi (Dénjirô), à Osaka. — Shôyu (sauce japonaise), marque : Matsu-jiruski. **PL. V.— D. I**

56. Shiraï (Kanzô), à Osaka. — Mizuamé (pâte préparée douce et translucide). **PL. V.— D. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

57. Société de Fabrication du Shôyu de Jôbishi, à Ibaraki-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

58. Société de Fabrication du Shôyu de Shima, à Kagawa-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

59. Société de fabrication du Shôyu de Shôzushima, à Kagawa-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

60. Société de Morita, à Aïti-kén. — Shôyu (sauce japonaise), en pots carrés. PL. V.— D. I

61. Suzuki (Kôsaku), à Hamamatsu (Shizuoka-kén). — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

62. Taïwan Bôyéki Kwaïsha (Société de Commerce de Formose), à Yokohama. — Thé de Woolong, quatre qualités. PL. V.— D. I

63. Takahama (Yohei), à Osaka. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

64. Takéishi (Ihei), à Ibaraki-ken. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

65. Takéjita (Takataro), à Kagawa-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

66. Takéouti (Dempatirô), à Aïti-kén.— Shôyu (sauce japonaise), marque : Marutaké. PL. V.— D. I

67. Takéouti (Niyémon), à Aïti-kén.— Shôyu (sauce japonaise), marque : Yamataké. PL. V.— D. I

68. Tanaka (Guémba), à Tchôshi (Tiba-kén). — Shôyu (sauce japonaise), marque : Hishinita. PL. V.— D. I

69. Tchaguiô-Kôkwaï (Association des marchands de thé de Formose), à Taïwan (Formose). — Thé de Woo-long. PL. V.—D. I

70. Toyoda (Kumajirô), à Sakaï (Osaka-fu). — Shôyu (sauce japonaise), marque : Ousuzakura. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

71. Tsukiji (KINJIRÔ), à Shizuoka. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

72. Tonomura (TAMÉSABURÔ), à Nagasaki. — Fruits confits. PL. V.— D. I

73. Toyoda (KITISABURÔ), à Tôkiô. — Confitures de fruits. PL. V.—D. I

74. Union des Exposants de Tôtômi, faisant partie de Gonikaï, à Hamamatsu (Shizuoka-kén.). — Gingembres séchés. PL. V.— D. I

75. Watanabé (SADAKITI), à Nagasaki. — Fruits confits. PL. V.— D. I

76. Yamano-outi (MOTOHEI), à Aïti-kén. — Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

77. Yamaguti (SADAJIRÔ), à Nagasaki. — Fruits confits. PL. V.— D. I

78. Yasu-oka (GUINTARÔ), à Kôti-kén. — Amé (pâte préparée sucrée et translucide). PL. V.— D. I

79. Yézaki (YOYÉMON), à Aïti-kén. — Shôyu (sauce japonaise), marque : Kitén. PL. V.— D. I

80. Yoshimoto (HIÔZÔ), à Tokushima-kén.— Shôyu (sauce japonaise). PL. V.— D. I

81. Yûki (MAGOSHIRÔ), à Toyama-kén.—Shôyu (sauce japonaise), marque : Miwa. PL. V.— D. I

RÉPUBLIQUE DE LIBÉRIA

1. Barclay (ARTHUR), à Monrovia. — Compotes. Gelées. Fruits confits. PL. V.— D. I

2. Gibson (G.-W.), à Monrovia. — Gingembre. PL. V.— D. I

Secrétaire d'État de la République.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

MEXIQUE

1. **Aguirre** (Domingo-G.), à Tepic. — Sucre. PAV. PL. II

2. **Ajuria** (Ernesto), à Petlalcingo (État de Puebla). — Anis. PAV. PL. II

3. **Alessio** (Domingo), à Saltillo (État de Coahuila). — Fruits confits. PAV. PL. II

4. **Almada** (Jesus) **& frère,** à Navalato (État de Sinaloa). — Sucre. PAV. PL. II

5. **Alonso** (Vicente), à Cuautla (État de Morelos). — Sucre. PAV. PL. II

6. **Alvarez & Masini,** à Mexico. — Bonbons sucrés. PAV. PL. II

7. **Aquino** (Juan), à Yahualica (État d'Hidalgo). — Sucre. PAV. PL. II

8. **Aragon** (Modesto), à San José del Cabo (Territoire de la Basse-Californie). — Cassonnade. PAV. PL. II

9. **Arellano** (Carlos), à Ocampo (État d'Aguascalientes). — Confiture de figue de Barbarie. PAV. PL. II

10. **Arena** (Testamentaria de Benito), à Cuautla (État de Morelos). — Sucre. PAV. PL. II

11. **Areño** (Ramon), à Mexico. — Vinaigre. PAV. PL. II

12. **Arias** (Pedro de la Luz), à Chietla (État de Puebla). — Cassonnade. PAV. PL. II

13. **Arias** (Rafael), à Tamazula (État d'Hidalgo). — Sucre. PAV. PL. II

14. **Baeza** (Joaquin), à Santa Ana Acatlan (État de Jalisco). — Cassonnade. PAV. PL. II

15. **Balderas** (Agustin), à Jalpan (État de Queretaro). — Sucre et cassonnade. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

16. Bazan Calderon (José), à Acatlan (État de Puebla). — Anis. PAV. PL. II

17. Bosque (Manuel), à Guadalajara (État de Jalisco). — Chocolats. PAV. PL. II

18. Buzo (Téofilo), à Irapuato (État de Guanajuato). — Sénevé. PAV. PL. II

19. Cabrera (Octoviano-B.), à Villa de Reyes (État de San Luis Potosi). — Piments. PAV. PL. II

20. Cabrera (Vicente), à Yahualica (État d'Hidalgo). — Cassonnade. PAV. PL.II

21. Camarena (Roberto), à Aguascalientes. — Piments. PAV. PL. II

22. Cardoso (Febrono), à Atlixco (État de Puebla). — Sucre moscouade. PAV. PL. II

23. Castañeda Mariano, à Ojocaliente (État de Zacatecas). — Pâte de figues de Barbarie. PAV. PL. II

24. Castro (Jésus), à Cuernavaca (État de Morelos). — Confitures. PAV. PL. II

25. Ceballos Saenz (Miguel), à Comalcalco (État de Tabasco). — Vanille. PAV. PL. II

26. Cervantes (Higinio), à Jojutla (État de Morelos). — Graines de coriandre. PAV. PL.II

27. Chavez (Sixto), à Yecapixtla (État de Morelos). — Cassonnade. PAV. PL. II

28. Chiapas (Gouvernement de l'État de), à Tuxtla Gutierrez. — Sucre. Poivre. Gingembre et vanille. PAV. PL. II

29. Chiapa (Préfecture de), à Chiapa (État de Chiapas). — Sel. PAV. PL. II

30. Cisneros (Santos), à Mexico. — Fruits confits. PAV. PL. II

31. Colombon (José **fils,** à Mexico. — Bonbons sucrés. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

32. Comité local de l'Exposition, à Jalpan (État de Queretaro).— Piments secs. Sucre. Cassonnade et piments. **PAV. PL. II**

33. Compagnie Mexicaine des Terrains et Colonisation, à Tapachula (État de Chiapas). — Vanille. **PAV. PL. II**

34. Cóndon de Mendez (Mme Tita), à Tepeji del Rio (État d'Hidalgo). — Piments. **PAV. PL. II**

35. Corcuera (José-L.), à Cocula (État de Jalisco). — Sucre. **PAV. PL. II**

36. Cortes (Luis-G.), à Galeana (État de Nuevo Leon). — Confitures. **PAV. PL. II**

37. Covarrubias (Manuel), à Zinapécuaro (État de Michoacan). — Piments. **PAV. PL. II**

38. Diaz de Leon (Antonio) **& Cie,** à Mazatlan (État de Sinaloa). — Chocolats. **PAV. PL. II**

39. Diaz (Evaristo-Rafael), à Tlaxiaco (État d'Oaxaca). — Sucre de canne. **PAV. PL. II**

40. Dominguez (Antonio-G.), à Todos Santos (Territoire de la Basse-Californie). — Origan et « Damiana ». Cassonnade et moscouade. **PAV. PL. II**

41. Dominguez (José-M.), à Comalcalco (État de Tabasco). — Piments. **PAV. PL. II**

42. Duarte (Eulogio), à Yodolin (État de Yucatan). — Sucre. **PAV. PL. II**

43. Duarte frères, à Mérida (État de Yucatan). — Sucre. **PAV. PL. II**

44. Durango (Gouvernement de l'État de), à Durango. — Sénevé et vinaigre. **PAV. PL. II**

45. Escandon (Les fils de Antonio), à Yautepec (État de Morelos). — Pains de sucre et sucre granulé. **PAV. PL. II**

46. Espinosa Bustamante (Vicente), à Copainala (État de Chiapas). — Poivre et gingembre. **PAV. PL. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

47. Espinosa & Cie, à Mérida (État de Yucatan). — Chocolat. PAV. PL. II

48. Espinosa (Melesio), à Colima. — Sauce apéritive. PAPV. PL. II

49. Ferreira (Manuel), à Hermosillo (État de Sonora). — Confitures. PAV. PL. II

50. Galvan (Carlos-A.), à Pueblito (État de Quertearo). — Piments. PVV. PL II.

51. Garcia (Francisco), à Atlixco (État de Puebla). — Sucre. PAV. PL. II

52. Garcia de Guerrero (Mme Guadalupe), à Irapuato (État de Guanajuato. — Confitures. PAV. PL. II

53. Garcia Pimentel (Luis), à Jantetelco (État de Morelos). — Sucre. PAV. PL. II

54. Gassier (Ernesto), à San Luis Potosi. — Bonbons. PAV. PL. II

55. Gaviño (Salvador), à Mexico. —Vinaigre. PAV. PL. II

56. Gavito (Angel), à Acatlan (État de Puebla). — Sucre. PAV. PL. II

57. Gil (Santiago), à Martinez de la Torre (État de Ver Cruz). Vanille. PAV. PL. II

58. Gomez (Felipe), à Cuernavaca (État de Morelos). — Confitures et fruits confits. PAV. PL. II

59. Gomez (Téofilo), à San Juan del Rio (État de Queretaro). — Piments. PAV. PL. II

60. Gonzalez de Cosio (José), à Queretaro. — Piments. PAV. PL. II

61. Gonzalez (Fidencio), à Huazalingo (État d'Hidalgo). — Sucre. PAV. PL. II

62. Gonzalez y Sosa (Carlos), à Rincon de Romos (État de Aguascalientes). — Piments. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

63. Guanajuato (Gouvernement de l'État de), à Guanajuato. — Fromages et miel de figues de Barbarie. Piments secs. **PAV. PL. II**

64. Gutierrez (Florentino), à Queretaro. — Fruits confits. **PAV. PL. II**

65. Gutierrez (Marcelo), à Cuicatlan (État d'Oaxaca). — Piments secs. **PAV. PL. II**

66. Hernandez (Manuel), à Oaxaca. — Confitures. **PAV. PL. II**

67. Hernandez (Octaviano), à Cuernavaca (État de Morelos). — Confitures et fruits confits. **PAV. PL. II**

68. Hidalga (Agustin), à Tilapa (État de Puebla). — Pains de sucre. **PAV. PL. II**

69. Hidalgo (Gouvernement de l'État d'), à Pachuca. — Fruits confits. **PAV. PL. II**

70. Hidalgo (Sébastian), à Cuernavaca (État de Morelos). — Confitures et fruits confits. **PAV. PL. II**

71. Huerta (José-Maria), à Atlixco (État de Puebla). — Sucre et moscouade. **PAV. PL. II**

72. Huerta (Mariano), à Jalpan (État de Queretaro). — Miel de figues de Barbarie. **PAV. PL. II**

73. Illescas frères, à Matamoros Izucar (État de Puebla). — Sucre. **PAV. PL. II**

74. Ipiña (José-E.), à Villa de Reyes (État de San Luis Potosi). — Piments rouges. **PAV. PL. II**

75. Irabien (Francisco), à Ixcatlan (État d'Oaxaca). — Vanille. **PAV. PL. II**

76. Jacques (Clemente) **& Cie,** à Mexico. — Légumes à la marinade. Sauces. **PAV. PL. II**

77. Jantetelco (Conseil municipal de), à Jantetelco (État de Morelos). — Confitures. **PAV. PL. II**

78. Jonacatepec (Conseil municipal de), à Jonacatepec (État de Morelos). — Chocolats. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

79. Lezama (Refugio), à Acatlan (État de Puebla). — Panelle. PAV.PL. II

80. Lopez (Melesio), à Sinaloa. — Pickles. PAV. PL. II

81. Loyola frères, à Queretaro (État de Queretaro). — Piments secs. PAV. PL. II

82. Martinez (Guadalupe), à Morelia (État de Michoacan). — Confitures et chocolats. PAV. P. II

83. Martinez (Ignacio), à Morelia (État de Michoacan). — Confitures. Fruits confits. Chocolats. PAV. PL. II

84. Martinez (Mauro), à Oaxaca. — Chocolat. PAV. PL. Ii

85. Mier (Sébastian-B. de), à Izucar (État de Puebla). — Pains de sucre. Sucre granulé. PAV. PL. II

86. Mijangos (Rito), à Chilchotla (État d'Oaxaca). — Vanille. PAV. PL. II

87. Moebius (Guido), à Monterrey (État de Nuevo Leon). — Extraits de fruits aromatisés. PAV. PL. II

88. Moguel, à Cintalapa (État de Chiapas). — Pickles. PAV. PL. II

89. Moncada (Mme Maria de los Dolores de), à Ciudad Gonzalez (État de Guanajuato). — Piments secs. PAV. PL. II

90. Mota, à Pueblito (État de Queretaro). — Piments. PAV. PL. II

91. Nicoli (Remigio), à Tekax (État de Yucatan). — Sucre. PAV. PL. II

92. Niño de Rivera (Adalberto), à Tecamachalco (État de Puebla). — Confitures. Fruits confits. PAV. PL. II

93. Noriega Samano (Alonso), à Mexico. — Chocolats. PAV. PL. II

94. Ochoa (Daniel), à Tonila (État de Jalisco). — Sucre. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

95. Ochoa (Zacarias), à Ahomé (État de Sinaloa). — Sucre. PAV. PL. II

96. Olguin (Felipe), à Queretaro. — Fruits confits. PAV. PL. II

97. Olvera (Jésus), à Otumba (État de Mexico). — Miel de Maguey. PAV. PL. II

98. Orduñez de Moguel, à Tuxtla (État de Chiapas). — Légumes au vinaigre. PAV. PL. II

99. Orrantia y Sarmiento (Francisco), à Fuerte (État de Sinaloa). — Sucre. PAV. PL. II

100. Ortiz (Narciso), à Tlacuilotepec (État de Puebla). — Cassonnade. PAV. PL. II

101. Parra y Parra (Lino), à Ixtlan (Territoire de Tepic). — Sucre et cassonnade. PAV. PL. II

102. Pasquel (Guillermo), à Coatepec (État de Vera Cruz .— Sucre. PAV. PL. II

103. Payan de Ocaña (Mme Sara), à Comalcalco (État de Tabasco). — Oranges confites. PAV. PL. II

104. Perez et Llaca, à Izucaor (État de Puebla). — Sucre. PAV. PL. II

105. Piña (Bartolo), à Calnali (État d'Hidalgo). — Cassonnade. PAV. PL. II

106. Ponton (José-Mariano), à Chietla (État de Puebla). — Extrait de café. PAV. PL. II

107. Rayones (Président municipal de), à Los Rayones (État de Nuevo Leon). — Piments. PAV. PL. II

108. Redo & Cie, à Culiacan (État de Sinaloa). — Sucre raffiné et moscouade. PAV. PL. II

109. Remus (Les filles de), à Santa Ana Acatlan (État de Jalisco). — Sucre. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

110. Reyna (Isidro), à Tlaquiltenango (État de Morelos). — Sucre et panelle. **PAV. PL. II**

111. Rivera (Trinidad), à Pueblito (État de Queretaro). — Piments secs. **PAV. PL. II**

112. Robles (Francisco), à Ixtlahuacan (État de Colima). — Vanille. **PAV. PL. II**

113. Rodriguez (Manuel), à Vega de la Torr (État de Vera Cruz. — Vanille. **PAV. PL. II**

114. Romano (J.) & Cie, à Acatlan (État de Puebla). — Cassonade. **PAV. PL. II**

115. Romero (Francisco), à Coyomeapan (État de Puebla).— Vanille. **PAV. PL. II**

116. Rosado de Fuentes (Rosalia), à Comalcalco (État de Tabasco). — Fruits confits. **PAV. PL. II**

117. Rosan de Islas (Mme Dolorez), à Aguascalientes.— Fruits confits. **PAV. PL. II**

118. Roussell (Alfonso), à Nautla (État de Vera Cruz). — Vanille. **PAV. PL. II**

119. Rovirosa (Francisco), à San Juan Bautista (État de Tabasco). — Chocolats. **PAV. PL. II**

120. Ruiz de Aragon (Mme Concepcion), à Mexico.— Confitures. **PAV. PL. II**

121. Salazar (Mauro), à Montemorelos (État de Nuevo Leon). — Cassonnade. **PAV. PL. II**

122. Sanchez (Vve de Delfin), à Jiutepec (État de Morelos). — Sucre. **PAV. PL. II**

123. San Luis Potosi (Commission de l'Exposition de l'Etat de), à San Luis Potosi. — Sels de la « Compania Salinas del Penon Blanco ». Chocolats. Pâte de figues de Barbarie. Fruits confits. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

124. Santa Ana Acatlan (Municipalité de), à Santa Ana Acatlan (État de Jalisco). — Sucre et panelle. PAV. PL. II

125. Santa Cruz (Francisco), à Manzanillo (État de Colima). — Sel. PAV. PL. II

126. Santa Cruz (Francisco) **& Cie**, à Colima. — Sucre. PAV. PL. II

127. Scolari (Juan-B.), à Guaymas (État de Sonora). — Produits de confiserie. PAV. PL. II

128. Silva de Samaniego (Mme Maria de J.), à Queretaro. — Confitures et fruits confits. PAV. PL. II

129. Solis (Amando-R.), à Santa Ana Tianguistengo (État d'Hidalgo.) — Sucre. PAV. PL. II

130. Sordo, Noriega & Cie, à Mexico. — Bonbons, Chocolats. Confitures et dragées. PAV. PL. II

131. Stivalet (Agustin), à Martinez de la Torre (État de Vera Cruz). — Vanille. PAV. PL. II

132. Tabasco (Gouvernement de l'État de), à San Juan Bautista. — Sucre et poivre. PAV. PL. II

133. Tardos & fils, à Mexico. — Vinaigres. PAV. PL. II

134. Tremari (Pedro), à Papantla (État de Vera Cruz). — Vanille. PAV. PL. II

135. Trujillo (Nicolas), à Jalpan (État de Puebla). — Piments secs. PAV. PL. II

136. Tula (Préfecture de), à Tula (État d'Hidalgo). — Miel de figues de Barbarie. PAV. PL. II

137. Urquiza (Francisco), à Queretaro. — Piments secs. PAV PL. II

138. Vargas (José-A.), à Tecomaxtlahua (État d'Oaxaca). — Sucre. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

139. Vasquez (José), à Ixtapaluxa (État de Mexico). — Olives à la marinade. **PAV. PL. II**

140. Velasco (Anastasio), à Tutotepec (État d'Hidalgo). — Cassonnade. **PAV. PL. II**

141. Villavicencio (Mariano-A.), à Tonala (État de Chiapas). — Gingembre. **PAV. PL. II**

142. Zacany, à Ahomé (État de Sinaloa). — Sucre. **PAV. PL. II**

143. Zacatecas (Gouvernement de l'État de), à Zacatecas. — Miel et pâte de figues de Barbarie. Sucres et fruits confits. **PAV. PL. II**

144. Zepeda (Francisco), à Mexico. — Chocolats. **PAV. PL. II**

145. Zuñiga (Jésus), à Celaya (État de Guanajuato). — Confitures. **PAV. PL. II**

146. Zurita (Aurelia), à Soledad (État de Vera Cruz). — Piments marinade. **PAV. PL. II**

MONACO

1. Eckemberg (Jean), à Monte-Carlo, Grand-Hôtel. — Fruits confits et sirop de fruits. **PAV. PL. II**

NICARAGUA

1. Espinosa (Gonzalo), à Granada. — Sucres. **PL. V.— D.7**

2. Gámez (J.-Dolorès), à Managua. — Sucres. **PL. V.— D.7**

3. Gouvernement de Guatemala, à Guatemala. — Sucres. **PL. V.— D.7**

4. Gouvernement de Nicaragua. à Nicaragua. — Sucres. **PL. V.— D.7**

5. Herrera & Cie, à Pantaleon. — Sucres. **PL. V.— D.7**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

6. **Rodriguez** (Juan-J.), à Guatemala. — Sucres. PL. V.— D.7

7. **Usine « El Polvon »**, à Polvon. — Sucres. PL. V.— D.7

8. **Usine de San Antonio,** à San Antonio. — Sucres. PL. V.— D.7

9. **Zelaya** (Général J. Santos), à Managua. — Sucres. PL. V.— D.7

NORVÈGE

1. **Backer** (A.), à Drammen. — Confitures. Marmelades. PL. V.— D.5

2. **Bye** (Jens-H.), à Gjöviz. — Worcestershire sauce. Soya. Essences diverses. PL. V.— D.5

PAYS-BAS

1. **De Erve** (H.), **De Jong,** à Wormerveer.— Cacao hollandais. PL. V.— D.5

Fabricants de cacao.
Médaille d'or, Amsterdam 1887 ; Médaille d'or. Paris 1889.
Croix d'Honneur, Amsterdam 1895.
Diplôme d'Honneur, Bruxelles 1897.

2. **Driessen** (A.), à Rotterdam. — Cacao. Chocolats et beurre de cacao. PL. V.— D.5

Médailles : Paris 1867, 1878, 1889 ; Amsterdam 1883 ; Vienne 1873 ; Chicago 1893 ; Diplôme d'honneur, Bruxelles 1897.

3. **Société anonyme « Internationale Cacaofabrieken »,** à Amsterdam. — Beurre de cacao. PL. V.— D.5

Cacao Blooker.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PÉROU

1. **Alvarino** (Francisco-L.), à Tarma (Junin). — Café.
PAV. PL. II

Plantation située à Chanchamayo.

2. **Aranibar** (J.-David), à Idma (Cuzco). — Café.
PAV. PL. II

3. **Arevalo** (Esteban), à San-Martin (Loreto). — Cannelle. Vanille.
PAV. PL. II

4. **Aspillaga Hermanos,** à Lima. — Sucres de canne et cafés de la plantation « Cayalti ».
PAV. PL. II

5. **Baudrot** (Augusto), à Lima. — Chocolats. Confitures et pâtisserie.
PAV. PL. II

6. **Bryce** (L.-N.), à Lima. — Sucres de canne des plantations « La Estrella », « Santa Clara ».
PAV. PL. II

7. **Canevaro** E.-Hijos **José,** à Lima. — Échantillons de sucres de canne.
PAV. PL. II

8. **Compagnie « Ingenio central de Cartavio »,** à Trujillo (Libertad). — Sucre de canne.
PAV. PL. II

9. **Compagnie (The Peruvian Sugar States Company Limited)**, à Santa (d'Ancachs). — Échantillons de sucres de canne.
PAV. PL. II

10. **Debernardi Hermanos,** à Lima. — Chocolats. Pastilles, Cannelle en poudre. Bonbons et dragées.
PAV. PL. II

11. **Durane é hijos y Calderon** (P. D.), à Pacasmayo (Libertad). — Miel de canne à sucre.
PAV. PL. II

12. **Gutierrez** (Agustin), à Chiclayo (Lambayeque). — Sucre de canne.
PAV. PL. II

13. **Gutierrez** (Vicente) **& fils**, à Chiclayo (Lambayeque.) — Sucres de canne.
PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

14. Higueras (Hermilio), à Chancay (Lima). — Sucre. Miel de canne à sucre. PAV. PL. II

15. Institut technique & industriel du Pérou, à Lima. — Cannelle. PAV. PL. II

16. Lauper (Alberto), à Lima. — Chocolat. PAV. PL. II

17. Marmanillo (Guillermo), à Lima. — Chocolat fabriqué avec le cacao du Cuzco. PAV. PL. II

18. Nove (Gustave), à Lima. — Chocolat. Confiserie. Conserves de fruits. PAV. PL. II

19. Pardo y Barreda Jose, à Chiclayo (Lambayeque). — Échantillons de sucres de canne. PAV. PL. II

20. Polo y La Borda (Tomas), à Santa AnaCuzco). — Sucre de canne. Cchocolat. PAV. PL. II

21. Ravettino (Manuel), à Lima. — Chocolats de différentes sortes. PAV. PL. II

22. Reid Hermanos, à Chanchamayo (Junin). — Café. PAV. PL. II

23. Reyes (M. Ignacio), à Lima. — Chocolats. PAV. PL. II

24. Sivayne (Les héritiers de Rurique), à Lima. — Sucre de canne. PAV. PL. II

25. Société agricole « Casa Grande », Limited, à Trujillo (Département de la Libertad). — Sucre de canne. PAV. PL. II

26. Société agricole San Nicolas, Limited, à Lima. Sucre de canne. PAV. PL. II

A. Lepez (Gérant).

27. Société industrielle de Sucrerie « Puente Piedra, Limited », à Lima. — Sucre de canne. PAV. PL. II

28. Société « Roma », à Trujillo (Libertad). — Échantillons de sucres de canne. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

29. Talleri (Francisco), à Lima. — Sucre de canne. **PAV. PL. II**

30. Tealdo (N.-B.) **& Cie**, à Lima. — Café. **PAV. PL. II**

Café de la propriété « La Romilda », située à Chanchamayo.

31. Vignolo y Canessa, à Lima. — Chocolats. Dragées. Caramels. Pastilles. **PAV. PL. II**

PORTUGAL

1. Abreu (Maria do Livramento Gomes d'), à Porto, — Fruits confits. **PL. V.— D.I**

2. Affonso & Ca (Domingos), à Almada, Quinta d'Arealva. — Vinaigres. **PL. V.— D.I**

2. Alcobia (J.) **& Ca**, à Lisbonne, rua da Prata, 111 et 113. — Confitures. Sucres et fruits confits. **PL. V.— D.I**

3. Almada (Bernardino-Soares-Cabral de), île de S. Thiago (Cap-Vert). — Sucres. **PL. V.— D.I**

4. Almeida (José-Firmino de), à Braga. — Produits de la confiserie. **PL. V.— D.I**

5. Alves de Sousa Conceiçao Marques Filho, à Porto. — Fruits confits. **PL. V.— D.I**

6. Barcellos (Antonio-Machado), Ile de S. Thiago (Cap-Vert). — Vinaigre d'oranges. **PL. V.— D.I**

7. Branco (Augusto-Pires), à Lisbonne. — Chocolats. **PL. V.— D.I**

8. Burguete (Jacintho-Serrão), à Quinta Doz Freisas Sardoul.— Nougat. **PL. V.— D.I**

9. Cancella (José-Paulo-Monteiro), à Lisbonne. — Vinaigre. **PL. V.— D.I**

10. Cangy (Donabgy), à Diu (Inde Portugaise).— Vinaigres de « Sura ». **PL. V.— D.I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

11. Canto (Herdeiros de José do) à Lisbonne. — Thés. PL. V.— D.I

12. Cardoso (MARIO-CATHARINO), île de Santo Antão (Cap-Vert). — Vinaigre de canne à sucre. PL. V.— D.I

13. Carvalho (ALFREDO-ARTHUR), à S. Thomé. — Choux palmiste. PL. V.— D.I

14. Carvalho (JOÃO, MARQUES DE), à Valle de Cavallos-Chamusca. — Vinaigre. PL. V.— D.I

15. Castello Branco (AYRES PAES DE LIMA), à Telhado-Fundão. — Vinaigre. PL. V.— D.I

16. Commission provinciale du Cap-Vert, île de S. Thiago (Cap-Vert). — Sucres. PL. V.— D.I

17. Commission provinciale, à S. Thomé. — Piments. Poivre. PL. V.— D.I

18. Compagnie « de assucar de Mozambique », à Zambezia. — Sucres. PL. V.— D.I

19. Compagnie du Nyassa, à Lisbonne. — Condiments et stimulants. PL. V.— D.I

20. Costa (BERNARDINO-CAMILLO DA), à Salsete (Inde Portugaise). — Fruits confits. Gelées de fruits. PL. V.— D.I

21. Costa (JOAQUIM-GONÇALVES), à Lisbonne. — Café en poudre. PL. V.— D.I

22. Cunha (ANTONIO-AUGUSTO CALDAS DA), à Rocio d'Abrantes. — Vinaigre. PL. V.— D.I

23. Domingos (AFFONSO) **& C^a^,** à Almada-Quinta d'Arealva. — Vinaigre. PL. V.— D.I

24. Ferreira (ANTONIO-FRANCISCO-RIBEIRA), à Cartaxo. — Vinaigre. PL. V.— D.I

25. Ferreira Costa (JOSÉ-PEDRO) à Lisbonne. — Sucres raffinés PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

26. Figueiredo (Alberto de), à Lisbonne. — Café en poudre.
PL. V.— D. I

27. Gallope (Fernando dos Santos), à Portalègre. — Vinaigre.
PL. V.— D. I

28. Gloria & Cª (Maria da), à Porto. — Fruits confits.
PL. V.— D. I

29. Gomes (Manuel Pereira), à Lisbonne, rue do Diario de Noticias, 184. — Sauces.
PL. V.— D. I

30. Gomes (Pedro-Augusto dos Santos), à Lisbonne, rue de Santo-Antão, 166. — Vinaigres.
PL. V.— D. I

31. Guêdes (Manuel-Pereira), à Alto Dande (Angola). — Sucre.
PL. V.— D. I

32. Histoa (Luiz-Joaquin da Cunha), à S. Thomé. — Vanille.
PL. V.— D. I

33. Homem (José-Tavares), à l'île de S. Thiago (Cap-Vert). — Sucres.
PL. V.— D. I

34. Iniguez (Antonio-Joaquim), à Lisbonne. — Cafés torréfiés et en poudre.
PL. V.— D. I

35. Jorge (Thoma daz Silva), à Lisbonne, rua Capello, 4. — Vinaigre.
PL. V.— D. I

36. Leite (Antonio de Sant'Anna), à Armação de Pera-Silves. — Vinaigre.
PL. V.— D. I

37. Lisboa (Luiz-Joaquim da Cunha), à S. Thomé. — Vanille.
PL. V.—.D. I

38. Lobinho (Manuel-Ignacio), à Rocio ao Sul d'Abrantes. — Vinaigre.
PL. V.— D. I

39. Mello & Irmão, à l'île de S. Thiago (Cap-Vert). — Moutarde. Sucres.
PL. V.— D. I

40. Mendes (Francisco-Isidoro de Moura), à Porto. — Chocolats.
PL. V.— D. I

41. Monteiro (Manuel-Félix), à Portalègre. — Vinaigre.
PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

42. Nunes (José-Joaquim), à Santarem. — Vinaigre. PL. V.— D.I

43. Nunes (Luiz-Fortunato d'Assumpção), à Elvas. — Vinaigre. PL. V.— D.I

44. Oliveira, Bahuto e Gonçalves, à Lisbonne. — Sucres raffinés. PL. V.— D.I

45. Pereira (Francisco Nanoel), à Lisbonne.— Café en poudres. PL. V.— D.I

46. Pinto (Francisco de Gamboa Souza), à Castello Novo-Fundão. — Vinaigre. PL. V.— D.I

47. Pires (Antonio-Joaquim), à Caldas de Rainha. — Fruits confits et confitures. PL. V.— D.I

48. Praia e Monforte (Marquis de) (Duarte), à Quinta do Infantado-Loures. — Vinaigre. PL. V.— D.I

49. Prime (Comte de), à Vizeu. — Vinaigre. PL. V.— D.I

50. Rangel e Ribeiro, à Porvorim (Inde Portugaise). — Fruits confits. Gelées de fruits. PL. V.— D.I

51. Rangel (Vicente-João-Janin), à Bardez (Inde Portugaise). — Vinaigres de fruits. Gelées de fruits. Fruits confits. PL. V.— D.I

52. Refinaria Privilegiada de Portugal, à Lisbonne, Junqueira. — Sucres. PL. V.— D.I

53. Rego Francisco A.-R.), à Lisbonne. — Café en poudre. PL. V.— D.I

54. Ribeiro (Joaquim de Campos), à Figueira da Foz. — Fruits confits. PL. V.— D.I

55. Rollo (Francisco-Augusto-Cardozo), à Portalègre. - Vinaigre. PL. V.— D.I

56. Santa Ritta (Innocencio), à Vizen. — Fruits confits. PL. V.— D.I

57. Santiago (Joao-Alves-Pinto), à S. Thomé. — Vinaigre de banane. Guitchiba. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

58. Santos Neves & Alagôa, à Lisbonne, Calçada de Santos. — Sucres blancs, cristallisés et granulés. PL. V.— D.I

59. Schreck (Maison), à Porto. — Chocolat. Cacao et chicorée préparée. PL. V.— D.I

60. Serra (José-Coelho), à l'île de S. Thiago (Cap-Vert). — Sucres. PL. V.— D.I

61. Silva Carneiro & Cª, à Villa Nova de Gaia. — Vinaigre. PL. V.— D.I

62. Silva, Corta & Junoy, à Lisbonne. — Draps et bonbons. PL. V.— D.I

63. Silva (José-Candido), à Porto. — Fruits confits. PL. V.— D.I

64. Soares (Antonio-Manuel Gonçalves), à Alhandra. — Vinaigre. PL. V.— D.I

65. Spencer (Domingos-Antonio) à l'Ile de Santo-Antão (Cap-Vert). — Vinaigre de canne à sucre. PL. V.— D.I

66. Tapadinha (Antonio-Filippe de Mattos), à Portalègre. — Vinaigre. PL. V.— D.I

67. Trindade (Luis-Lopez da), à Borba. — Vinaigre. PL. V.— D.I

68. Vellez (Luiz J. Azevedo), à S. Thomé. — Sucres. PL. V.— D.I

ROUMANIE

1. Capsha (Grégoire), à Bucarest, rue de la Victoire, 48. — Bonbons. Petits fours. Confitures roumaines, etc. Bonbons. Chocolats de choix. PL. V.— D.I

Confiseur. Glaces et grands assortiments de rafraîchissements. Pièces montées. Pâtisseries roumaines et françaises.

Fournisseur breveté de la cour royale de Roumanie et de la cour royale de Serbie.

Paris 1867, deux Mentions honorables ; Vienne 1873, Médaille de Mérite ; Paris 1889 Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

2. Confiseurs (Exposition collective des), à Bucarest.
Constantinesco (T.). Vasiliu (N.).
Jonesco (N.).
Bonbons. Sucreries, etc. **PL. V.— D. I**

3. Dobriceano (G), à Bucarest. — Chocolat. Bonbons. Produits de la confiserie. **PL. V.— D. I**

4. Dumestrico (P.), à Galatz (Bella-Vista). — Rahats divers. **PL. V.— D. I**

5. Economu (M), à Bucarest. — Produits de la confiserie. Chocolat. Moutarde. **PL. V.— D. I**

6. Fabrique de Sucre de Sascut, à Sascut (Putna). — Sucre. **PL. V.— D. I**

7. Fabrique & Raffinerie de Sucre de Kitila, à Kitila. — Sucre. **PL. V.— D. I**

8. Franck (H.) **& fils,** à Bucarest. — Café et dérivés. **PL. V.— D. I**

9. Georgesco (Thomas), à Bucarest. — Produits de la confiserie. **PL. V.— D. I**

10. Hermes (Grégoire), à Cotou-Vamesh (Roman). — Moutarde. Vinaigre de miel. **PL. V.— D. I**

11. Nicolesco (Grégoire), à Campulung (Muscel). — Confitures. **PL. V.— D. I**

12. Riegler (Georges), à Bucarest. — Chocolat. Bonbons. Confitures. **PL. V.— D. I**

13. Société roumaine pour la Fabrication du Sucre, à Maraseshti (Putna). — Sucre. **PL. V.— D. I**

14. Staicovici (D.), à Bucarest. — Moutarde. **PL. V.— D. I**

15. Tanasesco (C. N.), à Bucarest. — Produits de la confiserie. **PL. V.— D. I**

16. Teclu (Victor), à Bucarest. — Vinaigre. **PL. V.— D. I**

17. Werner (Jean), à Roman. — Moutarde **PL. V.— D. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RUSSIE

1. **Apanages** (Administration générale des), à Saint-Pétersbourg. — Thés. Échantillons. Tableaux des analyses. Sucres bruts et raffinés. PL. V.— D.I

2. **Bormann** (Georges), à Saint-Pétersbourg. — Produits de la confiserie. Chocolat. PL. V.— D.I

3. **Brodtski** (Lazare et Léon) **frères**, à Kiev. — Sucres crus et raffinés. Produits de la confiserie. PL. V.— D.I

4. **Charitonenko** (Vve) (Usine Ecatherinsky), Gouvernement de Kharkoff. — Sucres. PL. V.— D.I

5. **Compagnie de la Sucrerie « Novotavoljanski » Botkine frères**, gouvernement de Koursk. — Sucre brut. PL. V.— D.I

6. **Durchman** (Leeli), à Wiitassori (Finlande). — Confitures de baies. PL. V.— D.I

7. **Durand** (Alexis), à Saint-Pétersbourg. — Bonbons et fruits glacés. PL. V.— D.I

8. **Grebenchikov** (Paul), à Nijni-Novgorod. — Confitures de baies. PL. V.— D.I

9. **Kharitonenko** (J.-G.) **& fils** (gouvernement Kharkoff). — Sucres. PL. V.— D.I

10. **Perlov** (Serge), à Moscou. — Thés. PL. V.— D.I

11. **Popov** (Constantin), à Moscou. — Thés du Caucase. Vues et plans des plantations. PL. V.— C.3

12. **Scheffer** (Charles), à Saint-Pétersbourg. — Produits de la confiserie. PL. V.— D.I

13. **Siou** (A.) **& Cie**, à Moscou. — Produits de la confiserie. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

14. **Société de la Fabrication de Chocolat, Confiserie & Biscuits « Einem »**, à Moscou. — Produits de la confiserie. Chocolat. PL. V.— D. I

15. **Société de la Sucrerie & Raffinerie « Constantia »**, à Koutno (Gouvernement de Varsovie). — Sucre raffiné. PL. V.— D. I

16. **Société de la Sucrerie & de la Raffinerie « Guermanov »**, à Ruda (Gouvernement de Varsovie). — Sucre raffiné. PL. V.— D. I

17. **Société de la Sucrerie - Raffinerie**, Marünski (H. Balachovsky), gouvernement de Koursk. — Sucre. PL. V.— D. I

18. **Société de la Sucrerie & Raffinerie « Lichkowitze »**, à Iowitch (Gouvernement de Varsovie). — Sucre raffiné. PL. V.— D. I

19. **Société pour le Commerce du Thé** (Basile Perlow & fils), à Moscou. — Thés. PL. V.— D. I

20. **Société pétersbourgienne de la Fabrique de Chocolat « Victoria »**, à Wilno. — Bonbons et chocolats. PL. V.— D. I

21. **Société Wachromeeff** (J.) **& Cie**, à Rostow, Jaroslaw. — Chicorée. PL. V.— D. I

22. **Sucrerie Marienski de Balachow** (Catherine), à Gorodioche (Gouvernement de Kiev). — Produits de la confiserie. PL. V.— D. I

23. **Tchesnakow** (Grégoire), à Kertch. — Fruits confits. PL. V.— D. I

24. **Tereschenko** (Nicolas), à Kiev. — Produits de la confiserie. PL. V.— D. I

25. **Titov** (A.) **& Waromeeff** (J.), à Rostov (Gouvernement de Yaroslaw). — Chicorée torréfiée. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

26. Vaag & Cie (A.) (FABRIQUE DE MOUTARDE DE LA MAISON), à Doubovka (Gouvernement de Saratow). — Moutarde. Huile de moutarde. Moutarde en grains. **PL. V.— D. I**

27. Voronovitch (MARIE), à Klintsy (Gouvernement de Tchernigor). — Pâtes de pommes. Tablette de gelée aux pommes. **PL. V.— D. I**

SALVADOR

1. Araujo (Docteur EUGENIO), à Santa Tecla. — Sucre. **PAV. PL. III**

2. Duenas (FRANCISCO), à San Salvador. — Vanille. **PAV. PL. III**

3. Matheu (PEDRO-J.), à Acajutla. — Sucre. **PAV. PL. III**

4. Melendez (CARLOS), à San Salvador. — Sucre. **PAV. PL. III**

5. Molina Guirola (ADAM), à Santa Vecla. — Sucre. **PAV. PL. III**

6. Novoa (Docteur N.), à San Salvador. — Sucre. **PAV. PL. III**

SERBIE

1. Association des Apiculteurs & Cultivateurs de fruits, à Belgrade. — Fruits confits. **PAV. PL. II**

2. Comité général du Commerce & des Métiers, à Belgrade. — Marmelade de prunes confites. **PAV. PL. II**

3. Kragouiévatz (Département de), à Kragouiévatz. — Marmelade de prunes confites et d'autres fruits. **PAV. PL. II**

4. Krouchevatz (Département de), à Krouchevatz. — Marmelade de prunes confites et d'autres fruits. **PAV. PL. II**

5. Morava (Département de la), à Tchoupria. — Marmelade de prunes confites et d'autres fruits **PAV. PL. II**

6. Oujitzé (Département d'), à Oujitsé. — Marmelade de prunes confites et d'autres fruits. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

7. **Podounavlié** (Département de), à Smederevo. — Marmelade de prunes confites et d'autres fruits. **PAV. PL. II**

8. **Podrigné** (Département de), à Chabatz. — Marmelade de prunes confites et d'autres fruits. **PAV. PL. II**

9. **Pojarévatz** (Département de), à Pojarévatz. — Marmelade de prunes confites et d'autres fruits. **PAV. PL. II**

10. **Rounik** (Département de), à Tchatchak. — Marmelade de prunes confites et d'autres fruits. **PAV. PL. II**

11. **Syndicat des Fabricants de Bonbons & Liqueurs,** à Belgrade. — Bonbons. Confitures. Halva. Rahatlocum. **PAV. PL. II**

12. **Toplitza** (Département de), à Prokouplié. — Marmelade de prunes confites et d'autres fruits. **PAV. PL. II**

13. **Valiévo** (Département de), à Valiévo. — Marmelade de prunes et d'autres fruits. **PAV. PL. II**

14. **Vragna** (Département de), à Vragna. — Marmelade de prunes confites et d'autres fruits. **PAV. PL. II**

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

1. **République Sud-Africaine,** à Prétoria. — Café. Thé. Sucre. **PL. VI.— C.2**

SUÈDE

1. **Cloetta frères,** à Matuo. — Chocolat. **PL. V.— D.1**

2. **Société anonyme pour la Fabrication de l'Amidon Svartviks,** à Stockholm. — Mélasse d'amidon (glucose). **PL. V.— D.1**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SUISSE

1. Bühler & Zimmermann, à Lotzwyl, Berne. — Extrait de café. Café de figues. Chicorées. PL. V.— D.2

2. Désarnod (F.-A.), à Genève, boulevard du Théâtre, 10. — Bonbons au chocolat aux cent parfums. PL. V.— D.2

3. Deshusses & Degailler, à Versoix, près Genève. — Bonbons suisses. PL. V.— D.2

Barcelone 1888, Exposition universelle, Médaille d'or.
Paris 1889, Exposition universelle, Médaille d'argent.

4. Dunant (Ernest), à Genève, rue Petitot, 5. — Sucs et bois de réglisse de Calabre et de Sicile. Suc pur en blocs et en billes. Bois de réglise naturel, écorcé et ratissé. PL. V.— D.2

Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

5. Russ-Suchard & Cie, à Neuchâtel. — Chocolats et cacaos. Chocolats. Cacaos. Bonbons au chocolat. Chocolat aux noisettes. Gianduja. Chocolat au lait pur des Alpes Suisses, etc. PL. V.— D.2

Fabrique de chocolat Suchard.

Récompenses obtenues aux Expositions universelles : Paris 1867, Médaille d'argent ; Paris 1878, Médaille d'or : Paris 1889, Médaille d'or ; Londres 1862, Médaille unique : Vienne 1873, Médaille du Progrès ; Philadelphie 1876, Médaille unique ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Chicago 1893, Médaille unique ; Bruxelles 1897, Hors Concours.

6. Müller & Bernhard, à Coire (Grisons). — Cacao à l'avoine. Chocolat au lait suisse. PL. V.— D.2

Chocolatiers.

7. Société anonyme de la Fabrique de Chocolat Amédée Kohler & fils, à Echandens, Lausanne. — Chocolats. Cacaos et chocolat au lait dit « Choclait ». PL. V.— D.2

Expositions universelles : Paris 1855, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Londres 1862, Médaille de bronze ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Chicago 1893, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Grand-Prix.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. **Société des Chocolats au Lait Peter,** à Vevey (Vaud). — Chocolats au lait. « Gala Peter » pour croquer. « Delta Peter » pour la tasse. PL. V.— D.2

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Vienne 1873, Diplôme de Mérite ; Melbourne 1880, Médaille d'argent ; Amsterdam 1883, Médaille d'or.

TURQUIE

1. **Poly Calomeni,** à Smyrne. — Nougat noir et blanc. PAV. PL. II

Confiseur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GROUPE X

ALIMENTS

CLASSE 61

SIROPS ET LIQUEURS; SPIRITUEUX DIVERS ALCOOLS D'INDUSTRIE

Liqueurs, sirops, fruits à l'eau-de-vie. — Les Anciens ignoraient la science de la distillation, et le sucre leur faisait défaut ; aussi, se contentaient-ils de faire macérer dans le vin des plantes, des graines et des épices, et d'ajouter du miel à ces infusions.

Jusqu'au XVIIe siècle, la distillation des eaux-de-vie et la préparation des liqueurs étaient pratiquées par les alchimistes et les herboristes-pharmaciens. Puis des arrêts royaux constituèrent en corporations distinctes les fabricants d'eaux-de-vie et les limonadiers-liquoristes.

C'est après la Révolution que la production des liqueurs prit une réelle importance; depuis trente ans surtout, elle a reçu en France une grande extension. Aussi les petits laboratoires ont-ils fait place à de vastes usines où l'on fabrique mécaniquement et où l'on distille à la vapeur.

La nomenclature des liqueurs est aujourd'hui très longue ; mais les produits, présentés sous ces étiquettes variées, appartiennent tous à un des trois types suivants :

1° Liqueurs genre ancien ou monastique, obtenues par la macération et la distillation de plantes et de graines multiples ;

2° Liqueurs obtenues par distillation à base unique (anisette, curaçao, menthe, etc.).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

3° Liqueurs obtenues par macération de fruits (cassis, cerises, etc.).

La préparation des fruits à l'eau-de-vie est devenue, elle aussi, un des éléments importants de l'industrie des liqueurs.

Enfin, les sirops, mélange de sucre fondu et de jus de fruits, après avoir été tout d'abord préparés par les pharmaciens, puis par les confiseurs, sont fabriqués aujourd'hui par les liquoristes.

Les liqueurs françaises ont une réputation universelle due à leurs qualités hygéniques, aux soins que l'on prend pour leur fabrication, à la finesse d'arome des matières premières employées, fruits et plantes de notre sol.

Quelques régions eurent longtemps la spécialité de certaines liqueurs : Dijon fabriquait du cassis ; Bordeaux de l'anisette : Angers du guignolet. Aujourd'hui, la fabrication s'est généralisée ; toutefois Paris et ses environs, Lyon et le Dauphiné, Bordeaux, Marseille, Limoges, Angers, Dijon, Rouen restent les principaux centres de production.

Les matières premières les plus employées sont l'alcool et le sucre. Autrefois, pour les liqueurs, on se servait exclusivement d'eaux-de-vie le vin ; mais les alcools d'industrie bien rectifiés, surtout les alcools de grains, ont apporté au distillateur-liquoriste une base alcoolique plus économique, et parfois mieux appropriée à certaines préparations.

La plupart des fruits, des plantes et des graines sont tirés de notre sol ; nous ne demandons à l'étranger que quelques aromes d'Orient. Le sucre et l'alcool sont également produits par notre industrie.

Les cours des sucres et des alcools ayant très sensiblement baissé depuis le commencement du siècle, le prix de revient des liqueurs a diminué. Cette diminution a compensé, en partie, l'élévation graduelle des droits de consommation dont ont été frappés les produits à base d'alcool.

Les méthodes de fabrication sont les mêmes pour tous les fabricants français, chacun s'efforçant, toutefois, d'avoir des compositions et des procédés spéciaux pour créer des types particuliers de liqueurs. L'outillage en France a été perfectionné, surtout depuis trente ans ; les procédés à l'étranger sont généralement plus rudimentaires.

Les ouvriers de la distillation reçoivent un salaire quotidien qui varie de 4 fr. 50 à 6 fr. à Paris, et de 3 fr. 50 à 5 fr. en province.

La consommation est plus grande dans le Nord que dans le Midi, et dans les grandes villes, que dans les campagnes.

La France est le pays qui produit proportionnellement le plus de liqueurs, et elle est aussi celui qui en exporte le plus. Ainsi qu'on pourra le voir, par le court tableau qui suit, nos exportations à l'étranger ont quelque peu fléchi pendant la période décennale, 1887-1896 ; ce fait

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

provient de ce que tous les pays ont élevé les droits de douanes sur les boissons alcooliques.

Périodes décennales.	Litres moyenne annuelle	Francs moyenne annuelle
de 1867 à 1876	2.175.917	5.439.793
» 1877 à 1886	2.720.832	7.604.367
» 1887 à 1896	2.206.776	3.670.457

De 1896 à 1898, il y a eu un relèvement ; notre exportation a été, en moyenne, de 2.500.000 litres, représentant une valeur de 4 millions 1/2 de francs.

Les pays étrangers, acheteurs de nos liqueurs, sont, dans l'ordre d'importance des achats : l'Angleterre, la République Argentine, les Etats-Unis, le Mexique, l'Allemagne, etc.

Le peu de liqueurs que nous recevons de l'étranger nous vient surtout de Hollande et d'Allemagne. Nos importations ont été :

Périodes décennales	Litres moyenne annuelle	Francs moyenne annuelle
de 1867 à 1876	83.644	208.532
» 1877 à 1886	225.016	621.944
» 1887 à 1896	171 661	303.575

Le transit des liqueurs, dans les entrepôts de douane, porte en moyenne sur 120.000 litres par an.

L'industrie des liqueurs est donc restée, jusqu'ici, prospère en France.

Spiritueux composés ou aromatisés. — Depuis quelques années, la consommation des spiritueux dits apéritifs et de l'absinthe particulièrement, prend une grande extension.

C'est à tort que la Suisse est généralement considérée comme le pays originaire de la fabrication de l'absinthe ; en réalité, cette industrie naquit dans la région frontière, entre Couvet (Suisse) et Pontarlier (France) ; cette dernière ville, qui est surtout le centre de production de l'absinthe supérieure, a vu ses premières fabriques se fonder entre 1805 et 1810.

Par suite de l'augmentation de la consommation, des fabriques se sont installées dans les principaux centres de distillation : Paris, Lyon, Marseille, Fougerolles, etc. Du reste, presque tous les distillateurs produisent des absinthes.

Les esprits-de-vin de Montpellier sont les bases alcooliques des absinthes supérieures, et les alcools d'industrie celles des absinthes inférieures ; les autres matières premières employées sont les plantes et les graines, les unes tirées des pays montagneux, surtout de la région de Pontarlier : grande et petite absinthe, mélisse et hysope ; les autres : anis et fenouil,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

provenant du midi de la France. Pour les absinthes ordinaires, on emploie des graines d'anis et de fenouil du Levant, valant de 50 à 60 francs les 100 kilos, alors que les produits similaires, originaires de France, se vendent de 80 à 120 francs.

La distillation de l'absinthe se fait maintenant à la vapeur et non plus à feu nu. Sauf ce perfectionnement, les procédés de fabrication n'ont pas varié; voici en quoi ils consistent: on distille certaines graines et certaines plantes, on en fait macérer d'autres (coloration); puis les deux produits obtenus sont mélangés.

Le vieillissement étant une des conditions de qualité de l'absinthe, le fabricant doit garder chaque stock en foudres, avant de le mettre en vente.

La fabrication de l'absinthe est surtout française; elle est à peu près nulle à l'étranger, sauf en Suisse. Il s'en prépare également en Algérie.

Concentrée à fort degré (72° généralement) l'absinthe se consomme très diluée, et souvent avec l'addition d'un sirop ou d'une liqueur douce. L'usage en est surtout répandu dans les grandes villes. En France, cette consommation est plus importante dans l'Est et le Midi, que dans le Nord et l'Ouest. Elle est également assez forte en Algérie et en Tunisie.

L'étranger, pendant longtemps, ne nous en acheta qu'en fort minime quantité; mais, depuis quelques années, nos exportations ont augmenté, en Amérique, notamment.

Un autre apéritif à base d'alcool avait quelque vogue, il y a une trentaine d'années, le *bitter*, macération de plantes amères, qui se prépare principalement au Havre et à Rouen, et qui est d'origine hollandaise. Le bitter a presque disparu, pour faire place à l'amer, d'origine algérienne. L'*amer* est une macération dans l'alcool réduit à 40° de divers ingrédients, parmi lesquels l'écorce d'orange domine; sa saveur est plus douce que celle du bitter. Sa consommation a pris une grande extension depuis 20 ans, sans nuire, toutefois, à la vente des absinthes.

Vins aromatisés. — Les vins aromatisés ont existé de tout temps. En France, avant le XVe siècle, alors qu'on ne connaissait pas l'eau-de-vie, les boissons d'agrément étaient obtenues par la macération de plantes et de graines, dans des vins blancs. Tout d'abord, la distillation fit disparaître en partie ces préparations à base de vin. Nous les avons vu renaître depuis, avec le vermouth.

Le *vermouth* est d'origine italienne. Sa fabrication, en France, ne remonte pas au delà de 1800; elle a pris, peu à peu, un grand développement, et grâce aux soins donnés de sa composition et à la finesse de son arome, le vermouth français, à base de vins secs, a, aujourd'hui, une réputation universelle. Il se distingue sensiblement du vermouth italien, dit Torino,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

qui est à base de vin doux, et contient un excès d'aromates.

Les principaux centres de production sont, dans le midi de la France : Marseille, Cette, Béziers, Montpellier, Nîmes ; Lyon en produit également ; Chambéry fabrique un type spécial, qui tient du vermouth français et du vermouth italien.

Les bases du vermouth sont les vins blancs français de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et du Gard, portés à une force alcoolique de 17 à 18°, par l'addition d'esprits-de-vin du Midi.

Les prix des vins blancs secs employés varient entre 25 et 40 fr. l'hectolitre ; ceux des vins blancs doux entre 60 et 80 fr. ; ceux des 3/6 de vin entre 70 et 120 francs.

Les fabricants de vermouth emploient tous les mêmes procédés consistant à faire macérer diverses sortes de plantes et d'ingrédients dans de grands foudres, puis à mélanger dans des proportions plus ou moins différentes ces diverses macérations partielles, de façon à obtenir le type de vin particulier à chaque maison. Ces multiples opérations nécessitent un outillage important de foudres, cuves, tuyaux, pompes, bassines, pressoirs, etc.

Notre production est évaluée à 800.000 hectolitres, dont un tiers est exporté. Il est à noter que cette exportation progresse chaque année.

Pendant une certaine période, les fabricants français ont dû s'approvisionner de vins blancs à l'étranger. Aujourd'hui, par suite de la reconstitution de nos vignobles et de la modification du régime fiscal, les vermouthiers emploient surtout les vins français.

Depuis une vingtaine d'années, d'autres préparations toniques et apéritives, à base de vin, ont conquis la faveur du public, principalement les *amers au quinquina*. dont la force alcoolique n'est que de 15 à 18°, Ils sont actuellement très en vogue et on les consomme partout en France, dans les grandes villes, notamment.

Pour la fabrication de ces produits, qui sont à base de banyuls ou de malaga, on emploie des vins du midi de la France et des vins d'Espagne et d'Italie.

Les principales fabriques sont situées dans nos départements du Midi, les Pyrénées-Orientales, notamment, et dans les grandes villes.

L'exportation de ces divers vins aromatisés se porte surtout vers l'Amérique.

Spiritueux divers. — Les principaux sont le kirsch, le quetsch, le genièvre et le rhum.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le kirsch, eau-de-vie de cerises, et le quetsch, eau-de-vie de prunes, sont fabriqués dans l'est de la France ; le genièvre, distillation des baies de genièvre, avec des grains, est un produit du Nord. Ces spiritueux sont plus particulièrement appréciés dans les régions qui les produisent. Cependant le kirsch jouit d'une vogue moins limitée.

Il y a lieu de distinguer, entre la distillation du kirsch faite en petit par les récoltants de cerises dans des appareils anciens à feu nu, et l'industrie des kirschs du commerce, qui s'est développée dans les Vosges, et emploie des procédés plus nouveaux, notamment la distillation par la vapeur.

Quant au rhum, produit de la distillation des mélasses de cannes à sucre, il provient exclusivement des colonies. Sa consommation, qui prit de l'extension, à partir de 1860, s'est développée sensiblement depuis. Il est facile de s'en rendre compte par la statistique des douanes.

Importations — Périodes décennales	Moyennes annuelles — Hectolitres en alcool pur	Moyennes annuelles — Francs
de 1867 à 1876	40.461	5.013.124
» 1877 à 1886	82.459	11.141.528
» 1887 à 1896	117.200	10.973.079

La grande consommation de rhum, en France, résulte de l'abaissement du prix de ce produit et de l'affranchissement de droits de douane dont jouissent les rhums importés des colonies françaises. La Martinique, la Guadeloupe, la Réunion figurent à elles seules pour les neuf-dixièmes dans l'importation totale.

D'autre part, nos exportations se montent, annuellement, de 8 à 900.000 fr.

Alcools d'industrie. — Au XVIIIe siècle, on commença à rechercher la distillation de toutes les substances organiques autres que le vin. Cependant, la fabrication des alcools de substances farineuses, de betteraves ou de mélasse, resta longtemps insignifiante ; elle ne compte, comme industrie, que depuis une cinquantaine d'années seulement.

La production de ces alcools, a été de :

en 1857	1867	1877	1887	1897
hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.
506.000	731.000	1.079.000	1.888.000	1.617.000

Les principaux centres de production sont les départements du Nord : Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Oise. Le nombre des usines est de 250, dont 38 importantes, fabriquant à elles seules les deux tiers de la production totale.

Les matières premières les plus employées sont les betteraves, les mélasses, les pommes de terre et les grains de maïs et de froment.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Par suite des mesures douanières frappant les mélasses et les maïs étrangers, les produits agricoles français entrent, pour une plus grande part depuis quelques années, dans la production de l'alcool ; les betteraves sont de plus en plus employées.

Au début, les procédés de la fabrication étaient rudimentaires et les produits défectueux; mais de grandes améliorations ont été apportées dans l'outillage, et les distillations ont été suivies de rectifications qui ont enlevé aux alcools leurs impuretés.

Les pays étrangers qui produisent des alcools d'industrie en grande quantité: la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre, etc., ont un outillage aussi perfectionné que le nôtre. Une grande partie de celui de la Russie est, du reste, de fabrication française. Quant aux méthodes elles sont partout les mêmes.

Les alcools d'industrie se consomment, dans une plus grande proportion, au Nord, à l'Ouest et à l'Est de la France, plutôt que dans le Centre et dans le Midi.

Ces alcools ne sont pas utilisés seulement à la préparation des boissons ; ils sont également employés dans la pharmacie, la fabrication des produits chimiques, la parfumerie et dans nombre d'autres industries.

Le dégrèvement récent des droits sur les alcools dénaturés va permettre de plus grands emplois industriels de l'alcool pour le chauffage et l'éclairage. Le prix de l'alcool qui est coté en bourse, varie depuis quelques années entre trente et cinquante francs l'hectolitre (type ordinaire). Les alcools supérieurs se vendent avec des primes sur le cours de 1 à 20 fr. par hectolitre. Nous importons peu d'alcool d'industrie.

Importations :

Périodes décennales	Hectolitres Moyenne annuelle	Francs Moyenne annuelle
de 1867 à 1876	20.584	1.622.913
» 1877 à 1886	95.221	7.689.280
» 1887 à 1896	12.375	567.572

D'autre part, nous exportons peu d'alcools d'industrie dans les pays étrangers.

Exportations :

Périodes décennales	Hectolitres Moyenne annuelle	Francs Moyenne annuelle
de 1867 à 1876	81.510	5.394.425
» 1877 à 1886	16.678	1.065.168
» 1887 à 1896	57.877	2.025.695

Dans ces exportations, l'Algérie entre pour 80 %.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RECENSEMENT PROFESSIONNEL. — 1896

INDUSTRIES	NOMBRE TOTAL de personnes occupées	NOMBRE TOTAL des établissements où travaillent plus de 5 personnes	RÉPARTITION de ces établissements d'après le nombre des personnes occupées			DÉPARTEMENTS où sont occupées le plus de personnes — PROPORTION pour 100 du personnel total	PRODUCTION — OUTILLAGE, ETC.
			0 à 50	50 à 500	plus de 500		
Distillerie d'alcool de grains, de betteraves, de mélasse, de pommes de terre, etc. Distillerie d'alcool.....	6.000	150	123	27	»	Nord (31), Pas-de-Calais (11), Somme (9)	Production de l'alcool pur en 1898 : 2.400.000 hectolitres.
Fabrication de rhum, de vermouth, d'absinthe, etc.....	15.000	630	604	26	»	Seine (18), Charente (8)	

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Classe 61

SIROPS ET LIQUEURS; SPIRITUEUX DIVERS; ALCOOLS D'INDUSTRIE [1]

FRANCE

1. **Aigoin** (Georges), à Bessancourt (Seine-et-Oise), Domaine de Saint-Jacques. — Kirsch de la Forêt de Montmorency. Calvados (Eaux-de-vie de prune et de pêche).

   Ces produits sont destinés à démontrer que la production du Kirsch, de Calvados, etc. peut être obtenue avec succès en dehors des régions connues de la Forêt-Noire, de la Franche-Comté ou de la Normandie et par conséquent susceptible d'être développée en France. **PL. V.— B.2**

2. **Albert** (Jean-Baptiste), à Nantes (Loire-Inférieure), Haute Grande-Rue, 12. — Punch. Liqueur. **PL. V.— B.2**

3. **Aligny** (baron d'), à Paris, quai d'Orsay, 27. — Kirsch. **PL. V.— B.2**

4. **Alix** (J.), à Asnières (Seine), avenue Pereire, 102, et avenue Sainte-Anne, 6. — Vin de quinquina. **PL. V.— B.2**

   Marque « Robur Quinquina ».
   Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'or.

5. **Alton** (D.), **frères,** à Clefs (Maine-et-Loire). — Alcools. **PL. V.— B.2**

---

(1) *Les chiffres et la lettre qui suivent le nom de chaque exposant indiquent la place qu'il occupe dans l'un des sept plans du volume.*
Le chiffre romain est le numéro du plan.
La lettre désigne la colonne verticale et le chiffre arabe la colonne horizontale à l'intersection desquelles se trouve le produit exposé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

6. Amour frères, à Fécamp (Seine-Inférieure), rue Georges-Cuvier, 1. — Liqueur et bitters. PL. V.— B.2

Vins et spiritueux. Distillation et usine à vapeur.
Paris 1878, Médaille de bronze.

7. Arnaud & Diet, à Nantes (Loire-Inférieure), quai Richebourg, 21. — Curaçao nantais. Triple sec blanc et coloré. Epervière des Alpes. Fraiseine. Elixir japonais. Extra bouquet. Liqueur fine champagne. Anisette. Cassis. Eau vulnéraire. Mikawa. PL. V.— B.2

Distillateurs.

8. Aymard (JULES) **fils & Crozet,** à Lyon-Saint-Clair (Rhône), Cours d'Herbouville, 45, 49 et 50. — Liqueurs. PL. V.— B.2

9. Bacot (PIERRE-EMILE), à Toulouse (Haute-Garonne), rue Saint-Rome, 1. — Mélisse et autres liqueurs. PL. V.— B.2

Distillateurs.

10. Bagel-Calamy (FRANÇOIS), à Manglieu, par Vic-le-Comte, (Puy-de-Dôme). — Eaux-de-vie. PL. V.— B.2

11. Bancel, à Saint-Etienne (Loire), rue Chambon, 4. — Liqueurs diverses. Apéritifs et spiritueux. PL. V.— B.2

12. Barbet (EMILE-A.), à Paris, rue de Rennes, 167. Eaux-de-vie diverses. PL. V.— B.2

13. Barbieux (EUGÈNE-A.), à Saint-Amand-les-Eaux (Nord). — Liqueur digestive. Liqueur de l'Ermite de la Chartreuse de la poste, PL. V.— B.2

Créée en 1892.

14. Bardinet (ED.), à Bordeaux-Cauderan (Gironde). — Curaçao de Chypre. Rhum Negrita. PL. V.— B.2

Distillateur-liquoriste. Succursales à Limoges, à Cognac, à Barcelone, à Berlin, à Kingston et à La Havane.

15. Baroin (EDMOND), à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), rue des Places, 20. — Elixir de prunelles. Pescho. PL. V.— B.2

Distillateur-liquoriste.

16. Basset (ANDRÉ), à Pecqueux (Seine-et-Marne). — Distillation et rectification de l'alcool. Alcools. PL. V.— B.2

Exposition universelle Bruxelles 1897, Grand-Prix.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

17. Batard (Francis) **père,** à Nantes (Loire-Inférieure), rue Franklin, 1. — Quinquina. PL. V.— B.2

18. Bazelais (G.), à Nantes (Loire-Inférieure), rue de Coutances, 11. — Vins et spiritueux. Liqueurs et sirops. PL. V.— B.2

Exposition universelle Bruxelles 1897, Médaille d'or.

19. Beauchamps (Louis), à Soissons (Aisne). — Alcools. Résidus solides de fabrication. PL. V.— B.2

Distillateur.

Paris 1889, Hors Concours, Membre du Jury.

20. Bernard fils, au Puy (Haute-Loire). — Liqueurs diverses. PL. V.— B.2

21. Bertrand (Ferdinand), à Troyes (Aube), rue Voltaire, 28. — Curaçao. Cerise liqueur. Amer. Quinquina. PL. V.— B.2

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille d'argent.

22. Bertrand (Julien), au Havre (Seine-Inférieure), rue d'Après-Mannevillette, 16. — Rhum Sainte-Croix. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'argent.

23. Besset (F.), à Ivry-Port (Seine), boulevard Sadi-Carnot, 8. — Amer. PL. V.— B.2

Fabrique d'amer.

Paris 1889, Médaille de bronze.

24. Bessière (Jules), à Paris, boulevard de Port-Royal, 101 et 103. — Liqueurs. PL. V.— B.2

Fabrique de liqueurs surfines. Spécialité d'absinthe de Pontarlier.

25. Blanchard (Prosper-B.), à Rochefort-sur-mer (Charente-Inférieure), rue des Fonderies, 93, 95, 97 et 99, et rue Martrou, 21. — Liqueur sève de fine champagne. Liqueur curacao blanc « extra-sec ». Liqueur crème de cacao et autres. Apéritifs quinquina croisette ou vin de Linné (quinquina de croisette). PL. V.— B.2

Fabrication de liqueurs.

26. Blanchet (Charles), à Beauvais (Oise), rue de la Manufacture-Nationale, 6. — Liqueurs et apéritifs. PL. V.— B.2

Distillateur, fabrique de liqueurs.

Exposition universelle : Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

27. Bochirol (L.-Jules), à Sarras (Ardèche). — Liqueurs. **PL. V.— B.2**

Distillateur.

Paris 1878, Mention honorable ; Paris 1889, Médaille d'or ; Médaille de bronze ; Barcelone 1888, Médaille de bronze ; Chicago 1893, Hors Concours.

28. Boivert (Michel), à Laruscade (Gironde). — Crème de cacao à la vanille. Crème de moka à la fine champagne. **PL. V.— B.2**

29. Bonal & fils, à Saint-Laurent-du-Pont (Isère). — 1° Gentiane quina ; 2° « la Raphaelle », liqueur verte, jaune, blanche de Bonal, ancien frère Raphael du couvent de Saint-Bruno (Isère) ; 3° Suprême liqueur de Saint-Pierre de Chartreuse. **PL. V.— B.2**

Distillerie.

30. Bonnet (Francisque), au Puy-en-Velay (Haute-Loire). — 1° Prunelle du Velay (à la fine champagne) ; 2° Mérise du Velay ; 3° Mezenc Mont-Dore. **PL. V.— B.2**

Fabrique de liqueurs.

Maison fondée en 1860. Usine aux Aggeyres, près du Puy. Superficie 12.780 mètres carrés dont 2.000 mètres de caves voûtées.

31. Bonnyaud (Victor), à Paris, avenue Philippe-Auguste, 25. — Liqueurs. Fruits à l'eau-de-vie. **PL. V.— B.2**

Distillateur-Liquoriste.

Paris 1889, Médaille d'argent.

32. Bos (Alexandre), à Decazeville (Aveyron). — Distillerie à vapeur : 1° « La Vraie Rivale » liqueur de dessert ; 2° « le Tonkina », apéritif au vin de Samos à base de quinquina. **PL. V.— B.2**

Expositions universelles : Paris 1889, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'argent ; Barcelone 1888, Médaille d'or.

33. Boulanger (Fernand-G.), à Paris, rue des Couronnes, 126, 128 et 130. — Distillation par la vapeur : Vins de liqueur. Liqueurs. Sirops. Spiritueux, etc. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Médaille d'argent.

34. Bourbonnais (Gustave-F.-A.-C.), à Marolles-en-Hurepoix (Seine-et-Oise). — Distillateur et fabricant de caramels. Couleurs. Essences et parfums pour distillateurs : Extraits de fruits pour sirops. Extraits concentrés pour amers et liqueurs. Sirops et bonificateurs pour eaux-de-vie. Caramel extra-raffiné pour amer. Eau-de-vie et absinthe. **PL. V.— B.2**

La Maison n'a jamais exposé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

35. Bourcier frères, à Paris, rue Lecourbe, 125. — Liqueurs. Sirops. Spiritueux. Fruits à l'eau-de-vie. **PL. V.— B.2**

Maison à Vanves (Seine), rue de Paris, 91 et 93.

36. Bourigault (Isidoré), à Angers (Maine-et-Loire), place Sainte-Croix. — Liqueurs. **PL. V.— B.2**

37. Boutinon (Fernand), à Angoulême (Charente). — La « Crème pralinée », la « Favorite », liqueurs de dessert. **PL. V.— B.2**

38. Boyer, à Saint-Étienne (Loire), rue de la Préfecture, 45. Liqueurs diverses et apéritifs. **PL. V.— B.2**

39. Brachet (Noé-G.), à Brouchaud, par Cubjac (Dordogne). — Infusion de brou de noix. Liqueurs. Brou de noix Brachet. Prunelle Brachet. Quinquina Brachet. **PL. V.— B.2**

Fabrique de brou de noix.
Paris 1889, Médaille d'argent.

40. Brard-Cocary (Alfred-M.), à Pontivy (Morbihan). — Kirsch de Bretagne. **PL. V.— B.2**

41. Brianchon frères, à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe). — Liqueurs surfines. **PL. V.— B.2**

Distillation de liqueurs et fabrique d'eau-de-vie de cidre. Maison à Paris, rue Dauphine, 20.

42. Brière (Emile-A.), à Puteaux (Seine), avenue de la Défense, 1. — Liqueurs. Sirops. Fruits. **PL. V.— B.2**

43. Brissot (Paul-Ch.-E.), à Provins (Seine-et-Marne), rue de Changis, 1. — Spiritueux. Liqueurs et sirops. **PL. V.— B.2**

44. Brocard (Pierre), à Nice (Alpes-Maritimes), rue Victor, 44. — Vermouth. **PL. V.— B.2**

Concessionnaire pour la France et les Colonies de la marque V. Audiffredi et Cie, fabricant de vermouth.

Expositions universelles : Paris 1867, Médaille d'or ; Londres 1862, Médaille d'argent ; Melbourne 1880, Médaille d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or.

45. Brochard, Quillet & Cie, à Châteaudun (Eure-et-Loir). — Liqueur Dunoise. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

46. Bronski (Georges de), à Argenteuil (Seine-et-Oise), rue de Pontoise, 55.— Sirops. Fruits. Apéritifs et spiritueux. PL. V.— B.2

47. Brunier (Michel) **& frères,** à Lyon, cours Lafayette, 138 et 140. — Fruits au jus. Absinthe et vermouth. Quina Brunier. PL. V.— B.2

Distillateurs-liquoristes.
Paris 1889, Médaille d'or.

48. Brunon, à Saint-Étienne (Loire), rue Sainte-Catherine, 12. Liqueurs diverses et apéritifs. PL. V.— B.2

49. Brun-Perod (C^de^) **& Cie**, à Voiron (Isère), — Liqueur « China-China ». PL. V.— B.2

Liquoristes-Distillateurs.
Expositions universelles : Paris 1855, Médaille de bronze de 1re classe ; Paris 1889, Médaille d'or.

50. Burgeat-Bailly (Ferdinand-J.), à Saint-Dizier (Haute-Marne). — Liqueur de Saint-Dizier « La Burgeatine». PL. V.— B.2

Distillateur-liquoriste.
Paris 1889, Médaille de bronze ; Chicago 1893, Hors Concours.

51. Bussière (Abel de la), à Montreuil-sous-Bois (Seine), rue du Pré, 9 et 26. — Quinquina. PL. V.— B.2

52. Buteau (Joseph), à Ourouer-les-Bourdelins (Cher). — Distillateur-liquoriste : Quina Buteau. Citronnelle. PL. V.— B.2

Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

53. By-Marcelot (G.), à Cosne (Nièvre), rue des Tanneries, 14. — Distillateur : Liqueurs : Flaise-By. Curacao Blanc sec. Curacao Rouge Triple sec. Pippermint. Kummel cristallisé. Crème Cacao. By-Quinqui apéritif. PL. V.— B.2

54. Cabanès (Théodore), à Gourdon (Lot). — Liqueur de noix et produits du noyer. PL. V.— B.2

Distillateur Chimiste, Fabricant de liqueurs de noix.

55. Cahuet-Bris (Hilaire), à Nontron (Dordogne). — Bitter. PL. V.— B.2

56. Calonne-Reuflet, à Ruitz, par Barlin (Pas-de-Calais). — Anis. PL. V.— B.2

Exposition universelle Paris 1889, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

57. Campredon (L.-F.), à Marseille (Bouches-du-Rhône). — Liqueurs diverses. PL. V.— B.2

58. Canas-Delostal, à Paris, place de la Bourse, 9. — Liqueur. Apéritif. PL. V.— B.2

59. Caraly (Clodius), à Fleurie (Rhône). -- Apéritifs. Liqueurs. PL. V.— B.2

Bruxelles 1897, Médaille d'or.

60. Cardon (Alphonse), à Lombez (Gers). — Brou de noix. Liqueurs. PL. V.— B.2

61. Cassard (Constant-P.), à Guérande (Loire-Inférieure). — Distillerie : Kina-Grenache. Guérandine. Sève de prunelle. Triple sec. Menthe falaise. PL. V.— B.2

Bruxelles 1897, Médaille d'or.

62. Caucal (Eugène-M.-G.), à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire). — Distillerie et fabrique de liqueurs : Liqueurs fines. Prunelle. PL. V.— B.2

Paris 1878, Médaille de bronze.

63. Chambre Syndicale de la Loire-Inférieure, à Nantes (Loire-Inférieure), rue de la Fosse. — Sirops et liqueurs. Spiritueux. PL. V.— B.2

64. Chambre syndicale des Liquides de la Loire (Exposition d'ensemble de la), à Saint-Etienne (Loire), place de l'Hôtel-de-Ville, 4. — Liqueurs diverses et apéritifs. PL. V.— B.2

65. Chanabier père & fils, à Aurillac (Cantal), rue des Carmes, 51 et 58. — Distillateurs liquoristes. « Liqueur Française », liqueur jaune hygiénique et digestive à base de vieille eau-de-vie de vin. PL. V.— B.2

66. Chappaz (J.) & Cie, à Béziers (Hérault). — Vermouths. PL. V.— B.2

Vins servant à la fabrication des vermouths.

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille d'or.

67. Chappe (Guillaume), à Moulins-Engilbert (Nièvre). - Quinquina au vin des îles. PL. V.— B.2

Marque déposée : « Me déguster c'est m'adopter ».

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

68. Charpentier (CHARLES), à Etampes (Seine-et-Oise). — Absinthe. Sirops et liqueurs. **PL. V.— B.2**

69. Chastenet frères, à Périgueux (Dordogne). — Quinquina des Princes. Madère d'origine. **PL. V.— B.2**

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'or ; Membre des Comités d'Admission de l'Exposition universelle de Paris 1900.

70. Chateauneuf, à Dijon (Côte-d'Or), rue Audra. — Cassis et liqueurs de Dijon. **PL. V.— B.2**

71. Chaumont frères, à Poissy (Seine-et-Oise). — La « Ludivine », « la Gaminette », « Liqueurs et sirops ». **PL. V.— B.2**

G. Chaumont, successeurs. Distillerie. La Ludivine, liqueur de l'abbaye de Poissy ; Noyau de Poissy ; la Gaminette, absinthe blanche.

Chicago 1893, Hors Concours.

72. Chorot fils (S.), à Paris, rue Borghèse, 30. — Apéritif. **PL. V.— B.2**

Marque « Vrai Kina ».

Maison principale à Moirans, près Grenoble (Isère). Bureau et caves à Neuilly-Paris-Moirans.

73. Clacquesin-Lefèvre (PAUL), à Paris, rue du Dragon, 3. — Distillateur : « Le goudron » « Clacquesin », « la Madone », le « Skiersoda » (apéritif à la gentiane) et liqueurs diverses. **PL. V.— B.2**

Bruxelles 1897, Membre du Jury.

74. Clerc-Renaud (PAUL), à Paris, avenue du Maine, 35. — Prunelle. Crème de mandarine. Liqueur. **PL. V.— B.2**

75. Cointreau fils (EDOUARD), à Angers (Maine-et-Loire). — « Triple Sec », liqueur Cointreau « Véritable Guignolet d'Angers », « Menthe anglaise », Grand-Cherry lacet d'or. **PL. V.— B.2**

Chevalier de la Légion d'honneur. — Fabrique de liqueurs.

76. Colas (ALBERT), à Paris, place Jussieu, 1. — Absinthe et quinquina-coca « Monopole ». Rhum antique. Amer moka. Liqueurs diverses. Sirops. Fruits à l'eau-de-vie. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

77. Colin (L.) **& Cie**, à Bordeaux (Gironde), quai des Chartrons, 109. — Rhums et tafias (importation). **PL. V.— B.2**

Membre de la Chambre de Commerce de Bordeaux. Président du Syndicat du Commerce en gros des Vins et Spiritueux de la Gironde. Membre du Conseil extérieur du Commerce.

Paris 1889, Expert ; Chicago 1893, Membre du Comité ; Bruxelles 1897, Membre du Jury, Chevalier de la Légion d'Honneur.

78. Collette (René), aux Moëres, par Hondschoote (Nord). — Distillerie: Alcools épurés et raffinés types « extra-neutre » et « neutre ». **PL. V.— B.2**

Exposition universelle : Paris 1889, Grand-Prix ; Bruxelles 1897, Grand-Prix.

79. Colleu-Métraille (Louis), à Rennes (Ille-et-Vilaine), rue Nantaise, 6. — Vins et spiritueux. Bouteilles de Rhum (marque « Rhum des Noirs »), Bouteilles vin au quinquina (marque « amer Métraille »). **PL. V.— B.2**

Maison fondée en 1842. Négociant-distillateur.

80. Colombain (Charles-M.), au Clerjus (Vosges). — Kirsch des Vosges. **PL. V.— B.2**

Propriétaire récoltant. — Son Kirsch est le produit de sa récolte de cerises.

81. Combe (Charles), à Malesherbes (Loiret). — Liqueurs. Amers. Vin apéritif. **PL. V.— B.2**

82. Comité Départemental de la Haute-Loire au Puy (Haute-Loire). — Cassis de Dijon et liqueurs. **PL. V.— B.2**

83. Comoz (Claudius), à Chambéry (Savoie), rue Fodéré, 129. — Vermouth blanc. **PL. V.— B.2**

Paris 1878, deux Mentions honorables ; Paris 1889, Médaille de bronze.

84. Compagnie des Antilles, au Havre (Seine-Inférieure), rue Lemaistre, 29. — Rhums. **PL. V.— B.2**

Importateurs de Rhum.

85. Comptoir Colonial de Raismes, à Raismes (Nord). — Liqueur à base de café, la « Mokatine ». **PL. V.— B.2**

M. Laillet, directeur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

86. Cornu (ALFRED), à Paris, rue de Gergovie, 74. — Distillateur : Fraisette. PL. V.— B.2

Chicago 1893, Hors Concours ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

87. Cornut (RAYMOND-JOSEPH), à La Roche-Beaucourt (Dordogne). — Liqueurs « La Nizonne », Anisette. PL. V.— B.2

Distillerie à vapeur.

88. Cosson, à Dijon (Côte-d'Or), rue Jean-Jacques-Rousseau. — Cassis et liqueurs de Dijon. PL. V.— B.2

89. Coulloudon (GEORGES), à Guéret (Creuse). — Distillerie : Le « Tsar » apéritif russe au quinquina. Crozant, liqueur hygiénique. Amer Coulloudon. PL. V.— B.2

Bruxelles 1897, Médaille de bronze, 1re exposition de la maison.

90. Coulon (ANATOLE) **& Cie**, à Bordeaux (Gironde),, quai des Chartrons, 53. — Armateurs : Importation de rhums. Rhum des Antilles françaises. Rhum bananiers de la Martinique. PL. V.— B.2

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'or.

91. Coulon (CH.) **& frères,** au Havre (Seine-Inférieure), rue de la Paix,6,8,9 et 10.— Rhum des colonies françaises. PL. V.— B.2

Maisons à Bordeaux, rue de Saget,26, à Paris, rue de la Pompe, 172, et à Saint-Pierre (Martinique).

Paris 1878, Mention honorable ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Secrétaire du Jury ; Barcelone 1888, Secrétaire du Jury ; Paris 1889, Membre des Comités et de la Commission consultative de l'Exposition coloniale, Secrétaire du Jury ; Chicago 1893, Membre des Comités ; Bruxelles 1897, Membre des Comités et du Jury ; Paris 1900, Membre du Comité de la Seine-Inférieure, Vice-Président des Comités d'admission et d'installation groupe 10, classe 61, Président du Sous-Comité des Rhums.

92. Courcault (GEORGES-M.-V.), à Saint-Denis (Seine), rue de Paris, 104. — Spiritueux. Quinquina béarnais. PL. V.— B.2

93. Cournut & Leautey, à Levallois-Perret (Seine), rue Carnot, 5. — Absinthe-Figaro, liqueur l'« Identique ». Curacao. Anisette. Menthe. Amer. Parfait-goudron. PL. V.— B.2

Distillateurs-Liquoristes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

94. Course (P.), à Bergerac (Dordogne). — « Le Coursier ». Curaçao blanc ; « Le Biribi ». apéritif ; « Anisette », « Cacao », « Elixir de Monbazillac ». PL. V.— B.2

Expositions universelles de : Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or ; Chicago 1893, Médaille commémorative.

95. Courthial (Siméon-B.-I.), à Montpellier (Hérault). — Vin fortifiant. PL. V.— B.2

96. Courtois (Augustin), à Courbevoie (Seine), rue Lambrechts, 16. — Fabrique de liqueurs et sirops : « Kola-Touring », vin tonique et apéritif à base de kola et de coca. Fraise de Suresnes. Liqueur. Amer gentiane. Apéritif à base de gentiane. PL. V.— B.2

Distillerie Courtois.

97. Cusse (Louis-A.), à Bordeaux (Gironde), cours Victor-Hugo, 73 et 80. — Distillateur-liquoriste : Liqueurs et amers, la « Mellissine » (liqueur de dessert). Crème de cacao Chouva. Anisette superfine. Amer Cusse. PL. V.— B.2

Exposition Universelle Paris 1889, Médaille de bronze.

98. David (Henri), au Mans (Sarthe), rue de Paris, 7. — Quinquina. Framboise. Fraise. Citron. Jus de curaçao. Triple-Sec. PL. V.— B.2

99. Day (P.-Ch.), à Bourgoin (Isère). — Fabrique de liqueurs « Véritable liqueur Garnier ». PL. V.— B.2

Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

100. Debrise frères, à Paris, rue de la Chapelle, 107. — Fabrique de liqueurs et sirops. Liqueurs, spiritueux et fruits à l'eau-de-vie. PL. V.— B.2

Usine et entrepôts à Saint-Denis (Seine), avenue de Paris, 260 et 262.

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'or ; Amsterdam 1883, Médaille de bronze ; Anvers 1885, Médaille d'argent.

101. Dècle (Vve Charles) **& Cie,** à Rocourt-Saint-Quentin (Aisne). — Alcools purs pour la préparation des eaux-de-vie et liqueurs fines, marques « Perle » n° 1bis, n° 1. Alcools de qualité courante, marques extra-fin et B. Alcools pour la dénaturation marque C. PL. V.— B.2

Anciennes usines Robert de Massy et Dècle.

Distillerie et raffinerie d'alcools.

Paris 1855, Médaille de 1re classe ; Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Grand-Prix ; Vienne 1873, Médaille de Progrès ; Bruxelles 1897, Grand-Prix en participation. (Collectivité des Alcools d'industrie).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

102. Delafond père & fils, à Rouen (Seine-Inférieure), place Carnot, 23. — Rhum « Le Prêcheur ». Quinquina. PL. V.— B.2

Vins et eaux-de-vie.

Expositions universelles de : Anvers 1885, Médaille de bronze ; Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

103. Delahays (Emile-Jules), à Evreux (Eure), rue de l'Horloge, 6. — Elixir de l'Abbaye de Saint-Taurin. Quinquina. le « Quina Amara ». PL. V.— B.2

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

104. Delamare (Mme V.-E.), à Sanvic (Seine-Inférieure), rue Sadi-Carnot, 14. — Bitter blanc et noir. PL. V.— B.2

105. Delaune (A.) **& Cie,** à Seclin (Nord). — Alcools. Tous produits ou matières premières se rattachant à l'industrie sus nommée et notamment alcools extra-neutres. PL. V.— B.2

Distillerie de mélasses et grains. Raffinerie de potasse.

106. Delizy (Henri) **& Doistau** (Félix-L.), à Pantin (Seine). — Un plan d'usine en relief. Divers échantillons d'alcool. Bouteilles de liqueurs. PL. V.— B.2

Distillateurs et rectificataurs d'alcool.

Paris 1878, Hors Concours, Membre du Jury ; Paris 1889, Hors Concours, Membre du Jury ; Philadelphie 1876, Certificat de Récompense, Médailles ; Sidney 1879, First Award ; Melbourne 1880, Médailles ; Amsterdam 1883, Médailles ; Anvers 1885, Diplôme d'Honneur, Médaille d'or ; Chicago 1893, Médaille commémorative ; Bruxelles 1897, Médailles.

107. Delor (A.) **& Cie,** à Bordeaux (Gironde), rue de Macau, 21. — Apéritif « le Bordeaux-quinquina ». Bitter. PL. V.— B.2

Fabrique d'apéritifs.

108. Demarzé (Lucien-L.), à Paris, avenue Lowendal, 35. — Absinthe. Amer. Apéritifs. Liqueurs. PL. V.— B.2

109. Denoix (Louis), à Briver (Corèze). — Liqueurs. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

110. Dénomaison (ARMAND), à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Madeleine, 7 et 9. — Anisette. Diamant. Spanish orange. Curaçao. **PL. V.— B.2**

Distillateur de liqueurs.

Exposition universelle Bruxelles 1897, Médaille d'argent ; Expert du Jury des vins et spiritueux.

111. Deschamps, à Tours (Indre-et-Loire), Villa Kola. — Produits hygiéniques. Epiceries. Royal Coca Mousseux digestif. Limonadine rafraîchit. Liqueurs. **PL. V.— B.2**

112. Desgrange, à Dijon (Côte-d'Or), rue Charles-de-Vergennes. — Cassis et liqueurs de Dijon. **PL. V.— B.2**

113. Desgroux-Charnay, au Grand-Montrouge(Seine),route d'Orléans, 60. — Distillateur : Liqueurs. Vins apéritifs. Cognacs. Spiritueux divers. **PL. V.— B.2**

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

114. Deslandre fils (CAMILLE), à Châlons-sur-Marne (Marne), rue du Faubourg-Saint-Antoine, 16. — « Mexiko » liqueur. **PL. V.— B.2**

115. Desoyer (LÉON), à Saint-Germain-en-Laye(Seine-et-Oise). — Liqueurs. Fruits à l'eau-de-vie. Amer Saint-Germain. **PL. V.— B.2**

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille d'argent.

116. Despradelle (AUGUSTE), à Compiègne (Oise). — Apéritifs. Absinthe. Amer. Quinquina. Liqueurs diverses. Spiritueux en bouteilles et fruits à l'eau-de-vie. **PL. V.— B.2**

Distillateur-liquoriste. Produits de sa fabrication. Apéritifs : Absinthe « La Semeuse », amer « Imbert », quina « Jeanne d'Arc ». Liqueurs diverses : l' « Arlésienne », l' « Imbertine », la « Compiégnoise », etc.

117. Destouches frères, à Châteauroux (Indre), rue Grande, 108. — Distillateurs-liquoristes : La « Deoloise », liqueur toni-digestive. Bitter-Destouches, apéritif. La Prunelline du Berry, liqueur de table. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Médaille de bronze.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

118. Deux (ARTHUR) **& Leharle** (GEORGES), à Paris, rue Guichard, 5. — Sirops. Fruits à l'eau-de-vie. Spiritueux Amers. Vins apéritifs. Curaçao « crystal ». Anisette cristallisée. « Favorite ». « Mont-carmel ». « Punch Moscovite ». Cerises. Prunes et verjus à l'eau-de-vie. **PL. V.— B.2**

Distillerie de l'exposition : Fabrication de liqueurs.

Dépositaires de l'Amer à la gentiane d'Auvergne ; Rhum Saint-Luc, fine du Barsillac, kirsh des Hautes Vosges, marc de Fleuranges : Péruvien au quinquina. Vermouth-coca.

Expositions universelles de : Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'or ; Amsterdam 1883, Membre du Jury ; Chicago 1893, Hors Concours.

119. Diot (HENRI), à Joinville-le-Pont (Seine), rue de Paris, 38. — Sirops et liqueurs sucrées. Anisette. Curaçao. Cassis. **PL. V.— B.2**

120. Distillateurs Angevins (EXPOSITION D'ENSEMBLE DES), à Angers (Maine-et-Loire). — Liqueurs. **PL. V.— B.2**

121. Distillerie de la Feuillantine, à Paris, rue de la Pépinière, 1. — Liqueur. **PL. V.— B.2**

122. Distillerie de la Florestine des Alpes, à Asnières (Seine), avenue Pereire, 20. — Liqueur « La Florestine des Alpes ». **PL. V.— B.2**

Gallut (A.), directeur.

123. Dorsemaine fils (EUGÈNE), à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), rue Saint-Nicolas, 2. — Vins de liqueurs. Liqueurs. Spiritueux. **PL. V.— B.2**

Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

124. Douillet frères, à Paris, boulevard Ornano, 34. — Liqueurs. **PL. V.— B.2**

125. Douteau (F.), à Chantonnay (Vendée). — « La Vraie Sève », liqueur ; « Quinquina Rosario », vin apéritif. **PL. V.— B.2**

126. Droulers-Prouvost (CHARLES), à Roubaix (Nord) et à Neuville-en-Ferrain (Nord). — Distilleries de grains : Alcool neutre de grains par le malt garanti sans acide ; alcool « Phénix » ; levure « Le Phénix » ; levure « Hansa », pour l'exportation. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

127. Dubois (Camille), au Mans (Sarthe), rue des Quatre-Roues, 10 et 12. — Distillateur : Curaçao triple-sec, « la Mancelle » Serisia (liqueurs), Cristal citron (sirop). Absinthe. Bark quinquina. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Médaille de bronze.

128. Dubonnet frères, à Paris, rue Mornay, 7.— Quinquina Dubonnet, vin apéritif et tonique. **PL. V.— B.2**

Exposition universelle de Chicago 1893, Croix de la Légion d'Honneur à M. Dubonnet (Paul).

129. Dufour (Emile), à Nantes (Loire-Inférieure), place Petite-Hollande, 2. — Maag-Bitter. Amer rouge. **PL. V.— B.2**

130. Duhamel (Th.) **& Cie**, à Paris, rue Godefroy-Cavaignac, 45. — Sirops. Liqueurs et spiritueux. **PL. V.— B.2**

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'or.

131. Dulac & Cie, à Paris, rue Saint-Merri, 5. — Liqueurs diverses. Spiritueux simples et composés. Vins de liqueurs. Apéritifs. Sirops pour limonadiers, débitants ou confiseurs. Fruits à l'eau-de-vie. **PL. V.— B.2**

Société au capital de deux millions de francs. Fabricants de l'apéritif « Le Suprême Coca ».

Distillateurs. Spiritueux et vins fins.

Expositions universelles : Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Londres 1862, Médaille d'or.

132. Dumesnil (Charles), à Paris, place du Théâtre-Français, 2. — Kina. **PL. V.— B.2**

Bruxelles 1897, Médaille de bronze et Médaille d'argent.

133. Dupit (Georges), à Bordeaux (Gironde), rue Darès prolongée, 94 et 96. — Grog Dupit. Elixir de Soulac (liqueur digestive). Anisette Dupit. **PL. V.— B.2**

Distillateur en gros. Exportation.

Exposition universelle : Melbourne 1880, Médaille de bronze.

134. Duplatre (Joseph), à Grenoble (Isère). — Vermouth des Alpes. **PL. V.— B.2**

Ancienne maison Deluba et Souton. Vermoutherie des Alpes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

135. Dupon (CHARLES-A.), à Bordeaux (Gironde), rue de la Course, 87. — « Rhum du Capitaine ». PL. V.— B.2

136. Durtaut & Cie, à Toulouse (Haute-Garonne), boulevard Bonrepos, 17. — Douze bouteilles de crème de fine champagne « Durban ». PL. V.— B.2

Ancienne maison « Durban », distillerie du midi. Distillerie à vapeur.

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

Paris 1878, Hors Concours ; Paris 1889, Hors Concours.

137. Entrepôts du Syndicat des débitants de boissons, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Sainte, 123 et 125. — Spiritueux divers. Rhum. PL. V.— B.2

138. Fageol & Lafon, Distillateurs, à Périgueux (Dordogne). — Distillerie de liqueurs : « La Vésone », liqueur hygiénique. PL. V.— B.2

Exposition universelle Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

139. Faget & Cie, à Bordeaux (Gironde), Cours Balguerie-Stuttemberg, 52. — Rhum Saint-Christophe. PL. V.— B.2

140. Faucher & Nivelle, à Limoges (Haute-Vienne), avenue des Bénédictins, 16. — Liquoristes-distillateurs. Anisette. Cacao. Curaçao triple-sec blanc et rouge. Sherry-Brandy. Bitter, etc. PL. V.— B.2

141. Ferrari (Etablissements), à Paris, rue Halévy, 2, et place de l'Opéra. — Fernet Ferrari. Amer apéritif digestif. Five O'Clock Ferrari au vin de Malvoisie Quiné. PL. V.— B.2

Fondés en 1854.

Fabrique de nouilles aux œufs et de pâtes alimentaires.

142. Fillion (ALEXANDRE-D.), à Lyon (Rhône), rue Gasparin, 9. — Elixir. Crème de cacao, de prunelle et de curaçao. PL. V.— B.2

143. Fillion (EUGÈNE), à Saint-Michel-sur-Orge (Seine-et-Oise). — Liqueurs. Sirops et fruits. Amer tunisien. La Ricard. PL. V.— B.2

144. Fontbonne & Fils, à Dijon (Côte-d'Or), boulevard de Strasbourg. — Cassis et liqueurs de Dijon. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

145. Fouchou (JEAN-EDOUARD-ALBERT), à Tarbes (Hautes-Pyrénées), rue Desaix, 32. — Distillateur-liquoriste : « La Select » liqueur hygiénique. Kina Fouchou, tonique apéritif. Triple-sec Fouchou. Anisette Fouchou. Eau de noix Fouchou à base d'Armagnac. **PL. V.— B.2**

Exposition universelle Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

146. Fougère, à Aubervilliers (Seine), rue L'Écuyer, 5. — Sirops. Liqueurs et spiritueux. **PL. V.— B.2**

147. Fourey (PAUL), à Nangis (Seine-et-Marne). — Liqueurs. Sirops. Vins apéritifs et de liqueurs. **PL. V.— B.2**

148. Fournier-Demars, à Saint-Amand-Mont-Rond (Cher). — Distillerie lyonnaise : Fabrique de liqueurs. Zeste. Citronnelle au jus de citron. Prunelle Fournier. Triple-sec Fournier (curaçao blanc). Liqueur hygiénique. Guignolet Fournier. **PL. V.— B.2**

149. Franc-Durieu, à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire). — Liqueurs et apéritifs. **PL. V.— B.2**

150. Fremy (LUCIEN) **fils,** à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire). — Liqueurs. Sirops. Apéritifs. Spiritueux « Chesky ». Original Cherry-Whisky « Diva-Champagne » à base de Fine Champagne « Orasky ». Original Orange-Whisky. **PL. V.— B.2**

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'or.
Expose également classe 60.

151. Fritsch du Val & Cie (FRÉDÉRIC-J.), au Bouscat (Gironde), avenue du Parc, 28. — Commerce. Seuls dépositaires : Quatre bouteilles crème d'anis des Indes. Trois bouteilles crème de cacao à la vanille. Deux bouteilles crème de praline grillée à la vanille. Trois bouteilles crème de menthe glaciale. Douze bouteilles liqueurs des îles, marque R. P. Lane au Fort-Royal (Martinique). **PL. V.— B.2**

152. Fuchet (PIERRE) **fils aîné,** à Dornecy (Nièvre). — Distillateur-liquoriste : Liqueurs. Vermouth. **PL. V.— B.2**

Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

153. Gagé (VICTOR), à Paris, rue Linné, 9. — Liqueurs et fruits à l'eau-de-vie. Spiritueux composés. Apéritifs : Le Régal. **PL. V.— B.2**

Distillerie Lyonnaise et Parisienne.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

154. Galland (ALEXANDRE-J.-B.) **fils**, à Saint-Denis (Seine), rue Ernest-Renan, 17. — Distillateur-liquoriste : Liqueurs. Sirops. Absinthe. Apéritifs. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'or ; Chicago 1893, Hors Concours.

155. Galland neveu, à Vienne (Isère). — Fabrique de liqueurs. Liqueurs. Spiritueux et apéritifs. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Grand-Prix.

156. Gallet, Gibou & Cie, à Paris, rue de l'Argonne, 17. — Glucoses. Mélasses. Caramels. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'or.

157. Garnier (ANDRÉ-GEORGES), **fils**, successeur de **Garnier** (P.), à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise), rue du Nord, 14 et 16. — Abricotine et diverses liqueurs. PL. V.— B.2

Distillateur en liqueurs.

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Amsterdam 1883, Médaille d'or.

158. Garnier (PIERRE-A.), à Choisy-le-Roi (Seine), rue Thiers, 4. — Distillateur-liquoriste. Liqueurs diverses. PL. V.— B.2

Expositions universelles : Paris 1889, Médaille de bronze ; Vienne 1873, Médaille de Mérite ; Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

159. Garnot (PAUL-M.), à Melun (Seine-et-Marne), quai d'Almont, 9. — Alcools de topinambours et de pommes de terre. PL. V.— B.2

160. Gebs (ÉMILE), à Bellevue-Vesoul (Haute-Saône). — Eaux-de-vie de kirsch et de quetsch nature. Apéritif « Royal quinquina », sirop le « Cardinal ». PL. V.— B.2

161. Genetier (BENJAMIN), à Charnay-les-Mâcon (Saône-et-Loire).— Quinquina Genetier au vin vieux de Bourgogne. PL. V.— B.2

162. Genteur, à Angers (Maine-et-Loire), boulevard de Saumur 32. — Guignolet. Queen's Cherry. PL. V.— B.2

163. Get frères, à Revel (Haute-Garonne). — Pippermint et autres liqueurs. PL. V.— B.2

Inventeurs et Propriétaires exclusifs du « Pippermint ». Maison fondée en 1796. Fabrique de liqueurs extra-fines.

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Chicago 1893, Hors Concours.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

164. Gibelin & Rubod, Au Puy (Haute-Loire), boulevard Gambetta, 12. — Elixir. Quintessence de cresson. Gentiane kola. **PL. V.— B.2**

165. Giffard (Émile), à Angers (Maine-et-Loire), rue Château-Gontier, 35. — Liqueur « Menthe-Pastille », blanche et verte. **PL. V.— B.2**

166. Girard & fils, à Champlier (Doubs). — Absinte. Liqueurs et sirops. **PL. V.— B.2**

167. Giron, à Saint-Étienne (Loire) rue de la Préfecture, 50. — Liqueurs diverses et apéritifs. **PL. V.— B.2**

168. Godard (Charles), à Aillevillers (Haute-Saône). — Kirsch. **PL. V.— B.2**

Distillateur. Distillerie de Kirsch.

Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Mention honorable ; Paris 1889, Médaille d'or ; Chicago 1893, Hors Concours.

169. Gontard (Hippolyte), à Lyon-Villette (Rhône), rue Saint-Antoine, 31. — Prémoline des Alpes. Ekau français. Prunelle à la fine champagne. Curaçao d'Haïti, « Bouquet Alpin », « Quina-liqueur ». Bitter. Vermouth. **PL. V.— B.2**

170. Goursat & Charroppin, à Pons (Charente-Inférieure). — L'amer-Bordeaux Quinquina, apéritif fortifiant au quinquina et au vieux vin de Bordeaux rouge. **PL. V.— B.2**

Fabrication de liqueurs et de vins hygiéniques au quinquina.

Exposition Universelle Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

171. Grande distillerie du Centre, à Limoges (Haute-Vienne), siège administratif, à Paris, rue de Châteaudun, 39. — « Sève centrale », « Saint-Martial, quinquina », « La Martiale Franciscaine », « La Dame Blanche » absinthe oxygénée, etc. **PL. V.— B.2**

Anciens établissements Boulle et fils. Distillation de liqueurs de diverses sortes.

Expositions universelles: Paris 1889, Médaille de bronze ; Amsterdam 1883, Médaille de bronze ; Anvers 1885, Médaille de bronze.

172. Grassion-Fredot, au Cendre (Puy-de-Dôme). — Distillerie de marc : Eau-de-vie de marc d'Auvergne. **PL. V.— B.2**

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

173. Grau (Jean-Baptiste et Louis), à Tourcoing (Nord), rue Fidèle-Lehoucq, 10. — Amer de Hollande dit « Petit Rouge. » **PL. V.— B.2**

Distillateur.

174. Gromez frères & Cie, à L'Abbaye-du-Verger, par Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais). — Alcools. **PL. V.— B.2**

175. Gross (Gustave-A.), à Gouhenans (Haute-Saône). — Kirschs. **PL. V.— B.2**

176. Guastalla frères (Henri et Jonas), à Nice (Alpes-Maritimes), rue de l'Escarène, 22 et 24. — Distillateurs : « Excelsior Amaro G. Rovighi », apéritif digestif. Inventeur Guilio-Rovighi. **PL. V.— B.2**

177. Guérin frères, à Châteauroux (Indre), avenue du Général-Ruby, 4. — Orangette-cristal. Grande Berrichonne. Triple-sec. Crème de cacao. Kirsch de l'Indre. **PL. V.— B.2**

Liquoristes-distillateurs.
Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

178. Guéry (Frédéric), à Angers (Maine-et-Loire), boulevard du Château. — Guignolet. Triple-Sec. Cherry-Brandy. Menthe. **PL. V.— B.2**

179. Guerry (François), à Lyon (Rhône), rue Sully, 114 et 116. — Distillerie : Extrait d'absinthe suisse Guerry. **PL. V.— B.2**

180. Guillet (Félix), à Pontchâteau (Loire-Inférieure). — Crème de miel. Sélectine. Flipp. **PL. V.— B.2**

181. Guillot (Angel-F.), à Blanzac (Charente). — Distillerie. Fabrique de liqueurs : Liqueur sève-charentaise. Fine champagne. Curaçao blanc triple-sec. **PL. V.— B.2**

Expositions universelles de Paris 1889, 2 Médailles de bronze ; Chicago 1893, Hors Concours.

182. Guillot (D.) **& Cie** (Les fils et gendres de), à Bordeaux (Gironde), rue du Jardin-des-Plantes, 11. — Triple-sec blanc et liqueurs diverses. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

183. Guy (Louis) **& Grasset**, à Bercy (Seine), rue du Port-de-Bercy, 22, 24, 26 et 28. — Liqueurs. Sirops. Fruits. Apéritifs. Absinthes. Spiritueux. **PL. V.— B.2**

Distillateurs (maison Doistau et gendres, fondée en 1839). Usine à vapeur et bureaux à Paris, 23, 27, 29, quai Valmy, 29. Entrepôt de spiritueux en gros.

Paris-Bitter (Apéritif parisien). Elixir Benoite-Vaux.

Paris 1889, Hors Concours ; Melbourne 1880, Premier-Mérite ; Barcelone 1888, Hors Concours, Croix de la Légion d'Honneur à M. Guy ; Chicago 1893, Diplôme commémoratif ; Bruxelles 1897, Diplôme.

184. Halingre (Vve E.) **& fils**, à Rouen (Seine-Inférieure), place Carnot, 35. — Négociants en vins et spiritueux : 1° le « Berger », tonique au quinquina préparé au vin de Muscat : 2° « l'Amer supérieur » aux écorces d'oranges amères, apéritif. **PL. V.— B.2**

Chicago 1893, Diplôme commémoratif.

185. Hamme (Auguste), au Mans (Sarthe), rue Saint-Dominique, 13. — Eaux-de-vie. Fabrique de liqueurs : Apéritifs. Liqueurs diverses. **PL. V.— B.2**

Président du Syndicat des vins et spiritueux de la Sarthe, Vice-Président honoraire du Syndicat national du Commerce en gros des vins et spiritueux de France.

186. Hammel frères & Cie, à Reims (Marne), rue Polonceau, 27. — Distillerie : Liqueurs. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Mention honorable ; Chicago 1893, Hors Concours.

187. Hartmann (G.) **& Cie**, à Paris, boulevard Morland, 21. — « Visitandine ». Koca et kola Maurice. Quinquina des Célestins. Gentiane amer. Goudron suédois. Liqueurs diverses. **PL. V.— B.2**

Usines et entrepôts à Conflans-Charenton, domaine de Conflans, quai de Bercy prolongé, 2 et rue de l'Arcade, 12, 14, 16 et 18.

Distillateurs.

188. Hébert-Cail (Vve E.), à La Brèche, par Rillé (Indre-et-Loir). — Alcools rectifiés. Fines extra-fines et double rectification. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

189. Hemard (Ariste), à Montreuil-sous-Bois (Seine), rue de Paris, 87. — Distillerie. Fabrique de liqueurs : Liqueurs. Sirops. Fruits à l'eau-de-vie. Absinthe. Apéritifs. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'argent ; Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

190. Henry (Louis M.-L.), à Ménil-sous-Harol, par Harol (Vosges). — Kirsch pur des Vosges. Kirsch mousseux ou kirsch champagnisé. PL. V.— B.2

Distillerie et fabrique de boissons gazeuses.

191. Heydenreich (Aug.), à Paris, rue Chauveau-Lagarde, 5, et rue de l'Arcade, 8-10. — Extraits pour liqueurs : Liqueurs concentrées Madeleine. PL. V.— B.2

Ancienne maison Heintz Cie. Espèces pour liqueurs Madeleine.

192. Huguenin (Charles), à Nantes (Loire-Inférieure), rue des Olivettes, 12. — Liqueurs et vin apéritif. PL. V.— B.2

193. Jallon & Bonard à Saint-Etienne (Loire), rue Marengo, 23. — Liqueurs diverses et apéritifs. PL. V.— B.2

194. Jary-Boyer (C.) & Cie, à Angoulême (Charente), avenue Gambetta, 36. — Distillateurs : Liqueurs et rhums. PL. V.— B.2

Exposition universelle Barcelone 1888, Médaille d'argent.

195. Jassaud (Antoine), à La Crau-d'Hyères (Var). — Distillateur : Liqueur du Fenouillet. Le provençal apéritif. L'eau-de-vie des îles d'or, le vin des îles d'or. Sirops assortis. PL. V.— B.2

Paris 1878, Mention honorable ; Paris 1889, Médaille d'argent.

196. Javillier & Sarrazin, à Dijon (Côte-d'Or), rue Vannerie. — Cassis et liqueurs de Dijon. Eaux-de-vie de marc fines de Bourgogne. PL. V.— B.2

Expositions universelles de Paris 1889, Médaille d'argent ; Bruxelles 1897, Médaille de bronze (en collectivité).

197. Jinot aîné (J.) à Saint-Etienne (Loire), rue Désirée, 4 et 6. — Juniperine de nos montagnes. Liqueur digestive sucrée provenant de la distillation des baies de genièvre (juniperus). Citronnelle blanche. Bigarreau de la Loire, liqueur apéritive à base d'infusion de cerises. PL. V.— B.2

Distillerie vinaigrerie.

La Maison n'a pris part à aucune Exposition.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

198. Joanne (Edmond), à Paris, quai de la Tournelle, 55 et 57. — Fabricant de liqueurs, distillateur d'absinthe : Liqueurs. Sirops. Apéritifs. Amer. Absinthe. **PL. V.— B.2**

Usine à Ivry-sur-Seine (Seine).

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'or ; Amsterdam 1883, Médaille d'or ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Médaille d'or ; Paris 1900, Membre du Comité d'installation.

199. Jourde (Guillaume-Auguste), **père & fils**, à Bordeaux (Gironde), rue de Marseille, 58. — Liqueur Cordial-Médoc, « Hesperos », grand curaçao de France. Reine des Anisettes. Crème de chocolat praliné et fruits. **PL. V.— B.2**

Liqueurs, confiserie et conserves alimentaires.

Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'or.

200. Jumeau, à Paris, rue de Bondy, 96. — Quinquina. Amer. Goudron et gentiane. **PL. V.— B.2**

201. Junod (Arthur-F.), à Pontarlier (Doubs). — Absinthe. Liquides. **PL. V.— B.2**

Fabrique d'absinthe. Maison fondée en 1838.

202. L'abbé (François), à Voiron (Isère). — Distillateur-liquoriste : Liqueurs « L'Abbé François et « La Semblable ». **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Médaille d'argent.

203. Labet (J. et L.), à Beaune (Côte-d'Or). — Liqueurs. **PL. V.— B.2**

204. Labounoux (Ambroise), à Saint-Martin-la-Meane (Corrèze). — Kirsch. Anisette. Vin apéritif. **PL .V.— B.2**

205. Lacarelle (Léon-J.-A.), à Chazay-d'Azergues (Rhône). — Arquebuse Saint-François des frères de la Croix de Jésus. **PL. V.— B.2**

Ce produit est composé de 35 plantes différentes macérées ou distillées.

206. Lachèze (Isidore), à Marmande (Lot-et-Garonne). Curaçao. Anisette. Cacao. Apéritif. Quinquina. **PL. V.— B.2**

207. Lacombe fils (Martial-E.), aux Eyzies (Dordogne). Eau de noix préparée par Berthe Brachet. **PL. V.— B.2**

Négociant-distillateur. Fabrique de brou et eau de noix.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

208. Lacoste (J.) & Cie, à Boulogne-Billancourt (Seine), rue Solférino, 31. — Distillation d'essences diverses pour distillateurs. Essences de fruits. Essence citron soluble. Essence de mandarine soluble. Essence d'orange soluble. **PL. V.— B.2**

Essence composée pour Eau de Cologne soluble. Essence de menthe de France soluble.

209. Lafond frères, à Bordeaux (Gironde), et à Rouen (Seine-Inférieure). — Liqueurs. Amers et bitters. **PL. V.— B.2**

Distillateurs. Vins et spiritueux. Maison fondée en 1805.

Bruxelles 1897, Membre du Jury, Chevalier de la Légion d'honneur ; Exposition 1900, Membre du Comité.

210. Lafoscade (PAUL-A.-J.), à Houlle, par Moulle (Pas-de-Calais). — Distillerie de grains : Genièvre de grains de pays, désigné sous le nom de genièvre Lafoscade. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Médaille d'or.

211. Lajugie (ACHILLE-M.-L.), à Figeac (Lot). — Élixir des Cordeliers de l'abbaye de Figeac. Crème de noix. **PL. V.— B.2**

Grande distillerie des Cordeliers, liquoriste-distillateur.

212. Lamiral (HENRI), à Paris, rue de Meaux, 15. — Liqueurs. Fruits à l'eau-de-vie. **PL. V.— B.2**

213. Lanéry (PAUL), à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne). — Liqueurs. **PL. V.— B.2**

Vins et distillation.

214. Lannois (GEORGES), au Blanc (Indre), rue de Ruffec, 11. — Kirsch. **PL. V.— B.2**

215. Laporte (ALFRED), à Bordeaux (Gironde), rue Aupérie, 20. — Anisette. Curaçao. Crème de cacao. **PL. V.— B.2**

216. Lapouge (EMILE-PIERRE), à Sarlat (Dordogne). — Distillateur. Fabrique de liqueurs : Crême de noix. **PL. V.— B.2**

Exposition universelle : Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

217. Lasserre (ERNEST) & Cie, à Bordeaux (Gironde), rue de la Gare, 38 et 40. — Vermouth. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

218. Laurens (F.) **& Cie**, à Forcalquier (Basses-Alpes). — Liqueur dite « Citromel ». PL. V.— B.2

Distillerie. Fabrique de liqueurs.

219. Lauvin (Paul), au Havre (Seine-Inférieure), boulevard de Strasbourg, 113. — Distillateur-liquoriste : Liqueurs diverses. Sirops divers. Bitters havrais. PL. V.— B.2

Expositions universelles : Paris 1889, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Diplôme d'Honneur.

220. Leblond, fils aîné & Cie, à Rouen (Seine-Inférieure), rue Herbière, 18, 19, et 20. — Fabrication de liqueurs et de fruits à la liqueur : Liqueurs : Anisette. Menthe. Curaçao doux et sec. Cherry-Brandy. Cacao. Crème d'abricots et élixir de Normandie. Fruits. Prunes. Reine-claude. Cerises. Verjus et prunes mirabelles. PL. V.— B.2

Expositions universelles : Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur ; Paris 1900, Membre du Comité d'organisation.

221. Leblond (Georges) **& Marsolet** (Gaston), à Amiens (Somme), place au Feurre, 14. — Distillerie : Liqueurs diverses. Fruits à l'eau-de-vie. PL. V.— B.2

Ancienne maison Delahaye, fondée en 1830.

222. Lecuru (Henri-P.-A.), à Clichy (Seine), boulevard Victor-Hugo, 72. — Distillateur : Liqueurs. Spiritueux. Fruits à l'eau-de-vie et sirops. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille de bronze ; Chicago 1893, Médaille commémorative.

223. Legouey & Delbergue, à Paris, rue Réaumur, 75, 77 et 79. — Punch Grassot. Trappistine. Prunelle. Cherry-Brandy. Curaçao triple sec jaune, blanc, vert. PL. V.— B.2

224. Legrand (Georges), à Paris, rue des Fossés-Saint-Bernard, 26. — Vieilles eaux-de-vie de vin. Vins apéritifs au quinquina. Rhums vieux de la Martinique. PL. V.— D.6

Maison et Chai Bordelais à Castillon (Gironde). Maison et Entrepôt de Rhums à Saint-Pierre (Martinique).

225. Legras (F.-Gaston), à Versailles (Seine-et-Oise), rue des Chantiers, 39. — Distillateur-liquoriste : Liqueurs. Sirops. Fruits à l'eau-de-vie. Cassis. Absinthe. Amer, etc. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'or ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

226. Lejay-Lagoute, à Dijon (Côte-d'Or). — Cassis et liqueurs. PL. V.— B.2

Importation du Cassis.

Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Paris 1889 et Bruxelles 1897, Médailles d'or.

227. Lejeune (Louis-U.), à Paris, rue du Château, 23. — Alcools et liqueurs. PL. V.— B.2

228. Lelogeais (Georges), à Chantilly (Oise). — Liqueur. PL. V.— B.2

229. Lemaître (Georges-L.), à Paris, rue du Buffon, 15. — Distillateur : Liqueurs. Sirops. Absinthe. Amer. Fruits à l'eau-de-vie. PL. V.— B.2

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'argent.

230. Lemariey (Lucien), à Hennequeville (Calvados) et à Neuilly-sur-Seine (Seine), rue du Château, 33. — Curaçao Normand. Liqueur jaune à base de vieille eau-de-vie de pommes. PL. V.— B .2

Propriétaire-récoltant.

Barcelone 1888, Membre du Jury; Bruxelles 1897, Diplôme d'honneur.

231. Lemetais (Ernest), à Fécamp (Seine-Inférieure), place Thiers, 25. — Liqueurs. Klem (Optima Liquor). PL. V.— B.2

Exposition universelle Paris 1900, Membre du Comité d'Admission.

232. Leroy (Charles-D.-F.), à Saint-Quentin (Aisne), rue d'Isle, 70. — Alcool. PL. V.— B.2

233. Lesaffre & Bonduelle, à Marquette-les-Lille, à Marcq-en-Barœul, à Quesnoy-sur-Deûle et au Renescure (Nord). — Distilleries de grains. Betteraves. Mélasses et genièvre. Alcools et genièvres. PL. V.— B.2

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, deux Médailles d'or ; Anvers 1885, Diplôme d'Honneur et Médaille d'or.

234. Levillain (Emile) **fils aîné,** à Rouen (Seine-Inférieure), rue Herbière, 15. — Fabrique de liqueurs. Fruits et sirops. Liqueurs. Fruits et sirops. Spiritueux. PL. V.— B.2

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Chicago 1893 et Bruxelles 1897, Membre du Jury.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

235. Levray (Alfred) **& fils,** au Petit-Quevilly (Seine-Inférieure), route de Caen, 125. — Caramels. Sirops. **PL. V.— B.2**

236. Lillet frères, à Podensac (Gironde). — Kina-Lille, apéritif au vin blanc de la Gironde. **PL. V.— B.2**

Expositions universelles : Paris 1878, 2 Médailles de bronze ; Paris 1889, 2 Médailles d'argent ; Barcelone 1888, 2 Médailles d'or et d'argent. **PL. V.— B.2**

237. Lion (Paul-E.), à Paris, rue de Sèvres, 76. — Liqueurs. Vins alcoolisés, alcools. **PL. V.— B.2**

Distillateur.

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

238. Loubert frères, à Saint-Denis (Seine), rue de Paris, 43. — Spiritueux. Liqueurs. Sirops. Absinthe. Amer et fruits. **PL. V.— B.2**

239. Louvet frères (Georges-Emile, et Lucien-Paul), à Puteaux (Seine), quai National, 44. — Anisette. Curaçao. Cassis de Garches. Absinthe d'Aillevillers. Amer. Kummel. Sherry-Brandy, Framboisine. Crème de café. Menthe. **PL. V.— B.2**

Distillerie.

Expositions universelles : Paris 1889, Médaille de bronze ; Bruxelles 1897, 2 Médailles d'argent.

240. Louvet (Jean-E.), à Saint-Gratien (Seine-et-Oise). — Rhum. Spiritueux. **PL. V.— B.2**

241. Lucet-Fleury (J.), à Orléans (Loiret). — Liqueur Jeanne d'Arc. Liqueur extrait de fruits. Eau de mélisse alcool de menthe anglaise. **PL. V.— B.2**

242. Lusseaud (Gustave), à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure,) place Marceau, 5. — Muscadin-quinquina. **PL. V.— B.2**

243. Macé (Arthur) **& Cie,** à Troyes (Aube). — Liqueurs. Citronnade Macé « l'Inimitable ». **PL. V.— B.2**

Distillerie de l'Est.

Exposition universelle Paris 1889, Médaille de bronze.

244. Mailliez (A.), à Paris, place de l'Ecole, 4. — Fruits à l'eau-de-vie. **PL. V.— B.2**

245. Maison des Frères de Saint-Gabriel (François d'Assises), à Saint-Laurent-sur-Sèvres (Vendée). — Liqueur. Apéritif. Cordial. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

246. Mantel & Desplas, à Coulommiers (Seine-et-Marne). — Distillateurs-liquoristes : Liqueurs. Fruits à l'eau-de-vie. Apéritifs. **PL. V.— B.2**

Paris 1889, Médaille de bronze ; Barcelone 1888, Médaille de bronze.

247. Manya (Claude-J.), à Collioure (Pyrénées-Orientales). — Pharmacien : Liqueur. Crème de mandarines. Cacao vanillé. Élixir au peptonate de fer. **PL. V.— B.2**

248. Mapataud (Narcisse) **fils,** à Limoges (Haute-Vienne).— Liqueur « La Ré-H ». **PL. V.— B.2**

249. Marchand père & fils, à Bourg-la-Reine (Seine), route d'Orléans, 105. — Liqueurs et spiritueux divers. Fruits. Sirops. Absinthe. **PL. V.— B.2**

Distillateurs. Vins en gros.

250. Mardelle fils, à Loches (Indre-et-Loire). — Distillateur-liquoriste : Liqueur, « la Rabelaisienne ». **PL. V.— B.2**

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

251. Marie Brizard & Roger, à Bordeaux (Gironde), rue Fondaudège, 132. — Liqueurs. Eaux-de-vie de Cognac. Rhums. **PL. V.— B.2**

Fabricants de liqueurs et négociants en eaux-de-vie de Cognac. Maison à Cognac (Charente), boulevard de la Gare.

252. Marnier (Arthur), à Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise). — Liqueurs diverses et apéritifs. **PL. V.— B.2**

253. Marnier-Lapostolle & Cie.— Distillerie de Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise). — Liqueur « Grand Marnier », orange fine Champagne. **PL. V.— B.2**

Bureaux à Paris, boulevard Haussmann, 67.

Expositions universelles : Paris 1889, Hors Concours, Membre du Jury ; Chicago 1893, Membre du Comité d'admission, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Barcelone 1888, Hors Concours, Membre du Jury ; Bruxelles 1897, Hors Concours, Membre du Jury.

254. Martin (Henri), à Pont-de-Vaux (Ain). — Liqueurs. **PL. V.— B.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

255. Martin (Louis) **& Cie**, à Pontchartrain (Seine-et-Oise). — Liqueurs diverses et vins apéritifs. PL. V.— B.2

256. Martin & Grellet, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), avenue de Lyon. — Liqueurs. PL. V.— B.2

257. Massardier & Granjon, à Saint-Etienne (Loire), rue d'Annonay, 110. — Liqueurs diverses et apéritifs. PL. V.— B.2

258. Masin-Roubaud (J.), à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Saint-Bruno, 21, 23 et 25. — Amer. PL. V.— B.2

Exposition universelle de Paris 1889. Médaille de bronze.

259. Mattei (Louis-Napoléon), **& Cie**, à Bastia (Corse). — Liqueur Cédratine Mattei. Amaro Mattei. Vin du Cap Corse au quinquina. PL. V.— B.2

Chevalier de la Légion d'honneur.

260. Maurin (Auguste-F.-L.-S.), au Puy (Haute-Loire), boulevard Gambetta, 10. — Verveine. Prunelle. Vins apéritifs. Quina. PL. V.— B.2

261. Mège (C.), à Chateaumeillant (Cher), rue Basse. — Elixirs jaune et vert. PL. V.— B.2

262. Mercier (Georges H.-P.), à Fécamp (Seine-Inférieure). —Distillateur : Bitter Mercier. Gold bitter. Liqueur Mercier. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'argent : Anvers 1885, Médaille d'argent : Bruxelles 1897, Médaille d'or.

263. Mercier (Joseph-H.), à Redon (Ille-et-Vilaine). — Pharmacien distillateur : « Le Coq », vin apéritif et tonique. PL. V.— B.2

Le « Quina-Coca » vin reconstituant pharmaceutique.

Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

264. Meric (I.), à Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure). — Rhum. PL. V.— B.2

265. Messet (J.) à Sancoins (Cher). — Liqueur végétale. Prunelle. PL. V.— B.2

266. Meyer (Emmanuel-F.), à Coubert (Seine-et-Marne). — Alcool de betteraves. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

267. Mézin (Ferdinand), à Paris, rue de la Roquette, 114. — Liqueurs. Spiritueux et fruits à l'eau-de-vie. PL. V.— B.2

268. Michal (Jean), à Hyères (Var), rue Alphonse-Denis. — Liqueur « La Hyéroise ». « Amer Michal ». « Arquebuse ». Absinthe française. Gentiane kina. Kina-kina. PL. V.— B.2

269. Michel (Jean). Aux Eyzies, arrondissement de Sarlat (Dordogne). — Sève de noix. « la Sociale ». Fruits à la liqueur. Prunes. Abricots. Guignolet. PL. V.— B.2

Distillerie de liqueurs.

270. Michiels (P.) **& Hamy** (G.), à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). — Spiritueux. Liqueurs. Sirops et fruits. PL. V.— B.2

271. Moineaux & Bardin, à Paris, rue Montmartre, 30. — Liqueurs. Spiritueux. PL. V.— B.2

Distillateurs. Ancienne maison Duval (C.).

272. Molliard (Pierre-C.-F. de), au Château-Puton, par le Clerjus (Vosges). — Kirsch. PL. V.— B.2

Expositons universelles de Paris 1878, Médaille de bronze; Paris 1889, Médaille d'argent.

273. Mongin & Herbet, à La Brèche-Saint-Denis (Seine). — Glucoses : Sirop cristal et colorants. PL. V.— B.2

274. Moraux (J.-Léon-M.), à Cambrai (Nord). — Distillateur de grains. Genièvre de grains en flacons. Genièvre de grains anisé en flacons. PL. V.— B.2

Paris 1878, Mention honorable.

275. Morize (Robert), au Havre (Seine-Inférieure), rue Dieppemore, 32. — Bitter. PL. V.— B.2

Fabrique de bitter.

Exposition internationale de Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

276. Mottet (Eugène), à Grenoble (Isère), passage Teisseire. — Distillateur liquoriste : Ratafia de cerises. PL. V.— B.2

Maison A. Charpenay et Cie, fondée en 1720. Ratafia de cerises de Teisseire aîné, inventeur.

Chicago 1893, Médaille commémorative.

277. Mouchotte (M.-Octave-J.), à Saint-Mandé (Seine), rue de l'Épinette, 3 et 5. — Distillateur : Liqueurs. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

278. Moureaux (F.) **& Cie**, à Alfort (Seine), quai d'Alfort, 10. — Distillateurs : Liqueurs. Sirops. Spiritueux. Gentiane suze. PL. V.— B.2

Expositions universelles : Paris 1855, Médaille d'argent ; Paris 1867, Médaille d'argent ; Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or.

279. Moureaux (G.) **& Dramard**, à Paris, rue des Bourdonnais, 37. — Absinthe. Sirops. Liqueurs. Conserves de fruits. PL. V.— B.2

Ancienne Maison Moureaux frères.

Usine à Pantin.

Exposition Universelle Paris 1889, Médaille d'or.

280. Mugnier (Frédéric), à Dijon (Côte-d'Or). — Fabrique de liqueurs : Cassis de la Côte-d'Or. Fine Bernard. Cacao Ihara et autres liqueurs. Apéritif Mugnier. PL. V.— B.2

Fabrique de liqueurs importante de Bourgogne. Superficie des magasins de la fabrique 7.000 mètres. Chaudière de Nayer. Machine à vapeur, système Piguet, actionnant 3 pompes, cylindres-broyeurs et monte-charges. Sept appareils à distiller d'une contenance totale de 80 hectos. Voies ferrées Decauville reliées par des plaques tournantes. Dynamos pour l'éclairage électrique des caves et magasins.

Paris 1889, Médaille d'or ; Melbourne 1880, Diplôme de Mérite ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'or.

281. Muraour frères, à Paris, rue de la Verrerie, 42. — Parfumeurs-distillateurs : Eau de fleurs d'oranger. PL. V.— B.2

Fabrique à Grasse (Alpes-Maritimes), rue des Cordeliers, 8 et 10.

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

282. Naltet-Menand & fils, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — Distillateurs-liquoristes : Liqueur de prunelles. PL. V.— B.2

Expositions universelles : Paris 1867, Mention honorable ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or.

283. Nicolas (Paul), au Grand-Montrouge (Seine), route de Châtillon, 39. — Apéritifs. Liqueurs. Spiritueux. PL. V.— B.2

Distillation et vins en gros.

Expositions universelles de Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Médaille d'or ; Barcelone 1888, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

284. Normand, jeune, à Vannes (Morbihan). — Apéritifs à base de vin. Distillerie de vins, produit de la distillation des vins blancs des vignobles de la presqu'île de Rhuys, châteaux de Suscinio, Kerlevenan, etc., grande champagne de Rhuys. PL. V.—B.2

Exposition universelle Paris 1889, Médaille de bronze.

285. Normand & Jolivet, à Bordeaux (Gironde), rue Prunier, 38 et 40. — Négociants en vins et spiritueux : Rhums. PL. V.— B.2

286. Nouguey-Barthe, à Libourne (Gironde), rue Surein, 4 à 12. — Absinthes Excelsior, quatre qualités, 40° ou une étoile ; 50° ou deux étoiles ; 60° ou trois étoiles et le 72° ou quatre étoiles (marque : étiquette verte) : « Le Buveur Suisse ». Anisette (Eau-de-vie) trois qualités, soit à 40°, 50°, 60° (Etiquette rouge). PL. V.— B.2

287. Olsen (Christen), à la Plaine Saint-Denis (Seine), avenue de Paris, 193 et 195. — Alcool extra-neutre ozonifié. PL. V.— B.2

« L'Eclair ».

Distillateur et raffineur d'alcool.

288. Omnès (Laurent), au Havre (Seine-Inférieure). — Bitters blanc et noir. PL. V.— B.2

289. Pagès-Ribeyre, au Puy (Haute-Loire). — Distillateur-liquoriste : Liqueurs. Verveine du Velay. Prunelle Rumillet. Curaçao triple-sec blanc. Elixir de Haute-Combe, etc. PL. V.— B.2

Paris 1878, Mention honorable ; Paris 1889, Hors Concours (Membre du Jury).

290. Paillard & Cie (Constant), à Dijon (Côte-d'Or) et à Pontarlier (Doubs). — Liqueurs diverses. PL. V.— B.2

Distillateur-liquoriste.

Expositions universelles : Londres 1851, Médaille de bronze ; Paris 1855, Médaille de bronze.

291. Pascal frères, à Dijon (Côte-d'Or), rue Vannerie. — Cassis. Liqueurs. PL. V.— B.2

292. Pataud (Edouard), à Paris, boulevard Henri-IV, 1. — Quinquina national. Cognac de la vigne Française. PL. V.— B.2

Vins et spiritueux en gros. Union des propriétaires viticulteurs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

293. Payraud & Ferrouillat, à Grenoble (Isère), rue de France, 5. — Fabrication de liqueurs : Ratafia de cerises (marque Teisseire, père et fils). PL. V.— B.2

294. Pelletier (J.-Emile), à Paris, rue de Belleville, 33. — Distillateur-liquoriste : Liqueurs. Apéritifs. Spiritueux. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'argent.

295. Perdrizet & Cie (André), à Dijon (Côte-d'Or), rue Devosge, 3, et place Darcy. — Distillerie : « Goutte d'or » (marque déposée), crème cassis. Crème de prunelle. Crème de cacao. Curaçao sec. Anisette. PL. V.— B.2

Exposition universelle Paris 1889, Médaille d'argent.

296. Périgne, Lesault & Cie, à Paris, rue de Thorigny, 6. — Essences. Couleurs. Droguerie et herboristerie pour distillateurs. PL. V.— B.2

Paris 1878. Médaille de bronze.

297. Pernet (Victor), à Aillevillers (Haute-Saône) et à Rambervillers (Vosges). — Kirschs. PL. V.— B.2

298. Perpezat (M.-Jérome), à Bordeaux (Gironde), rue Sainte-Catherine, 219. — Bitter. Liqueurs. Sirop. Eau-de-vie. PL. V.— B.2

299. Perrain (J.-P.-André), à Saintes (Charente-Inférieure). — Crème de cacao à la vanille. Curaçaos. Cassis de Saintonge. Vieux breuvage des Pharaons. Crème-sève de vieux cognac (inventée en 1866 par Massiou-Magné (Jin). PL. V.— B.2

Fabrique de liqueurs, fruits et sirops. Spécialités.

Expositions universelles : Paris 1867, Mention honorable ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

300. Perrein frères, à La Réole (Gironde). — Liqueur : « Le Barricot ». PL. V.— B.2

Distillateurs, fabrique de liqueurs.

301. Perrenod & Cie, à Demigny (Saône-et-Loire). — Absinthe. PL. V.— B.2

302. Perrier (Henri), à Nimes (Gard), route d'Arles, 22. — Quinquina : Kina-Perrier. PL. V.— B.2

Fabrique spéciale.

Expositions universelles : Paris 1889, Médaille de bronze ; Chicago 1893, Médaille commémorative ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

303. Perrin (Louis-M.-J.-J.), à Montroud (Jura). — Gentiane. PL. V.— B.2

Distillateur. Grande distillerie de gentiane et eau-de-vie de gentiane.

304. Petit (Paul), à Auxerre (Yonne). — Apéritif « Chypre quinquina » et liqueurs diverses. PL. V.— B.2

305. Peyroche (Victor), à Yssingeaux (Haute-Loire). — Quina. Cerisette. Curaçao. Liqueur. PL. V.— B.2

306. Pezard (Jean-D.), à Suippes (Marne). — Liqueurs : Pézarine. Brou de noix de champagne, rayon d'or, le pamyr, liqueur du pendu, élixir des Moines du Mont-Dieu (Ardennes). Mandarines. Crème de noyaux. Crème de café. Prunelle des Ardennes par distillation et par infusion. En tout onze liqueurs différentes. PL. V.— B.2

Exposition universelle Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

307. Picard (Ernest-A.) à Pantin, rue de Paris, 94. — Kina. PL. V.— B.2

Spiritueux en gros. Vin apéritif. Bonificateur spécial pour eaux-de-vie.

308. Picauron (Rodolphe), à Burie (Charente-Inférieure). — Sève charentaise. Eupeptique doux et sec. PL. V.— B.2

309. Pichon (Antoine), à Montbrison (Loire). — Liqueurs. PL. V.— B.2

310. Picon & Cie, à Marseille (Bouches-du-Rhône), boulevard National, 9. — Amer Picon. PL. V.— B.2

Maisons à Bordeaux (Gironde), Levallois-Perret (Seine), Paris, Rouen (Seine-Inférieure), Bône (Algérie).

Entrepôts : à Lyon (Rhône), à Alger, à Philippeville, à Oran, à Tunis.

Récompenses aux Expositions de Londres 1862, Paris 1867, Vienne 1873, Amsterdam 1885, Anvers 1885.

Paris 1878 : M. Gaëtan Picon, fondateur de la maison, Croix de la Légion d'Honneur.

Paris 1889, deux Médailles d'or.

Croix de la Légion d'Honneur à M. H. Picon, fils.

311. Picon (Thérèse) **& Cie**, à Charenton (Seine), rue de Paris, 88. — « Amer Thérèse ». Quinquina Zénith. Apéritif au vin blanc d'Espagne. Quina au vin rouge de Chypre. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'argent ; Chicago 1893, Hors Concours.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

312. Picon & Pastorel, à Marseille (Bouches-du-Rhône), boulevard du Latil. — Quinquina. PL. V.— B.2

313. Picou (GUSTAVE), à Saint-Denis (Seine), rue de Paris, 123. — Distillateur-liquoriste : Liqueurs. Kummel croix-rouge. Picoutine curaçao. Sirop champenois. Absinthe, etc. PL. V.— B.2

Paris 1889, Expert du Jury ; Melbourne 1880, 3 Diplômes d'Honneur ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Chicago 1893, Médaille commémorative.

314. Pillet & D'Enfert, à Paris, rue Saint-Merri, 16. — Produits de la distillation des plantes. Spiritueux composés. Absinthe. Menthe, etc. PL. V.— B.2

315. Pinchon-Beaucousin (TOUSSAINT-E.), à Rouen (Seine-Inférieure), rue Saint-Denis, 14. — Mahara « Le Picho », amer P. B. PL. V.— B.2

316. Pitolet (FÉLIX), **aîné,** à Dampierres-sur-Salon (Haute-Saône), maison à Paris, quai des Célestins, 24. — Distillateur : Alcoolats ou esprits parfumés pour la fabrication des liqueurs. PL. V. —B.2

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent : Anvers 1885, Médaille d'argent.

317. Pitolet (PAUL-A.), à Marnay (Haute-Saône). — Distillerie : Alcoolats pour la fabrication des liqueurs. PL. V.— B.2

Paris 1878, Mention honorable ; Paris 1889, Médaille de bronze.

318. Place (LOUIS) **& Cie,** à Paris, rue Saint-Antoine, 145. — Vin tonique-apéritif Kola. PL. V.— B.2

Vins et spiritueux en gros. Maison à Fresnes (Seine).

319. Potier (THÉODORE-EMILE), à Passavant, arrondissement de Sainte-Menehould (Marne), Propriétaire-Arboriculteur. — Trente litres d'eaux-de-vie de fruits d'années différentes. Mirabelle. Reines-Claude. Questch. Prunes ordinaires. PL. V.— B.2

320. Premier fils, à Romans (Drôme). — Absinthe. PL.V.— B.2

Distillerie d'absinthe.

Expositions universelles de : Paris 1889, Médaille d'argent ; Chicago 1893, Médaille commémorative ; Amsterdam, Barcelone, Membre du Jury.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

321. Prieur Garnesson, à Attigny (Ardennes). — Liqueurs et spiritueux. PL. V.— B.2

322. Proteau (Eugène), à Ivry-Centre (Seine), rue du Liégat, 52bis. — Liqueurs. Alcools. PL. V.— B.2

323. Prudhomme (Vve) **& Froger,** à Paris, rue Feutrier, 12. — Distillateurs : Liqueurs et fruits à l'eau-de-vie. PL. V.— B.2

Expositions universelles : Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or.

324. Quenot (Henri), à Dijon (Côte-d'Or), rue Montigny. — Crème de Cassis. Citronnade Quenot. PL. V.— B.2

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille de bronze.

325. Rabourdin (Henri), à Dreux (Eure-et-Loir). — Liqueur « la Druidique », digestive. PL. V.— B.2

Distillateur et vins en gros.

326. Ragetly-Meng (Henri-E.-A.), à Segré (Maine-et-Loire). — Fine angevine. PL. V.— B.2

327. Rampon (Claude) **& Cie,** à Paris, rue de Picpus, 131. — « L'Uniquina » apéritif. PL. V.— B.2

328. Raphel-Carbonel, à Vallauris (Alpes-Maritimes). — Liqueurs diverses. PL. V.— B.2

329. Raspail (Julien), à Paris, rue du Temple, 14 et 16. — Liqueurs Raspail : Liqueur hygiénique et de dessert de F. V. Raspail, liqueur Raspail non sucrée, anisette Raspail, curaçao Raspail, liqueur à la fleur d'oranger. PL. V.— B.2

Expositions universelles : Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'argent et Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

330. Rayer (Gabriel), à Angers (Maine-et-Loire), avenue Besnardière, 73. — Tersec. Triple-sec. Guignolet d'Angers. Menthe Pip. Cherry Brandy, etc. PL. V.— B.2

Liqueurs diverses pour le commerce de gros.

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'or.

331. Raymond-Dubois, à Roanne (Seine). — Liqueurs diverses et apéritif. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

332. Regnier (Louis), à Dijon (Côte-d'Or), rue de Gray. — Liqueurs. PL. V.— B.2

333. Regnier-Roubert (Vve G.), à Bergerac (Dordogne), cours d'Alsace-Lorraine. — « Andalouse » liqueur jaune. Triple sec. Anisette. Cacao. Peppermint. PL. V.— B.2

Distillerie.

334. Requier frères, à Périgueux (Dordogne). — Fabrique de liqueurs : « la Gauloise », liqueur hygiénique. PL. V.— B.2

Maison fondée en 1783.

Paris 1855, Médaille d'argent : Paris 1878, Médaille d'argent : Paris 1889, Médaille d'or : Amsterdam 1883, Diplôme d'Honneur ; Bruxelles 1897, Hors Concours, Membre du Jury, Secrétaire rapporteur.

335. Richard fils (Ph.), à Chambéry (Savoie). — Vermouth. PL. V.— B.2

336. Ricqlès (De) **& Cie**, à Saint-Ouen (Seine), boulevard Victor-Hugo, 133, 135 et 137. — Alcool de menthe. PL. V.— B.2

Maison fondée en 1838.

Succursales à Paris, rue Richer, 12 ; à Lyon (Rhone), cours d'Herbouville, 9.

Paris 1878, trois Médailles de bronze : Paris 1889, deux Médailles d'argent : Vienne 1873, Diplôme de Mérite ; Barcelone 1888, Médaille d'or : Chicago 1893, Hors Concours ; Bruxelles 1897, Hors Concours, Membre du Jury (classe 47, Distillerie) ; Membre du Comité d'admission à l'Exposition de 1900, Alimentation (classe 55).

337. Rivière (Charles-A.-V.), à Orléans (Loiret), rue de la Limare, 17. — Distillerie : Liqueurs. Sirops et fruits. Spécialités : « La Champenoise » liqueur hygiénique de dessert. « L'Anisette verte de Russie ». « Le Grog Américain ». PL. V.— B.2

Paris 1878, Mention honorable ; Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

338. Robert (Léon), à Aire-sur-l'Adour (Landes).—Distillateur : Armagnacs-liqueurs superfines : Anisette. Curaçao. Cacao. Aturine, etc., apéritif : Quina Robert. PL. V.— B.2

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Melbourne 1880, Médaille de bronze avec Diplôme : première médaille de mérite.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

339. Rocca (ALPHONSE), à Menton (Alpes-Maritimes), rue de la République. — Apéritif. PL. V.— B.2

340. Rocher frères, à la Côte-Saint-André (Isère). — Fabrique de liqueurs : Liqueurs surfines diverses. Cherry-brandy. Curaçao. Abricot-brandy. Peach-brandy. Anisette. Werder. Menthe. Cacao. Prunelle. Crèmes variées. PL. V.— B.2

Maison fondée en 1705.

Expositions universelles de : Paris 1855 : Médaille de 1re classe ; Paris 1867, Médaille d'argent ; Paris 1878, Médaille d'or : Paris 1889, Médaille d'or.

341. Rossignol-Lefèvre fils, à Lille (Nord), rue Nicolas-Leblanc, 12. — « Genièvre de l'Etoile ». PL. V.— B.2

Distillerie au Marais-de-Lomme (près Lille).

342. Rousseau-Bricout (Vve), à Saint-Quentin (Aisne). — Eaux-de-vie du Nord. PL. V.— B.2

343. Roux (J.-PAUL), à Paris, rue Vivienne, 53. — Le journal « la Revue universelle des distilleries » et « Le journal des distillateurs-liquoristes » : Ouvrages divers sur les industries de fermentation et de distillation. PL. V.— B.2

Directeur propriétaire de journaux.

Membre expert adjoint au Jury à l'Exposition Universelle de Paris 1889.

344. Royal-Eclair, à Paris, rue Vivienne, 13. — Vin hygiénique. PL. V.— B.2

345. Sabatier (MICHEL), à Carcassonne (Aude). Distillateur-liquoriste. — « La micheline liqueur ». « Le grand mousseux ». Michel Sabatier « L'or kina », Sabatier, vin apéritif. PL. V.— B.2

346. Saint-Hilaire (LOUIS-M.-P.-S.), à Guéret (Creuse), boulevard Carnot. — Distillation-liquoristerie : 1° « La Françoise » liqueur hygiénique de dessert ; 2° « le Marchois » apéritif au vin de moscatel et quina ; 3° Amer Saint-Hilaire, apéritif. PL. V.— B.2

347. Saintoin & Cie, à Orléans (Loiret). — Liqueurs. Curaçao Saintoin. PL. V.— B.2

348. Sanitas (FRANCISQUE), à Mont-Dore-les-Bains (Puy-de-Dôme). — Liqueurs. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

349. Sarrazin & Garnica de la Cruz, à Nantes (Loire-Inférieure), quai d'Orléans, 21. — « Manille quinquina ».
PL. V.— B.2

350. Sauvinet (Henry-L.-C.), à Malakoff (Seine), rue d'Arcueil, 79. — « Citron Pur », soluble à l'eau. Parfum de citron naturel. Extraits pour sirops et liqueurs. Alcoolats pour liqueurs et spiritueux. Caramels pur sucre blanc. Matières colorantes pour distillateurs et confiseurs. Essences alcooliques naturelles et artificielles pour la confiserie. Essence de café et de pur café. Alcool de menthe. Citronnade Orangeade. Poudre de vanille, etc. PL. V.— B.2

Matières premières pour Distillateurs, liquoristes, fabricants de limonade, confiseurs, etc.

Usine, Entrepôt, Bureaux et Caisse à Malakoff (Seine).

351. Savary (Louis), à Béthune (Pas-de-Calais), Grande-Place, 10. — Grenadine. Groseille. Gomme. Citron. Menthe. Orgeat. Orange. Framboise et apéritif. PL. V.— B.2

352. Scheil (Louis), à Charleville (Ardennes), rue Bourbon, 17. — Commerce de vins et spiritueux, liquoriste : Framboise ardennaise. Liqueur hygiénique, fabriquée avec la framboise des bois, cueillie dans la forêt des Ardennes. PL. V.— B.2

Exposition universelle Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

353. Serve père & fils, à Lyon (Rhône), rue de Gerland, 9. — Liqueur « La Prunellière » ; Vin apéritif « le Vinkina »
PL. V.— B.2

Exposition universelle de Barcelone 1888, Médaille d'or.

354. Simon (Louis), Herboriste, à Chaumont (Haute-Marne), avenue Carnot, 79. — Produits hygiéniques : Sadi-quinquina. Apéritif. Viaduc liqueur. Nutrilescière. PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille de bronze.

355. Simon aîné), à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — Liqueurs diverses. PL. V.— B.2

Distillateur, liquoriste.

Paris 1889, Médaille d'argent ; Barcelone 1888, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

356. Simonot (Edmond), à Cambrai (Nord). — Batistine. Prunelline et curaçao, grandes liqueurs. Alcools de betteraves rectifiés. Kremlin. Sirop russe. **PL. V.— B.2**

Juge au Tribunal de Commerce, Membre de la Chambre de Commerce, Président de l'Union commerciale et industrielle de Cambrai, Président du Syndicat des vins et spiritueux de l'Arrondissement.

Distillateur liquoriste, rectificateur d'alcools. Usine à Sainte-Olle-Raillencourt (Nord).

357. Sézary (Ernest), à Grasse (Alpes-Maritimes), boulevard Victor-Hugo, 52. — Rhum Colibri des plantations Martiniquaises; « Le Tonique », vin apéritif à base de quina, coca et kola. « Transvaal, » (Elixir des Boers.) **PL. V.— B.2**

358. Société anonyme des absinthes françaises, à Pontarlier (Doubs). — Absinthes, diverses Absinthe coloniale. Absinthe des armées françaises. Absinthe des grands Établissements. Absinthe Capitale. Absinthe Terminus. Absinthe Mominette. **PL. V.— B.2**

Capital 1.500.000 francs. Bureaux à Paris, quai de Béthune, 20. Fabrication de l'absinthe.

359. Société anonyme de Bourdon. Siège social à Paris, rue de la Paix, 5. — Sucre. Alcools. Produits agricoles. **PL. V.— B.2**

Usines et exploitations agricoles à Bourdon, à Bretange, à Marmilhat et à Palbost (Puy-de-Dôme).

Paris 1878, Médaille d'or (collaborateur) et Médaille d'argent; Paris 1889, Hors Concours (Directeur de la Société, Membre du Jury). Récompenses aux collaborateurs: Une Médaille d'or, trois Médailles d'argent, trois Médailles de bronze.

360. Société anonyme « La Célestine », Desbret (Ferdinand), président du Conseil d'administration, à Vichy (Allier), rue Desbrest. — Distillerie des Pères Célestins: Liqueur « La Célestine ». **PL. V.— B.2**

361. Société anonyme de la distillerie Blanqui, à Nice (Alpes-Maritimes). — Distillerie-fabrique de liqueurs: Amara Blanqui. Absinthe Blanqui. Curaçao suprême. **PL. V.— B.2**

Expositions universelles: Paris 1889, Médaille d'argent; Sidney 1879, Médaille de bronze; Anvers 1885, Médaille d'or; Bruxelles 1897, Médaille d'or et Diplôme d'Honneur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

362. Société anonyme de la distillerie « La Couronne », M. TROLLÉ (Gustave), Ingénieur, administrateur-délégué, à La Couronne près Tergnier (Aisne). — Distillerie et raffinerie d'alcools de grains et de betteraves. Cultures de levures de vins. **PL. V.— B.2**

Bruxelles 1897. Diplôme d'Honneur décerné à la distillerie « La Couronne » et Diplôme de Grand-Prix décerné à la collectivité des Alcools d'Industrie.

363. Société anonyme de la distillerie Cusenier fils aîné & Cie. Capital, dix millions de francs, siège social, à Paris, boulevard Voltaire, 226.— Apéritifs et liqueurs. **PL. V.— B.2**

Usines à Paris, à Marseille, à Cognac (château du Solençon), à Ornans, à Charenton, à Bruxelles, à Mulhouse, à Mexico et à Buenos-Ayres.

Hors Concours. Membre du Jury à toutes les Expositions universelles françaises et étrangères.

364. Société anonyme des distilleries du Progrès, à Paris, rue de la Victoire, 69. — Alcools supérieurs et de différentes qualités. Produits divers. Vues des Usines de la Société. **PL. V.— B.2**

Distilleries et Raffineries à Mazingarbe et Givenchy (Pas-de-Calais). Distillerie et raffinerie d'alcool, grain et betterave.

M. Chardon (Eugène), Ingénieur, Administrateur délégué. Société anonyme au capital de 600.000 francs.

365. Société anonyme « La Confiance », à Roubaix (Nord), rue de Ma Campagne, 73. — « Loxa », apéritif au vin de Malaga. « Orangette ». Amer du Nord. **PL. V.— B.2**

36 . Société anonyme des établissements Rouvière fils, à Dijon (Côte-d'Or), rue de Gray, 27. Fabrique de liqueurs et distillerie.— Cassis. Guignolet. Kirsch. Prunelle, etc. **PL. V.— B.2**

367. Société anonyme du Quinquina Monceau, à Paris, rue de la Pépinière, 1.— Quinquina Monceau. **PL. V.— B.2**

368. Société anonyme du Saint-Raphaël-quinquina, siège social, à Paris, avenue Parmentier, 18. — Saint-Raphaël quinquina, vin tonique et apéritif. **PL. V.— B.2**

Société au capital de 6.500.000 francs.

Entrepôt à Ivry (Seine).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

369. Société anonyme de l'usine « La Madone », représentée par M. Georges LEFEBVRE, administrateur-délégué, à Paris, rue de Bondy, 60.— Rectification d'alcools. Alcools raffinés.
PL. V.— B.2

Usine à Puteaux, quai National, 21bis.

370. Solères (BENOIT-J.), Entrepôt général à Paris, rue de Jussieu, 15. — Vins et spiritueux : Quinquina du Chat Noir.
PL. V.— B.2

Paris 1889, Mention honorable.

371. Syndicat des Distillateurs de la Haute-Saône, (EXPOSITION COLLECTIVE DU), à Fougerolles (Haute-Saône).

AUGIER et MONNOT.
BARRET (A.).
BERTRAND (J.).
CUENIN et RAPENNE.
GAGELIN (L.).
GODARD (C.).
GROSS.
LEMERCIER frères.
LEMERCIER et DAVAL.
LUZET (Ac.).
LUZET (Ar.).
MOUCHET (E.).
PARISOT (Vve) et fils.
PEUREUX.
ROBERT frères.
SAGUIN (L.).
SERVAIN.

M. Peureux, président.
Kirsch. Absinthes.
PL. V.— B.2

372. Syndicat des Vins et Spiritueux de la Côte-d'Or à Dijon (Côte-d'Or). Bourse de Commerce. — Cassis, Liqueurs.

Exposition d'ensemble des Cassis de Dijon par les maisons Châteauneuf, E. Cosson, G. Desgranges, Fontbonne et fils, Guillot et Cie, Javillier et Sarrazin Lejay-Lagoute, F. Mugnier, C. Paillard (Maison Devillebichot), Pascal frères, Perdrizet et Cie, H. Quenot, Louis Regnier, Rouvière fils (Établissements).
PL.V.— B.2

Bruxelles 1897, Grand-Prix d'honneur.

373. Syndicat des Vins et Liqueurs en gros de la Côte-d'Or, à Dijon (Côte-d'Or). — Cassis de Dijon et liqueurs.
PL. V.— B.2

374. Terrand (J.-CÉLESTIN-L.), à la Petite-Chartreuse, près Beaune (Côte-d'Or). — Distillateur. Liqueur fabriquée à la Petite-Chartreuse : Prunelle Détang.
PL. V.— B.2

Paris 1889, Médaille d'argent ; Sidney 1879, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

375. Thibault (L.-Charles), à Sèvres (Seine-et-Oise), place du Parc, 11. — Liqueurs. PL. V.— B.2

376. Thibault (Romain-P.), à Palaiseau (Seine-et-Oise). — Liqueurs diverses. Absinthe. Amers, etc. PL. V.— B.2

377. Thimonier (Léopold), au Vigeant (Vienne). — « L'Excellente », la « Sève-Crème » de fine champagne. « La Pictavienne », à base de vieux Rhum. La « Fachoda », à base d'eau-de-vie de vin et de canne. Curaçao blanc. Triple-sec. Anisette extra-fine. PL. V.— B.2

378. Thomas (Émile), aux Islettes (Meuse). — Kirsch. Prunelle. Mirabelle. Quëtche. Rhum. PL. V.— B.2

379. Toublanc frères, au Mans (Sarthe), rue Nationale, 9. — Distillateurs : Liqueurs diverses. PL. V.— B.2

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'argent pour liqueurs et Médaille d'or pour cidre et eau-de-vie de cidre.

380. Tréguilly (Isidore), à Pantin, rue de Paris, 93. — Album d'étiquettes pour bouteilles de liqueurs. PL. V.— B.2

381. Triconnet (Arthur), à Paris, rue d'Allemagne, 138. — Liqueurs. PL. V.— B.2

382. Trilles (H.-Albert-J.), à Perpignan (Pyrénées-Orientales). — Trilles-quinquina. PL. V.— B.2

383. Trogneux (Joseph), à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), rue Faidherbe, 93. — Spécialités. Curaçao blanc dénommé « Royal Triple sec ». — Anisette dénommée « Grande anisette Olga ». PL. V.— B.2

Fabrique de sirops et liqueurs.

384. Verdier fils (Bertrand), à Kremlin-Bicêtre (Seine), route de Fontainebleau, 86. — Distillerie : Absinthe Verdier. Amer à la gentiane d'Aubrac. Anisette cristallisée. Kremlin quinquina. Liqueurs diverses. PL. V.— B.2

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille de bronze.

385. Vial (Jean-Marie), à Saint-Etienne (Loire), au Port-Sec-de-Bérard. — Alcool et liqueur de menthe. Eaux de fleurs d'oranger et de Cologne. PL. V.— B.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

386. Vialar (P.-Eugène-M.), à Saint-Denis (Seine), rue de Paris, 1 et 3. — Distillateur-liquoriste : Apéritifs. Liqueurs, etc. PL. V.— B.2

Apéritif « Le Stop » ; sirop « Le Pétillant ». Fabrique d'absinthes et d'amers.

387. Viard (Jules), à Saulx-de-Vesoul (Haute-Saône). — Liqueur digestive. PL. V.— B.2

388. Vidal G. & Dupuy (G.), à Bordeaux (Gironde), rue Mandron, 259. — Liqueurs. PL. V.— B.2

389. Villemant & fils, à Hirson (Aisne), rue des Ecoles, 2. — Liqueurs. Anis. Prunelle. Curaçao. PL. V.— B.2

390. Vincent (A.), à Grenoble (Isère), boulevard Gambetta, 13. — Vin apéritif. PL. V.— B.2

391. Violet frères, à Thuir (Pyrénées-Orientales). — Byrrh, vin tonique et apéritif. PL. V.— B.2

392. Vivrel (Edouard), à Ivry (Seine), rue Jeanne-Hachette, 23. — « Le Préféré », apéritif, produit composé de vins toniques, de quinquina, etc. Rhum des plantations de la Barbade. Importation spéciale. La perle de Bourgogne, eau-de-vie de marc. Rhum Libéria pur. Quiquina des gourmets. Curaçao. Anisette. Prunelle. PL. V.— B.2

Distillerie. Usine à vapeur, à Ivry (Seine), rue Jeanne-Hachette, 23 ; entrepôt à Bercy, rue du Port-de-Bercy, 68-70 ; dépôt à Paris, rue de Tolbiac, 43.

Exposition universelle Bruxelles 1897, Médaille d'or.

393. Voguet (Adolphe), à Paris, avenue Victor-Hugo, 8. — Apéritif. PL. V.— B.2

394. Vrignaud fils (Henri), à Luçon (Vendée). — Prunes à l'eau-de-vie. Café-liqueur. Rosée des Charentes. Elixir, etc. PL. V.— B.2

395. Wattieaux (Maurice-L.), au Grand-Montrouge (Seine), route de Châtillon, 87. — Distillateur-liquoriste : Liqueurs diverses et vins apéritif au quinquina. PL. V.— B.2

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Sydney 1879, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COLONIES

ALGÉRIE

1. **Amitrano** (François), à Bône (Constantine). — Apéritif. PL. VI.— D.3

2. **Amoros** (Vve Pedro), à Oran, rue des Casernes, 16. — Anisette oranaise. PL. VI.— D.3

3. **Assoun** (Madame veuve) **& Michel,** à Constantine, rue Grand, 41. — Anisette. PL. VI.— D.3

4. **Ayme** (Augustin), à Dijon (Oran). — Apéritif au vin d'Algérie. PL. VI.— D.3

5. **Ayme** Eugène, à Tlemcen (Oran), rue Harèdo. — Apéritifs. PL. VI.— D.3

6. **Baërban frères,** à Constantine. — Amers. PL. VI.— D.3

7. **Bardoux-Keller & Pernin,** à Sidi Chami, (Oran). — Liqueur de mandarines. PL. VI.— D.3

8. **Barnaud** A. **& Bénéjan** R., à Bougie (Constantine). — Sirops et liqueurs, spiritueux divers : liqueur à la mandarine de Bougie. PL. VI.— D.3

   Paris 1889. Médaille de bronze ; Chicago 1893, Hors Concours ; Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

9. **Bastide** (Léon), à Sidi-bel-Abbès (Oran). — Liqueurs de ménage. PL. VI.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

10. Bertrand (*L.-V.*), *à Constantine, rue Damrémont, 62.* — Amer au quinquina. *Gentiane. Vermouth au quinquina.* **PL. VI.— D.3**

Fabrique de liqueurs.

Paris 1878, *Médaille de bronze* ; Anvers 1885, *deux Médailles d'argent* ; Paris 1889, *Médaille d'or* ; Barcelone 1888, *Hors Concours, Membre du* Jury ; Bruxelles 1897, Hors Concours, Membre du Jury.

11. Bonnin (Hector), à Oran, rue d'Inkermann, 9. — Quinquina. **PL. VI.— D.3**

12. Bouland (Vve) **& Flandin-Thoniel,** à Tizi-Ouzou, boulevard du Belloua. — Liqueurs diverses. Apéritifs divers. Spiritueux. Liqueurs. **PL. VI.— D.3**

Viticulteurs, distillateurs, liquoristes.

13. Bourcier (Vve Claude), à Souk-Ahras (Constantine). — Liqueurs de grenades. Brou de noix. Elixir de Verveine. Crème de roses. **PL. VI.— D.3**

14. Cabrera (Antoine), à Oran, boulevard Oudinot, 20. — Vin apéritif **PL. VI.— D.3**

15. Cosso-Michel, à Oran. — Anisette. **PL. VI.— D.3**

16. Couderc (Jean), à Philippeville (Constantine). — Liqueurs et alcoolats divers. **PL. VI.— D.3**

17. Curel (Antgine), à Souk-Ahras (Constantine). — Sirop de Bérêa. Sirop de Phyralis. **PL. VI.— D.3**

18. Delbays (Manuel-Émile), **frères,** à Alger, rue Joinville et rue Mogador. — Liqueurs assorties. Liqueurs de mandarines. Eau-de-vie d'Algérie. Amer africain. **PL. VI.— D.3**

Vermoutherie et distillerie de liqueurs.

19. Demonchy (Veuve), à Tipaza (Alger). — *Liqueur.* **PL. VI.— D.3**

20. Dermy (Auguste), propriétaire, à Tourin (Oran). — Ratafia. **PL. VI.— D.3**

21. Dietrich (Vve de), à Sidi-bel-Abbès (Oran). — Ratafia. **PL. VI.— D.3**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

22. Dupuy (Charles), à Oran, boulevard Charlemagne. 10. — Apéritif et amer. Liqueur de mandarines. **PL. VI.— D.3**

23. Ferrando (Joseph), à Constantine, rue Nationale, 65. — Gentiane. Amer. Liqueur de mandarines. **PL. VI.— D.3**

Exposition universelle de Paris 1889. Mention honorable.

24. Francart (Florian), à Relizane (Oran). — Ratafia.

25. Frette (Auguste), à Oran, rue des Casernes, 5. — « Africain » Vin apéritif à la coca et noix fraîches de Kola. « Extra Dry » triple orange. **PL. VI.— D.3**

Distillerie, fabrique de liqueurs.

26. Goussolin (Alfred), à Bône (Constantine), rue Mesmer. — Liqueur de myrthe. **PL. VI.— D.3**

27. Gouzin (Aristide), à Sidi-bel-Abbès (Oran). — Apéritif. **PL. VI.— D.3**

28. Iriuth (Joseph), à Zarouria (Constantine). — Genièvre distillé. **PL. VI.— D.3**

29. Jorelle-Montagne (A.), à La Chiffa (Alger). — Liqueur algérienne. **PL. VI.— D.3**

30. Kanoui (J.) **& Lachkar** (D.), à Alger, rue Riego-Bab-el-Oued. — Anisette. **PL. VI.— D.3**

31. Kessler (Charles) **& Cie**, à Souk-Ahras (Constantine). — Amer. Genièvre. Absinthe. Sirops. Eau-de-vie de noix. Cassis.

32. Laforge (L.-M.), à Mouzaïaville (Alger), boulevard Angle-Sud-Est. — Apéritif amer. **PL. VI.— D.3**

33. Lallement (Eugène), à Oran. — Liqueurs diverses. **PL. VI.— D.3**

Expositions universelles : Paris 1889, Médaille d'argent ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'argent.

34. Laskar (Elie) **aîné**, Distillateur, Fabricant d'anisette, à Bab-el-Oued (Alger), rue de Dijon, 4. — Crème d'anis. **PL. VI.— D.3**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

35. Laulagnet (Hippolyte) **Fils,** Négociant, à Aïn-Témouchent (Oran). — Liqueur de Mandarines. Elixir algérien. Curaçao blanc (triple sec). Cacao fin. Menthes glaciales fines. Anisette fine. Apéritif au quina
PL. VI.— D.3

36. Leani (François), à Zarouria (Constantine). — Genièvre.
PL. VI.— D.3

37. Lorquin (Constant). Distillateur, à Bône (Constantine), rue Bugeaud, 4. — Amer Bônois. PL. VI. D.3

Exposition universelle de Paris 1889. Médaille d'argent.

38. Lorquin (Jean-Baptiste), à Bône (Constantine). — Amer.
PL. VI.— D.3

39. Miramont (Pierre-Léon), à Oran, boulevard Sébastopol, 35. — Liqueurs de mandarines. PL. VI.— D.3

40. Mounay (Paul), à Inkermann (Oran). — Extraits de chartreuse. Kirsch. Anisette. PL. VI.— D.3

41. Nahon (Jacob), à Sidi Bel-Abbès (Oran), faubourg Bugeaud. — Vin de quinquina. Apéritif. PL. VI.— D.3

42. Ouzilou (M.) **& Cie,** à Alger, rue Riego, 1. — Anisette.
PL. VI.— D.3

43. Perez (Vve) **& Fils,** à Alger, rue des Chartres, 15. — Nectar anis. Anisette. PL. VI.— D.3

Distillateurs.

44. Prieu (Vincent), à Kouba (Alger). — Liqueurs diverses.
PL. V.— D.3

45. Py (Pierre), à Alger, rue Montpensier, 7. — Alicante. Brou de noix. Blanquette. PL. VI.— D.3

46. Revel-Moreau (Auguste), à Constantine, place Valée, Chalet Frassiti. — Bitter Moreau. PL. VI.— D.3

47. Salméron (Manuel), à Arzew (Oran). — Anis et apéritif.
PL. VI.— D.3

48. Ségui (Camille), à Cheragas (Alger). — Apéritif.
PL. VI.— D.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

49. Sintès (Joseph), à Alger, rue Bab-el-Oued, 13. — « Kola Sintès », à base de Kola et vin blanc d'Algérie. **PL. VI.— D.3**
Négociant. Fabricant et inventeur.
Chicago 1893. Médaille commémorative.

50. Tricot (F.), à Oran. — Liqueurs diverses. **PL. VI.— D.3**

51. Trouin (César), à Oran. — Sirop d'orgeat. Grenadine. Groseille. Limon. **PL. VI.— D.3**

52. Vialla (Saturnin), à Constantine, rue Caraman, 67. — Kalisaya. Amer. Menthe. **PL. VI.— D.3**
Liquoriste-distillateur.

CONGO FRANÇAIS

1. Comités locaux de la Colonie, à Libreville. — Eaux-de-vie de divers fruits du pays. **PL. VI.— E.3**

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE

1. Sous-Commission de l'Agriculture, à Pondichéry. — Liqueurs. Sirops. **PL. VI.— E.1**

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

1. Kennedy & Fritch, négociants, à Papeete (Tahiti). — Rhum. **PL. VI.— D.2**

2. Vernaudon (Jean), à Papeete (Tahiti). — Eau-de-vie de miel. **PL. VI.— D.2**

GUADELOUPE

1. Ancelin (Hubert), à Basse-Terre. — Rhum. Liqueurs. **PL. VI.— D.3**

2. Bannet (Héritiers), à Pointe-à-Pitre. — Tafia. Rhum. **PL. VI.— D.3**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

3. **Beaulieu-Boulogne** (Paul), à Marie-Galante. — Tafia. rhum. PL. VI.— D.3

4. **Beutier** (Marc), à Port-Louis. — Eau-de-vie de canne. Rhum. PL. VI.— D.3

5. **Blandin**, à Boeldif (Canton de Basse-Terre). — Rhums et tafias. PL. VI.— D.3

6. **Bloncourt** (G.) **& Élisée** (Ed.), à Sainte-Rose (Guadeloupe). — Rhums. Tafia. PL. VI.— D.3

7. **Carmichael** (Albert), à Saint-Claude.— Rhums. Tafias. PL. VI.— D.3

8. **Cayrol** (Gustave), à Pointe-à-Pitre. — Rhums. PL. VI.— D.3

9. **Chambre de Commerce de Basse-Terre.** — Rhum. Tafia. PL. VI.— D.3

10. **Compagnie Havraise de Plantations**, à la Guadeloupe et au Havre (Seine-Inférieure), rue de la Bourse, 38. — Distillerie. Rhums. PL. VI.— D.3

Société anonyme au capital de 450.000 francs.
Directeur général : D. de Saumery.

11. **Cordonnie** (Pierre), à Pointe-à-Pitre. — Rhum. Eau-de-vie. Absinthe. PL. VI.— D.3

12. **Couveau** (Ch.), à Lamentin. — Tafia. PL. VI.— D.3

13. **Dagonnel** (Gaston), à Morue-à-l'Eau. — Tafia. Rhum. PL. VI.— D.3

14. **Degrange** (Seymour), à Basse-Terre. —Liqueurs des îles. PL. VI.— D.3

15. **Dubos** (A.), à Sainte-Anne (Pointe-à-Pitre). — Rhum. PL. VI.— D.3

16. **Fanton** (Francis-M.), à Paris, rue Saint-Paul, 17. — Rhum. PL. VI.— D.3

17. **Fanton** (François), à Paris, rue Saint-Paul, 17. — Rhum. PL. VI.— D.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

18. **Fawtier** (William) (Habitation Belost), à Basse-Terre. — Liqueurs diverses. PL. VI.— D.3

19. **Gedon** (Emile), à Pointe-à-Pitre. — Rhum. PL. VI.— D.3

20. **Gerard frères**, à Pointe-à-Pitre. — Rhums. PL. VI.— D.3

21. **Gerardot** (Emile), à Paris, boulevard Edgar-Quinet, 11. — Rhum. PL. VI.— D.3

22. **Guy** (Albert), à Le Moule. — Tafia. Eau-de-vie de canne. PL. VI.— D.3

23. **Guyot** (Olive), à Anse Bertrand. — Eau-de-vie de canne à sucre. Tafia. PL. VI.— D.3

24. **Laclemandière** (A. de), à Morne-à-l'Eau (Pointre à Pitre). — Rhums. PL. VI.— D.3

25. **Larroche** (Eugène de), à Lamentin. — Rhums. Tafias. Liqueurs. PL. VI.— D.3

26. **Linguiteau** (L.-Ph.-Hani) (Habitation Sainte-Marie), à Capesterre. — Tafia. Rhum. PL. VI.— D.3

27. **Papin Beaufort Tomy**, à Pointe-à-Pitre. — Rhum. PL. VI.— D.3

28. **Pic** (Benjamin), à Petit-Bourg. — Tafia. Rhum PL. VI.— D.3

29. **Rullier** (Gaston), à Pointe-à-Pitre. — Vin d'oranges. PL. VI.— D.3

30. **Satis** (Charles), à Basse-Terre — Eau-de-vie d'ananas. PL. VI.— D.3

Chimiste-distillateur.

31. **Sidamlarom** (Ad.), à Pointe-à-Pitre. — Rhum. Tafia. PL. VI.— D.3

32. **Société des Sucreries de Port-Louis**, Usine à Port-Louis. — Rhums. PL. VI.— D.3

33. **Souques** (E.) & **Cie**, à Pointe-à-Pitre (Usine d'Arboussier). — Rhums. PL. VI.— D.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

34. Vermont & Tobal, à Le Boyer-Sainte-Rose (Canton Lamentin). — Rhums. PL. VI.— D.3

35. Wachter (ALBERT) **& Cie**, à Pointe-à-Pitre.— Tafia. Rhum. Absinthe. PL. VI.— D.3

GUINÉE FRANÇAISE

1. Secrestat, à Bordeaux (Gironde), rue Notre-Dame, 30. — Liqueurs. PL. VI.— D.2

GUYANE FRANÇAISE

1. Administration pénitentiaire de la Guyane, à Cayenne. — Matières diverses servant à la fabrication des alcools. PL. VI.— D.2 et 3

2. Besson (PAUL), à Cayenne. — Liqueurs de fruits. PL. VI.— D.2 et 3

3. Comité local pour la participation de la Guyane à l'Exposition de 1900, à Cayenne. — Tafia. Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

4. Jaffard (FERDINAND), à Cayenne. — Liqueurs de fruits. PL. VI.— D.2 et 3

5. Sainte-Luce (LOUIS-ALEXANDRE-LÉON), à Cayenne, rue Chaussée-Laussat, 25. — Eau-de-vie de mangues. Rhum. Tafia. PL. VI.— D.2 et 3

INDO-CHINE

1. Comité local du Tonkin, à Hanoï. — Alcools d'industrie. Alcool de riz. PL. VI.— D. et E.2 et 3

2. Lasalle (JEAN), à Paris, rue Muller, 19. — Rhums. PL. VI.— D. et E.2 et 3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

3. **Mainard-Toulza frères,** à Dap-Cau (Tonkin). — Choum-choum. Tafia. Extrait d'ananas. PL. VI.— D. et E.2 et 3

4. **Otto** (MARIUS), à Paris, rue Menars, 8. — Essences diverses pour liqueurs. PL. VI.— D. et E.2 et 3

MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

1. **Administrateur, Chef du district de Vatomandy,** Territoire des Betsimisaraka du Sud. — Rhum. Toaka. PL. VI.— C. et D. 4

2. **Delacre** (L.), à Paris, rue Bleue, 9.— Rhum. PL. VI.— C. et D. 4

3. **Dupuy** (J.), à Tamatave.— Distillerie. Rhum de 1899 et de 1900. PL. VI.— C. et D. 4

4. **Seurin frères et Cie,** à Tananarive. — Rhum de 1898 et PL. VI.— C. et D.4

MARTINIQUE

1. **Albert** (L.-T.), à Le Prêcheur. — Spiritueux et alcools. PL. VI.— D.2 et 3

2. **Alfred** (JULES), à Fort-de-France. — Vins d'oranges, de cerises. Shrub. Liqueurs des îles. Sirop de cerises. PL. VI.— D.2 et 3

3. **Aubéry** (AMÉDÉE), à Gros-Morne (Habitation Saint-Etienne). — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

4. **Borde & fils,** à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

5. **Bayardelle** (EMMANUEL), à Basse-Pointe. — Crême d'oranges. PL. VI.— D.2 et 3

6. **Beaudouin** (CHARLES), à Paris, rue de Berri, 38. — Rhums. Liqueurs. PL. VI.— D.2 et 3

7. **Berté** (HIPPOLYTE et RAOUL), à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. Blaisemont & Cie, à Saint-Pierre. — Rhum
PL. VI.— D.2 et 3

9. Blondet (Romain), à Saint-Pierre, rue de Bouillé, 201. — Rhums. Crême de pamplemousse. PL. VI.— D.2 et 3

10. Boisson (Louis), à Fort-de-France. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

11. Calonne (Fernand), à Paris, boulevard Saint-Germain, 152. — Rhums et tafias de la Martinique. PL. VI.— D.2 et 3

12. Clanis (Gaston), à Saint-Pierre. — Rhum. Spiritueux. Liqueurs. PL. VI.— D.2 et 3

13. Corneille (François), au Gros-Morne. — Rhum. Liqueurs. PL. VI.— D.2 et 3

14. Courmont (de), au Macouba. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

15. Delsuc (Antonin), à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

16. Dumoret (Auguste), à Castel-Fort-de-France. — Vin d'oranges, d'ananas, d'oranges amères. PL. VI.— D.2 et 3

17. Dupuis Nouillé (Hubert), à Saint-Pierre. — Rhums, alcools de fruits, liqueurs. PL. VI.— D.2 et 3

18. Duval & Cie, à Saint-Pierre — Rhums. PL. VI.— D.2 et 3

19. Ettori (Pierre-Marie), à Saint-Pierre. — Rhums. Bay-rhum. PL. VI.— D.2 et 3

20. Eustache (Fernand), à Fort-de-France. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

21. Fouché & Cie, à Saint-Pierre. — Liqueurs des Iles. Schrubb. Vin d'orange. Vin d'ananas. PL. VI.— D.2 et 3

22. Gerard frères (J. G. et P.), à Saint-Pierre. — Rhums. Tafias. PL. VI.— D.2 et 3

23. Gaston (J.-J.-E.), à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

24. Gaugain (Charles), à Saint-Pierre. — Liqueurs de Chadeck. PL. VI.— D.2 et 3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

25. Gentille (Théobald de), à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

26. Perinelle (de), à Saint-Pierre. — Rhums. PL. VI.— D.2 et 3

27. Pompignan (de) **& Cassius de Linval** (Vve), Saint-Joseph, habitation Rivière Lézarde. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

28. Grottes (Eugène des), à Saint-Pierre, habitation Plaisance. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

29. Grottes (François des), à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

30. Grottes (Marie-Paul des), à Saint-Pierre, Macouba, habitation Bellevue. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

31. Hermanie (Melle Elmina), à Saint-Pierre, rue Isambert, 23. — Liqueurs d'ananas. Rhums. Tafias. PL. VI.— D.2 et 3

32. Jarry (Mme Marie-Léocadie), à Fort-de-France, rue Perrinon. — Liqueurs. PL. VI.— D.2 et 3

33. Joseph Ormelise Jeanne, à Gros-Morne. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

34. Jusselain (Léon), à Carbet. — Rhums et eaux-de-vie de cannes. PL. VI.— D.2 et 3

35. Knight & fils aîné, à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

36. Lasserre frères, à Saint-Pierre. — Rhums et tafias. PL. VI.— D.2 et 3

37. Le Jeune de Larochetierre (A.), à Saint-Pierre. — Rhum et tafias. PL. VI.— D.2 et 3

38. Littée frères, à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

39. Meyer, à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

40. Molière (John), à Prêcheur. — Moliéna, vin d'oranges, eaux-de-vie. PL. VI.— D.2 et 3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

41. Niner (Georges), à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

42. Ninet (Georges), à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

43. Ninet & Ernoult, à Saint-Pierre.— Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

44. Nollet (Eugène), à Saint-Pierre. — Vins d'oranges. PL. VI.— D.2 et 3

45. Papin-Dupont (André), à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

46. Passionis Dancenis, à Saint-Pierre. — Rhums. PL. VI.— D.2 et 3

47. Paterne (Paul-Auguste), à Saint-Pierre, rue d'Orléans, 23. — Anisette. Crême de cacao. PL. VI.— D. 2 et 3

48. Pécoul (Auguste), à Saint-Pierre (habitation La Montagne). — Rhums. PL. VI.— D.2 et 3

49. Pinaud (Adrien), à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D. 2 et 3

50. Ponk-Tsong (Jules), au Robert. — Rhum. PL. VI.— D. 2 et 3

51. Préville-Rousseau (Auguste), à Saint-Pierre, rue Pesset, 1. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

52. Rième (Georges), à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

53. Roc (Justin), aux Trois-Ilets. — Rhum. Tafia. Liqueurs. PL. VI.— D. 2 et 2

54. Rousseau (Auguste), à Saint-Pierre. — Rhum. PL. VI.— D.2 et 3

55. Rousseau (Charles), à Saint-Pierre. — Rhum vieux. Rhum blanc nouveau. LL. VI.— D.2 et 3

56. Roy Saint-Omer (Théophile), au Lamentin (habitation Mahaut). — Rhum. PL. VI.— D. 2 et 3

57. Saint-Aude (Charlus), au Lamentin. — Rhum. PL. VI.— D. 2 et 3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

58. Saint-Omer Roy (Th.), au Lamentin. — Rhum. Jus et essence de citron. **VL. VI.— D.2 et 3**

59. Saint-Yves (P.-J.-B.), au Diamant. — Bay-Rhum. **PL. VI— D. 2 et 3**

60. Sainval Coipel, à Saint-Pierre. — Rhum. **PL. VI.— D.2 et 3**

61. Simplice (Modeste), au Gros-Morne. — Rhum. **PL. VI.— D.2 et 3**

62. Syndicat agricole de la Martinique. — Bandes de garantie pour bouteilles. **PL. VI.— D.2 et 3**

63. Tranquillin (A.), à Saint-Pierre.— Liqueur de shaddock. **PL. VI.— D.2 et 3**

64. Vernon (Louis), à Basse-Pointe. — Liqueur de mandarines. **PL. VI.— D.2 et 3**

MAYOTTE ET COMORES

1. Faymoreau d'Arquistade (Marquis de), **& Mazaré,** à Mayotte. — Rhum. **PL. VI.— E.2**

Propriétaires.
Exposition universelle Paris 1889, Médaille d'argent.

2. Moquet (Jules), aux Isles-les-Villenoy.— Rhums. **PL. VI.— E.2**

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

1. Administration Pénitentiaire. — Kirsch. Eaux-de-vie. **PL. VI.— D.3**

2. Administration Pénitentiaire (Internat agricole de Néméara). — Eaux-de-vie. Liqueurs. **PL. VI— D.3**

3. Alimentation Pénitentiaire (Pénitencier de Bourail). — Eau-de-vie de ruche. Eau-de-vie de café. **PL. VI.— D.3**

4. Ballande (L.), à Nouméa. — Rhum. **PL. VI.— D.3**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. **Bernheim** (Lucien), à Bacouya. — Rhum. **PL. VI.— D.3**
Distillerie.

6. **Dupuy** (J.), à Nouméa. — Liqueurs. **PL. VI.— D.3**

7. **Greslan** (de), à La Dumbéa. — Ratafia. Curaçao. Vins d'oranges. **PL. VI.— D.3**

8. **Hennequin & Cie**, à Bourail. — Alcools et liqueurs. **PL. VI.— D.3**

9. **Trouin** (César), à Oran. — Sirops d'orgeat, de grenadine, de groseille et de limon. **PL. VI.— D.3**

10. **Villaz frères,** à Saraméa.— Liqueurs de fruits. **PL. VI.— D.3**

RÉUNION

1. **Chatel,** à Saint-Denis. — Eau-de-vie. **PL. VI.— D.2**

2. **Colsn & Cie**, à Saint-Louis, (Etablissements du Gol). — Rhums. Liqueurs. **PL. VI.— D.2**

3. **Crédit Foncier Colonial** (Agence de La Réunion), à Saint-Denis — Eau-de-vie bourbon. Rhum nouveau. Rhum vieux. Liqueurs diverses à base d'eau-de-vie de canne. Eau-de-vie de canne. Alcool de canne. **PL. VI.— D.2**
Siège social, à Paris, rue Modagor Prolongée. Distillerie.

4. **Hugot** (Emile), à Sainte-Rose, Rivière de l'Est. — Rhum. **PL. VI.— D.2**

5. **Isautier frères & Cie**, à Saint-Pierre — Rhums. Eaux-de-vie de canne. Liqueurs de fruits du pays. **PL. VI.— D.2**

6. **Le Coat de Kerveguen,** à Paris, boulevard Latour-Maubourg. — Rhum. **PL. VI— D.2**

7. **Leyritz,** à Saint-Denis. — Liqueurs. Rhum. **PL. VI.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. **Magnan de Bellevue** (P.-Ch.-F.-Claver), à Saint-Benoit. — Rhum. PL. VI.— D.2

9. **Pourquier** (Eugène), à Saint-Denis. — Liqueurs. PL. VI.— D.2

10. **Premont** (Achille), à Saint-Paul. — Alcool de canne à sucre. PL. VI.— D.2

11. **Ricard** (Édouard), à Paris, rue Saint-Dominique, 90. — Rhum. PL. VI.— D.2

12. **Salmon** (Alexandre), à Saint-Denis — Rhum. PL. VI.— D.2

SÉNÉGAL

1. **Société Franco-Africaine d'Importation**, à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 52. — Liqueurs. PL. VI.— E.1

TUNISIE

1. **Bokotsa père & fils,** à La Souka. Anisette. PL. VI.— D.1

2. **Calvo frères,** à Tunis, rue Sidi-Bouhadid, 10. — Anisettes. PL. VI.— D.1

3. **Caruso** (Sébastiano) **& Cie**, à Tunis, rue des Glacières, 18. — Anisettes. Vins toniques. Elixir Caruso. Fernet Caruso. Punch au rhum. PL. VI.— D.1

4. **Chambre de Commerce Française de Tunis,** à Tunis, rue d'Italie. — Eaux-de-vie de figues. Eaux-de-vie de dattes. PL. VI.— D.1

5. **Chambre mixte de Commerce & d'Agriculture du Sud de la Tunisie,** à Sfax. — Boukha. PL. VI.— D.1

6. **Direction de l'Agriculture & du Commerce de la Régence de Tunis,** à Tunis, rue d'Angleterre, 22. — Alcools. PL. VI.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

7. Dumergue & Cie, à Tunis, à la Marine. — Alcool. Procédés de distillation et de traitement des matières végétales en vue d'en extraire l'alcool et la pâte à papier ou fibres textiles. **PL. VI.— D. I**

8. Genevay (Z.), à Tunis, rue d'Espagne, 14. — Vin de quinquina. Vins de Banuyls. Madère, etc. **PL. VI.— D. I**

9. Jacquemart (Baptiste), à Sfax. — Boukha. **PL. VI.— D. I**

10. Licari (G. et E.), à Tunis, rue d'Espagne, 12. — Amer. **PL. VI.— D. I**

Distillerie tunisienne. Usine à vapeur.

Paris 1889, Médaille de bronze et Mention honorable ; Chicago 1893, Diplôme commémoratif.

11. Mannina Salvatore & Cie, liquoristes, à Tunis, rue Sidi Mordjiani, 17. — Fernet. Apéritifs. Anisettes. Punch au rhum, etc. **PL. VI.— D. I**

12. Querci (Amédée), à Tunis, rue Annibal, 6. — Fernet. **PL. VI.— D. I**

13. Ruprich (Robert-Edmond), à Nabeul. — Alcool de miel. **PL. VI.— D. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PAYS ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

1. **Adler-Schott frères,** à Francfort-sur-le-Mein. — Kirsch. Quetsch. **PL. V.— D.2**

2. **Canthal** (Vve M.), à Hanau-sur-le-Mein. — Spiritueux. **PL. V.— D.2**

Distillation de vin. Kirsch et eau de pruneau (Zwetschenwasser). Maison fondée en 1823.

3. **Elmendörf** (E. F.), à Isselhorst (Westphalie). — Eaux-de-vie de grains. Alcool de blé brut et rectifié. **PL. V.— D.2**

Distillerie d'eau-de-vie de blé. Malterie. Fabrique de levure pressée. Eau-de-vie de blé. « Marque Elmendörfer . »

4. **Grossmann** (Oscar), à Dresde. — Produits de la raffinerie de l'esprit-de-vin. **PL. V.— D.2**

Ancienne maison Auguste Buerger.

5. **Homburger** (Max), à Karlsruhe. — Kirsch. Quetsch. Mirabelle. **PL. V.— D.2**

6. **Kœnig** (H.-C.), à Steinhagen. — Eau-de-vie. **PL. V.— D.2**

Spécialité d'eau-de-vie de grains de genièvre nommée Steinhager.
Médailles aux Expositions universelles d'Amsterdam 1883, et Chicago 1893,
Exportation pour tous pays.

7. **Kuhfs** (A. et E.) **& Cie**, à Strasbourg. — Spiritueux. **PL. V.— D.2**

Spécialité de vins et de kirsch d'Alsace. Fournisseur de la cour Impériale et diverses cours princières.

8. **Küss** (Vve P.), à Trèves-sur-la-Moselle. — Punch. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

9. Landauer & Macholl, à Heilbronn. — Kirsch. Quetsch. Kümmel. **PL. V.— D.2**

Représentant à Paris : A. Soupe, 51, rue de Paradis. Maison fondée en 1861, marque de fabrique ; « Le Marteau ».

Vienne 1873, Médaille de mérite ; Philadelphie 1876, Médaille de Mérite.

10. Lappe (Julius), à Neudietendorf. — Cinq bouteilles de Vierkleeblatt Whisky. **PL. V.— D.2**

Représentant : Ju. Lappe. Neudietendorf.

Maison fondée en 1898.

Nombre d'ouvriers 3.

Production annuelle 60.000 litres.

11. Lappe (Th.), à Neudietendorf (Thuringe). — Liqueurs. **PL. V.— D.2**

« Aromatique de Lappe » en flacons originaux, tels que ceux qui sont expédiés en Allemagne et dans les pays de langues allemandes ainsi qu'aux Etats-Unis, « Rosée de Thuringe » en flacons originaux.

Représentants : aux Etats-Unis. (Amérique du Nord) seuls agents : H.-A. Batger et C°, New-York, 77, Water Street. S/agent : Jacob Weber, Philadelphie 722 N. 3e St. Amérique du Sud : Grümbacher et Cie, Boco-del-Toro. Répub. de Colombie ; Para, Brésil, R. Braden et C°. — L' « Aromatique de Lappe » se produit depuis 1828. Propriétaire actuel : Jules Lappe. — Production annuelle : Cent mille litres. Exportation aux Etats-Unis. Marques de fabrique déposées : l' « Ancre » et l'étiquette déposée de l'aromatique Th. Lappe, avec la marque commerciale « Locomotive » et pour la « Rosée de Thuringe » les mots : « Bergthau » (rosée de la montagne) et « Gebirgsthau » (rosée de montagnes).

Sidney 1879, Certificates of award, Médaille second award ; Amsterdam 1883, Médaille de bronze ; Anvers 1885, Médaille de bronze ; Chicago 1893, Médaille et Diplôme.

12. Lœbel (Henry), à Hambourg. — Bitter. **PL. V.— D.2**

Bitter « Angestura ».

13. Lucca Company, Reich & Cie, à Hambourg. — Liqueurs diverses. **PL. V.— D.2**

14. Oberfœll (Otto), à Achern (Bade). — Kirsch. et eau de pruneaux de la Forêt Noire. **PL. V.— D.2**

15. Peters (Hermn Jos.) & **Cie,** à Cologne-sur-le-Rhin. — Punch. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

16. Ripke (Th.), à Hambourg. — Bitter. **PL. V.— D.2**

Bitter « Angostura ».

Propriétaire de la raison sociale Alph. Libbertz, Hambourg.

Représentant pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie : Georges Pflümer, Hameln a/W.

Maison fondée en 1866.

Fournisseur de la ligne Hambourg-Amérique.

17. Scherer (Gg.) **& Cie**, à Langen. — Spiritueux. **PL. V.— D.2**

Maison fondée en 1833.

18. Schlichte (H.-W.), à Steinhagen (Westphalie). — Cognac et eaux-de-vie de grains. **PL. V.— D.2**

Grande distillerie à vapeur de Steinhagen.

Maison fondée en 1777.

19. Schrœmbgens (Med.), à Kaldenkirchen (Rheine). — Bitter. **PL. V.— D.2**

20. Sehmisch (Emile), à Scheibenberg (Saxe). — Spiritueux. Liqueurs. **PL. V.— D.2**

21. Tasche (C.-W.), à Steinhagen (Westphalie). — Genièvre de Steinhagen. **PL. V.— D.2**

22. Tropon-Werke, à Mulheim-sur-le-Rhin. — Cognac aux œufs contenant 10 0/0 de Tropon. **PL. V.— D.2**

6 bouteilles Tropon Advocaat à 3/4 litres.

23. Underberg-Albrecht (H.), à Rheinberg (Bas-Rhin). — Bitter. **PL. V.— D.2**

Inventeur et distillateur de l'Underberg-Boonekamp sous la devise « Semper idem ». Fournisseur breveté à la cour de S. M. l'empereur et roi Guillaume II. Maison fondée en 1846. Exportation dans toutes les parties du monde. Pour les États-Unis et le Canada les seuls représentants sont : MM. Luyties, Brothers, New-York.

Couronné aux Expositions Universelles internationales suivantes : Paris 1855, Londres 1862, Paris 1867, Philadelphie 1876, Sydney 1879, Melbourne 1880, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Bruxelles 1888, Chicago 1893.

24. Wœrner (Aug.), à Kappebrodeck (Bade). — Kirsch. Quetsch. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

AUTRICHE

1. Comité spécial de l'Industrie des liqueurs autrichiennes (Exposition collective du), à Froppau.

Baczewski (J.-A.).
Becher (Jean).
Emperger (Eugène d') et Cie.
Fabrique de liqueurs de S. E. le comte Roman de Potocki.
Frankel (Adolphe) et fils.
Gessler (Siegfried).
Hahn (Ignace).
Lichtwitz (E.) et Cie.
Löw (Armand).
Luxardo (Giromalo).
Pollak (Adolphe) fils.
Soyka (M. F.).
Stroh (Sébastien).
Vlahov (R.).

Vins de liqueurs PL. V.— D.1

BELGIQUE

1. Beukelaer (F.-X. de), à Anvers, avenue des Petits-Coqs, 142. — Elixir d'Anvers. PL. V.— D.2

Liqueur hygiénique créée en 1869.
Bruxelles 1897. Diplômes d'honneur.

2. Brabo, à Anvers. — Alcool et genièvre. PL. V.— D.2
Société anonyme.

3. Cambier & Courtot, à Ostende, rue Saint-Joseph. — Liqueurs. PL. V.— D.2

4. Catteau-Brias (H.), à Bruxelles, rue du Marché-au-Bois, 18. — Liqueurs. PL. V.— D.2

5. Claeys-Bartier (Edmond), à Bruges. — Liqueurs. PL. V.— D.2

6. Compagnie Coloniale & Vinicole, à Bruxelles, rue Lavallée, 7. — Liqueurs. PL. V.— D.2

7. Coumans-Daniels (G.), à Liège, rue du Rêwe, 2. — Liqueurs diverses. Bitter de Liège. Elixir « La Liégeoise ». PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. Cuvelier (E.-J.), à Bruxelles, rue Porte-Rouge, 5. — Spiritueux et liqueurs. **PL. V.— D.2**

9. Delhaize frères & Cie, à Bruxelles, rue Osseghem. — Liqueurs fines de Bruxelles (Ouest). **PL. V.— D.2**

Fabricants de liqueurs. Produits de la distillerie.

Bruxelles 1897, deux Diplômes d'honneur et sept Diplômes de médailles. Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Exposent également groupes 15 et 16.

10. Delleur (L.), à Liège, rue du Pont-d'Avroy, 41 et 43. — Elixir. **PL. V.— D.2**

11. D'hanens-Nobels (H.), à Saint-Nicolas (Waes). — Liqueurs. **PL. V.— D.2**

12. Distilleries Réunies, à Louvain. — Liqueurs. **PL. V.— D.2**

Armand de Ridder. Directeur.

13. Doudlet & Nelis, à Bruxelles, place Royale. — Liqueurs. **PL. V.— D.2**

14. Imbert (O.), à Bruxelles, rue du Marché, 9. — Liqueurs. **PL. V.— D.2**

15. Lecrinier (Oscar), à Bruxelles, Chaussée de Waterloo, 646. — Liqueurs. **PL. V.— D.2**

16. Marcette (Luc), à Spa, avenue du Marteau, 22. — Bitter. Elixir. Curaçao. Anisette. Cassis. Kummel. Sirops. **PL. V.— D.2**

17. Masouelier (E.), à Borgerhout-lez-Anvers. — Amer A.-E. Boonekamp. **PL. V.— D.2**

Expositions universelles de Paris 1889, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Membre du Jury.

18. Mertens (Emmanuel), à Anvers, Longue rue Porte-aux-Vaches. — Liqueurs. **PL. V.— D.2**

19. Mertens (J. F. A.), à Louvain. — Anisette. Curaçao. Bitters. Cassis. Amer. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

20. Mouson (J.), à Namur. — Elixir de Namur, liqueur de dessert. **PL. V.— D.2**

Ancienne maison L. Mouson Gorondal.
Maison fondée en 1857.

21. Nandrin (François), à Liège, boulevard Frère-Orban, 28 et 29. — Liqueurs. **PL. V.— D.2**

22. Nicolet frères, à Verviers. — Cognacs et rhums. **PL. V.— D.2**

23. Nihoul-Meugens (J.), à Anvers, rue Haute, 21. — Liqueurs diverses. **PL. V.— D.2**

Exposition Universelle : Bruxelles 1897, Membre du Jury.

24. Notermans (Jos.) **& Cie,** à Hasselt. — Alcool. Genièvre. Liqueurs. **PL. V.— D.2**

Distillateurs-rectificateurs, liquoristes.
Expositions Universelles et internationales : Anvers 1885, Médaille de bronze ; Barcelone 1888, Médailles d'or ; Paris 1889, deux Médailles d'argent ; Bruxelles 1897, Membre du Jury.

25. Pazyls et fils, à Malines, rue de la Chaussée, 10. - Liqueur, dite « Elixir Africain ». **PL. V.— D.2**

26. Romdenne (Louis), à Bruxelles, rue Van Eyck, 50. — Liqueurs et spiritueux divers. **PL. V.— D.2**

27. Schaltin & Cie, à Spa.— Elixir de Spa. **PL. V.— D.2**

Liqueur créée en 1858.
Ancienne maison Schaltin Pierry et Cie.
Paris 1867, Médaille de bronze ; Paris 1878, Médaille d'argent ; Londres 1862, Médaille de bronze ; Vienne 1873, Médaille de Mérite ; Philadelphie 1876, Médaille de bronze ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Grand Prix.

28. Schmidt (Émile), à Bruxelles, rue Cornet-de-Grez. — Amer. **PL. V.— D.2**

29. Simkens (Alphonse), à Anvers, Chaussée de Turnhout, 120 et 122. — Liqueurs. **PL. V.— D.2**

Paris 1878, Mention honorable ; Paris 1889, deux Médailles de bronze ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent ; Anvers 1885, Médaille d'argent ; Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

30. Simon & fils (A.-J.), à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, rue Fontainas, 26. — Amer. PL. V.— D.2

31. Tiberghien Delevoy (G.), à Anvers, Marché Saint-Jacques 47. — Liqueurs. Sirops. PL. V.— D.2

32. Van Cutsem-Schepens (H.), à Bruxelles, Chaussée de Helmet, 211. — Liqueurs. PL. V.— D.2

33. Vanden-Hoff (E.) & Cie, à Liège, rue Bonne-Femme, 30. — Cognac. PL. V.— D.2

34. Vandenperre (J.), à Bruxelles, rue Royale, 288. — Amer. PL. V.— D.2

35. Vanderschrieck (Frères), à Bruxelles, rue Vanderschrieck, 43. — Liqueurs. PL. V.— D.2

Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles, 1897, Membre du Jury.

36. Vervloet (Théodore), à Bruxelles, rue de Brabant, 18. — Liqueurs. PL. V.— D.2

37. Wodon (Gustave fils), à Liège, rue Féronstrée, 127. — Liqueurs. PL. V.— D.2

BOSNIE - HERZÉGOVINE

1. Département de l'Agriculture, à Sarajevo. — Eaux-de-vie de pruneaux (Slivovitz). PAV. PL. II

2. Franicevic & Pavicic, à Sarajevo. — Eaux-de-vie de pruneaux. PAV. PL. II

3. Kadic (Abdulah), à Kopanice, près Brčka (Bosnie). — Eaux-de-vie de pruneaux. PAV. PL. II

4. Kojdic (Savo), à Brčka (Bosnie). — Eaux-de-vie de pruneaux. PAV. PL. II

5. Kovacevic (Stefan), à Brčka (Bosnie). — Eaux-de-vie de pruneaux. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

6. Kulier (Marco), à Fojnica (Bosnie). — Eaux-de-vie de pruneaux. **PAV. PL. II**

7. Mitrovic (Dimso), à Brčka (Bosnie). — Eaux-de-vie de pruneaux. **PAV. PL. II**

8. Olehla (Josef), à Gorazda (Bosnie). — Eaux-de-vie de pruneaux. **PAV. PL. II**

BULGARIE

1. Batcheff (Ivan-St.), à Balianité (Arrondissement de Gabrovo). — Eau-de-vie de prunes. **PAV. PL. II**

2. Balabanoff (Todor), à Mezdra (Dép. Vratza). — Alcool d'industrie. **PAV. PL. II**

3. Boïtcho Bogoeff, à Küstendil. — Eau-de-vie de prunes. **PAVI PL. II**

4. Bomonti, à Plovdiv. — Alcool. **PAV. PL. II**

5. Christoff frères, à Soungourlari (Arrondissement de Karnobad). — Amer. **PAV. PL. II**

6. Echoua & Cie, à Sofia. — Vermouth. Amer. Fernet. Rhum. **PAV. PL. II**

7. Ferdinand I (S. A. R.), Prince de Bulgarie, à Varna.— Eaux-de-vie du château d'Euxinograde. Liqueur et Vermouth. **PAV. PL. II**

8. Hagienoff, à Sofia. — Alcool d'industrie. **PAV. PL. II**

Usine d'alcool à Kniajevo, fondée en 1881.

9. Konstandi D. Tchomakidi & fils, à Kavarna. — Absinthe. Amer. Liqueurs. **PAV. PL. II**

10. Krskieff (Stefan), à Vratza. — Vermouth et liqueurs. **PAV. PL. II**

11. Krstu Christoff, à Araplar (Arrondissement de Popovo). — Eau-de-vie de prunes. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

12. Lozanoff & Djonoff, à Viddin. — Alcool.
PAV. PL. II

13. Mateeff frères, à Stara-Zagora. — Liqueurs. PAV. PL. II

14. Norcoff (Nicolas-P.), à Küstendil. — Eau-de-vie de prunes. PAV. PL. II

15. Petrakidis frères, à Katounitza (Département de Plovdiv). Alcool PAV. PL. II

16. Popoff (Pètre-D.), à Sovolyano (Département de Küstendil). — Eau-de-vie de prunes. PAV. PL. II

17. Tzanco V. Dustabanoff, à Gabrovo. — Eau-de-vie de prunes. PAV. PL. II

18. Tzenoff (Gherghi), à Sistov. — Liqueurs aux framboises.
PAV. PL. II

DANEMARK

1. Cohn (Albert), à Copenhague S. K. Annaplads, 10. — Punch.
PL. V.— C. I

2. Fabrique Danoise de Vin & Conserves, à Faaborg. — Liqueurs. PL. V.— C. I

3. Fabrique de Vins de Fruits & Liqueurs, à Copenhague, Livjaegergade, 23. — Vins de fruits. PL. V.— C. I

4. Jakobsen (J. J.), à Faaborg. — Liqueurs. Punch. PL. V.— C. I

5. Nielsen (Chr.-Kyhnaeb), à Copenhague. — Amer.
PL. V.— C. I

6. Société Anonyme des Fabriques Danoises d'Alcool. — Alcools. Eau-de-vie de grains. PL. V.— C. I

7. Westesen Jens, à Aarhus. — Sirops et liqueurs. PL. V.— C. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉQUATEUR

1. Andrade (Modesto N.), à Ibarra. — Eau-de-vie de canne. Curaçao. Liqueurs d'oranges. Crème de café. Boisson au rhum. Absinthe. Bitter. Jus de citron. **PL. V.— D.7**

2. Barahona (Antonio), à Quito. — Rhum. Elixir de coca. Eau-de-vie de canne. **PL. V.— D.7**

3. Barragan (Juan-Daniel), à Babahoyo. — Eau-de-vie anisée. **PL. V.— D.7**

4. Charpentier (Gaston), à Quito. — Liqueurs de différentes sortes. **PL. V.— D.7**

5. Fioravanti (Juan T.), à Guayaquil.— Liqueurs et spiritueux. **PL. V.— D.7**

6. Machiavello & Cie, à Guayaquil.— Alcools. **PL. V.— D.7**

7. Morla (Homero), à Guayaquil. — Alcool de canne à sucre. **PL. V.— D.7**

8. Noriega & Fils, à Guayaquil. — Eau-de-vie de canne anisée. **PL. V.— D.7**

9. Noriega (Palmiro), à Guayaquil. — Liqueurs. Apéritifs Eau-de-vie de canne, etc. **PL. V.— D.7**

10. Plaza (Alamiro),à Guyaquil.—Amer eupeptique. **PL. V.— D.7**

11. Serrano (Francisco), à Machala.— Liqueur d'ananas. **PL. V.— D.7**

12. Velazco (Francisco), à Esmeraldas. — Alcool de canne à sucre. **PL. V.— D.7**

13. Vignolo Frères & Castagneto, à Guayaquil. — Liqueurs. **PL. V.— D.7**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ESPAGNE

1. **Amiel** (Juan-Bautista), à Saint-Sébastien (Province de Guipuzcoa). — Liqueurs. PL. V.— D. I
   Chicago 1893, Médaille.

2. **Aparici y Sanz,** à Ayelo de Malferit (Province de Valence). — Liqueurs et sirops. PL. V.— D. I

3. **Bernal Garcia** (Lorenzo), à Valladolid, place de la Libertad, 13. — Liqueurs. PL. V.— D. I

4. **Bosch Grau** (Vicente), à Badalona (Province de Barcelone). — Liqueur. PL. V.— D. I

5. **Canony** (José), à Mataró (Province de Barcelone). — Liqueur. PL. V.— D. I

6. **Clarós Creixell** (Andrés), à Badalona (Province de Barcelone). — Sirops et fruits. PL. V.— D. I

7. **Diaz y Cª** (Julian), à Cariñena (Province de Saragosse). — Liqueurs. PL. V.— D. I

8. **Domecq** (B.-L.), à Santander, rue de Limen, 3, 5 et 7. — Liqueurs et sirops. PL. V.— D. I

9. **Esbarranch** (Pedro-José), à Palma de Mallorque (Province de Baléares). — Liqueur. PL. V.— D. I

10. **Escat** (Emilio-J.), à Barcelone, Ronda de San Pedro, 9. — Liqueurs. PL. V.— D. I

11. **Fernandez frères,** à Guadalcanal (Province de Seville). — Eau-de-vie anisée et « Flor de la Sierra ». PL. V.— D. I

12. **Foix y Julivert** (Jaime), à Vendrell (Province de Gerona). — Vermouth. PL. V.— D. I

13. **Fort Capará** (Juan), à Madrid, rue de la Paloma, 8. — Liqueurs. PL. V.— D. I

14. **Garau** (Damian), à Lluchmayor (Province de Baléares). — Liqueurs. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

15. García Fernandez (Gérónimo), à Medina del Campo (Province de Valladolid). — Boissons au rhum. PL. V.— D. I

16. Hermosa & fils (E.), à Burguillos (Province de Badajoz). — Sirops. PL. V.— D. I

17. Lobez Vallejo (Vicente), à Saragosse, place du Justicia, 3. — Liqueur. PL. V.— D. I

18. Magua y Mondragon (Fausto), à Muniain de la Solana (Province de Navarre). — Liqueurs. PL. V.— D. I

19. Martinez y Garcia de la Peña (Justo), à Xeres de la Frontera (Province de Cadix). — Genièvre. Punch. Rhum. PL. V.— D. I

20. Martinez Imbert (J.), à Valence, rue de Pascual y Genis, 13. — Punch et liqueur. PL. V.— D. I

21. Mollfulleda (Magin), à Arenys de Mar (province de Barcelone). — Liqueurs. PL. V.— D. I

22. Pedrosa (Josefa), à Barcelone, Rambla de los Estudios, 2. — Liqueur. PL. V.— D. I

23. Pérez Verdú frères, à Monóvar (Province d'Alicante). — Liqueurs. PL. V.— D. I

24. Pomés (Vve de Pablo), à Bilbao, rue Fernandez del Campo. — Cognac. Rhum. Kirsch. PL. V.— D. I

25. Punti frères, à Barcelone, rue de Cortes, 372. — Liqueurs. PL. V.— D. I

26. Soto (José de), à Xéres de la Frontera (Province de Cadix). — Punch. PL. V.— D. I

27. Société anonyme La Tizona del Campeador, à Aranda de Duero (Province de Burgos). — Liqueur. PL. V.— D. I

28. Vela (fils de Pedro), à Quintanar de la Orden (Province de Tolede). — Anisette. PL. V.— D. I

29. Ventura & Cª (P.), à Barcelone, Paseo de la Aduana, 13. — Liqueurs. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉTATS-UNIS

1. **Bernheim brothers**, à Louisville, (Kentucky). — Whiskeys « Bourbon ». **PL. V.— D.2**
   Chicago 1893, Médaille.

2. **Cook et Bernheimer Company,** à New-York, Franklin St., 144. — Whiskeys « Old Valley », et « Mount Vernon ».

3. **Crown Distilleries Company,** à San-Francisco, (Californie). — Whiskey « Bourbon », Whiskey de seigle et de malt, Cocktails. **PL. V.—D.2**

4. **Cunningham** (J.-J.), à Louisville, (Kentucky). — Whiskeys « Bourbon ». **PL. V.— D.2**

5. **Hamburger** (Ph.), **Company,** à Brownsville, (Pennsylvanie). — Whiskeys de seigle. **PL. V.— D.2**

6. **Heublein** (G.-T.), **& brothers,** à Hartford, (Connecticut). Whiskeys et Cocktails. **PL. V.— D.2**

7. **Kirk** (H.-B.), **& C°,** à New-York, Fulton-Street, 67 et 69. — Whiskey de seigle « Old Crow ». **PL. V.— D.2**

8. **Large Distilling Company,** à Pittsburg, (Pensylvanie). — Whiskeys de seigle. **PL. V.— D.2**

9. **Mc Culloch** (J.-W.), à Owensboro, (Kentucky).— Whiskey « Green River ». **PL. V.— D.2**

10. **Maryland Distilling Company,** c Baltimore, Maryland. — Whiskeys de seigle. **PL. V.— D.2**

11. **Meadville Distilling Company,** à Vallonia, (Pensylvanie. — Whiskeys de seigle. **L. V.— D.2**

12. **Ministère de l'Agriculture,** (Section de Chimie), à Washington, D. C. — Whiskeys. Rhums. Alcools. Sirops et liqueurs. **PL. V.— D.2**

13. **Netter** (David) **& C°,** à Philadelphia, (Pensylva nie). — Whiskey de Seigle « Telegram ». **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

14. Old Nick Williams Company, à Williams, (North Carolina). — Whiskey « Old Nick Williams ». PL. V.— D.2

15. Rheinstrom, Bettman, Johnson & C⁰, à Cincinnati, (Ohio). — Liqueurs. Cordiaux et amers. PL. V.— D.2

16. Steinhart, Brothers & Company, New-York, Mott St., 144. — Whiskey de Seigle « Roxbury ». PL. V.— D.2

17. Stitzel brothers, à Louisville, (Kentucky). — Whiskey « Bourbon ». PL. V.— D.2

18. Victor Malt Whiskey Company, à San-Francisco, (Californie). — Whiskey de mlat. PL. V.— D.2

19. Xander (Christian), à Washington, D. C. — Cordiaux et amers. PL. V.— D.2

CUBA

1. Aldabo & C⁰. — Liqueurs. PL. VI.— E.3

2. Arrechavala & C⁰. — Alcools. PL. VI.— E.3

3. Artiz (Antonio). — Liqueurs. PL. VI.— E.3

4. Baccardi (Emilio) **& C⁰.** — Alcools. Liqueurs. Rhum. PL. VI.— E.3

5. Berenguer (J.-M.). — Alcools. PL. VI.— E.3

6. Echevarria & C⁰. — Alcools. PL. VI.— E.3

7. Esteban, Pi & C⁰. — Liqueurs. PL. VI.— E.3

8. Fabrica de Daviz. — Liqueurs. PL. VI.— E.3

9. Fernandez-Enriquez (A.). — Liqueurs. PL. VI.— E.3

10. Ferry (E.) **y H^no.** — Alcools. PL. VI.— E.3

11. Llana & C⁰. — Alcools. PL. VI.— E.3

12. Oyarzabas (S^r). — Rhum. PL. VI.— E.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

13. Pedro Paz Rego. — Vermouth de canne à sucre. PL. VI.— E.3

14. Robato Beguiristain. — Alcools. Liqueurs. PL. VI.— E.3

15. Rodriguez & C⁰. — Rhum. PL. VI.— E.3

16. Zamora (S^r). — Rhum. PL. VI.— E.3

GRANDE-BRETAGNE

1. Bestel Nicles, à Port-Louis (Ile Maurice). — Rhum. PL. VI.— C.1

2. Buchanan (JAMES) **& C⁰,** Londres, E. C., 26, Holborn. — Whiskey écossais. PL. V.— D.2

Maisons à Glasgow et Leith. A Paris, 217, rue Saint-Honoré.

3. Chivers (S.) **& Sons,** Histon, Cambridge. — Liqueurs divers. PL. V.— D.2

4. Collier & C⁰ à Plymouth, 63, Southside Street. — Liqueurs: Prunelle de Devonshire, Cherry Brandy (eau-de-vie de cerises), Abricot Brandy (eau-de-vie d'abricots), Peach Bitters (amers de pêche), etc. PL. V.— D.2

Succursales: 106. Old Town Street, à Plymouth, à Torquay, à Porstsmouth, et à Malte. Fournisseurs patentés de S. M. la Reine d'Angleterre et de S. A. R. le Prince de Galles.

5. Corby (H.), à Belleville (Ontario, Canada). — Sirops et liqueurs. Spiritueux divers. Alcool de commerce. PL. VI.— C.1

6. Dewar (JOHN) **& Sons, Limited,** à Perth, (Ecosse) — Whisky écossais. PL. V.— D.2

7. Dias (ARNOLD), à Ceylan. — Arack (spiritueux distillé de fleurs de coco). PL. VI.— C.1

8. Dunville & C⁰, à Belfast Ireland, (Royal Irish). — Whisky irlandais. PL. VI.— C.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

9. Fienzi (DANIEL) **& C⁰,** Kingston (Jamaïque), 29, Port Royal Street. — Liqueurs. **PL. VI.— C.1**

10. Gooderham & Worts, à Toronto (Canada). — Sirops et liqueurs. Spiritueux divers. Alcool de commerce. **PL. VI.— C.1**

11. Grandpré (DARUTY DE), à Mon Iresot, (Ile Maurice). — Rhum. **PL. VI.— C.1**

12. Idris & C⁰, Limited, Londres, N. W., Pratt Street, (Camden Town). — Sirops et essences. **PL. V.— D.2**

Succursales à Liverpool, Southampton et Canterbury.

13. Jakson (JOHN) **& C⁰** Mitcham Road West-Croydon, Surrey. — Essence de menthe (deppemrinck). **PL. V.— D.2**

Distilleries.

Exposent également classe 90.

14. Joshua brothers, à Londres, E.-C., MarkLane, 26 et 28. — Eau-de-vie et Whisky, en bouteilles (Produits d'Australie). **PL. VI.— C.1**

15. Melchers Gin Spirit Distillery C⁰, à Montréal (Canada). — Sirops et liqueurs. Spiritueux divers. Alcool de commerce. **PL. VI.— C.1**

16. Old Bushmills, Distillery Company Limited, Belfast (Irlande), Hill Street. — Whiskey. **PL. V.— D.2**

Maison à Londres, 42, Norfok Sᵗ Strand.

17. Province Ouest, à Arack (Ceylan). — Spiritueux distillés de noix de coco. **PL. VI.— C.1**

J.-B. Ellis, agent du Gouvernement.

18. Seagram (JOSEPH-E.), à Waterloo (Ontario, Canada). — Sirops et liqueurs. Spiritueux divers. Alcool de commerce. **PL. VI.— C.1**

19. Siegert (Dʳ A.-G.-B.) **& fils,** à Port d'Espagne (Trinité). — Amers. **PL. VI.— C.1**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

20. Symons (JOHN) **& C° Limited**, à Totnes, (Devonshire). — Liqueurs divers. **PL. VI.— D.2**

Succursale à Ratcliff, Londres.
Cidre préparé spécialement pour l'exportation dans les climats chauds.

21. Thorne (B.) **& fils, Limited** à Londres, E. C., 74, Great Tower Street. — Whishy écossais et irlandais. **PL. V.— D.2**

22. Tostée Evenor, à Port-Louis (Ile Maurice). — Rhum. **PL. VI.— C.1**

23. Tyack (EDWARDS) **Martin & C°,** à Port-Louis (Ile Maurice). — Rhum. **PL. V.— D.2**

GRÈCE

1. Angelopouli frères (D.), à Calamata (Messénie). — Spiritueux divers. **PAV. PL. II**

2. Barbaressos frères, Au Pirée (Attique). — Apéritif, mastic, etc. **PAV. PL. II**

3. Callicounis (NICOLAS-G), à Calamata (Messénie). — Liqueurs, spiritueux divers. **PAV. PL. II**

4. Camitsis (G.-N.), à Sparte (Laconie). — Apéritif, mastic, raki. **PAV. PL. II**

5. Caramanos (G.), à Volo (Thessalie).— Spiritueux divers.. **PAV. PL. II**

6. Catsidas (NICOLAS-CHR.), à Tyrnavos (Thessalie). — Apéritif « Ouso ». **PAV. PL. II**

7. Charilaos (E.) **& Cie,** Le Pirée (Attique). — Spiritueux divers. **PAV. PL. II**

8. Colakis (JACQUES), à Athènes.— Spiritueux divers. **PAV. PL. II**

9. Colocouris (J.-A.), à Syra (Cyclades). — Spiritueux divers. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

10. Colombos (D.-J.), à Larisse (Thessalie). — Spiritueux divers. PAV. PL. II

11. Corianitis (Léonidas-S)., à Zante. — Liqueurs sucrées. PAV. PL. II

12. Cortessis (Panagiotis), Au Pirée (Attique). — Spiritueux divers. PAV. PL. II

13. Déditsi frères, à Chalcis (Eubée). — Apéritif « Ouso ». Vermouth. PAV. PL. II

14. Domanikiotis (Démétrius), à Tyrnavos (Thessalie). — Apéritif « Ouso » et liqueurs. PAV PL. II

15. Guiseppe Massaria & Cie, à Patras. — Liqueurs diverses. PAV. PL. II

16. Ivos (Démétrius), à Xirachori (Eubée). — Liqueurs. PAV. PL. II

17. Katsaris (Antoine), à Tyrnavos (Thessalie). — Apéritif « Ouso ». PAV. PL. II

18. Katsaris (Georges-N.), à Tyrnavos (Thessalie). — Apéritif « Ouso ». PAV. PL. II

19. Marcopoulos (Chr.-P.), à Pyrgos (Achaïe et Elide). — Liqueurs diverses. PAV. PL. II

20. Métaxas (S. et E.), Le Pirée (Attique). — Liqueurs diverses. PAV. PL. II

21. Paléologos (Démétrius), à Syra (Cyclades). — Spiritueux divers. PAV. PL. II

22. Palmoutsou (les fils Michel), à Syra (Cyclades). — Spiritueux divers. PAV. PL. II

23. Panagiotopoulos (Christos), à Tripolis (Arcadie). — Spiritueux divers. Liqueurs. PAV. PL. II

24. Panagos (N.-E.) **& Kiapékos** (Jean), à Chalcis (Eubée). — Apéritif « Uso ». PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

25. Papajeannakis (Stamatius), à Athènes. — Apéritif au mastic. PAV. PL. II

26. Pératikos (Eustratius), à Syra (Cyclades). — Spiritueux divers. PAV. PL. II

27. Pétropoulos (Pierre-C.), à Missolongh.i (Étolie). — Spiritueux divers. PAV. PL. II

28. Phoussaras (G.) **frères,** à Chalcis (Eubée). — Apéritif « Ouso ». PAV. PL. II

29. Pipinélis (Georges), Au Pirée (Attique). — Spiritueux divers PAV. PL. II

30. Pouris (Démosthènes), à Athènes. — Spiritueux. PAV. PL. II

31. Procopis (André-G.), à Argostoli (Céphalonie). — Liqueurs. PAV. PL. II

32. Seggopouli frères, à Volo (Thessalie). — Spiritueux et liqueurs. PAV. PL. II

33. Société des Distilleries réunies, à Chalcis (Eubée). Spiritueux divers. PAV. PL. II

34. Solou (Jean) **& Cie,** à Athènes. — Liqueurs diverses. PAV. PL. II

35. Spétsiéris (Théothokis), à Lixouri (Céphalonie). — Liqueurs. PAV. PL. II

36. Triantaphyllou frères (Th.), à Calamata (Messénie). — Spiritueux divers. PAV. PL. II

37. Tripolitsiotis (Nicolas), à Patras. — Spiritueux divers. PAV. PL. II

38. Tripolitsiotis frères, à Patras. — Spiritueux divers. PAV. PL. II

39. Tsétsis (Anastase), à Arte. — Apéritif « Ouso ». PAV. PL. II

40. Tsitsès (Thomas), à Missolonghi (Etolie). — Spiritueux divers. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

41. Zambulos (Apost. et Const.), à Volo (Thessalie). — Spiritueux divers. **PAV. PL. II**

42. Zannos Roche & Cie, à Athènes. — Alcool. Liqueurs. **PAV. PL. II**

43. Zaphiris (Nic.-G.), à Syra (Cyclades). — Spiritueux divers. **PAV. PL. II**

44. Zarocostas (Constantin), Le Pirée (Attique). — Apéritif. Mastic et liqueurs. **PAV. PL. II**

45. Zissimos (Georges-E.), à Missolonghi (Etolie). — Spiritueux divers. **PAV. PL. II**

46. Zogopouli frères & Prévézanos, à Patras. — Apéritif au mastic et liqueurs diverses. **PAV. PL. II**

47. Zogopoulos (Chr.-N.), à Patras. — Spiritueux divers. **PAV. PL. II**

GUATÉMALA

1. Pinetta & Cia, à Guatémala. — Produits de distillerie. Collection de liqueurs. **PL. V.— E.6**

HONGRIE

HONGRIE

1. Béldi (Théodore), à Bodola. — Eau-de-vie de prunes. **PL. V.— D. I**

2. Blüh (Joseph), à Vág-Besztercze. — Eaux-de-vie de genièvre et de prunes. **PL. V.— D. I**

3. Borhy (Georges de), à Gyöngyös. — Eaux-de-vie de marc, de lie et de fruits. **PL. V.— D. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

4. Braun frères, à Budapest, Ullöiüt. — Liqueurs. PL. V.— D. I

Maison fondée en 1839. (Fabrique de Liqueurs). Exportation dans tous les pays.

5. Demeter (Robert), à Kézdi-Vásárhely. — Spiritueux divers. PL. V.— D. I

6. Deutschländer (Michel), à Tata-Tóváros (Komáron). — Eaux-de-vie de marc, de lie, d'abricots, de prunes, de genièvre, de cognac, etc. PL. V.— D. I

7. Donáth (Aloyse), à Pilis-Maróth. — Liqueurs assorties. PL. V.— D. I

8. Egyedi (Louis d'), à Ujpest. — Produits et résidus secs de distillerie. PL. V.— D. I

9. Eichenwald (Edmond) **jeune,** à Csácza (Trencsén). — Eau-de-vie de genièvre. PL. V.— D. I

10. Epstein (Guillaume), à Sümegh. — Eaux-de-vie de prunes (Silvorium) PL. V.— D. I

11. Friedländer (Jules), à Német-Lipcse. — Eau-de-vie de genièvre. PL. V.— D. I

12. Grünwald (Eugène), à Cabuna. — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

13. Gschwindt, à Budapest. — Alcools et liqueurs. PL. V.— D. I

Société anonyme de Fabriques d'alcools, liqueurs, etc.

14. Herzog (Philippe), à Verbó. — Eau-de-vie de genièvre. PL. V.— D. I

15. Jakabfi (Léopold), à Élesd. — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I.

16. Jontz (François), à Gyula. — Eaux-de-vie de marc et de prunes. PL. V.— D. I

17. Kaufmann (Jacques), à Budapest. — Eaux-de-vie de fruits. Liqueurs. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

18. Kellermann (ISIDORE), à Szoblahó (Trencsen). — Eaux-de-vie de prunes et de genièvre. PL. V.— D.I

19. Kirbisch (FRANÇOIS), à Muraszombat. — Eaux-de-vie de prunes et de genièvre. PL. V.— D.I

20. Kiss (ALEXANDRE), à Kolozsvár. — Eau-de-vie de prunes 1834. PL. V.— D.I

Propriétaire.

21. Kojnovits (ALEXANDRE), à Ujvidék. — Eaux-de-vie de prunes. PL. V.— D.I

22. Konigstädtler frères, à Ujvidék. — Eaux-de-vie de prunes de Syrmie. PL. V.— D.I

23. Krausz, à Budapest. — Produits de la distillerie. PL. V.— D.I

Distillerie et Fabrique de levure.

24. Lamm (ARMAND), à Fekete-Puszta (Veszprém). — Alcool brut. PL. V.— D.I

25. Leipziger (GUILLAUME), à Budapest. — Alcool brut et raffiné. PL. V.— D.I

26. Linzer (CHARLES) **& fils,** à Budapest, Ujpesti ut, 86. — Esprit-de-vin. Alcool. PL. V.— D.I

27. Löwinger (SIMON) **& fils,** à Vág-Ujhely. — Eaux-de-vie de prunes, de genièvre et de marc. PL. V.— D.I

28. Lövy & Zlattner, à Ó'Besztercze. — Eaux-de-vie de prunes et de genièvre. PL. V.— D.I

29. Mandel (EDOUARD) **& Cie,** à Nyirbátor. — Produits de distillerie. PL. V.— D.I

30. Mandl (LADISLAS), à Lónyabánya (Nógrad). — Eau-de-vie de genièvre. PL. V.— D.I

31. Nagy (GABRIEL), à Nagy-Kágya (Bihar). — Eaux-de-vie de prunes et d'abricots. PL. V.— D.I

32. Neumann frères, à Arad. — Alcool brut et raffiné. Levure. Alcool filtré « Hungaria ». PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

33. **Nyirády** (Ladislas), à Kecskemét. — Eau-de-vie d'abricots. PL. V.— D.I

34. **Pollág** (Géza), à Szomolnok (Szepes). — Vins de framboises, d'airelles. Eaux-de-vie de camomille. PL. V.— D.I

35. **Rohonczy** (Gédéon de), à Török-Becse. — Eau-de-vie de melons saccharins. PL. V.— D.I

36. **Sándor** (Albert), à Nagy-Solymos. — Eau-de-vie de genièvre. PL. V.— D.I

37. **Schnitzer & Weiss,** à Budapest, Csengery-Utcza, 53. — Liqueurs stomachiques végétales. PL. V.— D.I

38. **Schœller & Cie,** à Léva. — Alcool brut et raffiné. PL. V.— D.I

39. **Schwartz** (Maurice), à Mátészalka. — Alcool brut. PL. V.— D.I

40. **Sigmond frères,** à Kolozsvár. — Alcool. PL. V.— D.I

41. **Société anonyme de Distillerie et Raffinerie de Györ.** — Produits de distillerie. PL. V.— D.I

42. **Société anonyme des Distillateurs et Raffineurs Agricoles de Szepes,** à Löcse. — Spiritueux et liqueurs. PL. V.— D.I

43. **Société anonyme de la Distillerie et Raffinerie de Temesvár.** — Produits de la distillerie. PL. V.— D.6

44. **Steiner** (Joseph), à Kapuvár (Sopron). — Eaux-de-vie de prunes de 1894. PL. V.— D.6

45. **Szevera** (Charles), à Ponyvád (Gyor). — Alcool. Huiles empyreumatiques. PL. V.— D.6

46. **Teleki** (Comte Ladislas-Jules), à Kendi-Lóna. — Spiritueux divers. PL. V.— D.6

47. **Tichy** (Nicolas), à Budapest.— Spiritueux divers. PL. V.— D.6

48. **Weiner** (Henri), à Hont-Bagonya. — Eaux-de-vie de fruits et de genièvre. PL. V.— D.6

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

49. **Weiss** (Moïse) **& fils** (Bernard), à Munkács. — Alcool brut. PL. V.— D.6

50. **Zwack** (J.) **& Cie**, à Budapest. — Liqueur stomachique. Allasch. Curaçao, eau-de-vie de prunes. PL. V.— D.6

CROATIE-SLAVONIE

1. **Bartholovich** (Antoine), **fils**, à Osiek. — Eau-de-vie. PL. V.— D.I

2. **Brundschmid** (Mathieu), **& fils**, à Zupanja. — Eau-de-vie. PL. V.— D.I

3. **Consulich** (Antoine), à Susak. — Marasquin. PL. V.— D.I

4. **Drobac** (Étienne) à Vukovar. — Eau-de-vie. PL. V.— D.I

5. **Grünwald** (Eugène), à Cubana. — Eau-de-vie. PL. V.— D.I

6. **Herman** (A.), à Varazdin. — Eau-de-vie. LL. V.— DI

7. **Kutjevo** (Domaine), à Kutjevo. — Eau-de-vie, PL. V.— D.I

8. **Libkovié** (Charles), à Zupanje. — Eau-de-vie. PL. V.— D.I

9. **Odescalchi** (Balthazar), à Ilock.— Eau-de-vie. PL. V.— D.I

10. **Tüköry** (Antoine), à Daruvar. — Eau'de-vie. PL. V.— D.I

ITALIE

1. **Alberti** (Joseph), à Benevento. — Liqueur Sfrega. PL. V.— D.I

2. **Anaclerio** (Sauveur), à Bari (Italie). — Rhum. PL. V.— D.I

3. **Antoniazzi** (P. V. frères), à Conegliano (Trévise). — Vermouth. PL. V.— D.I

4. **Barattucci** (Jules), à Pescara (Chiesi). — Liqueur Corfinio. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. Barbieri (Joseph), à Campolattaro (Benevento). — Liqueur « Chromel ». PL. V.— D.I

6. Berrettoni (R. Di L.), à Livourne. — Anisette. PL. V.— D.I

7. Biffi-Rossi, à Milan, Viale Monforte, 9. — Liqueur. PP. V.— DI

8. Branca frères, à Milan, Via Broletto, 35. — Liqueurs. PL. V.— D.I

Spécialités : Fernet Branca. Amer. Tonique. Corroboratif. Digestif.

Grand Diplôme d'Honneur et Médailles d'or à toutes les principales Expositions Internationales.

Cognac C. R., Vermouth. Crème et liqueurs différentes.

Représentant pour Paris : MM. Leganey et Delbergue, 77, rue Réaumur.

9. Brena (François), à Saluzzo (Coni). — Amer. Elixir Macarons Isabella. Vermouth. PL. V.— D.I

10. Bruno frères, à Lecce, rue Templari.— Digestif. Elixir au quinquina. Fumigateurs. PL. V.— D.I

11. Buton & Cie, à Bologne. — Liqueurs. PL. V.— D.I

Elixir Coca, Amaro Felsina, Punch Buton, etc., etc. Maison fondée en 1865.

Médaille d'or, Paris 1878.

12. Calissano (Louis) **& fils,** à Alba (Coni). — Vermouth. PL. V.— DI

13. Campari frères, à Milan. — Cordial et bitter. PL. V.— D.I

14. Canciani & Da Ponte, à Plaino (Udine). — Liqueurs. PL. V.— D.I

15. Candido (Dominique de), à Udine. — Liqueur amère d'Udine. PL. V.— D.I

16. Capocaccia (Romulus), à Rome.— Liqueurs. Elixir. Anisette PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

17. Capriolo & Airaldi, à Turin. — Liqueurs. PL. V.— D.I

18. Cavoretto (Pierre), à Bussoleno (Turin). — Liqueurs Genepis, Flora Legusina ; Amer. PL. V.— D.I

19. Cestaro (Pierre), à Adria (Ravigo). — Liqueur. Anisette. PL. V.— D.I

20. Cherubini (Anselme), à Reggio Emile. — Amer. PL. V.— D.I

21. Chazpillettes & Compagnie, à Turin. — Vermouth. PL. V.— D.I

22. Chiara (Dominique), à Rome, rue Nationale, 57. — Liqueur du Pellegrino. PL. V.—D.I

23. Cito (François) **& Cie,** à Naples, rue Medina, 32. — Eau-de-vie. Elixir. Liqueur des Chartreux. Anisette. PL. V.— D.I

24. Cinzano (François) **& Cie,** à Turin, via Davide Bertolotti, 2. — Vermouth et vins. PL. V.— D.I

Paris 1889, 2 Médallles d'or.

25. Cobianchi & Ponzio, à Bologne. — Amer. PL. V.— D.I

26. Concourde (Les Fils de), à Pomaretto (Turin). — Menthe glaciale et crème de catinat. PL. V.— D.I

27. Condorelli Maugeri (A.-V.-M.), à Catane. — Liqueur de suc d'orange fermenté. PL. V.—D.I

28. Cora (G. et L.), **frères.** à Turin (Costigliole d'Asti). — Liqueurs. PL. V.— D.I

29. Don frères & Cie, à Romagnano Sesia (Novare). — Vermouth. Menthe glaciale. PL. V.— D.I

30. Durando (François), à Crescentino (Novare).— Vermouth. Lliqueur amère. PL. V.— D.I

31. Établissement pharmaceutique Tassoni, à Saló (Brescia).—Eau. Cèdre. Auricedro. Sidercedro. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

32. Ferrero (frères de RICHARD), à Turin. — Vermouth et liqueurs. PL. V.— D. I

33. Ficca (NICOLAS), à Avellino.— Liqueur. PL. V.— D. I

34. Fogliat frères, à Canelli (Alexandrie). — Vermouth. PL. V.— D. I

35. Freund Ballor & C°, à Turin, rue Ponza, 2. — Vermouth en bouteilles. PL. V.— D. I

Fabrique de vermouth. Maison fondée en 1856.

Fournisseurs de Sa Majesté le Roi d'Italie.

Paris 1889, Médaille d'argent ; Vienne 1873, Médaille de Mérite ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Chicago 1893, Médaille de Mérite ; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

36. Frey (ÉMILE), à Pegli (Gênes). — Vermouth. PL. V.— D. I

37. Galliano (ANDRÉE), à Ottaiano (Naples). — Elixir. Quinquina. Créme moka, etc. PL. V.— D. I

38. Gancia frères, à Canelli (Alexandrie). — Vermouth. PL.V. — D. I

39. Govi (AUGUSTIN) **& fils,** à Cornigliano (Ligure). — Fernet. PL. V.— D. I

40. Henri (SERAFINO), à Canale (Alba). — Vermouths. Quinquina. PL. V.— D. I

41. Iudica Cappellani (C.), à Palazzolo (Syracuse). — Liqueur d'oranges. PL. V.— D. I

42. Jannamico (FRANÇOIS), à Chieti, villa Santa-Maria. — Punch. Liqueurs. PL. V.— D. I

43. Litardi (VINCENT), à Rome, rue Rasella, 143. — Crème de mandarin. PL. V.— D. I

44. Lunazzi (ARTHUR), à Udine. — Liqueur. PL. V.— D. I

45. Lupacchioli (M.) **& fils,** à Campobasso. — Punch. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

46. Mancabelli frères, à Brescia. — Liqueur. PL. V.— D. I

47. Martinazzi (E.) **& Cie,** à Turin. — Vermouth. Liqueurs. Menthe. Chartreuse verte et blanche, etc. PL. V.— D. I

48. Martini & Rossi, à Turin, Cours Victor-Emmanuel, 42. — Vermouth. Liqueurs. PL. V.— D. I

49. Meletti (Silve), à Ascoli Piceno.— Anisette. PL. V.— D. I

50. Monici Agesilao, à Parme. — Amer des Antilles. Punch préparé. PL. V.— D. I

51. Muggia (Joseph), à Gênes, place Fontane Marose, 19. — Liqueur. Anisette. PL. V.— D. I

52. Murgia (Gennaro), à Villacidro Cagliari. — Liqueur d'eau-de-vie. PL. V.— D. I

53. Mussone (Charles), à Aoste. — Liqueurs. Sirops. PL. V.— D. I

Elixir « La Brenva », élixir de quinquina. Sirops de ribes et framboises.

54. Orsini (Hermine), à Giulianova (Teramo). — Liqueur. PL. V.— D. I

55. Pagliotti (Jacques), à Cuorgné (Turin). — Amer Ceresole. Royal tonique. PL. V.— D. I

56. Peluso (Gaétan), à Naples, rue Carminello-au-Marché, 52. — Liqueur « Amer « Peluso ». PL. V.— D. I

Fabrique d'alcool et de liqueurs.

57. Pin (Étienne), à Fenestrelle (Turin). — Menthe. Extrait de fleurs des champs, etc. PL. V.— D. I

58. Piretti (Frédéric), à Atessa (Chieti). — Liqueur. PL. V.— D. I

59. Pizzolotto (Antoine), à Cornuda (Trévise). — Curaçao. PL. V.— D. I

60. Pressanti (Jean), à Teramo. — Liqueurs. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

61. Protto (JACQUES), à Rome, place Saint-Pantaleo, 4 et 5. — Amer tonique. Vermouth. Curaçao. Thé-punch. Liqueur ferrugineuse au quinquina. PL. V.— D. I

62. Rappis (PIERRE), à Andorno (Novare). — Ratafia. PL. V.— D. I

63. Repetto (CHARLES) & Cie, à Ovada (Alexandrie). — Vermouth. Liqueurs. Cordial. Mandarin. PL. V.— D. I

64. Rizzi (VITTORIO), à Piazza de Duomu, Iglésias (Sardaigne). — Liqueurs. PL. V.— D. I

Distillerie de liqueurs. — Maison fondée en 1878. — Spécialités : « Laurino Rizzi » et « Rosolio di Mandarino ». Représentant à Paris : M. Pierre Brunel. Nombre d'ouvriers 22. Marque de fabrique : Etoile à 5 pointes avec F. R. dans le centre. Spécialités brevetées. Production annuelle : 10.000 *litres* de « Laurino Rizzi » de son exclusive production. Exportation dans l'Amérique méridionale. Fournisseur des Sociétés Minières de la Sardaigne.

Décret du Conseil Supérieur de Santé selon avis du Ministre A. I. et C. par lequel est déclaré « Médicinal » pour ses bienfaisantes qualités.

65. Scannagatta (PAUL), à Lanzo (Côni). — Liqueur. PL. V.— D. I

66. Scott (ALPHONSE), à Turin. — Vin au quinquina. PL. V.— D. I

67. Silvestre Allemande & Cie, à Savone (Gênes). — Liqueurs. PL. V.— D. I

68. Stefani (G.-HUGUES), à Florence. — Liqueur. Elixir de quinquina. PL. V.— D. I

69. Tanzi (E.), à Parme. — Cognacs. Rhums et liqueurs. PL. V.— D. I

70. Trinchieri (ULISSE), à Turin. — Liqueur. PL. V.— D. I

71. Ubertone (AUGUSTIN), à Vignale Monferrato (Alexandrie). — Elixir. PL. V.— D. I

72. Vaccari (ARTHUR), à Livourne, Via della Posta, 6. — Liqueurs de crème au chocolat. Amer, etc. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

73. Vanzetti (Jacques), à Turin. — Elixir Saint-Jacques. PL. V.— D. I

74. Vecchi (Pierre de), à Milan.— Liqueurs Fernet extrait. PL. V.— D. I

75. Vigo & Doccioli, à Livourne. — Liqueurs. PL. V.— D. I

76. Zambolo Castelli & Cie, à Milan. — Anisette. Anis. PL. V.— D. I

77. Zappelli (Vincent), à Jesi (Ancône). — Elixir. PL. V.— D. I

LUXEMBOURG

1. Buff (Louis), à Echternach. — Elixir stomachique du docteur Boërhave. PAV. PL. II

Successeur, Paul Ossyra.

2. Cercle Grand Ducal d'agriculture et d'horticulture, à Luxembourg. — Eaux-de-vie de céréales, de fruits et à l'amylo. PAV. PL. II

Eaux-de-vie fabriquées dans le Grand Duché.

3. Nelles (A.) **& Heck** (F.), à Diekirch. — Curaçao. Anisette. PAV. PL. II

MEXIQUE

1. Almada (Jesus) **et frère,** à Navalato (État de Sinaloa). — Vermouth. Liqueurs et alcools. PAV. PL. II

2. Alonso (Margarito), à Mocorito (État de Sinaloa). — Mezcal. PAV. PL. II

3. Alvarez et Gutierrez, Tequila (État de Jalisco). — Tequila « Jalisco ». PAV. PL. II

4. Araoz (Joaquin-J. de), à Tlaltizapan (État de Morelos). — Alcool. PAV. PL. II

5. Arellanos (Longinos), à Santa Catarina Minas (État de Oaxana). — Mezcal. PAV. PL. II

6. Areño (Ramon), à Mexico. — Vin de coings. PAV. PL. II

7. Arias (Rafaël), à Tamazula (État de Jalisco). — Alcool pur. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. Arvizu (Felipe), à Quérétaro (État de Quérétaro). — Vin de coings. PAV. PL. II

9. Avila (Manuel), à Durango. — Alcool de figues de Barbarie. PAV. PL. II

10. Aviles (Manuel), à Mocorito (État de Sinaloa). — Alcool à 96 degrés. Spiritueux. PAV. PL. II

11. Bravo (Martiniano), à Acatlan (État de Puebla). — Mezcal. PAV. PL. II

12. Buenrostro (Severiano), à Comitan (État de Chiapas). — Alcool à 23 degrés. PAV. PL. II

13. Bustamente (Pedro-F.), à Santiago Tuxtla (État de Veracruz). — Alcool. PAV. PL. II

14. Cabrera (Octaviano-B.), à Villa de Reyes (État de San Luis Potosi). — Mezcal. PAV. PL. II

15. Camacho (Timoteo), à Quérétaro. — Vins de pommes et de coings. PAV. PL. II

16. Camargo Beristain (Luis), à Tecamachalco (État de Puebla). — Alcools. PAV. PL. II

17. « Casa Colorada » (La), S.-A., à Mexico. — Liqueurs et spiritueux. PAV. PL. II

18. Castillo frères, à Mezquital (État de Durango). — Mezcal. PAV. PL. II

19. Catucci (Horacio), à Xalapa (État de Veracruz). — Vin d'oranges. PAV. PL. II

20. Collège Civil (Classe de Chimie), à Querétaro. — Alcool. PAV. PL. II

21. Comité de l'Exposition, à Jalpan (État de Quérétaro). — Alcools. PAV. PL. II

22. Compagnie de Distillation (S.-A.), à Mexico. — Liqueurs. Alcool et sirops. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

23. Corcuera (Manuel), à Cocula (État de Jalisco). — Alcool de canne. Boisson spiritueux. **PAV. PL. II**

24. Corcuera (José), à Cocula (État de Jalisco). — Alcool de maïs. **PAV. PL. II**

25. Cordova (Federico), à Zacualtipan (État de Hidalgo). — Vins de pommes et de coings. **PAV. PL. II**

26. Corona (Francisco), à Autlan (État de Jalisco). — Vin d'oranges. **PAV. PL. II**

27. Cos (Dionisio-S.), à Veracruz (État de Veracruz). — Liqueurs. **PAV. PL. II**

28. Cruz (Eulogio), à Santo Tomas de Arriba (État de Oaxaca). — Mezcal. **PAV. PL. II**

29. Cruz (Sabas), à Amatitan (État de Jalisco). — Tequila « Pechuga ». **PAV. PL. II**

30. Cuevas (Andrés), à Miahuatlan (État de Oaxaca). — Mezcal. **PAV. PL. II**

31. Davila (Ignacio), à Guadalajara (État de Jalisco). — Vin d'oranges Curaçao et muscat. **PAV. PL. II**

32. Diaz (Aurelio), à Querétaro. — Vin de coings. **PAV. PL. II**

33. Drusina (Manuel de), à Tlaxco (État de Tlaxcala). — Eau-de-vie de pulque. **PAV. PL. II**

34. Duarte (Eulogio), à Yodolin (État de Yucatan). — Alcool. **PAV. PL. II**

35. Duarte frère, à Tekax (État de Yucatan). — Alcool. **PAV. PL. II**

36. Durand (J.), à Mexico. — Sirops. Anisette. Curaçao. Chartreuse. Rhum. Anis. Vin de coings. **PAV. PL. II**

37. Echavarria (Antonio) **et Cie**, à Mocorito (État de Sinaloa). — Alcool pur. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

38. Encinas (A.), à Sahuaripa (État de Sonora). — Mezcal. **PAV. PL. II**

39. Esquer (Jesus-J.) **& Cie**, à Baroyeca (État de Sonora). — Mezcal. **PAV. PL. II**

40. Fernandez (Aquilino), à Comitan (État de Chiapas). — Alcool à 23°. **PAV. PL. II**

41. Filisola frères, Ciudad Victoria (État de Tamaulipas). — Alcool de canne. **PAV. PL. II**

42. Flores (Jésus), à Juquila (État de Jalisco). — Mezcal. **PAV. PL. II**

43. Flores (Succession de Manuel), à Tequila (État de Jalisco). — Mezcal. **PAV. PL. II**

44. Fuentes Solis (Fernando), à Zuacaltipan (État de Hidalgo). — Vin de coings. **PAV. PL. II**

45. Galvez (Austasio), à Coatepec (État de Veracruz). — Vins de pommes, de duracines et d'oranges. **PAV. PL. II**

46. Galicia (Casimiro), à Acatzingo (État de Hidalgo). — Vin d'oranges. **PAV. PL. II**

47. Garcia Baudelio, à Xicotepec (État de Puebla). — Vin d'oranges. **PAV. PL. II**

48. Garcia (Jésus), à San Luis Potosi. — Mezcal. **PAV. PL. II**

49. Garza (Marcelino), Saltillo (État de Coahuila). — Mezcal. **PAV. PL. II**

50. Gassier (Ernesto), à San Luis Potosi. — Alcool. **PAV. PL. II**

51. Gomez (Eduardo), à Zimapan (État de Hidalgo). — Mezcal. **PAV. PL. II**

52. Gomez Garcia (José), à Guadalajara (État de Jalisco). — Liqueurs. **PAV. PL. II**

53. Gonzalez (Isaac), à Acaxochitlan (État de Hidalgo). — Vins de coings et d'oranges. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

54. Gordoa (Pablo-P.), à Santa Maria del Rio (État de San Luis Potosi). — Mezcal. PAV. PL. II

55. Guanajuato (Gouvernement de l'État de), à Guanajuato — Mezcal. PAV. PL. II

56. Guzman (Bernabé), à Santa Catarina Minas (État de Oaxaca). — Mezcal. PAV. PL. II

57. Hernandez Acevedo (Manuel), à Villa de Reyes (État de San Luis Potosi). — Mezcal. PAV. PL. II

58. Herver (Marcial), à Huejutla (État de Hidalgo). — Vin d'oranges. PAV. PL. II

59. Jamet (Isidro), à Frontera (État de Tabasco). — Alcool. PAV. PL. II

60. Jarquin (Mariano), à Santa Maria Zoquitlan (État de Oxaca). — Mezcal. PAV. PL. II

61. Jaspeado (Ruperto), à Texcoco (État de Mexico). — « Agavino » (boisson spiritueuse). PAV. PL. II

62. Jesus (Juan-Pedro de), à Miahuatlan (État de Oaxaca). — Mezcal. PAV. PL. II

63. Jimenez (Vicente), à Cuautlixco (Etat de Morelos). — Alcool. PAV. PL. II

64. Jonacatepec (Conseil Municipal de), à Jonacatepec Morelos. — Alcools de canne et de maguey. PAV. PL. II

65. Lartigue (Aurelio), à Monterrey (État de Nuevo Léon). — Spiritueux et alcools. PAV. PL. II

66. Ledesma (Federico), à Zimapan (État de Hidalgo). — Mezcal. PAV. PL. II

67. Ledesma (Genoveva), à Zimapan (État de Hidalgo. — Mezcal. PAV. PL. II

68. Lopez (Malesio), à Guesave (État de Sinaloa). — Mezcal. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

69. Lopez (Pablo), à San Pedro Quiatoni (État de Oaxaca). — Mezcal. PAV. PL. II

70. Madrid & Cabrera, à Atlixco (État de Puebla). — Alcool. PAV. PL. II

71. Marin (Rafael), à Tepeji (État de Puebla). — Alcool. PAV. PL. II

72. Martinez (Celestina), à Los Puentes (État de Veracruz). — Alcool. PAV. PL. II

73. Martinez (José), à San Pedro Quiatoni (État de Oaxaca). — Mezcal. PAV. PL. II

74. Martinez (Juan-Esteban), à Acatlan (État de Jalisco). — Mezcal. PAV. PL. II

75. Martinez (Juana), à San Pedro Quiatoni (État de Oaxaca). — Mezcal. PAV. PL. II

76. Martinez (Lino), à Hostotipaquillo (État de Jalisco). — Tequilla. PAV. PL. II

77. Martinez (Pedro), à Zacatlan (État de Puebla). — Liqueurs. PAV. PL. II

78. Martinez (Silverio), à Acatlan (État de Puebla). — Alcool. PAV. PL. II

79. Mena (Evaristo), à Campeche. — Vin de « Maranon ». PAV. PL. II

80. Mendoza (Celso) **& Cie,** à Jalpan (État de Puebla). — Alcool PAV. PL. II

81. Mendoza (Simon-R.), à La Paz (Territoire de la Basse Californie). — Mezcal. PAV. PL. II

82. Meza & Cie, à Querétaro. — Vin de coings. PAV. PL. II

83. Mogrobejo (Juan), à Calnali (État de Hidalgo). — Vin d'oranges PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

84. Moncada (Maria de los Dolores), à Ciudad Gonzalez (État de Guanajuato). — Alcool de Maguey et alcool de figues de Barbarie. PAV. PL. II

85. Moncada (Maria de Los Dolores), Ciudad Gonzalez (État de Guanajuato). — Mezcal et alcool de figues de Barbarie. PAV. PL. II

86. Montenegro (Joaquin), à Tequila (État de Jalisco). — Mezcal. PAV. PL. II

87. Moral (Tomas del), à Toluca (État de Mexico). — Vins et liqueurs de fruits (apéritifs). PAV. PL. II

88. Muñoz (Manuel), à Tlaltizapan (État de Morelos). — Mezcal. PAV. PL. II

89. Muriedas (Felipe), à Villa de Reyes (État de San Luis Potosi). — Eau-de-vie de maguey. PAV. PL. II

90. Nava (Juan), à Tlaxco (État de Tlazcala). — Mezcal. PAV. PL. II

91. Nuñez (Juan), à Sinaloa. — Mezcal. PAV. PL. II

92. Ochoa (Daniel), à Tonila (État de Jalisco). — Alcools de canne et de maïs. PAV. PL. II

93. Ochoa (Zacarias), à Ahomé (État de Sinaloa). — Alcool. PAV. PL. II

94. Orrantia (Dario), à Fuertés (État de Sinaloa). — Mezcal. PAV. PL. II

95. Orrantia y Sarmiento (Francisco), à Fuertés (État de Sinaloa). — Eaux-de-vie. PAV. PL. II

96. Ortega (Carmen), à Bacanora (État de Sonora). — Mezcal. PAV. PL. II

97. Ortiz (Agustin), à Oaxaca. — Alcool. PAV PL. II

98. Parada (Miguel), à Santa Maria Zoquitlan (État de Oaxaca). — Mezcal. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

99. Pasquel (Guillermo), à Coatepec (État de Veracruz). — Alcool. **PAV. PL. II**

100. Peiro frères, à Mocorito (État de Sinaloa). — Mezcal. **PAV. PL. II**

101. Pendas (Manuel), à Zacualtipan (État de Hidalgo). — Vin de coing. **PAV. PL. II**

102. Posada (Leopoldo), à Metztitlan (État de Hidalgo). — Vin d'oranges. **PAV. PL. II**

103. Prado (José-Maria), à Coatepec (État de Veracruz). — Vin d'oranges. **PAV. PL. II**

104. Ramirez (Ladislao-Y.), à San Luis Potosi. — Mezcal. **PAV. PL. II**

105. Ramirez (Tomas-A.), à Molango (État de Hidalgo). — Liqueurs. **PAV. PL. II**

106. Redo & Cie, à Culiacan (État de Linaloa). — Acool et mezcal. **PAV. PL. II**

107. Remus (Les filles de), à Santa Ana Acatlan (État de Jalisco). — Eau-de-vie et mezcal. **PAV. PL. II**

108. Retes frères, à Mocorito (État de Sinaloa). — Mezcal. **PAV. PL. II**

109. Rivas (Romulo) **& fils**, à Mexico. — Vin de coings. Crême. Rhum. Anis. Pippermint. Curaçao et anisette. **PAV. PL. II**

110. Rodriguez (Ramon), à Querétaro. — Alcool de maïs. Liqueur de prunes sauvages. Eau-de-vie de figues de Barbarie et de Pulqué. **PAV. PL. II**

111. Rojas (Braulio), à Teuchitlan (État de Jalisco). — Mezcal. **PAV. PL. II**

112. Rojas Torres (José) **frères**, à Amecameca (État de Mexico). — Eau-de-vie. **PAV. PL. II**

113. Romero Gil (Hilarion), à Teuchitlan (État de Jalisco). Tequila. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

114. Rosado (Desiderio-G.), à Colmalcalco (État de Tabasco). — Liqueurs de vanille. PAV. PL. II

115. Rosado (Trinidad Vve de Fuentes), à Comalcalco (État de Tabasco). — Liqueurs de bananes. PAV. PL. II

116. Rosas (Francisco), à Mulegé (Territoire de la Basse-Californie). — Mezcal. PAV. PL. II

117. Samperio (Juan-Ignacio), à Epazoyucan (État de Hidalgo). — Mezcal. PAV. PL. II

118. Santa Ana Acatlan (Municipalité de), à Santa Ana Acatlan (Etat de Jalisco). — Alcool. PAV. PL. II

119. Santa Cruz (Francisco) **& Cie**, à Colima. — Alcool et alcool de fruits de mangle. PAV. PL. II

120. San Luis Potosi (Commission de l'Exposition de l'État de), à San Luis Potosi. — Spiritueux et alcool. PAV. PL. II

121. Soto (Prospero), à Bacanora (État de Sonora). — Mezcal. PAV. PL. II

122. Tabasco (Gouvernement de l'État de), à San Juan Bautista. — Alcool de canne. PAV. PL. II

123. Tardos (Julio) **& fils**, à Mexico. — Alcools. Whisky. Rhum et genièvre. PAV PL. II

124. Tecozautla (Municipalité de), à Tecozautla, Huichapan (Etat de Hidalgo). — Mezcal. PAV. PL. II

125. Teran (Juan) **& frères**, à Ciudad Victoria (Etat de Tamaulipas). — Alcool. PAV. PL. II

126. Torres Reyes, à Tlaquiltenango (État de Morelos) — Mezcal. PAV. PL. II

127. Ugalde (Agripino), à Zacualtipan (État de Hidalgo). — Vin de coings. PAV. PL. II

128. Valdes (Abundio), à Aguscalientes (État de Sinaloa). — Alcools. PAV. PL. II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

129. Valencia (Carlos), à Autlan (État de Jalisco). — Alcool. **PAV. PL. II**

130. Vargas (José), à Tecomantlahua (État de Oaxaca). — Alcool. **PAV. PL. II**

131. Vasavilbaso (Manuel), à Popodepe (État de Sonora). — Mezcal. **PAV. PL. II**

132. Vega (Manuel de la), à Vizarron (État de Querétaro). — Mezcal **PAV. PL. II**

133. Velasco (Sabas-A.), à Molango (État de Hidalgo). — Vin de coings. **PAV. PL. II**

134. Velasquez (Arturo-G.), à Cuautinchan (État de Puebla). — Mezcal. **PAV. PL. II**

135. Vergara (Rafaël), à Xolalpan (État de Puebla). — Mezcal. **PAV. PL. II**

136. Villar (Victor), à Cuautla (État de Morelos). — Alcool. **PAV. PL. II**

137. Vogel (Arnoldo), à Comala (État de Colima). — Alcool à 40 degrés. **PAV. PL. II**

138. Xicluna, à Mexico. — Alcools de canne et de maïs. Liqueurs. **PAV. PL. II**

139. Zacatecas (Gouvernement de l'État de), à Zacatecas. — Alcool et mezcal. **PAV. PL. II**

140. Zakany, à Ahomé (État de Sinaloa). — Alcool. **PAV. PL. II**

141. Zakany (Juan), à Ahomé (État de Sinaloa). — Mezcal. **PAV. PL. II**

142. Zamora (Ciriaco), à Miacatlan (État de Morelos). — Mezcal. **PAV. PL. II**

143. Zuñiga (Adalberto), à Huazalingo (État de Hidalgo). — Eau-de-vie. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

MONACO

1. Barral (JEAN), à Monaco, rue Florestine, 1. — Sirops. PAV. PL. II

2. Muller & Lauck, à Monaco, rue Louis, 11. — Sirops. PAV. PL. II

NORVÈGE

1. Backer (A.), à Drammen. — Sirops. PL. V.— D.2

2. Becker & Cie, à Christiania, Toldbodgaden, 4. — Aracpunsch sec et sucre. Cognac. Rhinskvinpunsch. Aquavit. PL. V.— D.2

3. Poulsen (H.) **& Co**, à Christiania. — Aracpunsch sucré, sec et vieux. PL. V.— D.2

PAYS-BAS

1. Van Dyk Azn (S.), à Amsterdam. — Genièvre (Schiedam) en cruchons et en bouteilles. PL. V.— D.1

2. Erven Lucas Bols, à Amsterdam. — Liqueurs fines. Bitters. Genièvre. Alcool rectifié. PL. V.— D.1

Maison fondée en 1575.
Paris 1867, Médaille d'argent.
Paris 1878, Médaille d'or et Médaille d'argent.
Paris 1889, Hors Concours. Membre du Jury.

3. Fabrique néerlandaise de Levure et d'Alcool, à Delft et à Rotterdam. — Alcool. Genièvre. Levure. PL. V.— D.1

Capital : Actions 1.350.000 florins ; Obligations 1.350.000 florins ; 1.000 ouvriers.

Production : 6.000.000 kilos de Levure et 25.000.000 litres d'alcool par an.

Etablissements : à Delft ; à Rotterdam ; à Schiedam (Hollande) et à Bruges (Belgique).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

4. **Hulstkamp & fils & Molyn,** à Rotterdam — Liqueurs fines : Curaçao. Anisettes. Crêmes. etc. Schiedam, Genièvre « Hulstkamp ». **PL. V.— D. I**

Fabrique fondée en 1775.

Récompenses : Paris 1889, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Grands Diplômes d'Honneur ; Membre du Jury.

5. **Dulken Weiland** (Van) **& Cie**, à Rotterdam. — Genièvre. Eau-de-vie. Trois-six.

Distillateurs et rectificateurs. Maison fondée en 1790. **PL. V.— D. I**

Grand-Prix, Exposition universelle Paris 1889.

6. **Van Perlstein** (Philip) **& fils,** à Dœtichen. — Liqueurs et amers. **PL. V.— D. I**

7. **Wynand Fockink,** à Amsterdam. — Liqueurs fines supérieures. **PL. V.— D. I**

Maison fondée en 1679.

Premières récompenses à toutes les expositions internationales depuis 1855, Membre du Jury : Amsterdam 1883. Paris 1889.

Maison à Paris, rue Auber, 2.

La Maison est fournisseur breveté de : S. M. la Reine-Mère des Pays-Bas, Feu S. M. le Roi des Pays-Bas, S. M. le Roi de Prusse, S. M. I. et R. l'Empereur d'Autriche-Hongrie, S.M. le Roi de Bavière, S. M. le Roi de Wurtemberg, S, M. le Roi de Saxe, S. M. le Roi de Suède et de Morvège, S. M. le Roi des Belges, S. M. le Roi d'Espagne. S. M. le Roi de Portugal, S. A. R. le Prince Albert de Prusse, S. A. R. le Grand-Duc de Hesse et du Rhin, S. A. R. le Grand-Duc de Bade, S. A. R. le Grand-Duc de Mecklembourg, S. A. R. le Grand-Duc de Luxembourg, S. A. R. le Prince de Bulgarie et avait le titre de Fournisseur breveté de la maison de l'Empereur feu S. M. Napoléon III.

PÉROU

1. **Aranibar** (J.-David), à Idma Cuzco). — Alcool de canne à sucre. **PAV. PL. II**

2. **Aspillaga** (Hermanos), à Lima. — Alcool de canne à sucre. **PAV. PL. II**

De la plantation « Gayalti », située à Chiclayo (Département de Lambayeque).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

3. Boggiano (Aquiles), à Lima. — Liqueurs à la Coca. **PAV. PL. II**

4. Broggi Hermanos, à Lima. — Liqueurs **PAV. PL. II**

5. Canevaro é Hijos (José), à Lima. — Alcool de canne à sucre. **PAV. PL. II**

6. Compagnie The Peruvian Sugar States C° Limited, à Santa (Ancachs). — Alcools de canne à sucre. **PAV. PL. II**

7. Debernardi Hermanos, à Lima. — Liqueurs du pays. **PAV. PL. II**

8. Gutierrez (Agustin), à Chiclayo (Lambayeque — Alcool de canne à sucre. **PAV. PL. II**

9. Pardo y Barreda (José), à Chiclayo (Lambayeque). — Alcool de canne à sucre. **PAV. PL. II**

10. Pedreschi (Angel), à Lima. — Alcool de canne à sucre. **PAV. PL. II**

11. Polo y La Borda (Tómas), à Santa Ana (Cuzco). — Alcool de canne à sucre. **PAV. PL. II**

12. Société « Roma », à Trujillo (Libertad). Alcools de canne à sucre. **PAV. PL. II**

13. Swaygne (Les Héritiers de Enrirge), à Lima. — Alcool de canne à sucre. **PAV. PL. II**

14. Talleri (Francisco), à Lima. — Alcool de canne à sucre. **PAV. PL. II**

15. Valle (Tomas), à Lima. — Alcool de canne à sucre. **PAV. PL. II**

De sa plantation « Monte Rico Grande »,

16. Zerga (Antonio), à Lima. — Liqueurs de diverses variétés. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PORTUGAL

1. **Abohbot** (Isaac-José), à Angra do Heroismo. — Eau-de-vie de nèfles. PL. V.— D. I

2. **Albergaria** (Jayme d'), à Porto, Largo da Formiga, 24. — Liqueurs diverses. PL. V.— D. I

3. **Almada** (Bernardino Soares Cabral de), Ile de S. Thiago (Cap-Vert). — Eaux-de-vie diverses. PL. V.— D. I

4. **Almeida** (João-Duarte de), à Mossamedes (Angola). — Eaux-de-vie diverses. PL. V.— D. I

5. **Almeida** (José-Firmino de), à Braga. — Liqueurs sucrées.

6. **Araujo** (João-José), à Ambriz (Angola). — Alcool et eau-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

7. **Athias** (Isaac), Ile de S. Thiago (Cap-Vert). — Eaux-de-vie d'oranges et de canne à sucre. PL. V.— D. I

8. **Barcellos** (Antonio-Machado), Ile de S. Thiago (Cap-Vert). — Liqueurs et eaux-de-vie d'oranges. PL. VI— D. I

9. **Bastos** (Vve) **& fils,** à Mossamedes (Angola). — Eaux-de-vie diverses. PL. V.— D. I

10. **Belem** (Silvestre-Correia), à Lisbonne. — Sirops. Liqueurs sucrées et spiritueux. PL. V.— D. I

11. **Beltrâo** (Antonio-Lopes), à Novo Redondo (Angola). — Eaux-de-vie. PL. V.— D. I

12. **Bensaude, Bacellar & Freitas,** à Benguella (Angola). — Eau-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

13. **Cabral** (Amancio-Julio), à Ponta-Delgada. — Liqueurs sucrées. PL. V.— D. I

14. **Cangy** (Donabgy), à Diu (Inde Portugaise). — Eaux-de-vie diverses. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

15. Chantre (Manoel-Antonio-Dias), Ile de Santo Antão (Cap-Vert). — Eaux-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

16. Coelho (João-Pinto), à S. Thomé. — Rhum. PL. V.— D. I

17. Commission Provinciale du Cap-Vert, Ile de S. Thiago (Cap-Vert). — Eaux-de-vie de canne de sucre. PL. V.— D. I

18. Compagnie « do Assucar de Moçambique », à Zambezia-Moçambique. — Eaux-de-vie. PL. V.— D. I

19. Compagnie de Mossamèdes, à Angola. — Eaux-de-vie de diverses qualités. PL. V.— D. I

20. Compagnie de Zambezia, à Lisbonne. — Eau-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

21. Compagnie Coloniale de Buzi, à Lisbonne. — Eaux-de-vie de canne à sucre. Rhum. PL. V.— D. I

22. Correia (Joaquim), à S. Thomé. — Liqueurs diverses. PL. V.— D. I

23. Delgado (Antonio-Luiz), Ile de Santo-Antão (Cap-Vert). — Eaux-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

24. Fabrica Ancora, à Lisbonne. — Sirops et liqueurs. PL. V.— D. I

25. Ferreira (Nicolau-Nunes), à Ambriz (Angola). — Eau-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

26. Figueiredo (Alberto de), à Lisbonne. — Sirops. Liqueurs sucrées et spiritueux. PL. V.— D. I

Distillerie.

27. Figueiredo e Irmão, à Mossamedes (Angola). — Eaux-de-vie diverses. PL. V.— D. I

28. Firmino (Arsenio-Daniel), à l'Ile de S. Nicolau (Cap-Vert). — Eaux-de-vie diverses. PL. V.— D. I

29. Fonseca (Gustavo-Carlos), à l'Ile de S. Thiago (Cap-Vert). — Eaux-de-vie diverses. PL. V.— D. I

30. Formozinho (João-Martins), à Lagôa-Algarve.— Eau-de-vie de figues. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

31. Garcia (Antonio-Alves), à Madeirâ (Oleiros). — Eau-de-vie de arbouse. PL. V.— D. I

32. Godinho (José-Maria), à S. Thomé. — Eaux-de-vie de bananes, jaca et ananas. PL. V.— D. I

33. Gomes (José-Manoel), à l'Ile de Santo Antão (Cap-Vert). — Eaux-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

34. Guedes (Luiz), à Rocio d'Abrantes. — Eau-de-vie de figues. PL. V.— D. I

35. Guedes (Manoel-Pereira), à Alto-Dande-Angola. — Eaux-de-vie. PL. V.— D. I

36. Guerreiro & filhos, à Silves. — Cognac de fruits. PL. V.— D. I

37. Homem (José-Tavares), à l'Ile de S. Thiago (Cap-Vert). — Eaux-de-vie diverses. PL. V.— D. I

38. Jansen et Cie (J.-H.), à Lisbonne. — Sirops. PL. V.— D. I

39. Judice (Antonio-Marcarenhas), à Lagôa (Algarve). — Eau-de-vie de figues. PL. V.— D. I

40. Lisboa (Albino) **et Cie**, à Huilla (Angola). — Eaux-de-vie. PL. V.— D. I

41. Maia (Leonel), à Oliveira do Bairro. — Liqueurs. PL. V.— D. I

42. Matheus & Martinho, à Alto-Dande (Angola). — Eau-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

43. Mello (Adriano d'Almeida), à Ceia.— Genièvre et spiritueux. PL. V.— D. I

44. Mello e Irmão, à l'Ile de S. Thiago (Cap-Vert). — Eaux-de-vie d'oranges et de canne à sucre. PL. V.— D. I

45. Nova Empreza Angrense de Distillação, à Angra do Heroismo. — Alcool. PL. V.— D. I

46. Nuno (Viuva de João Guerreira), à S. Thomé. — Eaux-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

47. Oliveira (Antonio-Joao-Mauricio de), à l'Ile de Santo Antão (Cap-Vert). — Eaux-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

48. Oliveira e Irmão, à Novo-Redondo (Angola). — Alcool et eau-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

49. Pablo (Francisco-Rodrigues), à Benguella (Angola). — Eaux-de-vie. PL. V.— D. I

50. Paes (Saraiva), à S. Thomé. — Eaux-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

51. Peltrão (Antonio-Lopes), à Novo-Redondo (Angola). — Eaux-de-vie diverses. PL. V.— D. I

52. Pereira (Nicarco-Alberdo), à Extremoz (Evora). — Sirops. PL. V.— D. I

53. Pinto (Augusto Leal de Gouveia), à Miranda do Corvo. — Eau-de-vie de miel. PL. V.— D. I

54. Pinto (Isaac), à l'Ile de Santo Antão (Cap-Vert). — Eaux-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

55. Rangel (Vicente-João-Janin), à Bardez (Inde Portugaise). — Eaux-de-vie diverses. Liqueurs sucrées et sirops de fruits. PL. V.— D. I

56. Rego (Francisco de Paula), à Angra do Heroismo. — Eau-de-vie de nèfles. PL. V.— D. I

57. Remedios (D. Antonia-José), à Alto-Dande (Angola). — Eaux-de-vie. PL. V.— D. I

58. Ribeiro (Justino-José), S. Thomé. — Eaux-de-vie de café, de banane, de cacao, de guègue. PL. V.— D. I

59. Rodrigues (Manoel-Francisco), à l'Ile de Santo Antão (Cap-Vert). — Eaux-de-vie d'oranges. PL. V.— D. I

60. Ruivo & Cunha, à Porto. — Liqueurs et spiritueux. PL. V.— D. I

61. Salgado (Julio Bivar d'Azevedo), à Sardoal. — Eau-de-vie de figues. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

62. Sant'Anna Junior (Manoel-Dias), Montemor-o-Novo. — Liqueurs sucrées, granite. PL. V.— D. I

63. Santos (Francisco-Manoel-José dos), à l'Ile de Santo Antão (Cap-Vert). — Eaux-de-vie de citron. PL. V.— D. I

64. Sequeira (José-Augusto de), à Horta (Ile du Faïal). — Eaux-de-vie. PL. V.— D. I

65. Serra (José-Coelho), à l'Ile de S. Thiago (Cap-Vert). — Eaux-de-vie diverses. PL. V.— D. I

66. Siloa (Eliseu-Manoel da), à l'Ile de Santo Antão (Cap-Vert). — Eaux-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

67. Silva (Alberto da) & C^a^, à Lisbonne. — Spiritueux divers. PL. V.— D. I

68. Silva (Antonio Vieira da), à Macieira-Louzada. — Liqueur. PL. V.— D. I

69. Silva (Leandro-José da), à Coimbra. — Liqueurs et Spiritueux. PL. V.— D. I

70. Silva (M.-P.) à Lisbonne. — Sirops. Liqueurs et spiritueux. PL. V.— D. I

71. Silva Carneiro & C^a^, à Villa Nova de Gaia. — Sirops et liqueurs divers. PL. V.— D. I

72. Silveira (José da Cunha da), **junior**, à Angra do Heroismo. — Eaux-de-vie de figues et de nèfles. PL. V.— D. I

73. Soudo (José-Thomaz-Amado), à Cuba. — Eau-de-vie anisée. Granit. PL. V.— D. I

74. Tavares (Manoel-Pedro), (Cap-Vert), à l'Ile de S. Thiago. —. Eaux-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

75. Torres Irmão, à Mossamedes (Angola). — Eaux-de-vie diverses. PL. V.—D. I

76. Vellez (Faria), à Torres Novas. — Eau-de-vie de figues. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

77. Vellez (Luiz-Juge d'Azevedo), à S. Thomé. — Eaux-de-vie de canne à sucre. PL. V.— D. I

78. Verdier (Camille), à Braço de Prata. — Liqueurs diverses. PL. V.— D. I

79. Verissimo (Amilcar), à Santarem. — Eau-de-vie de figues. PL. V.— D. I

ROUMANIE

1. Albesco (J.-Jean), à Draghiciu (Muscel). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

2. Alexis (ean), à Draghiein (Muscel). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

3. Ardeleano (G.-S.), à Bucarest. — Eau-de-vie de prunes. Spiritueux. PL. V.— D. I

4. Arsenesco (J.-Grégoire), à Cāmpulung (Muscel). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

5. Bratiano (J.-J.-C.), à Bucarest.— Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

6. Brunner (Jacques), à Margineni-Munteni (Bacau). — Alcool. PL. V.— D. I

7. Capsha (Grégoire), à Bucarest (Ilfov). — Eau-de-vie de prunes. Spiritueux. PL. V.— D. I

8. Christesco (D.), à Campu Lung (Muscel). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

9. Cireshano (J.-C.), à Valeni (Prahova). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

10. Constantinesco (Christodor), à Buzeu. — Eau de mélisse. PL. V.— D. I

11. Costiner (Fried.) **& Haim**, à Corni (Botohasni). — Alcool. Spiritueux. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

12. Costiner (Samuel et Léon), à Dumbraveni (Botoshani). — Alcool. Rhum. Spiritueux. PL. V.— D. I

13. Danarico (I.-Mathieu), à Tg.-Jiu (Gorj). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

14. Don (I.), à Valca Calugareasca (Prahova). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

15. Draganesco (Jean), à Paclele (Buzeu). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

16. Dumitresco (G.), à Betrani (Prahova). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

17. Eminger (Philippe), à Berlad (Tutova). — Spiritueux. PL. V.— D. I

18. Fabricants de Spiritueux divers (Exposition collective des), à Bucarest (Ilfov).

Alexiu (G.).
Avramesco (Al.).
Caragea (A.-D.).
Caravelas (J.-A.).
Constantinesco (Th.).
Coshoviani (N.).
Draghici (St).
Iliesco (G.).
Manea (Enaké).
Nicolesco (Gr.).
Ovessa (Zaharia).
Radulesco (N.).
Radulesco (G.).
Stanciulesco (N.).
Statesco (Th.).
Vladesco (N.-Th.).

Spiritueux divers. PL. V.— D. I

19. Faiershtein (Jean), à Miroslava (Iassi). — Alcool. PL. V.— D. I

20. Fantaneano (C.-I.), à Fagatzel (Olt). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

21. Focshaner (A.), à Dulcesti (Roman). — Alcool. PL. V.— D. I

22. Giovanni (J.) **frères,** à Constantza. — Spiritueux PL. V.— D. I

23. Giuglan (T.), à Pucheni (Muscel). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

24. Goilav (B.-J. et G.) **Frères,** à Stefaneti (Botoshani).— Alcool. Rhum. Spiritueux. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

25. Goldhammer Frères & Isaac, à Hantzesti (Dorohoi). — Alcool. PL. V.— D. I

26. Ianelides (Stelian), à Braïla. — Liqueurs. Spiritueux. PL. V.— D. I

27. Iorgulesco (G.), à Draghiceni (Muscel). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

28. Ivanush Diculesco, à T. Magurebe (Téleorman). — Bitter. PL. V.— D. I

Ionesco et Cie.

29. Iuster (Moïse), à Caciulesti (Neamtz). — Alcool. Rhum. Liqueurs. PL. V.— D. I

30. Macniceanu (A.-D.), à R. Valcea. — Spiritueux. PL. V.— D. I

31. Marinesco-Bragadir (Demètre), à Bragadir (Ilfov). — Alcool. PL. V.— D. I

32. Marghiloman (Al.), à Chiodjdeni (R. Sarat). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

33. Matak (A.-Demètre), à Valca Calugareasca (Prahova). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

34. Mendel (B.), à Berlad (Tutova). — Eau-de-vie de prunes.

35. Metaxas (C.-T.) **& Cie,** à Racaciuni (Bacau). — Spiritueux. PL. V.— D. I

36. Mihailesco (Étienne), à Craiova (Dolj). — Spiritueux. PL. V.— D. I

37. Montandon (L.-A.), à Bucarest. — Liqueurs. PL. V.— D. I

38. Negropontes (I.-U.), à Grozesti (Bacau). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

39. Pacleano (D.-Alexandre), à Buzeu. — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

40. Papadatos (A.), Spiro, à Braila. — Spiritueux divers. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

41. Peridi (Al.) **& Cie**, à Vaslui. — Eau-de-vie de prunes. Kirsch. PL. V.— D. I

42. Philippesco (Michel-D.), à Bucarest. — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

43. *Pineles* Léo & Last J., à Tarnauca (Dorohoi). — Spiritueux. PL. V.— D. I

44. Plagino (Emma de), à Plainesti (R.-Sarat). — Bitter. Pippermint. PL. V.— D. I

45. Prodom (D.-Jean), à Galatz (Covurlui). — Liqueurs. Spiritueux. PL. V.— D. I

46. Prodrom (D.-Jon.), à Galatz. — Spiritueux divers. Grands-Vents. Liqueurs cacao à la vanille. Mastica, qualité extra-fine 000. PL. V.— D. I

47. Purcareano (At.), à Pitesti (Argesh). — Liqueurs. PL. V.— D. I

48. Radulesco (Hariton), à Cernica (Ilfov). — Spiritueux. PL. V.— D. I

49. Rappaport (Hersco), à Pastraveni (Neamtz).— Alcool. PL. V.— D. I

50. Rosetti-Tetscano (Alice), à Tetzcani (Bacau).— Alcool. PL. V.— D. I

51. Sabitay (Alexandre), à Braïla. — Liqueurs. PL. V— D. I

52. Scarlacesco (M.), à Boldesti (Prahova). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

53. Stefanesco (D.), à Boldesti (Muscel). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

54. Teoharesco (Moïse), à Slanic (Prahova). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

55. Topali (Sp.-P.), à Muntenii-de-Jos (Vaslui). — Alcool. PL. V.— D. I

56. Tzitzeiu (G.-R.), à Ploesti (Prahova). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

57. Vicato (P.), à Braïla. — Spiritueux. PL. V.— D.1

58. Vinicultura (Société : Oroveanu frères et Lehrer), à Bucarest. — Spiritueux. PL. V.— D.1

59. Zamfiresco (Z.), à Dragosloveni (R. Sarat). — Eau-de-vie de prunes. PL. V.— D.1

RUSSIE

1. Administration du Monopole de la Vente des Spiritueux, à Saint-Pétersbourg. — Eau-de-vie. PL. V.— D.1

2. Alexandrov (J.), à Malmygd (gouvernement de Viatka). — Esprit de vin et produits secondaires. PL. V.— D.1

3. Blankenhagen (Otto), (distillerie Allache), à Riga. — Eau-de-vie. Crême d'Allache. PL. V.— D.1

4. Choustov & fils, à Moscou. — Liqueurs. PL. V.— D.1

5. Distillerie « Kobilinski » d'Alexandre Souhovo-Kobiline, à Skouratovo. — Eaux-de-vie. Alcool. PL. V.— D.1

6. Distillerie « Pohjola », (Finlande), à Nicolaïstadt. — Alcool. Eaux-de-vie diverses. PL. V.— D.1

7. Evreinov (Nicolas), à Nevel (gouvernement de Vitebsk). — Alcool rectifié. PL. V.— D.1

8. Froloff frères, à Nijni-Novgorod. — Liqueurs. PL. V.— D.1

9. Ivanoff-Tachkent. — Cognac. PL. VI.— C.3

10. Kolachnikov (Vladimir), à Pskov. — Liqueurs et spiritueux. PL. V.— D.1

11. Kotilamen (A. J.), à Knopio (Finlande). — Liqueurs de fruits. PL. V.— D.1

12. Luther & Rudolphe, à Helsinfors. — Punch en bouteilles. PL. V.— D.1

13. Saratjey (David), à Tiflis. — Liqueurs. PL. V.— D.1

14. Société Anonyme « Keller & Cie », à Saint-Pétersbourg. — Alcool rectifié. Liqueurs. PL. V.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

15. **Société des Distilleries de Wolsfchmidt** (A.), à Riga. — Esprit de vin et eaux-de-vie. PL. V.— D.I

16. **Société « Espress »**, à Saint-Péterbourg. — Liqueurs de fruits de Crimée. PL. V.— D.I

17. **Sogomonov frères**, à Tiflis. — Produits de distillation. Liqueurs. PL. V.— D.I

18. **Steinguel** (baron W.), à Coubanskaïa, (province de Couban). — Alcool brut et rectifié. PL. V.— D.I

19. **Stritter** (Vlamidir), à Saint-Pétersbourg. — Eaux-de-vie. Liqueurs. PL. V.— D.I

20. **Stroganov** (Comtesse Anne), à Soumi (Gouvernement de Kharkov). — Produits de la distillerie. PL. V.— D.I

21. **Tereschenko** (Nicolas), à Kiev. — Produits de la distillerie. PL. V.— D.I

22. **Tischkievitch** (comte A.-N.),à Govori, (gouvernement de Podolie).— Alcools de grains et de pommes de terre bruts et rectifiés. PL. V.— D.I

23. **Titoff** (V.), à Mohiler. — Alcool. PL. V.— D.I

24. **Usine de Rectification de Peressageski**, à Radoul, (gouvernement de Tchernigor). — Alcools de divers degrés. PL. V.— D.I

SERBIE

1. **Comité général de Commerce et des Métiers**, à Belgrade. — Eaux-de-vie. PAV. PL.II

2. **Knajevatz** (Commune de), à Knajevatz. — Eaux-de-vie. PAV. PL.II

3. **Kragouiévatz** (Département de), à Kragouiévatz. — Fruits conservés. Eaux-de-vie de prunes, de marc et de différents fruits. PAV. PL.II

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

4. **Kraina** (Département de), à Négotine. — Eaux-de-vie de prunes, de marc et de différents fruits. **PAV. PL.II**

5. **Krouchevatz** (Département de), à Krouchevatz. — Fruits conservés. Eaux-de-vie de prunes, de marc et de différents fruits. **PAV. PL.II**

6. **Morava** (Département de la), à Tchoupria. — Fruits conservés. Eaux-de-vie de prunes, de marc et de différents fruits. **PAV. PL.II**

7. **Niche** (Département de), à Niche. — Eaux-de-vie de prunes, de marc et de différents fruits. **PAV. PL.II**

8. **Oujitzé** (Département d'), à Oujitzé. — Fruits conservés. Eaux-de-vie de prunes « Klekovatcha » et de différents fruits. **PAV. PL.II**

9. **Pirot** (Département de), à Pirot. — Eaux-de-vie de prunes, de marc et de différents fruits. **PAV. PL.II**

10. **Podounavlié** (Département de), à Smederevo. — Eaux-de-vie de prunes, de marc et de différents fruits. **PAV. PL.II**

11. **Podrigné** (Département de), à Chabatz. — Liqueurs. **PAV. PL.II**

12. **Pojarévatz** (Département de), à Pojarévatz. — Eaux-de-vie de prunes, de marc et de différents fruits. **PAV. PL.II**

13. **Roudnik** (Département de), à Tchatchak. — Eaux-de-vie. **PAV. PL.II**

14. **Syndicat des Fabricants de Bonbons et Liqueurs**, à Belgrade. — Différentes liqueurs et eaux-de-vie de fruits. **PAV. PL.II**

15. **Timok** (Département de), à Zaietchar. — Eaux-de-vie de prunes, de marc et de différents fruits. **PAV. PL.II**

16. **Toplitza** (Département de), à Prokouplié. — Liquaurs. **PAV. PL.II**

17. **Valiévo** (Département de), à Valiévo. — Eaux-de-vie de prunes, de marc et de différents fruits. **PAV. PL.II**

18. **Vragna** (Département de), à Vragna. — Eaux-de-vie de prunes, de marc et de différents fruits. **PAV. PL.II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

1. **République Sud-Africaine,** à Pretoria. — Produits de la distillerie. PL. VI. C.2,

Distillerie d'alcool de la République.

SUÈDE

1. **Bengtoson** (Joh.-A.), à Stockholm. — Punch. PL. V.— D.1
2. **Forsgren & Wilcken** (Société anonyme), à Stockholm. — Punch. PL. V.— D.1
3. **Groms** (H.-G.), **& fils,** à Gothembourg. — Punch. PL. V.— D.1
4. **Högstedt & Cie,** à Stockholm. — Punch. PL. V.— D.1
5. **Ingelman** (Fredr.) **& Cie,** à Gothembourg. — Punch. PL. V.— D.1
6. **Lindqvister & Cie,** à Stockholm. — Spiritueux. PL. V.— D.1
7. **Löfberg & Cie,** à Stockholm. — Punch. PL. V.— D.1
8. **Lundberg & Cie** (J.-L.), à Stockholm. — Punch. PL. V.— D.1

Fondée en 1851. — Fabricants de punch suédois.

Vienne 1873, Médaille d'argent ; Chicago 1893, Médaille de bronze (la plus haute récompense décernée).

9. **Nordström** (N.-P.), à Karlskrona. — Punch. PL. V.— D.1
10. **Nydahl** (K.-A.) **& Cie,** à Stockholm. — Punch. PL. V.— D.1

SUISSE

1. **Almen** (J.-F. von), à Fleurier (Neuchâtel). — Absinthe. Gentiane. Kirsch. Bitter. PL. V.— D.2

Successeur de Almen et Kopp. Distillateur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

2. Ammann (J.), à Fleurier, (Neuchâtel). — Absinthe. Bitter. Gentiane. PL. V.— D.2

Distillerie et fabrique de liqueurs.
Paris 1889, Médaille de bronze ; Anvers 1885. Médaille de bronze.

3. Bloch (N.) **& Cie**, à Berne. — Spiritueux divers. Sirops. Bitters stomachique aux herbes des Alpes. PL. V.— D.2

Distillerie à vapeur et fabrique de liqueurs.

4. Bonnet (F.) **& Cie**, à Genève, boulevard James-Fazy, 22. — Alcool de menthe américaine. PL. V.— D.2

Succursales Milan et Strasbourg, Lyon : Société française anonyme au capital de francs 200.000, pour la France et ses colonies.
Paris 1889, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

5. Christen (Jean), à Seeberg, Berne. — Kirsch et gentiane. PL. V.— D.2

6. Ciravegna, Manzioli & Cie, à Genève, ruelle des Marins, 46. — Vermouth noblesse « au vin muscat » et « Vermouth au quinquina ». PL. V.— D.2

Distillateurs.
Maison à Turin, 88, Barriera di Lanzo. Agences générales en France, en Belgique, en Allemagne, en Autriche et en Egypte.
Concessionnaires pour la Hollande et ses Colonies MM. W. Jager Gerlings à Haarlem, fournisseurs de la Cour des Pays-Bas.

7. Dennler (La Veuve d'Auguste-F.), à Interlaken (Berne). — Bitter. Liqueurs et spiritueux. PL. V.— D.2

8. Felchlin, (C.), à Schwyz. — Kirsch de diverses années. PL. V.— D.2

Distillerie d'eau de cerises.
Maison spéciale pour le Kirsch.

9. Fischlin (Xavier) **fils,** à Arth (Schwyz.) — Kirsch du Righi. PL. V.—D.2

Maison fondée en 1854. Distillerie.

10. Fivaz (Auguste), à Neuchatel. — Extrait d'absinthe. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

11. Gallay (Louis), à Mont-le-Grand, (Vaud). — Cognac. Eaux-de-vie de lies. Cerises. Marcs. Gentiane. **PL. V.— D.2**

12. Geny (Victor), à Genève, rue Terrassière, 47. — Vermouth. **PL. V.— D.2**

13. Gianella (Alois), à Schwyz. — Kirsch. **PL. V.— D.2**

14. Grande Distillerie d'Eau de Cerises de Schwyz, à Schwyz. — Kirsch. **PL. V.— D.2**

Schindler Alfred. Marque déposée.
Paris 1889, Médaille de bronze ; Amsterdam 1883, Médaille d'argent.

15. Henny (Théophile) **fils,** à Fleurier, Neuchâtel. — Absinthe verte. **PL. V.— D.2**

Distillateur.

16. Hostettler frères, à Berne. — Liqueurs et spiritueux. **PL. V.— D.2**

17. Houillon (L.), distillateur, à Genève, rue des Alpes, 23. — Liqueur. **PL. V.— D.2**

18. Ingold (Veuve Jean), à Inkwyl (Berne). — Kirsch. Gentiane. Eau-de-vie de lie. **PL. V.— D.2**

Distillerie et fabrique de liqueurs.

19. Kaeser (Jean), distillateur, à Fribourg. — Kirsch. **PL. V.— D2**

Paris 1867, Mention honorable ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

20. Kirschwasser, Gesellschaft in Zug, à Zoug. Société pour la distillation du Kirsch. — Maison fondée en 1869. — Spécialité : Kirsch. **PL. V.— D.2**

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille d'or ; Vienne 1873, Médaille de Mérite ; Philadelphie 1876, Diplôme d'Honneur ; Chicago 1893, plus haute récompense.

21. Lappe (Th.), à Bâle. — Apéritif et liqueurs. **PL. V.— D.2**

Fabricant de liqueurs.

22. Leyvraz (H.), à Aigle, (Vaud). — Bitter des Diablerets. **PL. V.— D.2**

Fabricant de bitter.
Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

23. Maurizio (T.-T.), à Vicosoprano (Grisons). — Amer de la Maloja. PL. V.— D.2

Distillateur.

Paris 1889, Médaille de bronze et Médaille d'argent.

24. Meyer (Fritz), à Chasseral-sur-Neuveville (Berne). — Extrait d'eau-de-vie de gentiane. PL. V.— D.2

25. Morand (Louis), à Martigny-Croix (Valais). — « Liqueur du Simplon ». PL. V.— D.2

Distillateur.

26. Muff-Hans, à Lucerne, rue Froburgstrasse, 5. — Quinquina. PL. V.— D.2

27. Muraour & Cie, à Genève, rue de Lausanne, 72. — Absinthe et vermouth. PL. V.— D.2

Distillateurs. Ancienne maison Achin fils aîné.

Exposition universelle Paris 1889, Médailles d'or et d'argent.

28. Portavecchia (Guillaume), à Claro (Tessin). — Liqueurs. PL. V.— D.2

Distillation d'herbes de fleurs.

29. Raeber (Antoine), à Kussuacht, Schwyz. — Kirsch. Amer. Eau-de-vie de fruits. PL. V.— D.2

Distillateur.

Amsterdam 1883, Médaille de bronze.

30. Roiron (Auguste), à Genève, rue de Lyon, 12. — Vermouth. Absinthe. PL. V.— D.2

Exposition universelle Anvers 1885. Médaille de bronze.

31. Schmidt (Joseph), à Zoug.— Kirsch. PL. V.— D.2

32. Senglet (F. et A.) **& Cie**, à Bâle. — Kirsch et liqueurs diverses. PL. V.— D.2

Distillateurs

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

33. Société pour la distillation du Kirsch, à Zoug. — Kirsch. PL. V.— D.2

Maison fondée en 1869.

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille d'or ; Vienne 1873 Médaille de Mérite ; Philadelphie 1876, Diplôme d'Honneur ; Chicago 1893, plus haute récompense.

34. Steiger (G.), à Seewen, Schwyz. — Kirsch. PL. V.— D.2

TURQUIE

1. Pyriki (Pierre C.), à Smyrne, rue Belle-Vue, 165. — Fabricant distillateur. Mastic, eau-de vie et cognac. PL. V.— D.1

3. Poly Colomeni, à Smyrne, confiseur. — Sirop d'orgeat d'Anatolie. PL. V.— D.1

2. Seuto (Jean), **Astlic & Cie**, à Smyrne. — Liqueur de Mastic de Chio. PL. V.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GROUPE X

ALIMENTS

CLASSE 62

BOISSONS DIVERSES

Bière. — D'origine aussi incertaine que reculée, la bière était déjà connue des anciens égyptiens qui en transmirent l'usage aux Hébreux. Hérodote parle du « vin d'orge » qu'on rencontre chez certaines peuplades d'Asie-Mineure, et les auteurs grecs ainsi que les latins font souvent mention de ce breuvage. Sous les Romains, l'industrie de la bière florissait dans les Gaules et en Belgique.

Au moyen âge, cette industrie s'exerçait en France et en Belgique, mais plus particulièrement chez les propriétaires et les cabaretiers.

Le houblon fut introduit plus tard dans la fabrication de la bière. Il semble provenir de Russie. Le traité de paix, conclu en 985 entre le tsar Vladimir et les Bulgares, contient un passage caractéristique, aux termes duquel « la paix durera jusqu'à ce que les pierres viennent à flotter et le houblon à descendre au fond ».

Importé en Bavière et en Bohême, il pénétra, au XVIe siècle, en Angleterre et dans les Flandres ; à la fin du siècle dernier, il fit son apparition en Alsace.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'industrie de la bière resta longtemps stationnaire. Il faut arriver jusqu'au milieu du siècle, pour voir s'accomplir dans la confection de cette boisson des progrès considérables dus à l'application des méthodes scientifiques créées par divers savants, et plus particulièrement par Pasteur.

Sous cette impulsion, des écoles se fondent à Paris, à Lille, à Douai, à Nancy, avec mission de former des hommes capables de diriger les grandes usines qu'on installe un peu sur tout le territoire, mais principalement dans le Nord, dans l'Est et dans les environs de Paris.

Avant d'étudier la fabrication de la bière, il nous paraît utile de rappeler les principes fondamentaux sur lesquels elle repose.

Quand les grains des céréales, et spécialement de l'orge, ont subi un commencement de germination, ils subissent des modifications remarquables au contact de l'eau tiède. La matière amylacée qu'ils renferment, saccharifiée, solubilisée par la diastase à laquelle la germination a donné naissance, produit un moût sucré. Celui-ci, à son tour, sous l'influence de la levure, se transforme rapidement en une boisson fermentée et alcoolique.

A ces diverses phases correspondent des manipulations distinctes. Ce sont: le maltage, ou germination des grains; le brassage, qui détermine la saccharification des matières amylacées, par l'action de l'eau tiède et de la diastase; la coction, qu'accompagne le houblonage; enfin, la fermentation.

Le maltage est l'opération qui, par le développement de la diastase, amène le grain à un tel état qu'il puisse, sous l'action du brassage, se dissoudre dans l'eau et donner un liquide prêt pour la fermentation. En France, la plupart des brasseries préparent leur malt. En Angleterre, cette préparation fait l'objet d'une industrie spéciale.

Pour le maltage, il faut distinguer quatre transformations nécessaires: 1° le mouillage, qui amollit le grain et le prépare à la germination; 2° la germination, qui développe la diastase; 3° la dessication (ou touraillage) de l'orge germée dans les tourailles, qui arrête la germination et assure la conservation du grain; 4° enfin, le broyage ou concassage de l'orge desséchée.

Après le maltage, vient le brassage. Cette opération consiste d'abord à dissoudre le sucre et la dextrine contenus dans le malt, puis à convertir en dextrine et glucose tout l'amidon restant encore dans le malt. Le liquide est alors devenu un moût sucré. Autrefois, le brassage se faisait à bras; maintenant on se sert d'appareils mécaniques.

Au moment de la cuisson du moût, on y introduit le houblon. Cette plante permet à la bière de se conserver et lui donne une saveur amère;

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

elle concentre en outre, le moût, coagule les matières albuminoïdes extraites du grain, ou les précipite à l'aide du tanin qu'elle renferme.

Lorsque le moût est refroidi, on le met dans des cuves ou des tonneaux, afin qu'il subisse la fermentation.

Il y a deux espèces de fermentations: la fermentation haute et la fermentation basse.

La fermentation haute est la méthode la plus ancienne, la plus facile et la plus naturelle. On place, dans une grande cuve découverte ou cuve-guilloire, le moût de bière, à la température de 20 degrés environ, puis on y ajoute de la levure, et, quand la fermentation commence à se faire sentir par la formation d'une légère mousse blanche à la surface du liquide, on transvase le moût dans de petits tonneaux. Ceux-ci sont déposés dans des celliers ayant une température moyenne de 18 à 20 degrés ; la fermentation s'y achève et rejette la levure par le trou de bonde.

Jadis, toute la bière était à fermentation haute. Les fabriques de Paris, de Lyon, de l'Allemagne du Nord n'opéraient pas autrement, et, c'est encore ainsi que se font les bières anglaises.

La fermentation basse, à laquelle nous n'avons été initiés en France qu'à partir de 1847, était connue à Munich dès le quinzième siècle. Elle comporte un lent travail, à basse température, pendant lequel la levure se dépose au fond des cuves ou des tonneaux. Refroidi à 6 ou 8 degrés, le moût est distribué dans des cuves en bois, où on le maintient à la même température au moyen de nageurs ou cônes renversés contenant de la glace. La fermentation se fait ainsi progressivement, se prolongeant pendant 10, 15 et même 20 jours.

Aujourd'hui, on peut dire que c'est le seul mode de fabrication employé en Autriche, en Bavière et en Prusse.

Si les bières à fermentation basse sont les plus répandues, elles doivent cette vogue à la finesse de leur goût et à leur parfum.

L'outillage s'est naturellement perfectionné en même temps que la méthode de fabrication. C'est ainsi qu'on se sert de dégermeurs pour couper les radicelles du grain déjà germé, et de machines à brosser et à polir pour chasser la poussière du malt. Enfin, dans la fermentation basse, au lieu d'employer directement la glace, on se sert aujourd'hui de serpentins dans lesquels circule de l'eau glacée, ou un liquide incongelable.

Théoriquement, toutes les céréales pourraient être utilisées pour la fabrication de la bière ; cependant l'orge reste à peu près exclusivement préférée.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les orges doivent surtout posséder la faculté germinatrice ; c'est la condition essentielle pour la transformation en matière sucrée.

Celles employées en France pour le maltage appartiennent à deux catégories : les orges à deux rangs, et celles à six rangs ou escourgeons.

Les orges à deux rangs sont les plus appréciées. Les grains doivent être durs, pleins, farineux, blancs à l'intérieur.

Les principaux centres de production de cette céréale sont, en France : la Champagne, l'Auvergne, le Puy-de-Dôme, la Vendée.

Le prix est de 16 à 20 francs les 100 kgs.

La seconde plante qui entre dans la composition de la bière est le houblon. On ne prend dans le cône de cette plante que la substance jaune pulvérulente et très aromatique.

Les meilleurs houblons se caractérisent par une couleur vert pâle, par de petits cônes et par une odeur agréable.

Après la récolte, l'opération principale est la dessiccation et l'emballage des folioles. En Angleterre, on tasse le houblon à la presse hydraulique.

En France, le centre le plus important de culture se trouve en Bourgogne. En totalité, 22 départements le cultivent sur une superficie de 3.135 hectares.

En Europe, les principaux pays producteurs sont la Bohême, la Bavière, le Wurtemberg et l'Alsace. Les prix varient selon l'abondance et la qualité de la récolte. Actuellement, on cote les 50 kgs :

Houblon de Bourgogne.....	60 à 70	francs
» d'Alsace.....	70 à 90	»
» d'Allemagne.....	90 à 120	»
» de Bohême.....	100 à 180	»
» du Wurtemberg.....	100 à 125	»

Pendant l'année 1898, on a fabriqué, en France, 9.557.616 hectolitres de bière. La production de 1897 n'avait atteint que 9.233.281 hectolitres, soit, en plus, 324.338 hectolitres ; déjà, en 1897, l'augmentation avait été de 341.985 hectolitres sur la prodution de 1896.

Aussi, nos importations sont-elles en décroissance constante. En 1898, il est entré en France 116.000 hectolitres, tandis qu'en 1897 et en 1896 nos importations s'élevaient à 120.000 et à 122.000 hectolitres.

L'exportation, en 1899, s'est élevée à 81.148 hectolitres, alors qu'en 1896 on n'avait exporté que 58.735 hectolitres et qu'en 1876 notre exportation atteignait seulement 23.000 hectolitres.

Comme valeur, depuis 1889, en importations et en exportations, nous constatons :

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

BIÈRE :

Années	Importations	Exportations	Années	Importations	Exportations
1889...	12.336.227	1.924.550	1894..	9.232.111	2.475.068
1890...	10.462.500	2.151.600	1895..	9.362.492	3.501.312
1891...	10.165.020	2.435.400	1896..	9.156.472	3.759.074
1892...	8.526.361	2.069.367	1897..	8.970.161	4.780.582
1893...	10.081.998	2.830.481	1898..	8.715.970	5.012.229

MOYENNE DÉCENNALE DES IMPORTATIONS

Moyenne décennale	Fr.
De 1867 à 1876.....	7.350.014
De 1877 à 1886.....	16.233.102
De 1887 à 1896.....	10.258.514

MOYENNE DÉCENNALE DES EXPORTATIONS

Moyenne décennale	Fr.
De 1867 à 1876.....	904.729
De 1877 à 1886.....	1.034.043
De 1887 à 1896.....	2.471.903

L'importation, pendant l'année 1899, est évaluée à 9.061,950 francs et l'exportation à 5.477.400 francs. D'où il résulte que notre exportation de bière française représente 60 °/₀ de notre importation de bière étrangère.

Cidre. — Comme la bière, le cidre est une boisson très ancienne. Pline le mentionnait en parlant du Pomaceum, et Palladium, agronome distingué, nous apprend qu'au IIIe et au IVe siècles de notre ère, on savait fabriquer le cidre ou « vin de pommes ». « Les fruits, dit-il, étaient d'abord coupés en morceaux, puis mis à macérer dans l'eau, pendant plusieurs jours. La macération à point, on plaçait le marc dans des sacs à larges mailles, et le jus en était extrait, au moyen de poids ou de pressoirs en bois ».

Dès le VIe siècle, le cidre était assez commun dans les Gaules. L'usage en devint même si fréquent que Charlemagne, dans ses Capitulaires, place au nombre des métiers ordinaires celui de fabricant de cidre. De plus, l'empereur ordonna, dans son Capitulaire *de villis* « que ses secrétaires fussent pourvus de gens sachant faire le cidre et le poiré ».

Il semble que l'industrie du cidre ait prit naissance en Basse-Normandie, pour s'implanter ensuite en Angleterre vers le XIIIe siècle, époque à laquelle l'évêque de Salisbury exigeait le paiement de la dîme du cidre.

Au XVe siècle, les pommeraies avaient pris une telle extension, qu'un député de la Haute-Normandie, aux Etats-Généraux de Tours, en 1484, assurait qu'elles constituaient presque exclusivement l'apanage des bailliages de Caen et du Cotentin.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

En 1582, François Ier passant à Morsalines, et ayant bu du cidre qu'on lui présenta en guise de vin d'honneur, le trouva si bon qu'il en fit acheter une provision pour sa table.

Cent cinquante ans plus tard, la Cour de Louis XV prisait fort le cidre et le poiré. On voit, à cette époque, un contrôleur passer à Monsigny un marché de pommes.

Aujourd'hui, la culture du pommier est très répandue. D'après les dernières statistiques, on a relevé dans toute la France 4.290.000 pommiers, dont 561.000 pour le seul département de la Manche.

Le cidre pur, à l'analyse donne de 5 à 10 % d'alcool.

Pour obtenir de bon cidre, on doit se servir de trois espèces de pommes : douces, amères et acides. Ces trois espèces se subdivisent elles-mêmes en trois catégories : les pommes hâtives, celles de moyenne floraison, et les tardives.

Les pommes douces fournissent une boisson excellente, mais qui a le défaut de ne pouvoir être conservée. Dans quelques localités, on se borne à mélanger les pommes douces aux pommes acides ; mais, en général, il est admis que le meilleur cidre est obtenu par le mélange des trois variétés de fruits.

Il est une autre condition qu'il faut observer si l'on veut avoir un bon produit, c'est de n'employer que des pommes saines et bien mûres : les fruits de deuxième ou de troisième saison devront donc être conservés avec beaucoup de soin jusqu'à l'époque où ils pourront être utilisés (généralement janvier ou février).

La cueillette faite, on met les pommes par tas, soit sur le terrain même, soit dans la cour de la ferme, sur un lit de paille, ou, ce qui vaut mieux, sous des hangars non clos. On doit les veiller, afin d'empêcher qu'elles ne s'échauffent par la fermentation.

Le prix des pommes à pressoir varie suivant les récoltes. Dans les bonnes années, elles se vendent 1 fr. 50 à 2 fr. l'hectolitre, dans les mauvaises, de 10 à 12 fr.

Le prix moyen serait donc de 4 à 5 fr. l'hectolitre.

Arrivées à maturité les pommes sont portées au pressoir. Dans la Basse-Normandie, on se sert encore d'un tour à piler ; mais généralement le tour a fait place au concasseur, qui permet d'extraire le suc de la pomme sans la réduire en bouillie.

Puis on laisse macérer la pulpe dans des cuves ouvertes pendant 12 à 15 heures, en ayant soin de la remuer de temps en temps.

Cette macération à air libre donne un jus très riche en tanin et, par conséquent, bonifie la boisson.

Le marc est ensuite étalé sur le tablier du pressoir appelé « maie », par couches de 10 à 16 centimètres d'épaisseur, séparées les unes des autres

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par des lits de paille successifs jusqu'à une hauteur d'environ 1 m. 10. Le jus qui découle de ces différentes couches de marc s'appelle la mère-goutte.

Enfin, on procède au pressage du marc, opération qui doit être faite lentement et graduellement.

Avec les anciens pressoirs, les pommes ne rendaient guère plus de 40 % de jus ; les nouveaux en fournissent 60 et 70 %, et avec la presse hydraulique on en recueille 90 %.

La liqueur obtenue par ce pressurage constitue ce que l'on appelle le gros cidre ou pur jus, qui se décompose ainsi :

Eau	800,00
Sucre alcoolisable	175,00
Acide tanique	5,00
Acides libres	1,07
Matières salines	1,75
Acide pectique	2,18

La pulpe bien égouttée, on enlève le marc, on le remet dans le broyeur et, de nouveau, on le fait macérer dans des cuves avec 30 ou 35 litres d'eau par marc de 100 degrés de pommes. La meilleure eau à employer est l'eau de pluie.

On obtient ainsi ce qu'on appelle communément le petit cidre. A l'aéromètre, il marque 3 à 5 degrés, tandis que le pur jus en a de 6 à 8.

Pour obtenir la fermentation, on verse le jus dans des tonneaux d'une contenance de 1.200 à 1.500 litres. Elle ne tarde pas à se produire avec force, ce que décèle un puissant dégagement d'acide carbonique : pour cette raison on l'appelle tumultueuse. Elle dure de quatre à sept semaines, la qualité annuelle des fruits ayant une très grande influence sur le phénomène. La fermentation terminée, on procède au soutirage, afin d'éviter le développement des ferments aigres ou acides qui provoqueraient le durcissement du cidre.

La fabrication du cidre mousseux s'accroît, depuis quelques années, de façon notable. On doit n'employer à cet usage que des pommes qui mûrissent en octobre et même en novembre.

La moyenne de la production du cidre en France dépasse 13 millions d'hectolitres par année ; mais cette production est très irrégulière.

La moyenne des importations, pour les différentes périodes décennales, depuis 1867, s'élève :

De 1867 à 1876, à 240 hectolitres ;
De 1876 à 1886, à 962 »
De 1887 à 1896, à 2.111 »

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Aux exportations, nous avons :

De 1867 à 1876.....	18.405	hectolitres ;
De 1877 à 1886.....	15.255	»
De 1887 a 1896.....	14.917	»

En 1898, l'importation s'est élevée brusquement à 4.594 hectolitres et l'exportation à 17.881 hectolitres.

Les principaux départements producteurs sont : le Calvados, les Côtes-du-Nord, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Manche, la Mayenne, le Morbihan, l'Orne, la Sarthe et la Seine-Inférieure.

Les cidres importés en France viennent principalement de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Espagne et de l'Amérique.

Boissons gazeuses. — L'usage des eaux gazeuses n'a pris une véritable extension que dans ce siècle. Cependant, il est intéressant de rappeler les découvertes successives qui ont amené la fabrication des appareils employés de nos jours.

En 1750, Venel indique les matières effervescentes propres à faire l'eau de seltz ; en 1767, Beuley trouve le principe de la production actuelle, en faisant réagir l'acide sulfurique sur le carbonate de chaux. C'est en 1772 que Priestley imagine le premier saturateur; puis, Lavoisier ajuste une pompe de compression, soit pour faire passer le gaz acide carbonique d'un vase dans un autre, soit pour le faire passer au travers d'un liquide quelconque. En 1774, Bergmann invente le principe du laveur ; enfin, vers 1800, Gonse et Paul, utilisant les découvertes de leurs prédécesseurs, combinent le premier appareil gazateur, dit « système de Genève », faisant ainsi passer dans la pratique la fabrication des eaux gazeuses.

En 1832, enfin, l'ingénieur anglais Bramah imagine le premier appareil continu.

Celui-ci comprenait : 1° Un récipient dans lequel s'opérait la décomposition de la substance qui fournit le gaz ; 2° un gazomètre qui recevait le gaz au fur et à mesure de sa formation ; 3° un réservoir contenant l'eau dans laquelle le gaz devait être dissous ; 4° une pompe qui refoulait le liquide et le gaz dans un vase clos ; 5° un condensateur sphérique renfermant l'eau et le gaz refoulés par la pompe et à l'intérieur duquel s'opérait le mélange à l'aide d'un agitateur.

Dès ce moment, la production des eaux gazeuses prend un grand développement ; mais en même temps que la première machine à eau gazeuse on inventait les appareils de table ou portatifs. Les deux systèmes qui les résument sont ceux que Fèvre et Biet imaginèrent en 1836 et en 1840.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ils se composent de deux boules de verres superposées. Dans l'une on introduit, avec un peu d'eau, de l'acide tartrique et du bicarbonate de soude, corps qui, en réagissant l'un sur l'autre une fois dissous, fournissent un dégagement abondant de gaz acide carbonique. L'eau contenue dans l'autre boule, se trouve ainsi gazéifiée.

La construction des générateurs d'eau gazeuse a depuis sans cesse augmenté; et de nos jours, on possède des machines produisant mille siphons à l'heure.

Toutefois, la fabrication en grand semble menacée, par l'emploi de plus en plus répandu de petits appareils, qui permettent d'obtenir l'eau gazeuse à domicile au moyen de l'acide carbonique liquide ou produit sur place.

L'inconvénient de cette innovation est de mettre entre des mains souvent inexpérimentées des engins dangereux.

Les pays étrangers, sauf l'Angleterre, sont nos tributaires pour cette industrie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RECENSEMENT PROFESSIONNEL. — 1896

INDUSTRIES	NOMBRE TOTAL de personnes occupées	NOMBRE TOTAL des établissements où travaillent plus de 5 personnes	RÉPARTITION de ces établissements d'après le nombre des personnes occupées			DÉPARTEMENTS où sont occupées le plus de personnes — PROPORTION pour 100 du personnel total	PRODUCTION — OUTILLAGE, ETC.
			0 à 50	50 à 500	plus de 500		
Cidrerie.....	600	13	13	»	»	Seine-Inférieure (35), Calvados (11)	Fabrication du cidre en 1898 : 10.637.000 hectol[es].
Brasserie de bière...	22.000	1.145	1119	26	»	Nord (35), Pas-de-Calais (12)	Fabrication de la bière en 1898 : 9.558.000 hectol[es].
Malterie.....	1.100	5	»	»	»	Nord (30), Pas-de-Calais (23)	
Fabrication de boissons diverses, d'eaux gazeuses, d'eaux minérales artificielles	2.500	73	73	»	»	Seine (18)	
Fabrication de glaces à rafraîchir.....	600	19	18	1	»	Seine (59)	

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Classe 62

BOISSONS DIVERSES[1]

FRANCE

1. **Alsot** (Vve Marie), à Paris, boulevard Edgar-Quinet, 35. — Eaux et limonades gazeuses. PL. V.— C.2

2. **Arlen** (Louis) & Cie, à Montbéliard (Doubs). — Bière. PL. V.— C.2

3. **Association française pomologique des fruits du pressoir et de l'industrie du cidre,** à Saint-Lô (Manche). — Cidre. PL. V.— C.2

4. **Association Pomologique de Doullens** (Exposition collective de l'), à Doullens (Somme). — Cidres et poirés. Eaux-de-vie. PL. V.— C.2

5. **Avenel** (Vicomte Georges d'), au Château-du-Genêt, près Champ-Avranches (Manche). — Cidres champagnisés. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

6. **Bacon** (Berthe), à Bissières (Calvados). — Cidre et eau-de-vie de cidre (1840 à 1900). PL. V.— C.2

7. **Barbier** (Joseph), à Etreville (Eure). — Cidres. Poirés. Eaux-de-vie de cidre et de poiré. PL. V.— C.2

Propriétaire récoltant.

---

(1) *Les chiffres et la lettre qui suivent le nom de chaque exposant indiquent la place qu'il occupe dans l'un des sept plans du volume.*

Le chiffre romain est le numéro du plan.

La lettre désigne la colonne verticale et le chiffre arabe la colonne horizontale à l'intersection desquelles se trouve le produit exposé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8. Bassot (Maurice), à Paris, rue de Vaugirard, 189. — Bière. PL. V.— C.2

9. Beauplet (L.), à Bouère (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

10. Bellanger (Henri), à Saint-Germain-de-la-Coudre (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

11. Bellanger (Louis), à Vivoin (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

12. Bernard (E.) **& Cie**, à Paris, quai des Grands-Augustins, 29. — Ouvrages techniques. PL. V.— C.2

13. Binauld (Florent), à Lille (Nord), rue d'Arcole, 11. — Bière. PL. V.— C.2

14. Boblet, à Saint-Rémy-du-Plain (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

15. Boisseau, à Teillé (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

16. Boiteux frères, à La Mouillère - Besançon (Doubs). — Brasserie : Bières nouvelles stérilisées blonde et brune. PL. V.— C.2

Bières « La Courtoise ». Bières stérilisées dans le vide pour l'exportation.

Brasserie de la Mouillère, Boiteux (Jules), directeur. Conseiller du Commerce extérieur de la France.

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'argent.

17. Boivin, au château de la Barre Bierné, par Château-Gontier (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

18. Borde (Roger de la), au château de la Loge, par Segré (Maine-et-Loire). — Cidres champagnisés pour l'exportation: cartes or, argent, bleue. Eaux-de-vie de cidre, vieilles et extra-vieilles. PL. V.— C.2

Cidres en fûts et en bouteilles pour la vente en France et exportation.

19. Bottentuit (Georges), à Pont-l'Evêque (Calvados). — Eau-de-vie de cidre. Cidres ordinaires et mousseux. PL. V.— C.2

20. Boul (Emile), à Coulombiers (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

21. Bouleur (Auguste), à l'Angellerie, commune de Saint-Vincent-des-Prés (Sarthe). — Cidre ordinaire et mousseux. Poiré ordinaire et mousseux. Eau-de-vie. PL. V.— C.2

22. Bourneuf (Baptiste), à Chantemesle-de-Beaumont-Pied-de-Bœuf (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

23. Bourneuf (Edouard), au Prieuré de Saint-Loup-de-Dorat (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

24. Bourneuf (Théodore), à la Cour de Beaumont-Pied-de-Bœuf (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

25. Boursier (Pierre), à la Clayes-en-Chaumeré (Ille-et-Vilaine). — Cidre. PL. V.— C.2

26. Bouvaist (Albert), Secrétaire de la Chambre de Commerce d'Abbeville, à Abbeville (Somme). — Bières de fermentation haute. PL. V.— C.2

Paris 1889, Médaille d'or ; Melbourne 1888, Médaille d'argent ; Barcelone 1888, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

27. Brault (G.), **Courbière & Cie**, à Sail-sous-Couzan (Loire). — Eaux minérales de Couzan (source Brault). Limonade Au gaz naturel des sources. PL. V.— C.2

Exploitation d'eaux minérales naturelles.

28. Bresteau (Alphonse), à Fyé (Sarthe). — Cidre. Poiré. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

29. Breton, à Nanterre (Seine), route de Paris, 8, et rue des Suisses. — Cidre champagnisé, pur jus de pommes fraîches. PL. V.— C.2

Cidrerie de la Chaumière.

30. Briand (Jules), au château de Vaux, commune de Menil (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

31. Buard (François), à Moulins-le-Carbonnel (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

32. Bures aîné (Emile), à Caen (Calvados), quai Vendeuvre, 38. — Eaux-de-vie de cidre du Calvados. Grands cidres de Normandie en fûts et en bouteilles. PL. V.— C.2

Distillerie normande.

Expositions universelles : Paris 1889, Médaille d'argent ; Barcelone 1888, Médaille d'argent ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

33. Burnel (Jean-Baptiste), à Lison (Calvados). — Cidres et eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

34. Butault (Marie), à Janzé (Ille-et-Vilaine). — Cidre. Poiré. PL. V.— C.2

35. Butruille & Cie, à Douai (Nord), place Maugin, 2. — Bières de fermentation haute. PL. V.— C.2

36. Cailhe (A.), à Montluçon (Allier). — Bières. PL. V.— C.2

37. Canonne (Jean-Baptiste), à Bertry (Nord). — Bière de fermentation haute. PL. V.— C.2

38. Cantrel (Eugène), à La Chapelle-Yvon (Calvados). — Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Distillerie d'eau-de-vie de cidre.
Propriétaire-récoltant et entrepositaire.

39. Cazard (Martin), à Malakoff (Seine), rue de la Vallée, 5. — Eaux gazeuses. Limonades gazeuses. PL. V.— C.2

40. Ceneri (Raphael), à Dozulé (Calvados). — Cidre. Poiré. Eau-de-vie. PL. V.— C.2

41. Chambrier (Henri), à Dollon (Sarthe). — Cidre. Poiré. Eau-de-vie de cidre, récolte 1899. PL. V.— C.2

42. Chapelain (Paul), au Mesnil-Guillaume (Calvados). — Cidres et eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Bruxelles 1897, Médaille d'or et Médaille d'argent.

43. Champion & Trivier, à Xertigny (Vosges). — Bière blonde et brune. PL. V.— C.2

Paris 1889, Médaille d'or ; Chicago 1893, Hors Concours.

44. Chassais (Louis), à Saint-Aignan (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

45. Chauvin (Pierre), à La Soizière-en-Poilley, canton de Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine). — Cidre. PL. V.— C.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

46. Chauvin (Victor), à La Bergerie-en-Poilley (Ille-et-Vilaine). — Cidre. PL. V.— C.2

47. Cherfils (Emile), à Saint-Martin-du-Manoir (Seine-Inférieure). — Cidres. Poirés. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

48. Chevalier (Alexandre), à Lessard-le-Chêne (Calvados). Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

49. Chiris-Delaporte (Maurice), à Solesmes (Nord). — Bière de fermentation haute, dite bière du Nord. PL. V.— C.2

Paris 1889, Membre du Jury, Expert ; Hors Concours.

50. Chopin (Léon), aux Bois-Grousset (Mayenne). — Cidre 1898 et 1899. PL. V.— C.2

51. Colette (Albert), à la Vallée, commune de Saint-Evroult-de-Montfort, canton de Gacé (Orne). — Cidres mousseux de divers âges. Eau-de-vie de cidre. Cidre en fût. PL. V.— C.2

52. Colleville (Jean), à Sommervieu, par Bayeux (Calvados). — Cidres. PL. V.— C.2

53. Collot (Charles), aux Lilas (Seine), rue de Paris, 157. — Eaux et limonades gazeuses. PL. V.— C.2

54. Compagnie Générale des Eaux de source de Liancourt, à Paris, 114, rue de Provence. – Eau de source de Liancourt. PL. V.— C.2

Admise pour le Service de Table de L.L. M.M. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.

55. Coppenet-Kilb (Jean-Baptiste), à Nolay (Côte-d'Or). — Bières. PL. V.— C.2

56. Corman-Vandame (Narcisse), à Lille (Nord), rue d'Arras, 35 et 37. — Bière de fermentation haute. PL. V.— C.2

Brasserie des Moulins.

57. Couaran (Pierre), à Bruz (Ille-et-Vilaine). — Cidre et eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

58. Couet (Georges), à Château-Gontier (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

59. Couet (Léopold), à Saint-Laurent-des-Moitiers (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

60. Croyère (Paul), à Saint-Loup (Mayenne). — Cidre. PL. V.— C.2

61. Dagonneau, à Saint-Germain-de-la-Coudre (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

62. Daligault (Constant), à Bouessay, par Bouëre (Mayenne). — Cidre 1898 et 1899. PL. V.— C.2

63. Daniel (Frédéric), à Cherbourg (Manche), avenue Carnot, 10 et 12. — Bière et malt d'orge. Petite bière. PL. V.— C.2

64. Debierre (Louis), à Saint-Michel-de-Livet, par Livarot (Calvados). — Cidres. Eaux-de-vie. PL. V.— C.2

65. Decré (Jean), à la Brousse, commune de Mernel (Ille-et-Vilaine). — Cidres et eaux-de-vie de cidre, poirés, eaux-de-vie de poiré. PL. V.— D.2

Paris 1889, Médaille d'argent, Médaille de bronze.

66. Delacour-Mallart, à Renaucourt-lès-Amiens (Somme). — Cidre. PL. V.— C.2

67. Delamare (Ferdinand), à Sainte-Marguerite-des-Loges, par Fervacques (Calvados). — Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Distillerie d'eau-de-vie de cidre.

68. Delamé (Albert), à Bosmont, par Tavaux (Aisne). — Cidre. Eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

69. Delaporte (P.) **& Durand** (A.), à Vernon (Eure), avenue de l'Ardèche, 2. — Cidre et eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

70. Delmarle (Vve Lucien), à Pont-sur-Sambre (Nord). — Bières blondes et brunes de fermentation haute. PL. V.— C.2

Exposition universelle Paris 1889, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

71. Demory père & fils, à Paris, rue Broca, 12. — Bières fines. PL. V.— C.2

Brasseurs.
Spécialité pour nourrices. Usine fondée en 1827.

72. Deroiry (Alexis-A.), à Saint-Fort, canton de Château-Gontier (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie. PL. V.— C.2

73. Derouainie (François), aux Bois-aux-Moines de Saint-Fort (Mayenne). — Cidres. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

74. Descours-Desacres, à Paris, rue de Lille, 23. — Cidre traité par la congélation. PL. V.— C.2

Méthode exposée à l'Académie des Sciences dans la séance du 2 janvier 1900.

75. Desjouis, à Saint-Aignan (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

76. Dominique, à Laval (Mayenne). — Cidre. PL. V.— C.2

77. Dondet (Jean), à La Fleuriais, commune de Saint-Jean-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine). — Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

78. Douay-Dubus, à Fleury, près Conty (Somme). — Eau gazeuse stérilisée. Bière pasteurisée. PL. V.— C.2

79. Dromain (Narcisse-Alfred), à Pierrepont-en-Laonnois (Aisne). — Bières. PL. V.— C.2

80. Drouet (Louis), à Sisseau-le-Petit (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

81. Drouet (Paul), à Montbizot (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

82. Dubel (Isidore), à Saint-Ouen-des-Toits (Mayenne). — Eau-de-vie de pommes. PL. V.— C.2

83. Ducret (Nestor) **& Godart** (Georges), à Poix-Terron (Ardennes). — Cidres. Poirés. Eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

84. Dumesnil frères, à Paris, rue Dareau, 30. — Bières. PL. V.— C.2

Ancienne maison Dumesnil et fils.

M. F. Dumesnil, Président du Syndicat des Brasseurs de Paris.

Récompenses obtenues aux Expositions universelles : Paris 1878, Hors Concours, M. Dumesnil, père, Vice-Président du Jury International des Récompenses. Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur ; Paris 1889, Membre des Comités; Anvers 1885, Membre des Comités, Hors Concours, Bruxelles 1897, Membre des Comités.

85. Durafort & fils, à Paris, boulevard Voltaire, 162 et 164. — Eaux gazeuses. PL. V.— C.2

Siphons et machines pour la fabrication des eaux et boissons gazeuses.

Exposition universelle Paris 1889, Médaille d'or.

86. Durand & Battault, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — Bières. PL. V.— C.2

87. Duval (Louis), au Breil, commune de Bouessay, par Bouère (Mayenne). — Cidre. PL. V.— C.2

88. École d'Agriculture de Sartilly, à Sartilly. — Cidre en fût et en bouteilles. PL. V.— C.2

M. Aubril, directeur.

89. Ecole de Brasserie, à Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Bières. Programmes et dessins. Culture de levûres pures. Analyses. PL. V.— C.2

90. Edeline (Léon), à Lessard-le-Chêne (Calvados). — Cidres. PL. V.— C.2

Chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, propriétaire, éleveur et agriculteur. Fabrication de cidres.

91. Emery (F.), à Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). — Cidre. PL. V.— C.2

92. Enos (Alfred), à Paris, rue Royale, 14. — Cidre. PL. V.— C.2

93. Ermoin (Joseph), à la Robidelaie-en-Janzé (Ille-et-Vilaine). — Cidre. PL. V.—C.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

94. Faucon-Letellier, à Villers-Bocage (Calvados). — Eaux-de-vie de cidre du Calvados. PL. V.— C.2

Crus de la vallée d'Auge et du Bocage.
Propriétaire agricole, négociant en vins.

95. Fauquet (Louis), à Dinard-Saint-Enogat (Ille-et-Vilaine). — Cidre. PL. V.— C.2

96. Fichet (Amédée), à Prez-en-Pail (Mayenne). — Eaux-de-vie de cidre dite « Fine-Normande ». PL. V.— C.2

Paris 1889, Membre du Jury, Hors Concours, Chevalier de la Légion d'Honneur.

97. Fié (Léon), à Paris, boulevard Lefebvre, 139. — Limonade gazeuse. PL. V.— C.2

98. Fleuriot, au Renouard (Orne). — Cidre. PL. V.— C.2

99. Fondeur (Vve), à Viry-Noureuil (Aisne). — Cidre en bouteilles et eaux-de-vie de cidre et de poiré. Cidre gelé et champagnisé. PL. V.— C.2

Paris 1889, Membre du Jury ; Amsterdam 1883, Médaille d'or.

100. Foulongne (Charles), à Haye-de-Calleville (Eure). — Cidres et eaux-de-vie. PL. V.—C.2

101. Fournier, aux Chaufaudières-de-Maisencelles (Mayenne). — Cidre. PL. V.— C.2

102. Fournier (Edouard), au château d'Orbiquet, par Orbec (Calvados). — Cidres. Poirés. Eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

103. Freulon, à Bouessay (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

104. Gaillard (Henri), au château duPerron, à Danvou, canton d'Aunay (Calvados). — Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Produit de la distillation des cidres récoltés sur la propriété de l'exposant.
Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

105. Galliot (Aristide), à Lison (Calvados).— Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

106. Gandon (Léon), à Grez-en-Bouère (Mayenne). — Cidres et poirés. Eau-de-vie de cidre et de poiré. PL. V.— C.2

107. Genvresse (Alexandre), à La Haye-Pesnel (Manche). — Cidre 1899. Cidre vieux. Eau-de-vie vieille. PL. V.— C.2

108. Georges (Francis), à Cenil (Ille-et-Vilaine). — Cidre et poiré. PL. V.— C.2

109. Gillot (Joseph), à La Fresnais (Ille-et-Vilaine). — Cidre. PL. V.— C.2

110. Gondard-Leguicheux (Baptiste), à Martigné (Mayenne). — Eaux-de-vie de cidres. Cidre. PL. V.— C.2

111. Goupil (Almire), au château de Linières-Ballée, canton de Grez-en-Bouère (Mayenne). — Eau-de-vie de poires. PL. V.— C.2

112. Goussé (Auguste), à Craon (Mayenne). — Cidre. PL. V.— C.2

113. Govin (Joseph), au manoir du Drennec-en-Clohars-Fouesnant (Finistère). — Cidres. PL. V.— C.2

114. Graffin (Théodore), à Arçonnay (Sarthe). — Cidre. PL. V.—C.2

115. Grande Société française de Distilleries, Malteries et Brasseries, à Paris, boulevard Poissonnière, 24. — Bières. PL. V.— C.2

116. Grosdoy (Pierre), à La Touche-Nicole-en-Janzé (Ille-et-Vilaine). — Cidre et poiré. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

117. Gruber & Cie, à Melun (Seine-et-Marne). — Bière en fûts et en bouteilles. PL. V.— C.2

Tavernes-Restaurants : à l'Exposition au Champ de Mars. En dehors de l'enceinte de l'Exposition : 5, avenue Matignon ; 13, boulevard Poissonnière ; 15 bis, boulevard Saint-Denis ; 1, boulevard Beaumarchais ; 82, boulevard Voltaire ; 2, rue de Lyon (coin du boulevard Diderot).

Expositions universelles : Paris 1867, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or ; Sydney 1879, Premier degré de mérite ; Melbourne 1880, Premier Prix ; Anvers 1885, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Grand-Prix

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

118. Gruyer (Jules), à Montpinçon (Calvados). — Cidre mousseux en bouteilles. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Propriétaire récoltant. Fabricant de cidre.

119. Gueneau (Albert), à Paris, rue Croix-Nivert, 124. — Collection d'étiquettes pour bières du monde entier. PL. V.— C.2

Secrétaire Général des Syndicats de brasseurs et entrepositaires de bières de Paris et des environs.

120. Guéret (Célestin), Ingénieur-mécanicien, à Paris, boulevard de la Gare, 72. — Eaux gazeuses. PL. V.— C.2

Fabrication d'appareils et de siphons servant à la fabrication et au débit des boissons gazeuses ; appareils de brasserie pour soutirage et débit des bières.

Expositions universelles : Paris 1867, Mentien honorable ; Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent ; Vienne 1873, Diplôme de Mérite ; Philadelphie 1876, Médaille unique ; Amsterdam 1883, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Diplôme d'Honneur.

121. Guersent (Albert), à Saint-André-de-l'Eure (Eure). — Cidres mousseux. Eaux-de-vie de cidre et de poiré. PL .V.— C.2

122. Guibout-Roux, à Danestal (Calvados). — Cidre. Poiré. Eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

123. Guillemard-Sénateur (Camille), à Manéglise (Seine-Inférieure). — Cidre et eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

124. Guillemot (Alphonse), à Paris rue des Entrepreneurs, 50. — Eaux gazeuses. Limonades gazeuses. PL. V.— C.2

125. Guillot (Jean), à Nonant, par Bayeux (Calvados). — Cidre. PL. V.— C.2

126. Hanus (Antoine) **& Cie**, à Charmes (Vosges). — Bières. PL. V.— C.2

Paris 1878, Médaille d'argent ; Paris 1889, Médaille d'or.

127. Hausey (Alfred), à Moyaux (Calvados). — Cidres en fûts et en bouteilles. Eau-de-vie de cidre dite Calvados. PL. V.— C.2

Propriétaire du Clos du Bois-Simon et du Domaine de la Vallée.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

128. Herbecq (Casimir), à Avesnes-sur-Helpe (Nord). — Bière de fermentation haute. **PL. V.— C.2**

129. Hervouin (Pierre), à la Rivière, commune de Moutiers, par La Guerche (Ille-et-Vilaine). — Cidre. **PL. V.— C.2**

130. Himmelspach (Charles), à Paris, avenue d'Orléans, 127. — Bières. **PL. V.— C.2**

Bières fabriquées avec l'appareil à saccharifier de l'invention de M. Himmelspach. Breveté en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et en France.

131. Hofther (Georges), à Lyon (Rhône). — Bière. **PL. V.—C.2**

132. Huet (Jules), à Sourdeval-la-Barre (Manche). — Eaux-de-vie de cidre. Poiré. **PL. V.— C.2**

133. Jacquemin (Georges), directeur scientifique de l'Institut « la Claire », à Malzéville, près Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Cidres. **PL. V.— C.2**

Culture des levures sélectionnées : Emploi de levûres pures sélectionnées pour la fermentation du cidre et de l'hydromel ; types des principales levures de cidres de grands crûs et d'hydromel : glucosides extraits des feuilles de pommier. Ouvrages et documents imprimés.

134. Jarre (Emile), à Paris, boulevard de la Gare, 72. — Manuel du fabricant d'eaux et boissons gazeuses et de l'entrepositaire de bières. **PL. V.— C.2**

135. Jaujon (François), à Nîmes (Gard). — Bières. **PL. V.— C.2**

136. Jeanne (Casimir-Prosper), à Cherbourg (Manche), rue Delaville, 11. — Cidres et eaux-de-vie de cidre. **PL. V.— C.2**

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'or pour les eaux-de-vie et Médaille de bronze pour les cidres.

137. Jourdain (Vve Constant), à Ouilly-du-Houlley, par Moyaux (Calvados). — Cidres ordinaires et mousseux. Eaux-de-vie de cidre. **PL. V.— C.2**

138. Juigné (Armand), à Sisseau-le-Petit (Sarthe). — Cidre. **PL. V.— C.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

139. Karcher & Cie, à Paris, rue des Pyrénées, 139. — Bières. Fûts. PL. V.— C.2

Marque de fabrique.
Exposition universelle de Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

140. Keller (Richard), à Boulogne-sur-Seine (Seine), rue de la Pyramide, 12. — Eaux de seltz en siphons. Limonades gazeuses. Eau de table. PL. V.— C.2

Eau de table « l'Ariane ».
Anvers 1885, Médaille de bronze.

141. Labelle, à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

142. Labutte (Ernest), à Lisores (Calvados). — Eau-de-vie de cidre de la Vallée d'Auge. PL. V.— C.2

Propriétaire récoltant.

143. Laisné des Hayes (Joseph), au manoir de la Varende, par Saint-Julien-le-Faucon (Calvados). — Eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Propriétaire exploitant, cidres du Pays d'Auge.

144. Lallouet (Louis), à Dangeul (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

145. Lamotte-Dior (Ferdinand de), à Granville (Manche). — Cidres. PL. V.— C.2

Brasserie du Val-ès-Fleurs.

146. Landais (Alexandre), à Fyé (Sarthe). — Cidre. Poiré. et Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

147. Landemaine (Constant), à Ruillé-Froid-Fonds (Mayenne). — Cidres. Eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

148. Laubenheimer (J.) **& fils**, à Nérac (Lot-et-Garonne). — Bières. PL. V.— C.2

Paris 1889, Médaille d'or, Croix de la Légion d'Honneur à M. Laubenheimer père.

149. Laumonier (Charles), à Fyé (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C2.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

150. Lebouleur, à Saint-Vincent-des-Prés (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

151. Lebouleux, à Saint-Aignan(Sarthe).— Cidre. PL. V.— C.2

152. Lebreton, à Arçonnay (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

153. Leclère (Jean-Baptiste), à Cherbourg (Manche), rue du Val-de-Saire, 62 et 64. — Eaux-de-vie. PL. V.— C.2

154. Lemariey (Lucien), à Neuilly (Seine), rue du Château, 33. — Cidre. Eau-de-vie de cidre (Calvados). PL. V.— C.2

Propriétaire récoltant à Hennequeville (Calvados).

Barcelone 1888, Membre du Jury : Bruxelles 1897. Diplôme d'Honneur.

155. Le Mée (Rémy), à Mérillac (Côtes-du-Nord). — Cidres. Documents. PL. V.— C.2

156. Lemesle (Laurent), à la Poinçonnière-de-Bouenay (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

157. Lemoine (Félix), à Crépy-en-Valois (Oise). — Bière. PL. V.— C.2

158. Lemonnier (Emile), à Beuzeville (Eure). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL V.— C.2

159. Letanneur (Michel), à Roncheville, commune de Bavent (Calvados). — Cidre. Eau-de-vie. PL. V.— C.2

160. Legendre (René-François), à Lohéac (Ille-et-Vilaine). — Cidre. Poiré. PL. V.— C.2

161. Leudet (Léon), à Saint-Benoist-d'Hébertot (Calvados). — Cidres. Eau-de-vie. PL. V.—C.2

162. Lévèque (Auguste), à Varaville (Calvados). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

163. Maignan (Joseph), à La Rouërie, commune de Saint-Berthevin (Mayenne). — Cidre. Poiré. PL. V.— C.2

164. Mapataud, à Limoges (Haute-Vienne), route de Nexon, 17 — Bières.. PL. V.— C.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

165. Marchand (Edmond), à Bouëre (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

166. Mardesson, à Conlie (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

167. Marsollier (Victor), à La Bellangerie de la Selle-Craonnaise (Mayenne). — Cidre et eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

168. Martigny (François-J.), à Val-Saint-Père, arrondissement d'Avranches (Manche). — Cidre. Eau-de-vie. PL. V.— C.2

169. Masse-Meurisse fils, à Lille (Nord), rue de la Barre, 114. — Bière. PL. V.— C.2

Exposition universelle Bruxelles 1897, Médaille d'or.

170. Masselis (Georges), à Cassel (Nord), rue de Bergues, 25. — Bière du Nord. PL. V.— C.2

Brasserie à fermentation haute.

171. Michel (Arthur), à Paris, rue des Archives, 21. — Eau de table gazeuse. PL. V.— C.2

Source de Fromenteau. Juvisy (Seine-et-Oise).

172. Michel (Pierre), à Traveuzot, par Grichen (Ille-et-Vilaine). — Cidres. Poirés. PL. V.— C.2

173. Milhau, Crémieux & Cie, à Marseille (Bouches-du-Rhône), boulevard Baille, 195. — Boissons gazeuses. Eaux et limonades gazeuses. PL. V.— C.2

Ancienne Maison Rigolet.

Société générale des Boissons gazeuses de Marseille. Spécialités pour l'exportation. Vermouth. Vins apéritifs au quinquina, gentiane, coca, kola, etc. (pour les colonies).

Exposition universelle de Londres 1862, Diplôme d'Honneur.

174. Miossec (Gabriel), à Chateaulin (Finistère). — Cidres. PL. V.— C.2

175. Modelet (Henri), à Chartres (Eure-et-Loir). — Cidres et eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

176. Molinié frères, à Saint-Sever (Calvados). — Eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Distillerie du Bocage-Normand.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

177. Morin, à Saint-Germain-de-la-Coudre (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

178. Moulin (Louis), à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure). — Cidres. Eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Succursale à Serqueux. Exportation et importation de fruits à cidre. Brasserie de cidre. Distillerie.

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille d'or ; Bruxelles 1897,

179. Nouard (Joseph), à Châlons (Marne).— Cidre. PL.V.— C.2

180. Onfray (Camille), à Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise) et à Saint-Pierre-d'Entremont (Orne). — Cidres et poirés en fûts et en bouteilles. Eaux-de-vie de cidre. Vieux Calvados. PL. V.— C.2

Négociant-propriétaire.

181. Ouin (Clovis), agriculteur, à Alizay (Eure). — Eau-de-vie de cidre. PL. V.—C.2

182. Pagny (Charles), à La Caine, par Sainte-Honorine-du Fay (Calvados). — Cidre. Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

183. Pagny (Louis-E.-E.), à Cartigny-l'Epinay, par Lison (Calvados). — Cidres. Eau-de-vie de cidre. PL. V.—C.2

184. Paillart (Stanislas), au château d'Hymmeville, par Abboville, commune du Quesnoy-le-Montant (Somme). — Cidre et eau-de-vie. PL. V.— C.2

Exploitation agricole. Diverses espèces de blés, tiges et grains. Seigle, tiges et grains. Avoines, tiges et grains. Orge, tiges et grains. Pois gris, tiges et grains ; maïs, tiges pour fourrage : betteraves et graines de betteraves ; carottes et graines ; pommes de terre pour bestiaux ; graines de trèfle ; trèfle incarnat ; minette ; lin.

185. Paris (Célestin), à Paris, rue Cambronne, 43. — Eaux et limonades gazeuses. PL. V.— C.2

186. Peltier (Jean), à Champagne (Ille-et-Vilaine). — Cidre et eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

187. Pfender (P.) & Cie, à Châlons-sur-Marne (Marne). — Bière blonde de Champagne. PL. V.— C.2

Grande Brasserie et Malterie françaises de l'Étoile.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

188. Pigeastre, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 182. — Eaux et limonades gazeuses. PL. V.— C.2

189. Poillot-Lesne, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — Bière. PL. V.— C.2.

190. Poisson, à Marolles-les-Braults (Sarthe). — Cidre. V.— C.2

191. Poisson (Alexandre), à Saint-Cosne-de-Vair (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

192. Poisson, a la fuie, à Saint-Aignan (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

193. Pongny (Désiré), à Rouen, rue Beauvoisine, 214, et à Aumale (Seine-Inférieure). — 1° Cidres ; 2° Eau-de-vie de cidre. PL. V.—C.2

Exposition universelle Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

194. Portier, à Pré-en-Pail (Mayenne). — Cidre. PL. V.— C.2

195. Priou (Joseph), aux Plantes-de-Bazouges (Mayenne). — Cidre. Eau-de-vie. PL. V.— C.2

196. Proux & Bourné, à Saint-Jacques-de-Lisieux (Calvados). — Cidres. Poirés. Eaux-de-vie. PL. V.— C.2

197. Provost (Théodore), à Fyé (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

198. Queruel (Léon), à Paris, rue Chardon-Lagache, 62. — Eaux gazeuses. Limonades gazeuses. V.— C.2

Etablissement d'Auteuil. Propriété de l'Etablissement : Eau de table bi-carbonatée gazeuse.

199. Quesnel (Casimir), à Bonneville-la-Louvet, canton de Blangy, arrondissement de Pont-l'Evêque (Calvados). — Propriétaire récoltant. Brasseur de cidres et distillateur. — Cidres en fûts et en bouteilles, des coteaux du Calvados. Eaux-de-vie vieilles et jeunes, purs cidres fines et fruitées. PL. V.— C.2

Paris 1878, Médaille de bronze ; Paris 1889, Médaille d'argent.

200. Ravinet (Achille), à Dunkerque (Nord). — Bières. PL. V.—C.2

Paris 1889, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

201. Rayon (Félix), à Laigné (Mayenne). — Cidre. PL.V.— C.2

202. Rezé (Léon) **fils,** à Grez-en-Bouère (Mayenne). — Cidre et eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

203. Rezé (Pierre), à la Ferme de la Maison Neuve de Bouessay (Mayenne). — Cidre 1898 et 1899. PL. V.— C.2

204. Richard (Emile), à Sommervieu, par Bayeux (Calvados). — Cidre. PL. V.— C.2

205. Ricordeau, à Saint-Germain-de-la-Coudre (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

206. Rio (Jean-Marie), à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), rue de Ferrières, 57. — Cidre en fûts et en bouteilles. PL. V.— C.2

Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

207. Rivière (Joseph), à Ballots (Mayenne). — Cidre 1895, 1899. Eau-de-vie de poires 1887. PL. V.— C.2

208. Rotrou frères, Propriétaires - producteurs - exportateurs, au Perrier, commune de Rémalar (Orne). — Cidres mousseux. PL. V.— C.2

Bureaux à Paris, rue de Bourgogne, 21 et Entrepôt, boulevard de Vaugirard, 57, Fabricants de cidre dits « Grand Crû du Perrier » et « Malamadour » et d'eaux-de-vie de cidre, leurs dérivés, dites « Fines champagnes de Normandie ».

Les cidres de la Maison Rotrou frères sont exportés dans le monde entier.

Paris 1889, Médaille d'argent.

209. Saintier (Paul), à Rouen (Seine-Inférieure), rue Saint-Gilles, 11. — Cidre-mousseux en bouteilles. Eau-de-vie de cidre en bouteilles. PL. V.— C.2

Exposition universelle Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

210. Saintpère (Edmond), à Gesnes-le-Gandelin (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

211. Saintpère (Edmond) **fils,** à Moulins-le-Carbonnel (Sarthe). — Cidre. PL. V.— C.2

212. Schaeffer (Eugène), à Nantes (Loire-Inférieure), quai Ile Gloriette, 13. — Bières. PL. V.— C.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

213. Schumann (ALFRED), à Gisors (Eure), Grande-Rue du Bourg, 24. — Cidre et eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

214. Société anonyme de la Brasserie du Centre, à Chamalières (Puy-de-Dôme). — Bières de fermentation basse. PL. V.— C.2

215. Société anonyme de la Brasserie de l'Espérance, à Ivry-sur-Seine (Seine). — Bières de fermentation basse. PL. V.— C.2

216. Société anonyme de Brasserie et Malterie du Fort-Carré, à Saint-Dizier (Haute-Marne). — Bière. PL. V.— C.2

Exposition universelle de Bruxelles 1897, Grande Médaille d'or.

217. Société anonyme de Brasserie et Malterie « Le Phénix », à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Pavillon, 5. — Bière. PL. V.— C.2

Paris 1889, Médaille d'argent ; Barcelone 1888, Médaille d'or.

218. Société des Brasseries de la Méditerranée, Marseille-Lyon. — Bières. PL. V.— C.2

M. Velten (Édouard), administrateur-délégué.

219. Société anonyme des Brasseries de « La Meuse », à Paris, rue de la Chapelle, 29. — Bières blondes et brunes en fûts. Bières en bouteilles. PL. V.— C.2

Ancienne Maison Ehrhardt frères (Alsace).

Usines à Bar-le-Duc (Meuse) et Sèvres (Seine-et-Oise).

Expositions universelles : Melbourne 1880, Médaille d'or ; Anvers 1885, deux Médailles d'or ; Paris 1889, Médaille d'or.

220. Société anonyme de la Brasserie de Saint-Germain-en-Laye « La Rose Blanche », à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue Félicien-David, 9. — Brasserie : Bières bock, brune et blonde ; bières de table et de ménage. Bière d'exportation. PL. V.— C.2

Anciennement Cirier-Pavard et Cie.

Administrateur : M. A. Leprou.

Expositions universelles : Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Hors Concours. Membre du Jury : Melbourne 1880, Médaille d'or, Premier Ordre de Mérite.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

221. Société anonyme des Glacières de Paris, à Paris, rue Taitbout, 23.— Eaux et limonades gazeuses. PL.V.— C.2

222. Société anonyme de la Grande Brasserie de Champigneuilles, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Bières de luxe, blondes et brunes. PL. V.— C.2

223. Société anonyme de la Grande Brasserie-Malterie de Fresnes, à Fresnes-sur-Escaut (Nord). — Bières à fermentation haute et mixte. PL. V.— C.2

Directeur-Gérant : Lucien Boone, ingénieur-brasseur.

Anvers 1885, Médaille d'argent, Médaille de bronze ; Bruxelles 1897, Médaille d'or.

224. Société anonyme des grandes brasserie et malterie Eugène Burgelin, à Nantes (Loire-Inférieure), rue Joseph-Cholet. — Bières en fûts et en bouteilles. PL. V.— C.2

Société anonyme au capital de 1.500.000 francs.

225. Société anonyme des Grandes Brasseries réunies de Maxéville, à Maxéville, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Bières. PL. V.— C.2

Expositions universelles : Paris 1889, Médaille d'or ; Bruxelles 1897, Membre du Jury, Hors Concours.

226. Société d'Agriculture de l'arrondissement de Bayeux (Calvados). — Cidres. Eaux-de-vie de cidre. PL.V. — C.2

227. Société d'Agriculture d'Avranches, à Avranches (Manche). — Cidre. PL. V.— C.2

228. Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie pour le département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes (Ille-et-Vilaine), Galeries Méret, 11. — Exposition collective de cidres et poirés en fûts et en bouteilles présentés par divers membres de la Société. PL. V.— C.2

229. Société Industrielle de Brasserie et Malterie, à Issy-les-Moulineaux (Seine), route des Moulineaux, 139. — Brasserie : bières brunes et blondes. PL. V.— C.2

Brasserie des Moulineaux ; Société anonyme au capital de 1.250.000 fr. Dépôt : à Paris, avenue Lowendal, 20.

Paris 1889, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

230. Société Lyonnaise des anciennes Brasseries Rinck, à Lyon (Rhône), cours Suchet, 66. — Bières brune et blonde. PL. V.— C.2

Société anonyme au capital de 1.700.000 francs.

231. Société Parisienne des Eaux gazeuses & minérales, à Paris, rue du Canal-Saint-Martin, 12. — Eau gazeuse. PL. V.— C.2

232. Stremler & Cie, à Creil (Oise). — Bière. PL. V.— C.2

233. Syndicat agricole de l'arrondissement de Bernay, à Bernay (Eure). — Cidre et eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

234. Syndicat agricole et horticole de La Guerche-de-Bretagne (Exposition collective du), à La Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

Aubry.
Bignon.
Bigot.
Desert.
Desprès.
Dutertre.
Guilloux (Vve).
Heinry.
Renou.
Rupin.
Toupon.

Cidre et eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Paris 1889, seize Médailles aux membres du Syndicat.

235. Syndicat des Agriculteurs de la Sarthe, au Mans (Sarthe), quai de l'Amiral-Lalande, 104. — Cidres. Poirés. Eaux-de-vie de cidre et de poiré. PL. V.— C.2

236. Syndicat des Eaux gazeuses, à Paris, rue Jenner, 11. — Siphons à eau de seltz. Limonades gazeuses. PL. V.— C.2

237. Syndicat Industriel des Débitants de boissons gazeuses (Exposition collective du), à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Guibal, 12. — Boissons gazeuses. PL. V.— C.2

238. Taillandier & Viallefond, à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme). — Bières brune et blonde. PL. V.— C.2

239. Tinot (Albéric), à Damville (Eure). — Cidre. Eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

240. Tortelier (CAMILLE), à Janzé (Ille-et-Vilaine). — Cidre. PL. V.— C.2

241. Toublanc frères, au Mans (Sarthe), avenue de Pontlieue. — Cidres en fûts et en bouteilles. Eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

Fabrique de cidres et distillerie d'eaux-de-vie de cidre.

242. Tourtel frères, à Tantonville (Meurthe-et-Moselle). — Bières. PL. V.— C.2

Malt d'orge ; houblon, plans, dessins et médailler.

Brasserie de Tantonville.

Paris 1878, Médaille d'or ; Paris 1889, Hors Concours, Membre du Jury ; Amsterdam 1883, Diplôme d'Honneur ; Président de l'Association de Garantie à l'Exposition de Brasserie à Paris en 1887, provoquée par le Ministre de l'Agriculture ; M. Ernest Tourtel, Chevalier de la Légion d'Honneur.

243. Trubert (EUGÈNE), à Chevaigné (Mayenne). — Eau-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

244. Union agricole (M. POWER, administrateur), à Saint-Ouen-de-Thouberville (Eure). — Cidres. Poirés. Eaux-de-vie de cidre. PL. V.—.C.2

245. Union des Sociétés d'Agriculture du Calvados (M. DE SAINT-QUENTIN, député, président). — Cidre. PL.V.—C.2

246. Vaucelle (RENÉ) , à Monthaubert, près Fougères (Ille-et-Vilaine). — Cidres et poirés. Eaux-de-vie de cidre. PL. V.— C.2

247. Viguier (GEORGES), à Beuzeval (Calvados). — Cidre. PL. V.— C.2

248. Vimard (AUGUSTE), à Trouville-sur-Mer (Calvados), rue d'Orléans, 12. — Cidre et poiré. PL. V.— C.2

249. Vivien (PIERRE), à Cesny-Bois-Helbout (Calvados). — Eaux-de-vie de cidre.Eaux-de-vie de poiré. Cidres et poirés en bouteilles et en fûts. PL. V.— C.2

250. Webel (PHILIPPE), à Tours (Indre-et-Loire). — Bières blondes et brunes. PL. V.— C.2

Exposition universelle Paris 1889, Médaille d'argent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

251. Weil (Camille), à Châteaudun (Eure-et-Loir). — Bières. PL. V.— C.2

252. Winckler (A.) **& ses fils,** à Lyon (Rhône), rue de l'Humilité. — Bières brunes et blondes. PL. V.— C.2

253. Wohlhuter (J.-J.), à Paris, rue de la Voie-Verte, 12, 14, 16, 18. — Bières. PL. V.— C.2

Brasserie « La Nouvelle Gallia ».

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COLONIES

ALGÉRIE

1. **Bapst** (Georges), à Bône (Constantine). — Limonade. Bière. Cidre. PL. VI.— D.3

2. **Gordon Thomson** (W.), à Maison Carrée (Constantine). — Bière. Malt. Houblon. PL. VI.— D.3

3. **Kessler** (Charles), à Bône (Constantine), rue de l'Arsenal, 9. — Limonades gazeuses. PL. VI.— D.3

4. **Kessler** (Charles) & Cie, à Souk-Ahras (Constantine). — Bière. PL. VI.— D.3

5. **Société anonyme algérienne** (L'), à Oran, Karguentah. — Bières. PL. VI.— D.3
   Société anonyme au capital de 500.000 francs.
   Brasserie et fabrique de glace.

COTE DES SOMALIS

1. **Moquet** (Jules), à Isles-les-Villenoy (Seine-et-Marne). — Tedj. PL. VI.— E.3

INDO-CHINE

1. **Mainard-Toulza frères**, à Dap-Can. — Boissons fermentées. PL. VI.— D. et E.2 et 3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RÉUNION

1. **Oulédi** (JEAN-BAPTISTE), à Saint-Denis. — Bière.
PL. VI.— D.2

TUNISIE

1. **Buffa** (JOSEPH) à Tunis, rue des Glaciers, 33. — Cidre limonade.
PL. VI.— D.1

2. **Ruprich-Robert** (EDMOND), à Nabeul. — Hydromel.
PL. VI.— D.1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PAYS ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

1. Beck et Cie, à Brème. — Bière. **PL. V.— D.2**

Kaiserbrauerei. Bière en bouteilles pour l'exportation par mer.

Exportation. Dans toutes les villes importantes de la Grande-Bretagne, « Jacob's Pilsener Lager Beer », de l'Amérique du Nord et du Sud, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Australie.

Fournisseur des Grandes Compagnies : le Norddeutscher Lloyd, le P. et O., Steam Nav. C°, Orient Steam Nav. C°, Stoomvaart My Nederland, etc.

Médailles ; Philadelphie 1876 ; Sydney 1879 ; Melbourne 1880 et 1888 ; Chicago 1893.

2. Brasserie par actions de Dortmund, à Dortmund. — Bière. **PL. V.— D.2**

3. Brasserie par actions d'Erlangen, à Erlangen. — Bière. **PL. V.— D.2**

Ancienne maison Reil frères.

Succursales : Berlin, Hambourg, Dresde, Leipzig, etc.

Capital social 1.000.000 marks.

Maison fondée il y a une centaine d'années, mise par actions en 1896. Production annuelle environ 28.000 hect. pouvant produire jusqu'à 100.000 hect. Grande malterie.

Exportation.

4. Brasserie par actions « Löwenbräu », à Munich. — Bière. **PL. V.— D.2**

Succursales : Paris, Brasseries Muller et Blaisot, boulevard Montmartre, 6 et 8 et (ancien café de Madrid) boulevard Bonne-Nouvelle de 35 et 37.

Représentants : Ébert et Weiszflog, Hambourg.

Exportation de bière en bouteilles.

Maison fondée en 1818.

Spécialité : Bière d'exportation.

Production annuelle : 600.000 hectolitres.

Médailles : Anvers 1885, Médaille d'or ; Chicago 1893, Diplôme.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. Brasserie par actions « Zum Storchen », à Speyer-sur-Rhin. — Bière. PL. V.— D.2

Ancienne brasserie Sick.
Capital social 2.300.000 marks.
Maison fondée en 1882.
Nombre d'ouvriers : 140.
Production annuelle 155.000 hectolitres.

6. Braushaur Nürnberg. à Nuremberg. — Bière de conserve. Bière d'exportation. PL. V.— D.2

7. Breithaupt, (C.), à Berlin. — Bière blanche. PL. V.— D.2
Brasserie de bière blanche.

8. Buergerliches Brauhaus de Munich, à Munich. — Bière. PL. V.— D.2

9. Erich (Ernest), à Munich. — Bière. PL. V.— D.2
Brasserie « Zum Kochelbrau ».
Représentant : Petreins et Cie, 123, rue Lafayette, Paris.
Exportation. Dans les dernières années 800.000 litres à Paris.

10. Erste Kulmbacher Actien Exportbier Brauerei, à Kulmbach (Bavière). — Bière. PL. V.— D.2
Bière extra-forte brune, bière de garde à exporter.
Succursales : Dresde, Frankfort-sur-Mein, Cologne, Wiesbaden, etc. Dépôts dans toutes les grandes villes de l'intérieur et de l'extérieur du pays.
Représentant pour Paris et la France et dépôt général ; M. Jules Prudhon, Clichy-Seine, 101, rue du Bois.
Capital social : 1.500.000 Marks, Emprunt 1.500.000 Marks.
Maison fondée en 1872. — Nombre d'ouvriers : 300.
Bière d'exportation supérieure pour les salons et la table.
Production annuelle 225.000 hectolitres.
Exportation.
Chicago 1893, Grande Médaille et Diplôme.

11. Exportbier-Brauerei « Reichelbraeu » à Kumlbach (Bavière). — Bière. PL. V.— D.2

12. Freyeisen frères, à Francfort-sur-Mein. — Cidres. Cidres mousseux. PL. V.— D 2
Médaille d'argent, Chicago 1893.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

13. Fromm (J.), à Francfort-sur-Mein. — Cidres. PL. V.— D.2

14. Hellwig (Franz) **& Cie**, à Berlin N. W. — Cidres. VL. V.— D.2

15. Iosti frères, à Berlin. — Vin de fruit. PL. V.— D.2

Brasserie fondée en 1819.

16. Ketterer (Wilh.), à Pforzheim. — Bière. PL. V.— D.2

Bierbrauerei.

Capital social. Propriété privée. Maison fondée en 1888. Spécialité : Helles Ketterer-Bier en bouteilles. Production annuelle, 1888, 2.800 hect., 1899, 28.700 hect.

17. Kulmbacher Export Brauerei, à Kulmbach-en-Bavière. — Bière. PL. V.— D.2

18. Mönchshof Export Brauerei à Kumlbach. — Bière. PL. V.— D.2

19. Pschorr (G.), à Munich. — Bière. PL. V.— D.2

20. Rackles (Joh.-Gg.), à Francfort-sur-Mein. — Cidre. Cidre mousseux. PL. V.— D.2

Maison fondée en 1850. Exportation. Fournisseur du roi de Roumanie.

21. Sedlmayr (Gabriel), à Munich. — Bière. PL. V.— D.2

Brauerei zum Spaten. Bières brune et blonde. Succursales, Dépôts à Berlin et à Londres. Réprésentant : R. Cadro, Paris, 10, rue Say. Maison appartenant depuis 1807, à la famille Sedlmayr. Nombre d'ouvriers : 600. Production annuelle 500.000 hectolitres.

Médailles : Paris 1867, Médaille d'or, la seule Médaille échue à l'Allemagne, Amsterdam 1883, Diplôme d'Honneur (la plus haute récompense).

Fournisseur de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne Guillaume II, de Son Altesse Royale le Prince Régent de Bavière, de Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, le Roi de Roumanie, le Roi de Serbie, de Leurs Altesses Impériales la Princesse Stéphanie, l'Archiduchesse Elisabeth l'Archiduchesse Marie-Thérèse, l'Archiduc Léopold Ferdinand à Premysl, l'Archiduc Joseph Auguste à Talpolczan, de Son Altesse Royale le Duc de Cumberland.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

22. Sedlmayr (Jos), à Munich. — Bière. PL. V.— D.2
Brasserie zum Franziskanerkeller (Leistbraü).
Entrepôt à Paris : P. Ducastaing, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.
Nombre d'ouvriers : 450. Production annuelle : 375.000 hectolitres.

23. Société de la brasserie de bière blanche de Berlin, à Berlin. — Bière blanche. PL. V.— D.2
Ancienne maison Charles Landré.

24. Tucher' (Frh. von), à Nuremberg. — Bière. PL. V.— D.2

25. Wencker & C°, à Dortmund. — Bière. PL. V.— D.2
Bergschlosschen-Brauerei.
Spécialité : Kaiserbier ; Bière en bouteilles. Maison fondée en 1897. Production annuelle 25.000 à 30.000 hectolitres.
Bruxelles 1897, Hors Concours.

26. Wilhelmshavener Actien Brauerei, à Wilhelmshaven. — Bière. PL. V.— D.2
Bières d'exportation. Succursales : Kiautschou, Cameroun. Représentant : M. Jean Popp, Paris, 14, rue de l'Echiquier. Capital social : 800.000 marks. Maison fondée en 1896. Fournisseur des vaisseaux impériaux et commandos.

AUTRICHE

1. Brasserie Bourgeoise, à Pilsen. — Bière. PL. I.— E.4

2. Comité spécial pour l'Exposition agricole de l'Autriche, à Vienne, Liebiggasse, 5. — Boissons fermentées. PL. V.— D.I

3. Dreher (Antoine), à Klein Schwechat (Basse-Autriche). — Bières. PL. V.— D.I

4. Schwarz frères, à Bozen (Tyrol).— Bière en bouteilles. PL. V.— D.8

5. Société coopérative de brasserie, à Pilsen. — Bière. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

BELGIQUE

1. **Abrassart** (ALPHONSE), à Hornu. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

2. **Abrassart** (MARIUS), à Hornu.— Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

3. **Adriaensens** (CH.), à Malines. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

4. **Aerts** (JOSEPH), à Bruxelles, rue des Deux-Tours, 53. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

5. **Ansar** (EDOUARD), à Quaregnon. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

6. **Arckens & Malherbe,** à Tongres. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

7. **Barbier-Friart** (Vve A.), à Rœulx. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

8. **Bataille** (ALPH.), à Moustier-lez-Frasnes. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

9. **Bauchau & Cie,** à Louvain. — Bières de fermentation basse. PL. V.— D.2

10. **Baudour** (GEORGES), à Baudour. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

11. **Bauters** (BENONI), à Gand, rue de Bruxelles, 35 et 37.— Bières spéciales, triple, double et de ménage. PL. V.— D.2

12. **Beaucarne-Daclercq** (JEAN), à Gand.—Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

13. **Bellis-Demol,** à Bruxelles, chaussée de Gand, 220. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

14. Belot frères, à Purnode. — Bières. Bière de luxe extra-forte, fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Bière « la Gauloise ».

Anvers 1885, Diplôme d'argent ; Bruxelles 1897, Diplôme d'argent.

15. Berg (Henri), à Bruxelles, rue du Gouvernement provisoire, 29. — Bières de fermentation spontanée. **PL. V.— D.2**

16. Bertrand (Arthur), à Liège, rue du Val-Benoit, 9. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

17. Beumier (Vve), à Jemappes. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

18. Biernaux (Fernand), à Jumet (Hainaut). — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

19. Binard (J.-V.), à Châtelineau. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

20. Blariaux (Albert), à Solre-sur-Sambre. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

21. Bloch (Adolphe), à Bruxelles, rue Antoine-Dansaert, 13. — Bières. **PL. V.— D.2**

22. Bontemps (J.-B.), à Bruxelles, rue de la Violette, 24. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. **PL. V.— D.2**

Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

23. Borremans-Van Campenhout, à Forest-lez-Bruxelles. — Bières de fermentation basse, haute et spontanée. **PL. V.— D.2**

24. Boterbergh (R.), à Bruxelles, boulevard de la Senne, 40. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

25. Boterbergh-Spruyt (Léon), à Alost. — Bière de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

26. Botson (Nestor) **fils,** à Jodoigne. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

27. Boucher (Auguste), à Thorembaix-les-Béguines. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

28. Boulanger, à Salm-Château, près Vielsam. — Bière de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

29. Braet (Th.), à Nevele. — Bière de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

30. Brasseries Artois, à Louvain. — Bières à fermentation basse et haute. **PL. V.— D.2**

Bruxelles 1897, Hors Concours, Membre du Jury ; Anvers 1885, Médaille d'or.

31. Brasserie de la Chasse Royale, à Anderghem (Bruxelles). — Bières de fermentation basse. **PL. V.— D.2**

32. Brasserie de Helmet, à Bruxelles, chaussée de Haecht, 455. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

33. Brasserie Royale de Laeken, à Laecken, rue Herry, 85. — Bières de fermentation spontanée. **PL. V.— D.2**

34. Brasserie et Vinaigrerie de Lembecq-lez-Hal, à Lembecq-lez-Hal. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

35. Brogniez, à la Louvière. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

36. Brouette-Duchateau (Ch.), à Pommerœul. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

37. Brule-Dufossez, à Nivelles. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

38. Bruyns à (D.), Uccle, chaussée de Neerstalle, 201. — Bières de fermentation spontanée. **PL. V.— D.2**

39. Bulkens (Léon), à Nivelles. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

40. Callebaut frères, à Alost. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

41. Callebaut frères, à Wieze-lez-Termonde. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

42. Carbonelle-Théry (GUSTAVE), à Tournai. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

43. Carlier (ADOLPHE) **& Cie**, à Bruxelles, rue de la Grande-Ile, 45. — Bières de fermentation spontanée. **PL. V.— D.2**

44. Carlier (FRANÇOIS et AUGUSTE), à Frameries. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

45. Carlier-Lechien (JULES), à Fayt-lez-Manage. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

46. Castin frères & Durvaux, à Ransart. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

47. Caulier frères, à Laecken, rue Herry. — Bières de fermentation basse et haute. **PL. V.— D.2**

Anvers 1885, Médaille d'or.

48. Chevalier (ALFRED), à Saint-Ghislain. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

49. Christiaens-Desnick, à Couckelaere. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

50. Christiaens-Van Roost (J.), à Tongres. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

51. Claes-Vanderhaeghen, à Gand, rue du Chantier, 3. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

52. Coenen (JOSEPH), à Terleenen-sous-Rummen. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

53. Comyn (F.), à Zonnebeke-lez-Ypres. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

54. Coosemans (J.), à Bruxelles, boulevard Barthélémy, 36. — Bières de fermentation spontanée. **PL. V.— D.2**

55. Corbeau (ALEXANDRE), à Haine-Saint-Paul. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

56. Couvreur & Cie, à Wegnez, par Verviers. — Bières de fermentation basse. PL. V.— D.2

57. Cretens-Maeck, à Saint-Gilles (Bruxelles), rue Sterck, 9 et 11. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.2

58. Croes (Jules de), à Enghien (Hainaut). — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.1

59. Crokaert (Ed.), à Bruxelles, rue des Fabriques, 17. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.2

60. Cuyckens (Constant), à Lachenen (Lierre). — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

61. Cuykens-Swenden (Ed.), à Terhaegen (Boom). — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

62. Damiens, à Ixelles, rue Vautier, 55. — Bières de fermentation basse et spontanée. PL. V.— D.2

63. Daubresse-Steurs (Georges), à Wasmes (Mons). — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

64. De Beerst Verkrigghe (Edm.), à Oostduinkerke-lez-Nieuport. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

65. De Boeck (André), à Bruxelles. — Bières. PL. V.— D.2

66. De Boeck frères, à Kœkelberg. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.2

67. De Bois (Léopold-Charles), à Furnes. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

68. Debove (Charles), à Elouges (Mons). — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

69. Decamps (Léonce), à Carnières (Hainaut). — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

70. Deckers (Nicolas), à Eclen. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

71. De Clercq (René), à Alost, rue des Moulins, 57. — Houblons. PL. V.— D.2

72. De Corte frères, à Ixelles, rue Godecharles, 2. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

73. De Coster (Jules), à Ixelles, avenue de la Couronne, 21. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

74. Decoster (L. et E.), à Bruxelles, rue des Fabriques, 24 et 26. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.2

Bruxelles 1897, Médaille d'or.

75. Decoster-Heymans (Ferdinand), à Saint-Gilles (Bruxelles), rue de France, 7 et 8. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.2

76. Decoux père, à Châtelet. — Bière de fermentation haute. PL. V.— D.2

77. Decroës (Julo), à Longhien. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

78. De Genst, à Bruxelles, rue Haute. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

79. De Groof, à Wibryck. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

80. Dehaye-Tilmant (Firmin), à Gouy-lez-Piéton (Hainaut). — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

81. Dehon (Henri), à Pâturages. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

82. De Keersmaecker (F.-A.), à Londerzeel. — Bières. PL. V.— D.2

83. De Keersmaecker-Augustyns (J.-J.), à Wolverthem. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.2

84. De Koster-Hallemans (V.), à Molenbeek (Bruxelles), rue du Cheval-Noir, 17. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

85. Delbruyère (Jules), à Châtelet. — Bière de fermentation. Stout. Pale-ale. PL. V.— D.2

86. Delelienne (Charles), à Masnuy-Saint-Pierre. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

87. De Lescluze (Oscar), à Berchem (Anvers), rue Terlinck. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

88. Delvaux (Adolphe), à Laecken, rue des Palais, 403. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

89. Delvaux-Philippi (Edouard), à Velthem-Beyssem. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

90. Demany (Nestor), à Ath. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

91. De Meulemeester-Verstraete (Léon), à Bruges. — Bières de fermentation basse. PL. V.— D.2

92. Demol (Alph.), à Ghoy, près Lessines. — Bières en bouteilles de fermentation haute : deux espèces. PL. V.— D.2

Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

93. Depage (Arthur), à Overyssche. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

94. Depoortere (A.), à Jemmapes, près Mons. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

95. De Plasse (Eugène), à Manin. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

96. De Potesta (E.-A.) (Baron) à Soye, par Guérauville. — Bières. PL. V.— D.2

97. De Preter (Constant), à Anvers, rue Potgieter, 11. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

98. De Preter (Joseph), à Putte (Malines). — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

99. De Rauw-Carlier (Victor), à Frameries. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

100. De Ruytter & Orval (Em.), à Bruxelles, rue Rogier, 303. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

101. De Sadeleer (Jos), à Erembodeghens. — Bières. PL. V.— D.5

102. Desmedt-Blondiau, à Alost. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.5

103. De Smeth (Georges), à Saint-Symphorien-lez-Mons. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.5

104. Destordeur (Albert fils), à Tubize.— Bières de fermentation haute. PL. V.— D.5

105. De Vleminck (Constant), à Molenbeck (Bruxelles), rue Taziaux, 41. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.5

106. De Vleminck (François), à Bruxelles, chaussée d'Anvers 101. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.5

107. De Wael (A.), à Termonde, rue de Bruxelles— Bières de fermentation haute. PL. V.— D. 5

108. Dewael (Victor), à Tourneppe. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.5

109. De Witte (Hil.), à Tournai. — Bières. PL. V.— D.5

110. De Wolfs (Philippe), à Boitsfort, rue Meddelbourg, 42. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.5

111. De Wolf-Van de Velde, à Haesdonck. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.5

112. D'Hoedt-Canone, à Bruges. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.5

113. Dineur-Vandekeere (Louis), à Bruxelles, chaussée d'Anvers, 142. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.5

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

114. Druard (Edouard), à Dour (Mons). — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.5**

115. Du Bois (Armand), à Lebbeke-lez-Termonde. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

116. Dubois-Delvaux, à Seraing. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

117. Duchêne (Ferdinand), à Gand-Leez. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

118. Dumortier-Devos, à Bruxelles, chaussée d'Anvers, 110. Bières de fermentation basse. **PL. V.— D.2**

119. Du Pont (Polydore) à Gand, rue des Epingles, 13. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

120. Dupont-Gisbert, à Waremme. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

121. Dupriez (Louis), à Angre. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

122. Duvivier (A.-C.), à Courtrai. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

123. École Supérieure de Brasserie de l'Université de Louvain, à Louvain, rue des Récollets, 35. — Bières. **PL. V.— D.2**

124. Février (Léon), à Sombreffe. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

125. Feys-Vandevelde (P.), à Rousbrugge. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

126. Flamme (Léon), à Stambruges. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

127. Foucard (Arthur), à Saint-Trond.— Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

128. Gabriels (Constant), à Gand, quai du Grand-Marais. — Bière de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

129. Gahide (Ed.) **& Cie**, à Wiers-lez-Tournai. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

130. Gallez (Arthur) **& Cie**, à Dour (Hainaut). — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

131. Geüens & Catule, à Bruges. — Bières de fermentation haute. **PL. P.— D.2**

132. Gevers (Paul), à Anvers, Marché-aux-Œufs, 7. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

133. Gobert (Ernest), à Pâturages. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

134. Godisiabois-Janssens, à Lessines. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

135. Goethals-Mertens (E.), à Meulebeke. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

136. Goffin (E.), à Bruxelles, rue des Malines, 26. — Bières de fermentation spontanée. **PL. V.— D.2**

137. Goossens (Félix), à Assche (Brabant). — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

138. Gosselin (Emile), à Stambruges.— Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

139. Grard (Léon), à Solre-sur-Sambre. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

140. Grard (Maurice), à Jemappes. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

141. Grosfils (Pierre), à Bruxelles, rue des Plantes, 2. — Bières de fermentation basse. **PL. V.— D.2**

142. Hannecart (A.), à Souvret. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

143. Hanoteau (Achille), à Frasnes-Gosselies. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

144. Hap (Pierre), à Bruxelles, chaussée de Louvain, 144. — Bières de fermentation haute et spontanée. PL. V.— D.2

145. Hauwaerts (Aug.), à Saint-Gilles (Bruxelles), boulevard Jamar, 19. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

146. Hauwaerts frères, à Bruxelles, rue des Tanneurs, 41. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

147. Havaux-Bonte (Henri), à Braine-le-Comte. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

148. Heidenheimer & Cie, à Bruxelles, rue Auguste-Orts, 7. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

149. Herbos frères, à Bruxelles, rue N.-D. du Sommeil, 73, 75 et 77. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

150. Herinckx (Félix), à Molenbeck (Bruxelles), rue de la Sacristie, 14. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

151. Herinckx (Guillaume), à Bruxelles, rue des Riches-Claires, 24bis. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

152. Herinckx (Henri), à Bruxelles, rue de la Grande-Ile, 27. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

153. Herinckx frères, à Uccle. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

« Brasserie de la Couronne ».
Bruxelles 1897, Médaille d'or.

154. Herinckx Duchesne (J.), à Bruxelles, rue de l'Épargne, 13. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.2

155. Hermans frères, à Anvers, canal des Brasseurs, 29. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

156. Heughebaert-Trioen, à Ypres, rue de la Bouche, 22. — Bières de fermentation haute. PB. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

157. Heyndrickx (Théophile), à Lodelinsart. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

158. D'Hoedt-Cauwe, à Bruges. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

159. Horlait (Auguste), à Ligne (Ath). — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

160. Horlait (Gaston), à Tournai. — Bière de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

161. Horlait (Grégoire), à Moustier-sur-Sambre. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Brasseur.

162. Houyoux (Georges), à Nalines (Haies). — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

163. Huskin (Xavier), à Ossogne-Harelange. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

164. Huybrechts (Gustave), à Boom. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

165. Institut Supérieur de Brasserie de Gand, à Gand, rue de Bruges, 41. — Enseignement théorique et pratique de brasserie, distillerie. **PL. V.— D.2**

166. Jacobs-Herinckx, à Saint-Gilles (Bruxelles), chaussée de Forest, 102. — Bières de fermentation spontanée. **PL. V.— D.2**

167. Jadin (Alfred), à Dampremy. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

168. Jardin (A.) **& Barbier** (V.), à Tamines. — Bières. **PL. V.— D.2**

169. Jeghers frères et sœurs, à Liège, rue de Robermont, 4. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

170. Jenard (Jean-Joseph), à Quaregnon. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

171. Jespers-Boon, à Tersvews. — Bières. PL. V.— D.2

172. Joncherre, à Ypres, rue de Lille, 31. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

173. Kaeckenbeeck (ALBERT), à Bruxelles, rue d'Anderlecht. 19. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

174. Kaesmacker, à Liège, boulevard Piercot, 6. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

175. Ketelbant (LÉOPOLD), à Bruxelles, rue des Fabriques. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. Bière brune. PL. V.— D.2

Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

176. Lambert (J.), à Liège, rue de la Halle. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

177. Lamot (CHARLES), à Malines, rue des Pierres. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

178. Lamot (FRITZ), de Petit-Willebroeck. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

179. Lamot (GASTON et LÉON), à Malines. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

180. Lamot (LÉON), à Willebroeck. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

181. Lamot-Lannoy (C.), à Marcinelle (Charleroi). — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

182. Lamot-Van den Bril, à Broom. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

183. Lannoy (HENRI), à Marcinelle. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

184. Lannoy (JEAN), à Ixelles. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

185. Lannoy-Dupont (ADOLPHE), à Menin. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

186. Lassois (Edmond), à Wasmer. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

187. Laurent (Gustave), à Morlanwelz. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

188. Laurent (Jules), à Dinant. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

189. Leblux (Alexandre), à Brugelette. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

190. Leblux (Octave), à Silly. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

191. Lebrun (Joseph), à Etalles. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

192. Lebrun-Bruno, à Nimy, près Mons. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

193. Lechien-Carnière (Victor), à Fontaine-l'Evêque. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

194. Leclercq (Isidore-H.), à Alost. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

195. Leclercq & Verhulst, à Gand, cour du Prince, 54. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

196. Lecrinier (Chrysostome), à Houdeng-Goegnies. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

197. Lermusiaux (Augustin), à Jemappes. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

198. Lheureux (Arthur), à Pâturages. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

199. Lheureux (Hector), à Pâturages. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

200. Lourtie (Fernand), à Liège, rue Vivegnies. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

201. Lust (Emile), à Courtrai. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

202. Maes (Arthur), à Boom. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

203. Maes (Henri), à Boom. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

204. Maes frères, à Bruxelles, rue d'Anderlecht, 59. — Bières de fermentation spontanée. **PL. V.— D.2**

205. Magnée (J.-J.), à Verviers. — Bières de fermentation haute. **PL. 4.— D.2**

206. Marchot (Alfred), à Saint-Hubert. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

207. Marinx (Charles-W.), à Gand, rue Digue-de-Brabant, 60. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

208. Masson (L.), à Bruxelles, rue Jolly, 165. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

209. Masureel (Amand), à Châtelet. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

210. Mawet (Vve) **& Cie,** à Liège, rue de Joie, 9. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

211. Meeussens (E.-B.), à Anvers, rue des Brasseurs, 11a. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

212. Mertens (Erix), à Cruybeke. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

213. Mertens (Georges), à Louvain, rue du Lombard.— Bières. **PL.V.— D.2**

214. Mertens (Alph.) **& Cie,** à Louvain, rue du Canal, 60. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Bruxelles 1897, Membre du Jury; Paris 1889, Membre du Jury; Anvers 1885, Membre du Jury.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

215. Meurice (Victor), à Saint-Trond. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

216. Meurisse (V.-Materne), à Hyon-Ciply, près Mons — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

217. Meynsbrughen (Adelin), à Silly-lez-Enghien. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

218. Misonne (Aug.), à Lodelinsart. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

219. Moch (Arthur), à Bruxelles, rue Antoine-Dansaert, 13. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

220. Moenaert, à Termonde. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

221. Mostaert (Julien), à Rousbrugge-Haringhe. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

222. Mottard frères et sœur, à Liège. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

223. Mottin (Jean), à Hannut. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

224. Moulaert (Arthur), à Bruges, rue Longue, 19. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

225. Moussoux (Albert), à Liège, rue de la Fontaine, 31. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

226. Notté-Mollet (Philippe), à Lessines (Hainaut). — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

227. Ortmans (J.-B.) **& fils,** à Liège, rue Hors-Château, 106. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

228. Parent-Derbaix, à Marchienne. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

229. Paternoster (Ernest), à Horrues. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

230. Paternotte (G.), à Morlanwelz-Mariemont. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

231. Paternotte (Jules) **& fils,** à Binche. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

232. Patte frères, à Dour. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

233. Payon (Alexis), à Fayt-les-Veneurs. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

234. Pécher (T. et Ph.), à Boussu. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

235. Peene-Pauwels (Vve) **& Fils,** à Elverdinghe-lez-Poperinghe. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

236. Pètre-Devos (Aug.), à Audenarde, rue de la Montagne. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

237. Pètre-Nerinckx (Vve Ed.), à Hal et à Anderlecht. — Bières de fermentation basse, haute et spontanée. **PL. V.— D.2**

238. Piedbœuf (Théodore), à Jupille. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

239. Pierman (Léonce), à Lens (Mons). — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

240. Pierrard (Florentin), à Mellier. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

241. Piron (Vve Ch.) **& Piron** (Marie), à Ghlin, près Mons. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

242. Plaisant-Schoukens, à Bruxelles, rue N.-D. du Sommeil, 9 et 17. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. **PL. V.— D.2**

243. Ponette-Carpentier, à Bruxelles, boulevard de l'Entrepôt. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

244. Pottier (Achille), à Mons, rue de l'Industrie, 85. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

245. Prévot-Friart, à Blaregnies. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

246. Putsage, à Houdeng-Aimeries. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

247. Quiquampois, à La Glanerie-lez-Tournai. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

248. Renard (Clovis), à Herchies. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

249. Riche-Halbrecq, à Hautes-Wihéries-Erquelinnes. — Bières de fermentation haute **PL. V.— D.2**

250. Robert (Alfred), à Bruxelles, rue de France, 19. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

251. Robette (Eugène), à Mons, faubourg d'Havré. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

252. Robette-Leroy (Albert), à Boussu. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

253. Rodenbach-Mergaert, à Roulers. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

254. Roelants (Pierre), à Velthem-Beyssem. — Bières de fermentation haute. **PL. V. —D.2**

255. Rousseau (Henri), à Elonges. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

256. Royer (F. et G.) **frères,** à Gulleghem-lez-Courtrai. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

257. Rypens (Camille), à Boom. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

258. Rypens (E.), à Boom, rue Léopold. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

259. Rypens (JULES), à Boom. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

260. Sambrée (L.) **& Boucher** (A.), à Thorembaix (Perwez). — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

261. Saverys (MAURICE), à Gand, rue d'Assaut. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

262. Schaverbeke (CHARLES), à Bruges. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

263. Scheys-van Hamme, à Jodoigne. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

264. Schoesetters, à Schelle-lez-Hemixem. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

265. Seghers (FLORIMOND), à Tamise. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

266. Sepulchre (CHARLES), à Liège, rue du Val-Benoit, 29. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

267. Servaes (L.), à Anvers, rue Rotterdam, 74. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

268. Sméraldy frères, à Bruxelles, rue des Six-Jetons, 10. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

269. Smet (JOSEPH), à Tamise. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

270. Société anonyme d'Antwerp Tivoli Brewery, à Anvers. — Bières de fermentation basse. PL. V.— D.2

271. Société anonyme de la Brasserie du Bavery, à Couillet. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

272. Société anonyme Brasserie et Malterie Belliard, à Bruxelles, rue Belliard, 78 et 80. — Bière de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

273. Société anonyme « Brasserie du Phénix belge », à Bruxelles, rue Ullens, 16. — Bières de fermentation basse. **PL. V.— D.2**

274. Société anonyme « Brasserie de la Sambre, » à Marchienne-au-Pont. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Directeur : M. Béguin.

275. Société anonyme « Grande brasserie de Koekelberg », à Kœkelberg. — Bières de fermentation basse. **PL. V.— D.2**

Directeur : M. Edelman (M.).

Expositions universelles de : Bruxelles 1897, Membre du Jury ; Paris 1889, Médaille d'or.

276. Spreux (Pierre), à Tournai. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

277. Stas & enfants, à Rupelmonde. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

278. Steurs (Edmond), à Givry (Hainaut). — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

279. Struyf & Coppens, à Anvers. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

280. Tack & Cie, à Courtrai. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

281. Tellier (Louis), à Elouges. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

282. Terlinck-Cortier (J.), à Houthem-lez-Furnes. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

283. Theunissen (Edmond), à Linkebeeck. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

284. Theunissen (Frantz), à Linckebeeck. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

285. Theys-Delville, à Waterloo. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Spécialité de bières brunes hygiéniques.

Exposition de Bruxelles 1897, Médaille de bronze.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

286. Van Bergen (H.) **& Tielemans,** à Aerschot. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

287. Vancalck-Vandendriesch, à Berchem-Sainte-Agathe (Bruxelles). — Bières de fermentation spontanée. Lambic. **PL. V.— D.2**

288. Van Canneyt & Verburgh, à Roulers. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

289. Van Cappellen (Jules), à Merchtem (Bt). — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

290. Van Coningslooi (Hypolyte), à Schelle. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

291. Van den Abeele, à Bruxelles, rue Berchmans, 108. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. **PL. V.— D.2**

292. Van den Bergh & Cie, à Anvers. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

293. Vanden Bussche (Cyrille), à Ardoye (Fandre-Occidentale. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

294. Van den Heuvel & Cie, à Bruxelles, rue de la Senne, 9. — Bières de fermentation basse. **PL. V.— D.2**

295. Van den Hove (Louis), à Saint-Trond. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

296. Van den Hulle (L.), à Gand, rue de Bruges, 41. — Bières de fermentation haute. **PL. V.—D.2**

297. Vandenperre (Emile), à Bruxelles, rue d'Italie, 18. — Bieres de fermentation spontanée. **PL. V.— D.2**

298. Van den Schrieck (Vve F.) **& fils,** à Tirlemont. — Bière de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

299. Van der Aa (A.), à Saint-Gilles (Bruxelles), boulevard Jamar, 25. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. **PL. V.— D.2**

300. Van der Borght frères, à Bruxelles, rue d'Anderlecht, 120. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

301. Van der Elst (F. et J.) **& Bruyns** (D.), à Uccle (Bruxelles). — Bières de fermentation spontanée. Lambic. **PL. V.— D.2**

302. Van der Harten (H.), à Hasselt.— Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

303. Vanderkelen (Louis), à Jemappes. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

304. Van der Linden Degenst, à Uccle-Calevoet (Bruxelles). — Bières de fermentation spontanée. Lambic. **PL. V.— D.2**

305. Van der Molen (Oscar), à Anvers, rue de la Violette, 65. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

306. Van der Molen & Cie, à Malines. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

307. Vanderschueren Frères, à Alost. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

308. Vanderstraete-Mathys (Gustave), à Furnes. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

309. Van de Voorde-Gillebert (Florimond), à Ypres. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

310. Vandewyngaert (Jos.), à Lierre. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

311. Van Diepenbeeck, à Malines, rue de Beffer, 23. - Bières de fermentation basse. **PL. V.— D.2**

Exposition universelle de Paris 1889, Médaille d'or.

312. Van Dionant (Georges), à Saint-Nicolas Waes. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Exposition de Bruxelles 1897, Mention honorable.

313. Van Eecke (Paul), à Wervicq. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Exposition de Bruxelles 1897, Médaille d'argent.

314. Van Ginderachter (Louis), à Assche. — Bière de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

315. Van Haelən (Guillaume), à Bruxelles, boulevard Barthélemy. — Bières de fermentation spontanée. Lambic.
PL. V.— D.2

316. Van Hoomissen, à Eykevliet-Hingen. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

317. Van Hoorebeke (Edmond), à Ledeberg (Gand), chaussée de Bruxelles. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

318. Vankeerberghen (Victor), à Bruxelles, rue de la Buanderie, 11. — Bières de fermentation spontanée. Lambic.
PL. V.— D.2

319. Vankeerberghen-Aerts (Henri), à Bruxelles, boulevard du Midi, 3 et 4. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. PL. V.— D.2

320. Van Leeuwen (Hubert), à Bruxelles, boulevard Jamar, 25. — Bières de fermentation spontanée. PL. V.— D.2

321. Vanlier (Charles), à Hal, rue de Bruxelles, 80. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

322. Van Loo (Arthur), à Anvers, rue de la Cloche. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

323. Van Meerbeeck (Charles), à Thisselt (Malines). — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

324. Vanneste-Sabot (A.), à Bruges, rue Pré-aux-Moulins. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

325. Van Reeth (Casimir), à Boom. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

326. Van Varenberg (Léonce), à Alost, rue de la Station, 6. — Bières de fermentation haute. PL. V.— D.2

327. Van Velsen frères, à Bornhem. — Bière. PL. V.— D.2

328. Van Roost (Félix), à Werchter. — Bières de fermentation haute dite : « Jack-Op ». PL. V.— D.2

Exposition de Bruxelles 1897, Médaille d'or.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

329. Vennens-Vanhove, à Steendorp (Rupelmonde). — Bière de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

330. Verdickt (Charles), à Bruxelles, avenue Brugman, 60, — Bières de fermentation spontanée. **PL. V.— D.2**

331. Ver Elst (Jean-François), à Molenbeck (Bruxelles), rue des Quatre-Vents, 11. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. **PL. V.— D.2**

332. Ver Elst-Van Hoomissen (François), à Bruxelles, boulevard Barthélemy, 11a. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. **PL. V.— D.2**

Exposition de Bruxelles 1897, Médaille d'or.

333. Verhées (François), à Thuin-sur-Sambre, Grand'Place. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

334. Veriter-Boublez, à Saint-Léger (Arlon). — Bières de fermentation haute et basse. **PL. V.— D.2**

335. Vermeulen & sœur, à Ypres. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

336. Verschueren (Gustave), à Anvers, rue de Deurne. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

337. Verstraete-Houtsaeger (Henri), à Ramscappelle-lez-Nieuport. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

338. Vinchent (Archimède), à Frameries. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

339. Vliebergh (Louis), à Bruxelles, chaussée de Ninove. — Bières de fermentation spontanée. Lambic. **PL. V.— D.2**

340. Vuylsteke-Vercruysse (Léon), à Menin, rue de Lille, 84. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

341. Wielemans-Ceuppens, à Forest (Bruxelles-Midi). — Bières de fermentation basse. **PL. V.— D.2**

Exposition de Bruxelles 1897, Grand-Prix ; Exposition de Paris 1889, Grand-Prix.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

342. Willmart (Edouard) à Lens. — Bières. **PL. V.— D.2**

343. Wilmart (Nestor), à Morialmé. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

344. Wilquin (Émile) **& Cie**, à Wasmes (Mons). — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.6**

345. Wodon-Derenne (Franz), à Namur, rue des Brasseurs, 55. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

346. Wuytack (Philémon), à Hamme-sur-Durne. — Bières de fermentation haute. **PL. V.— D.2**

BULGARIE

1. Brasserie « Sveta Petka », à Roustchouk. — Bière. **PAV. PL.II**

2. Gheorgoff (Ghéorghi), à Pirdope. — Vins aux framboises et au miel. **PAV. PL.II**

3. Hadji Slavtchoff frères & Cie, à Tirnovo. — Bière. **PAV. PL.II**

4. Laouchman (Friedrich), à Komatevo (Département de Plovdiv). — Bière. **PAV. PL.II**

5. Michaylovsky & Haïrabedian, à Sofia. — Bière. **PAV. PL.II**

6. Prochek frères, à Sofia. — Bière. **PAV. PL.II**

7. Société anonyme des Brasseurs Bulgares, à Choumla. — Bière. **PAV. PL.II**

8. Société de Brasseries Bulgares « Soglassie », à Slivno. — Bière. **PAV. PL.II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CORÉE

1. **Gouvernement Coréen,** à Séoûl. — Boissons diverses. PL. V.— E.4

DANEMARK

1. **Evers & Cie**, à Copenhague. — Bière d'extrait de malt. Sirop de malt. PL. V.— C.1

2. **Jakobsen** (J. J.), à Faaborg. — Vin de fruits. PL. V.— C.1
Société anonyme.

ÉQUATEUR

1. **Maulme** (Luis), à Guayaquil.— Bières nationales. PL. V.— D.7

ESPAGNE

1. **Arias Nachon & C^a^,** à Infiesto (Province d'Oviedo). — Cidre-champagne mousseux. PL. V.— D.1

2. **Garcia Argüelles Braga,** à la Felguera (Province de Oviedo). — Cidre et poiré. PL. V.— D.1

3. **Hermosa** (E.) **& fils,** à Burguillos (Province de Badajoz). Boissons gazeuses. PL. V.— D.1

4. **Iñarra** (Evencio), à Elizondo (Province de Navarre). — Cidre. PL. V.— D.1

5. **Lacoizqueta** (Francisco), à Narvarte (Province de Navarre). — Cidre. PL. V.— D.1

6. **Mahou** (Hijos de Casimiro), à Madrid, rue d'Amaniel, 29. — Bière. PL. V.— D.1

Exposition internationale de Bruxelles 1897. Membre du Jury.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

7. **Meng & Cª** (E.), à Santander. — Bière en bouteilles. PL. V.— D.1

8. **Oteiza é Iriarte** (Felipe), à Narvarte (Province de Navarre). — Cidre. PL. V.— D.1

9. **Perez** (Les fils de Pablo), à Colunga (Province de Oviedo). — Cidre-champagne. PL. V.— D.1

10. **Urgoiti** (Ricardo de), à Renteria (province de Guipuzcoa). — Cidre champagne. PL. V.— D.1

11. **Vereterra y Cangas,** à Gijon (Province d'Oviedo). — Cidre champagne. PL. V.— D.1

ÉTATS-UNIS

1. **American Brewing Company,** à Rochester (New-York), Hudon street, 205. — Bière en bouteilles. PL. V.— D.2

2. **Ballantine & Sons,** à Newark, (New-Jersey). — Boissons fermentées. PL. V.— D.2

3. **Baltz** (J. et P.), **Brewing Company,** à Philadelphia, (Pensylvanie). — Bière Lager, blonde et brune. PL. V.— D.2

4. **Barrett & Barrett,** à Chicago, (Illinois). — Cidres. PL. V.— D.2

5. **Beadleston & Woerz,** à New-York. — Bières. Bière « Lager », « Goldlabel », « German Brew », « Culmbacher ». PL. V.— D.2

6. **Bolen & Byrne Manufacturing Company,** à New-York. — Cidres et bières. PL. V.— D.2

7. **Clarksville Cider Company,** à St-Louis, (Missouri). — Cidre. PL. V.— D.2

8. **Feigenspan** (Christian) **& Cº,** à Newark, (New-Jersey). — Bières : « India Pale Ale », etc. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

9. Gœbel Brewing Company, Limited, à Detroit, (Michigan. — Bières. Porter. Extrait de malt. **PL. V.— D.2**

10. Gund (JOHN), **Brewing Company,** à La Crosse (Wisconsin). — Bières : « Extra Pale » et « Peerless ». **PL. V.— D.2**

11. Heissler & Junge Company, à Chicago (Illinois).— Extrait de malt. **PL. V.— D.2**

12. Heurich (CHRISTIAN), **Brewing Company,** à Washington D. C. — Bières : « Maerzen » et « Senate ». **PL. V.— D.2**

13. Ice and Cold Storage Company, à Los Angeles (California). — Bière de gingembre. **PL. V.— D.2**

14. Indianapolis Brewing Company, à Indianapolis, (Indiana). — Bières « Dusseldorfer », etc. **PL. V.— D.2**

15. Jackson (G.-H.-T.), à Napa Soda Springs, (Californie). — Eau gazeuse minérale. **PL. V.— D.2**

16. Lembeck & Betz Eagle Brewing Company, à Jersey City New-Jersey. — Bières « Bayerische Hofbrau », American Club » et « Extra ». **PL. V.— D.2**

17. Liebmann's Sons Brewing Company, à Brooklyn, (New-York), Forrest Street, 36.— Bières en bouteilles, blonde, etc. « Rheingold » et « Wuerzburger ». **PL. V.— D.2**

18. Long Island Brewing Company, à Brooklyn, (New-York). — Bières, « Black Label », etc. **PL. V.— D.2**

19. Lytton Springs Sanatarium Company, à Lytton Springs (Californie). — Eau gazeuse minérale. **PL. V.— D.2**

20. Ministère de l'Agriculture, Section de Chimie, à Washington D. C. — Ales, Bières, Cidres, etc. Boissons fermentées et eaux gazeuses. **PL. V.— D.2**

21. Seagertown Mineral Springs Company, à Saegertown, (Pennsylvanie). — Bière de gingembre, de salsepareille, de bouleau. Citronnade. Eau gazeuse. **PL. V.— D.2**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

22. San-Francisco Breweries, Limited, à San-Francisca, (Californie). — Bières pour l'exportation. **PL. V.— D.2**

23. Schoenhofen (P.) **Brewing Company,** à Chicago. (Illinois). — Bières « Edelweiss », « Export » et « Schoenhofenbrau ». **PL. V.— D.2**

24. Seattle Brewing and Malting Company, à Seattle, (Washington). — Bière « Rainier ». **PL. V.— D.2**

25. Vartray Water Company, à Buffalo (New-York), Franklin Street, 33-39. — Bière de gingembre, de salsepareille, Eau de seltz. Eau gazeuse. **PL. V.— D.2**

CUBA

1. Quesado (GONZALO DE), à la Havane.— Boissons. **PL. VI.— E.3**

2. Ramos (JOAQUIN), à la Havane. — Bières **PL. VI.— E.3**

GRANDE-BRETAGNE

1. Aerators, Limited, à Londres, E.C., Broad Street, avenue. — Sparklets, petits réservoirs en acier contenant de l'acide carbonique comprimé pour la fabrication instantanée des eaux gazeuses artificielles. **PL. V.— D.5**

2. Brewers and Malaters Association of Ontario, à Toronto (Canada). — Boissons diverses. **PL. VI.— C.1**

3. Belfast Mineral Water C°, Limited, à Belfast, (Irlande), York Road. — Cidre. Eaux gazeuzes artificielles. Etalage de « Belfast Ginger Ale », « Champagne Cidre », " Salsepareille ", Eau de Seltz, etc. **PL. V.— D.5**

Récompenses aux Expositions : Diplôme et Médaille, Chicago 1893. Deux Diplômes et Médailles d'argent, Bruxelles 1897.

4. Bulmer (H.-P.) **& C°,** à Ryelands, (Hereford). — Cidres et poirés en bouteilles et en barils. **PL. V.— D.5**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

5. **Guinness** (ARTHUR) **Son & C⁰, Limited,** à Dublin (Irlande), Saint-James's Gate. — Stout. PL. V.— D.5

6. **Hamilton** (J.-S.) **& C⁰,** à Brantford (Ontario, Canada). — Boissons diverses. PL. VI.— C.1

7. **Idris & C⁰ Limited,** à Londres, N.W., Pratt Street, Camden Town. — Boissons diverses : eaux gazeuses, limonades, etc. PL. V.— D.5

Succursales : Liverpool, Southampton et Canterbury. Pourvoyers des eaux minérales par brevet spécial de S.M. La Reine d'Angleterre. PL. V.— D.5

8. **Labatt** (JOHN), à Londres et à Ontario (Canada). — Boissons diverses. PL. VI.— C.1

9. **London and Provincial Dairy C⁰, Limited,** à Londres, S. W. West Halkin Street Belgrave Square. — Boissons diverses. Eaux gazeuses, artificielles.. PL. V.— D.5

10. **Mellin's Food Limited,** à Londres, S.E., Marlboro Works Peckham. — Boisson. PL. V.— D.5

Boisson « Vivis », pour gymnastes et athlètes.

11. **Murree Brewery C⁰,** à Gora Gully, Punjab (Indes). — Bières, en bouteilles, fabriquées aux Indes. PL. VI.— C.1

12. **Protene C⁰ Limited,** à Londres, W., Welbeck Street, 36, Cavendish Square. — Boissons diverses. PL. V.— D.5

13. **Riddle** (A.) **& C⁰,** à Londres, E., Commercial Street. 36, 38, — Jus de Limon « Stower » (boisson non-alcoolique). PL. V.— D.5

14. **Schweppes, Limited,** à Londres, W., Berners Street. 51, — Eaux gazeuses artificielles et eaux minérales. PL. V.— D.5

15. **Symons** (JOHN) **& C⁰, Limited,** à Totnes (Devonshire). — Cidre et poiré. PL. V.— D.5

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GRÈCE

1. **Phix** (Carl.-J.), à Athènes. — Bières. PAV. PL. 11

2. **Phix** (Ludwig), à Athènes. — Bières. PAV. PL. 11

HONGRIE

HONGRIE

1. **Brasserie Bourgeoise de Köbánya,** à Budapest. — Bières. PL. V.— D. 1

2. **Brasserie Hongroise par Actions** (Première), à Budapest. — Bières. PL. V.— D. 1

3. **Brasserie « Royale de Köbánya »,** à Budapest. — Bières. PL. V.— D. 1

4. **Dreher** (Antoine), à Budapest. — Bières. PL. V.— D. 1

5. **Haggemacher** (Henri) **fils,** à Budapest. — Bières. PL. V.— D. 1

CROATIE-SLAVONIE

1. **Libkovic** (Charles), à **Zupanje.** — Vins de groseilles, de fraises, de merises. PL. V.— D. 1

ITALIE

1. **Bosio & Caratsch,** à Turin. — Bière brune. PL. V.— D. 1

2. **Metzger frères,** à Asti (Alexandrie). — Bière. PL. V.— D. 1

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

JAPON

1. **Aïbara** (Iwaho), à Hiroshima-kén. — Saké (vin de riz) marque : Fujiju. PL. V.— D. I

2. **Arano** (Oukiti), à Toyama. — Saké (vin de riz) deux marques : Nihonbaré et Shinfuji. PL. V.— D. I

3. **Aratani** (Kwan), à Hiroshima-kén. — Saké (vin de riz) marque : Hôkén. PL. V.— D. I

4. **Asamato** (Shinjirô), à Osaka. — Saké (vin de riz) marque : Yamato-Nishiki. PL. V.— D. I

5. **Association des producteurs de saké de Fukuoka-kén**, à Hakata. — Saké (vin de riz). PL. V.— D. I

6. **Association des producteurs de saké de Fushimi**, à Kiôtô. — Saké (vin de riz). PL. V.— D. I

7. **Association des producteurs de saké de Kanazawa** à Kanazawa (Ishikawa-kén). — Saké (vin de riz), Dix marques : Ki-yomasa, Kinriû, Fuji, Kemmei, Koganénosawa, Fuji-Masamuné, Fuji-Issan, Ippin, Itihimé et Nihon-iti. PL. V.— D. I

8. **Awano** (Yeijirô), à Osaka. — Saké (vin de riz) marque : Kinjô. PL. V.— D. I

9. **Fujii** (Shiyémon), à Toyama-kén. — Saké (vin de riz) marque : Tatéyama. PL. V.— D. I

10. **Fujii** (Takéjirô), à Sakaï (Osaka-fu). — Saké (vin de riz), marques : Kokuyéki et Nihon-Masamuné. PL. V.— D. I

11. **Hanaki** (Jinyémon), à Hiogo-kén. — Saké (vie de riz), marque : Fukumusumé. PL. V.— D. I

12. **Hara** (Guénzô), à Shimané-kén. — Saké (vin de riz), marque : Midori. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

13. Hara (YOSHITARO), à Shimané-kén. — Saké (vin de riz), marque : Ohyama. PL. V.— D. I

14. Hayashibara (TSUNÉO), à Tottori-kén. — Saké (vin de riz), marque : Yoshinoyama. PL. V.— D. I

15. Hirano (TOKUTARÔ), à Tokushima-kén. — Saké (vin de riz), 2 marques Naruto-Masamuné et Yénkwatsu. PL. V.— D. I

16. Horiyé (KUSUTARÔ), à Wakayama-kén. — Saké (vin de riz), 2 marques : Shikishima, et Tombo-Masamuné. PL. V.— D. I

17. Hoshino (Tchûkiti), à Nïgata-Ken. — Saké (vin de riz), marque : Matsumidori. PL. V.— D. I

18. Ikégami (MOHEI), à Hiogokén. — Saké (vin de riz), marques : Itimonji et Marujirushi. PL. V.— D. I

19. Inaba et Cie, à Hiroshima-kén. — Saké (vin de riz), marque : Masamuné. PL. V.— D. I

20. Inagaki (Mme HARU), à Toyama. — Saké (vin de riz), Deux marques : Tiyonotomo et Hakusha. PL. V.—D. I

21. Inano (KÔTARÔ), à Hiôgo-kén. — Saké (vin de riz), marque : Kén-bishi. PL. V.— D. I

22. Inô (JIYÉMON), à Aïti-Kén. — Saké (vin de riz), marque : Fujinoyumé. PL. V.— D. I

23. Ishikawa (HATIRÔJI), à Aïti-Kén. — Mirin (vin de riz doux), marque : Kokonoyézakura. PL. V.— D. I

24. Itakura (GUNSIRÔ), à Shimané-Kén. — Saké (vin de riz), marque : Hakuroku. PL. V.— D. I

25. Itô (DÉNSHITI), à Miyé-kén. — Saké (vin de riz). PL.— V. D. I

26. Itô (HAMBEI), à Aïti-kén. — Mirin (vin de riz doux), marque : Hakkwaku. PL.V.— D. I

27. Itô (MAGOZAYÉMON), à Aïti-Kén. — Saké (vin de riz), marque : Shikishima. PL. V.—D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

28. Itô (Nobuzô), à Aïti-Kén. — Saké (vin de riz), marque : Hara-tsuzumi. **PL. V.— D.I**

29. Itô (Shitiroyé), à Aïti-Kén. — Saké (vin de riz), marque Zénshô. **PL. V.— D.I**

30. Itô (Tsunésaburô), à Miyé-kén. — Saké (vin de riz). **PL. V.— D.I**

31. Izumi (Sénsuké), à Hiôgokén. — Saké (vin de riz), marque : Nihombashi. **PL. V.— D.I**

32. Izumi & Cie. à Hiôgokén. — Saké (vin de riz), 2 marques : Irozakari et Bussan-iti. **PL. V.— D.I**

33. Kanô (Jihéi), à Hiogokén. — Saké (vin de riz), marque Haku-zuru. **PL. V.— D.I**

34. Kano (Jiroyémon), à Hiôgo-Kén. — Saké (vin de riz), marque : Kiku-Masamuné. **PL. V.— D.I**

35. Kawaguti (Tatsutarô), à Nïgata-kén. — Saké (vin de riz), marque : Koshino-Sakigaké. **PL. V.— D.I**

36. Kimura (Kihéi), à Hiôgo-kén. — Saké (vin de riz), marque : Takinokoï. **PL. V.— D.I**

37. Kimura (Shizuhiko), à Hiroshima-kén. — Saké (vin de riz), marque : Kamozuru. **PL. V.— D.I**

38. Kishida (Tchûzayémon), à Hiôgo-kén. — Saké (vin de riz), marque : Sôhana. **PL. V.— D.I**

39. Koami (Yohatirô), à Hiogokén.— Saké (vin de riz), marque : Sékaïnotchô. **PL. V.— D.I**

40. Koga (Bun-itirô), à Saga-kén. — Saké (vin de riz), 2 marques : Madono-mmé et Hokusô. **PL. V.— D.I**

41. Konishi (Shin-yémon), à Hiôgokén. — Saké (vin de riz), marque : Shirayuki et Mirin (vin de riz doux). **PL. V.— D.I**

42. Koyézuka (Yohatiro), à Sakaï (Osaka-fu). — Saké (vin de riz), marque : Shiraguikuzakari. **PL. V.— D.I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

43. Kusumi (Sakunosuké), à Nïgata-kén. — Saké (vin de riz). PL. V.— D. I

44. Makoshi (Kiôhei), à Tôkiô. — Bières. PL. V.— D. I

45. Maruyama (Ouhei), à Osaka. — Saké (vin de riz), marque : Shôshin. PL. V.— D. I

46. Masé (Shôtarô), à Aïti-Kén. — Saké (vin de riz), marque: Nihonzutsumi. PL. V.— D. I

47. Masuyama (Kahei), à Sakaï (Osaka-fû), — Saké (vin de riz), marque : Yénju. PL. V.— D. I

48. Mioura (Sénzaburô), à Hiroshima-kén. — Saké (vin de riz), marque : Kwashin. PL. V.—D. I

49. Mizobata (Kiûtarô), à Wakayama-kén. — Saké (vin de riz), deux marques : Sakaïmatsu et Mikado-Masamuné. PL. V.— D. I

50. Morimoto (Seibei), à Osaka. — Saké (vin de riz), marque : Takara. PL. V.— D. I

51. Morita (Kiûzayémon), à Aïti-kén. — Saké (vin de riz), marque : Hakuaï. PL. V.— D. I

52. Nakamura (Kumajirô), à Aïti-Kén. — Saké (vin de riz) marque : Guinzan. PL. V.— D. I

53. Nishi-oka (Ouhéi), à Osaka. — Saké (vin de riz). PL. V.— D. I

54. Nishiyama (Kéngô), à Hiroshima-kén. — Saké (vin de riz), marque : Shimméi. PL. V.— D. I

55. Ogawa (Kunijirô), à Nïgata-Kén. — Saké (vin de riz), marque : Horaï. PL. V.— D. I

56. Ohsawa (Tokuhei), à Osaka. — Saké (vin de riz), marque : Tiyozuru. PL. V.— D. I

57. Ohta (Heiji), à Sakaï (Osaka-fu). — Saké (vin de riz), marque : Toyono-aké. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

58. Ohtsuka (Saburobei), à Sakaï (Osaka-fu). — Saké(vin de riz), marque: Kiku-izumi. **PL. V.— D. I**

59. Ohtsuka (Wasaburô), à Sakaï. — Saké (vin de riz), marque : Kinrô. **PL. V.— D. I**

60. Osabé (Bunjirô), à Hiogo-kén. — Saké (vin de riz), marque : Ohzéki. **PL. V.— D. I**

61. Osaka Bakusshu Kaïsha, à Suita (Osaka-fu). — Bières. Marques : (Asahi et Nishiki). **PL. V.— D. I**

62. Ourabé (Shûzô) **Gomû Kaïsha** (Société), à Hiôgokén. — Saké (vin de riz), marque : Momo-Masamuné. **PL. V.— D. I**

63. Saïtô (Riôzô), à Fukushima-kén. — Saké (vin de riz), 2 marques . Kwaïyô et Kembishi. **PL. V.— D. I**

64. Sakaguti (Kitizô),à Hiôgo-kén. — Saké (vin de riz), marque : Jukaï et Kippô. **PL. V. D. I**

65. Sakaï (Nihei), à Sakaï (Osaka-fu). — Mirin (vin de riz doux). **PL. V.— D. I**

66. Sakuraï (Jiûji), à Toyama-kén. — Saké (vin de riz), marque : Wakazuru. **PL. V.— D. I**

67. Satô (Bunzô), à Shimané-kén. — Saké (vin de riz), marque : Hakusétsu. **PL. V.— D. I**

68. Satô (Kijûrô), à Fukushima-kén. — Saké (vin de riz). **PL. V.— D. I**

69. Satô (Zénnaï), à Fukushima-kén. — Saké (vin de riz). **PL. V.— D. I**

70. Sawada (Sasuké), à Osaka. — Saké (vin de riz) marque : Hati-Masamuné. **PL. V.— D. I**

71. Shiba (Otozô), à Tokushima. — Mirin (vin de riz doux) marque : Ro. **PL. V.— D. I**

72. Shibata (Kôzaburô), à Tôkiô. — Saké (vin de riz) marque : Guinkama-Masamuné. **PL. V.— D. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

73. Shibatani (Mme Koma) à Sakaï (Osaka-fu). — Saké (vin de riz) marque : Tôyô-iti. **PL. V.— D. I**

74. Shibatani (Takéjirô), à Sakaï (Osaka-fu). — Saké (vin de riz) marque : Kiku-Sénshû. **PL. V.— D. I**

75. Shima (Hakusô), à Hiroshima-kén. — Saké (vin de riz) marque : Guéiyô-Otokoyama. **PL. V.— D. I**

76. Shimamura (Tomijirô), à Wakayama. — Saké (vin de riz). **PL. V.— D. I**

77. Société de fabrication de Bière du Japon, à Tôkiô. — Bière marque : Yébisu. **PL. V.— D. I**

78. Société de fabrication de Saké de Nada, à Hiôgo-kén. — Saké (vin de riz) marque : Shikunshi-Massamuné. **PL. V.— D. I**

79. Société de fabrication de Saké d'Yéigashima, à Hiogô-kén. — Saké (vin de riz) trois marques : Yamato-damashii, Témpei et Yuri-Massamuné. **PL. V.— D. I**

80. Fukiaghé Gôshi Kaïsha (Société), à Toyama-Kén. — Saké (vin de riz), marque : Aïkoku. **PL. V.— D. I**

81. Société d'Ishizaki, à Osaka. — Saké (vin de riz) marque : Sawano-Tsuru. **PL. V.— D. I**

82. Société de Marusan-Bière, à Handa (Haïti-kén).— Bière marque : Kabuto. **PL. V.— D. I**

83. Tabata (Shôkiti), à Hamamatsu (Shizuoka-kén).— Mirin (vin de riz doux). **PL. V.— D. I**

84. Takakuwa (Riôkiti), à Toyama-kén. — Saké (vin de riz) marque : Ogamigawa. **PL. V.— D. I**

85. Taku et Cie. à Sakaï (Osaka-fu). — Saké (vin de riz) marque : Sawakamé. **PL. V.— D. I**

86. Tatsu-ouma (Han-yémon), à Hiôgo-kén. — Saké (vin de riz) deux marques : Azuma-Jiman et Hô-ô Masamuné. **PL. V.— D. I**

87. Tatsu-ouma (Kitizayémon), à Hiôgo-kén. — Saké (vin de riz) deux marques : Hakuroku et Shippô-Massaminé. **PL. V.— D. I**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

88. Tatsu-ouma (Yétsuzô), à Hiôgo-kén. — Saké (vin de riz) 2 marques : Shirataka et Massamuné. **PL. V.— D. I**

89. Térada (Hirokiti), à Hiogo-kén. — Saké (vin de riz) marque : Kwanshô. **PL. V.— D. I**

90. Tori-i & Cie, à Sakaï (Osaka-fû). — Saké (vin de riz) marque : Harugoma. **PL. V.— D. I**

91. Wakabayashi (Mozayémon), à Hiôgo-kén.—Saké (vin de riz) marque : Masashighé. **PL. V.— D. I**

92. Watanabé (Tôru), à Hiogô-kén. — Saké (vin de riz) marque : Ténshaku. **PL. V.— D. I**

93. Watatani (Rihei), à Sakaï (Osaka-fu). — Saké (vin de riz) marque : Matsuno-ju. **PL. V.— D. I**

94. Yamada (Kin-yémon), à Shimané-kén. — Saké (vin de riz) marque : Hakubaï. **PL. V.— D. I**

95. Yamamura (Tazayémon), à Hiôgo-Kén. — Saké (vin de riz) marque : Sakura Masamuné. **PL. V.— D. I**

96. Yasui (Yoshikiyo), à Shimané-kén. — Saké (vin de riz) marques : Yatihoko et Ohkuni. **PL. V.— D. I**

97. Yatsuboshi & Cie, à Sakaï (Osaka-fu). — Saké (vin de riz) marque : Yatiyo. **PL. V.— D. I**

98. Yoshiyama (Iwao), à Toyama-kén.— Saké (vin de riz) 2 marques : Yoshinoyama et Hokkoku-iti. **PL. V.— D. I**

LUXEMBOURG

1. Union des Brasseurs Luxembourgeois, à Luxembourg. — Bières. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

MEXIQUE

1. **Ascencio y Perez Arce,** à Guadalajara (État de Jalisco). — Ginger-ale. Eaux et boissons gazeuses artificielles. **PAV. PL. II**

2. **Audinot** (Francisco), à Aguascalientes. — Vin de noyau. **PAV. PL. II**

3. **Brasserie de Chihuahua,** à Chihuahua. — Bières. **PAV. PL. II**

4. **Brasserie « Cuauhtmoc »** (S.-A.), à Monterey (État de Nuevo Léon). — Bières. **PAV. PL. II**

5. **Brasserie « La Cruz Blanca »** (S.-A.), à Mexico. — Bière. **PAV. PL. II**

6. **Brasserie de San Luis** (S.-A.), à San Luis Potosi. — Bière. **PAV. PL. II**

7. **Brasserie de Sonora** (S.-A.), à Hermosillo (État de Sonora). — Bière. **PAV. PL. II**

8. **Cabello y Zertuche,** à Saltillo (État de Coahuila). — Eaux gazeuses artificielles. **PAV. PL. II**

9. **Gamero** (Ramon), à Culiancan (État de Sinaloa). — Bière. **PAV. PL. II**

10. **Lang** (Jacobo), à Mazatlan (État de Sinaloa). — Bière. **PAV. PL. II**

11. **O'Barmon y Tugua,** à Durango. — Eaux gazeuses. **PAV. PL. II**

MONACO

1. **Barral** (Jean), à Monaco, rue Florestine, 1. — Boissons gazeuses. **PAV. PL. II**

2. **Muller & Lauck,** à Monaco, rue Louis, 11. — Boissons gazeuses. **PAV. PL. II**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

NORVÈGE

1. Brasseries Norvégiennes (Exposition collective des).

Aass (P.-Ltz.), à Drammen.
Aktieselskabet Foss Bryggeri, à Christiania.
Aktieselskabet Nora Bryggeri, à Christiania.
Aktieselskabet Schans Bryggeri, à Christiania.
Aktieselskabet Tan Brug, à Stavanger.
Borch Cie, Aktiebryggeri, à Christiania.
Christiania Aktie Olbryggeri, à Christiania.
Christiania Bryggeri, à Christiania.
Christiansands Bryggeri, à Christiansand.
De forenede Bryggerier Fortuna Central, à Christiania.
Elverums Bryggeri, à Elverum.
Frydenlunds Bryggeri, à Christiania.
Hamar Bryggeri, à Hamar.
Hansa Bryggeri, à Bergen.
Lundehangens Bryggeri, à Skien.
Rief (Joh), à Horten.
Ringnes Cie. à Chrstiania.
Trondhjems Bryggeri, à Trondhjem.

Bière. **PL. V.— D.2**

PAYS-BAS

1. Bosch & Cie, à Amsterdam. — Diverses eaux minérales artificielles. **PL. V.— D.1**

Fabrique néerlandaise d'eaux minérales.

2. Société anonyme Brasserie «t'Haantje», à Amsterdam. — Bière pasteurisée pour l'exportation aux Indes. **PL. V.— D.1**

Bruxelles 1897, Diplôme.

3. Société anonyme des Brasseries Heineken, à Amsterdam-Rotterdam. — Bières blondes et brunes à fermentation basse et matières premières. **PL. V.— D.1**

Paris 1889, Grand Prix.

4. Vieringa (J.-H.), à Arnhem. — Limonades diverses de citron, de framboise, d'orange, etc. **PL. V.— D.1**

Importation. Exportation.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PÉROU

1. **Brasserie Backus & Johnston's Brewery Company, Limited,** à Lima. — Echantillons de différentes sortes de bières. PAV. PL. II

M. H. Champion (Jones), Représentant.

2. **Kieffer** (Aloïse), à Callao. — Diverses sortes de bières. PAV. PL. II

3. **Léonard** (Félix), à Lima. — Eaux gazeuses aromatiques. PAV. PL. II

PORTUGAL

1. **Abreu** (João de Mello), à Ponta-Delgada. — Bières. PL. V.— D. I

2. **Alves & Cª** (Militão-Gandara), à Lisbonne. — Bières, eaux gazeuses, etc. PL. V.— D. I

3. **Araujo** (Luiz-Alves), à Funchal (Ile de Madère). — Bières. Cidres. PL. V.— D. I

4. **Correia** (Joaquim), à S. Thomé. — Eaux gazeuses artificielles. PL. V.— D. I

5. **Garcia** (Domingos-Madeira), à Lisbonne. — Bières pour l'exportation. PL. V.— D. I

6. **Gerstlacher** (F.-F.), à Porto. — Eaux gazeuses. Bières. PL. V.— D. I

7. **Jansen** (J.-H.) **& Cª.**, à Lisbonne. — Bières et eaux gazeuses artificielles. PL. V.— D. I

8. **Magathâes & Comtª**, à São Pedro de Cintra. — Eaux gazeuses artificielles. PL. V.— D. I

9. **Pereira** (Ricardo-Alberto), à Extremoz. — Eaux gazeuses artificielles. PL. V.— D. I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ROUMANIE

1. **Bragadiru** (Sophie-Luther), à Bucarest. — Bière. PL. V.— D. I

2. **Bragadiru Marinesco** (Démètre), à Bucarest. — Bière. PL. V.— D. I

3. **Fabriques-Unies Roumaines,** à Bucarest. — Eaux gazeuses artificielles. PL. V.— D. I

4. **Hermes** (Grégoire), à Cotu-Vamesh (Roman). — Boissons fermentées au miel. PL. V.— D. I

5. **Oppler** (H.-Carol), à Bucarest. — Bière. PL. V.— D. I

6. **Polyzo** (E.-D.), à Proesti (Plahova). — Eaux et limonades gazeuses. PL. V.— D. I

RUSSIE

1. **Alexandrov** (J.). à Malmyge (gouvernement de Viatka). — Bières pasteurisées. PL. V.— D. I

2. **Bogomoloff** (Timothée), à Saint-Pétersbourg. — Vins de fruits et de baies. PL. V.— D. I

3. **Bradski** (Lazare et Léon), à Kiev. — Bières. PL. V.— D. I

4. **Davidovitch** (S.), à Staraia-Reka (gouvernement de Novgorod).— Eaux gazeuses et eaux minérales artificielles. PL. V.— D. I

5. **Gousarov** (Siméon), à Pskow-Nowgorodskaïa, m. Gousarov. — Vins de fruits et de baies sans addition d'alcool. PL. V.— D. I

6. **Ivanoff Tachkent,** — Bières. PL. VI— C.3

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

7. Lanine (Vve), à Moscou. — Eaux gazeuses artificielles. PL. V.— D.I

8. Lijoski (Elie), à Vilno. — Bière, Malt. PL. V.— D.I

9. Séniavine (Alexis), à Tambov. — Cidre. Poiré. Vins de baies. PL. V.— D.I

10. Société de la Brasserie « Novaïa Bavaria », à Saint-Pétersbourg. — Bières. PL. V.— D.I

11. Verderevsky (Nicolas), à Saint-Pétersbourg. — Vins préparés. PL. V.— D.I

12. Yagmin, à Yaltouchnov (gouvernement de Podolsk). — Cidres. PL. V.— D.I

RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN

1. Amadori (Giovanni),à Borgo. — Eau minérale de Vichy, fabriquée artificiellement. PL. V.— B.7

SERBIE

1. Bailon (Ignace) **& fils,** à Belgrade. — Bières brune et blonde. PAV. PL. II.

Brasserie à vapeur.

2. Oujitzé (Département d'), à Oujitzé. — Cidre et autres boissons fermentées, de différents fruits. PAV. PL.II

3. Podrigné (Département de), à Chabatz. — Cidre. Poiré. Boissons de différents fruits. PAV. PL. II

4. Weifert (Georges) à Belgrade. — Bières blonde et brune, pour la consommation intérieure et pour l'exportation. PAV. PL. II

Brasserie à vapeur Serbe.

SUÈDE

1. Société anonyme de la brasserie de Bjurholm à Stockholm. — Stout. PL. V.— D.I

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SUISSE

1. **Brasserie de Felsenau**, à Berne. — Bière. PL. V.— D.2

   Hemmann (J.-G.).
   Paris 1889, Médaille d'argent.

2. **Haas** (Léopold), à Zurich. — Bières. PL. V.— D.2

3. **Hess** (Albert), à Steinhölzli, près Berne. — Bières. Produits de malterie. PL. V.— D.2

4. **Hürlimann** (A.), à Zurich-Enge. — Bières. PL. V.— D.2

   Brasserie d'Enge.
   Paris 1889, Médaille d'or ; Chicago 1893. Diplôme.

5. **Société anonyme de la Brasserie de Saint-Jean**, à Genève. — Bières. PL. V.— D.2

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VOLUME ANNEXE

DU

Catalogue Général Officiel

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

AVIS

En cette première édition se sont forcément glissées des erreurs et des omissions.

L'édition définitive et ne varietur *qui paraîtra le 1er juillet prochain contiendra, elle, toutes choses dûment vérifiées. De plus elle comprendra, ce qu'on n'a pu faire encore, une visite générale à travers les pavillons, avec les descriptions et vues photographiques des expositions les plus curieuses, les plus marquantes, les plus intéressantes.*

LES ÉDITEURS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

EXPOSITION INTERNATIONALE UNIVERSELLE DE 1900

MONOGRAPHIES DES GRANDES INDUSTRIES DU MONDE

VOLUME ANNEXE

DU

Catalogue Général Officiel

IMPRIMERIES LEMERCIER — PARIS

L. DANEL — LILLE

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

M. E. LOUBET
Président de la République

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LE CORTÈGE PRÉSIDENTIEL A L'INAUGURATION, LE 14 AVRIL 1900

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

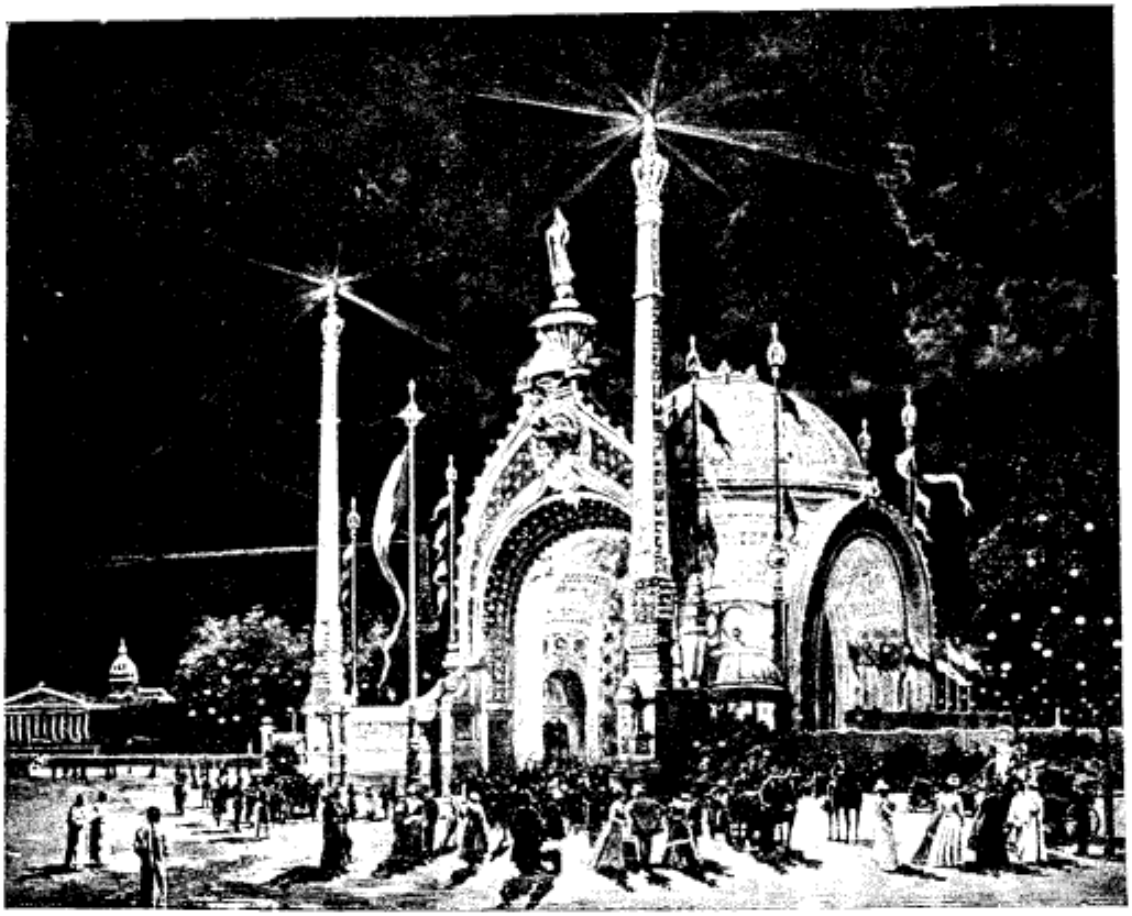

LA PORTE MONUMENTALE

AVANT-PROPOS

« Parmi les difficultés à vaincre, la plus redoutable, peut-être, résulte de ce que les diverses branches de la production artistique, agricole ou industrielle, ont d'innombrables points de contact, s'entrelacent les unes les autres, se mêlent, se confondent.

« Ni les classes, ni les groupes même ne sauraient avoir un domaine absolument défini, souvent leurs frontières sont bien incertaines.

« Dans maints cas, les objets ont un caractère mixte qui éveille des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PANORAMA GÉNÉRAL

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

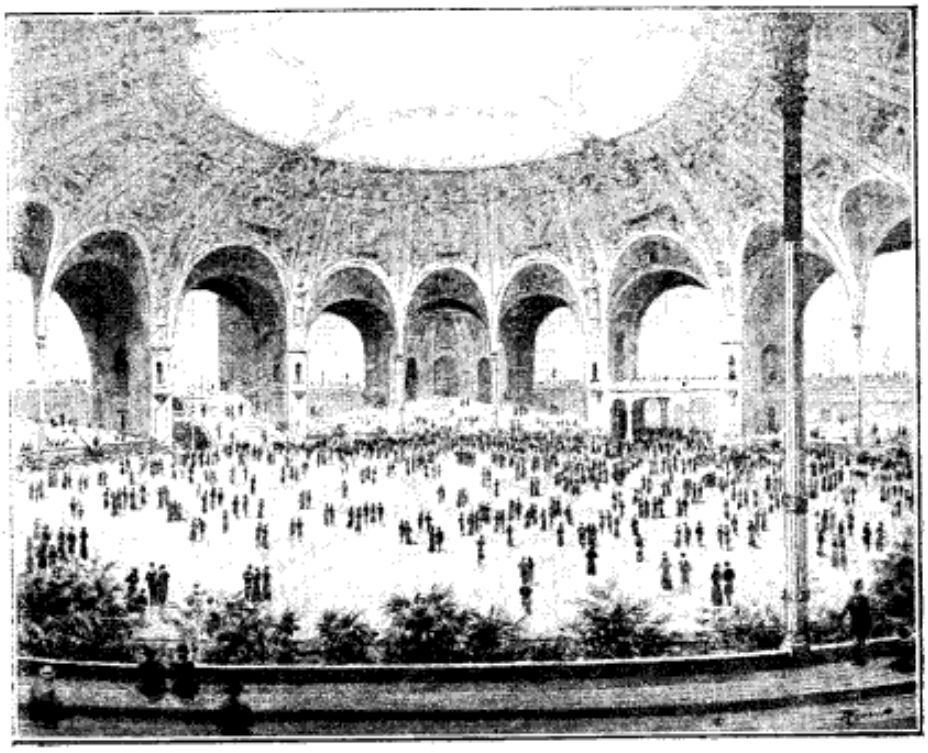

LA SALLE DES FÊTES

hésitations sur le choix de la catégorie à laquelle on les devra rattacher. Ils peuvent être appréciés, soit en raison de leurs qualités intrinsèques, soit en raison des usages dont ils sont susceptibles.

« Le nombre est grand de ceux qui changent de classe ou même de groupe par des élaborations successives : pour ne citer qu'un exemple, la laine, produit de l'élevage du mouton, devient la matière première qui sert au tissage des étoffes destinées aux vêtements, aux tentures, aux meubles. Or, le public et le jury éprouvent un égal embarras à prononcer un jugement raisonné quand ils n'ont pas sous les yeux tous les éléments d'appréciation.... On y pourvoit en se résignant aux doubles emplois, en rapprochant des classes qui sont unies par des liens étroits, en autorisant les jurys à se prêter de mutuels concours....

« Nous avons pris, comme point de départ de la classification actuelle, la classification de 1889, et nous l'avons remaniée en tenant compte des critiques légitimes dont elle avait été l'objet, ainsi que des enseignements fournis par les expositions étrangères. »

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

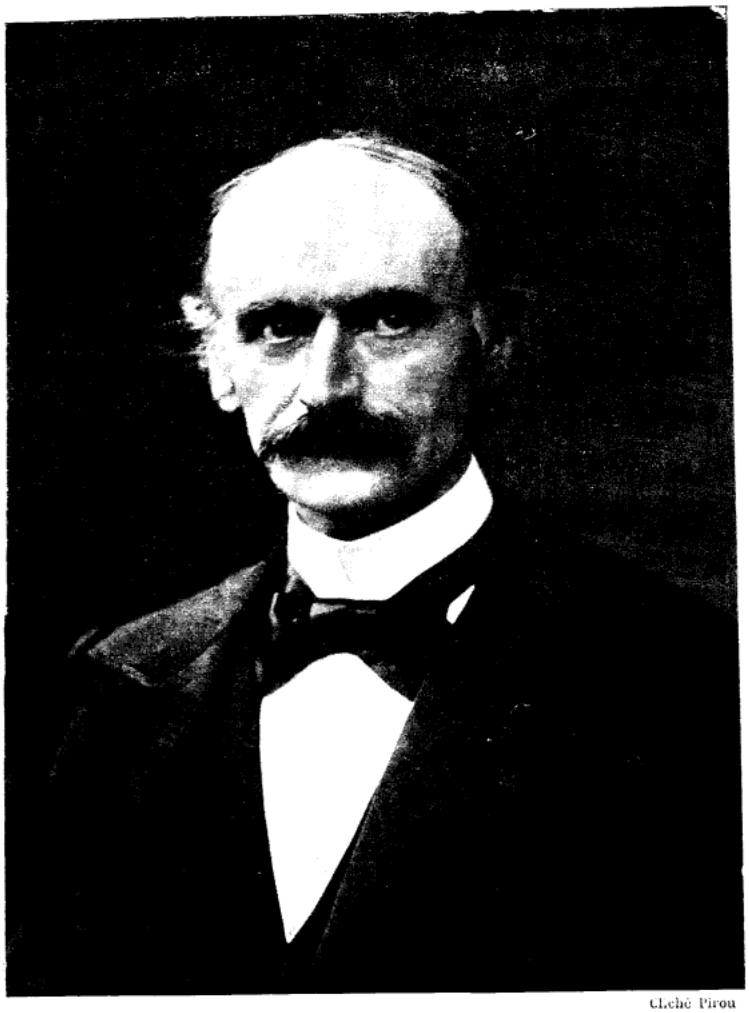

Cliché Pirou

M. ALFRED PICARD
Commissaire général

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ainsi parle M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, dans son remarquable rapport. On ne saurait mieux faire pour débuter que de citer ces phrases claires et précises qui nous montrent à la fois et le but de cette manifestation du travail, et les difficultés qu'il a fallu vaincre pour la mener à bout, à bonne fin.

Phot. Pirou.

M. DELAUNAY-BELLEVILLE
Directeur général de l'Exploitation

Mais la France est le pays où l'on ne doute de rien, où la difficulté est une incitation nouvelle, où la bonne volonté comme l'invention sont des vertus inépuisables.

C'est pourquoi, à côté ou après tant d'admirables expositions étrangères, tant d'efforts couronnés de succès, tentés dans les capitales du monde, les expositions de Paris en général, et celle-ci en particulier, demeurent celles vers qui le monde tend les yeux, celles auxquelles le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

monde accourt, en masse, exposants ou visiteurs, foule avide de cette suprême consécration ou de ce régal inouï, de cet enseignement fécond. C'est à ces heures qui reviennent périodiquement, de longtemps attendues, que notre pays retrouve, indiscutable, toute sa splendeur artistique et industrielle, et c'est pourquoi toute l'effroyable tension de tous nos

Phot. Pirou.

M. STÉPHANE DERVILLÉ
Directeur général adjoint de l'Exploitation

êtres vers cette exposition est amplement justifiée par la grandeur du but atteint.

Chaque fois, il faut faire plus grand, plus beau; chaque fois, il faut s'élever plus haut, et malgré l'impossibilité apparente de la réussite le résultat est là pour dire que nous avons atteint le maximum inattendu Ce qu'on a tenté aujourd'hui et réalisé autant que faire se peut, c'est le groupement absolu des exposants. On a réparti les groupes et les classes

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de façon qu'elles ne soient point isolées des attractions générales ou reléguées en des endroits écartés. Pour une heure d'étude, on aura la minute de repos; pour une exposition aride, on aura une exhibition reposante.

Sur toute son étendue, l'Exposition a mêlé l'agréable et l'utile.

En 1889, nous avions un clou : la Tour Eiffel; en 1900, nous avons

Phot. Blanc

M. BOUVARD
Directeur des services d'Architecture

des clous, pour employer le terme usité, mais ils sont plantés adroitement sur toute la surface, distribués harmonieusement et symétriquement, si bien que la décoration générale y trouve son compte, bien loin de souffrir d'une attraction unique ou particulièrement puissante.

L'Exposition fit naître à peu près entièrement les bâtiments qui abritent les produits, elle a en outre créé une voie nouvelle, un pont nouveau et peut-être changé irrémédiablement l'une des plus anciennes

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

habitudes de Paris, la promenade classique des Champs-Élysées.

Les deux quadrilatères qui forment l'Exposition, celui qui comprend les deux Palais, le pont Alexandre, l'Esplanade des Invalides, et celui du Trocadéro que suivent une série de pavillons de la Salle des Fêtes jusqu'à l'École militaire, sont réunis par les deux rives de la Seine où les pavillons et les palais abondent également, et de la sorte s'est trouvé résolu

Phot. Boyer.

M. GRISON
Directeur des Finances

le problème ardu : trouver la place nécessaire, et donner aux emplacements occupés l'aspect d'un ensemble, alors qu'ils sont forcément disséminés, disjoints par les monuments, les rues, les maisons existant.

Parmi tant de choses qu'on ne saurait énumérer sans dépasser le cadre restreint d'un avant-propos, il sied de signaler particulièrement les deux Palais qui ont tant fait parler d'eux depuis le jour où leur

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

création fut décidée, le fameux pont dont le Tsar posa la première pierre lors de son inoubliable visite à Paris, et la Porte monumentale destinée à donner accès aux visiteurs innombrables sur lesquels on compte avec juste raison.

Les deux Palais ont été désignés par deux adjectifs qui leur resteront désormais, consacrés qu'ils sont par l'usage.

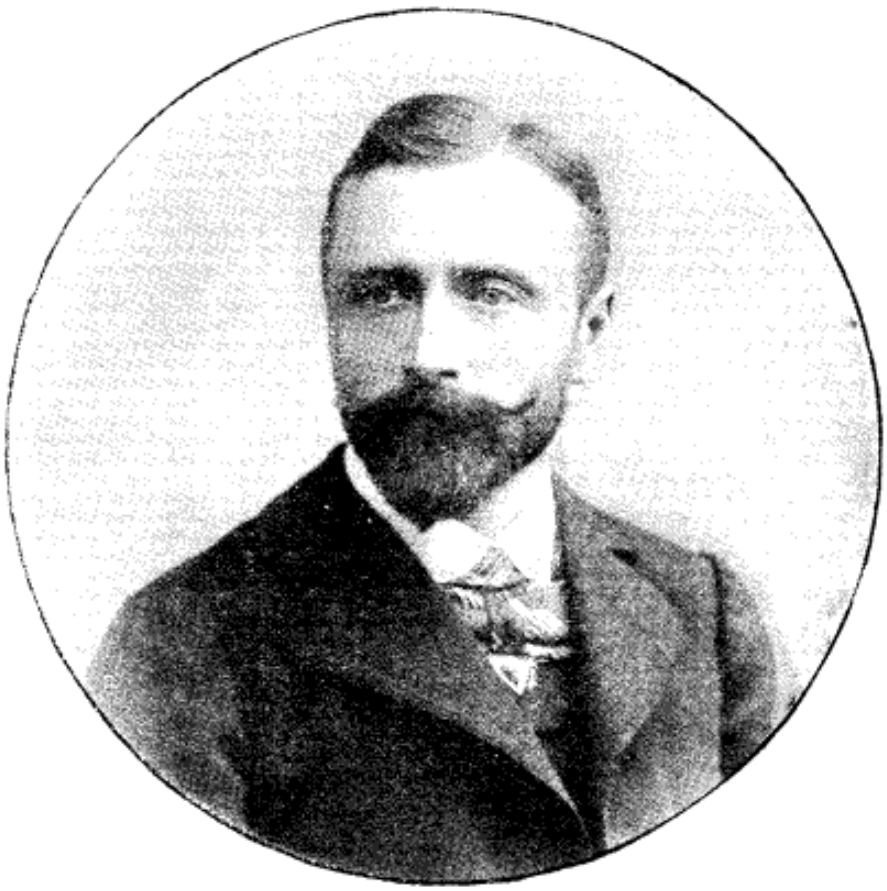

Phot. Lorgier.

M. HENRI CHARDON
Secrétaire général

Le Grand Palais a sa façade principale, comme le Petit, sur l'avenue Nicolas II qui prolonge le pont Alexandre III.

Cette façade est de style romain, et les autres parties semblent inspirées par le château de Versailles.

L'ensemble est en forme de T, ainsi l'ont disposé les architectes, MM. Deglane, Thomas et Louvet, pour le mieux approprier aux diffé-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'AVENUE NICOLAS II ET LES PALAIS DES BEAUX-ARTS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

rents usages en vue desquels il fut érigé : exposition d'abord, puis salons annuels, concours hippique et expositions spéciales, tout ce qui, jadis, trouvait place au palais de l'Industrie démoli récemment.

Au point de vue ornemental le Grand Palais comporte une majestueuse colonnade du style le plus pur, des bas-reliefs de pierre et, sur l'avenue d'Antin, des bas-reliefs de MM. Barrias et Blanc en grès polychromés d'une innovation heureuse.

Des statues de femmes personnifient les arts grec, romain, égyptien, byzantin, et les quatre arts classiques : la peinture, la gravure, l'architecture, la sculpture.

Plus coquet peut-être, plus goûté, le Petit Palais, à droite, en arrivant par la Porte monumentale, est dû à l'architecte Girault. Il se compose essentiellement, sur l'avenue Nicolas II, d'un porche à plein cintre surmonté d'un dôme et accompagné de deux pavillons à fronton triangulaire.

Ces deux pavillons sont ornés de colonnes, encadrant les trois baies, et sur les façades latérales des statues alternent avec les colonnes entre les baies cintrées. Une légère balustrade domine les murs et leur donne une élégance exquise. Ce Palais est consacré à l'Exposition rétrospective des arts français, c'est dire qu'il abritera sous son élégante toiture les pures merveilles de tous les styles.

Le pont Alexandre, lui, complète l'ensemble. Il était, dit-on, indispensable; en tous cas, il est parfait, puisqu'il vient apporter sa note à la fois pittoresque et pratique.

Il est d'une seule arche qui ne mesure pas moins de 108 mètres d'ouverture et on a résolu en outre le problème ardu de le faire assez élevé pour ne point gêner la batellerie et assez bas pour ne point détruire la perspective des Champs-Élysées et de l'Esplanade des Invalides, c'est, dit-on, un chef-d'œuvre du genre.

Sans nous arrêter aux palais de l'Esplanade, un mot encore sur la porte monumentale.

M. René Binet, son architecte, a eu pour but principal l'accès facile à la foule, sans stationnement, sans bousculade.

Trois grandes arches égales de 20 mètres d'écartement sont accolées

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LE PONT ALEXANDRE

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

en triangle et supportent la coupole centrale. Sous cet hémicycle trente-six guichets d'accès sont disposés et, de la sorte, quarante-mille personnes pourront entrer par heure à l'Exposition.

L'électricité, dont la statue fera parler d'elle autant que celle de la Parisienne qui domine la porte, joue un rôle énorme, presque unique, dans l'ornementation de cette baie ouverte sur cette magistrale union de palais.

Et maintenant, il serait injuste de ne pas parler amplement de celui qui fut l'âme de cette grande œuvre, de M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

M. Alfred Picard est né à Strasbourg, le 21 décembre 1844.

Après de fortes études littéraires, il s'orienta vers l'École polytechnique et y fut admis en 1862.

Élève-ingénieur des ponts et chaussées en 1864, M. Picard fut chargé, trois ans plus tard, d'une mission en Orient et spécialement au canal maritime de Suez, dont les chantiers étaient alors en pleine activité.

Chargé, comme ingénieur, du canal des houillères de la Sarre et du canal des salines de Dieuze, avec la résidence de Metz, il resta dans cette ville pendant le siège de 1870 et prit part aux travaux de défense.

Après la reddition de la place, M. Picard s'échappa pour aller prendre du service à l'armée de la Loire.

Quand la paix eut été conclue, le Gouvernement l'envoya à Nancy où il joignit à ses fonctions civiles celles de commandant du génie pour la circonscription de Verdun, pendant l'occupation allemande.

A ce titre, il dut improviser en deux mois des casernes-baraquements dans les villes de Verdun, d'Étain et de Clermont-en-Argonne. Les travaux, dont la dépense atteignait un million, furent, malgré des difficultés sans nombre, terminés à l'heure dite.

En récompense de ce succès, M. Thiers décerna à M. Picard la croix de chevalier de la Légion d'honneur; le Conseil municipal de Verdun lui remit une adresse de remerciements et de félicitations.

De 1872 à 1879, M. Picard eut dans ses attributions le contrôle de l'exploitation des chemins de fer de l'Est, une partie du canal de la Marne

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LE GRAND PALAIS DES BEAUX-ARTS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

INTÉRIEUR DU GRAND PALAIS. — La Sculpture

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

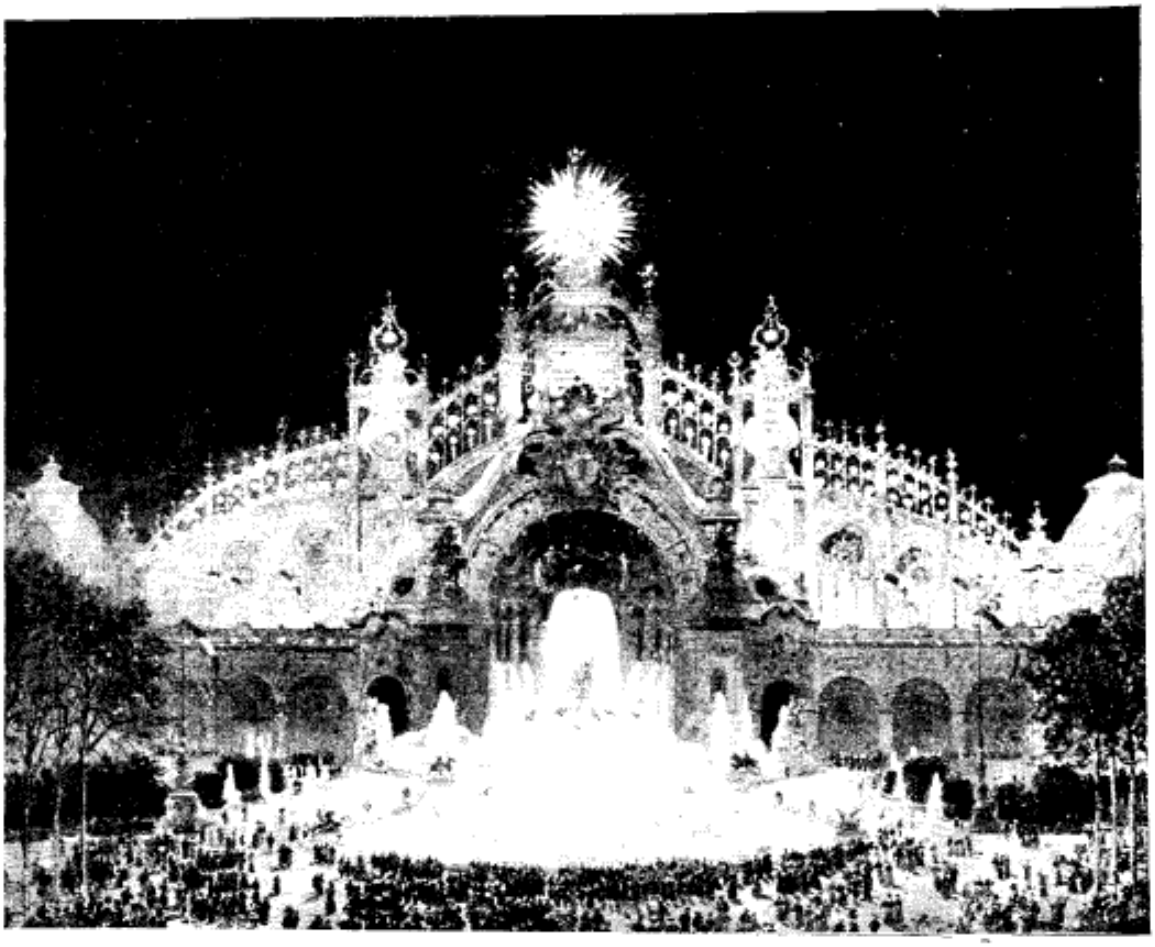

LE PALAIS DE L'ÉLECTRICITÉ ET LE CHATEAU D'EAU

au Rhin et du canal de l'Est, ainsi que les études du canal de Dombasle à Saint-Dié. Il prêta, en outre, son concours à l'autorité militaire pour l'alimentation en eau des forts de la nouvelle frontière.

Parmi les ouvrages remarquables sortis de ses mains, on cite le réservoir de Paroy, les machines élévatoires de Valcourt, de Pierre-la-Treiche et de Vacoir, un pont biais à 45 degrés en maçonnerie au col des Kœurs et un souterrain à têtes biaises, avec un appareil nouveau aussi intéressant au point de vue scientifique qu'au point de vue pratique.

Deux opérations d'une hardiesse américaine lui font également honneur : la reprise en sous-œuvre des piles d'un pont sur la Meurthe et le relèvement, d'un seul bloc, d'une arche en maçonnerie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

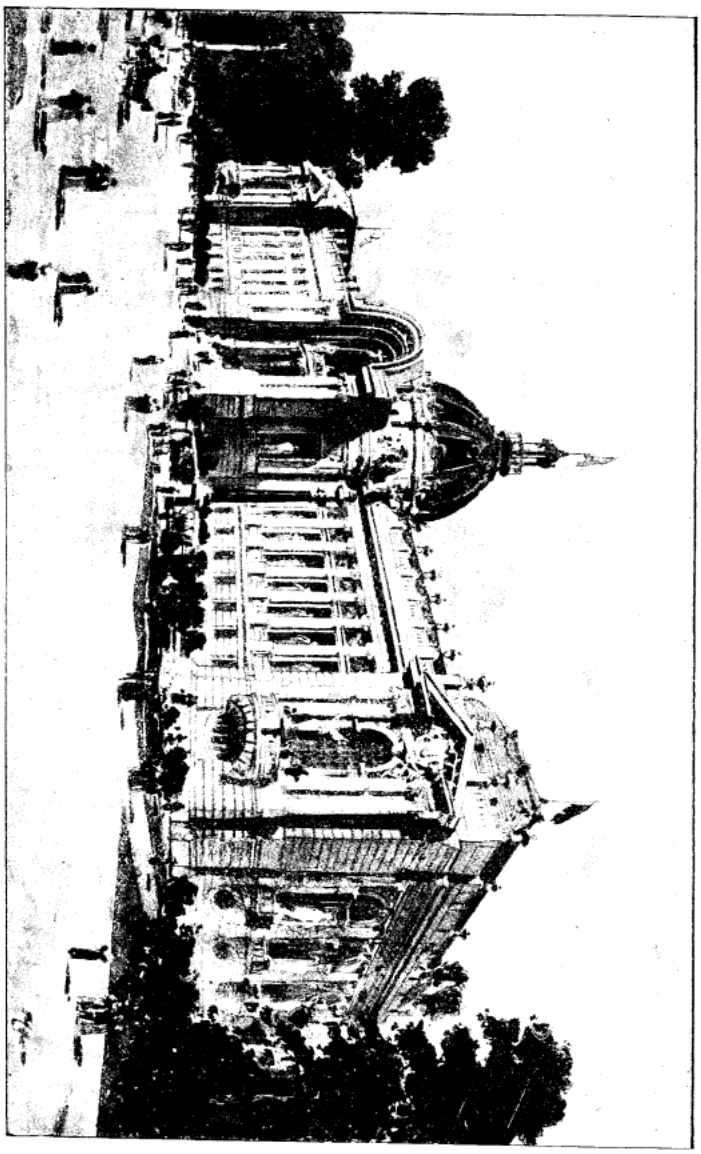

LE PETIT PALAIS DES BEAUX-ARTS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

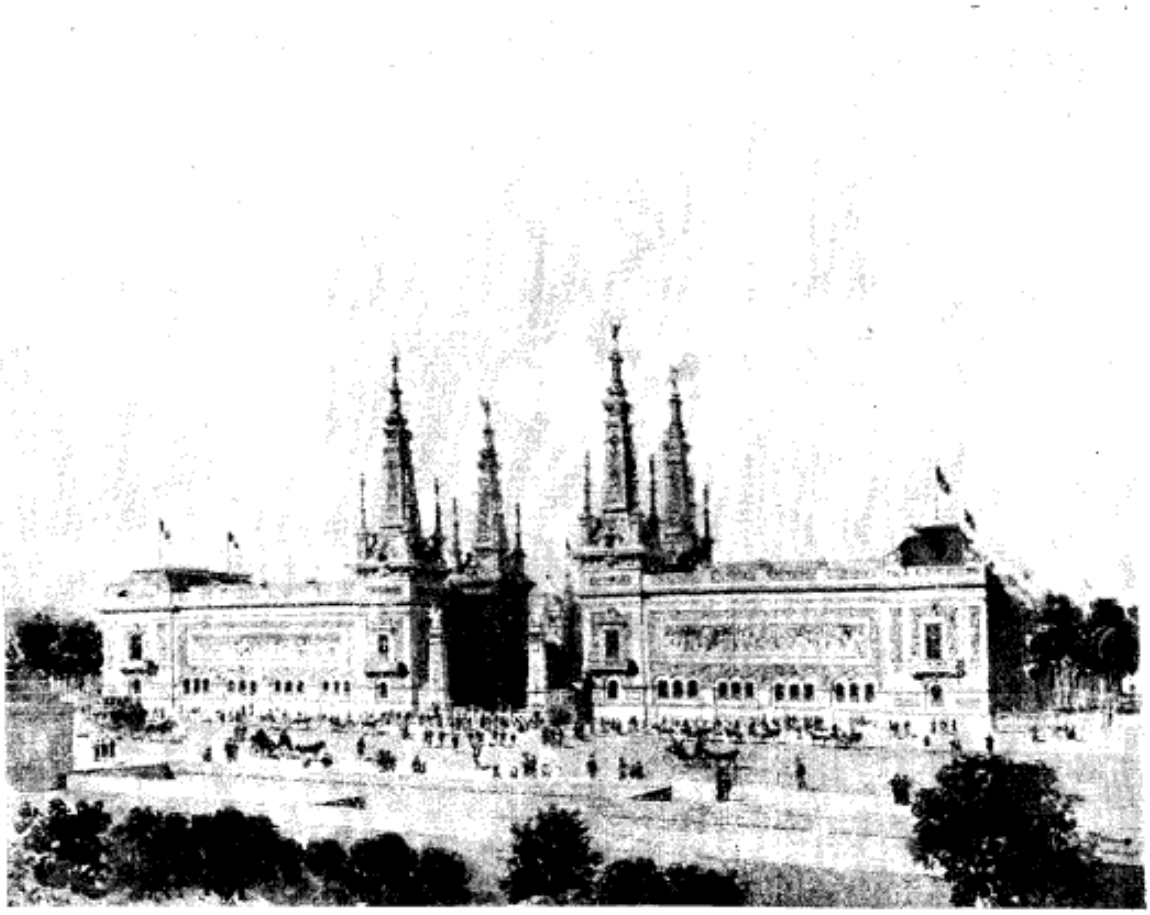

LES PALAIS LE L'ESPLANADE
Vue prise des Invalides

Appelé à l'Administration centrale des travaux publics au commencement de 1880, M. Picard y fut successivement directeur du cabinet et du personnel, directeur des routes, de la navigation et des mines, directeur des chemins de fer, directeur général des ponts et chaussées, des mines et des chemins de fer.

Conseiller d'État en service extraordinaire vers la fin de 1881, puis Conseiller d'État en service ordinaire un an plus tard, il est, depuis janvier 1886, président de la section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes au Conseil d'État.

Il préside également le Comité consultatif des chemins de fer, la Commission mixte des travaux publics, la Commission de vérification des comptes des chemins de fer, la Commission permanente des valeurs

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de douane, la Commission de contrôle de la circulation monétaire, et fait partie de divers autres comités ou conseils.

Lors de l'Exposition universelle de 1889, M. Picard a été président élu des comités et jurys de la classe des chemins de fer et du groupe de la mécanique, ainsi que du comité de l'Exposition rétrospective des moyens de transport. M. Tirard, alors président du Conseil, ministre du

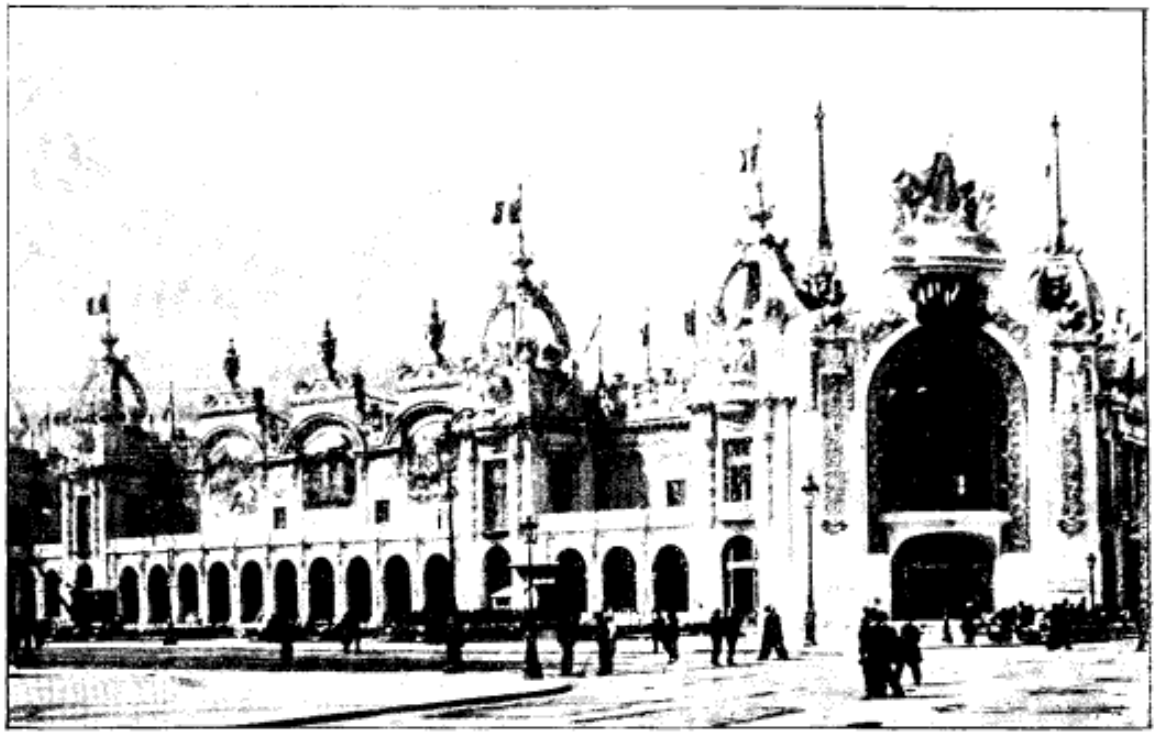

PALAIS DES INDUSTRIES DIVERSES
(Esplanade des Invalides)

Commerce, de l'Industrie et des Colonies, l'a désigné comme rapporteur général de l'Exposition.

A la même époque, le Congrès international des chemins de fer l'élisait président de la session de Paris. Il y a six ans, il allait à Saint-Pétersbourg comme chef de la délégation française au congrès réuni dans cette capitale.

Ingénieur en chef des ponts et chaussées le 1er juin 1880, M. Picard était promu au grade d'inspecteur général de 2me classe le 1er avril 1887, et au grade d'inspecteur général de 1re classe le 1er octobre 1891.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'ESPLANADE DES INVALIDES

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LE CHAMP DE MARS
Vue prise du pied de la Tour Eiffel

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

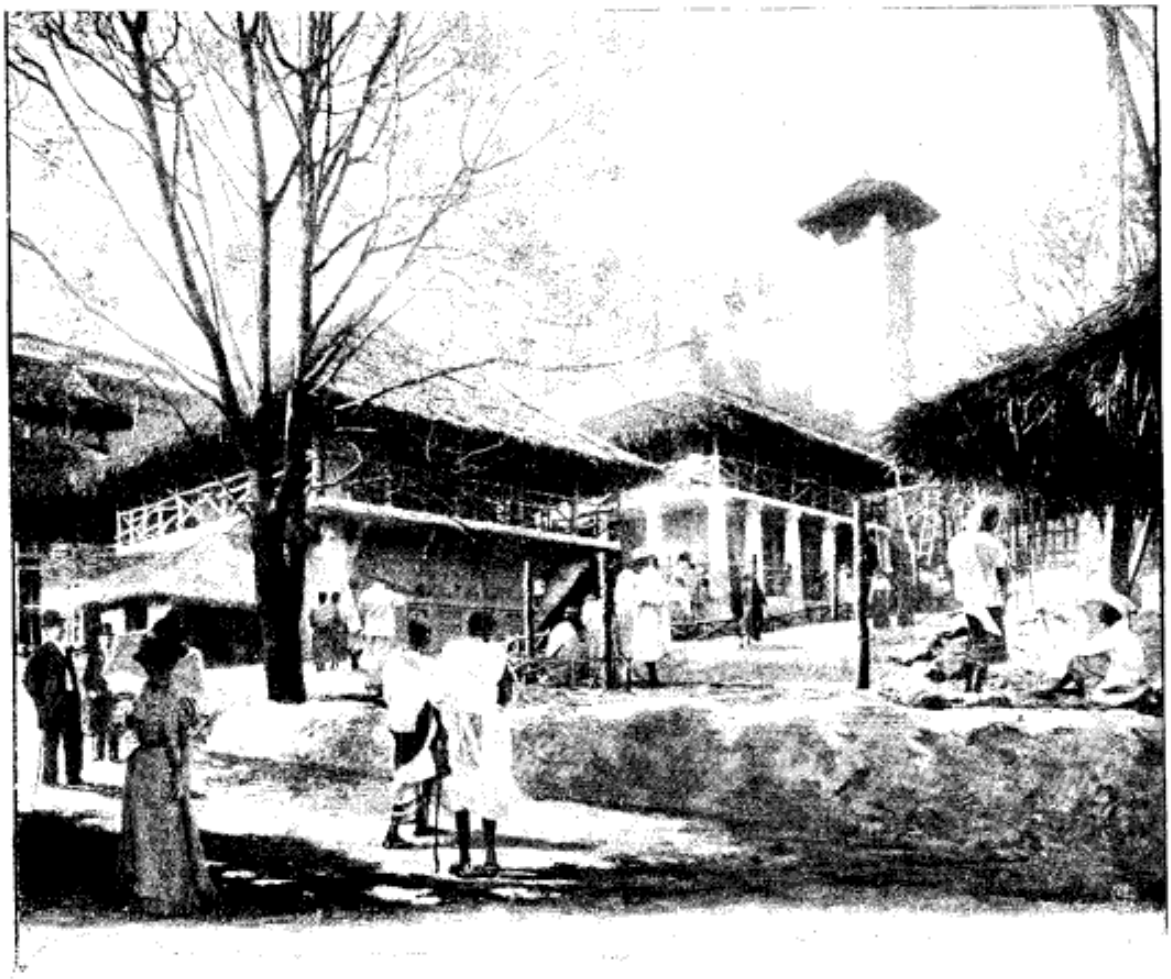

LES COLONIES FRANÇAISES AU TROCADÉRO
Le Dahomey

Un décret du 9 septembre 1893 l'a nommé commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

Officier de la Légion d'honneur en 1881, Commandeur en 1885, Grand-Officier en 1889, M. Picard vient d'être nommé Grand-Croix de la Légion d'honneur le jour de l'inauguration de l'Exposition de 1900, aux applaudissements de tous ses collaborateurs.

Nous devons malheureusement nous borner à la biographie de M. Alfred Picard, car la place nous est limitée, et comme le disait fort bien M. Millerand, dans son beau discours de l'inauguration de l'Exposition : « On ne saurait, sans commettre d'injustice, vouloir extraire des noms de la liste touffue d'artistes, d'ingénieurs, d'entrepreneurs, d'industriels, qui

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

furent les artisans de ces merveilles. Je les louerai, et avec eux l'innombrable légion des travailleurs anonymes dont les mains ont édifié ces palais, en adressant l'hommage de la gratitude publique à leur chef, à l'ingénieur émérite, à l'administrateur hors pair, à l'homme de modestie, de labeur et de volonté qui les a conduits à la peine et à l'honneur. »

Terminons, en nous associant aux vœux formés par M. le Président de la République :

Puisse cette œuvre être une œuvre d'harmonie, de paix et de progrès, et si éphémère qu'en soit le décor, ne pas être œuvre vaine. Soyons convaincus, comme lui, que la rencontre pacifique des gouvernements du monde ne demeurera pas stérile et que, grâce à l'affirmation persévérante de certaines pensées généreuses dont le siècle finissant a retenti, le vingtième siècle verra luire un peu plus de fraternité sur moins de misères de tout ordre et que, bientôt peut-être, nous aurons franchi un stade important dans la lente évolution du travail vers le bonheur et de l'homme vers l'humanité.

LE PAVILLON DE L'ALGÉRIE

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LE VIEUX PARIS. — Vue générale

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Notice concernant la Hongrie

à l'Exposition Universelle de 1900

C'était il y a quatre ans, en 1896, que la Hongrie célébrait son millénaire et organisait à Budapest une exposition nationale des plus réussies pour se présenter au monde civilisé dans le rayonnement de ses mille années de gloire. Que faisait-elle dans le courant de ces dix longs siècles? quelle était la mission qu'elle avait à remplir dans le cercle des peuples européens? quel était le degré de sa civilisation intellectuelle et matérielle au moment où elle franchissait le seuil d'une nouvelle existence de mille ans? — en un mot quel était son passé et quel est son présent? Voilà ce que devait esquisser cette œuvre à grands traits caractéristiques.

Il nous semble que ce but a été alors honorablement atteint. Mais comme il n'y eut qu'un nombre restreint de visiteurs pour assister à ces fêtes inoubliables, à peine la France convoqua-t-elle toutes les nations des deux hémisphères à prendre part aux luttes pacifiques de 1900 ayant lieu à Paris, que déjà la Hongrie s'empressait d'accepter son hospitalière invitation une des premières. Retracer la physionomie du génie politique national, tel qu'il se reflète dans l'organisme de l'Etat, dans ses institutions constitutionnelles, dans sa vie publique; indiquer l'activité féconde et variée de ses diverses couches sociales dans la littérature, les arts, l'enseignement, l'agriculture, l'industrie et le commerce; marquer les grandes étapes de la longue et pénible route parcourue; resserrer les liens internationaux qui règlent aujourd'hui la vie des peuples : tels sont les problèmes que le gouvernement hongrois a voulu résoudre par sa participation à l'Exposition universelle actuelle.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Aussi constitue-t-elle pour la Hongrie un événement d'une importance considérable, une date digne de figurer dans son histoire.

S. M. François-Joseph
Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie.

Pour comprendre la signification réelle de l'exposition hongroise il est nécessaire de retenir les données suivantes :

Prise dans son ensemble, la Hongrie est un pays continental, à l'exception d'une étroite bande de son territoire du côté du sud-ouest que baigne l'Adriatique. Elle est entourée à l'ouest, au nord et au nord-est par les provinces de l'Autriche, avec lesquelles elle forme la monarchie des Habsbourg. A l'est, elle a pour voisine la Roumanie et au sud la Serbie, la Bosnie-Herzégovine et la Dalmatie. C'est la nature qui se charge de sa défense sur presque toutes ses frontières, car on y rencontre des chaînes de montagnes considérables ou des rivières et des fleuves plus ou moins importants. Elle possède particulièrement, dans les Karpathes, un rempart incomparable qui, partant du point où le Danube entre dans le pays et le rejoignant à l'endroit où il en sort, décrit une courbe de roches immenses, dont la crête coïncide presque constamment avec les limites politiques de la Hongrie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ce territoire si merveilleusement arrondi par la nature s'est offert de tout temps à la formation d'un État facile à organiser ainsi qu'à défendre.

S. A. I. et R. l'archiduc François-Ferdinand
Héritier de la Couronne, protecteur de la Section Hongroise.

Plusieurs peuples tentèrent de fonder cet État, mais un seul réussit à résoudre le problème d'une façon complète et durable : c'est celui qui en est maître aujourd'hui encore; le peuple hongrois. La superficie des pays, qu'à cause de son fondateur on appelle le royaume de Saint-Etienne, est de 322.310 kilomètres carrés, dont 43.531 reviennent à la Croatie-Slavonie.

Les recensements effectués depuis le milieu du XIXe siècle accusent une augmentation constante et sensible de la population, qui ne s'élevait en 1850 qu'à 13.191.553 habitants contre 17.463.791 en 1890 dont 2.201.927 pour la Croatie-Slavonie. Les résultats du recensement de 1900 ne seront connus qu'à la fin de l'année.

La constitution hongroise est le résultat d'un développement politique constant et l'édification de l'État s'acheva pierre par pierre; toutes les institutions constitutionnelles hongroises portent l'empreinte d'un travail graduel, les détails s'adaptant à l'époque où ils furent transformés, sans que les principes fondamentaux varient.

Ces principes sont ceux d'une monarchie constitutionnelle remontant bien loin dans l'histoire : c'est pour eux et pour la défense de leur terri-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

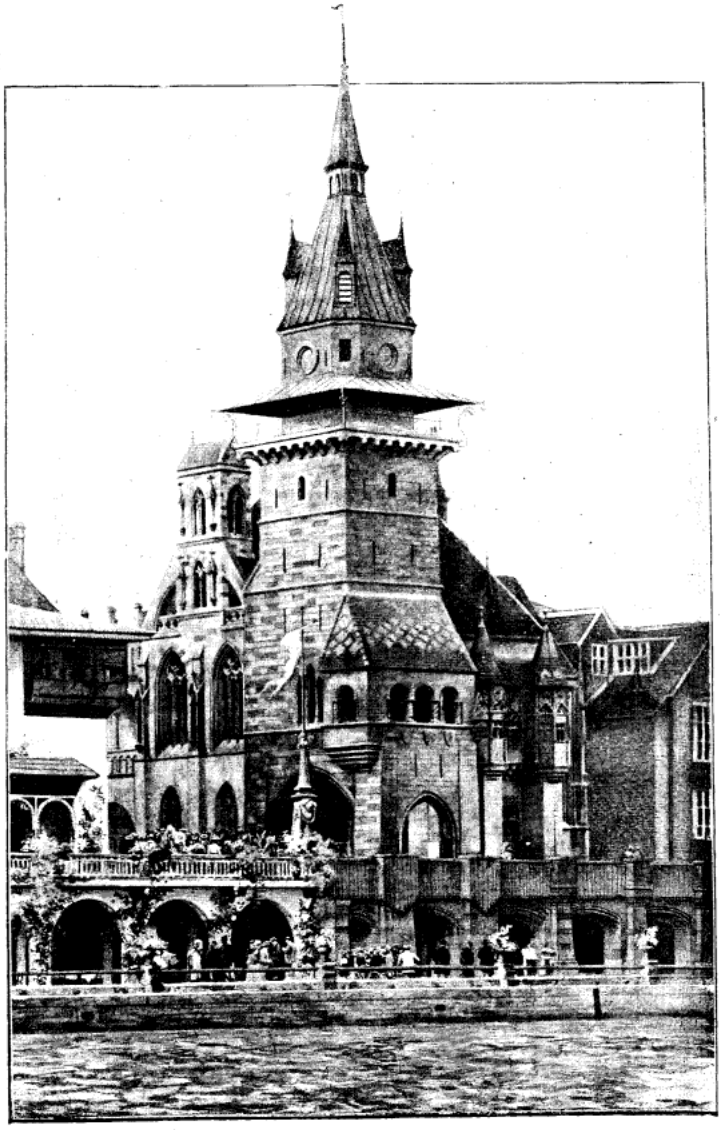

Le Pavillon de la Hongrie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

toire que les Hongrois ont versé leur sang jusqu'à une date presque récente. La Croatie-Slavonie jouit d'une autonomie qui porte sur l'administration des affaires intérieures, la justice, les cultes et l'instruction publique.

L'année 1867 ouvre une ère nouvelle dans les annales de la nation hongroise. Ses revendications ayant abouti et sa constitution étant rétablie, l'essor de sa prospérité matérielle et intellectuelle reçut une impulsion formidable pour entreprendre avec une ardeur fiévreuse l'œuvre grandiose de la réorganisation de la vie nationale. Il y eut à combler de tous côtés des lacunes immenses causées par les malheurs séculaires, et la nation tout entière décidée à rejoindre les peuples qui l'avaient devancée prit un élan tel, qu'une trentaine d'années lui suffirent pour accomplir le travail d'un couple de siècles.

Ceux qui connurent la Hongrie d'il y a trente ans, ou même ceux qui se rappellent sa production en 1878, seront émerveillés des progrès effectués dans un laps de temps si court. On se consacra avidement au travail civilisateur, aux réformes destinées à favoriser le développement matériel et intellectuel; des milliers de kilomètres de chemins de fer et de routes y furent construits, des sommes énormes furent affectées à la régularisation des cours d'eau et la Hongrie acheva aux Portes-de-Fer tous les travaux qui lui avaient été confiés par le Congrès de Berlin. La politique commerciale suivie permit aux voies de communication d'être au service des intérêts nationaux et en conséquence l'exportation prit des proportions inespérées.

Cette politique pacifique et la prodigieuse activité réformatrice qu'elle favorise, est due au règne glorieux de François-Joseph Ier.

L'amour des Hongrois pour leur sol national et pour leur langue est légendaire. Le savant français O. Reclus ne dit-il pas : « Ils parlent une langue musicale, très riche en termes, très riche en formes : idiome tellement harmonique sans être trop lâche, tellement poétique sans être enfantin, qu'on se prend à regretter que le peuple aimable, honnête, sérieux, un peu triste, qui le parle, ait tellement reculé devant une race plus forte. »

La production agricole est la principale occupation des Hongrois, et l'exportation des céréales le point essentiel de leur vie économique. On évalue la valeur totale de la propriété en Hongrie à vingt milliards de couronnes.

Ses progrès dans l'industrie ne sont pas à dédaigner non plus. En effet, toutes les conditions nécessaires à sa prospérité se trouvent réunies dans le pays. Sa population intelligente peut facilement fournir une classe d'ouvriers industriels excellents. C'est en abondance et en bonne qualité qu'existent en Hongrie les métaux et la houille, ces instruments indispensables à l'industrie. Il en est de même des matières premières qui peuvent copieusement alimenter une industrie nationale.

Les industries les plus avancées sont — sans parler de l'extraction

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

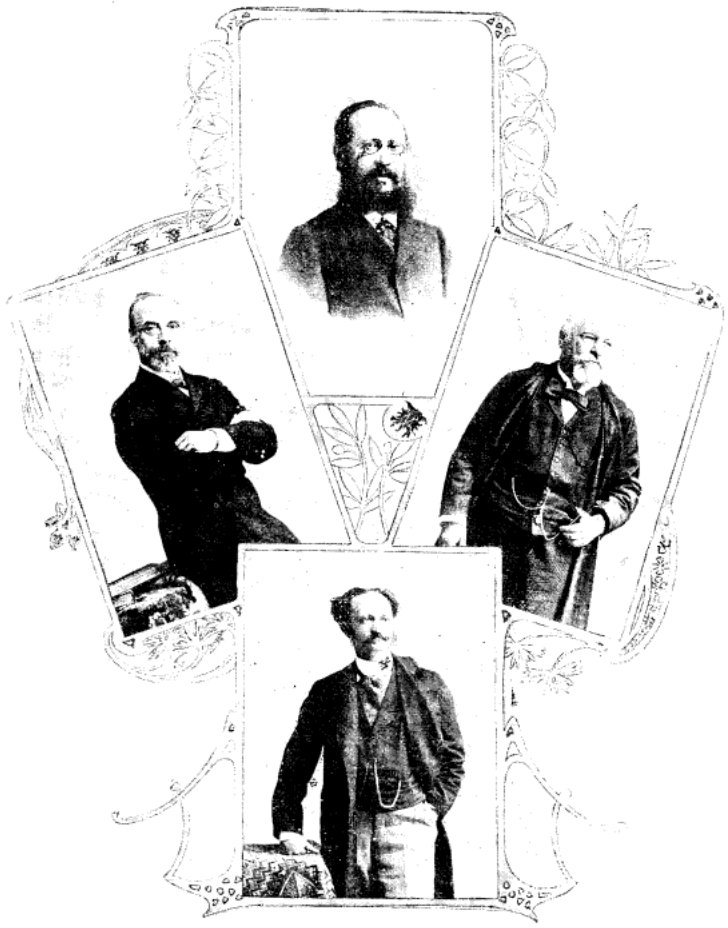

M. At. de Hegedüs
Ministre du Commerce
Président de la Commission
supérieure.

M. Coloman de Széll
Président du Conseil des Ministres.
M. Jules de Wlassics
Ministre des Cultes
et de l'Instruction Publique

M. Ignace de Darányi
Ministre de l'Agriculture.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de la houille, — la minoterie, la distillerie des spiritueux, la fabrication du sucre, l'industrie du bois et la métallurgie.

Le pavillon historique de la Hongrie à l'Exposition de 1900 est construit d'après les plans primés de MM. Zoltán Balint et Louis Jámbor, architectes à Budapest, qui ont rassemblé les parties les plus remarquables des principaux monuments, églises et édifices anciens de la Hongrie.

M. de Lukâts
Commissaire général.

De là tous les détails que contiennent les quatre façades du pavillon situé entre ceux de l'Angleterre et de la Bosnie. Dans celle donnant sur le quai d'Orsay, où c'est le style roman qui prédomine, on a employé le portail de l'église abbatiale de Jaák du XIIIe siècle pour orner l'entrée. Le reste de la façade a été composé de motifs empruntés à cette même église, en y ajoutant toutefois la belle petite chapelle Renaissance de Gyulafehérvár (Transylvanie). On consacra le côté est aux monuments datant de la fin de la Renaissance; on y voit réunies les loggia et les fenêtres des Hôtels de Ville de Löese et de Bártfa, ainsi que la décoration de l'Hôtel des Rákóczy à Eperjes. Pour la compléter, on a juxtaposé à cette façade la chapelle de Saint-Michel de Kassa, appuyée contre le beffroi de Körmöcz. C'est lui qui constitue la partie la plus élevée du pavillon. Mais c'est sur la façade longeant la Seine que les auteurs du plan ont accumulé les reproductions des monuments les plus importants: ils y joignent à la façade de la salle des Chevaliers du Château de Vajda-Hunyad l'abside de la chapelle de Csütörtökhely. Pour compléter l'ensemble, les auteurs recourent à la façade ouest au style baroque, où le clocher de l'Eglise serbe de Budapest et l'Hôtel Klobusiczky du XVIIIe siècle, sis à Eperjes s'offrent tour à tour aux regards du spectateur.

A l'intérieur, les archéologues trouvent une non moins grande variété de reproductions exceptionnellement intéressantes. La salle la plus grande dédiée à l'histoire des Hussards, est ornée de deux grandes peintures, dues au pinceau de M. Paul Vágó, et de médaillons peints

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par différents jeunes artistes hongrois. Les portraits des plus illustr capitaines de Hussards hongrois et étrangers, la reproduction des exploits les plus remarquables des Hussards hongrois ou étrangers, le tableau de l'histoire de l'arme des Hussards en Hongrie et à l'étranger complètent la composition de cette salle.

M. E. de Miklôs
Commissaire général adjoint.

Le Pavillon contient encore, outre quelques moulages remarquables de pierres tombales et de commémoration posées dans le vestibule, une collection d'objets d'art, de joyaux, d'armes anciens de toutes les parties de la Hongrie.

Il y a au rez-de-chaussée une collection organisée par M. Otto Hermann, des objets se rapportant aux occupations primitives, à la pêche, à la chasse et à l'élevage des bestiaux. On y a accumulé également une foule d'armes et d'armures, d'étendards de cavalerie légère, de vases sacrés, de vêtements sacerdotaux, d'ornements d'autel, d'objets servant au culte orthodoxe, de vaisselle pour usages domestiques en argent, en métal et en faïence ayant appartenu à des personnages historiques, de linges brodés, de portraits en costume national, d'ustensiles domestiques, de documents, de monnaies, de chartes, d'imprimés, de reliures, de cartes, de gravures, datant du XIIIe au XVIIIe siècle.

Les sous-sols sur la berge de la Seine contiennent une salle pour la dégustation des vins de Hongrie et un restaurant hongrois.

La section de l'Exposition hongroise s'étend sur tous les Groupes, celui des colonies excepté.

Signalons dans le Groupe I la « Chambre de Jôkai », où sont réunies les œuvres complètes du romancier hongrois, qui dépassent cent volumes grand in-octavo dans l'original, et qui, traduites dans toutes les langues du monde, représentent une véritable bibliothèque.

Comme aperçu sommaire il suffit d'indiquer :

Aux Groupes I et III : l'état complet de l'enseignement en Hongrie,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

travaux des écoles professionnelles, photographie, instruments de musique, etc.;

Aux Groupes IV et V: les machines à force motrice-électrogène, grande pompe à vapeur, etc.;

Au Groupe VI : les modèles du nouveau pont sur le Danube à Budapest, les dioramas des travaux aux Portes-de-Fer; de Fiume, etc.; (l'exposition principale se trouve à Vincennes).

Aux Groupes VII à X: les céréales, les vins, les denrées alimentaires, les machines agricoles, l'industrie meunière, une des plus florissantes en Europe, l'industrie sucrière, les brasseries et distilleries, etc.;

Au Groupe IX : les produits forestiers, la chasse, la pêche, etc.;

Au Groupe XI : l'Exposition collective de la métallurgie;

Aux Groupes XII et XV : les intérieurs du Château royal de Bude, du nouveau Parlement, de l'Hôtel de Ville de Budapest, faïences, argenterie:

Au Groupe XIII : les grandes industries textiles;

Au Groupe XIV : les grandes industries chimiques;

Au Groupe XVIII : les fournitures de l'armée.

L'art décoratif hongrois a des branches dont les traditions remontent très loin; la forme dans laquelle il se présente à l'Exposition Universelle de 1900 est cependant toute récente. Il y a à peine dix ans qu'il s'est émancipé de l'influence étrangère et surtout de l'influence viennoise et qu'il s'est engagé hardiment dans la voie que lui assignent les principes de l'art moderne.

Un des traits caractéristiques de l'art décoratif hongrois est la tendance de nationaliser.

Les différents Groupes de l'Exposition de la Hongrie se font remarquer par la grande originalité des ornements de leur installation.

L'esprit dans lequel MM. les architectes Camille Fittler, Zoltán Bálint, Louis Jámbor et Alexandre Sessler les ont conçus, s'inspire des motifs nationaux tout en exprimant le caractère dominant des différents Groupes.

Avec ses 3.600 exposants, dont 400 pour l'Exposition rétrospective, la Hongrie ne vient pas pour rivaliser avec les nations qui étaient de tout temps à la tête de la civilisation et dont les moyens d'action sont conséquemment beaucoup plus puissants que les siens. Elle poursuit un but tout autre : démontrer, par sa participation à cette lutte pacifique du monde civilisé, qu'elle possède toutes les ressources, toutes les qualités qu'exige l'existence d'un État moderne.

Le règne glorieux de François-Joseph, que son peuple entoure d'une vénération sans égale et les hommes d'Etat hongrois dont le dévouement et la sagesse le secondent si puissamment dans son œuvre réparatrice et féconde, ne s'épargnent aucun effort quand il s'agit de la grandeur de leur pays et de la prospérité de la nation hongroise.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Aussi le monarque s'intéresse-t-il vivement aux travaux de l'Exposition et un prince de la Maison impériale et royale, l'archiduc François-Ferdinand, héritier de la Couronne, a daigné accepter le protectorat de la Section hongroise.

C'est à un politicien zélé, à tous les points de vue digne de sa confiance, que le Gouvernement hongrois a confié la direction du Commissariat général royal de Hongrie.

MM. Coloman de Széll, président du Conseil des ministres, Alexandre de Hegedüs, ministre du Commerce et président de la Commission nationale pour l'Exposition, Ignace de Darányi, ministre de l'Agriculture, Jules de Wlassics, ministre des Cultes et de l'Instruction publique, Ladislas de Lukáts, ministre des Finances et le comte Khuen Héderváry ban de Croatie-Slavonie, hommes de haute intelligence et d'initiative, ont tous effectivement encouragé l'activité du Commissaire général royal, M. Béla de Lukáts, dans lequel ils ont trouvé un organisateur exceptionnel, un patriote avide de mettre en pleine lumière les richesses du sol hongrois, les produits du génie national.

Secondé par le Commissaire général adjoint M. Edmond de Miklós, entouré d'un état-major d'élite et soutenu par des Comités spéciaux où les meilleurs du pays tenaient à honneur de collaborer, il a rempli sa tâche avec autant de modestie que de succès, n'ambitionnant que la satisfaction des visiteurs de la Section hongroise.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

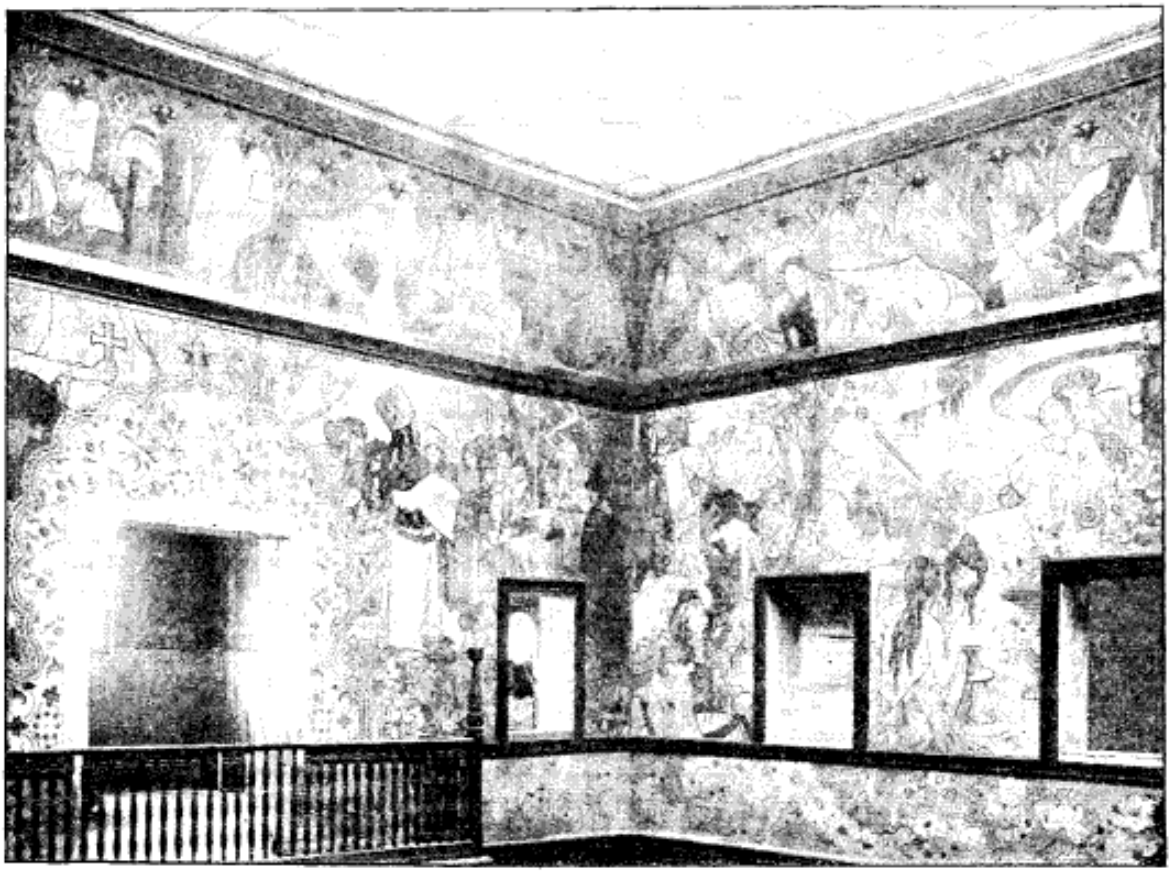

Les décorations de A. Mucha.

Notice concernant la Bosnie-Herzégovine.

à l'Exposition Universelle de 1900

Tous les grands spectacles offerts par la Nature ou par le génie humain appellent l'analyse et la méditation. Devant les Rubens, les Vélasquez ou les Vinci du Louvre, comme en face de la majesté imposante de l'Océan, ou au milieu des ruines de l'Acropole ou du Parthénon, le regard cherche d'instinct quelque coin propice à la contemplation et au recueillement. Le public trouvera-t-il un de ces « coins » dans notre Exposition où tant de choses s'offrent à son admiration?

Beaucoup de ceux qui désirent emporter de leurs promenades à travers cette cité de rêve autre chose que des impressions superficielles ou fugitives, ont dû se poser cette question avant nous; et sans doute leur appréhension a été grande.

Ce n'est pas en tous cas au quai d'Orsay, dans cette prodigieuse rue des Nations où la civilisation des peuples se révèle sous tant d'aspects magnifiques et divers que l'on se serait attendu à trouver l'oasis de fraîcheur et de repos si nécessaire après la fatigue des émerveillements.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

M. Moser
Commissaire général de Bosnie-Herzégovine.

des cohues et des enthousiasmes.

Cette oasis existe cependant au centre même du plus extraordinaire quartier de palais qu'aient jamais édifié le travail et le génie humains, au moins dans les temps modernes. En pleine rue des Nations, entre l'opulente élégance moderne du Palais autrichien et l'austérité imposante des donjons magyares, le Pavillon de Bosnie-Herzégovine met une note délicieuse de verdure et de gaîté relevée et comme ennoblie par l'architecture tour à tour agreste, majestueuse ou sévère, de l'édifice. Certes, l'admiration, déjà exténuée par les magnificences environnantes ne peut espérer trouver ici un instant de répit absolu, car des curiosités et des attractions séduisent à nouveau le visiteur, avant même son entrée dans le Pavillon, Mais quelque chose de doux et de reposant émane de ce décor pittoresque, et le charme en est comme enveloppé de fraîcheur et de poésie.

Nous venons de dire que l'architecture du Pavillon présente extérieurement une physionomie capricieuse et complexe, qui n'est d'ailleurs dénuée ni d'harmonie, ni d'élégance. C'est que le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, afin de donner une idée aussi complète que possible des constructions du pays, a réuni dans ce seul édifice des spécimens d'architecture empruntés à des constructions de catégories très diverses, et qui sont reproduits avec la plus grande exactitude.

Le donjon du Seigneur féodal est représenté par la haute tour massive qui flanque le côté gauche du bâtiment. Les loggias encombrées de marchands et d'ouvriers en costumes pittoresques ont été reproduites d'après celles d'une des principales mosquées de *Saraïevo*, la capitale du Gouvernement. Ailleurs, c'est l'habitation bosniaque moderne avec ses sculptures et sa décoration où l'art local s'est inspiré des styles turcs et arabes, en les modifiant avec la plus heureuse originalité.

Tout cela s'harmonise et se fond dans une parure de ramilles grimpantes, lierre et vigne vierge, et cette végétation ravissante, qui donne un cachet tout spécial au Pavillon Bosniaque, se continue jusque sur les terrasses qui s'étendent devant celui-ci.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

De ces terrasses, par un perron de quelques marches, on accède à l'entrée principale, surmontée du moucharabie saillant des vieilles constructions bosniaques; et, sitôt le seuil franchi, l'œuvre accumulée par une Renaissance qui date à peine de vingt années s'offre tout entière aux regards du visiteur.

M. Henri Moser, commissaire général du gouvernement de Bosnie-Herzégovine, à qui incombait l'organisation complète de cette Exposition, doit être doublement loué pour l'attrait pittoresque qu'il a su lui donner, à côté de son caractère exceptionnellement documentaire et sérieux. M. Henri Moser a compris admirablement le rôle des Expositions, qui se résume si bien par cette formule vulgaire : « Instruire en amusant ». Familiarisé par ses voyages et ses explorations avec toutes les créations de l'art décoratif oriental, et doué de connaissances approfondies en ce qui concerne la situation commerciale et industrielle des provinces de Bosnie et d'Herzégovine, M. Moser est en outre un Parisien de vieille date, mêlé depuis longtemps à notre vie de chaque jour, dont il a su observer avec beaucup de tact et d'habileté toutes les tendances et toutes les aspirations. Grâce à tout cela il a pu, en rompant avec toutes les vieilles traditions, réunir et présenter une Exposition très complète et très intéressante, très documentaire et très instructive et il l'a placée dans un cadre attrayant et d'un véritable charme, où elle parle d'autant mieux aux regards qu'elle est originale, pleine de vie et de mouvement.

La tâche n'était pas minime qui consistait à résumer sous les yeux des visiteurs l'œuvre de ces deux provinces dont les arts et l'industrie sont, comme nous le disions tout à l'heure, en plein état de Renaissance.

La Bosnie et l'Herzégovine, naguère encore ruinées par les troubles et les révolutions qui armaient l'une contre l'autre les différentes castes de la population, sont entrées dans une ère de relèvement et de prospérité depuis que le traité de Berlin (1878) en les plaçant sous la sage administration de l'Autriche-Hongrie, y a introduit l'ordre et la paix.

L'œuvre de civilisation et de réorganisation accomplie dans les vingt dernières années honorera à jamais le nom du grand homme de bien auquel fut confiée la régénération de ces malheureuses provinces, M. Benjamin de Kallay, ministre des finances de l'Empire Austro-Hongrois.

Cette œuvre ne s'est pas bornée à la prospérité financière. Elle a visé avant tout le relèvement intellectuel et moral des populations, par l'éducation et l'enseignement. Puis, des institutions agricoles et commerciales, des routes, des chemins de fer, sont venus favoriser le développement de l'agriculture et du commerce, et le pays est ainsi entré peu à peu dans une période de relèvement qui l'a amené à sa prospérité actuelle. De celle-ci, l'Exposition, réunie tout entière dans le Pavillon du Gouvernement, permet de juger, au moins d'une manière superfi-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

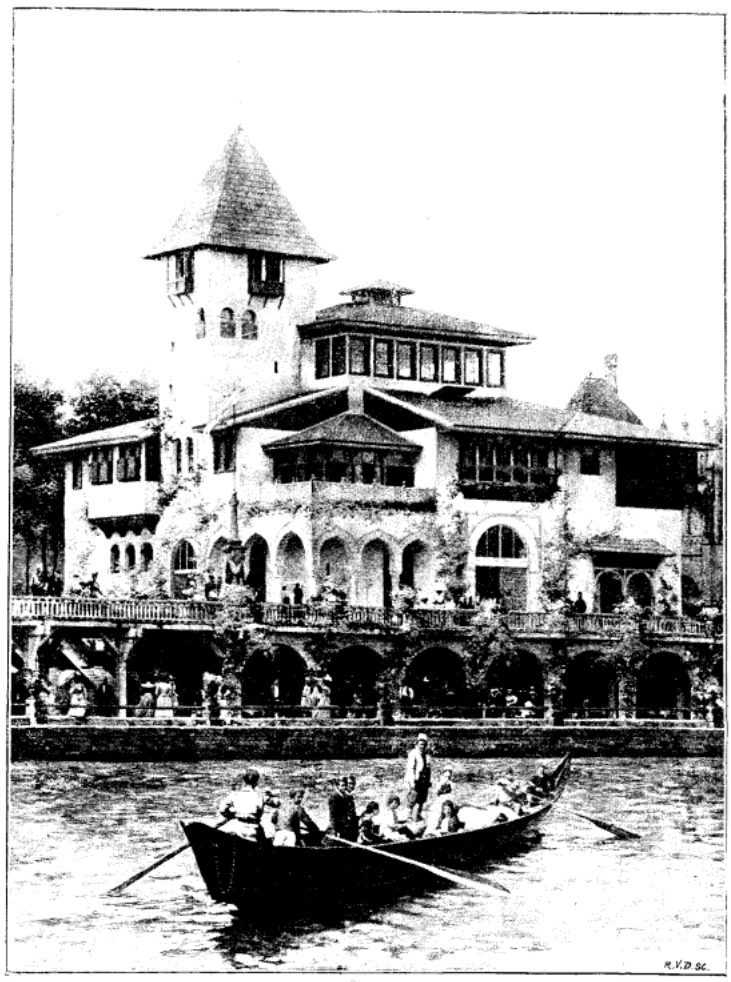

Le Pavillon de Bosnie-Herzégovine.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

cielle. Nous nous bornerons donc à décrire sommairement l'intérieur du charmant édifice bosniaque, comme nous l'avons fait pour l'extérieur.

L'entrée principale s'ouvre sur un luxueux vestibule décoré au moyen des broderies et des étoffes somptueuses fabriquées dans les ateliers du gouvernement. Un portique monumental donne accès au hall principal mesurant 25 m × 25 m. et dont les proportions paraissent encore développées dans une mesure considérable par un artifice des plus ingénieux constituant à lui seul une intéressante attraction. A l'extrémité du hall opposé au portique d'entrée, un portique analogue s'ouvre sur le magnifique panorama de Saraïewo, capitale du gouvernement et véritable bijou des Balkans. Deux autres dioramas moins importants : les chutes de la Pliva à Jaïcé, et les sources de la Bouna, comportant toutes deux l'utilisation de l'eau courante, permettent aux visiteurs d'admirer deux des plus beaux sites des Balkans, et donnent à l'intérieur de l'édifice une sensation de fraîcheur délicieuse.

Le hall, éclairé par le haut au moyen de larges baies à vitres de couleur, est entouré de colonnades d'un effet décoratif très puissant: une galerie élégante, placée à la hauteur du premier étage, en parcourt toute la périphérie. Le peintre slave au talent si remarquable et si délicat, Mucha, a orné les frises de fresques magistrales, symbolisant les principales phases de l'histoire de la Bosnie depuis l'âge de pierre jusqu'à l'époque moderne.

La décoration du hall est complétée par quatre statues colossales encadrant le panorama de *Saraïewo* : « *le Travail* », « *l'Art domestique* », et deux statues équestres de guerriers bosniaques.

Les bas-côtés sont occupés par l'exposition des produits artistiques et industriels des provinces de Bosnie-Herzégovine et par l'exposition archéologique sous la direction du conservateur général du musée de *Saraïewo*. Les voyages, la touristique, l'ethnographie ont aussi une large place dans cette exposition, conçue, comme on le voit, en vue d'offrir aux visiteurs la plus grande somme possible de renseignements pratiques et immédiatement utilisables.

On remarque notamment les magnifiques produits des ateliers de l'Etat, consistant en broderies, tissus de laine et de soie, passementeries, tapis noués et tapisseries, dont la réputation a depuis longtemps pénétré en France. Des ouvriers et des ouvrières, travaillant sous les yeux du public, augmentent l'attrait de cette exposition en lui donnant un caractère tout particulier de vie et de mouvement.

L'Ecole artistique de *Saraïewo*, la seule au monde qui ait repris et qui continue les traditions originales de l'art musulman, est représentée dans le hall par une délégation d'élèves et d'artistes exécutant de remarquables travaux d'incrustation de métaux précieux sur acier et sur bois, de ciselage et de repoussage, qui font l'admiration des amateurs. Un certain nombre d'artistes et de maisons artistiques de France exposent dans cette partie des travaux exécutés en collaboration avec les spécia-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

listes des Ateliers du Gouvernement bosniaque. Citons, entre autres, les maisons Krieger, Barbedienne, Christofle, Clément Massier, le sculpteur Kautsch, etc.

Bien des choses intéressantes restent encore à mentionner : l'Exposition de l'agriculture, des travaux publics, des chemins de fer et des institutions d'enseignement de l'Etat, installée sur les galeries du premier étage; celle des Forêts, de la Chasse et des Mines au sous-sol; les reconstitutions d'un haremlick et d'un intérieur bosniaque moderne, qui encadrent l'entrée, à gauche et à droite du vestibule, etc., etc. Mais la place nous fait défaut. Au sous-sol encore, dans un délicieux coin d'ombre et de verdure, un café-restaurant initie les visiteurs aux secrets de la gastronomie bosniaque. On y déguste des écrevisses et les poissons célèbres des cours d'eau du pays, et pendant la chaleur de ces terribles après-midi d'été, il y a de délicieux instants à passer là, devant le merveilleux panorama des bords de la Seine, sous le charme des vieux airs joués par un orchestre indigène. Ajoutons encore que ce restaurant est dirigé par l'ancien chef d'un des principaux hôtels de Paris, ce qui est assez dire que la cuisine française y est tout particulièrement soignée, et nous aurons résumé en trop peu de place, à la hâte et très imparfaitement, l'œuvre énorme, curieuse, intéressante, documentée, pittoresque et, par-dessus tout, charmante, de M. Henri Moser.

Grâce à l'activité de l'éminent commissaire général, qui s'est révélé dans cette circonstance un metteur en scène vraiment génial, l'Exposition de la Bosnie-Herzégovine montre nettement l'effort considérable accompli depuis vingt ans par les deux provinces, et l'heureuse prospérité ainsi conquise. Tout le rôle et toute l'utilité des expositions se résument dans ce résultat, et il faut féliciter M. Henri Moser d'en avoir fait profiter son pays, tout en intéressant des millions de visiteurs.

EM. SEDEYN.

Panneau de A. Mucha

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Notice concernant l'Empire d'Allemagne

A l'Exposition Universelle de 1900

C'est la première fois, depuis 1867, que l'Allemagne prend part à une des grandes Expositions universelles de Paris. La tâche qui s'imposait, était de présenter aux yeux des peuples affluant vers Paris, à l'occasion de cette grande manifestation de la paix, l'essor qu'a pris l'Allemagne pendant la seconde moitié du siècle passé, dans tous les domaines de la vie économique, en particulier dans son agriculture, son industrie, son art industriel, son commerce et sa navigation.

Il est dans la nature des choses qu'une nation, en sa qualité d'hôte d'une autre, ne peut présenter qu'une idée partielle et sommaire des progrès et de l'état de son développement et de sa civilisation nationale, et que, par conséquent, les sections allemandes ne pourront rendre qu'une image approximative de ce qui a été atteint, grâce à une longue époque de paix.

Les efforts du Commissaire général tendaient à symboliser la force et l'union de l'Empire d'Allemagne par la grandeur et la splendeur du Pavillon officiel; à démontrer, dans la section des machines, qui contient les plus grandes et les plus puissantes machines figurant à l'Exposition Universelle, le développement en Allemagne de la construction mécanique; à représenter dans la section des arts industriels, comment, sur la base d'une ancienne culture et d'une conception intelligente mais particulière des chefs-d'œuvre d'autres pays, a pris naissance un style national allemand; à montrer, dans la section de l'Agriculture, l'exploitation avantageuse du sol, la culture augmentée, la grande étendue de l'élevage des bestiaux en Allemagne et dans les Expositions du Groupe XVI, à faire voir ce que l'Allemagne a créé dans le domaine de l'économie sociale et de la prévoyance pour les classes ouvrières.

Afin d'atteindre le but proposé, les associations industrielles, qui ont été l'objet d'un développement si extraordinaire en Allemagne, ont été consultées, et c'est ainsi qu'il a été possible de former les Expositions d'ensemble de la librairie et de la photographie, de la mécanique et de l'optique, des instruments de chirurgie, de l'industrie électrique, dont l'évolution est principalement due à des savants allemands; des industries alimentaires ainsi que les mesures pour le contrôle des aliments; du génie civil et des moyens de transports, notamment des chemins de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

S. M. I. et R. Guillaume II.
Roi de Prusse. Empereur d'Allemagne.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

fer et de la navigation marchande, de la grande industrie chimique si éminente et étendue, et enfin de l'industrie des tissus et des soies.

Les Comités d'organisation ont été portés du désir d'entourer d'un cadre approprié les produits exposés et ont cherché à offrir au visiteur par l'application de formes allemandes de décoration, et par l'uniformité des arrangements, une image nette et compréhensible.

L'Allemagne compte à l'Exposition Universelle environ 3.500 exposants. L'exiguïté des emplacements n'a pas permis de faire figurer certaines branches de l'industrie qui appartiennent aux plus grandes et aux plus florissantes de l'Allemagne, telles que la grande industrie de la métallurgie et des industries minières. C'est pour cette raison que des maisons de renommée universelle telles que Frédéric Krupp de Essen, Stumm, Nunkirchen et autres ne sont pas représentées à l'Exposition. Il apparaît d'une façon d'autant plus claire que la grandeur de l'industrie allemande ne se borne nullement à quelques maisons gigantesques, mais qu'elle est basée sur son état prospère en général, et le visiteur attentif ne manquera pas de constater que toutes les parties de l'Allemagne ont pris une égale part à son développement. C'est ainsi que des quatre machines à vapeur qui fournissent l'énergie pour la production du courant électrique, trois machines proviennent de l'Allemagne du Sud.

En participant ardemment à la lutte pacifique internationale à Paris, tout en faisant des sacrifices, comme jamais encore il n'en fut fait pour une Exposition Universelle, l'industrie allemande, l'art et l'art industriel allemands déclarent suivre volontairement les idées du chef suprême de la nation, de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne qui voit en cette Exposition Universelle une preuve de conciliation et de progrès pacifiques, et qui a prêté son puissant intérêt à toutes les manifestations qui ont pu contribuer à la glorification et la grandeur de cette Exposition.

A peine l'Empire d'Allemagne avait-il accepté l'invitation de la République Française de participer à l'Exposition Universelle de 1900, à Paris, que M. le docteur Max Richter, conseiller supérieur intime, fut nommé Commissaire général et M. le Conseiller intime Th. Lewald, Commissaire général adjoint de l'Allemagne.

M. le Conseiller supérieur intime Dr Richter est né à Kœnigsberg (Prusse Orientale) le 26 décembre 1856. Après avoir subi avec succès vers la fin de 1875, les épreuves du baccalauréat, il se voua à l'étude du droit. Reçu avocat en 1879, il passa, en 1886, l'examen de l'assessorat et fut, immédiatement après, attaché au gouvernement de la province de Posen; puis, en 1887, à la présidence supérieure de cette province où son activité eut à s'étendre successivement sur toutes les branches de l'administration. En 1891, il fut appelé au ministère impérial de l'Intérieur. C'est là qu'il fut, dans les années suivantes, officiellement confirmé dans sa charge, avec la qualité de Conseiller du gouvernement. Il

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

reçut, en 1895, sa nomination de Conseiller intime du gouvernement et de Conseiller rapporteur; en 1898, celle de Conseiller intime supérieur.

M. le docteur Max Richter,
Commissaire Général de l'Empire d'Allemagne

Pendant toute la durée de ses fonctions dans ce département du gouvernement impérial, le Dr Richter a eu à s'occuper d'Expositions : aussi l'occasion ne lui a-t-elle pas manqué d'acquérir dans ce domaine une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le Pavillon impérial allemand.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

grande expérience. A l'Exposition de Chicago particulièrement, le Commissaire Dr Richter a collaboré, en qualité de Commissaire adjoint, à l'organisation de la section allemande dans toutes les phases de son développement. De juillet 1893 jusqu'après la terminaison des travaux d'enlèvement des objets exposés, en février 1894, il a eu sous sa direction immédiate les affaires du Commissariat général allemand.

M. le Conseiller intime Th. Lewald, né le 18 août 1860 à Berlin, étudia les sciences politiques et administratives aux Universités de Berlin, de Heidelberg et de Leipsick. Reçu avocat en 1882, il entra, en 1885, dans le service de l'administration prussienne au gouvernement à Cassel et fut attaché, en 1888, après avoir passé l'examen de l'assessorat, à la présidence supérieure de la province de Brandebourg et de la ville de Berlin. Appelé en 1891, simultanément avec M. Richter, Commissaire général de l'Allemagne, à l'Office impérial de l'intérieur, il appartint, en 1893, au Commissariat impérial pour l'Exposition Universelle de Chicago, et fut nommé conseiller du gouvernement en 1894, conseiller intime et conseiller rapporteur en 1898.

Parmi les membres du Commissariat général de l'Allemagne nous citerons les suivants : M. le professeur Hoffacker qui a dirigé l'installation des groupes suivants : La section des arts décoratifs à l'Esplanade des Invalides, la section de l'agriculture (Groupes VII et X) l'Exposition allemande à la Cour d'honneur d'électricité. ainsi que les Expositions d'ensemble de la parfumerie et de la fabrication des papiers.

M. Radke, architecte, constructeur du Pavillon Impérial qui, en outre, a effectué l'installation des Groupes VI, XI et XIII.

M. le professeur Emanuel Seidl, de Munich, qui a exécuté les décorations intérieures de la section allemande au Palais des Beaux-Arts.

M. le professeur Otto Rieth à qui est due la décoration des Groupes I et III. M. l'architecte Bruno Mochring, de Berlin, qui a dressé les projets pour la décoration du sous-sol du Pavillon Impérial, du Groupe XVIII (armées de mer et de terre) et de la galerie des Palais de la mécanique.

M. Hartmann, ingénieur en chef des installations mécaniques, professeur à l'École technique supérieure de Berlin, et son adjoint, M. Gentsch, membre auxiliaire de l'Office impérial des brevets.

M. Georges Franke, secrétaire général, s'occupa de la direction des travaux de bureau fort difficiles et volumineux.

Les édifices principaux érigés par les soins de l'Empire d'Allemagne sont les suivants :

Le pavillon impérial allemand

Est construit dans le style de la jeune renaissance allemande, d'après les plans de M. Johannes Radke, architecte supérieur de l'office impérial

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des postes, par la maison Holzmann et Cie, de Francfort-sur-le-Mein. Sa tour, mesurée depuis le bas-quai de la Seine, s'élève à une hauteur de 80 mètres. Le sous-sol contient l'exposition d'ensemble de la viticulture allemande et le restaurant de vin allemand. A l'étage principal, c'est-à-dire au rez-de-chaussée, situé au niveau du quai supérieur, se trouve le grand hall de 16 mètres de hauteur, décoré de fresques de plafond et de murs exécutées par les peintres Wittich, de Berlin, et le professeur Gussmann, de Dresde. Le bâtiment contient les expositions de la librairie allemande, en particulier de l'imprimerie impériale de Berlin et de la photographie. Une salle spéciale, artistiquement décorée, est affectée à l'exposition de l'assistance publique et de l'économie sociale. Cependant l'attraction principale du bâtiment consiste dans l'installation des salles du premier étage situées vers la Seine, lesquelles, par ordre de Sa Majesté l'Empereur, sont décorées d'œuvres d'art et de meubles appartenant à la maison royale prussienne. On y voit la « Collection Frédéric le Grand », les chefs-d'œuvre de Watteau, Lancret, Chardin et les meubles somptueux des Palais de Berlin et de Potsdam.

Pavillon de la marine marchande

Est érigé par la maison Boswau et Knauer, de Berlin, d'après les plans de M. Georges Thielen, architecte, de Hambourg. Le phare qui indique déjà la destination et la nature du bâtiment, est une imitation du phare bien connu « Rothesand » du Weser et atteint une hauteur de 40 mètres. Il est surmonté d'un réflecteur électrique fourni par la Société anonyme d'électricité ci-devant Schuckert et Cie, de Nuremberg. L'intérieur de l'édifice, qui possède trois étages et qui rappelle par sa disposition les vieilles maisons des côtes allemandes, comprend l'exposition des grandes sociétés de navigation allemande, notamment de la ligne Hambourg-Amérique et du « Norddeutscher Lloyd » à Brême, ainsi que celles des plus importants chantiers allemands à Danzig (Schichau), à Stettin (Volcan), à Hambourg (Blohm et Voss), et une série d'autres chantiers. Dans la première galerie, le Sénat de la ville libre de Hambourg a exposé un modèle du port de Hambourg.

La halle aux machines allemandes

Qui a 60 mètres de longueur, 20 mètres de largeur et 19 mètres de hauteur, est construite d'après un projet de M. Fivaz, architecte à Paris.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Elle se compose de deux étages et contient principalement les produits de l'industrie allemande des machines-outils, pour l'exposition desquels les emplacements concédés dans la galerie du Champ de Mars n'ont pu suffire. Le milieu du bâtiment, à travers les deux étages, est occupé par la grande machine dynamo de 3.000 H P de la Société générale d'électricité de Berlin, la plus puissante qui a été construite jusqu'à cette époque.

M. Th. Lewald, Commissaire général adjoint.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Notice concernant la République du Pérou

A l'Exposition Universelle de 1900.

M. TORIBIO SANZ
Commissaire général de la République du Pérou

Liste des membres de la Commission

M. MANUEL MARIA DEL VALLE
Commissaire des Belles-Lettres.

M. ANTERO ASPILLAGA
Sénateur et ancien Ministre d'Etat,
Commissaire de la Section officielle
et Président de l'Institut technique de Lima.

M. FRANCISCO PAZ SOLDAN
Ingénieur, Commissaire technique.

M. DANIEL FERNANDEZ
Commissaire des Beaux-Arts.

M. J. A. DE ZEUE
Commissaire industriel.

Après les cruels désastres de toutes sortes que la Providence avait réservés au Pérou, il est survenu une longue période de bien-être et de progrès qui lui a permis de développer ses multiples éléments de richesse et, grâce à la paix intérieure, de se consacrer au travail et aux féconds essors du commerce et de l'industrie.

Sous des auspices aussi favorables, le Pérou accueillit avec empressement l'invitation du gouvernement français pour prendre part à l'Exposition Universelle de 1900 qui doit, sans contredit, laisser pleine évidence du développement indéfini du progrès humain.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

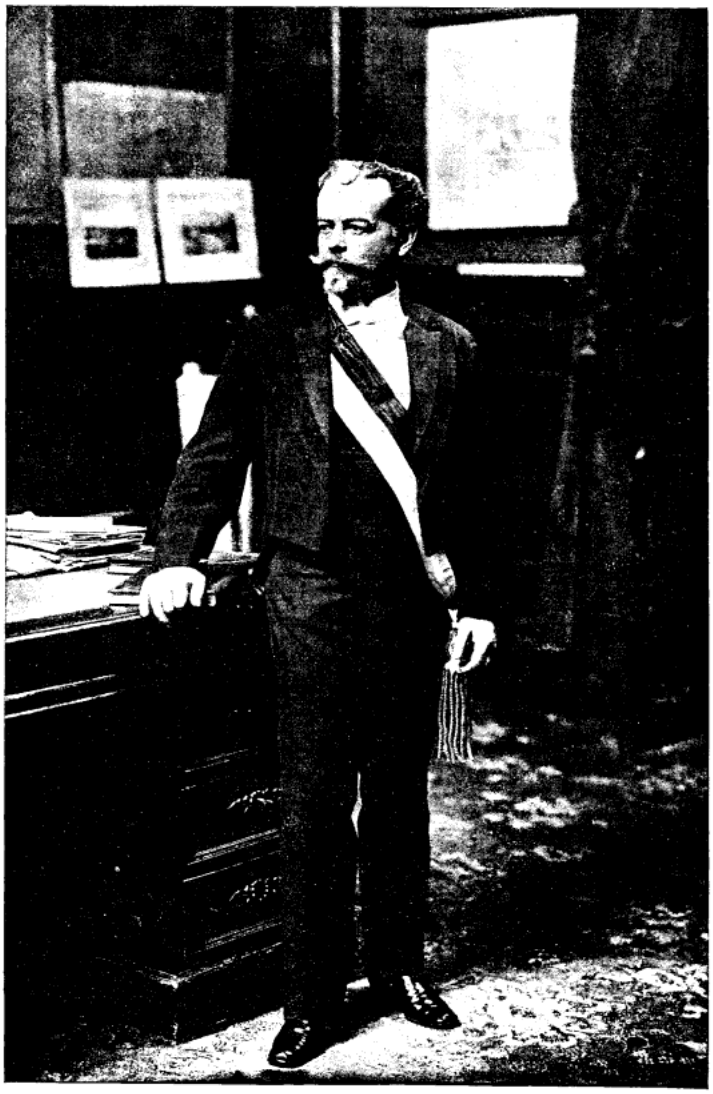

M. Nicolas de Piérola,
Ancien Président de la République du Pérou.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'éminent homme d'Etat, M. Nicolas de Piérola, étant alors président de la République, crut devoir saisir cette occasion pour faire connaître au monde entier les nombreux produits du Pérou, fort inconnus en Europe, vu la grande distance qui le sépare des grands centres européens. Le gouvernement de M. Piérola a été la résurrection de son pays, dans lequel il a ramené l'ordre le plus parfait et son administration a été été si ferme que de nombreux capitalistes étrangers ont apporté leur concours en contribuant à établir des usines et des fabriques de toutes sortes.

C'est dans ces circonstances heureuses que M. Eduardo Lopez de Romana, actuellement président de la République, a pris les rênes du gouvernement et, comme habile ingénieur et ancien fonctionnaire, il se dévoue de tout cœur au bien-être de son pays, n'omettant aucun effort pour le maintenir dans la voie du progrès et l'aider au développement du commerce et de l'industrie, qui sont les principaux facteurs de la richesse d'une nation. M. Eduardo Lopez de Romana, ainsi que M. Nicolas de Piérola se sont dès le commencement vivement intéressés à la Grande Exposition Universelle de 1900 pour que le Pérou soit dignement représenté sous tous rapports.

Ce labeur de grande responsabilité a été confié à M. Toribio Sanz, qui a mérité la confiance pleine et entière de son gouvernement pour diriger tous les travaux de l'Exposition Péruvienne et dont les résultats jusqu'à ce jour ont été couronnés du meilleur succès.

Le Commissaire général du Pérou est le fils de feu M. Toribio Sanz. Ancien plénipotentiaire et agent financier du Pérou en France il avait fait preuve de remarquables qualités comme secrétaire et chargé d'affaires auprès de sa Majesté Britannique. Comme Commissaire général il se dévoue tout à fait à son pays, et il espère obtenir de son gouvernement l'approbation des médailles commémoratives qu'il a demandées pour être distribuées pendant ou à la fin de l'Exposition. Le nom de M. Sanz est attaché au souvenir de la terrible catastrophe du Bazar de la Charité et son dévouement lui a valu les témoignages les plus flatteurs de reconnaissance.

Parmi les membres de la Commission du Pérou figurent comme Commissaire des Belles-Lettres, M. Manuel Maria del Valle, ancien plénipotentiaire et président de la Chambre des députés; M. Antero Aspillaga, sénateur et ancien ministre d'Etat, Commissaire de la section officielle et président de l'Institut technique à Lima; M. Francisco Paz Soldan, ingénieur, Commissaire technique; M. Daniel Fernandez, Commissaire chargé de la section des Beaux-Arts et M. J. A. de Zeue, Commissaire industriel.

Pour compléter la représentation du Pérou figurent aussi M. Pedro Juan Sanz, Commissaire adjoint; M. Carlos Van der Heyde, secrétaire de la Légation en France, délégué; colonel Augusto Althaus, attaché militaire des Légations en France et en Italie, délégué; M. Pedro

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Eduardo Lopez de Romana.
Président actuel de la République du Pérou.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

E. Paulet, délégué; et M. Ernesto Diaz, ingénieur, secrétaire du Commissariat.

La surface réservée au Pérou par l'administration est d'environ 320 mètres et se trouve située sur le quai d'Orsay, entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma. Il a comme voisin le Portugal d'un côté et de l'autre la Perse; un square de 25 mètres le sépare de cette dernière.

Sur cet emplacement s'élèvent deux constructions bien distinctes. Le Pavillon principal, couvrant 250 mètres, est construit dans le style du pays, qui tient à la Renaissance espagnole, et de telle sorte que l'on puisse le démonter afin de le transporter et le réédifier à Lima après l'Exposition.

A cet effet, il est composé d'une carcasse tout en fer épousant toutes les saillies et formes de la façade. Toutes ces différentes pièces principales sont reliées entre elles par des fers servant de contreventements, mais aussi destinées à recevoir l'habillage du vêtement.

Sur cette carcasse en fer viennent s'agrafer, à l'aide de boulons et de liens en fer, des blocs en pierre factice, en sorte que le démontage et le remontage de la construction se trouvent énormément facilités.

L'emploi de la pierre factice donne l'avantage, sur des produits analogues, d'avoir des matériaux capables de présenter une solidité de durée aussi grande que la pierre véritable. Grâce à ce procédé, le pavillon du Pérou reproduit toute la richesse que comporte le style du pays et dont chaque ligne d'architecture est couronnée d'un brillant motif de sculptures.

Ce pavillon, élevé de deux étages, est flanqué de deux minarets avec un revêtement de faïence, auxquels on accède à l'aide d'escaliers dissimulés dans des tourelles donnant lieu à un motif de loggia soutenu par deux grandes consoles.

Une coupole vitrée surmonte la partie centrale de l'édifice.

Dans ce bâtiment toute l'Exposition des produits est représentée.

Le rez-de-chaussée est spécialement réservé aux matières premières et le premier étage contient les objets précieux et les minerais qui certainement nous attirent par leur importance, le Pérou ayant été de tout temps reconnu comme le pays de l'or.

La deuxième construction, beaucoup moins importante, ne constitue qu'un kiosque construit comme la plupart des pavillons environnants, c'est-à-dire d'une façon provisoire.

Ce kiosque est spécialement destiné à la dégustation des boissons, vins, cafés, liqueurs, fruits, tabacs, ainsi qu'à la vente des menus objets de fabrication péruvienne.

Ce kiosque, ainsi que le pavillon, est entouré d'un parterre composé de fleurs et de plantes du pays, susceptibles d'être facilement acclimatées en France et qui, tout en servant d'exposition, accompagne l'ensemble d'architecture et lui donne une note souriante.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

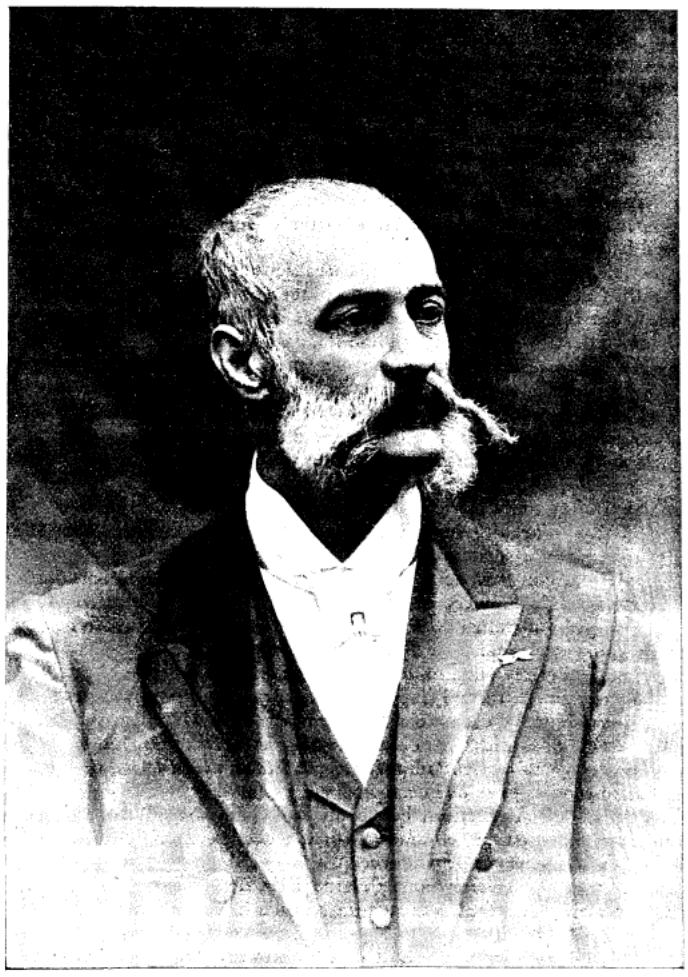

M. Toribio Sanz.
Commissaire général du Pérou.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le Pavillon du Pérou offrira à ses visiteurs tous les éléments nécessaires pour étudier le pays sous toutes ses phases : on y trouvera des plans, des cartes géographiques, des vues et études de ses divers chemins et principaux monuments.

L'exploitation minière du Pérou, qui a reçu dans ces derniers temps un développement extraordinaire, pourra être dûment étudiée et appréciée à l'aide de la carte géologique minière ; les études sur les divers minerais ; les plans et vues photographiques des nombreux gîtes miniers,

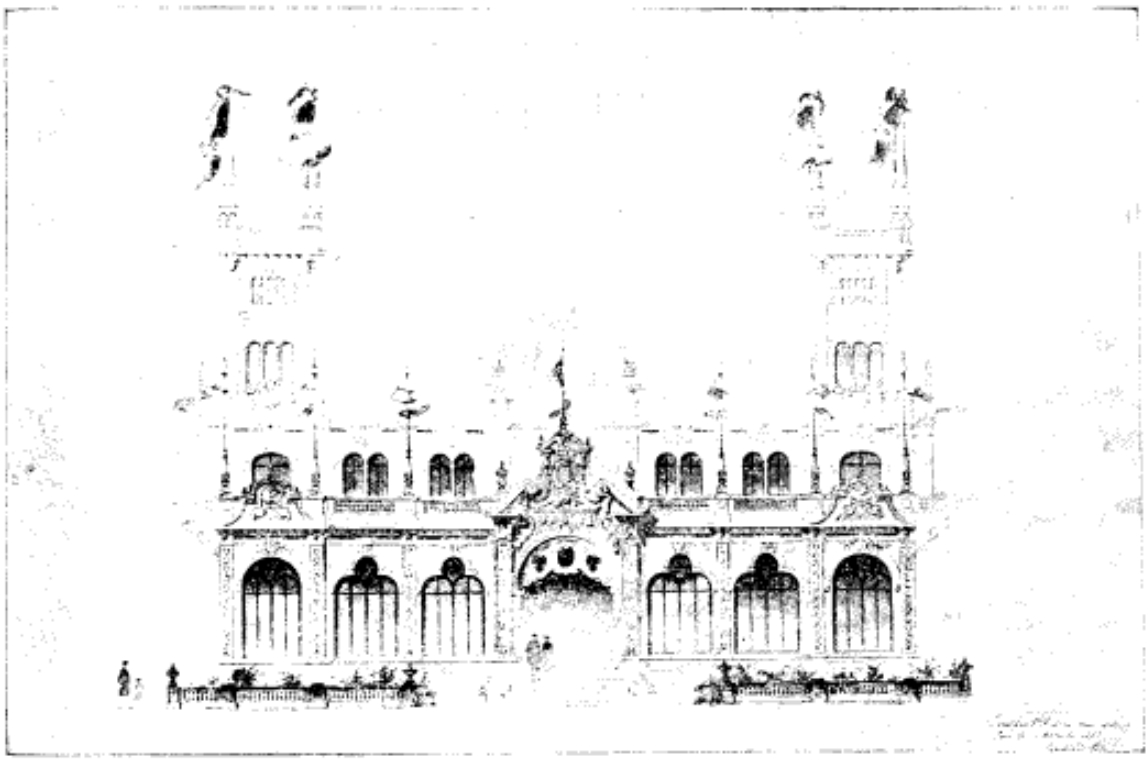

Pavillon du Pérou.

ainsi que les échantillons d'or, argent, cuivre, fer, malachite, etc., parmi lesquels on y remarquera une pépite d'or du poids de 171 grammes.

Citons encore en première ligne, le pétrole, dont la production pourvoit non seulement à la consommation du pays, mais est aussi l'objet d'une vaste exportation ; le salpêtre, le soufre, le charbon, le zinc, le plomb, etc.

Parmi les produits nationaux, il faut faire remarquer le sucre, le café, caoutchouc, cacao, riz, coton, coca, laines et bois de diverses variétés ; la gomme, le sel, tabac, etc.

Le développement de l'industrie se présente sous diverses formes : vins, eaux-de-vie, liqueurs et bières, eaux gazeuses, minérales et thermales ; marbres travaillés, mosaïques, cigares et cigarettes, allumettes, etc.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

On y verra également des étoffes en laine et en coton, surtout celles fabriquées avec les laines d'alpaga et de vigogne; des broderies et dentelles, chapeaux de toutes sortes, chemises, chemisettes, chaussettes et chaussures; des articles de fantaisie en or, argent, ivoire, bois; des produits médicinaux et de la parfumerie, etc.

M. Alejandro Garland, directeur-secrétaire de l'Institut technique, était chargé à Lima de réunir et d'envoyer tous les produits qui doivent figurer dans le Pavillon et, grâce à son initiative, il est parvenu à réunir plus de 350 exposants, répartis entre les divers groupes et classes, nombre plus que considérable si l'on tient compte de la distance qui nous sépare de ce grand pays et des frais énormes qui s'ensuivent.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Notice concernant la Belgique

à l'Exposition Universelle de 1900

Le commissariat général du gouvernement belge a reproduit l'Hôtel de Ville d'Audenaerde pour le Palais de Belgique à l'Exposition de Paris de 1900.

Ce beau monument du commencement du XVIe siècle convenait particulièrement tant par ses dimensions que par sa beauté architecturale : il donne bien la caractéristique des anciens édifices communaux de la Belgique. Le commissariat général belge en faisant ce choix répondait à un désir exprimé par la direction générale de l'Exposition : reproduire, pour le Palais National, une construction ayant le caractère architectural du pays représenté. Le plan de l'Hôtel de Ville d'Audenaerde est adapté à sa destination pour l'Exposition.

Le rez-de-chaussée comporte trois salles dont deux sont séparées par un vaste couloir donnant accès au grand escalier.

Une des salles sera affectée au service de la Presse, et servira en même temps de cabinet de lecture et de correspondance.

Les deux autres salles sont affectées à l'Exposition.

Le premier étage comporte des salles de réception.

Au niveau des berges, sous le Palais de Belgique, une collectivité de brasseurs belges a installé un cabaret flamand, construit dans le style de l'édifice ; on y débite les bières nationales.

La charpente est exécutée pour la majeure partie en béton armé d'après le système Hennebique.

Les façades sont entièrement réalisées en staff. Ce travail remarquable par sa finesse et sa fidélité a été exécuté à Bruxelles. — Le Palais belge est incontestablement l'un des joyaux de la riante rive gauche de la Seine, comme la section belge que nous allons passer rapidement en

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cliché Russell & Sons.

Léopold II
Roi des Belges.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

revue est une des sections les plus intéressantes. — Son organisation fait le plus grand honneur à MM. Vercruysse, commissaire général, et Emile Robert, commissaire adjoint.

Groupe I

Classe I. — A remarquer l'exposition de l'Administration centrale de l'enseignement primaire qui met en évidence, outre l'organisation et la situation de l'enseignement primaire :

1° Les tendances utilitaires professionnelles de l'école populaire belge — dessin — travail manuel — agriculture — économie domestique.

2° Le développement des œuvres — d'ordre moral et social — anti-alcoolisme — épargne scolaire — mutualité de retraite.

Classe II. — A remarquer l'exposition de l'Administration centrale de l'enseignement moyen qui montre l'organisation de cet enseignement au point de vue économique et social.

Classe III. — L'exposition des quatre universités de Bruxelles, Gand, Liège et Louvain, qui montre le développement de ces institutions sous le régime de la liberté d'enseignement : Gand et Liège sont des universités de l'Etat ; Bruxelles et Louvain sont des universités libres.

Classe V. — A remarquer la collectivité des écoles ménagères, agricoles, et celle des écoles régionales agricoles sous le haut patronage du Ministre de l'Agriculture.

A signaler également, dans le Groupe VII, l'enseignement agricole, primaire, moyen et supérieur qui a fait de la Belgique un des premiers pays agricoles du monde.

Classe VI. — A remarquer le grand développement de l'enseignement technique de Belgique, grâce aux écoles commerciales, aux écoles industrielles, aux écoles professionnelles, aux ateliers d'apprentissage, aux écoles et aux classes ménagères.

Groupe III

Classe XI. — A remarquer combien les publications des principaux éditeurs belges témoignent de leurs préoccupations artistiques. Il semble qu'il y ait entre eux saine et louable rivalité pour faire revivre les traditions luxueuses des impressions plantiniennes et elzéviriennes.

Classe XII. — A remarquer le développement et la fabrication des appareils, plaques sèches et des papiers photographiques, les nombreuses applications de la phototypie, ainsi que les admirables reproductions obtenues par les photographes belges.

Classe XV. — Les exposants d'instruments de précision ne sont pas

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

nombreux, mais le fini, l'exécution délicate et la précision parfaite de leur fabrication sont à signaler.

Classe XVI. — A remarquer l'exposition de la Maternité Sainte-Anne qui montre dans un charmant pavillon des couveuses d'enfants et les appareils médicaux utilisés dans cette institution qui fait le plus grand bien.

Classe XVII. — A signaler des pianos ne le cédant en rien, ni comme sonorité, ni comme élégance, à ceux des autres pays.

Groupe IV

Classe XIII. — A signaler les batteries de chaudières multitubulaires qui fournissent la vapeur aux moteurs et qui se trouvent installées dans les usines de Suffren et de La Bourdonnais ; les chaudières à tube Galloway qui s'exportent en grande quantité.

A remarquer les groupes électrogènes de 1,000 chevaux par unité.

En voyant cette vaste installation, le visiteur n'oubliera pas que la Belgique est un des plus petits pays du monde.

A remarquer le bel aspect et le fini des moteurs belges qui se vendent avec des garanties de consommation de vapeur très réduite. Les différents organes sont exécutés suivant un calibrage absolu et une interchangeabilité complète. L'étanchéité des soupapes et des pistons est soignée spécialement.

A signaler l'éclectisme des appareils de détente, les perfectionnements d'ordre thermique et les moteurs à grande vitesse.

A signaler les moteurs à gaz et à pétrole, et surtout les moteurs à gaz de grande puissance pour l'utilisation des gaz des hauts fourneaux, qui constituent une véritable révolution au point de vue économique.

A remarquer les courroies en cuir et en coton, industrie d'une grande importance.

A remarquer les machines-outils, très bien finies et solidement construites.

Groupe V

Outre les électrogènes de 1,000 chevaux et les dynamos installés directement sur les moteurs à grande vitesse, nous devons signaler les installations électriques pour le transport de force motrice, la traction des tramways, le halage des bateaux et l'éclairage.

A remarquer l'exposition de l'administration des télégraphes et des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

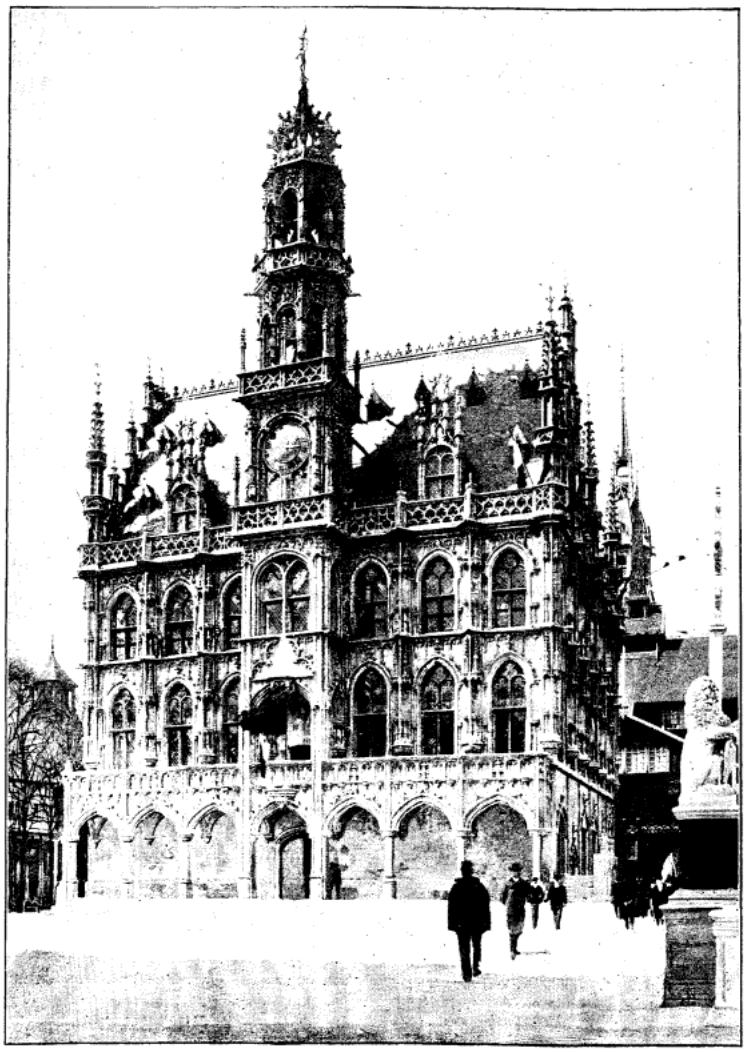

Le Palais Belge.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

téléphones, la construction des téléphones et des appareils électriques.

A signaler encore les applications de l'électricité aux industries chimiques, notamment la production de la soude par les procédés électrolytiques.

Groupe VI

A remarquer la transformation du type des locomotives des chemins de fer de l'Etat Belge qui, pour augmenter la vitesse, vient d'adopter le foyer profond. On sait que la Belgique a le réseau des chemins de fer le plus serré du monde.

A signaler l'extension considérable des chemins de fer vicinaux, qui relient les communes entre elles et aux chemins de fer à grande section;

Les grands travaux des ports belges, l'agrandissement des ports d'Anvers, d'Ostende et de Gand, la création des ports d'escale de Bruges, Heyst, la création du port de cabotage de Bruxelles maritime;

Les restaurations des monuments anciens, notamment la reconstitution de l'abbaye de Villers, le grand développement de l'industrie des chaux hydrauliques et des ciments qui s'exportent dans le monde entier;

Le cachet des voitures, le fini et l'élégance des automobiles et des cycles;

L'exposition de la Compagnie des wagons-lits et des grands express, qui a doté l'ancien continent de moyens de communication rapides et confortables.

Groupe VII

L'agriculture a dû, pour pouvoir se maintenir en Belgique, pays libre-échangiste, transformer complètement ses procédés et ses moyens d'action. C'est ce qui ressort de son exposition où l'on peut remarquer:

1° Le très grand rôle que joue l'enseignement agricole pour propager les méthodes nouvelles (la Belgique récolte jusqu'à 4.000 kilos de froment à l'hectare);

2° L'importance des syndicats agricoles d'élevage, pour l'achat, pour la vente etc. Dans les concours spéciaux on pourra voir l'essor qu'a pris l'élevage en Belgique;

3° L'extension et l'emploi des machines pour produire mieux et à meilleur marché;

4° La propagation des écrémeurs et les grands progrès réalisés dans la laiterie.

Un chalet spécial, la Campagnarde, montre que la Belgique, pays importateur de beurre, deviendra bientôt pays exportateur.

5° Le développement de l'apiculture.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cliché Delattre Gand.

M. Vercruysse
Commissaire général de Belgique.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Groupe IX

Les fabricants d'armes de Liège ont réuni dans un pavillon spécial une exposition des plus remarquables. On sait que nulle part la fabrication des armes n'a atteint plus de prix et plus de perfection, grâce à l'habileté des ouvriers liégeois. D'autre part, les essais au banc d'épreuve sont une garantie de bonne construction et une sécurité absolue.

Groupe X

A signaler, les machines frigorifiques belges, très simples et bien finies.

Très belle exposition des fabriques d'amidon et de riz, industrie très importante en Belgique et qui exporte dans le monde entier.

Les conserves et légumes, industrie qui est de création récente, mais qui a pris la plus grande extension.

Les extraits de viande obtenus par des procédés nouveaux.

La remarquable collectivité des brasseurs qui fabriquent l'excellente boisson nationale belge. Un débit dans la collectivité même, un débit dans les sous-sols du Palais de Belgique.

La très intéressante exposition des écoles de brasserie avec les produits de leur brasserie expérimentale, leurs cultures de levures et leurs analyses.

La Belgique est un pays qui, quoique ne produisant pas de vin, consomme beaucoup de vin de luxe, à signaler la collectivité des marchands de vins.

Groupe XI

La Belgique, riche en carrières et en charbonnages a une industrie métallurgique très importante. Elle expose ses pierres de taille, son calcaire cristalloïde, plus connu sous le nom de petit granit, ses marbres, ses pavés de porphyre, sa chaux hydraulique et ses ciments qui s'exportent dans le monde entier.

Les charbonnages ont une collectivité des plus intéressantes, où l'on peut voir les méthodes ingénieuses d'exploitation, les coupes des gisements et les détails des installations.

On sait que les Belges exploitent à de très grandes profondeurs et ont à la surface des installations de trainage et de triage modèles.

L'industrie du coke a acquis une très grande importance, et remar-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

quables sont les fours qui le produisent avec ou sans récupération des produits de la distillation.

A signaler la carte géologique de la Belgique, à signaler les produits des hauts fourneaux; fontes de toute composition, ceux des laminoirs; fers et aciers marchands de toute dimension, gros ronds jusqu'à 200 millimètres de diamètre, enfin les produits des fonderies, tuyaux en fonte de puissant diamètre et coulés debout. La métallurgie belge est d'autant plus intéressante qu'elle a fondé un grand nombre d'usines filiales, à l'étranger, a tourné la difficulté de l'épuisement de ses minières ou des tarifs douaniers prohibitifs en rémunérant les capitaux belges par des usines créées dans les autres pays.

A remarquer les produits réfractaires.

Signalons encore les puissantes machines se rapportant à ce groupe : les machines d'épuisement souterraines, les machines soufflantes, les moteurs de 500 chevaux utilisant les gaz autrefois perdus des hauts fourneaux, les perforatrices électriques ou à air comprimé.

Groupe XII

La décoration des habitations en Belgique a subi une transformation complète, grâce à la création des écoles d'art décoratif et des encouragements du public, au choix judicieux des matériaux, aux progrès de la menuiserie, du travail des marbres et de la ferronnerie.

A remarquer les vitraux destinés aux maisons particulières, conçus dans leur véritable rôle décoratif avec une mise en plomb aux formes et colorations harmonieuses, ne cherchant plus à produire l'effet d'un tableau.

A signaler le fini et le bon marché des meubles belges en général, et tout particulièrement les meubles style moderne, objet des recherches d'un grand nombre d'artistes, d'architectes et de dessinateurs de talent.

A signaler les tapis à nœuds, dits tapis des Flandres, imitation des tapis de Smyrne et les étoffes d'ameublements.

Très belle exposition de céramique : les pâtes sont pures et fines, les couleurs et les émaux variés, riches et brillants.

La céramique est employée beaucoup aux aménagements intérieurs et à la construction.

La Belgique produit 35.000.000 de mètres carrés de verres à vitre par an. Les fours à bassin la mettent à même d'exporter dans le monde entier.

Les glaces ne sont pas moins célèbres.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Groupe XIII

La laine à Verviers — le coton à Gand — le lin dans les Flandres sont travaillés dans des usines très importantes, qui exportent leurs produits dans le monde entier.

Cette exposition forme un ensemble des plus harmonieux. On y voit tous les produits fins, en même temps que les machines qui les travaillent.

La construction de ces machines spéciales a fait de grands progrès et rivalise avec celle des autres pays, par la simplicité et la solidité des organes en même temps que l'ajustage et le fini.

Signalons encore les magnifiques dentelles qui de tout temps ont été une des spécialités de la Belgique (1) les broderies et les corsets, objets importants de l'exportation.

Groupe XIV

L'industrie chimique est très bien représentée : En tout premier lieu, l'industrie de la soude a un pavillon superbe ; on sait que les Belges ont établi des usines pour cette fabrication dans le monde entier, cette soude est plus pure et meilleur marché que celle obtenue par les procédés concurrents.

Puis la collectivité des fabricants de produits et d'engrais chimiques. L'agriculture belge, qui est à un niveau très élevé, consomme énormément d'engrais chimiques, et a donné à cette industrie une extension énorme.

La production de l'aluminium est une question qui intéresse beaucoup les Belges et se trouve représentée.

Le port d'Anvers a attiré en Belgique des industries qui exploitent des produits exotiques : tels que le soufre, les bois à extraits tannants, etc.

La fabrication des gélatines et des colles, celle de la poudre à canon et de la dynamite sont à mentionner.

A remarquer la collectivité des négociants des tabacs : la Belgique produit du tabac et en importe beaucoup : la fabrication des cigares est très importante.

A remarquer la collectivité des tanneurs, exposition très intéressante, tant au point de vue de la variété et de la qualité des produits et des progrès du procédé que de l'importance du chiffre d'affaires traitées annuellement par les exposants.

A remarquer l'exposition du papier : la Belgique consomme beaucoup de papier et en exporte beaucoup.

Notons l'intéressante exposition de toutes les machines qui servent à fabriquer le papier et la pâte à papier,

Les Belges construisent également un matéricl très apprécié pour la fabrication du papier.

(1) Les célèbres dentelles de Bruxelles, de Malines, de Bruges, Lierre, etc. qui contribuent à la splendeur des costumes féminins du monde entier, constituent une véritable richesse pour la Belgique où cette industrie très artistique a fait depuis des siècles de constants progrès.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Groupe XV

A signaler la bijouterie, la joaillerie, l'argenterie artistique.

L'horlogerie monumentale et l'école d'horlogerie. Cette école a une influence des plus heureuses sur la formation des mécaniciens de précision.

Les bronzes et la ferronnerie. Celle-ci a pris un essor des plus remarquables dans la patrie de Quentin Metsys. Nombreuses sont les applications du fer forgé dans les constructions belges modernes.

On peut en voir de beaux spécimens dans l'installation du Groupe XI.

Les objets en caoutchouc. La Belgique importe beaucoup de caoutchouc brut. Son travail est devenu une industrie très importante.

La vannerie fine et la brosserie méritent également l'attention.

Cliché Pirou.

M. Émile Robert
Commissaire général adjoint de Belgique.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

JAPON.

Notice concernant l'Empire du Japon

A l'Exposition Universelle de 1900

Le Japon, en portant son concours à l'Exposition Universelle de 1900, n'a eu d'autre pensée que de se représenter de la façon digne de l'entreprise glorieuse et de l'œuvre de civilisation dont la France a pris l'initiative.

Dès le début, M. Soné, notre Ministre de l'Agriculture et de Commerce et président de la Commission impériale pour l'Exposition Universelle de 1900, alors ministre plénipotentiaire à Paris, s'est préoccupé de la question pour instruire le gouvernement, qui a nommé une Commission spéciale d'organisation.

Du côté des exposants, l'enthousiasme fut tellement grand, que plus de trois mille demandes d'admission nous sont arrivées. Il fallut procéder à une première élimination et deux mille cinq cents noms furent gardés.

Les emplacements dans les classes furent demandés à l'administration française en proportion des demandes, mais quand ils nous furent distribués, leur surface était loin de ce que nous avions attendu. Il ne fallait pas songer à les augmenter. Tout était disposé. C'était à nous à nous tirer d'affaire.

Lorsque nous avons arrêté notre projet d'installations, l'insuffisance d'emplacements devint encore plus frappante.

Nous nous sommes alors décidés à diminuer de nouveau le nombre d'exposants. Nous avons fait grouper les produits de même nature en associations des exposants. Nous avons fait renoncer bien des participants ardents à prendre part, et nous sommes arrivés au nombre de dix-huit cents exposants.

De plus nous avons dû réduire la quantité de produits à être exposés.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il en résultait à n'admettre dans plusieurs classes, que des échantillons ou des spécimens des produits.

Aussi la quantité minime de certains des échantillons envoyés par un exposant ou une association ne saurait-elle nullement amoindrir l'importance de sa participation.

L'exposition japonaise se divise en deux catégories bien distinctes.

L'exposition principale est celle des produits modernes qui se fait

M. Soné

Ministre de l'Agriculture et du Commerce, président de la Commission impériale du Japon

d'après la classification officielle, dans les Palais du Champ de Mars, des Invalides, des Champs-Elysées et des quais.

La seconde, complementaire, est l'exposition des arts rétrospectifs, organisée sur la demande expresse du gouvernement français désireux de voir, à Paris même, nos trésors artistiques qui, sans cette occasion, auraient pu rester longtemps encore inconnus.

A ce but nous avons construit, dans le jardin du Trocadéro, un bâtiment spécial du style de nos temples bouddhiques. On l'a baptisé le « Palais japonais ». Ce Palais n'a donc pas uniquement un but décoratif.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les œuvres que renferme ce Palais sont tout ce qu'il y a de plus précieux dans l'histoire de l'art. Elles proviennent des collections de la Maison impériale, des Musées, des temples et des grandes familles. Il a fallu une autorisation exceptionnelle pour les laisser sortir du pays.

En ce qui regarde l'Exposition moderne, le but que nous avons poursuivi était de montrer le Japon tel qu'il est en 1900 au point de vue des sciences, des arts et des industries, de l'agriculture et du commerce. Nous avons écarté toute idée de prétention et de faux éclat.

M. Hayashi
Commissaire général du Japon.

Au Groupe I, Éducation et Enseignement, l'Exposition du Ministère de l'Instruction publique et des Institutions Scientifiques peut donner nettement une idée générale de l'état actuel de l'instruction au Japon.

Dans le Palais des Beaux-Arts aux Champs-Elysées, Groupe II, en dehors de la peinture sur soie de l'école proprement japonaise, nous exposons la peinture à l'huile de l'école européenne au Japon. Celle-ci n'est qu'un embryon d'une nouvelle école qui se formera par la force du mouvement. Nous avons cru utile de signaler son existence en 1900 et nous espérons ainsi avoir les avis des maîtres européens.

Au Groupe III, la Direction du Commerce fait un rapport sur l'état de l'industrie et du commerce, la Société de la Science Géographique fait dresser les cartes, et les exposants envoient les impressions et les photographies.

Nous avons cru sage de nous abstenir de nous montrer dans les Groupes IV, V et VI, Mécanique, Electricité et Génie Civil qui font la gloire de l'Europe et de l'Amérique. Toutefois le Ministère des Commu-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

nications a cru intéressant d'envoyer les documents sur ses travaux. Il y a en outre quelques produits qui se rattachent par classification à ces Groupes, tels que les ciments, etc., qui forment aujourd'hui une grande industrie.

Dans le Groupe VII, Agriculture, nous exposons les principaux produits qui font notre richesse, accompagnés des statistiques et des cartes afin qu'on puisse se rendre compte de nos ressources.

Au Groupe VIII, les plantes et les fleurs seront exposées dans le Palais de l'Horticulture et dans le Jardin japonais du Trocadéro, les unes en permanence et les autres à l'époque de leur floraison. Notre Exposition d'Horticulture se terminera à l'automne par la variété de chrysanthèmes, dont une ayant des centaines de boutons sur un seul arbre.

Au Groupe XI, Forêts et Pêche, la Direction des Forêts, en dehors des collections de bois et des cartes topographiques, envoie un ouvrage de 88 planches en couleurs, reproduisant d'après nature les arbres originaires du Japon avec leurs feuilles, fruits, écorces et sections. La Direction des Produits aquatiques fait une illustration des procédés de la pêche du Japon, avec engins, instruments, produits et dessins, à côté des huiles, des colles, des fanons de baleines envoyés par les exposants.

Le Groupe X, Aliments, est abondant des produits farineux, conserves de poissons et de légumes. On y verra aussi le Saké (vin de riz) et le Shôyu (sauce japonaise) qui commencent à être goûtés en Europe.

Dans le Groupe XI, Mines et Métallurgie, nous avons tout d'abord à montrer le cuivre, l'argent, le charbon, qui sont en grande exploitation. En dehors des échantillons de métaux envoyés par les exposants, la Direction des Mines et la Station Géologique ont formé les collections complètes de nos minerais, roches et pierres, appuyées par les statistiques et les cartes géologiques.

Dans le Groupe XII, Mobilier, qui renferme la céramique, nous avons près de 250 exposants. On y verra nos vases, nos paravents, nos étagères, nos tapis, nos nattes, nos stores.

NOTA. — Faute d'emplacement dans notre section du Palais des Invalides où se trouve ce groupe, nous avons transféré dans notre section de Tissus au Champ de Mars, les tentures, les rideaux, et les paravents en soie et en broderie, qui continuent à garder leur classification respective dans le Groupe XII.

Dans le Groupe XIII, Fils et Tissus, nous avons groupé toutes les branches de l'industrie textile au Japon, depuis le chanvre, la ramie et les soies grèges jusqu'aux brocards et tapisseries.

Le Groupe XIV, Industries Chimiques, est dominé principalement par le papier japonais de toutes sortes, mais les cuirs et autres produits y ont autant d'intérêt.

Au Groupe XV, Industries diverses, nous avons 530 exposants qu'il

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

fallait loger également dans notre Section des Invalides. Il y a là, la papeterie, l'orfèvrerie, les émaux, les cloisonnés, les bronzes, les incrustations, les ivoires et les laques qui sont la caractéristique de notre industrie.

Dans chaque branche d'industrie que nous représentons, il se trouve toujours des produits dignes d'attention. Mais je ne veux et ne puis les détailler ici, afin de les laisser librement apprécier par le Jury et par le Public.

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU JAPON.

Le Pavillon du Japon.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Suisse.

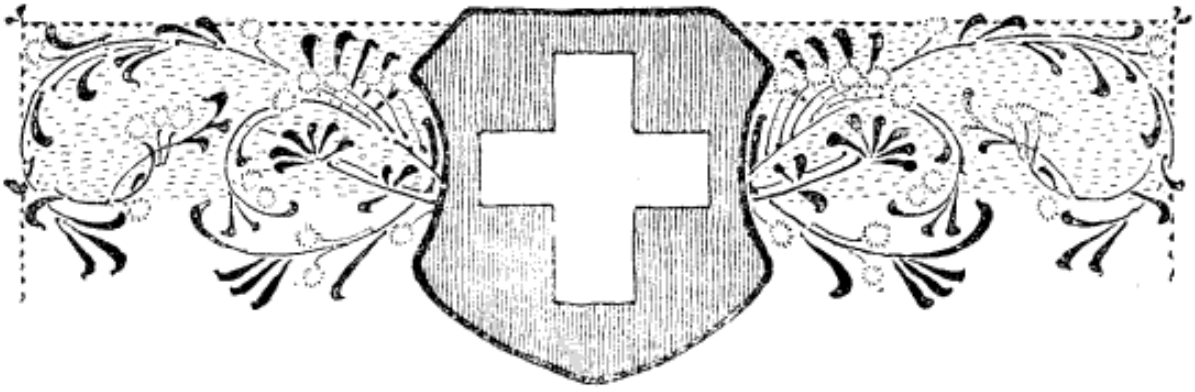

Notice concernant la Suisse

A l'Exposition Universelle de 1900

SON COMMERCE ET SES INDUSTRIES.

Renseignements généraux

La Suisse est située entre le 45° 49′ et le 47° 40′ de latitude nord, et entre le 3° 37′ et le 8° 0′ de longitude est du méridien de Paris.

Les villes principales sont à une distance de 4 à 500 kilomètres de Paris. La Suisse est limitée au nord par l'empire d'Allemagne, à l'est par l'Autriche et la Principauté de Lichtenstein, au sud par l'Italie, à l'ouest par la France. Sa superficie totale est de 41,424 kilomètres carrés. Le 72 o/o de cette surface est formé de terrains susceptibles de cultures diverses, le 28 o/o, soit plus du quart, n'est pas cultivable. A l'Exposition Universelle, la Suisse occupe avec ses divers groupes environ 13,000 mètres carrés non compris les salles réservées aux Beaux-Arts ; les exposants suisses seront au nombre de 750 à peu près.

Institutions politiques

La Confédération Suisse est une fédération républicaine composée de 22 cantons et demi-cantons qui sont les suivants : Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald (le haut et le bas), Glaris, Zoug-Fribourg, Soleure, Bâle (ville et campagne), Schaffhouse, Appenzell (Rhodes Extérieures et Rhodes Intérieures), Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchatel et Genève.

Le siège des pouvoirs fédéraux est à Berne; l'assemblée fédérale, composée du Conseil national et du Conseil des Etats, constitue le pouvoir législatif ; elle nomme le Conseil fédéral composé de 7 membres qui forme le pouvoir exécutif, elle désigne au sein du Conseil fédéral le Président de la Confédération par ordre alternatif annuel; enfin le pou-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

voir judiciaire fédéral est représenté par le Tribunal fédéral, dont le siège est à Lausanne, et par le Procureur général de la Confédération.

Population

(Chiffres du recensement de 1888.) La population totale de la Suisse était en 1888 de 2.917.754 habitants, en 1860 elle était de 2.510.494 ; ce chiffre comprend environ 230.000 étrangers. Les principales villes de la Suisse sont : Zurich (163.000 h.), Bâle (104.000), Genève (92.000), Berne (56.000), Lausanne (45.000), Saint-Gall (36.000), Chaux-de-Fonds (33.000).

Les trois langues officielles sont l'allemand, le français et l'italien.

Le 59 o/o de la population appartient à la religion protestante et le 41 o/o environ à la religion catholique.

Instruction publique

La Suisse comprend 3.617 communes scolaires qui possèdent 5.834 écoles du degré inférieur où l'*instruction primaire* est donnée L'instruction primaire est obligatoire et gratuite. *L'enseignement secondaire* est donné dans un très grand nombre de collèges ou gymnases, d'écoles supérieures de jeunes filles et d'écoles spéciales ou professionnelles ; il existe en outre un grand nombre d'établissements d'éducation qui ne dépendent pas de l'État.

L'enseignement supérieur est donné dans les Universités de Zurich, de Genève, de Berne, de Lausanne, de Bâle, de Fribourg et à l'Académie de Neuchatel. Zurich est en outre le siège de l'École polytechnique fédérale.

La Confédération et les cantons n'ont pas exposé dans le Groupe I (Education et Enseignement) ; celui-ci compte des expositions de laboratoires universitaires, de particuliers ; la seule qui ait des attaches avec l'Etat est celle de l'Ecole des arts industriels de Genève ; cette école forme des ouvriers d'art par des cours théoriques et pratiques ; elle expose au Groupe I une salle à manger exécutée entièrement par ses élèves.

Beaux-Arts

La Confédération ne possède pas d'Ecole fédérale des Beaux-Arts ; elle consacre toutes les années une certaine somme à l'achat d'œuvres d'art ou à la décoration de palais gouvernementaux.

Au Palais des Beaux-Arts, la Suisse occupe trois salles pour ses peintures, sculptures, gravures, architectures, etc. Ses exposants du Groupe II sont au nombre de 140 ; les plus connus sont : Mlle Breslau, MM. Burnand, Giron, Bieler, Hodler, Sandreuter, Schwab, etc. ; MM. Reymond de Broutelles expose la maquette d'un monument qui a été érigé en 1898 à Lausanne.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

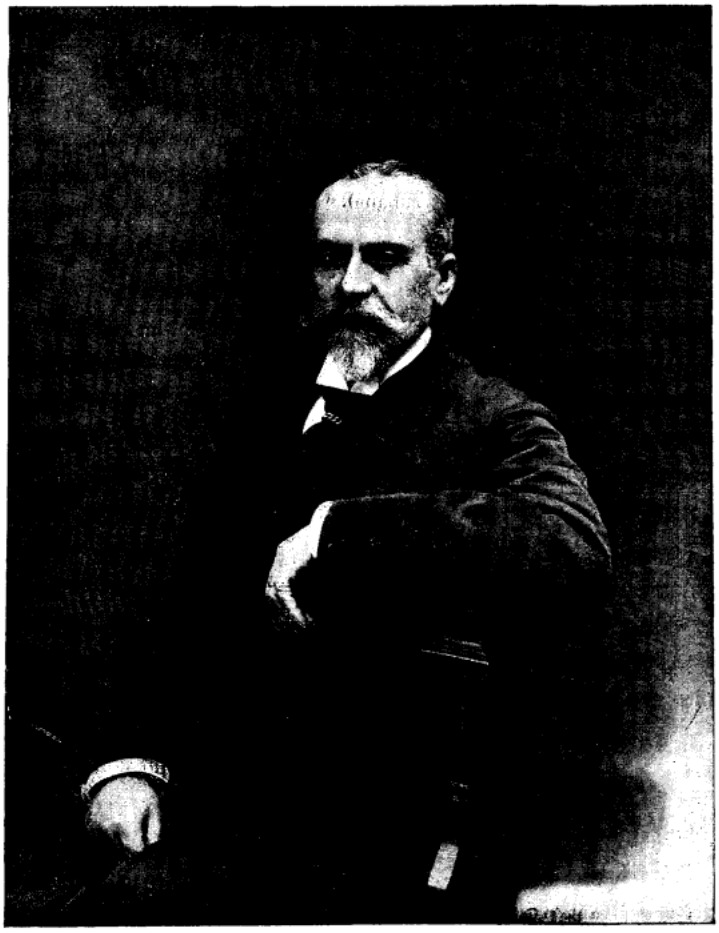

Cliché E. Pirou

M. G. Ador
Commissaire général de la Suisse.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Industrie

Les deux principales industries de la Suisse sont l'industrie textile et l'industrie métallurgique, puis viennent les industries qui se rattachent soit à l'alimentation, soit à l'agriculture.

1° Les *industries textiles* comprennent en Suisse trois branches principales: l'industrie cotonnière (filature, tissage en blanc et en couleur, teinture en blanc et impression), la broderie et l'industrie des soies (retordage, filature, tissus et rubans).

En 1898 l'industrie des cotons a importé pour 26 millions de francs de matières premières, et elle a exporté pour 17 millions de fils de coton et pour 29 millions de tissus de coton. Elle est peu représentée par des produits à l'Exposition de 1900 où la Suisse envoie par contre dans le Groupe XIII un grand nombre des machines dont elle fait usage, telles que celles pour la filature et le retordage, des dévidoirs, trieuses, machines à laver, à essorer, etc.

L'industrie de la broderie a exporté en 1898 pour 83 millions et demi de francs; son siège principal est dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell. Elle expose d'une manière très brillante au premier étage du Palais du Groupe XIII où de grandes vitrines réunissent les principaux fabricants suisses. Au rez-de-chaussée de ce Palais se trouvent aussi des métiers à broder travaillant sous les yeux du public.

L'industrie des soies a importé en 1898 pour 121 millions de matières premières et elle a exporté pour 168 millions de produits fabriqués; on trouve au Groupe XIII soit des tissus, soit des spécimens des machines qui les ont produits. Les fabricants suisses de soieries ont organisé une exposition collective très importante.

2° L'*industrie métallurgique* comprend en Suisse la construction des machines, l'horlogerie, la bijouterie, les instruments de précision, les pièces à musique, etc., etc. Les produits de l'industrie métallurgique se rattachent à tous les Groupes industriels de l'Exposition de 1900 et rentrent dans l'un ou l'autre de ceux-ci.

La Suisse présente une exposition très complète des divers appareils qu'elle construit: on trouve aux Groupes IV et V des machines à vapeur, des dynamos, des turbines, des régulateurs, des pompes, des machines-outils, etc.; aux Groupes VII et X des machines agricoles, une grande machine à glace et d'autres appareils analogues; au Groupe VIII toutes les machines employées pour l'industrie textile.

Ne trouvant pas en Suisse le combustible nécessaire à ses usines, l'industrie suisse s'est attachée à tirer parti des forces naturelles produites par les cours d'eau; grâce aux progrès de l'électricité, ces énergies latentes et inutilisées jusqu'ici sont captées au moyen de puissantes turbines, soit dans le lit même des fleuves et des rivières, soit au fond des vallées escarpées où se trouvent les chutes d'eau; elles sont transformées en

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

force motrice et envoyées par câble, souvent à de grandes distances, dans les usines et dans les centres industriels; dans certaines villes suisses on distribue actuellement la force motrice à domicile comme l'eau et le gaz.

Le Commissariat suisse a fait exécuter, grâce à l'habile collaboration de MM. les professeurs Prasil, Stodola et Wyssling, une exposition de ces stations centrales d'électricité; elle figurera au Salon d'honneur de l'électricité et consiste en plans, coupes, photographies, etc.

Dans l'annexe de Vincennes il y a une exposition intéressante de locomotives comprenant des locomotives à voie normale de très grandes dimensions et des locomotives à voie étroite pour les chemins de fer suisses de montagne, pour les tramways et pour les chemins de fer de l'Abyssinie.

Les principaux exposants de machines sont MM. Sulzer frères, Escher Wyss et C°, J.-J. Rieter, Mertz, Brown Boveri, les ateliers de construction d'Oerlikon, Bell, Burckhardt, etc.

L'*horlogerie* a exporté en 1898 pour 106 millions; ses principaux centres sont Genève, le canton de Neuchatel, quelques localités des cantons de Berne et de Vaud (Bienne, Saint-Imier, la vallée du lac de Joux, Sainte-Croix). L'exposition d'horlogerie au Groupe XV est la plus importante de celles auxquelles la Suisse participe; elle réunit une centaine de fabricants dans un salon décoré en style suisse où sont groupées les vitrines de cette classe, ainsi que celles de la bijouterie et de l'orfèvrerie.

Les instruments de précision, les pièces et boîtes à musique ou à automates méritent également une mention spéciale; tous deux figurent à l'exportation avec 3 millions. Chacune de ces industries a son salon spécial dans le Palais du Groupe III.

3° Les industries se rattachant à l'alimentation sont représentées en Suisse principalement par la fabrication des fromages, du lait condensé et de la farine lactée, des chocolats, des potages préparés, de la confiserie, etc. Tous ces produits alimentaires sont exposés aux Groupes VII et X, à l'extrémité de l'ancienne galerie des machines; celle-ci a été décorée par une façade en bois dans le style des chalets suisses. Les produits alimentaires exposés sont mis en vente dans un chalet suisse qui s'élève au nord-est de la tour Eiffel et qui sert de bar de dégustation tout en représentant dans les jardins du Champ de Mars, l'architecture suisse et l'industrie des bois.

4° A côté de ces trois groupes d'industries on peut encore citer la fabrication des fils et tissus de laine, des pailles et du chanvre tressé, des produits chimiques, des couleurs d'aniline, des cuirs, puis celle des poteries et des articles en bois, notamment l'industrie des bois scupltés. Cette dernière figure dans le Palais de l'Esplanade des Invalides aux Groupes XII et XV; elle y expose un petit salon destiné au nouveau Palais fédéral à Berne.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Agriculture

La fortune immobilière totale de la population agricole est évaluée à 3 420 000 000 de francs dont 570 millions pour les bâtiments. Le rendement de la culture des céréales est évalué en moyenne à 3 millions de quintaux métriques, valant environ 70 millions de francs, et suffisant à peu près à la moitié de la consommation de la population indigène,

La vigne est cultivée principalement dans les cantons de Vaud, de Genève, du Valais, de Neuchatel et du Tessin; il existe aussi des vignobles dans la Suisse septentrionale et orientale.

La production annuelle du lait est d'environ 15 millions d'hectolitres, représentant environ 200 millions de francs; ce lait est employé soit par la consommation directe, soit par l'élevage, soit par la fabrication du fromage, du beurre et du lait condensé.

L'élevage du bétail est également une des branches importantes de l'agriculture suisse; la valeur totale des bestiaux existant en Suisse était évaluée en 1896 à 592 millions de francs. Les forêts couvrent 785 000 hectares, et sont évaluées à un capital de 1 440 000 000.

Au Groupe VII, Agriculture, la Suisse expose des moulins complets et en marche, des installations de fromageries, des outils agricoles, etc.

Commerce

Le commerce suisse est extrêmement actif, ses relations s'étendent sur le monde entier; sauf les Pays-Bas, aucun autre pays du globe ne présente un mouvement de marchandises proportionnel à sa population aussi considérable que celui de la Suisse; celle-ci doit tirer presque toutes ses matières premières de l'étranger et réexporte la majeure partie de ses produits fabriqués. Pendant les quatre dernières années évaluées par la statistique, le commerce spécial (les métaux précieux exceptés) s'est élevé aux sommes suivantes :

	1895	1896	1897	1898
	Francs	Francs	Francs	Francs
Importation.	915.856.000	993.859.000	1.031.220.000	1.065.305.000
Exportation.	663.360.000	688.096.000	693.173.000	723.826.000

Le commerce général, c'est-à-dire la totalité du mouvement des marchandises y compris le commerce d'entrepôt et de transit, se monte aux chiffres suivants :

	1895	1896	1897	1898
	Francs	Francs	Francs	Francs
Importation	1.309.224.000	1.439.077.000	1.496.618.000	1.558.676.000
Exportation	1.134.915.000	1.133.632.000	1.155.905.000	1.208.784.000

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Armée

L'armée suisse est une armée de milices; le service militaire est obligatoire; tous les citoyens suisses y sont soumis de 20 à 44 ans. L'armée se compose de l'élite comprenant les hommes âgés de 20 à 32 ans, de la landwehr où passent jusqu'à 44 ans les soldats qui sortent de l'élite, et du landsturm comprenant les hommes de 17 à 50 ans non incorporés dans l'élite ou la landwehr. En 1899 l'état effectif de l'élite indiquait environ 150.000 hommes, celui de la landwehr 85.000 hommes et celui du landsturm 271.000 hommes.

La Suisse n'expose pas dans le Groupe XVIII.

Industrie des hôtels

La Suisse est très probablement le pays du monde le plus visité par les voyageurs et touristes. Les hôtels sont au nombre d'environ 5.000, une bonne partie d'entre eux ne sont ouverts qu'en été, d'autres sont fréquentés surtout en hiver; on en trouve jusqu'à une altitude de 2.000 mètres et plus. Le mouvement des étrangers oscille actuellement entre 2 et 3 millions de voyageurs, c'est en juillet et en août qu'il est le plus actif. Diverses stations climatériques suisses, notamment celles du canton des Grisons, de Montreux et de Leysin, exposent dans la Classe 111 (hygiène) des vues et des plans de leurs établissements.

Moyens de communication

La Suisse possède un réseau de routes soigneusement entretenues qui ont une importance particulière dans les cols non encore traversés par des chemins de fer. On peut citer parmi les plus connues celles qui franchissent le Brünig, le Grimsel, la Furca, le Simplon, le Gothard, le Splügen, le Bernardin, la Bernina, etc. Le Saint-Gothard est percé depuis 1882 par un tunnel, le Brünig est franchi par une voie ferrée, on travaille activement au percement du Simplon; l'entreprise de ce tunnel montre au Groupe VI une exposition très intéressante de la nature des roches et des perforatrices en activité.

Les chemins de fer suisses sont des entreprises privées concessionnées par la Confédération: celle-ci a fait usage du droit de rachat qu'elle s'était réservé et les lignes à voie normale passeront entre ses mains en 1903. En 1897 la longueur totale des lignes suisses de chemins de fer était de 3,824 kilomètres, occupant un personnel d'environ 27,000 employés et ayant transporté 53 millions de voyageurs avec 13 millions de tonnes de marchandises. Les locomotives suisses se trouvent à l'annexe

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de Vincennes ; on remarque particulièrement celles destinées aux chemins de fer de montagne.

La navigation est très active sur les lacs suisses qui sont sillonnés par un grand nombre de bateaux à vapeur servant au transport des voyageurs ; on y voit en outre une foule de petites embarcations de plaisance à vapeur, à voile et à rames, tandis que de grandes barques font le transport des marchandises.

L'exploitation des postes, télégraphe et téléphone, est un droit régalien de la confédération : en 1898 il y avait en Suisse 3.485 bureaux de poste, 2.039 bureaux de télégraphe et 35.536 stations téléphoniques.

Divers

Poids et mesures, Monnaie

La Suisse a adopté entièrement le système métrique. Au point de vue monétaire, elle fait partie de l'Union latine qui comprend avec elle la France, l'Italie, la Belgique et la Grèce.

Banques

La Confédération suisse ne possède pas de Banque d'Etat ; une loi fédérale réglemente l'émission des billets de banque, dont le remboursement est garanti par une encaisse métallique. Ces billets sont émis par des banques cantonales ou par des banques privées.

La surveillance des *Sociétés d'assurances* appartient à la Confédération, qui a promulgué en 1885 une loi sur cette matière. En 1897, il y avait en Suisse 33 Compagnies d'assurances sur la vie, suisses ou étrangères, autorisées à opérer en Suisse, 18 sociétés d'assurances contre les incendies et 13 sociétés d'assurances contre les accidents.

Une loi fédérale du 23 décembre 1886 a institué le *monopole de l'alcool*. La Confédération, en prenant cette industrie en main, a eu pour but de lutter contre l'alcoolisme et de protéger l'agriculture.

Les bénéfices de ce monopole se répartissent entre les cantons à titre de compensation de la suppression des octrois.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

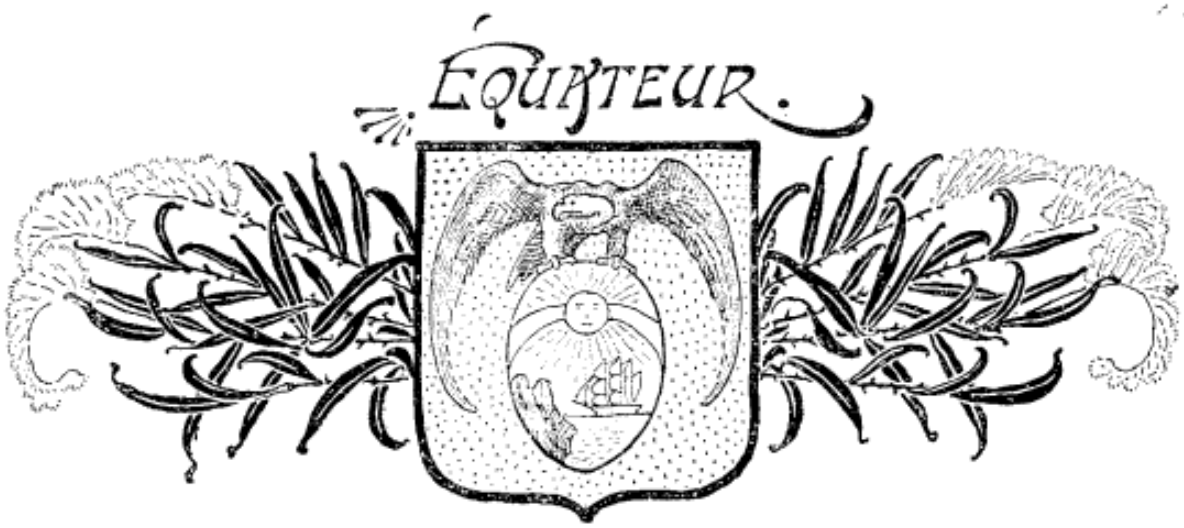

Notice concernant la République de l'Équateur

A l'Exposition Universelle de 1900

Le Gouvernement de la République de l'Equateur s'est empressé d'accepter l'invitation du Gouvernement de la République française à prendre part à la grande Exposition Universelle de 1900, et, dans ce but, 150,000 francs ont été votés pour la construction d'un pavillon démontable qui devra être transporté à Guayaquil où il servira de bibliothèque municipale.

Le Pavillon de l'Equateur occupe, à l'Exposition, au pied de la Tour Eiffel, une superficie de 150 mètres carrés dont la façade principale regarde la Seine. La construction, de style Louis XV, comporte deux étages surmontés d'une terrasse. A droite se trouve une tour terminée par une coupole dominant tout l'édifice. Au-dessus de la porte d'entrée en fer forgé, on voit un grand vitrail artistique qui contient une figure et un paysage allégoriques avec les armes de la République de l'Equateur. Ce vitrail est signé : H. Laumonnerie. De chaque côté, dans des niches aménagées à cet effet, ont été placés les bustes en bronze de deux génies des lettres équatoriennes : l'immortel poète Olmedo, champion de l'Indépendance de l'Equateur, dont il fut le premier législateur, et Montalvo, le plus grand des prosateurs de l'Amérique du Sud. Ces bustes sont l'œuvre de M. Firmin Michelet, ainsi que celui du général Alfaro, Président de la République de l'Equateur.

La construction se compose d'une charpente en fer et de murs en sciure de bois agglomérée recouverte de ciment poli qui lui donne l'aspect du marbre. Les sculptures extérieures sont exécutées par M. Henri Gayot. La hauteur de l'édifice est de 12 mètres ; la tour en a 20. La lumière pénètre à flots dans l'édifice par sept larges baies et par un plafond vitré. Il y a une galerie centrale.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le Pavillon est garni, à l'intérieur, de grandes vitrines et de meubles Louis XV rappelant son style extérieur.

A l'ombre de belles plantes tropicales, prennent place les principaux produits du riche sol de l'Equateur, ainsi qu'un certain nombre d'échantillons de ses industries. Parmi les premiers il faut citer : le cacao, le café, le caoutchouc, les céréales de l'intérieur, les plantes, racines et écorces médicinales, les quinquinas de Loja, les salsepareilles, coca, etc., le tabac d'Esmeraldas, le corozo ou ivoire végétal, les collections de minéraux de toute nature et les merveilleux bois de construction et d'ébénisterie dont la variété est incalculable et la qualité inappréciable, etc., etc. Parmi les seconds nous attirerons l'attention sur les tissus de fil, laine et coton, les tissus de fibres végétales, les confections, les dentelles et broderies renommées des femmes de l'Equateur, les jolis tapis, les commodes hamacs en fibres de palmier, les fameux chapeaux de *Jipijapa*, — injustement appelés chapeaux de Panama, finement tressés avec la fibre d'un palmier « toquilla », les harnachements et selles, de cuirs tannés; les ravissants petits oiseaux naturalisés au plumage étincelant ; les poteries, les jouets en corozo, la vannerie, les bois sculptés, les bijoux, les meubles incrustés, les cigares et les cigarettes aussi appréciés que ceux de la Havane ; les fécules, farines, amidons, etc., etc. Dans les classes de l'alimentation : les pâtes, telles que vermicelle, maicéna, etc., les biscuits secs, le chocolat, les liqueurs, élixirs et apéritifs, l'alcool, l'eau-de-vie de canne, la bière, le sucre des grandes sucreries du littoral. Nous mentionnerons encore les antiquités en or, argent, pierre, écorce, terre et bois ; les objets appartenant à la race aborigène, les peintures à l'huile, les aquarelles, lithographies, typo-

M. le Docteur Victor M. Rendon
Commissaire général de l'Equateur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

graphies, impressions, reliures, les préparations pharmaceutiques, les photographies et vues de l'Equateur, etc., etc.

Dans le hall du rez-de-chaussée se trouve installé un bar dont la concession a été accordée pour permettre d'y déguster le cacao de l'Équateur sous forme de chocolat, et son café.

Les plans du Pavillon sont dus à M. Jean-Baptiste Billa, Chilien, mais architecte français, qui habite la France depuis son jeune âge. C'est lui qui a dirigé l'exécution de l'édifice.

Le commissaire général de l'Équateur est M. le Dr Victor M. Rendon, ancien secrétaire de légation et consul général de la même république à Paris qu'il habite depuis longtemps. M. Julien Aspiazu a été nommé commissaire suppléant. Le secrétaire général du commissariat est M. Enrique Dorn y de Alsua, ancien consul de l'Equateur et secrétaire de la légation en France, chevalier de la Légion d'honneur. M. Miguel A. Carbo, actuellement consul général de l'Équateur à Paris, remplit les fonctions d'attaché-rapporteur.

L'Équateur a donné gracieusement l'hospitalité dans son pavillon à quelques exposants de l'Amérique centrale représentés par M. Crisanto Medina, ministre plénipotentiaire et commissaire général du Nicaragua.

L'Équateur a presque toujours pris part aux grandes expositions d'Europe et d'Amérique. Pour ne parler que des plus récentes, il a figuré à l'Exposition Universelle de 1889, à l'exposition du centenaire de Colomb. Madrid 1892, et à l'exposition de Chicago de 1894.

En 1889, la participation de l'Équateur eut lieu avec l'appui du gouvernement, mais avec les sommes données par les grands commerçants de Guayaquil. Le nombre des exposants fut de 46, dont 38 obtinrent 71 récompenses : 2 grands Prix, 5 médailles d'or, 24 médailles d'argent, 15 médailles de bronze et 25 mentions honorables. Un tel succès était dû autant à la qualité des objets exposés qu'aux sympathies que le commissaire général, M. Clemente Ballen, avait su conquérir en France dans l'exercice de ses fonctions de consul.

Le gouvernement de l'Équateur n'a pas épargné d'efforts aujourd'hui pour resserrer une fois de plus ses excellentes relations avec la France en donnant tout l'éclat possible à sa participation à l'Exposition Universelle de 1900. Le congrès réuni à Quito en 1899 s'est empressé de seconder les vues du président, le général Eloy Alfaro, et de voter le crédit demandé à ce sujet. Par les soins de M. J. Peralta, ministre des affaires étrangères, un comité central d'organisation pour l'Exposition de 1900 a été créé à Quito sous la présidence de M. Carlos R. Tobar, directeur de l'Académie Equatorienne. Des sous-comités ont fonctionné dans les chefs-lieux des provinces. Une exposition préparatoire a eu lieu à Guayaquil en novembre 1899, à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de la Société Philanthropique. L'activité du gouvernement et l'enthousiasme des comités, ainsi que celui des nationaux poussés par leurs sympathies envers la France autant que

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par leur patriotisme, ont permis de faire inscrire au catalogue général officiel 748 certificats d'admission répartis entre 70 classes, parmi lesquelles les classes 31, 39, 50, 52, 54, 59, 61, 62, 63, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 91 et 99 présentent le plus vif intérêt. Un aussi grand nombre d'exposants n'avait jamais été atteint encore dans les Expositions Internationales précédentes.

Le gouvernement a donné l'ordre de faire frapper des médailles et de faire graver des diplômes commémoratifs qui seront distribués à la fin de l'Exposition.

L'Équateur sera représenté à la plupart des congrès qui se réuniront à Paris en 1900.

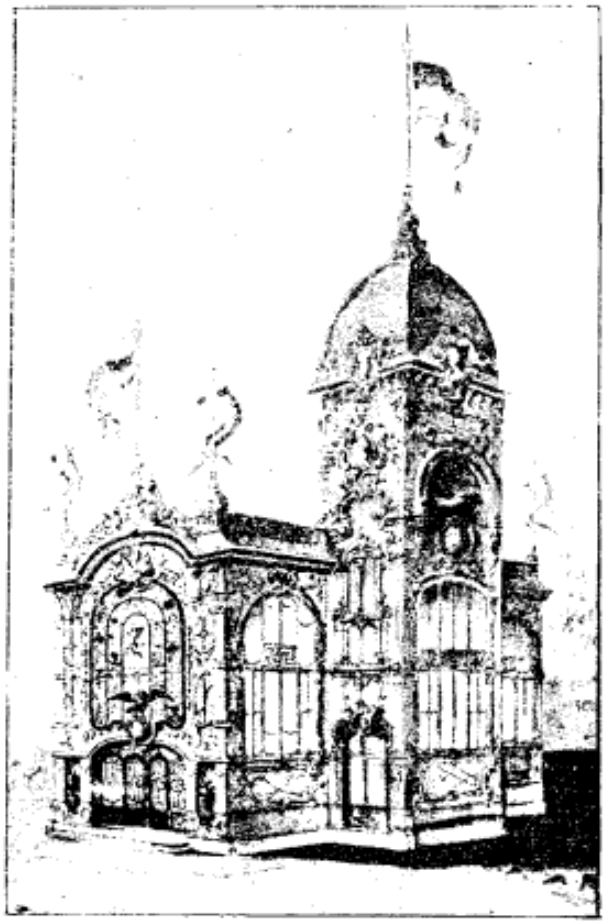

Pavillon de l'Equateur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le comte M. de Camondo
Commissaire général du Royaume de Serbie.

Notice concernant le Pavillon Royal de la Serbie

A l'Exposition Universelle de 1900

Le Pavillon de la Serbie, au débouché du pont de l'Alma, ouvre sur le quai d'Orsay la série féerique des sections étrangères établies, sur une plate-forme à cinq mètres au-dessus de la voie du chemin de fer, comme une ville de rêves.

Isolé des autres Palais il est en communication, par un escalier à quadruple volée longeant son flanc gauche, avec la berge de la rive gauche et, par la passerelle métallique établie en amont du pont de l'Alma, avec le Cours-la-Reine sur la rive droite de la Seine.

La Serbie, fière de son développement économique, a tenu à se présenter dignement à cette grande et pacifique revue des nations : son Pavillon est inspiré des anciens sanctuaires tels que les couvents de Studenitza, de Jitza, de Gratchanitza et Kalenitz établis selon les antiques traditions du rite Grec.

Le plan, en forme de croix grecque, avec quatre piliers intérieurs,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cliché Adèle.

S. M. le Roi Alexandre de Serbie

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

supporte entre des berceaux latéraux, un haut lanternon central contourné, en ses diagonales, de quatre coupoles basses appuyées sur des pendentifs.

Les façades sont éclairées par de larges baies demi-circulaires pratiquées au droit de la pénétration des berceaux et n'ont pour décora-

Le Pavillon royal de Serbie

tion que des formerets ménagés sous les coupoles d'angles, ornés en leur refouillement de motifs empruntés à l'art Serbo-Byzantin, notamment au couvent de Kalenitz.

Cet ensemble austère est tempéré par l'adjonction, du côté de la façade principale, d'un très beau portique auquel on aboutit par un large emmarchement; à chacun des deux angles se trouve un kiosque fermé par des menuiseries vitrées.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le kiosque de gauche est destiné à la fabrication des petites industries nationales. Il se dégage, par un escalier, sur une terrasse de plein pied avec le sol de l'avancée du pont de l'Alma.

Celui de droite, prolongé d'une annexe en charpente et menuiseries vitrées, renfermera un musée Ethnographique Serbe.

A la sortie du Musée une terrasse pourtournant le Palais, conduit à une légère Loggia qui abrite la sortie principale.

La grande salle du Pavillon, dont les kiosques ne sont que les annexes, est divisée en huit sections : la minéralogie, l'agriculture, l'instruction publique, les travaux de l'École militaire de Kragouévatz, l'industrie domestique, les costumes et broderies, les vins et les tabacs.

La Commission chargée à Belgrade de la préparation de l'Exposition Serbe a été composée des personnages les plus éminents : anciens ministres, membres du Conseil d'État, professeurs à l'école des Hautes Etudes, avocats, chefs de sections au ministère du Commerce.

Le Commissariat général de Serbie près l'Exposition a pris toutes ses dispositions en vue d'une installation pittoresque des produits et objets qui ont été groupés par la Commission royale : céréales, tabacs, vins et alcools, bois et métaux, minéraux d'or, de zinc et de plomb argentifère, produits mécaniques et travaux de l'Ecole militaire, orfèvrerie, cartographie, meubles de style et mobilier rustique, tapis et broderies se présenteront à leur place rationnelle et attireront l'attention du public.

La surface occupée par les constructions, dont les plans ont été élaborés par M. Kapetanovitch, professeur d'architecture à l'Ecole des Hautes Études de Belgrade, mesure 550 mètres carrés : les travaux ont été exécutés sous la direction de l'éminent architecte M. A. Baudry (qui a ajouté aux plans primitifs des décorations du plus gracieux effet) par les soins de la Compagnie française du Métal Déployé.

M. Tedeschi
Secrétaire général de Serbie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Notice sur la section des Etats=Unis

A l'Exposition Universelle de 1900

Lorsque la République française fit transmettre à sa République sœur par delà les mers une invitation sollicitant son concours à l'Exposition internationale universelle qui devait être organisée à Paris en 1900, le peuple des États-Unis reçut et accepta la convocation avec la plus cordiale satisfaction. L'époque à laquelle sera célébrée cette solennisation est la limite la plus récente dans notre histoire ; car elle constitue le point de démarcation entre le siècle expirant, tout lumineux par les grands événements qui l'ont distingué, et le siècle naissant, plus attrayant encore par les merveilles qu'il nous promet. La nation qui s'est chargée de cette entreprise est, entre toutes, la nation la mieux douée par son génie, sa versatilité et son savoir-faire, pour mener l'affaire à un résultat triomphant. C'est l'omphalos de l'univers.

Pour le peuple des États-Unis, cette invitation constituait en même temps un défi. En effet, peu d'années auparavant seulement, sur la rive la plus écartée d'une mer intérieure lointaine, dont les sables avaient à peine perdu la trace des cerfs ou l'empreinte du mocassin, où les brises étaient encore chargées des parfums aromatiques du pin, du cèdre et du sapin, ce peuple avait conçu une Exposition grandiose dans ses contours et parfaite dans l'exécution de ses détails, et qui surgit dans ce pays éloigné comme une exhalation, révélant à la fois la force des montagnes, l'ampleur d'un horizon de soleil couchant et le repos de la vraie grandeur teintée des reflets d'une aube naissante ou du vif éclat de l'aurore dans un ciel septentrional. Les Français ont contribué dignement et généreusement au

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

succès de l'Exposition de cette cité Blanche, tant comme individuels que comme nation. Leur concours inestimable a été reçu cordialement par les Américains, qui leur en garderont toujours un souvenir bienveillant. Or donc, lorsque, poussée par un sentiment de rivalité non moins débonnaire que celui que montrèrent ses pères à nos pères lors de l'entrevue du camp du Drap d'Or, la France dit au peuple des États-Unis : « Venez, traversez l'Océan et laissez-nous vous montrer comment nous organisons une Exposition », les citoyens de l'Amérique ne pouvaient qu'agréer.

Mais ce n'est pas tout. Sans tenir compte de la ferme croyance qui règne dans l'esprit de la jeunesse instruite de l'Amérique que Paris et paradis ne diffèrent que dans l'orthographe et non en réalité, nul ne peut s'empêcher de constater le grand sentiment d'amitié qui entraîne notre peuple vers celui de la France. Ce sentiment se trouve mêlé à toutes les traditions de la nation et se perpétue par l'instruction donnée même dans les écoles élémentaires. Tout écolier est au courant de l'assistance que nous prêta le roi de France au moment de la crise de nos efforts révolutionnaires; il connaît les faits qu'ont illustrés La Fayette, de Grasse et Rochambeau, et l'histoire de la victoire de Yorktown. Il sait aussi que plus de la moitié du grand domaine continental des États-Unis était jadis française et connue sous le nom de Louisiane. Partout, sur les cartes des États-Unis, il rencontre des noms français d'explorateurs, de missionnaires, tels que Champlain et La Salle, Marquette et Hennequin, puis, plus loin, Illinois, Détroit, Saint-Louis et la Nouvelle-Orléans. Les enfants des États-Unis érigeront dans les jardins du Louvre, au cœur même de Paris, un monument commémoratif de leur grande affection pour la France, sous forme d'une statue qui devra immortaliser le nom bien-aimé de La Fayette.

En dehors de toutes les considérations que nous venons de proposer, il est certain que tout homme d'affaires d'esprit a reconnu que le moment était venu où les États-Unis de l'Amérique devaient s'appliquer à occuper le rang qui leur est dû entre les autres nations, à toutes les assemblées internationales. Que les sujets de dissertation de ces Congrès traitent des méthodes pratiques à appliquer en temps de guerre ou des moyens à employer pour assurer la paix, qu'ils se rapportent à des discussions scientifiques ou sociales ayant trait soit à l'éducation, soit au commerce, peu importe; car les éléments constitutifs d'une grande puissance nationale se trouvent si amplement représentés aux États-Unis, aussi bien en raison de l'étendue du pays, du nombre de ses habitants, des richesses accumulées et du pouvoir d'accumulation que par l'intelligence de son peuple, son adresse, son énergie, son esprit d'hostilité et sa grande habileté productive et commerciale, que c'est un devoir qui s'impose à cette jeune

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

William Mc Kinley,

Président de la République des États-Unis.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

nation que de proclamer le rang qu'elle doit occuper parmi les autres puissances, prendre part aux congrès internationaux et imposer sa voix dans toutes les délibérations qui peuvent concerner le bien-être du monde. Pendant plus d'un siècle l'attention des États-Unis s'est portée exclusivement sur la gestion des propres affaires du pays; mais, aujourd'hui, tout en maintenant cette attitude, la nation ne devra pas oublier que ses affaires sont intimement liées aux questions qui agitent une humanité commune.

Mais les responsabilités et les devoirs sont inséparables. Ce n'était pas seulement un privilège d'accepter l'invitation de la France à prendre part à l'Exposition de 1900, et ce n'était pas non plus simplement dans le but d'accepter le défi honorable d'un digne concurrent, ni même uniquement pour donner satisfaction aux sentiments bienveillants que portait son peuple aux Français, mais c'est aussi en réponse à une grande obligation internationale, reconnue de tous et hautement appréciée par le peuple américain, que la nation, répondant à l'invitation de la France par l'intermédiaire de ses représentants réunis en Congrès, s'est décidée à occuper la place qui lui était propre à l'Exposition de 1900.

« Nous venons, le cœur plein et les mains pleines », telle fut la réponse qui fut rendue aux avances des Français.

Des investigations préliminaires furent entreprises et un rapport dressé par le major Moses P. Handy, commissaire spécial, dont la mort, vivement regrettée de tous, survint peu après. Sa mission, à la fois difficile et délicate, était de transmettre aux autorités françaises la réponse des États-Unis à l'invitation qui leur était faite, et de présenter un rapport sur les conditions qu'imposaient les décrets au Congrès. Le Congrès, réuni le 1er juillet 1898, vota un décret autorisant la participation nationale à l'Exposition, ainsi que la nomination d'un commissaire général et d'autres délégués et l'appropriation des fonds nécessaires à la bonne exécution de ses décrets.

En conséquence de cette autorisation, le Président nomma M. Ferdinand W. Peck, de Chicago, commissaire général, M. B. D. Woodward, de l'Université de Columbia, New-York, commissaire général adjoint, et M. Frederick Brackett, du Ministère des Finances à Washington, secrétaire. De plus, dans l'organisation développée plus tard, deux directions principales ont été créées, l'une pour les Expositions ayant à sa tête M. Frederick J.-V. Skiff, du Field Columbian Museum de Chicago, en qualité de directeur en chef des Expositions, et l'autre, le bureau des affaires à la tête duquel a été placé M. Paul Blackmar, également de Chicago, comme directeur des affaires. La classification arrêtée par les autorités françaises a donné lieu à la subdivision des Expositions en dix-huit groupes, lesquels, pour des raisons d'économie et de plus grande efficacité, ont

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

été répartis entre dix fonctionnaires principaux, nommés directeurs. Dans certains cas, il se trouve que deux et même trois groupes ont été placés sous la gestion d'un seul directeur. Les bureaux résultant de cette répartition sont indiqués ci-dessous :

Bureaux :	Directeurs :
Éducation et économie sociale,	Howard J. Rogers.
Beaux-arts,	John B. Cauldwell.
Arts libéraux et industries chimiques,	A. S. Capehart.
Machines et électricité,	Frances E. Drake.
Transports, armées de terre et de mer,	Willard A. Smith.
Agriculture, horticulture, aliments,	Charles Richard Dodge.
Forêts, pêche,	Tarleton H. Bean.
Mines et métallurgie,	Frederick J. V. Skiff.
Industries textiles,	John H. Mc Gibbons.
Ameublements et industries diverses,	M. H. Hulbert.
Jury et Congrès,	James H. Gore.

Les bureaux ont été organisés : à Chicago, à l'Auditorium; à New-York dans l' « Equitable Building » ; à Washington, dans le bâtiment du ministère de l'agriculture ; enfin, à Paris, 20, avenue Rapp.

Des négociations pour l'allocation d'emplacements ont été immédiatement engagées avec les autorités françaises qui, après certaines discussions, entraînant le plus haut talent diplomatique des deux pays, ont fini par accorder aux États-Unis, un espace aussi grand que le permettaient les conditions restreintes.

La superficie totale assignée aux sections des États-Unis couvre une surface de 31,474 mètres carrés, y compris les allées et les contre-allées.

En février 1900, le Président des États-Unis nomma les dix-huit commissaires désignés dans la liste suivante :

Commissaires des Etats-Unis :
Nommés par le Président.

Mme Potter Palmer (Illinois).
James Allison (Kansas).
Brutus J. Clay (Kentucky).
Charles A. Collier (Georgie).
Michael H. de Young (Californie).
William L. Elkins (Pensylvanie).
Ogden H. Fethers (Wisconsin).
Peter Jansen (Nebraska).
Calvin Manning (Iowa).
Franklin Murphy (New Jersey).
Henry A. Parr (Maryland).
Henry H. Putney (New Hampshire).
Alvin H. Sanders (Illinois).
Louis Stern (New-York).
William G. Thompson (Michigan).
William M. Thornton (Virginie).
Arthur E. Valois (New-York).
Thomas F. Walsh (Colorado).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Un pavillon national mesurant 813 mètres de surface et 51m,50 de hauteur a été construit au quai d'Orsay, dans un style pleinement digne de la noblesse et de la position de la nation qu'il doit représenter. D'autres bâtiments ont été érigés au quai d'Orsay, sur l'Esplanade des Invalides, sur l'avenue de Suffren et à Vincennes, selon qu'on en a vu la nécessité. De plus, plusieurs constructions ont été élevées à Vincennes par divers exposants américains.

Les emplacements réservés aux expositions, soit par les allocations dans les grands palais de l'Exposition, soit dans les édifices construits à cet effet, ont été remplis de matériel trié avec le soin qui s'imposait par suite de l'espace relativement restreint des surfaces concédées. Les expositions sont parfaitement caractéristiques de leurs diverses classes. D'après le catalogue ci-joint, le nombre total d'exposants de la section américaine présentant des expositions distinctes s'élève à 6,563. Si les participants aux expositions collectives étaient compris dans cette évaluation, le nombre total d'exposants dépasserait de beaucoup 7,000. On n'a pas encore réussi à déterminer le nombre exact des expositions distinctes présentées, puisque cette évaluation dépendrait beaucoup de la signification donnée au terme exposition. D'après les calculations conservatrices, le nombre d'expositions varierait entre 25,000 et 30,000.

Nous croyons fermement que nul citoyen des États-Unis n'éprouvera le moindre sentiment de désenchantement après avoir visité les expositions présentées par son pays. Sans nul doute une forte proportion des objets exposés méritera l'appréciation des autorités chargées de déterminer les mérites relatifs et comparatifs des expositions. Le commissaire général est tout confiant que les sections américaines présenteront une bonne part des expositions qui se distingueront par leur excellence et justifieront le progrès de la science et de l'invention. Il est néanmoins évident que les grands trésors de la production d'un pays, ceux qui contribuent le plus à sa gloire et l'élèvent parmi les autres nations, sont ceux qui ne se prêtent pas à être enchâssés dans les pavillons d'une exposition, à être étiquetés, numérotés et inscrits dans son catalogue. Quelques-uns de ces trésors sont visibles et tangibles, tels les trains et les voies et ponts de chemins de fer; tels les édifices en acier dont la cime atteint les nuages; tels les canaux de drainage de Chicago, le télescope Yerkes; telles les forêts et les plaines; tels les vastes champs de blé bordés par l'horizon; telles les plantations de coton d'un blanc d'ivoire sous les froids rayons de la lune; telles les immenses étendues ininterrompues couvertes de maïs au doux bruissement et qu'un train volant côtoie pendant une heure; tels les profonds ravins et les cascades rugissantes: telles, enfin, les hauteurs écrasantes de ses pics neigeux.

L'exposition la plus importante que présente aujourd'hui la nation

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ferdinand W. Peck,
Commissaire général de la République des États-Unis.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

américaine aux yeux de l'univers, c'est elle-même, c'est son peuple avec ses institutions et les résultats qu'elle a obtenus. Cent vingt-quatre années se sont écoulées depuis le jour où treize colonies anglaises en Amérique déclarèrent leur indépendance; cent dix-sept années depuis le jour où la nation mère reconnut cette indépendance. Les ans qui se sont succédé entre ces événements et le commencement du XIXe siècle ont été remplis d'efforts et riches en résultats qu'il ne faut pas estimer légèrement sans doute ; cependant, il n'en demeure pas moins vrai que les États-Unis, que nous contemplons à la fin du XIXe siècle, se sont développés pour la plupart dans le courant de ces cent dernières années. Par voie de l'Exposition de 1900, il ne serait donc pas mal à propos de présenter avec la brièveté qu'impose la situation une Exposition rétrospective des États-Unis de l'Amérique.

En 1801, les États-Unis ne constituaient encore qu'un pays admis depuis peu de temps dans la grande famille des nations et à peine parvenu à sa majorité. Son héritage était plutôt en *posse* qu'en *esse*. Son capital, comme la richesse de bien des jeunes gens, consistait pour la plus grande partie en jeunesse, en vigueur, en espoir et en liberté. A son actif, une forêt vierge, traversée par-ci par-là d'un cours d'eau ou d'un sillage et peuplée par des tribus sauvages et hostiles. Une bande de territoire colonisée et cultivée s'avançait de l'intérieur du pays vers la mer sur une distance de 100 à 300 milles et longeait la côte sur une longueur de 1,000 milles. Quatre millions habitants environ étaient disséminés dans cette région ; c'étaient pour la plupart des fermiers luttant hardiment avec un sol bien rude pour se procurer une maigre subsistance. Peu de manufactures encore dans ces jours-là : les fermiers se voyaient forcés de pourvoir eux-mêmes à tous leurs besoins par les métiers les plus variés. On a même vu en un jour tondre le mouton dès l'aube, faire passer la laine par les différents procédés de filage, de tissage et de teinture, et, pour terminer l'exploit, découper, coudre et compléter, avant la fin de la même journée, un vêtement avec le drap ainsi obtenu.

Les villes étaient peu nombreuses : citons Philadelphie et New-York au centre, Boston dans le nord et Charleston au sud. Philadelphie, la ville la plus importante entre toutes, comptait à peine 81.000 âmes. Les distances étaient grandes et les voyages difficiles. Il fallait compter huit à quinze jours, selon la saison ou l'état des chemins pour faire en voiture le trajet de Boston à New-York. Le maître des postes portait lui-même le courrier dans une chaise à un cheval et mettait environ huit jours pour effectuer le service de Washington à New-York.

Les titres établissant les droits que les diverses colonies avaient

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sur les territoires qu'elles apportaient pour leur part aux États-Unis étaient généralement bien vaguement définis et souvent contradictoires. Dans certains cas, les claims s'étendaient ostensiblement jusqu'à l'océan Pacifique. Une fois le conflit avec la mère patrie réglé, les États-Unis se trouvèrent possesseurs d'un vaste pays bordé au nord en partie par les grands lacs et le Saint-Laurent, à l'est par l'Océan, au sud par les possessions espagnoles des Florides et à l'ouest par le Mississipi. Ce territoire mesurait 2,098,000 kilomètres carrés de superficie.

La première moitié du siècle surtout fut marquée, pour le nouveau pays, par une période d'expansion. Les Florides furent cédées par l'Espagne et la Louisiane achetée à la France; cette dernière comprenait tout le pays situé entre les bouches du Mississipi et de la Sabine sur la côte du golfe; elle s'avançait au nord le long du grand fleuve jusqu'au Canada et comprenait tout le territoire entre le Canada et le Mexique, s'étendant vers l'ouest jusqu'à la grande chaîne des montagnes rocheuses que l'on appelle aujourd'hui la Sierra-Névada. A l'ouest de cette chaîne de montagnes et au nord se trouvait l'Orégon qui fut réclamé à titre de découverte; au sud, la Californie, le pays aride du grand plateau central, et, à l'est, le Texas furent obtenus du Mexique grâce à une certaine combinaison d'influences dont la révolution, la conquête et l'achat formèrent les bases les plus ostensibles. Sans essayer de donner une énumération exacte des limites et des frontières des États-Unis, il convient de faire remarquer ici qu'ils couvrent aujourd'hui une large bande de territoire qui traverse le continent de l'Amérique du Nord de part en part et mesure environ 3,000 milles d'un océan à l'autre et 1,200 milles du nord au sud. La superficie totale de sa masse centrale continentale couvre non loin de 9 millions de kilomètres carrés, sans compter les pays excentriques, l'Alaska et ses dépendances, les îles d'Hawaï et de Porto-Rico et les conquêtes récentes aux Philippines. Le territoire acquis par les États-Unis pendant la première moitié du XIXe siècle égale à peu près le double de l'étendue de pays occupée au début de cette même période.

Cependant cet agrandissement du territoire, tout en étant un élément nécessaire au développement subséquent du pays, n'est qu'un fait de moindre importance dans l'histoire du progrès atteint dans le courant du siècle. Une grande immigration de peuples, commencée à peu près avec le XIXe siècle, se perpétuant comme un flux sans cesse grandissant et qui, même aujourd'hui, ne laisse pas entrevoir de possibilités d'abaissement, a distribué des millions d'habitants par toute cette vaste contrée. Son mouvement a pris naissance dans les États limitrophes de l'est, et bientôt on vit des traînées d'émi-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

grants venir s'y déverser de tous les différents pays de l'Europe. Ils y venaient pour trouver la liberté, un sol fertile ou des richesses en métaux précieux; ils s'y rendaient pour rejoindre des amis; ils s'aventuraient pour échapper aux exigences imposées sur leur personne par le service militaire obligatoire, ou sur leurs biens par de lourds impôts; ils accouraient dans l'espoir de secouer le joug accablant de constitutions oppressives et se faire une position là où ils seraient libres de penser et de parler selon leurs convictions. Ce flot d'émigrants dégorgea sur les hauteurs de l'est, puis se répandit sur le grand plateau central jusqu'au moment où il vint se heurter à la formidable chaîne de montagnes du continent américain. Mais rien n'arrêta son courant débordant qui s'avança sans trêve, inondant le versant occidental jusqu'aux rives mêmes de l'océan Pacifique. C'est ainsi que des millions d'arpents de terrain labourable sont tombés entre les mains de plusieurs millions d'hommes, soit sans prix aucun, soit à des prix si minimes que le bénéfice réalisé par une seule moisson suffisait pour les libérer. Comme l'on peut bien penser, les terrains les plus précieux sont actuellement occupés, mais il reste encore néanmoins plusieurs millions d'arpents de terrain qui méritent richement d'être acquis par ceux qui voudraient les exploiter. Ces hommes donc, ces affamés de terre et de biens, n'ont formé que l'avant-garde de la multitude surgissante.

Ces premiers émigrants ont bientôt été suivis de ceux qui ont construit les chemins de fer, qui ont tracé les villes, fondé les grandes cités, qui se sont appliqués à construire des moulins, des hauts fourneaux, des manufactures et à produire tout ce qu'il était possible d'obtenir des métiers les plus divers et de l'habileté de leurs artisans. Ceux-ci ont bâti des demeures, ils ont planté des forêts, ils ont fait les grandes routes et construit des églises; mais au centre de chaque village leur œuvre la plus importante, l'édifice le plus coûteux et le plus élégant, celui que l'on aperçoit de tous les points de vue et qui frappe les premiers regards du voyageur, c'est la maison d'école. Au milieu des fermes, près de chaque coteau, sur le site le plus gai et le plus pittoresque et bien entouree d'arbres et décorée de fleurs, s'élève partout l'école communale de la région.

Ce mouvement du peuple n'a pas été simplement suivi par les chemins de fer; au contraire ceux-ci l'ont précédé. La voie de fer a été poussée activement en avant, traversant la prairie sauvage encore inhabitée, et à peine les rails étaient-ils posés que les trains arrivaient chargés d'émigrants accompagnés de leur famille et amenant leurs bestiaux et leurs biens : si bien que cette grande étendue inculte et déserte sur laquelle erraient encore les daims craintifs, le loup et le bison et que caressait de temps à autre l'ombre d'une migration d'oiseaux, devint petit à petit une superbe mosaïque em-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

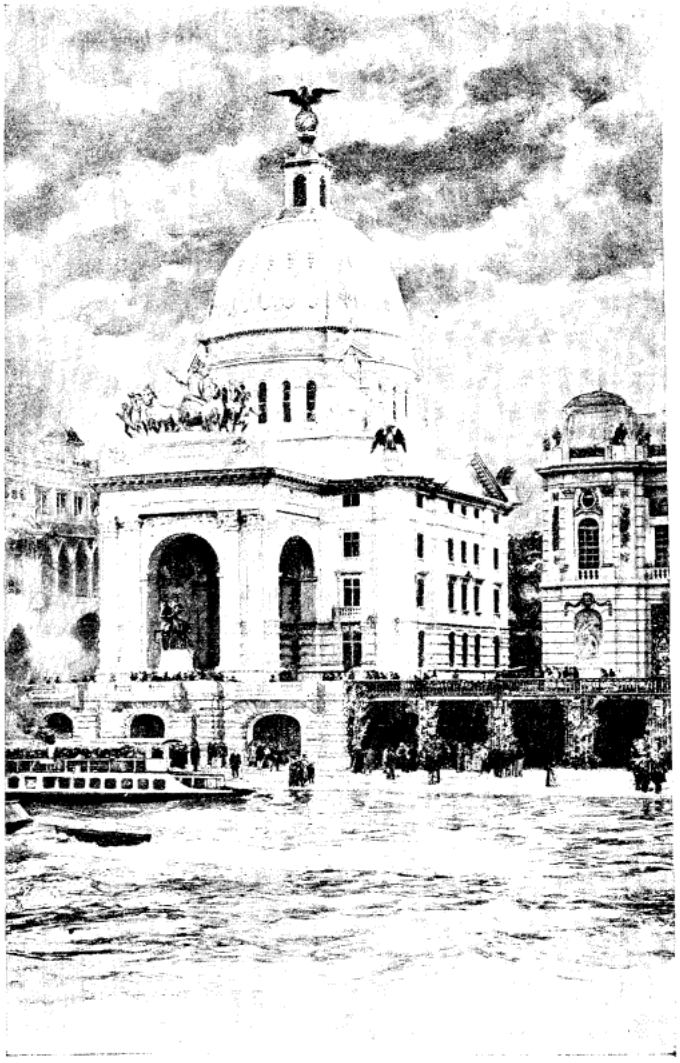

Le Palais de la République des États-Unis.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

bellie et enrichie de toutes parts par les demeures de travailleurs heureux et fortunés.

Il faut considérer la question pendant un moment avant de pouvoir apprécier justement la signification de cette grande migration vers les États-Unis. D'après le recensement de 1880, on a constaté que les deux cinquièmes au moins des habitants tenaient leur droit de cité d'autres pays, pour la plupart de quelque pays d'Europe, leurs parents au moins étant nés dans un pays autre que les Etats-Unis. Plus tard, un maire de Chicago s'est vanté que dans sa cité se trouvaient réunis plus d'Irlandais qu'à Dublin, plus d'Allemands qu'à Berlin, plus de Suédois qu'à Stockholm, plus de Grecs qu'à Athènes, et ainsi de suite jusqu'à épuisement d'une liste très considérable de noms. Les citoyens nés aux Etats-Unis étaient donc en minorité.

La plupart de ces immigrants, en changeant de nationalité, ont fait de grands sacrifices qu'ils n'ont reconnus bien souvent que plus tard au cours de leurs nombreuses expériences. Nous ne savons apprécier dans la vie combien est grande la portion de capital qui nous vient véritablement en héritage de nos ancêtres, jusqu'au jour où, pour une cause ou pour une autre, nous perdons cet héritage et nous quittons le pays natal pour aller fonder une nouvelle existence sous un ciel lointain. Les éléments intangibles du chez-soi, de la famille, les liens sociaux, les habitudes et les affections d'une part, et, d'autre part, les choses visibles, la vieille église entourée de son arpent de Dieu, le sommet des montagnes doré par les premières lueurs de l'aurore radieuse et empourpré plus tard à la tombée de la nuit, les champs tout silencieux sous les feux ardents du soleil de midi, les vergers et les prés, les grandes routes et les haies, enfin, le foyer paternel, tout humble qu'il a pu être, tout a disparu, et tout doit être rétabli dans un nouveau pays. Les vieux entourages ne sont plus et avec les nouvelles scènes, avec les nouveaux liens s'est développée une conception nouvelle de la vie, du devoir, de la liberté et même de la foi.

L'immigrant aux États-Unis a perdu beaucoup, mais en revanche il a trouvé beaucoup plus. En premier lieu, il a la liberté en matières politiques, sociales et religieuses. Les rouages de la forme et des traditions ont été détendus, les entraves de la caste ont été ébranlées. L'homme le plus humble est devenu un des facteurs de l'organisation sociale et des forces qui dirigent l'administration locale ou générale. Ceci ne veut pas dire qu'il ait agi sagement au début, ni même par la suite; mais, cependant, c'était déjà pour lui un grand progrès, et la faculté de pouvoir agir de son propre chef, quelle qu'en soit la façon, a contribué au développement et à l'expansion de son âme tout entière. Il apprit bientôt que la liberté de son côté lui

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

imposait certaines contraintes, non pas que les restrictions lui venaient du dehors, mais au contraire elles lui venaient de lui-même, vu que, pour se reconnaître libre, il devait en premier lieu respecter et protéger les libertés des autres.

Avec la liberté, il trouva l'intelligence, un peu pour lui, mais beaucoup pour ses enfants; l'intelligence infuse par un système d'écoles publiques, partout évident, mais plus souvent remarquable par la propagation généreuse de ses facilités d'éducation élémentaire que pour l'extension ou la perfection de son instruction. Plus loin, l'intelligence propagée par une presse libre et active agrandit ses manières de voir et de comprendre et corrigea ses jugements.

Ensuite, il trouva la concorde, cette union intime qui forme peut-être le point caractéristique le plus remarquable de la nouvelle vie qu'ont bientôt pris sur eux ces divers éléments émigrés. Rien d'aussi extraordinaire dans toute l'histoire de l'agrandissement de la population des États-Unis par le rassemblement de peuples venant de tous les pays et de tous les climats, que la rapidité et le degré de perfection avec lesquels ces éléments si contradictoires se sont fondus en Américains et unis comme citoyens d'une même patrie. Par exemple, les parents d'une famille en Amérique peuvent être Allemands ou Polonais, Suédois, Suisses ou Irlandais, selon les circonstances, mais ils conservent naturellement et nécessairement beaucoup des signes distinctifs de leur pays natal; ils s'attachent à leur manière de vivre, de parler, à leurs habitudes et à leurs instincts, ce qui du reste est bien naturel. Demandez à l'un d'eux quelle est sa nationalité, et sa réponse se moulera sans doute sur le fait de sa naissance. Mais une seule génération suffit à amener une transformation complète. Les enfants sont Américains, plus ardents dans la sincérité de leurs sympathies, plus fiers du nom et du lieu de parenté, plus inquiets de voir reconnaître de tous leur droit à cette nationalité que ceux dont un héritage semblable a été transmis de génération en génération par une lignée d'ancêtres. Le fils d'un Irlandais, d'un Scandinave, d'un Allemand, d'un Bohémien est toujours prêt à reconnaître sa parenté, mais il est encore plus fier d'avoir vu le jour sous le drapeau étoilé des États-Unis, et il veut que personne ne l'ignore.

Est-ce le mélange de tant de types différents et fondus en un seul, est-ce le résultat d'influences nouvellement acquises et de l'élimination de celles que l'on croyait éventées ou nuisibles, ou sont-ce les forces d'attraction et de répulsion pleines d'ozone et chargées d'électricité qui ont opéré ce changement ? Toujours est-il que l'Américain a développé un type de caractère qui lui est particulier. L'Américain, lu et connu de tous, admiré de beaucoup, redouté par d'autres, mais reconnu comme ayant une fonction positive parmi les forces

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

actuellement en activité dans toutes les affaires du monde, l'Américain, car tel est le nom que s'applique généralement le citoyen des États-Unis, est décidé dans ses opinions, nerveux et vigoureux en les faisant connaître, aussi prompt à l'action qu'il est vif à l'appréhension, respectant l'avenir bien plus que le passé, confiant en lui-même et fort de ses convictions. Il a du sang-froid, un esprit clair et réfléchi, et jamais il n'admet la défaite.

Le citoyen américain lui-même est bien l'élément le plus remarquable de l'Exposition rétrospective.

Qu'a-t-il fait ?

Comme nous l'avons déjà vu, il a conquis le désert, soit forêt, soit prairie, et l'a parsemé de fermes et de foyers sans nombre. Le premier devoir du colon a été de pourvoir à l'abri de sa famille, puis de civiliser le terrain qui de nature était rude et sauvage. Si ses terres étaient couvertes d'une forêt, il fallait l'abattre ; si c'était une prairie, il lui fallait déblayer le terrain, faire des haies, des routes, canaliser les marais, bâtir des demeures et d'autres constructions. Une fois la ferme bien assujettie, on l'aménageait avec tous les accessoires et toutes les commodités nécessaires pour y rendre la vie agréable et le travail lucratif. Sa valeur dépendait généralement de ce que le propriétaire y avait mis de patience et d'efforts persévérants. Le terrain n'était guère plus qu'une opportunité, utile seulement selon l'emploi qui en était fait.

En admettant que la superficie normale d'une ferme soit d'un quart de section de terrain, soit un demi-mille carré ou 800 mètres de long et de large, nous trouvons qu'à peu près neuf millions de fermes ont été établies dans le courant du siècle. Dans les premiers temps, le colon payait 100 dollars, soit 500 francs pour son quart de section ; plus tard, il en recevait les titres, francs de charges, s'il avait vécu sur ses terres et qu'il les avait cultivées pendant cinq ans. Pour arriver à donner une juste idée de la valeur des fermes existant actuellement aux États-Unis, il faudrait pouvoir s'entendre sur le prix coûtant exact de l'unité de surface, au sujet duquel les opinions sont assez contradictoires. En estimant le prix de l'arpent de terrain à 20 dollars, ce que nombre d'appréciateurs considéreront comme étant un prix très minime, la valeur totale des fermes des États-Unis s'élèverait à la somme de 576,000 millions de francs.

Nous n'entreprendrons pas de donner ici une évaluation complète de la richesse de production de ces terres. La grande variété du sol, de la température et du degré d'humidité que l'on rencontre dans les diverses parties d'une aussi vaste étendue de pays, pourvoit naturellement à une variété également considérable de produits possibles à cultiver. Trois denrées cependant sont particulièrement dignes de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

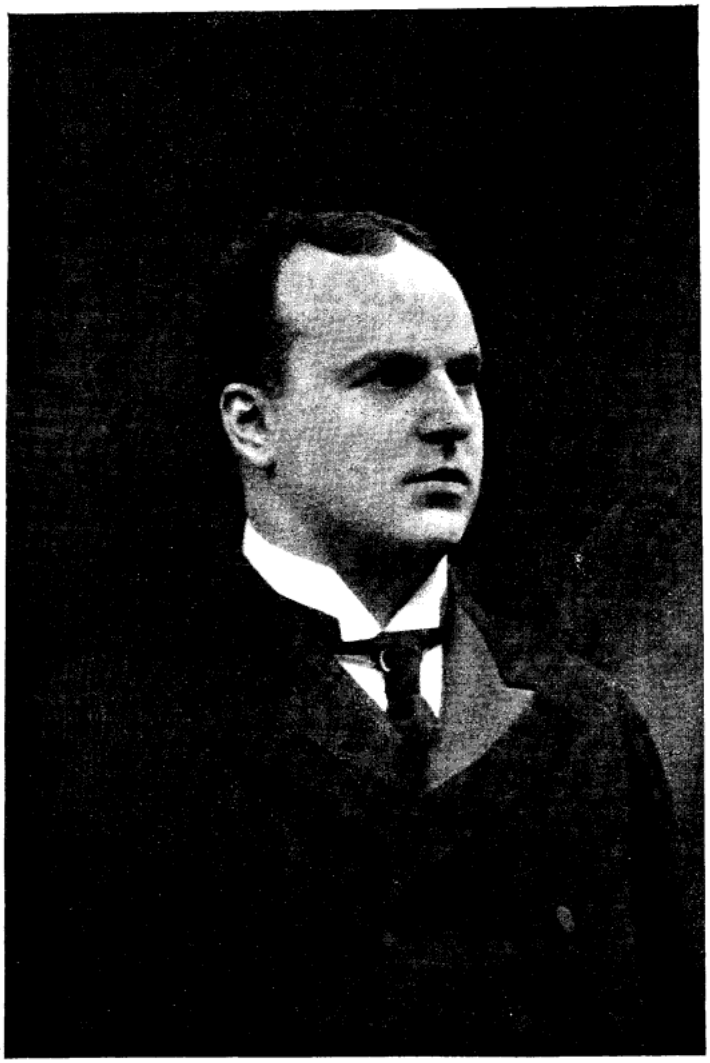

Benjamin D. Woodward.
Commissaire général adjoint de la République des États-Unis.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

mention, comme fournissant, soit directement, soit indirectement les principaux articles que ce pays peut offrir au commerce dans ses rapports avec les autres peuples. Ce sont : 1° le foin ; 2° les céréales, desquelles se détachent principalement le blé cultivé dans le Nord, et le maïs cultivé dans les régions centrales ; 3° le coton. Le blé et le coton s'exportent le plus souvent à leur état naturel, non manufacturé ; le foin et le maïs sont employés comme fourrages et apparaissent sur les divers marchés du monde, transformés en commodités moins volumineuses, sous forme de produits alimentaires pour les animaux. Quant au coton, il est partout admis que les États-Unis forment la source la plus importante de l'approvisionnement de coton du monde entier. Les grains et les viandes des États-Unis constituent un fonds de réserve auquel les autres pays peuvent avoir recours lorsque leurs propres ressources sont insuffisantes.

Les quelques citations ci-dessous suffiront pour faire apprécier la capacité des États-Unis sous le rapport de la production.

En 1896, les Etats-Unis ont donné :

Blé	251 millions	d'hectolitres	évalués à	2.145 millions de francs.
Maïs	670	—	—	2.505 —
Totalité des grains ..	1.123	—	—	5.570 —
Foin	60 millions	de tonnes	évaluées à	2.005 —
Coton	257 millions	de kilogr.	évalués à	1.460 —

Les trois denrées végétales : foin, céréales et coton, produites pendant une seule année atteignent ensemble un chiffre total de 9035 millions de francs.

On verra donc facilement que, si l'on ajoutait à ces données la valeur de la récolte d'autres denrées telles que le tabac, les fruits, les légumes, le bois de construction, moins importantes individuellement, mais aidant aussi à grossir le total, et le rapport des produits animaux calculé sur l'excès du prix des aliments consommés pendant l'élevage, la valeur totale des produits agricoles ne pourrait se porter à beaucoup moins de 12.500 millions de francs par an.

Mais la richesse productive du pays ne s'arrête pas non plus avec ces articles. La terre nous livre annuellement 147 millions de tonnes de charbon, 60 millions de barils de pétrole brut, 10 millions de tonnes de fonte, et pour 450 millions de francs de métaux précieux.

Nous présentons ainsi, avec l'énumération de quelques articles mportants supplémentaires, la puissance des Etats-Unis de 1900 dans sa production de richesses matérielles provenant de ses propres ressources.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il a déjà été fait mention des chemins de fer comme ayant été des agents qui ont contribué considérablement à l'établissement du pays et à la conquête du sol. L'histoire du développement des chemins de fer des États-Unis est brève comme partout au monde. Soixante-dix années seulement se sont écoulées depuis le commencement de cette grande industrie dans notre pays. Dans les premiers temps les chemins de fer s'étendaient lentement, ils se raccordaient aux endroits déjà établis, ils acceptaient les routes sous la pression de conditions imposées, ils étaient les serviteurs du public. Plus tard, leur progrès a été plus rapide et irrésistible ; ils se sont avancés au delà des limites de la civilisation, s'aventurant dans le désert comme une avant-garde et laissant derrière eux une carte toute tracée. Les constructeurs se frayaient un passage à travers les prairies, abandonnant des attaches sur la terre inégale, laissant tomber, chemin faisant, sur la route les rails chargés sur des wagons plats qui eux-mêmes suivaient la voie de fer qu'ils venaient d'apporter ; ils bridèrent les cours d'eau et les arroyos ; ils enfilèrent les ravins ; certaines montagnes furent escaladées, d'autres furent transpercées. Il n'y avait pas d'obstacle si formidable qui ne pût être surmonté, soit que la voie le contournât, soit qu'elle le suivît ou qu'elle le minât. La question suprême, c'était d'arriver, d'aller d'un terminus à l'autre à l'aide de constructions si élémentaires qu'elles fussent en apparence, si seulement elles étaient de force à supporter la marche du coursier de fer. Une fois la voie posée elle servait à son propre perfectionnement. On pouvait l'aligner, l'égaliser, y poser du ballast, installer des voies de chargement, des évitements, des gares, y placer des wagons de passagers, des marchandises et des locomotives. On traversait les larges fleuves au moyen de bateaux, quitte à y ériger plus tard un viaduc permanent en fer. La montagne était flanquée d'un " switch-back " en attendant le tunnel qui, par la suite, devait le percer de part en part. C'est ainsi que la voie se trouvait être active et productive longtemps avant d'être terminée, si jamais on peut dire qu'un chemin de fer américain est véritablement terminé. Aujourd'hui les réseaux de lignes de chemins de fer des États-Unis, les grandes artères du trafic défient la rivalité des chemins de fer de tous les pays du monde, par les avantages suivants : la solidité, la durabilité de la voie permanente dans ses plus menus détails ; la puissance et la vitesse de la force motrice ; le confort et l'aménagement du matériel de wagons passagers ; l'exactitude des correspondances, qui permet à toutes les lignes qui sillonnent une grande étendue de pays de se combiner comme si elles étaient toutes sous une seule administration ; le soin donné au transport des bagages et la certitude avec laquelle ces marchandises arrivent à destination et sont livrées entre les mains de leurs justes destinataires. Les wagons-lits, les wagons-restaurants,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les trains à couloir, les systèmes divers de freins automatiques et d'accouplements automatiques, tout tire son origine de l'Amérique et a trouvé son apogée sur les grandes lignes des États-Unis.

Les lignes de chemin de fer actuellement en activité s'étendent sur une longueur de 184.603 milles, soit 307.670 kilomètres. Leur service nécessite l'emploi de 36.000 locomotives, 26.000 wagons-passagers, 8.000 fourgons de bagage ou de poste et plus d'un million et quart de wagons à marchandises. Leur ensemble représente une capitalisation de 11 billions un quart de dollars (50 billions de francs) et leurs recettes annuelles s'elèvent à 338 millions de dollars, 1.690 millions de francs.

Le chemin de fer américain n'admet qu'un seul messager plus rapide que lui, c'est le télégraphe, et ce messager il l'a pris lui-même à son service. Les fils télégraphiques sont aussi multiples que les lignes de chemins de fer, ils mesurent aujourd'hui une longueur totale de 1.458.000 kilomètres.

Sous tous les rapports l'application de l'électricité est constante et efficace en Amérique. Chaque village a son service de tramways électriques, de même que son service d'éclairage à l'électricité et son téléphone. Ici, la statistique varie trop rapidement pour nous permettre de donner une citation. On songerait tout aussi bien à demander si le soleil brille à Oshkosh ou à Kankakee que de douter un moment que l'on ne puisse y trouver des lumières électriques, des tramways à traction électrique et le téléphone.

Plusieurs causes ont aidé au développement dans les Etats-Unis d'un système manufacturier à peine moins important que le système agricole décrit ci-dessus. La première, c'est la possession en don de la nature de matériaux de construction en quantités considérables. Les forêts abondent en arbres dont chaque variété de bois a un mérite spécial. Pour fabriquer un lourd chariot de ferme on emploie plus de vingt bois différents, et chacun de ceux-ci se trouve dans une région particulière qui le produit de la qualité la plus propre à l'usage spécial auquel il s'applique. D'immenses champs d'anthracite et de charbons bitumineux répandus par toute la contrée pourvoient à l'approvisionnement du combustible nécessaire à la production de la force motrice ; les montagnes rendent d'excellents minerais de tous les métaux utiles.

La seconde cause du développement extraordinaire du système manufacturier en Amérique, c'est la demande forcée qui se fait sentir pour un allégement aux forces naturelles par des puissances mécaniques, demande accentuée d'autant plus par la rareté relative du travail manuel. Les mains d'hommes ne se trouvent pas en assez grand nombre pour exécuter le travail que les esprits ont tracé, si bien que la force des cours d'eau ondoyants, des brises errantes et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de la vapeur est appliquée à creuser, à broyer, à moudre et à filer. Cent cinquante hectolitres de blé de la récolte d'une seule saison

Frédérick Brackett,

Secrétaire de la Commission de la République des États-Unis.

tomberaient et dépériraient dans le champ s'il fallait attendre pour la moissonner avec la faux, ou carieraient dans la meule s'il fallait la voir battre au fléau. Ce besoin engendra l'invention des machines pour l'exécution de presque tous les différents genres de labeurs

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

agricoles. Des causes semblables stimulèrent l'invention dans d'autres directions et conduisirent à la production de machines diverses dont les machines à coudre, à écrire et à composer les caractères d'imprimerie constituent des exemples.

Le troisième élément, et celui qui a eu le plus d'influence sur le développement des manufactures américaines, c'est l'habileté qui a inventé et appliqué des machines à la fabrication d'autres instruments, d'après ce qui a été appelé distinctement le système américain. Afin d'expliquer ce que nous entendons par cette expression, et en même temps afin de donner une idée des usages qui en sont faits, supposons la fabrication en quantités considérables d'un article assez complexe, disons un revolver. Sans doute, un ouvrier habile, en travaillant pièce à pièce, en plaçant, adaptant, ajustant, en recommençant courageusement après chaque échec, finira bien par livrer un revolver, puis ensuite d'autres appareils semblables. Mais une fabrique de revolvers prospère ne peut être dirigée de cette façon. Le premier point qu'elle doit établir, c'est l'analyse complète et consciencieuse de l'arme par la séparation absolue de tous ses éléments constitutifs, puis il lui faut déterminer quel sera le procédé mécanique qui réalisera la production la plus parfaite et la plus économique de chaque élément isolé. On invente donc une machine pour chaque opération, et cette machine est construite de manière à produire une pièce particulière avec l'exactitude la plus absolue. Même une vis, si petite qu'elle soit, nécessite une machine différente pour chacun des procédés de sa fabrication : le rodage, le filet, la coulisse et ainsi de suite. Les vis ainsi obtenues sont soumises aux épreuves les plus sévères quant à la longueur, au diamètre, etc. Si, à un moment donné, les vis ne se trouvent plus à hauteur de l'épreuve, le défaut en est tracé aux machines qui ont servi à leur fabrication et celles-ci devraient être rajustées à leurs fonctions particulières. Mille revolvers demandent la production de mille pièces différentes, et ces pièces, obtenues toutes par le même procédé et sous l'action des mêmes machines, ne sont acceptables qu'à l'état parfait et par conséquent seulement lorsqu'elles sont identiquement pareilles. Les diverses pièces rassemblées, les mille instruments qui en résulteront constitueront des spécimens parfaits en leur genre.

Cette méthode nécessite un grand génie d'invention pour arriver à imaginer et à conserver à leur meilleur usage les machines variées et compliquées qui produisent les différentes pièces ; elle nécessite également un capital proportionné à la dépense et à l'assurance d'un débouché favorable qui absorbera régulièrement les produits fabriqués. Elle demande aussi des ouvriers instruits, capables d'entretenir les machines à un degré d'exécution parfaite.

Cette manière de procéder a été appliquée à la fabrication d'armes

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

à feu, de machines à coudre, de machines à écrire, de montres, de bicyclettes, de presses à imprimer, de machines à vapeur, de pianos et d'autres articles sans nombre.

Il y a de plus un autre élément, se rapportant plus ou moins directement au développement des manufactures, c'est le soin jaloux du système protecteur américain. Nous ne pouvons en donner une meilleure idée qu'en référant à l'exposition présentée ici actuellement de l'industrie des feuilles d'étain. Cette industrie était encore complètement inconnue aux États-Unis il y a seize ans.

Les limites forcées nous empêchent de présenter ici d'autres phases d'une exposition rétrospective complète des résultats atteints par les États-Unis pendant le dix-neuvième siècle. Tout appliqué qu'il était à la solution des problèmes matériels que la nature et la nécessité l'ont forcé d'étudier, le peuple des États-Unis n'a ni oublié ni négligé d'autres questions d'un caractère plus essentiellement scientifique, intellectuel ou esthétique. L'Amérique avec ses cent années de rétrospective ne peut songer à comparer ses résultats à ceux que l'Europe présente fièrement comme le record de mille années de progrès. Néanmoins, l'Amérique, de nos jours, fait entrer, relativement au nombre de ses habitants, des fils et des filles sur le champ d'honneur de toutes les connaissances intellectuelles où elle est représentée avec honneur et distinction. Hommes d'État, législateurs, juristes, soldats, marins, historiens, explorateurs, inventeurs, auteurs, poètes, peintres, sculpteurs, musiciens, professeurs : le tableau des contemporains de marque de chacun de ces groupes présente des noms américains aussi remarquables par leur nombre que par l'éminence de leur position.

L'Amérique est particulièrement fière de deux grands résultats de son système d'éducation. Le premier, c'est la provision généreuse et universelle qu'elle fait pour la libre instruction de chacun de ses enfants. Tous les États vouent une attention spéciale à l'instruction primaire, une éducation amplement suffisante aux vocations ordinaires de la vie. Le nombre d'enfants enregistrés actuellement sur les livres d'écoles libres dans les Etats-Unis s'élève à quatorze millions. Le total des frais de leur instruction dépasse 183 millions de dollars.

Le second résultat, c'est le développement rapide et vigoureux des écoles techniques et des universités pendant ces trente dernières années. Parmi les écoles techniques, celles qui ont été fondées avec l'aide du gouvernement sont particulièrement dignes de commendation, car sur les bases ainsi établies se sont élevés quelques-uns des collèges les plus avancés de nos jours. Les dix dernières années de ce siècle ont été marquées spécialement par les donations généreuses qui ont été faites à d'importantes universités. Certaines doyennes, telles que Harvard, Yale, Columbia et Princeton, ont acquis de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

grosses sommes qui n'ont été surpassées que par les legs encore plus magnifiques dont ont hérité l'université de Californie, l'université Leland Stanford Jr., et celle de Chicago. Ces legs nous montrent les opportunités possibles, mais ce qui indique encore plus clairement l'avancement actuel de ces institutions ce sont les mesures nouvelles de progrès qui ont été prises par elles et par d'autres encore en pourvoyant, en même temps, à l'instruction des sujets connus communément sous le nom de cours universitaires. On obtient aujourd'hui dans les universités des États-Unis des doctorats dont la valeur égale, en signification textuelle, sinon en réputation, ceux que l'on se dispute dans les universités européennes. Le jour est déjà venu où les étudiants des pays étrangers sont attirés aux collèges des Etats-Unis par les avantages particuliers qui leur y sont offerts pour l'étude de certains sujets.

L'attitude des Etats-Unis de l'Amérique, vis-à-vis des autres grandes nations du monde, est intéressante et singulière. Ils ont constitué la première grande République des temps modernes fondée sur la liberté, l'intégrité et l'intelligence du citoyen. La République est libre des traditions héréditaires qui gênent actuellement les nations de plus longue existence ; elle est isolée dans sa position, ce qui lui a valu une protection plus efficace que les armements les plus coûteux ; elle s'est affranchie de toutes les influences nuisibles d'un asservissement humain. Son peuple est intelligent, industrieux et prospère. A cette exposition rétrospective des nations, l'Amérique se présente elle-même avec son peuple et son histoire.

L. E.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ITALIE

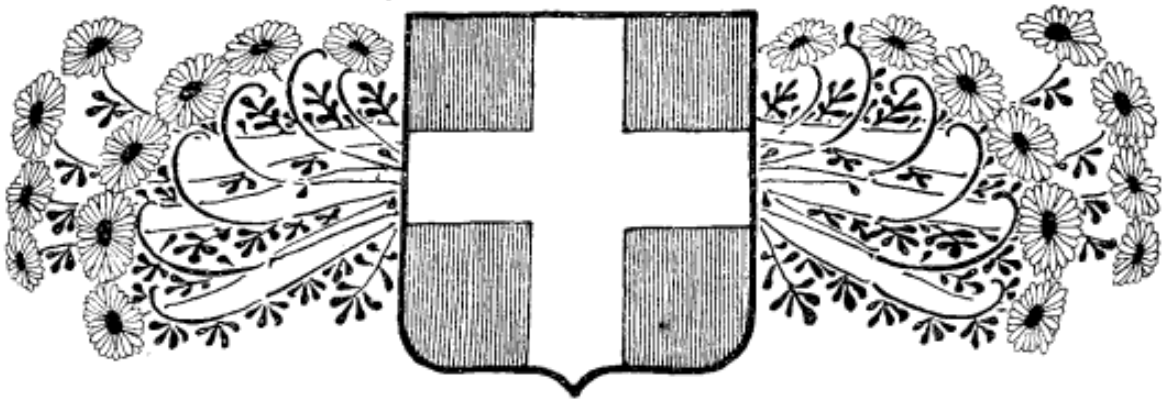

Notice concernant l'Italie

A l'Exposition Universelle de 1900

Trois particularités qui se révèlent au premier coup d'œil résument la participation brillante de l'Italie à l'Exposition de 1900. Elle y est représentée par 2,800 exposants; ses produits figurent dans tous les groupes et présentent, dans quelques-uns, le caractère de véritables révélations; enfin, son Palais officiel se distingue au milieu de ceux des autres nations par sa magnificence et par ses proportions.

L'éloge des organisateurs tient tout entier dans cette triple constatation. L'éminent commissaire général, M. Tomaso Villa, a su donner une forme attrayante, en même temps que solennelle, au chapitre qu'il avait à écrire dans cette immense leçon de choses qu'est l'Exposition. Son distingué collaborateur, M. Mantegazza, secrétaire général et délégué du Commissaire général, l'a secondé et l'a suppléé avec dévouement dans les mille détails compliqués et minutieux de l'organisation. — L'un et l'autre étaient tout particulièrement désignés pour de telles fonctions.

M. Tommaso Villa est un des membres les plus en vue du Parlement italien. Homme politique éminent, orateur au talent vigoureux,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

il a occupé dans le gouvernement à plusieurs reprises des fonctions très importantes. Il fut successivement Ministre de l'Intérieur, puis Garde des Sceaux, et en dernier lieu Président de la Chambre des Députés. Très lié avec toutes les personnalités qui ont travaillé à la constitution de l'Unité Italienne, M. Villa s'est trouvé très jeune mêlé à tous les événements historiques de cette époque, et s'est placé au premier plan par l'énergie de son caractère, par son ardent patriotisme et aussi, et surtout, par son éloquence qui fait de M. Villa un des avocats les plus célèbres de l'Italie, le maître incontesté du barreau italien, et aussi le plus populaire et le plus aimé des défenseurs.

Une des plus belles et des plus nobles causes qu'il a plaidées, en tant que membre du Parlement, est incontestablement celle de l'abolition de la peine de mort, en faveur de laquelle il soutint une campagne énergique, qui finit par triompher, au grand honneur de la législation italienne et de ceux qui se sont dévoués pour cette œuvre d'humanité.

Mais ce n'est pas tout. M. Tommaso Villa est aussi un partisan convaincu du principe utilitaire des Expositions et il s'est appliqué depuis longtemps à le développer et à le répandre, à en faire profiter largement l'industrie de son pays. En 1889, il présida avec une infatigable activité la commission italienne venue malgré l'abstention du gouvernement apporter à l'Exposition de Paris le concours de l'industrie et de l'art italiens. Deux expositions importantes ont encore été organisées par lui à Turin, et la dernière, entreprise sous de douloureux auspices (au moment des troubles de Milan), s'acheva dans un véritable délire de satisfaction et de louanges envers l'éminent homme d'État qui avait su apporter à son pays, affligé par les désordres intérieurs, la plus glorieuse et la plus réconfortante des consolations, celle qu'il pouvait puiser dans sa propre force et dans le génie de ses enfants. Une manifestation de sympathie spontanée et des plus touchantes vint récompenser M. Tomaso Villa de son œuvre difficile et de la noble pensée qu'il avait inspiré. A l'heure où éclatait ainsi la gratitude générale, l'Italie songeait à préparer son rôle dans l'Exposition de Paris. M. Tomaso Villa se trouvait tout désigné pour cette tâche considérable, et la façon dont elle se trouve aujourd'hui réalisée honore à la fois l'éminent commissaire général et la grande et riche nation qu'il représente.

Le très sympathique secrétaire général est, lui aussi, une personnalité très en vue en Italie. Il a dirigé plusieurs des plus importants

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Humbert Ier, roi d'Italie.

journaux politiques, entre autres l'*Italie* et la *Nazione*, qui figurent au tout premier rang de la presse italienne. M. Mantegazza, qui

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

a voyagé beaucoup, surtout en Orient et en Afrique, en a rapporté des impressions très vivantes et très documentées qu'il a publiées avec un légitime succès; on a aussi de lui des études politiques très remarquées, et qui témoignent d'un esprit clairvoyant et très épris de la logique, en même temps que d'un patriotisme vibrant. Journaliste, homme de lettres, et avant tout homme d'action, M. Mantegazza a su montrer dans l'exercice de ses délicates fonctions son habitude de vivre sur la brèche, d'ignorer le repos et d'inventer des ressources. Ces facultés particulières jointes à son infatigable activité ont permis à M. Mantegazza de rendre aux exposants italiens et à tous ceux qui l'ont approché des services considérables.

Parmi les autres collaborateurs de l'Exposition italienne il faut citer au premier rang MM. Ceppi, Gilodi et Salvadori, les trois architectes du somptueux palais qui s'élève sur la rive gauche, près du pont de l'Alma.

Excellent spécimen de l'architecture italienne du commencement du XIVe siècle, cet édifice, dont la décoration extérieure étonne par sa richesse et sa profusion, est orné de frises et de peintures apportées d'Italie. Son entrée principale est inspirée en partie de la célèbre Porte della Carta dans le palais des Doges à Venise. Quant à l'aménagement intérieur, il n'est ni moins magnifique, ni moins harmonieux, bien qu'on ait été forcé de modifier ses dispositions et même sa destination, par suite du manque de place, dans les sections industrielles.

Créé d'abord en vue de servir uniquement de Pavillon de représentation, l'édifice a dû, au dernier moment, donner asile aux Exposants des classes 67 (Vitraux), 72 (Céramiques), 73 (Cristaux et verrerie) et 97 (Bronzes).

Heureusement le caractère de ces objets s'harmonise avec le luxe intérieur du pavillon, et contribue encore à lui fournir des éléments décoratifs spéciaux. Toutefois le salon de réception et celui de la Presse y ont perdu un peu de leur ampleur et de leur grand caractère. Une superbe galerie où l'on accède par un escalier monumental a reçu l'Exposition des Ministères. On remarquera en particulier celle des Ministères de l'Instruction publique, de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce qui réunissent d'intéressants documents concernant les Ecoles Artistiques et Industrielles très développées en Italie.

Il est évidemment regrettable que l'Exposition italienne ait dû être ainsi disséminée en des endroits si éloignés l'un de l'autre; em-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le palais de l'Italie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pressons-nous néanmoins de constater que la participation de l'Italie ne s'en affirme pas pour cela moins brillante. On en jugera jusqu'à un certain point par le coup d'œil que nous allons jeter rapidement sur la façon dont ses productions artistiques, industrielles et agricoles sont représentées dans chaque groupe.

Les arts graphiques, la librairie, la médecine et la chirurgie, les instruments de musique, le matériel de l'art théâtral ont réuni de nombreux exposants dans le groupe III.

Mais où l'Italie intéressera tout le monde et étonnera un grand nombre de visiteurs, c'est dans les groupes IV et V, où elle se revèle comme une nation industrielle de premier ordre, féconde en entreprises hardies et en initiatives remarquables.

Mentionnons d'abord le concours apporté à la fourniture de l'énergie électrique pour les services de l'Exposition, au moyen de deux groupes électrogènes, qui placent l'Italie au rang des grands pays industriels.

La maison Tosi, de Legnano, qui s'est placée au premier rang dans la construction des machines motrices de grandes proportions, expose dans la classe 20 deux machines remarquables affectées à ce service.

Dans le groupe V, la maison Pirelli, de Milan, avec ses câbles électriques, l'éminent inventeur Marconi avec son célèbre télégraphe sans fil, et un nombre considérable d'autres exposants forment une réunion importante et fertile en remarques du plus haut intérêt.

Le groupe VI est en partie à Vincennes. Les Compagnies de chemins de fer de la Méditerranée et de l'Adriatique y occupent une grande place.

Cette dernière Compagnie, notamment, expose le matériel de traction électrique qu'elle a déjà mis en service sur l'une de ses lignes, et qui paraît appelé à jouer un rôle important dans les chemins de fer de l'avenir, l'Italie étant riche en sources d'eau susceptibles de créer une force motrice considérable que l'électricité asservira suivant ses besoins. On voit que l'Italie a précédé beaucoup de grandes nations industrielles dans l'application pratique de ce grand progrès.

Signalons, dans le même groupe, à côté de différents matériels roulants d'un grand intérêt, le wagon-restaurant de la maison Silvestri, qui obtint un grand prix d'honneur à l'Exposition de 1889.

L'industrie des cycles a pris, dans le nord de l'Italie, un dévelop-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pement suffisant et a accompli des progrès assez remarquables pour qu'on puisse voir actuellement disparue l'importation des machines anglaises, allemandes et américaines.

Il en est de même de l'automobilisme qui commence à fournir l'activité à un certain nombre d'usines.

M. Tommaso Villa,
Commissaire général de l'Italie.

La navigation de commerce trouve maintenant, dans le pays même, des ateliers de construction qui lui fournissent tout son matériel. Les chantiers de constructions pour la marine de guerre, comme ceux des maisons Ansaldo, Odero, etc., vendent même, aujourd'hui, aux marines étrangères, notamment à l'Espagne, au Japon, à la République Argentine, etc.

Toujours dans le groupe VI l'Administration des postes et télégraphes, dont on connaît l'excellente organisation, expose du maté-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

riel et des documents divers, statistiques, photographies plans, etc.

Le Ministère des Finances expose à Vincennes une machine dite « Salogène », pour l'extraction du sel d'après un nouveau procédé perfectionné.

Le manque d'espace dans le groupe XI comme dans les groupes IV et V où, ainsi que nous l'avons dit, la plus grande partie de l'emplacement disponible est occupée par les groupes électrogènes, a décidé l'Italie à construire un petit pavillon annexe d'environ 700 mètres carrés à l'avenue de Suffren. Dans ce pavillon, qui est mitoyen de l'annexe de l'Allemagne, on a réuni une grande quantité de machines et d'objets qui n'ont pu trouver place dans les palais affectés à ces trois groupes.

Au contraire, les produits agricoles et alimentaires figurent avec ceux des autres nations dans les groupes VII et X, où l'on trouve au complet ces spécialités universellement renommées que sont les pâtes de Naples, la charcuterie, industrie alimentaire en continuels progrès, les fromages, etc. Par suite du défaut de place encore, l'exposition des vins est installée dans le sous-sol du palais ; on y a organisé une dégustation non commerciale, c'est-à-dire d'un caractère purement documentaire.

Le groupe XI (Mines et métallurgie) présente aussi un vif intérêt. Là, encore, l'exposition des aciéries et hauts fourneaux de Terni montre le grand développement de l'Italie dans cette branche de l'industrie. A côté des fers de l'île d'Elbe et des célèbres marbres de Carrare, son sol possède encore d'autres richesses considérables, comme le soufre de Sicile, etc.

Dans le groupe XII (Décoration et mobiliers des édifices publics et des habitations) et dans le groupe XV (Industries diverses) réunis dans le palais, aux Invalides, l'Italie se montre encore d'une supériorité incontestable avec les mosaïques de Florence, les verreries et les dentelles de Venise, les céramiques de Rome, Vicence et Florence (placées comme nous l'avons dit, dans le palais italien) les ferronneries d'art de Sienne, l'argenterie et les objets en écaille de Naples, et surtout l'industrie spéciale et si remarquable de Florence, qui consiste dans la reproduction par la sculpture des plus merveilleux chefs-d'œuvre de l'art italien.

Les soieries de Milan sont d'autant mieux représentées dans le groupe XIII que, par un sentiment d'ambition nationale très louable, les fabricants de cette ville se sont constitués en un syndicat unique, qui a envoyé à l'Exposition ses étoffes les plus remarquables. Turin

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

avec ses velours célèbres, et plusieurs autres villes manufacturières avec des étoffes de coton très variées et très belles, complètent cette branche très importante de la production italienne.

Les fabricants de papier se sont groupés comme les fabricants de

M. Mantegazza,
Secrétaire général, délégué du Commissaire général.

soieries; résultat : une exposition très importante et très homogène dans le groupe XIV.

Nous en avons terminé avec la partie industrielle, dont nous n'avons tenu à donner, du reste, qu'une idée très succincte. Il nous reste à mentionner dans le groupe XVI l'organisation des Banques populaires, institution philanthropique qui s'est admirablement développée en Italie, où elle rend des services considérables, et où elle a servi de modèle à toutes les organisations similaires, et enfin le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

groupe XVIII où une place importante est occupée par les chantiers déjà cités plus haut.

Nous venons de mentionner, en parlant du Pavillon, la partie qui concerne l'enseignement. Dans le groupe II (Beaux-Arts) quatre salles sont réservées à l'Italie et renferment une sorte d'anthologie fort intéressante de la peinture et de la sculpture italienne contemporaines. N'ayant pas qualité pour formuler ici des jugements ou des appréciations, nous nous contenterons de signaler la présence de plusieurs toiles de Segantini, le génial interprète de la nature, mort tout récemment, et dont les œuvres, après avoir été très discutées au début, sont aujourd'hui entourées de l'admiration du monde entier. A côté de ce maître dont les œuvres honorent à jamais la peinture italienne, un autre éminent artiste, Michetti, a envoyé deux toiles de grandes dimensions dont les sujets sont empruntés à la vie dans les Abruzzes; citons encore les envois de deux artistes justement estimés en France, M. Boldini et Mme Romani, et ceux de MM. Fragiacomo, Tito et Grosso, également très remarquables.

Dans la sculpture, Monteverde, qui obtint le premier prix à Paris en 1878 avec sa statue de *Jenner*, Vela, le célèbre auteur du *Napoléon mourant*, qui est à Versailles, Gemito et Gallori, représentent magistralement l'art italien. Il faut citer aussi le groupe de Biondi, intitulé *Décadence*, et qui fera sensation par son caractère et par ses proportions.

Malgré leur dissémination, tous les éléments de l'Exposition italienne ont entre eux des points de liaison très caractéristiques : leur perfection, leur originalité, et souvent leur richesse. Comme on les trouve dans chaque groupe et pour ainsi dire à chaque pas revêtus des mêmes particularités, l'impression qui s'en dégage a quelque chose d'imposant et de captivant qui ne manquera pas d'être très profitable à l'ensemble de l'Exposition italienne.

L. E.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

MEXIQUE

La République du Mexique

A l'Exposition Universelle de 1900.

Après de longues et douloureuses années de discussions politiques, de troubles et de révoltes, après avoir connu les tristesses de la guerre et de l'invasion, le Mexique a su mettre à profit la liberté et la paix conquises à force d'héroïsme par les défenseurs de son indépendance.

L'œuvre accomplie depuis vingt ans dans ce pays mérite l'admiration des peuples civilisés. On pourrait la donner comme un éloquent et vibrant exemple de ce que peuvent le patriotisme et l'énergie d'un gouvernement capable d'organiser les ressources du commerce et de l'industrie après avoir fait triompher celles de la guerre.

On peut affirmer en effet que la prospérité du Mexique est née de l'élan unanime de toutes les forces vives de la nation, habilement dirigées et protégées par un gouvernement plein de sollicitude et de prévoyante initiative.

L'industrie et le commerce du Mexique, ainsi que les institutions nationales, sont en quelque sorte résumés dans le palais édifié par

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la République à deux pas du pont de l'Alma, sur le quai d'Orsay. Toute l'Exposition du pays est réunie là, dans un cercle étroit encore malgré son ampleur relative, mais suffisant néanmoins pour qu'on ait pu y placer tout ce qui peut instruire le passant sur l'œuvre des vingt dernières années. — C'est une forte, vigoureuse et éloquente leçon de choses. Le développement des chemins de fer, des ports et de toutes les communications intérieures a suivi une marche rationnelle et sûre qui impressionne, parce qu'elle révèle une force et une volonté allant droit au but. Ce développement a entraîné celui de l'agriculture et des mines. Peu à peu, l'industrie est venue à son tour offrir des ressources variées à la richesse nationale ; puis, les arts, les sciences, l'enseignement ont préparé au pays des gloires nouvelles et des générations ardemment tournées vers l'avenir.

L'Exposition du quai d'Orsay ne dit pas tout cela. L'activité industrielle est telle, dans ce pays où les moyens de production sont encore incomplets, que ceux-là mêmes qui auraient pu nous fournir les plus beaux sujets d'admiration se sont abstenus, afin de ne pas sacrifier à une ambition et à un orgueil d'ailleurs légitimes le temps qui pouvait être employé à des travaux effectifs. Il y a donc des lacunes dans l'Exposition du Mexique. Malgré cela, l'impression est vraiment imposante et même grandiose.

Pour en donner une idée, nous allons examiner cette Exposition groupe par groupe et en quelque sorte objet par objet. On nous permettra toutefois de faire précéder cette étude sommaire de quelques lignes sur la personnalité du patriote héroïque et du grand homme d'État qu'est l'éminent président de la République du Mexique, le général Porfirio Diaz, à la sage administration duquel sont dus en grande partie les magnifiques résultats que nous résumerons plus loin.

LE GÉNÉRAL PORFIRIO DIAZ

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MEXIQUE

Porfirio Diaz est né à Oaxaca, le 15 septembre 1830. On a souvent remarqué, depuis qu'il s'est rendu populaire par tant d'actes de bravoure ou de sagesse, la coïncidence qui fait concorder le jour

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le général Porfirio Diaz,
Président de la République du Mexique.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

anniversaire de sa naissance avec celui de l'indépendance mexicaine, proclamée en 1810 par le curé Hidalgo, pendant la nuit du 15 septembre. Ceux qui aiment à voir quelque chose de mystérieux dans la destinée des hommes illustres n'ont pas manqué de trouver là une sorte d'avertissement donné par la Providence. Quoi qu'il en soit, aussitôt après avoir terminé ses études de droit, Diaz commença à donner raison à ces prévisions en abandonnant le barreau pour embrasser la cause libérale, qu'il devait contribuer si vaillamment à faire triompher.

Nommé d'abord sous-préfet d'Ixtlan (aujourd'hui Villa-Juarez), il organisa la garde nationale de cette ville, dont les habitants avaient été considérés jusqu'alors comme impropres à ce service. C'est à la tête de cette petite troupe qu'il commença sa carrière d'officier en contribuant à rétablir l'ordre à Oaxaca, où le général Garcia venait de se révolter. Nommé peu de temps après capitaine d'une compagnie de la garde nationale à Oaxaca, il n'hésita pas à sacrifier sa situation de sous-préfet, beaucoup plus brillante, et commença à guerroyer, sous les ordres du général Don Ignacio Mejia, contre les factions révoltées de Cobos.

En 1858, il était gouverneur et commandant général de la province de Tehuantepec, qu'il réussit à pacifier. Mais il n'y eut que peu de répits dans cette carrière dont nous ne retraçons que les principales étapes. La ville, assiégée de nouveau par le général Alarcon, sous-ordre de Cobos, possédait d'importants approvisionnements d'armes et de munitions. Diaz réussit à les sortir pendant la nuit et à les embarquer à Acapulco. Puis il bat son adversaire à la hacienda de San-Luis et s'empare de dix-huit canons.

Devenu colonel à la suite de ce fait d'armes, il contribue au triomphe des troupes libérales commandées par Gonzalès Ortega. Le gouvernement constitutionnel rentre alors dans la capitale de la République, et Diaz regagne sa ville natale, où il apprend en arrivant qu'il vient d'être nommé député (1861).

C'est à cette époque que se place la période la plus mouvementée de la carrière de notre héros. Nommé général, sur la proposition du libérateur Ortega, Diaz est bientôt désigné pour s'opposer au passage des troupes européennes, soutient le siège de Puebla (1863) et vient renforcer la défense d'Oaxaca. Lorsque cette ville, écrasée par le nombre, dut céder, le 5 mars 1865, Diaz fut envoyé comme prisonnier de guerre à Puebla; mais le 20 septembre suivant il s'évadait dans des conditions dramatiques, au

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

mépris des plus grands dangers, et s'occupait aussitôt de reprendre son rôle dans l'œuvre libératrice. Après avoir défait l'ennemi à plusieurs reprises et réussi à pacifier le nord de l'État de Guerrero, il réorganisa ses troupes, encouragées par son exemple, et commença la longue et pénible campagne du sud de Puebla. Cette campagne devait aboutir à la reprise de Oaxaca par les troupes républicaines, le 31 octobre 1866. Le 18 du même mois, Diaz avait conquis le titre de « Héros de la Carbonera » en s'emparant des troupes et des armes du colonel Hotzer, venu au secours d'Oaxaca assiégée par les républicains. Dans le combat, plus de 700 prisonniers européens, ainsi que 800 carabines et une batterie de canons rayés tombèrent entre les mains de Diaz.

Nous devons glisser sur de nombreux épisodes non moins glorieux. Après avoir réduit à néant l'armée de Marquez, Porfirio Diaz commença le siège de Mexico, qui, comme on le sait, se rendit à discrétion le 20 juin 1867. Il n'y eut ni troubles ni pillage, la discipline la plus rigoureuse fut observée et les sentiments d'honneur du général Diaz surent imposer silence à la rancune et aux représailles de sa vaillante armée.

Son œuvre de soldat étant achevée, Porfirio Diaz se retira dans une modeste propriété qu'il possédait dans l'Etat de Oaxaca et s'y consacra pendant deux ans à la culture, avec une simplicité qui rend encore plus admirable la vie de ce héros.

Les suffrages de ses compatriotes allèrent le chercher dans sa retraite et, de 1876 à 1880, il occupa une première fois les hautes fonctions de Président de la République mexicaine pendant une période constitutionnelle de quatre années. Le général Don Manuel Gonzalès lui succéda pendant la période suivante, mais, depuis, Porfirio Diaz a été réélu successivement à quatre reprises, ce qui lui a permis de continuer sans interruption une œuvre de réorganisation et de prospérité dont les résultats ont été heureux pour la grandeur et la richesse de la nation mexicaine.

Le général Porfirio Diaz est l'idole du peuple mexicain et toutes les classes de la société lui vouent une sympathie où il n'y a pas moins d'admiration que de reconnaissance. C'est que Porfirio Diaz, après avoir sauvé l'indépendance de son pays, a su lui donner une politique de liberté et de progrès qui en a développé toutes les ressources dans des conditions extraordinaires. A côté de son crédit économique enviable, le Mexique jouit aujourd'hui du crédit moral qu'on accorde aux grandes nations, à celles qui ont su conquérir leur

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

place dans le monde, après l'avoir conquise dans l'histoire. Il le doit à son libérateur et à son Président, le général Porfirio Diaz.

LA COMMISSION DU MEXIQUE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Le Gouvernement a désigné pour le représenter en qualité de Commissaire général à l'Exposition M. Sébastian B. de Mier, ministre du Mexique à Londres. Le commissaire général adjoint est M. A. M. Anza, qui est en même temps l'architecte du Palais mexicain.

Adjoints au Commissaire général : M. Ramon Fernandez, consul du Mexique à Marseille et M. Garcia Torrès, attaché d'ambassade. M. Albert Hans, ainsi que M. Bernardo de Mier, ont collaboré à l'organisation au point de vue administratif.

L'éminent Commissaire général, M. Sébastian B. de Mier, diplomate brillant et des plus sympathiques, est très répandu dans la société parisienne, à laquelle il est mêlé depuis de longues années, autant par ses goûts personnels que par les hautes fonctions qu'il exerce. Très éclairé, très ouvert aux idées nouvelles, très artiste, il a su donner à l'Exposition du Mexique la tournure attrayante et très caractéristique d'une manifestation bien plus pittoresque qu'officielle, sans rien sacrifier du côté sérieux qui a été et qui sera sa raison d'être.

Son dévoué collaborateur, M. A. M. Anza, l'a secondé en cela avec un grand zèle.

Nous n'avons pas à décrire longuement le pavillon mexicain, dont la photographie reproduite plus loin peut donner une idée. L'aspect en est imposant et d'un grand effet, obtenu avec une sobriété de moyens qui s'éloigne résolument de ce que nous appellerions volontiers le « Style Exposition ».

Entièrement construit en bois, ce palais est conçu intérieurement et extérieurement dans le style néo-grec, soutenu dans toutes les parties de l'édifice avec une homogénéité qui semble originale, comparée au délire de couleurs et de styles bigarrés qu'on trouve en ce moment sur les bords de la Seine. Du côté du fleuve, une loggia somptueuse étend ses colonnades et ses balcons sur toute la lon-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

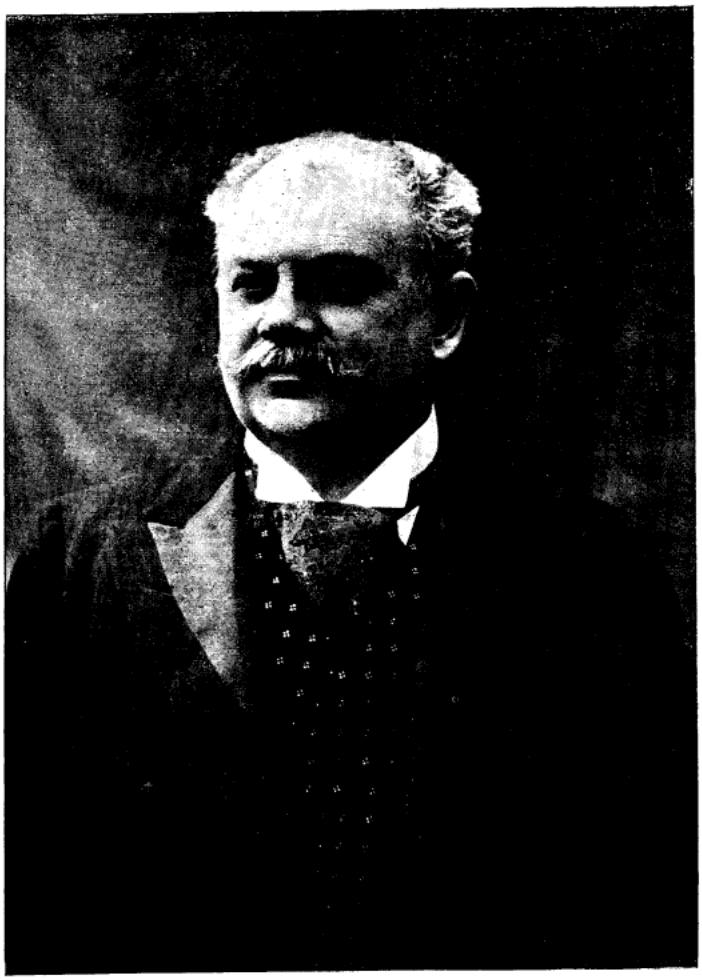

M. Sébastian B. de Mier,
Ministre du Mexique à Londres,
Commissaire général du Mexique à l'Exposition universelle.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

gueur du palais. La façade opposée présente un perron majestueux orné de statues en marbre et par lequel on accède à l'intérieur.

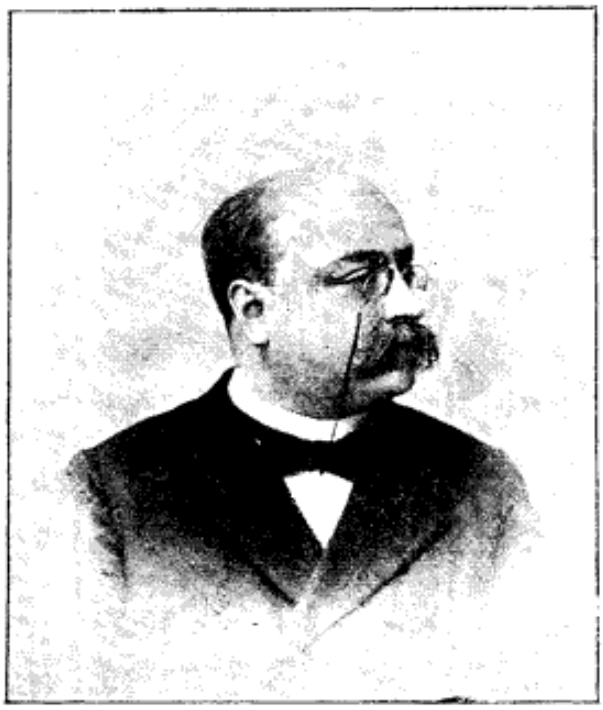

M. Gustavo Baz,
Chargé d'affaires du Mexique,
Membre honoraire de la Commission.

Admirablement compris en vue de son application spéciale, le palais offre intérieurement l'aspect d'un immense rectangle terminé par deux hexaèdres dont l'un abrite un escalier monumental, l'autre étant affecté au Salon des Beaux-Arts. L'escalier conduit à une large galerie établie en porte-à-faux sur tout le pourtour de l'intérieur, et dont l'extrémité opposée à l'escalier se termine par un balcon spacieux qui domine le salon des Beaux-Arts déjà cité.

Des niches cintrées, garnies de belles vitrines, se succèdent sans interruption sur toute l'étendue de la galerie. De même, au rez-de-chaussée, des emplacements analogues, mais plus spacieux, sont encore occupés par des vitrines.

L'architecte avait ici à lutter contre une double difficulté : la place rigoureusement mesurée et l'accumulation des objets divers faisant de l'intérieur du palais une véritable exposition encyclopédique réunissant toutes les branches de l'activité humaine, et par conséquent susceptible d'effrayer par ses proportions.

M. A. M. Anza a réussi à satisfaire aux nécessités pratiques de l'Exposition, tout en donnant à celle-ci une physionomie parfaitement harmonieuse et même attirante.

A peine, en effet, a-t-on franchi les portes, qu'on se trouve au milieu d'un hall immense (60 mètres de long sur 23 mètres de large) d'où l'on peut, en regardant simplement autour de soi, embrasser en quelques instants l'ensemble de l'Exposition mexicaine.

D'un côté, le Salon en hémicycle sollicite le visiteur par sa décoration somptueuse, de l'autre, l'escalier majestueux l'entraîne vers

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les trésors variés de la science et de l'industrie. Le jour distribué à profusion par le vitrage du hall assure à l'éclairage diurne une régularité qu'on ne saurait atteindre autrement et qui contribue encore à la réalisation de l'objectif général. L'Exposition mexicaine, on peut le dire, va au visiteur presque autant que le visiteur va à elle.

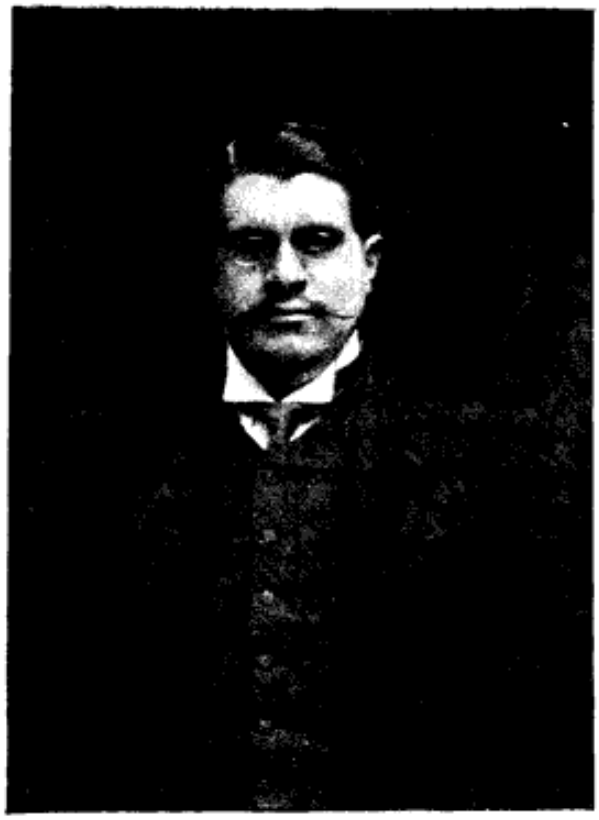

M. Ramon Fernandez,
Consul du Mexique à Marseille,
Adjoint au Commissaire général.

Ce résultat fait le plus grand honneur à l'éminent architecte et Commissaire général adjoint, dont l'œuvre se classe incontestablement parmi les meilleurs travaux de l'Exposition.

Tel est le cadre. Jetons maintenant un coup d'œil méthodique sur ce qu'il renferme.

Cette partie de l'Exposition mexicaine a été organisée par M. F. Ferrari-Perez, professeur de technologie à l'École d'agriculture de Mexico et chef de section à la Commission géographique du Gouvernement, dont les travaux cartographiques sont universellement réputés.

M. F. Ferrari-Perez s'était déjà occupé des mêmes groupes en 1889; il a depuis représenté les sciences, les lettres et l'enseignement mexicains aux expositions de Chicago et d'Atlanta.

Les documents, statistiques et photographies exposés montrent les grands sacrifices consentis par le Gouvernement en faveur de l'instruction primaire et supérieure. Comme en France, l'instruction primaire est obligatoire et gratuite au Mexique, et la loi se montre rigoureuse envers les parents ou chefs d'industrie qui négligent d'envoyer aux écoles les enfants âgés de six à douze ans.

Des écoles spéciales sont affectées aux jeunes Indiens, et le Gouvernement votait encore récemment un crédit d'un million de piastres pour l'édification de nouveaux bâtiments scolaires.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Mexico possède des établissements universitaires de premier ordre : Écoles de droit, de médecine et de pharmacie, Écoles normales d'instituteurs des deux sexes, etc., ainsi qu'une École des beaux-arts. Dans plusieurs villes, on trouve également des Écoles d'arts et métiers qui fournissent désormais aux chemins de fer et aux travaux publics une grande partie du personnel technique qu'on était naguère encore obligé de demander à l'étranger.

Ajoutons que l'Exposition des Beaux-Arts comprendra plusieurs envois de jeunes artistes appartenant à la colonie mexicaine de Paris. Le Gouvernement vote annuellement des crédits pour l'entretien à Paris et à Rome d'une centaine de jeunes gens se destinant à la carrière artistique et présentant des aptitudes sérieuses.

M. Manuel Garcia-Torres,
Attaché à la légation du Mexique en France,
adjoint au Commissaire général.

La Presse et la Librairie sont également très développées au Mexique. On compte dans la capitale et dans les grandes villes de nombreux journaux à cinq centimes qui rivalisent d'importance avec nos feuilles européennes.

Avant de quitter la partie de l'Exposition organisée par M. F. Ferrari-Perez, disons qu'il a également été chargé de la section rétrospective, dans laquelle on trouvera réunis sous une forme attrayante, une foule de documents concernant l'histoire politique et sociale du Mexique.

M. Luis Salazar, ingénieur civil, chef du Département des travaux maritimes à Mexico, a été chargé de présenter à l'Exposition un résumé des grands travaux publics accomplis en ces dernières années au Mexique.

Les chemins de fer et les ports, pour ne citer que deux exem-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ples, ont reçu tant de progrès et d'améliorations depuis dix ans, comme on peut se rendre compte par ce qui suit :

Depuis 1889, en effet, les chemins de fer mexicains ont vu leur importance augmentée par la création de nombreux réseaux nouveaux, et une ligne interocéanique est entrée en voie de réalisation.

Cette ligne, qui appartient à l'État, reliera Coatzacoalcos et Santa-Cruz offrant ainsi aux transports internationaux des facilités remarquables et destinées à développer, dans une large mesure, les relations commerciales avec le Japon et la Chine.

M. F. Ferrari-Perez,
Chef des groupes I, II, III et XVII.

La création du port de Mazatlan, qui donnera toute sa valeur à une autre ligne interocéanique, pourra être considérée comme une des plus grandes entreprises de ce temps, par les difficultés à vaincre autant que par les services qu'on en attend. Actuellement les plans sont dressés et les travaux sont commencés depuis quelques mois.

Le port de Vera-Cruz, qui compte aujourd'hui parmi les meilleurs et les plus importants au Mexique, est l'œuvre du Gouvernement, qui l'a amené à son état actuel en moins de dix ans. Le port de Tampico, pour lequel on a dû établir deux immenses jetées parallèles s'avançant jusqu'à quatre kilomètres dans la mer, et qui a coûté plus de deux millions de dollars, est un autre exemple du développement dont nous parlions plus haut.

Le Gouvernement a également fixé son attention d'une façon spéciale sur l'éclairage des côtes, qui dépend, au point de vue administratif, du Ministère des Communications et Travaux publics. On verra à l'Exposition les appareils de deux phares en construction au cap Lucas et dans l'arrecife de Madagascar dans le Pacifique.

On remarquera aussi les travaux de la Commission hydrographique des États-Unis mexicains, qui a pour mission d'étudier l'état

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des côtes, les ports, les fleuves, etc., en vue de l'utilisationgénérale des cours d'eaux, tant pour la navigation que pour la force motrice, l'alimentation des villes, etc.

Une autre entreprise qui fait honneur au génie civil mexicain est l'assainissement général de Mexico, aujourd'hui en voie de réalisation par la création des égouts, le desséchement des marais et l'établissement de services d'hygiène qu'envieraient bon nombre de grandes villes.

Mexico possèdera bientôt un Palais du Congrès remarquable par son importance autant que par les conditions qui ont présidé à sa construction. Mis au concours, le projet réunit soixante-dix concurrents parmi lesquels sept furent primés. Le Gouvernement a fait établir un plan définitif en empruntant à chacun de ces sept projets ceux de ses avantages qui ont paru intéressants, et l'édifice commence actuellement à sortir de terre.

Enfin, il faut signaler ici l'Exposition de l'Administration des Postes et Télégraphes, dont les progrès énormes ont répondu au développement incessant du commerce et de l'industrie.

Les tarifs ont été unifiés et réduits dans des proportions étonnantes. Les lettres circulent à l'intérieur dans des conditions de rapidité et de régularité très satisfaisantes, moyennant une taxe invariable de 0,25. L'ancien tarif, basé sur les distances à parcourir, était loin de présenter la même économie.

Avec l'étranger et notamment avec l'Europe, les relations postales sont assurées au moyen de deux bateaux spéciaux fonctionnant avec la plus parfaite régularité. L'envoi des valeurs, chargements et lettres recommandées a été facilité. Tous les bureaux s'occupent aujourd'hui de ce genre de correspondance, et la mesure donne d'excellents résultats. D'importants immeubles ont été construits dans les grandes villes pour les Postes et Télégraphes. Ceux de Mexico, Vera-Cruz, Puebla, sont à mentionner tout particulièrement.

* * *

Le développement de la vie industrielle et les grands travaux entrepris au Mexique ont donné naissance à la création d'importantes maisons de constructions mécaniques. Toutefois, cette branche de l'industrie mexicaine, qui n'arrive pas à répondre aux demandes de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

plus en plus considérables qui lui sont faites, a dû renoncer, pour cette raison même, à prendre part à l'Exposition. Il convient de signaler néanmoins, parmi les rares exposants de cette classe, M. Francisco Arevalo, dont les nouveaux compresseurs d'air paraissent appelés à un brillant avenir, notamment dans leur application aux appareils de sûreté des chemins de fer.

A propos des travaux publics, il faut aussi mentionner la Compagnie Mexicaine de chaux hydrauliques, ciments et matériaux de constructions, qui rend de grands services aux entrepreneurs en leur fournissant avec de sérieux avantages tous les matériaux dont ils ont besoin.

M. Luis Salazar,
Chef des groupes IV et VI.

AGRICULTURE, HORTICULTURE, PRODUITS ALIMENTAIRES.

L'Exposition agricole et alimentaire du Mexique a été organisée par M. José C. Segura, ingénieur agronome et directeur de l'École d'agriculture de Mexico.

Cette École, fondée en 1854 par le ministre Joaquin Velasquez de Léon, forme des ingénieurs agronomes, des médecins vétérinaires, des directeurs d'exploitations agricoles, etc. On peut la considérer comme un des principaux facteurs du développement agricole au Mexique.

Elle a envoyé à l'Exposition un grand nombre de documents et d'échantillons présentant un intérêt d'autant plus vif que la production agricole du Mexique est aussi riche que variée.

Toutes les sortes de céréales, le maïs, le blé, l'orge, notamment, y sont cultivées avec succès. Le Mexique exporte aussi des pois

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

chiches, du riz, du cacao, du café, et une grande quantité de fruits. La vanille y est l'objet d'une culture rationnelle et très favorisée par le climat. Il en est de même de la canne à sucre. Les vignes n'ont eu que peu à souffrir du phylloxera, et les vins de certaines régions, notamment ceux de Parras, Coahuila, continuent à jouir d'une juste réputation.

A côté de ces vins et du *pulque*, boisson nationale du Mexique, fabriquée avec le suc de l'agave, et dont on ne consomme pas moins de 3.114.000 hectolitres par an, la bière tend à entrer de plus en plus dans la consommation.

M. José C. Segura.
Chef des groupes VII, VIII et X.

Plusieurs brasseries se sont établies en ces dernières années en différents points du Mexique, et se sont développées rapidement. Le principe adopté pour la fabrication est celui dénommé « à fermentation basse ».

Les distilleries d'alcools, déjà nombreuses, ont amélioré leur production dans des conditions remarquables, grâce à l'introduction de nouveaux procédés et de matériel perfectionné. Un grand avenir est ouvert à la distillerie et à la fabrication des liqueurs en général par l'abondance des fruits de toutes sortes et des végétaux alcooligènes.

L'exposition alimentaire réunit des pâtes de fruit, des confitures, conserves, du chocolat, etc.

Il ressort clairement de ce qui précède que d'importantes ressources sont offertes en ce pays, non seulement aux bras, mais aux capitaux, qui trouveront là-bas d'excellents et fructueux emplois.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

MINES ET MÉTALLURGIE

GROUPE XI

Cette partie de l'Exposition mexicaine a tout le caractère d'une véritable révélation. Depuis que l'industrie locale a commencé à leur fournir le matériel qu'elles devaient autrefois faire venir à grands frais des États-Unis ou de l'Europe, toutes les branches de l'exploitation minière se sont multipliées et développées d'une façon extraordinaire.

M. Carlos Sellerier, ingénieur des mines et chef du groupe XI à l'Exposition, nous a mis sous les yeux des chiffres qui résument bien mieux que toutes les phrases que nous pourrions écrire ici, les progrès accomplis en moins de dix ans.

Voici d'abord les chiffres composés de la production minière en 1893 et en 1898 :

ANNÉES FISCALES.	MINÉRAIS MÉTALLIQUES.	MINÉRAIS NON MÉTALLIQUES.	TOTAUX.
	piastres (pesos).	piastres (pesos).	piastres (pesos).
1893-1894.....	33.200.000	10.000.010	43.200.000
1898-1899.....	123.200.000	25.700.000	148.900.000

Dans les chiffres cités plus haut, le cuivre entrait en 1898-99 pour 16.000 tonnes, le plomb pour 81.000 tonnes, l'argent pour 1.780.000 kil. et l'or pour 16,600 kilos.

La baisse de l'argent, qui aurait pu se traduire par de graves inconvénients économiques, n'a fait que donner un grand développement aux autres branches de l'industrie minière et notamment à l'exploitation des mines d'or, de cuivre, d'antimoine, de charbon minéral, etc.

Les nombreux échantillons exposés donneront une idée de la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

variété des produits extraits du sol mexicain. Parmi les minéraux non métalliques, il convient de mettre à part les onyx nouvellement découverts et qui seront sans doute l'objet d'une exploitation considérable. Afin de donner une idée des applications innombrables de cette nouvelle pierre délicatement colorée, dont les tons ne sont ni moins riches ni moins variés que ceux de l'agate, M. Sellerier expose des objets de différentes catégories fabriqués avec les onyx mexicains: vases, colonnes, pièces décoratives, etc. On remarquera également un énorme bloc mesurant 3 mètres de long, la plus grosse pièce d'onyx jamais extraite du sol mexicain.

Ces différents exemples montrent tout le parti qu'offre cette matière pour la décoration et l'ornementation des habitations et du mobilier.

L'exploitation des mines de charbon de terre, qu'on a longtemps refusé de prendre au sérieux dans ce pays, fournit aujourd'hui une production qui semble appelée à se développer encore et à répondre, du moins pour une notable partie, aux besoins de l'industrie locale. Le coke naturel et l'anthracite, s'ajoutant à cette production, contribueront à donner ce résultat.

Dans un autre ordre d'idées, l'antimoine commence à être extrait du sol en assez grandes quantités pour qu'on puisse en exporter chaque année pour un chiffre relativement élevé.

Enfin les opales mexicaines, qui trouvent tant d'emplois dans la bijouterie, sont comparables aux opales hongroises, et quelques commerçants des États-Unis ne se font pas faute de vendre les unes pour les autres.

A côté de l'exposition minière officielle, les principales compagnies mexicaines, notamment celles de Real del Monte, du Boleo, de Penoles, de Sauceda, sont représentées par un choix d'échantillons qui ne saurait manquer d'attirer l'attention des intéressés.

Les usines métallurgiques récemment établies au Mexique peuvent figurer parmi les plus importantes du monde entier.

DÉCORATION ET MOBILIER, FILS, TISSUS, VÊTEMENTS

GROUPES XII ET XIII

Le point le plus caractéristique de ces deux groupes est celui qui est affecté à l'industrie du coton. Favorisées par la production locale.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

qui met une matière première de qualité supérieure à leur disposition immédiate, d'importantes manufactures se sont créées à Orizaba (Vera-Cruz) et dans la province de Puebla, transformant le coton en étoffes de toute nature, suivant les procédés adoptés en Europe et aux États-Unis.

On trouvera à l'Exposition des tissus de coton blancs, écrus et imprimés qui rivalisent avec ceux de nos meilleures manufactures.

L'industrie lainière est moins développée par suite des difficultés rencontrées dans l'élevage des moutons. Néanmoins, la production suffit pour alimenter plusieurs fabriques de casimirs, draps, étoffes pour tapisseries, tapis, etc...

Les autres industries textiles sont également représentées d'une façon intéressante, notamment en ce qui concerne le *jute*, l'*ixtle*, chanvre mexicain, et les fibres employées pour la sparterie, les *hamacs*, l'emballage, la fabrication des cordages, etc.

Ajoutons que l'industrie de la soie ne tardera pas à se placer honorablement auprès de celles du coton et du jute.

M. Carlos Sellerier,
Chef du groupe XI.

On remarquera, d'autre part, les curieux et magnifiques costumes nationaux, d'un prix très élevé, auprès des vêtements « à l'européenne » aujourd'hui généralement adoptés.

Il faut encore signaler, dans le groupe XII, la céramique, la verrerie, la mosaïque et, dans le groupe XII, de jolis travaux de broderies et dentelles qui font honneur au talent des ouvrières mexicaines.

Ces deux groupes ont été organisés sous la direction de M. Eduardo E. Zarate, procureur général militaire, déjà chargé de missions analogues aux Expositions de la Nouvelle-Orléans en 1883 et de Paris en 1889.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
INDUSTRIES DIVERSES

GROUPES XIV ET XV

Si l'on considère que l'agriculture, l'horticulture et la flore du Mexique réunissent à peu près tous les éléments de l'industrie chimique en général, et si, d'autre part, on remarque que chaque industrie, pour ainsi dire, fait appel à une classe quelconque de produits chimiques, on ne sera pas choqué d'avoir une notion exacte de l'avenir réservé aux industries chimiques qui s'établiront au Mexique.

Le Gouvernement a eu une notion si exacte de cet avenir qu'il multiplie les efforts pour encourager la création de ce genre d'industrie. On trouvera à l'Exposition des documents particulièrement éloquents à ce point de vue : d'un côté, la production en matières premières; en second lieu, la production actuelle en produits chimiques; en troisième lieu, la quantité de produits chimiques actuellement importés de l'étranger.

M. Florès, député, professeur à l'École normale de Mexico, et son collaborateur M. Francisco Rio de la Loza, docteur en pharmacie et professeur de chimie générale, ont fait de cette partie de l'Exposition une leçon de choses des plus attrayantes, dont nous ne pouvons malheureusement mentionner que quelques particularités.

Voici d'abord la pharmacopée spéciale au Mexique, basée en grande partie sur l'emploi des plantes. Un certain nombre de ces remèdes végétaux sont appliqués depuis des siècles par les Indiens; ils ont été analysés, étudiés, dosés scientifiquement à l'Institut médical de Mexico et forment désormais la base d'une médication particulièrement efficace et essentiellement nationale.

Signalons à titre d'exemple la substitution complète du *Casimirosa Edulis* au *Chloral*.

La fabrication du papier, la tannerie, la corroirie, la parfumerie, dont le développement s'augmentera au fur et à mesure de la production des agents chimiques qu'elles emploient, sont déjà en pleine prospérité.

Nous ne parlerons que pour mémoire des tabacs mexicains, dont la qualité est comparable, sinon supérieure, à celle des meilleures marques de Cuba. Du reste, les visiteurs en jugeront grâce à la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

manufacture de M. Ernest Pujibet, « El buen tono », qui a installé un débit, avec des cigarières travaillant sur place, dans le hall du Mexique.

La maison Gabarrot a exposé ses produits dans une originale vitrine construite en feuilles de tabac.

L'industrie des allumettes, portée au Mexique à un très haut degré de perfection, n'est malheureusement représentée, par suite des mesures administratives, que par les spécimens d'une seule manufacture, celle de M. Mœbius.

Dans le groupe des industries diverses figurent de curieux objets en filigrane d'argent, très différents des productions analogues de l'Espagne, ainsi que des travaux de brosserie et vannerie qui méritent d'être cités ici.

M. Eduardo Zarate.
Chef des groupes XII et XIII.

FORÊTS, CHASSE PÊCHE ET HYGIÈNE

GROUPES IX ET XVI

M. le docteur José Ranurez, secrétaire général du Conseil de salubrité, et précédemment collaborateur des expositions de la Nouvelle-Orléans (1884), de Chicago (1892) et de Paris (1889) a été chargé d'organiser ces deux importantes parties de l'Exposition mexicaine.

Étant donnée la richesse forestière du Mexique, on pouvait s'attendre à une réunion très intéressante de documents et d'échantillons. Disons tout de suite que cet espoir est réalisé de la façon la plus complète et la plus instructive par la présentation de tous les échantillons en coupe transversale, tangentielle et verticale, de façon à donner exactement tous les aspects du bois. Comme cela avait déjà été fait pour l'Exposition de Chicago, les dimensions données correspondent aux conventions internationales.

On trouvera là, à côté des essences les plus communément impor-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tées en Europe, comme l'acajou, le campêche, etc., une collection très complète et très documentée sur l'arboriculture mexicaine.

Les organisateurs y ont joint un herbier également très remarquable et qui témoigne des grands progrès accomplis dans la classification des innombrables espèces végétales du pays.

Le ministère de Fornento se fait tout particulièrement remarquer par le concours apporté au développement de cette partie de la science nationale.

On remarquera la remarquable collection de gommes-résines provenant de différentes espèces végétales, et surtout la série des *caoutchoucs* et des *chiclés,* objets d'un important commerce d'exportation.

Comme complément de ce groupe, mentionnons encore une jolie collection de dépouilles d'oiseaux, de cornes, d'écailles, ainsi que des pelleteries provenant de la faune du pays : lions et tigres du Mexique, ours, pumas, jaguars, etc.

Dans le groupe XVI, le Mexique se présente avec une œuvre imposante d'hygiène et de salubrité publiques. Le Conseil de salubrité, établi dans la capitale, et dont M. le docteur José Ranurez est le secrétaire général, a organisé, dirigé et mené à bien dans ces dernières années des travaux qui lui font honneur.

Au premier rang, vient l'assainissement de la ville de Mexico, assuré par l'achèvement du canal de 40 kilomètres qui permet de dégager les grands lacs intérieurs des détritus de la ville et de l'eau des crues, cause de fréquentes inondations. Un remarquable réseau d'égouts, l'application générale du système du tout-à-l'égout, le dessèchement des marais ont complètement assaini la ville de Mexico, si défectueusement située.

L'État mexicain a, d'ailleurs, établi une législation sanitaire en concordance avec la convention internationale de Dresde, pour la prévention des maladies épidémiques, et il n'est pas douteux que toutes ces intelligentes mesures contribueront à diminuer la mortalité dans des proportions considérables et à rendre les quelques endroits insalubres du Mexique absolument inoffensifs pour les Européens qui ont tant à faire dans ce riche pays.

A Mexico encore, a été construit un immense hôpital général comprenant vingt pavillons avec toutes leurs dépendances : laboratoires, sanatoria, salles d'opérations, asile d'aliénés, etc. L'Ecole de médecine et de pharmacie, réunie à cet hôpital, assure ainsi aux malades des soins éclairés et consciencieux, et trouve dans leur traitement des observations pratiques de la plus haute utilité.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Enfin, et ce n'est pas ce qui fait le moins d'honneur à la nation mexicaine, un Institut établi exactement sur le modèle de l'Institut Pasteur, et fonctionnant avec les mêmes services et dans le même but, a été créé depuis à Mexico.

Tous ces grands progrès et toutes ces utiles créations sont repré-

M. le docteur Manuel Flores,
Chef des groupes XIV et XV.

sentés dans le pavillon du Mexique par des statistiques, des graphiques et des photographies dont la perfection égale la clarté et le caractère instructif. L'impression générale est que, à ce point de vue comme aux autres, le Mexique est entré résolument dans la voie du progrès.

ARMÉES DE TERRE ET DE MER

GROUPE XVIII

M. Rodrigo Valdez, colonel du corps spécial d'état-major, a dirigé l'installation au Pavillon du Mexique d'une série de modèles parmi lesquels on remarque principalement :

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le nouveau fusil, système du colonel Montdragon, en usage dans l'armée mexicaine; des canons à tir rapide et canons de montagne, du même auteur, et des affûts divers, accompagnés de harnachements spéciaux.

L'École militaire a envoyé des travaux divers, rapports, photographies, etc.; l'État-Major y a joint des uniformes et modèles d'équipement qui ne manqueront pas d'attirer l'attention. Enfin le corps médical est représenté par plusieurs plans et vues d'hôpitaux militaires, modèles d'organisations intérieures, etc., qui montrent que le Gouvernement du Mexique a su améliorer et développer son organisation militaire en même temps qu'il mettait en valeur toutes les richesses de son sol et toutes les ressources de son industrie.

E. S.

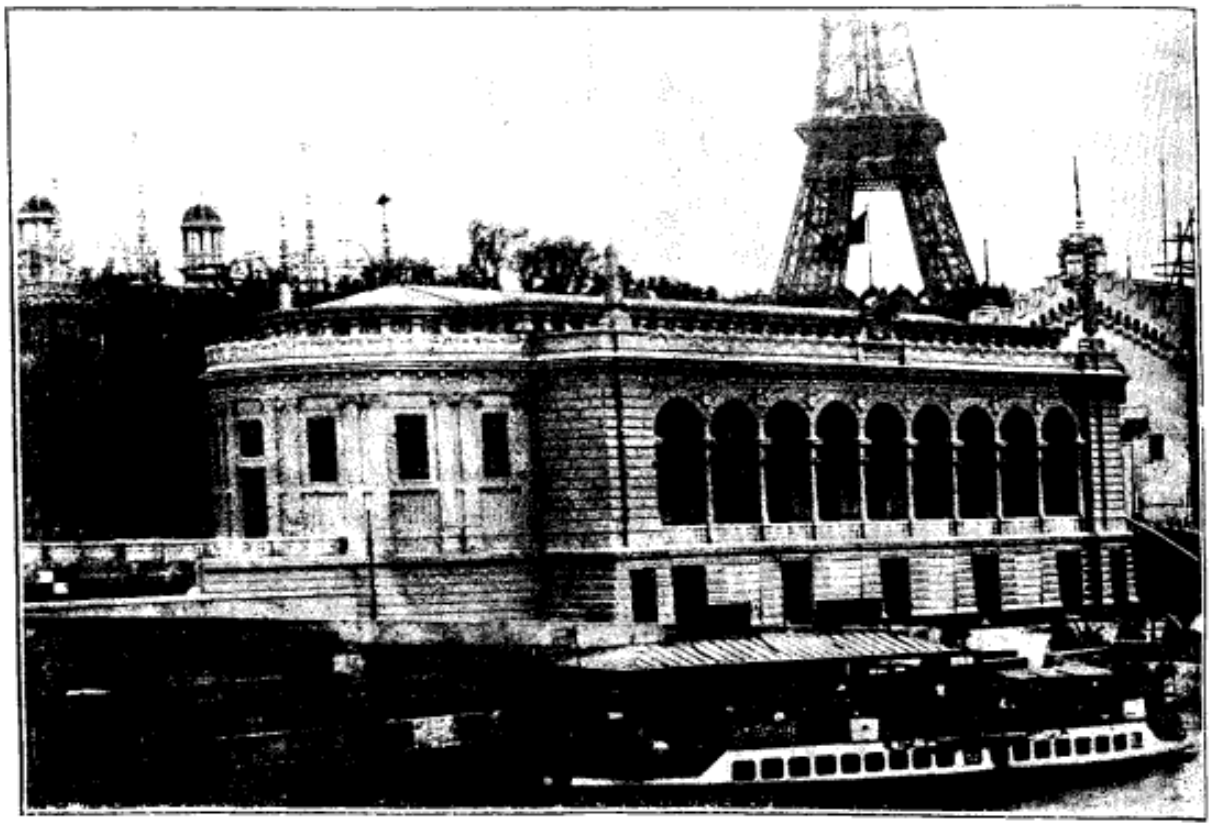

Le Pavillon du Mexique.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La Reine-mère des Pays-Bas.

Notice concernant les Pays-Bas et leurs colonies

A l'Exposition Universelle de 1900

Tous les peuples qui prennent part à l'Exposition ont tenu à donner, soit dans leurs pavillons, soit dans les différents groupes où leurs produits sont disséminés, la synthèse du caractère national et l'exposé sommaire des principes qui, chez eux, régissent l'instruction, les arts et le travail. Aucune nation n'a réussi à donner à cette impression forcément superficielle plus de relief que les Pays-Bas, et leur exposition se distingue parmi les plus intéressantes, non seulement parce qu'elle est avant tout une œuvre de science et de vulgarisation, non seulement parce qu'elle offre pour la première fois, aux yeux du monde civilisé, une réunion de documents archéologiques appelés à faire sensation, mais aussi parce qu'on y sent

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'œuvre d'une race exceptionnellement forte, merveilleusement douée pour l'étude, pour l'art et pour le travail, d'une race constamment penchée sur le côté sérieux des choses, et dirigée, encouragée, soutenue dans cette voie par la sollicitude admirable d'un Gouvernement auquel des liens indissolubles, parce qu'ils sont faits de sympathie et de patriotisme, la rattachent pour toujours.

Les Hollandais ont, en effet, cet avantage admirable sur les autres peuples que, chez eux, l'amour de la patrie a trouvé une personnification et en quelque sorte une réalisation tangible dans l'amour de la Reine. La Reine! Les Hollandais disent cela comme nous disons : la France! et peut-être avec une foi encore plus vibrante et plus émue, parce qu'elle s'adresse à un idéal qui est plus près d'eux, qui se mêle à leur vie, qui s'occupe de leurs intérêts et de leur grandeur et qui préside réellement à leurs destinées. Le culte de ce peuple pour sa charmante souveraine, culte si mérité et si juste, auquel la nation doit une grande partie de sa force et devra le plus beau de son avenir, est aussi un hommage de gratitude donné à la Reine-mère. Si les Hollandais ont l'immense bonheur de posséder une reine qui s'occupe en personne de toutes les affaires du gouvernement, et qui est assez instruite, assez clairvoyante, assez résolue pour s'en occuper avec des résultats merveilleux, ils n'ignorent pas qu'ils le doivent à l'admirable sollicitude de la noble princesse qui forma pour son peuple, par l'exemple et par le travail, la reine accomplie qu'est S. M. Wilhelmine.

Les qualités particulières du peuple néerlandais, puisées en grande partie dans la fermeté et dans la sagesse du Gouvernement, se révèlent, comme nous l'avons dit, d'une façon admirable, à l'Exposition de 1900. Si l'on établissait un parallèle entre ce que la Hollande nous montra lors de l'Exposition de 1878, ces vingt ans apparaîtraient comme la plus merveilleuse période de progrès qu'un peuple puisse inscrire dans son histoire. Il faut féliciter les organisateurs de l'Exposition d'avoir su synthétiser cette œuvre sous une forme attrayante et instructive, au profit du grand public, et nous souhaiterions, pour mieux faire ressortir leur mérite, de pouvoir donner une idée complète de la participation des Pays-Bas et de leur empire colonial à notre grande fête de progrès. Malheureusement, nous n'avons ici que la place de quelques considérations générales. Notre effort consistera donc à les rendre aussi substantielles que possible.

L'Exposition des Pays-Bas et de leurs colonies a été organisée sous la direction de M. le baron Michiels de Verduijnen, vice-président de la seconde Chambre des États généraux, Président de la Commission Royale et Commissaire général du Gouvernement. Elle comprend une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

S. M. Wilhelmine,
Reine des Pays-Bas.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

partie scientifique et industrielle réunissant plus de 600 exposants, dont les produits figurent dans leurs groupes respectifs, et une partie purement coloniale, comprenant un groupe de trois constructions érigées sur la terrasse du Trocadéro.

Cette partie coloniale a été organisée sous la direction de M. J. Yzerman, ancien ingénieur en chef du chemin de fer des Indes néerlandaises, et de M. le lieutenant-colonel G. B. Hooyer; les constructions, qui sont décrites plus loin, ont été édifiées sous la direction du capitaine-ingénieur J. Stuten, et les curieux moulages dont l'intérieur et l'extérieur de ces édifices sont revêtus ont été exécutés par M. von Saher sur des originaux se trouvant à Java et à Sumatra. En outre, l'ethnologue C.-M. Pleyte s'est rendu aux Indes avec la mission de rassembler les collections scientifiques et agricoles exposées à l'intérieur des pavillons. Cette exposition, grâce à ces différents concours, présente un intérêt scientifique et ethnographique qui mérite beaucoup mieux que notre brève étude; nous tâcherons néanmoins d'en donner une idée tout à l'heure, après avoir parcouru rapidement les groupes artistiques, agricoles et industriels, où nous devons signaler la participation des Pays-Bas.

L'Exposition des Pays-Bas occupe, dans l'ensemble de ces différents groupes, une superficie totale de 6,000 mètres carrés. L'installation générale est l'œuvre de deux architectes distingués : MM. Mutters et Sluyterman, qui ont su lui donner un caractère d'unité et d'élégance très particulier.

En effet, au lieu d'être constituée par une réunion de vitrines de formes et de grandeurs disparates, l'Exposition des Pays-Bas, dans chaque groupe, forme un tout parfaitement homogène et harmonieux, ce qui n'est pas sans profiter au caractère général de la section néerlandaise. Il faut louer la Commission Royale de l'Exposition de cette innovation intelligente et très judicieuse.

Toute la partie matérielle et décorative a été exécutée en Hollande et installée, agencée, mise en place par des artisans néerlandais. Nous sommes donc ici en présence de sections ayant un caractère essentiellement national.

Passons rapidement à travers le groupe I, où toutes les branches de l'enseignement sont dignement représentées par les Institutions officielles et par quelques particuliers. Dans le Palais des Beaux-Arts (groupe II), trois salles sont réservées à la Hollande, et les plus grands peintres contemporains y ont envoyé ce qu'ils créèrent de meilleur; inutile de noter ici des impressions ou des appréciations : la Hollande a produit assez d'artistes de génie, et les noms d'Israels, de Maris et de Mesdag, pour ne citer que ces trois, sont assez connus pour résumer tout l'attrait de cette section.

Dans le groupe III, on remarquera les merveilleuses éditions

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

artistiques des célèbres libraires d'Amsterdam et de La Haye, et aussi plusieurs cartes magnifiques, celle de Java, notamment, exécutée par M. Eckstein, au moyen d'un procédé de son invention, et qui peut être classée parmi les deux ou trois travaux de ce genre vraiment hors de comparaison à l'Exposition.

Dans les groupes IV, V et VI, la section des Pays-Bas nous fait

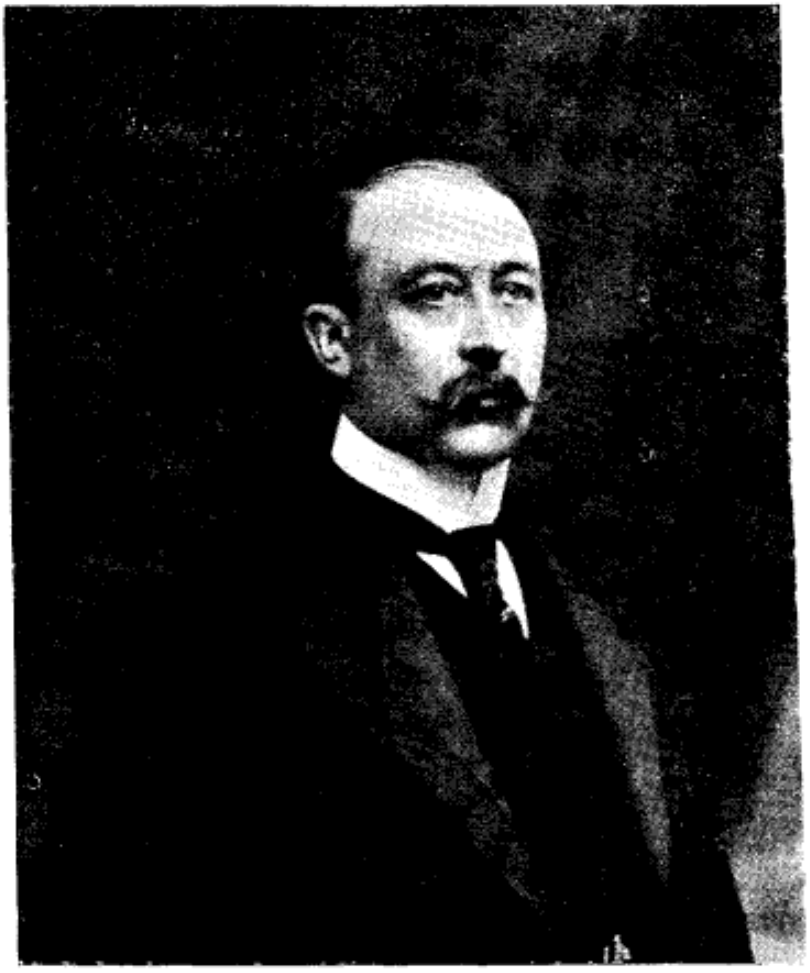

M. le baron Michiels de Verduijnen,
Commissaire général des Pays-Bas.

assister à un développement industriel jusqu'à un certain point inattendu, et qui montre avec quelle activité ce pays suit toutes les manifestations du progrès. La Hollande participe comme les grandes nations industrielles à la fourniture de l'énergie électrique dans les différents services de l'Exposition. Un remarquable groupe électrogène sortant des ateliers Stork et Smit de Rotterdam, est spécialement affecté à ce service. A signaler dans le même groupe les expositions des ateliers Smulders, de Rotterdam, Smit et Cie, de Kinderdyk, etc.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Avec le groupe VI, nous arrivons aux grands travaux publics. La Hollande en a réalisé de particulièrement importants depuis quelques années. Il suffit de citer le développement des chemins de fer, l'amélioration de la voie maritime de Rotterdam, la création d'un canal important et l'amélioration des trois rivières : la Meuse, l'Yssel et la Lek. Ajoutons que le Ministre actuel des Travaux publics s'occupe avec activité du projet de desséchement du Zuiderzee, qui, comme on le sait, est une des grandes questions économiques de notre époque.

Parmi les autres grands projets en cours, signalons la construction du port de Scheveningue, qui donnera un grand développement à ce village déjà renommée pour sa belle plage. A citer aussi la création des lignes régulières de navigation entre Amsterdam et Rotterdam, les Indes et l'Amérique, services qui ont favorisé dans de larges proportions le trafic commercial.

Voici maintenant le matériel de ces grands travaux publics. La Hollande le trouve chez elle, où de grands constructeurs comme Smulders, les établissements Fop-Smit, la Société anonyme Werf-Conrard, etc., construisent des dragues et autres machines non seulement pour l'intérieur, mais aussi pour la France, la Russie, etc.

Dans le groupe IX, malgré le petit emplacement dont elle disposait, la Hollande a fait merveille, en réunissant tout le matériel de pêche en usage sur les côtes, accompagné de modèles, statistiques, photographies, etc., formant un ensemble des plus curieux.

Autre exposition intéressante dans le groupe X, où nous retrouvons les célèbres liqueurs de Lucas Bols et de Wynand Fockink, si populaires en France, et qui ont conquis dans le monde entier une réputation d'autant plus solide qu'elle est plusieurs fois centenaire.

Dans le même groupe, l'exposition du cacao Blooker, des brasseries de Heineken, etc., retiendront très justement l'attention du visiteur.

Dans le groupe XII, les attractions ne manquent pas non plus. C'est là que sont réunis les produits des manufactures de faïences de Delft, de la Société Rozenburg de La Haye, de Gouda, Purmerend, Utrecht, etc. Cette industrie s'est admirablement développée depuis quelque temps; le nombre des manufactures s'est beaucoup augmenté, et leurs produits, déjà si réputés, reçoivent encore chaque jour de grandes améliorations.

Dans le même groupe, il convient de mentionner les tapis et tapisseries des fabriques hollandaises, ainsi que des reproductions curieuses d'un genre de tissus fabriqué depuis des siècles par les femmes indigènes de Java par le procédé appelé *batik*. Les Javanaises fabriquent ces étoffes originales en exécutant des dessins à la cire

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sur des toiles de coton, qui sont ensuite teintes en rouge, en bleu, en brun et quelquefois en plusieurs couleurs. Les endroits recouverts de cire n'étant pas attaqués par la teinture demeurent blancs, de sorte que, la cire une fois enlevée, les dessins se détachent très nettement sur le fond coloré de l'étoffe. On trouvera des *batiks* authentiques, c'est-à-dire fabriqués par ce procédé purement artistique et colonial, dans le groupe XIII, ce qui permettra de les comparer avec les reproductions qu'en fabrique aujourd'hui l'industrie hollandaise.

Le Sousouhanan, prince indigène, résident à Soura-karta, a eu la bienveillance de confier aux organisateurs de la Commission coloniale une collection complète de tous les *batiks* portés par la Cour, dans les fêtes officielles célébrées à l'occasion des mariages, circoncisions, etc. Cette collection est exposée dans l'un des pavillons à côté de la reconstitution fidèle, d'après les indications du même prince, des vêtements appelés *Kain Kèmbangan*, que les princes javanais portaient déjà au XVIe siècle. M. Van de Poll, qui dirige avec une grande compétence l'une des principales manufactures de coton de Haarlem, s'est acquis une grande réputation pour la reproduction industrielle de ce genre de tissus.

Dans le groupe XIII déjà cité, on trouvera une riche exposition de costumes nationaux reproduits d'après nature avec la plus scrupuleuse exactitude et constituant l'une des attractions de cette partie de l'Exposition.

On peut en dire autant de l'exposition collective des joailliers-orfèvres (groupe XV) où se font remarquer les ateliers d'Amsterdam La Haye, Utrecht, et la taillerie de diamants Poliakoff, d'Amsterdam, dont l'installation comprend un groupe d'ouvriers travaillant sur place. Les principales maisons d'argenterie du Royaume prennent une part importante à cette exposition collective, où elles ont fait figurer nombre de créations intéressantes.

La Hollande ayant toujours tenu un rôle important dans l'étude des questions humanitaires, on ne peut s'étonner de la voir figurer dans le groupe XVI avec une réunion de documents et de monographies du plus vif intérêt, présentée dans un élégant salon de lecture. La collaboration à cette exposition des économistes et des philanthropes les plus éminents permet d'affirmer qu'elle ne se bornera pas une manifestation stérile, mais que les résultats en seront au contraire nombreux et satisfaisants.

Après ce rapide examen sur la collaboration des Pays-Bas à l'Exposition proprement dite, nous allons consacrer les dernières lignes de notre étude à l'Exposition spéciale des Indes orientales et occidentales.

Sur la terrasse du Trocadéro, dans une situation excellente, fort habilement utilisée, un monastère bouddhique du plus pur style

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

hindou-javanais, entièrement reconstitué au moyen de moulages rapportés des temples de Sari et du Bôrô-Boudour, s'encadre entre deux constructions bariolées couvertes en fibres de palmiers et qui reproduisent avec une exactitude rigoureuse les types d'habitations actuels de l'ouest de Sumatra.

L'édification seule de ces trois reproductions pourrait constituer un attrait incomparable, et dont on ne pourrait que difficilement trouver l'équivalent au point de vue artistique ou ethnographique dans l'ensemble de l'Exposition. Elle représente d'ailleurs plusieurs années d'un travail délicat et minutieux, entrecoupé de recherches, de fouilles, de voyages d'exploration qui, par leurs résultats, ont contribué à fournir aux archéologues, aux artistes et aux savants une réunion de documents dont la réalisation n'a pas de précédents en Europe.

Les trois constructions sont reliées entre elles par une terrasse spacieuse, où l'on accède par un perron. Une rangée de dhyâni bouddha's, également moulés sur les originaux, s'étend devant cette terrasse et sur toute sa longueur, donnant ainsi à l'ensemble un caractère d'unité des plus heureux.

Les bas-reliefs du temple, à l'extérieur comme à l'intérieur, proviennent en grande partie du Bôrô-Boudour et retracent ainsi quelques passages de la vie de Bouddha d'après des documents sculpturaux qui remontent à plus de dix siècles, et qui, malgré cela, sont dans un état de conservation qui étonne. Les artistes trouveront dans cette reconstitution une richesse d'inspiration et une souplesse, un génie, même, d'interprétation, qui ne seront pas sans les étonner; il y a là, notamment, pour l'art décoratif, actuellement en pleine évolution, un enseignement admirable, entièrement basé sur la simplicité des lignes, et qui se révèle en une infinité de motifs admirables de richesse et de variété. Les colonnes et les autres sculptures qui ornent l'intérieur du temple sont dans un état de conservation non moins étonnant. Nous signalons notamment la statue de la déesse Prajanamitra, pure merveille de sculpture bouddhique, comparable, par la noblesse des lignes et par la puissance de l'expression, aux meilleures productions de l'art grec.

Il faut féliciter M. le lieutenant-colonel G.-B. Hooyer de la reconstitution de ce temple, qui est incontestablement l'un des joyaux de l'Exposition; et il faut aussi le remercier, au nom de la science et de l'art universels, pour la réunion de cette documentation merveilleuse de richesse dont rien d'approchant n'a pénétré jusqu'ici en Europe.

Les constructions pittoresques situées à droite et à gauche du temple sont formées chacune de quatre habitations indigènes accolées en croix. L'extérieur, revêtu de couleurs vives, est entiè-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Exposition des colonies des Pays-Bas.

rement sculpté comme le sont là-bas les demeures de la classe aisée de la population. Les organisateurs se sont inspirés, pour la décoration intérieure, des motifs hindous, qu'ils ont reproduits sur les étoffes, peintures, colonnes, meubles, etc. ; ils ont réussi ainsi à mettre sous les yeux du public quelques-unes des adaptations dont ce genre de décoration pourra devenir susceptible dans l'habitation européenne.

L'une des deux constructions possède un salon de lecture très abondamment pourvu d'ouvrages et de monographies concernant les Indes néerlandaises. Il convient de noter ici la publication, par la Commission coloniale, d'un *Guide spécial* des Indes néerlandaises, auquel ont collaboré les spécialistes les plus compétents dans chacune des parties représentées à l'Exposition. Cet important ouvrage, publié sous la direction de M. le lieutenant-colonel H. Bosboom, restera comme une sorte de monument documentaire d'un intérêt considérable et de la plus grande utilité pour tous ceux qui auront à s'occuper, à quelque point de vue que ce soit, de cette partie si curieuse du monde colonial.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

On a réuni dans les deux pavillons des documents et des spécimens très variés sur la production artistique, industrielle, minière et agricole des Indes néerlandaises ainsi que sur leur administration, sur leur défense et sur l'exercice du culte Civaïtique de l'île de Bali.

Cette dernière partie, notamment, comporte un intérêt tout spécial et fera la joie des érudits. M. C.-M. Pleyte s'est rendu spécialement a l'île de Bali et à celle de Lombok où subsiste encore dans toute son originalité la religion hindoue. Avec l'aide des prêtres brahmanes et de quelques chefs de districts, il a fait copier toute la série des dieux hindous, préalablement déterminée avec la plus rigoureuse attention.

Le Panthéon balinois ainsi reconstitué se compose d'une trentaine de statues en bois polychrome, réunies sur une estrade qui occupe le fond du pavillon de droite. Il apporte des renseignements précis et des documents indiscutables sur la religion hindoue actuelle, au sujet de laquelle nombre d'erreurs ont été répandues. C'est la première fois qu'une collection de ce genre a été réunie en Europe.

Ces indications générales sont malheureusement trop incomplètes pour donner une idée du caractère scientifique de l'Exposition des Pays-Bas. Nous nous sommes efforcés de résumer l'impression qui s'en dégage, et nous n'essayerons pas de la formuler en des appréciations qui resteraient forcément vagues, vu leur manque de développement. Disons seulement que les organisateurs de l'Exposition des Pays-Bas se sont honorés et ont honoré leur pays en donnant à cette manifestation le caractère d'enseignement et de vulgarisation, le caractère attrayant et sérieux qui est la base même du principe des Expositions, et qui, seul, peut justifier leur raison d'être. Cette simple constatation que pourront faire tous les visiteurs, résume admirablement le mérite du Dr M. le baron Michiels de Verduijnen, de M. le lieutenant-colonel G. B. Hooyer et des hommes éminents qui leur ont apporté une collaboration éclairée et active.

EM. SEDEYN.

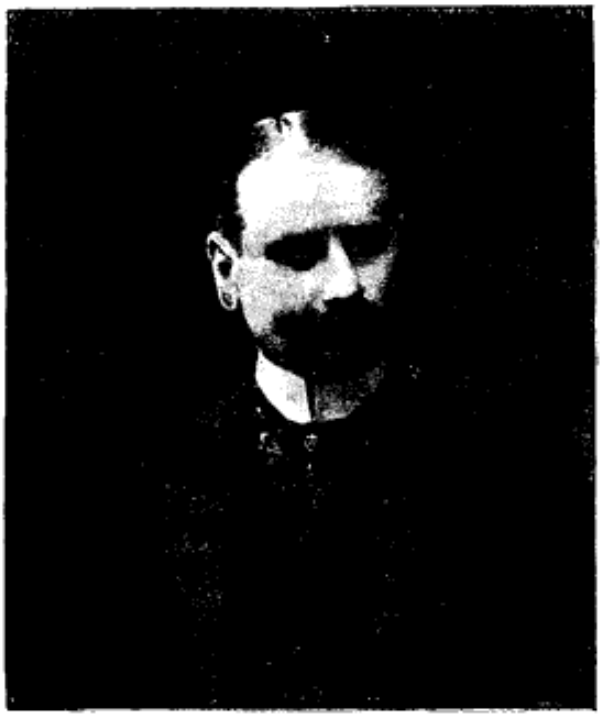

M. le baron van Asbeck,
Délégué du Commissaire général.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SUÉDE.

Notice concernant la Suède

A l'Exposition Universelle de 1900

Situation. — Superficie. — Climat. — Nature.

Baignée par la mer Polaire, l'océan Atlantique, la Baltique et la mer du Nord, la longue presqu'île scandinave forme dans l'Europe septentrionale les deux États de Suède et de Norvège.

La Suède, qui est l'un des royaumes les plus anciens du continent, s'étend sur toute la partie orientale de la péninsule, tandis que la Norvège, séparée de la contrée voisine par une immense chaîne de montagnes très serrées, occupe la côte occidentale entière. L'ensemble des deux États représente une superficie de 770.166 kil. carrés, à peu près la surface de l'Espagne et de l'Italie réunies. La Suède, seule, couvre 448.000 kil. carrés, c'est-à-dire presque l'étendue de la péninsule des Balkans, en deçà du Danube. Du nord au sud, sa longueur n'a pas moins de 1.600 kilomètres, soit la distance de Paris à Gibraltar, et de l'est à l'ouest sa largeur maxima atteint jusqu'à 400 kilomètres. La surface totale de ses nombreux lacs est évaluée à 37.000 kil. carrés environ et le plus grand d'entre eux, le Venern, est également le plus grand de l'Europe après les lacs Ladoga et Onéga.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Comparée à la partie occidentale de la presqu'île scandinave qui offre à cet endroit l'aspect d'une contrée très montagneuse, la Suède est essentiellement un pays bas. En effet, dans toute son étendue, c'est à peine si les 78 centièmes du sol s'élèvent à 400 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Il y a quelques plaines fertiles dans les provinces méridionales du pays et c'est surtout sur la frontière norvégienne que dominent des régions montagneuses et boisées traversées par des rivières courantes.

Malgré sa position géographique, la Suède doit à la proximité de l'océan Atlantique la faveur d'une température relativement douce. Mais, en raison de la grande extension que le pays prend en longitude, le climat diffère suivant la situation particulière de chaque province. Dans la capitale, placée au 60° de latitude, la température moyenne s'élève à +5°,3 centigr. et en janvier elle ne descend guère qu'à — 3°, tandis qu'à Saint-Pétersbourg et à Jeniseisk, qui sont situées sous la même latitude, le thermomètre atteint respectivement — 10° et — 25°. En juillet, la chaleur moyenne est de + 16°, 4 à Stockholm et dans les pays qui se trouvent au-dessus du Cercle polaire elle monte même jusqu'à + 12° et + 14° centigr. La quantité moyenne de pluie peut être évaluée pour le pays entier à 500 m/m environ. Dans les contrées de l'Extrême-Nord, la neige couvre le sol pendant 190 jours en moyenne, tandis que ce chiffre n'est que de 48 dans les provinces du Sud. Dans ces dernières régions, la végétation des arbres se développe et prospère pendant une période de 304 jours et à l'extrémité opposée elle comprend encore une moyenne de 187 jours. Mais, dans les provinces polaires, le froid dure si longtemps que le blé ne peut être semé avant l'époque de la Saint-Jean. Cependant, comme les jours sont aussi longs en été que les nuits sont claires, la fermentation de la terre est telle que la semence et la récolte peuvent être effectuées en un laps de temps de trois semaines.

Population. — Instruction scolaire.

La population nationale, la langue suédoise et la religion luthérienne dominent seules en Suède. Les Suédois proprement dits descendent de la branche germanique de la grande race aryenne et peuplent le pays depuis un temps immémorial. N'ayant eu à subir aucune invasion ni à souffrir de la moindre immigration importante, ils sont demeurés à peu près purs de tout mélange. D'autres races cependant sont également répandues en Suède; mais les Lapons

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

S. M. le Roi de Suède.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

d'origine mongole qui en forment l'élément principal ne représentent guère qu'une agglomération de 7.000 individus, exclusivement disséminés dans les contrées rocheuses et forestières de l'extrême-nord du royaume où ils mènent une vie nomade, ne possédant pour tous biens que leurs huttes et leurs troupeaux de rennes. L'effectif général de la population suédoise s'élève à un peu plus de 5 millions d'habitants, soit une moyenne de onze unités par kilomètre carré. Cette moyenne varie cependant suivant les régions. La Scanie, par exemple, qui borde le littoral sud de la Suède, comporte une population aussi dense que l'Écosse et l'Irlande (54 habitants par kil. carré), tandis que les cinq cantons de l'Extrême-Nord qui composent la province du Norrland, comprenant une superficie totale de 261.104 kil. carrés, ne comptent que 3 habitants par kilomètre carré. Le chiffre de la population a d'ailleurs entièrement doublé au cours de ce siècle. En dépit du nombre réduit des naissances, dû à la diminution des mariages, la mortalité est si restreinte que, sous ce rapport, aucun autre pays ne peut être comparé à la Suède. De 1866 à 1895, le nombre annuel des décès ne s'est élevé qu'à un chiffre de 16,6 par 1.000 habitants et la vie humaine durant ces dix années a comporté une moyenne de durée de plus de cinquante ans.

Ces heureuses circonstances dépendent naturellement et à haut degré du climat sain que connaissent exceptionnellement ces régions, mais elles peuvent aussi bien s'expliquer en raison du bien-être croissant de la population et des progrès de l'enseignement. L'instruction populaire notamment a pris dans ce pays un développement très étendu et la preuve la plus patente en est que le nombre des « analphabistes » n'est que de 1 ou 2 sur 1.000 jeunes gens appelés au service militaire.

En 1897, l'on ne comptait pas moins de 11.454 écoles communales en Suède, soit un nombre de 2,3 par 1.000 habitants et de 2 à 3 par 100 kil. carrés. Dans la même année 85,2 % de la totalité des enfants de sept à quatorze ans ont étudié à l'école communale sous la direction de 14.554 instituteurs (dont 64,3 % d'institutrices). L'enseignement distribué gratuitement comprend, outre les matières élémentaires, des leçons d'horticulture, de gymnastique et d'ouvrage manuel. En ce qui concerne l'enseignement de la gymnastique et du travail manuel, la Suède a précédé tous les pays du monde. Le nom du Suédois P.-H. Ling est universellement connu dans l'histoire de la gymnastique et l'École de travail manuel de Naas est visitée tous les ans par bon nombre d'étrangers.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les villes n'abritent guère plus de 20,6 % de la population totale qui, pour la plus grande partie, habite la campagne. Stockholm, capitale du royaume, nourrit 300.000 habitants; Gothenbourg, la métropole du commerce, vient ensuite avec 130.000 âmes. Malmö et Norrköping constituent aussi des cités très importantes. En tout, la Suède compte à peu près une centaine de villes.

Forêts.

La Suède est un pays très boisé. Les forêts, consistant surtout en sapins rouges et blancs, représentent une surface de 20 millions d'hectares, c'est-à-dire presque la moitié de la superficie totale du sol. Les forêts les plus étendues couvrent l'Extrême-Nord, et de là, sur les eaux courantes qui forment des voies très navigables, le bois glisse jusqu'à la côte où des centaines de scieries le recueillent et le façonnent. La Suède occupe d'ailleurs le premier rang parmi les nations pour l'exportation du bois. La vente des bois bruts, sciés ou taillés s'est élevée en 1898 à la valeur de 203 millions, soit 42 % du produit exportatif total du pays. La Suède retire encore d'autres avantages de ses forêts. Elle y trouve aussi du charbon de bois pour alimenter ses usines de fonte ; du bois de bâtiment qu'on emploie pour la construction dans tout le pays; du bois de menuiserie, la matière première de la pâte de bois et de bien d'autres genres d'industrie. Les forêts constituent donc la plus grande richesse de la Suède.

Agriculture. — Élevage des bestiaux.

L'agriculture est la première industrie de la Suède. Environ 58 % des habitants du royaume vivent de l'agriculture et de ses ressources directes et indirectes. La surface des terres cultivées ne s'élève cependant qu'à 3.500.000 hectares, soit 8,5 % de toute l'étendue du pays, ce qui s'explique en raison de l'état inculte des grandes terres du Nord.

La récolte moyenne comporte en quintaux métriques les proportions suivantes : blé, 1.200.000 quintaux; seigle, 5.600.000 q. orge, 3.200.000 q.; avoine, 10.500.000 q.; graines diverses, 1.700.000 q.; légumineuses, 700.000 q. Le poids total de la récolte des céréales et des plantes légumineuses a été évalué en 1898 à 2.452 millions de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

kilogrammes, d'une valeur approximative de 378 millions. On cultive en outre, pour la subsistance du pays, la pomme de terre, la betterave, le navet, la carotte et les diverses plantes fourragères. Mais la Suède, ne produisant pas la quantité de céréales suffisante à ses besoins, importe annuellement (1894-1898) environ 220 millions de kilogr. de froment et de seigle. Cette importation est toutefois partiellement compensée par l'exportation de l'avoine qui fournit une moyenne de 70 millions de kilogr. Le rendement moyen par hectare est très considérable : 148 quintaux métriques pour le froment, 144 pour le seigle, 147 pour l'orge et 132 pour l'avoine.

Outre l'agriculture, l'élevage des bestiaux s'est sensiblement étendu en Suède. Les prairies naturelles couvrent environ 1.486.000 hectares, soit 3,6 % du sol suédois ; de plus 1.100.000 hectares servent à la culture des plantes fourragères. Pendant l'été, de vastes terrains sont également réservés au pâturage des animaux domestiques. En 1897, la Suède possédait 517.000 chevaux, 1.725.000 vaches et 823.000 autres bêtes à cornes, 803.000 porcs et environ 1.300.000 moutons. Le pays peut compter environ 1.200 laiteries, pour la plupart établissements importants pourvus de matériel de traction à vapeur et de machines nécessaires à l'exploitation de l'industrie alimentaire animale (séparateurs de Laval, etc.). En 1898, l'exportation des beurres, seule, s'est élevée à 23 millions de kilogr. totalisant une valeur supérieure à 55 millions de francs.

Industrie des minerais.

Les montagnes suédoises sont riches en métaux, mais surtout en minerai de fer. Le fer existe particulièrement dans deux régions minières situées l'une au 60e de latitude, au nord des grands lacs Venern et Vettern, et l'autre au delà du Cercle polaire. C'est dans la première région que se trouve entre autres la mine de « Grangesberg ». Dans la région polaire, les mines de Gellivara, de Kirunavara et de Kuossarara sont les plus remarquables.

Les mines du Nord ne sont encore exploitées qu'en partie ; mais, dans le but de rendre plus facile le transport des extractions, on construit actuellement une ligne de chemin de fer qui reliera l'océan Atlantique à la mer Baltique en passant par les groupes miniers les plus importants. La richesse de ces mines de fer est telle que les seules parties exploitées dans les montagnes de Kirunavara et de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Luossavara peuvent fournir, suivant les calculs approximatifs, une quantité de 250 millions de tonnes de minerai.

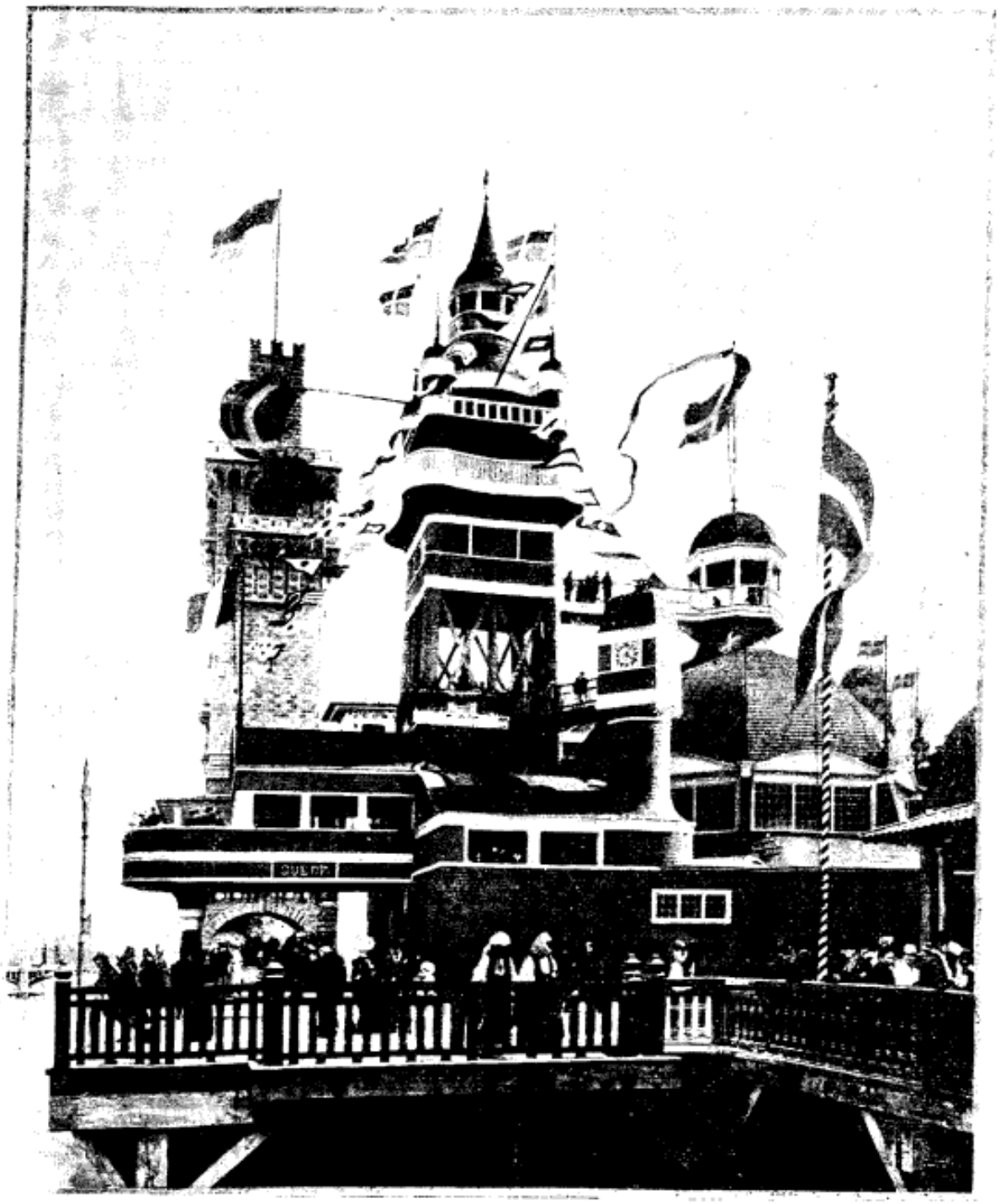

Le Pavillon de Suède.

En 1898, l'exploitation des 329 mines de fer du royaume a produit environ 2.300.000 tonnes dont 1.400.000 dévolues à l'exportation. Il

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

n'y a toutefois que le fer en minerai qui soit exporté dans des proportions aussi considérables. La vente de la fonte à l'étranger est en effet beaucoup plus limitée; car, par suite du manque de houille dans

M. R. Akerman.
Président de la Commission royale.

le pays, les hauts fourneaux s'alimentent de charbon de bois. Pour l'année 1898, les hauts fourneaux n'ont pas consommé moins de 46 millions d'hectolitres de ce combustible. Mais, tous comptes faits, ce mode de chauffage revient plus cher que la houille; car, malgré l'excellence de ses qualités, le fer de Suède, en raison de son prix

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

élevé, ne se tient pas toujours en première place, sur les marchés du monde.

Cependant, en 1898, les 143 hauts fourneaux du pays ont fourni une production totale de 532.000 tonnes de fonte. La fabrication des fers martelés et des aciers, ainsi que la production de leurs résidus (massiaux, fers bruts en barres, lingots de Bessemer, lingots de Martin, etc.), ouvrage de 126 usines, a rendu 464.000 tonnes, d'une valeur de 67 millions.

M. Thiel,
Commissaire général de la Suède.

L'industrie minière emploie environ 30.000 ouvriers d'usine et l'exportation générale de ses produits s'est élevée, en 1898, à un chiffre total de 70 millions.

Industrie des Fabriques.

En Suède, l'industrie des fabriques est presque une création du XIXe siècle. La distance matérielle qui éloigne ce pays des autres contrées de l'Europe, la population appauvrie, disséminée sur une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

vaste superficie, la longueur des nuits d'hiver, le manque presque absolu de houille et bien d'autres causes ont longtemps arrêté l'essor de toute activité industrielle. Mais, depuis un siècle, les chemins de fer et les bateaux à vapeur ont rapproché les distances ; l'amélioration des systèmes d'éclairage a diminué les obstacles que les nuits d'hiver opposaient au libre exercice du travail et les forces nationales, autrefois absorbées tout entières par la guerre, ont pu, sous la perspective d'une longue période de paix, apporter toute leur énergie à la culture matérielle du pays. Le siècle qui finit a vu des progrès industriels : la valeur totale des produits suédois, estimée 14 millions de francs en 1800, s'est élevée en 1898 à plus de 1.500 millions et, sur ce chiffre, 250 millions seulement constituent le rapport des usines à fer et des laiteries.

Outre ces usines et ces laiteries, la Suède possédait en 1898 environ 10.000 établissements industriels desservis par 246.000 ouvriers.

Les industries qui figurent avec quelque importance dans la valeur de l'exportation sont celles qu'exploitent les scieries, les usines de pâte de bois, de papier, de carton, les usines de machines, les usines de minerais divers, les verreries, les tailles de pierre, la menuiserie, les fabriques d'allumettes, etc., sans compter bien entendu le minerai de fer et les laiteries.

Les scieries de grande entreprise sont principalement établies sur la côte qui longe le golfe de Bothnie. C'est là, dans la ville de Sundsvall et sur les bords de la rivière d'Angerman, que s'exerce le plus grand développement de cette industrie. En 1898, on comptait par tout le royaume 1.019 grandes scieries, occupant 40.683 ouvriers. La seule fabrication des planches et des madriers a produit 212 millions de francs, représentant la valeur de plus de 6 millions de mètres cubes de bois. Il y avait en Suède, dans la même année, 124 manufactures de pâte de bois, 59 fabriques de papier et de carton et 280 ateliers de menuiserie, employant ensemble un total de 20.127 ouvriers. L'exportation de 1898 a compris dans ses chiffres 124.700 tonnes de pâte sèche, 56.800 tonnes de pâte humide et 37.960 tonnes de papier et carton, d'une valeur totale d'environ 34 millions de francs.

Les usines d'allumettes sont concentrées dans la province de Smâland et plus spécialement à Jönköping. Leurs produits ont conservé jusqu'à ce jour leur supériorité sur toutes les fabriques étrangères.

L'industrie du fer et de l'acier est ici d'une première importance. La Suède, qui est la patrie de savants tels que Polhem, John Ericsson, Carlsund et de Laval, a toujours tenu une place prééminente dans la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

science de la mécanique. Les usines de fer et d'acier ont leur siège dans les villes de Stockholm et d'Eskilstuna et leurs machines ainsi que leurs articles particuliers (couteaux, ciseaux, etc.) défient toute concurrence sur les marchés du monde. L'exportation des produits du fer (particulièrement celle des séparateurs, machines et appareils électriques) a rapporté en 1898 une valeur totale de 24 millions. Ladite industrie occupe en tout 45.000 hommes environ.

Les verreries au nombre de 50, comprenant un personnel de 4.700 ouvriers, exportent principalement le verre de bouteille. Dans ces dernières années, les manufactures de Kosta et de Reymire ont acquis une sérieuse renommée pour leurs verres de table.

Les usines de pierres de taille fournissent surtout à l'exportation des matériaux de construction pour les rues et bâtiments.

Outre les industries précédentes, la Suède entretient encore d'autres usines de grande importance qui subviennent à l'alimentation du pays, telles que des raffineries de sucre dont la matière première, la betterave, est la culture principale des provinces méridionales, des distilleries d'eau-de-vie, des brasseries de bière, etc. L'État perçoit des droits élevés sur les alcools dont la vente est en outre soumise à une réglementation de police des plus rigoureuses. Ces dispositions ont eu pour conséquence de diminuer sensiblement la consommation de l'alcool dont l'abus constituait autrefois le vice héréditaire du pays.

L'industrie textile suédoise se développe sur 14.283 métiers et 532.176 fuseaux; mais sa production, qui ne suffit pas encore totalement aux besoins de la population, est complétée par l'importation étrangère, particulièrement en tissus de laine. Cette industrie a son siège dans les villes de Norrkoping et de Boràs.

Enfin la Suède possède quantité de moulins, briqueteries, tuileries ainsi que quelques grandes manufactures de tabacs.

Dans beaucoup d'usines, on emploie l'eau comme force motrice. Les cataractes plus ou moins élevées que les rivières forment sur tout leur parcours jusqu'à la mer sont d'ailleurs pour la Suède laborieuse de puissants auxiliaires de travail. Le pays trouve là des sources inépuisables de traction naturelle et d'énergie électrique. Aussi, en dépit de la disette de houille, la Suède a-t-elle pu atteindre le rang élevé qu'elle occupe actuellement parmi les nations industrielles et jouit-elle d'une importance productrice qu'accroîtront encore les progrès de l'électricité. C'est dans ses forêts, dans ses mines de fer et dans ses cataractes que la nation puisera toujours des éléments nouveaux indispensables à son activité industrielle.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Commerce avec l'Étranger.

En raison de l'amélioration des voies de transport par terre et par eau et du développement continuel de sa culture matérielle, les rapports commerciaux de la Suède avec les pays étrangers se sont considérablement accrus au cours du XIXe siècle. La valeur de l'importation qui n'était que de 17 millions de francs, en 1799, s'est élevée à 632 millions en 1898. Un exemple qu'on cite à ce sujet rendra plus sensible la comparaison des deux époques au point de vue commercial. La houille et le café sont les articles qui ont atteint les plus gros chiffres dans la valeur de l'importation suédoise en 1898, soit respectivement 62 et 31 millions. Or, en 1799, la houille ne comptait que pour 1 million: quant au café, dont l'entrée était alors prohibée, il ne figurait même pas sur la liste d'importation. L'exportation, qui s'élevait à 36 millions de francs au commencement du siècle, réalise aujourd'hui un total de 479 millions.

Si la valeur de l'importation dépasse celle de l'exportation, cela dépend, en première ligne, de la différence des méthodes de calcul. La valeur des marchandises importées comprend par exemple les frais de transport qui n'entrent pas dans celle des produits exportés.

Il est encore à observer que les chiffres relatifs à l'importation ne comprennent pas les articles réimportés en franchise, de même que les chiffres indiquant l'exportation ne se rapportent pas aux articles réexportés.

Les principaux articles d'importation ont été les suivants : minéraux bruts d'une valeur de 86.200.000 francs (dont 62.300.000 francs de houille et 2.600.000 francs de sel) ; draps et toileries : 62.900.000 francs (dont 22.400.000 francs de tissus de laine) ; céréales : 55.600.000 francs (dont 26.700.000 francs de froment et 13.200.000 francs de seigle) et denrées coloniales : 51.500.000 francs (dont 31 millions de café).

Les plus importants articles d'exportation ont été : bois, évalués à 246.300.000 francs (dont bois sciés : 179.200.000; pâte de bois: 21.600.000 francs; allumettes : 10.000.000 francs); produits alimentaires d'animaux : 69.900.000 francs (dont beurre : 55.400.000 francs; poissons : 10.500.000 francs) et métaux non travaillés ou travaillés en partie : 50.200.000 francs (dont fer et acier : 48.400.000 francs).

Les pays avec lesquels la Suède entretient les plus actives relations commerciales sont, depuis longtemps, la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Allemagne et le Danemark, qui, réunis, comprenaient 74, 7 0/0 de l'ensemble du mouvement commercial en 1898.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Marine de Commerce.

Cependant l'heureuse situation géographique du pays favorise mieux que partout ailleurs les relations commerciales qui s'établissent entre nations. De là la prospérité d'une production qui de tout temps a été particulièrement remarquable en Suède : celle du rapport de la navigation. Toutefois, son extension a pris une importance exceptionnelle depuis 1800, conséquence toute naturelle de l'essor extraordinaire qu'ont pris à partir de cette époque le commerce et l'industrie du royaume. A l'appui de cette assertion, les chiffres nous apprennent qu'en 1799 il y eut 5.069 entrées et sorties de navires marchands, le tout représentant un tonnage d'ensemble de 364.390 tonnes. En 1898, la Suède abrita dans ses ports un nombre de 36.377 navires, jaugeant ensemble 8.700.000 tonnes. Il est vrai que, sur ce chiffre, 6.800.000 tonnes reviennent aux vapeurs dont la circulation ne date pas de cent ans.

Le mouvement maritime entre la Suède et l'étranger, ainsi qu'il se constate par les entrées et les sorties des navires de toutes nations dans les ports suédois, avait en 1898 l'étendue que montre le tableau suivant :

Voiliers et vapeurs chargés	14.252	3.283.513	22.125	5.383.122
Voiliers et vapeurs sur lest.....	20.450	4.416.827	12.496	2.288.617
Totaux.....	34.702	7.700.352	34.521	7.672.739

Le tonnage considérable et le grand nombre des navires partis avec chargement en comparaison du tonnage et du nombre des navires arrivés chargés sont bien propres à montrer que l'exportation de la Suède consiste à titre principal en marchandises pesantes et volumineuses, comme les métaux et les bois.

La marine marchande de Suède se composait, à la fin de l'année 1898, de 2.821 navires, jaugeant 557.386 tonneaux de registre, dont

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

2.004 navires à voile, jaugeant 291.392 tonneaux et 817 navires à vapeur, du total de 265.994 tonneaux. Les navires jaugeant au-dessous de 20 tonneaux n'y sont pas compris.

Les pays avec lesquels la Suède entretient le plus de relations maritimes sont la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Allemagne.

La marine marchande suédoise, quoique considérable, ne suffit pas encore aux besoins du pays et c'est l'étranger qui, en partie notable, se charge des transports maritimes.

Voies de Communication.

C'est assurément à l'amélioration de ses voies de communication que la Suède doit essentiellement les grands progrès de son industrie, de son commerce et de sa navigation depuis un siècle.

Canaux. — En général, les rivières de Suède ne sont pas accessibles aux voiliers à cause de leur courant rapide et de leurs cataractes. Les canaux étaient donc particulièrement indispensables à la navigation intérieure et au commerce indigène du pays. Aussi ont-ils été l'objet de travaux considérables. Le plus grand canal de Suède c'est le « Götha Kanal », qui, prolongé par le « Trollhätte Kanal », forme avec les lacs Vettern et Venern une voie d'eau navigable de la Baltique à la mer du Nord. Cet ensemble de canalisation fut achevé en 1832.

Chemins de fer. — La première ligne de chemin de fer construite en Suède est une petite voie locale, inaugurée en 1856. Depuis, l'établissement des voies ferrées a pris un tel développement qu'en 1898 toutes les lignes du royaume, ajoutées bout à bout, formaient une longueur totale de 10.359 kilomètres, dont 3.676 appartiennent à l'État et le reste aux entreprises particulières, soit sur le tout 20.700 mètres par 10.000 habitants. La Suède occupe donc dans cet ordre d'organisation le premier rang en Europe. Les frais de construction s'élèvent à 910 millions environ, c'est-à-dire 5 14 0/0 des frais totaux de construction. Parmi les lignes actuellement en voie d'exécution, dont plusieurs sont d'une grande étendue, figure la ligne précédemment citée qui réunira la mer Baltique à l'océan Atlantique en passant au-dessus du cercle Polaire.

Télégraphes et téléphones. — La première ligne télégraphique en Suède a été posée en 1853. A la fin de 1898, la longueur totale des réseaux de communication comprenait 14.088 kilomètres, et celle des fils de lignes s'étendait à 43.725 kil. 500. Ce développement si rapide

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

constaté par les chiffres ci-dessus, est cependant moindre que celui des entreprises téléphoniques qui, commencées dans les villes de Stockholm et de Gothembourg en 1880, s'étendaient sur une longueur totale de 127.000 kil. de fils à la fin de 1898. A Stockholm, le système téléphonique est particulièrement bien organisé et. depuis

M. Per Lamm,
Commissaire général adjoint.

1893, cette ville est en communication directe avec Christiania et Copenhague.

* * *

L'amélioration matérielle dont la Suède a si largement profité pendant le XIXe siècle, d'après les détails relatés ci-dessus, a considérablement augmenté le bien-être de la population. Le pays, sorti de la misère dont il souffrait pendant les siècles précédents, jouit maintenant d'une situation économique complètement indépendante. En 1898, la richesse nationale de la Suède a été estimée, après défalcation de la dette publique, d'une valeur de 12.336 millions, soit 3.429 francs par habitant. La dette nationale, établie tout entière sur les emprunts qu'ont nécessités les améliorations apportées aux voies de communication, ne se montait guère, à la fin de 1898, qu'à une somme de 394.400.000 francs, soit 78 francs par habitant.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PORTUGAL

Notice concernant le Portugal

A l'Exposition Universelle de 1900

La section portugaise est une des plus intéressantes de l'Exposition universelle de 1900.

Sous une apparence modeste, parfaitement d'accord avec les récentes difficultés financières que le Portugal a éprouvées dernièrement, cette section s'impose cependant à l'attention du visiteur éclairé et consciencieux, que les splendeurs des installations n'éblouissent pas, mais qui, examinant le fond des choses, se livre à une étude approfondie pour y puiser des éléments de comparaison qui lui permettent de constater l'excellence des produits exposés et d'apprécier avec exactitude la valeur des nations exposantes.

Le rang du Portugal à l'Exposition est des plus honorables. La richesse et la bonté de ses produits agricoles, la perfection de ceux de son industrie, voilà les titres qui lui assignent ce rang. Précédé du juste renom acquis dans toutes les Expositions où il a concouru, il vient affirmer une fois de plus qu'il ne s'est pas arrêté dans la voie du progrès intellectuel et matériel, qui n'est pas l'apanage exclusif des grandes nations.

Après maintes hésitations justifiées par les difficultés auxquelles nous avons fait allusion, le Portugal s'est décidé un peu tard à prendre part au concours universel des peuples. Pour ne point obérer

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

S. M. le roi de Portugal.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

le Trésor par les frais qu'aurait entraînés l'action directe de l'État, le Gouvernement confia à des personnalités de la plus haute compétence le soin d'organiser la section portugaise, ne se réservant que d'y contribuer par une subvention votée par le Parlement. Telle est l'origine de la Commission organisatrice, qui se partagea en deux grandes Commissions siégeant respectivement à Lisbonne et à Porto. Ces Commissions se subdivisèrent en sous-sections constituées par des représentants des associations industrielles, agricoles et commerciales des deux villes principales du royaume.

La Commission organisatrice était présidée par un Inspecteur général, nommé par le gouvernement et chargé de la surintendance des travaux des commissions. Les hautes fonctions d'Inspecteur général furent dévolues à M. le conseiller Ressano Garcia, ancien ministre des Finances, professeur émérite de l'École de l'armée, *leader* du parti libéral, justement apprécié par ses travaux scientifiques, d'une affabilité extrêmement courtoise qui commande toutes les sympathies. Le choix ne pouvait être plus heureux, car il réunit toutes les qualités requises pour la charge si importante qui lui a été confiée.

Le Gouvernement nommait, en même temps, un Commissaire pour représenter à Paris l'Inspection générale dans ses rapports avec le Commissariat général de l'Exposition. Ce Commissaire est M. le vicomte de Faria, chargé d'affaires près les Républiques du Plata et de l'Uruguay, ancien inspecteur général des consulats et consul à Paris, où il a conservé dans le monde officiel et dans la haute société de nombreuses relations de nature à lui rendre aisée la mission délicate confiée à son zèle intelligent.

Son fils, M. Antonio de Faria, consul à Livourne, est le secrétaire du Commissariat et il en remplit les fonctions avec autant de compétence que de dévouement.

L'Exposition portugaise comprend deux pavillons ainsi que des emplacements qui lui ont été réservés parmi les sections étrangères dans les divers groupes de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts. Un de ces pavillons est spécialement affecté aux produits des colonies, tandis que l'autre contient ceux de la pêche, de la chasse et des forêts.

Le pavillon colonial, de style moderne et d'aspect très agréable, se dresse au Trocadéro, dans une situation avantageuse, entre les pavillons étrangers. Il est de forme carrée. A l'intérieur, qui forme une grande salle, quatre colonnes supportent une galerie supérieure, d'où s'élancent quatre autres colonnes sur lesquelles repose la coupole brillamment décorée par le peintre portugais João Vaz. Les angles de l'édifice sont intérieurement dissimulés par quatre corps cylindriques, deux desquels contiennent les escaliers de communica-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tion avec la galerie. La frise est revêtue de peintures décoratives qui rehaussent l'effet de cette partie de l'édifice. De larges baies y laissent pénétrer à foison la lumière tamisée par des vitraux coloriés représentant alternativement les châteaux et les cinq écussons chargés de besants des armes portugaises.

Les produits exposés au pavillon colonial forment un ensemble des plus pittoresques. On y voit représentée toute la série des productions naturelles et de l'industrie des possessions du Cap-Vert, de Saint-Thomas et du Prince, d'Angola, de Mozambique, de l'Inde portugaise, du territoire de Macao et de la partie de l'île de Timor appartenant au Portugal ; des tissus de toute espèce, des articles fort variés de tabletterie, de vannerie, de bimbeloterie, en ivoire, en écaille de tortue, etc., des meubles en laque, des canots indigènes, etc. La direction de l'installation a été confiée à M. A. Lobo d'Almada Negreiros, sous-préfet à l'île Saint-Thomas, qui a parfaitement réussi dans sa tâche. Il a eu pour auxiliaires les membres de la sous-section commerciale et coloniale, MM. A. de Souza Carneiro Lara, vice-président de l'association commerciale de Lisbonne, et L. Diégo da Silva, président de la Banque nationale d'outre-mer.

L'autre pavillon se trouve dans la rue des Nations, au quai d'Orsay, entre celui du Danemark et celui du Pérou. Son style n'est pas bien défini. A l'extérieur, la partie inférieure affecte l'apparence d'une muraille de quai, comme pour rappeler vaguement le glorieux passé maritime du Portugal, et les emblèmes de chasse et de pêche, peints sur la frise, indiquent assez la destination spéciale de ce pavillon.

L'intérieur comprend deux salons d'inégale grandeur. La décoration du premier, qui sert de vestibule, est fort originale. Les colonnes qui se dressent aux angles sont revêtues d'arabesques artistiquement faites avec des tresses et des nœuds en cordes alternativement goudronnées ou non, qui produisent l'effet le plus pittoresque. Ce travail a été exécuté par des marins de l'État. Les murs sont également décorés de grands cadres dont les moulures, faites de la même façon, offrent les dessins les plus variés. Ce salon est spécialement affecté aux produits et aux engins de la pêche, et l'on y remarque une collection de modèles des bateaux de pêcheurs des côtes du royaume et de ses colonies. L'installation est l'œuvre de M. Baldaque da Silva, officier supérieur de la marine de guerre et ingénieur hydrographe très distingué.

Quoique plus sobre, la décoration du grand salon ne mérite pas moins d'attirer l'attention. Elle consiste principalement en vélums aux peintures allégoriques, suspendus au centre, et dans l'agencement artistique des produits forestiers et de la chasse. Cette partie de l'Exposition comprend les lièges, si renommés, dont l'exploitation, qui est considérable, alimente la fabrication nationale de bouchons

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et autres articles et constitue un article très important d'exportation. L'aspect général de l'intérieur de ce pavillon produit l'impression la plus agréable. L'organisation et l'installation des produits forestiers est l'œuvre de M. Pedro Roberto de Silva, inspecteur général des forêts au Ministère des Travaux publics, du Commerce et de l'Industrie, dont la compétence en la matière est indiscutable et qui est bien connu en France par son zélé concours dans les Expositions précédentes.

L'auteur des pavillons est M. Miguel Ventura Terra, diplômé des Beaux-Arts en France. L'architecte qui en a dirigé la construction est M. José Luiz Monteiro, architecte de la ville de Lisbonne, également diplômé des Beaux-Arts, qui est aussi chargé des installations, avec le concours intelligent et zélé de M. Alexandre Soarès.

Pays essentiellement agricole, c'est surtout comme tel que le Portugal brille à l'Exposition.

Dès le commencement des travaux, la section agricole s'est trouvée sous la direction de M. Cincinnato da Costa, membre de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, professeur à l'Institut d'agronomie, directeur de la Royale Association centrale de l'agriculture portugaise, et de M. Dom Luiz de Castro, agronome, directeur de la Royale Association d'Agriculture, ayant pour auxiliaire M. A. C. Lecoq, directeur général *ad interim* de l'agriculture au Ministère du Commerce et de l'Industrie. Sous les auspices de spécialistes aussi compétents, dont la carrière est vouée à l'étude des questions les plus intéressantes pour l'agriculture et au développement de cette source aussi abondante que précieuse de richesse nationale, le succès n'était pas douteux. Aussi, l'Exposition des produits agricoles et alimentaires du Portugal attire-t-elle l'attention du visiteur par le nombre, la grande variété et la supériorité des produits exposés dans la Galerie des Machines du Champ de Mars, à côté de ceux de l'Autriche, de la Russie et de l'Espagne, avec lesquels ils peuvent soutenir la comparaison la plus honorable.

Cette Exposition couvre une superficie de 1.300 mètres carrés. Elle est surtout remarquable par les vins excellents, de types extrêmement variés, représentant toute la production vinicole du pays, évaluée, d'après les meilleures statistiques, à 5,500,000 hectolitres. Elle est caractérisée par une grande vigne disposée en treille. On y voit aussi un modèle de vigne *en fourches*, système de culture fort usité dans la région viticole du Nord, où l'on trouve des ceps de 10 à 15 mètres de hauteur rapportant, en moyenne, un panier de raisins, soit 10 litres de vin. Citons aussi, comme curiosité remarquable, la réduction exposée de la vigne de *Poceirão*, située entre Lisbonne et Setubal, propriété de M. José Maria dos Santos, de la contenance de 2,400 hectares et plantée de 6 millions de ceps, dont la moyenne de production

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

annuelle est de 18,000 à 20,000 pipes, de 500 litres. C'est la plus considérable qu'on connaisse, car celle qui vient après, située en Algérie, n'a guère plus de trois millions de pieds de vigne.

Les vins généreux de Porto et de Madère, de renommée universelle, sont largement représentés. Il en est de même de ceux de Carcavellos, si appréciés des gourmets. Comme vins de table, nous retrouvons dans la série des rouges le *Collares*, si connu par son bou-

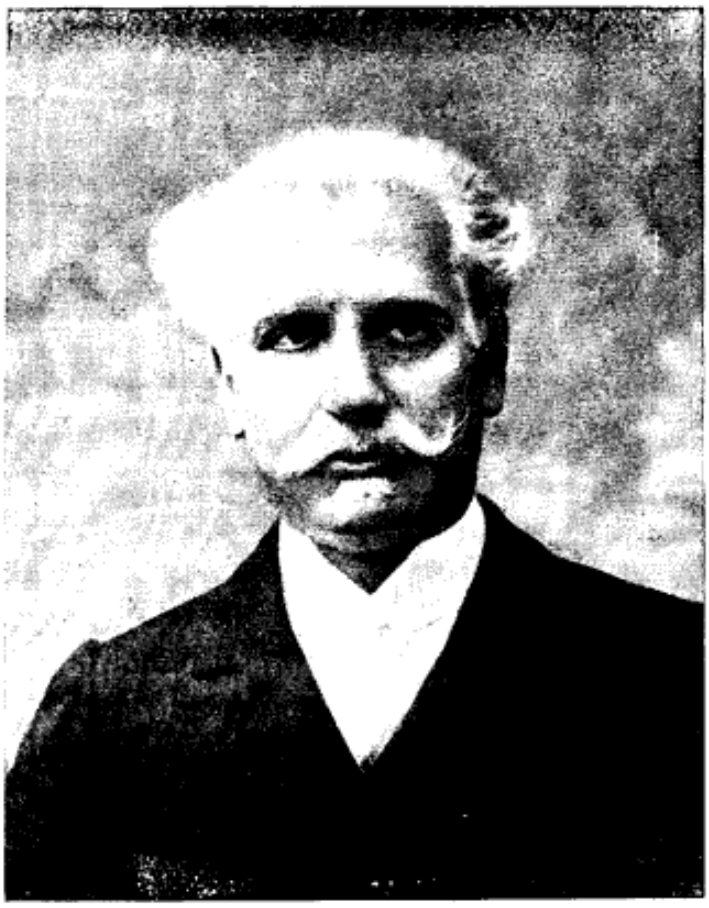

M. le Conseiller Ressano Garcia,
Inspecteur Général de la section Portugaise.

quet et sa saveur, et ceux de Torres-Vedras, Almeirim, Alpiarça, etc., et dans celle des blancs le *Bucellas*, fort estimé, et ceux de Dão, d'Alemtejo, etc. Comme nouveauté de l'industrie vinicole portugaise, il faut remarquer les vins mousseux de la région du Douro, de fabrication très soignée, déjà bien connus dans le pays et assurément appelés à être, dans un avenir prochain, l'objet d'une assez large exportation.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cette section comprend, en outre, quelques spécimens d'excellentes eaux-de-vie de vin.

Parmi les produits alimentaires d'origine végétale, abondamment représentés par une grande variété de céréales, de plantes légumineuses et autres, les huiles, dont la production est considérable, détiennent le premier rang. A remarquer les huiles de la région du Douro, des environs de Santarem et de la province d'Alemtejo aux alentours de Serpa, qui sont excellentes. Les fabriques d'Alvito et d'Alferrarede, les plus importantes du pays, exposent de beaux échantillons de ce produit de l'industrie agricole.

Une grande variété de fruits, d'une saveur exquise, éclos sur un sol exceptionnement privilégié, dans la zone tempérée du Nord et du Centre ou sous le beau ciel de l'Algarve, où règne un printemps continuel, complète cette belle exposition des produits agricoles.

Au nombre des industries alimentées par l'agriculture, il faut mentionner les fromages si estimés de la *Serra d'Estrella* et de l'*Alemtejo*, les eaux-de-vie de fruits, les tabacs, et les conserves alimentaires dont la consommation et l'exportation ont pris, depuis quelques annees, un très grand développement justifié par l'excellence de la fabrication.

A remarquer une collection de gravures fort intéressantes représentant les principales variétés de raisins de production portugaise, et faisant partie de la décoration du local de la section agricole; et consulter, entre autres ouvrages sur l'agriculture, *le Portugal vinicole*, tout récemment publié par M. Cincinnato da Costa, renfermant des informations très precieuses sur la culture de la vigne, les procédés de vinification, etc., et dont les gravures mentionnées ci-dessus font partie; et *le Portugal au point de vue agricole*, revue publiée sous la direction de MM. Dom Luiz de Castro et Cincinnato da Costa, en collaboration avec divers spécialistes et professeurs distingués.

L'exploitation des mines est abondamment représentée par les principaux minerais de production nationale, savoir : le manganèse, les pyrites cuprifères, le fer, le cuivre, le plomb, l'étain à galène argentifère, le quartz aurifère, la houille et le nitre; et l'exploitation des carrières, par des pierres de taille granitiques et par de beaux marbres d'Estremoz.

La section industrielle a été, dès le début des travaux d'organisation, confiée à la haute compétence de M. Antonio José Arroyo, ingénieur très distingué, inspecteur des Écoles industrielles et commerciales, ancien député, qui a été également chargé de la section des beaux-arts, et à celle de M. Henrique Taveira, industriel, propriétaire de deux filatures et fabriques de tissus de coton, dont le concours intelligent et dévoué a aussi puissamment contribué avec celui de son collègue aux excellents résultats de ces travaux, malgré

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des obstacles de toute nature, dont le plus considérable a été l'épidémie qui a sévi à Porto pendant le deuxième semestre de 1899, épidémie qui a évité l'envoi d'un grand nombre de produits, par crainte des mesures sanitaires qui en frappaient l'exportation. Ils ont eu pour auxiliaires MM. Alfredo de Brito, secrétaire de l'Association industrielle portugaise et secrétaire de la commission de Lisbonne; Estevão Torres, délégué commercial de la Commission de Porto et ingénieur d'un grand mérite; le Conseiller Pedro Araujo, à Porto, et A. Teixeira Judice, ingénieur, chef du bureau de la propriété industrielle au Ministère du Commerce et de l'Industrie, commissaires techniques du Gouvernement.

La section de l'industrie manufacturière est la preuve évidente des grands progrès accomplis par le Portugal dans cette branche du travail humain. Malgré les nombreux obstacles qui s'opposent à ce que son développement prenne des proportions considérables, et dont le principal est la cherté des matières premières qu'elle doit demander à l'étranger, il n'y a qu'à examiner attentivement la perfection des produits exposés pour se convaincre que l'industrie a pris un tel essor et atteint un tel degré d'avancement en Portugal, qu'elle fait le plus grand honneur à ce pays.

Nous mentionnons très rapidement ce qui nous paraît le plus remarquable dans cette section.

Quoique fort résumée, la partie relative à la décoration et au mobilier des édifices publics et des habitations offre, par son caractère nationaliste, de réelles curiosités, en meubles de luxe et en meubles ordinaires à bon marché, ainsi que par la perfection des travaux de menuiserie et d'ébénisterie.

La céramique est fort intéressante. La partie concernant la construction forme toute une collection très variée de tuiles, briques, parquets en mosaïque, grès-cérames, qui atteste le haut degré de développement de cette fabrication. Pour les autres applications de la céramique, nous citons spécialement les ornements en terre cuite, la porcelaine de la fabrique de Vista Alegre, dont la technique ressemble beaucoup à celle de Limoges; les faïences artistiques de Caldas da Raïnha et de Porto; et nous appelons surtout l'attention du visiteur sur les faïences, genre majolique, de Bordallo Pinheiro, aux émaux éclatants, remarquables par leur caractère nationaliste et par le dessin éminemment artistique et d'une originalité étonnante; sur les faïences de la fabrique de Caldas et sur les figurines de la fabrique de Devezas, représentant des costumes nationaux. Cette section contient, en outre, une nombreuse et belle collection de cristaux, de verre poli et gravé et de vitraux.

L'exposition de l'industrie cotonnière est des plus complètes. On y voit le coton en préparation; le fil écru, teint, ou blanchi, en éche-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

veaux, en pelotons, en bobines ; le coton en ouate, le coton hydrophile ; du tricot, de la passementerie, du fil recouvert pour applications de transmission de l'électricité ; des tissus écrus, blanchis, teints ou imprimés, dont il est fait une grande consommation dans le pays et qui s'exportent sur une large échelle pour les colonies portugaises et le Brésil, où ils concourent avantageusement avec les produits similaires étrangers. C'est une des branches d'industrie qui a atteint le plus parfait développement en Portugal.

Dans la classe des fils et tissus de laine, les draps fabriqués à Lisbonne et à Covilhã se font remarquer et justifient la large consommation qui en est faite en Portugal et dans ses colonies, ainsi qu'au Brésil.

Nous ne clorons pas cet aperçu si rapide de la classe des tissus sans mentionner les soieries et sans appeler l'attention du visiteur sur les dentelles de Peniche, si délicatement travaillées, aux dessins si gracieux, très connues et appréciées, même à l'étranger, ainsi que sur les travaux en guipure et en passementerie de l'île de Madère, d'un fini si parfait, et à si bon marché.

L'industrie du papier est surtout représentée par la compagnie du Prado, dont les cinq fabriques produisent annuellement 4 millions de kilogrammes, depuis le papier d'emballage le plus ordinaire jusqu'au papier à écrire de qualité supérieure et au papier d'impression en feuilles et en bobines.

L'orfèvrerie, cet art qui depuis des siècles jouit en Portugal d'une réputation bien méritée par les innombrables travaux artistiques qu'il a accomplis, affirme son excellence par un grand nombre d'ouvrages de styles divers. Elle offre spécialement à l'attention du visiteur l'épée d'honneur offerte à M. le major Mousinho d'Albuquerque, gouverneur général de Mozambique, comme témoignage de la reconnaissance publique pour ses services et ses exploits pendant la dernière campagne contre les indigènes, et un surtout monumental. Ces deux pièces, d'incontestable valeur artistique, ont été modelées par le grand sculpteur portugais Teixeira Lopes et sortent des ateliers de la maison Rosas, de Porto.

Presque toutes les autres branches de l'industrie manufacturière exhibent leurs produits : appareils de chauffage et d'éclairage, becs à incandescence, bougies automatiques, vêtements, cuirs, chapellerie, parfumerie, coutellerie, maroquinerie, vannerie, métaux repoussés, etc.; la typographie, qui a obtenu les plus hautes récompenses dans toutes les expositions; la photographie, les instruments de précision et d'arpentage exposés par l'Institut industriel de Lisbonne ; les instruments de chirurgie, etc.

La nombreuse collection exposée par l'Arsenal de Guerre de Lisbonne suffit à démontrer l'état d'avancement des industries cor-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

rélatives et donne l'idée la plus avantageuse de cet établissement, parfaitement outillé pour fabriquer des armes blanches et à feu, des canons, le matériel d'artillerie et du génie, des projectiles, des munitions, tous les articles d'équipement, de campement et de harnachement à l'usage de l'armée, ainsi que pour exécuter toutes les réparations de l'armement acheté à l'etranger.

L'Arsenal maritime de Lisbonne expose également une belle

M. le vicomte de Faria, Commissaire général.

série de produits de ses usines, d'articles destinés à l'armement des troupes de l'armée de mer, au gréement et à l'équipement des navires, des câbles et des toiles à voile de qualité supérieure, etc. Cet arsenal, qui vient de subir une transformation complète sous la direction technique de M. Croneau, officier du génie maritime français, est à même de produire tout son outillage, de faire toutes les grandes réparations des navires et de leurs machines et de construire de toutes pièces des croiseurs du système moderne.

Ces deux établissements de l'État attestent, par la perfection de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

leurs produits, les grands progrès récemment accomplis en Portugal par les industries corrélatives.

A côté des grands chefs-d'œuvre de l'art contemporain, groupés dans le grand Palais des Champs-Élysées, le Portugal expose quelques travaux d'artistes de talent, affirmant ainsi que le goût pour les Beaux-Arts n'a pas cessé de se développer dans ce pays, qui possède tant et de si précieux spécimens séculaires de peinture, de sculpture et d'architecture. S. M. le roi dom Charles, illustre rejeton d'une race de rois artistes, expose un beau pastel représentant *le Lever des filets d'une madrague* et qui affirme les hautes qualités artistiques de son auteur.

Parmi les œuvres des peintres dont la renommée n'est plus à faire, il faut citer les portraits de quelques notabilités portugaises et un *Saint Antoine* de Columbano Bordallo-Pinheiro, artiste du plus fort tempérament et portraitiste insigne ; — un portrait par Veloso Salgado ; — un délicieux *Matin* de Carlos Reis, paysagiste, dont les travaux sont fort interessants ; — les tableaux de Souza Pinto, l'auteur si connu de la *Culotte déchirée*, qui excelle dans les tableaux de genre et est doublé d'un parfait Parisien ; — les peintures de fleurs de Mme Maria-Augusta Bordallo Pinheiro ; — le *Viatique*, tableau de grande valeur du professeur Malhoa, qui a produit tant d'élèves distingués. — A coté de ces artistes consacrés, il n'est que juste de mentionner MM. Candido da Costa et son tableau *La rentrée des bateaux*, Julio Ramos, excellent paysagiste, et Julio Caneiro, portraitiste, trois artistes du plus bel avenir.

La sculpture est représentée par quelques travaux de Teixeira Lopes, le premier des sculpteurs portugais contemporains, qui expose un beau groupe, *La Charité*, œuvre aux grandes allures et affranchie des vieilles formules conventionnelles ; ses portes monumentales pour l'église de la Chandeleur, à Rio de Janeiro ; et les *Enfants*, spécimen du genre où il excelle ; — ainsi que par quelques travaux de son père et de son frère ; — par Thomas Costa, artiste délicat ; — par Fernandes de Sà, avec *Ganymède*, récompensé au salon de 1900 par une mention honorable ; — et par Meyrelles, élève de Teixeira Lopes, dont la belle composition, *Martyre*, est bien digne d'être appréciée.

A remarquer, pour l'architecture, le projet de construction du palais de justice de Lisbonne, par M. Ventura Terra, l'auteur des pavillons de l'exposition portugaise; celui de M. Marques da Silva, architecte émérite, diplômé de l'École des Beaux-Arts, pour la reconstruction de l'édifice des *Jéronymos* (couvent des Hyéronimites) de Lisbonne, ce joyau si précieux du genre gothique portugais connu sous la dénomination d'architecture *manuéline*, et celui de la gare centrale de Porto, du même artiste.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les œuvres si rapidement énumérées des principaux artistes témoignent hautement que le culte des Beaux-Arts a en Portugal de fervents et de très illustres adeptes.

C'est à dessein que nous terminons cette notice par quelques mots sur le groupe de l'éducation et de l'enseignement ; car c'est surtout par l'instruction d'un peuple qu'on peut juger de l'état de sa civilisation. Or il convient de mettre bien en relief tout ce qui peut démontrer que le Portugal, au prix des plus grands efforts, a accompagné dans sa marche vertigineuse le siècle près de s'éteindre et suivi le mouvement général de la civilisation et du progrès matériel.

Les monographies, ainsi que les plans et les modèles d'écoles, publiés et exposés par les soins de l'Inspection générale, prouvent à l'évidence qu'en Portugal l'instruction primaire est très répandue au moyen d'un grand nombre d'écoles entretenues par l'État, et que l'instruction secondaire ou supérieure, dégagée des entraves de l'internat, est accessible à toutes les classes de la société. On y voit que le régime des écoles publiques, depuis les primaires jusqu'à l'Université de Coïmbre, et les programmes des études, sont parfaitement d'accord avec les préceptes de la pédagogie moderne, et que le pays possède toutes les écoles spéciales qui complètent le cycle de l'enseignement, parmi lesquelles il est juste de citer, pour le niveau élevé des études, l'École de l'armée, pépinière d'officiers de toutes les armes, l'École navale, les Écoles polytechniques et les Écoles de médecine de Lisbonne et de Porto, le Collège militaire, l'Institut d'agronomie, l'Institut industriel, l'Académie des beaux-arts, le Conservatoire de musique, etc.

L'enseignement industriel, cette branche si utile de l'instruction publique, loin d'être négligé, a été fécond en résultats pratiques. Il est en ce moment l'objet d'une transformation profonde, due à l'introduction dans le pays des idées qui déterminèrent en France l'enquête décrétée en 1881 par Antonin Proust et publiée en 1884. Les travaux de cordonnerie, de fleurs, de cartonnages, de vannerie, de menuiserie, de serrurerie, exposés par les élèves de ces écoles disséminées en assez grand nombre dans le pays, révèlent la forte impulsion donnée à cet enseignement.

Les nombreux ouvrages sur l'enseignement, en général, les belles cartes dressées par la Commission géodésique et par le Bureau hydrographique, ainsi que tant d'autres travaux analogues de grand mérite, sont comme le corollaire de notre affirmation concernant le haut degré du développement de l'instruction publique en Portugal.

Ce pays, où foisonnent les institutions de prévoyance et de secours mutuels, et dont la charité s'émeut aux appels de toutes les misères pour faire éclore, comme par enchantement, des asiles pour l'enfance ou pour la vieillesse et des établissements charitables de toute

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

espèce ; qui possède un corps complet de législation civile et criminelle calquée sur celle des nations les plus avancées et empreinte d'un caractère de douceur qui s'allie parfaitement avec les mœurs si douces du peuple, et qui s'honore d'être, entre tous les autres, le premier qui ait inscrit dans les traités internationaux la clause de n'accorder jamais l'extradition qu'à la condition que la peine capitale, depuis longtemps bannie de son code, ne sera pas appliquée à l'extradé ; qui, par de persévérants et tenaces efforts, s'applique à faire valoir les immenses ressources naturelles de son sol privilégié et à développer son industrie dans la brillante mesure démontrée par la présente Exposition : ce pays, disons-nous, bien loin d'être arriéré et esclave de la routine, comme on se plaît trop souvent à le représenter sans connaissance de cause, a suivi la marche du progrès et détient un rang des plus honorables dans cette assemblée des nations.

Nous le saluons aussi de toutes nos sympathies et lui souhaitons la bienvenue au concours universel de 1900.

V. W.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Notice concernant la Bulgarie

A l'Exposition Universelle de 1900

Peuplée de 3.310.000 habitants, la Bulgarie est une monarchie constitutionnelle avec pouvoir représentatif. Le souverain est S. A. R. Ferdinand Ier, élu le 7 juin 1887. Le prince héritier est S. A. R. Boris.

Le sol de la Bulgarie est généralement très fertile; sur les 9.927.600 hectares, plus de 2.311.000 sont cultivés en champs, vignes et jardins potagers. Les prés et pâturages absorbent près de 6 millions d'hectares et les forêts 1.332.429 hectares.

Sofia, la capitale de la Bulgarie, compte aujourd'hui 60.000 habitants. Comme villes, dont l'importance croît chaque jour, il convient de citer Philippopoli, Roustchouk, Varna, Bourgas, Tirnovo, Viddin, Sistow, Sliven, Choumen, etc.

On compte huit ministères. La dette publique est de 220 millions de francs et le budget annuel de 84 millions en recettes et en dépenses.

Créé le 19 novembre 1893, le ministère du Commerce et de l'Agriculture de Bulgarie est composé de diverses sections : agriculture, commerce et industrie, mines, forêts, art vétérinaire, assurances contre la grêle, comptabilité. Du même ministère, dépendent encore la direction de la statistique, l'administration centrale des caisses agricoles, les chambres de commerce, le musée commercial et industriel bulgare à Sofia, l'imprimerie d'État, les mines d'État, les écoles d'agriculture, les écoles de métiers et enfin l'école commerciale de Sistow.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La France, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Grande-Bretagne, a Russie, la Roumanie et la Serbie ont conclu avec la Bulgarie des traités de commerce donnant à leurs nationaux une entière liberté d'action dans le territoire de la Principauté.

De 1888 à 1898, le commerce de la Bulgarie avec les États étrangers s'établit de la manière suivante :

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
	francs.	francs.
1888.....	66.362.431	64.198.637
1889.....	72.869.245	80.581.076
1890.....	84.530.497	71.051.123
1891.....	81.348.150	71.065.085
1892.....	77.303.007	74.640.354
1893.....	90.867.900	91.463.653
1894.....	99.229.193	72.850.675
1895.....	69.020.295	77.685.546
1896.....	76.530.278	108.739.977
1897.....	83.994.236	59.790.511
1898.....	72.730.250	66.537.007

Depuis 1894, le Gouvernement fait bénéficier d'avantages spéciaux les industriels bulgares ou étrangers créant des établissements offrant de sérieuses garanties de durée et de prospérité. Diverses exemptions d'impôts et de droits de douane sont accordées aux industriels susdits, ainsi que d'importantes reductions sur les tarifs des Compagnies de chemins de fer. Bref, les administrations publiques ne négligent aucune occasion de favoriser les étrangers qui viennent en Bulgarie pour y faire fructifier leurs capitaux.

L'industrie des tapis prend chaque jour un nouveau développement; leur bonne qualité, leur prix de revient très modéré et la solidité dont ils font preuve à l'usage leur assurent chaque jour de nouveaux débouchés. Les tapis Bulgares peuvent lutter avec les meilleurs tapis d'Orient ; il est facile de s'en rendre compte *de visu* en visitant le Pavillon Princier, au quai d'Orsay.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

S. A. R. Ferdinand Ier, Prince de Bulgarie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il y a près de deux ans s'est ouvert, à Sofia, un musée commercial et industriel destiné à créer de nouveaux débouchés aux produits bulgares.

Les négociants et les particuliers du monde entier peuvent y adresser directement leurs demandes de renseignements et d'échantillons. Toutes informations utiles leur sont données avec la plus grande exactitude, et le musée se charge même de transmettre, dans les meilleures conditions de fabrication et de prix, les commandes qui lui sont adressées.

On peut également s'adresser à la Légation, 94, avenue Kléber, à Paris, pour y demander tous renseignements commerciaux et agricoles sur la Principauté.

Le catalogue spécial, édité par les soins du Commissariat général de Bulgarie à l'Exposition universelle de 1900, donne les renseignements les plus détaillés sur les diverses branches de l'activité nationale bulgare que nous venons d'effleurer dans cette rapide esquisse, et nous y renvoyons toute personne désireuse de connaître à fond les ressources commerciales et industrielles d'un pays dont la culture intellectuelle et économique est le constant souci du Gouvernement et mérite de retenir l'attention des gens sérieux des deux mondes.

P. D.

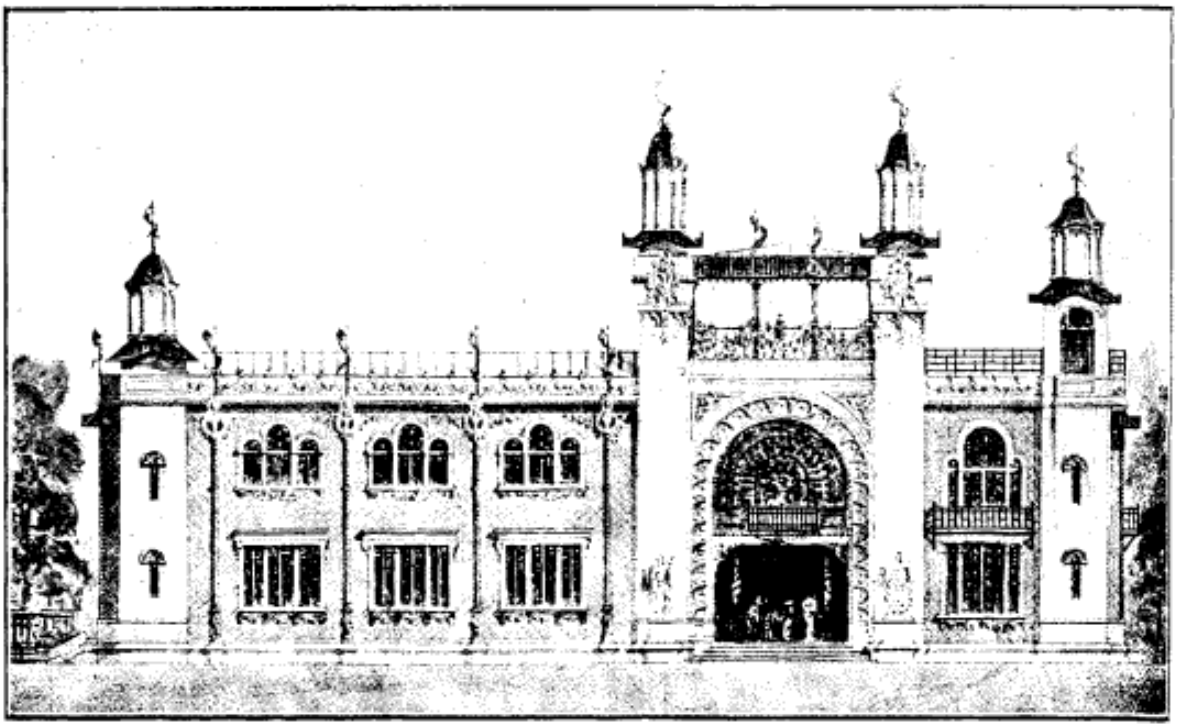

Pavillon de la Bulgarie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Notice concernant la Roumanie

A l'Exposition Universelle de 1900

La Roumanie qui n'avait pris officiellement part, depuis 1867, à aucune de nos Expositions universelles, entend figurer brillamment à celle de 1900. Elle a fait voter par son Parlement une somme de 2 millions pour sa participation au grand tournoi pacifique dont le merveilleux panorama se déroule déjà sur les deux rives de la Seine : elle a appelé à la tête de son Commissariat général, ainsi que des divers comités d'organisation de son Exposition, des hommes d'une valeur éprouvée, presque aussi connus en France qu'en Roumanie, et dont l'effort incessant ainsi que le labeur patriotique font présager l'entière réussite ; enfin, elle a confié le soin d'édifier ses deux principaux pavillons à M. Formigé, l'architecte de la Ville de Paris, universellement connu par le retentissant succès de ses palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux érigés au Champ de Mars, lors de la dernière Exposition de 1889.

Or la Roumanie qui, depuis les temps les plus reculés jusque dans la première moitié de ce siècle, n'a eu d'autre souci que de défendre son existence contre les hordes des envahisseurs, qui n'a jamais pu jouir des loisirs fécondants de la paix et qui pendant plus d'un siècle et demi a subi le joug de la domination étrangère, ne possède pas encore à l'heure qu'il est une architecture nationale bien caractérisée. Forcés de chercher un refuge dans leurs forêts et dans

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

leurs montagnes, craignant toujours la surprise d'un coup de main, condamnés à une vie de défense et de lutte, les anciens Roumains ne pouvaient songer à l'art de bâtir des villes ni même des maisons dont le séjour ne leur offrait aucune sécurité. Braves et pieux, ils ne rentraient de quelque expédition lointaine que pour manifester leur foi religieuse en bâtissant des églises.

C'est ce qui explique pourquoi seule l'architecture religieuse existe en Roumanie. On n'y relève presque aucune trace d'édifices civils ou militaires anciens; en revanche, on y trouve un nombre incalculable d'églises et de couvents. Il n'est pas de ville d'une population moyenne de 10,000 à 15,000 habitants qui ne compte au moins une dizaine d'églises. Bucarest en a 115, Jassi 50, et l'on peut estimer actuellement à environ 7,000 le nombre des édifices de toutes sortes, églises, couvents, monastères consacrés au culte dans le jeune royaume danubien. Cette profusion de monuments religieux ne pouvait manquer de frapper l'esprit et les yeux de M. Formigé, au cours du voyage qu'il entreprit en Roumanie pendant l'été de 1898, dans le but d'étudier sur place le type prédominant de l'art architectural roumain.

Désireux de conserver au pavillon qu'il avait été chargé d'édifier au quai d'Orsay le caractère, le style, l'ornementation des constructions roumaines qui avaient fixé son attention, et de mêler aussi à ces éléments quelques formes plus nouvelles, inspirées de l'évolution toute naturelle qu'aurait accomplie l'art roumain s'il avait pu suivre sa marche et son développement réguliers à travers les âges, M. Formigé s'est appliqué et a réussi à faire œuvre d'artiste en se montrant, dans la conception et l'exécution de son palais, novateur original en même temps que gardien respectueux des traditions du passé.

Les types d'architecture roumaine des XVe et XVIe siècles, qui ont le plus contribué à inspirer l'auteur de ce palais, sont les églises d'Argesh, des Trois-Hyérarques de Jassi, d'Horezu, toutes trois fleurs tardives, mais originales de l'art byzantin.

C'est ainsi que le hall central du Pavillon Royal reproduit le *pronaos* du monastère d'Horezu. Surmonté d'une vaste coupole mesurant 30 mètres de hauteur, ce hall est occupé par un grand escalier à double rampe conduisant aux galeries du premier étage, lesquelles se terminent par deux élégants pavillons couronnés de deux clochetons, dont la forme est empruntée à la cathédrale d'Argesh, restaurée, il y a quelques années, par un autre architecte français, M. Lecomte du Noüy.

Sur les façades sont reproduits divers motifs inspirés par l'architecture et la décoration des monuments religieux roumains. La porte principale n'est autre que le porche de l'église d'Horezu; les fenêtres latérales imitent celles de l'église de Stavropoleos, tout en étant de plus grande dimension; les colonnades des extrémités tiennent à la fois du pronaos d'Horezu et de celui d'Argesh; enfin, sur la façade principale, l'arc de grand tympan, dont la courbe est d'un effet si puissant, a été emprunté à l'église d'Argesh, mais s'est enrichi en même temps de la corniche à consoles de l'église des Trois-Hyérarques de Jassi. C'est également cette dernière église qui a fourni le dessin

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

S. M. R. Charles Ier, roi de Roumanie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de la frise qui forme une riche ceinture à tout le monument. Comme à Argesh, les coupoles sont ornées de rinceaux et de cabochons dorés du plus heureux effet décoratif. Quant à l'appareil des murs de façade, il comporte des assises de briques émaillées, en même temps que des motifs de sculpture dont la variété constitue un ensemble des plus harmonieux.

Le second pavillon que M. Formigé construit pour la Roumanie au quai d'Orsay reproduit un type de l'antique maison des champs roumaine, dont le modèle avec quelques variétés est très en vogue dans les nouvelles bâtisses de Bucarest.

On y a installé, par les soins et sous la haute surveillance du Commissariat général, un restaurant roumain, où l'on dégustera les liqueurs et les boissons nationales et où les amateurs de bonne chère et de bonne musique (car on y entendra les fameux *Lautars*, qui ont fait courir tout Paris en 1889) se donneront journellement rendez-vous pendant toute la durée de l'Exposition.

Un très élégant pavillon tout en majolique, et dont l'originale et riche décoration est l'œuvre de la Société de Basalte et Céramique de Bucarest, est annexé au restaurant et servira au débit des tabacs de la manufacture royale de Bucarest, tabacs aussi connus et aussi appréciés du public que ceux de Turquie et d'Egypte.

Un pavillon, de formes et d'allures fort originales, a été bâti à Vincennes pour l'exposition du pétrole roumain dont la production et la qualité sont tout aussi riches qu'appréciées sur les marchés industriels de l'Europe.

On retrouve enfin la Roumanie au Palais des Beaux-Arts, à celui de l'Alimentation (où son exposition agricole et vinicole est des plus remarquable), aux Tissus, aux Forêts, au Génie civil, aux Industries chimiques, et les produits qu'elle expose dans chacune de ces sections témoignent des progrès considérables réalisés par le jeune royaume dans toutes les branches de l'activité commerciale, industrielle et économique, sous le règne glorieux de Sa Majesté le roi Charles Ier.

La haute protection du Souverain et l'intérêt tout particulier que Sa Majesté a daigné témoigner à la participation de la Roumanie à l'Exposition universelle de 1900 ont été de puissants stimulants pour les hommes d'élite auxquels le Gouvernement Royal a confié le soin d'organiser dignement cette participation.

Une part — et une part considérable — du succès final revient en première ligne à l'éminent Ministre du Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie et des Domaines de Roumanie, S. E. M. Nicolas Fleva, de qui relèvent directement tous les services du Commissariat général, et qui, dès le mois de janvier dernier, est venu lui-même à Paris pour apporter aux organisateurs de la section roumaine l'autorité de son précieux concours et de son expérience éprouvée.

Un comité d'organisation placé sous la présidence d'honneur du Ministre et sous la présidence effective du Commissaire général du Gouvernement Royal à l'Exposition universelle de 1900, a réglé, avec une sollicitude et une compétence toutes spéciales, tous les détails de la participation de la Roumanie à l'Exposition : ce comité est composé de MM. Nicolas Filippesco, vice-président de la Chambre des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

députés et ancien maire de la ville de Bucarest; M. le général Bengesco-Dabija, Intendant général de l'Armée; M. Minco, architecte; M. Scortsesco, député; et de M. Zanné, ingénieur et grand industriel de Bucarest.

Le Commissaire général du Gouvernement roumain à l'Exposition universelle de 1900 est M. Démètre C. Ollanesco, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Rou-

M. Ollanesco,
Commissaire général de Roumanie.

manie, membre de l'Académie roumaine, et l'un des diplomates et des lettrés les plus en vue de son pays. Né à Focsani, en 1849, M. Ollanesco faisait ses études en France lorsque la guerre de 1870 l'obligea à aller les poursuivre et les achever en Belgique. Tour à tour magistrat, avocat, député au Parlement roumain, M. Ollanesco a fait néanmoins de la diplomatie sa principale carrière. Entré en 1876 au Ministère des Affaires étrangères, en qualité de Directeur politique, il fut désigné en 1878 pour assister le Commissaire général roumain près les armées impériales russes, lors de la participation

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de la Roumanie à la guerre russo-turque de 1877-1878. Premier secrétaire à Constantinople en 1880, chef de la direction consulaire et du contentieux au département des Affaires étrangères en 1883, secrétaire général de ce même département en 1885, chargé d'affaires à Vienne en 1887, M. Ollanesco se vit confier en 1889 la Légation royale de Roumanie à Athènes. Il abandonna ce poste en 1893, à la suite de la rupture des relations diplomatiques entre la Roumanie et la Grèce, à propos de l'affaire Zappa. Depuis, M. Ollanesco s'est plus spécialement occupé de littérature. Il a fait représenter avec succès plusieurs ouvrages dramatiques sur la scène roumaine (entre autres une magistrale traduction en vers du *Ruy Blas* de Victor Hugo). Sa très remarquable traduction — également en vers roumains — des œuvres d'Horace lui a ouvert, en 1893, les portes de l'Académie roumaine dont il a été pendant deux ans le vice-président. On doit également à M. Ollanesco, qui est depuis longtemps membre de la Commission des théâtres de Roumanie, une très intéressante et très savante histoire du théâtre roumain, depuis ses origines jusqu'à nos jours.

M. Ollanesco a à ses côtés, comme Commissaire spécial, M. N. Coucou, ingénieur en chef des ponts et chaussées, député au Parlement roumain, ancien directeur des travaux de la ville de Bucarest et ancien secrétaire général du Ministère de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et des Domaines. M. Coucou est l'auteur d'un remarquable ouvrage sur le pétrole et ses dérivés, publié en 1881, faisant autorité dans la matière et qui a obtenu les suffrages de l'Académie roumaine; il s'est fait en outre très avantageusement connaître par sa haute compétence dans les diverses questions industrielles (entre autres, celle du service des eaux), qui sont actuellement à l'ordre du jour en Roumanie. C'est M. Coucou qui, avant de fixer sa résidence à Paris, s'est occupé plus spécialement à Bucarest de la réunion, de la classification et de l'envoi des nombreux produits destinés à figurer dans le pavillon royal, ainsi que dans les divers emplacements attribués à la Roumanie.

Les deux principaux délégués du Commissaire général sont bien connus à Paris : l'un, M. Georges Sterian, élève diplômé de l'École nationale des Beaux-Arts, où il a suivi le cours de M. Guadet, ancien député au Parlement roumain, ancien directeur de l'École d'architecture de Bucarest, membre de la Commission des monuments historiques et conseiller technique du Gouvernement Royal, est l'un des meilleurs architectes que compte la Roumanie, et a participé à la restauration de la cathédrale d'Argesh, ainsi qu'à celle de l'église des Trois-Hyérarques de Jassi; — l'autre, M. Georges Bengesco, ancien envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Roumanie à Bruxelles, La Haye et Athènes (où il a été spécialement envoyé en 1896 pour renouer les relations diplomatiques rompues à la suite du départ de M. Ollanesco), est l'auteur d'une Bibliographie des œuvres de Voltaire en quatre volumes, couronnée à deux reprises par l'Académie française; d'une Bibliographie franco-roumaine du XIXe siècle, d'une Bibliographie de la question d'Orient, ainsi que de plusieurs autres ouvrages historiques et littéraires qui ont été accueillis avec faveur en France aussi bien qu'à l'étranger.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

M. G. Bengesco est membre correspondant de l'Académie roumaine, membre correspondant de la Société d'histoire diplomatique et vice-président de la Société d'histoire littéraire de la France.

Nous citerons parmi les autres délégués du Commissaire général de Roumanie à l'Exposition universelle de 1900, M. le prince Ferdinand Ghika, délégué général près les congrès internationaux, l'émi-

M. Coucou,
Commissaire spécial de Roumanie.

nent peintre roumain Grigoresco, délégué général aux Beaux-Arts, M. Ghitza, ancien député, délégué à l'Agriculture, etc., etc.

Outre ces fonctions de délégué spécial, M. Georges Bengesco a la haute direction de la chancellerie du Commissariat général ; enfin, M. Constantin C. Mano, ancien juge au tribunal de Bucarest, est le très actif et très aimable secrétaire du Commissariat.

Plus de 5,000 déclarations d'exposants, émanant des grands propriétaires, des grands commerçants, des grands industriels, des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

hautes Administrations, ainsi que des Sociétés les plus florissantes du pays, ont été communiquées par le Commissariat général de Roumanie à la Direction générale de l'Exploitation française.

Les Jurys chargés de procéder en Roumanie à la sélection des objets destinés à l'Exposition s'étant montrés fort rigoureux et fort sévères et ayant préféré la qualité à la quantité, un assez grand nombre d'agriculteurs et de commerçants ont vu finalement leurs produits écartés et il en est résulté une diminution assez sensible dans le nombre des déclarants de la première heure.

L'Exposition roumaine ne peut que gagner à cette sage mesure restrictive, parce que la plupart des articles exposés sont des objets de choix, vraiment dignes de fixer l'attention des connaisseurs.

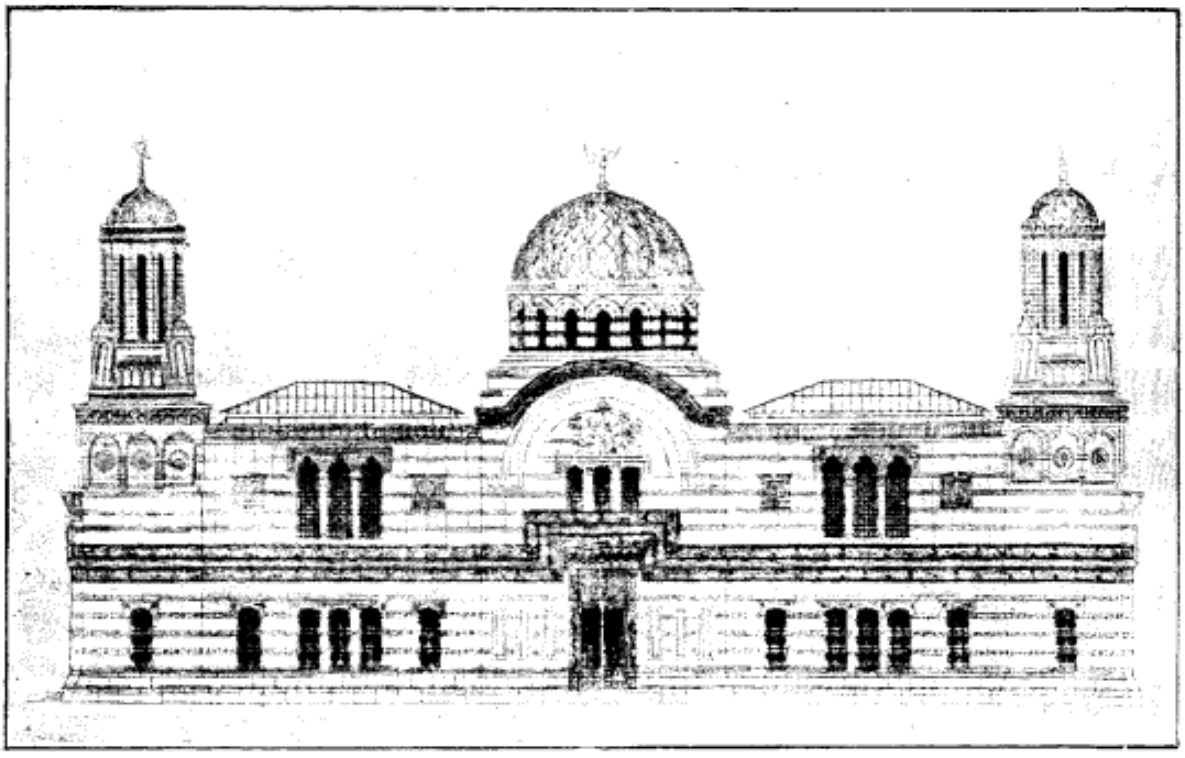

Le Palais de la Roumanie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Notice concernant la section Russe

à l'Exposition universelle de 1900

L'invitation de prendre part à l'Exposition Universelle de Paris en 1900, adressée par le gouvernement de la République française, a été acceptée par la Russie, conformément à un ordre de S. M. l'Empereur, en date du 10 septembre 1895. Les dispositions pour l'organisation d'une section russe ont été concentrées comme dans les précédentes occasions au département du Commerce et des Manufactures, sous la direction immédiate du Ministre des Finances, le secrétaire d'État Serge de Witte. L'exécution des mesures à prendre fut confiée à une commission présidée par le Directeur du Département, M. le conseiller privé Kovalevsky, et composée de délégués des différentes administrations compétentes et de fonctionnaires du Ministère des Finances. Les deux vice-présidents de cette commission sont M. Arthur Raffalovich, membre du Conseil du Ministre, et le prince Tenicheff, commissaire général de la section russe à l'Exposition universelle; M. B. de Wouytch est le commissaire général adjoint; le professeur Konovaloff, chef des groupes du Ministère des Finances, a été chargé d'organiser le fonctionnement du jury, en ce qui concerne la Russie.

La Commission impériale a réuni plus de 2.400 exposants, contre 1.179 en 1878.

A la dernière exposition nationale russe, qui eut lieu en 1896 à Nijni-Novgorod, les visiteurs ont eu la sensation très vive et très nette que, sans cesser d'être une grande contrée agricole, la Russie devenait un État industriel, mettant en valeur les admirables richesses d'un sol si abondamment pourvu de ressources de toute nature. Depuis lors, la Russie a continué de marcher dans la voie ouverte. L'Exposition de Paris, à laquelle elle prend une part très large, permet de juger des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

efforts et des résultats. La section russe offre en effet un tableau vivant et réel, où le pittoresque se mêle à l'utile; c'est une synthèse établie avec soin au point de vue agricole, minier, industriel, commercial, sans qu'on ait oublié l'activité nationale dans le domaine de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Nous rappellerons tout d'abord qu'en 1800, les recettes ordinaires de l'état n'étaient que de 67 millions, elles sont aujourd'hui de 1.564 millions: le revenu des douanes, qui était de 5 millions en 1788, atteint 217 millions; celui des postes et télégraphes a progressé de 3 millions en 1839 à 48 millions en 1900. En 1788, le commerce extérieur de la Russie représentait une valeur de 47 millions de roubles, en 1898, il s'élève à 1.350 millions. Il serait facile de continuer cette juxtaposition de statistiques prises à cent années d'intervalle, de même que l'on pourrait faire le bilan moral d'un siècle marqué par l'émancipation des paysans, par la convocation de la Conférence de La Haye, par la construction du chemin de fer de Sibérie (1).

La Russie couvre une superficie d'environ 22 millions de kilomètres carrés, dont 5.470.000 en Europe, 16 millions en Asie (avec le Caucase). Sa population est aujourd'hui de près de 135 millions d'habitants. Les principales richesses minérales de la Russie d'Europe sont le charbon de terre, le fer et le sel. Les gisements de houille les plus riches se trouvent dans le bassin du Donetz, ensuite dans le royaume de Pologne (bassin de Dombrowa), dans la région centrale agricole et le long du fleuve Tchourowaïa, sur le revers occidental de la chaîne de l'Oural. Les minerais de fer sont très communs dans le bassin du Donetz, en Finlande, dans le gouvernement d'Olonetz, dans la région centrale, le long de l'Oka et dans le bassin supérieur du Don. Le sel commun ou hydrochlorate de soude est répandu dans la plaine de Russie en incommensurable quantité, le sel gemme dans les célèbres mines d'Iletzk, au-delà du fleuve Oural, près d'Orenbourg, près de Bakhmout, dans le gouvernement d'Ekaterinoslaw et dans la montagne de Tchaptchatchi. Des richesses salines plus grandes encore sont celles des dépôts lacustres (Crimée, Nouvelle-Russie, gouvernement d'Astrakan). Les autres richesses minérales sont des mines de zinc en Pologne, des mines d'étain et de cuivre en Finlande, des minerais mercuriels dans le district de Bakmout, le manganèse dans le gouvernement d'Ekaterinoslaw et de Kherson; le cobalt sur la rive mourmane et la Laponie. La région lacustre et la Finlande possèdent de riches matériaux de construction en granit et syénites, des roches de quarzite, des marbres. Dans le gouvernement de Kiew, on a découvert de belles carrières de labrador. Parmi les richesses minérales du Caucase, on citera les minerais de plomb argentifère, de zinc, de cinabre, de manganèse, de cobalt: sur les deux versants du Caucase, il existe d'excellentes sources minérales.

(1) La quantité d'or fin produite en Russie de 1888 à 1896 a été de 319.977 kilos.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

S. M. l'Empereur Nicolas II.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

mais la principale richesse de cette espèce c'est le naphte, dont les nappes de l'extrémité orientale du Caucase et de la presqu'île d'Apchéron ont acquis une importance universelle.

Les richesses minérales de l'Oural comprennent des gisements d'or en veines et en sables, le platine et les métaux rares qui l'accompagnent, tels que l'iridium, le rodium, l'osmium; de riches mines de cuivre et les meilleurs malachites du monde, du chrome, du manganèse, du nickel. Les minerais de fer de l'Oural sont renommés par leur richesse et leurs qualités (le mont Blagodatt). Enfin, dans l'Oural, il existe de riches gisements de pierres précieuses, parmi lesquels les plus connus sont : les gisements du Mourzinsk, de Chaïtansk et ceux de la rivière Tokova. Les pierres précieuses que l'on trouve dans l'Oural sont les béryls (aiguemarine et émeraude), les topazes véritables, les zirkonses (hyacinthes), les rubis, saphirs et les rares rubis-saphirs, les meilleures améthystes du monde, ainsi que des pierres particulières à l'Oural, comme les phénaquites, les chryso-béryls, les tourmalines roses, les grenats verts. La Russie d'Asie possède beaucoup d'autres richesses. Sans parler des filons aurifères qui sont encore peu exploités, les sables aurifères couvrent de vastes régions de la Sibérie, les versants septentrionaux des ramifications de l'Altaï, les revers des monts Kouznietzky-Alataou et de la chaîne de Salaïr: les gisements aurifères du gouvernement d'Ienisseisk sont dans les bassins de l'Angara et de la Podkammennaïa Tougoutska; les gisements de la Beroussa dans le cercle de Nijni Oudinsk et de Kansk, le riche groupe d'Olekminsk (1).

S. E. M. de Witte,
Secrétaire d'État,
Ministre des Finances.

La Russie d'Asie possède encore beaucoup d'autres richesses, notamment les gisements aurifères dans la province de Iakoutsk, des deux versants des monts Stanovoï dans les provinces de Iakoutsk et de l'Amour; enfin les gisements nouvellement découverts dans le district d'Oudskoï de la province littorale (Primorsky). Il existe des minerais de plomb argentifère dans les provinces d'Akmolinsk et de Semipalatinsk, de la lieutenance générale steppienne, dans le district de Zmieïnorsk et les environs de Salaïr et, enfin, au delà du Baïkal, dans les districts de Nertchinsk. En dehors du revers oriental des Monts

(1) On trouvera d'amples données dans le grand ouvrage, la *Russie au* XIXe *siècle*, éditée en français sous la direction de M. W. de Kovalevsky, président de la Commission Impériale.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ourals, les minerais de cuivre sont particulièrement en abondance dans les provinces d'Akmolinsk et de Semipalatinsk, dans les monts Altaï et dans le district de Minousinsk où des mines de cuivre furent exploitées dans les temps les plus reculés par les aborigènes de l'époque du bronze. Plus à l'est, on trouve des minerais de cuivre sur l'Aldan et la Léna, dans le cercle de Nertchinsk, dans l'île de Sakhaline, dans le cercle de Tachkent de la province du Syr-Daria. Il n'y a d'étain que sur la rivière l'Onone, dans la province Transbaïkalienne. La Russie d'Asie est extrêmement bien pourvue en minerais de fer, surtout dans le bassin de Kouzniétzk qui est immensément riche en houille. Il existe du charbon de terre dans les provinces steppiennes d'Akmolinsk et de Semipalatinsk, dans le gouvernement d'Irkoutsk, dans les régions que traverse le grand transsibérien, et sur l'île de Sakhaline. Dans le gouvernement d'Irkoutsk et sur les affluents du Iénisseï inférieur, on rencontre des gisements de plombagine (graphite). La Russie d'Asie est assez riche en sel. Les dépôts de sel lacustre sont très communs dans la partie asiatique de la dépression aralo-caspienne (le fameux lac Indersk dont les richesses salines sont incommensurables). Il existe aussi de riches lacs salés dans la lieutenance générale steppienne (Koriakowsk), dans les steppes sud-ouest de la plaine sibérienne (les lacs Borowskï et Bourlinsk), ainsi que la partie méridionale de la Sibérie moyenne et de la Transbaïkalie. On possède de riches réserves de sulfate de nitre (sel Glauber) dans le golfe de Karabougass de la mer Caspienne, de même que dans beaucoup de lacs de steppes de la Sibérie méridionale et de la lieutenance générale steppienne. Le naphte est en abondance dans l'île de Tchéléken, dans les parties de la province Transcaspienne les plus rapprochées de la mer, au delà du fleuve l'Emba. La Sibérie est riche en sources minérales: il en est de même du Turkestan.

S. E. M. de Wouytch,
Conseiller d'Etat actuel,
Commissaire général adjoint.

Grâce à la politique éclairée de ses souverains, qui, depuis vingt ans, lui ont assuré le bienfait d'une paix durable, grâce à la stabilité de son régime douanier, la Russie a pu, sur le fondement des richesses de son sol et de son sous-sol, développer son industrie dans les proportions les plus considérables.

On peut en juger par les chiffres relatifs à la valeur de la production en 1877 et en 1897.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

	1877	1897
Industrie textile	297.7 millions de roub.	946.3 mill. de roub.
Produits alimentaires	17.0	93.7
Mise en œuvre des produits animaux	67.7	132.0
Industrie du bois	16.8	102.9
Industrie du papier	12.7	45.5
Produits chimiques	10.5	59.6
Produits céramiques	20.4	82.6
Objets en métal	89.3	310.6
Autres industries	8.6	41.0
	541 millions	1.816 millions

S. E. M. de Kovalevsky.
Conseiller privé, Président de la Commission Impériale.

Beaucoup de branches ne sont pas comprises dans cette énumération. Les ouvriers employés dans les fabriques dépassent aujourd'hui le nombre de deux millions. Il faut y ajouter ceux qui travaillent à la maison, qui suppléent par une production domestique à la médiocrité de leurs gains comme ouvriers ou petits propriétaires ruraux et qui produisent les ouvrages si intéressants exposés dans le Village Russe, qui est adossé aux puissantes murailles du Kremlin, au Trocadéro.

Quant à la production minérale et métallurgique, quelques chiffres montrent la progression obtenue de 1877 à 1898 (millions de pouds).

	1877	1898
Houille	110	746
Naphte	13	507
Fonte	23	134
Fer	16	30
Acier	3	70

Et encore, malgré leur prodigieux développement, ces branches de l'industrie nationale sont encore impuissantes à satisfaire les besoins chaque jour plus grands de combustible et de métal brut.

De 1878 à 1897, l'industrie russe ne s'est pas bornée à augmenter la masse de ses produits. On a pu constater en 1896, à l'Exposition de Nijni, qu'elle a su améliorer ses procédés techniques : on le constatera derechef à Paris. Beaucoup de branches de production qui existaient à peine il y a vingt-cinq ans, sont aujourd'hui florissantes et ont atteint un haut degré de perfection ; d'autres industries sont nées. Le concours

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des capitaux étrangers, qui trouvent en Russie un emploi fructueux, a beaucoup contribué, dans les dernières années, à ce développpement.

Malgré le prodigieux essor des industries, malgré le rôle croissant qu'elles jouent dans la production du pays, la Russie est restée un pays agricole par excellence. La récolte de 1899 a donné 1.291 millions de pouds de seigle, 569 millions de pouds de froment, 728 millions de pouds d'avoine, 300 millions de pouds d'orge. La consommation intérieure augmente. A côté des céréales, la betterave, le lin, le chanvre occupent de vastes étendues et sont transformés en produits fabriqués. La Russie, où travaillent près de 5 millions de broches et plus de cent mille métiers mécaniques à tisser, reçoit aujourd'hui le tiers du coton nécessaire (plus de 70 millions de kilogrammes) de ses plantations asiatiques. Grâce aux efforts persévérants et éclairés, le coton d'Asie centrale est devenu d'une qualité excellente. L'Exposition de Paris renseignera le public sur la production agricole de la Russie dans ses branches multiples. Le gouvernement impérial porte une attention toute spéciale à l'élevage du bétail, à la préservation des troupeaux; des mesures rigoureuses vétérinaires sont prises et des résultats excellents ont été obtenus. Actuellement toutes les régions s'étendant des frontières de l'Europe occidentale jusqu'à la province de Tobolsk et jusqu'au territoire d'Akomlinsk inclusivement, et depuis les monts Caucase et la mer Noire jusqu'à la province d'Astrakan doivent être reconnues comme étant entièrement indemnes de l'épizootie.

S. E. le Prince Tenicheff,
Vice-Président
de la Commission Impériale
et Commissaire général.

Les chemins de fer ont été des instruments puissants pour le développement économique de la Russie. En 1889, le réseau russe était de 29.292 kilomètres, dont 6902 appartenaient à l'État, le reste était possédé par des compagnies privées. Aujourd'hui il n'existe plus que 9 compagnies privées concessionnaires de 15,712 kilomètres en pleine exploitation, de 6,842 kilomètres en construction, de 769 kilomètres de lignes d'intérêt local, soit un total de 23.323 kilomètres. Pendant la même période, la longueur des chemins de fer de l'État a passé de 6.902 à 30,859 kilomètres, et si l'on tient compte de 4.796 kilomètres en construction à 35,655 kilomètres. La longueur du réseau russe qui, en 1889, était de 29,292 kilomètres, atteint aujourd'hui 58,978 kilomètres, sans

La Chine a cédé à la Russie l'usufruit de la presqu'île de Kouan-Toun et ouvert l'accès d'une mer toujours libre de glaces.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

compter la partie de la ligne de l'Est chinois qui se trouve hors des frontières de l'Empire. L'agrandissement du réseau ferré, l'augmentation du matériel, l'unification et les abaissements des tarifs ont exercé l'influence la plus heureuse.

Ce qui donne à l'Exposition russe un attrait puissant, c'est la partie relative à la Sibérie. On peut contempler la grande œuvre de la construction d'une voie ferrée, traversant l'Asie dans toute sa longueur, œuvre qui s'est accomplie sous la direction immédiate de l'Empereur Nicolas II. Elle approche de son heureux achèvement. Un ruban de fer ininterrompu reliera les rives des deux Océans. Au point terminus de la voie ferrée s'élèvera la ville de Dalni, érigée en port franc et appelée à devenir un des centres principaux des relations commerciales entre l'ancien et le nouveau Monde. Cette grande voie de transit, joignant les extrémités de l'Europe et celles d'Asie, est destinée à servir d'élément civilisateur pour l'Extrême-Orient, en même temps qu'elle éveille à la vie les forces productives de la riche Sibérie.

S. E. M. Raffalovich,
Conseiller d'Etat actuel,
Vice-Président de la Commission Impériale.

Les finances d'un État sont le reflet de la vie économique du pays. Depuis 1889, à l'exception de la seule année 1891, marquée par une récolte insuffisante et une véritable disette, le budget ordinaire s'est toujours réglé avec un excédent sur les dépenses: cet excédent, qui était de 18 millions en 1892, a été de 237 millions en 1898, Durant cette période la Russie a procédé à toute une série de grandes conversions qui ont allégé le fardeau de sa dette publique; elle a mené à bonne fin la réforme monétaire (loi monétaire du 7 juin 1899). La politique financière d'un grand pays doit tendre à conserver sa stabilité à l'instrument des échanges: la stabilité est essentielle pour le développement normal de l'état économique et financier. De 1892 à 1899, le stock d'or russe a augmenté de 660 millions roubles: en même temps qu'il était retiré près de 500 millions de billets de crédit.

Dans le domaine fiscal, on ne doit pas oublier la grande réforme de l'impôt des boissons, dont un des principaux objets a été de diminuer l'abus des boissons alcooliques et de lutter contre l'ivrognerie. La Régie des alcools a un pavillon spécial au Champ de Mars, près de la Tour Eiffel.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

TRAITEMENT DES CACAOS
FABRICATION DU CHOCOLAT

ÉTABLISSEMENTS
Ph. SUCHARD

RUSS-SUCHARD & C°

NEUCHATEL (SUISSE)

Le cacao et le chocolat figurent aujourd'hui au premier rang des produits alimentaires, et leur prix actuel permet d'en mettre à la portée de tous les hautes qualités toniques et nutritives. Cette vulgarisation de deux précieux aliments est une œuvre essentiellement industrielle. Elle est due aux trois ou quatre fabricants qui mirent en œuvre les premiers des outillages puissants et perfectionnés, et qui firent appel à la science pour la composition rationnelle de leurs produits. Sans eux, le cacao et le chocolat seraient restés des produits de luxe, et n'auraient jamais dépassé les limites d'une société privilégiée.

Une des maisons qui ont le plus contribué à ce mouvement si fécond en résultats utiles est celle que fonda en 1826 M. Philippe Suchard, de Neuchâtel, dont le nom est aujourd'hui considéré, dans le monde entier, comme une haute garantie de supériorité et d'excellente fabrication.

Commencée dans des conditions plus que modestes, l'œuvre de M. Ph. Suchard s'est développée avec une intensité merveilleuse, qui permet de citer comme un modèle de

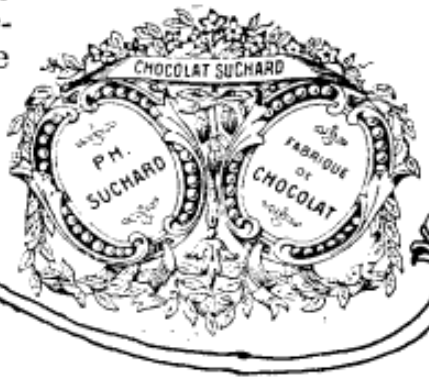

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

NEUCHÂTEL

travail et de progrès la carrière de cet honorable industriel. Cette œuvre n'est pas seulement intéressante au point de vue de l'ampleur des résultats acquis. Elle mérite l'attention par des considérations beaucoup plus élevées, notamment, par les nombreux appoints qu'elle a fournis à la perfection des procédés, et aussi par la sollicitude témoignée de tous temps et par toutes sortes de créations philanthropiques aux plus humbles collaborateurs des établissements. C'est à Serrières, coquet village voisin de Neuchâtel, qu'a débuté et que s'est progressivement développée l'entreprise de M. Ph. Suchard. Les cent bâtiments, dont l'établissement se compose actuellement et dont plusieurs ont cinq et six étages, ont été édifiés les uns après les autres au fond d'une gorge pittoresque où coule une petite rivière, la Serrière, qui fit fonctionner le premier broyeur installé en 1826, et qui continue à fournir à l'énorme force motrice employée aujourd'hui un coefficient relativement modeste, bien qu'il ait pour organes trois puissantes roues motrices et trois turbines. Dès les premières années, M. Suchard s'efforça de perfectionner la fabrication en apportant de grands soins aux approvisionnements de cacaos, à leur dosage et à leur préparation. Il s'occupait en même temps

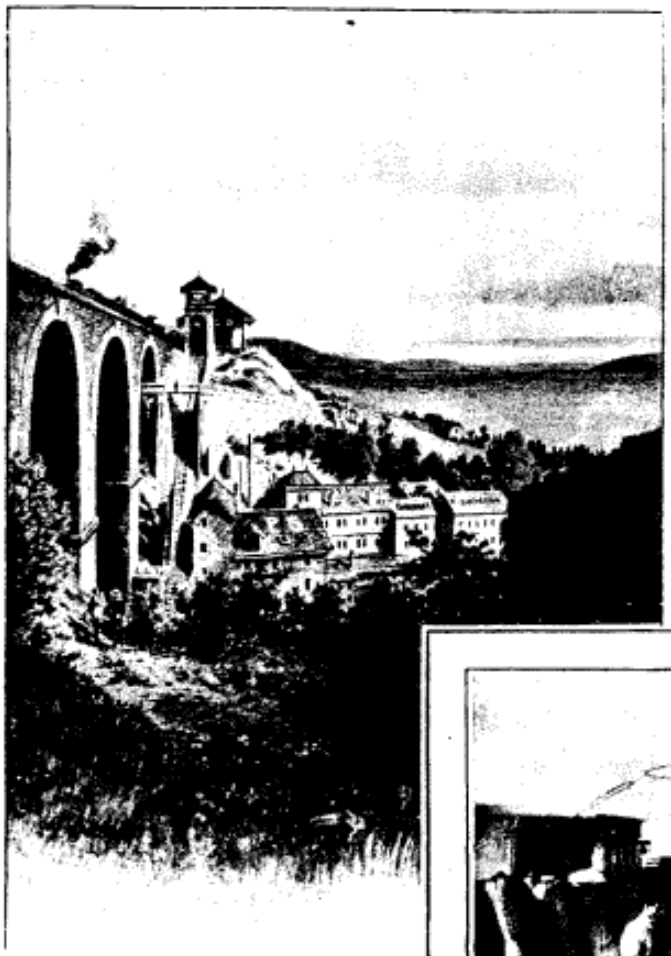

de multiplier sa production, et s'imposait les plus grands sacrifices pour l'organisation de moyens d'actions plus puissants que ceux dont il s'était servi au début. Réduit pendant longtemps à lutter uniquement par la supériorité, il sut vaincre et grandir par ce seul moyen, et c'est là sans doute que la Maison Suchard a puisé l'ardent souci de perfection auquel elle a su rester

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

NEUCHÂTEL

fidèle. L'établissement des chemins de fer fut pour la fabrique de M. Suchard le point de départ d'un nouvel essor.

Dès que des voies ferrées commencèrent à sillonner l'Europe, M. Suchard entreprit le commerce d'exportation, qui devait atteindre par la suite un si brillant développement. Pour répondre aux besoins de la clientèle ainsi accrue dans une mesure considérable, il fallut augmenter progressivement les moyens d'action. Nous ne suivrons pas la maison dans les accroissements consécutifs qui en résultèrent et qui l'ont amenée à l'état où nous allons l'examiner. En 1859, M. Suchard fils qui avait grandi auprès de son père et possédait déjà une expérience approfondie dans toutes les questions de son industrie, devenait l'associé de M. Ph. Suchard, et lui apportait le concours de sa jeunesse active et compétente, nourrie de précieux exemples et d'enseignements pratiques. C'est à cette collaboration féconde du père et du fils qu'est due en grande partie la réputation universelle de la Marque Suchard.

En 1882, M. Russ-Suchard, gendre de M. Suchard père, qui travaillait depuis 1860 avec ces Messieurs, devint leur associé. L'année suivante, M. Suchard fils fut enlevé par une cruelle maladie, après de longues années de souffrance; quelques mois plus tard, le 14 janvier 1884, M. Suchard père s'éteignait à l'âge de 87 ans, après une carrière extraordinairement active et bénie. M. Russ-Suchard resta seul chef de la mai-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

NEUCHÂTEL

son et continua sous la raison sociale Russ-Suchard & Cie. Dès lors l'importance de l'entreprise qui nous occupe n'a pas cessé d'augmenter tous les jours. L'historique succinct auquel nous venons de procéder n'avait pas d'autre but que de montrer l'antithèse éloquente qui existe entre les débuts de la fabrique Suchard et son état actuel. Les renseignements que nous allons maintenant donner sur celui-ci nous dispenserons de mettre davantage en relief la personnalité de l'éminent industriel, dont le buste orne un petit square voisin des établissements.

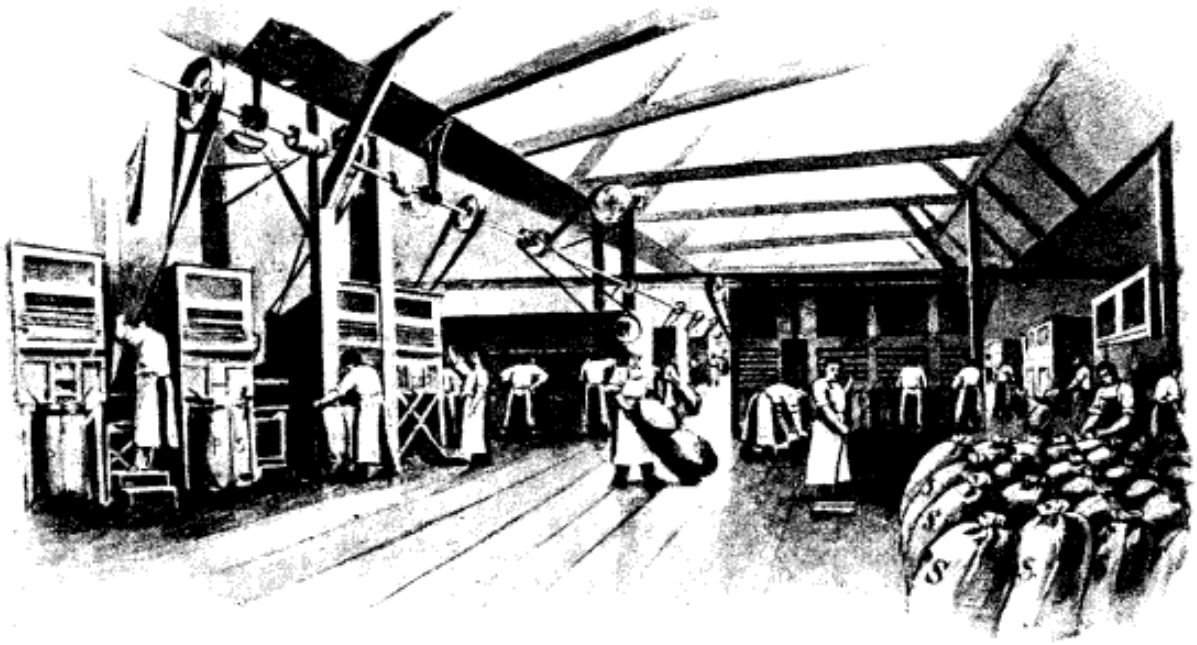

La fabrication de la Maison Suchard se divise en trois grandes catégories présentant entre elles de grandes similitudes, mais qui diffèrent par la nature des produits de chacune : 1° Fabrication du chocolat; 2° Traitement des cacaos en poudre ; 3° Fabrication de bonbons au chocolat et des articles de fantaisie.

I

OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Les opérations préparatoires restent, bien entendu, les mêmes pour chacune de ces catégories, puisqu'il s'agit tout d'abord d'approprier le cacao à ses différentes applications. L'Usine n° 1 y est spécialement affectée.

C'est au cinquième étage, de cette usine que sont montées, à leur arrivée, les fèves du *cacaoyer*. Il existe pour cela un service d'ascenseurs et monte-charges des mieux organisés et fonctionnant sans relâche du matin au soir. Le nettoyage initial s'effectue dans des appareils mécaniques dits *épierreurs*. Une autre machine à tamis opère ensuite un premier classement par grosseurs. De là, le cacao va s'emmagasiner dans des cases largement aérées, en attendant le triage à la main, effectué par un personnel féminin. Ce triage a pour but d'éliminer les graines défectueuses et les matières étran-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

NEUCHÂTEL

gères que les nettoyages précédents auraient laissé passer. Lorsqu'il est terminé, le cacao est descendu automatiquement dans les appareils de torréfaction chauffés au gaz, qui développent l'arôme et le portent à son maximum d'intensité et de finesse. Cette torréfaction a encore un autre but, qui est de rendre la pelure dont chaque graine est enveloppée assez friable pour qu'on puisse l'enlever facilement par les opérations qui suivent. Mais son importance consiste avant tout dans l'influence qu'elle exerce sur la saveur du cacao, et c'est à ce point de vue qu'elle exige les plus grands soins et une surveillance assidue. L'excès de torréfaction donnerait, en effet, des chocolats amers, de même que son insuffisance donnerait des produits gras et ne possédant pas toutes les qualités hygiéniques de ce que nous appellerons le chocolat normal.

De la *torréfaction*, le cacao passe au *cassage*, effectué par des appareils *concasseurs* qui le réduisent en menus fragments et détachent les pelures; l'élimination complète de celles-ci nécessite plusieurs opérations successives, dans lesquelles le *tamisage* est combiné avec l'*aspiration*. De puissants ventilateurs, placés dans l'intérieur des appareils, attirent à eux tout ce qui peut subsister de poussières et d'enveloppes avec les graines; en répétant l'opération plusieurs fois de suite, ce qui est indispensable, on obtient des cacaos très purs, et l'on est assuré, d'autre part, qu'aucune

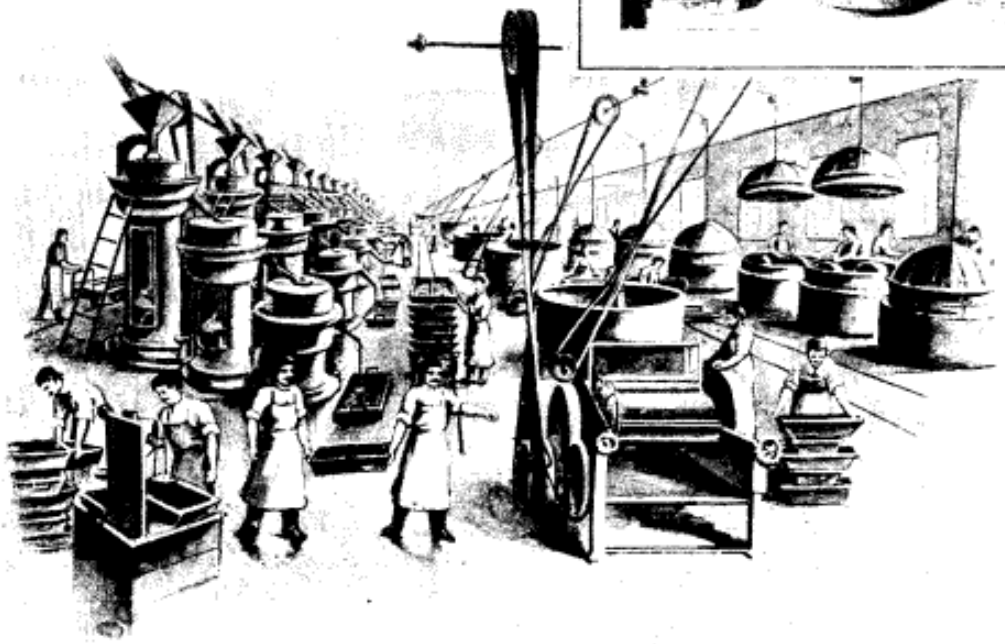

partie utile ne reste mélangée aux déchets. Le *broyage*, qui vient ensuite, a reçu d'importants perfectionnements depuis quelques années.

On se servait autrefois, pour cette opération, de vastes auges de granit, à l'intérieur desquelles tournaient de lourdes meules, dont le frot-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

NEUCHÂTEL

tement répété réduisait le cacao en une sorte de pâte rendue presque fluide par la chaleur provenant de ce frottement. Ce dispositif est encore utilisé pour les broyages complémentaires; mais il a été suppléé avec avantage par de nouvelles machines, dites *moulins à cacao*, et composées de deux disques superposés, tournant en sens inverse. Les graines concassées sont amenées entre ces disques, et le cacao en sort écrasé et liquéfié. De nouveaux passages entre des rouleaux de granit terminent l'opération et donnent à la pâte son dernier degré de finesse.

Toutes ces opérations préliminaires occupent, dans les Établissements Suchard, plusieurs ateliers fort bien organisés, pourvus de machines ingénieuses et reliés entre eux par des transporteurs.

La *pure pâte* obtenue par le broyage est une matière première devenue uniformément propre à la fabrication du chocolat en tablettes ou en pastilles et à celle du cacao en poudre. Suivant sa destination, elle devra maintenant subir des opérations diverses et plus ou moins compliquées. En attendant, elle est versée dans des moules et portée dans des sous-sols où, en se solidifiant, elle prend la forme de blocs de dimensions régulières, pesant chacun 28 à 30 kilogrammes. Nous allons maintenant examiner séparément les différentes fabrications auxquelles vont être utilisés ces blocs de cacao. Nous commencerons par la plus importante.

II

FABRICATION DU CHOCOLAT

Pour être transformée en chocolat, la pure pâte n'a besoin que d'être additionnée de sucre, et, pour certaines qualités, de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

NEUCHÂTEL

Savanille. Mais ces mélanges donnent lieu à une série d'opérations beaucoup plus complexes qu'on ne se l'imaginerait au premier abord. Pour que la pâte soit parfaitement homogène, pour qu'elle ne présente aucune irrégularité, elle doit passer plusieurs fois dans des machines à cylindres où elle est écrasée, liquéfiée, de façon à rendre absolument intime le mélange de tous les produits qui entrent dans sa composition. Lorsque ce résultat est obtenu, la pâte est envoyée à l'atelier de *moulage*, l'un des plus importants et des plus curieux des usines Suchard. On commence par la diviser en morceaux égaux qu'on étale sur de vastes tables, afin d'entretenir leur température à un degré régulier, condition absolument nécessaire à l'apparence du chocolat et à sa conservation parfaite. Les morceaux sont ensuite coupés, pesés et jetés dans des moules placés sur des tables qui subissent un mouvement de trépidation destiné à répartir la pâte également dans toute la surface du moule et à rendre le moulage parfaitement uniforme.

Il ne reste plus ensuite qu'à transporter les moules et leur contenu dans des rafraîchissoirs où la pâte *se prend*, se condense, se durcit et se prête aux opérations terminales de pliage et d'emballage qui occupent un personnel féminin très nombreux et d'une remarquable habileté.

Les établissements Suchard ont entrepris, depuis quelques années, la fabrication d'un produit spécial, dont le succès s'est rapidement manifesté et paraît devoir s'accroître encore à bref délai. Nous voulons parler du *Chocolat au lait*, qui est uniquement un chocolat de qualité supérieure, dans la composition duquel on fait entrer le lait excellent des Alpes, après l'avoir convenablement stérilisé. Cet ingénieux produit représente, en somme, le bol de chocolat tel qu'on pourrait le préparer chez soi, mais solidifié. Il se consomme ordinairement en tablettes et en croquettes, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut l'employer à l'état liquide : comme il se désagrège aisément dans quatre ou cinq fois son poids d'eau, il présente au contraire, à ce point de vue, la plus grande facilité de préparation.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

NEUCHÂTEL

III

PRÉPARATION DU CACAO EN POUDRE

Le cacao intégral, obtenu par les opérations qui précèdent, est un produit trop gras pour qu'on puisse songer à le pulvériser tel qu'il sort des moules. Il faut, auparavant, lui enlever une partie de son beurre, afin d'obtenir une substance facilement pulvérisable. Cette soustraction n'enlève rien au cacao de sa valeur tonique et nutritive, elle augmente, au contraire, la proportion des matières protéïques contenues dans le cacao. Pour extraire le beurre on soumet la pure pâte à l'action de puissantes presses hydrauliques.

Le beurre s'écoule d'un côté de la presse, sous l'aspect d'un liquide jaunâtre, qu'on recueille dans des bassines, Quant au cacao, il est restitué sous la forme d'un produit moins coloré que la pure pâte, et ayant encore une certaine consistance. C'est par une série de pulvérisations répétées qu'on lui donne sa finesse définitive. La Maison Suchard, en dehors du cacao en poudre ordinaire, a porté à son plus haut degré de perfection la fabrication du *Cacao soluble*, qui se distingue du précédent en ce qu'il s'émulsionne dans l'eau chaude, sans cuisson.

Cet excellent produit, dont les propriétés physiologiques sont absolument les mêmes que celles du cacao ordinaire, présente l'avantage

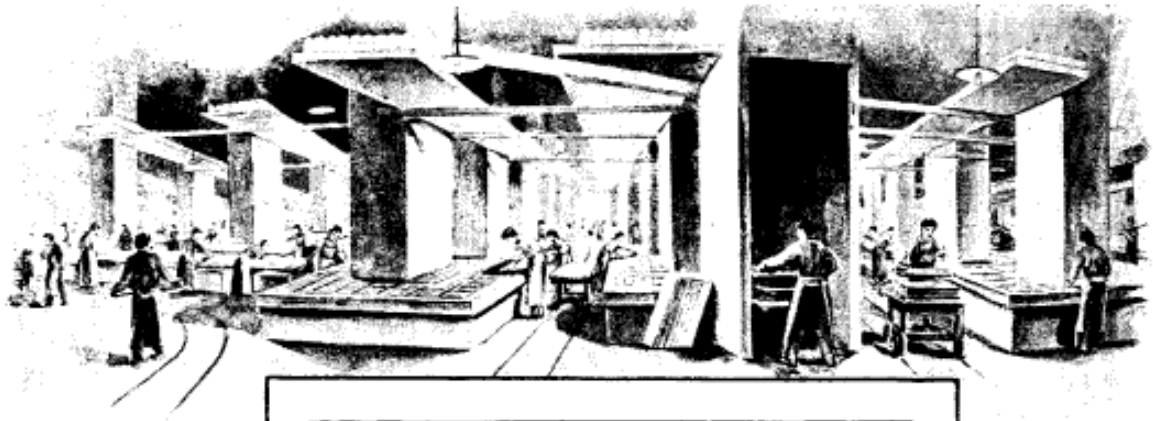

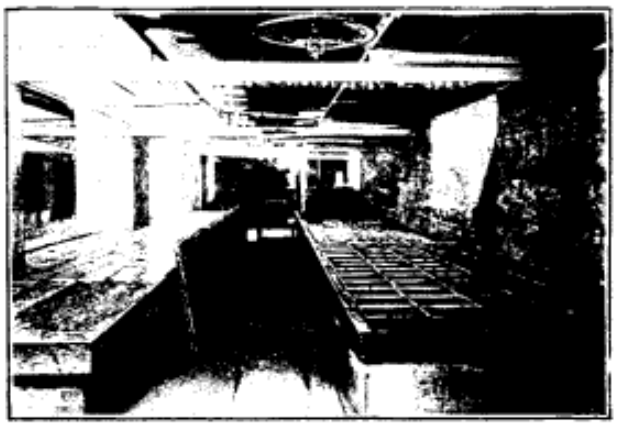

de donner rapidement et économiquement un breuvage exquis dont le goût. ample et velouté, suffirait à expliquer le succès.

Sa fabrication nécessite des opérations d'une nature spéciale, dont nous ne pouvons noter ici que le caractère purement scientifique.

Quant à la valeur du cacao en général, ce n'est pas non plus dans cette étude, purement industrielle, que nous pouvons l'examiner. Qu'il nous suffise de dire que, par les matières protéïques et les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

hydrates de carbone qu'il renferme en fortes proportions, le cacao est un aliment supérieur, digne d'être placé hors de pair, et que la Maison Suchard s'est toujours appliquée, avec le plus grand succès d'ailleurs, à présenter au public avec l'intégrité de ses précieuses propriétés.

NEUCHÂTEL

IV

FABRICATION DES BONBONS AU CHOCOLAT

Cette branche est une des plus compliquées, et occupe un très nombreux personnel; les établissements Suchard ont accumulé les créations originales dans cet ordre d'idées et chaque saison voit paraître un nouveau bonbon, une nouvelle boîte, quelque ingénieuse friandise, dont le cachet gracieux le dispute à la qualité.

Parmi les créations qui obtiennent le plus grand succès, nous n'énumérerons que les principales: *Chocolat à la noisette, Chocolat aux amandes, Nougats, Pâtes de fruits, Fondants, Bonbons à liqueur, etc.* Toutes ces délicieuses friandises, dont la fabrication est entourée des plus grands perfectionnements, sont enrobées d'une couche de chocolat liquide qu'on nomme *couverture.*

La mise en boîte, l'enveloppage, occupent un personnel non moins important que la fabrication elle-même. Il faut avoir visité ces ateliers, véritables ruches toutes parfumées de senteurs savoureuses, pour avoir une idée de l'importance acquise par cette industrie de la confiserie chocolatée.

Comme nous l'avons dit au début, l'établissement de Serrières comprend 6 groupes d'usines, réparties en cent bâtiments construits au fur et à mesure des besoins.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

NEUCHÂTEL

Deux importants immeubles ont encore été construits durant l'été de 1899. Tous les services sont reliés entre eux par le téléphone. Tous, également, sont éclairés par l'électricité, grâce à une installation de 6 dynamos.

1.200 personnes, dont 400 ouvriers et 800 ouvrières, sont occupées dans cette entreprise remarquable. Les machines, pour la plupart construites dans la maison, où un important atelier de mécanique a été créé dans ce but, sont actionnées par une force motrice de 1.200 chevaux, fournie par trois machines à vapeur, quatre turbines et trois roues hydrauliques. La vapeur est produite dans une salle de générateurs, incomparable comme importance et comme aménagement.

Ces ressources puissantes permettent d'atteindre quotidiennement une production totale de 30.000 kilogrammes de produits de toutes sortes, qui vont porter dans tous les pays du monde la réputation inattaquable et sans cesse grandissante de la marque Suchard. Ajoutons que des usines ont également été créées à Loerrach (Allemagne) et à Bludenz (Autriche), et que la maison possède des entrepôts généraux à Paris, Londres, New-York, Montréal et Buenos-Ayres.

Ces quelques notes montrent l'imposante fécondité de l'œuvre accomplie par MM. Suchard père et fils et par leurs successeurs, œuvre qui n'a pu grandir et atteindre de telles proportions au milieu de la concurrence universelle que grâce à la supériorité de production qui en a toujours été la loi.

Nous voudrions ajouter, en terminant, que cette grande œuvre industrielle a été aussi une œuvre de philanthropie et d'humanité, nous voudrions montrer que cette

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

NEUCHÂTEL

magnifique colonie a toujours été une famille unie et pleine d'activité, dont le *Père Suchard*, ainsi que l'appelaient ses ouvriers, s'est toujours montré le chef plein de bonté, de prévoyance et de générosité.

Mais cette partie de notre étude appartient au groupe de l'Economie sociale, et c'est dans le volume consacré à ce groupe que nous parlerons *ad libitum* de la cité ouvrière de Serrières et de ses œuvres philanthropiques. Ce nous sera une occasion de montrer que les dignes successeurs

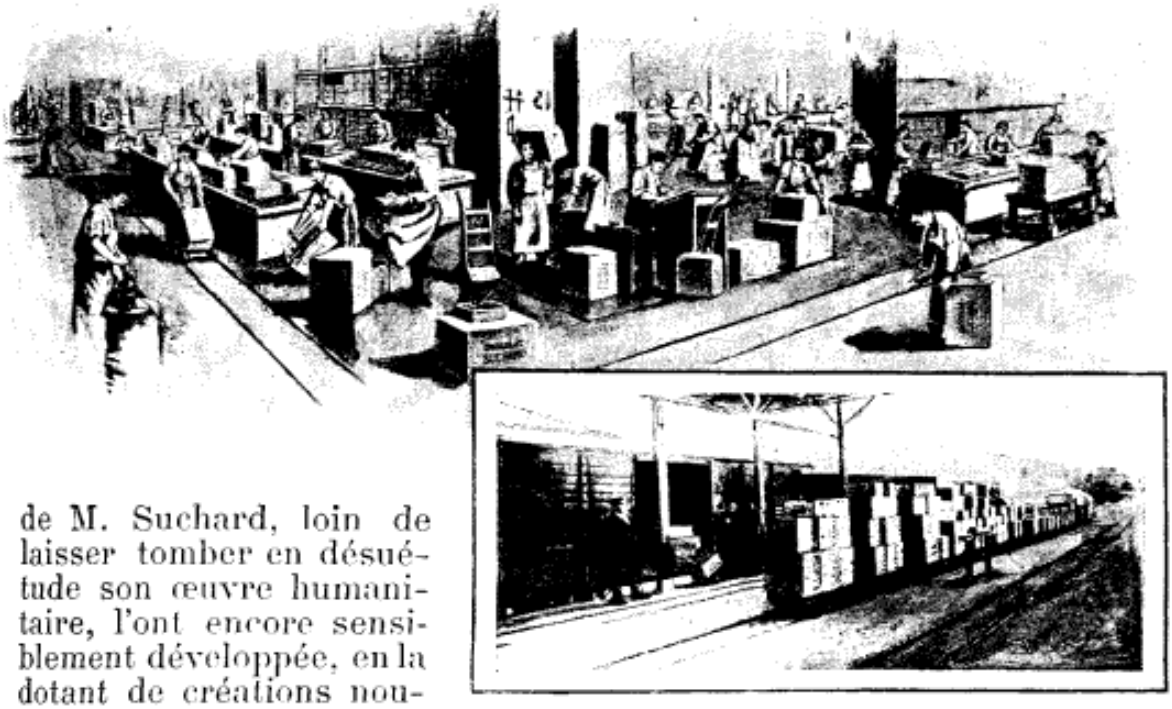

de M. Suchard, loin de laisser tomber en désuétude son œuvre humanitaire, l'ont encore sensiblement développée, en la dotant de créations nouvelles, qui en ont amélioré à la fois le caractère général et l'utilité.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Vue Générale de la Fabrique du CHOCOLAT SUCHARD

à SERRIÈRES près NEUCHATEL (SUISSE)

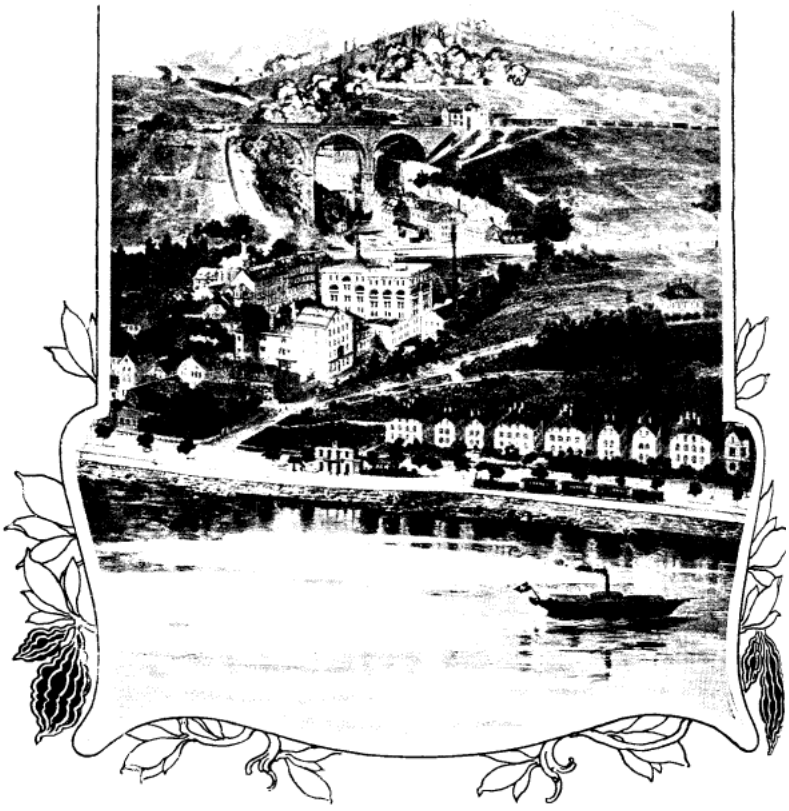

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

GRANDE FABRIQUE CENTRALE

DE

Comptoirs en Étain et Billards

VÉRIÈRE JEUNE

COUR DAMOYE, 12, PLACE DE LA BASTILLE, PARIS

Si la production industrielle accomplit chaque jour, dans toutes ses branches, des progrès qui, sans cesse, l'améliorent et la développent, le principal mérite en revient évidemment à ceux qui travaillent sans relâche à la réalisation de ces progrès. Le cas d'un fabricant mettant toute son ambition à perfectionner les produits de son industrie n'est heureusement pas une exception. Mais celui d'un concurrent venant s'attribuer l'honneur d'une innovation dont il n'a jamais été que l'imitateur n'en est pas une non plus, et il en résulterait des confusions regrettables si les Expositions ne mettaient de temps à autre le public en état de juger sainement de semblables débats.

Le magnifique comptoir en contre-bas avec réfrigérant que M. Vérière jeune expose dans la Classe 55 nous en fournit un exemple. La perfection de ce modèle, ses avantages pratiques, sa décoration et sa forme harmonieuses, sa bordure d'un style excellent, ont été l'objet d'imitations aussi grossières que peu scrupuleuses ; mais où le sans-gêne des concurrents dépasse vraiment les limites, c'est lorsqu'ils viennent eux-mêmes se donner, à grand renfort de prospectus, comme les créateurs du modèle en question.

Devant de tels procédés commerciaux, dont toute dignité est bannie, l'industriel qui en est victime ne peut avoir recours qu'au public des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

intéressés directs, en offrant à ceux-ci tous les éléments d'une comparaison impartiale.

C'est ce que fait M. Vérière. Tout en opposant aux allégations de ses

Entrée de la Maison Vérière, 12, Place de la Bastille

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

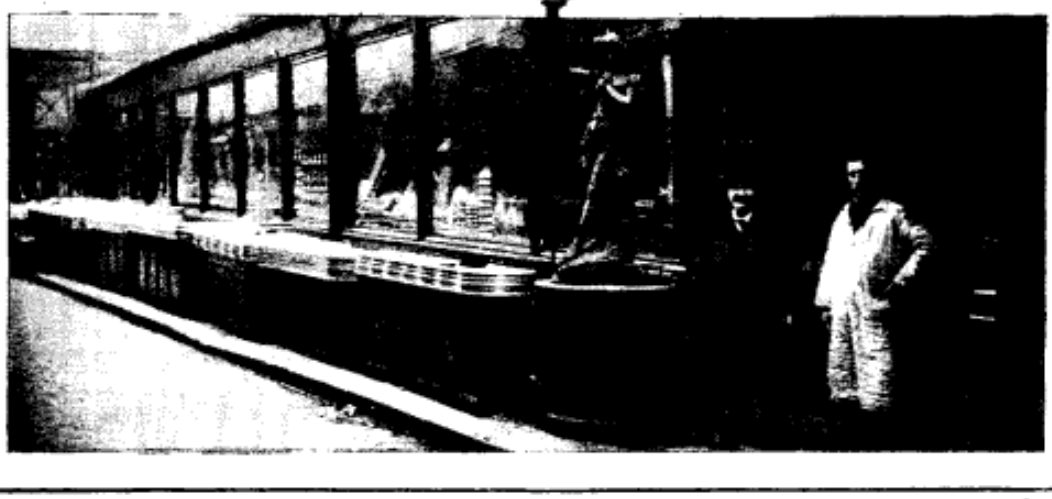

Les Magasins

imitateurs le démenti le plus formel, il invite tous les intéressés à compléter ce qu'ils auront vu à l'Exposition par une visite à ses intéressants magasins, situés Cours Damoye, à la Bastille. — Ces Magasins constituent à eux seuls la plus riche et la plus vivante des Expositions spéciales ; à côté du nouveau comptoir en contre-bas, les visiteurs y remarqueront un Billard d'une forme nouvelle, muni de bandes d'une élasticité remarquable, ainsi que des Timbres et Lavabos de différents modèles, indispensables aux offices de Pensions, Hôtels, Cafés, Restaurants, Maisons bourgeoises, etc.

Tous ces Meubles, d'un goût parfait, d'une fabrication rigoureusement étudiée, établissent la supériorité inattaquable de la Maison Vérière

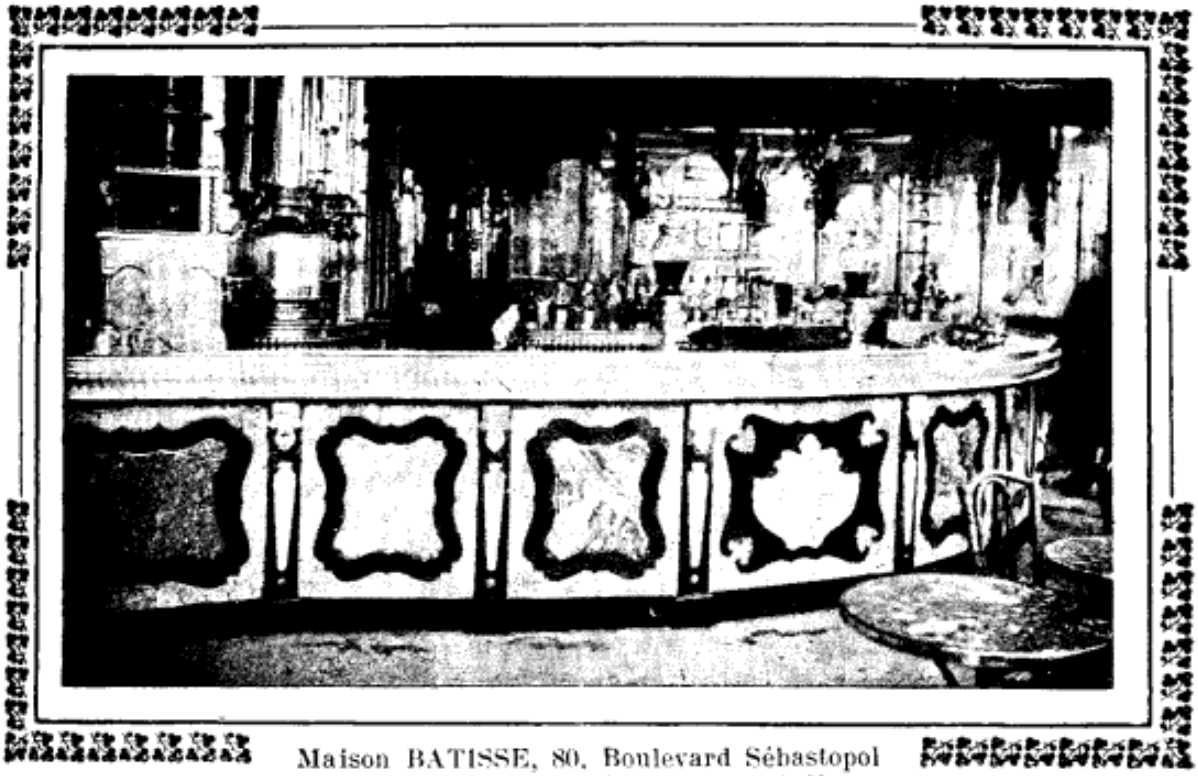

Maison BATISSE, 80, Boulevard Sébastopol
Installation de la maison Vérière

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Maison OVISE, 13, rue de Dunkerque
Installation par la maison Vérière

jeune dans l'industrie qu'elle a créée et qu'elle continue à enrichir, presque chaque jour, de nouveaux perfectionnements.

Une dernière recommandation aux intéressés : Ne pas manquer d'adresser les commandes, demandes de renseignements ou de catalogue (envoi franco), à :

M. VÉRIÈRE Jeune, Cour Damoye, Bastille-Paris

pour être assuré d'une prompte et soigneuse livraison.

Maison DUPONT, rue de la Gaité
Installation de la maison Vérière

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ANCIENNE MAISON LECOINTE & VILLETTE

SOCIÉTÉ ANONYME
de Constructions Mécaniques
de SAINT-QUENTIN (Aisne)

Ateliers de Constructions à St-Quentin (Aisne) & à Ham (Somme)

Les procédés de fabrication de diverses industries agricoles, telles que la sucrerie, la distillerie, l'huilerie, etc., etc., ont pris depuis plusieurs années un développement considérable en même temps qu'ils ont subi d'importants perfectionnements.

Peu à peu le matériel de ces industries, installé à l'origine d'une façon toute rudimentaire, s'est transformé et amélioré à tel point que pour certaines fabrications, la sucrerie par exemple, on ne retrouve plus aucune analogie entre les appareils primitifs et ceux que l'on rencontre actuellement dans les usines modernes.

Ces améliorations se sont opérées en majeure partie sur l'initiative des ingénieurs et des constructeurs spécialisés dans les intéressantes questions de transformation des produits agricoles.

A cet effet, il faut signaler dans cette évolution, la part considérable prise par la Société Anonyme de Constructions Mécaniques de Saint-Quentin qui, fondée au moment où les industries dont elle s'occupe spécialement prenaient aussi leur essor, a vu s'accroître graduellement son importance au fur et à mesure que celles-ci acquéraient l'immense développement qu'elles ont atteint aujourd'hui.

Cet établissement eut comme origine un modeste atelier de mécanique fondé en 1847 par M. Jules Lecointe, à Saint-Quentin, c'est-à-dire au centre de la région sucrière du nord de la France.

En 1850, en raison d'agrandissements rendus nécessaires par la rapide extension de son chiffre d'affaires, il fut transféré sur l'emplacement actuel.

Successivement il lui fut adjoint en 1855 une fonderie de fer et de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VOLUME ANNEXE DU CATALOGUE GÉNÉRAL OFFICIEL

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

cuivre et en 1860 un atelier de chaudronnerie de fer avec forges et marteau-pilon.

Son organisation étant alors complète, M. Jules Lecointe régularisa en 1865, l'Association qui existait de fait avec ses deux principaux collaborateurs MM. Eugène Lecointe et Villette et la raison sociale devint Lecointe frères et Villette.

Peu de temps après la mort de M. Jules Lecointe, M. Eugène Lecointe s'étant retiré, M. Villette resta seul chargé de la direction des usines, qui se transformèrent ensuite, en 1880, en Société Anonyme sous la dénomination actuelle : « Ancienne maison Lecointe et Villette, Société Anonyme de Constructions Mécaniques de Saint-Quentin ».

La gérance fut alors successivement confiée à MM. Villette et Carez, Marie, Pinte et enfin à MM. Decléty et Dessin, administrateurs délégués actuels.

Dans cet intervalle et lors de l'entrée en fonctions de ces derniers, l'établissement s'adjoignit comme succursale un atelier de construction mécanique et de chaudronnerie de fer situé à Ham (Somme), qui en augmenta dans une forte proportion la puissance de production.

Les usines de la Société de Constructions Mécaniques de Saint-Quentin, à la suite de ces augmentations successives, ont acquis l'importance suivante :

Surface occupée par les divers ateliers, 15.000 mètres carrés.
Nombre d'ouvriers employés de 400 à 450.
Chiffre d'affaires annuelles. 2.500.000 à 3.000.000 de francs.
Chiffre de salaires payés annuellement, 450.000 à 500.000 francs.
Poids de matières diverses employées annuellement, 3.500.000 à 4.000.000 de kilos.

Pourvus d'un puissant outillage, les établissements de la Société Anonyme des Construtions Mécaniques entreprennent les travaux les plus divers, quelle qu'en soit l'importance.

Ainsi que nous le disions plus haut, ils ont apporté une large contribution au perfectionnement du matériel des industries agricoles qu'ils contruisent plutôt en spécialités et leur extension dans ce genre de travaux les a conduits à créer des agences de représentation à l'étranger et principalement à l'île de Cuba, en Egypte, en Espagne, à la République Argentine, etc.

Il serait trop long d'énumérer ici les nombreuses usines complètes pour fabriques de sucre de betteraves et de cannes qui ont été installées par la Société des Constructions Mécaniques tant en France qu'à l'Etranger. On en rencontre sur tous les points du globe où se produisent ces denrées : en Espagne, en Portugal, en Thessalie, à Cuba, aux Antilles Françaises et Anglaises, à la République Argentine, à l'île de Madère, etc., etc.

Nous passons sous silence les installations partielles parfois très importantes de matériel de sucrerie, distillerie et raffinerie de sucre que la Société a entreprises pour ces mêmes pays ainsi que pour l'Egypte, le Chili, les États-Unis, le Mexique, le Pérou, etc.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Notons en passant que les deux plus gros moulins à canne de l'île de Cuba, le principal centre de production de sucre de cannes, sortent des ateliers de cette Société; mais nous devons néanmoins souligner en quelques mots les perfectionnements importants apportés par elle pendant ces dernières années à la fabrication du sucre.

C'est ainsi qu'elle a pu se créer de véritables spécialités en ce qui concerne l'application raisonnée de l'évaporation et des chauffages à effets multiples en vue de la réduction de la consommation de combustible, l'installation de la condensation barométrique centrale par pompes à air sèches perfectionnées, l'adoption d'un système de carbonisation continue sanctionné par plus de trente installations actuellement en fonctionnement, le malaxage des masses cuites et le travail des bas-produits, etc., etc

Grâce à un personnel technique expérimenté, toutes ces intéressantes questions sont résolues de la façon la plus satisfaisante, ce qui a valu, parmi l'industrie du sucre et de l'alcool, à la Société des Constructions Mecaniques de Saint-Quentin, la juste réputation qu'elle a aujourd'hui.

Nous terminons en rappelant également que cette dernière s'occupe aussi des installations de tous genres concernant l'huilerie, la malterie, la brasserie, la cidrerie, etc., etc.

Elle entreprend tous les travaux de mécanique générale sur lesquels le cadre de cette étude ne nous permet pas d'insister en raison de son caractère spécial, mais qu'il est bon de noter pour être aussi complet que possible. C'est ainsi que la Société de Constructions Mécaniques s'occupe de moteurs à vapeur perfectionnés, de générateurs de tous systèmes, d'élévation d'eau, d'électricité, etc.

En résumé la Société de Constructions Mécaniques de Saint-Quentin tient dans la région du Nord une place prépondérante parmi les maisons de ce genre, en même temps qu'elle porte au delà des mers le bon renom de la construction française. Nous lui devions une mention particulière et nous sommes heureux de lui assigner pour ces spécialités, un des premiers rangs dans les établissements de constructions qui font la gloire de notre industrie nationale.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

F. H. SCHULE

A HAMBOURG

Ingénieur et Constructeur de machines pour la Meunerie
Matériel pour nettoyage & traitement des riz et cafés

La maison F. H. Schule, de Hambourg, s'est acquis une renommée universelle dans la construction de machines de tous genres pour la meunerie. Elle se charge de faire des devis de rizeries complètes d'après les derniers perfectionnements (Système Schule) et appropriés à toutes les conditions spéciales qui lui seraient demandées.

Dans cette courte étude, nous ne pourrons que donner un résumé sommaire des spécialités de cette importante maison.

Il nous suffira de dire que toutes les machines qu'elle construit méritent l'attention des industriels auxquels elles s'adressent et les propriétaires ou directeurs de minoteries et rizeries, trouveront dans l'exposition de M. F. H. Schule, la dernière expression du progrès dans cette branche si importante et si intéressante pour tous, puisqu'elle tend surtout à l'amélioration et à la propreté de notre alimentation dans ses premières phases.

Les ateliers de M. F. H. Schule, se sont fait une spécialité des machines extractrices dites « Extracteuses Universelles », destinées à extraire les pierres mélangées aux céréales et au café, à expulser les graines niellées du froment, sans mouillage. Elles rendent des services très importants dans la fabrication du gruau d'avoine.

Mais où les résultats dépassent ceux de toute autre machine tant comme rendement que comme qualité du produit obtenu, c'est dans la préparation du riz où elle a rencontré un succès universel. La machine spéciale dite « Paddy Extracteuse », par son triage très exact du riz brut, immédiatement après sa légère décortication primitive, évite tout autre passage inutile à travers les dispositifs décortiqueurs et ainsi toute cassure du riz. Dans la préparation du « cargo rice », qui avant son traitement ultérieur est complètement dépourvu de paddy, elle est également très utile; car ce sont précisément les graines de riz les plus parfaites et les plus pleines qui suivent le paddy lorsque le triage est défectueux, il s'ensuit que par la cassure de ces graines le riz traité perd en aspect et par suite en valeur marchande.

Ce grave inconvénient est complètement supprimé par l'emploi de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

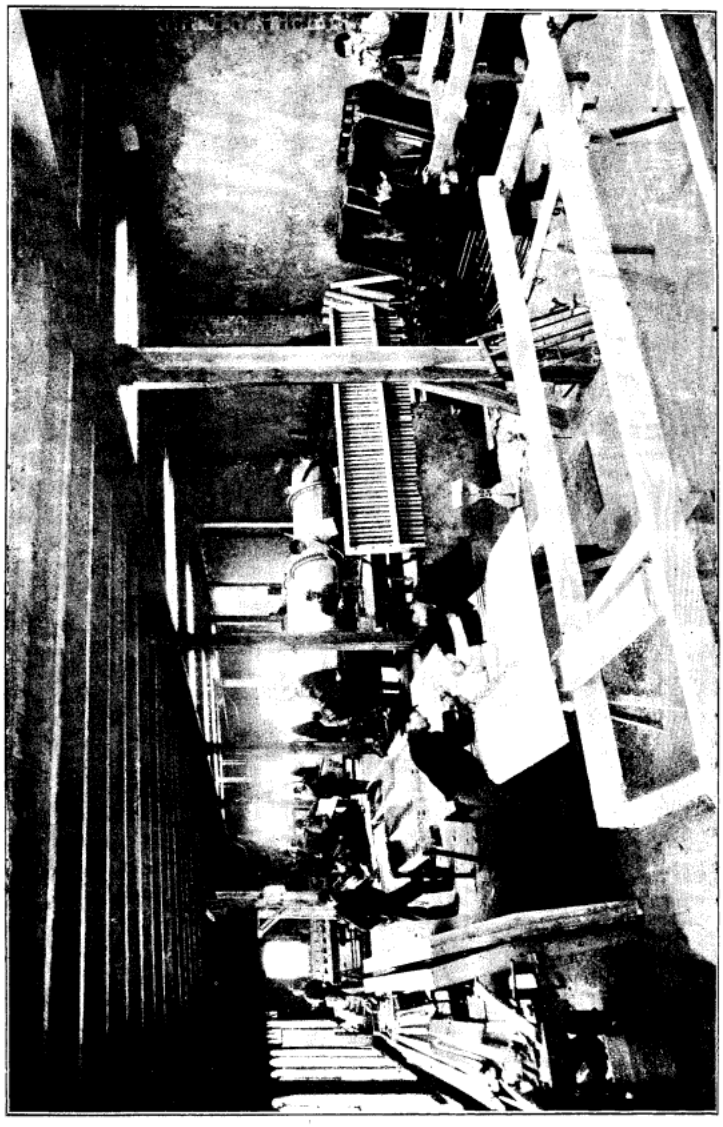

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ces machines, le riz arrivant exempt de paddy aux moulins à blanchir, il n'est plus nécessaire de l'attaquer aussi fortement. Un des nombreux avantages de cette machine consiste aussi dans la forme et la disposition des tôles de projection qui supprime toute obstruction par souillure des organes travailleurs, d'où il résulte une production constamment uniforme.

Cette machine est construite avec segments à ressort, ce qui permet de l'installer dans des locaux très bas; elle effectue son travail sans secousse, son montage est d'une extrême simplicité et tous les organes travailleurs sont construits en acier. La construction en est à deux ou trois étages. La première est d'une surveillance beaucoup plus facile, mais la seconde occupe moins de place; sur demande, la fabrique peut construire des machines plus réduites pour être mues à la main. Toutes les parties de cette machine étant accessibles, la surveillance en peut être confiée à des ouvriers non pourvus de connaissances spéciales et le nettoyage ne présente aucune difficulté.

A ces différents avantages, il convient d'ajouter une usure insignifiante, un travail plus rationnel des machines de finissage, d'où économie considérable de force motrice, qualité et rendement bien supérieurs à ceux fournis par les machines similaires.

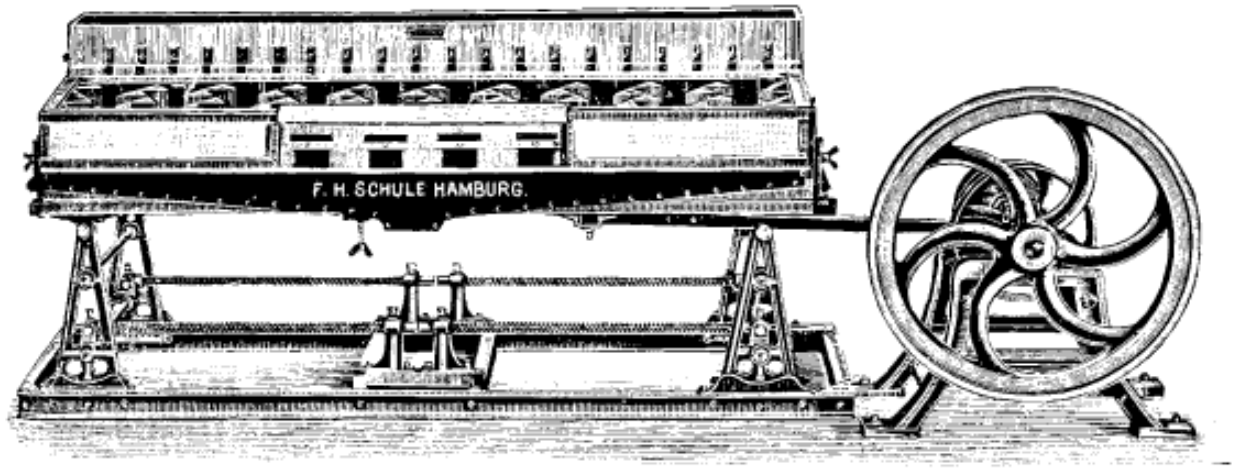

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la « Paddy Extracteuse », a rencontré un succès universel; pour ne pas être taxé d'exagération, prenons au hasard quelques références qui en diront plus long que toutes les descriptions forcément incomplètes et les éloges que nous pourrions lui consacrer. MM. Gebr. Nielsen, Reismühlen Stärkefabrik, A. G., à Brême (Allemagne), ont commandé à M. Schule, en quatre ordres, quatorze machines; MM. Henri Lauvers et Cie, rizerie à vapeur, à Anvers (Belgique), Austria Reiswerke, à Aussig (Autriche-Hongrie). La Société Anonyme des rizeries françaises au Hâvre, MM. Levesque et Cie, de Nantes, MM. Carbutt et Cie, de Londres, la National Rice Milling Company, de New-York, emploient également de deux à douze machines « Paddy Extracteuses », ainsi qu'un grand nombre de maisons dont la liste n'a pas sa place ici.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Notons encore que cette machine est brevetée dans tous les pays industriels et que M. F. H. Schule a été médaillé à Munich 1898 et de l'Etat de Bavière, pour la supériorité de ses constructions mécaniques.

C'est par cette machine, réunissant le dernier mot du progrès, que nous avons voulu attirer l'attention des industriels, mais il ne faudrait pas croire que là se borne la fabrication de cette importante maison, qui construit également tous les appareils employés dans les minoteries, rizeries et dans la préparation du café. Citons seulement pour mémoire les tarares, trieurs, élévateurs, aspirateurs, le cyclone, appareil ventilateur à enlever la poussière, etc., etc. Toutes ces machines sont construites avec les mêmes soins que les « Extracteurs », et toutes possèdent les derniers perfectionnements réalisés.

Qu'il nous suffise, en terminant, de constater que cette maison fondée seulement depuis 1892, a su conquérir une place au premier rang de son industrie, puisqu'elle exporte ses inventions dans tous les pays du monde, possède des succursales à Londres, Rotterdam et Paris et occupe actuellement plus de cent ouvriers. Cette situation si rapidement conquise suffirait à mettre en évidence la construction soignée des appareils dont nous venons de parler et l'ingéniosité des perfectionnements dont ils ont été dotés par M. F. H. Schule. Mais les intéressés ne manqueront pas de s'en rendre compte *de visu* en allant examiner classe 55, les différents modèles exposés par cette maison de premier ordre.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

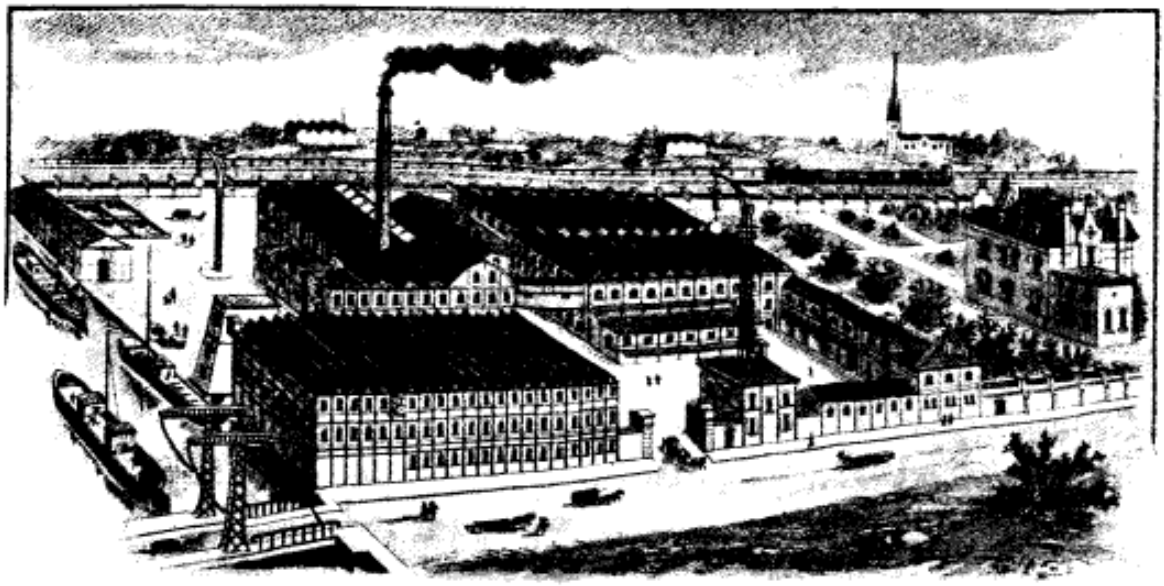

Vue de l'Amidonnerie de maïs

AMIDONNERIE & GLUCOSERIE

COUSIN - DEVOS

HAUBOURDIN (Nord)

La Maison Cousin-Devos expose dans la classe 56 un ensemble de produits dont la diversité sera d'autant plus remarquée qu'ils proviennent pour la plupart d'une substance unique : le maïs, et qu'ils rendent tous des services considérables à diverses branches de l'industrie. Les ressources matérielles créées et mises en œuvre par M. Cousin-Devos méritent d'être résumées ici au profit des visiteurs.

Créée en 1883, la Maison Cousin-Devos a eu une carrière remarquablement féconde en progrès de toutes sortes; elle n'avait en vue tout d'abord que la production des huiles et tourteaux de maïs, mais dès 1889, une vaste usine fut ajoutée à l'huilerie pour l'amidonnerie brute. Depuis cette époque, chaque année a amené sa part de développements, et de nouvelles branches ont été organisées successivement : en 1891, la glucoserie; en 1892, l'amidonnerie de commerce; en 1893, la fabrication de la dextrine et spécialement tous les produits nécessaires aux apprêts des tissus de soie, de laine, de coton et de lin.

Un outillage et des appareils spéciaux ont été installés à ce sujet, qui permettent de produire les apprêts les plus délicats; en 1894, l'huilerie de graines grasses; en 1895, les docks et la noria pour le déchargement mécanique des maïs; en 1897, la féculerie; en 1899, l'amidonnerie de riz.

L'ensemble de ces différents services couvre actuellement une superficie de 30.000 mètres carrés; les bâtiments comportent trois et cinq

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

étages. Les dépendances sont également considérables, et il faut y ajouter les deux belles cités ouvrières, composées de maisons bien construites, bien exposées et très saines, que la Maison a fait édifier en vue d'assurer le bien-être matériel de ses ouvriers. Tous les ateliers et bureaux sont éclairés par l'électricité et reliés par le téléphone. La consommation de charbon atteint 60.000 kilos par jour; 27.000 hectolitres d'eau sont employés pendant le même temps.

Le matériel mécanique, très puissant, exige une force motrice de 500 chevaux, qui lui est fournie par deux machines à vapeur.

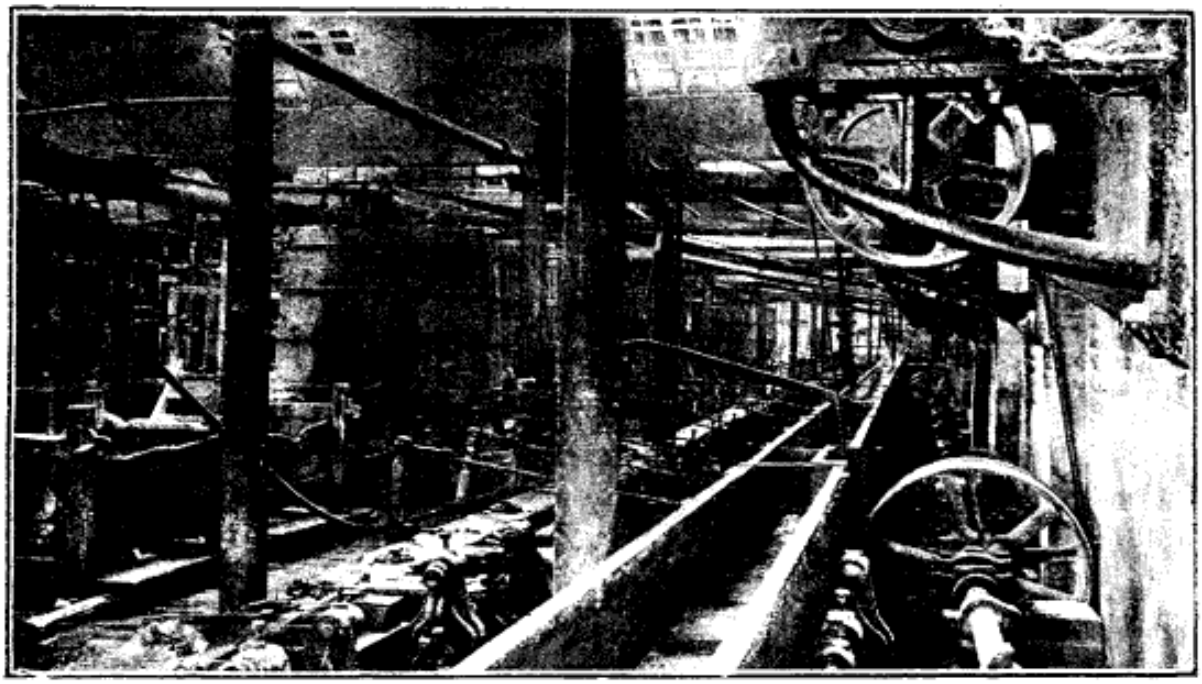

Vue d'une salle de tamisage et d'appareils séparant le gluten de l'amidon

Cette organisation permet à la Maison de traiter par journée de vingt-quatre heures 100.000 kilos de maïs, auxquels il faut ajouter ce que consomme chacune des branches annexes :

Dextrinerie et apprêts divers.	10.000 kilos	Fécules.
Huileries.	45.000 —	Germes de maïs, lin, etc.
Amidonnerie de riz.	10.000 —	Riz.
Glucoserie et colorants. . . .	25.000 —	Produits divers.

Pendant l'année 1899, 57.000.000 de kilogrammes de matières premières ont été ainsi transformés dans la Maison Cousin-Devos dont le chef, homme d'action infatigable et industriel des plus experts, avait débuté en 1883 par une production de 4 millions de kilogrammes.

La comparaison est éloquente entre ces deux chiffres, en ce sens qu'elle donne une idée de l'activité et des efforts dépensés par M. Cousin-Devos en vue d'améliorer et de développer continuellement sa production. Il en est résulté des avantages économiques qui permettent aux produits de se répandre à l'étranger aussi bien qu'en France. Un tiers de la fabrication est absorbé aujourd'hui par le commerce d'exportation. Nous nous arrêterons sur cette constatation qui, sans mesurer tout le mérite de l'entreprise, en met du moins en lumière un des plus intéressants résultats.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

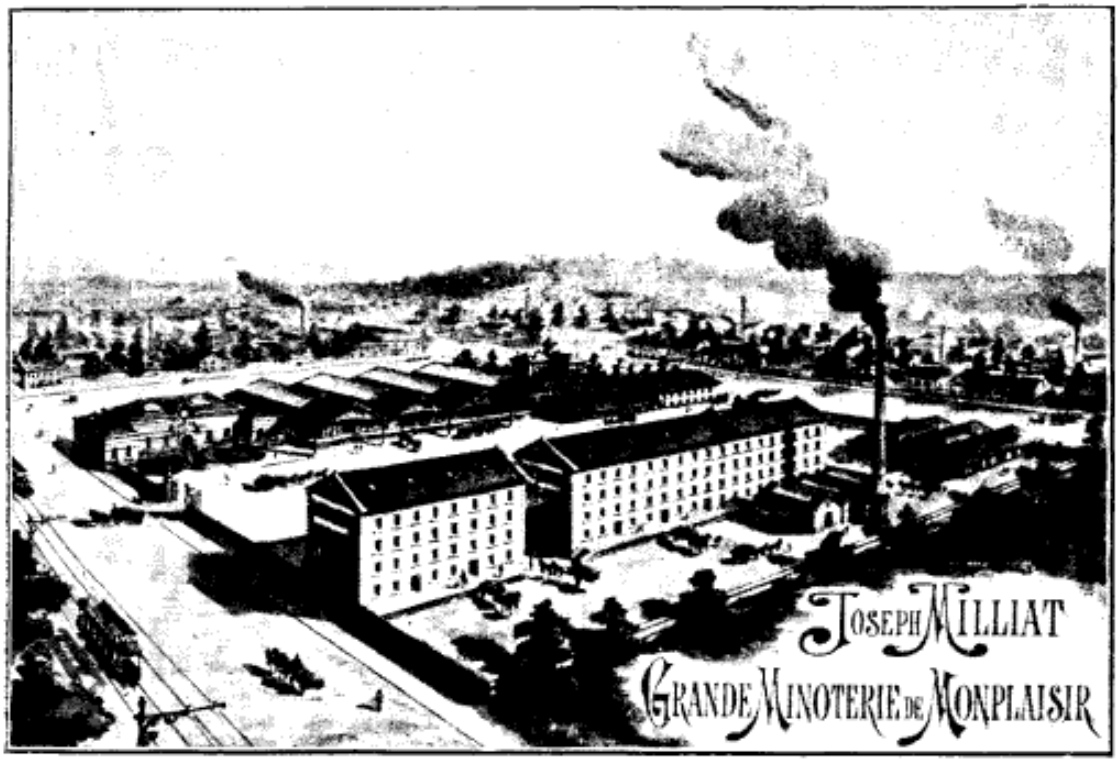

LA

Grande Minoterie

DE

Monplaisir -- LYON

JOSEPH MILLIAT

— *Médaille d'Or à l'Exposition Internationale de Lyon 1894* —

Quoique de création relativement récente, car elle ne date que de 1890, la Grande Minoterie de Monplaisir à Lyon a déjà atteint une considérable notoriété dans toute la région du Rhône, grâce à l'intelligente activité de son chef actuel, son fondateur M. J. Milliat.

Fils de feu M. François Milliat, propriétaire des grands moulins de Perrache, M. Joseph Milliat dirigea pendant 14 ans la partie industrielle de cette importante minoterie et acquit, durant cette longue période, les connaissances techniques de son métier, connaissances qui lui ont valu d'être élu comme Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Meu-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Aerie de Lyon et des départements voisins, tout en étant membre du Conseil de Direction de la Meunerie Française, ainsi que délégué à l'Union des Chambres Syndicales Lyonnaises.

Il suivit pas à pas les nombreuses et successives transformations que subirent les appareils de mouture depuis l'apparition des moulins à cylindres et épris de progrès, il n'hésita jamais à adopter les innovations utiles. Non content de s'attacher à produire des farines de toute première qualité, il s'adonna à la partie mécanique, modifia et transforma beaucoup d'appareils, afin de les rendre plus pratiques, inventa *l'empocheuse à farine* qui lui valut une médaille de bronze à l'Exposition nationale de Meunerie de 1885 à Paris, et prit, deux ans plus tard, un nouveau brevêt pour un Sasseur à double effet.

En 1890, il céda sa place à son second frère et construisit pour son propre compte la Minoterie de Monplaisir dont il confia l'installation de l'outillage à la maison Daverio.

A peine mis en vente, ses produits acquirent une renommée qui plaça immédiatement sa maison au premier rang de la meunerie lyonnaise et des environs, aussi la production de l'usine, qui n'était au début que de 150 quintaux de blé écrasé en 24 heures fut, un an après, portée à 250 quintaux. Elle atteignit 350 quintaux en 1894, 500 quintaux en 1896, et depuis un an, elle travaille quotidiennement 800 quintaux.

Cette minoterie occupe une superficie de 11.000 mètres carrés.

Le Bâtiment principal, dans lequel se trouvent les appareils de nettoyage, de broyage, de sassage, de convertissage et de blutage, mesure 60 mètres de long sur 13 mètres de large, il se se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 4 étages.

Sur le même ligne, à 10 mètres de distance, s'élève un autre bâtiment de même hauteur, même largeur, de 37 mètres de longueur, mais pourvu d'un double sous-sol.

C'est dans ce second bâtiment que se rendent la farine et le son au fur et à mesure de leur production. Les farines sont reçues dans des mélangeuses automatiques, système Daverio, et sont ensachées mécaniquement par les empocheuses du système Jh. Milliat.

En face, les magasins à blé qui occupent une superficie de 2.500 mètres carrés, et forment quatre grandes halles avec sous-sol, recouvert d'un plancher en béton armé.

Ces magasins sont reliés par une galerie souterraine au bâtiment principal. Dans cette galerie se meut un transporteur chargé d'amener automatiquement le blé, des magasins, aux appareils de nettoyage.

Les bâtiments, recouvrant les générateurs et la machine à vapeur, sont près du bâtiment principal.

Les générateurs, au nombre de trois, sont du type semi-tubulaire, timbrés à 8 kilog. et ayant chacun une surface de chauffe de 150 mètres carrés. La machine à vapeur, de la force de 300 chevaux, est du type Corliss à double cylindre.

Les ateliers de réparations sont mûs par un transport de force électrique.

Les bureaux, précédemment sectionnés sur divers points, viennent d'être réunis dans un élégant pavillon faisant suite aux magasins à blé et donnant sur l'avenue des Ponts, point terminus des tramways qui relient le quartier de Monplaisir au centre de la ville.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SOCIÉTÉ DE BOURDON

ANONYME — CAPITAL : 3.500.000 FRANCS

Fondation des Etablissements. — Les établissements de la Société de Bourdon, fondés en 1854, ont été cédés en 1866 à la Société actuelle.

La Société de Bourdon est administrée par un Conseil d'Aministration et représentée au siège social par un administrateur-délégué, directeur de la Société. Le siège social est à Paris, 5, rue de la Paix.

La Société exploite dans le département du Puy-de-Dôme différents établissements industriels et agricoles situés dans les plaines fertiles de la Limagne.

Etablissements Industriels. — Les établissements industriels comprennent trois usines pour la fabrication et le raffinage du sucre et une distillerie pour la distillation de l'alcool. Tous les produits qui sortent de ces établissements, sont préparés pour la consommation directe. Les sucres sont livrés sous forme de morceaux réguliers, de granulés de cristallisés, de semoules et farines. Les alcools de qualité supérieure et à haut degré servent pour la fabrication des liqueurs et les besoins de l'industrie. Les usines occupent une superficie de 18 hectares sur lesquels l'usine de Bourdon occupe à elle seule 13 hectares dont près de 3 hectares en bâtiments couverts.

La Société possède un grand nombre d'instruments agricoles pour la culture de la betterave, tels que charrues, semoirs, rouleaux, houes à cheval, etc., qu'elle prête gratuitement aux cultivateurs.

Elle occupe un nombreux personnel ouvrier et plus de 6.000 cultivateurs concourent à approvisionner les usines des betteraves qui y sont travaillées.

Une société de secours mutuels fonctionne depuis 1868 avec la participation de la Société pour assurer aux ouvriers les secours dont ils peuvent avoir besoin.

Etablissements Agricoles. — La Société exploite les fermes de Bourdon, Bretange, Marmilhat et Palbost, situées dans la région de ses usines. Ces fermes sont munies d'un puissant outillage agricole. Elles comprennent toutes des champs d'expériences et de démonstration notamment pour la culture de la betterave à sucre et du blé et pour la recherche des engrais qui conviennent le mieux au sol.

En dehors de ses domaines, la Société de Bourdon organise chaque année un grand nombre de champs d'expériences comparatives chez les cultivateurs. Cette organisation remonte à 1883.

A chacune des fermes est annexée une station météorologique. Tous les renseignements de météorologie sont concentrés à la direction.

Récompenses. — Depuis sa reconstitution en 1866, la Société de Bourdon a obtenu :

Exposition Universelle, Paris 1878, une médaille d'or (collab.), et une médaille d'argent; Exposition de Bordeaux 1882, une médaille d'or; Exposition de Clermont-Ferrand 1886, une médaille d'or.

Exposition Universelle, Paris 1889. Hors concours (son Administrateur-Directeur étant membre du Jury).

Récompenses aux collaborateurs : Croix de la Légion d'honneur, Mérite agricole, une médaille d'or, 3 médailles d'argent, 3 médaillesde bronze.

En outre, dans divers concours régionaux et départementaux, 4 Diplômes d'honneur, 9 médailles d'or, 19 médailles d'argent et prix divers.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Eaux-de-Vie de Cognac
Domaine de Besson " Borderies "

Grand Crû Classé

E. MOYET & Cie

Saint-Sulpice-de-Cognac (Charente)

DEPUIS 1864, le chef de cette importante Maison, M. Moyet, qui est l'un des viticulteurs les plus expérimentés de la région, n'a pas cessé d'améliorer son vignoble par l'application des procédés de culture perfectionnés autant que par le choix judicieux des plants. Les produits du *Domaine de Besson* se sont ainsi classés très rapidement parmi les meilleures eaux-de-vie des Charentes, et il est incontestable qu'elles peuvent être mises aujourd'hui au premier rang, par leur finesse exquise, par leur parfum savoureux et par leur moelleux.

Une comparaison impartiale avec les bons crus de Cognac suffit à fixer sur ce point les amateurs les plus exigeants.

Un tel résultat n'a pas été obtenu sans difficultés, et le *Domaine de Besson* a eu à souffrir comme tous les autres vignobles des meurtrières attaques du phylloxera. Si ses vignes encore aujourd'hui si florissantes ont pu en grande partie échapper au fléau, c'est grâce à l'énergie avec laquelle M. Moyet, loin de se décourager comme tant d'autres, a mis en pratique les traitements les plus énergiques et les nouveaux procédés de culture expérimentés spécialement au point de vue prophylactique. En même temps, la Maison s'efforçait de replanter en d'autres terrains et obtenait surtout d'excellents résultats avec les plants américains greffés, dont son chef fut l'un des premiers importateurs. De grands services ont été rendus ainsi au commerce en ce temps de disette, et M. Moyet peut revendiquer l'honneur d'avoir aidé puissamment à la reconstitution du vignoble charentais.

Si le beau vignoble du *Domaine de Besson* est classé premier grand crû par sa situation, il faut ajouter aussi que la distillation du vin y est faite très méticuleusement par l'emploi exclusif des appareils charentais avec un simple perfectionnement de l'invention de M. Moyet consistant dans l'application exclusive du chauffage au bois, par lequel on obtient une eau-de-vie moelleuse et d'une finesse exquise.

La Maison E. Moyet & C° peut donc offrir des eaux-de-vie authentiques d'à peu près toutes les années; une simple visite dans ses chais de réserve sera une constatation de plus, pour lui confirmer plus hautement encore le titre de Maison de premier ordre.

Des échantillons sont tenus à la disposition des amateurs qui en feront la demande à l'Exposition ou à la Maison E. Moyet & Cie, à Saint Sulpice-de-Cognac (Charente).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PELLISSON Père & Cie, COGNAC

PURE FRENCH WINE BRANDY

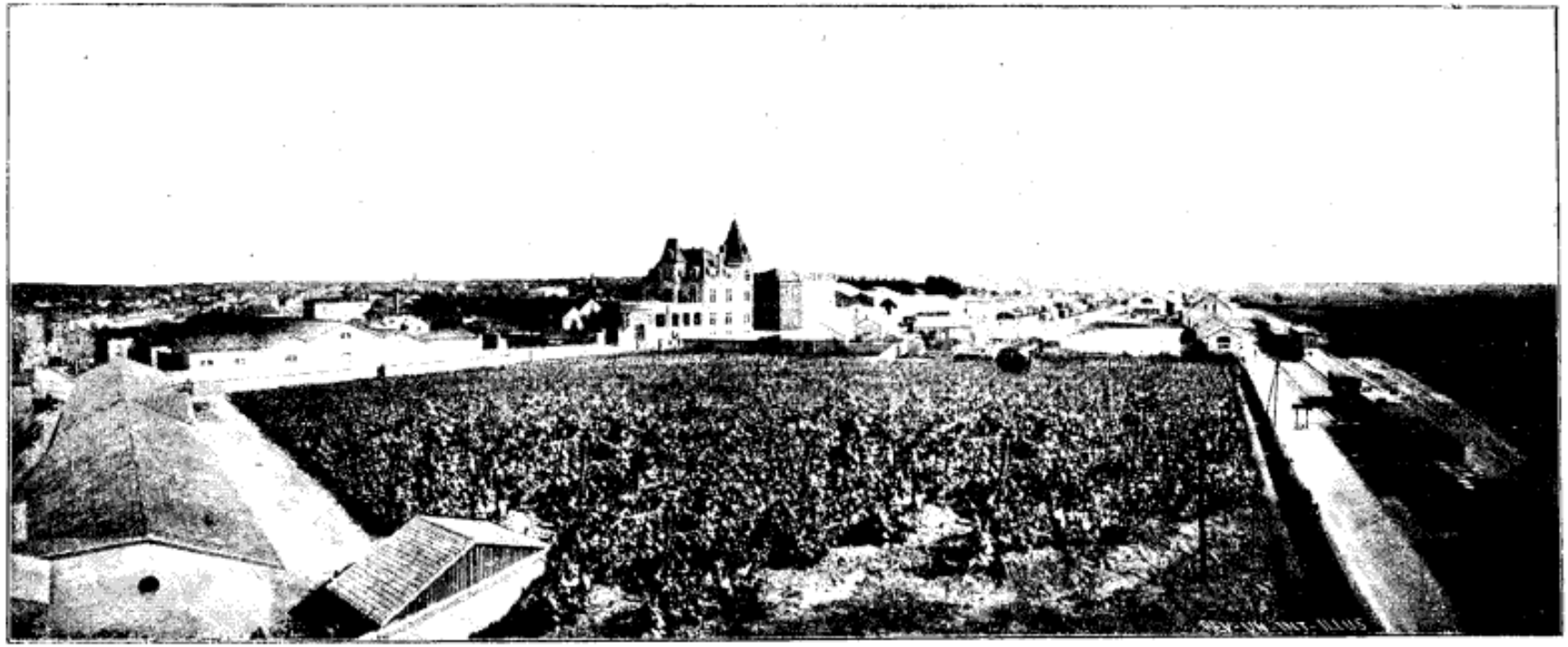

DISTILLERS AND PROPRIETORS OF THE FOLLOWING VINEYARDS

CHATEAU DE LORIMONT (Gde Champagne District)
CHATEAU DE CHAROUX (Fine Champagne District)
CHATEAU DE GALIENNE (Borderies District)

Quantity of Brandy Forwarded by Messrs PELLISSON PÈRE & Co. According to the official figures over

500,000
Gallons by Year

SAMPLES AND PARTICULARS MAY BE HAD ON APPLICATION TO

M. Fréd. H. GODSELL, 81, Great Tower St., LONDON

GROUPE X
CLASSE 60
Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

AMER DE HOLLANDE

Dit PETIT-ROUGE

Fabriqué par J.-Bte et Ls GRAU

RUE FIDÈLE-LEHOUCQ, 10

TOURCOING (NORD)

CET apéritif, très estimé en Hollande et en Belgique, a été introduit en France par MM. J.-B. et L. Grau, chefs d'une maison de Vins et Spiritueux, fondée à Tourcoing en 1800. Le secret de fabrication en a été acheté par eux, et une distillerie modèle, produisant 20 hectolitres par semaine a été organisée pour sa fabrication.

Le *Petit Rouge* est à base d'écorces d'oranges ; les autres produits, dont le mélange constitue le secret de fabrication, proviennent presque tous du sol français. Tous également sont naturels et d'une pureté rigoureuse. L'alcool employé est un alcool de grains supérieur double rectification.

D'une belle couleur rouge rubis, parfaitement limpide et nullement pâteux, l'Amer de la Hollande dit *Petit Rouge* est un apéritif tonique excellent, d'une fabrication très soignée, et un stimulant fébrifuge très recommandable.

Il se boit pur, à l'eau et au sirop de grenadine.

Sa fabrication a valu à MM. J.-B. et L. Grau les récompenses suivantes :

Poitiers 1899 : *Médaille de Vermeil ;*
Gand 1899 : *Médaille de Vermeil ;*
Paris 1899, Exposition internationale du Progrès : *Médaille d'or et Croix de mérite ;*
Concours général d'Hygiène 1899 : *Grand Prix.*
Lyon 1900, Concours International : *Grand Prix.*

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

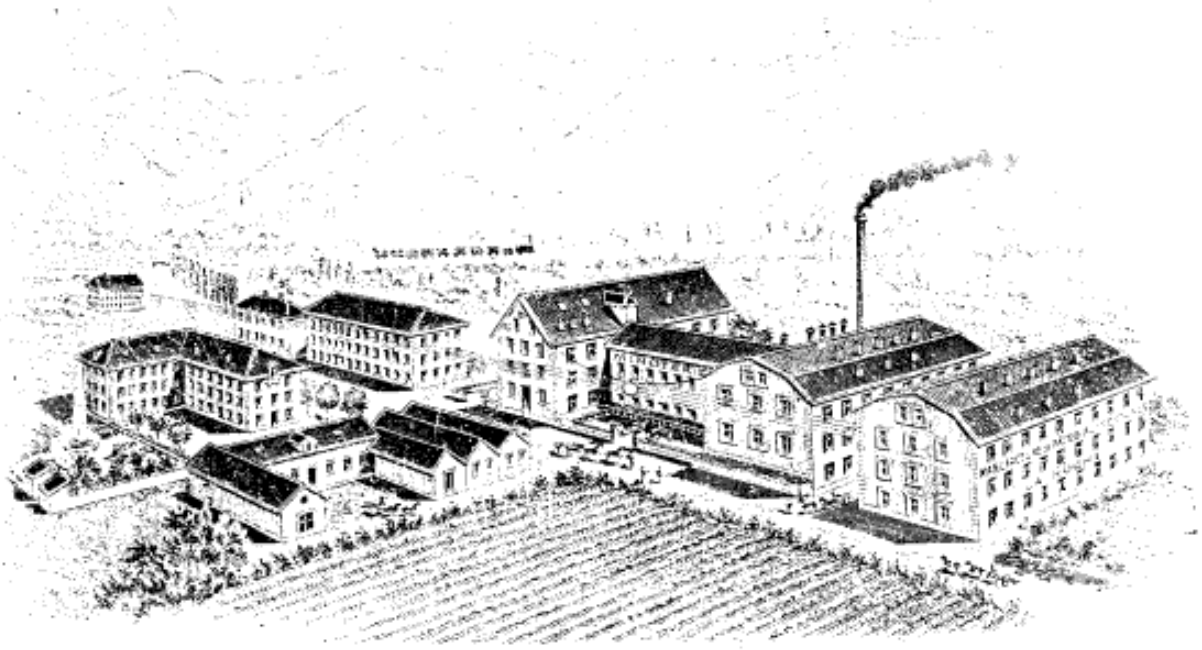

Vue générale.

Manufacture de Pâtes Alimentaires "LA RUCHE"

MARQUE DÉPOSÉE

E. BOZON-VERDURAZ

Saint-Étienne-de-Cuines (SAVOIE)

Le public devrait s'efforcer de connaître, au moins superficiellement, les industries qui mettent à sa disposition des produits qui entrent dans sa consommation journalière. Il y va de son hygiène, et, partant, de sa santé, ce qui pourrait suffire à attirer son attention. Il y va aussi de son instruction, et enfin, la plupart du temps, de son économie.

Ce sont toutes ces raisons qui nous poussent à transformer en une leçon de choses aussi concise que possible cette simple

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

notice destinée en principe à renseigner les visiteurs de l'Exposition sur des produits qu'ils auront sous les yeux dans la classe 56, et sur l'ensemble de progrès vraiment remarquable dont a été dotée en ces derniers temps l'entreprise qui nous occupe.

La manufacture de M. E. Bozon-Verduraz, fondée en 1886 avec une vingtaine d'ouvriers, en occupe actuellement plus de 300, et fabrique par an 4.000.000 de kilogrammes de pâtes alimentaires. Ce rapprochement entre les débuts de l'entreprise et sa situation actuelle suffit pour donner une idée de l'activité et de l'esprit de progrès apportés par M. E. Bozon-Verduraz dans la direction de ses établissements.

Ce développement, il faut le dire, n'est pas dû seulement à l'habileté commerciale et aux connaissances approfondies du chef de la Maison ; il procède directement d'une fabrication consciencieuse, irréprochable en tous ses détails, et qui s'est en quelque sorte imposée au public par la raison unique et grandement suffisante de sa supériorité.

Les pâtes alimentaires de la Maison E. Bozon-Verduraz portent la marque « La Ruche » et se classent en quatre qualités différentes, ainsi qu'en une variété considérable de sortes et de formes que nous énumérerons plus loin. Mais quels qu'en soient la qualité et le genre, toutes sont fabriqués exclusivement avec des semoules de blé dur de tout premier choix.

Le blé dur, très riche en gluten, est le seul qui se prête parfaitement à la fabrication des pâtes alimentaires.

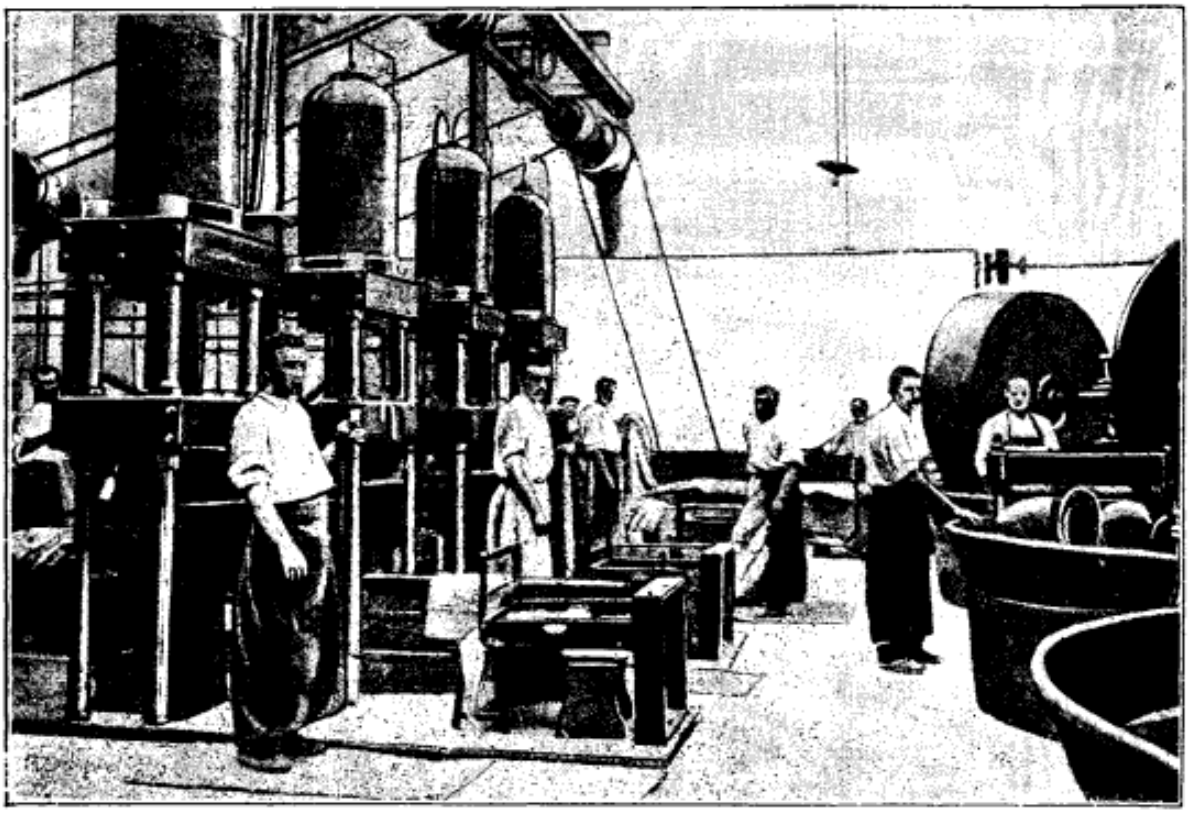

Une Salle de fabrication

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Une Salle de flottage.

Tout le monde sait que le gluten est le principe éminemment nutritif des farines de céréales. La proportion élevée de substances azotées assimilables qu'il renferme le place, sous ce rapport, au premier rang des produits alimentaires d'origine végétale.

De là à conclure que les pâtes alimentaires fabriquées avec des semoules très riches en gluten constituent l'une des formes idéales de la nourriture économique et substantielle par excellence, il n'y a que l'épaisseur d'un raisonnement dont la logique est incontestable. Disons donc, avec un vulgarisateur bien connu, que toute pâte alimentaire bien fabriquée constitue en réalité ce qu'on pourrait appeler du *pain concentré*.

Il nous sera facile de démontrer que les macaronis, vermicelles, nouilles et pâtes diverses fabriquées par M. E. Bozon-Verduraz remplissent dans la mesure la plus complète les conditions essentielles de bonne fabrication. Au surplus, les photographies reproduites dans le cours de cette étude vont nous permettre de jeter un coup d'œil sur les principales phases de cette industrie aussi intéressante au point de vue technique qu'au point de vue de ses rapports avec le public.

Les Etablissements E. Bozon-Verduraz, considérablement agrandis en 1898, se composent, comme le montre la vue générale, de plusieurs corps de bâtiments très vastes et d'une construction des plus rationnelles,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ils comprennent en outre une usine électrique à environ 500 mètres de la fabrique de pâtes alimentaires et fournissant l'éclairage à toutes les parties des établissements, ainsi que la force nécessaire pour actionner les presses horizontales des petites pâtes, la scierie mécanique, et enfin le chemin de fer électrique, actuellement à l'étude, qui reliera dans quelques mois l'usine à la gare de Saint-Avre La Chambre, distante de 2 kilomètres.

Cette usine électrique, propriété de la maison, éclaire en outre gratuitement la principale rue de la localité ; plusieurs employés de M. E. Bozon-Verduraz jouissent du même avantage.

Les établissements sont reliés par fil spécial, pour la transmission et la réception des télégrammes, avec le bureau central de La Chambre; d'autre part, tous les services intérieurs de la maison communiquent entre eux par le téléphone, et les ateliers sont desservis par un chemin de fer à voie étroite, système Decauville.

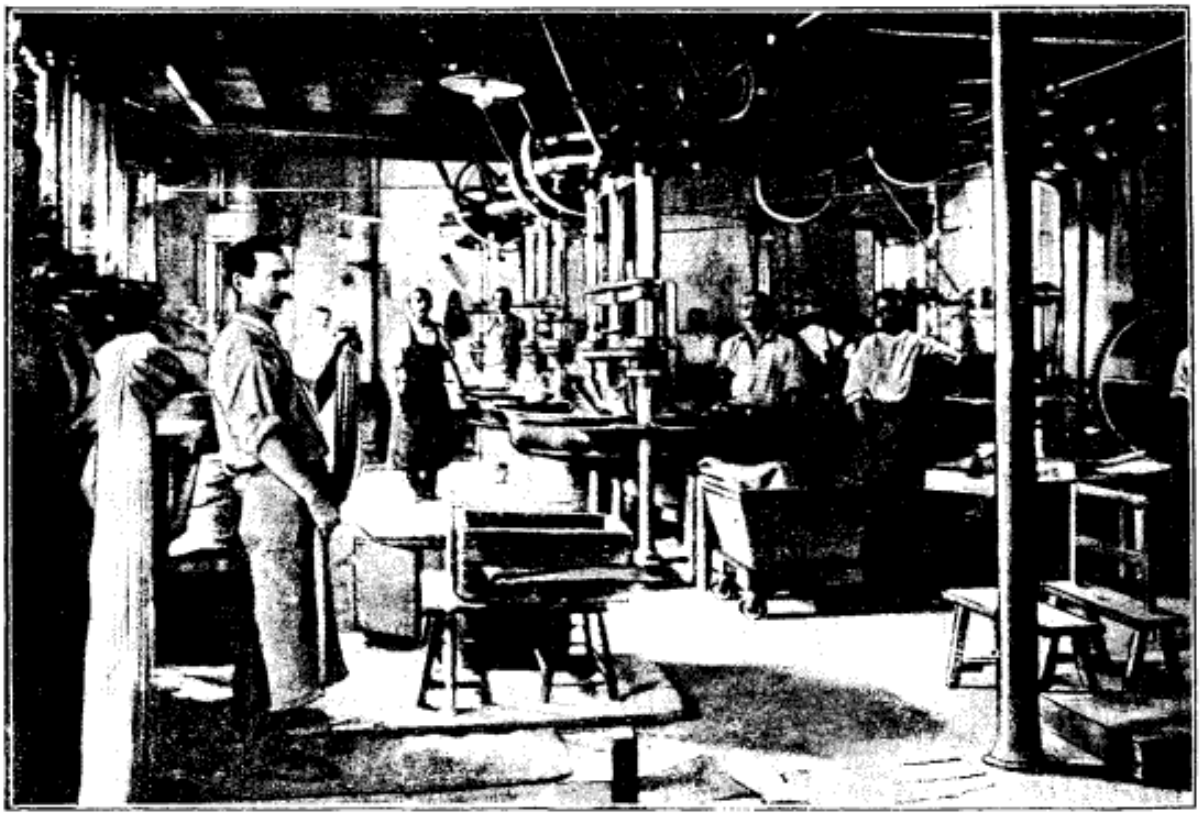

Une Salle de fabrication.

C'est par ce chemin de fer que les semoules sont amenées des magasins et entrepôts à la salle de *frasage*, où, par l'adjonction d'une proportion convenable d'eau, on les prépare à subir l'action du pétrissage que nous trouvons dans l'atelier suivant.

Les pétrins, tous actionnés par un moteur hydraulique, sont à cylindres ou à meules. Ils sont pourvus des plus récents perfectionnements.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Au sortir du pétrin, la pâte est envoyée, suivant la forme qui doit lui être donnée, à l'une des salles de fabrication que nous trouvons plus loin.

Voici la salle des *presses verticales*, où l'on fabrique le macaroni, les nouilles, le vermicelle, les coquilles et lazagnes, etc. La pâte, placée dans ces appareils, est soumise à une pression hydraulique qui va, pour la fabrication des vermicelles fins, notamment jusqu'à 350 atmosphères. Cette pression oblige la pâte à prendre l'empreinte exacte des moules ou filières placés à la partie inférieure des presses, par où les produits sortent ainsi complétement fabriqués.

La fabrication des pâtes coupées, dites « pâtes d'Italie » est plus compliquée.

Ici, les presses sont horizontales et munies de couteaux tournants qui découpent la pâte au fur et à mesure qu'elle sort de l'appareil.

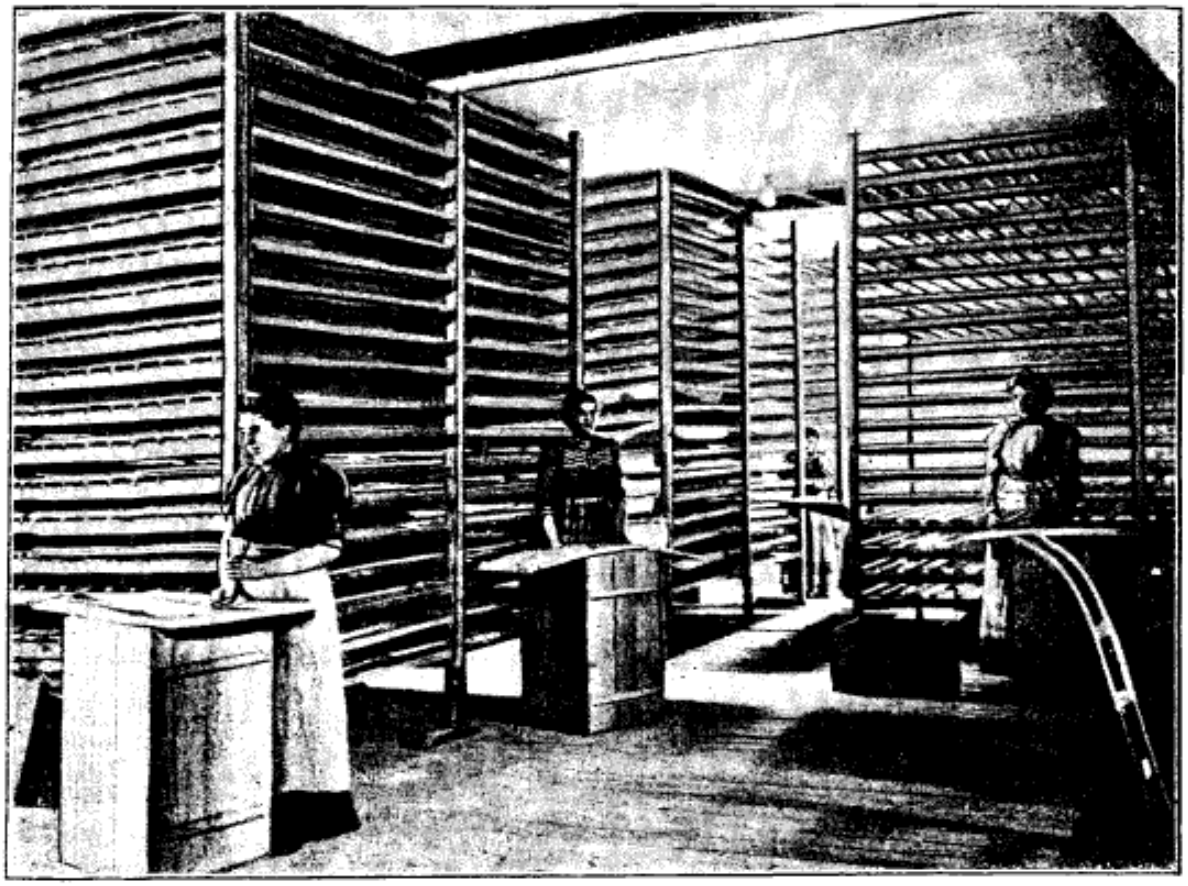

Une Salle d'étendage.

De là, toutes ces pâtes sont envoyées au moyen de monte-charges automatiques, aux ateliers de *flottage* où des femmes aux doigts habiles leur donnent avec beaucoup de dextérité les formes les plus originales et les plus variées : oublies, papillons, croquettes, petits paniers, flottes, huit etc.

Les *séchoirs* ou *salles d'étendage*, où l'on transporte toutes les pâtes après leur fabrication, sont de vastes locaux mesurant 25 mètres de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

longueur sur 10 mètres de largeur. La Maison Bozon-Verduraz en possède 20 de pareilles dimensions, ce qui peut donner une idée de l'espace exigé par sa production quotidienne; tous sont chauffés au moyen de calorifères système Perret établis dans des sous-sols. Les courants d'air chaud émanant de ces calorifères sont dirigés, à l'aide de gaines à chaleur, jusque dans les salles d'étendage, où on les distribue suivant les besoins, au moyen de registres *ad hoc*. Les pâtes étendues sur des *châssis* ou *claies* sont ainsi amenées à la dessication au moyen d'une température qu'on peut toujours régler à volonté.

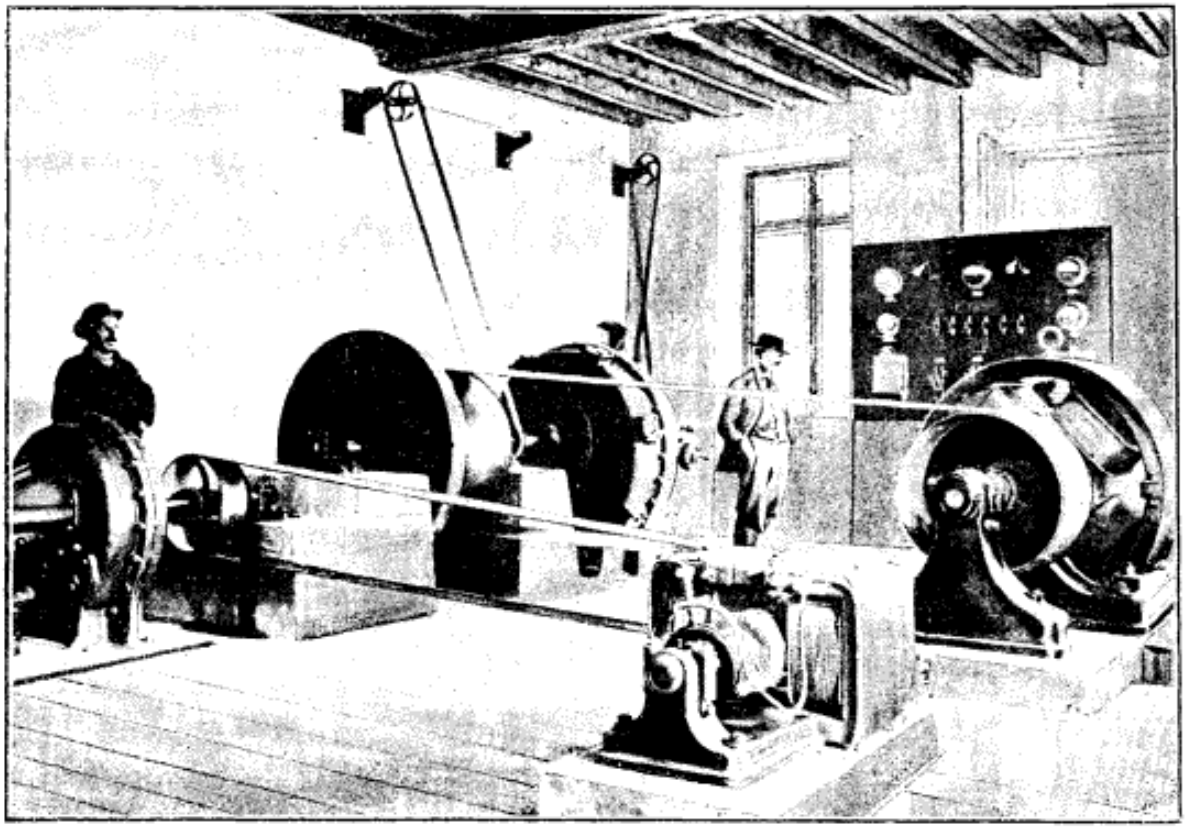

Dynamo pour l'éclairage et le transport de force.

Il ne reste plus ensuite qu'à les envoyer aux salles d'encaissage ou d'empaquetage, où, après avoir été pesées, elles sont mises dans des caisses, sacs, boîtes ou étuis de différentes formes, suivant leur nature.

N'oublions pas de dire en passant que tous les paquetages, quelle que soit leur contenance, portent invariablement la marque « La Ruche », devenue aujourd'hui une garantie de supériorité et de bonne fabrication universellement populaire.

Ce n'est pas tout. Les emballages ayant ici une importance considérable, M. E. Bozon-Verduraz, afin d'apporter à cette industrie annexe les mêmes soins et la même économie qu'à la fabrication de ses excellents produits, a organisé une scierie mécanique qui débite environ 600 mètres carrés de planches par jour, et un atelier spécial qui transforme toutes ces planches en élégantes, solides et légères caisses d'emballage.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

C'est en réunissant ainsi dans un établissement bien organisé, et sous une direction unique toutes les opérations qui concourent plus ou moins directement à son industrie, que M. E. Bozon-Verduraz a pu mettre à la portée du grand public, dans des conditions de prix très avantageuses, des produits supérieurs, exclusivement fabriqués avec des semoules de blé dur de tout premier choix, garanties à l'analyse.

Une énumération sommaire de ces produits a sa place à la fin d'une étude comme celle-ci, uniquement conçue dans un but utilitaire et pratique.

Les macaronis, vermicelles, nouilles et lazagnes sont en quelque sorte les productions classiques de cette industrie. Nous trouvons chez M. Bozon-Verduraz deux variantes à ces genres connus : les *rails*, qui sont de fortes nouilles pourvues de rebords en saillie, et les *lazagnettes*, petites lazagnes de 11 m/m de large.

Dans les pâtes coupées, les variétés sont sensiblement plus nombreuses. Les sifflets sont des macaronis taillés en biseau de 5 à 7 c/m de long. Les *céleris* sont des tubes cannelés, également coupés en *sifflets* ou en *dès*, ou encore recourbés en *coquilles*.

Les *pâtes d'Italie*, ou petites pâtes, affectent les formes les plus variées : marguerites, couronnes, animaux, pastillages, alphabets, langues d'oiseaux, melons, avoines, plombs lentilles, étoiles, etc.

Dans la même catégorie, il faut aussi mentionner les perles, myosotis, canelons, etc.

Une Salle de paquetage.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Une Salle de montage des caisses.

Toutes ces pâtes sont fabriquées avec des semoules de quatre qualités différentes : Afrique, Afrique extra, Taganrog et Taganrog extra. La pâte est blanche ou safranée, suivant le goût des consommateurs.

Les *pâtes aux œufs*, que la Maison livre sous forme de nouilles, macaronis, vermicelle, coquillettes, perles, myosotis, petits paniers, oublies, papillons, croquettes, oreillettes, coudes et gaufres, sont exclusivement fabriquées avec des semoules Taganrog extra.

Nous avons énuméré tous ces produits pour montrer combien la fabrication est complexe et variée chez M. E. Bozon-Verduraz ; nous ne rappellerons pas leur supériorité, que nous croyons avoir suffisamment établie par notre description de l'Usine de Saint-Etienne de Cuines. Nous nous estimons heureux si nous avons été assez clairs et assez explicites pour que les consommateurs et les maîtresses de maison qui nous ont lu soient complètement fixés sur la valeur de la marque « La Ruche » et pour qu'ils lui accordent désormais, lorsqu'ils la rencontreront chez leurs fournisseurs, la confiance que méritent des produits de premier choix, soigneusement et scientifiquement fabriqués.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

Mines de Sel & Salines

DE

ROSIÉRES & VARANGÉVILLE

Siège Social et Direction :

1, RUE DE LA VISITATION — NANCY

La concession de Rosières-aux-Salines, instituée par Ordonnance royale du 7 juin 1845, est la plus ancienne en Meurthe-&-Moselle. Elle s'étend sur le territoire des communes de Rosières-aux-Salines, Dombasle, Varangéville et St-Nicolas, toutes situées dans l'arrondissement de Nancy (Meurthe-&-Moselle). Sa superficie actuelle est de 848 hectares.

La Saline est exploitée depuis le mois d'Octobre 1853, la mine de sel gemme depuis le printemps 1858. L'usine, dont la superficie comprise dans le mur d'enceinte dépasse cinq hectares, comporte de vastes bâtiments de fabrication, des magasins pouvant contenir 120.000 quintaux de sels raffinés de différentes qualités, un puits de sel gemme avec son atelier d'égrugeoirs et ses magasins de sels égrugés, des ateliers de forge, d'ajustage, de charpente et de menuiserie, avec toutes leurs dépendances, des maisons d'habitation, écuries, etc.

Les bâtiments s'étendent sur une longueur de 450 mètres, au bord du canal de la Marne au Rhin, dont ils ne sont séparés que par la voie de halage et le chemin latéral.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cette situation facilite les expéditions. Deux estacades, qu'on distingue sur la vue générale de l'usine, à gauche, ont été spécialement construites pour le chargement des sels gemmes sur bateaux. Un port, situé à l'autre extrémité, est affecté au chargement des sels raffinés et au débarquement des bateaux de houille.

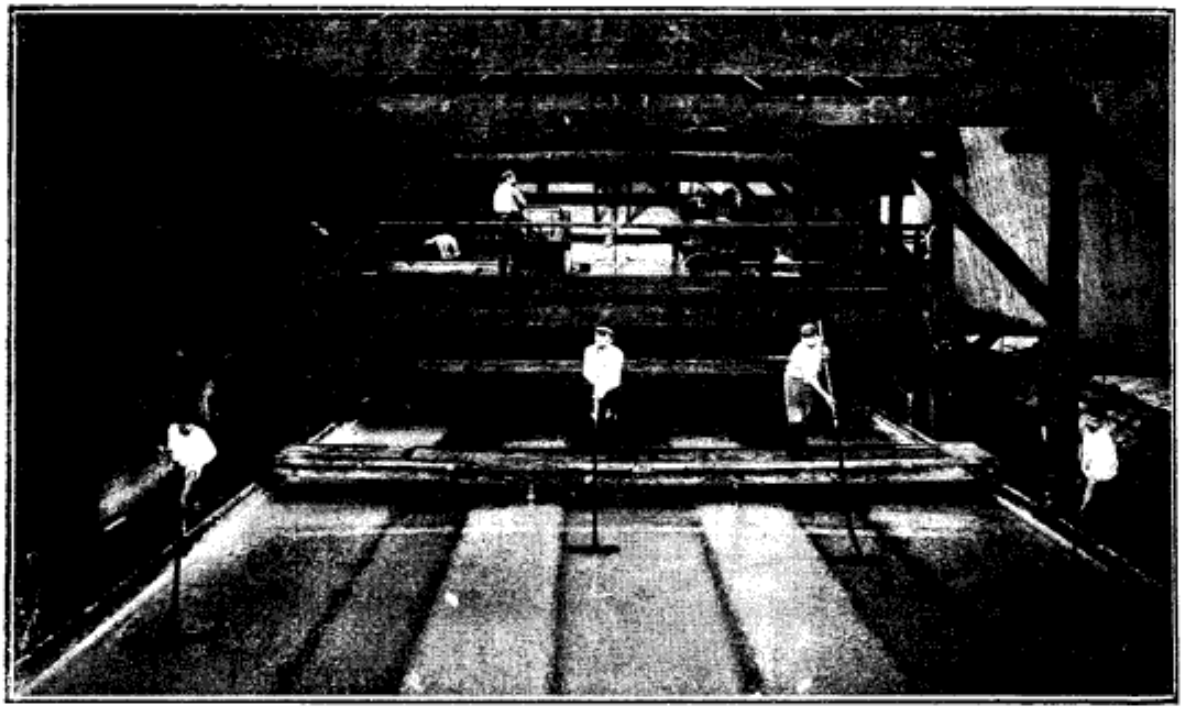

D'autre part, à l'intérieur de l'usine, des voies ferrées, reliées directement à la ligne de Paris-Avricourt par un raccordement de deux kilomètres, permettent d'effectuer le chargement des wagons sur toute la longueur des magasins, plus de 300 mètres.

***

L'eau salée, nécessaire à la fabrication des sels raffinés, est extraite des sondages du Rouault, situés à 2 kilomètres de la Saline. Quatre sondages sont en exploitation. Ils présentent les conditions des puits artésiens, par leur rencontre avec des courants souterrains, véritables sources d'eau salée saturée, possédant une force ascensionnelle moyenne de 90 mètres au-dessus du niveau inférieur.

L'intérieur des sondages est protégé contre les infiltrations des eaux superficielles par un tubage en tôle, doublé extérieurement par un cimentage d'environ 6 centimètres d'épaisseur. L'eau salée naturelle est ainsi mise à l'abri de toute altération par les eaux superficielles.

Les quatre sondages pourraient aisément débiter ensemble plus de 200.000 mètres cubes d'eau saturée par an, soit une quantité suffisante pour produire 600.000 quintaux de sels raffinés. Mais la situation commerciale résultant du grand nombre des concessions exploitées en Meurthe-&-Moselle, ne permet pas un tel développement. Les installations actuelles, encore trop importantes eu égard aux débouchés,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

suffiraient à une production annuelle de 250.000 quintaux de sels raffinés.

Les poëles à sel et leurs accessoires ont exigé l'emploi d'environ 350.000 kilog. de tôle. Les dispositions, comme les dimensions de ces poëles, varient sensiblement, suivant les différentes qualités des sels qu'elles doivent fabriquer. La photographie reproduite ci-contre représente une grande poële, chauffée par des retours de flammes pendant la pêche du sel lourd et à gros grains qu'elle produit.

Les poëles destinées à la production des sels écaillés atteignent 250 mètres carrés, tandis que les poëles circulaires, munies d'un mouvement intérieur, dépassent rarement 7 à 8 mètres de diamètre.

Les températures, également, varient beaucoup. Alors que dans les poëles de grandes dimensions l'évaporation, devant s'effectuer lentement, ne nécessite qu'une température de 50 à 55°, les petits appareils à sel fin exigent le degré d'ébullition. Aussi, constate-t-on des différences de production très sensibles, suivant le genre des appareils et les qualités qu'ils doivent produire.

Dans l'usine de Rosières-Varangéville, où la fabrication embrasse toutes les sortes, le sel produit par mètre carré de poële et par 24 heures varie de 6 à 120 kilogrammes.

La production totale, depuis la mise en exploitation de la Saline jusqu'en 1899 atteint six millions de quintaux de sels raffinés.

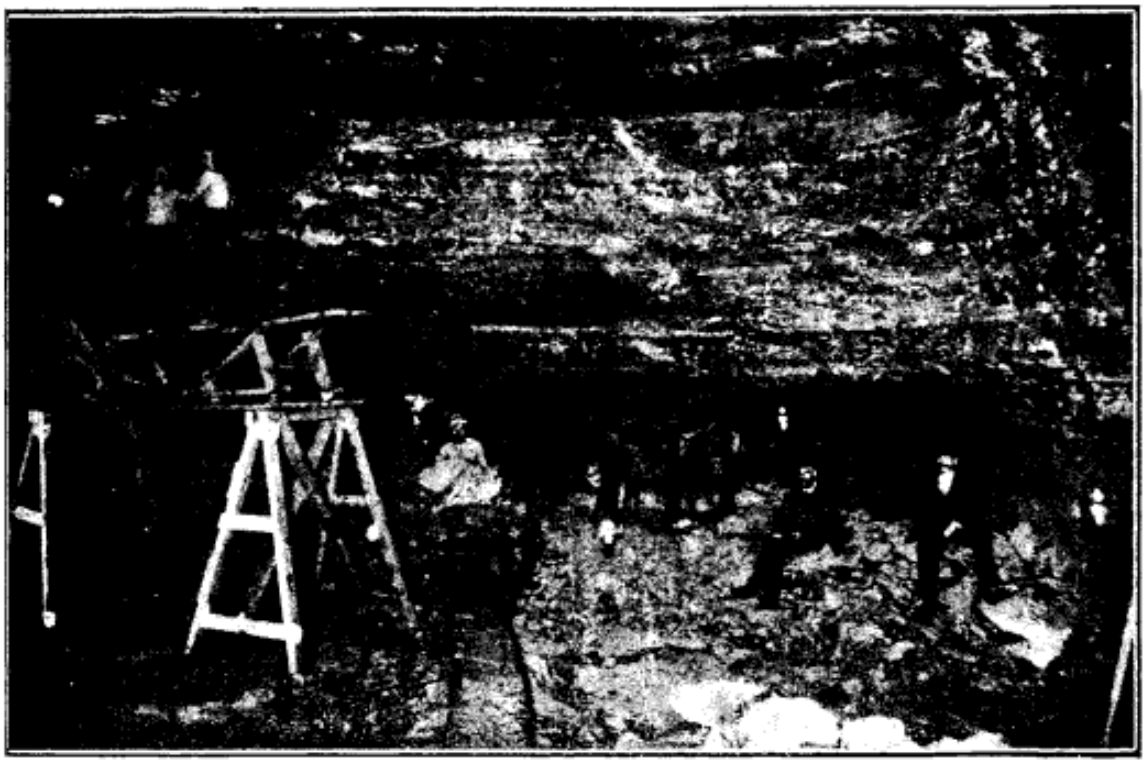

Le puits de sel gemme exploité par la Société est ouvert dans le terrain des marnes irisées et traverse une épaisse couche de gypse, dont la stratification régulière et la solidité garantissent déjà la sécurité de la mine.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La puissance moyenne de la couche exploitée est de 17 mètres; l'exploitation se fait par galeries de 10 mètres de largeur sur 4m 60 de hauteur. Il reste ainsi, au-dessus des galeries, une couche de sel compact d'environ 12 mètres d'épaisseur, offrant toutes les garanties désirables comme résistance aux terrains supérieurs.

Dans chaque galerie, des recoupes sont établies de 10 mètres en 10 mètres, de façon à ménager entre chacune d'elles des piliers de dix mètres carrés, qui forment, en plan, un échiquier.

Le champ d'exploitation mesure 20 hectares, et la longueur totale des galeries, onze kilomètres. La recette inférieure est établie à 118 mètres au-dessous de la recette supérieure.

Le total de l'extraction, depuis la mise en exploitation, (1858), atteint onze millions de quintaux de sel gemme.

***

La Société emploie environ 150 ouvriers; parmi ceux-ci, la plupart sont entrés tout jeunes à l'usine et ne l'ont quittée, momentanément, que pour accomplir leur service militaire. En 1893, sur ce personnel peu nombreux, sept vétérans de la Saline ont reçu la Médaille d'honneur, décernée par le gouvernement aux ouvriers qui comptent plus de 30 années d'activité dans un même établissement. La Société espère fêter, en 1900, sept nouveaux médaillés.

Cet attachement des collaborateurs de tous grades à l'entreprise se manifeste depuis longtemps et persistera par la confiance mutuelle, au grand profit de la Société et de son personnel.

Depuis 1856, une caisse de secours, alimentée par une cotisation mensuelle de 1 franc, versée par chaque ouvrier, et par les subventions de la Société, a fonctionné régulièrement. La loi du 29 juin 1894 a entraîné la constitution d'une nouvelle *Société de secours mutuels des employés et ouvriers des Salines de Rosières et Varangéville*, dont les statuts (approuvés par décision de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 12 août 1895) prévoient, en plus des secours obligatoires, les soins médicaux et pharmaceutiques aux femmes et enfants des sociétaires et ascendants vivant sous le même toit, ainsi que des allocations aux sociétaires, mariés ou veufs, accomplissant des périodes d'instruction militaire.

Les allocations diverses versées par la Société depuis 1895, à titre de pensions, de versements à la caisse de secours et de subventions aux communes et aux œuvres locales s'élèvent à la somme de 66.375 francs, soit une moyenne de 13.275 francs par année.

***

Nous ne pouvons clore cette petite notice sans signaler l'attention apportée par la Société de Rosières-Varangéville à un problème technique d'un grand intérêt : la compression des sels raffinés.

Les règles d'hygiène, aussi bien que les questions d'économie, de conservation, de facilité d'emballage et de transport ont, depuis longtemps, fait souhaiter par beaucoup de personnes la vulgarisation, en France, des sels comprimés. La Société présente aujourd'hui des sels raffinés sous plusieurs formes et à différentes pressions. Ces comprimés sont favorablement accueillis dans différents pays. Les tablettes avec divisions par 20 grammes, sont destinées aux touristes, aux cy-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VOLUME ANNEXE DU CATALOGUE GÉNÉRAL OFFICIEL

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

clistes et aux chasseurs; adoptées dans l'armée, elles permettraient de simplifier les distributions et de conserver le sel facilement, de le transporter à volonté dans le sac ou dans la musette, sans causer ni inconvénients, ni mélanges, et de l'employer sans gaspillage au fur et à mesure des besoins.

La Société présente aussi ses sels raffinés sous forme de cylindres de 50 et de 100 grammes, pour être employés avec le *moulin à sel* exposé au Palais de l'Alimentation.

Ce petit appareil se compose d'une boite cylindrique en cristal, dont le fond est percé d'un trou de 10 m/m. Son diamètre intérieur correspond à celui des cylindres de sel comprimé. Un de ceux-ci y étant placé, sa partie supérieure se trouve en contact avec une pièce de porcelaine portant à sa base un cône strié, qui permet de réduire le sel en poudre, au fur et à mesure des besoins, par la simple manœuvre de la poignée qui surmonte le cône-râpe.

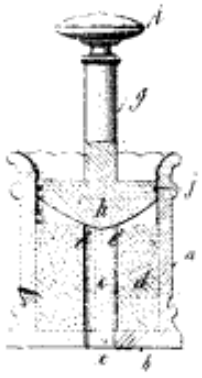

Ce moulin ne comporte, comme on le voit, aucune partie métallique; entièrement fabriqué en cristal et porcelaine, il est inattaquable par le sel, et ne court que le risque commun à tous les objets de sa nature : celui d'être cassé.

Cet objet usuel peut prendre place sur toutes les tables, principalement dans les restaurants en plein air, tables-d'hôte et autres établissements de ce genre. Il préserve, en effet, le sel des poussières, de l'humidité et de tout contact extérieur; il offre un moyen de le servir à la fois très pratique et très propre, ce qui n'est pas sans combler une lacune importante; et enfin il en évite le gaspillage dans une mesure qui permet de rembourser rapidement le prix d'achat.

L'emploi des sels comprimés est particulièrement indiqué dans les contrées équatoriales; afin de résister à l'action de l'humidité et de la chaleur, il convient de soumettre les briquettes de sel à une pression considérable. Les échantillons exposés à la classe 115 ont été fabriqués avec des pressions atteignant 1.000 kilogr. par centimètre carré. Néanmoins, la composition chimique du sel n'est pas modifiée, et en particulier la dissolution, même à froid, demeure assez rapide.

La réduction de volume obtenue par la compression varie naturellement avec la pression. A 300 kilogrammes, la briquette représente 57 0/0; à 700 kilogr., 51 0/0 du volume initial. La densité s'élève jusqu'à 1.90 et 2.

La Société expose au Palais de l'Alimentation, classe 59, au Palais des Mines, classe 63, et à l'Exposition minière souterraine du Trocadéro, où est reproduit, le plus exactement possible, un chantier de la mine; enfin, à la classe 115 (Produits destinés à l'exportation dans les colonies.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Antoine DREHER

Fournisseur de la Cour Impériale et Royale

Brasseries : à KLEIN-SCHWECHAT, MICHOLUP, TRIESTE

PARIS : Brasserie DREHER

1, RUE SAINT-DENIS (vis-à-vis du théâtre du Châtelet et du théâtre Sarah-Bernhardt)

A L'EXPOSITION : PAVILLON AUTRICHIEN, Quai d'Orsay

VOYAGEANT par tous les pays d'Europe, dans le Nord ou à l'Est, par toutes les parties du monde, des côtes de la Mer Rouge, aux bords du Missisipi, en Chine, dans le Japon, dans l'Amérique du Sud et en Australie — partout — en un mot — le voyageur trouvera la bière de Dreher, cette boisson délicieuse, qui rivalisant avec les bières de Bavière, a su conquérir le monde.

Antoine Dreher a le mérite, d'avoir consolidé la renommée internationale de la brasserie industrielle autrichienne, dont elle peut se vanter aujourd'hui.

Né à Vienne en 1810, il fut apprenti-brasseur à Simmering (près de Vienne), pour étudier (de 1832 à 1836) les méthodes nouvelles, employées dans les grandes brasseries d'Allemagne.

Au retour de ses voyages, en l'an 1836, il accepta la succession de son père décédé et prit la résolution de faire valoir les résultats de ses observations et expériences. Ayant étudié la méthode de fermentation usitée en Bavière, il commençait sur le champ à changer le système en usage à Klein-Schwechat et adoptait une nouvelle méthode de la préparation du malt. A force de garder la bière dans des caves construites spécialement dans ce but, celle-ci non seulement ne subit pas de perte, quant au goût, mais devint même de qualité supérieure.

De cette manière, il avait réussi à importer la " bière de garde ", vendue partout comme « Lagerbier » (bière forte), qui fut bientôt très recherchée.

A partir de ce moment, la production s'agrandit de jour en jour et parvint à s'élever au nombre de 391,260 muids tandis que 25 ans auparavant elle n'était que de 20,560.

L'année 1851 fut une date marquante non seulement pour le développement de l'établissement Dreher, mais aussi pour la brasserie industrielle de toute l'Autriche. La première machine à vapeur fut installée à cette époque dans la Brasserie Klein-Schwechat — première machine à vapeur travaillant dans une brasserie autrichienne.

L'exploitation de la brasserie Klein-Schwechat s'accrut du fait de cet important perfectionnement ; en 1861, Antoine Dreher acheta la propriété Micholup en Bohême et y installa une brasserie, où l'on fit de la bière de garde, l'hiver, et la bière usuelle de l'endroit, l'été. On récoltait 29 tonnes de houblon et on atteignit le nombre de 60,000 muids autrichiens.

En 1862, il acheta une brasserie à Steinbruch, qu'il installa avec toutes les machines et tous appareils connus à cette époque, afin d'élever ses établissements à la plus haute perfection possible.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il n'eut pas la joie de voir fleurir et prospérer les créations de son esprit infatigable et ingénieux : il mourut bientôt, en 1863.

A ce moment, la brasserie de Klein-Schwechat avait une étendue totale de six arpents autrichiens et de 9332 toises carrées de pièces sous voûte. Les aires de grange pour le séchage pouvaient contenir plus de 9000 setiers, les tourailles de malt occupaient une surface totale de 366 toises carrées. Outre cela le maltage était fait à Freienthurm, près de Mannswörth.

La force nécessaire était fournie par : trois chaudières à vapeur de 50, 36 et 30 chevaux, deux machines à vapeur de 30 et 14 chevaux, et une machine hydraulique de 16 chevaux; 300 ouvriers étaient en service. Pour les muids, au nombre de 328,000, onze caves de garde étaient établies.

A l'Exposition de 1867, à Paris la maison Dreher obtint un grand succès à cause de la clarté et de la salubrité de ses bières, ce qui contribua beaucoup à la propagation de sa renommée. L'exportation empêchée un an auparavant par les températures hautes de contrées chaudes s'agrandit au moment où la direction de l'établissement inventa des nouveaux wagons à glace, permettant l'exportation de la bière dans toutes les parties du monde. A cause de cet accroissement rapide, un troisième établissement fut fondé à Trieste, en l'année 1869.

Un an plus tard, le propriétaire actuel des brasseries, Antoine Dreher jun., accepta la succession de son père. Doué de l'ingéniosité et de l'esprit infatigable de ce dernier, il réussit bientôt à étendre les possessions de son établissement. Non seulement la monarchie austro-hongroise mais l'Italie, la France, l'Orient, la Chine, le Japon, l'Australie même et l'Afrique méridionale comptent aujourd'hui parmi ses tributaires.

Il sera facile de se représenter l'étendue des brasseries et l'énormité de la production en jetant un coup d'œil sur les chiffres suivants :

	Production de bière :	Surface des aires de grange :
Brasserie Klein-Schwechat.	770,556 hectolitres	23,000 mètres carrés
» Steinbruch	340,522 »	18,531 » »
» Trieste.	67,100 »	1,387 » »
» Micholup	47,232 »	2,270 » »

	Surface des caves de fermentation :	Contenu des caves de garde :
Brasserie Klein-Schwechat.	8,281 mètres carrés	430,000 hectolitres
» Steinbruch	5,185 » »	199,080 »
» Trieste.	1,111 » »	45,000 »
» Micholup	533 » »	15,000 »

Ces chiffres sont extraits de la statistique pour l'année 1896 ; en 1897 la production totale s'augmenta de 1,210,215 hectolitres à 1,264,145 — la qualité de la bière étant la même, ce qui est prouvé d'ailleurs par l'accroissement du nombre des acheteurs.

Il serait superflu d'indiquer le chiffre des médailles et diplômes, le nombre des prix, obtenus par Antoine Dreher aux expositions industrielles pendant les 30 années, qu'il dirigea sa maison et depuis que son fils en prit la suite, de 1870 jusqu'à ce jour. Qu'il nous suffise de dire que les plus importants établissements d'Angleterre et d'Amérique ne pourraient être comparés avec l'établissement Dreher, qui n'est égalé d'ailleurs par aucun, quant au chiffre total de production.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Pavillon des Biscuits Pernot à l'Exposition Universelle
(Quai Debilly)
M. YVON, ARCHITECTE.

MANUFACTURE DIJONNAISE
DES
BISCUITS PERNOT

Usines à Dijon & à Genève

DIRECTEURS : MM. LUCIEN & GEORGES RICHARD

Le succès considérable de cette marque française de biscuits, l'une de celles qui ont le plus puissamment contribué à la prospérité de l'industrie nationale, a été tel, son renom si considérable, la consommation de ses produits si estimée et celle notamment du *Suprême Pernot* est devenue si populaire, que nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux, avec une rigoureuse exactitude, comme en une photographie, la description de cette grande agglomération industrielle.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Situées au nord de la ville, rue Courtépée, Gagnereaux, Ferdinand de Lesseps et Sambin, les usines de Dijon occupent en bâtiments une superficie de 8.600 mètres carrés. L'ensemble en est grandiose et les nouvelles constructions qui font façade sont d'une architecture parfaite et de bon goût; une tour, très élégante, d'une hauteur de 27 mètres, domine et complète fort harmonieusement le tout.

M. Lucien RICHARD

Cette tour a d'ailleurs un but utilitaire puisqu'elle contient 30.000 litres d'eau sous pression pour le service d'incendie.

Une usine à gaz pauvre se trouve également à proximité des bâtiments de sorte que la manufacture Pernot n'est plus tributaire que d'elle-même en ce qui concerne le chauffage des fours, cet élément si important de la Biscuiterie.

L'impression ressentie à première vue de l'ensemble de la Manufacture des Biscuits Pernot est immédiate: une grande élégance jointe à une minutieuse propreté. Fers, aciers, cuivres, trains, wagons, machines, appareils de toute sorte, brillent également, indiquant combien de soins sont donnés pour que le plaisir des yeux précède le plaisir du goût et de l'odorat.

De nombreux cantonniers (suivant le nom qu'on leur a donné à la Manufacture) ont pour mission expresse de veiller à la propreté, de surveiller sans relâche, couloirs, galeries, tunnels, voies de chemins de fer, de façon à ce qu'aucune poussière, aucun détritus ne séjourne, et ne vienne nuire à l'impression cherchée, au désir d'être irréprochable.

M. Georges RICHARD

L'installation mécanique (vraie merveille du genre) est due à la science et à la compétence industrielle de M. Lucien Richard, ingénieur distingué, ancien élève de l'école Polytechnique.

Vingt-cinq moteurs électriques fournissent la force motrice nécessaire au puissant machinisme nécessité par l'importance de la fabrication.

Sans le moindre bruit, sous un volume insignifiant, ces puissants moteurs, véritables bijoux, roulent, sans à-coup, avec une régularité étonnante, une vitesse qui tient du prodige et, sans dégager ni odeur, ni vapeur, ni poussière, actionnent, en évitant toute complication de transmission, les nombreuses machines qui constituent le matériel de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la Manufacture. Parlons un peu de l'industrie de la Biscuiterie à la Manufacture Pernot.

Les usines peuvent être divisées en trois parties principales : la

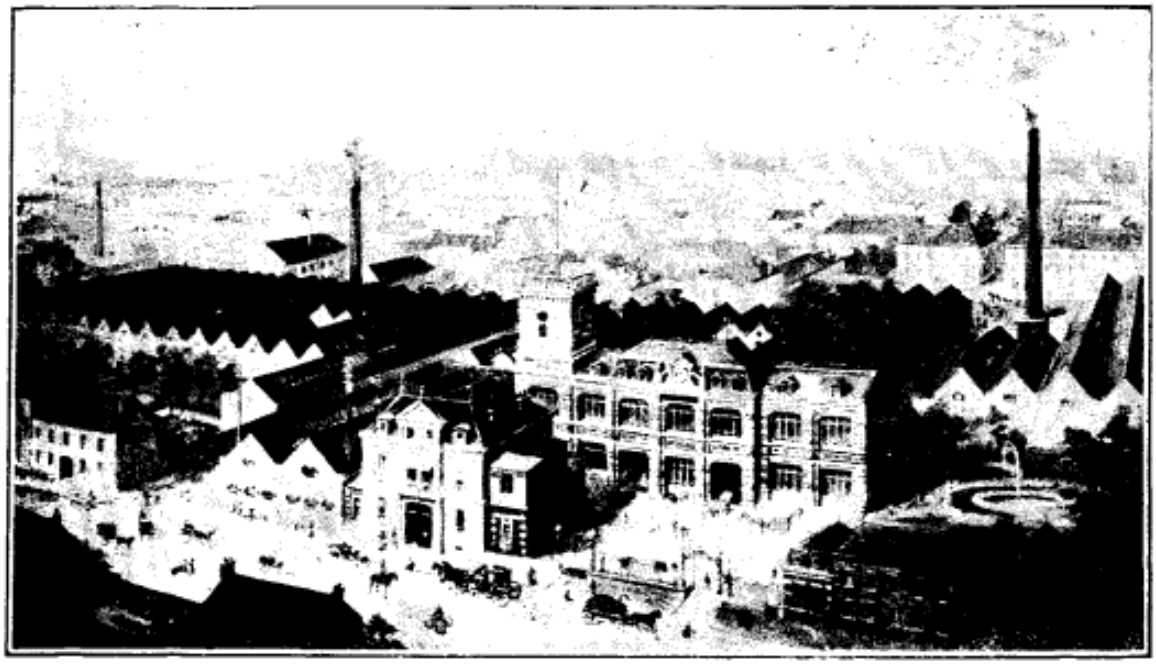

Vue Générale des Usines de Dijon.

gaufretterie où l'on cuit les petites gaufrettes vanillées analogues aux articles anglais, et le fameux *Suprême Pernot*, universellement dénommé, le meilleur des desserts fins.

La pâtisserie, genre petits fours, comportant tout ce qui se rapproche de la pâtisserie proprement dite et qui se trouve industrialisée en ces immenses ateliers.

La biscuiterie qui fabrique les biscuits secs, sucrés ou salés dont la réputation est universelle; à l'usine de pâtisserie se trouve jointe la fabrication de pains d'épices de Dijon, manufacturé d'après les anciennes traditions qui lui ont fait sa grande réputation.

Sans vouloir entrer dans les détails de ces différentes fabrications, nous pouvons cependant parler rapidement de l'organisation générale.

Partout le travail est organisé avec une méthode incomparable où rien n'a été laissé au hasard. Il n'est pas jusqu'au costume adopté pour l'innombrable personnel qui ne soit de nature à donner une allure élégante et gracieuse à ces immenses ateliers si aérés, si propres et si lumineux.

Les ouvrières qui manipulent le sucre, les glaceuses sont en blanc, ce qui permet d'apercevoir et de supprimer toute négligence de tenue, toute imperfection dans la plus minutieuse propreté.

Les emballeuses, les encolleuses et les ouvrières chargées de chiffonner les échantillons enrubannés, sont habillées de longues blouses gris bleu,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

très seyant, d'une coupe coquette et gracieuse, tandis que les surveillantes sont revêtues du même costume, mais en tussor.

Les ouvriers, eux, arborent un maillot rouge et blanc, on ne peut plus pittoresque, et de ce chatoiement de couleurs, de cette vibration intense de lumière partout projetée à flots, jaillit dans les immenses ateliers comme une puissante impression de propreté et d'élégance poussées à l'excès.

C'est donc dans une atmosphère pleine de lumière et de gaîté, au milieu des parfums de vanille et de tous ceux que la nature prodigue met à la disposition des gourmets, que se produisent ces milliers de modèles de biscuits dont la réputation est universelle.

En dehors du *Suprême Pernot* dont l'apparition a été considérée comme une véritable révolution dans la biscuiterie, citons parmi les créations de la Manufacture qui ont conquis la faveur universelle du public tant en France qu'à l'Etranger, le *Sugar Pernot*, la nouvelle gaufrette vanille qui a placé la gaufretterie française à la hauteur de l'Industrie anglaise jusqu'alors si renommée.

Le *Madrigal Pernot*, dont le nom si gracieux évoque l'élégance du XVIIIe siècle, dessert sec exquis, léger, d'une forme charmante et délicate.

Le *Pioupiou* dessert véritablement national, devenu rapidement populaire; *Le Réveillon*, sec et salé; *La Chanoinesse*, à la gelée, souvenir délicieusement reconstitué des gâteries monastiques, si soignées, si délicates.

Fabrication du Suprême Pernot

Le Florentin, le *Moscovite*, les fours fins aux amandes et plus de 400 articles dont la Manufacture ne produit pas moins de 10 à 12.000 kilogrammes par jour.

Aussi est-ce avec étonnement qu'on enregistre les statistiques établies par le service de la fabrication, et qui donnent les formidables chiffres de 10.000 litres de lait, 50,000 œufs, 50 quintaux d'amandes de Provence, par semaine. Chiffres plus éloquents que des phrases et que nous nous contentons de signaler en passant sans y ajouter l'ombre d'un commentaire, de fait bien inutile.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Toute cette fabrication nécessite naturellement des services accessoires considérables et véritablement imprévus pour le profane. Il faut, en effet, qu'une semblable agglomération industrielle puisse se suffire à elle-même, réparer ses avaries de machines, préparer ses emballages : aussi la Manufacture des Biscuits Pernot est-elle organisée comme pas une, sous ces divers rapports ; ici un atelier mécanique d'une vingtaine d'ouvriers sous la direction d'un chef-mécanicien, avec forgerons, ajusteurs, tourneurs, etc., munis des machines-outils les plus perfectionnées. Là, les menuisiers emballeurs avec leur scierie mécanique, et à l'étage au-dessus, les ferblantiers qui établissent de toutes pièces les boites à biscuits, en se servant d'un matériel merveilleux de justesse et de mathématique perfection. Puis, l'usine à gaz pour alimenter de chaleur, les fours à gaufrettes et aussi l'atelier de gravure sur métaux, pour arriver ensuite au laboratoire de nickelage et à celui de galvanoplastie.

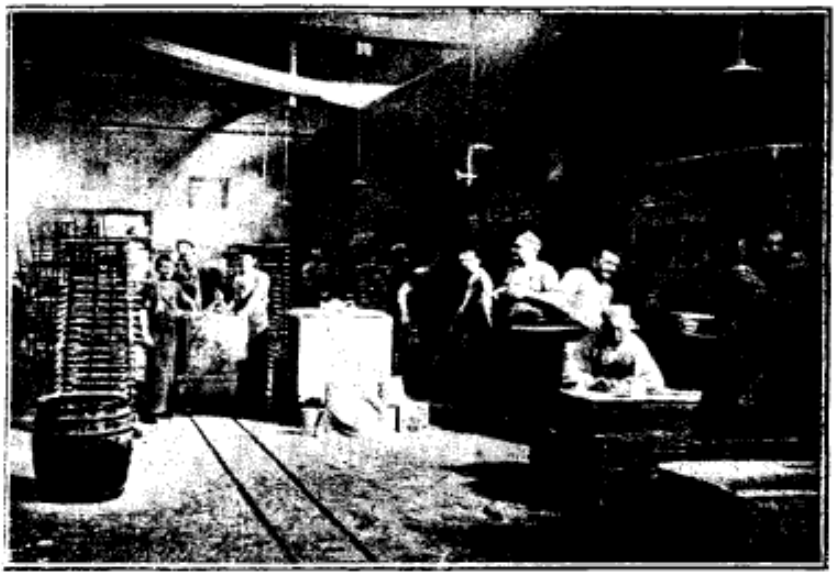

Pâtisserie à Pain d'épices

Six fours tournants énormes, huit fours à chaine sans fin, une batterie de huit fours spéciaux à gaz, continellement en marche, assurent à une température de 200 à 240° la cuisson de cette production considérable.

L'espace nous manque pour parler de toutes les autres organisations qui occupent un personnel considérable : bureaux, service de la publicité, atelier de photographie, service des expéditions, service de la dactylographie etc., etc.

En un mot, tout dénote dans cette puissante organisation une entente parfaite de tous les besoins et de toutes les ressources de l'industrie moderne. Il n'est pas jusqu'aux mesures humanitaires qui ne soient l'objet de la constante préoccupation de MM. Lucien et Georges Richard, il n'est pas une idée philanthropique qui n'ait pris en leurs établissements une forme pratique : Caisse de Secours, Société coopérative de consommation portant seulement sur les boissons hygiéniques et sur les denrées que la Maison emploie dans sa fabrication, sucre café, farine, œufs, etc., et qui laissent à la fin de l'année d'importants bénéfices à répartir intégralement entre les travailleurs, au prorata des dépenses

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Un moteur électrique.

qu'ils ont faites. Il nous faut signaler aussi l'assurance contre les accidents contractés même avant la nouvelle loi, ainsi que l'organisation de villégiatures, véritables cures d'air à la campagne, pendant l'été pour les employés et employées auxquels le médecin de l'établissement considère que ces vacances peuvent être utiles.

Il n'arrive pas, du reste, un événement heureux dans la vie de la Manufacture sans que le personnel soit appelé à le fêter. De là de nombreuses réunions familiales : Arbres de Noël, bals et banquets où tous les ouvriers, leurs femmes, les ouvrières et leur famille viennent se récréer et resserrer les liens amicaux qui doivent unir tous les collaborateurs d'une grande industrie.

Nous ne pouvons passer sous silence la fête splendide qui fût donnée le 24 décembre dernier à l'occasion de l'inauguation des nouveaux agrandissements de la Manufacture. La presse locale et la presse parisienne en ont redit à l'unanimité les échos.

L'*Echo de Paris*, dans son numéro du 28 décembre 1899, a fait un compte-rendu succint dont nous extrayons les quelques lignes suivantes :

« MM. Lucien et Georges Richard ont inauguré par une fête splendide les nouvelles usines qu'ils viennent de faire construire.

« Tout Dijon avait répondu à leur appel et voulant leur témoigner l'estime dont ils jouissent en la vieille cité bourguignonne, les principaux représentants de l'administration, M. le Préfet Michel en tête, de l'armée et de la magistrature étaient venus mêler leurs brillants uniformes et les gaies toilettes de leurs femmes et de leurs

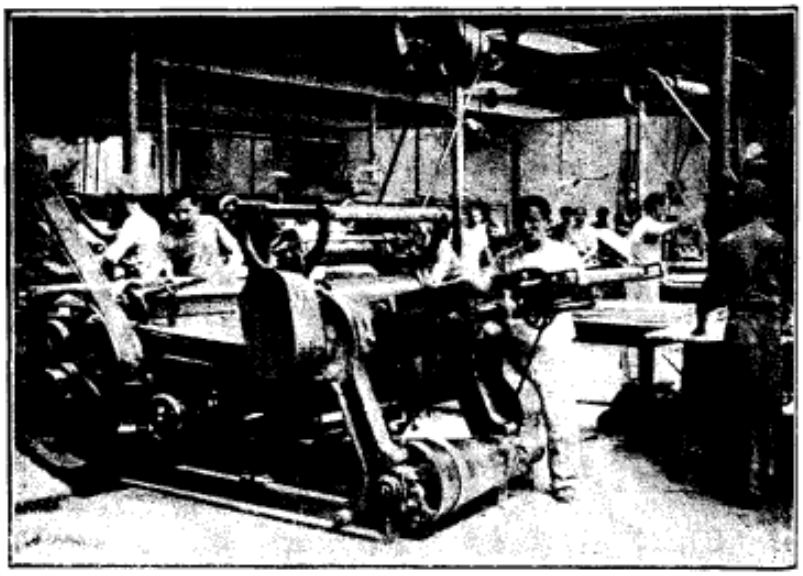

Fabrication du Madrigal-Pernot

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

« filles, aux costumes plus simples des ouvriers des usines Pernot, « dont la joie faisait plaisir à voir.

« Deux splendides arbres de Noël dont les branches pliaient sous le « poids des jouets, « bonbons, et paquets d'étrennes « ont apparu aux « yeux ravis, devant les sourires « extasiés et les « cris de joie des « nombreux enfants présents, « tandis que les « parents, tous « ouvriers et ouvrières des usines, témoignaient par leur « attitude émue « et reconnaissante qu'il est « encore possible de trouver en France des patrons et des ouvriers se « comprenant et s'aimant.

Le comptage des œufs amenés par les paysans des environs

« C'est à cette union qui devrait servir d'exemple que le sous-« secrétaire d'Etat au commerce, M. Mougeot, qui avait tenu à assister « à cette fête, a porté un toast vibrant et applaudi.

« Après avoir dévalisé les buffets admirablement garnis, petits et « grands, au nombre de plus de six mille, ont joyeusement dansé aux « accords d'un fort bon orchestre et la fête s'est terminée trop tôt pour les « assistants par un très beau banquet où l'on a bu gaiement les « meilleurs crus bourguignons à la prospérité de l'usine, à la santé de « ses directeurs et de leur charmante famille, dont nous avons tous « emporté un souvenir qui n'est pas près de s'effacer. »

Les illustrations qui accompagnent cette monographie donnent à peine un aperçu des immenses ateliers de la grande Manufacture Dijonnaise.

Ici, c'est un coin de l'atelier de mise en boites du *Suprême Pernot*. Là, nous avons la reproduction d'une partie de la pâtisserie de pains d'épices; plus loin, une gravure représente un ouvrier lançant un des nombreux moteurs électriques; une autre découvre un atelier où se fabriquent le *Madrigal* et le *Pioupiou*; puis c'est le comptage des œufs amenés des environs par les paysans qu'un instantané nous montre tout ingénument. La mise en boites du *Madrigal Pernot* et l'atelier de fabrication du *Suprême Pernot* sont également représentés alors que le travail est en pleine activité.

Une magnifique vue générale de l'usine et la sortie en masse impo-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sante des ateliers complètent ces illustrations. Toutes ces reproductions, prises sur le vif, complètent dans une mesure trop faible, à notre gré, les descriptions qui précèdent.

Un atelier de mise en boîtes des Suprêmes Pernot

La manufacture des Biscuits Pernot, en outre de ses usines de Dijon, à installé à Genève une usine fort importante, réglée et administrée d'après les mêmes principes et les mêmes règles que la maison de Dijon. Cette succursale, suivant les traces de sa sœur aînée dans la voie du succès, a conquis, à l'Exposition nationale Suisse, la médaille d'or, la plus haute récompense qui pût être obtenue. A l'Exposition universelle de 1900, c'est dans un pavillon, style Louis XV modernisé, ravissant d'élégance et de bon goût, et qui fait le plus grand honneur à son architecte, M. Yvon, que la Manufacture des Biscuits Pernot expose ses produits.

Nous donnons en tête de cette monographie la reproduction de ce pavillon qui se trouve au bas du Trocadéro, au quai Debilly.

En terminant, et sans vouloir effaroucher la modestie de MM. Lucien et Georges Richard, rappelons brièvement qu'il n'est pas une œuvre utile à laquelle ils ne prêtent leur concours. Que ce soit au Tribunal de Commerce, dont M. Lucien Richard fit partie, à l'Automobile-

Un atelier de mise en boîtes du Madrigal Pernot

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Club, dont il est vice-Président, au Comité des fêtes du Commerce et de l'Industrie dont M. Georges Richard est Président, ou à tant d'autres institutions utilitaires ou de bienfaisance, partout ils mettent au service de leur ville, de leur personnel et de leurs concitoyens, leur grande situation. M. Georges Richard, licencié en droit, ancien avoué, est du reste officier de l'Instruction publique et juge de paix suppléant à Dijon.

Ceux que préoccupent sérieusement les progrès de notre industrie nationale, nous sauront gré de la description forcément écourtée mais consciencieuse que nous venons de donner des Etablissements des Biscuits Pernot.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

A. Hardy et C°

NÉGOCIANTS

A COGNAC (CHARENTE)

Propriétaires dans le rayon de Cognac

A CROUIN, ST-LAURENT, JAVREZAC, RICHEMONT, CHÉRAC, MERPINS, CHATEAU-BERNARD, ST-BRICE, GENSAC ET MALAVILLE

Distilleries à la Métairie de Cognac et au Château de Droguet

VIGNOBLES RENOMMÉS

Le Domaine du Droguet, près Cognac. — Un des vignobles.

La Maison A. HARDY & C° à COGNAC, qui s'est fait une spécialité de la vente des Eaux-de-vie vieilles du pays, compte à son actif de nombreuses récompenses aux Expositions et ses produits figurent dans le *Pavillon des Charentes*, avec le groupe constitué par la Chambre de commerce de Cognac.

La qualité irréprochable des marchandises et les soins méticuleux qui président à leurs expéditions ont assuré à MM. HARDY & C° une clientèle sérieuse en France et à l'Étranger.

M. HARDY, vice-président du Syndicat agricole et viticole du Canton de Cognac, est en outre, un viticulteur des plus assidus.

Il y a une dizaine d'années, il fut un des premiers à donner le bon exemple de la reconstitution du Vignoble charentais et l'on peut dire que, depuis, ses belles récoltes ont décidé nombre de propriétaires à le suivre dans cette voie, aussi honorable que lucrative pour le pays de Cognac.

La Maison A. HARDY & C°, à Cognac *accepte des Agents munis de bonnes références, partout où elle n'est pas représentée.*

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

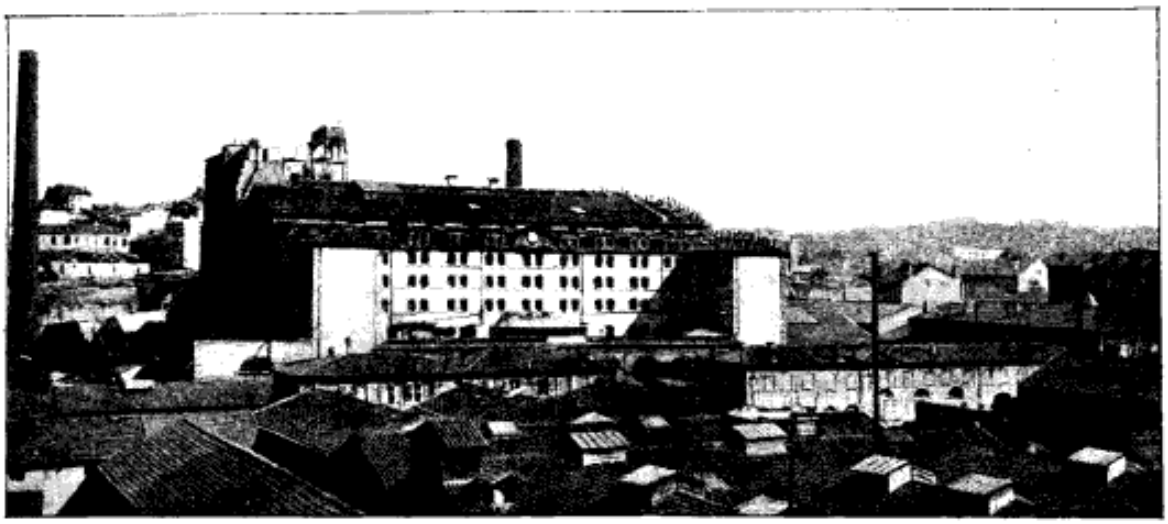

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DES

Raffineries de la Méditerranée

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL : 4.250.000 FRANCS

Siège Social : 24, Rue Mongrand, 24

MARSEILLE

La Société des Raffineries de la Méditerranée, constituée actuellement au capital de 4.250.000 francs, a succédé à l'ancienne Société Pierre Massot et fils, dont elle exploite aujourd'hui la marque de fabrique, et qui avait été créée en 1823.

C'est donc la plus ancienne raffinerie de France et une des plus anciennes maisons de commerce, car le nombre de celles qui pourraient justifier d'un passé de plus de trois quarts de siècle doit être bien faible.

Le capital est divisé en actions émises à 500 francs et qui valent aujourd'hui 2.000 francs, ce qui démontre de la manière la plus indiscutable la prospérité de cette société.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cette prospérité a pour cause non seulement le long passé de l'affaire, mais surtout l'excellente fabrication de la Société, qui n'a jamais reculé devant aucune dépense pour donner à son outillage et à son matériel tous les perfectionnements possibles, mais aussi qui n'a pas cherché par des procédés chimiques nouveaux à réduire ses frais de fabrication au préjudice de la qualité des produits.

Aussi toutes les fois que la Société a pris part à des concours ou à des expositions, ses produits ont obtenu les récompenses qui leur étaient légitimement dues. En 1861, au concours régional de Marseille,

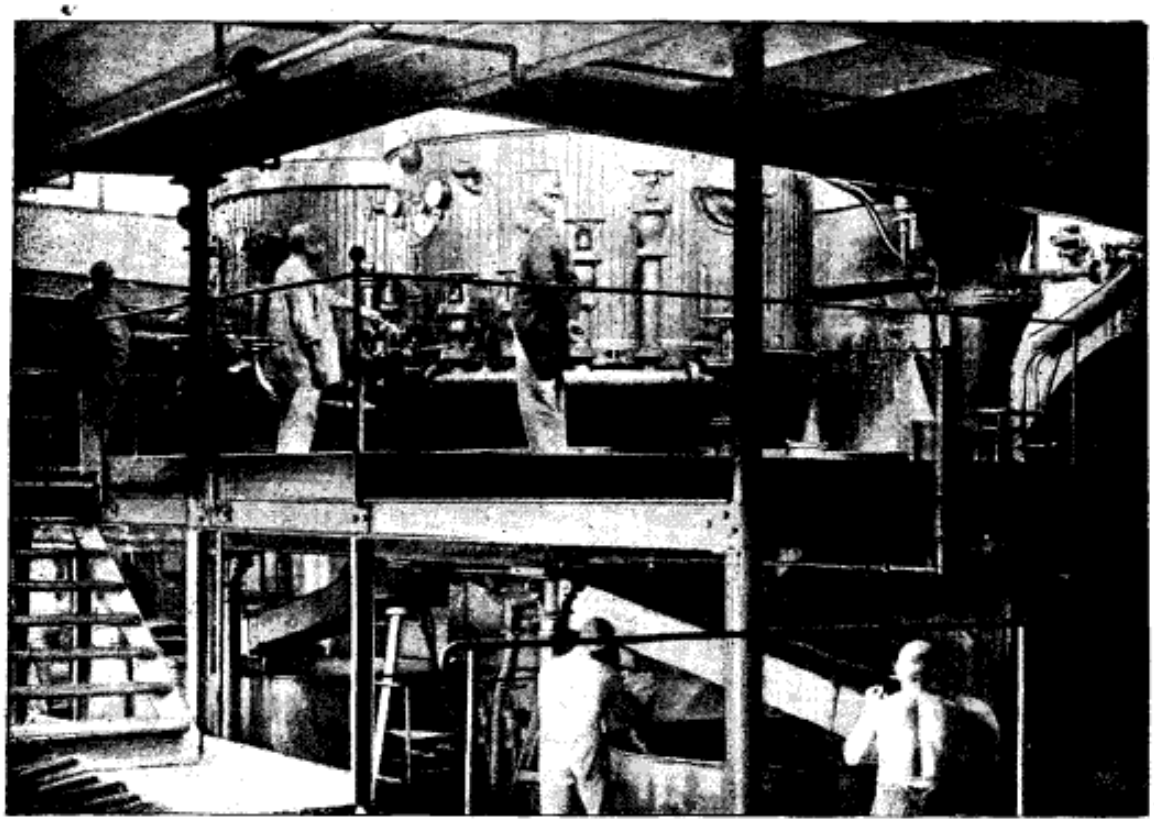

et en 1878, à l'Exposition Universelle, une médaille d'or lui était décernée par le Jury.

L'usine que la Société exploite au boulevard National, à Marseille, a pris un développement considérable, et, avec les services accessoires occupe une surface de plus de 3 hectares. Elle est reliée par un embranchement particulier avec la ligne du chemin de fer de Marseille-Saint-Charles à Marseille-Joliette, ce qui la place dans des conditions exceptionnelles pour l'expédition de ses produits, soit vers la mer, soit dans l'intérieur de la France.

La Société exporte une partie des sucres raffinés qu'elle produit, dans tout le bassin de la Méditerranée, principalement en Algérie, en Tunisie, au Maroc, où sa marque est des plus estimées, en Asie Mineure, dans le Golfe Persique et jusqu'en Cochinchine, pays pour lequel elle fabrique spécialement les qualités de sucre en faveur dans cette colo-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

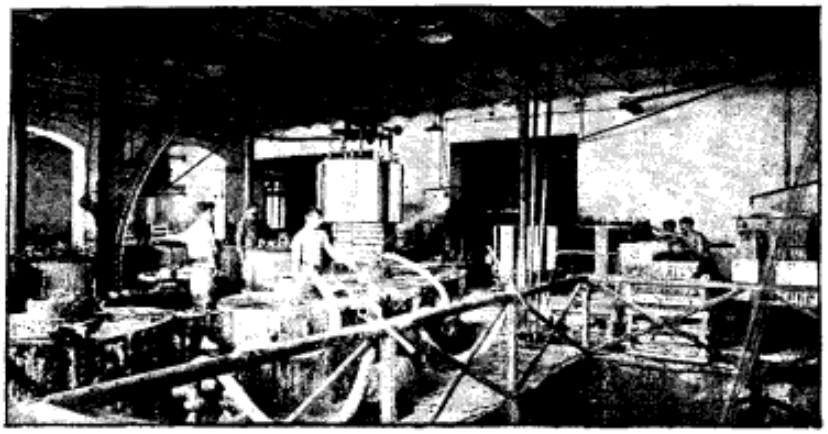

nie. Elle livre aussi une grande quantité de sucres raffinés, soit en pains, soit sous forme de sucre scié dans les départements du midi de la France, et malgré la distance, elle expédie des qualités spéciales de sucres en poudre sur toutes les côtes de l'Océan et de la Manche, et dans les départements de l'extrême nord.

L'outillage de l'usine, renouvelé entièrement depuis une quinzaine d'années, a toujours suivi les progrès les plus récents de l'industrie.

Un groupe de générateurs multitubulaires de 2.000 chevaux fournit la vapeur aux chaudières de clarification, à 5 grands appareils de cuite, et à 20 machines à vapeur d'une force totale de 800 chevaux. Le tiers de cette force est conduit par des courants continus ou triphasés, aux machines éloignées des générateurs, et à 10 turbines électriques (de Fives Lille) suffisant au travail des produits secondaires.

La raffinerie fait des pains de 1 à 12 kilos, et dispose de 250.000 formes en tôle galvanisée, qui, en travail, couvrent un espace de 10.000 mètres carrés. La fabrication des petits pains présente de grandes difficultés, car, servant

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pour les échanges en Asie et en Afrique, ils doivent avoir une forme et un poids déterminés; suivant leur destination, un grain différent; dans tous les cas, une solidité leur permettant de supporter les longs voyages en caravane.

Les morceaux réguliers dont la vente augmente de plus en plus, sont faits en sciant des pains ou des plaquettes.

Tous les systèmes nouveaux étudiés, celui des plaquettes (Br. Adant) a été choisi comme se rapprochant le plus du travail des pains.

C'est aussi celui qui a été adopté par les deux plus grandes raffineries de Paris. La cuite est coulée dans les moules, refroidie, puis purgée et clairée dans des turbines spéciales, comme les pains dans leurs formes.

La raffinerie de la Méditerranée, depuis 1875, fait aussi des réguliers avec des baguettes moulées (Br. Khörig et Pzillas), mais elle n'a pas cherché à donner de l'extension à leur vente.

Depuis 1885, c'est-à-dire dès le début de l'incandescence, l'usine est éclairée par 800 lampes de 16 bougies et plusieurs lampes à arc.

C'est la première usine du Midi qui se soit protégée contre l'incendie par le Grinnell; et c'est celle de France qui a le plus d'extincteurs (3.500) qui sont alimentés par de grands réservoirs placés à 33 mètres au-dessus du sol, et maintenus à une pression de 5k,3 par une pompe Worthington marchant d'une façon continue.

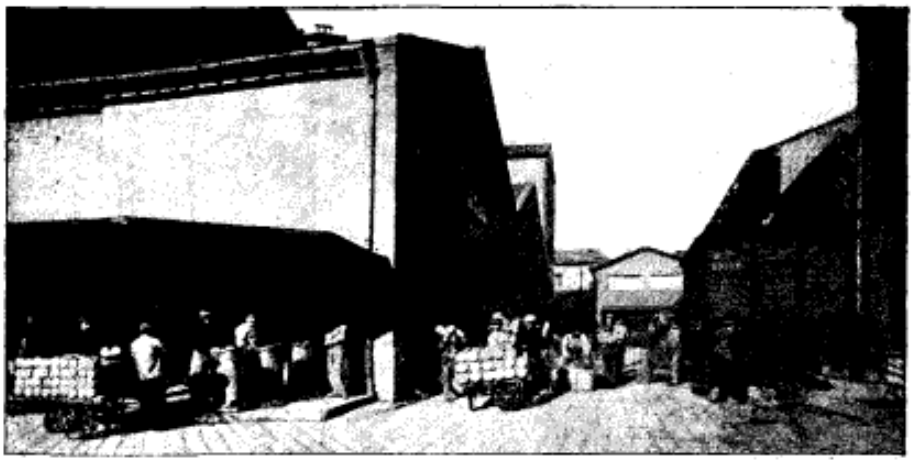

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

MANUEL MISA

EXPORTATEUR DE VINS DE JEREZ

Propriétaire de Vignobles des meilleurs Crûs

à

JEREZ DE LA FRONTERA

SANLUCAR-DE-BARRAMEDA

PUERTO DE SANTA MARIA

Maison Mère et Chais contenant le Stock le plus considérable à

Jerez de la Frontera

MAISON A PARIS

42, Rue du Louvre, 42

MAISON A LONDRES

41, Crutched Friars E. C.

MAISON A BORDEAUX

26, Allées de Bouteau, 26

MAISON AU HAVRE

12 & 14, Rue Naude, 12 & 14

Maison et Distillerie à la MARTINIQUE

Habitation Grand'Case, Rivière-Salée, à St-Pierre

AGENTS DANS TOUS LES PAYS

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE DE GROS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

S. CHIVERS & SONS

HISTON, CAMBRIDGE (Angleterre)

MERVEILLEUSE INDUSTRIE

DANS

UN VILLAGE

OU

Confitures et Gelées

SONT FABRIQUÉES

dans des

CONDITIONS DE PURETÉ ABSOLUE

La fabrique en 1873. — La première ferme de fruits pour la fabrication des confitures établie en Angleterre

L'HISTOIRE des confitures et des gelées est encore à écrire. Aucun historien érudit, jusqu'à ce jour, ne s'est donné la peine de rechercher qui inventa la confiture, quand et où on s'en servit pour la première fois. Nous savons cependant, que pendant les deux ou trois derniers siècles, chaque ménagère qui se respectait était fière de la qualité de ses confitures, qu'elle ne cédait à personne le droit de faire à sa place. Avant que la confiture devint

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'objet d'une industrie, ceux d'entre nous qui sont assez âgés peuvent se rappeler quels moments solennels et joyeux étaient les jours où l'on faisait la confiture. Le jour de la préparation, du nettoyage de ces brillantes bassines de cuivre, le jour où l'on ramassait le fruit, l'excitation aux premiers bouillonnements, la joie des tout petits à qui l'on distribuait des cuillerées d'écume chaude : tout cela nous revient à la mémoire et nous fait comprendre combien est profonde la révolution qui a changé ces choses. *Autres temps, autres mœurs.* La ménagère d'aujourd'hui n'a ni le loisir, ni le souci de faire ses confitures elle même. Quand on peut avoir facilement et à bon compte des confitures, aussi bonnes, où est l'intérêt de les faire soi-même? Mais si l'orgueil de les préparer n'existe plus, les ménagères ont maintenant l'obligation de s'assurer que le produit qu'elles achètent est pur et de la meilleure qualité.

Aussi quand j'entendis parler d'une fabrique de confitures située dans un pays riant où l'air et la lumière se joignent à la propreté de la fabrique, et à la pureté des produits employés, ma curiosité fut éveillée. On m'avait dit que dans le Comté de Cambridge, une fabrique avait été établie dans un district fertile en arbres fruitiers et que les fruits y étaient transformés en confiture deux ou trois heures après avoir été cueillis. Je voulus m'assurer de ce qu'il y avait de vrai dans ces brillants récits. Il ne me fallut pas longtemps pour apprendre que le village en question s'appelait Histon, près de Cambridge, et que la maison qui avait résolu le problème de la perfection en fait de confiture, était celle de MM. S. Chivers et Sons.

Me rappelant le fameux discours de M. Gladstone, au cours duquel il avait recommandé si fortement la culture des arbres fruitiers et la fabrication des confitures comme un remède à la stagnation de l'agriculture, je fus étonné de trouver que MM. Chivers l'avaient devancé de quelques 12 années et qu'au moment où ce grand homme d'Etat signalait ce débouché, ils avaient déjà terminé brillamment leur période d'essais.

M'intéressant à cette enquête, je voulus approfondir l'histoire de cette entreprise et j'appris qu'en l'année 1806, M. Stephen Chivers, l'arrière grand père des propriétaires actuels de la maison, acheta une petite terre à Histon. A cette époque, on ne s'occupait pour ainsi dire pas dans ce pays de la culture des arbres à fruits ; mais son fils, M. John Chivers, qui avait été employé chez un pépiniériste et, par conséquent, connaissait à fond le sujet, se mit à développer la propriété familiale et commença la culture des arbres à fruits, d'abord sur une très petite échelle ; puis, comme la consommation augmentait, il dut agrandir ses terres, accroître ses plantations et un commerce très actif en résulta.

A cette époque, tous les fruits étaient envoyés au marché de Londres par route, ce qui nécessitait un voyage d'une cinquantaine d'heures, et c'était cahotées dans des charrettes que les groseilles, les pommes, les poires et les prunes de M. Chivers parcouraient les cinquante six milles

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

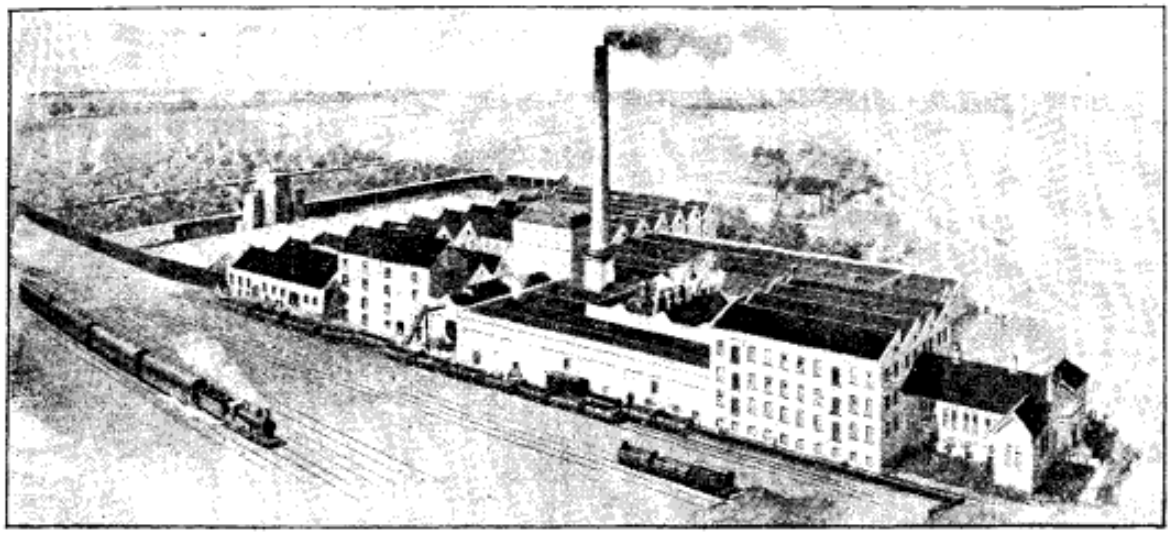

La fabrique actuelle

qui séparent Histon de Londres. MM. Chivers étaient dès lors cultivateurs de fruits et depuis cette époque ils le sont restés.

En 1850, M. Stephen Chivers, fils de John, commença à cultiver les fruits de sa propriété et ce ne fut pas avant l'année 1873, que, cherchant des débouchés pour l'énorme quantité de fruits que produisait la ferme d'Histon, son attention fut attirée sur la fabrication de la confiture comme solution de cette difficulté.

Si bien renseigné sur les origines de cette maison, je voulus compléter mon éducation par une visite. Aussi, m'embarquai-je pour Histon, village situé à trois ou quatre milles de Cambridge, de l'autre côté de la Cam. A Histon, on ne voit partout que le nom de Chivers. Leur immense fabrique est tout à côté de la gare ; la plus grande partie des terres des environs est leur propriété. Une petite enquête préliminaire dans le voisinage m'apprit qu'en moins de trente ans, Histon qui n'était autrefois qu'un pauvre petit village de l'Est d'Angleterre, dont les habitants vivaient des misérables gains que donne la culture routinière de la terre, était devenu maintenant, une commune prospère, fière de son industrie et reconnaissante envers la maison qui avait tant fait pour changer sa situation. Entré dans la fabrique, on me promena à travers les locaux si spacieux, remplis d'employés affairés et je fus reçu avec la plus grande courtoisie par MM. William, John et Stephen Chivers qui eurent l'amabilité de m'autoriser à visiter leurs établissements.

C'est à ce moment que M. John Chivers me raconta les progrès accomplis par sa maison depuis l'établissement, en l'année 1873, de la fabrique de confitures dans les vieux bâtiments alors existants. La 1re chambre des bassines fut installée dans une étable inutilisée ; une grange servait de magasin. Il ajouta qu'au moment où ils eurent l'idée de cette innovation, ils demandèrent l'opinion d'un important épicier de Cambridge, qui trouva l'affaire tellement belle, qu'il offrit

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de prendre toute la production. Si M. Chivers avait accepté cette offre et avait obligé cet épicier à exécuter son marché jusqu'à nos jours, ce pauvre homme, ainsi qu'il le reconnait lui-même, serait aujourd'hui dans une position quelque peu désagréable.

Au bout de deux ans, les modestes locaux devinrent insuffisants, tant augmenta la consommation. On acheta du terrain autour de la station et on construisit la 1re partie de la fabrique actuelle. En 1889 la superficie des bâtiments avait plus que doublé, en 1891 on éleva de nouvelles bâtisses et on peut juger de l'étendue qu'a la fabrique aujourd'hui, par la gravure ci-dessus. Les constructions s'élèvent sur plus de 4 acres de terrain et l'on y emploie plus de 1.000 ouvriers, à la saison des fruits et pendant presque toute l'année. Le développement de la propriété foncière de la maison n'est pas moins frappant.

M. Stephen Chivers avait commencé sa culture de fruits sur quelques acres de terre. Acquéreur des terrains voisins au fur et à mesure que les occasions se présentaient, il était quelques années après, propriétaire de 150 acres. L'année dernière, la maison possédait 1.000 acres qui ont été presque triplés par la vente que leur consentit le Comte de la Warr d'au moins 1.900 acres, dont la plus grande partie sera consacrée à la culture des arbres fruitiers. Mais même ces 3.000 acres ne suffiront pas à fournir les fruits nécessaires aux besoins de la fabrique de Histon. Tout le voisinage, à plusieurs milles à la ronde, a été enthousiasmé par l'exemple de MM. Chivers et s'est adonné exclusivement à la culture ; aussi des villages comme Cottenham et Willingham, où il y a vingt ans on trouvait très peu de fruits, sont maintenant des centres d'industrie prospères et importants et tandis que les associés de la Maison peuvent se souvenir du temps où il était presque impossible d'obtenir des framboises dans le voisinage, la culture de ce seul fruit

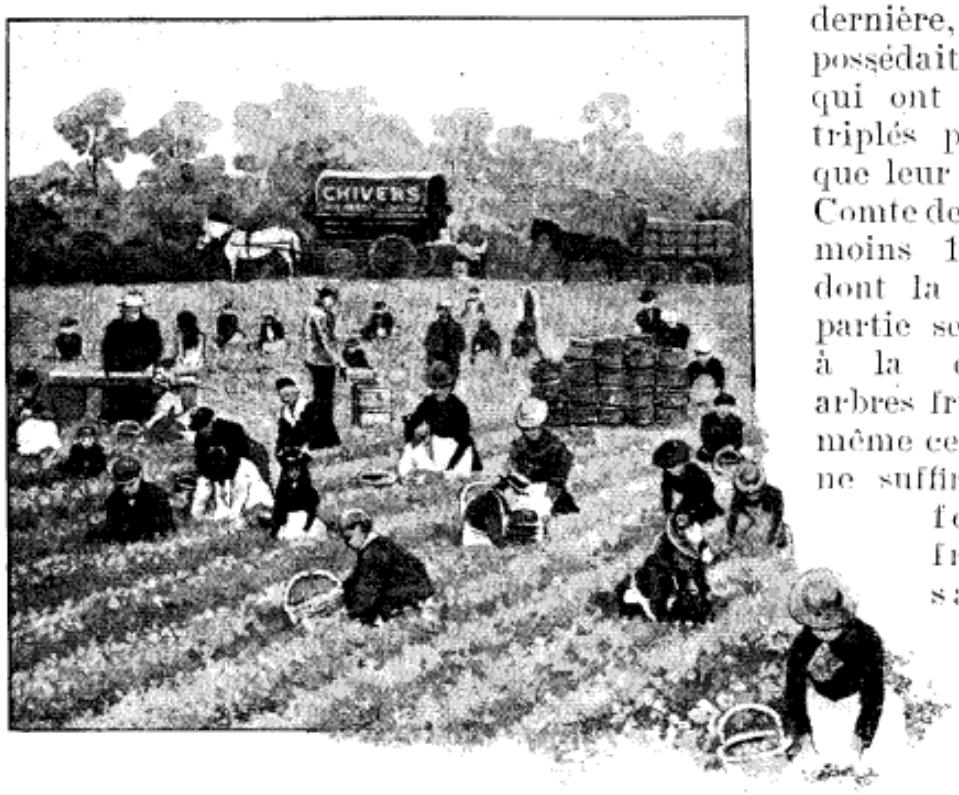

Cueilleurs de fraises

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

occupe de nos jours des centaines d'acres de terre ; à des milles à la ronde, la terre en est couverte et l'énorme récolte est absorbée par la fabrique de MM. Chivers. L'arrivée des voitures chargées de fruit fraîchement cueillis dans les champs est un spectacle inoubliable, mais, ce qu'il y a de plus intéressant dans les environs, c'est la vue de champs de fraises à l'époque de la maturité, au moment où des centaines de femmes sont occupées à cueillir adroitement les fruits sans en briser les tiges. Nous pouvons maintenant suivre le fruit depuis la cueillette jusqu'à sa destination dernière, le pot de confiture. Sorti des paniers à l'entrée de la fabrique, le fruit n'est plus touché par la main humaine à partir du moment où les ouvriers l'ont jeté dans leur hotte, il est descendu immédiatement au moyen d'ascenseurs hydrauliques dans les chambres des bassines où il est pesé, placé dans de grandes cuves avec la quantité de sucre voulue.

Là, comme partout ailleurs, l'ordre et la propreté sont certainement ce qu'il y a de plus remarquable. Les bassines, les cuillères et tout objet de métal qui doit être mis en contact avec la confiture est en cuivre argenté, de manière à éviter toute espèce d'empoisonnement résultant du contact du cuivre et du fruit. Cette chambre des bassines n'est pas un coin malsain, c'est un magnifique bâtiment bien aéré, d'où la vapeur est chassée par un ventilateur Blackman. Quand le fruit est suffisamment cuit, les bassines sont vidées dans des cuves placées à proximité sur de petits wagonnets et ces cuves sont emportées dans une autre pièce. Remarquons, en passant, quelle économie de main d'œuvre on sait faire à Histon ; aucun transport n'est fait par travail d'homme ou de femme, tout travail inutile est inconnu, et sur la surface entière de la fabrique courent une série de rails sur lesquels des wagonnets roulent fa-

La cueillette des framboises

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

cilement et sans bruit. Arrivé dans la chambre de remplissage, le plateau est placé devant un régiment de fraiches et appétissantes jeunes filles qui, avec une cuillère argentée et un petit plat pour ramasser les gouttes qui tombent, remplissent rapidement les pots de confiture chaude. Les pots sont à leur tour entassés sur un autre wagonnet et portés dans une pièce froide où ils resteront jusqu'au moment de les placer dans le magasin aux approvisionnements. Cette chambre froide est une pièce immense éclairée à l'électricité comme tout le reste de la fabrique, et l'on y voit des avenues sans fin de confiture, de gelée et de marmelade, etc. Les pots, aussitôt prêts pour le magasin, sont emportés par un ascenseur dans une autre chambre de 225 pieds anglais sur 120, où ils sont fermés, étiquetés et enveloppés. Dans cette pièce, si claire et si aérée vous rencontrez encore un régiment de saines filles de la campagne qui collent les étiquettes, ferment les pots et les empaquettent avec une rapidité extraordinaire.

A Histon, les visages pleins de santé contrastent avec les faces pâles des habitants de Londres, tous les employés paraissent heureux et contents, et ce bonheur ne doit pas être seulement imputable au charme du paysage, mais surtout à la considération que la maison prend des intérêts des personnes qui la servent.

Il est impossible, quand on est dans ces ateliers, au milieu d'une telle propreté, de s'empêcher de comparer les conditions dans lesquelles la confiture est faite à Histon avec celles dans lesquelles on la fabrique à l'est et au sud de Londres. A Histon, l'air et la lumière circulent librement, ailleurs on dirait qu'il faut payer pour en jouir. Est-il étonnant que les produits si purs de Histon soient plus appréciés que ceux qui sortent de fabriques où le travail se fait dans des conditions différentes.

Mais il me semble que je m'égare. Nous sommes sortis de la chambre où les pots sont étiquetés et placés sur des wagonnets pour être conduits au magasin général où l'on exécute les ordres qui arrivent chaque jour. Tout près, se trouve la salle d'emballage où les marchandises sont placées dans des caisses ou des barils et casées ensuite sur les wagons du chemin de fer de l'autre côté des ateliers. Les affaires de la maison de MM. Chivers se sont tellement développées, que la place leur a manqué et que le Great Eastern Railway Company a dû construire des locaux spéciaux dans un champ voisin, pour leurs marchandises, de manière que tous les bâtiments de la maison soient utilisés pour la fabrication. Mentionnons, en parlant du chemin de fer, qu'une locomotive est envoyée chaque nuit de Cambridge pour chercher un train rempli des produits de la maison de MM. Chivers, les amener à Cambridge, d'où ils sont expédiés dans les quatre coins du Royaume Uni.

En descendant, jetons un regard sur l'atelier où se fabriquent les caisses, où 4 scies circulaires coupent toute la journée des planches à la longueur voulue, tandis que la merveilleuse machine à fabriquer les caisses, enfonce les clous presque magiquement et monte les caisses

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

avec une rapidité extraordinaire. Enfin, dans la chambre des machines nous trouvons trois énormes chaudières et tous les autres aménagements indispensables pour produire une force de plus de 1.000 chevaux.

Quoique dans tout ceci, je n'aie parlé que de la confiture, il ne faudrait pas croire que ce soit là, la seule spécialité de MM. Chivers, L'une des plus importantes fabrications de cette maison, est celle de la gelée de dessert (ces gelées Chivers ont depuis plus de 20 ans une réputation universelle). Nos grand' mères étaient obligées autrefois, de choisir entre la nécessité de faire elles-mêmes le long travail de la clarification des gelées, travail qui, si je suis bien informé, demandait au moins 2 ou 3 jours, ou d'acheter des gelées en bouteilles à un prix très élevé. Depuis l'introduction des gelées de table de Chivers, le travail, pour ainsi dire, n'existe plus ; tout ce qu'il est besoin de faire, c'est de mélanger la gelée avec de l'eau chaude, de la verser dans un moule et de la laisser refroidir. Aussi consomme-t-on cent fois plus de gelées qu'aux temps passés, et n'est-il pas étonnant que des millions de paquets de gelées de dessert Chivers soient expédiés par an d'Histon et qu'un formidable bataillon de travailleurs soit occupé toute l'année à les préparer, à les envelopper et à les emballer.

D'autres spécialités de la maison sont les gelées de fruits faites avec les fruits les plus purs et les plus frais, après qu'on en a enlevé l'écorce, la peau, les pépins et les graines. Citons aussi les fruits au sirop en bouteilles, les marmelades qui occupent l'usine pendant toute la saison d'hiver et dans la préparation desquelles une amélioration a été introduite, qui fait que je puis vous attester que ces marmelades ont atteint la perfection au point de vue du goût.

Revenu dans les bureaux de MM. Chivers, ces messieurs m'informent que leur dépôt à Londres est à la Great Eastern Goods Station, Bishopsgate, et que c'est de ce centre que se traitent les énormes affaires de Londres. MM. Chivers et Sons n'emploient d'une manière permanente pas moins de vingt voyageurs constamment en route à travers le Royaume-Uni, tandis que leur propre représentant au Cap surveille leurs intérêts dans le sud de l'Afrique, et qu'enfin les différents départements de leur maison sont aujourd'hui montés sur un pied qui permet de faire face à l'énorme commerce d'exportation.

MM. Chivers et Sons sont pleins d'intêret pour le nombreux personnel qu'ils emploient. Aussi prennent-ils un soin particulier du bien être de tous leurs ouvriers: pour ces derniers ils ont fait construire des maisons, et des travaux sont en cours d'exécution qui donneront à ces logements hygiéniques à bon marché un développement considérable. Il y a aussi un corps d'incendie à la fabrique, le cottage de chaque pompier est en communication électrique avec le poste central, de telle sorte que le veilleur peut appeler la compagnie à n'importe quel moment. Tout récemment, on a sonné l'alerte à minuit : tout le monde fut sur pied en trois minutes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Je voudrais qu'il me fut possible de vous décrire le charme et la douceur de vivre en ce vieux village de Histon, la splendeur de ces quantités d'acres de terre dans toute la gloire de leur production fruitière, l'aménagement de ces énormes bâtiments, l'enthousiasme de tout ce peuple de travailleurs, l'amabilité des directeurs; mais l'espace me manque. Je pense cependant en avoir dit assez pour montrer que je revins à Londres profondément impressionné par le succès de cette maison, plein d'admiration pour la méthode qui a permis à ces Messieurs de tirer si heureusement parti de la culture du sol et leur souhaitant de tout mon cœur une longue prospérité.

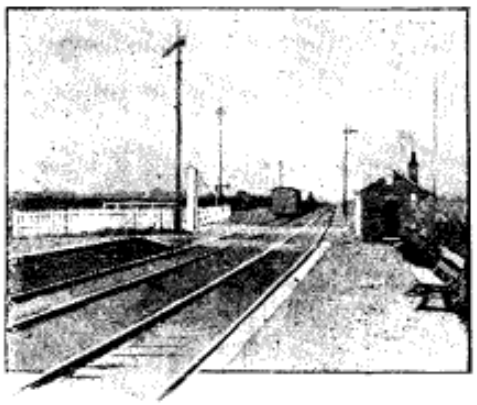

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Une Industrie nouvelle

LE CHOCOLAT AU LAIT DE LA MAISON D. PETER

A Vevey (Suisse)

UJOURD'HUI que le chocolat est devenu en quelque sorte un aliment de première nécessité, et que son usage est passé dans les masses, s'il se trouvait un pédant, un magister de village, qui, chaussant ses besicles sur son nez doctoral, voulut professer *ex cathedrâ* et vous apprendre, mes chers lecteurs, ce que c'est que ce chocolat que vous tenez en si haute estime, un éclat de rire universel accueillerait le fâcheux. Eh bien! ne vous en déplaise, à vous tous qui entourez cette nouvelle tribune du haut de laquelle je pérore, j'ai l'habitude depuis de longues années de donner dans d'autres feuilles fort répandues en France, des leçons de choses à mes concitoyens. A nombre de cuisinières émérites, j'ai enseigné ce que c'est qu'une casserole. Voulez-vous me permettre de vous apprendre à votre tour, en quoi consiste un morceau de chocolat ? Vous ne répondez pas? Qui ne dit mot consent!

On appelle chocolat, un aliment composé de fèves de cacao, convenablement séchées, torréfiées, épluchées et réduites en poudre et que l'on a mélangées avec du sucre de premier choix. Le tout pressé, manipulé et lévigé suivant les règles de l'art, F. S. A., comme disent nos excellents morticoles, produit une pâte brune, à l'odeur aromatique et au goût délicat, que l'on moule, que l'on empaquette et que l'on met en vente le plus cher possible. J'ajouterai, comme signe particulier qui, du même coup, est un signe des temps que, lorsque le chocolat, ayant été vendu, se trouve entre les mains de la ménagère, celle-ci le casse avec une parcimonie révoltante, elle prétend toujours qu'il sera trop fort et que plus il est léger, meilleur il est pour l'estomac. Hein! Mesdames, est-ce cela ?

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Vue partielle de la fabrique.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

En somme, mes chers lecteurs, le chocolat pur est un des aliments les plus restaurants et les plus salutaires dont on puisse faire usage. Grâce aux principes aromatiques qu'il contient, il stimule les organes digestifs sans les fatiguer. Presque entièrement composé de particules nutritives, il fortifie et répare promptement les forces abattues ; aussi convient-il aux tempéraments faibles, aux convalescents, aux vieillards et à tous ceux qui se livrent à des exercices violents.

Par ce temps de gens qui cherchent en tout la petite bête et qui pèsent des œufs de mouche dans des balances de toile d'araignée, quand je vous aurai dit que l'alcaloïde du cacao s'appelle la théobromine et qu'elle est un principe reconstituant énergique, j'estime que vous serez satisfaits. Pas tout-à-fait cependant, puisque depuis le commencement de cet article vous vous demandez où peut bien être l'industrie nouvelle dont je veux vous parler ? Si, pensez-vous, ce bon chroniqueur se figure qu'il a découvert l'Amérique en nous révélant le chocolat, c'est que véritablement la naïveté n'est pas encore tout-à-fait bannie du reste de la terre ! Où diable veut-t-il en venir ?

Voici, mes chers lecteurs, il existe en Suisse, dans une contrée céruléenne, sur les bords d'un lac enchanteur, une ville coquette et mignonne au possible, que l'on appelle Vevey. J'ai vu Vevey par un maussade temps de pluie et elle était encore délicieuse ; jugez donc si, par un ciel d'azur et un soleil radieux, la charmante cité doit être exquise ? Or, à Vevey, un habitant né malin, bien que n'ayant point inventé le Vaudeville, M. D. Peter, a eu l'idée de fonder une chocolaterie dans laquelle il fabriqua des produits d'une telle douceur que, rien que d'y penser, la salive m'en vient encore à la bouche. De plus, parmi eux, avant eux car c'est son article principal, celui qui a déjà fait sa réputation en Suisse et ailleurs et qui trompettera sa gloire aux quatre coins de la terre qui, du reste est ronde, avant eux, dis-je, il crée, il offre à l'admiration des connaisseurs une marchandise sans pareille, son chocolat au lait : le Gala-Peter !

Gala-Peter ! ah ! délicieuse ambroisie ! que tu es bien nommé et que ce fut véritablement un jour de gala pour moi, l'instant où je te pressai de mes lèvres gourmandes ! Ton parfum décevant, qui réjouit quand tu te fonds dans la bouche et qu'on se désespère de voir s'évanouir ; ta saveur de lait frais, ce lait de la Suisse qu'on ne saurait plus jamais oublier une fois qu'on l'a connu. Ah ! Gala-Peter, tu es un doux baiser de l'aimée fondu dans une caresse paradisiaque !

M. Peter, un homme qui devrait être vénéré par tous les gens, masculins ou féminins, qui savent être gourmands d'une manière savante, M. Peter, dis-je, fonda sa fabrique en 1867. Déjà, dans son esprit il roulait le projet de s'attirer la reconnaissance du monde entier en créant quelque chose d'imprévu, lorsqu'un jour, l'idée géniale d'essayer d'incorporer le lait au chocolat lui vint et que l'heureux homme eut la bonne inspiration de céder aux désirs de son cerveau. Alors commença pour lui une série de recherches, d'expériences, de tâtonnements, de frais et de débours considérables. Dans les commencements, les résultats furent loin de répondre à son attente et souvent, le découragement le surprit dans son laboratoire. Songez donc ! si l'on pouvait arriver à allier d'une façon pratique, les principes lactogènes au chocolat, dans un état qui en assurât la conservation indéfinie et le transport facile ? Il ferait une œuvre utile pour D. Peter, d'abord, ce qui est intéressant car « charité bien ordonnée commence par soi-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

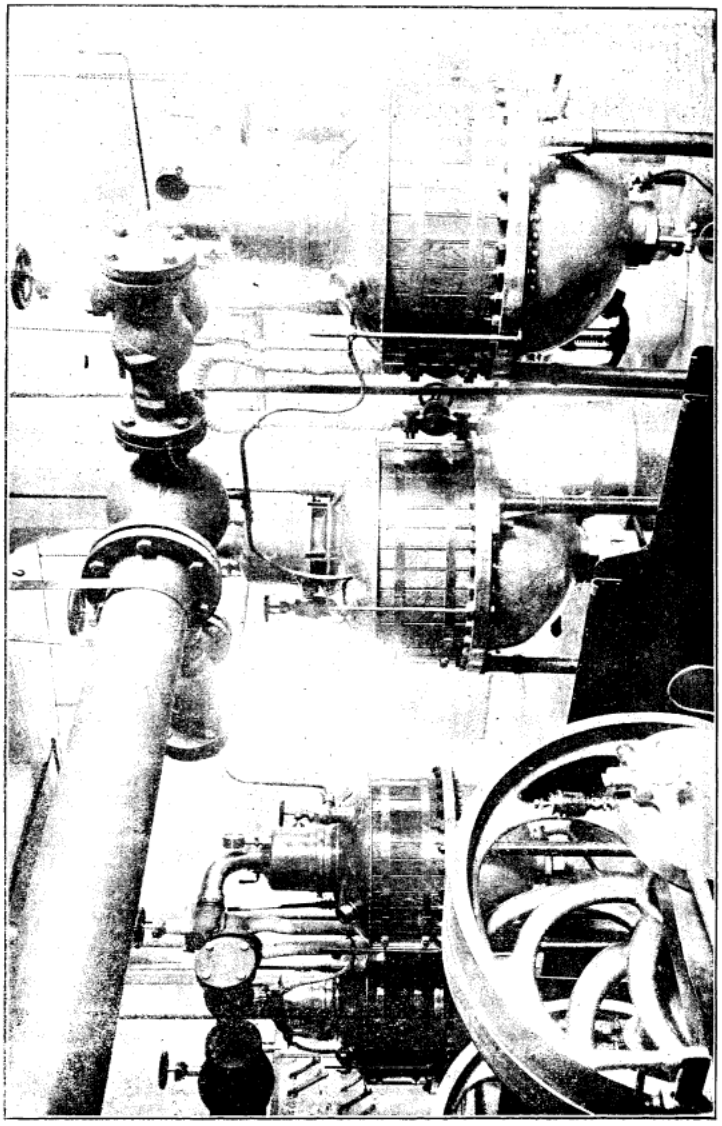

Salle de condensation.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Salle de broyage.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

même », en outre, il s'assurerait la première place dans la fabrication d'un produit qu'il était convaincu d'avoir un grand avenir, ce qui n'est pas précisément sot. Ensuite un grand service serait rendu à son pays.

Il ne faut pas avoir voyagé seulement huit jours en Helvétie, pour se rendre compte que l'exportation du lait suisse, ce nectar que Ganymède versait autrefois aux Dieux, est un des principaux produits de son agriculture. Les petites vaches de la montagne, coquettes, proprettes, joliettes, aux yeux naïfs de Gretchens effeuillant la marguerite, sont évidemment trop affriolantes pour être en vie : elles doivent être en carton peint tout comme les mignons bergers suisses qui les gardent, je l'ai souvent pensé, mais ça ne les empêche pas de donner du lait et du bon ! Du lait avec lequel on fabrique le Gala-Peter, du lait, enfin ! dont voici la composition scientifique :

Caséine	3 »»
Albumine	1 20
Beurre	3 20
Lactose	4 30
Sels divers	0 70
Eau	87 60
	100 »»

Le lait, au point de vue médical, et il demeure bien entendu, mes chers lecteurs, qu'ici je ne parle que du lait des petites vaches en question, le lait dis-je, a une densité de 1033, 40. Comme propriétés thérapeutiques, c'est un régulateur de l'acidité du suc gastrique et, comme tel, un médicament précieux (à ce que prétend le professeur Ch. Richet, qui s'y connait) des affections de l'estomac. En ce qui concerne les maladies du cœur et les néphrites, c'est un diurétique, en même temps qu'un antidiarrhéique et un reconstituant dont on retrouve les effets salutaires dans tous les cas de maladies de l'intestin, de débilité et de cachexie. Bref, pouvoir retirer à ce liquide sans pareil les 87, 60 pour cent d'eau qu'il contient et arriver à incorporer les sels divers, la lactose, le beurre, l'albumine et la caséïne à de bon et excellent chocolat, fait suivant les règles du parfait chocolatier, n'était-ce pas un coup de portée ? Je l'ai dit plus haut : D. Peter chercha, travailla, recommença et rechercha (quel charabia, mon Dieu !) et finit par trouva (pardon ! par trouver) après des dépenses considérables. A l'aide d'un procédé qui consiste à faire évaporer le lait dans des turbines d'un genre spécial qu'il appelle condensateurs, notre suppôt de Comus, découvrit enfin le moyen pratique de convertir un lait riche et crémeux en une pâte millionnaire, caséeuse et butyrique qu'il incorpora sans perdre une minute dans un coca généreux agrémenté de sucre fin.

Je ne sais pas, mes chers lecteurs, si mes explications parisienno-scientifiques vous ont converti comme vous méritez certainement de l'être mais, tout ce que je sais, c'est que le Gala-Peter est rudement bon et que, sans en avoir l'air, il donne une leçon sans prix à tous les myrmidons, à tous les lilliputiens de chocolats qu'on pourrait lui opposer ! J'ai dit tous ! vous entendez ! même et surtout les chocolats français : vous voyez que pour un patriote comme je me fais l'honneur de l'être, il faut que je sois convaincu. Je dis et je répète que le jour où le chocolat au lait Peter sera sérieusement présenté en France, du plus

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Vue partielle d'Ateliers de plisage.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

petit au plus grand, tous les nôtres devront ou s'incliner ou se convertir.

Il n'y a pas que Paul qui trouve son chemin de Damas !

En tout cas, il y a une chose sur laquelle je défie qui que ce soit de me contredire : jusqu'à l'apparition du chocolat au lait D. Peter, les produits similaires livrés par toutes les fabriques se composaient invariablement de cacao et de sucre, mais la proportion de ce dernier en avait été considérablement *augmentée* dans le but d'en abaisser le prix en en *multipliant* le poids. Dans ces conditions, le chocolat devient indigeste autant qu'échauffant et une personne soumise à son influence ne tarde pas à se mal porter. Le Gala-Peter, qui, en somme, est une spécialité pour croquer, renferme beaucoup de lait et peu de sucre, ce qui le rend plus nutritif et le distingue des chatteries écœurantes que l'on donne souvent avec une trop grande facilité aux enfants. Il ne met pas l'enfer à l'estomac des gens qui le consomment, aussi les sportsmens qui ont besoin de se soutenir sans se donner soif l'ont-ils adopté, de bonne volonté ou de force, comme viatique dans leurs excursions de montagnes et dans leurs ascensions les plus périlleuses, car ils ont reconnu, par expérience qu'il est plus sain que les chocolats fondants qu'un excès de graisse rend souvent indigeste.

Comme toutes les bonnes choses dont Dieu a gratifié sur la terre ses humbles créatures, le Gala-Peter n'est pas seul, il a un frère dont le nom de baptême, accolé à celui de son papa, réalise le vocable coquet de Delta Peter. M. Delta Peter est ainsi nommé parce qu'il affecte la forme du triangle cher aux Grecs anciens et qu'il est destiné à être rompu, émietté et légèrement cuit dans une eau bien pure à l'effet de la métamorphoser en un chocolat au lait triomphal. En vérité ! je vous le dis, mes chers lecteurs, si le Gala-Peter est Dieu, M. Delta est son prophète et le frère cadet vaut bien qu'on lui accorde mieux qu'une dédaigneuse mention. Figurez-vous un pain de poudre agglomérée, possédant toutes les qualités du chocolat au lait dont il est issu. Il réalise un progrès énorme et permet, dans toutes les localités où il est difficile de se procurer de bon lait, de suppléer à la pénurie ambiante. Les trois matières, cacao, ferments lactogènes et sucre, se trouvant réunies, il y bien là le déjeuner le meilleur, le plus sain et le plus pratique, la félicité concrète qu'on ne pourrait se procurer que sur les bords du lac Léman, à Vevey-la-Belle.

En résumé, les produits D. Peter constituent une chose neuve, sans précédent dans l'industrie alimentaire et qui a tellement frappé les différents jurys qu'en 1878, l'Exposition universelle de Paris l'honora d'une médaille d'argent. A Zurich, en 1883, un diplôme d'honneur fut enlevé de haute lutte *pour l'excellence du chocolat au lait fabriqué par l'exposant* et, outre cela, huit médailles d'or et d'argent ornent l'écrin de la maison. Voici l'Exposition internationale de 1900 qui s'ouvre, je prétends que l'inventeur de l'exquise et subtile œuvre d'art que je viens de décrire mérite une récompense sensationnelle : cela doit être, cela est juste, cela sera ! Comme la Phryné antique qui, pour plaider sa cause, laissait tomber ses voiles devant l'Aréopage, que M. Peter développe son Gala et en glisse respectueusement un bout entre les gencives du Jury : l'effet sera foudroyant. Y a-t-il quelque chose qui vaille une preuve aussi victorieuse. Si nos honorables résistent à celle-là, c'est qu'ils n'auront véritablement pas de cœur !

EUGÈNE FOREAU (du *Petit Journal*.)

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ALIMENTATION

EXPORTATION DANS LES COLONIES

ARLATTE & Cie

à CAMBRAI (Nord)

Arlatte (1840-1897)

Garçon! un bon café, et, surtout, pas de chicorée!

Si, mille fois et non pas une, vous n'avez point entendu cette exclamation au restaurant, je veux, mes chers lecteurs, être pendu haut et court, par le cou, jusqu'à ce que mort s'en suive, ainsi que s'expriment si philantropiquement nos voisins d'Outre-Manche. Je ne sais véritablement pourquoi la pauvre et malheureuse chicorée est dotée d'une aussi piteuse réputation? Est-ce parce que ses qualités particulières, lorsqu'on la joint au café, enlèvent à celui-ci ses propriétés irritantes et font du poison lent, cher à Fontenelle. un stomachique

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

incontestable? Cela se pourrait bien. *De gustibus et de coloribus non disputandum!* Allez donc demander aux gourmets de mêler de l'eau à leur vin et vous verrez la façon dont vous serez reçus, Les dignes gens n'ignorent pas, cependant, que le jus de la treille, lorsqu'il est généreux, rougit les nez et donne la goutte; que la congestion menaçante peut être la compagne imprévue d'un Clos-Vougeot bien lampant ou d'un Musigny parfumé. Bast! peu leur en chault et, telle la femme de Sganarelle à qui il plaisait d'être battue, ils veulent boire leur vin pur et leur café sans chicorée. D'abord, disent-ils, votre machine adultère le goût d'un fin moka!

Ça, ce n'est pas tout ce qu'il y a de plus sûr et je me permettrai sur ce point de ne pas être de l'avis des autres, ce qui, entre parenthèses, m'arrive souvent. Je démontrerai mon système tout à l'heure, mes contradicteurs n'y perdront rien. En tous cas, puisque nous parlons chicorée, voyons d'abord ce qu'est cette denrée; et puisqu'en tout, pour être bien compris, il faut des exemples, examinons en même temps ce qu'est cette Maison Arlatte, si célèbre dans sa branche industrielle, qu'on peut sans blesser ses consœurs, la prendre comme le type de ce qu'il est possible de faire de mieux à notre époque. Ma petite explication achevée, bien que la décoction dont nous parlons donne un jus fort noir, j'ai idée que nous y verrons plus clair.

I

LA CHICORÉE

La chicorée, cette matière pulvérulente d'un brun foncé et que les cuisinières avisées proclament l'adjuvant indispensable du café au lait, provient d'une plante, d'un végétal particulier, d'une espèce de chicorée sauvage que l'on a améliorée par une culture rationnelle. Son emploi pour la préparation d'un breuvage remonte au siècle dernier, mais, pour ne point dater des croisades, il n'en est pas moins formidable, car dans tout le monde entier on en consomme.

Dans la plante, la racine seule est employée. Le produit est obtenu en torréfiant, après dissécation, les organes nourriciers, et cette opération qui, au premier abord, n'a l'air de rien, est, au contraire, méticuleuse et nécessite des soins multiples autant que subtils.

Autrefois, en Hollande et en Allemagne, les deux seuls pays où on en usait, la chicorée portait les noms de *café-chicorée, moka indien* ou

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

bien encore de *moka chinois;* aussi, à l'époque du blocus continental, conception géniale de Napoléon Ier, qu'il alla expier sur le rocher bri-

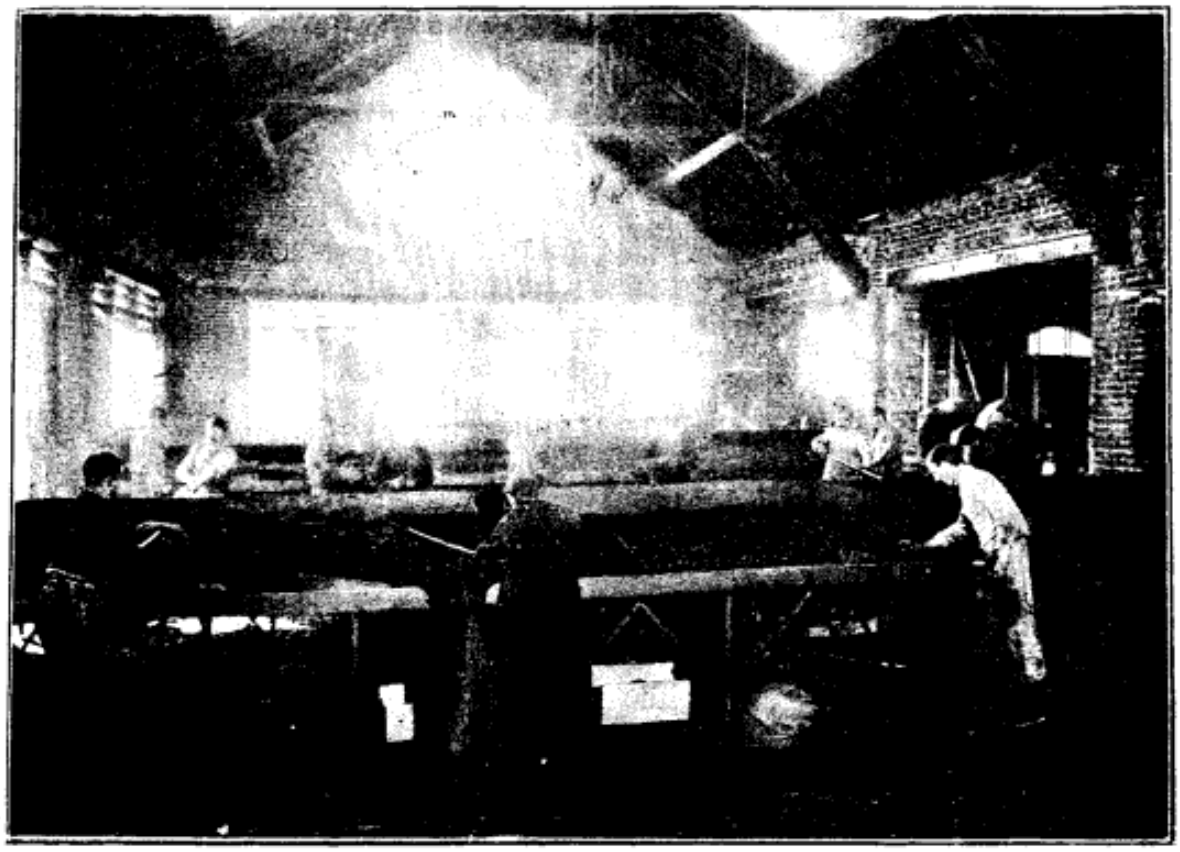

Nettoyage sur tables

tannique de Sainte-Hélène, les gens qui ne pouvaient, le matin et le soir, se passer de humer leur chamboreau, furent-ils bien gênés. Un brave homme nommé Giraud, touché sans doute de leurs lamentations désespérées, importa en France, soyons précis, à Onnaing, dans le département du Nord, le comestible populaire, en même temps que M. Orban, de son côté, pratiquait le même acte philantropique à Liège où son présent fut on ne peut mieux accueilli. M'est avis que M. Orban doit être parent avec défunt le célèbre ministre des Affaires Étrangères de Belgique et que le nom de Frère a dû lui être décerné à cette occasion; sans cela, n'est-il pas vrai, la justice serait bannie du reste de la Terre? Voilà réduite à rien la statue élevée à Parmentier qui, lui, n'avait inventé que la pomme de terre? Allons! Quoi qu'en disent les fâcheux, la vertu est encore souvent récompensée en ce monde!

La culture de la plante se fait principalement dans les Flandres, dans les Pays-Bas, en Allemagne ou dans le Nord, et ce mode de tirer parti du sol est, dit-on, assez rémunérateur. Si nous n'avions, dans notre pays, que la production agricole nationale, bien loin de suffire

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

aux besoins de notre fabrication, nous n'arriverions même pas à alimenter les neuf usines de la ville de Cambrai. Il nous faut absolument avoir recours à l'étranger, car à peine mille hectares, en France, sont-ils plantés en chicorée. La consommation des manufactures cambrésiennes, soit les deux cinquièmes du total, nécessite une exploitation double; force est donc bien à nos compatriotes d'acheter à la Belgique environ les neuf dixièmes de leur matière première, s'ils veulent arriver à contenter leurs innombrables clients.

En automne, de tous côtés les cultivateurs s'occupent de récolter la chicorée. Les racines sont lavées, coupées en morceaux de quatre centimètres environ, on les sèche et enfin elles sont expédiées au fabricant pour être torréfiées. L'usine modèle de MM. Arlatte et Cie, dans ces conditions, reçoit sa future marchandise à l'état de racines sèches, et cela par bateaux qui peuvent contenir 160 tonnes. On s'occupe alors des différentes phases de la fabrication que l'on peut énumérer ainsi : 1° le nettoyage; 2° la torréfaction ou cuisson et enfin le concassage. Le propre de la Maison Arlatte et la grande raison pour laquelle ses produits ont été cotés si haut dans l'estime des consommateurs, c'est que

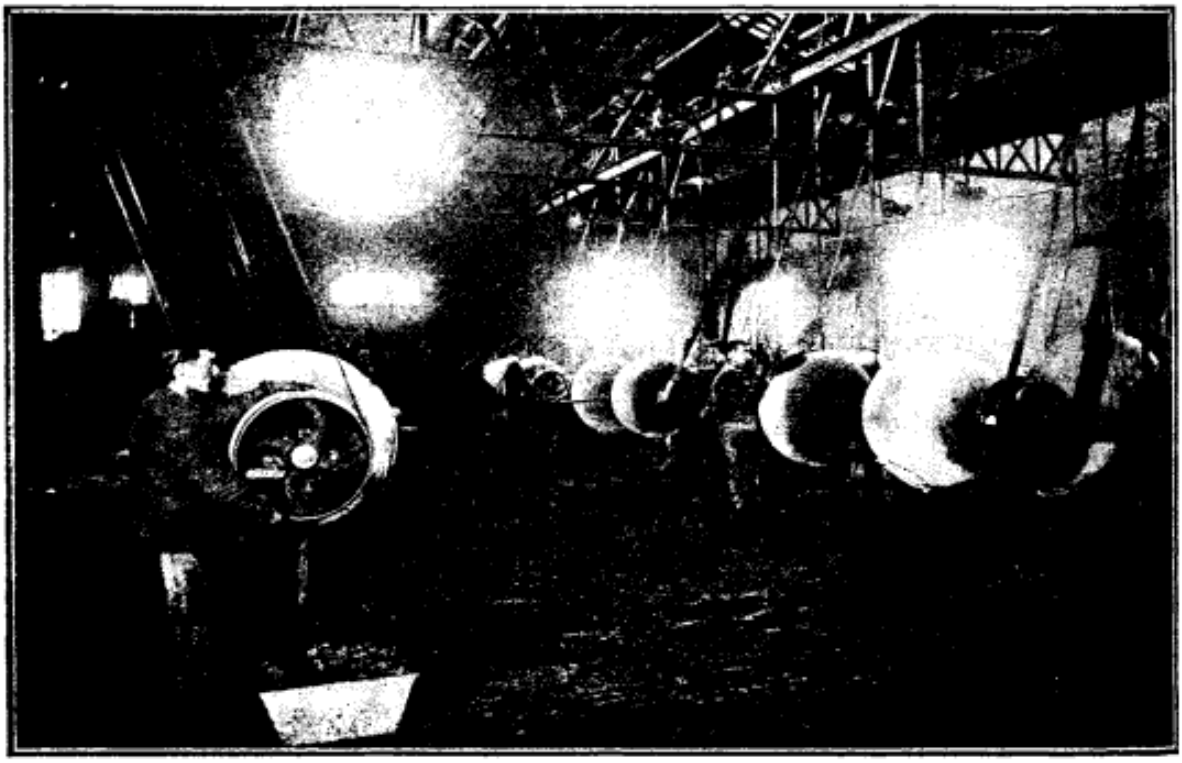

Brûloirs

le principe qui sert de base à toutes ses opérations est immuable : elle ne met en œuvre que des végétaux tout à fait supérieurs et elle dirige son travail de manière à obtenir une marchandise d'une pureté absolue.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

En matière de grande industrie, une probité rigoureuse devient souvent, comme on le voit, une suprême habileté.

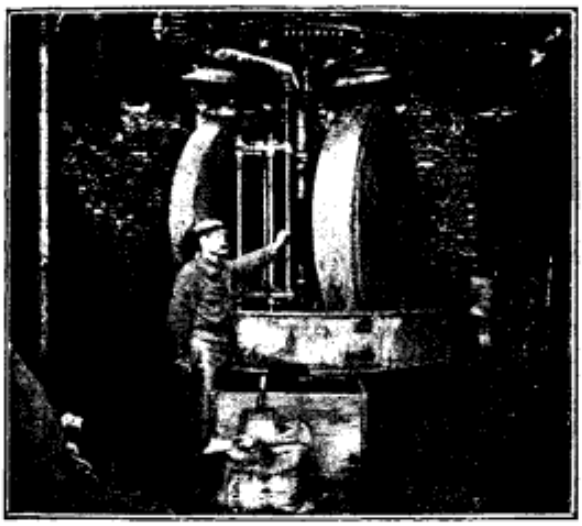

Meules

II

NETTOYAGE

Je l'ai dit tout à l'heure, les racines séchées arrivent à l'usine par bateaux de 160 tonnes. dont les théories capricieuses sillonnent lentement les canaux et les rivières du Cambrésis. Si, par hasard, et le cas malheureusement est peu fréquent, il vient à y avoir pléthore de récoltes, on peut sans inconvénient conserver les cargaisons de quinze à dix-huit mois sans qu'on puisse observer la moindre trace d'altération, mais, je le répète, cette éventualité est rare. Dès l'arrivée, les bateaux sont déchargés, leur contenu est renfermé dans de vastes locaux, d'une longueur de vingt mètres sur seize de large, aux murs élevés de sept de hauteur, et chacun d'entre eux. à lui seul. engloutit dans ses flancs la contenance de cinq gabarres. A la réception, la plante est loin d'être ouvrable; grossièrement grattée par les paysans qui l'ont fait croitre. elle demande à être purifiée comme il convient. Incrustée de particules terreuses, saupoudrée de poussières épithéliales, elle est en outre garnie de radicelles ténues dont il importe de la débarrasser. C'est là le but du nettoyage, pour lequel une opération mécanique est de rigueur. A cet effet, les racines ayant été entassées dans des wagonnets *ad hoc*, sont dirigées vers un élévateur à godets qui s'en empare et les monte successivement. au moyen d'une chaîne sans fin, pour les conduire à la partie supérieure d'un nettoyeur.

Là, absolument comme nous voyons fonctionner ces dragues épuratives, servant à débarrasser de ses boues un cours d'eau, elles tombent, par une succession régulière et rythmée, sur une trémie cylindrique animée d'un assez vif mouvement de rotation, qui les secoue, les divise et les expose de la façon la plus copieuse à l'action d'un courant d'air énergique, émanant d'un tonitruant ventilateur. Au rebours du soupir de *Rip*, le sympathique héros de Planquette, dont la voix métallique célèbre les douceurs d'un rien, d'un souffle imprécis, le tempétueux courant d'air, lui, décornerait les bœufs de Pierre Dupont. Sous son

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

action cyclopéenne et purifiante, poussières et particules s'enfuient emportées sur ses ailes, les radicelles s'évanouissent et se fondent en atômes impalpables puis, la bienheureuse racine enfin débarrassée de ses souillures, vient se loger, obéissante, dans des sacs béants, tendus à l'extrémité inférieure de la machine, lesquels sont ficelés et emportés au fur et à mesure qu'ils sont pleins.

III

TORRÉFACTION

Nous voici maintenant arrivés à la partie la plus intéressante de la fabrication de la chicorée, car c'est d'une torréfaction bien faite et judicieusement entendue que dépendent la bonne renommée, la saveur et la qualité du produit commercial. De même qu'un café brûlé avec art, au dire de l'immortel gourmet que fut Grimod de la Reynière, voit ses qualités doublées, son arôme exacerbé, ses huiles essentielles rendues plus subtiles; une chicorée bien torréfiée est littéralement métamorphosée, que dis-je? créée, par l'opération du torréfacteur. Le nettoyage et le concassage que je décrirai tout à l'heure, sont purement mécaniques; on retrouve leurs dispositifs dans un nombre respectable d'industries. Ici, au contraire, tout est neuf, tout est imprévu, car le tour de main, ce tour de main particulier et bien personnel qui constitue la fortune et le talent professionnel de la Maison Arlatte; ce tour de main, dis-je, est inimitable, et tout dépend de lui. Dans sa *Physiologie du Goût*, Brillat-Savarin s'écriait : « On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur. » Je crois, moi, dans ma petite jugeotte, que M. Arlatte a été créé torréfacteur par le bon Dieu. Tout le monde n'a pas reçu du ciel l'étincelle du génie qui fait gagner les batailles, mais pour un grand général de moins en notre vallée de larmes, qui dira qu'un industriel inventif n'a pas eu son heure d'utilité?

On appelle torréfier la chicorée, en style de métier, l'action de la maintenir, pendant un certain temps, sous l'influence d'une température assez élevée. Il faut que la racine cuise et grille d'une manière égale et pondérée. Les ustensiles dont on se sert, sont des brûloirs à café gigantesques mais qui, par d'ingénieux perfectionnements, sont appropriés a la nouvelle mission qu'il leur est demandé de remplir. Le torréfacteur est donc une grande sphère de tôle, dans laquelle a été ménagée une ouverture pour l'introduction des racines, et cette sorte de regard est fermé hermétiquement à l'aide d'une porte glissière dont

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les joints sont étanches. Une fois qu'elle a été bondée de ses tronçons de chicorée, la sphère est suspendue au-dessus d'un fourneau hémisphérique en fonte ou, mieux encore, construit en briques réfractaires, la partie inférieure de cette calotte étant occupée par la grille du foyer. Un chapeau de tôle, suspendu par des contrepoids au-dessus du fourneau est alors abaissé et... vogue la galère ou plutôt, tourne fuseau car le torréfacteur commence sa rotation ininterrompue et lente, exposant toutes les parties de son individu rebondi à la chaleur qui le vivifiera. Il ne faut pas être grand clerc pour deviner que, cuites ainsi à l'étouffée, les racines se trouvent soumises à une température égale et mathématique, en quelque sorte dosée par l'ouvrier qui les surveille, car la torréfaction doit être épiée avec le plus grand soin si l'on ne veut pas voir l'extrémité de la cossette se carboniser, se métamorphoser en braise et contracter un goût piquant. Au contraire, dans ce cas, l'intérieur, insuffisamment cuit, prendra lui, une saveur amère. En conséquence,

Ouvrières

il est donc indispensable de chauffer doucement et d'éliminer tout combustible qui pourrait dégager de la fumée.

Le modèle de torréfacteur employé chez M. Arlatte a ceci de particulier qu'il est traversé dans tout son intérieur par plusieurs tuyaux de tôle dirigés en divers sens et dont les deux ouvertures terminus

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

viennent créer à la surface de la sphère aurant de trous béants qui permettent à la chaleur de s'y engager. Ces tubes n'ont pas seulement l'avantage d'augmenter la surface de chauffe en donnant passage aux

Paquetage

calories, ils ont, en outre, pour objet de diviser la masse à torréfier, puisqu'ils forment dans l'intérieur du récipient autant de piliers solides contre lesquels elle vient butter et se disjoindre. En tous cas, leur utilité s'affirme en assurant la régularité et l'uniformité de la cuisson.

Voici donc l'opération terminée : le surveillant, imbu des errements précis qui sont le secret de la maison, a calculé que son travail est à point. A cet instant, il retire son brûleur du fourneau et, l'ajustant sur un dispositif spécial, il continue à le faire tourner à froid en ayant pris la précaution d'ajouter aux racines grillées environ deux pour cent de beurre de bonne qualité. Pour ne pas perdre de temps, il a replacé sur le fourneau un second torréfacteur que préalablement ses aides ont garni, et le labeur reprend, calme, avec sa lenteur compassée, de sorte que pas une minute n'a été gâchée.

Chaque fourneau chauffe ainsi deux torréfacteurs à tour de rôle et la manœuvre de ces derniers, aussi bien que leur mouvement de rotation sont assurés par le moyen d'arbres de transmission latéraux et d'engrenages appropriés. Les ateliers Arlatte comprennent toute une série d'appareils de ce genre et ce n'est pas le spectacle le moins intéressant

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

que de voir ces rangées coquettes de brûloirs, dans leur eurythmie industrielle; à leur alignement de bonnes bêtes soumises au maître, on dirait une meute d'esclaves obéissants n'attendant qu'un signe pour se mettre au travail.

La dimension des sphéroïdes se modifie avec les différentes usines; généralement, ils sont établis de manière à contenir 60 à 200 kilos de matières sèches. A mon avis, il est préférable de s'en tenir aux petites dimensions, car on obtient ainsi une plus grande régularité dans la cuisson. Une heure et quart est nécessaire pour traiter cent kilos avec un appareil de capacité convenable; or, 100 kilos de racines sèches donnant de 75 à 77 kilos de cossettes terminées après la rotation à froid et l'adjonction du beurre; on voit qu'en somme l'opération est assez rapide.

Le beurre que l'on ajoute à la chicorée a un effet multiple qu'il convient de ne pas négliger; il fonce la teinte des cossettes, il enrobe leur surface d'un enduit antihygrométrique, il leur donne un aspect luisant plus agréable, il développe leur arôme et enfin il réduit le déchet en agglutinant les parties les plus ténues des poussières de la racine. Aux yeux de M. Arlatte, cette dernière considération est absolument sans importance, car il voit plus haut et plus clair. Le beurre délicieux qu'il emploie n'a pour but unique que d'assurer l'enduit de ses grains de chicorée d'une sorte de carapace les empêchant d'absorber l'humidité atmosphérique. Malgré cela, on ne se sert chez lui que de beurres de qualité hors pair et dont la pureté lui est garantie sur facture. Sans s'arrêter à cette garantie qu'il a pourtant exigée impérieusement, il fait encore subir à ses beurres une purification ingénieuse dont il a le secret : encore un tour de main qu'il ne s'aventure pas à crier sur les places publiques.

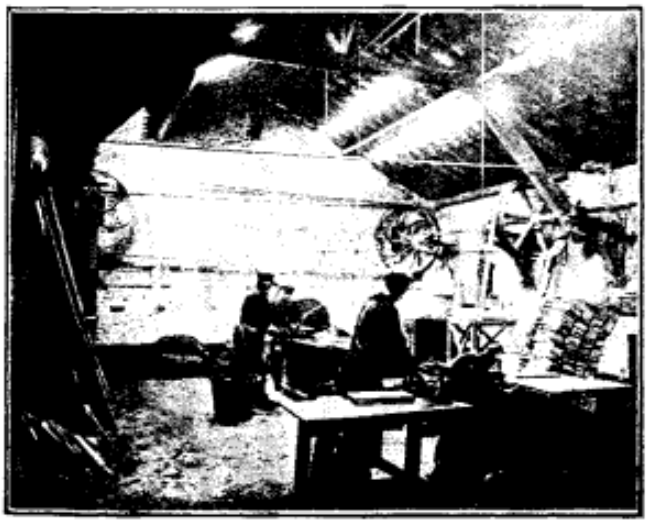

Scierie

IV

CONCASSAGE

Au sortir du torréfacteur, les cossettes, molles comme des figues, sont étendues sur de vastes tables de tôle où elles se refroidissent rapidement en acquérant une fermeté de bonne

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

augure. En cas de presse ou pendant les fortes chaleurs de l'été, il est possible d'activer la réfrigération à l'aide de ventilateurs. On procède

Ateliers de menuiserie

à ce moment à un nettoyage définitif et sans retour. C'est alors que les cossettes sont soumises à l'action de cylindres appropriés dont les cannelures les concassent et les brisent en grains qu'une série de bluttoirs viennent séparer suivant la grosseur. La chicorée, de ce moment, est terminée au point de vue fabrication ; il ne reste plus qu'à l'empaqueter, à la bichonner, à disposer ces mignons petits blocs enveloppés de papiers bleu et argent, ce dont s'acquittent une légion de jeunes et jolies Cambrésiennes. Le vieil adage : « Servi par la main des grâces » me semble là tellement indiqué que je m'en voudrais de passer sous silence le labeur consciencieux d'aussi exquises collaboratrices. La mise en boîtes, qui vient ensuite, est l'apanage du sexe barbu. Les ouvriers, réunis dans un atelier spécial et dont les multiples outils sont mus par vapeur, fabriquent, scient, découpent et rabotent des planches qu'ils clouent au moment voulu à grands renforts de coups de marteau. *E finita la Comedia!*

En résumé, l'usine de MM. Arlatte et Cie fournit continuellement plus de quinze mille kilos par jour, ce qui, si je sais bien compter, donne le coquet résultat annuel de cinq millions et demi de kilogrammes : une montagne de chicorée, quoi! Il n'y a pas à dire, les ménagères peuvent se tranquilliser pour le café au lait du matin, surtout quand elles sauront qu'à elle seule l'usine dont je m'occupe contribue pour près d'un cinquième à la production française. En tout cas,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

lorsqu'elles auront entre les mains le paquet bleu et argent qui a rendu célèbre le nom d'Arlatte et Cie dans les coins les plus reculés du monde, qu'elles le regardent et l'observent de près, il en vaut la peine, et elles prendront une fructueuse leçon de choses. L'aspect en est irréprochable au point de vue de l'adjonction de quelque matière étrangère que ce soit, le poids est d'une exactitude rigoureuse et le toucher du produit est sec sans aucune tendance à adhérer aux doigts ou aux étoffes. Règle générale, quand une chicorée se malaxe, poisse et tend à former un bloc de matière plastique, elle est humidifiée ou d'une très douteuse pureté.

C'est en 1876 que M. Arlatte père (1840-1896), aujourd'hui malheureusement disparu, fonda à Cambrai la manufacture qui devait illustrer son nom et que dirige actuellement son fils. Dès son début, la maison s'affirma, puis, sous l'impulsion habile de son Créateur, elle grandit, monta à pas de géant pour enfin gravir le pic si aride du succès. Aujourd'hui, sans contredit, on peut avancer qu'elle est sinon le premier, du moins un astre important dans le firmament noir où gravitent ses pareils. Partout, dans tous les concours, dans toutes les expositions, grâce à la poussée active du Maître regretté, aux aperçus si ingénieux et aux innovations si sensationnelles, elle a conquis de haute lutte une autorité sans égale : six diplômes d'honneur ; hors concours au Havre; en 1889, au Grand Concours International elle fut honorée du grand prix. Voici que 1900 s'est ouvert : *Quo non ascendam!* peut-elle s'écrier dans un accès de juste fierté. Chez elle, ce souhait orgueilleux n'est que la juste conscience de sa valeur, le suprême et pieux ommage à Celui dont l'ombre bienveillante la suit et veille encore sur lle par delà le tombeau!

Ateliers des emballeurs

La caractéristique de la chicorée Arlatte et Cie est sa pureté absolue, son goût délicat, son parfum agréable et sa douceur dans l'amertume. Bien entendu, il serait fadaise de prétendre qu'elle peut remplacer le café ou qu'elle vaut mieux que lui, non! mille fois non! mais elle est l'adjuvant précieux, le correctif des alcaloïdes du café des îles et le tempérant de cette cafeïne redoutables aux gens atteints de maladies de cœur. Avec elle, le breuvage dont Voltaire a écrit le panégyrique

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

avec tant d'enthousiasme, conserve ses qualités toniques et stimulantes sans présenter de dangers aux organisations délicates. Grâce à elle, des myriades de ménages ouvriers consomment une boisson saine et apéritive susceptible de rendre les plus immenses services à l'hygiène. J'ai fini! Après ce long plaidoyer, j'estime que, devant le Tribunal de l'Opinion Publique, la cause est entendue et que mes contradicteurs anéantis ont mordu la poussière de moka indien. Aussi le mot de la fin sera-t-il, si vous le voulez bien, mes chers lecteurs :

« — Garçon, un bon café avec un grain de chicorée Arlatte! »

EUGÈNE FOREAU.

Magasins Arlatte & Cie

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

R. WAGNER & C°

PREMIÈRE FABRIQUE DE CONSERVES

I. R. Autrichienne de la Cour et de l'Armée

ERLAA, près Vienne

La première fabrique de conserves I. et R. autrichienne de la Cour et de l'Armée, est la plus ancienne maison de cette branche en Autriche et a été fondée en 1851. A une époque où les conserves de viande étaient à peine connues de nom, la vulgarisation de cette nouvelle branche de l'industrie, jusqu'alors ignorée en Autriche, rencontra des difficultés presque insurmontables. La maison ne se donna ni trêve ni repos à combattre le préjugé qui régnait alors contre les conserves, jusqu'à ce que la place prédominante que cette conserve, si obstinément rejetée et dédaignée, devait occuper dans l'alimentation de l'Armée, lui fut acquise et assurée.

C'est pendant la guerre de 1866 et trois ans plus tard dans la Bocche di Cattaro qu'on fit usage, à titre d'essai, des premières conserves pour l'armée : elles eurent un succès remarquable. Pendant l'occupation de la Bosnie 1878-79 et pendant l'insurrection de l'Herzégovine 1882, les conserves furent employées en grandes quantités pour l'alimenta-

tion des troupes. Les résultats avantageux obtenus comparés à l'ancienne méthode encombrante (faire suivre les bêtes de boucherie) décidèrent l'Administration de l'Armée à rendre obligatoire l'emploi des conserves de viandes dans l'Armée I. et R.

L'Etablissement couvre une superficie de 14.450 mètres carrés et occupe selon les commandes périodiques de l'Administration de l'Armée 50 à 500 ouvriers.

A présent l'établissement est acquis par l'Etat.

La capacité de production journalière établie officiellement par le Ministère de la Guerre est de :

256.000	rations	de conserves de viandes en boîtes.
147.600	—	de conserves de légumes avec viande.
366.000	—	de soupe.
585.000	—	de café.

A côté des conserves pour l'armée, la maison a apporté sur le marché un choix de conserves qui jouissent aujourd'hui d'une bonne renommée bien au-delà des frontières de l'Autriche. Avec les produits de la maison depuis le gulyas ordinaire jusqu'aux pâtés de foie gras truffés les plus fins, on peut composer le menu le plus délicat.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

IMPRIMERIES LEMERCIER

44, rue Vercingétorix, PARIS

MAISONS A LONDRES ET A NEW-YORK

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

IMPRIMERIES LEMERCIER

44, rue Vercingétorix, PARIS

MAISONS A LONDRES ET A NEW-YORK

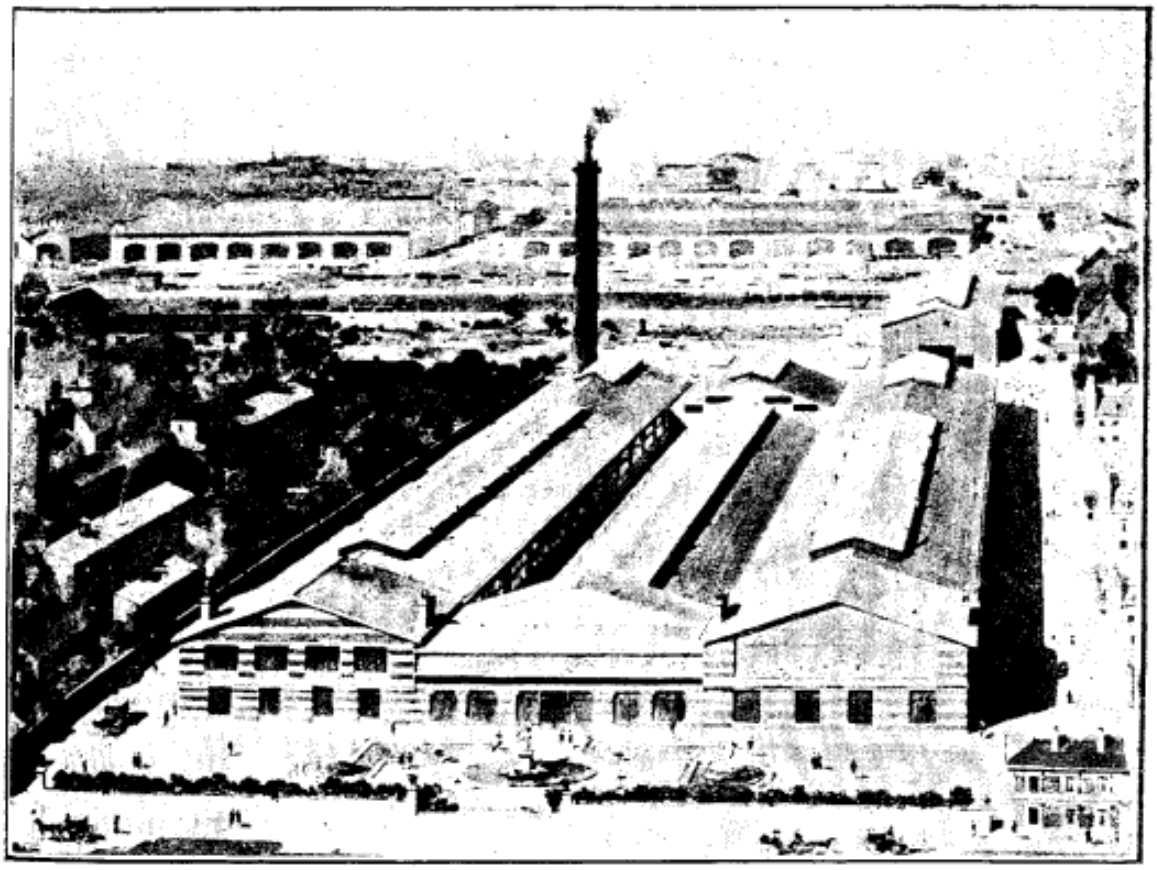

Vue générale à vol d'oiseau des *Imprimeries Lemercier* fondées en 1826.

LITHOGRAPHIE, CHROMOLITHOGRAPHIE, ALGRAPHIE

TYPOGRAPHIE EN NOIR ET EN COULEURS

HÉLIOGRAVURE — TAILLE-DOUCE

CLICHÉS TYPOGRAPHIQUES SUR ZINC ET CUIVRE

SIMILIS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

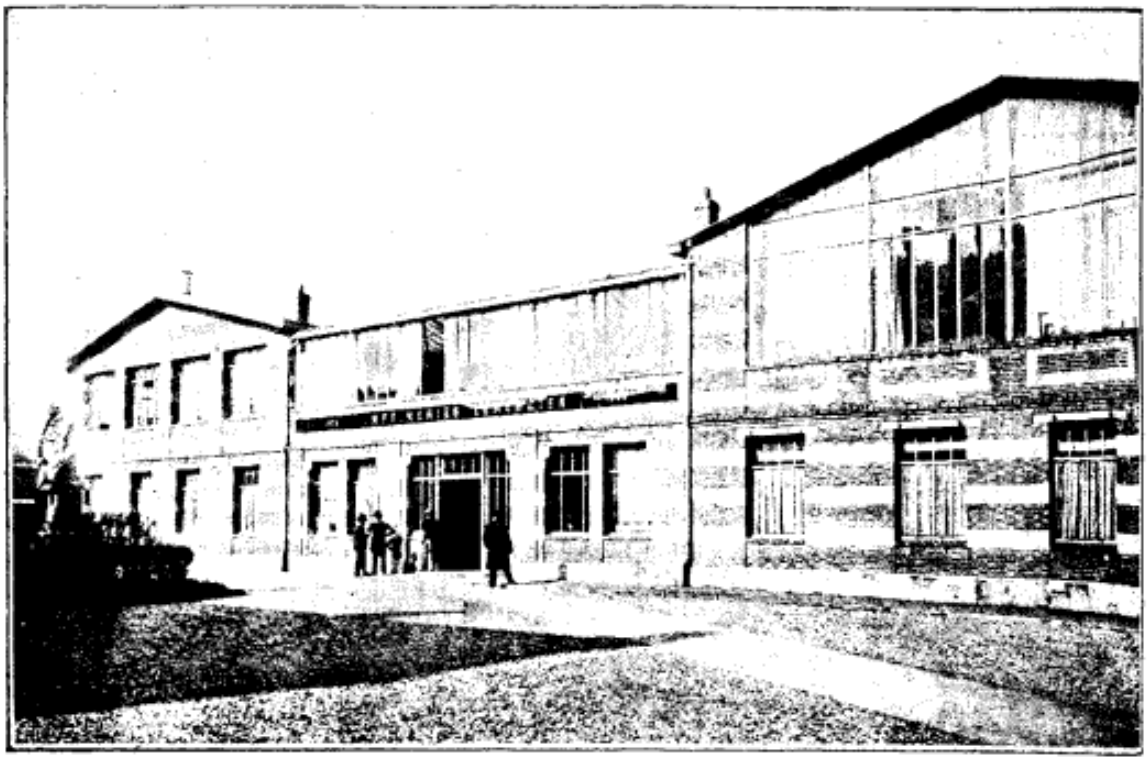

LES IMPRIMERIES LEMERCIER

On a tant parlé du rôle civilisateur de l'imprimerie et de son influence profonde sur le développement intellectuel et moral des peuples, qu'il est devenu difficile d'écrire son nom en tête d'un article ou d'un livre sans le faire suivre immédiatement de toute une kyrielle de lieux communs mille fois réédités.

Or les dithyrambes les plus enthousiastes paraissent inévitablement aussi creux que naïfs dès qu'on prend la peine d'envisager les services rendus chaque jour à l'éducation, aux arts, aux affaires et à la vie générale de tous les pays par cette source incomparable de lumière et de progrès. Pour faire de l'imprimerie le seul éloge capable de résumer tout ce que l'humanité lui doit, il suffirait d'analyser son action. C'est impossible.

Nous n'en sommes plus, depuis longtemps, à « l'invention plutôt divine qu'humaine », dont parlait François Ier. L'imprimerie a commencé par être une cause, et elle est devenue un effet. Elle est l'outil des révolutions qu'elle a décidées, et, chaque jour, la Science qu'elle a répandue, l'Art qu'elle a vulgarisé, le commerce dont elle a universa-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

lisé le domaine, viennent lui demander la solution de quelque problème nouveau. On exige d'elle tantôt des prodiges de rapidité et d'économie, tantôt des chefs-d'œuvre de perfection. Elle est devenue une grande industrie et elle est demeurée un Art.

Les conséquences de cette évolution sont pleines d'intérêt pour celui qui les examine, et pleines de difficultés pour celui qui s'y heurte.

La multiplicité des travaux demandés a fait naître, en effet, la multiplicité des méthodes et des procédés et il en résulte que, suivant le rôle qu'il est appelé à remplir et la portion spéciale du public à laquelle il s'adresse, le plus simple des prospectus peut être exécuté de cinquante manières différentes. Devant un tel état des choses, on se représente volontiers les grandes imprimeries modernes comme de véritables instituts, réunissant dans les meilleures conditions pratiques toutes les méthodes, tous les procédés, toutes les machines et toutes les ressources matérielles, artistiques et industrielles qui constituent l'arsenal des arts graphiques dans leur développement actuel.

La centralisation de tous ces moyens d'action apparait en effet comme seule capable d'offrir toute la souplesse d'interprétation, toute la variété et toute la fidélité de reproduction exigées par la plupart des travaux qu'on demande aujourd'hui à l'imprimeur. Elle devrait être

Hall d'entrée. — Les bureaux.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

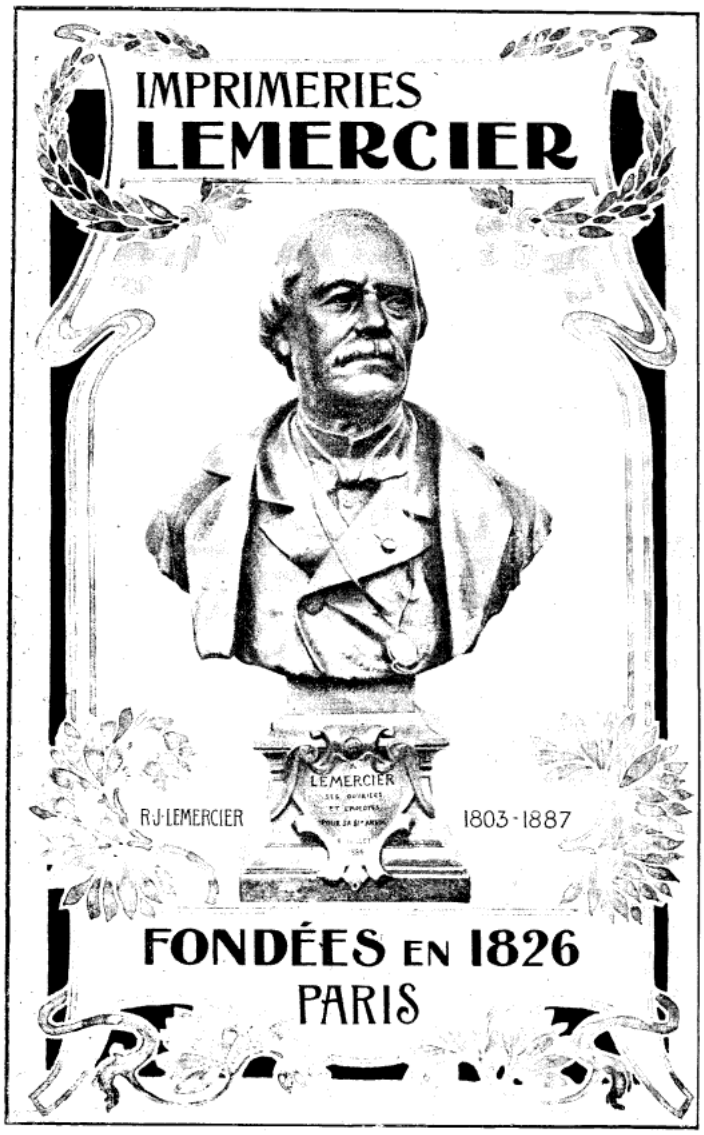

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

une généralité et elle n'est qu'une exception. En réalité, l'imprimerie est subdivisée en une infinité de branches spéciales auxquelles, à moins d'être très initié, ce qui est assez rare, le public s'adresse absolument au hasard.

Tout imprimeur étroitement confiné dans une branche quelconque de l'imprimerie n'ayant évidemment d'autre souci que celui de mener à bien le plus de travaux possible avec les moyens d'action limités dont il dispose, il en résulte fatalement un manque absolu de logique et de méthode dans l'application des procédés et par suite un défaut d'économie dans les travaux ordinaires, un défaut d'harmonie et d'homogénéité dans les travaux compliqués ou de luxe.

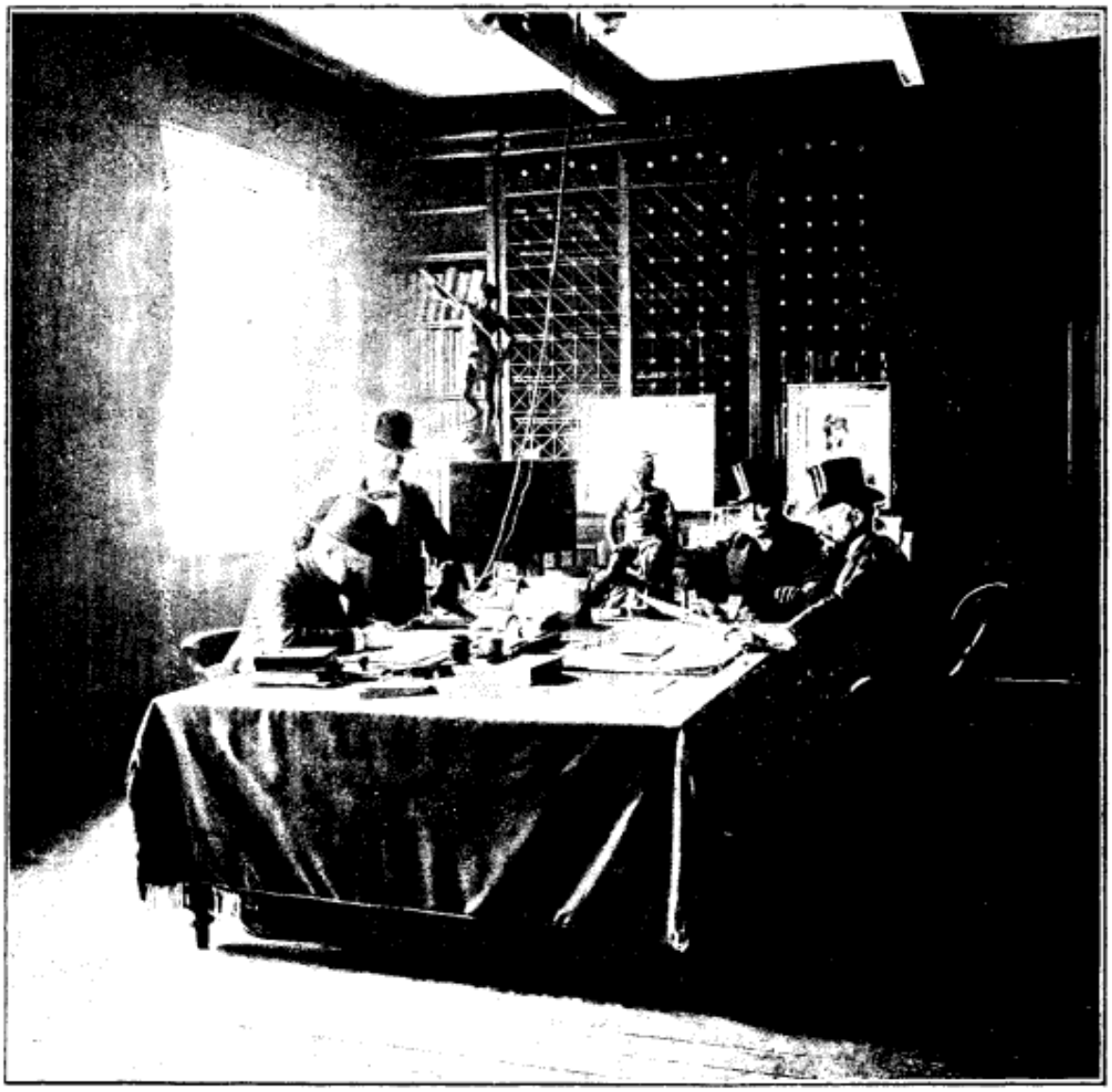

Salle du Conseil d'administration.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Bureau du chef des services artistiques.

Nous en revenons ainsi à la formule idéale de l'imprimerie moderne, qui devrait être la réunion, la centralisation de tous les arts graphiques, de tous les procédés de reproduction capables de répondre à n'importe quelle nécessité et de résoudre économiquement et rationnellement tous les problèmes artistiques et industriels.

Il appartenait aux Imprimeries Lemercier, dont le nom et les travaux sont célèbres dans les cinq parties du monde, de donner à cette forme idéale de l'imprimerie en France sa réalisation la plus complète et la plus puissante.

On a pu s'étonner un moment de voir un tel exemple venir d'une Maison que son brillant passé artistique pouvait dispenser de toute incursion dans le domaine industriel, et beaucoup se sont demandé si l'Art n'allait pas perdre, dans cette évolution, l'un des concours les plus précieux de sa vulgarisation et de ses multiples interprétations.

Les résultats acquis aujourd'hui, après dix années d'expériences, ont donné une vigoureuse réponse à toutes les appréhensions et à toutes les craintes. *L'imprimerie-usine* s'est substituée à l'*imprimerie-cénacle*, et l'Art, bien loin d'y perdre, en a vu ses ressources largement et puis-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Atelier des chromistes et graveurs sur pierre et aluminium.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

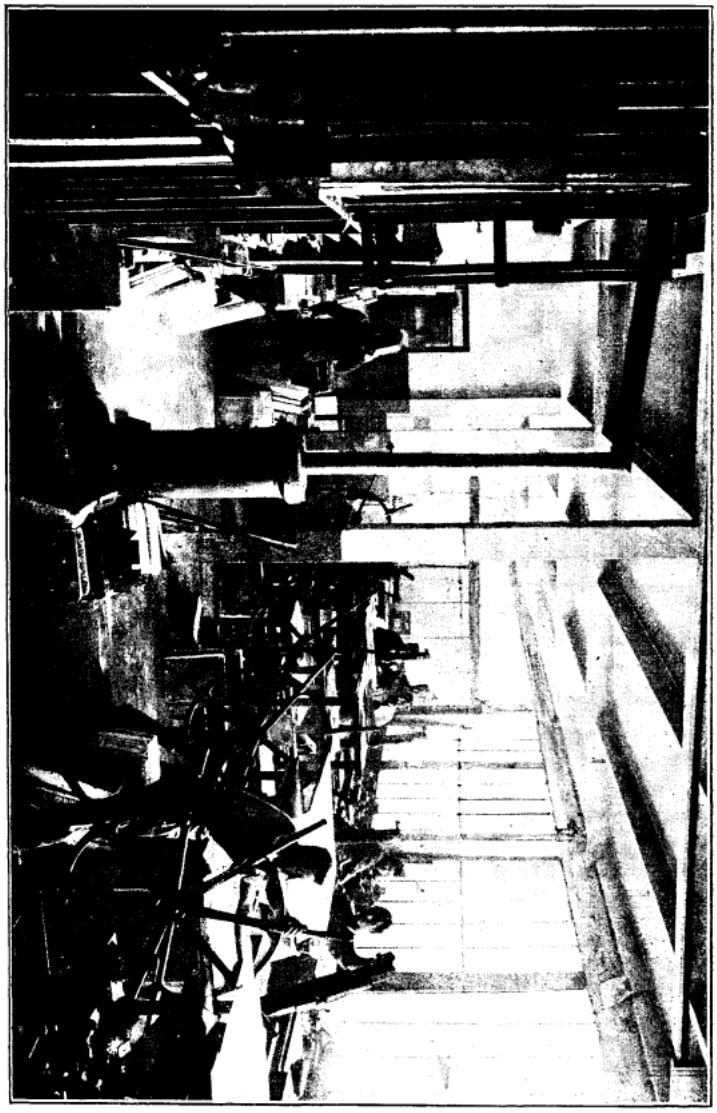

Salle des essayeurs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

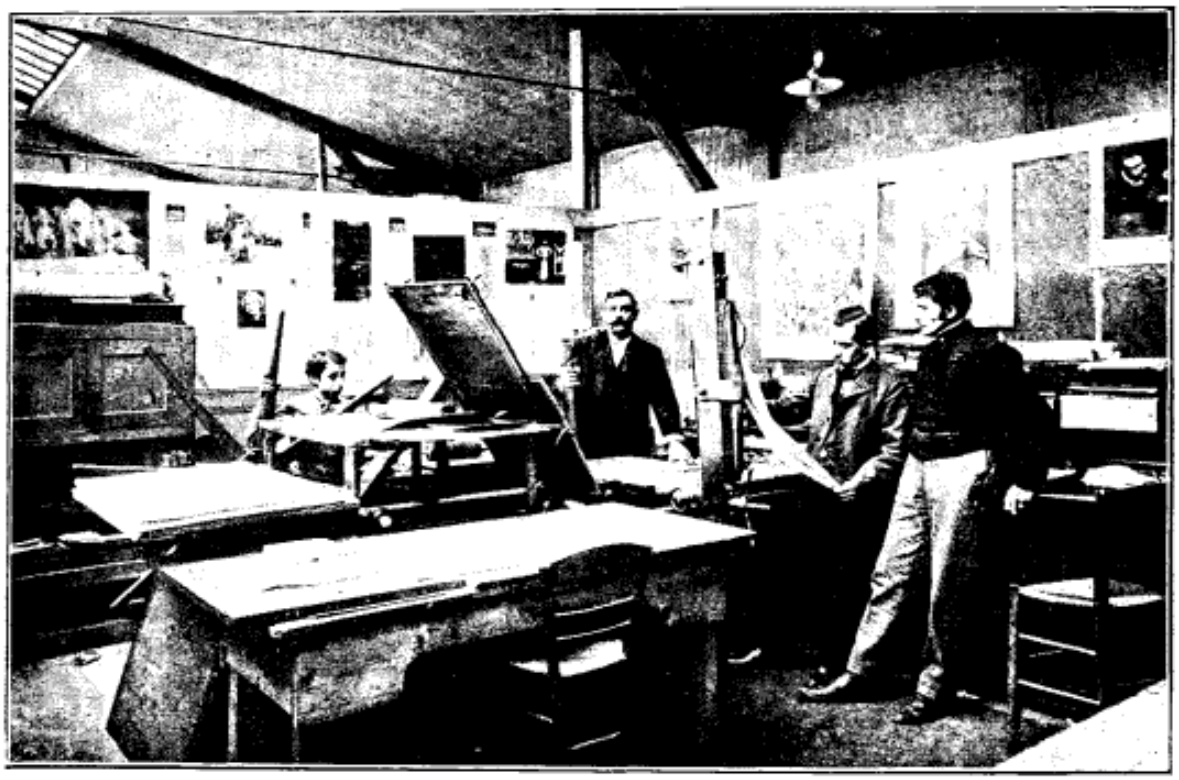

Atelier du chef des travaux lithographiques artistiques.

samment augmentées. C'est que la même conception élevée, le même amour de la perfection, les mêmes concours éclairés dont l'effort se portait, naguère encore, sur un genre unique de reproductions, se sont assouplis à tous les besoins du commerce, de l'industrie et de la vie pratique en général, sans rien sacrifier de ce qu'ils ont toujours eu d'absolu : leur essence artistique indiscutable.

Ce n'est certes pas la première fois qu'on voit l'Art élire domicile dans l'usine. Mais, ici, la substitution de l'usine à l'atelier paisible, au *studio* plein de recueillement et de pensées, a été tellement brusque et tellement radicale qu'on pourrait se demander comment l'art a pu rester dans la Maison. Expliquons d'abord comment il y est entré.

A l'époque où l'inventeur de la lithographie, Aloys Senefelder, vint se fixer à Paris, Rose-Joseph Lemercier, fondateur des imprimeries de ce nom, était un pauvre gamin parisien d'une quinzaine d'années, fils aîné d'un simple ouvrier vannier chargé de famille. Dans l'ombre d'un sous-sol, celui qui devait plus tard mériter le titre de *père de la lithographie,* confectionnait force paniers et corbeilles, tout en rêvant déjà à son art futur, car un sien ami, employé à l'imprimerie Len-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Atelier des presses à bras (lithographie).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

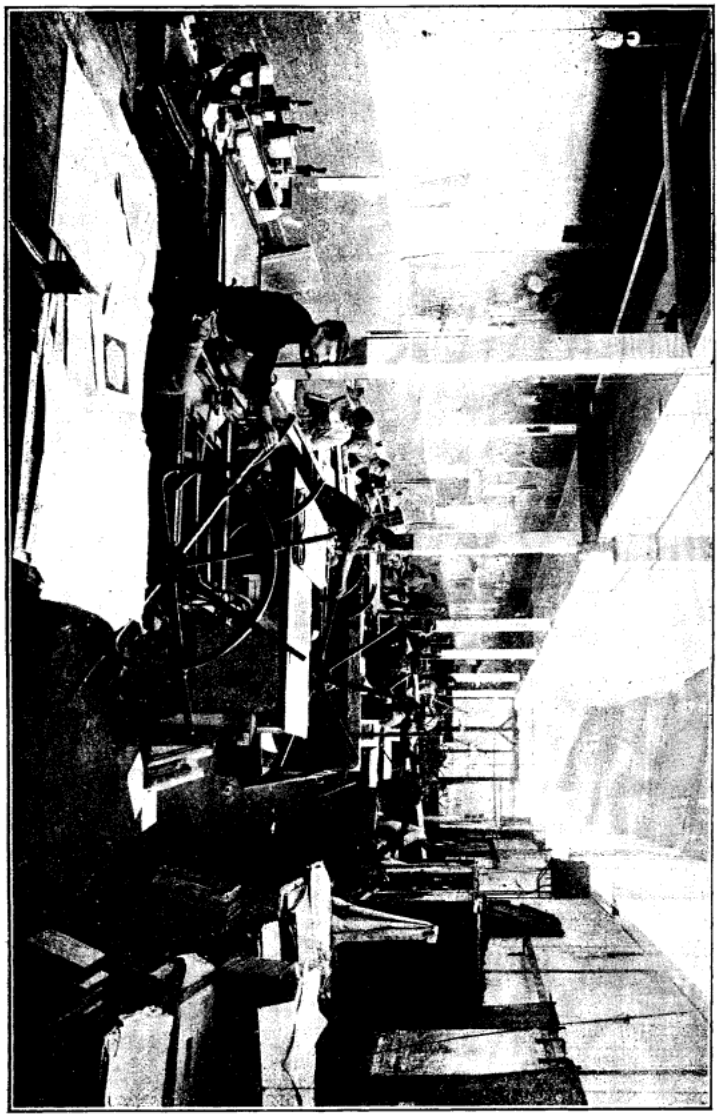

Atelier des reporteurs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

glumé, lui avait révélé l'invention de Senefelder et les merveilles qu'on en pouvait obtenir. C'est ainsi que naquit sa vocation. Lemercier fut d'abord ponceur de pierres chez Lenglumé, devint lithographe et alla se perfectionner dans la maison de Senefelder. Déjà à cette époque, la beauté de ses épreuves était célèbre parmi les artistes. De tous côtés on l'engageait à s'établir, et, plus riche d'espoir et de courage que de numéraire, il se décida à fonder, en 1826, son premier atelier de la rue Pierre-Sarrazin, où sa gloire devait grandir et s'universaliser.

On a souvent dit que, si Senefelder a trouvé la lithographie, c'est à Lemercier que revient l'honneur de l'avoir vulgarisée. C'est en effet dans ses ateliers, aussi bien dans celui de la rue Pierre-Sarrazin que dans ceux de la rue du Four et des rues de Seine et de Buci, qui succédèrent au premier, que les maîtres lithographes de toute l'Europe sont venus prendre des leçons et acquérir l'expérience qui leur manquait.

En même temps qu'il développait et améliorait la lithographie, Lemercier s'occupait d'améliorer également ses ressources. Il créait et fabriquait ces encres et crayons Lemercier qui sont encore aujourd'hui

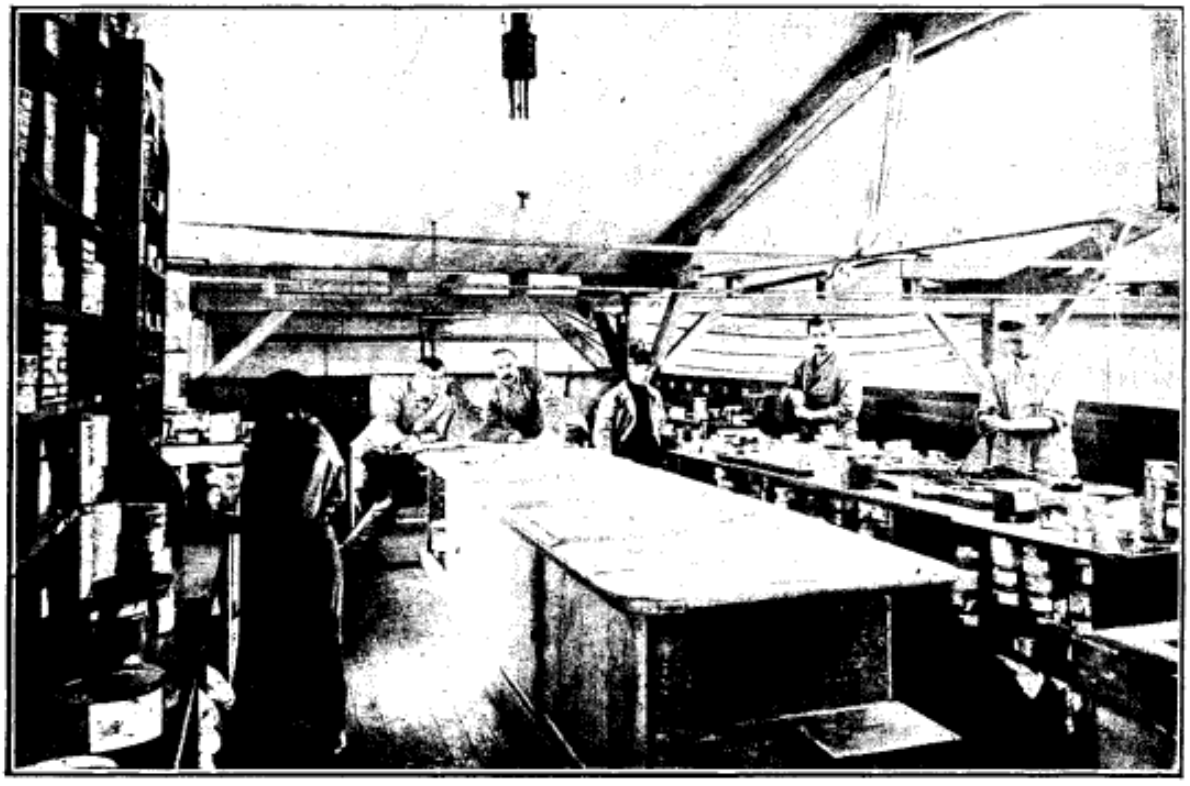

La fabrication des couleurs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

considérés comme les fournitures idéales du lithographe. Il enrichissait son entreprise de plusieurs branches nouvelles de reproduction : la

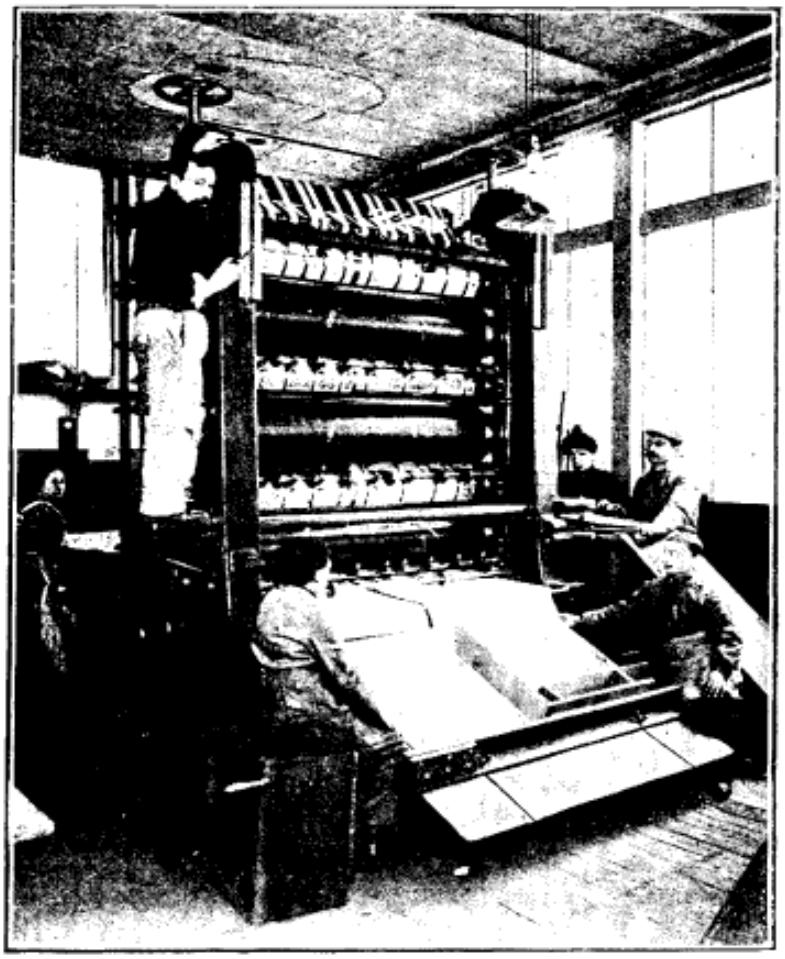

Le grand laminoir.

chromolithographie, l'héliogravure, la phototypie, la photoglyptie, la typogravure, etc., qui devaient lui permettre d'appliquer son art à tous les besoins de l'édition littéraire et scientifique de son époque.

Ces procédés nouveaux introduits dans la Maison montrent que Lemercier avait déjà la prescience de ce que devrait être un jour l'imprimerie moderne; et bien qu'il se soit montré toute sa vie et avant tout un lithographe très enthousiaste de son art, il est probable qu'il serait allé lui-même tout droit au chemin qu'ont pris les continuateurs de son œuvre.

En 1884, lorsque fut fêté le 81ᵉ anniversaire du *père de la Litho-*

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Machines chromolithographiques.

(Atelier A, entièrement conduit par l'électricité).

graphie, l'Imprimerie Lemercier, installée rue de Seine et rue de Buci, comptait déjà plus de 20 presses à vapeur, 70 presses à bras, 28 presses en taille-douce et 24 presses en photoglyptie. Le chef de la Maison, qui présidait la fête avec une verdeur et une bonhomie charmantes, était officier de la Légion d'honneur depuis 1878; son neveu, M. A. Lemercier, entré dans les ateliers à l'âge de 19 ans, était devenu associé en 1863 et n'avait pas peu contribué à moderniser les moyens d'action.

Quant à l'œuvre réalisée jusqu'alors par la Maison, elle est si intimement mêlée à l'histoire de l'Art pendant les deux seconds tiers du siècle, qu'il faudrait des volumes pour l'examiner en détail. Contentons-nous d'en résumer les grandes lignes.

Raffet, Charlet, Gavarni, Daumier, Delacroix, ont été les premiers artistes vulgarisés par la lithographie et la plupart de leurs œuvres ont été imprimées soit *par* Lemercier, soit *chez* Lemercier. Avec eux, Bonnington, Devéria, Victor Adam, Lassalle, Lafosse, Mouilleron, Ciceri, Benoist, Desmaisons, forment une phalange glorieuse qui vit si

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

popularité grandir en même temps que celle de Lemercier et des grands éditeurs qui avaient débuté en même temps que celui-ci, de 1826 à 1840.

Dans les 20 années qui suivirent, les ateliers Lemercier produisirent toute une série de grandes publications qui demeurent comme autant de monuments impérissables de l'art lithographique. Les plus connues sont : *l'Espagne pittoresque* (80 planches) ; la *Grande-Chartreuse* (25 planches) ; *Nice et Savoie* (50 planches) ; la *Collection des paysages de Lalanne* (200 planches). Vers la même époque, la Maison fut chargée de reproduire la série des grands portraits de la famille royale, peints par Léon Noël et Furh.

Nous arrivons à la période la plus féconde de la vie de Lemercier, celle qui s'étend de 1860 à sa mort. A cette époque, les moyens d'action devenus plus souples et plus puissants permirent d'aborder des travaux d'une ampleur encore inconnue jusqu'alors, comme par exemple l'*Architecture privée*, ouvrage édité par la maison Morel, les cours de dessin de Bargues (Goupil, éditeur), le *Stamboul*, de Presiozi, compre-

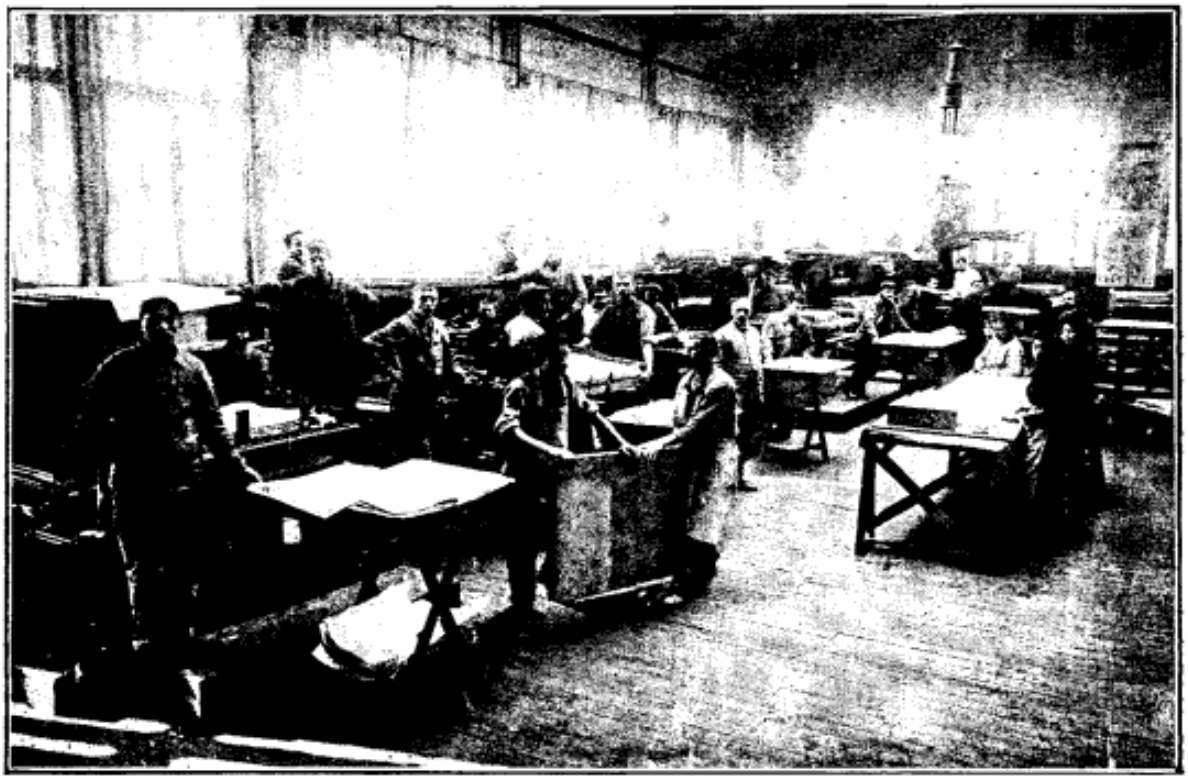

Machines chromolithographiques

(Atelier A *bis*, entièrement conduit par l'électricité).

**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Vue générale d'une salle de machines lithographiques (entièrement conduite par l'électricité).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Vue générale d'un atelier de machines lithographiques (entièrement conduit par l'électricité).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

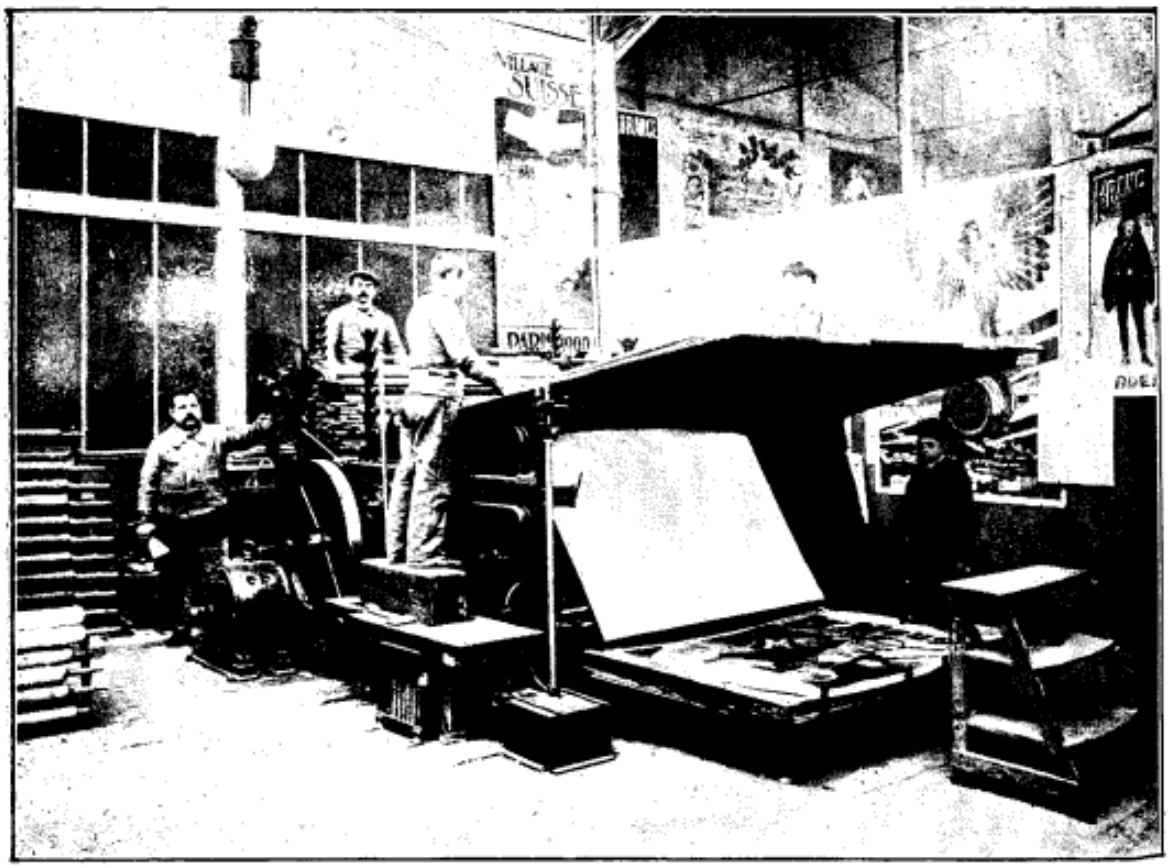

Machine rotative tirant sur aluminium.

nant 40 planches en couleurs, l'*Œuvre de Gustave Doré*, l'*Opéra*, de Charles Garnier, l'*Œuvre de Viollet-le-Duc*, l'*Art ornemental au Japon*, édité par Sampson, de Londres, le *Panthéon* (200 planches, portraits de grands hommes), le *Catalogue de la collection Spitzer*, comprenant environ 100 planches en 12 et 18 couleurs, etc., etc.

Tout ces titres sont rappelés sans ordre, au hasard du souvenir. Ils s'encadrent dans un ensemble énorme de travaux moins importants, mais qui suffiraient à eux seuls à honorer un nom moins connu et moins justement célèbre que celui de Lemercier.

Cet héritage imposant, échu aux successeurs de Lemercier, pouvait suffire à leur inspirer l'ambition de faire grandir encore la réputation artistique de la Maison, et ils n'ont pas failli à ce devoir. Ne pouvant faire mieux que le Maître disparu, ils ont voulu faire davantage, et c'est pour cela qu'en 1896 les Imprimeries Lemercier, complètement réorganisées, installées dans des établissements immenses, outillées suivant les derniers progrès de l'art et de la mécanique, se sont pour

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ainsi dire multipliées d'elles-mêmes, afin d'apporter au commerce et à l'industrie un concours qu'elles avaient jusque-là réservé aux seules publications artistiques.

Cette évolution, dont une expérience de près de dix ans a démontré non seulement l'utilité, mais mieux encore la fécondité, n'a pas été le simple résultat d'une tentative commerciale ordinaire, reposant sur des données imprécises et sur des espérances aléatoires; pour s'adonner aux travaux industriels, les Imprimeries Lemercier ont attendu que la mode fût venue des affiches artistiques, des catalogues et des albums luxueux et c'est seulement lorsque ces besoins ont été profondément ancrés dans les mœurs commerciales qu'elles sont venues y répondre avec des ressources ignorées partout ailleurs. Dans ces conditions, le succès n'était pas douteux; il a été très grand, très caractéristique et aussi très légitime, car il y a dans l'œuvre de ces dernières années, un exemple d'énergie et de décision, une somme de travail et de créations qui pourraient constituer, si on les étudiait, l'une des belles pages de l'histoire industrielle de notre époque.

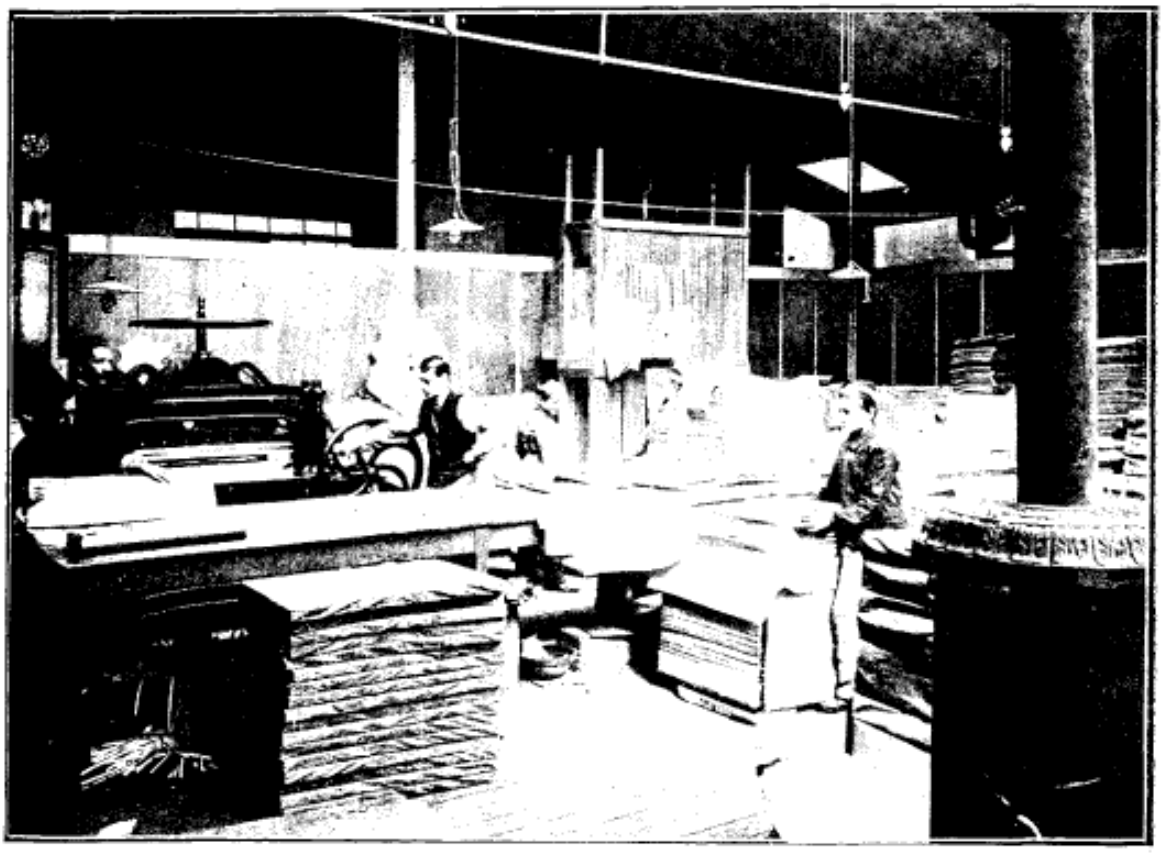

Le découpage et comptage du papier.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

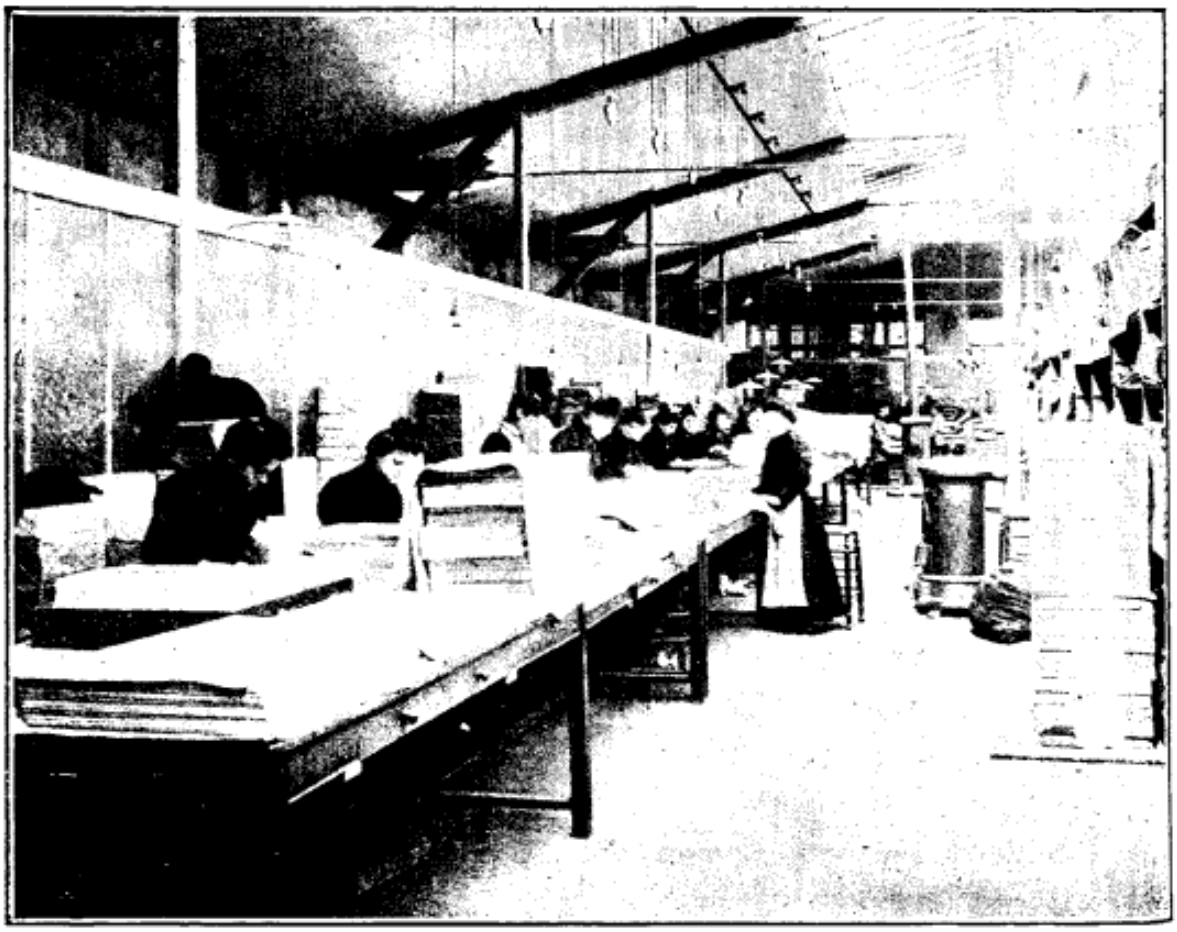

Salle de nettoyage des épreuves.

Les affiches artistiques des Imprimeries Lemercier sont universellement célèbres. Il faudrait en citer cinq ou six cents si l'on voulait faire un choix parmi toutes celles qui sont sorties depuis cinq ans des ateliers de la rue Vercingétorix, et ce serait dresser une sorte de Gotha du commerce et de l'industrie, car il n'est pas une grande marque, pas une maison célèbre, pas un grand seigneur de l'alimentation ou du négoce qui n'ait demandé aux Imprimeries Lemercier quelque composition magistrale dont les murs s'illustrèrent un moment.

D'où vient cet empressement, comment expliquer cette confiance universellement accordée à une entreprise encore très nouvelle venue, en somme, dans les applications industrielles de son art ? Ici, nous revenons à la question posée plus haut, sur les moyens employés par les Imprimeries Lemercier, pour conserver l'intégrité de leur réputation artistique tout en prenant le caractère d'un grand établissement industriel. Et comme nous touchons aux dernières pages de notre étude,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

c'est le moment de répondre en quelques mots, qui serviront à faire connaître, par la même occasion, les grandes lignes de l'organisation « à l'américaine », inaugurée en 1896, par la *Société des Imprimeries Lemercier*.

La règle de conduite qui a présidé à cette organisation est à la fois extrêmement simple et très compliquée. Elle consiste à centraliser tous les arts graphiques dans un établissement admirablement disposé pour cela, et où y effectuent dans chaque ordre de connaissances ou de métier, les meilleurs artistes, les meilleurs ouvriers, les meilleures machines.

Les Imprimeries Lemercier ont associé leur nom aux plus importantes innovations réalisées en ces dernières années dans le matériel de leur industrie. On leur doit notamment les premières applications, en France, du procédé d'impression lithographique sur aluminium, employé pour la reproduction des pièces du musée Saint-Louis (ouvrage

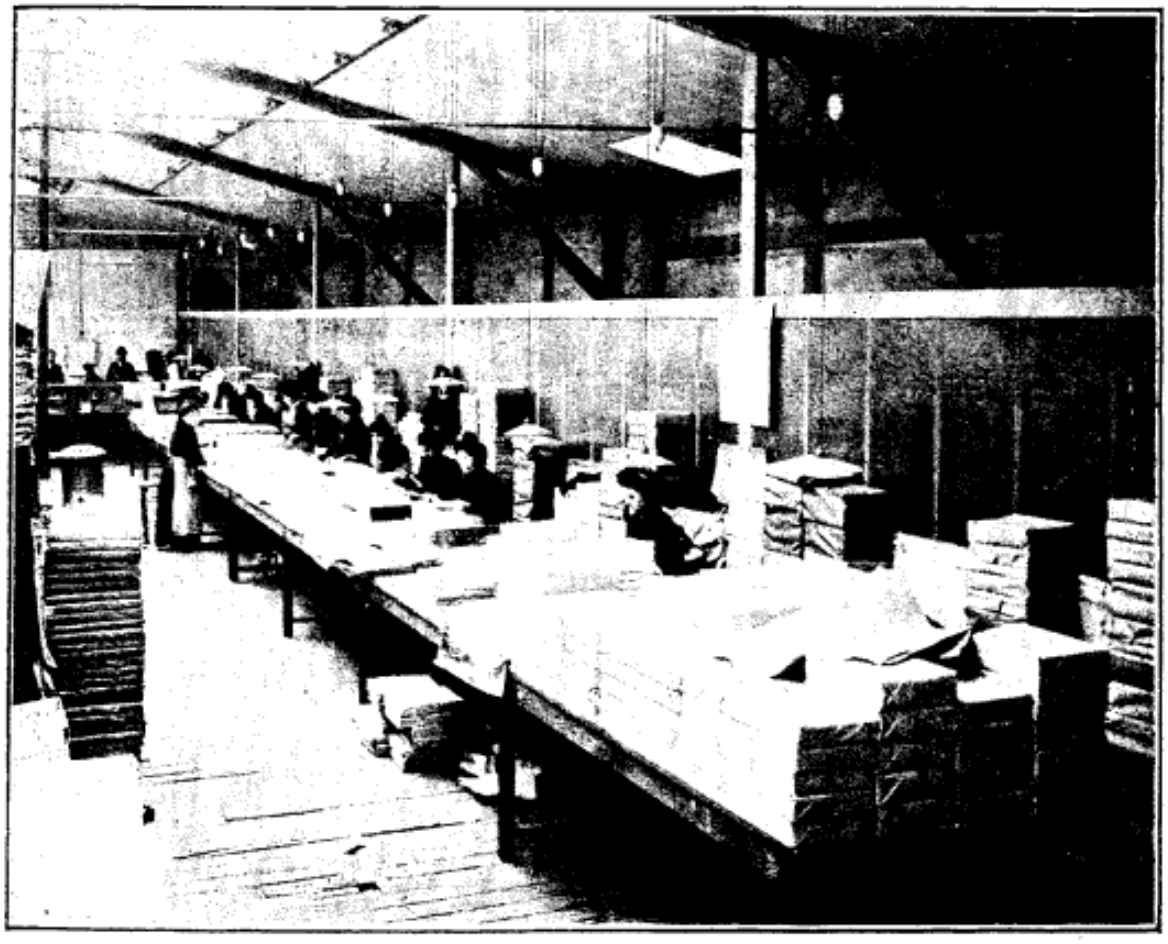

Salle de vérification des épreuves.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

intitulé *Pratique dermatologique*) et par une foule d'autres travaux analogues. Les Imprimeries Lemercier sont encore seules aujourd'hui à imprimer en chromo-lithographie sur machines rotatives, grâce à l'application de cet ingénieux procédé.

Les différents ateliers, installés dans un groupe imposant de belles constructions modernes, couvrent une superficie de plus de 10.000 mètres carrés, soit plus du double de celle occupée par les plus grandes imprimeries ; ils comprennent plus de trente services techniques et administratifs, réunissant toutes les branches de la typographie, de la lithographie et la taille-douce, des ateliers de dessin, de peinture, de photographie, de gravure par tous les procédés, de stéréotypie, galvanoplastie et clichage. Tous les arts y sont représentés et tous s'y succèdent sans interruption ni lacunes ; le pliage et le brochage ont leurs ateliers aussi bien que la composition et le tirage. Non seulement les travaux de toutes sortes sont illustrés et imprimés dans la maison, mais ils y sont au besoin écrits, rédigés, dans un service littéraire organisé avec le même soin que tout le reste. La maison en est ainsi arrivée à se charger aussi bien de la conception que de l'exécution de n'importe

Le grainage à bras.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Un coin de la cave des pierres.

quels travaux, hormis toutefois ceux qui seraient en désaccord avec son nom et avec sa réputation.

A ce point de vue la règle est en effet demeurée aussi stricte, aussi rigoureuse, dans l'organisation actuelle, qu'au temps où Lemercier lui-même veillait sur le travail de chaque ouvrier : il faut que tout ce qui sort des ateliers soit, non pas seulement irréprochable, mais d'une exécution supérieure, idéale, incomparable, avec une pointe d'originalité sobre qui fait reconnaître au premier coup d'œil les travaux de la Maison. Le meilleur témoignage qu'on puisse invoquer de cette fidélité incorruptible à la perfection dans ses expressions les plus diverses, pourrait consister dans l'énumération de quelques-uns des travaux d'Art pur qui sont venus s'ajouter depuis 1896 à ceux que nous avons énumérés plus haut. L'un des plus importants, celui, du reste, dont le succès a été le plus retentissant, est l'illustration de la *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, par J. James Tissot, édité par la maison Mame et considérée dans le Monde entier comme un spécimen de perfection

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

insurpassable dans l'application de la chromolithographie. A côté de cette œuvre admirable, qui suffirait à la gloire des Imprimeries Lemercier, celles-ci ont encore produit en ces dernières années plusieurs ouvrages d'art décoratif : *Art et décoration*, les *fleurs et les fruits*

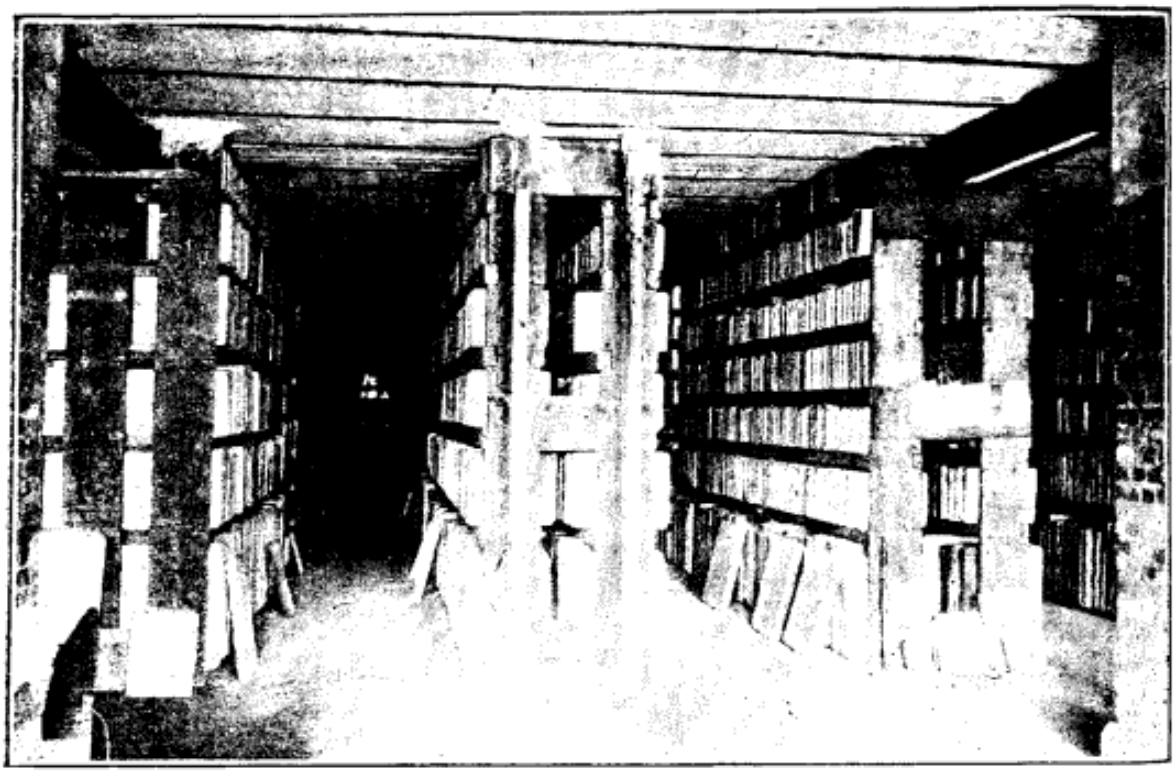

Un coin de la cave des pierres.

l'*Animal dans la décoration*, *les chefs-d'œuvre d'Art de la Hongrie*, etc., etc., et ont en outre continué l'œuvre de leur fondateur en reproduisant les dessins, peintures et aquarelles d'un grand nombre de maîtres contemporains : Fantin-Latour, Chartran, Geoffroy, Aman-Jean, Carrière, Doucet, Dillon, Veber, Willette, Leandre, de Feure, Marold, etc., etc.

Dans le domaine scientifique les Imprimeries Lemercier ont collaboré à tous les ouvrages importants édités tant en France qu'à l'étranger, partout enfin où la reproduction absolument fidèle des originaux était une nécessité. Les admirables planches du *Musée de Saint-Louis* (Rueff et Cie, éditeurs) et *La pratique dermatologique* (Masson et Cie, éditeurs) actuellement en cours de publication en sont des exemples topiques.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les ateliers de photographie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Encore nous faut-il reparler en terminant d'une véritable révolution qui se prépare actuellement dans l'industrie lithographique : *l'emploi*

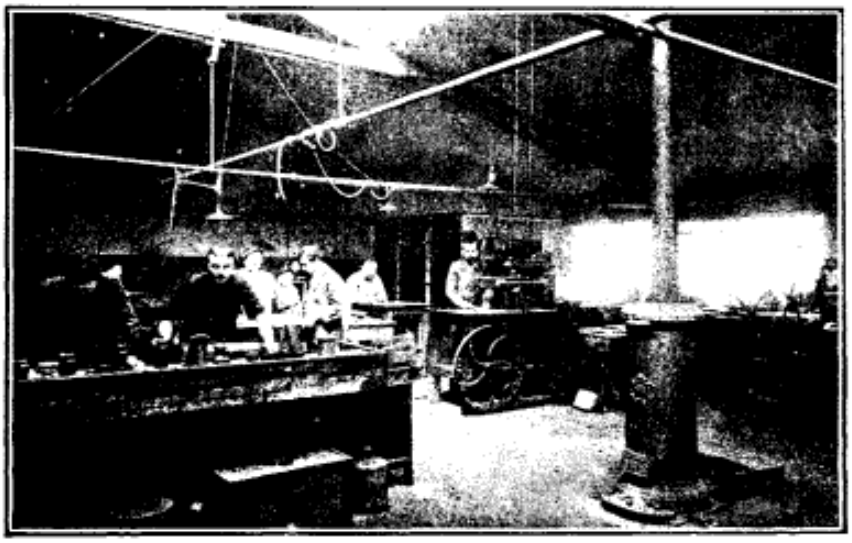

Gravure des clichés.

de l'aluminium en remplacement de la pierre lithographique. Là encore, comme nous le disons plus haut, les Imprimeries Lemercier

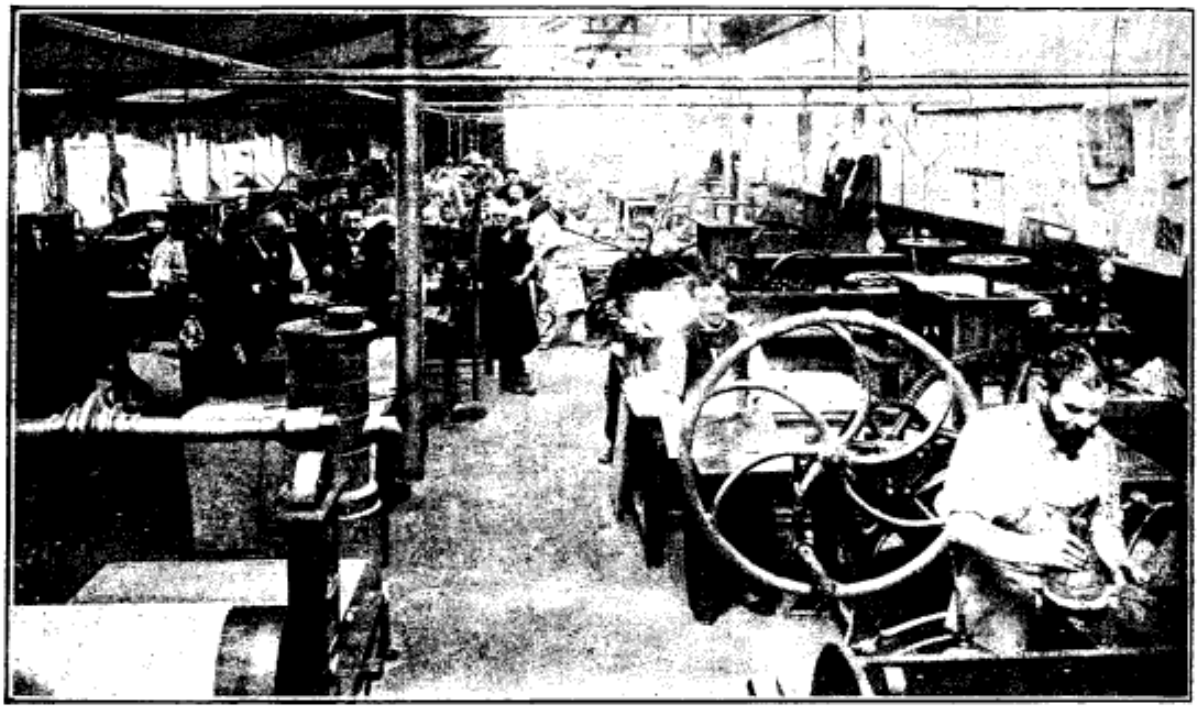

Atelier des tirages en taille-douce.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

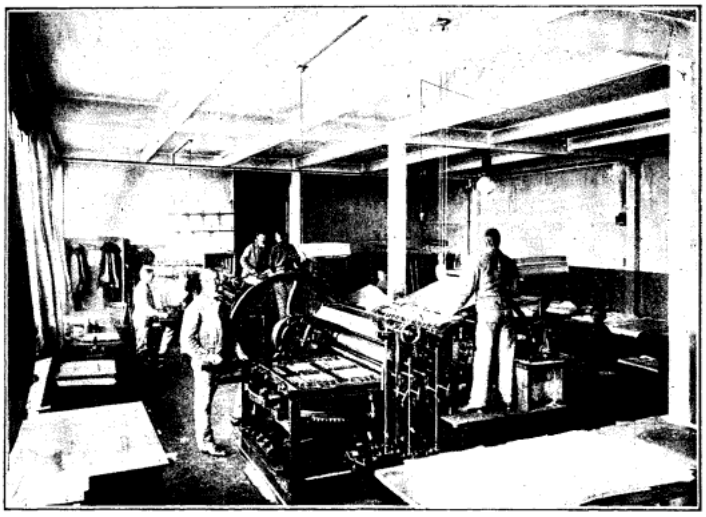

Un coin des ateliers typographiques. (Presses à grande vitesse.)

Composition typographique.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ont pris la tête du mouvement, en se rendant acquéreurs des brevets concernant ce procédé nouveau, et en les travaillant, les perfectionnant dans leurs laboratoires et ateliers.

A l'heure actuelle, complètement maitresses de ces procédés délicats, les Imprimeries Lemercier tirent lithographiquement ou plutôt *algra-*

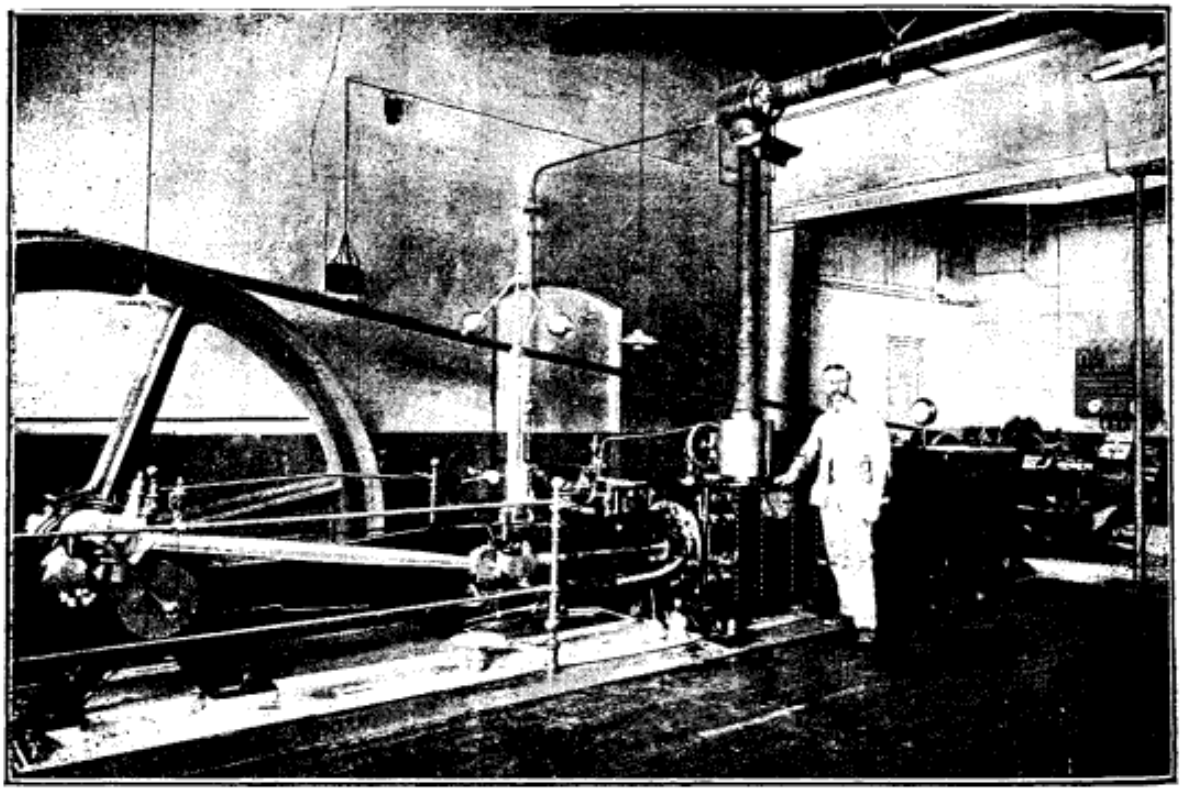

Station centrale électrique
produisant la force et la lumière des Imprimeries Lemercier.

phiquement les travaux les plus fins et ce, à des vitesses inconnues à ce jour sur des rotatives importées des Etats-Unis. Comme exemple de ces tirages algraphiques, nous ne pouvons mieux faire que de signaler l'impression de la couverture en couleurs exécutée par le peintre Chartran pour le *Catalogue général officiel de l'Exposition de 1900.*

Il n'est pas besoin d'en citer davantage pour prouver, comme nous le disions plus haut, que l'évolution industrielle des Imprimeries Lemercier, n'a nullement chassé l'Art de la Maison. Si nous y ajoutons l'entreprise colossale représentée par l'édition du *Catalogue général officiel de l'Exposition de 1900,* acquise moyennant une redevance à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le dépouillement du courrier.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'Etat de près d'un demi-million, nous aurons tout dit de l'œuvre industrielle, aussi bien que de l'œuvre artistique.

Les Imprimeries Lemercier sont entrées résolument dans une voie où le progrès les appelait et où nul concours ne pouvait être plus profitable que le leur. Elles ont ainsi montré l'exemple d'une évolution intéressante et nécessaire et si nous avons étudié un peu longuement leur rôle à ce point de vue, c'est que les conséquences, loin de s'en borner à l'amélioration, au développement d'une branche unique de l'activité humaine, se traduiront et se traduisent déjà chaque jour par un concours important apporté à tout ce qui pense, à tout ce qui travaille, à tout ce qui s'agite dans la vie artistique, commerciale ou industrielle du pays tout entier.

Bureau de la publicité.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

MONOGRAPHIE

DE LA

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS

DES

GRANDS EXPRESS EUROPÉENS

ET DE LA

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES GRANDS HOTELS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Déraillement de l'Express « Bucarest-Jassy » qui a eu lieu le 5 mars 1899, entre Barnova et Cinera, dans lequel la voiture-lits est restée intacte.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

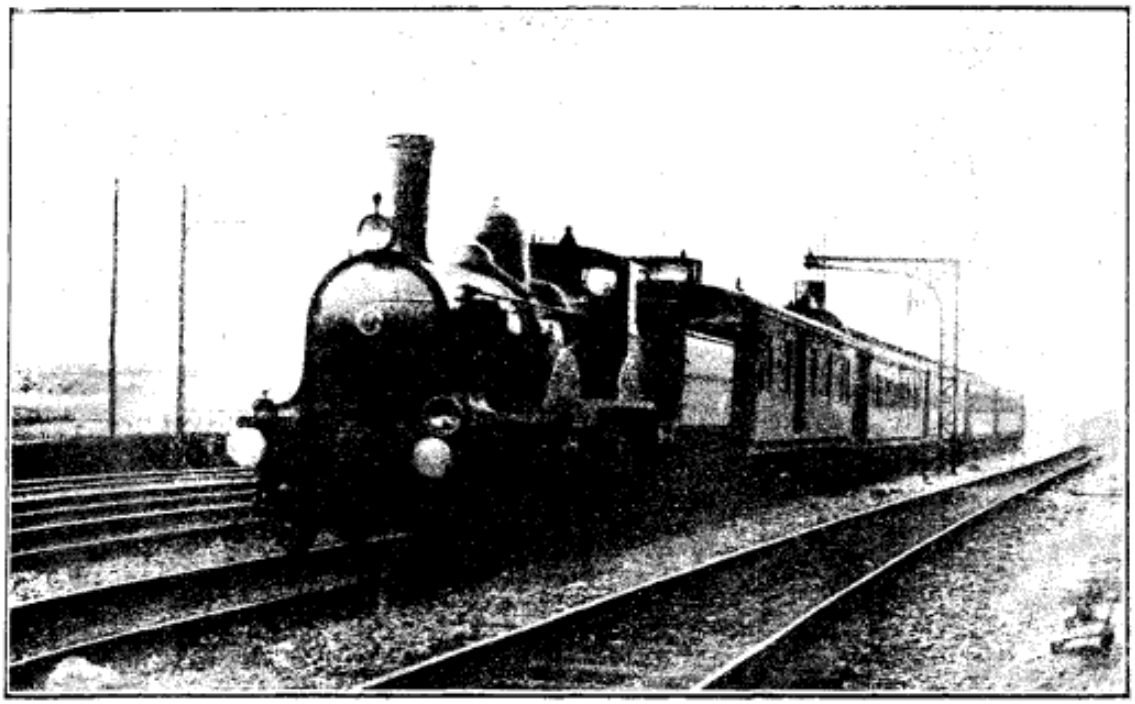

LA

Compagnie Internationale des Wagons-Lits

ET DES

Grands Express Européens

Un des progrès les plus remarquables que les historiens futurs devront inscrire à l'actif du XIXe siècle est le perfectionnement des industries de transports; il en est résulté, par un effet logique, une multiplication croissante des voyages et un utile développement des relations internationales.

Autrefois, on voyageait peu, parce qu'on voyageait mal. Aujourd'hui, on voyage beaucoup, parce que le voyageur franchit de longues distances avec une vitesse et un confort inconnus jadis. Les trains rapides et les grands express ont métamorphosé la vie moderne.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'honneur d'une telle transformation revient, pour une large part, à la Compagnie Internationale des Wagons-Lits. Lorsque cette Société fut constituée en 1873, à Liège, par un ingénieur belge, M. Georges Nagelmackers, qui exerce, depuis vingt-sept ans, les fonctions d'Administrateur-Directeur général, l'idée sembla

M. Nagelmackers, fondateur de la compagnie des wagons-lits.

presque paradoxale de pouvoir dormir à l'aise dans un wagon bien chauffé l'hiver, bien aéré l'été, le corps étendu en un délassement réparateur, tandis que le train roulait vers des stations lointaines : l'idée, pourtant, fut mise en œuvre avec une intelligence et une énergie admirables, et elle fit fortune.

Après la voiture où l'on dort, la Compagnie créa la voiture où l'on dîne : après les *sleepings,* on attela aux trains des *dining-cars.*

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le train de luxe « Nord-Express » en gare du Nord, à Paris.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'innovation était charmante et pratique. S'asseoir devant une table élégamment dressée et prestement servie, savourer sans hâte des mets chauds, préparés avec soin, et avoir sous les yeux par delà les glaces du wagon un amusant panorama mobile, la course éperdue des villages, des plaines et des bois : n'était-ce pas exquis de voyager ainsi, et les voyages, au lieu d'être une corvée qu'on est impatient d'accomplir, ne devenaient-ils pas un agrément qu'on aime à prolonger ?

Jusqu'en 1883, les voitures-restaurants et les wagons-lits furent attelés isolément aux trains des Compagnies de chemins de fer : la Compagnie Internationale résolut alors de combiner ces unités, consacrées désormais par la faveur publique, et d'en former des trains de luxe, à la fois rapides et confortables, reliant les grandes capitales de l'Europe. Le 3 juin 1883, elle inaugurait l'Orient-Express, destiné à raccourcir de trente heures le trajet entre Paris et Constantinople. Le 8 décembre suivant, le Calais-Nice-Rome-Express desservait, pour la première fois, les stations hivernales de la Côte d'Azur, avec un succès tel qu'il fallut rendre le train trihebdomadaire entre Paris et Nice.

La Compagnie avait pris un essor que les circonstances les plus fâcheuses, choléra, peste, crise économique, ne devaient plus enrayer.

Qu'on juge du chemin parcouru en un quart de siècle. La modeste Société du début rémunère, en 1900, un capital de 50 millions.

Le matériel roulant qui se composait, en 1877, de cinquante-huit voitures, en compte aujourd'hui près d'un millier.

Le réseau, après s'être étendu sur les régions centrales de l'Europe et en avoir atteint les extrémités, s'est élancé au delà : en Asie, le Transsibérien-Express a gagné les rives du lac Baïkal, poursuivant sa voie vers Port-Arthur et Pékin; en Afrique, l'exploitation des wagons-lits, wagons-restaurants et wagons-bars sur les chemins de fer égyptiens est le prélude du futur Transafricain.

Dix-neuf trains de luxe, véritables « palaces » mouvants, sont fréquentés par une clientèle cosmopolite, élégante et riche. Les uns relient Londres à Constantinople, par Ostende et Bruxelles ou par Calais et Paris, traversant l'Allemagne, l'Autriche, la Serbie ou la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

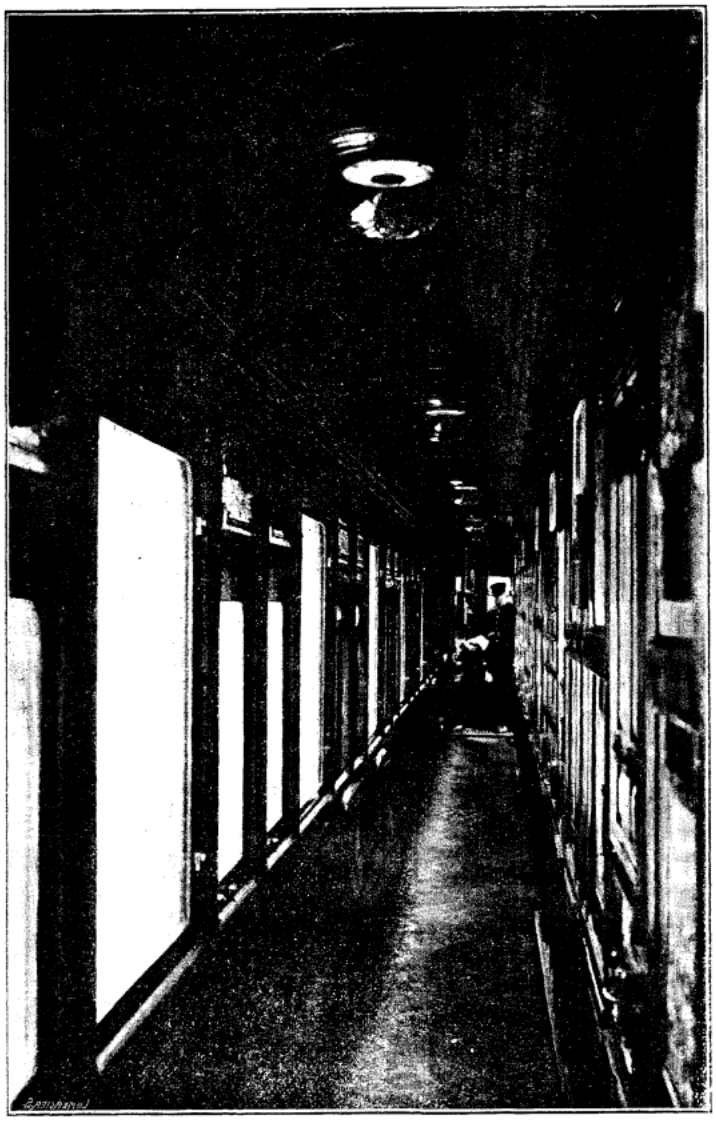

Couloir d'un wagon-lits.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Roumanie, et les principautés des Balkans, touchant même, une fois par semaine, aux bords de la mer Noire, à Constantza.

Le Nord-Express met Londres à 49 heures, et Paris à 46 heures de Saint-Pétersbourg.

Le Sud-Express va de Paris à Madrid en 25 heures, à Lisbonne en 35 heures.

Plusieurs convergent vers le littoral méditerranéen : à l'est, le Nord-Sud-Express de Berlin à Cannes, par le Brenner, le Saint-Pétersbourg-San-Remo, par Berlin et Paris, et le Saint-Pétersbourg-Cannes-Express, heddomadaire par Vienne, Venise et Milan; à l'ouest, le Méditerranée-Express, le Calais-Méditerranée-Express, le Calais-Paris-Rome-Express.

Qui ne connaît la Malle des Indes, entre Londres et Brindisi, le Bombay-Express, et les trains de villégiature, tels que le Luchon-Express, le Royan-Express ou l'Ostende-Carlsbad ?

Ces lignes savamment tracées, en diagonales merveilleuses, du nord au sud et de l'ouest à l'est du continent européen, forment autant de traits d'union entre les capitales de luxe, les grands centres d'affaires ou les régions de plaisir et de tourisme. Ces distances énormes, qui effrayaient jadis, n'exigent plus qu'un nombre limité d'heures. Dès l'achèvement du Transsibérien, Paris sera à treize jours de Pékin, par voie de terre, en admettant même que le Transsibérien-Express parcoure seulement 32 kilomètres à l'heure. Le moment est proche où les voyageurs iront de l'Atlantique à la mer du Japon, de Lisbonne à Port-Arthur et à la capitale du Céleste-Empire, en empruntant la voie directe des trains de luxe, passant du Sud-Express dans le Nord-Express, et quittant le Nord-Express pour l'Express Transsibérien, loin des traîtrises de la mer, avec autant de confort et à meilleur marché qu'à bord des paquebots.

* * *

Pour accomplir de pareilles étapes, un matériel de premier ordre est indispensable. Il n'en est point de mieux étudié que celui de la Compagnie des Wagons-Lits et des Grands Express Européens.

Les voitures, jadis, étaient montées sur deux ou trois essieux ; les nouvelles, longues de plus de vingt mètres, reposent sur deux chariots ou « bogies » qui facilitent le passage des véhicules dans les courbes et leur assurent une suspension plus douce.

La construction générale en est exceptionnellement robuste.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

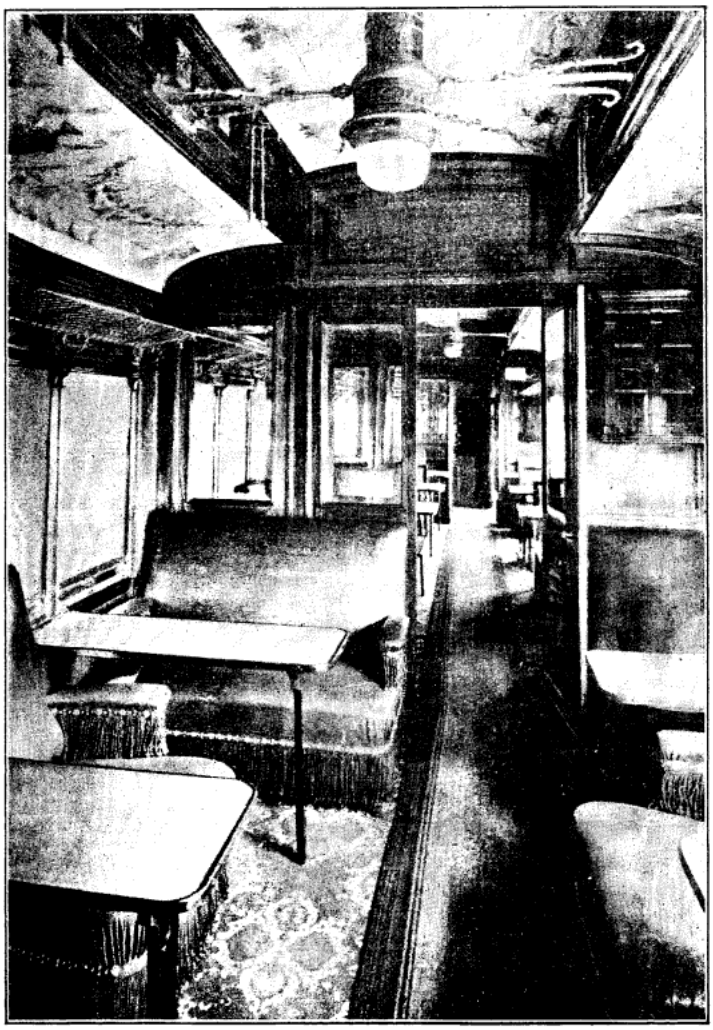

Fumoir d'un wagon-restaurant.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Intérieur de wagon-restaurant.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Intérieur de voiture-salon-buffet.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Maints exemples prouvent que le voyageur y jouit d'une sécurité complète : lors d'une collision survenue, l'année dernière, sur les chemins de fer roumains, le sleeping-car de la Compagnie est seul resté indemne parmi les chaotiques débris des voitures ordinaires du train !

Quant à l'aménagement intérieur, il offre tous les perfectionnements désirables. Les derniers modèles de voitures-lits contiennent six compartiments à deux places, et un compartiment à quatre places réservé aux familles voyageant avec des enfants ; les lits sont entrecroisés, suivant une disposition nouvelle, commode et pratique. Des cabinets de toilette sont annexés à chaque compartiment, afin d'éviter aux voyageurs la promenade matinale à travers le couloir.

Le chauffage, l'éclairage et la ventilation réalisent le maximum de progrès appliqué à l'industrie des transports, bien que la question de l'éclairage, en particulier, soit pour les ingénieurs de la Compagnie l'objet d'études et d'expériences constantes.

Au reste, la complexité même du réseau exige une initiative toujours en éveil. Tel sleeping-car, destiné à circuler dans les pays chauds, diffère du tout au tout des wagons-lits de nos régions : sièges recouverts de cuir, tapis en écorce de coco, cloisons cannées en jonc et ajourées de manière à permettre la libre circulation de l'air, tamis à glace fondue pour refroidir l'air qu'un ventilateur électrique injecte dans les compartiments, rien ne manque de ce qui peut atténuer les inconvénients d'un climat tropical.

Mais le dernier mot du progrès, en matière de transports, reste au Transsibérien-Express. Ce magnifique train, unique au monde, comprend quatre voitures, deux restaurants, un sleeping et une curieuse voiture-salon où les voyageurs ont à leur disposition une salle de bains en bois de sycomore vert, avec baignoire évitant les projections de l'eau, un très joli salon de coiffure en bois de sycomore blanc, une salle de gymnastique munie d'haltères, d'extenseurs élastiques et d'un veloroom ou vélocipède de chambre, enfin à l'arrière de la voiture une vaste terrasse à sept places, sorte de balcon ovale qui laisse le regard embrasser un vaste paysage panoramique.

Nos pères, qui connurent l'humble et poussive patache, ont-ils jamais entrevu, même en rêve, un pareil confort ?

Ajoutez que le service, à bord des trains de luxe, est fait avec une correction, une exactitude et une probité absolument irréprochables. Le personnel est choisi avec un soin extrême et soumis à la plus stricte discipline. C'est une des qualités que la clientèle cos-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

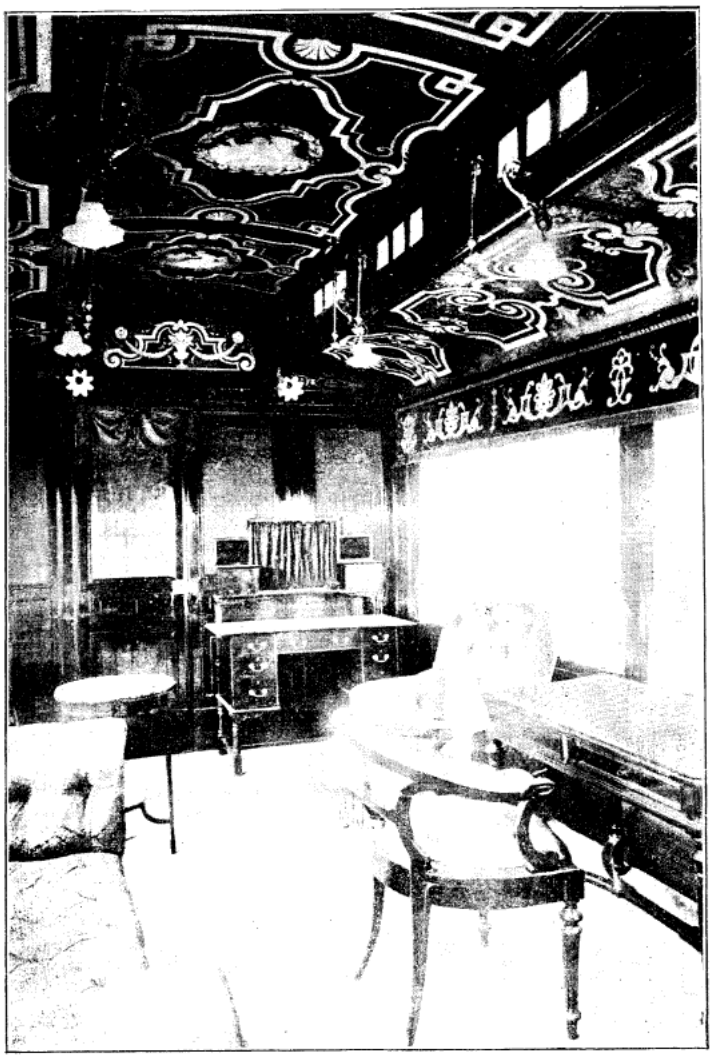

Salon de la voiture du Président de la République.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

mopolite apprécie le plus dans l'excellente organisation administrative de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits.

***

Si l'Exposition de 1900 est une admirable synthèse des progrès accomplis dans tous les domaines de la vie moderne, la participation que la Compagnie Internationale des Wagons-Lits a voulu y prendre démontre, en une expressive leçon de choses, l'énorme développement acquis par la question des voyages.

Ses vehicules figurent dans les sections des différents pays qu'ils sont destines à traverser. Elle a dans la section belge une voiture-salon-buffet, du type mis en circulation depuis la suppression en Belgique des voitures de première classe ; dans la section française un sleeping-car réservé aux pays chauds; dans la section italienne une voiture-restaurant-salon, construite en Italie et attelée à un express de la Compagnie de la Méditerranée; dans la section autrichienne (annexe de Vincennes), une voiture-restaurant et un sleeping-car construits à Prague et intercalés dans un express exposé par le Ministère autrichien ; enfin dans les sections russe et chinoise, au Trocadéro, quatre voitures du Transsibérien.

C'est ici l'une des curiosités les plus attractives de l'Exposition. La Compagnie a eu l'ingénieuse pensée de faire accomplir aux visiteurs le voyage de Moscou à Pékin : l'illusion est parfaite et saisissante, grâce à un panorama mobile, peint avec un rare souci de vérité artistique par MM. Jambon et Bailly, les maitres décorateurs, grâce aussi au cadre pittoresque des stations terminus, la gare russe et la gare chinoise desservies par des employés russes et chinois en costumes nationaux.

***

Cette brève étude serait incomplète, si elle passait sous silence d'autres participations, indirectes sans doute, mais également intéressantes, de la Compagnie des Wagons-Lits à l'Exposition de 1900. Ses deux filiales, la Compagnie Générale de Construction et la Compagnie Internationale des Grands Hôtels, s'y montrent, à divers titres, les utiles et importants auxiliaires qu'elles ont été jusqu'à ce jour.

La première lui fournit une grande partie du matériel roulant : sans elle, à certaines époques de son histoire, la Compagnie des Wagons-Lits n'aurait pu étendre ses services, faute des voitures nécessaires pour répondre aux exigences de l'exploitation.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La seconde est unie plus étroitement encore aux destinées de la Société mère. Elle contribue à l'accroissement du trafic en favo-

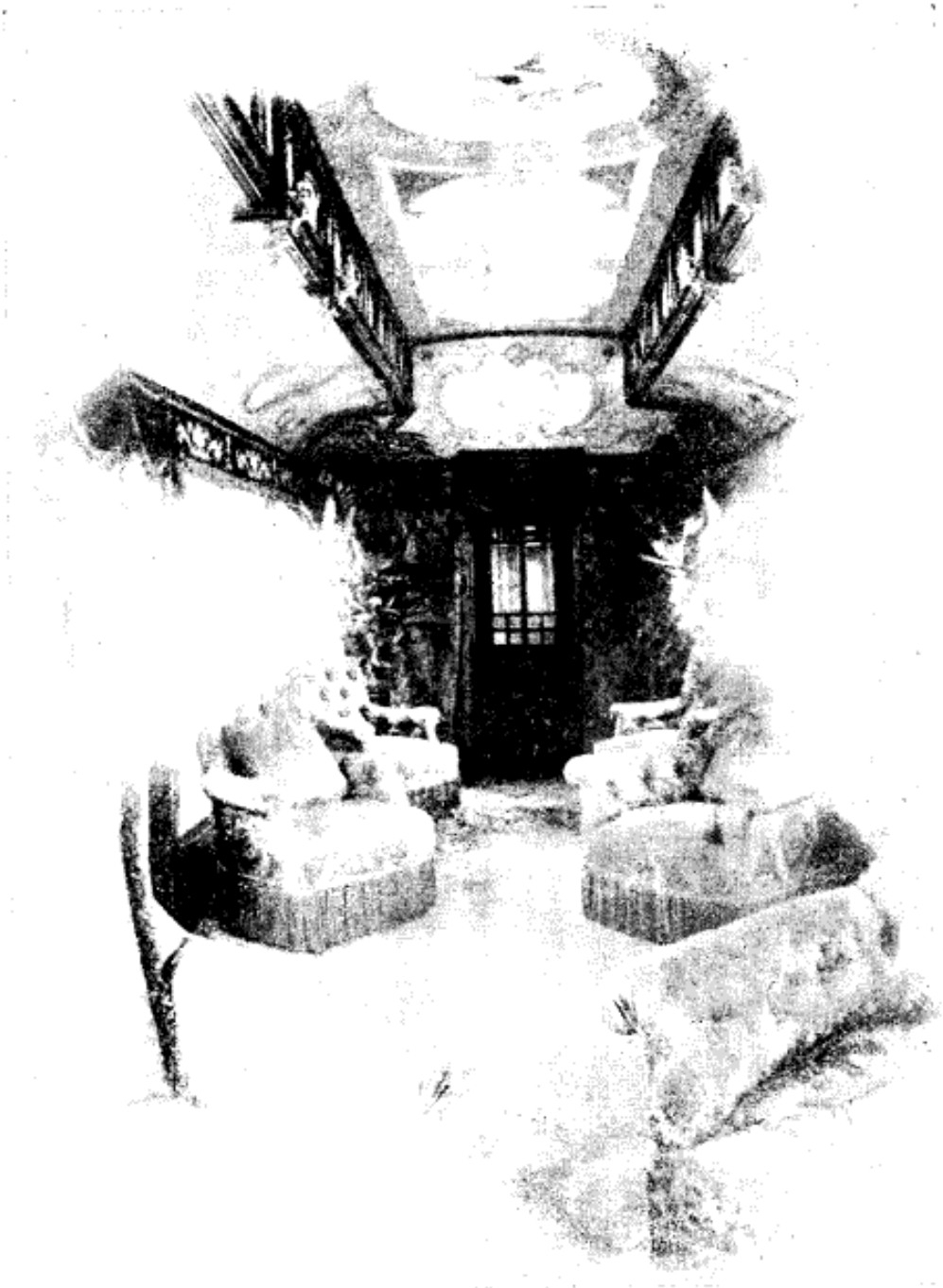

Salon de réception d'une des voitures du train présidentiel.

risant le séjour de régions privilégiées par la création de superbes « Palaces » répondant à tous les désirs des voyageurs en fait de confort, de luxe et d'hygiène. Son domaine est aujourd'hui d'une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

richesse inestimable; il compte de véritables monuments ou des villas exquises en de délicieux coins de nature, à Constantinople et au Caire, à Nice et à Monte-Carlo, à Abbazia, la Nice de l'Adriatique, à Lisbonne, à Ostende, pour ne citer que ceux-là.

C'est le complément d'une œuvre qui classe la Compagnie Internationale des Wagons-Lits parmi les Sociétés industrielles les plus florissantes de l'Europe, et montre en elle un agent du progrès général et de la civilisation contemporaine.

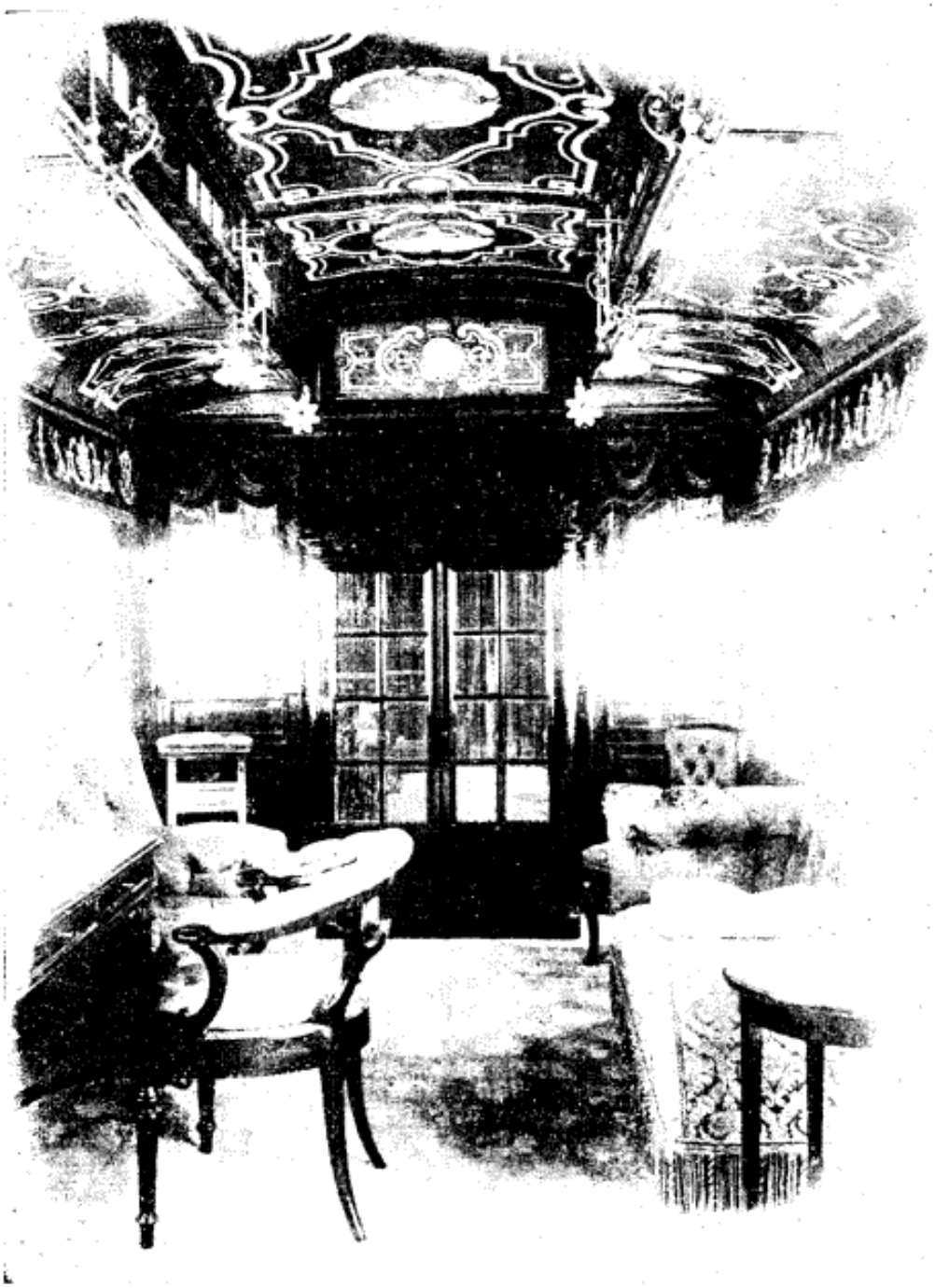

Salon de la voiture du Président de la République.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES GRANDS HOTELS

DIRECTION GÉNÉRALE : **63, boulevard Haussmann, PARIS**

TÉLÉPHONE N° 228 07

Adresse télégraphique : PALACES PARIS

SIÈGE SOCIAL : **29, rue Ducale, BRUXELLES**

Riviera Palace, Nice Cimiez
Summer Palace, Therapia (Bosphore)
Avenida Palace, Lisbonne
Ghezireh Palace, Shepheard's — Le Caire
Riviera Palace, Monte-Carlo supérieur
Royal Palace Hôtel, Ostende
Pera Palace, Constantinople
Hôtel International, Brindisi
Hôtel de la Plage, Ostende
Château Royal d'Ardenne (Belgique)
Hôtel Stéphanie, Hôtel Quarnero — Abbazia (Autriche)
Pavillon de Bellevue, près Paris

HOTELS ASSOCIÉS

Élysée Palace, Paris ⁂ Hôtel Terminus, Bordeaux

Les moyens de transport ont depuis longtemps réalisé d'énormes progrès, grâce à la *Compagnie Internationale des Wagons-Lits*, dont les opulents sleeping-cars, après avoir sillonné toute l'Europe et poussé une pointe en Afrique, commencent à se lancer à travers les

****

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

steppes de la Sibérie vers l'extrême Orient; mais l'industrie des hôtels était restée à peu près stationnaire depuis l'époque lointaine des diligences.

En descendant d'un train de luxe, le voyageur en était réduit, la plupart du temps, à prendre gîte dans des auberges où le confort le plus élémentaire lui faisait complètement défaut.

La Compagnie Internationale des Grands Hôtels, filiale d'ailleurs de la **Compagnie des Wagons-Lits**, vint combler cette lacune et remédia à cet état de choses vraiment scandaleux, en édifiant ses merveilleux Palaces sur tous les points où aboutissent les trains de luxe.

Grâce à elle, le voyageur trouve maintenant dans les endroits les plus reculés du globe, là où jadis il eût difficilement rencontré un simple abri, de véritables palais où tous les raffinements du luxe et du confortable lui sont offerts.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Elysée Palace

CHAMPS-ÉLYSÉES

PARIS

✣✣✣✣

Sur la célèbre avenue des Champs-Élysées qui relie la place de la Concorde à l'Arc de Triomphe, dans le quartier le plus aristocratique de Paris. Mobilier de Maple. Des coffres-forts sont à la disposition de chaque voyageur. Caves et cuisine de premier ordre. Restaurant. Five o'clock tea. Bar américain. Jardin d'hiver.

Chambre depuis 8 francs.
Pension (sans l'appartement) depuis 12 francs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Shepheard's Hôtel

LE CAIRE

****

Au bout de l'Esbekieh, en plein centre du Caire. On dit passer l'hiver au Shepheard, sans qu'il soit besoin, pour être compris, d'ajouter que le Shepheard est au Caire. C'est le plus célèbre, le plus universellement connu des hôtels de tout l'Orient; c'en est le plus ancien, nous ne disons pas le plus vieux, car des améliorations et des agrandissements presque annuels en font un hôtel toujours neuf et doté des installations les plus modernes.

Chambre depuis 7 fr. 50.
Pension (sans l'appartement) depuis 10 francs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Pera Palace

CONSTANTINOPLE

****

Le Pera Palace est édifié à la lisière du Jardin des Petits-Champs, aux deux tiers de la Rampe de Calata à Pera, c'est-à-dire dans la portion de la Ville de résidence la plus rapprochée de la Ville d'affaires et de Stamboul. Vue magnifique sur la Corne d'Or, Sainte-Sophie, la tour du Seraskierat, la pointe du Seraï et tous les monuments de Stamboul. Installations luxueuses et confortables. Prix modérés.

Chambre depuis 25 piastres.
Pension (sans l'appartement) depuis 70 piastres.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

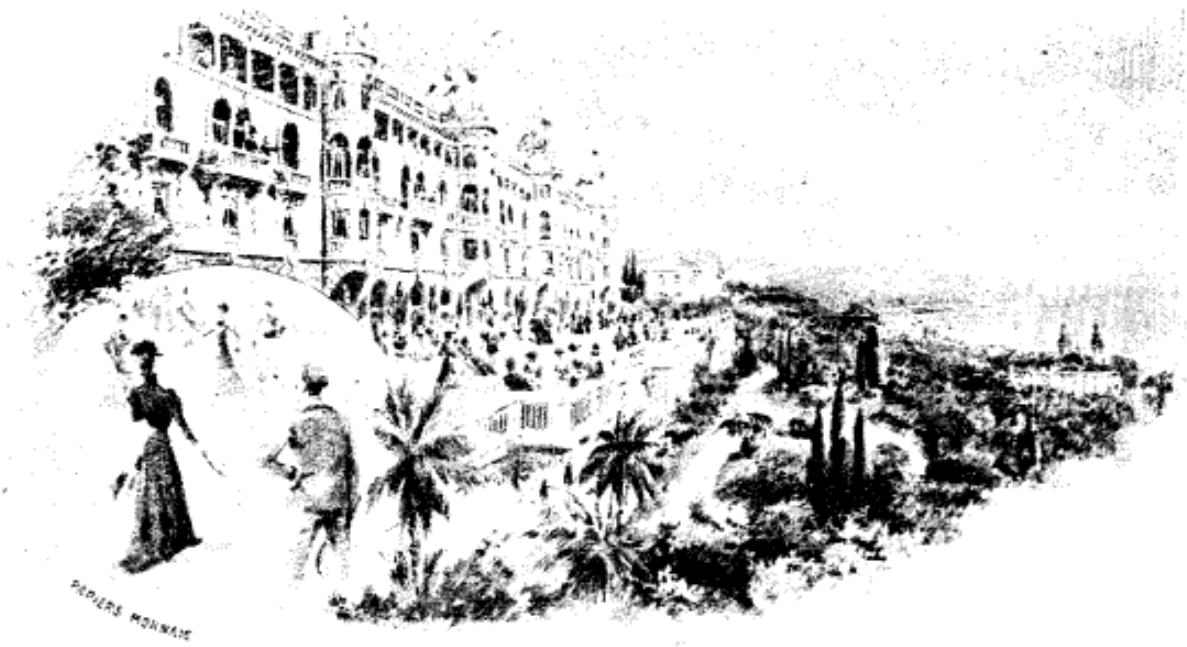

Riviera Palace

MONTE-CARLO SUPÉRIEUR

✣✣✣✣

Adossé au Mont des Mules, qui domine la Principauté de Monaco, ce palais a été construit à 150 mètres d'altitude, avec une recherche d'art et un luxe d'installations, qui partout ailleurs qu'à Monte-Carlo paraîtraient exagérés. Tous les appartements sont au midi et jouissent de la plus merveilleuse vue panoramique de la Pointe Saint-Jean à celle de Bordighera. Un jardin d'hiver régnant sur toute la façade Nord sert de manteau au palais, dont les fenêtres s'ouvrent d'un côté sur l'azur ensoleillé de la Riviera, et de l'autre sur un Palmarium à végétation tropicale.

Chambre depuis 25 francs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ghesireh Palace

LE CAIRE

Dans une île du Nil, à vingt minutes du centre, ancienne résidence du plus fastueux des souverains orientaux modernes. Quand Ismaïl Pacha voulut rendre hommage à l'Impératrice Eugénie, venant inaugurer le canal de Suez, il fit appel aux plus grands maîtres de la décoration et de l'ameublement pour achever le Palais de Ghesireh et le rendre digne de recevoir la gracieuse souveraine. Le parc, les grottes, les pièces d'eau, le kiosque des fêtes, sont des merveilles. Trois ou quatre fois par saison, de grands bals donnés dans le kiosque devenu aujourd'hui le Casino évoquent le souvenir des splendeurs passées, avec assez d'éclat pour en donner l'illusion.

Chambre depuis 10 francs.
Pension (sans l'appartement) depuis 10 francs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Avenida-Palace

LISBONNE

✣✣✣✣

L'Avenida Palace a emprunté son nom à la plus belle et à la plus élégante promenade de Lisbonne, en bordure de laquelle il est édifié. C'est peut-être la seule maison de la Péninsule qui ait été construite, meublée et installée, conformément aux règles de l'hygiène et du confort modernes.

Chambre depuis 600 reis.
Pension (sans l'appartement) depuis 2,600 reis.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

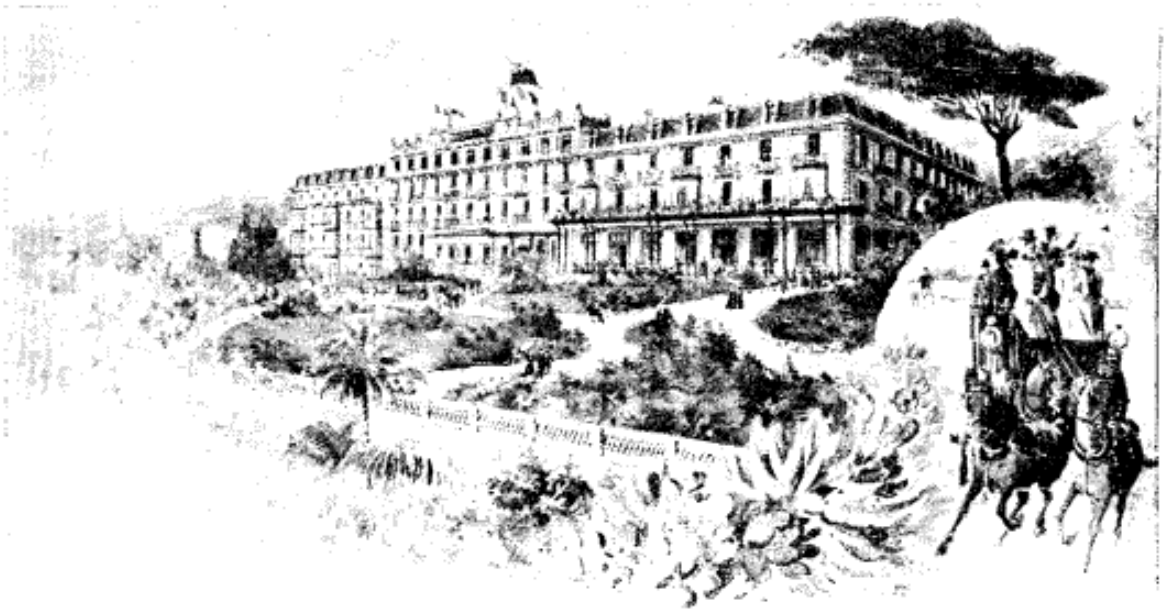

Riviera Palace

NICE

(CIMIEZ)

✣✣✣✣

C'est la création du Riviera Palace qui a fait la fortune de Cimiez devenu depuis le séjour favori de S. M. la Reine Victoria. Excellente maison, destinée surtout aux séjours de longue durée. Parc délicieux. Abri complet des vents froids d'hiver.

Chambre depuis 7 francs.
Pension (sans l'appartement) depuis 12 francs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Château Royal d'Ardenne

BELGIQUE

✦✦✦✦

Ancienne demeure royale dans les pittoresques Ardennes Belges, entre Dinant et Jemelle, à proximité des célèbres Grottes de Han. 4,000 hectares de chasse (chevreuil, faisan, perdreau, lapin). Pêche à la truite dans la Lesse et l'Yvoigne qui traversent le domaine. Séjour idéal pour qui recherche la vie de château. Cure d'air recommandée. Prix modérés.

Chambre depuis 5 francs.
Pension (sans l'appartement) depuis 10 francs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

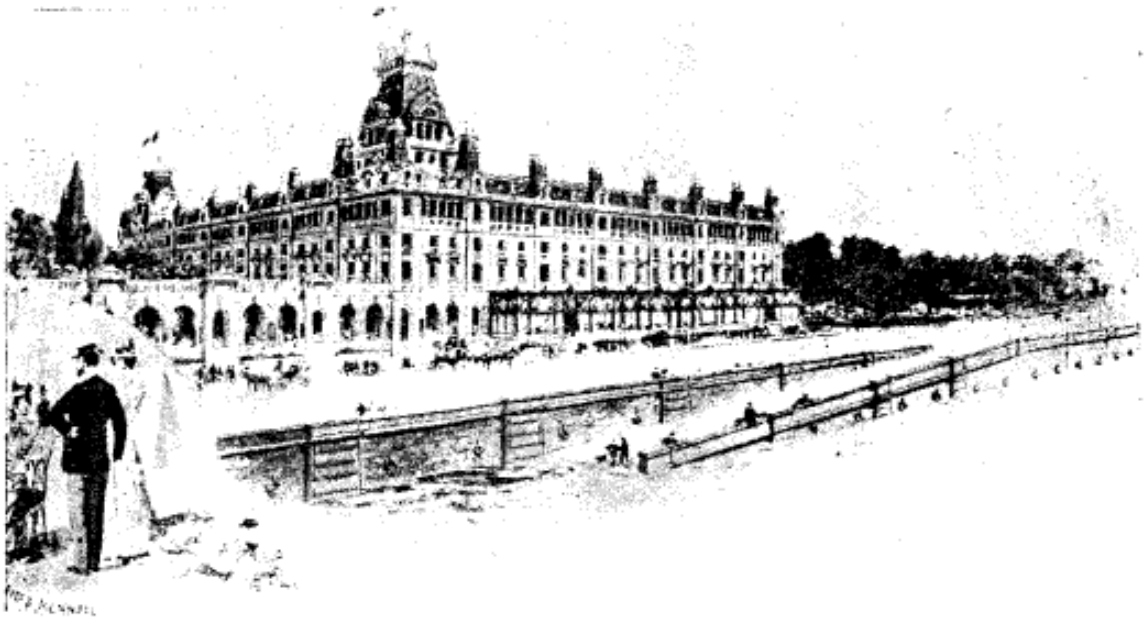

Royal Palace Hôtel

OSTENDE

Colossal établissement récemment édifié dans le nouvel Ostende, sur la partie de la digue de mer qui relie Ostende à Mariakerke. Entre beaucoup d'autres attractions, le Royal Palace présente celle d'un parc planté et fleuri, à la place même où les dunes accumulaient leurs sables. Une galerie aux arcades vitrées enserre ce parc, l'abrite des vents de mer, sans rien cacher au promeneur de l'horizon maritime.

Chambre depuis 6 francs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

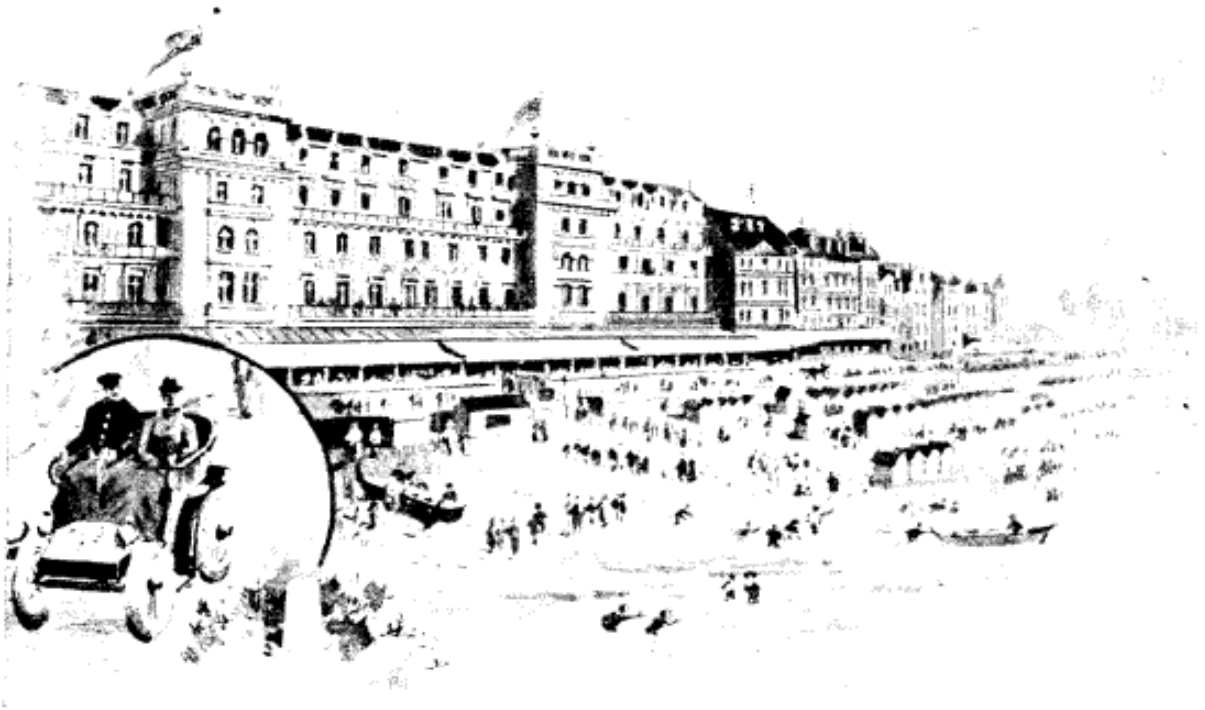

Grand Hôtel de la Plage

OSTENDE

✣✣✣✣

Célèbre par l'excellence de sa cuisine et de ses caves. Longue terrasse couverte en bordure de la digue, d'où les dîneurs ne perdent rien du spectacle de la mer et du va-et-vient si mouvementé et si chatoyant des promeneurs de la digue ou de la plage.

Chambre depuis 7 francs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

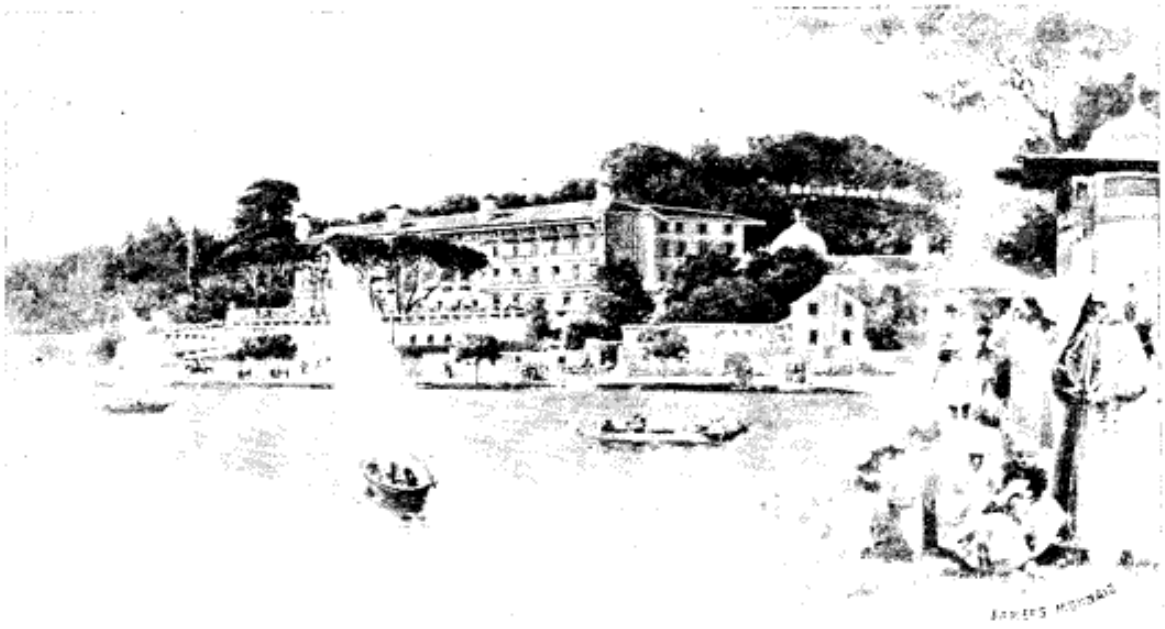

Therapia Summer Palace

BOSPHORE

✤✤✤✤

Un véritable palais d'été ombragé par des pins gigantesques avec le Bosphore à ses pieds. Il est impossible de rêver une situation plus pittoresque et une installation plus élégante. Grand parc, beaux ombrages. Les seuls bains de mer du Bosphore installés à l'européenne. Therapia est le séjour d'été de la diplomatie étrangère en Orient.

Chambre depuis 25 piastres.
Pension (sans l'appartement) depuis 75 piastres.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

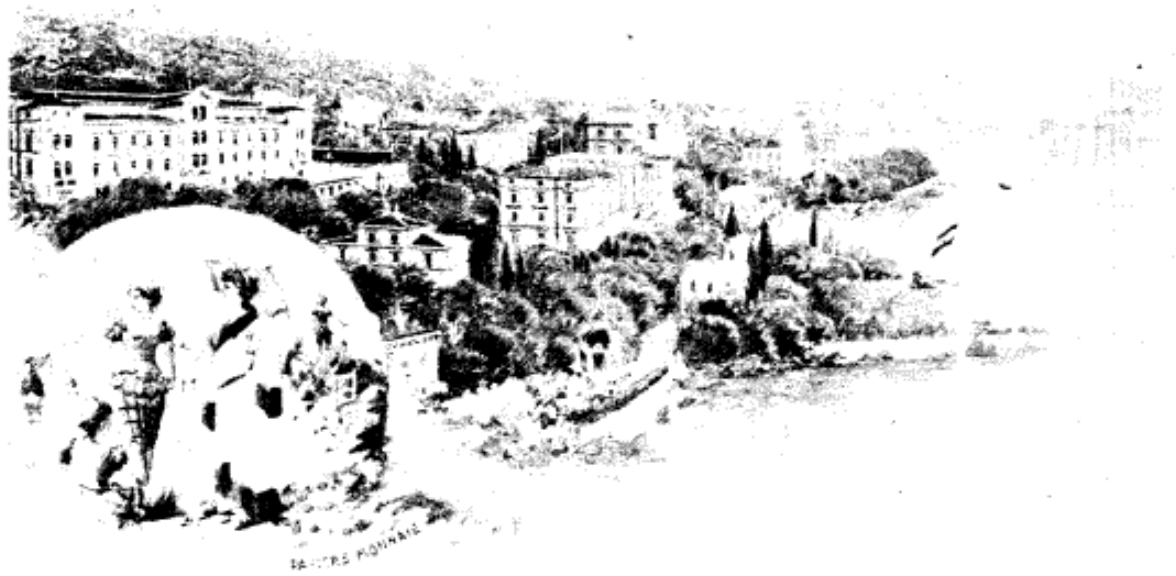

Abbazia Palaces

AUTRICHE

Hôtel Princesse Stephanie. Hôtel Quarnero
Villas Angiolina, Amalia
Slatina, Flora, Laura, Mandria

✣✣✣✣

Établissements hydrothérapiques en hiver. Bains de mer en été. Abbazia et Lovrana, situés sur le golfe du Quarnero, à quelques kilomètres de Fiume, ont mérité à juste titre le nom de Riviera Autrichienne. Saison d'hiver et Saison d'été; séjour très apprécié de la plus haute aristocratie Autrichienne et Hongroise; reçoit tous les hivers la visite de plusieurs souverains. Côte très pittoresque, très découpée. Les eaux du golfe, admirablement limpides, pénètrent en certains points jusque sous les ombrages de chênes séculaires.

Chambre depuis 2 florins.
Pension (sans l'appartement) depuis 5 florins.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Pavillon de Bellevue

près MEUDON

(SEINE)

✣✣✣✣

Vingt minutes de Paris, sur les coteaux de Meudon-Bellevue. Restaurant d'été de premier ordre. Panorama splendide de Paris et de la vallée de la Seine. Concert. Grand parc ombragé. Relié à la place de l'Opéra par un service de mail-coachs et d'automobiles. Accès facile par les Bateaux Parisiens et par les chemins de fer (gares Saint-Lazare et Montparnasse).

Chambre depuis 8 francs.
Pension (sans l'appartement) 12 francs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LA MAISON
A. & F. PEARS L^ted

De LONDRES

Tiré du Journal " Commerce "

Noiraud, va!

Plus d un siècle s'est écoulé depuis que l'opulente Maison Pears poursuit triomphalement le cours de ses succès industriels. Un siècle! Expression qui pèse d'un poids bien léger sous la plume, encore moins sur les lèvres, et, cependant, combien ce laps de temps représente de volonté réfléchie et d'efforts indomptables.

C'est en 1789 que M. A. Pears entreprit la fabrication des savons; il fut le vrai créateur du vaste établissement dont la réputation universelle ne craint d'être mise en parallèle avec aucune autre.

Dans une notice aussi succincte que celle que nous nous proposons de faire, il est impossible de donner une histoire complète de cette Maison, voire même une description détaillée du genre d'affaires qu'elle traite. Le compte rendu seul des procédés de fabrication deman-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

derait un volume; aussi nous bornerons-nous à ne mettre sous les yeux du public qu'une esquisse sommaire; toutefois, nous ferons une exception en faveur de la grande Maison de Londres, où se trouvent concentrées toutes les affaires.

Bien longtemps avant que la réclame moderne eut fait son apparition, le savon Pears avait déjà conquis les faveurs du monde élégant. Il n'y avait pas lieu de s'en étonner; n'avait-il pas le mérite si fascinateur de la qualité? Aussi pas une personne de goût raffiné qui ne l'appréciât à sa juste valeur.

Il y a quelque soixante ans, les affaires étaient encore dirigées sous le nom de A. Pears; à partir de cette époque, elles le furent sous celui de A. & F. Pears. Enfin, récemment, en mai 1892, la Maison fut transformée en Société anonyme au capital de 20.250.000 francs. Ces chiffres sont des jalons qui indiquent le chemin parcouru par cette Colossale entreprise. Comment fut gravi chacun des échelons du succès? comment chacun des obstacles fut surmonté; comment des efforts tentés dans une direction furent couronnés de succès par des efforts entrepris dans une autre. Voilà ce que faute d'espace nous passerons ici sous silence.

L'Etablissement où le savon est fabriqué est situé à Isleworth, une villette assise sur les bords du cours supérieur de la Tamise. Les usines, entrepôts et autres bâtiments accessoires forment par eux-mêmes une petite ville, couvrant une superficie de plusieurs hectares. Le terrain sur lequel s'étendent ces constructions occupe un espace beaucoup plus considérable. Cette agglomération industrielle est connue sous le nom de Lanadan et Pearsville.

Cet établissement, ou plutôt ce groupe d'établissements qui, soit dit en passant, constitue la fabrique la plus considérable de savon de toilette existant au monde, offre aux yeux émerveillés le spectacle d'un courant continu, roulant des marchandises dans toutes les parties du monde civilisé. Si un pays n'emploie pas le savon Pears, il faut tenir pour certain que ce pays est encore sous l'empire d'idées rétrogrades et que son éducation intellectuelle est à faire.

Si les usines d'Isleworth doivent être considérées comme le cœur où palpite la fébrile activité d'une fabrication sans rivale, le siège social de Londres en est le cerveau organisateur. A New-York, à Melbourne existent de grands dépôts; les opérations qui s'y effectuent sont néanmoins, malgré la distance, contrôlées du centre unique de Londres, exactement comme les rouages d'une machine supérieurement aménagée qui, avec un minimum de friction produit le maximum d'effet utile. Les représentants de la Compagnie, véritables ambassadeurs de commerce, sont accrédités dans tous les pays où un marché existe, ou bien où il y a des chances d'en créer un; car MM. Pears sont des exemples vivants des résultats qu'on peut obtenir, lorsqu'on transporte dans le domaine des faits cette maxime : « L'offre crée la demande. »

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Façade des Bureaux de Messrs Pears, 71-73, New Oxford Street, Londres

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Nous n'essaierons pas de dresser le catalogue des innombrables médailles remportées par le Savon Pears dans les diverses Expositions; nous nous contenterons de rappeler que son premier succès se produisit à celle de Londres, en 1851. Depuis lors, il a conquis les plus hautes récompenses dans toutes les Expositions importantes, spécialement à Paris, lors de la dernière Exposition, où lui fut décernée la seule médaille d'or attribuée aux savons de toilette.

Ce n'est pas tout; presque dès son apparition, le Savon Pears s'est attiré les éloges des pharmaciens et des docteurs. Il n'y a là rien qui puisse surprendre, car la Compagnie s'est toujours efforcée de livrer au public un savon qui soit avant tout hygiénique. L'hygiène doit être, en effet, la première des considérations, le luxe ne doit venir qu'après. Dans le produit de MM. Pears ce double desideratum a été heureusement concilié. Voilà ce que ces messieurs se flattent, et avec juste raison, d'avoir obtenu, sans rien sacrifier de la qualité.

Il y a quelque chose de bien étrange, c'est de constater combien le public ordinaire s'inquiète peu de savoir, sans souci des lois de l'hygiène, de quelle espèce de savon il fait usage. Il n'y a cependant que trop peu de savons, y compris même les plus agréables à l'œil, qui ne soient excessivement injurieux à la santé. Avec Milton il nous faut dire : « D'affreuses maladies sont substituées aux lois toujours salubres de la simple nature. » Sans aucun doute, le poëte ne fait pas allusion au Savon Pears ni à aucun autre savon, mais cela importe peu.

Si vous jetez un coup-d'œil sur une carte de Londres, il y a une voie magistrale qui, courant à peu près de l'est à l'ouest, arrête involontairement le regard comme étant, entre toutes les rues, la plus longue et la plus droite. Il est inutile de rappeler au Londonien que cette voie n'est autre qu'Oxford street. C'est dans cette section de la rue qui constitue le tronçon aboutissant à la Cité, section connue sous le nom de New-Oxford street, que se trouve la maison principale de MM. Pears. C'est en 1887, l'année des fêtes du Jubilé de la reine, que les travaux en furent achevés. Sans être taxé d'exagération, on peut hardiment avancer qu'aucun autre monument commémoratif de progrès industriel ou d'habileté architecturale n'est plus digne de rappeler cette date.

C'est un édifice magnifique dont l'extérieur est en style italien; il est bâti en pierre de Portland et en briques rouges; toutefois ces briques ne sont pas les briques ordinaires de fabrication anglaise; ce sont de petites briques hollandaises, serties avec une perfection admirable. Cinq d'entre elles forment un pied anglais, ou 0m,30. Les soubassements sont en grès; les colonnes et le portique en granit rose. Couleur et relief, tout a été étudié avec un soin jaloux; aussi l'architecte a-t-il réussi à produire une façade qui allie la stabilité à l'élégance. Cet édifice est, dans son genre, un monument des plus remarquables, et, sans contredit, il n'y en a aucun autre consacré au commerce qui, dans Londres, puisse rivaliser avec lui.

Voilà pour l'extérieur; mais franchissons les portes magnifiques qui

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Hall d'Entrée des Bureaux de Messrs Pears, 71-75, New Oxford Street, Londres

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

donnent accès dans le vestibule. Si l'extérieur nous pénètre d'une profonde impression, cette première salle fait plus que de répondre à notre attente. Reproduction des modèles les plus récents de l'architecture classique, l'atrium romain, où nous nous trouvons, est parfait de dessin et de proportion; tout le travail est d'une exécution irréprochable. Autant que l'emplacement l'a permis, ce vestibule se rapproche assez fidèlement comme apparence d'un hémicycle découvert à Herculanum, dans la rue des Tombeaux. Les colonnes et le parquet sont en marbre; quant aux décorations des murs et du plafond, ce sont des adaptations de la maison de Lucrèce. Ce qui frappe, dans ce milieu, c'est qu'à la fin du XIXe siècle, malgré tous les progrès réalisés dans les sciences et les autres connaissances humaines, les architectes quoiqu'ils fassent sont impuissants à perfectionner les conceptions architecturales des anciens. Voilà une construction moderne, édifiée sans qu'aucune considération de monnaie ne soit venue l'entraver; eh bien! la plus magnifique salle d'entrée qu'on puisse rêver est une reproduction exhumée des ruines d'Herculanum.

Le caractère si entièrement romain de ce hall est encore rehaussé par une piscine encastrée dans un coin, presque au ras du sol. En tête de cette piscine où jouent des poissons rouges, et en retrait dans le mur, se trouve une niche qui abrite une merveilleuse sculpture : « Les Baigneurs ». Au milieu de la piscine, jaillit une minuscule fontaine, dernier mot du luxe classique.

Pour maintenir l'ensemble de cette harmonie, l'atrium est encore décoré de statues représentant des personnages dans des poses diverses, en train de se livrer à des ablutions. Le groupe si familier « *You dirty boy* », « Noiraud, va ! », occupe naturellement une place proéminente. Il y a là aussi une copie de la Vénus de Thorwaldsen; la pomme de Pâris qu'elle tient dans une main, peut parfaitement illusionner et laisser croire que c'est une balle de savon Pears.

Des palmiers gracieux s'élancent de vases massifs, et du plafond pendent des lampes magnifiques en forme de galères. Là l'électricité, cette fée du XIXe siècle, apparaît pour prendre le lieu et la place de l'huile antique.

En face l'entrée, une boiserie en acajou vernissé forme la porte qui conduit dans une partie des magasins. Quant aux bureaux, aménagés au 1er étage, on y accède par une volée d'escalier en marbre de Fiore di Pesca. Les rangées de bureaux font songer à une banque, et à une grande banque encore. L'on a été obligé forcément d'abandonner le caractère architectural purement classique du vestibule d'entrée; néanmoins, l'aménagement, autant que les exigences l'ont permis, s'harmonise admirablement avec l'esprit des décorations. En dessous, dans le vestibule, le visiteur a tous ses sens mis en éveil : ici c'est la perfection de l'organisation qui provoque son admiration.

Chaque chef de département a son bureau clôturé séparément dans un des coins de la salle : des tubes auditifs le mettent en communication directe avec ses collègues, de sorte qu'il peut converser avec chacun

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

d'entr'eux sans quitter sa place. Un vrai bijou de salon d'attente est utilisé comme galerie de peinture, dont le joyau est l'original même du fameux tableau de Millet : « Les Bulles ». Tous les autres tableaux de cette salle sont non seulement remarquables dans leur genre, mais encore, par suite d'une réclame bien entendue et prodigue, ils sont tous gravés dans l'esprit du public, peut-être même plus profondément qu'aucune autre peinture.

Le cabinet particulier du Directeur, meublé d'une manière splendide et luxueuse, a un cachet hautement utilitaire. Il est aussi pourvu d'un système de communications qui permet au chef de la maison de correspondre avec les chefs de tous les départements respectifs, sans avoir besoin de se déranger de son siège.

Arrivons enfin au bureau qui s'occupe spécialement de la réclame. Il y a bien des offices d'assurance connus qui se considéreraient comme privilégiés d'avoir un tel personnel et une telle organisation. En passant, nous ne pouvons pas résister au désir de laisser entrevoir au public comment les annonces insérées dans les journaux sont cataloguées. Le système de la carte index a été adopté : les avantages en sautent aux yeux. Un regard à une carte qui occupe d'une manière constante sa place alphabétique, et la correspondance ou n'importe quoi, que cela concerne une personne ou un objet quelconque, que ce soit une lettre ou une série de paquets volumineux se repérant à plusieurs années, tout peut être rapidement et sûrement retrouvé.

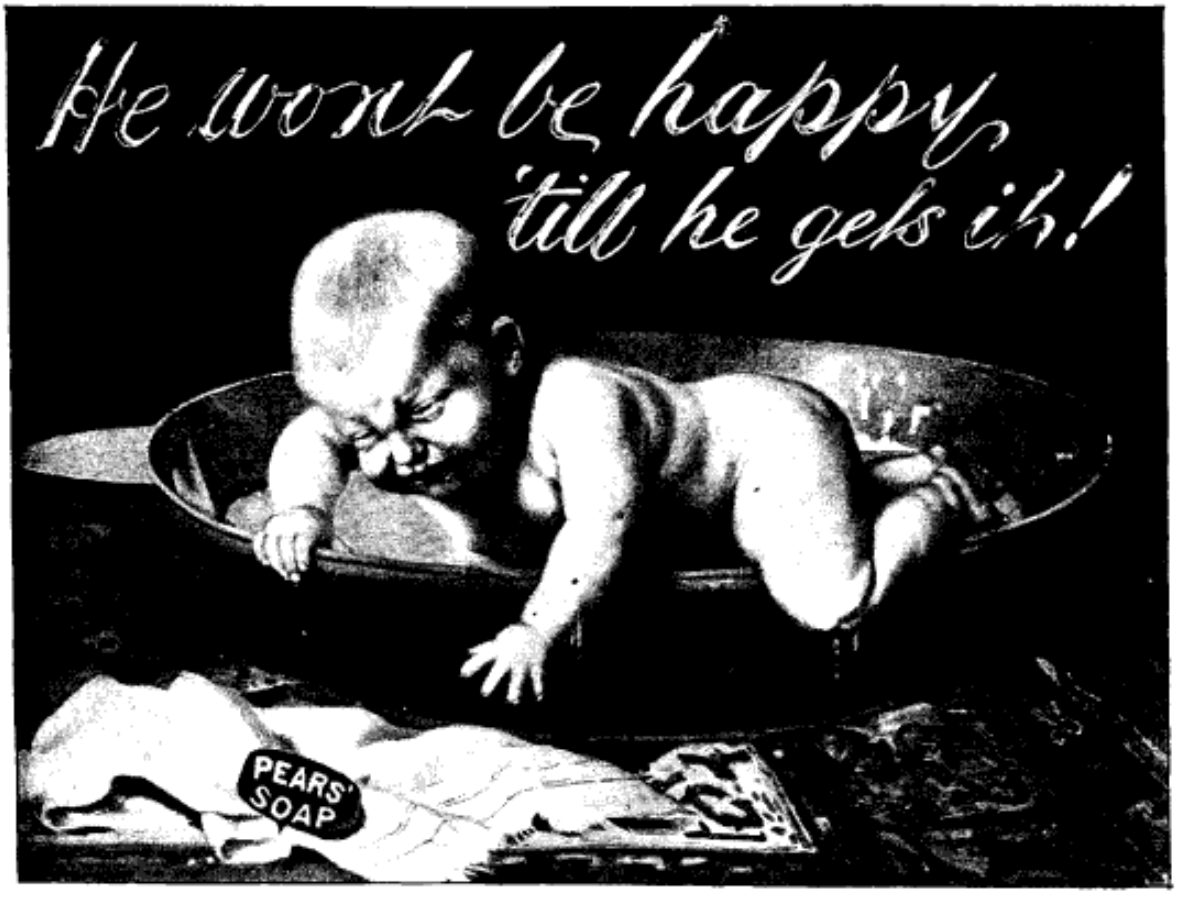

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

En ce qui concerne les magasins et dépôts qui dépendent du bureau des annonces, nous devons avouer sincèrement qu'ils nous ont causé plus qu'une surprise. Nos souvenirs, à leur sujet, n'ont pas une trop grande précision; néanmoins nous nous rappelons parfaitement un immense appartement plein de ballots étranges. L'enquête que nous fîmes nous révéla qu'ils contenaient des encartages destinés à certaines Revues qui ont adopté cette méthode de publicité.

Un autre objet des plus intéressants est un immense album contenant des copies spécimens des annonces illustrées publiées par la Compagnie durant une longue période d'années. Ce n'est pas seulement un collection d'affiches, c'est aussi l'histoire de l'art lithographique dans ses récents et merveilleux développements. Dans un autre appartement, presque tout l'espace est consacré au groupe : « Noiraud, va! » On y trouve ce chef-d'œuvre du génie de Focardi, multiplié sous un nombre infini de formes. Là il y a une miniature du « Dirty boy! ». Ici il est reproduit de grandeur naturelle. Plus près il est blanc, plus loin il est en couleur. Il est disposé en régiments, divisions, corps d'armée. Lui et sa grand'mère s'en vont sur tous les points de notre globe, et partout où ils vont ils répandent le Savon Pears. Quelques personnes qui mettent leur supériorité au-dessus de celle du public objecteront que c'est là une prostitution de l'art. Cela dépend cependant du point de vue auquel on se place. Une invention ayant du mérite que l'humanité tout entière désire et dont elle tire profit lorsqu'elle la connaît, ne saurait lui être d'aucun service si elle est cachée sous le boisseau. Il faut donc la faire connaître pour qu'elle soit utile. Le problème se pose ainsi : Quel est le meilleur moyen de la faire connaître? MM. Pears paraissent avoir trouvé la solution.

Vue des Usines à Isleworth.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LES

AUTOMOBILES PEUGEOT

M. ARMAND PEUGEOT ✻

MONSIEUR Armand Peugeot est, on peut le dire, le père de l'industrie automobile. C'est lui qui fit, avec son ami, le regretté M. Levassor, les premiers essais de l'application des moteurs à essence à la locomotion automobile, et qui créa ainsi le mouvement colossal qui est en voie de révolutionner le monde entier.

Gérant de la Société *Les Fils de Peugeot frères,* (Scies, Aciers laminés, Outils, Ressorts, etc.) en 1875, M. Armand Peugeot installa de toutes pièces, en 1885, la branche

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

d'industrie des vélocipèdes à son usine de Beaulieu, qui est à l'heure actuelle, une des plus importantes fabriques françaises de bicyclettes, sinon la plus importante.

Dès 1888, il commença à étudier la question des voitures automobiles, et fabriqua plusieurs véhicules munis d'un moteur à vapeur. Mais deux ans après, il adapta à une voiture de son invention un moteur à essence, système Daimler, et, dès lors, la réputation des automobiles Peugeot fut faite. Perfectionnant son système de transmission d'année en année, M. Peugeot eut la joie de voir ses voitures remporter les premières récompenses aux concours, courses et expositions ouverts aux constructeurs. Mais il n'était pas satisfait encore ; il voulait que la voiture Peugeot fût *entièrement* construite par lui, et il se mit à étudier son fameux moteur horizontal à deux cylindres parallèles, qui vit le jour en 1895 et qui a depuis conquis une renommée universelle.

On peut dire que c'est à partir de ce jour, que M. Peugeot fit faire des pas de géant à cette industrie créée par lui. Se consacrant uniquement à son succès, il sépara la fabrication des Automobiles de celle des Bicyclettes, fonda la *Société anonyme des Automobiles Peugeot*, et pour pouvoir s'en occuper d'une façon exclusive, il donna sa démission de gérant de la Société *Les Fils de Peugeot frères*.

Une Usine spéciale construite à Audincourt (Doubs) fut mise en activité le 12 avril 1897. Nous en dirons plus loin les diverses transformations.

M. Armand Peugeot, en dehors de son activité industrielle, a fait preuve d'un grand esprit philanthropique, en s'occupant depuis sa jeunesse de maintes questions d'économie sociale : *Sociétés coopératives de consommation, Caisses de retraites pour les ouvriers, Sociétés de secours mutuels*, etc.

Il a créé pour ses ouvriers des Sociétés coopératives immobilières qui ont contribué à augmenter largement leur bien-être. D'une affabilité égale envers tous, M. Peugeot est du reste aimé et respecté par les populations laborieuses au milieu desquelles il vit.

Les honneurs civiques ne pouvaient manquer d'échoir à un esprit progressiste et philanthrope de la trempe de celui de M. Armand Peugeot. Maire de Valentigney depuis 1886, et conseiller général du canton d'Audincourt depuis 1892 ; Président pendant six ans de la Chambre syndicale des Fabricants français de Vélocipèdes, Président de la Chambre syndicale des Industries métallurgiques de l'Est, Membre de la Société des Ingénieurs civils de France, Membre du Comité de l'Automobile-Club de France et de diverses Sociétés savantes et d'économie sociale, M. Peugeot fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1889 ; il était Officier d'Académie depuis 1886.

Adresses : Audincourt (Doubs) et 83, Boulevard Gouvion-St-Cyr, à Paris.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LES USINES PEUGEOT

Les Usines de la Société des Automobiles Peugeot, fondées en 1897 à Audincourt (Doubs) par M. Armand Peugeot, occupaient au début environ 4,000 mètres carrés de superficie couverte, avec 120 ouvriers. Mais la poussée irrésistible de cette industrie nouvelle exigeait bientôt des agrandissements considérables, et le 1er janvier 1899, les Usines Peugeot occupèrent plus de 8,000 mètres de terrain avec 400 ouvriers.

Elles en emploient aujourd'hui près de 500, et ce chiffre sera vraisemblablement porté à 600 avant la fin de l'année courante.

La production étant encore de beaucoup inférieure à la demande, malgré ces développements successifs, M. Peugeot a créé dans un autre centre ouvrier, à Fives-Lille (rue de Flers,) une seconde usine complète qui occupe 6.000 mètres de terrain couvert et 400 ouvriers, et qui est en activité depuis 1898.

L'extension considérable donnée à ces usines modèles, la compétence inappréciable de M. Peugeot et des collaborateurs dévoués qui le secondent a donné une importance sans égale à l'affaire financière elle-même : le capital, de 800.000 francs au début, a dû être augmenté progressivement; il a été porté, dans la dernière assemblée générale, à 5 millions, entièrement souscrits par les premiers actionnaires.

Quelle preuve meilleure donner de l'excellence de la gestion de la Société des Automobiles Peugeot? Que de capitalistes, et cela se comprend, auraient voulu participer à une affaire aussi brillante, et qui ont vu refuser les subsides les plus considérables!

LES VOITURES PEUGEOT

Au début, les Voitures-Automobiles Peugeot étaient munies du moteur système Daimler, à 2 cylindres en V La première construite n'avait qu'un cheval de force, mais bientôt il en naquit une seconde, déjà plus puissante. C'est avec cette voiture, datant de 1891, que MM. Rigoulot et Doriot, deux des premiers collaborateurs de M. Peugeot dans cette œuvre gigantesque, accomplirent le parcours fameux de Valentigney - Brest et retour (2000 kilomètres). Ce fut le premier voyage que traça l'automobile conquérante des routes. Aussi croyons-nous intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs la photographie de cette ancêtre, avec ses

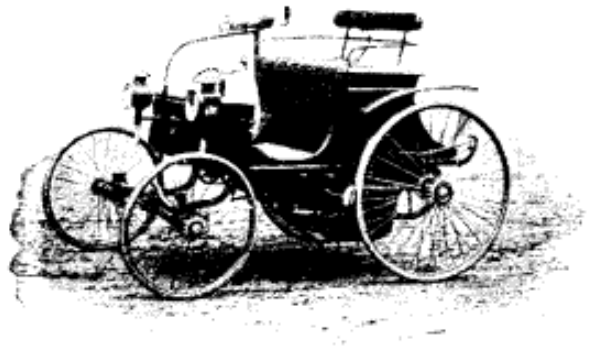

La première automobile Peugeot

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

deux conducteurs. Le moteur de cette voiture n'avait que 2 chevaux 1/4 de force, ce qui n'a pas empêché les deux vaillants pionniers de mener à bien ce rude parcours en 140 heures de marche. Depuis, les automobiles Peugeot ont fait des progrès constants. Nous ne les suivrons pas dans leurs détails, mais nous noterons ici les principales particularités de fabrication qui font des Peugeot les premières voitures du monde.

La Voiture des 2.000 kilomètres Valentigney-Brest et retour

Le cadre, en tubes d'acier, d'une rigidité et d'une solidité à toute épreuve, est supporté par deux essieux et par quatre roues à rayons de bois ou d'acier, montées sur billes. Il supporte lui-même un moteur à quatre temps, constitué par deux cylindres parallèles et horizontaux, qui attaque, par le moyen d'un embrayage à friction, deux trains d'engrenages commandant les chaînes, et desservant quatre vitesses et une marche arrière. Deux freins très puissants, un à main agissant sur les moyeux des deux roues arrière, l'autre à pied agissant sur un tambour placé sur l'arbre des pignons de chaîne, tous deux assurant le débrayage automatique et fonctionnant également en avant et en arrière, donnent à la voiture Peugeot une sécurité de marche absolue.

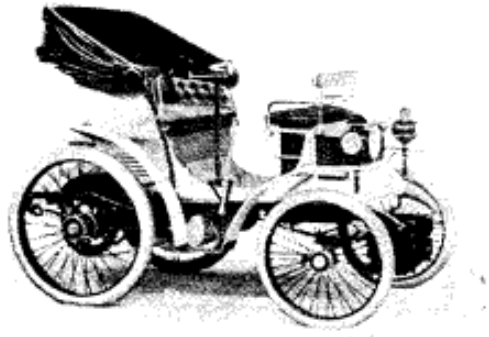

Duc Peugeot, 2 places et strapontin

La conduite est des plus pratiques : un guidon ou un volant de direction, une pédale de débrayage, et un seul levier commandant à la fois les vitesses et la marche arrière. Rien ne peut être moins compliqué, rien n'est même aussi simple.

Voiturette Peugeot, 2 places.

Le moteur Peugeot, suivant l'usage auquel on veut l'employer, est établi en plusieurs modèles, depuis 3 jusqu'à 20 chevaux, mais les modèles les plus demandés sont ceux de 3 et 4 chevaux (voiturettes), de 7 et de 8 chevaux (tourisme), et de 10 chevaux (voitures à 8, 10 et 12 places). La classification des voitures Peugeot peut se faire de la façon suivante :

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

1° Voitures avec moteur à l'arrière.
2° Voitures avec moteur à l'avant.

Nous allons passer en revue, d'une manière succinte, les différents types qui rentrent dans ces deux catégories.

Phaéton Peugeot, 4 places.

Coupé Peugeot, 4 places.

VOITURES AVEC MOTEUR A L'ARRIÈRE

Cab Peugeot 2 places.

Duc à 2 places, Voiturette. — La voiturette n'est en somme que la réduction exacte des grandes voitures ; elle se construit en 2 places (petit duc) et en victoriette ; nous n'en parlerons donc pas d'une façon spéciale, nous contentant de la classer dans les types courants.

Les voitures à deux places sont montées avec un siège très confortable à l'arrière, et comportent, en vis-à-vis, un strapontin à deux places. Ce type s'établit avec capote ou dais, et, si on le désire, avec une glace à l'avant pour arrêter le courant d'air. C'est la vraie voiture du chauffeur qui aime à conduire lui-même et qui fait du tourisme. Elle comporte de grands caissons ou un panier fort commode, et même, à l'avant, un porte-bagages qui peut supporter une malle de grandes dimensions. Avec une voiturette de ce genre, munie d'un moteur de 7

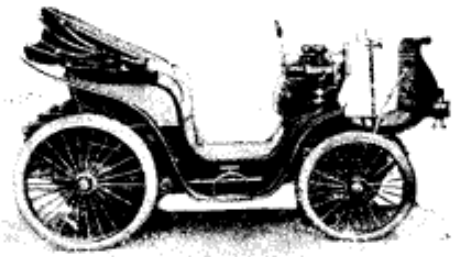

Victoria Peugeot.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ou 8 chevaux, on peut voyager fort agréablement et fournir de véritables étapes à une vitesse moyenne de plus de 32 kilomètres à l'heure.

Phaëton. — Le phaëton Peugot comprend deux sièges parallèles, également confortables, tournés dans le même sens. La capote peut se placer indistinctemenent sur l'un ou l'autre siège. Le dais avec ou sans glace à l'avant et avec ou sans galerie à bagages s'adapte admirablement à ce genre de voiture qui, comprenant les mêmes aménagements de voyage que le Duc à 2 places, constitue la véritable voiture de touriste pour le chauffeur qui veut emmener 2 ou 3 personnes avec lui.

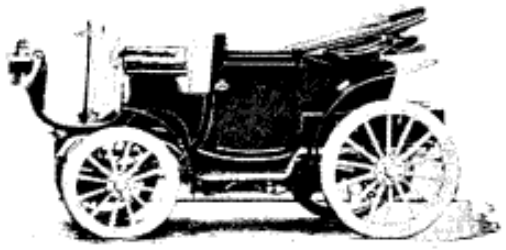

Landaulet Peugeot, 4 places.

Ce phaëton, avec 4 personnes et un moteur de 7 chevaux, fournit sans difficulté des moyennes de 28 à 30 kilomètres.

Tonneau Peugeot, 4 places

Victoria, coupé, landau, landaulet, cab. — Ces cinq types de voitures comportent un châssis spécial, brisé par le milieu, de façon à ce que le marche-pied soit bien à la portée du pied, et que les dames puissent y monter commodément. Ce dispositif, particulier à la Maison Peugeot, a obtenu un énorme succès auprès du public. En effet, pour les personnes qui ne conduisent pas elles-mêmes, rien n'est plus pratique et confortable que ces genres de véhicules, dans lesquels on se trouve aussi bien installé que dans les plus luxueuses voitures à chevaux.

Le landaulet, sorte de demi-landau, mérite une mention spéciale, car il présente cet avantage de pouvoir instantanément se transformer de voiture ouverte en voiture fermée, et *vice-versa*.

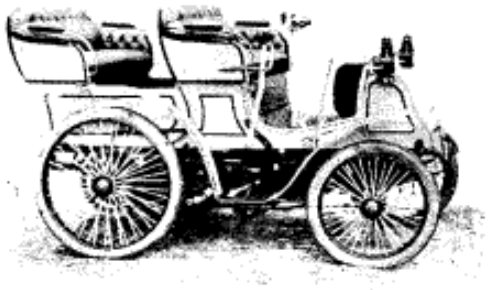

Charrette Peugeot, 4 places.

Tous les grands carrossiers de Paris ont du reste compris le parti qu'ils pouvaient tirer de ce châssis brisé, et ils ont créé, pour ces cinq types de voitures de luxe, des carrosseries qui suscitent l'admiration des Parisiens, depuis qu'elles ont fait, en grand nombre, leur apparition sur le pavé de la capitale.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VOITURES AVEC MOTEURS A L'AVANT

2 places avec tonneau ou siège à l'arrière. — Les voitures Peugeot de toutes forces, se construisent aussi avec moteurs à l'avant. Le type le plus remarquable comportant cette combinaison est le tonneau démontable, avec un siège confortable à 2 places à l'avant, et, à l'arrière, deux sièges se faisant vis-à-vis et formant un petit tonneau facilement démontable lorsqu'on veut le remplacer par un siège de domestique ou par un porte-bagages pour une grande malle. Le même chassis comporte une carrosserie de charrette à 4 places.

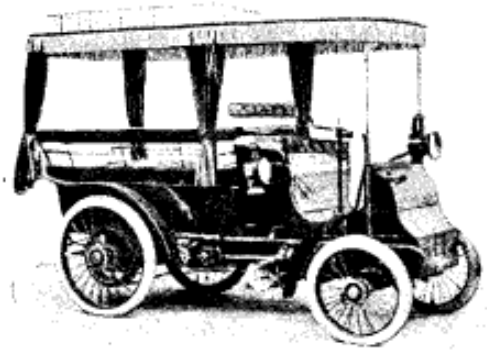

Break Peugeot, 10 places

Breack, omnibus, voiture de livraison, camion. — Nous donnons ici les reproductions de ces types de voitures à places multiples ou

Omnibus Peugeot, 9 places

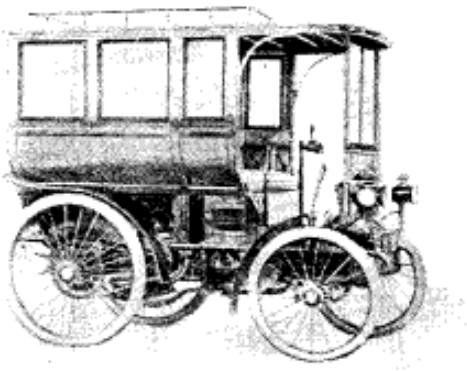

Omnibus Peugeot, 8 places couvertes

à marchandises. Elles peuvent supporter jusqu'à 1000 kilos et elles montent allègrement toutes les côtes, à une vitesse réduite naturellement, à moins qu'on ne les ait fait établir avec des moteurs particulièrement puissants.

Voitures de courses. — La Maison Peugeot a remporté de nombreuses et brillantes victoires dans les courses où elle a été représentée; depuis Paris-Rouen (1894) et Bordeaux-Paris (1895), jusqu'aux grandes courses de Nice

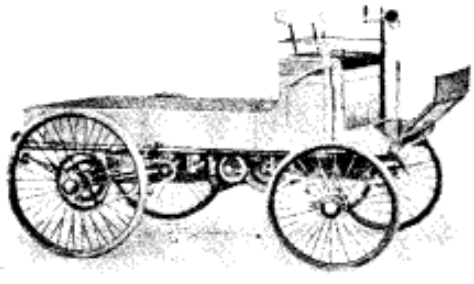

Camion Peugeot

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

en 1899 — où elle gagna tous les premiers prix — elle n'a cessé de briller au premier rang.

Nous reproduisons la photographie de la voiture de M. A. Lemaître, qui est d'une force de 15 chevaux, et dont les victoires ont été sensationnelles.

Il est clair que nous n'avons pu donner ici tous les détails techniques qui ont leur importance pour les chauffeurs militants. Mais la Maison Peugeot, par ses usines d'Audincourt et de Fives-Lille, aussi bien que par son dépôt de Paris, 83, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, se tient à la disposition du public et sera toujours heureuse de pouvoir contribuer à l'instruction des adeptes de l'automobilisme.

Des albums spéciaux ont été édités qui contiennent tous les renseignements désirables; ils seront envoyés gratuitement à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande à une des trois adresses ci-dessus indiquées.

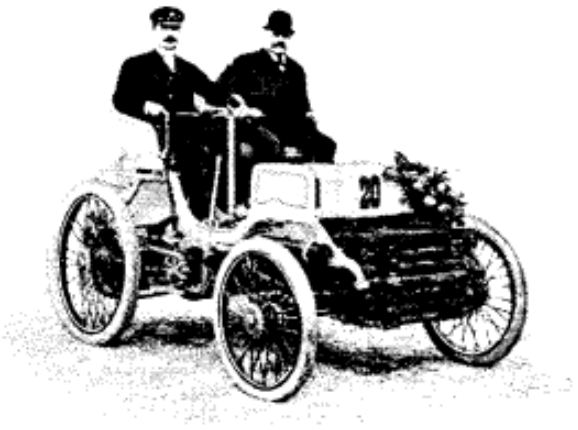

Voiture de M. A. Lemaître

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Fondée en 1830

18, Rue du Quatre-Septembre et 13, rue de Grammont. — PARIS

ASSURANCES EN CAS DE DÉCES, MIXTES ET A TERME FIXE

Dotations d'Enfants

RENTES VIAGÈRES

Achat de Nues Propriétés et d'Usufruits

CAPITAUX ASSURÉS au 31 décembre 1898 : fr. **694.887.111** »
RENTES ASSURÉES au 31 décembre 1898 : fr. **18.267.875** »

Outre ses réserves mathématiques formant la représentation exacte de la valeur de ses engagements au 1er janvier 1899, et calculées d'après les prescriptions ministérielles, la **NATIONALE (Vie)**, possédait à cette date des *réserves facultatives* et *supplémentaires* s'élevant ensemble à . . . . . Fr. 37.706.868 »
et son capital social de . . . . . Fr. 15.000.000 »
soit ensemble . . . . . Fr. 52.706.808 »

La **NATIONALE (Vie)** ne fait état de ses immeubles et de ses valeurs mobilières que pour leur prix de revient, très inférieur à leur valeur réelle ; et la plus value sur les seules valeurs mobilières était au 31 décembre, d'après la cote officielle de la Bourse de Paris de . . . . . Fr. 88.218.054 »

Elle offre donc à sa clientèle, en sus de ses réserves mathématiques et indépendamment de la plus value de ses immeubles, un *supplément de garantie* de. . . . . Fr. 140.924.862 »

Aussi dit-on qu'aucune institution similaire n'en présente d'aussi considérable ; **la NATIONALE est la plus riche des Compagnies d'Assurances sur la Vie.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. le Comte **PILLET-WILL**, ancien régent de la Banque de France

ADMINISTRATEURS

MM.
MALLET (Henri), de la Maison Mallet frères et Cie, Banquier ;
HOTTINGUER (le baron), Banquier ; Régent de la Banque de France ;
ROTHSCHILD (le baron Gustave de) Banquier
CLAUSSE (Gustave), Propriétaire ;
DENORMANDIE, ancien Gouverneur, de la Banque de France :
DAVILLIER (Maurice) Banquier :
D'HAUSSONVILLE (le comte), Membre de l'Académie française ;

MM.
COUDERC DE SAINT-CHAMANT, ancien Trésorier-Payeur-général.
DE GERMINY (le comte), ancien Trésorier-Payeur général, ancien Régent de la Banque de France ;
FLORIAN DE KERGORLAY (le comte) ;
DE WARU (Pierre) ;
HOMBERG, Censeur de la Banque de France ;
VERNES (Phillippe), de la Maison Vernes et Cie, Banquier ;
DE LAFAULOTTE (Louis).

CENSEURS

MM. L'AIGLE (le marquis de), ancien député,
MONNIER (Louis), de la Maison de Neufflize et Cie, Banquier.
BOURCERET (Henri).

DIRECTEUR

M. GRIMPREL (Georges), Directeur honoraire de la Dette inscrite au Ministère des Finances.

SOUS-DIRECTEUR

M. DE VILLE (H.)

Renseignements confidentiels et Prospectus gratuits au Siège social, à Paris, et chez tous les Agents généraux en France et à l'Étranger.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PAVILLON OCCUPÉ PAR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le Développement du Commerce et de l'Industrie en France

AGENCE DE L'EXPOSITION

Entre le pilier Est de la Tour Eiffel et le Palais de la Métallurgie

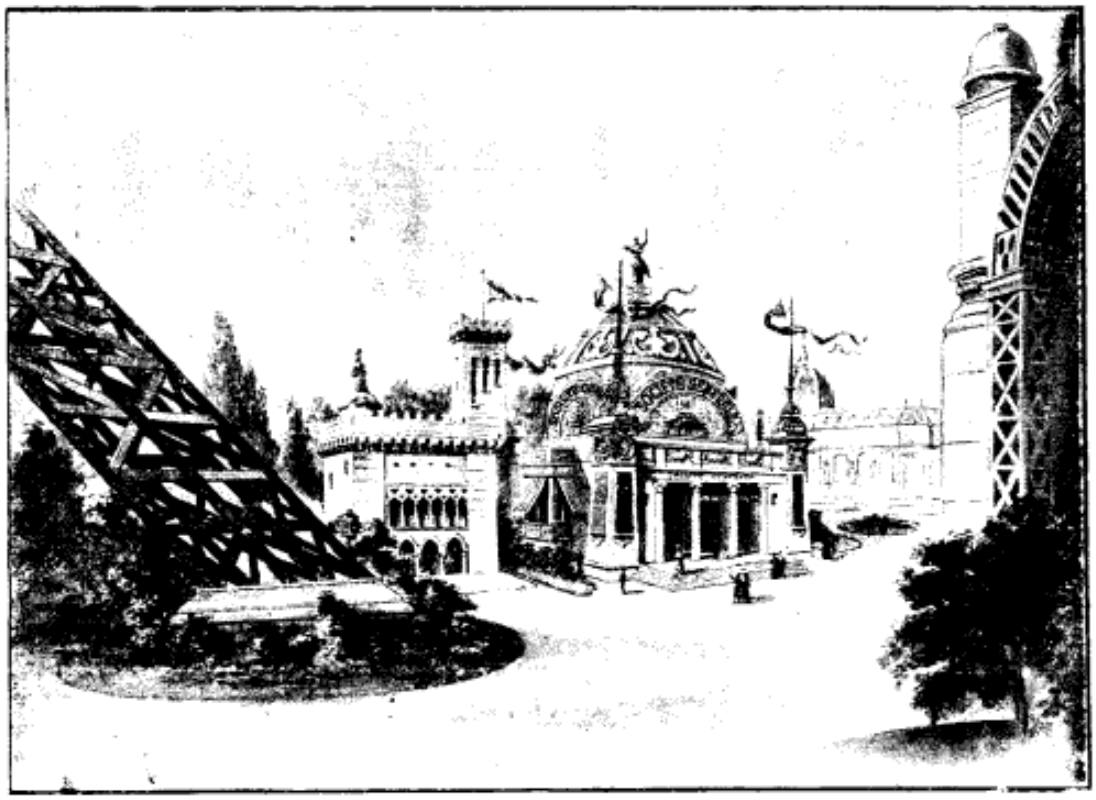

La **Société Générale** *pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France* (Société anonyme fondée en 1864, au capital de 120 millions porté en 1899 à 160 millions de francs) a ouvert à l'intérieur de l'Exposition, entre le pilier Est de la Tour Eiffel et le Palais de la Métallurgie, une agence qui met à la disposition des exposants et visiteurs de l'Exposition une *cabine téléphonique*, un *salon de lecture et de correspondance*, un *service de dépêches*, un *service de location de coffres-forts*, un guichet spécial pour le *change de monnaies* et généralement tous les services qui fonctionnent dans les autres guichets de la Société. La **Société Générale** avec sa puissante organisation, ses 58 bureaux à Paris et dans la banlieue, ses 267 agences de Province, ses nombreux correspondants en France et à l'étranger, est en mesure de rendre aux commerçants, industriels, fonctionnaires, rentiers, c'est-à-dire à tous ceux qui travaillent à la constitution d'une fortune, qui possèdent et qui épargnent, tous les services qu'ils peuvent attendre d'un banquier, en quelque lieu et sous quelque forme que ce soit.

Les principales opérations de la **Société Générale** sont les suivantes :

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans : 3 1/2 o/o net d'impôt et de timbre). — Ordres de Bourse (France et Etranger). — Souscriptions sans frais. — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.). — Coupons. — Mise en règle de titres. — Avances sur titres. — Escompte et Encaissement d'Effets de commerce. — Avances sur marchandises et sur connaissements. — Crédits documentaires. — Garde de Titres. — Garantie contre le remboursement au pair. — Transports de fonds (France et Etranger). — Billets de crédit circulaires. — Lettres de crédit. — Renseignements. — Assurances. — Services de Correspondant, etc. — Location de Coffres-Forts. (Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.)

La haute honorabilité de ceux qui la dirigent, la perfection de son organisation ont valu à la **Société Générale** le bon renom dont elle jouit et la confiance qu'elle inspire à sa nombreuse clientèle et au public en général.

Outre l'installation de ses services de banque, dans un pavillon spécial, la **Société Générale** figure comme exposant (Groupe XIV, Classe 109), à raison des institutions d'assistance patronale qu'elle a créées en faveur de son personnel.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

CAPITAL : 150 millions de Francs

SIÈGE SOCIAL :
14, RUE BERGÈRE, PARIS

SUCCURSALE :
2, PLACE DE L'OPÉRA, PARIS

La façade du Siège Social, 14, rue Bergère Paris.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

CAPITAL : 150 millions de Francs

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE BERGÈRE, PARIS

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA, PARIS

Président : M. DENORMANDIE, ☼ ancien gouverneur de la Banque de France, vice-président de la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.

Directeur général : M. Alexis ROSTAND, O. ☼.

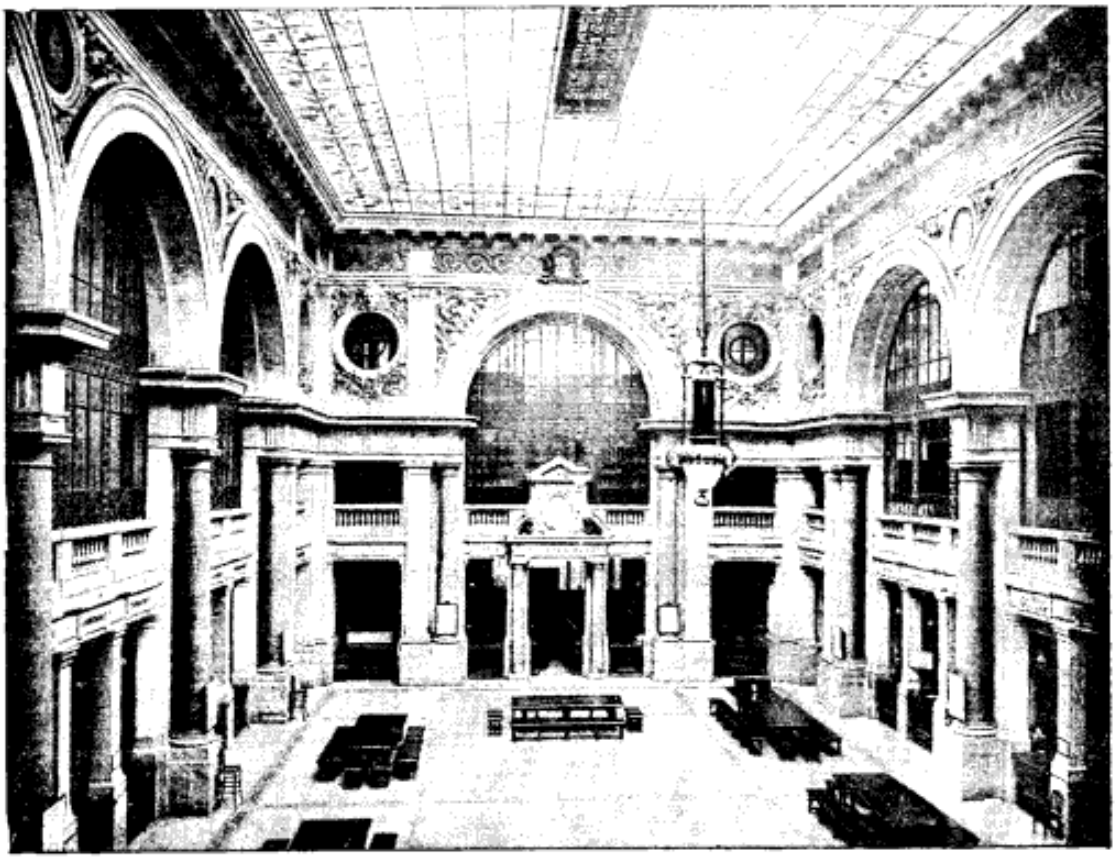

Le Hall de la rue Bergère

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Paiements de Coupons Envois de fonds en Province et à l'Étranger, Garde de Titres, Prêts hypothécaires Maritimes, Garantie contre les risques de remboursement au pair, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffre-forts à la disposition du public.
14, rue Bergère, 2, place de l'Opéra et dans les principales Agences.
Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée à son gré par le locataire. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Garantie & Sécurité absolues. ◎ Compartiments depuis 5 fr. par mois

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS
Capital : 150 millions de francs

AGENCES
20 BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS

AGENCE DE L'EXPOSITION DE 1900
Au CHAMP-DE-MARS (Pilier Sud de la Tour Eiffel)

Salle de dépêches. — Salon de Correspondance. — Cabine téléphonique.
Change de monnaie. — Achat et Vente de Chèques, etc.

4 BUREAUX DE BANLIEUE — 82 AGENCES EN PROVINCE
8 AGENCES DANS LES PAYS DE PROTECTORAT — 9 AGENCES A L'ÉTRANGER

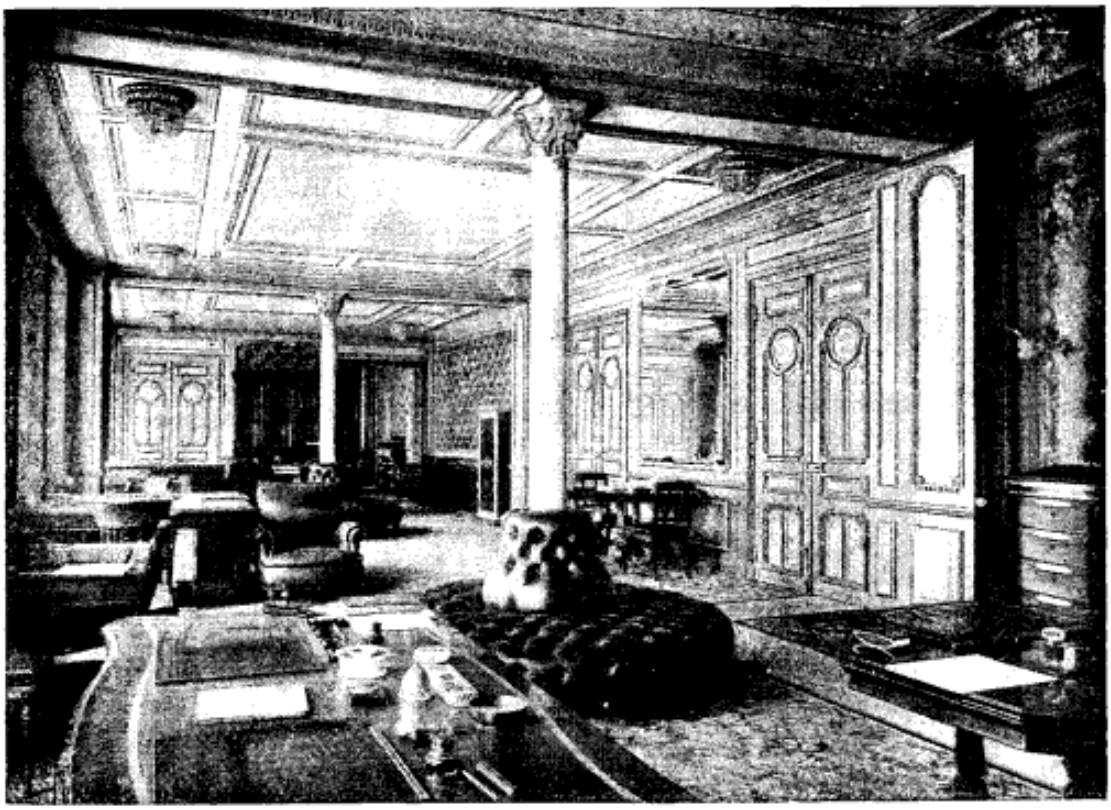

Succursale, 2, Place de l'Opéra. (Branch . office)

Special department for travellers and letters of credit. Luggages stored. Letters of credi cashed and delivered throughout the world. — Exchange office.

THE COMPTOIR NATIONAL receive and send on parcels addressed to them in the name of their clients or bearers of credit.

VILLES D'EAUX, STATIONS BALNÉAIRES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'Eaux :* Nice, Cannes, Vichy, Trouville-Deauville, Dax, Luxeuil, Royat, Le Havre, La Bourboule, Le Mont-Dore, Bagnères-de-Luchon, etc.; ces agences traitent toutes les opérations, comme le siège social et les autres agences, de sorte que les étrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS
Capital : 150 millions de francs.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE
Intérêts payés sur les sommes déposées

De 6 mois jusqu'à 1 an	2 0/0	De 18 mois jusqu'à 2 ans . .	3 0/0
De 1 an jusqu'à 18 mois . . .	2 1/2 0/0	De 2 ans et au delà.	3 1/2 0/0

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Le Comptoir National d'Escompte délivre des *Lettres de crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces lettres de crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Succursale, 2, Place de l'Opéra, Paris.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

BOUILLONS RESTAURANTS

ÉTABLISSEMENTS E. BOULANT

Dans l'Exposition au Champ-de-Mars

le Bouillon Restaurant
du Palais du Tour du Monde

DANS PARIS :

34, BOULEVARD SAINT-MICHEL (près du Musée de Cluny)
35, BOULEVARD DES CAPUCINES (en face du Grand Hôtel)
1, BOULEVARD MONTMARTRE (près de la Bourse)
22, RUE DE DOUAI (Butte Montmartre)

Téléphone dans toutes les Maisons

English Spoken — Man Spricht Deutsch — Se Habla **Español**

CHAMPAGNE
THÉOPHILE ROEDERER & Cie
• REIMS •
MAISON FONDÉE EN 1864

AGENCE :

5, Boulevard des Italiens, 5
PARIS

S'y adresser pour renseignements

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Compagnie Générale Transatlantique

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Paris, 6, rue Auber et 12, Boulevard des Capucines

Agences au Havre, à St-Nazaire, à Marseille, à Bordeaux, à New-York et dans tous les ports desservis par les paquebots de la Compagnie.

Service rapide entre le Havre et New-York

Départ du HAVRE, tous les Samedis. — Départs de NEW-YORK, tous les Jeudis

LIGNES DES ANTILLES. Départs mensuels du Havre, de St-Nazaire et Bordeaux pour les Antilles françaises, les Guyanes, St-Thomas, Haïti, Porto-Rico, Cuba, le Mexique, le Venezuela, la Colombie et le Pacifique.

LIGNES DE LA MÉDITERRANÉE. Départs quotidiens de Marseille pour Alger, Oran, Bone, Philippeville, Bougie, Tunis, Bizerte, Malte, Sfax, Sousse, Djidjelli, Collo, La Calle, Tabarka, Ajaccio et Porto-Torres.

Envoi franco du GUIDE OFFICIEL de la Compagnie Générale Transatlantique : Adresser les demandes, 6, rue Auber, Paris.

CHOCOLAT à la tasse PRÉVOST

jusqu'après la sortie des Théâtres

Chocolats en tablettes et Thés supérieurs

50 Ans de Réputation

MAISONS : 39, Boulevard Bonne Nouvelle. PARIS.
4, Allées de Tourny, 4. BORDEAUX.

Pavillon Royal

CAFÉ - RESTAURANT - GLACIER

à l'entrée
du
BOIS de BOULOGNE

Grande Terrasse

VUE
SUR LE LAC

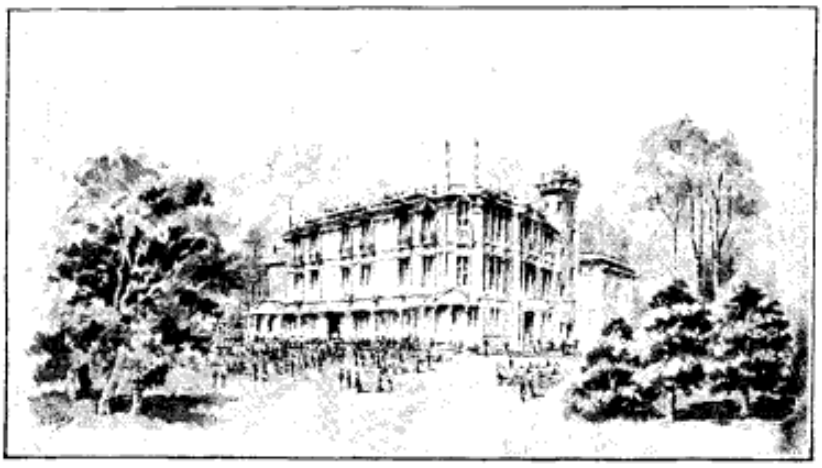

MAISON DE 1er ORDRE DE CRÉATION RÉCENTE

Le plus Beau Site du Bois de Boulogne

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LLOYD NÉERLANDAIS

COMPAGNIE ANONYME FONDÉE EN 1853

Capital : HUIT MILLIONS de Francs

PARIS, 45, RUE TAITBOUT, 45

ASSURANCE contre le VOL

Assurance des Objets d'Art, Tableaux, Bronzes
Bijoux, Joyaux, Métaux précieux
Marchandises de toute nature, etc., etc.,

déposés dans les

EXPOSITIONS PUBLIQUES

ASSURANCE DES BANQUES

Bureaux, Magasins, Églises, Musées

APPARTEMENTS, VILLAS, CHATEAUX
MAISONS DE CAMPAGNE

LE LLOYD NÉERLANDAIS est la plus ancienne Compagnie d'Assurance contre le VOL opérant en France, *celle dont le Capital est le plus élevé, dont les Conditions des Polices sont les plus libérales et les Primes les moins élevées.*

LE LLOYD NÉERLANDAIS a des contrats de réassurance avec les Compagnies similaires les plus importantes et offre ainsi une garantie complémentaire de plus de **Cinquante Millions.**

LE LLOYD NÉERLANDAIS est l'assureur de l'Administration du Mont-de-Piété de Paris, des premières Maisons de Bijouterie, Pierreries, Métaux précieux, etc., d'importantes Maisons de Banque, etc., etc.

Juridiction des Tribunaux français

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ASSURANCES GÉNÉRALES SUISSES

sur la Vie humaine, de ZURICH

La plus ancienne, la plus importante et la plus libérale des Compagnies suisses

Société Mutuelle Fondée en 1857

TOUS LES BÉNÉFICES REVIENNENT AUX ASSURÉS

Assurances en cours 145 millions

Toutes les combinaisons d'assurances sur la vie et de rentes viagères;
Assurances avec suppression des primes en cas de maladie ou accidents;
Assurances de sociétés et grands établissements, sans examens médicaux.

Direction pour la France : 97, rue Saint-Lazare, Paris

CAILLARD & Cie Ing.-Const. HAVRE

Société en Commandite par Actions. — Capital Social : 1.250.000 *frs.*

Fournisseurs des Administrations de l'Etat, des Compagnies de Chemins de fer, des Chambres de Commerce, etc.

APPAREILS DE LEVAGE à bras, à vapeur, électriques. — Spécialité de grues fixes, roulantes, flottantes, pour l'Outillage des Ports, des Travaux publics, des Usines métallurgiques. — Appareils auxiliaires pour la Marine. — CONCESSIONNAIRES pour la France et ses Colonies des **TRANSPORTEURS TEMPERLEY.**

MACHINES & CHAUDIÈRES MARINES

MAISON FONDÉE EN 1859.

Exposition 1889 : Médaille d'Or. Exposition 1900 . Classe 21

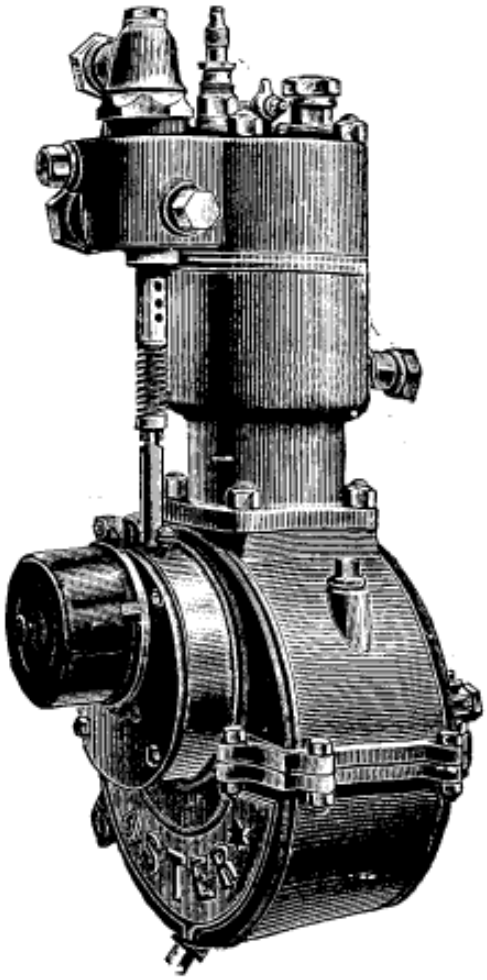

MOTEURS

à REFROIDISSEMENT PAR AIR

Depuis **2ch** x 1 1/2

ET PAR

Circulation **d'EAU**

depuis **3chx**

ASTER

Pour

VOITURES
VOITURETTES
AUTOMOBILES
CANOTS, Etc., Etc.

APPLICABLES
à l'INDUSTRIE

L'ASTER

33, Boulevard Carnot

SAINT-DENIS (Seine)

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

(Face)

(Revers)

La Médaille du " Campo dei Fiori "

(Collection BOYER D'AGEN)

FALIZE, Orfèvre-Éditeur, 6, rue d'Antin, PARIS

Depuis que les Académies d'Europe et les journaux du monde entier l'étudient et la reproduisent, personne n'ignore la trouvaille faite par M. Boyer d'Agen au *Campo dei Fiori* de Rome, dans un lot de monnaies antiques. Personne, non plus, n'a su encore indiquer la provenance de ce merveilleux portrait de Jésus, le plus authentique peut-être. Est-ce une œuvre de la première Renaissance et une création de Léonard de Vinci, comme disent les uns ? Selon les autres, n'est-ce point plutôt une composition de quelque premier chrétien, à l'époque romaine des Antonins ; ainsi que l'indiquent le style classique de cette pièce et le caractère particulièrement gnostique de sa légende hébraïque ?

Autant de problèmes que l'étude résoudra peut-être, un jour. Mais la partie indiscutée de cette œuvre est sa valeur artistique. Le sentiment de tout le monde est unanime à reconnaître en ce précieux monument d'art, chrétien, un des plus remarquables portraits de Jésus, peut-être le plus beau que nous aient conservé les siècles.

Pour répandre cette œuvre dans le monde entier, les orfèvres Falize en ont fait frapper les reproductions les plus fidèles, en or, en argent et en bronze, dans les divers modules suivants :

Module de l'original (36 millim.)		Module moyen (21 millim.)		Petit Module (17 millim.)	
En or..... Prix	**250 f.**	En or..... Prix	**80 f.**	En or..... Prix	**60 f.**
En argent.. »	**25** »	En argent.. »	**10** »	En argent.. »	**5** »
En bronze. »	**15** »				

La médaille de *Campo dei Fiori* sera vendue, pendant toute la durée de l'Exposition Universelle, au Pavillon Falize, dans la section de la bijouterie-joaillerie.

Classe 95, à l'Esplanade des Invalides

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

HURET

NEVEU ET SEUL SUCCESSEUR DE

BELVALLETTE FRÈRES

24, Champs-Élysées, 24 — PARIS

MAISON FONDÉE EN 1804

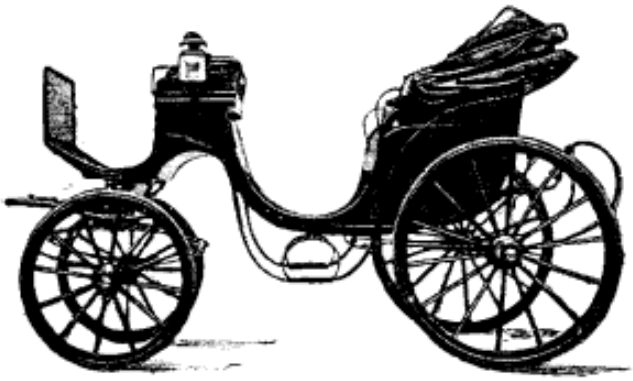

TÉLÉPHONE **516-78**

CONSTRUCTEUR DE VOITURES

CATALOGUE FRANCO

Premières Médailles et Médailles d'Or
PARIS : 1855, 1867, 1889. — LONDRES : 1851, 1862, 1873
Hors concours, Membre du Jury : PARIS, 1878, etc.

AUTOMOBILES

La plus ANCIENNE MAISON *dans ce genre*

TÉLÉPHONE **503-61** **FONDÉE DEPUIS PLUS DE 50 ANS** TÉLÉPHONE **505-61**

Entrepreneur des nouvelles Écuries du BON MARCHÉ, du nouvel INSTITUT PASTEUR et du nouvel HIPPODROME.

Exposant aux Classes 31 et 35

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Maison fondée en 1775

Lefranc & Cie

18, rue de Valois, 18 — Paris.

1889 — DEUX GRANDS PRIX — 1889

COULEURS & VERNIS

Encres d'Imprimerie

COULEURS FINES — MATÉRIEL D'ARTISTES

Marque de Fabrique

Principaux TRAVAUX EXÉCUTÉS dans l'EXPOSITION de 1900
avec les produits de LEFRANC & Cie :

Le Maréorama

LE PANORAMA DU TOUR DU MONDE

Les Panneaux décoratifs de la Classe 92

La Coupole en Verre décoré du pavillon de l'Optique

Les Voitures et Wagons exposés par la Compagnie de l'Est

Voitures-Automobiles de la Carrosserie Kellner, etc.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

1er Prix à Paris : 1889 et 1891

Aron Electricity Meter Limited

LONDRES, PARIS, BERLIN, VIENNE, SCHWEIDNITZ

Exposants aux Sections FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE & AUTRICHIENNE

COMPTEURS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

A remontage Électro-Automatique et à réglage Automatique.

Système ARON, Bté S. G. D. G. en France et à l'Etranger

WATTS — HEURE — MÈTRES

Pour Courants Continus à 2, à 3 et à 5 Fils, Courants Alternatifs Monophasés et Polyphasés.

Fonctionnement direct pour toute intensité et toute tension possibles.

LE PLUS PRÉCIS ET LE PLUS ÉCONOMIQUE COMPTEUR QUI EXISTE

PLUS DE **125,000** APPAREILS installés dans les PLUS IMPORTANTES STATIONS DU MONDE.

1er Prix à Paris : 1889 et 1891

LÄGERDORFER PORTLAND CEMENT FABRIK

Succrs de **Lägerdorfer Portland Cement Fabrik** von **EUG. LION & Co.**, Siége à **HAMBOURG.**

Usines à **Lägerdorf près de Itzehoe** (Holstein) Allemagne

Bureau: 12 Bleichenbrücke. Hambourg, Allemagne.
Adresse télégraphique: Kreidethon. Hambourg
ABC Code: 4 ème édition

Oficina: 12 Bleichenbrücke. Hamburgo, Alemania
Direccion telegráfica: Kreidethon. Hamburgo
ABC Code: 4a edicion

Comptoir: Bleichenbrücke 12. Hamburg, Deutschland
Telegramm Adresse: Kreidethon, Hamburg
ABC Code: 4te Auflage

Office: 12 Bleichenbrücke. Hamburg, Germany
Telegram-Address: Kreidethon, Hamburg
ABC Code: 4th edition

Escriptorio: 12 Bleichenbrücke, Hamburgo, Allemanha
Endereço telegraphico: Kreidethon. Hamburgo
ABC Codigo: 4a ediçao

Ciment-Portland de première qual. dans tous les emballages demandés

S'adresser à **Lägerdorfer Portland Cement Fabrik à Hambourg.**

AGENCE DE L'EXPOSITION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

située au CHAMP DE MARS

(PILIER SUD DE LA TOUR EIFFEL)

OUVERTE DEPUIS LE 15 AVRIL 1900

Salon de Lecture et de Correspondance

Cabine téléphonique à la disposition des clients du Comptoir National

CHANGE DE MONNAIES. — DÉPOTS A VUE. — ACHAT ET VENTE DE CHÈQUES

Lettres de Crédit Circulaires payables dans le Monde entier

Paiements de Coupons de toute nature

ENVOIS de FONDS — ACHAT et VENTE de MONNAIES ÉTRANGÈRES

25 Bureaux de quartier dans Paris et la Banlieue
80 Agences dans les Départements et 18 à l'Étranger

Location de Coffres-Forts depuis 5 francs par mois

pour GARDE DE TITRES, VALEURS, BIJOUX et OBJETS PRÉCIEUX

Au Siège social : **14, RUE BERGÈRE.** *A la Succursale :* **2, Place de l'Opéra**

et dans les **Principales Agences**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ch. GUYOT

P. BAILLY & Cie

SUCCESSEURS

Maison de Vente :

1, Avenue de la République

Manufacture :

75 & 77 rue Datot

PARIS

S'il existe encore des personnes qui ont renoncé à porter des bretelles, il est probable que le motif en est dû à l'essai qu'elles ont fait de modèles défectueux.

Il est certain que si elles avaient employé un type qui soit *léger* mais *solide,* qui *n'impose aucune espèce d'incommodité,* elles auraient évité, souvent, certains malaises, dont le plus courant est celui de la mauvaise digestion.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les bretelles de la Maison CH. GUYOT, connues de réputation dans le monde entier, auxquelles on a si justement appliqué l'épithète d'*hygiéniques.*

Cette Maison, fondée en 1848 par M. Ch. Guyot, et actuellement dirigée par MM. P. Bailly et Cie, a renouvelé plusieurs fois son matériel, afin de pouvoir toujours faire profiter à sa clientèle des derniers perfectionnements de la fabrication.

Les *Bretelles hygiéniques de Ch. GUYOT* sont *les plus élégantes;* elles n'obligent pas à des frais excessifs d'achat, elles sont très *solides* et *leurs boutonnières sont indéchirables.*

Afin d'éviter les contrefaçons, les acheteurs des véritables bretelles hygiéniques devront s'assurer qu'elles portent bien sur leur envers la marque suivante, imprimée en rouge :

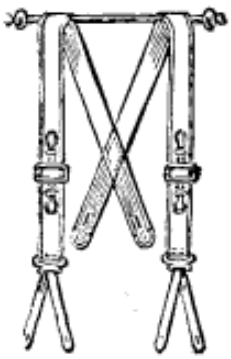

C ☆ G

BRETELLES HYGIÉNIQUES

MEDAILLES DE BRONZE 1867. ARGENT 1889

CHARLES GUYOT

A PARIS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864 — CAPITAL : 160 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

58 bureaux à Paris et dans la Banlieue, 267 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Agence à l'intérieur de l'Exposition de 1900

(entre le pilier Est de la Tour Eiffel et le Palais de la Métallurgie)

Dépôts de fonds à intérêts ; — Ordres de Bourse ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement ; — Coupons ; — Mise en règle de Titres ; Avances sur Titres ; — Escompte et Encaissement d'Effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair ; — Change de Monnaies ; — Transports de fonds (France et Étranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension)

Cabine téléphonique. — Salon de lecture et de Correspondance. — Service de Dépêches

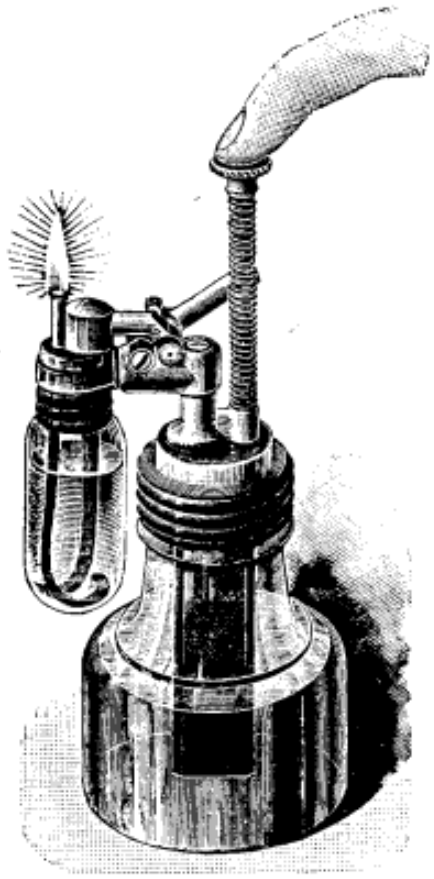

"LUMINUS"

Déposé

APPAREIL INDISPENSABLE CHEZ SOI

LUMIÈRE INSTANTANÉE

en pressant un bouton

D'une utilité incontestable et d'un prix réellement minime, sa place est toute indiquée soit à l'atelier, soit au salon, ou à la cuisine, à la salle à manger, à la chambre à coucher, au fumoir, etc., etc.

Modèle courant nickelé verre bleu. . . . . 7 fr. 50

Modèle de luxe avec dorure & cristal, de 12 à 20 fr.

REMISE IMPORTANTE POUR LA VENTE EN GROS

Voir Exposition : Groupe V, Classe 27

& Boulevard Poissonnière, N° 9

" AU SULTAN "

B. CARRIER, Bté S. G. D. G.

7, RUE FÉNELON, (Place La Fayette) PARIS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

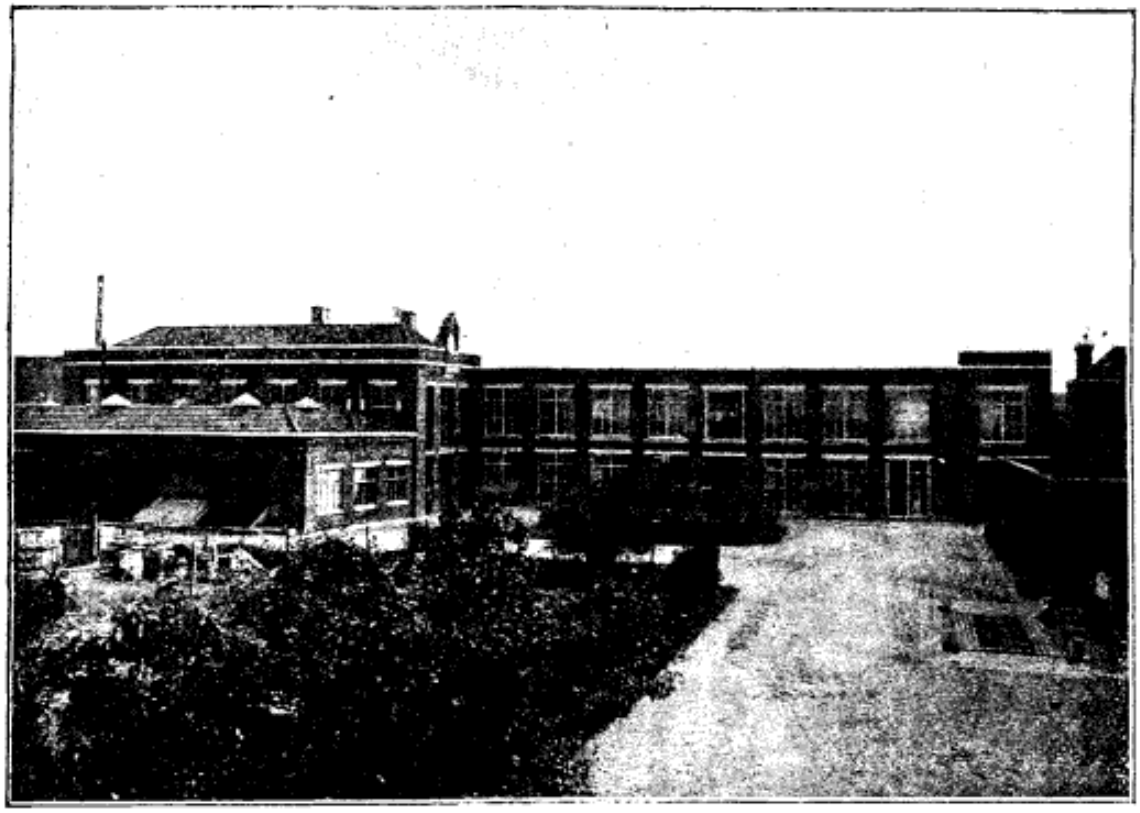

ROY FRÈRES & Cie

TISSAGE MÉCANIQUE DE COTON

PETIT QUÉVILLY (Seine Inférieure)

MAISON DE VENTE A PARIS, 38, Rue des Jeuneurs

Tissage monté spécialement pour la
Fabrication des Tissus de Coton pour

LES COLONIES

ALGÉRIE, INDOCHINE, MADAGASCAR, RÉUNION, MARTINIQUE
GUYANE, NOUVELLE CALÉDONIE, COTE D'AFRIQUE

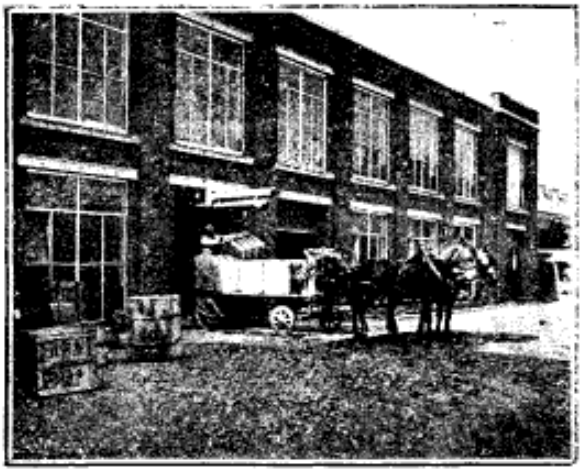

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Manufacture Centrale de Bandages

à COMMENTRY (Allier)

Monopole Exclusif de l'INUSABLE, Bté S.G.D.G. de A. PANNETIER

L'Inusable à ressort **incassable** comprend toutes formes de bandages et se **recommande spécialement aux habitants des Colonies** ou des pays chauds, et sous tous les climats aux **explorateurs** qui doivent pouvoir compter sur des appareils de **longue durée.**

Fabrication supérieure de tous systèmes de Bandages de vente courante et de luxe.

G. & H. WICKHAM, Chirurgiens-Herniaires

Maison fondée en 1814

16, Rue de la Banque — PARIS. — De 10 à 11 heures et de 4 à 5

Membre des Comités et du Jury – Paris – 1889-1900

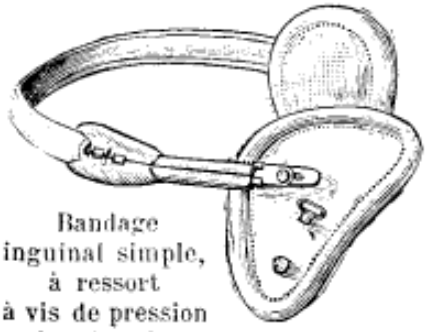

Bandage inguinal simple, à ressort à vis de pression et à pelote à brisure.

Fabrique de Bandages Herniaires

à ressorts à vis de pression, à Pelotes à inclinaison, sans sous-cuisses

SOULAGEMENT RÉEL — SOUVENT GUÉRISON

APPAREILS DE L'ART MÉDICAL

CEINTURES ABDOMINALES, SUSPENSOIRS, BAS ÉLASTIQUES, etc.

BANDAGES SPÉCIAUX POUR L'ARMÉE : Classe 121

COLONIES & PAYS CHAUDS : Classe 115

Les Notices & Catalogues sont envoyés franco sur demande

MAISON FONDÉE EN 1889

A. D.

MARQUE DE FABRIQUE (Déposée)

DIPLOMES D'HONNEUR — MÉDAILLES D'OR

BRILLANT D'OR

AU VERNIS INALTÉRABLE

Pour dorer, argenter et bronzer soi-même au pinceau tout article d'ornement, tels que lustres, candélabres, suspensions, cadres de tableaux et de glaces. Pendules. Appareils à gaz. Vanneries, etc., etc.

Prix du Flacon..... 1 fr. 25
Le grand Flacon..... 2 fr. 50

Franco **0 fr. 25** *en plus. — Expédition en province et à l'Etranger contre mandat-poste.*

Exiger le titre BRILLANT D'OR sur chaque flacon

MAISON A. D'HU.

57, Boulevard de Strasbourg, PARIS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

J. MALESSET & E. CHOUANARD (A. & M.)

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

Maison J. MALESSET, Fondée en 1846

MAISON PRINCIPALE

148, Faubourg-St-Denis
et 25, Rue d'Alsace, PARIS

Adresses Télégraphiques :
Jomalesset-Paris
Spurroyal-London
Malesset-Bruxelles

FABRIQUE D'APPAREILS

POUR

EAUX GAZEUSES

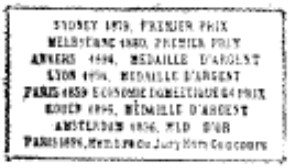

SIPHONS

Seltzogène

PERFECTIONNÉ

GAZATEUR

BREVETÉ S. G. D. G.

SUCCURSALES

LONDRES
17, HARP LANE, 17

BRUXELLES
190, RUE ROGIER, 190

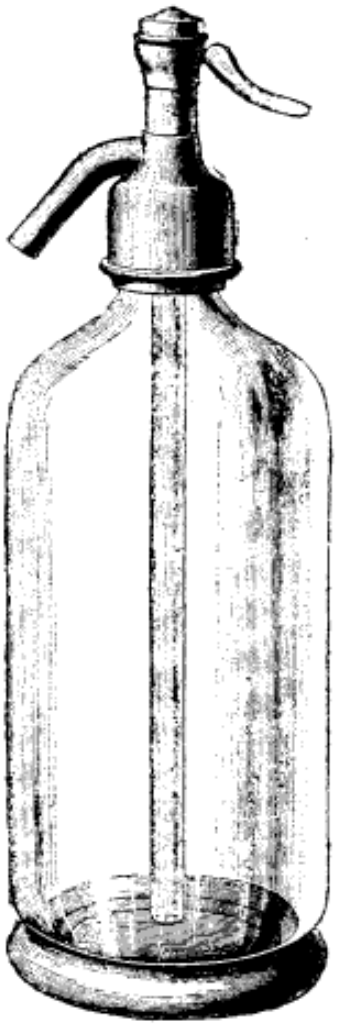

Sur demande, envoi franco de tous renseignements

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cie Parisienne des FONTAINES à GAZ

Générateur Portatif & Inexplosible

15-17, Rue Auber, PARIS

FORCE MOTRICE

Suppression du Carburateur

Plus de liquide

Carburation Parfaite

Sécurité Absolue

Tél. 219-14

ÉCLAIRAGE & CHAUFFAGE

Compagnie Parisienne

des

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS

E. CANDLOT & Cie

Siège Social: 18, *Rue d'Édimbourg, Paris*

TÉLÉPHONE : **507-36**

Usine à DENNEMONT près MANTES (Seine-et-Oise)

Production Annuelle 30.000.000 de kos

Ciment de Qualité Supérieure garantie

Bordeaux 1895 : Médaille d'Or; Amsterdam 1895 : Médaille d'Or
Rouen 1896, Hors Concours, Membre du Jury
Bruxelles 1897 : Deux Diplômes d'honneur

Dépôts à Paris : 50, Quai d'Auteuil, (Tél 688-62)
et à la GARE DE BERCY-NICOLAÏ

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Société Française de Lait Condensé

132, FAUBOURG SAINT-DENIS

Le **LAIT CONCENTRÉ de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LAIT CONDENSÉ** est préparé par un procédé de concentration perfectionné avec **du lait pur et frais de vaches Normandes reconnu le meilleur du monde**, tant par son arôme que par ses qualités nutritives : qualités inhérentes à la race même et à la richesse incomparable des pâturages.

Sans autre addition que du sucre pur, exempt de micro-organismes, sain et d'une saveur agréable, **ce lait, qui a conservé toutes ses qualités de lait frais** peut donc servir comme tel à tous les usages culinaires : pour familles, voyageurs, enfants et malades.

MODE D'EMPLOI

On reconstitue instantanément le lait de Normandie en mélangeant une partie de lait condensé avec 4 à 5 parties d'eau froide ou chaude, on peut aussi l'ajouter directement au café, au thé, au chocolat, etc., **pour les enfants**, la proportion d'eau doit varier avec l'âge : 14 parties d'eau pour une de lait pour les nouveau-nés, et réduire progressivement la proportion d'eau jusqu'à l'âge de six mois à 8 parties pour une de lait.

Prendre le lait avec une cuillère bien sèche et ne délayer qu'au moment d'en faire usage.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SOCIÉTÉ

DES

ÉTABLISSEMENTS HENRY LEPAUTE

EXPOSITION PARTICULIÈRE

Phare de Katsépé. -- Rue de Paris.

L'Exposition spéciale de la Société des Établissements Henry Lepaute est constituée par un phare de grande importance composé d'un feu éclair porté par une tour en acier de 35 mètres de hauteur; ce phare qui figure nominalement dans la Classe 114 a été élevé en raison de son importance sur le bord de la Seine, au cours la Reine : il sera après l'Exposition démonté et transporté à Katsépé (Baie de Majunga, Madagascar) où il sera reconstruit par la Société des Établissements Henry Lepaute.

Le Ministère des Colonies, après un concours entre les principaux constructeurs, a chargé la Société des Établissements Henry Lepaute de la construction des divers phares de Madagascar, et notre Société a construit dans cette île, en 1898 et 1899, les Phares de la Pointe Tanio, de la Pointe Hastié, de la Pointe de Sable, de la Pointe d'Anorombato et du Cap d'Ambre.

Nous prions tout spécialement Messieurs les Ingénieurs de visiter ce phare, que nous avons étudié avec le plus grand soin et qui comporte les perfectionnements les plus récents de l'Industrie des Phares.

Élevage BANKIVA

FONDÉ EN 1804

Fournit les JARDINS ZOOLOGIQUES et les PREMIERS ELEVAGES DU MONDE qui remportent les principales récompenses. (100.000 attestations à fournir.)

Propriétés d'Élevage du :

1° Dénudé de Madagascar (Gallus Impennis Fosseyi.);
2° Chatighan de l'Ile Bourbon (Coq champion français du XXe siècle) type malais à pattes noires.)
3° Combattant Malabar; (type anglais silver à crête nulle);
4° Pigeon voyageur blanc à bec noir.

Combattant dénudé de Madagascar.
Sport, Ornement Rapport comestible et élevage industriel.

Coupe et Médaille d'Or, Brooklyn (U.-S.) 96 et Birmingham (England) 97.

INCUBATEURS ÉLECTRIQUES BANKIVA
(Brevetés S. G. D. G.)
de 50, 100, 200, 500 et 10.000 œufs de poules.
Économie et réussite absolue garantie.

Matériel Pratique d'Élevage Avicole raisonné
(Envois à l'essai)

Médaille de 2e Classe, Paris Exposition Universelle 1855
Or, Grand Module, Evreux (Eure) 1895; Gand 1895
Argent, Lille, Aviculteurs (Nord) 1896
Argent et Bronze, Paris, Concours généraux Agricoles 95-96-97-98
Argent, Grand Module (Hors Concours) St-Malo-St-Servan 99

Adresses : BANKIVA, 43 rue Littré Paris; ou aux centres d'élevages : BANKIVA (Evreux); BANKIVA (St-Servan); BANKIVA (St-Girons).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LES HÉRITIERS DE

FRANÇOIS-VAILLANT

à VADONVILLE, par LÉROUVILLE (Meuse)

APPAREILS

DE

Cuisine et de Chauffage

POUR L'ARMÉE

Primés aux Concours Spéciaux de 1887 et 1896

Fournisseurs des Ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies.

CUISINIÈRES Militaires simples ou à repas variés
FOURNEAUX de Camp.
APPAREILS à Café.
FOURS à Rôtir.
} Effectif variant de 50 à 1000 H.

GRANDS FOURNEAUX pour Mess, Hôpitaux, Ecoles, etc.
POELES de Chauffage de toutes dimensions.
ACCESSOIRES de Casernement.
MATÉRIEL D'ÉCURIE, etc., etc.
APPAREILS SPÉCIAUX pour les Colonies.

Tous les appareils sont :

De modèles règlementaires ;

A circulation de chaleur *(Économie de combustible)* :

Formés de pièces métalliques de très forte épaisseur, simplement juxtaposées, d'où montage sans ouvriers spéciaux et solidité à toute épreuve. *(Économie d'Achat)* ;

Identiques aux modèles initiaux, d'où facilité de rechanges *(Économie d'entretien)*.

Des Appareils fournis en 1840, alors que la Maison était installée à Metz sont encore en service.

CATALOGUE COMPLET SUR DEMANDE

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Société Anonyme des

IMPRIMERIES LEMERCIER

FONDÉES EN 1826

Travaux d'Art - Grand Luxe - Commerce

LITHOGRAPHIE
TYPOGRAPHIE
CHROMOLITHOGRAPHIE
CHROMOTYPOGRAPHIE
AFFICHES ARTISTIQUES
HELIOGRAVURE
PHOTOGRAVURE
TAILLE-DOUCE, ETC.

TÉLÉPHONE : 713-07
ADRESSE TÉLÉG. : REICREMEL

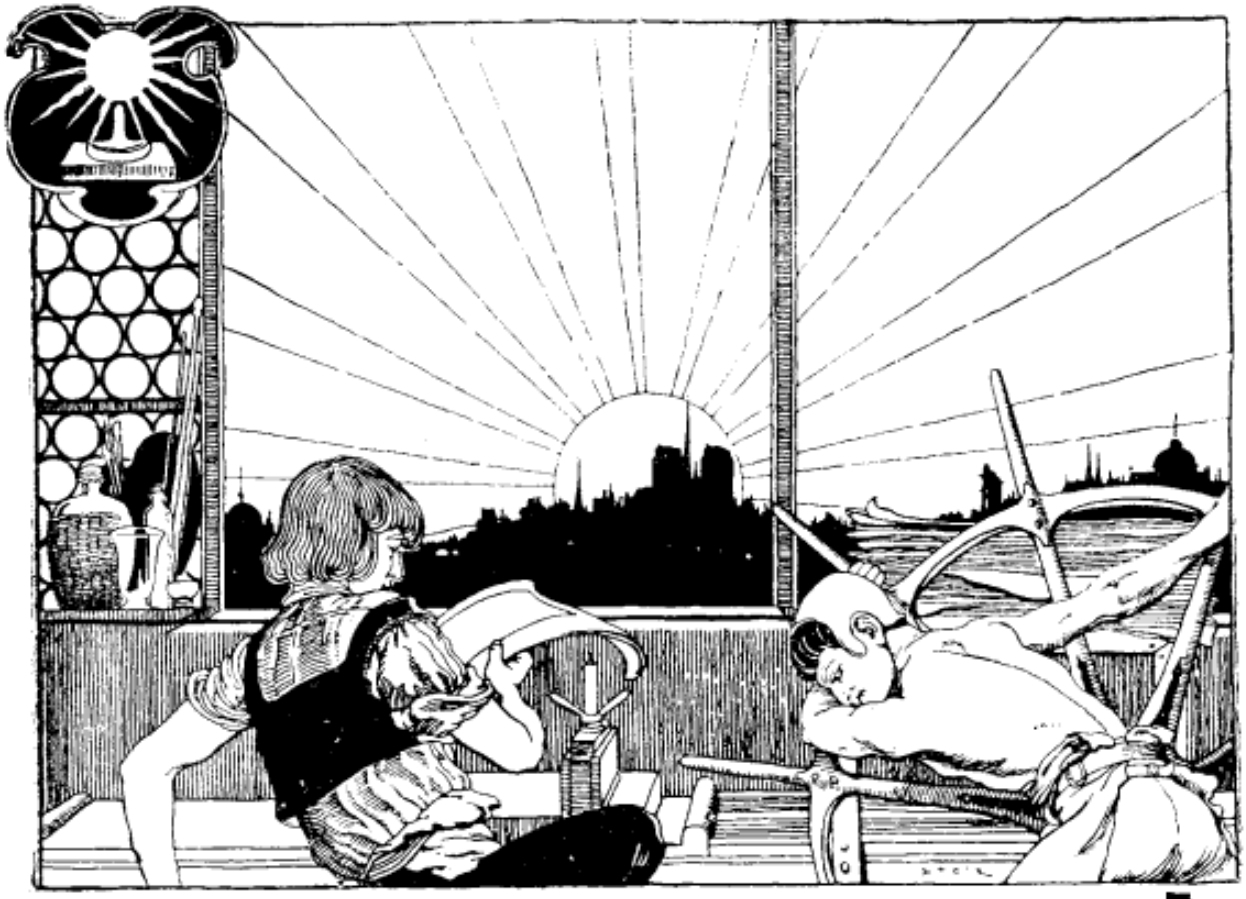

44-46-48, Rue Vercingétorix, PARIS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires